THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.146

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/revuedumondecath1461unse

# REVUE

DU

# MONDE CATHOLIQUE

# REVUE

DU

# MONDE CATHOLIQUE

RECUEIL INTERNATIONAL

DOGMATIQUE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

QUARANTIÈME ANNÉE

---

TOME CENT QUARANTE-SIXIÈME

SEPTIÈME DE LA SEPTIÈME SÉRIE

---

PARIS

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

—

1901

R82.05
REV
v.146
12 Dec 28 Brun

Jeudi 21 mars, dans la chapelle de l'hospice de La Teppe, près Tain (Drôme), ont été célébrées les obsèques de M. Emile Andrieux, prêtre lazariste, supérieur de la mission de La Teppe, pieusement décédé à l'âge de cinquante-deux ans, à la suite d'une maladie cuelle et longue.

En la personne de ce prêtre admirable, dont le passage avait été aussi remarqué que bienfaisant à l'Université catholique de Lille, au Grand-Séminaire de Cambrai, puis comme supérieur au collège de Saint-Vincent à Montdidier, ensuite comme supérieur du Grand-Séminaire de Saint-Flour, où de plus hautes destinées semblaient l'attendre, lorsque le mal auquel il vient de succomber dans sa retraite de La Teppe l'atteignit enfin ; en sa personne si distinguée, la *Revue du Monde catholique* perd un collaborateur précieux, et son rédacteur en chef un ami fidèle.

Il ne me convient pas de faire ici l'éloge de ce prêtre zélé, dont la disparition laisse un si grand vide et fait couler tant de larmes ! Je n'en ai ni la tentation ni le courage.

Ce matin même, j'ai trouvé une dépêche de La Teppe, qui m'annonçait la perte de ce collaborateur infatigable et généreux, de cet ami sincère ; j'ouvris mon courrier et j'y trouvai une lettre de sa vieille mère, qui, dans un sanglot, m'annonçait sa perte et sa douleur immense !...

O vous, chers lecteurs, qui trouvez à parcourir la *Revue* quelque plaisir, songez que mon ami regretté fut un homme de bon conseil et un guide sûr, qu'à me seconder il apportait tous ses soins. Vous lui devez quelque satisfaction, et moi une gratitude durable, à laquelle cette tombe prématurément creusée par la Providence, adorable surtout quand elle frappe les siens, impose un souvenir fidèle et chrétien.

Comme moi-même, pensez à son âme, et vous, prêtres si nombreux qui lirez ma peine amère, au pied de l'autel pour son repos éternel, priez aussi.

A son souvenir, joignez ceux de M. Chauffard, décédé à Toulouse, et de Dom Plaine, mort à l'abbaye de Silos, en Espagne, tous deux collaborateurs de la *Revue du Monde catholique*, et qui se sont éteints chargés de mérites et d'années. Ces trois serviteurs de Dieu, après nous avoir appris à bien vivre, ont montré à ceux qui les ont admirés comment il faut mourir.

ARTHUR SAVAÈTE.

668868

# La contradiction de la libre-pensée

*(Suite)*

---

Quelque opinion qu'on se fasse de l'origine et des variétés du paganisme, qu'on s'en tienne aux traditions d'Eusèbe, au symbolisme de Creuzer ou aux recherches érudites de Gœrres et de Chesnel, il n'importe. Le fait certain, c'est qu'à un moment donné, voyant toutes les traditions corrompues, des philosophes assurément fort distingués par l'étendue de l'esprit, certainement respectueux des symboles de l'autorité religieuse, lancèrent, dans un but assurément louable, l'entreprise commune d'une réforme dans les croyances populaires. Pendant dix siècles, ces philosophes, partant du libre examen, tentèrent de purger le paganisme, religion immorale et monstrueuse, de ce qu'il avait d'inique et d'absurde, sans toucher, d'ailleurs, aux cérémonies que le temps avait consacrées, sans s'écarter du respect qu'ils croyaient devoir aux ministres de la religion.

Il est certain qu'une religion qui n'avait rien de fixe dans ses dogmes, dont l'existence ne consistait que dans le récit de certaines fables, qu'on pouvait tourner plus ou moins heureusement en allégories, semblait devoir naturellement se prêter à des modifications qui en auraient fait une religion raisonnable ; mais elle a succombé à ce travail ; elle s'est évanouie sous l'action des philosophes, comme une ombre légère, entre les mains de ceux qui ne voulaient que l'épurer et qui n'avaient pas formé le plan de la détruire. Quant aux peuples, cette aspiration ébranla leurs croyances; mais, au lieu de courir aux sources de la science et de la philosophie, près desquelles s'assemblaient les sages, voyant s'ouvrir les voies

faciles de l'incrédulité, les routes larges de la corruption, ils s'y précipitèrent de toutes parts et comme à l'envi. Si bien que, dans la plénitude des temps, à l'apparition du christianisme, deux choses frappaient les regards de l'homme intelligent : d'un côté, l'anéantissement de tous les paganismes, leur réduction absolue à l'absurde et à l'infâme; de l'autre, l'anéantissement de tous les systèmes des philosophes, réduits, pour vivre, à venir à la théurgie, disons le mot, à la sorcellerie, égout collecteur de la philosophie et du paganisme.

Ce fait est colossal et d'une puissance démonstrative qu'aucun sophisme ne peut diminuer.

Un peintre de génie a eu l'idée d'assembler dans un tableau tout ce que l'antiquité a produit de plus remarquable parmi les hommes qui se sont appliqués, en divers temps et en divers lieux, à l'étude de la philosophie antique. L'œil se repose avec plaisir sur les groupes majestueux qu'offre cette illustre composition. A la vue de ces sages, vous êtes prévenu de respect; mais, en admirant l'expression des figures, vous regrettez que ces philosophes restent sans voix. Ne pourrait-on s'emparer de l'idée de Raphaël, animer ce tableau et faire discourir entre eux les personnages qu'il représente? Cette fiction est moins riche que celle du peintre; mais, au moins, elle offre à l'esprit un champ plus vaste de réflexion.

Ainsi voilà que le temple de la sagesse s'ouvre devant moi. Le seuil est franchi; j'entre, ou plutôt je me précipite dans ce lieu qui renferme tout ce que l'Italie, l'Ionie, la Grèce, l'Inde et la Chine ont offert de plus distingué sous le rapport de l'intelligence. A la vue de cette assemblée auguste, je reste un moment saisi d'admiration.

Où vas-tu? me dit d'un ton rogue et d'un regard effronté un cynique à demi nu, étendu sur le marbre. Si tu veux t'instruire des règles de la sagesse, inutile d'aller plus loin. Ecoute, ces règles sont simples et faciles à retenir : Sois indépendant de la fortune en te dépouillant de tout; des hommes, en foulant aux pieds leurs préjugés; de toi-même, en endurcissant ton corps contre la douleur et ton âme contre le mépris. La pitié est une faiblesse, la pudeur une niaiserie; la profession du vrai philosophe est de se jouer des lois et de dédaigner les dieux.

Je passe, et me voilà en présence d'Archimède. Son génie a créé une science dont je ne conteste pas l'utilité. Mais en l'étudiant, mon esprit s'est desséché; devenu étranger aux autres, étranger à

moi-même, j'ai regretté d'avoir consacré trop de temps à l'étude des mathématiques.

Autant en dirai-je de ces hommes vénérables qui suivent les astres dans leur cours; ils m'expliquent comment le soleil s'éclipse, j'ai besoin de savoir comment ma raison est souvent en défaut. Au lieu d'entendre l'harmonie des corps célestes, j'ai besoin de m'attacher, dans les choses morales, à une autre espèce d'harmonie qu'il m'importe bien plus de connaître.

Quant aux scrutateurs infatigables des secrets de la nature physique, ils viennent difficilement à bout de se concilier et de s'instruire. De quels avantages serait pour moi la connaissance des lois qui régissent les êtres matériels, si j'ignore les lois bien autrement essentielles qui gouvernent les intelligences?

Me voici en présence de ces grands philosophes qui se distinguent du vulgaire par l'objet sublime de leurs méditations. Ces philosophes, s'ils voulaient remplir leur mission d'expurgateurs du paganisme, devaient le débarrasser des scories impures, des mythes adventices, rétablir dans leur pureté le symbole et les lois morales des premiers âges. Je ne dis pas qu'ils ne l'ont point fait, et je les admire toutes les fois qu'ils se posent en témoins des traditions primitives. Mais ce n'est là, pour eux, qu'un tâche secondaire; parce qu'ils partent du libre examen, ils veulent créer de toutes pièces, par leur raison, l'ordre réel et l'ordre intellectuel des choses. En Chine, ils sont encore fidèles aux traditions, quoiqu'ils aiment à s'élancer vers l'être, en tant qu'être, et à découvrir la raison métaphysique. Aux Indes, ils n'ont rien de philosophique, ce sont des poètes. En Ionie, je vois d'abord une école de dynamistes, qui expliquent les choses par la cause matérielle, l'eau, l'air et le feu; puis une école de mécanistes, qui prennent pour principe l'infini, c'est-à-dire le mélange de tous les éléments, et tirent le monde de ce chaos. En Italie, la grande école de Pythagore, constituée comme un ordre religieux, se rend compte du monde par la théorie des nombres et de l'harmonie musicale. En Grèce, l'école d'Elée, Xénophane et Parménide, repousse, sans doute, l'anthropomorphisme grec, mais elle tombe dans le panthéisme avec son être abstrait, identique à la pensée; elle appuie sur l'unité de l'être, sur la pluralité et le mouvement. Ce sont là des conceptions d'une singulière étroitesse.

Ici se présente Socrate, le plus sage des hommes, qui dut, pour expier ses crimes, boire la ciguë. Des enseignements de Socrate naissent les quatre grandes écoles de la philosophie grecque :

l'Académie de Platon, le Lycée d'Aristote, les Jardins d'Epicure et le Portique de Zénon. Je dis ces écoles *grandes*, parce qu'elles ont, en effet, de grandes conceptions, qu'elles ont exercé une grande influence, et aussi parce qu'elles ont eu de grandes faiblesses par où elles ont péri. Sur les débris de ces écoles, s'en élèvent d'autres, qui veulent perfectionner les systèmes et continuer l'enseignement des maîtres. Tous ces gens d'esprit vont s'engouffrer dans le syncrétisme d'Alexandrie et meurent au milieu des extravagances du polythéisme. Après six siècles de systèmes et de disputes, la libre-pensée de l'antiquité aboutit au néant. Dans ses recherches et ses méditations, elle a conçu de grands systèmes, étudié de grandes questions; je ne dis pas qu'elle n'a rien fait, mais elle est morte, tuée par la constatation unanime de son impuissance.

Anacharsis, qu'une fiction fit venir des pays du Nord s'instruire en Grèce, finit par s'écrier : « Voilà donc, ô sages de la Grèce, où viennent aboutir vos infatigables travaux ! Des disputes sans fin; des systèmes qui se combattent; des écoles opposées l'une à l'autre; des sectes qui se divisent puis se subdivisent à l'infini. Quelle n'est pas ma surprise ! Je quitte un peuple pauvre, laborieux, guerrier, tempérant et juste; je trouve un peuple, que je croyais éclairé, léger et inconstant; aimant à l'excès le plaisir et la gloire; traitant les grandes affaires comme un jeu; donnant une attention sérieuse aux petites; passant avec la rapidité de l'éclair du découragement à l'indolence, de l'exaltation à l'abattement; frivole et mobile en tout. Ignorance et simplicité de nos aïeux, seriez-vous donc à regretter ? »

Après ce lamentable échec de la pensée antique, se proposant d'expurger le paganisme et aboutissant à la mort de la philosophie, on se demande ce que veulent bien aujourd'hui les étourneaux de la libre-pensée. L'idée d'expurger et de réformer le christianisme n'est pas nouvelle; on sait à quoi elle aboutit. On ne fera jamais croire à un homme de sens que la religion de saint Augustin, de saint Thomas et de Bossuet ne satisfait pas pleinement la raison humaine. Nous savons, d'ailleurs, qu'elle ne peut satisfaire la raison de ceux qui veulent satisfaire leurs passions. Mais laissant là l'idée pure, toujours contestable, il faut le dire, c'est une position bien étrange que celle où l'on veut placer les nations. A plusieurs reprises, il est vrai, on a vu des croyances rivales faire effort l'une contre l'autre pour s'assurer l'empire des esprits. Mais des libres-penseurs travaillant dans le but unique de

détruire ce qui est, sans se préoccuper de ce qui pourrait être mis à la place, mais des novateurs voulant à tout prix en finir avec les croyances religieuses, c'est ce dont on chercherait vainement un exemple. Les philosophes anciens voulaient réformer les croyances, non les détruire ; les philosophes d'aujourd'hui veulent les détruire, non les réformer.

Peut-être, dans le nombre de ceux qui cèdent à l'entraînement du siècle, il en est qui ne se rendent pas compte de ce qui se prépare ; ils avancent tête baissée, sans voir le terme vers lequel on les pousse. Que la religion, ruinée par les efforts de leur fanatisme, s'écroule, il s'établira dans la société un vide immense ; et ce gouffre qu'ils auront ouvert, ils ne sauront le combler. Imaginer qu'après avoir anéanti l'esprit de foi, il leur arrive de jeter au vulgaire, comme une vile pâture, quelques vieilles erreurs rajeunies, méprisées de ceux-là mêmes qui s'en constituaient dérisoirement les apôtres, c'est s'abuser complètement.

Quant à ceux qui, plus habiles, auraient conçu le plan mieux concerté, en laissant au peuple quelques formes religieuses et les pratiques extérieures auxquelles il semble le plus attaché, d'amener insensiblement les esprits à substituer aux dogmes reçus d'autres dogmes mûris dans le sanctuaire de la philosophie, ils échoueraient plus tristement encore.

Si toutes les nations européennes avaient embrassé le protestantisme, on pourrait les façonner aux idées des libres-penseurs, s'ils en ont. Le libre examen de Luther, en se développant, devait amener aux théories de Socin et conduire au déisme. Le protestantisme n'a plus de dogmes, il se réduit à des formes ; l'esprit philosophique, pour se glisser sous ces formes, n'a aucun effort à faire, puisqu'il existait en germe dans le berceau du protestantisme.

Mais le catholicisme est demeuré immuable ; les progrès du philosophisme ont trouvé, ici, un obstacle impossible à surmonter. Cette religion antique, qui par les Papes remonte à Jésus-Christ, et, par une généalogie authentique, remonte à Adam qui fut de Dieu, a une doctrine fixe, une morale pure, un culte imposant ; elle a résisté à toutes les innovations qu'on tenterait de faire subir à ses dogmes. Il n'y a pas moyen de l'entraîner ; il faut donc l'anéantir.

De là cette violence avec laquelle on l'attaque, cette intolérance avec laquelle on le poursuit, cette susceptibilité à la moindre concession qu'il réclame, tandis que le protestantisme est ménagé,

la juiverie encensée, et cela en vue d'étouffer la seule croyance qui ait esprit et vie. Contradictions et vains efforts! Nos ennemis ne feront pas de miracle à l'appui de leur doctrine; ils ne rendront pas la santé à un corps en dissolution. Le duel est bien entre le catholicisme et la libre-pensée; c'est uniquement entre ces deux puissances que doit avoir lieu le combat à mort qui décidera du sort des croyances en Europe.

Qu'en sera-t-il? Dieu seul le sait; l'homme est réduit aux conjectures. Les portes de l'enfer ne doivent pas prévaloir contre l'Église; mais le siège de cette Eglise sera-t-il immuablement fixé au milieu de nous? L'avenir est le secret de Dieu. Il se peut que la religion, affermie plutôt qu'ébranlée par les attaques de l'incrédulité, sorte triomphante de la lutte; il se peut que l'Europe, blasée, ayant abusé de tout, soit mise dans la balance et trouvée trop légère. L'une ou l'autre de ces suppositions peut se soutenir; mais, sans être prophète ou fils de prophète, on peut affirmer, avec une certitude absolue, que si la foi catholique s'éteint, aucune croyance ne prendra sa place. L'Europe sera livrée définitivement aux ravages du libre examen et aux catastrophes de l'irréligion.

III. Ce suicide misérable de la pensée antique et la scélératesse, aussi antinationale qu'antichrétienne, de la pensée moderne, amène invariablement sur les lèvres du contradicteur le reproche, souvent adressé aux chrétiens, de nier la raison et de repousser la philosophie. Nous avons déjà déclaré et nous déclarerons encore que nous admettons la pleine puissance de la raison, et nous entendons nous en prévaloir aussi bien qu'un autre. Nous venons de prouver l'autonomie de la raison en matière de science; nous ajoutons que les catholiques admettent tous la philosophie actuelle, qu'ils l'enseignent dans leurs écoles et dans leurs églises, voire qu'ils sont seuls à l'enseigner parfaitement, parce que seuls ils reconnaissent ses droits et ses devoirs. Cette *philosophia perennis* dont parle Leibnitz, c'est nous, catholiques, nous qui l'avons créée, constituée, maintenue contre ces soi-disant penseurs qui ne savent que la défigurer et la détruire.

La philosophie, en général, est la *science de la raison* et des premiers principes qu'elle contient, à la fois sous leur côté *abstrait* et sous leur côté *concret*, en eux-mêmes et dans leurs applications directes à Dieu, à l'homme et au monde; il y a, dans la philosophie, une partie logique et abstraite et une partie ontologique et réelle. Envisagée sous le rapport concret et ontologique, la philosophie a pour objet principal Dieu considéré en lui-même et dans

ses rapports avec le monde, particulièrement avec l'homme : Dieu et les idées absolues dont il est le siège propre, voilà le centre des études philosophiques. Après Dieu, c'est l'homme qui appelle par-dessus tout l'attention du philosophe ; l'homme avec ses facultés, ses tendances, ses idées, son âme, son être tout entier, non pas dans l'isolement de sa nature finie et indigente, mais en tant qu'il se rattache au monde intelligible et à Dieu. La philosophie s'occupe enfin du monde matériel, mais à un point de vue général : elle traite de son origine, de la nature des êtres qui le composent et des lois qui le régissent ; et encore étudie-t-elle ces questions, non pas précisément pour elles-mêmes, mais en tant qu'elles se rapportent à l'homme et à Dieu. Tel est l'objet général des recherches philosophiques.

Toutefois, il ne s'agit point, pour faire de la philosophie, de discourir sur ces matières. Une doctrine ne mérite le nom de doctrine philosophique qu'à condition d'avoir la *raison pour base propre* et de s'appuyer sur une réflexion suffisamment développée ; elle doit relever de la *raison* et de la raison *réfléchie.* Assurément, nous n'excluons du domaine de la philosophie ni la tradition, ni même une révélation divine, considérée comme *moyens* de connaître des doctrines appartenant à l'ordre naturel et rationnel ; la philosophie ne consiste point à faire le vide autour de soi et à s'isoler de toute tradition, soit divine soit humaine ; elle peut, au contraire, et doit, si elle est sage, accepter toutes les lumières, de quelque part qu'elles viennent ; mais si la raison a reçu de la tradition ou de la révélation la connaissance des doctrines rationnelles, il faut qu'elle se les soit appropriées par son travail et qu'elle en ait reconnu le fondement en elle-même ; sinon, ce ne sera pas de la philosophie.

La philosophie écarte les vérités religieuses en tant qu'elles s'appuient sur l'autorité de la révélation divine ; elle écarte les doctrines traditionnelles et populaires : il ne faut pas mêler et confondre les objets des sciences diverses. La philosophie ne doit signaler les doctrines purement religieuses et traditionnelles qu'en tant qu'elles sont de nature à jeter quelque lumière sur les théories philosophiques ou à en expliquer l'existence. Tout en maintenant d'une main ferme la distinction des sciences, on ne peut pas méconnaître leurs points de contact et leurs rapports historiques : *une distinction n'est pas une séparation*[1].

1. Laforêt, *Histoire de la philosophie ancienne*, t. I, préface.

La libre-pensée place la raison dans un état de paganisme, de mutilation, d'énervement, de bassesse, où tout est à reconstruire et où il faut d'abord refaire la raison. A bien prendre, il n'y a que nous, chrétiens, qui sachions vraiment étudier la philosophie dans son intégrité naturelle et sa naturelle indépendance. C'est une loi, pour nous, d'ajourner la question de christianisme, jusqu'au moment où les vérités philosophiques, qui sont sa base philosophique, sont bien établies ; nous nous consacrons tout d'abord à ce rétablissement, tel est le premier caractère de notre œuvre, et c'est par là qu'elle appartient véritablement, strictement à la philosophie. Mais, parce que notre philosophie est purement rationnelle, elle ne présente la démonstration des vérités rationnelles que comme une *base*, comme une *préparation*, comme une *préface* à laquelle l'esprit ne *peut* pas, ne *doit* pas se tenir. Notre philosophie naturelle est une base qui appelle un couronnement; une préparation qui appelle des progrès, une suite et des conséquences. La philosophie n'est pas seulement, par les vérités qu'elle démontre, le *préambule nécessaire* de la foi : elle y conduit encore par les *besoins* qu'elle révèle sans pouvoir y satisfaire ; comme aussi par les *harmonies* qu'elle découvre entre les besoins et les satisfactions que la religion leur donne.

« Le spiritualisme chrétien, dit excellemment M. A. de Marguerie, se sépare nettement du spiritualisme rationaliste qui enferme l'âme humaine dans la sphère des choses scientifiquement démontrables et qui ne suit pas la lumière de la raison assez loin pour découvrir quatre vérités capitales : la première, qu'il y a dans l'ordre de la connaissance et dans l'ordre de l'activité morale, un point au delà duquel l'homme ne peut aller par ses seules facultés naturelles ; la seconde, qu'il a cependant besoin de dépasser ce point et qu'il lui faut pour cela une lumière et une force divines ; la troisième, que si la raison divine se manifeste, c'est le devoir évident de la raison humaine de se soumettre à ses enseignements ; la quatrième, que la plupart des objections adressées au christianisme par l'incrédulité, sont, sous une autre forme, les mêmes que l'incrédulité philosophique sous ses divers noms, athéisme, panthéisme, matérialisme, scepticisme, adresse à la philosophie spiritualiste. La philosophie chrétienne voit tout cela à la lumière de la raison, d'une raison, dis-je, non plus diminuée et arrêtée dans son développement, mais libre, complète, allant jusqu'au bout d'elle-même. Et elle voit, de plus, que si les vérités philosophiques sont logiquement la base *rationnelle* des vérités religieuses,

au contraire, celles-ci gardent et protègent celles-là ; que c'est sous une influence chrétienne que la raison moderne est entrée en possession de beaucoup de vérités ignorées ou défigurées par la raison antique ; que la raison est bien près de n'être plus raisonnable, quand elle cesse d'être chrétienne ; et qu'ainsi l'accord avec la religion est, pour la philosophie, en même temps qu'une obligation impérieuse fondée sur la nature des choses, la plus sûre défense et la première condition du salut[1]. »

Telle est la physionomie générale de notre philosophie : pure philosophie, strictement naturelle, obligatoirement rationnelle, mais philosophie qui conduit à étudier philosophiquement les symboles et les traditions religieuses, particulièrement le christianisme. A ce point de vue, elle n'est pas seulement digne d'être étudiée, mais elle doit être retenue, si l'on veut savoir ce que la philosophie, ainsi comprise, a de plein et de solide ; et combien, en comparaison, est incomplète et flottante cette philosophie qui se trahit, lorsqu'elle se sépare systématiquement de toute foi religieuse.

*La raison dans mes vers conduit l'homme à la foi*, disait Louis Racine. Ce n'est pas seulement en vers, c'est en prose que la raison dicte à la philosophie ce devoir. Avec la grâce de Dieu et même par ses seules lumières, la raison nous dit qu'il faut aller à la religion ; et lorsque la raison se met, spontanément, par faiblesse ou par méchanceté, à l'état de schisme, elle manque à son devoir : mais en a-t-elle le droit ?

IV. La religion est une loi surnaturelle qui ordonne toutes les choses humaines et les rapporte à la gloire de Dieu. Un homme qui pratique sincèrement sa religion, l'admet comme lumière de son intelligence, règle de sa volonté, loi de ses actes, code de ses devoirs dans la famille et dans la société civile. Pour substituer réellement la libre-pensée à la religion, il faut donc proclamer que la libre-pensée éclaire la raison, dirige le libre arbitre, autorise, dans toutes les sphères de l'activité humaine, nos libres paroles, nos libres actes. Il faut dire que le libre examen confère le droit souverain de dire et de faire tout ce qui semble bon au libre-penseur. Autrement si l'on mettait des restrictions à sa puissance et des limites à son droit, on n'accepterait plus, dans la plénitude d'autorité, le libre examen.

L'esprit humain possède-t-il réellement un tel droit, une si haute autorité ?

1. *Correspondant*, T. LXXVIII, p. 717, art. sur Frayssinous.

Tout être doué d'intelligence et de volonté est libre ; et sa liberté n'est pas une faculté distincte de sa volonté et de son intelligence ; elle est son intelligence et sa volonté unies, pour ne faire qu'un. Que si la liberté consiste dans la faculté d'entendre et de vouloir, la liberté parfaite, celle-là seule qui peut être souveraine, consistera dans la perfection de l'intelligence et de la volonté. Or, l'intelligence n'est parfaite, la volonté n'est parfaite qu'en Dieu seul ; il s'ensuit donc que Dieu est parfaitement libre et essentiellement souverain. De même, si la liberté consiste dans l'entendre et le vouloir, l'homme est libre, puisqu'il est doué d'intelligence et de volonté ; mais il ne peut l'être et il ne l'est réellement pas en toute perfection, puisque ni sa volonté ni son intelligence ne sont infinies et parfaites. L'imperfection de l'intelligence dans l'homme provient, d'une part, de ce qu'il n'entend pas tout, et, d'autre part, de ce qu'il est sujet à l'erreur. L'imperfection de sa volonté vient, d'un côté, de ce qu'elle ne veut pas tout ce qu'elle doit vouloir, et de l'autre, de ce qu'elle peut être sollicitée par le mal et y succomber. L'imperfection de sa volonté consiste donc dans la faculté malheureuse qu'elle a de suivre le mal et d'embrasser l'erreur. En d'autres termes, l'imperfection de la liberté humaine consiste, non pas précisément dans la faculté spéculative de choisir, mais dans les infirmités qui atteignent cette puissance de choix. Dieu veut que l'homme ne possédant ni la pensée parfaite, ni la volonté parfaite, ni la droiture morale absolue, ne jouisse pas, comme tel, des immunités souveraines de la libre-pensée.

Dans sa pensée, d'ailleurs naturellement libre, l'homme, s'il veut poser un acte intellectuel, est obligé moralement par la logique : 1° De partir d'un principe certain, autrement le défaut de principe ou son manque de certitude le condamnerait aux plus futiles divagations ; 2° de raisonner suivant les lois strictes de l'induction ou de la déduction, autrement son raisonnement serait sans justesse et sans crédit ; 3° d'aboutir à des conséquences, qui, logiquement déduites, s'imposent par leur nécessité même et obligent à un éternel assentiment.

De plus, dans l'exercice de sa pensée, l'homme est assujetti aux règles de la morale. La loi de Dieu est tellement parfaite, qu'elle pénètre jusqu'à notre pensée pour l'obliger à la vertu ; c'est même là qu'elle en établit primitivement le siège ; elle nous prescrit non seulement de penser juste, mais de penser au bien ; elle nous défend de penser aux choses mauvaises et ne permet même pas un indigne soupçon. Si, par exemple, sans rien découvrir de ma

pensée, je me permettais de penser que mon voisin est un voleur, ma voisine, une femme adultère, sans être déterminé à ces pensées par aucun motif sérieux et respectable, mais seulement par la faculté que j'ai de penser intérieurement comme il me plaît, j'aurais conçu une pensée déloyale, répréhensible et coupable. Je n'en ai pas le droit. Et si ma voisine, si mon voisin pouvaient, par une révélation certaine, savoir les iniquités que je me suis permis de penser d'eux, ils penseraient, eux, très justement, que je ne suis pas un honnête homme, ni un penseur digne de respect. Preuve que la pensée de l'homme n'est pratiquement, utilement et honorablement libre, qu'à la double condition de respecter, d'un côté, la saine logique, de l'autre, les bonnes mœurs.

Dans l'exercice de la parole, qui est certainement une des plus merveilleuses puissances de l'homme, un des plus beaux instruments de la pensée, la pensée libre est soumise aux mêmes restrictions. De plus, elle doit s'inspirer d'une juste prudence, et ne dépasser jamais les sages limites, au delà desquelles se trouve le délire. La parole est souvent nécessaire, elle ne l'est pas toujours. Beaucoup de choses s'expriment mieux par le silence, qui est, après la parole, la seconde puissance du monde. Avec du silence et du respect, on grandit toujours en considération, car la considération d'un homme se mesure, non pas au respect qu'il obtient, mais à celui qu'il témoigne. D'où le proverbe arabe : « La parole est d'argent, le silence est d'or. »

Le libre-penseur qui userait de sa liberté de pensée, pour exprimer, comme on dit vulgairement, *tout ce qui lui passe par la tête*, ne serait pas un philosophe, mais un sot et peut-être un malhonnête homme. La pensée, dans son expression, n'est belle et puissante que mûrie par la méditation, vivifiée par le cœur, mesurée par le jugement, tempérée par la charité. Si, sauf le cas de folie, elle s'épanche en légèretés, en ironies blessantes, en méchancetés réfléchies, en outrages empoisonnés avec art, outre qu'elle reçoit son châtiment d'un juste mépris, elle se heurte aux répressions de la loi. La police correctionnelle, l'amende, les frais judiciaires, la prison, voilà après le mépris public, avec les dommages-intérêts, les limites nécessaires et le juste châtiment de la libre pensée, se permettant les libres paroles. Folle ou criminelle, tel est le dilemme où elle doit aboutir.

Dans l'action, la libre-pensée est assujettie aux lois morales et aux lois sociales; elle ne peut ni violer un précepte, ni transgresser une loi au for extérieur de la légalité; du moins elle ne le peut

pas impunément. Si, sous prétexte que je suis libre-penseur, je voulais saccager les temples et vexer des croyants, outrager mon père et ma mère; si je voulais insulter tous ceux qui me déplaisent; si j'entendais attenter à la pudeur des femmes, à la considération des hommes, au bien des familles, me permettre enfin tous les crimes qu'autoriserait ma libre pensée, je serais, en vertu de ma philosophie, tout simplement un scélérat, digne du bagne, dont il faudrait purger la terre. La pensée, spéculativement libre, ne l'est point moralement; et pratiquement, elle est esclave de toutes les lois civiles et religieuses. Que si, parfois, elle peut mépriser impunément ces dernières, cependant elle ne se soustrait pas pour cela à toute répression, et, en cas de crime, elle tombe sous la juste vindicte des lois.

Si la libre-pensée était un droit, un principe pratique certain et souverain, susceptible de remplacer la religion dans la direction morale de l'humanité, elle serait un droit inviolable dans son exercice, et, en fait, pleine de bénédictions. Or, en droit, on ne peut ni admettre, ni même concevoir la libre-pensée, je ne dis pas dans l'action et dans la parole, mais même dans le sanctuaire de la réflexion. Ce peut être un nuage qui passe sans appeler d'advertance; ce ne peut être une pensée précise, réfléchie, dont se pénètre notre faculté intellectuelle. En fait, jamais aucune société n'a admis que la libre-pensée innocente une mauvaise action; elle ne voit, au contraire, dans la préméditation, dans la méditation intérieure, dans la volonté abusée, mais réfléchie, qu'une aggravation du crime. S'il en était autrement, avec la puissance destructive de la raison, avec la puissance corrosive des passions humaines, avec leurs emportements et leurs frénésies, une société qui admettrait la pratique absolue de la libre-pensée nierait la distinction du bien et du mal, abdiquerait sa raison d'être, et, par les excès de tous genres auxquels elle serait entraînée, ne resterait pas cinq minutes dans la tranquillité de l'ordre.

La société est obligée de faire, contre la libre-pensée et ses écarts, par sa police, par son code pénal, par ses tribunaux, par ses prisons, ce que fait l'Eglise par son autorité dogmatique et morale. L'alliance des deux pouvoirs et leurs efforts réunis ne sont pas de trop pour conjurer ce déchaînement de folies et de crimes, qui, sans ces entraves, désoleraient le monde. On a beau dire que l'homme est autonome, que la pensée est sainte, que l'entraver, c'est gêner la lumière divine et méconnaître, dans l'homme, le don de Dieu. Eh! à côté de l'homme qui pense, il y a l'homme

animal; à côté de l'ange, je veux dire au-dessous, il y a la bête. Le fait est que l'humanité n'a pas d'autres moyens de salut que la répression de la pensée rebelle à la justice; et puisque le salut du peuple est la loi suprême, on ne peut pas sérieusement prétendre que l'Eglise et l'Etat, en refoulant la libre-pensée, méconnaissent la sainteté du droit.

Qu'on admire surtout la puissance civilisatrice de l'Eglise; non contente de réprimer les écarts individuels, elle proscrit, en principe, le libre examen et frappe d'anathème ses doctrines positives. Qui veille, dans l'Etat, à la pureté des croyances? Qui prévient les aberrations et qualifie les erreurs? Qui s'oppose aux torrents des sectes et aux déchirements du schisme? Sent-on, dans les discours et les actes des magistrats, l'ardent amour de la vérité, l'accent énergique de la conviction? Enfin quelle énorme différence entre l'action de l'Etat, toujours incertain, qui, en punissant, ne sait qu'aigrir, et l'Eglise, toujours si sûre dans ses décisions, qui ne frappe que pour sauver et guérit parfois en punissant!

Interrogez l'Eglise sur ses croyances : au lieu des funestes incertitudes de la libre-pensée et du néant de ses cogitations fugitives, vous entendrez, de la bouche du successeur de Pierre, de Léon XIII, la réponse que Luther entendit de la bouche de Léon X ; comparez la doctrine de Léon X avec la doctrine de tous ses prédécesseurs, vous vous trouverez ramené, par un chemin direct, au Symbole des Apôtres et à l'Evangile de Jésus-Christ. Tandis que les philosophes sèment des nuages et amassent des tempêtes, si vous essayez, chrétiens, d'attaquer un dogme ou d'altérer la pureté de la morale, la voix des anciens Papes tonnera contre votre erreur, et à la fin du XIXe siècle, vous pourrez croire que les Grégoire, les Léon et Pierre lui-même sont sortis du tombeau. Si votre volonté est faible, vous trouvez indulgence ; si grand est votre mérite, vous obtiendrez, pour votre personne, des ménagements; si votre situation dans le monde est élevée, vous serez traité avec plus d'égards. Mais prétendez-vous abuser de vos talents et de vos pensées, à vos yeux, sublimes, pour introduire, dans le monde, quelque fatale nouveauté : l'Eglise vous frappe d'anathème. Espérez-vous seulement prévenir des déchaînements et des troubles, en transigeant sur le dogme et en offrant quelque explication ambiguë : « Jamais, vous répondra le successeur de saint Pierre; la foi est un dépôt sacré, la vérité est immuable; nous ne pouvons admettre d'adultérations; la libre-pensée doit abdiquer ses folies aux pieds de la Chaire Apostolique. »

Et à cette voix du Vicaire de Jésus-Christ, qui, d'un mot, conjure les orages, viennent s'unir les œuvres de nouveaux docteurs, qui réduisent à rien toutes vos prétentions ridicules. Vous trouverez toujours la même résolution dans le pouvoir de l'Eglise, la même énergie dans sa foi, le même éclat dans sa science. Dix-neuf siècles écoulés, les révolutions des empires, les bouleversements des nations, la variété indéfinie des idées et des mœurs, la puissance des persécuteurs, les ténèbres de l'ignorance, la révolte continue des passions : rien n'a prouvé que l'Eglise, dans son gouvernement propre et dans le concours généreux qu'elle prêtait, au gouvernement et à la société civile contre la libre-pensée, ait manqué de sagesse et de résolution. En vain on lui a reproché ce qu'on appelle son obstination, son aveuglement, son fanatisme, l'Eglise n'a pas fléchi; pour la sanctification des âmes et pour le salut des peuples, elle a supporté le poids douloureux de toutes les ingratitudes. En présence de ce spectacle, tout homme instruit, capable de dominer son siècle et de se soustraire aux préjugés de son éducation, sentira certainement s'élever, dans son esprit, des doutes sur la légitimité du libre examen; il refusera de croire au droit absolu de la libre-pensée; il éprouvera, au moins, le désir d'examiner de près cette institution bienfaisante de l'Eglise, qui tient tête, avec la plus héroïque résistance, à tous les assauts de la libre-pensée.

Au demeurant, je ne vois pas que la société civile, malgré toutes ses fanfaronnades de tolérance, ait accepté beaucoup les immunités du libre examen. Chose admirable! la législation ne l'a jamais pris pour base nulle part; et partout la législation s'applique à prévenir, à punir, à réprimer, toujours avec la même vigueur. Les mœurs, tout en affichant une certaine liberté, puisent la force à d'autres sources; c'est uniquement à l'Eglise qu'elles viennent se purifier; ailleurs, elles se gâtent. La civilisation ne s'est donc laissé ni diriger, ni dominer par un principe qui sape tous les fondements de la morale; qui, une fois appliqué aux mœurs et aux lois, substituerait, à la dignité des mœurs européennes, l'abaissement des peuples en dissolution, qui se précipitent vers la barbarie ou reviennent à l'état sauvage.

Sans doute, quelques individus ont pu être pervertis par cette licence; sans doute, des sectes en ont profité pour ourdir leurs trames; sans doute, quelque parti a pu se former, pour escalader le pouvoir. On ne peut nier que la moralité de quelques nations n'en ait reçu quelques graves atteintes; il n'est plus possible de s'abu-

ser sur les larronneries de l'Allemagne et sur les brigandages de l'Angleterre. Nous reconnaîtrons, si l'on veut, que les coryphées du libre examen sont parvenus parfois au gouvernement des Etats. Mais, même au sein de ces nations affaiblies, même sous le gouvernement de ces libres-penseurs, plus ou moins couronnés, il est certain que la législation, l'administration, les tribunaux, les sciences, les arts, les mœurs, se sont gardés de prêter l'oreille à cet horrible principe; je dirai même qu'ils ont aggravé, avec plus de rigueur, les exigences morales et sociales de la répression. Leurs prisons sont des bagnes et leurs bagnes sont des enfers. L'Europe a montré, par le plus éclatant des témoignages, qu'elle ne pouvait accueillir le droit d'une doctrine qui nie Dieu, qui rejette la distinction du bien et du mal, qui donne à l'homme un singe pour ancêtre et la boue pour berceau, qui ôte à la vertu tout mobile honorable, qui désarme le pouvoir et livrerait bientôt, et logiquement, l'ordre social aux déprédations des nouveaux Verrès.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

*(A suivre.)*

# Le péril clérical dans l'association

Qu'est-ce que la loi sur les associations, dont l'urgence a été votée par les députés dans la séance du 24 janvier? Est-ce une loi intéressant la sûreté de l'Etat? La façon dont la discussion a été menée, toute affaire cessante, le démontre assez, n'est-ce pas?

Le péril clérical n'a jamais été aussi menaçant pour la France comme il l'est aujourd'hui. C'est une mainmorte immense qui paralyse les ressorts financiers de la nation. C'est un danger imminent suspendu, comme l'épée de Damoclès, au-dessus de la tête de la République, contre laquelle conspirent à toute heure les Ordres religieux. Pour le clergé séculier, c'est une entrave incessante apportée dans son ministère par d'habiles concurrents.

Il est nécessaire, sans plus tarder, de mettre ordre à cette audace inouïe des communautés religieuses; il faut les faire rentrer dans la loi commune. De quel droit s'unissent ces hommes pour vivre ensemble? De quel droit prononcent-ils des vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté? De quel droit possèdent-ils des fortunes immenses : un milliard, disait M. Waldeck-Rousseau à Toulouse, 560 millions, dit l'administration de l'enregistrement?

Ici, il faut humblement faire observer que ces malheureux religieux sont au nombre de 160.000 pour posséder ces 560 millions.

Nous allons reprendre un à un les griefs invoqués et les examiner froidement.

*Premièrement, la mainmorte qu'elles représentent porte préjudice aux finances françaises.*

Qu'est-ce que ce grief? Il faut donc entendre par là que les biens des Congrégations religieuses sont en dehors du droit commun et échappent à l'impôt? S'il en est ainsi, il y a lieu, j'en conviens, à une réforme sérieuse. A mon sens, tous les citoyens

doivent, dans une juste mesure, partager les charges de l'Etat; — je ferais une seule exception en ce qui concerne les établissements de charité. — Mais on va voir qu'il n'en est pas tout à fait ainsi quand il s'agit des associations religieuses.

La mainmorte existe, comme tout le monde le sait, du fait que la vie et l'action d'une propriété, commune à un ensemble d'individus, se poursuit comme la vie d'une seule personnalité et comme si ses membres n'existaient plus. Il n'y a donc pas que les Congrégations dont les biens soient de mainmorte. Une commune, par exemple, de même qu'une association religieuse reconnue, représente une personnalité civile; c'est une personnalité qui ne peut mourir; sa fortune, par conséquent, échappe aux droits de succession, dont toutes les autres fortunes sont frappées lorsqu'elles sont transmises de main en main. C'est donc précisément ce qui constitue la mainmorte.

Observons en passant que les Congrégations reconnues sont les seules qui n'acquittent pas le droit successoral, puisque les membres des associations non reconnues agissent comme de simples particuliers; s'ils veulent laisser leurs biens à leur Ordre, ils voient leur succession taxée du droit le plus élevé.

Et maintenant, que restera-t-il de l'épouvantail de la mainmorte religieuse, lorsqu'on aura ajouté qu'elle ne représente pas en valeur 5 o/o des biens de mainmorte dans toute la France?

Mais poursuivons l'examen de la question et voyons comment les Congrégations sont en dehors de la loi ou du droit commun, en ce qui concerne l'impôt.

Cote personnelle, cote mobilière et immobilière, portes et fenêtres, tout cela n'est pas à l'état de mythe pour les religieux; et il n'est subi aucune atténuation dans ces taxes pour eux, en considération de ce qu'ils ont formé une communauté.

Il n'y a donc que le droit de succession auquel leurs biens, mis en commun, sont soustraits, encore, avons-nous dit, pour les Ordres reconnus. Ne croyez pas cependant qu'ils en soient tout à fait exonérés. Les Congrégations autorisées ont été frappées, en effet, dans leurs immeubles et terrains, d'un droit supplémentaire qui est maintenant porté à 87 o/o en sus de la taxe établie. De la sorte, il devient plaisant de parler d'un régime de faveur pour ces Ordres autorisés.

Maintenant commence l'infamie, et voici la preuve irréfutable de la haine avec laquelle sont poursuivies les communautés religieuses.

Nous avons vu comment celles-ci étaient frappées par des impositions communes ou par des impositions équivalentes; mais il est un droit spécial qu'elles doivent acquitter aussi, en tant qu'association. Ce droit est une taxe de 4 o/o sur le revenu de l'association. Comment va-t-on l'établir ? Voyez et jugez. Le revenu des Congrégations est basé sur l'évaluation du capital que représentent leurs biens mobiliers et immobiliers et fixé à 5 o/o de la valeur de ce capital.

Un exemple montrera le résultat de cette opération. Supposons un établissement d'un Ordre quelconque, un Carmel, si vous le voulez. Au prix de quels sacrifices les Carmélites auront-elles bâti leur couvent, vous l'imaginez. S'il est ancien, les dettes, les emprunts contractés pour sa construction sont probablement amortis; restent, comme revenu, les réparations, l'entretien, les impôts. Si les bâtiments sont neufs, il y aura, quatre fois sur cinq, des annuités à payer au Crédit Foncier, ou un intérêt d'emprunt à supporter; dans tous les cas, intérêt négatif et capital improductif. N'importe, le couvent représentera une valeur de 300.000 francs, il sera assimilé à un revenu de 15.000.

Supposons encore un établissement de charité, un orphelinat, un asile de vieillards. Vous avez construit des salles spacieuses ou acheté un jardin pour que vos pensionnaires soient en bon air; c'est fort bien. Pour tout cela vous paierez. Et voilà comment les dispensateurs de la charité publique sont encouragés !

Les voilà, ces accapareurs ! ces odieux détenteurs de biens de mainmorte ! Eh bien ! supprimez-les, dépouillez-les, et nous verrons si cela vous enrichira.

Il y a encore mieux. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du droit d'accroissement qui frappe les communautés à la mort de leurs membres. Rien que ce mot d'accroissement, n'est-il pas une affreuse ironie ? Comment une association s'accroît-elle en voyant diminuer le nombre de ses associés ? N'est-ce pas une réunion d'ouvriers qu'une Trappe, qu'une résidence de Frères Prêcheurs ou de Petites Sœurs des Pauvres, et, parce qu'il y a un ouvrier de moins, comment la maison s'en trouve-t-elle plus riche ? Comment s'est-elle accrue ? Serait-ce de la suppression d'une bouche inutile ? Cette interprétation, qui est bien celle de la loi, me rappelle le mot d'un vieillard recueilli chez les Petites Sœurs : « Elles sont bien bonnes, les Petites Sœurs; on est bien content aussi de leur faire une position. »

Et la loi raisonne ainsi : « Nous estimons votre avoir à

200.000 francs ; vous êtes cinquante ; donc, à la mort de chacun de vous, nous supposerons que votre maison hérite d'une part ou de 4000 francs ; et de ce chef, elle paiera les droits de succession qui correspondent à la parenté la plus éloignée, soit environ 11 1/2 o/o. »

Si la Congrégation n'est pas autorisée, elle paie tous les droits de succession de ses membres, comme cela se ferait entre particuliers. Mais alors, le fait est criant, elle paie deux fois : 11,50 o/o sur la part supposée du religieux défunt, plus 11,50 o/o sur sa part ou sa fortune réelle laissée à la communauté.

Si, au lieu de cela, il s'agit d'un Ordre reconnu, il faudra, indépendamment du 87 o/o sur l'impôt foncier, dit taxe de main-morte, acquitter sous une autre forme et pour la seconde fois ce même impôt.

Comment qualifier une loi pareille, dont le but évident est de ruiner les Congrégations et de leur rendre la vie impossible en France? Pour quelques-unes, c'est la banqueroute à très bref délai. On sait les maigres ressources de certains Ordres religieux qui vivent presque uniquement de la charité publique; comment pourraient-ils se tirer d'affaire avec ces droits énormes qui les frappent de tous les côtés? Je dis qui les frappent, car c'est bien eux qui sont frappés, et non leurs biens et leur fortune, qui n'existent qu'aux yeux du fisc.

Le cynisme est poussé à son comble, n'est-il pas vrai? lorsqu'après avoir dévalisé les gens, on prétend que leurs richesses sont faites pour porter ombrage. Cynisme odieux, mensonge flagrant aux yeux de tous, mais dont la responsabilité n'en sera pas moins assumée par quelque trois cents voix de notre Chambre législative.

*
* *

*Comment tolérer l'esprit congréganiste qui fomente la résistance et la lutte contre les lois existantes?*

Il est bon de dire que le clergé cherche à battre en brèche le gouvernement. Du moins, celui-ci, lorsqu'il cherche par tous les moyens à opprimer la liberté de conscience, suppose que, forcément, il doit en être ainsi.

D'où vient donc l'attaque et la lutte contre le gouvernement? S'organise-t-elle, cette lutte, derrière les grilles des pauvres moines ou bien des nonnes, qui ont voulu mettre une barrière infranchis-

sable entre le monde et eux, pour que rien ne puisse plus les distraire du service de Dieu ?

Les Ordres qui exercent la charité en soignant les malades, en élevant les orphelins, en réhabilitant les filles repenties, en donnant asile aux vieillards, conspirent-ils ?

Alors, ce seraient les Ordres prêcheurs ou enseignants ?

Des prêcheurs on ne peut pas dire qu'ils cachent leur jeu. Et ceux-là seuls qui ne fréquentent pas les sermons peuvent prétendre que le gouvernement y est attaqué. Ils sont forts pour le déclarer, mais ils savent mieux que nous que pas une parole de blâme à l'adresse du gouvernement ne pourrait tomber de la chaire sans être recueillie et réprimée comme il convient.

Restent les Ordres enseignants. Ah ! ce sont bien eux qui sont la cause de tout le mal : cela, je suis prêt à le reconnaître. S'il est voté une loi contre les associations, à eux en revient l'honneur. S'il est des Congrégations qui font tort à l'Etat, ce sont celles-là. Sur elles, l'accord sera parfait dans la majorité de M. Waldeck-Rousseau, un accord de triomphante et de haineuse réprobation.

Celles-là offrent donc un juste grief contre elles ? Ne vous souvient-il pas, en effet, de l'enquête sur l'enseignement secondaire qui eut lieu à la fin de 1899, de ses résultats accablants pour l'Université délaissée, pour les collèges universitaires aux abois, malgré les subventions réitérées de l'Etat ? Il fut alors démontré que la faveur pour les établissements libres allait toujours croissant.

Rien ne peut causer plus de dépit aux sectaires qui nous gouvernent, et les Ordres coupables d'infliger cette défaite à l'enseignement de l'Etat sont, au double point de vue de religieux et d'éducateurs, poursuivis par une rancune vengeresse et implacable. Ceux-là sont les premiers visés, pour vouloir soustraire une partie de la jeunesse française à l'instruction officiellement athée.

Chez eux, s'élèvent des chrétiens, c'est-à-dire des adversaires futurs des lois sectaires que méditent les francs-maçons ministériels d'aujourd'hui.

A ceux-là on dira : « Nous ne voulons pas d'association dont le siège et la direction soient situés à l'étranger ; ou il leur faudra une autorisation dont nous rendrons les conditions impossibles. » Ou bien encore : « Il ne faut plus d'associations où les membres vivent en commun », — toujours sous la même réserve illusoire.

Ne sont-ils pas bien choisis ces deux articles? Et croit-on possible de mieux approprier une loi aux besoins d'une rancune?

*
* *

Le Président du Conseil, en père de l'Eglise qui pense à tout, vous dira aussi que *c'est rendre un service au clergé régulier que de mettre les religieux à l'écart.*

Bien des prêtres diocésains trouvent avec raison que l'ingérence des réguliers est souvent une gêne pour leur ministère.

On est heureux de penser, n'est-ce pas? que le zèle de M. Waldeck-Rousseau s'échauffe quand il s'agit de rendre service à l'Eglise.

Là encore, il ne peut y avoir, et les niais seraient les seuls à s'y laisser prendre, qu'une phraséologie détestable, comme est détestable la cause qu'elle veut servir. Arguments vains et creux, uniquements produits parce qu'il faut bien appuyer un projet de loi sur un besoin de réforme, fût-il fictif et archifaux comme celui-là.

Voyons donc comment s'exerce l'ingérence du clergé régulier ?

Quand rencontrons-nous des religieux mêlés au ministère des paroisses? Nous en trouvons lorsque MM. les curés, pour alléger une charge à laquelle ils sont parfois incapables de suffire, ont demandé à un Jésuite, à un Dominicain, à un Franciscain ou à un membre d'un Ordre quelconque de venir prêcher, confesser ou donner une retraite dans leur église, ou bien quand ils veulent attirer un plus grand nombre de paroissiens par l'attrait d'une parole éloquente ou du moins étrangère. De toutes façons ils viennent demandés et désirés, dans les campagnes surtout.

Tel est l'unique point de rapprochement entre les deux clergés.

Dans les villes, ils vivent forcément côte à côte. Qu'en résulte-t-il? Peut-il jamais y avoir confusion de ministère? Aucunement. La seule œuvre commune qu'ils poursuivent, c'est le ministère de la confession. Et qui voudrait affirmer que les curés et les vicaires aient lieu de s'en plaindre? Dans les grands centres surtout, ils seraient débordés et même tout à fait insuffisants pour confesser les nombreux pénitents.

N'est-ce pas une absurdité de dire qu'un religieux, eût-il dans son Ordre une situation considérable, pourra intriguer et même avoir la moindre influence dans les affaires du diocèse? Si une action peut se produire, chacun sait que c'est en sens inverse, action de l'évêque sur les communautés établies dans son ressort.

Que tous les arguments apportés par le gouvernement, que les motifs avoués par lui sont pauvres, et colorent peu sa haine pour la religion !

Si révoltante que soit cette loi, les Chambres vont la voter avec enthousiasme. Ses conséquences apparaissent grosses de difficultés, son application des plus onéreuses. Quand il s'agit de répandre l'instruction sans Dieu, nous savons déjà qu'il n'est pas de sacrifice budgétaire qui arrête nos gouvernants. La dépense la plus folle, qui écrase encore nos communes rurales, n'a pas eu d'autre but. Dans tel village, l'instruction primaire fournie par des Sœurs ou des Frères ne coûtait presque rien ; souvent le local était donné ou obligeamment prêté, de sorte que la commune possédait une école aussi économique que possible, mais qu'importe ? c'est l'instruction laïque seule qui peut convenir à la nouvelle génération. A grands frais on érige alors un établissement officiel pour combler le vœu des populations, qui, entre parenthèses, continuent d'envoyer leurs enfants à l'école libre. Et qu'on ne dise pas que ce fait soit l'exception ; le cas de l'école laïque qui se dresse toute neuve, au milieu de la campagne, stupide dans sa laideur officielle et inutile puisqu'il n'y va personne, abonde dans nos villages français. J'avoue que j'exagère en disant que pas un enfant ne la fréquente, car l'instituteur s'y trouve toujours au moins en tête à tête avec le fils du cantonnier : celui-ci serait en effet trop certain d'être mis à pied s'il envoyait ses enfants à l'école libre.

L'enquête sur les établissements universitaires a suffisamment prouvé à quel point les lycées étaient pour l'Etat une charge et une lourde charge.

Si le nombre des élèves se trouve près d'être doublé par la suppression de l'enseignement libre, comment y subviendra-t-on ? Sans doute, la tourbe des pions, qui se recrutent parmi les déclassés et les fruits secs, trouvera dans l'augmentation des places un merveilleux débouché. Pour ma part, je l'avoue, je me désintéresse de cette catégorie de gens, dans laquelle, sans doute, peut se rencontrer, comme une rare exception, un sujet de mérite, mais qui se compose presque uniquement de jeunes gens ayant profité de bourses du lycée, voulant se hausser au-dessus de l'état de leurs parents et échapper au travail manuel. Je m'appliquerais à diminuer le nombre de ces malheureux plutôt qu'à chercher à l'augmenter.

Le véritable résultat atteint sera l'impossibilité, pour le plus grand nombre, parmi les pères de famille, d'obtenir pour leurs

enfants et en France une instruction chrétienne. Ils seront donc obligés de les envoyer dans les collèges de l'Etat, et, comme compensation, si je puis ainsi m'exprimer, ils auront, comme tous les contribuables, à subir de ce fait une augmentation de charge pour renforcer le budget de l'instruction publique.

Nous allons être ainsi violentés dans le plus sacré de nos droits. Et cette instruction athée, obligatoire, sera la seule qui donnera accès, je ne dis pas aux faveurs publiques, mais à toutes les carrières contrôlées par le gouvernement.

Et la misère publique, cette misère cachée, qui était embrassée et secourue par les Ordres religieux avec cette intelligence, ce désintéressement, ce dévouement, dont il est impossible de donner même une mesure, la voyez-vous rendue officielle, si l'on peut ainsi parler ?

Le cœur se serre à cette pensée et il faut se dire en pleurant que la France entre dans une ère de désolation.

Sans doute le gouvernement reculera, au moins au premier abord, devant l'expulsion des Ordres religieux exerçant exclusivement la charité. Le scandale serait trop grand ; le sentiment populaire aurait, sans aucun doute, en dehors même de toute idée religieuse, un mouvement de révolte. Et puis il serait impossible à n'importe quel service public de prendre à sa charge toutes ces œuvres. Mais les Ordres religieux soulagent une infinité de misères, et leur vie se passe à se priver pour faire le bien et l'aumône autour d'eux. Qui les remplacera ?

Il est impossible aussi que les missions françaises soient désorganisées du même coup ; ce gouvernement, si incroyablement ancré qu'il soit et même fût-il encore dix fois mieux assis, en éprouverait un contre-coup qui l'écraserait. Tout le monde sait que dans les pays lointains, neuf fois sur dix, catholique est synonyme de Français et que ce dernier titre tient son prestige du premier, car c'est le missionnaire qui l'a fait connaître et honorer.

Quelle autorité auront en Chine les religieux qu'on saura chassés de France ? Comment se recruteront enfin ces missions françaises ? Comment s'alimenteront-elles ? Ignore-t-on le rôle des Jésuites en Chine, à Madagascar ? Si en France ils sont frappés de proscription, imagine-t-on le tort porté du même coup à la cause française dans ces deux pays ?

Le Souverain Pontife, et il ne peut en être autrement, cédera sans doute aux sollicitations des puissances étrangères qui ont déjà réclamé la protection des chrétiens du Levant. Comment

pouvons-nous songer à conserver cette protection tout en dépouillant les Assomptionnistes, qui en sont le nerf et l'on peut dire l'âme ?

Pauvre France, où vas-tu ?

L'Histoire nous montre parfois l'inconscience des peuples marchant aux abîmes, sans qu'un acte d'énergie vienne les secouer de leur torpeur ou les faire revenir dans la voie droite. C'est aujourd'hui le cas de la France, courant à sa décadence par tous les chemins qui mènent à l'épuisement de ses forces vitales. Nos ennemis le disent assez, nous vouant, avec les autres races latines, à une chute inévitable et prochaine.

Après les revers qui l'avaient atteint dans ses œuvres vives, notre pays avait repris rang parmi les grandes puissances. Sa force à l'intérieur confondait ceux qui s'étaient proposés de l'écraser. Son armée laborieuse, disciplinée, devenait un porte-respect. Son génie d'expansion se redressait plus actif ; ses pionniers admirables qui s'avancent partout à la conquête des mondes nouveaux et qui, partout, font des prodiges sous l'uniforme comme sous l'habit monastique, jetaient sur elle une gloire nouvelle et étendaient au loin son prestige.

Ce relèvement si honorable de notre pays n'aura eu qu'un temps. Aujourd'hui la France est aux mains d'une horde de socialistes et de francs-maçons à qui l'on donne successivement comme pâture son armée et sa foi religieuse.

La secte diabolique va se jeter à la curée des Congrégations religieuses. A quoi faut-il s'attendre d'un gouvernement dont le nom même signifie liberté, du moins on le croit, et qui commet l'acte monstrueux de mettre des citoyens hors la loi parce qu'ils se sont rassemblés pour prier, pour enseigner et pour faire la charité ?

L'heure de la lutte a sonné, nous avons trop sommeillé ; il faut nous armer pour combattre. Si nous le voulons fermement et si nous tournons en haut les yeux, nous vaincrons.

Il n'est, pour moi, dans l'avenir que j'envisage, du moins si je m'arrête seulement au point de vue terrestre, aucun indice d'espérance pour la régénération de notre infortunée patrie. Cependant je ne puis cesser d'espérer que la sainte Vierge viendra en aide à son pays de prédilection et que le Sacré-Cœur, à qui il s'est voué, sauvera la France, malgré qu'elle veuille se perdre.

Puissent Montmartre et Lourdes conjurer le danger !

JOSEPH DE CLOTURE.

# Les derniers jours de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale

*(Suite et fin)*

---

Dès son arrivée à Bordeaux, M. Jules Simon avait, en effet, convoqué ses collègues à l'hôtel Sarget, chez M. Crémieux. Il pressentait un conflit, car il avait vu, affiché sur les murs, le décret électoral de la Délégation ; celui de Paris n'y était pas. Le conflit serait violent : la chose avait été prévue à Paris, et M. Jules Simon était armé pour la lutte, ayant en mains les pouvoirs nécessaires, même pour faire arrêter M. Gambetta, et, à ses côtés, se tenait, prêt à l'exécution, M. Lavertujon. Mais M. Simon n'aimait pas le bruit, les éclats, la lutte au grand jour avec ses chocs et ses risques; il préférait l'action souterraine qui mine et fait sauter l'adversaire. Or M. Gambetta était violent, passionné; il avait le verbe haut, le mot dur et quelquefois assez cru, qui effarouche.

Aussi M. Jules Simon jugea-t-il prudent de ne pas se trouver en tête à tête avec M. Gambetta, d'autant plus qu'il y avait entre les deux « chers collègues » une antipathie instinctive qui, en dehors même de toute autre cause, faisait présager plutôt la lutte que la conciliation. Mais M. Jules Simon espérait que la présence de MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon atténuerait la violence d'une première entrevue et qu'il trouverait, en eux, pour faire accepter les décisions de Paris, une majorité qui lui permettrait d'avoir, sans grands risques, raison de M. Gambetta.

« Que venez-vous faire ici ? » C'est en ces termes, paraît-il, que M. Gambetta ouvrit le feu. M. Jules Simon répondit qu'il était porteur d'un décret électoral ne reconnaissant pas les exclusions formulées par la Délégation, et qu'il avait *mandat impératif* de le faire exécuter. « Croyez-vous que nous avons besoin de vous et

de votre décret? » reprit brusquement M. Gambetta; et, ses collègues venant à la recousse, M. Jules Simon fut accablé d'objurgations, de reproches et de menaces : « C'est la guerre civile que vous allez déchaîner ; nous connaissons l'état des esprits; la République a des ennemis dont nous voulons la débarrasser. Pour cela, vous devriez vous entendre avec nous. Nous allons envoyer à Paris, afin d'expliquer les raisons de notre conduite. » M. Simon argua qu'il avait un décret et mandat de le faire exécuter. « Retournez à Paris avec votre décret, répondirent ses interlocuteurs; c'est à vous de baisser la tête, à nous de la lever; nous n'avons pas capitulé, nous! »

L'assaut était violent; les collègues de M. Gambetta n'étaient pas les moins ardents à s'y précipiter, MM. Glais-Bizoin, Fourichon, mais surtout M. Crémieux, qui, dans cette lutte, trouva des accents, des jeux de physionomie, des gestes, semblant, de ses petits bras en l'air, tantôt menacer, tantôt vouloir embrasser M. Jules Simon.

A cet instant de la discussion, survinrent M. Fourcand et ses deux adjoints : ils parlèrent de la surexcitation des esprits, d'une émeute dont ils ne seraient pas les maîtres et dont pourrait profiter la réaction pour étrangler la République. Que demandait cependant la Délégation? Un sursis, un délai, qui lui permît de s'entendre avec le gouvernement de Paris ; rien de plus raisonnable. M. Jules Simon ne montrait toujours pas le décret ni les pleins pouvoirs qu'il avait reçus; mais il consentit à laisser envoyer par un pigeon une dépêche au gouvernement de Paris. La discussion avait pris une tournure plus calme, et M. Jules Simon, qui, assurent quelques personnes, avait un instant craint pour sa liberté, en profita pour se retirer et se rendre au télégraphe, faire passer une dépêche à ses collègues de Paris, afin de leur expliquer la nature et l'acuité du conflit.

De retour à son domicile, M. Jules Simon reçut trois délégués du comité de la presse de Paris et de Bordeaux. Ils lui demandèrent s'il n'existait pas un décret relatif aux élections, signé par le gouvernement de Paris et publié dans le *Journal Officiel*.

« M. Jules Simon a répondu, disait le 2 février une note collective publiée par les journaux, que ce décret existe, qu'il a été signé le 28 janvier et adopté à l'unanimité des membres du gouvernement de Paris; que ce décret a pour base la loi électorale de 1849; que toutes *les incompatibilités s'y trouvent supprimées*, sauf l'inéligibilité du préfet dans le département qu'il administre. Les élections pour Paris sont fixées au dimanche 5 février; les élec-

tions pour les départements, au 8 ; la réunion pour l'Assemblée est fixée au 12... M. Jules Simon a déclaré aux délégués de la presse vouloir persister dans l'exécution de ce décret. »

« En présence de ces déclarations, que *M. Jules Simon a autorisé à rendre publiques*, les représentants de la presse soussignés n'ont qu'à attendre l'exécution du décret de Paris[1]. »

M. Jules Simon venait donc de trouver dans les journaux parisiens et bordelais des auxiliaires hardis et bien décidés à ne pas lâcher pied, ce qui lui permettrait de soutenir la lutte sans trop se découvrir. Dans la journée du 2 février, il eut une nouvelle entrevue avec ses collègues de la Délégation : l'accord ne put s'établir, car mis en demeure par eux de montrer le décret et les pouvoirs dont il se disait porteur, il s'y refusa de nouveau.

Cependant, la réponse à la dépêche qu'il avait envoyée au gouvernement de Paris n'arrivait pas, et elle ne pouvait arriver, car le directeur des télégraphes, M. Steenackers, l'avait arrêtée, « sous prétexte, dit M. Albert Sorel, de ne pas abaisser le gouvernement devant la Prusse, parce qu'elle devait passer sous le yeux des agents prussiens[2] ». En conséquence, M. Jules Simon chargea un avocat de ses amis, M. Liouville, de se rendre à Paris, afin de mettre le gouvernement au courant de la situation.

Le conseil en était venu, paraît-il, de M. Thiers, qui suivait d'un œil attentif les progrès du conflit, sans que, cependant, il y ait eu d'entrevues entre lui et M. Jules Simon ; mais ils échangeaient leurs impressions par l'intermédiaire d'amis communs, MM. de Rémusat, Cochery, Pascal Duprat, etc., qui confinaient à l'orléanisme et à la République. M. Jules Simon se tenait également sur ces confins, étant en politique ce que son maître Victor Cousin était en philosophie, un éclectique.

Toutefois il n'était pas l'homme des coups d'audace, il avait la rancune trop patiente pour agir vite, comme l'exigeait l'approche des élections; il se fût immobilisé, s'il n'avait rencontré dès le début de la crise l'appui du comité des journaux parisiens et bordelais. Conseillés par M. Thiers, renseignés par M. Jules

1. Signèrent cette déclaration : Emile Crugy (*Courrier de la Gironde*); E. Gibiat (*Constitutionnel*); Léon Lavedan (*Français*); C. Jenty (*France*); Janicot (*Gazette de France*); Charles de Baty Trinquelléon (*Guienne*); Alex. Doinet (*Journal de Bordeaux*); Gregory Ganesco (*Liberté*); G. de Saint-Valry (*Patrie*); Bellier (*Province*); Poujoulat (*Union*); A. Rastoul (*Univers*).

2. M. Albert Sorel, *Hist. diplom.*, t. II, p. 199.

Simon, et forts de leurs attaches politiques, ces journaux étaient entrés hardiment dans la lutte, résolus à obliger M. Jules Simon à se découvrir et, en cas de péril, à les protéger. Ces deux éventualités se réalisèrent au cours du conflit.

Cependant, sur les conseils de M. Thiers, M. Jules Simon fit placarder sur les murs une affiche faisant connaître l'objet de sa mission, l'étendue des pouvoirs dont il était investi. Il ne publiait pas encore le décret, mais il affirmait son existence et la résolution où il était de le faire exécuter. De leur côté, les journaux publièrent une protestation collective affirmant qu'il existait un décret électoral du gouvernement de Paris qui, par sa teneur, « annulait celui de la Délégation de Bordeaux », ce dernier portant « une atteinte grave à la liberté électorale, en excluant de l'éligibilité plusieurs catégories de citoyens, en restreignant arbitrairement le droit des électeurs ».

Mais quel était ce décret dont parlaient ceux des journaux que l'on savait être les confidents de M. Jules Simon ? Pourquoi celui-ci s'obstinait-il à ne pas le montrer à ses collègues de la Délégation ? Par ses demi-confidences, il augmentait l'agitation dans le public : deux partis s'étaient formés, celui de la résistance, qui s'appuyait sur lui et dont M. Thiers et M. Grévy étaient les deux personnalités en vue, et celui de l'action révolutionnaire, qui plaçait ses espérances en M. Gambetta et le poussait aux mesures extrêmes, dût la guerre civile en sortir.

Certes, M. Gambetta était en situation de la provoquer. Mais elle était loin de sa pensée, car s'il travaillait à l'élection d'une Assemblée résolue à établir la République et à continuer la guerre, cependant il ne voulait à aucun prix se séparer de ses collègues de Paris : il le leur avait écrit le 27 janvier[1]. Mais encore était-il nécessaire que la Délégation, pour qu'elle retirât son décret électoral, pût s'abriter derrière celui de Paris, en le publiant. Voilà pourquoi M. Gambetta s'étonnait et s'irritait de l'attitude ambiguë de M. Jules Simon.

Etait-ce qu'il n'était porteur d'aucun décret ? ou bien ne jugeait-il pas de sa dignité de céder aux sommations violentes de ses collègues de la Délégation ? Mais alors, sans doute, il consentirait à montrer le document à une personne qui ne serait pas mêlée au conflit. M. Gambetta jeta les yeux sur M. de Chaudordy. « Pourquoi, lui dit dès le premier jour le délégué au Affaires étrangères,

1. Notes Dréo.

créez-vous des difficultés ? Pourquoi ne voulez-vous pas en finir ? — Je le veux bien, répondit M. Gambetta, mais de tous côtés, on m'écrit : « Non pas aux urnes ! mais aux armes ! aux armes ! » Tenez, voici ces lettres, et en voici d'autres de généraux qui se plaignent que la convention d'armistice leur a fait abandonner des positions qu'ils occupaient de droit. S'il y a véritablement un décret annulant le nôtre, alors, je me retrancherai, pour m'y soumettre, derrière l'autorité du gouvernement de Paris, dont nous ne sommes qu'une Délégation. Ayez donc l'obligeance d'aller chez Simon, demandez-lui qu'il vous montre le décret, et, s'il vous le montre, votre parole suffira. » Immédiatement, M. de Chaudordy se rendit auprès de M. Jules Simon, rue de la Trésorerie, et lui demanda s'il avait le décret et pourquoi il ne le montrait pas, ajoutant que s'il lui en donnait seulement connaissance, tout serait arrangé. « Je n'ai pas le décret, répondit M. Simon, il était dans le carton à chapeaux de Lavertujon, le carton a été égaré ; mais si on veut envoyer aux avant-postes, il sera facile de se le procurer et là, on vous le montrera. — Eh bien ! avez-vous-vu le décret ? dit M. Gambetta à M. de Chaudordy, au moment où il reparut. Non, n'est-ce pas ? vous voyez bien que Simon ne dit pas la vérité. » Le délégué aux Affaires étrangères apprit le même jour que M. Jules Simon avait montré le décret aux journalistes, mais la crainte de Gambetta l'avait paralysé.

M. de Chaudordy n'avait jamais cru que M. Gambetta ni ses collègues eussent l'intention de rompre avec le Gouvernement de Paris. Il en avait du reste reçu l'assurance. La démarche qu'il venait de faire auprès de M. Jules Simon lui prouva que, dans la pensée de la Délégation, son décret du 31 janvier serait retiré dès que lui serait montré le décret de Paris qui l'annulait. Les élections auraient donc lieu dans des conditions indiscutables de régularité et l'Assemblée qui en sortirait serait la véritable expression de la volonté nationale. C'était ce que ne cessait de répéter M. de Chaudordy aux représentants des puissances neutres présents à Bordeaux, qui se préoccupaient du conflit qui venait de s'élever. Lord Granville, nous l'avons dit plus haut, avait recommandé à lord Lyons d'insister auprès de la Délégation pour lui faire accepter l'armistice. La Délégation l'avait fait scrupuleusement exécuter, malgré les erreurs et les négligences de M. Jules Favre. C'est ce que faisait observer M. de Chaudordy ; restait le décret électoral de la Délégation, qui semblait mettre tout en question. « Ne vous en préoccupez pas, disait-il à lord Lyons et au prince de Metternich

dont il connaissait les bonnes dispositions pour la France, ce n'est qu'un malentendu qui se dissipera vite ; je connais les intentions de M. Gambetta. Un nouveau gouvernement va sortir des décisions de l'Assemblée, le devoir de l'Europe sera donc de reconnaître ce gouvernement et de l'assister dans les négociations qui vont s'ouvrir. »

Et, le 3 février, M. de Chaudordy écrivait à nos représentants à l'étranger, en leur annonçant que le gouvernement de la Défense donnerait sa démission à la première séance de l'Assemblée nationale : « Je vous prie de ne pas discontinuer vos efforts, afin de procurer à la France les sympathies du gouvernement auprès duquel vous vous trouvez et celles de l'opinion publique. Veuillez, en outre, vous appliquer à préparer au gouvernement qui sortira des délibérations de l'Assemblée une prompte reconnaiseance officielle et un appui actif qui facilite les négociations de la paix en en rendant les conditions acceptables pour nous. » Mais sur cette question de la paix, M. de Chaudordy recommandait à nos représentants de ne rien dire qui pût engager le nouveau gouvernement : « Je compte, ajoutait-il, sur votre tact pour éviter d'engager à l'avance la politique que le gouvernement croira devoir suivre[1]. » M. de Chaudordy réservait ainsi la possibilité de la reprise des hotilités, si l'Assemblée la décidait.

Les dispositions de M. Gambetta et de ses collègues étaient donc plutôt pacifiques, car, ainsi que l'avait fait remarquer M. de Chaudordy, il n'y avait en réalité qu'un malentendu entre la Délégation et le gouvernement de Paris, lorsque, dans la soirée, une dépêche de M. de Bismarck à M. Gambetta vint envenimer le conflit : « Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, disait le chancelier de Prusse, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus[2]. »

En même temps que M. de Bismarck envoyait cette dépêche à M. Gambetta, il écrivait à M. Jules Favre qu'il venait de recevoir d'Amiens la teneur du décret électoral de la Délégation de Bor-

1. Le comte de Chaudordy aux agents diplomatiques de la France à l'étranger, 3 février 1871.

2. Le comte de Bismarck à M. Gambetta, 3 février 1871.

deaux, stipulant les exclusions que nous avons indiquées plus haut.

« J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence, ajoutait-il, si elle trouve ceci compatible avec le but de la convention du 28 janvier. J'exprimais alors déjà la crainte qu'il ne fût difficile, dans les circonstances actuelles, d'assurer complètement la liberté des électeurs et d'empêcher toute tentative dirigée contre cette liberté. C'est dans cette appréhension, que la circulaire de M. Gambetta semble justifier aujourd'hui, que j'ai posé la question de savoir s'il n'était pas plus équitable de convoquer le corps législatif qui constitue une autorité légale, issue du suffrage universel. Votre Excellence refusa et me donna l'assurance formelle qu'aucune pression ne serait exercée sur les électeurs et que l'entière liberté des élections serait garantie.

« Je m'adresse à la loyauté de Votre Excellence pour qu'elle décide si l'exclusion de toute une classe de catégories de candidats, formulée en principe par le décret en question, est compatible avec la liberté des élections telle qu'elle a été garantie par la convention du 28 janvier. J'ose pouvoir exprimer le ferme espoir que ce décret, dont l'application me semble être en contradiction avec les stipulations de la convention, sera retiré immédiatement, et que le gouvernement de la Défense nationale prendra les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de l'article 2 de la convention, relatif à la liberté des élections. Nous ne pourrions pas accorder aux personnes qui seraient élues en vertu des prescriptions de la circulaire de Bordeaux, les privilèges dont la convention d'armistice a investi les députés de l'Assemblée[1]. »

Dans la soirée du jour où M. de Bismarck avait envoyé cette lettre à M. Jules Favre, le gouvernement de la Défense était réuni en conseil; on discutait la question de savoir si les préfets pourraient se présenter aux élections, lorsque survint le préfet de police, M. Cresson. Il arrivait de Versailles tout ému : il avait trouvé, dit-il, les autorités prussiennes dans la plus grande agitation; elles parlaient de rompre l'armistice et de reprendre les hostilités, et cela à cause du décret de la Délégation excluant ceux des candidats qui avaient eu des attaches avec le régime impérial. M. de Bismarck a écrit à M. Jules Favre et à M. Gambetta pour protester contre ce décret. « De graves résolutions vont être prises demain », ajouta M. Cresson.

M. Jules Favre confirma le dire de M. Cresson : une lettre lui

1. Le comte de Bismarck à M. Jules Favre, 3 février 1871.

avait été, en effet, envoyée par M. de Bismarck, à laquelle il se proposait de répondre qu'il ne pouvait non plus « admettre de restriction apportée au suffrage des électeurs »; que M. de Bismarck pouvait être certain que « si le décret avait été rendu par la Délégation de Bordeaux, il serait rapporté par le gouvernement de la Défense nationale », qu'il ne demandait que d' « acquérir la preuve officielle de ce décret », et pour ce, il allait immédiatement expédier un télégramme. « Il n'y a donc entre nous aucun désaccord, disait en terminant M. Jules Favre, et nous devons l'un et l'autre coopérer à la ferme exécution de la convention que nous avons signée[1]. »

Et afin de donner à sa lettre une sanction pratique, il demanda à ses collègues d'édicter un décret qui annulerait celui de la Délégation.

Mais, dirent MM. Garnier-Pagès et Arago, la situation actuelle a été prévue par le gouvernement de Paris et c'est dans ce but que M. Jules Simon a été envoyé à Bordeaux avec pleins pouvoirs pour destituer M. Gambetta. Nous n'avons qu'à nous en rapporter à lui. Voilà ce qu'il faut répondre à M. de Bismarck.

Ce n'était pas, sembla-t-il à M. Jules Favre, suffisant pour donner satisfaction au chancelier d'Allemagne : il parla des bonnes dispositions de M. de Bismarck pour empêcher l'entrée des Allemands dans Paris et de son intention de rappeler, au besoin, le Corps législatif. M. de Moltke n'était pas partisan de l'armistice, et certainement il profitera de toute infraction aux conventions pour le rompre. « Tout cela peut devenir un embarras pour M. de Bismarck, ajouta M. Favre; il est très jalousé à la cour. » Un décret annulant celui de Bordeaux est donc nécessaire. C'est une question d'honnêteté : M. Gambetta a connu et commenté l'armistice; il a télégraphié son avis, il ne pouvait donc faire voter des résolutions qu'il savait contraires à l'opinion de Paris. Et M. Favre déclara, en forme de conclusion, qu'il donnerait sa démission si le décret d'annulation n'était pas rendu.

Le général Trochu affirma que, dans ce cas, lui aussi se retirerait. M. Gambetta a connu l'armistice, dit-il; il ne nous a pas prévenus. M. Jules Simon va être frappé d'impuissance vis-à-vis des armées qui sont sous les ordres de M. Gambetta comme ministre de la guerre et, de leur côté, les grandes villes prendront parti pour la Délégation.

M. Jules Favre au comte de Bismarck, 4 février 1871.

Ce n'est pas seulement le décret qu'il faut rapporter, répondit M. Picard, il est nécessaire de retirer à M. Gambetta ses fonctions de ministre de la Délégation. Hésiter serait fournir un prétexte aux Prussiens pour entrer dans Paris; il faut éviter de paraître obéir à leurs injonctions. Mais la destitution de M. Gambetta à la veille des élections serait une cause de troubles dans Paris et compromettrait l'autorité du gouvernement. M. Hérold, au contraire, insista sur la nécessité de la destitution; toutefois il fallait, selon lui, y procéder subrepticement; ne pas la publier à l'*Officiel*, car la rendre publique profiterait à M. Gambetta, le ferait passer le premier sur la liste de Paris, et cela indisposerait les Prussiens. « Oui, c'est ainsi qu'il faut procéder, reprit M. Ernest Picard, un décret serait inutile et semblerait reconnaître à la Délégation des droits qu'elle n'a pas. » Et M. Picard, tout comme M. Jules Favre et le général Trochu, parla de donner sa démission si son avis n'était pas adopté.

FRÉDÉRIC PICHEREAU.

*(A suivre.)*

1. Ce décret était daté de Bordeaux, 6 février.

# SOIRÉES FRANCO-RUSSES

## TROISIÈME SOIRÉE

## Boers et Afrikanders

*(Suite)*

## AVANT LA GUERRE

MOI

Tout cela explique fort bien qu'en se jetant dans Kimberley au début des hostilités, en couvrant pour ainsi dire de son corps *sa* ville, *ses* mines et *son* intérêt vital, Cecil Rhodes[1] ait eu principalement à cœur d'imposer à l'Angleterre, qu'il avait servie jusque-là à l'œil, un compte de retour qu'elle n'osa pas rejeter. Kimberley, comme Ladysmith, devint, grâce à lui et pour lui, un miroir vers lequel les alouettes britanniques s'abattaient; tourbillonnant autour, elles se faisaient canarder sans grand honneur ni profit par les Boers

1. Pour compléter le portrait de C. Rhodes, il convient de reconnaître qu'il a su dépenser sans compter et parfois avec désintéressement, bien entendu pour la réussite de ses projets.

Quand Maguire, un officier anglais, fut enlevé par un marchand d'esclaves, il versa pour sa vengeance et pour sa liberté 6000 livres sterling ; c'est à ses frais que Jameson alla guerroyer au Matabeleland et se fit prendre plus tard au Transvaal. La première aventure lui coûta 125.000 livres, et la seconde un capital inconnu. Il a fait, seul, les premiers frais du chemin de fer de Beira, du Trans-

aux aguets : Kimberley, Ladysmith, dans les annales militaires, recevront des spécialistes une désignation toute spéciale qui traduira l'étonnement et des sarcasmes cent fois justifiés : il y eut des mobiles misérables et un aveuglement acharné sans exemple.

LE CAPITAINE

Selon vous, comte, en organisant le fameux *raid* de Jameson, Cecil Rhodes ne voulait encore que se répéter au Transvaal ?

LE COMTE

Rien d'autre.

MOI

La *Chartered* fut son levier à Boulouwago ; les *Goldfieds* le secondèrent à Johannesburg ; mais il n'avait pas compté avec l'hôte ; et cet hôte méritait des égards, puisqu'il s'appelait le président Krüger.

LE CAPITAINE

Comme premier ministre du Cap, Cecil prit des libertés. Sous prétexte qu'il avait une nature brutale et qu'il était d'humeur indépendante, il s'affranchissait de toutes règles et de tous ménagements.

continental, du télégraphe des Grands Lacs, des eaux de Boulouwayo. De ces entreprises, les unes rapporteront beaucoup, et les autres rien. A Kimberley, outre les préparatifs au compte de la De Beers, il avait récemment équipé de sa poche quatre cents cavaliers. Il annonça qu'il élèverait un mausolée gigantesque aux morts, et il envoya son architecte au Caire, à Athènes et à Rome pour chercher des idées. C'est de la réclame qui lui coûte cher.

« Ainsi, écrit M. Abel Chevalley, cet homme dépense au hasard de ses projets, avec une extraordinaire prodigalité, des trésors de vie, d'intelligence, d'énergie et d'argent. Dans quel but ? Il méprise la fortune pour elle-même. Il ne tient ni aux honneurs ni aux hommages. Il a un minimum de vices et de passions à satisfaire. Il n'est point sûr non plus, comme on le dit souvent, qu'il travaille exclusivement pour son pays. Nul ne sait si l'Afrique unie qu'il rêve serait anglaise ou africaine. Peut-être serait-elle tout simplement rhodésienne. Quel est donc le principe de sa fiévreuse activité ?

« Comme une force de la nature, brutale et déchaînée, il broie sans souci les existences et les droits, pourvu que son objet s'accomplisse. Au fond, c'est un assoiffé de pouvoir et d'action, non pas de jouissances ; un de ces hommes qui, au XVI^e siècle, eussent été *conquistadores*, au XVII^e généraux de fortune, et qui deviennent, dans le nôtre, financiers et politiques à la fois, conquérants par l'or, tour à tour destructeurs et fondateurs. Suivant qu'on admire davantage la force ou le droit, on en fera diversement un héros ou un brigand. »

LE COMTE

Sans les mines d'or, mes amis, la question du Transvaal n'existerait pas ou du moins, le pays étant de par ailleurs peu favorisé, elle eût été si bien ajournée que, le nombre des Boers augmentant rapidement et leur vaillance étant reconnue, on l'eût enfin écartée définitivement. Mais la découverte de l'or en 1884 amena dans le Sud africain une perturbation profonde, dont nous voyons aujourd'hui les terribles conséquences. Remarquez qu'arrivant plus tard, la saisie arbitraire, déloyale, des mines de Kimberley aurait pu amener les mêmes résultats.

Puisque ce sont les mines d'or qui ont provoqué l'éclat, voulez-vous que nous examinions tout d'abord cette question, à laquelle se rattachent toutes les autres? Ce sera élucider le débat et en réduire la matière.

MOI

J'ai lu avec le plus vif intérêt les divers rapports de M. Aubert, notre consul à Pretoria. Il traitait de la situation commerciale, industrielle et financière du Transvaal; et, sans prévention, sans pédanterie, il me semble, il portait sur le pays et sur ses habitants des jugements qui m'ont beaucoup profité. Comte, avez-vous connu M. Aubert?

LE COMTE

Je lui rendis visite et il me fut de quelque utilité. M. Krüger, qui lui témoignait beaucoup d'estime, entretenait avec lui des relations empreintes d'une grande cordialité. Les rapports de M. Aubert à votre ministre du commerce étaient véridiques autant que judicieux : ce sont des documents sérieux à consulter.

LE CAPITAINE

Je ne sais pas quelles étaient en la matière les opinions de M. Aubert, mais j'ai le plaisir de connaître celles du général Christian De Wet, un personnage, celui-là, dont les Anglais accueillent les bourrades avec plus de considération que les suppliques de l'empereur de Chine. C'est à Klerksdorp, et en novembre 1900, je crois, que le fameux chef orangiste prit la parole devant les Burghers. Il fut bref, mais explicite. « Il faut aimer son voisin, dit-il

en substance, mais détester les Anglais. Du moins, c'est dans cet esprit que j'élève mes enfants. On dit qu'il y a quelques bons Anglais sur terre ; ceux-là, certes, doivent être morts depuis longtemps : car, moi, je n'en ai pas connu. Vous avez vu les généraux anglais me faire la chasse : ils avaient pour me prendre 36.000 hommes vaillants, nous étions 2000 ! et je les ai menés par le nez; je les mènerai ainsi toujours; vivant, ils ne me prendront pas, et si je meurs, rien ne sera changé, j'ai désigné mon successeur. Les Afrikanders ne resteront point neutres ; les gens du Cap seront pour nous ou contre nous, point de milieu ; et je dis que le succès final sera pour nous. Que les Anglais dévastent donc notre pays; que nous importe ! Il renaîtra de ses cendres, il refleurira plus jeune, plus beau, et c'est leur argent qui l'ornera en le fertilisant : ces capitalistes sont comme les porcs qui vont aux truffes : les truffes du Transvaal sont ses mines d'or ! »

LE COMTE

Il frappe ferme et voit juste, De Wet.

LE CAPITAINE

N'est-ce pas ?

LE COMTE

Eh bien ! ces truffes du Transvaal sont à tous égards remarquables, et par leurs qualités intrinsèques, et par les résultats que leur débit donne dans le pays, qui les produit, d'abord; et ensuite, au dehors, par leur influence sur tous les mondes politiques et financiers. Quand j'arrivai à Johannesburg, que de troubles il existait dans les esprits, que de perturbations dans les affaires, que d'épreuves privées, que de désastres publics ! L'inquiétude étreignait tous les cœurs ; on ne s'accostait guère que pour s'entretenir des incertitudes du lendemain. Les compagnons de Jameson avaient été frappés par un arrêt sévère, plusieurs devaient la vie et les autres leur liberté à la générosité du président Krüger, mais on vivait encore dans le cuisant souvenir d'une révolution avortée, sous l'œil défiant de la police et de la troupe. Cependant, sur le *veldt*, la peste bovine faisait rage et multipliait les ruines; au nord du pays, le peuple souffrait de la faim faute de récoltes ; néanmoins, tant de calamités soudaines n'avaient pas enrayé le constant progrès du commerce, de l'industrie du Transvaal, ni réduit la foi robuste des

Boers, ni entamé leur confiance dans l'avenir. Depuis onze années que les gisements aurifères de la République sud-africaine étaient alors régulièrement exploités, c'était déjà pour plus d'un milliard et demi que ces truffes d'or avaient été extraites d'un sol apparemment ingrat; et leur production, en 1896, ne s'éloigna guère de 250 millions malgré les crises agricoles, politiques et financières que l'incurie et la cupidité britanniques déchaînèrent sur ce peuple paisible : sur ce peuple de héros comprenant à peine 250.000 paysans, qui, malgré leur petit nombre, tenaient en respect 750.000 naturels indécrottables et faisaient, de plus, face à la *plus grande Angleterre*, c'est-à-dire à tout un monde, selon la formule de Chamberlain[1]. Comme richesse du sol, comme vaillance du fer-

1. En 1894, le bureau des Monnaies de Washington donnait les chiffres suivants relatifs à la production totale de l'or et de l'argent. Il constatait d'abord qu'en 1492 l'Europe était devenue si pauvre en argent et en or qu'il ne lui en restait guère que pour un milliard de francs, c'est-à-dire une quantité vraiment négligeable; que, de 1493 à nos jours, la production de ces deux métaux précieux n'avait cessé de progresser, ce qu'établissent les moyennes successives des calculs d'Alexandre de Humboldt, revisés et continués par Adolf Sœtbeer.

*Production totale or et argent, de 1493 à 1850*
*Moyennes annuelles*

| PÉRIODES | OR kilos | ARGENT kilos | VALEUR TOTALE millions de fr. |
|---|---|---|---|
| 1493-1520.... | 5.800 | 47.000 | 30.4 |
| 1521-1544.... | 7.160 | 90.200 | 44.7 |
| 1545-1560.... | 8.510 | 311.600 | 98.6 |
| 1561-1580.... | 6.840 | 299.500 | 90.2 |
| 1581-1600.... | 7.380 | 418.900 | 118.6 |
| 1601-1620.... | 8.520 | 422.900 | 123.4 |
| 1621-1640.... | 8.300 | 393.600 | 116.1 |
| 1641-1660.... | 8.770 | 366.300 | 111.6 |
| 1661-1680.... | 9.260 | 337.000 | 106.8 |
| 1681-1700.... | 10.765 | 341.900 | 113.1 |
| 1701-1720.... | 12.820 | 355.600 | 123.3 |
| 1721-1740.... | 19.080 | 431.200 | 161.5 |
| 1741-1760.... | 24.610 | 533.145 | 303.3 |
| 1761-1780.... | 20.705 | 652.740 | 216.5 |
| 1781-1800.... | 17.790 | 879.060 | 256.8 |
| 1801-1810.... | 17.778 | 894.150 | 260.1 |
| 1811-1820.... | 11.445 | 540.770 | 159.7 |
| 1821-1830.... | 14.216 | 460.560 | 151.4 |
| 1831-1840.... | 20.289 | 596.450 | 202.5 |
| 1841-1850.... | 54.759 | 780.415 | 362.2 |
| 1851-1855.... | 197.515 | 886.115 | 877.2 |
| 1856-1860.... | 206.058 | 904.990 | 911.2 |
| 1861-1865.... | 198.207 | 1.101.150 | 882.6 |
| 1866-1870.... | 191.900 | 1.339.085 | 958.9 |
| 1871-1875.... | 170.675 | 1.969.425 | 1.025.9 |

La production totale de ces 382 années s'élèvent à 9.453.315 kilos d'or valant, à raison de 3444 fr. 44 le kilo : 32 milliards 573 millions : la production de l'argent

mier, comme vivacité des couleurs locales, rien, certes, ne laissait à désirer dans ce tableau champêtre bien qu'africain. Je conçois donc que De Wet, convaincu que les troupeaux, même décimés par la peste, se multiplient sous l'œil des pasteurs zélés et habiles, s'en remette pour tout le reste aux spécialistes gloutons chers à saint Antoine dont la *plus grande* Bretagne fournit aussi les *plus gros* contingents : tout est relatif dans le monde.

atteint 180.511.485 kilos, laquelle valant, au poids comparé, quinze fois et demt moins que l'or, répond en espèces à la somme de 40 milliards 127 millions ; soit ensemble 72 milliards 700 millions.

A ce prodigieux total, l'Amérique du Sud avait contribué pour plus de 26 milliards (16 milliards d'argent et 10 milliards d'or) ; le Mexique pour 18 milliards (moins de 1 milliard d'or, mais 17 milliards d'argent) ; les Etats-Unis pour 8 milliards (dont 7 milliards d'or). Le contingent du Nouveau-Monde s'élevait ainsi, dès 1875, à 53 milliards.

De 1876 à 1894, les productions en métal jaune et blanc deviennent fantastiques.

| | OR | | | | ARGENT | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | OR QUANTIT. EXTRAITES | | VALEURS CORRESPONDANTES | | QUANTIT. EXTRAITES | | VAL. MONÉTAIRES | |
| ANNÉES | milliers d'onces tr. | milliers de kil. | millions de doll. | millions de fr. | milliers d'onces | milliers de kil. | millions de doll. | millions de fr. |
| 1876-1880... (moyenne) | 5.543 | 172.4 | 114.6 | 593.7 | 78.776 | 2.450 | 101.9 | 544 |
| 1881-1883... (moyenne) | 4.795 | 149.1 | 99.1 | 513.5 | 92.004 | 2.861 | 119 » | 636 |
| 1886..... | 5.128 | 159.5 | 106.0 | 549.2 | 93.276 | 2.901 | 120.6 | 645 |
| 1887..... | 5.117 | 159.1 | 105.8 | 548.0 | 96.124 | 2.990 | 124.3 | 664 |
| 1888..... | 5.331 | 165.8 | 110.2 | 571.0 | 108.827 | 3.385 | 140.7 | 752 |
| 1889..... | 5.974 | 185.8 | 123.5 | 639.8 | 120.214 | 3.739 | 155.4 | 831 |
| 1890..... | 5.749 | 178.8 | 118.8 | 615.8 | 126.095 | 3.922 | 163 » | 871 |
| 1891..... | 6.321 | 196.6 | 130.6 | 676.9 | 137.171 | 4.266 | 177.4 | 948 |
| 1892..... | 7.077 | 220.1 | 146.3 | 758.0 | 152.940 | 4.757 | 197.7 | 1.057 |
| 1893..... | 7.523 | 234.0 | 155.5 | 805.8 | 161.162 | 5.012 | 208.4 | 1.114 |

M. A. de Foville, directeur de la Monnaie de Paris, dont la compétence spéciale est universellement reconnue et à qui échut l'honneur de dresser en dernier lieu la statistique de la production de l'or et de l'argent dans le monde depuis la découverte de l'Amérique, c'est-à-dire en ce moment-là, depuis 404 ans, évaluait à 102 milliards la valeur de l'or et de l'argent que l'homme avait retirés de la terre, soit 46 milliards d'or et 56 milliards d'argent compté au poids (222 fr. 22 le kilos).

L'extraction s'est ainsi développée de siècle en siècle. Au XVI^e siècle, elle ne dépassait pas en moyenne, par an, 80 millions de francs, or et argent réunis. Au XVII^e siècle, elle parvient à 115 millions. Au XVIII^e siècle, elle monte à 193 millions. De 1801 à 1850, la moynnne annuelle atteint 227 millions environ. Alors se produit une inflation extraordinaire. La moyenne de l'extraction annuelle arrive à 930 millions de 1851 à 1875. Elle s'élève à 1 milliard 90 millions de 1876 à 1885. Elle ressort de 1 milliard 340 millions de 1886 à 1890. Enfin, de 1891 à 1896, elle n'est pas moindre de 1 milliard 975 millions par an !

Comme le fait remarquer M. de Foville, la progression est si rapide que, pour

LE CAPITAINE

Mais, oui.

MOI

Je ne sais, comte, si l'idée que je me fais de la richesse minière du Transvaal est exacte. On m'a dit, certain jour, que ses mines d'or s'épuiseraient bientôt ; qu'aucune industrie ne viendrait compenser cette exploitation. Doit-on prévoir, après une éblouissante fortune, une misère pitoyable pour tout le Sud africain ?

LE COMTE

Je ne le pense pas.

l'or, on passe de 677 millions en 1891 à 1 milliard 89 millions en 1896, et, pour l'argent, de 939 millions en 1891 à 1113 millions en 1896.

En ce qui concerne particulièrement le Transvaal, où l'industrie aurifère ne date que de 1884, il faut noter que la République a produit en 1896 2.497.946 onces, soit 11.905 onces de moins qu'en 1895. Voici la part des différents districts aurifères dans cette production d'une valeur déclarée de 214.925.325 francs :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Witwatersrand..... | 2.277.125 | onces | 77.798 | kilos |
| Vallée du Kaap..... | 121.390 | — | 3.774 | — |
| Lydenburg..... | 50.387 | — | 1.567 | — |
| Klerksdorp..... | 38.818 | — | 1.207 | — |
| Zoutpansberg..... | 5.602 | — | 174 | — |
| Malmani, Pretoria, Vrijheid..... | 857 | — | 27 | — |
| | 2.494.179 | onces | 77.546 | kilos |

Le tableau suivant indique les progrès faits par cette industrie au Transvaal pendant les douze dernières années, d'après les rapports officiels :

| | ONCES | KILOS |
|---|---|---|
| Production en 1884..... | 2.918 | 91 |
| — 1885..... | 1.737 | 54 |
| — 1886..... | 10.032 | 312 |
| — 1887..... | 48.940 | 1.522 |
| — 1888..... | 279.600 | 8.693 |
| — 1889..... | 430.800 | 13.394 |
| — 1890..... | 540.360 | 16.800 |
| — 1891..... | 835.516 | 25.977 |
| — 1892..... | 1.289.498 | 40.092 |
| — 1893..... | 1.575.397 | 48.981 |
| — 1894..... | 2.265.853 | 70.448 |
| — 1895..... | 2.509.851 | 78.035 |
| — 1896..... | 2.497.946 | 78.547 |
| | 12.273.074 | 381.946 |

LE CAPITAINE

Que Dieu vous entende! Que deviendraient les 500 millions de l'épargne allemande engagés dans la galère?

LE COMTE

Et les 800 millions russes?

MOI

Et le milliard français!

LE COMTE

Nous voilà tous intéressés dans la prospérité du Transvaal; seul je ne tremble pas.

MOI

Ai-je pâli, comte?

LE CAPITAINE

Cependant, il n'est pas oiseux tout à fait de savoir à quoi s'en tenir sur l'avenir industriel, financier et commercial d'un pays en faveur duquel tant de petites gens ont vidé tous les bas de laine, et où tout semble dépendre du rapport satisfaisant des mines. Sont-elles bonnes, mauvaises, ou simplement médiocres? Elles ont dans leur ensemble distribué 60 millions de dividendes en un an : 60 millions pour des milliards engagés, est-ce au point de vue de l'épargne une si belle affaire?

LE COMTE

Le public se fait emballer en ces entreprises; les aigrefins préparent leurs *booms*[1] et le peuple naïf enlève le paquet... de titres

1. En 1875, un colon de Natal, Graham Barber, attiré probablement vers le district de Lydenburg, où l'on avait découvert des pépites d'or pesant jusqu'à 200 onces, découvrit un filon aurifère près de la rivière de Kaap, et sur un plateau formé par un des contreforts de la chaîne de Drakensberg, dans un cirque entouré de hauteurs, il fonda la petite ville de Barberton.

En 1882, on exploitait les dépôts d'or d'alluvion et M. Moodie vendait à des

qu'on lui passe à des cours surfaits fantastiques. Voilà ce que généralement il faut regretter. Il n'en est pas moins vrai que le nombre des mines en exploitation augmentait sans cesse, que les filons, qu'on y recherchait, étaient abondants, continus, riches, et qu'assez fréquemment à celles qui déjà rendaient, d'autres en arrivaient à l'*Output*[1], si bien que ces nouveaux résultats s'ajoutant sans cesse aux anciens, on avait tout lieu d'espérer que bientôt le Transvaal, à lui seul, produirait autant d'or que le reste du monde[2]. Je me suis laissé dire là-bas, par des prospecteurs

financiers de Natal les fermes qu'il possédait dans la région et où l'on venait de découvrir le *pioneer reef*. Les capitaux de Londres, effarouchés par la rapide débâcle des exploitations hasardeusement lancées dans le Lydenburg, se tinrent d'abord à l'écart, et ce fut à Maritzburg, capitale de la Natalie, que la société de Moodie se forma au capital de 240.000 livres sterling.

La Sheba fut découverte en 1886 et, quelques mois après, ses premiers broyages donnaient 8 onces d'or à la tonne. Les actions émises à 1 livre montaient à 100 livres. D'autres sociétés aussitôt se fondèrent ; on proclamait à grand renfort de réclame la découverte de nouveaux filons tous plus riches les uns que les autres, et l'on vit des hausses de 2 et 3000 o/o sur des actions de mines qu'on n'avait pas encore commencé à exploiter. C'était la hausse folle, le *boom*. Des financiers accoururent, mirent en actions des terrains inconnus, que personne même ne connaissait, lançaient des compagnies à 100 et 200.000 livres, dans le seul but d'échanger leur papier contre le bon argent d'un public emballé, et sans aucune intention bien arrêtée de se livrer à une exploitation industrielle sérieuse : c'était le *boom*.

1. *Output* : rendement. On dit qu'une mine d'or arrive à l'*output* quand le traitement de son agglomérat donne un rendement appréciable.

2. On a vu combien la spéculation sur les mines d'or du Transvaal était effrénée. C'est par des *booms* successifs qu'on arrivait à ruiner l'épargne, à lui soutirer des capitaux énormes dont les mines n'avaient nul besoin et qui ne profitèrent qu'à des agioteurs sans conscience. Parlez aux financiers, ils diront les milliards payés au Transvaal ; pour arriver au total, ils additionnent les mines d'or, les mines de charbon, celles qui existent, celles qui produisent ou ne produisent pas, et celles qui ne sont plus. Ils ne s'arrêtent pas au capital effectif ou nominal de ces entreprises ; ils visent à quels cours les titres ont été lancés dans le public, à quels cours on les échange, et ils arrivent ainsi à un total accablant qui intéresse l'épargne parce qu'elle l'a tuée ; mais qui ne peut déprécier la richesse minière du Transvaal, nécessairement en dehors et au-dessus des engagements des uns et des filouteries des autres. D'après les déclarations de M. Klinke, directeur technique des mines de Pretoria, l'industrie de l'or et du charbon avait en 1896 étendu ses droits sur 230.800 hectares. Une partie de cette immense superficie ne renferme pas d'or en quantité rémunératrice ; mais même les portions où la teneur des *reefs* assure une exploitation payante ne sont encore travaillées que pour une part relativement minime.

En 1895, 4.803.033 tonnes de minerai ont été extraites. Elles ont donné en moyenne un peu moins d'une demi-once ou 15 grammes 1/2 d'or fin à la tonne.

habiles, par des ingénieurs compétents, d'une réputation de bon aloi, ce qui n'est pas général dans le Rand, qu'avant deux lustres d'années, le Transvaal donnerait bien près de 7.000.000 d'onces d'or, soit 650 millions environ par an. N'est-ce pas là tout un horizon ?

LE CAPITAINE

Je vous crois ! Mais ce beau rendement ne saurait durer toujours.

LE COMTE

Si jeune que le plus alerte de nous trois puisse être, il n'en saurait voir la fin. A moins de cela Louis XV se fût rassuré. Un Anglais morose, qu'on interrogea à ce sujet, répondit : « Il y a de l'or au Transvaal pour vous, pour vos enfants et vos petits-

Si cette teneur est quelque peu inférieure à celle des années précédentes, il ne faudrait pas toutefois en conclure que les filons s'appauvrissent à mesure que la profondeur s'accentue. La raison en est que, par suite de l'augmentation considérable du nombre des pilons, on a été forcé, pour alimenter les moulins, du broyer du minerai moins trié.

On a pu constater, en effet, que dans les niveaux les plus bas, et l'on est arrivé dans les *deeps* à 670 mètres, les variations et diminutions de richesse n'étaient en général que purement locales. Le succès des mines profondes ou *deep levels* ne dépend donc en réalité que d'une administration économe et d'une exploitation rationnelle et bien organisée.

Le nombre des mines d'or en activité, pendant tout ou partie de l'année 1896, s'est élevé à 185, dont 22 *deep levels*. Les Compagnies houillères étaient au nombre de 15. Elles ont produit 1 million 1/2 de tonnes de charbon, d'une valeur de 15.312.500 francs, dont les mines d'or ont consommé la plus grosse part. Sur les 185 mines d'or en activité, 119, dont 6 *deeps*, ont produit du minerai aurifère. Les autres n'en étaient encore qu'aux premières phases du développement ; 75 mines ont produit de l'or. Parmi celles-ci, on comptait 3 *deeps*.

Toutes les mines du Transvaal, or et charbon, représentaient à la fin de l'année dernière un *capital nominal de 1 milliard 433 millions de francs*. Sur cette somme, 37 o/o seulement ont été consacrés à l'achat des terrains et au fond de roulement, c'est-à-dire réellement investis dans les mines.

La production de l'or au Transvaal a atteint, en 1896, 215.085.525 francs, c'est-à-dire un chiffre approchant de celle de l'Australie.

Dans les 55 mines du Rand qui ont produit en 1896, le prix de revient du minerai est en moyenne de 40 francs la tonne. Dans un certain nombre de mines la tonne ne coûte, toutefois, que 31 fr. 25.

La tonne de minerai produit en moyenne 15 grammes 1/2 d'or pur, soit 51 francs environ. Il en est, sans doute, de plus favorisés.

enfants, que vous importe le reste? Qu'est-ce que la postérité a fait pour vous, pour que vous vous occupiez d'elle? » Mais si le sort de vos arrière-petits-neveux vous préoccupe, eh bien! eux encore trouveront à traiter, après des bocards prodigues, de riches résidus (*tailings*); il y a de l'or qui se perd ou qu'on néglige : par des procédés nouveaux ils le prendront. Je ne suis point, bien le semble, un expert en la matière, mais M. Hamilton Smith l'est sans conteste. Or, M. Hamilton évaluait que la partie centrale du Rand, sur ces 11 milles 1/2 de longueur, et sur 3500 pieds de profondeur, tient en réserve 8 milliards 125 millions de francs d'or. M. Schmeisser, délégué par le gouvernement allemand pour l'étude du même gisement, lui suppose 600 millions d'or de plus : MM. Hatch et Chalmers prétendent que les fouilles peuvent être poussées à 4000 pieds de profondeur et la réserve d'or s'élèverait ainsi à 17 milliards 500 millions. De plus, ils ne manquent pas ceux qui, forts des progrès réalisés, trouvent qu'on pourra descendre à 6000 pieds et davantage; dès lors la réserve d'or ne doit-elle pas paraître fantastique? Or le *Rand* ou Witwatersrand n'est pas l'unique zone aurifère du Transvaal; il y a encore la vallée du Kaap, les zones de Lydenburg, le Zoutpansberg, Klerksdorp, Malmani, Vrijheid et Pretoria. Des géologues, comme Alexander Scott et Draper, disent que le conglomérat aurifère du Rand s'étend sans doute encore sur des étendues bien vastes, jusqu'ici insoupçonnées; qu'il se prolonge probablement vers l'Orange et vers Klerksdorp; M. Struben, l'un des prospecteurs les plus heureux du Transvaal, affirmait de son côté qu'il ne manque pas en Afrique du Sud d'autres gisements aurifères qu'on découvrira quand on prendra la peine de les rechercher. De toutes ces affirmations et de tous les faits acquis ne vous semble-t-il pas, comme à moi-même, que l'avenir du Transvaal, en tant que producteur d'or, n'est pas sur le point d'être compromis faute de matière aurifère?

LE CAPITAINE

Si j'ai bonne mémoire et si je ne fais point tort à mes auteurs, outre la houille qui abonde au Transvaal, qui affleure le sol sur des centaines de kilomètres, se prodiguant sans labeurs, et dont on tire déjà un si merveilleux parti, il resterait, après l'or disparu, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'argent, du fer, et le pétrole surtout en quantité prodigieuse; il resterait le *veldt* que quelques soins rendraient merveilleusemeni fertile, et un climat enchanté.

LE COMTE

Vos auteurs, qui vous ont bien renseigné, ne vous ont donc rien dit de Johannesburg et de ses habitants?

LE CAPITAINE

J'ai ouï dire que Johannesburg poussa dans le *veldt* désert comme un champignon sous une pluie... d'or, c'est-à-dire subitement; que cette ville est la première de l'Afrique du Sud, la plus bruyante, la plus curieuse, la plus prodigue, la plus riche aussi et que ses habitants n'ont qu'un vernis de civilisation bien qu'ils soient actifs, entreprenants, raffinés et cosmopolites : généralement, m'a-t-on dit, ce sont des aventuriers étrangers de toute origine, des *uitlanders* en un mot, parmi lesquels l'Anglais s'agite comme un beau diable, *bluffe* sans cesse et si bien qu'il s'impose à la fin parce qu'on se lasse de le contredire. Je me figure que cette ville n'a ni histoire, ni monuments, ni musées, mais des établissements spacieux, des hôtels confortables, des villas élégantes que l'ardeur du soleil veut perdues dans la verdure; que Johannesburg n'a rien de commun avec d'autres villes; que cette cité neuve dans un pays tout jeune doit séduire, empoigner comme le printemps d'un monde nouveau.

LE COMTE

Continuez, je vous en prie; c'est avec une nuance poétique l'exacte vérité.

LE CAPITAINE

Je suis enthousiaste ainsi d'imagination, et cela répond à quelque réalité?

LE COMTE

Ajoutons sur l'horizon qui s'appuie sur une banlieue bordée de collines, mille cheminées d'usines panachées de fumée, les substructures à claire voie de puits nombreux, le bruit assourdissant de cent batteries de bocards ; figurez-vous un va-et-vient incessant, une agitation infernale chez les gens tous affairés, et vous aurez dans la pensée un tableau complet et, ma foi, très ressemblant.

Il est juste de faire remarquer, cependant, que les *uitlanders* ne sont pas que des aventuriers. Ce sont des gens qui se sentent loin des leurs et qui ne se gênent pas pour se hâter. Leur réunion sur un espace étroit fait une complication de races, d'instincts, de tempéraments, d'intelligences et de génies; chacun se complète au contact du voisin, et par cette fusion de science, d'idées, de force et d'intérêt, par cette tension de tous les vœux, de tous les nerfs vers un but commun, la nature, qui simplifie tout, semble avoir fondu le Johannesburgeois qui ne ressemble vraiment à rien d'autre, et qui est un type local plein de qualités appropriées à ce milieu extraordinaire. Je crois même qu'à l'encontre de ce qui se produit sur les placers américains et australiens, la fortune au Transvaal n'a pas fait grand tort à l'honnêteté. Il y a de l'écume à Johannesburg comme partout quand la nature de l'homme, trop battue par les passions, fermente; il y a eu des mystificateurs, des menteurs, des voleurs; il y a eu des coups montés de main de maître; mais ce ne sont point ces procédés qu'on encourage et qui avaient chance dans un milieu bien doué de se généraliser. Il est juste, il est vrai, de reconnaître qu'au Transvaal, dès le début, on a joué loyalement un jeu très serré et que la découverte de l'or y a profité au Boer, au mineur, à l'artisan, à l'industriel, au capitaliste; que ce pays, jusque-là dans le marasme, fut enrichi du jour au lendemain, et que l'Europe trouve en lui un consommateur solvable et prodigue, ayant à chaque instant, à la hâte, des besoins de plus en plus coûteux à satisfaire.

Comme tout ce que je voyais à Johannesburg venait des mines d'or ou, par plus ou moins de détours, y aboutissait, j'avais hâte de me rendre compte par moi-même de ce qu'il en était, de pénétrer enfin dans l'une ou l'autre de ces fourmilières bruyantes et animées.

Autant l'accès des mines de diamant à Kimberley est compliqué, difficultueux, entouré de précautions qui, sans le moindre égard pour personne, laissent apparaître une défiance généralisée et qu'on supporte à cause de son originalité, autant l'entrée des mines d'or est facile, même encouragée. C'est une façon d'être de la réclame tapageuse dont ces entreprises profitent constamment, soit qu'il faille grossir le flot des immigrants, soit qu'il importe encore d'en mettre les titres en vedette et de fixer sur eux la faveur des financiers et de l'épargne.

Le consul russe me donna un mot pour le *manager* (directeur) de la plus importante d'entre elles et cet homme aimable, un

Américain au franc parler, aux façons un peu brusques à force de familiarité, me donna un guide excellent, lui-même m'accompagna pour me faire parcourir les galeries et me donner des renseignements.

Nous arrivâmes bientôt aux échelles, aux pompes d'épuisement; ce sont d'ordinaire des puits béants qui plongent à de grandes profondeurs; une double voie ferrée établit le va-et-vient entre la surface et le fond, soit qu'on descende par les bennes, soit à pied, mais cette gymastique, pour ceux qui ont peu ou point d'entraînement, manque de sûreté et d'agrément. Quant à moi je préférai la benne pour descendre et l'Américain m'approuva avec un rire bon enfant qui me reprochait mon inexpérience.

La benne est une grosse caisse métallique de deux mètres de profondeur qui, descendant à vide, à moins qu'à l'occasion on n'y mette du matériel, des visiteurs ou des mineurs, remonte le minerai à la surface. Elle descend soit verticalement, soit en plan incliné selon la direction du filon (*reef*)[1] dont on poursuit l'extraction. Ces mines ressemblent aux exploitations houllières.

1. Les *reefs* aurifères du Witwatersrand s'étendent sur une longueur de 50 kilomètres environ, à l'est et à l'ouest de la ville de Johannesburg; ils *pendent* vers le sud, suivant un angle à peu près constant de 75 à 80° dans les parties avoisinant la surface (*outcrop*), de 35 à 40° dans les niveaux profonds (*deep levels*). Ils représentent une immense vague, ou plutôt diverses vagues superposées de minerai, qui du nord s'enfoncent vers le sud et disparaissent dans les entrailles de la terre. Des savants pensent, peut-être avec raison, qu'à une profondeur qu'il est difficile de préciser, mais qui ne dépasserait pas 5 à 6000 pieds, les couches se relèvent pour prendre une forme horizontale, et se relient ainsi au système du *Black Reef*. Elles dessineraient donc une énorme cuvette dont les *reefs* du Rand proprement dite (le *Main Reef* et sa série) formeraient le bord supérieur, le *Black Reef* le bord inférieur, et dont les côtés pourraient être à l'Ouest les veines de la Rannfontein, à l'est les *reefs* de Leeuwport.

Entre les deux lignes parrallèles du *Main Reef* et du *Black Reef* apparaissent des veines secondaires, encore peu connues et généralement inexploitées.

Les *reefs* du Rand ont un aspect et une formation originales. Ce ne sont pas, comme en Australie ou en Californie, des filons quartzeux, irréguliers, changeants, sujets à des interruptions, à des « étranglements » qui risquent d'arrêter net une exploitation. Le minerai apparaît, au contraire, dans des conditions de régularité et de constance qui, plus que toute autre raison, ont contribué à assurer la prospérité du Rand. La couche aurifère est un composé, un conglomérat de pyrites d'or mêlés à des fragments de quartz, dont les taches blanches lui donnent l'apparence d'un pudding : de là le nom de *banket* (sorte de gâteau aux amandes) dont les Boers l'ont baptisée; dans la masse se rencontrent aussi des lamelles infiniment petites d'or à l'état libre. Cette couche aurifère, que l'on connaît très bien et par les exploitations déjà existantes et par les sondages effectués, ne présente sur

Si le noir lugubre du charbon y fait défaut, l'obscurité n'en est pas moins complète, et les bougies qui éclairent les rues souterraines ne s'y trouvent qu'à titre d'indications vagues et fort espacées. Il faut se fier à sa propre chandelle et, plus avisé qu'une vierge folle, la surveiller constamment. Les galeries sont hautes, larges, taillées dans le roc, elles rayonnent en toutes directions ou se prolongent dans un seul sens; à leur extrémité on trouve généralement un chef d'équipe appliqué avec son monde au forage mécanique des trous de mine; on y placera les cartouches de dynamite et, dans la masse de rocher, pas à pas ébranlée, on continue la voie souterraine à la recherche de nouveaux filons.

Les galeries sont percées à diverses profondeurs sans cesser d'être en communication entre elles. Le directeur m'amena au bord d'un trou béant au fond duquel cent vers luisants paraissaient ramper, et d'où montait une odeur insupportable avec un bruit assourdissant : « C'est un *stope* », me dit-il. Comme je ne paraissais pas comprendre, il ajouta : « Mais oui, ce sont cent nègres aux prises avec le filon, et voyez leur acharnement !

toute son étendue que des interruptions insignifiantes ; des roches intrusives, des dykes la coupent en quelques endroits, mais sans la bouleverser ni la détruire.

La couche aurifère n'est pas *une*, c'est-à-dire composée d'un seul filon : elle comprend plusieurs veines superposées, d'épaisseur différente, tantôt séparées par une interposition de roches, tantôt collées l'une sur l'autre. La plus importante, celle qui a donné son nom au système, est le *Main Reef* (filon principal) : c'est la plus épaisse, mais aussi la plus pauvre en métal précieux; en raison du perfectionnement de l'outillage et de traitement, le *Main Reef* devient « payant », et bientôt sur le Rand on l'utilisera. Cette veine représente une masse de minerai de plusieurs millions de tonnes, en grande partie négligée jusqu'ici. Les filons secondaires de la série du *Main Reef* sont plus étroits que le *Main Reef* lui-même, mais bien plus riches ; ce sont le *North Reef*, le *Main Reef leader*, le *Middle Reef* et le *South Reef*.

La couche aurifère s'enrichit sensiblement en profondeur; les moyennes de teneur, constatées dans les exploitations d'affleurement, sont dépassées par les exploitations de niveaux profonds *(deep levels)*.

Ces observations s'appliquent à la série du *Main Reef*, le *Botha's Reef* compris. On connaît peu les *Reefs* de l'ouest, qui, au lieu de se diriger, comme le *Main Reef*, de l'est à l'ouest, courent perpendiculairement du nord au sud, reliant le *Botha's Reef* au *Black Reef*. Ce sont les *reefs de la Randfontein*, qui sont très nombreux, irréguliers, et de teneur variable. Le *Black Reef* a été reconnu en deux endroits, à Middelvlei et à Elandsfontein. Les expériences faites en ces deux points donnent une idée asssez précise de la couche aurifère de *Black Reef*; elle est à peu près horizontale et irrégulière, c'est-à-dire interrompue par de nombreuses failles, en revanche, très riche.

descendons! » Ici il fallut s'aider des mains et des pieds souvent sur le roc rebelle se laisser aller, glissant à la dérive : ce passage pour moi était lamentable; il lui manquait par endroit de la hauteur, même de la largeur ; un défaut d'embonpoint eût été chose heureuse pour passer dans ces trous d'aiguilles à peu près décemment, sous l'œil moqueur des nègres plus alertes que cela. Avec des efforts doublés de patience, on arrive tout de même, je ne vous dirai pas en quel état ni dans quelles dispositions d'esprit! J'étais broyé, haletant, point rassuré et légèrement honteux d'une contenance maladroite qui faisait pitié; tel quel, je parvins auprès du filon, parmi ces noirs démons, accroupis, piochant, martelant l'agglomérat aux paillettes d'or, moins nus qu'à Kimberley et ruisselant tout de même d'une sueur abondante et nauséabonde. Le minerai abattu n'est pas chargé sur place, mais jeté dans le fond du *stope*, qui communique avec la galerie inférieure, où il vient rouler. C'est là qu'on le charge en des wagonnets qu'on déverse dans les bennes qui le montent aussitôt. On peut descendre ainsi avec les mêmes incidents, avec la répétition de tous ces agréments, d'étage en étage jusqu'au fond de la mine, soit que vous descendiez par les échelles, soit que vous persistiez à ne recourir qu'aux bennes qui vous cueillent au passage.

Quand le minerai arrive à la surface, on le répand sur un vaste plateau mobile et tournant. Les ouvriers en font le triage qui consiste à repousser immédiatement aux rebuts les éclats de roche stériles. Ce qui reste s'en va au concasseur, de là aux mortiers, et sous le bocard qui le réduit en poudre impalpable, pour qu'un courant d'eau l'emporte à travers une toile métallique. On gratte ensuite le dépôt dont se chargent les plaques d'amalgamation[1], qui retiennent une partie de l'or en suspens ; et c'est ce dépôt qui,

1. Les plaques d'amalgamation sont de grandes feuilles de cuivre argenté, recouvertes d'une couche de mercure. Le minerai pulvérisé, entraîné vers ces plaques par le courant d'eau, abandonne l'or libre sur les parois des mortiers, enduites de mercure, et sur les plaques. On gratte cet or pour l'envoyer dans des cornues où il est distillé afin d'en dégager le mercure, dont les vapeurs sont soigneusement recueillies, condensées pour resservir à l'infini.

La boue de minerai qui sort des plaques porte le nom de *tailings*. Ceux-ci, qui ont conservé de 25 à 30 o/o de l'or, sont traités par le cyanure de potassium qui leur enlève encore 70 o/o de leur or.

Ces divers procédés chimiques permettent d'extraire de 80 à 90 o/o de l'or contenu dans le minerai sorti de la mine. On espère diminuer encore le déchet en traitant les derniers résidus ou *slimes* par des systèmes qui préoccupent en ce moment les ingénieurs et les chimistes.

dans la cornue, devient le chausson d'or que la fusion transforme en lingots.

Toutes les mines d'or et leur exploitation se ressemblent, la seule différence que l'on relève entre elles c'est que les unes s'exploitent tout de suite en profondeur (*deeps*), les autres d'abord à la surface (*outcrop*), quitte à suivre en profondeur les filons à mesure qu'ils s'enfoncent : de là, les puits *verticaux* pour les premiers, les puits inclinés pour les seconds.

MOI

Je comprends mieux ainsi les données de M. Aubert, qui, pour 1896 seulement, année à laquelle je fais remonter votre visite au Transvaal, estimait le travail accompli dans les mines d'or de ce pays à 164.940 mètres de galeries souterraines forées; à 57.935 mètres de puits forés; à 4.803.033 tonnes de minerai extraites; à 4.804.368 tonnes de minerai traitées mécaniquement; à 3.050.276 tonnes de résidus traités chimiquement, et enfin à la production de 41.582 tonnes de résidus enrichis. Pour réaliser cet effort surprenant, toujours d'après M. Aubert, les mines avaient employé 73.387 ouvriers, dont 9375 blancs et 64.012 nègres, savoir : aux travaux de mines, 65.319 ; aux batteries et machines, à la cyanuration, 8.030; à l'exploitation d'alluvions, 38. Le plus grand nombre de ces ouvriers (62.001) auraient été employés dans le Witwatersrand; 3469 à Klerksdorp, 3005 au Kaap, 2564 à Heidelberg, 1995 à Lydenburg, et ainsi de suite en proportion décroissante.

ARTHUR SAVAÈTE.

*(A suivre.)*

# LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET ET DES PROPOSITIONS DE LOI RELATIFS AU CONTRAT D'ASSOCIATION :
ARTICLE 14

---

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au contrat d'association. La parole est à M. Albert de Mun sur l'article 14.

**M. le comte Albert de Mun :**

Messieurs,

J'ai d'abord un double remerciement à adresser à l'honorable M. Massé, à qui j'ai l'honneur de répondre : un remerciement personnel pour la parfaite courtoisie avec laquelle il a discuté les idées et les doctrines de ses adversaires, les miennes en particulier ; et un remerciement plus général pour la franchise avec laquelle il a placé la question sur son véritable terrain, celui de la liberté de l'enseignement, où l'honorable M. Aynard l'avait déjà portée dans son beau discours, et qu'en effet, en dépit de toutes les subtilités, l'article 14 du projet de loi fait apparaître tout entier.

M. Massé a défini la liberté de l'enseignement à sa manière, et je me permettrai tout à l'heure d'examiner cette définition ; mais enfin — et je l'en félicite très sincèrement — il n'a pas essayé d'abriter, de dérober en quelque sorte la discussion derrière un règlement de police et de soutenir l'étrange prétention de M. le président du conseil, qu'il ne s'agit pas ici de la liberté d'enseignement, que l'article 14 que nous discutons ne modifie pas la législation existante et qu'il laisse subsister la liberté en se bornant à en priver la plupart de ceux qui auraient le pouvoir d'en user. *(Applaudissements et rires à droite.)*

Je conviens que l'argument de M. le président du conseil est peut-être nécessaire pour concilier les projets de loi qu'il soutient devant la Chambre ou qu'il y a apportés lui-même avec les déclarations qui ont été faites devant la commission de l'enseignement par l'honorable ministre de l'instruction publique, qui s'est déclaré partisan de la liberté d'enseignement, comme l'avaient fait, avant lui, ses prédécesseurs les plus éminents, M. Poincaré et M. Léon Bourgeois. Mais, enfin, l'argument lui-même ne

me paraît pas pouvoir résister à la discussion, et il faut féliciter et remercier l'honorable M. Massé de n'y avoir pas insisté et d'avoir porté la question sur son véritable terrain.

En réalité, qu'on demande le rétablissement du monopole ou qu'on demande l'interdiction d'enseigner pour les Congrégations enseignantes ou ce qu'on appelle les personnes interposées, la question est toujours la même. Ce sont là, il est vrai, des distinctions dont ne s'embarrassent que les ministres. Leurs amis ne s'arrêtent pas à ces bagatelles ; ils nous disent tout simplement, quand nous cherchons à défendre la liberté d'enseignement : « Que parlez-vous ici de liberté d'enseignement? C'est un abus de langage. L'instruction de la jeunesse est une question d'intérêt général, c'est une affaire d'État devant laquelle les intérêts privés doivent disparaître comme ils disparaissent quand il s'agit de l'impôt, du service militaire. La liberté n'a rien à voir ici. C'est un mot qui ne doit pas être prononcé. Les particuliers n'ont qu'à se soumettre à la règle commune, qui doit être l'enseignement public. »

C'est la thèse qu'a soutenue, avec éclat, dans ses écrits et à la tribune, M. Viviani.

M. Massé a, en effet, repris hier cette thèse qui avait été déjà soutenue à la tribune par d'autres orateurs lors de la discussion générale et de la discussion sur l'urgence des propositions de loi de M. Rabier et de M. Levraud. Et, pour fortifier cette thèse, pour trouver un fondement à ce droit de l'État, on dit : « Il ne s'agit pas de la liberté du père, de la liberté de la famille, mais il s'agit de la liberté de l'enfant ; c'est elle que nous entendons protéger. » Cette parole avait été dite ici par l'honorable M. Dumont, quand on a discuté, il y a dix-huit mois, l'urgence des propositions de MM. Rabier et Levraud.

L'honorable M. Massé a bien voulu, à cette occasion, discuter avec infiniment de bienveillance pour moi, une page où j'avais essayé d'y répondre, et il m'a reproché d'avoir, de l'autorité paternelle, une conception romaine ! J'avoue que j'en ai été surpris : je croyais que le sentiment très net, très puissant, que j'ai au fond du cœur, et que beaucoup d'autres ont comme moi de la charge et de la fonction paternelle, y était gravé par le droit naturel et, qu'au contraire, c'était justement dans cette influence de l'esprit païen de la législation romaine, influence de plus en plus dominante dans les mœurs et dans les institutions du pays depuis le XIX^e^ siècle, qu'il fallait chercher le point d'appui de ce droit régalien dont M. Massé s'est recommandé hier et sur lequel il a voulu établir toute la théorie de l'enseignement. *(Très bien! très bien! à droite.)*

C'est qu'en effet là est sa source. Mais M. Massé a donné tout aussitôt une explication qui permet de beaucoup mieux comprendre les choses ; et je vous avoue que, sans cela, je me demanderais en quoi l'enfant serait plus libre parce que l'instruction et l'éducation qui lui sont données lui auraient été imposées par l'État au lieu d'avoir été choisies pour lui par son père. *(Applaudissements à droite.)*

La contrainte me paraît au moins égale des deux côtés, avec cette différence que celle du père est légitime, étant fondée sur le droit naturel, tandis que celle de l'État m'apparaît comme la plus despotique qui se puisse concevoir, ainsi que j'essayerai de l'établir, car c'est proprement toute la discussion : et si, par cette liberté de l'enfant, on entend qu'il faut le laisser libre de choisir lui-même son maître et son école, je comprends moins encore, car je ne vois pas comment il pourrait le faire, et je pense que s'il le pouvait, la plupart du temps il choisirait de n'en avoir d'aucune sorte.

L'honorable M. Massé a donné de l'argument un commentaire qui permet d'en mieux saisir la signification. M. Viviani, avec sa lucidité habituelle, l'avait fait avant lui dans un article de la *Revue politique et parlementaire*; cela éclaire en effet très bien la question. M. Viviani nous avait dit — et je crois que c'est à peu près l'argument qu'a reproduit l'honorable M. Massé : — « Il n'y a pas de liberté là où il n'y a pas de discussion. Comment l'enfant, livré sans défense, aux mains du prêtre, pourrait-il même discerner parmi les leçons du maître ? »

Cette fois, je comprends beaucoup mieux ; cela veut dire tout simplement : « Vous abusez de l'autorité paternelle pour corrompre l'enfant par une éducation et une instruction que nous trouvons mauvaises ; et parce que nous sommes l'État, c'est-à-dire la majorité, nous prétendons vous l'interdire et vous en empêcher. » *(Applaudissements à droite.)*

Cela est très clair : la liberté de l'enfant n'est ici qu'une forme de langage, un abus des mots, comme dit M. Viviani. Ce qui apparaît dans ces mots, dès qu'on creuse un peu la pensée, c'est toujours la même thèse, celle du retour pur et simple au régime du monopole. C'est en effet le droit de l'État, que vous invoquez, de juger les doctrines, de dire celles qu'il approuve et celles qu'il désapprouve et de m'interdire d'élever mes enfants suivant les doctrines que je crois les meilleures. La question est alors parfaitement claire ; c'est le droit de l'État dans toute sa force, c'est ce que vous appelez le droit régalien.

Mais il faut s'entendre sur ce point, il faut dire ce qu'est ce droit de l'État, sur quoi il est fondé, jusqu'où, dans quelle mesure il doit s'exercer. Personne ne l'a dit, pas plus la commission — qui apporte à la Chambre, sans mot d'explication, sous forme d'un article de loi sur les associations, la modification la plus grave, la plus profonde à la législation scolaire — que M. le président du conseil et M. le ministre de l'instruction publique dans l'exposé des motifs du projet sur le stage scolaire ; car ce n'est pas établir un droit et le définir que de l'affirmer.

Or, jusqu'à présent, nous ne nous sommes trouvés en face que d'affirmations sans preuves, encore heureux quand nous avons eu affaire à des affirmations ; et la commission qui aujourd'hui nous appelle à discuter cette grave question ne nous a pas fait l'honneur de justifier sa proposition par la plus petite ligne d'explication.

De même, dans les propositions que le gouvernement nous a faites

lorsqu'il a demandé l'établissement du stage scolaire, il y a quelques lignes d'exposé des motifs très brèves qui posent des principes, mais sans jamais les prouver ni les définir.

Eh bien, il faut aller au fond de cette question. Oui ! quand il s'agit des intérêts généraux et communs du pays, comme l'impôt, la défense nationale, l'entretien des grands services administratifs, alors le droit de l'État se conçoit à merveille. A des intérêts d'un tel ordre, ni les individus, ni les familles, ni même les corps particuliers ne sauraient pourvoir à eux seuls. Ici tout le monde saisit que l'État doit intervenir. C'est son droit. Il est fondé sur son devoir, et ce devoir est la condition même de la vie sociale et de l'existence nationale d'un pays. Quelle que soit la forme de l'État, quels que soient ses représentants, nul ne peut songer à lui contester un droit qui résulte de sa mission. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Mais en est-il de même quand il s'agit de l'enseignement, c'est-à-dire de ce qui touche à ce qu'il y a de plus délicat, de plus respectable et de plus sacré dans la nature humaine : au domaine des idées, des doctrines, des croyances, à la conscience ? Est-ce qu'il y a là une analogie, une assimilation possible ? Les individus, les familles, les associations, ne sont-ils pas capables de pourvoir par eux-mêmes et par eux seuls à la satisfaction de ces besoins de l'âme humaine ? Sans doute, puisque c'est précisément ce dont vous vous plaignez, à savoir que les associations et les familles y pourvoient trop bien à votre gré. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Mais si les individus, les familles, les associations, peuvent suffire à la tâche, alors pourquoi voulez-vous recourir à l'État ? Au nom de quelle nécessité voulez-vous faire intervenir l'État, et qu'est-il, cet État dont vous parlez ?

Dans la constitution de notre pays, dans une société démocratique comme la nôtre, l'État, qu'est-ce donc ? Il a sa source dans le vote populaire, dans la majorité de la nation, et il se traduit ici par le choix des détenteurs du pouvoir public, qui dépendent de quoi ? de la majorité des assemblées parlementaires ! Voilà le fondement, voilà la forme et l'expression de l'État. Voulez-vous me dire comment, en des matières aussi délicates que celles de l'instruction et de l'éducation, quand il s'agit des intérêts de l'âme, de l'intelligence, de la conscience des enfants, vous pouvez admettre un seul instant que la doctrine, que l'enseignement, que la règle des doctrines publiques, dépendent d'une majorité variable par essence, très souvent flottante, à chaque instant incertaine d'elle-même, qui aujourd'hui a telle idée doctrinale et demain en aura une autre ? *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)*

La mobilité même de l'État, n'est-ce pas une première condamnation de son ingérence ?

C'est ce que M. Clémenceau exprimait très fortement dans un des derniers numéros du *Bloc*. L'honorable M. Clémenceau, discutant avec M. Jaurès — remarquez bien que je ne tombe pas dans le travers qui était signalé hier à la tribune et que je n'entends pas invoquer les opinions de

M. Clémenceau comme favorables à la thèse que je soutiens ; vous ne me supposez pas capable d'un tel artifice de tribune, — M. Clémenceau, discutant avec M. Jaurès qui avait pris la défense de la loi sur les associations — et à ce propos avait parlé de l'enseignement national, — lu répliquait avec une force saisissante :

« L'enseignement national, lequel ? Qui le règlera ? Des majorités changeantes. On aura le Dieu de Jules Simon comme aujourd'hui, ou celui de Renan pendant toute une législature, ou pas de Dieu du tout pour quatre ans à une voix de majorité ! » *(Applaudissements à droite et au centre.)*

**M. Aynard.** — On a supprimé la messe rouge récemment et le Saint-Esprit a été battu à deux voix de majorité. *(On rit.)*

**M. le comte Albert de Mun.** — Messieurs, ces paroles sont éclatantes. On ne peut pas mieux dire, ni plus exactement. En effet, qu'est-ce que l'enseignement ? Est-ce qu'il consiste seulement dans les règles du langage ou de la science, dans la nomenclature des faits historiques ou le simple exposé des systèmes philosophiques ? Mais non, cela serait indigne du maître et de l'élève.

L'enseignement est bien autre chose, c'est à la fois l'instruction et l'éduducation — et là-dessus nous sommes bien tous d'accord, je suppose, quoique je doive tout à l'heure discuter sur ce point les propositions qui nous sont apportées — nous sommes bien d'accord pour penser que l'instruction et l'éducation nécessairement liées l'une à l'autre ne peuvent pas être séparées en deux domaines entièrement distincts, qu'il n'y a rien de plus opposé à l'objet même de l'enseignement, qui est non seulement de donner des connaissances mais de former des idées, qu'il n'y a rien de plus contraire à la dignité du maître réduit ainsi à l'abdication de sa propre pensée, rien enfin de plus éloigné de la réalité au regard de l'enfant dont la leçon a pour but de pénétrer l'esprit. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

C'est pourquoi je suis, entre autres raisons, un adversaire déterminé du projet sur le stage scolaire, qui repose tout entier sur cette idée de la séparation de l'instruction et de l'éducation, idée que M. Massé nous faisait valoir hier en nous offrant généreusement, comme marque de son esprit libéral, la liberté du précepteur et la liberté du pensionnat. Liberté du précepteur, liberté du pensionnat, c'est la séparation de l'instruction et de l'éducation ; cette liberté prétendue du précepteur et du maître de pension n'est pas autre chose qu'une duperie, parce qu'on déclare illicites leur genre de vie et leurs doctrines ; et comment respecte-t-on la liberté des familles quand on leur interdit de confier leurs enfants aux maîtres de leur choix ? Mais je conviens que ce paradoxe s'imposait ici à M. le président du conseil, car il fallait bien concilier les projets de loi qu'il soutient devant la Chambre avec le langage de M. le ministre de l'instruction publique qui s'est déclaré, devant la commission de l'enseignement, partisan déterminé de la liberté. *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Cela est contraire à la réalité des choses.

Messieurs, les paroles de M. Clémenceau sont de la plus grande exacti-

tude. Il n'y a rien à y ajouter. Permettez-moi de vous demander alors, si nous sommes d'accord sur ce point-là : Où est donc le fondement de votre droit de l'État ? Car enfin, si vous voulez instruire et par conséquent élever, donner des idées, former des hommes, il faut que vous ayez une doctrine, une morale. L'État, en tant qu'organisme administratif, ne possède par lui-même ni l'une ni l'autre. Ce sont donc les détenteurs du pouvoir public qui vont nous imposer leurs doctrines et leur morale ?

Or, celles que peuvent avoir des représentants momentanés ne sauraient être le fondement d'un droit fixe et durable, puisque eux-mêmes variant à l'infini par la loi des majorités, il doit arriver — et il arrive en effet — que leurs doctrines varient avec eux.

Il n'y a personne ici, à quelque parti qu'il appartienne, qui puisse sanctionner une pareille doctrine, s'il a quelque souci lui-même de la liberté de ses opinions et de l'indépendance de son âme pour un lendemain qu'il veut attendre. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)*

Je me rappelle qu'il y a vingt ans, quand ces discussions étaient déjà agitées à la tribune, Paul Bert s'étonnait et s'indignait déjà de cette proposition, qui me paraît cependant de toute évidence ; il disait : « Quoi ! l'État n'a point de doctrine et de morale ? Mais qu'est-ce donc que les codes ? Et ne pourrait-on pas inscrire en tête des livres d'éducation civique, comme on le fait en tête d'autres livres : « Commandements de « l'État », comme on fait dans d'autres livres pour ceux de Dieu et de l'Église ? »

La formule est assurément d'un matérialisme brutal, et je me demande ce que deviendraient, je ne dis pas seulement l'âme, la conscience individuelles, mais l'âme, mais l'honneur, mais la conscience d'une nation. De quels élans, de quelle générosité, de quelles hautes pensées elle serait capable si elle n'avait pour sa foi, pour ses ambitions, d'autre horizon que celui du prétoire, pour son activité d'autre stimulant que le code civil et d'autre frein que le code pénal ! *(Applaudissements à droite.)* Je pense que ce serait à désespérer de la grandeur, du développement de la civilisation d'un pays. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs,)*

Mais je le reconnais, dans cette rude expression, M. Paul Bert formulait, d'une manière très frappante, une certaine doctrine, la pure doctrine jacobine, cette doctrine qui, plus ou moins avouée, plus ou moins consciente, inspire tous vos projets de loi et qui anime toutes les discussions instituées à la tribune, cette doctrine qui tend à transférer à l'État une sorte de divinité, à lui donner une sorte de puissance supérieure, en un mot à incarner en lui cette souveraineté autonome et suprême dont vous savez bien que la conception et la formule ont été données à toute la société moderne par le *Contrat social* et par les définitions de Jean-Jacques Rousseau.

Je n'apprends ici rien à personne. Qu'est-ce que cet État qui a des commandements inscrits en tête de ses livres d'éducation nationale ? Qu'est-ce que ces commandements de l'État, que cette religion civique ? C'est précisément cette profession de foi civile dont parlait Jean-Jacques

Rousseau dans le *Contrat social*, qu'il peut imposer non pas comme un dogme de religion mais comme règle de sociabilité, qu'il peut obliger tous les citoyens à suivre et à pratiquer sous peine d'être exclus du territoire commun de la nation.

Voilà la théorie qui est au fond de toutes vos doctrines. On pourrait dire qu'il n'y a pas de conception plus tyrannique, s'il n'était encore plus vrai de dire qu'il n'y en a pas de plus vaine. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Là-dessus l'expérience a prononcé. On a beaucoup invoqué l'histoire dans cette discussion. M. le président du conseil en a appelé à Charlemagne et à saint Louis. Hier, M. Massé, voulant bien nous faire grâce d'une partie de l'histoire de France, est allé demander au temps de Henri IV et à l'année 1598 les règles de la législation qu'il nous propose. Je demande la permission d'être un peu plus moderne et de ne remonter qu'à la Convention. Il y a là une leçon qu'il ne faut pas se lasser de replacer sous les yeux du pays, car toute la campagne à laquelle nous assistons n'est autre chose qu'un retour offensif des doctrines de la Convention.

Je dis des doctrines de la Convention. En effet, bien que les doctrines de Rousseau eussent pénétré les esprits de la plupart des hommes qui ont donné le branle au grand mouvement de la Révolution, chez beaucoup d'entre eux le sens politique et la réalité des faits l'emportent encore sur les raisonnements philosophiques.

M. Massé nous a cité hier Voltaire et Montesquieu, il a oublié Mirabeau. Mirabeau, en qui était le génie d'un homme d'État, a écrit quatre discours sur l'instruction publique, qui ont été publiés après sa mort par Cabanis. Ces discours sans doute sont dirigés contre les corporations religieuses, parce que les corporations religieuses avaient alors en quelque sorte le monopole de l'enseignement ; mais que dit Mirabeau s'adressant à l'État ? Il dit : « Vous n'avez point d'opinion favorite à faire prévaloir ; il ne vous est pas donné de faire éclore tout à coup une race nouvelle. » Mirabeau parle en homme politique ; et voici l'avis de Condorcet, qui est en quelque sorte le philosophe de la Révolution. Tout le monde ici connaît ses mémoires sur l'instruction publique, mais tout le monde peut-être ne les a pas lus.

Messieurs, je n'abuserai pas des lectures, mais celle-ci est si précise, si significative, que je demande à la Chambre de me la permettre. Condorcet parle de l'éducation civique ; il accepte qu'on enseigne l'organisation des pouvoirs publics et il ajoute :

« Si l'on entend qu'il faut enseigner la Constitution comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger, alors c'est une espèce de religion politique qu'on veut créer, c'est une chaîne qu'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir. »

« Une chaîne, que l'on prépare aux esprits » ; je vous prie de retenir ces paroles, qui sont d'un des grands ancêtres de la Révolution, et non

pas d'un de ces hommes attachés, comme vous le dites, par circonstance ou par l'effet de leur position politique, à la doctrine de la liberté d'enseignement. « Une chaîne qu'on prépare aux esprits ! »

C'était déjà, à l'ouverture de la Convention, la condamnation de toute son œuvre scolaire, comme c'est la condamnation des projets que vous préparez aujourd'hui. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Je ne fatiguerai pas la Chambre du long récit des faits qu'elle connaît aussi bien et probablement beaucoup mieux que moi : tous les projets avortés depuis le plan de Lepelletier de Saint-Fargeau, lu par Robespierre à la tribune, le 12 juillet 1793, où l'on voit les enfants des deux sexes casernés dans les maisons d'égalité, formant une armée enfantine qui a sucé le lait républicain sous le regard de la patrie et l'œil attendri des vieillards (*On rit*), jusqu'au fameux plan de Saint-Just, où tous les jeunes gens devaient d'abord porter le costume d'ouvrier, puis celui de soldat, et ne prendre celui des arts qu'après avoir traversé aux yeux du peuple un fleuve à la nage, le jour de la fête de la jeunesse. Ce sont là les divagations de la tyrannie. (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*)

Mais au-dessus des puériles tentatives, au-dessus des plans chimériques et des projets tyranniques, il y a la parole qui les inspire tous, qui en donne la raison, qui prétend les légitimer, les fonder sur le droit, et qui demeure à travers les âges comme la formule du despotisme jacobin, jetée le 22 frimaire an II dans une discussion sur l'instruction publique.

« Il est temps de rétablir ce grand principe, qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. »

M. Massé a dit qu'il ne l'acceptait qu'en partie. Je ne me suis pas expliqué pourquoi ; car elle était au fond de son discours comme elle est au fond de vos projets de loi, au fond de cet article 14 que nous discutons en ce moment. Elle en est le programme, la raison d'être. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Mais il faut se hâter de l'ajouter : à elle seule, appliquée seulement par les Assemblées révolutionnaires, elle eût disparu avec elles. Elle ne vit que parce qu'elle a été mise en œuvre et en action par Napoléon, comme tant d'autres idées de la Révolution qui n'ont duré, qui n'ont pénétré les mœurs, les habitudes de la nation, que parce qu'elles ont été pétries par sa main puissante.

Voilà donc ce que recouvrent les formules juridiques de M. le président du conseil, et ces maximes auxquelles on sacrifie la liberté pour assurer la conservation de l'État. C'est par là que vous êtes étroitement liés. On oppose vos doctrines économiques, on s'étonne de voir unis dans la même entreprise l'individualité que vous êtes, Monsieur le président du conseil, et la collectivité au moins théorique qu'est l'honorable M. Millerand. On cherche, on se demande où est le trait commun, le pacte qui vous rassemble. Mais la surprise est sans raison. Individualistes et socialistes, vous êtes, les uns et les autres, des jacobins : c'est votre nom de famille, et

vous apportez ici une loi jacobine. (*Vifs applaudissements au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

Je crois que, si vous aviez siégé à la Convention en l'an II, vous auriez applaudi la parole de Danton, et je crois aussi que vous auriez été ensuite d'excellents ministres de Napoléon. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Eh bien ! messieurs, si puissante que soit votre coalition, si forte que soit la majorité sur laquelle vous vous appuyez, j'ose vous dire que vos projets sont frappés à l'avance de stérilité, et que vous ne pouvez pas réussir. (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*)

Vous ne pouvez pas réussir où la puissance tragique de la Convention s'est elle-même usée, où s'est brisé le génie de Napoléon. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Oui, de l'œuvre napoléonienne, tout le reste a survécu ; gouvernés et gouvernants, nous en vivons encore. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*) Sur un seul point, tant la révolte des esprits est plus forte que le génie des hommes, sa volonté et son génie ont trouvé une barrière, et c'est justement sur l'établissement de la doctrine d'État. Vous allez le voir si vous me permettez de suivre cet examen historique que je vous propose, manière la plus simple, à mon avis, et la plus efficace de répondre à ceux qui prétendent que la loi de 1850 a été une surprise imprévue de la réaction, une victoire remportée par la bourgeoisie terrorisée par l'émeute de juin, tandis qu'au contraire elle a été l'aboutissement d'un long travail qui a commencé à l'heure même où la Révolution, sans le savoir peut-être et sans le vouloir, a posé dans les âmes le principe de la liberté de l'enseignement. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'ai dit que l'expérience de la Convention était une décisive leçon. Je voudrais le montrer en examinant très rapidement son œuvre scolaire. D'abord elle commence par tout détruire. Le 15 septembre 1793, par surprise, presque sans débat, sur une pétition apportée par une délégation du département de Paris, elle prononce la suppression des universités, facultés et collèges. Et quoique effrayée d'une œuvre si brutale, elle essaye presque aussitôt de suspendre l'exécution du décret; la suppression s'accomplit si bien que, l'année suivante, il ne reste plus rien.

Un homme dont personne ici, et certes pas plus les membres du gouvernement que moi-même, ne récusera l'autorité, et qui n'est pas suspect de parti-pris contre la Révolution, l'honorable et éminent M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a fait en quelques lignes le tableau de la situation des établissements d'instruction à la fin de l'an II.

Il écrit dans son livre sur l'enseignement supérieur en France :

« C'en était bien fini des universités, des facultés et des collèges : on ne parlait plus de faculté de médecine et de droit ; dans les collèges de Paris, il ne restait plus que des boursiers, maintenus en possession de leurs bourses par les décisions de l'Assemblée; on les payait encore, eux et leurs professeurs, mais on avait cessé de les nourrir... »

C'est sur ces ruines que la Convention essaya d'édifier son œuvre

scolaire. Je dis « sur ces ruines ». le mot n'est pas de moi, c'est celui-là même qu'employait Lakanal dans son rapport sur la création des écoles centrales.

Il disait : « Il faut commencer par déblayer les débris des collèges où d'inutiles professeurs rassemblent sur des ruines quelques élèves mendiés ». Et c'est sur ces ruines qu'il proposait d'élever « le plan géométral du grand édifice promis à l'impatience des Français, du temple immense, éternel, élevé à tous les arts, à toutes les branches de l'industrie humaine ».

La loi de l'an III, qui créait les écoles centrales sur la base d'une par 300.000 habitants, ne fut jamais appliquée, et elle fut remplacée par la grande loi de brumaire an IV, qui les organisait sur de nouvelles bases, à raison d'une par département. Messieurs, cette loi de l'an IV est une œuvre considérable, c'est l'œuvre essentielle de la Révolution dans l'enseignement secondaire, et elle demeura la loi de la France jusqu'à la fin du Directoire. C'est Daunou qui la présenta à la Convention. Son rapport est un acte d'accusation contre les destructions de la veille, contre « les délires de l'esprit public, les querelles des partis, les guerres des factions, les distractions continuelles de la pensée » qui ont amené l'effondrement de toutes les institutions scolaires. Tout le passé est détruit. Par quoi essaye-t-on de le remplacer ?

Les écoles centrales étaient, dit M. Thiers, « des établissements en quelque sorte académiques où se faisaient des cours publics auxquels la jeunesse pouvait assister quelques heures par jour, en retournant ensuite dans les familles ou dans les pensionnats formés par l'industrie particulière ».

C'est toute la doctrine qui reparaît aujourd'hui : il n'y a rien de nouveau. Alors aussi, dans les écoles de l'Etat, il s'agit d'enseigner à la jeunesse une morale indépendante de toute idée religieuse ; c'est le grand objet, le grand effort de l'enseignement nouveau. Les professeurs n'y réussissent pas : entraînés par l'habitude ancienne, cédant à leurs sentiments personnels, il en est qui parlent aux élèves de l'immortalité de l'âme, de l'Être suprême. Le conseil de l'instruction publique, le ministre de l'intérieur, les en reprennent vivement.

Le gouvernement du Directoire continue, là-dessus comme sur le reste, l'œuvre de la Convention. Quinette, votre prédécesseur, monsieur le président du conseil, écrit, en l'an VII, à un professeur qui s'est permis quelque paroles spiritualistes : « ...Ce sont des choses qui dépassent nos moyens de connaître...

« ... Or, le caractère de la nouvelle métaphysique est, et doit être, de ne traiter que les sujets qui sont évidemment à la portée de notre intelligence... » Voilà la morale d'État définie par le ministre de l'an VII.

Eh bien ! ces écoles centrales, si semblables dans leur esprit, dans leur conception, à ce que vous rêvez pour les lycées et les collèges, qu'est-ce qu'elles ont produit ?

M. Albert Duruy l'a établi dans un livre admirablement documenté. Il

y a eu à Paris des écoles qui ont réussi, celle des Quatre-Nations, du Panthéon, de la rue Saint-Antoine; elles avaient des professeurs hors ligne : c'étaient La Harpe, Fontanes, Laromiguière, Daunou, Saussure. Mais ailleurs? dans les départements? M. Duruy a révélé aux Archives nationales, dans les états adressés de l'an V à l'an VIII par les administrations départementales au ministère de l'intérieur, la statistique des élèves ayant suivi les cours de quinze écoles centrales, dont deux des plus florissantes, celles de Toulouse et de Besançon.

Savez-vous ce qui apparaît dans cette statistique? Une moyenne, par école, de 10 élèves dans les classes d'histoire, de 6 dans celles des lettres.

En l'an VII, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, ouvre une enquête. Un professeur lui écrit : « Si toutes les écoles de la République ressemblent à celles que je connais (c'est Bordeaux et Angers), les études doivent être dans l'état le plus pitoyable, vu la désertion où se trouvent la plupart des classes. » Enfin, quand on arrive à la grande enquête de l'an IX, à celle de Chaptal, dont les procès-verbaux, vivants, actuels, sont à la disposition de tout le monde dans le beau livre de M. Félix Rocquain, on arrive au même résultat : les écoles sont désertes!

Pourquoi? Parce que, dit Chaptal dans son rapport au consul sur l'état de l'instruction publique, « on a cru qu'on change les habitudes et les mœurs avec des règlements; on a fait la loi du 3 brumaire (c'est la loi de l'an IV), elle a créé des écoles, mais elle n'a rien fait pour l'éducation ». (*Très bien! très bien, à droite.*)

Voilà les faits. Voilà à quoi a abouti cette grande loi de brumaire an IV.

Pourquoi cette impuissance éducatrice? Je ne suis pas suspect assurément de beaucoup de sympathie pour l'œuvre de la Convention, mais enfin je m'efforce de la juger sans parti-pris. Je sais bien qu'elle a fondé des œuvres d'enseignement puissantes et durables. Mais lesquelles? Quand elle donne au Muséum d'histoire naturelle une forme et des développements nouveaux, quand elle fonde l'école Polytechnique, quand elle institue le Bureau des longitudes et l'école des Langues orientales, elle ne fait pas œuvre d'éducation, elle crée, elle organise, elle dote des établissements de haut enseignement. L'Etat est ici dans son rôle et dans son droit.

Pour pourvoir ces établissements nouveaux, elle ne pratique pas la méthode de la table rase, elle réorganise ceux qui existaient, fait appel au concours d'hommes déjà illustrés par leur science, éprouvés par leur savoir, sous le gouvernement précédent, Monge, Laplace, Lalande, Chaptal, Berthollet, Jussieu... Ces hommes, elle ne les charge pas d'appliquer un plan factice, la régénération de l'humanité d'après des maximes abstraites, mais de développer la haute culture de l'esprit. Elle réussit. Dans l'œuvre de l'éducation, au contraire, elle échoue. Pourquoi? Les hommes, les moyens, l'activité, sont les mêmes; mais ici le point de départ est faux.

Les Congrégations enseignantes, le clergé avaient un personnel nom-

breux, exercé. On l'exclut, on le disperse, les éducateurs font défaut.

Le citoyen qu'on veut façonner n'est pas un homme, avec sa conscience propre, son âme, sa famille : c'est un élément de la collectivité contraint à penser comme le veut le corps politique : l'éducation n'a plus de base morale, elle n'attire ni ne retient les élèves.

Aucune leçon historique n'est plus instructive. Je ne comprends pas comment, après un siècle, lorsque l'histoire de la Révolution a été ouillée si profondément, des hommes d'Etat peuvent la méconnaître. (*Applaudissements à droite.*)

Et pourquoi cette prétention de donner pour base à l'éducation l'enseignement d'une doctrine d'Etat, d'une profession de foi civile, fixée par le souverain, comme dit le *Contrat social*, pourquoi cette prétention était-elle donc, déjà il y a cent ans, une cause d'impuissance si profonde et si décisive ?

Parce qu'elle était en opposition avec le fait social et philosophique de la Révolution : de ce désaccord entre la doctrine et la réalité sont issues les luttes dont la question de la liberté de l'enseignement a été l'objet depuis cent ans et que vous ranimez si imprudemment.

Quelque chose avait disparu, en 1789, qui, pendant les siècles précédents, avait d'abord pénétré l'état social, puis continué de le régir officiellement, en cessant peu à peu de dominer les esprits : c'est l'unité de croyances, ou pour parler exactement, la religion chrétienne, la nation en était pénétrée et le pouvoir public d'alors, le prince, ce prince dont Rousseau n'a fait que transférer le pouvoir à la collectivité dans son souverain moderne, était le défenseur, le gardien de l'Eglise catholique. dont les principes et les doctrines dominaient la société.

M. Massé disait hier que, pendant l'ancien régime, c'était l'Etat qui enseignait. Qu'il me permette de le lui dire, c'est une erreur historique complète. Pendant l'ancien régime, pendant tout le temps qu'a duré l'ancienne monarchie, ce n'était pas l'Etat, c'était l'Eglise qui enseignait. (*Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche.*) L'Eglise enseignait, vous ne pouvez pas le contester; l'Etat, c'est-à-dire le roi, était le gardien de la doctrine, il défendait l'Eglise et il protégeait son droit d'enseignement, au nom de quoi? au nom de l'unité de croyances et de l'unité de doctrine.

Voilà l'histoire de l'ancien régime.

L'Université moderne? Elle peut assurément se réclamer des Universités anciennes, parce qu'on peut toujours se chercher des ancêtres et des titres de famille, mais enfin elle n'a avec celles-ci qu'une lointaine analogie : l'Université d'autrefois était ecclésiastique, et ses rivaux, c'étaient les Congrégations religieuses : toute l'histoire et toute la lutte de l'ancien régime, c'est l'histoire et la lutte entre deux pouvoirs ecclésiastiques, l'Etat intervenant tantôt pour les uns, tantôt pour les autres.

Au milieu de cette longue période de l'histoire est survenue la Réforme, qui a commencé de briser l'unité de croyance. C'est au XVI^e siècle, c'est

à la Réforme, que la Révolution commence dans l'ordre moral, comme elle avait commencé dans l'ordre politique, par la destruction du régime féodal. Telle est la vérité historique. A partir de ce moment, dans notre pays, l'unité de doctrine est rompue, et pendant deux siècles cette rupture ne fait que s'accentuer.

Quelle est l'histoire de la monarchie pendant ce temps ?

Fidèle à sa tradition, à son rôle, à sa mission historique, la monarchie continue à défendre autant qu'elle peut l'unité de doctrine et de croyance ; elle le fait par tous les moyens — des moyens qu'on peut réprouver peut-être ; — la monarchie travaille donc à maintenir cette unité de croyance. Elle y échoue, comme vous avez échoué, parce que la libre discussion, une fois qu'elle est déchaînée, surtout entre les croyances, les idées et les doctrines, ne peut être arrêtée ni par des édits ni par des frontières. (*Applaudissements à droite et au centre.*) Une fois que le mouvement est déchaîné, il ne s'arrête plus ; et c'est l'histoire de tout le XVIII^e siècle ; la libre discussion s'est emparée des esprits, elle traverse les frontières, elle renverse les édits ; elle s'empare, malgré les défenses royales, de toutes les presses d'imprimerie ; elle profite de celles qui sont à l'étranger, quand celles de l'intérieur lui sont fermées ; la libre discussion entre dans tous les esprits, ravage toutes les opinions ; l'unité de croyance se détruit de plus en plus, elle succombe, et, quand la Révolution arrive, elle est anéantie.

Voilà le fait politique. Le fait philosophique, c'est que la Révolution s'est bornée à consacrer cet état de choses, cette situation, et à rompre dans l'ordre politique cette union de la croyance et de l'Etat, de la loi et de la doctrine qui jusqu'alors avait subsisté et qui est détruite à tout jamais.

A partir de ce moment, l'Etat n'est plus le gardien de la doctrine de l'Eglise, il ne peut plus être le gardien d'aucune doctrine ; il n'a plus de doctrine à lui, il n'en peut plus défendre aucune. A partir de cette époque — vous croyez que c'est à partir de 1850 !... ah ! vous avez, laissez-moi vous le dire, une bien courte vue de la philosophie de l'histoire (*applaudissements à droite*) — à partir de ce moment, la liberté de l'enseignement est fondée dans les âmes ; nul, quel qu'il soit, prince, roi, empereur, république, n'y pourra porter atteinte sans que la révolte des âmes se prononce contre lui. Voilà la situation, messieurs. (*Applaudissements à droite.*)

J'ai lu dans de très remarquables articles de M. Viviani, que je regrette de ne pas voir à son banc, — articles publiés par la *Revue politique et parlementaire*, — que quand on invoque cette histoire de la Révolution pour en tirer la liberté d'enseignement, on fait subir à cette histoire une déviation.

Ce peut être la pensée de M. Viviani, et je crois bien qu'en effet il y avait au temps de la Révolution des hommes qui ne prétendaient pas tirer des luttes philosophiques qui venaient de s'accomplir la liberté de l'enseignement. Les jacobins d'alors ne la voulaient pas plus que les

jacobins d'aujourd'hui ; mais on ne gouverne pas comme on veut les principes et les idées. Une fois que les principes sont posés et que les idées se sont emparées des esprits, ils portent avec eux des conséquences inéluctables auxquelles il n'est donné à personne de se dérober. (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre.*) Et cela est si vrai, qu'à peine accomplie cette rupture qui — je viens de vous le dire — est le grand fait de la Révolution, immédiatement, non pas aujourd'hui, mais alors, la lutte commence.

Où donc, quand ces écoles centrales de la République ont été désertées, s'était réfugiée l'éducation de la jeunesse ? Car enfin elle était quelque part. Elle s'était réfugiée dans les écoles privées. Je vous ai montré, dans la discussion générale, comment, par l'effet même du mouvement des âmes, malgré les lois de la Terreur, au milieu des échafauds, les Congrégations renaissaient de toutes parts. Le même fait se produisait pour les écoles.

J'ai parlé des Congrégations qu'on venait d'anéantir et où cependant les élèves affluaient ; il y en avait bien d'autres sur tous les points du territoire... Mais alors c'est votre propre histoire que je vais dérouler devant vous. Nous assistons aujourd'hui à tous les recommencements. Je vous ai montré dans vos idées et dans vos doctrines le recommencement de la Convention ; je veux vous montrer dans vos pratiques le recommencement du Directoire. (*Applaudissements à droite.*)

Immédiatement après que la Convention avait fini la lutte avec ces écoles privées, si vous voulez lire les arrêtés du Directoire, si vous voulez lire les discussions du conseil des Cinq-Cents — je vous le montrerai très rapidement, — vous verrez ces écoles privées prospérer. Qu'allait-on y chercher ? La même chose que ce que nous vous demandons la permission d'aller chercher dans nos écoles libres : un reste d'éducation chrétienne qu'on ne trouvait plus ailleurs. (*Applaudissements à droite.*) Alors l'impatience des pouvoirs publics était extrême. Le 17 pluviôse an VII, un arrêté du Directoire ordonne une inspection pour voir si l'on met aux mains des élèves la Constitution, les Droits de l'homme, les livres élémentaires adoptés par la Convention. Et le ministre de l'intérieur, qui s'appelait alors Letourneux, accompagne cet arrêté d'une circulaire où il dénonce « l'audace de ces écoles privées dans lesquelles on propose impunément les maximes les plus opposées à la Constitution et au gouvernement et dont la coupable prospérité semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse ». (*Rires à droite.*)

On ne demande pas de mesure inquisitoriale. On est comme vous. Vous êtes les ennemis des mesures inquisitoriales ; tout le monde sait que vous êtes pour la liberté (*mouvements divers*), et le Directoire était aussi pour la liberté. Il ne voulait pas de mesure inquisitoriale ; il était comme M. Massé veut que l'Etat soit : un bon père de famille. Il demandait — c'est le ministre de l'intérieur qui parle — « cette sévérité paternelle qui veille avec une calme inquiétude sur une tendre famille pour

écarter loin d'elle le souffle empoisonné de tous les genres de corruption, pour sauver ces jeunes enfants qu'un fatal aveuglement immole, dès leur aurore, à des passions étrangères ».

**M. Paschal Grousset.** — Tout y est !

**M. le comte Albert de Mun.** — Oui, vous avez raison, tout y est ! même la liberté de l'enseignement, et on croirait lire un exposé des motifs de M. Rabier ou un rapport de l'honorable M. Trouillot. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Eh bien ! ces circulaires et ces arrêtés, ils sont comme vont être vos lois, ils sont impuissants ! Et alors, au conseil des Cinq-Cents on apporte des propositions comme vous en apportez ici. C'est Chazal qui dit :

« Nous n'aurons pas la stupidité des rois, tout sera républicain dans notre République... Nous arracherions le dépôt sacré des enfants de la patrie au père lui-même, s'il organisait pour eux la dégradation et la servitude. »

C'est Luminais qui se plaint des instituteurs mercenaires... « qui, dès longtemps façonnés à des inclinations serviles, ou vieillis sous la rouille des préjugés... laissent couler dans les cœurs tendres de leurs jeunes élèves les poisons corrupteurs du royalisme et de la superstition ».

C'est Bonnaire qui parle des droits des pères de famille et dit : « S'ils sont ennemis, je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux des droits dont, certes, ils ne pourraient qu'abuser. » (*Mouvements divers.*) C'est un précurseur. (*Rires à droite.*)

Vous allez voir qu'il est complètement un précurseur. Il déclare qu'il ne faut pas toucher aux écoles particulières — comme vous, monsieur le président du conseil — et il dit : « Mais vous pouvez ordonner que tous enfants sans distinction seront tenus d'assister aux lecons des instituteurs publics. »

Vous reconnaissez cette casuistique, monsieur le président du conseil ? (*Applaudissements et rires à droite.*) C'est celle du projet sur le stage scolaire. Et voici le stage scolaire lui-même :

Louvet (de la Somme), le 18 germinal an VII, demande que « la fréquentation des écoles publiques soit une condition indispensable pour être appelé aux fonctions dépendant de l'Etat ». (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Eh oui ! Très bien ! Vous voyez qu'on a bien raison de le dire, ce sont les morts qui parlent ! (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Voilà donc la lutte engagée, et vous le voyez bien, engagée non pas par la loi de 1850, mais par le principe même de la Révolution et par la fausse application que la Convention et le Directoire en voulaient faire.

Eh bien ! à cette lutte il n'y avait qu'une solution, semblait-il : c'était la liberté pour tout le monde, la liberté pour l'Eglise comme pour les autres. Mais pour que la liberté fût donnée, pour qu'elle existât, pour qu'elle pût fonctionner, il fallait qu'il y eût quelque chose de libre dans le pays, que quelque chose existât des institutions qui pourraient s'en servir.

Or, rien n'existait plus : l'Eglise était proscrite, persécutée; les Congrégations enseignantes étaient dispersées, toutes les corporations, quelles qu'elles fussent, étaient détruites; il ne restait plus que la collectivité de Rousseau, l'Etat souverain, l'Etat maître absolu, et la poussière des individus répandue sur tout le pays.

Dans cet état de pulvérisation, il n'y avait pas de place pour la liberté, car la liberté ne peut se concevoir que si les organes naturels qui peuvent s'en servir jouissent eux-mêmes de la liberté fondamentale. (*Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs au centre.*)

Donc il n'y avait plus de place pour la liberté; l'Etat était seul en face des individus, et les individus attendaient que l'Etat s'incarnât dans un homme.

Napoléon est venu. Il ne pouvait comprendre ni donner la liberté. Napoléon voulait incarner dans lui-même et dans sa race à la fois le prince de l'ancien régime et la condition de la société moderne. Et comme il avait soumis les nations par la force des armes, comme il avait subjugué les esprits par la force du génie, il crut aussi qu'il pouvait subjuguer les âmes par la force de sa doctrine. Il appela à lui la religion et la science, et c'est ainsi que naquit l'Université impériale, destinée, parce qu'elle est sortie des mains d'un homme de génie, à toute la gloire qu'elle a récoltée dans ce siècle, mais destinée aussi à toutes les luttes qu'elle a subies par le faux principe qu'elle portait à son flanc. L'Université impériale, c'était, vous le savez comme moi, un corps fermé presque sacerdotal, voué au célibat, qui avait mission exclusive d'élever la jeunesse de France pour ses destinées militaires dans le culte de la religion officielle et dans le culte de l'empereur, — ce sont presque les termes du décret.

Et vous savez aussi que, lorsqu'en 1806, Fourcroy, qui était l'infatigable rapporteur des projets les plus divers depuis tant d'années, vint apporter devant la Chambre le projet de constitution de l'Université, vous savez qu'il se heurta à de vives répugnances chez tous ces hommes en qui vivait encore le principe de cette rupture accomplie par la Révolution entre l'Etat et la doctrine; si bien qu'on annonçait une loi organique pour 1810, qu'il n'y en eut pas et qu'il n'y eut que les décrets de 1808 et de 1811.

Six ans après le décret de 1811, en 1817, l'Empire est tombé, la puissance de Napoléon a disparu, et aussitôt la lutte s'engage contre le monopole de l'Université pour la liberté de l'enseignement. Ce n'est pas en 1850, ce n'est pas d'hier.

La Restauration est venue, elle a cru qu'en associant aux souvenirs de l'ancien régime la force des institutions impériales, elle allait récolter un peu de la puissance des uns et des autres. Ce fut sa grande faute : elle n'en recueillit que la faiblesse. Le monopole ne la défendit pas plus qu'il n'avait défendu Napoléon; l'Université de l'évêque d'Hermopolis ne fit pas plus de royalistes que l'Université de Fontanes n'avait fait d'impérialistes. (*Très bien ! très bien! au centre et à droite.*)

J'ai dit qu'en 1817 le combat avait commencé. C'est d'abord Lamennais, d'un côté, et Benjamin Constant, de l'autre. Ce ne sont pas seulement les catholiques, ce sont les libéraux. Et ce combat ne cessera plus depuis 1817 jusqu'à 1850. L'Université a beau alors avoir un caractère catholique, elle ne satisfait pas les catholiques, ils n'en veulent pas; ils trouvent que ses croyances sont insuffisantes pour eux; les incroyants n'en veulent pas non plus, ils trouvent qu'elle exerce une pression contre leur conscience.

Qui défend cette thèse? Ce ne sont pas seulement les ultramontains, les hommes attachés aux vieux principes; ce sont justement ces hommes dont un jour M. le président du conseil, à la commission de l'enseignement, nous disait que c'est l'honneur du monopole, l'honneur de l'éducation d'autrefois d'avoir formé des caractères. Ces hommes, ces indépendants, ce sont M. Dunoyer dans le *Censeur*, c'est M. Dubois, directeur de l'Ecole Normale, dans le *Globe*, qui, au moment des ordonnances de 1828 qui chassent les Jésuites des petits séminaires, se tournent vers les catholiques et leur disent : « Que les défenseurs, les amis des Jésuites se lèvent pour revendiquer la liberté d'enseignement! Les amis de la liberté ne leur feront pas défaut. » (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Après lui, c'est Odilon Barrot, à qui on avait prêté la fameuse parole : « La loi doit être athée. »

C'est Thiers lui-même, qui, dès cette époque, dénonçait le monopole de l'Université.

Et ce mouvement des esprits, des idées, est si fort, il est si dominant, il saisit tant de monde, que quand arrive le grand événement de 1830, du perron de l'Hôtel de Ville, Lafayette, qui proclame la révolution et le gouvernement nouveau, promet la liberté de l'enseignement. Et la charte qui est donnée aux Français, à laquelle Louis-Philippe vient jurer obéissance en août 1830, porte dans son article 69 « qu'il sera pourvu entre autres matières à la liberté de l'enseignement ».

Ce n'étaient pas les catholiques qui avaient fait la révolution de 1830, ni les royalistes ; mais les catholiques avaient trouvé la liberté de l'enseignement inscrite dans la charte par leurs adversaires conséquents avec leurs principes, fidèles à leur origine politique, et ils en demandèrent l'accomplissement.

Et qui les blâmaient alors ?

Quand eut lieu ce fameux procès de l'école libre, quand Montalembert, à vingt ans, parut devant la Chambre des pairs, fit entendre cette voix chevaleresque dont l'écho n'est pas encore endormi après soixante-dix ans (*Applaudissements à droite*), il fut condamné, mais comment? Le procureur général Persil disait en requérant contre lui : « Nous nous appuyons d'une législation expirante dont nous hâtons de nos vœux la prompte abrogation. » Voilà ce qu'on pensait en 1830 du monopole et de la liberté de l'enseignement. Pourquoi donc cette liberté n'a-t-elle pas été donnée tout de suite? Pourquoi la lutte s'est-elle prolongée si longtemps ? Parce

qu'il s'est passé ce qui se passe ici, ce qui s'est passé à toutes les époques, parce que les passions politiques sont venues à travers les discussions d'enseignement, de principes et des idées de liberté.

M. Guizot, aussitôt son arrivée au pouvoir, avait donné la grande loi de 1833 qui fondait la liberté de l'enseignement primaire, c'est son grand titre de gloire et d'honneur devant les générations. Cette loi a duré de longues années, c'était une loi de liberté. Il aurait voulu en même temps tenir les promesses de la Charte et donner la même liberté pour l'enseignement secondaire.

La loi de 1836 la proposait, les catholiques ne l'attaquaient pas, bien qu'elle ne leur donnât qu'une petite satisfaction ; l'Université l'acceptait ; et c'était M. Saint-Marc-Girardin qui était le rapporteur.

Que se passait-il? Vous allez encore vous reconnaître, messieurs ! Un député, M. Vatout, académicien, qui faisait des chansons dont deux sont demeurées célèbres (*sourires*), dressa devant le gouvernement d'alors le spectre du jésuite. C'est toujours le grand moyen. Il agita ce jésuite, comme il l'avait déjà fait du haut de la tribune en 1833, avec moins de succès, parce qu'il s'agissait de l'enseignement primaire. Cette fois le spectre du jésuite fit son effet accoutumé; il mit en déroute les plus fermes esprits : l'article de loi fut rejeté et l'amendement Vatout voté; mais M. Guizot déclara que la loi se trouvant, par l'exclusion des Congrégations religieuses, destituée de son grand caractère de sincérité, de liberté et de droit commun, il y renonçait ; et il ne la porta pas à la Chambre des pairs. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Quinze ans après, M. Guizot, éloigné du pouvoir, rééditant, dans la retraite, avec la hauteur de son esprit et la droiture de sa conscience, l'histoire de son temps, écrivait dans ses mémoires :

« Une seule solution était bonne, renoncer complètement au principe de la souveraineté de l'Etat en matière d'instruction publique et adopter franchement, avec toutes ses conséquences, celui de la libre concurrence entre l'Etat et ses rivaux, laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations. » (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre.*)

Vous vous réclamez des hommes des anciens gouvernements, vous nous apportez ici l'autorité des hommes de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Voilà comment M. Guizot, dans la retraite, jugeait l'œuvre des années pendant lesquelles il avait exercé le pouvoir.

Eh bien, cette lutte de dix années, j'ose le dire, elle a été malheureuse pour tout le monde ; malheureuse pour l'Université comme pour ceux qui demandaient la liberté sans l'obtenir. Les esprits se sont aigris, les luttes sont devenues vives, violentes, passionnées, la politique s'en est mêlée, la liberté d'enseignement a servi de tremplin pour attaquer les ministères et pour les renverser, et de cette lutte de dix années les esprits ont gardé des meurtrissures qui, encore aujourd'hui, ne sont pas tout à fait effacées. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Quand une autre révolution survint, la vôtre celle-là, votre berceau

politique, cette révolution que n'ont faite encore ni les catholiques, ni les royalistes, ni les anciens partis, quand la République de 1848 fut proclamée, non seulement elle renouvela la promesse de 1830, mais encore elle inscrivit formellement, solennellement, la liberté de l'enseignement dans la loi constitutionnelle. L'article 9 de la Constitution de 1848 est ainsi conçu : « L'enseignement est libre; la liberté d'enseignement s'exerce sous les conditions de moralité et de capacité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'Etat. Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. » Deux ans après, l'article 9 de la Constitution devenait presque textuellement la loi organique de 1850.

Où est donc la surprise de la réaction ? Où est l'usurpation de l'Eglise? Où est la conspiration cléricale ? J'ai parcouru l'histoire : j'ai montré dans la division des croyances, née de la Révolution, les sources profondes de la liberté des doctrines ; j'ai montré, dans les luttes engendrées par un demi-siècle de contradictions entre cet état des âmes et celui de la législation, la nécessité d'un régime nouveau. Ce régime a été proclamé en 1850 : ce n'est pas la liberté absolue, c'est une transaction ; c'est la transaction la plus honorable qui se puisse concevoir entre deux principes, deux idées opposés, le principe de la liberté d'enseignement et celui de l'enseignement d'Etat. Entre ces deux principes contraires il n'y avait en effet de possible, de désirable, de durable, qu'une transaction. Envisager les choses autrement, dans un pays comme le nôtre, permettez-moi de vous le dire, c'est manquer du sens politique.

Dans un pays comme le nôtre, où l'histoire des siècles a tracé des sillons si profonds, où les coutumes, les idées, les opinions ont laissé dans les esprits, dans les croyances, dans les éducations, des souvenirs si ineffaçables, il n'y a point de place pour les solutions absolues : sur aucun sujet, en aucune matière politique, sociale, religieuse, il ne peut se faire que des transactions. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Nous ne vivons, nous ne pouvons vivre que par là : les gouvernements ne subsistent que par là; et ce n'est pas dans la question d'enseignement qu'il en pourrait être autrement.

Quand dans ce pays de centralisation, dans ce pays puissamment administré, l'Université avait pris depuis près d'un demi-siècle par l'éclat de la science, par les services rendus, une place si prépondérante, était devenue, pour ainsi parler, la plus haute représentation intellectuelle de l'Etat, si elle ne pouvait plus prétendre au monopole, la liberté ne pouvait pas davantage rêver de s'asseoir sur ses ruines.

Il fallait transiger : la loi de 1850 fut cette transaction ; jamais il n'y en eut de plus honorable. Mais, je le sais, on proteste contre cette idée de transaction ; on dit : transaction entre qui ? Ce n'est pas seulement entre deux principes, pratiquement c'est entre deux puissances, l'Eglise et l'Etat ; et la société moderne, la société civile ne peut admettre une pareille transaction. Il n'y a pas deux puissances, il n'y en a qu'une, la

puissance de l'Etat qui doit être souveraine. C'est précisément dans le fait de la transaction que réside l'usurpation de l'Eglise. L'Etat n'a point à transiger avec l'Eglise, ce ne sont pas deux puissances qui peuvent transiger l'une avec l'autre. Voilà l'objection, je ne crois pas que je l'affaiblisse.

D'abord, l'honorable M. Aynard le disait hier : la loi de 1850 n'est pas faite que pour les catholiques et que pour l'Eglise ; elle est faite pour tout le monde (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre*), pour tous les individus, pour toutes les associations ; pourquoi d'autres que les catholiques, d'autres que les associations religieuses n'en profitent-ils point ?

Qui empêche les libres-penseurs, qui empêche les athées d'ouvrir des écoles sous leur responsabilité, à leurs risques et périls, avec leurs deniers, en se conformant à la loi ? Ils sont nombreux dans le pays, ils le disent du moins ; les hommes éminents, les professeurs, les savants ne leur font pas défaut, nous en voyons quelques-uns sur ces bancs, et non des moindres.

On assure que leurs idées ont, dans la bourgeoisie, dans l'Université même, des partisans, des défenseurs résolus qui seraient prêts sans doute à consentir, pour les propager, de sérieux sacrifices. Les ressources matérielles, l'argent ne leur manquerait pas. Qui les arrête ?

Ce n'est pas non plus l'Etat, dont je pense que, surtout aujourd'hui, ils n'ont guère à redouter la surveillance et l'inspection ; je suppose qu'il ne les gênerait pas beaucoup. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) On n'a pas appris, cependant, depuis un demi-siècle, qu'il se soit fondé dans le pays, à la faveur de la loi de 1850, beaucoup de facultés, de collèges ou d'écoles franchement, ouvertement athées ou libres-penseuses.

Il y a, à côté des écoles de l'Etat, des écoles catholiques, il n'y en a pas d'autres. Pourquoi ? Ce n'est pas la faute de la loi ; c'est qu'il ne suffit pas, pour enseigner, d'avoir des locaux, des professeurs et de l'argent ; il faut encore avoir des élèves, et on sait bien que si on écrivait sur la porte d'une école : « Ici on enseigne qu'il n'y a pas de Dieu », ou bien : « Ici on enseigne la religion de l'humanité », les élèves ne viendraient pas. (*Très bien ! et applaudissements à droite.*)

Si la loi de 1850, si la liberté d'enseignement n'a profité qu'aux catholiques, c'est qu'il n'y a eu qu'eux, en effet, dans le pays, pour qui la question se pose pratiquement, qui aient, pour leurs doctrines, pour leur éducation, les élèves nombreux, une clientèle assurée ; et ce besoin, cette confiance d'une partie considérable de la nation est la première des justifications de la loi de 1850 ; c'est là justement que se fonde l'exercice de notre droit. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Mais il faut aller plus avant et creuser l'objection. Vous dites que l'Etat ne peut pas traiter avec l'Eglise, que la loi ne peut pas consacrer entre eux une transaction.

Messieurs, je pense que ce n'est pas en se plaçant sur le terrain des thèses doctrinales, des discussions théologiques, qu'on doit, ici, discuter

cette question. C'est en se plaçant sur le terrain politique, le seul où les assemblées, les gouvernements, les législateurs peuvent se mouvoir utilement : le terrain politique c'est celui des faits. Eh bien, quoi qu'on en puisse penser, quoi qu'on en puisse dire, la religion catholique est une force, une force morale immense, qui agit encore dans ce pays sur une foule de citoyens, qui exerce au foyer d'une multitude de familles une influence prépondérante, en beaucoup de cas décisive, qui l'exercera toujours, car elle répond à un besoin constant de l'humanité; qui l'exercera d'autant plus qu'elle sera plus combattue, plus entravée, car c'est dans les âmes l'effet immanquable des persécutions. (*Applaudissements à droite.*)

Cette religion catholique est représentée, dans le pays, par l'Eglise. Gardienne de ses doctrines, de sa morale et de sa discipline, par là même, en l'envisageant uniquement dans l'ordre des faits, l'Eglise est demeurée une puissance dans notre société divisée. Quoi qu'il advienne, quels que soient les événements, elle demeurera debout à côté de l'Etat. Il faut bien que vous traitiez avec elle. Dans un vieux pays comme le nôtre, qui a de tels antécédents religieux, les gouvernements ne peuvent vivre vis-à-vis de l'Eglise comme s'ils l'ignoraient, il n'en est pas un seul qui le puisse. Que demain les honorables ministres qui nous gouvernent abandonnent ces bancs et que d'autres viennent s'y asseoir à leur place, ceux-ci feront comme leurs prédécesseurs, à moins que vous ne vous décidiez à un autre moyen, car il en est un autre.

On peut vivre avec l'Eglise, d'une autre manière : non pas en l'ignorant, mais en la persécutant. On peut faire cela; la Révolution l'a fait, elle a appliqué la constitution civile du clergé; elle a persécuté, proscrit : vous savez ce qui en est résulté.

On ne peut pas ignorer l'Eglise : il faut la persécuter ou traiter avec elle. Et vous le savez bien, puisque toutes vos relations avec elle, avec ses ministres, avec son culte, reposent sur le traité que vous avez ou du moins que vos prédécesseurs ont conclu avec le chef de l'Eglise, traité qu'aucun de vous, quel qu'il soit, dès qu'il a touché au gouvernement et malgré les objurgations qu'il reçoit de ses amis, n'entend dénoncer. Et pourquoi ?

Je ne vous en fais pas un puéril reproche ; je ne cherche pas à vous mettre en contradiction avec vous-mêmes. Non, parce que vous êtes un gouvernement et, que, dès lors que vous gouvernez, vous êtes comme tout le monde, obligés de tenir compte des nécessités de la politique et que la politique vous commande de vous entendre avec l'Eglise, parce que vous ne voulez pas cependant entrer dans la voie de la persécution violente. (*Applaudissements à droite.*) Eh bien, ce que le Concordat a fait avec l'Eglise, la loi de 1850 l'a fait dans l'ordre de l'enseignement. J'entends souvent qu'on demande aux catholiques ce qu'ils feraient de la liberté d'enseignement s'ils étaient maîtres du pouvoir et, joignant aussitôt la question et la réponse, on décide qu'ils l'aboliraient immédiatement pour rétablir le monopole de l'Eglise. On invoque des mots, des thèses, des écrits, des

discours, et on s'en empare pour faire des programmes de gouvernement.

M. le président du conseil et d'autres de mes contradicteurs m'ont ainsi fait l'honneur de citer des paroles et des discours de moi.

J'en ai été très flatté; mais permettez-moi de vous le dire : je n'y mets aucune fausse modestie, cela a très peu d'importance dans la question; la personne de qui on invoque les paroles n'a même qu'une valeur très étrangère au débat; les opinions des hommes sont bien peu de chose dans la question; la marche des idées dépend de tout autre chose que de l'opinion des hommes; elle dépend des faits et des événements, et alors elle est irrésistible. Quoi que nous fassions, quoi que nous disions, nul ne peut se dérober à cette vérité. Nous pouvons discuter et disserter ici, à cette tribune, ailleurs, dans des conférences, tant que vous voudrez, sur la constitution des sociétés, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je suis prêt quand vous voudrez; vous connaissez bien mes idées comme je connais la plupart des vôtres. Mais tout cela ne change rien à la situation, qui est celle-ci : Il faut que tous les hommes politiques, tous les hommes d'Etat, s'ils veulent être dignes de ce nom, tous ceux qui aspirent à gouverner, sachent que nous vivons dans l'âge de la Révolution, c'est-à-dire dans un temps et dans un siècle où l'unité de croyance est rompue.

Si cela doit changer quelque chose? Ah! permettez-moi de vous le dire, c'est comme quand vous parlez de la société collectiviste de l'avenir; ce ne sont ni vos opinions ni les nôtres qui amèneront cela; s'il doit se faire une transformation profonde dans la société, ce sera l'œuvre des siècles, comme la Révolution elle-même a été l'aboutissement du travail séculaire qui s'est effectué sous l'ancien régime. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Mais, en attendant, c'est pour les générations présentes que nous légiférons, et quoi que nous fassions, nous vivons dans un âge où l'unité de croyance n'existe pas; et, tant que l'unité de croyance sera rompue, il n'y a personne, quel qu'il soit, les catholiques comme les autres, quoi que vous pensiez, quoi qu'ils puissent dire eux-mêmes, qui ne soit obligé de maintenir dans le pays la liberté d'enseignement, sous peine de se heurter à la révolte des consciences. (*Applaudissements à droite.*)

Messieurs les ministres, c'est pourtant ce que vous voulez tenter, et j'ai bien le droit de vous refaire la question que je vous ai faite dans la discussion générale. Vous allez rompre cette transaction de 1850 et déchirer le traité. Que nous apporterez-vous à la place?

L'honorable ministre de l'instruction publique a dit au Sénat, lors de la dernière discussion, pour montrer combien il respectait toutes les croyances et toutes les opinions : « Nous enseignons que la tolérance est la principale vertu républicaine. » Et c'est une idée qui lui est familière.

Une autre fois, parlant aux instituteurs et institutrices du département de la Seine, il avait déclaré que « la tolérance est une des plus hautes vertus démocratiques ». C'est une très belle pensée que je suis particulièrement heureux de recueillir dans la bouche de M. le ministre de

l'instruction publique, qui, le premier, avant le vote de la loi de solidarité, en a appliqué les prescriptions pour interdire l'accès des fonctions de son département à tous ceux dont il ne tolérait pas l'éducation et les idées.

*A droite.* Voilà la tolérance !

**M. le comte Albert de Mun.** — Permettez-moi de vous le demander, je voudrais savoir ce que vous entendez par « la tolérance ». Je sais très bien que c'est une qualité très aimable, très agréable de l'esprit. Je m'empresse de dire que sans elle il serait très difficile de vivre en société, surtout de discuter dans une assemblée parlementaire, et ce n'est pas moi qui puis me plaindre de celle de mes collègues. Je suis persuadé que M. le ministre est disposé à tolérer l'expression de mes idées et qu'il n'attend pas moins de ma courtoisie. Mais qu'est-ce que cela fait à la question ? En ma qualité de citoyen, je ne vous demande pas de me tolérer; je vous demande de respecter mon droit et de le faire respecter. (*Applaudissements à droite.*) Mirabeau disait :

« L'autorité qui tolère pourrait ne pas tolérer. » C'est justement ce qui me préoccupe. Aujourd'hui, vous ne tolérez pas que je fasse élever mes enfants comme il me plaît. Eh bien ! je ne veux pas de votre intolérance; je ne veux pas non plus, permettez-moi de vous le dire, de votre tolérance; je veux que mon droit d'élever mes enfants suivant ma conscience me soit garanti. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Quelle garantie me donnerez-vous ? Vous ne m'en donnez aucune, et vous me donnez toutes les inquiétudes.

Vous ne me donnez aucune garantie, car enfin quand vous aurez détruit tous ces collèges qui sont tenus aujourd'hui par des maîtres de mon choix, que mettrez-vous à la place ?

J'ai, dans la discussion générale, fait apercevoir la confusion forcée résultant du mouvement des idées qui règnent dans l'Université; vous savez bien qu'elle est livrée, comme tous ceux qui s'occupent de l'enseignement, au vent de toutes les idées contraires. Voulez-vous me dire quel sera l'avenir de tous ces groupements de facultés qui sont aujourd'hui en apparence une modification administrative, mais que déjà dans l'Université elle-même beaucoup saluent comme l'aurore d'une transformation beaucoup plus profonde ? Voulez-vous me dire ce qui adviendra — vous ne le savez pas vous-mêmes — de ces rameaux qui germent sur le vieux tronc, de ces universités populaires où des professeurs vont coudoyer des députés socialistes ?

Il y a quelque temps, l'honorable organisateur de ces universités populaires avait cru qu'appelant à s'exprimer toutes les opinions, il pouvait même autoriser un prêtre à énoncer la sienne. On lui fit bien voir son erreur, et dans le journal *la Petite République* un écrivain dont j'ignore le nom et qui signe « Un universitaire » raconte l'incident. Il dit : « C'est encore la question de la liberté de l'enseignement que M. Deherme et son nouveau collaborateur, M. l'abbé Denis, viennent de poser à la « Coopérative des idées ».

« Nos camarades du faubourg Antoine se sont chargés de répondre avec autant de simplicité que de promptitude : ils ont mis le curé à la porte. » (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*) Eh bien ! c'est une solution.

**M. Coutant.** — C'est la meilleure ! (*Exclamations ironiques à droite et au centre.*)

**M. comte Albert de Mun.** — Je n'en suis pas très scandalisé : c'est, sous une forme un peu brutale, l'application législative de l'article 14 qui met les curés à la porte. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Eh bien ! permettez-moi de vous demander quelle sera, au milieu de toutes ces transformations, de tous ces conflits d'opinions, l'attitude de l'État enseignant. Est-ce la neutralité ?

Messieurs, la neutralité, j'attends que M. le ministre de l'instruction publique, s'il prend la parole, veuille bien expliquer comme il l'entend. Quant à moi, je dois vous dire que je regarde la neutralité comme une impossibilité absolue. Je ne me livrerai ici à aucune espèce de procès ni contre les uns ni contre les autres ; mais, pour moi, la neutralité est une impossibilité, elle ne peut pas exister parce qu'elle serait indigne du maître qui enseigne et de l'élève qui l'entend. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

En 1886, au Sénat, Jules Simon disait : « Je vous demande ce que c'est qu'un homme qui veut enseigner, faire des hommes et qui n'a pas une croyance ?... Je répète que l'école neutre est une école déshonorée,... qu'il n'y a pas d'école véritablement neutre, et que, s'il y en avait, il faudrait en rougir. »

Je crois que cette opinion est partagée par le plus grand nombre d'entre vous et que ces idées pénètrent l'Université. Un homme qui n'est pas le premier venu, M. Lanson, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure et professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, écrivait il y a deux ans dans la *Revue Bleue :*

« Le maître a aussi sa liberté de penser : ce n'est pas insulter à la croyance d'autrui qu'exposer sa croyance; ce n'est pas ôter à l'auditeur sa liberté que de dire ce qu'on estime vrai et pourquoi on l'estime tel. C'est cette netteté des positions, cette déclaration franche, ferme, modérée, des doctrines que l'on pourrait désirer un peu plus dans l'Université. » (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*)

Il avait raison. J'applaudis à la parole de M. Lanson. C'est celle d'un maître soucieux de sa dignité et de l'indépendance de sa conscience.

Mais alors permettez-moi de vous demander : Où est la neutralité ? Vous ne la voulez pas vous-mêmes !

Il y a quelque temps, un homme qui a été l'un des principaux et des plus distingués collaborateurs de l'œuvre scolaire de la République, M. Ferdinand Buisson, parlant au collège des Sciences morales, évoquant les jeunes générations, disait : Quand elles vont apparaître devant la génération de leurs pères, nous leur dirons : « Que crois-tu ? qu'aimes-tu ? que veux-tu ? que vas-tu faire de ta vie ? » C'est une question poignante

qu'a entendue au fond de son cœur quiconque a eu un jour l'ambition de se sentir revivre tout entier dans ses enfants. *(Applaudissements à droite et au centre.)*

Eh bien! à cette question angoissante, la neutralité ne peut apporter aucune réponse. *(Interruptions à l'extrême gauche.)*

Je dis qu'elle ne peut pas en apporter; qui que vous soyez, vous qui m'interrompez, sur quelques bancs que vous siégiez, si vous cherchez à exercer une action sur votre temps, sur les générations d'aujourd'hui et sur celles de demain, qui que vous soyez, vous ne voulez pas qu'à la question posée par M. Buisson au jeune homme : Qui es-tu? que crois-tu? quel est ton but dans la vie? vous ne voulez pas que celui-ci courbe la tête et qu'il reste sans répondre, vous ne voulez pas qu'il soit sceptique. Qui que vous soyez, vous voulez donner aux jeunes gens un but, un idéal, quelque chose qui les conduise et les réconforte dans la vie. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je ne sais pas quel est le sens des interruptions des socialistes; je ne puis croire que ce soit un sens négatif.

*A l'extrême gauche.* Non! Non!

**M. le comte Albert de Mun.** — Je ne m'en étonne pas, car j'allais vous dire que je suis plus généreux pour vous que vous ne l'êtes pour vous-mêmes.

Le socialisme, lui aussi, quoi qu'on en dise souvent, parce qu'on regarde seulement à ses revendications matérielles, le socialisme est idéaliste. Et ce n'est que par là qu'il peut maintenir sa position et agir sur l'esprit du peuple. Car l'âme humaine, que ce soit l'âme du travailleur ou l'âme du savant, l'âme humaine porte au fond d'elle-même, quelquefois à son insu, le besoin de cet idéal qui la tourmente. (*Applaudissements à droite.*)

Je me rappelle qu'un jour une pauvre ouvrière de Paris, me contant ses souffrances et les difficultés de sa vie, après les avoir énumérées, me disait : « Ah! et puis on n'a pas le temps de penser. » Pas le temps de penser! qu'est-ce que cela, si ce n'est l'avertissement secret de cette âme tourmentée par le besoin d'idéal qui sent que, quelque amère et quelque rude que soit la lutte angoissante pour la vie et pour la subsistance, pourtant l'âme humaine a droit à d'autres, à de plus hautes, à de plus généreuses pensées? (*Applaudissements à droite.*)

Quand vous agitez sous les yeux du peuple captivé ce rêve insondable de justice; quand vous le lui montrez réalisé dans le tableau fuyant du grand soir rouge et lumineux, qu'est-ce sinon la satisfaction que vous offrez non pas aux brutales convoitises et aux passions tragiques, mais au besoin d'idéal qui, vous le savez bien, dort au cœur de l'homme du peuple? M. Viviani vous l'a dit ici, il l'a dit dans son beau langage; il a exhorté ses coreligionnaires, les hommes de son parti, par ces paroles : Ah! si vous vous trouvez en face de cette religion divine qui poétise la souffrance en lui promettant des réparations futures, opposez-lui la

religion de l'humanité, qui, elle aussi, poétise la souffrance, en lui offrant comme récompense le bonheur des générations. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà les paroles de M. Viviani ; et M. Léon Bourgeois ne parle pas autrement dans un des discours rassemblés sous ce titre suggestif, *l'Education de la démocratie française*, quand il dit : « Le devoir est un idéal vers qui tout dans l'enfant doit aspirer », et que cherchant ailleurs à préciser cet idéal du devoir, à faire entendre ce que doit être cette religion nouvelle, cette religion de l'humanité, il la montre dans la solidarité sociale, supérieure à la charité chrétienne, supérieure même à la fraternité républicaine parce qu'elle a une sanction, « celle de la dette de l'homme envers les hommes, source et mesure du devoir rigoureux de la solidarité sociale ».

Et cette religion, quelle est sa fin, son objet, quel sera son résultat ? Ce sera de fonder la cité idéale, « l'unité organique et vivante où s'accorderont les volontés et les cœurs ».

Ce sont encore les paroles de M. Léon Bourgeois prononcées, celles-ci, au centenaire de Michelet. Si elles ne sont pas exactes littéralement, c'en est certainement le sens.

**M. Léon Bourgeois.** — Parfaitement.

**M. le comte Albert de Mun.** — Ce sont de très hautes, très nobles pensées. Oserai-je vous avouer qu'elles me paraissent un peu confuses ? Si je cherche cependant à les creuser, à les pénétrer, à en découvrir l'explication, qu'y trouvé-je, sinon que vous aussi, dans votre incroyance, dans votre libre-pensée, vous cherchez à donner au peuple, à la bourgeoisie, à ceux que vous élevez, un idéal, une foi, une religion ; vous voulez enfin que l'on croie à quelque chose. Et, quand vous voulez préciser, quand vous cherchez le fondement, vous ne le trouvez plus ; car la difficulté est là. « Le fondement de la morale, dit M. Alfred Fouillée, voilà ce qu'il est difficile de trouver. » Avez-vous lu dans le dernier numéro de la *Revue politique et parlementaire* un article de M. Alfred Fouillée ? Ce n'est pas un catholique, ce n'est pas un croyant, c'est un philosophe ; il a intitulé son article « L'Echec pédagogique des lettrés et des savants », et il dit qu'il n'y a aucun principe directeur qui ait pris la place des religions ébranlées.

Vous avez cherché à remplacer ce principe directeur, et vous nous avez dit : C'est l'esprit de la Réforme.

Qu'est-ce que l'esprit de la Réforme ? Sans doute, il a présidé pour une large part à l'œuvre scolaire de la République. M. Sabatier, le doyen de la faculté de théologie protestante, qui vient de s'honorer si grandement et de mériter si largement la reconnaissance des catholiques par la protestation qu'il a opposée à vos projets de loi avec un bon nombre de membres de l'Institut qui sont ses coreligionnaires, M. Sabatier, parlant de M. Buisson et de M. Pécaut, au moment où l'un quittait son poste au ministère de l'instruction publique et où l'autre abandonnait la direction

de l'école de Fontenay-aux-Roses, constate le grand rôle joué par eux dans l'œuvre scolaire de la République, et il disait : « Il est impossible de nier que l'inspiration morale et pédagogique de leur œuvre leur est venue du berceau religieux où leur âme a grandi tout d'abord. »

C'est la Réforme. Et quand il s'agit de religion protestante, assurément nul ne parlera avec plus de respect que moi de la croyance de ceux qui lui appartiennent; mais aucun d'eux, quel qu'il soit, de ceux qui m'entendent ou de ceux du dehors, ne prétendra que le protestantisme donné comme base à l'éducation soit une garantie suffisante à ceux qui appartiennent à la religion catholique. Et si ce n'est pas cela, qu'est-ce donc alors ? Si l'esprit de la Réforme n'est pas cela, il faut donc bien penser que ce n'est pas la religion protestante, mais c'est cette tendance indéfinie vers le rationalisme, la libre discussion qui entraîne comme un terme infaillible la négation de toute croyance.

M. Paul Stapfer, dans le fameux parallèle qu'il a fait entre Bossuet et Adolphe Monod, constate cet état du protestantisme et l'impossibilité où l'a conduit la logique de son principe, de préciser — ce sont ses expressions — la moindre doctrine vraiment chrétienne ou seulement religieuse; il le déplore, car il ne conçoit pas la société sans religion : « Mais, hélas ! dit-il, l'aurore qui dissipera la nuit ne paraît nulle part à ma vue, et je ne parviens pas à entendre... la fanfare joyeuse d'une renaissance dans la musique lente et grave, très savante d'ailleurs et très belle, des funérailles de la foi. »

Est-ce cette musique qui doit désormais remplacer « l'esprit de la Réforme » ? Est-ce à ces funérailles de la foi qu'on veut conduire la jeunesse ? Est-ce là la garantie que vous nous apportez ? Mais enfin, messieurs, si telle est cette garantie, comment voulez-vous que nous puissions nous en contenter et comment pouvez-vous prétendre que vous ne portez pas atteinte, dans ce pays, à la liberté la plus sacrée de conscience, de croyance et d'opinions ? (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Je n'ai parlé que de l'instruction ; que serait-ce si je parlais de l'éducation morale ? Je n'ai rien dit qui ne soit une parole de respect pour l'Université et je ne prononcerai aucune parole qui n'exprime les sentiments que j'ai pour elle et qui rendent hommage au dévouement, à la valeur et au caractère éminent de ses maîtres; mais enfin, ce n'est pas moi qui parle, c'est l'Université elle-même qui se rend ce témoignage.

L'enquête sur l'enseignement secondaire que l'honorable M. Ribot a présidée est pleine, à cet égard, des aveux les plus pressants et les plus graves et je ne sais rien de plus frappant, quant à moi, que cet examen de conscience, loyal et sincère, que tant d'hommes éminents, depuis le rang le plus élevé jusqu'au plus humble de l'Université, sont venus faire devant nous.

On en a rempli des volumes. Vous les connaissez comme moi. Qu'y a-t-il à toutes les pages ? L'éducation morale est insuffisante dans l'Université. Quand je dis « insuffisante », vous savez bien que je suis au-

dessous des paroles du plus grand nombre. L'Université n'est pas organisée, elle n'est pas prête pour donner cette instruction morale. On en a cherché les causes et on a cru les découvrir dans la séparation des fonctions du professeur et du répétiteur. On a cherché par tous les moyens comment on pourrait y porter remède. L'honorable M. Couyba a bien jeté quelque froid sur ces tentatives le jour où il a dit : « Lorsque j'étais répétiteur, c'est à peine si j'ai trouvé un professeur sur vingt qui voulût me serrer la main. » Mais chacun s'est appliqué à chercher les moyens. Et la difficulté est apparue bien plus grande. Quand, descendant les rangs les plus élevés, on est arrivé aux intéressés eux-mêmes, aux professeurs des collèges et des lycées de province, qu'ont-ils dit ? Ils ont touché la question matérielle, la difficulté pratique. Ils ont dit : Pour demander aux professeurs ce surcroît de besogne, il faut augmenter les traitements. Un de ces messieurs, un professeur d'Auch, M. Diomard, je crois, a dit : « Les professeurs sont des fonctionnaires ayant une famille ; ce ne sont pas des moines pouvant vivre continuellement au milieu de leurs élèves. »

Ah ! voilà le grand mot et le fond de la question. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est l'Université elle-même ; vous savez bien, si vous avez lu l'enquête, comme il a été souligné par les plus hautes autorités, comme M. Monod lui-même, qui a dit : « Ceux qui ont vu de près les établissements ecclésiastiques savent que les prêtres qui jouent le rôle de surveillants, d'abord sont très souvent sortis de l'enseignement, sont en même temps professeurs, et que de plus ils se mêlent beaucoup plus que nos maîtres d'études à la vie des enfants. » Et un homme qui est à la fois un illustre savant et un ancien ministre dont personne ici ne récusera la haute autorité, M. Berthelot, a parlé de cette barrière entre les professeurs et les répétiteurs ; il a dit :

« Je crois précisément que c'est parce que cette barrière n'existe pas dans l'enseignement congréganiste, qu'il a souvent plus de succès près des familles et des élèves. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Et je le crois aussi pour cela et pour quelques autres raisons. On a creusé la question ; il y a longtemps qu'elle existe ; il y a vingt ans j'avais l'honneur de la discuter à cette même place avec M. Jules Ferry.

Le problème apparaissait toujours de la même manière : « Comment faire des éducateurs ? » Et M. Jules Ferry disait : « C'est une question d'argent, et pas autre chose. »

Mais non, l'argent n'y fait rien. Notre ancien et très respecté collègue, M. Mézières, qui ne peut pas être suspect de mauvais sentiments pour l'Université, a dit à la commission une grave parole :

« Ce qui manque à l'Université pour l'éducation, c'est le principe de dévouement et d'obéissance disciplinaire qui inspire les congrégations. » Et, ayant parlé des maîtres répétiteurs, de leur sérieux, de leur attachement à leur devoir, il constate cependant qu'ils ont avant tout la préoccupation naturelle de leur avancement, et il ajoute : « Il y a loin de l'esprit d'ambition légitime des maîtres répétiteurs à l'esprit d'abnégation que

développe, qu'entretient l'esprit religieux. » (*Très bien! très bien! au centre et à droite,*)

Voilà le dernier mot. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est encore un universitaire : esprit d'abnégation, esprit religieux, voilà ce que nous cherchons dans l'éducation des collèges.

Ce mot que M. Mézières a apporté à la barre de la commission de l'enseignement, il y a des milliers de familles en France qui le répètent dans l'intimité du foyer, à cette heure grave et décisive entre toutes où il s'agit, dans le silence et dans l'intimité, de choisir le maître à qui on confiera l'enfant. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

L'écho de cet aveu d'impuissance éducatrice est venu jusqu'aux familles, apporté par l'Université en même temps que l'écho de vos projets ; on a su qu'à l'heure même où l'on annonçait au pays que l'Université ne se sentait pas organisée pour donner l'éducation morale, telle que la comprennent beaucoup de familles, on a su qu'à cette heure même vous alliez l'imposer à tout le monde, comme la loi universelle. Et vous croyez qu'il ne s'est pas fait une révolte au fond des âmes! (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

J'entends qu'on dit tous les jours : Tout cela c'est une mode ; vous appelez cela un snobisme d'un nouveau genre; vous raillez très agréablement ce bourgeois qui veut faire le gentilhomme en mettant son enfant chez les Pères. Je crains que vous ne fouliez des consciences, que vous ne piétiniez les sentiments les plus respectables, je ne parle pas seulement, remarquez-le bien, des sentiments de la mère de famille inquiète pour l'âme de son enfant, je parle des sentiments du père lui-même, qui quelquefois n'est pas croyant, mais effrayé lui-même de sa propre incrédulité et lassé de sa propre incroyance. (*Applaudissements à droite.*)

Voilà les sentiments que vous froissez. Vous parlez de vos fonctionnaires; il semble, en vérité, que vous croyiez que parce qu'un homme exerce une fonction publique qui n'est nullement d'ordre politique, il soit marqué, pour ainsi dire, au fer et frappé d'un esclavage qui lui commande de vous livrer non seulement son devoir professionnel et ses actes extérieurs, mais aussi son âme et celle de son enfant, qui l'oblige non pas seulement à cette réserve et à cette convenance dont tout le monde reconnaît la nécessité, mais encore à abandonner ses croyances et ses convictions les plus intimes pour élever son enfant comme vous le voulez. Et vous croyez que cet homme ne se révoltera pas? Ah ! sans doute ce ne seront pas des révoltes extérieures, car vous placez les gens entre leur conscience et leur subsistance. Mais vous aurez jeté dans les âmes le germe indestructible des révoltes morales, des intimes résistances : il n'y en a pas pour vous, pour les gouvernements quels qu'ils soient, de plus redoutables que celles-là. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

Voilà ce que vous allez froisser. M. Ribot, dans sa belle introduction à l'enquête sur l'enseignement secondaire, disait : « Il s'est fait un chan-

gement dans les idées d'une partie de la bourgeoisie : elle s'est rapprochée de l'Église catholique. »

Quelles que soient les causes auxquelles vous vouliez attribuer ce changement, c'est un fait ; il faut le prendre tel qu'il est, et il ne vous est point permis de n'en pas tenir compte : la politique qui consiste à vouloir ignorer, méconnaître, violenter les faits est une politique aveugle. On vous dit que vous n'allez atteindre, exclure du droit commun que les représentants des anciens partis. Ce serait déjà une injustice, mais c'est de plus une erreur. Croyez-vous que vous allez rassurer toute cette bourgeoisie, qui ne constitue pas les anciens partis apparemment, qui fait encore autour de vous l'opinion moyenne du pays, cette bourgeoisie qui vous a aidés depuis tant d'années, par son adhésion, à faire et à soutenir la République ? Croyez-vous que vous allez la rassurer parce que vous dites : « Nous ne touchons pas à la liberté d'enseignement, nous ne faisons que frapper quelques maîtres d'incapacité », et parce que vous lui murmurez à l'oreille : « Cela ne vise pas tout le monde, soyez tranquilles, cela ne touchera que les jésuites. » Messieurs ! c'est une très vieille tactique, mais qui commence à être bien usée ! Benjamin Constant disait, en 1826, à M. de Courcelles :

« Je ne sais pas pourquoi on est embarrassé pour faire de l'opposition, cela est bien facile : quand on n'a rien, eh bien ! il reste les jésuites ; je les sonne comme un valet de chambre ; ils arrivent toujours. » (*Très bien ! très bien ! et rires à droite.*)

Aujourd'hui, ce n'est plus l'opposition qui sonne les jésuites, c'est le Gouvernement : voilà toute la différence.

En 1826, les jésuites, c'était la loi du sacrilège, le droit d'aînesse, la guerre d'Espagne et le ministère Villèle. Aujourd'hui, c'est le boulangisme, le Panama, l'antisémitisme et le ministère Méline. Mais prenez garde ! il n'y a pas que lui ! J'ai ici un papier, je vous assure que je ne me suis pas entendu avec M. Aynard, je l'avais avant qu'il ne lût le sien ; mais il est aussi imprimé chez M. Allemane, 51, rue Saint-Sauveur. *(Rires et mouvements divers.)* Vous ne pouvez pas vous plaindre de nous, je vous fais de la réclame.

C'est une circulaire du comité de propagande de la grève générale, adressée aux camarades pour protester contre le projet de loi de M. le ministre du commerce sur la réglementation des grèves : la provocation est vive, impétueuse. Voici ce que j'y lis :

« La nouvelle loi issue du cerveau génial de l'un des plus fervents disciples de Loyola est le moyen d'anéantir l'organisation syndicale. »

Le plus fervent disciple de Loyola, est-ce M. Waldeck-Rousseau ? est-ce M. Millerand ?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses !

*(Rires et applaudissements à droite et au centre.)*

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'argument est usé, vous le voyez, à

force d'être appliqué à tout le monde. En vérité, la question n'est pas là. Elle l'est encore moins après ce que vous faites ici, car vous nous dites : Ce qui justifie notre article 14, c'est que les Congrégations sont détruites par l'article 13. Alors vous ne vous adressez qu'à de simples citoyens, à de simples particuliers, vous vous adressez à des personnes interposées. Ce que vous appelez des personnes interposées, c'est moi-même qui ai l'honneur de présider le conseil d'administration d'une école à qui vous prétendez interdire la liberté de tenir cette école parce que j'y emploie tel ou tel dont vous désapprouvez les doctrines.

Cette question, M. Aynard vous en a fait l'historique hier. Je n'y reviendrai pas. Il l'a fait avec une compétence et une éloquence plus grande que la mienne. Il vous a rappelé toute la discussion de 1850, de l'amendement Bourzat et de l'amendement Laurent, et comment M. Thiers y avait répondu.

L'honorable M. Trouillot a dit : « Il a fait comme tout le monde ; il s'est écrié : Renvoyé à la loi des associations ! » Je crois bien qu'il a dit cela. Mais savez-vous ce qu'il a ajouté ? Il a ajouté, en se tournant vers le rapporteur de ce temps-là : « Je vous y attends ce jour-là pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les jésuites, vous ! vous ! » *(Très bien ! très bien ! et rires au centre et à droite.)*

Puis quand enfin la question fut nettement posée, il dit d'abord : « La Constitution de 1848 a proclamé la liberté d'enseignement d'une manière précise et positive » ; et comme on lui criait : « Pas pour les prêtres », il répliquait sur-le-champ : « La liberté non pas aux prêtres, la liberté pour tout le monde ! Devant la liberté, il n'y a pas de prêtres ! »

Voilà ce que vous avez oublié de dire dans vos interruptions à M. Aynard.

M. Thiers, dont vous connaissez maintenant la réponse, pourquoi tenait-il ce langage ? Vous dites : c'est qu'il était l'organe de la bourgeoisie apeurée par l'émeute de Juin. C'est toujours le grand argument. Mais non ! je ne voudrais rien dire de désobligeant pour personne, mais je crois que les uns et les autres — disons-le pour tout le monde, — nous ne lisons pas assez les sources historiques, nous ne remontons pas suffisamment aux sources des événements.

Lisez donc les débats de la commission de 1849, les débats préparatoires de la loi de 1850, commission qui avait été instituée par M. de Falloux. Il y avait là des hommes de toutes les opinions. Voyez donc comment les opinions se sont formées : l'émeute de juin avait eu lieu, la terreur des bourgeois existait déjà. Voyez donc, au contraire, comment dans cette discussion loyale et sincère s'est formée l'opinion des uns et des autres.

Il y avait là M. Cousin, chargé du poids de son passé, chargé de tout cet édifice du monopole qu'il avait porté sur ses épaules pendant si longtemps, chargé aussi des luttes qui l'avaient aigri personnellement. Il y avait là M. Thiers, qui arrivait avec les souvenirs de son passé de 1845 et des discussions d'alors.

Eh bien, vous rappelez-vous cette journée où l'abbé Dupanloup avait défendu après Montalembert la cause des Congrégations ? Cela dura pendant plusieurs séances. En sortant, M. Thiers rejoignit Cousin et lui dit en lui frappant sur le bras :

« Cousin, Cousin ! avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là lorsqu'il a parlé des jésuites ? Il a raison, l'abbé, oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation ! » Voilà comment la conviction s'est faite peu à peu dans l'esprit de ces hommes sincères ; c'est, comme disait Cousin, dans la satisfaction complète de l'honneur de chacun et non pas dans une surprise de réaction que s'est conclue la loi de 1850.

Quand M. Thiers tenait ce langage, il ne faisait pas autre chose que reproduire les paroles de Jules Simon à la Constituante, paroles qu'on a citées hier aussi : « La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne connaît pas les corporations. Elle ne les connaît ni pour les gêner, ni pour les protéger : elle ne voit devant elle que des professeurs. »

Il n'y a pas d'autre question. Vous pouvez imaginer des théories nouvelles ; vous pouvez apporter ici, monsieur le Président du Conseil, de nouvelles catégories d'incapables, vous pouvez essayer tout cela, mais vous n'échapperez pas à l'irrésistible pression de ceux qui ont raisonné avant vous au nom des principes républicains et des gouvernements que vous défendez vous-même.

« La République n'interdit l'enseignement qu'aux ignorants et aux indignes. » Ignorants !... Les professeurs de l'enseignement libre, vous ne les regardez pas comme des ignorants. D'abord, vous avez, pour vous donner une garantie à cet égard, le grade, et, pour la compléter, le certificat de stage que vous délivrez aussi. Si votre opinion est que les grades sont insuffisants, qu'il faut les multiplier, c'est une autre discussion ; s'il doit arriver un jour, que j'ose à peine entrevoir dans un avenir lointain, où se discutera le rapport de la Commission de l'enseignement secondaire, ce jour-là nous étudierons cette question ; je l'ai dit à la commission, — je ne fais aucune difficulté pour ma part, et en mon nom personnel, bien entendu, de le redire ici, — je crois, quant à moi, que les professeurs de l'enseignement libre n'ont qu'à gagner à avoir le plus de grades possible ; mon opinion là-dessus est très nette, très ancienne ; M. Ribot la connaît ; j'ai eu l'honneur de la lui donner dans la commission de l'enseignement.

D'ailleurs, permettez-moi de vous le dire, vous ne la dénoncez pas, cette ignorance, puisqu'au contraire vous vous plaignez qu'on vous fasse une trop grande concurrence ; et comme cette concurrence se fait devant des jurys d'examens que vous organisez, avec des programmes que vous arrêtez et des examinateurs que vous choisissez ; comme, en un mot, vous êtes maîtres des programmes et des examens, si la concurrence vous fait tort, c'est donc que les élèves ne sont pas instruits par des maîtres ignorants.

A cet égard, du reste, les statistiques sont claires. Je me fais un devoir de les remettre sous vos yeux. M. Aynard l'a fait hier, et je voudrais le faire aussi, parce que je crois qu'il est très important, dans une pareille discussion, que tout soit parfaitement net, précis et loyal ; et vous allez voir que je donne l'exemple de cette loyauté, car j'apporte un argument qui est contre mon propre désir. Vous dites que cette concurrence vous presse d'une manière tous les jours plus écrasante.

Au fond de tous les projets que vous soutenez ici, qu'y a-t-il, en effet, sinon cette peur — ou si vous voulez — cette inquiétude de la concurrence ? Depuis quatre ans, les rapports sur le budget de l'instruction publique sont remplis de vos cris d'alarme. C'est M. Bouge qui a donné le signal, il y a quatre ans, et avec le retentissement que vous n'avez pas oublié. L'année dernière, c'est M. Maurice-Faure qui pressait le gouvernement d'aviser : c'est ce qu'on a appelé, très à tort, la crise universitaire.

Il y a peut-être une crise dans l'Université : elle est dans l'incertitude des méthodes, dans le flottement des programmes, dans la situation des professeurs et des répétiteurs ; elle n'est pas dans la concurrence. La concurrence n'a fait que du bien à l'Université. Quant à la prédominance inquiétante de l'enseignement libre, eh bien, vraiment, ce n'est pas moi qui devrais tenir ce langage et répondre là-dessus, car en vérité on agite un péril imaginaire.

Les chiffres sont là ; il faut bien qu'on s'y rende. En 1876, l'Université avait 79.231 élèves ; en 1898, elle en avait 86.321. Elle a un peu gagné. En 1876, l'enseignement libre avait 78.065 élèves ; en 1898, il en avait 77.368. Par conséquent la situation, pendant ces vingt ou vingt-cinq ans, est restée sensiblement la même. Et pourquoi ? Parce que l'état moral du pays n'a guère changé, parce que les situations respectives des opinions, des idées et des croyances ne sont pas modifiées. M. Aynard a fait les mêmes constatations que moi. Or, il les a faites aussi non seulement pour le nombre des élèves, mais pour la question qui vous préoccupe, qui vous émeut par-dessus tout : celle des admissions aux grandes écoles du Gouvernement.

M. Aynard vous l'a rapporté l'autre jour ; je ne veux pas vous fatiguer avec des chiffres, ce n'est d'ailleurs pas là une discussion que j'aie l'intention de reproduire à la tribune ; je constate que M. Massé non plus ne l'a pas fait. Oh ! je sais bien tout ce qu'on dit : Si les maîtres ne sont pas des incapables, les méthodes sont vicieuses ; on bourre l'esprit des élèves avec des notes, des opinions toutes faites, pour les préparer à l'examen, et non pour former, pour éveiller leurs idées ; et aussitôt reparaît la vieille querelle des livres de classe et des « manuels ». M. Aulard a fort égayé là-dessus la commission de l'enseignement avec quelques histoires de candidats qu'il a examinés pour le baccalauréat ; l'un, entre autres, qui, interrogé sur les grands hommes de la Révolution, lui a parlé en bons termes de Marat, croyant lui plaire et attraper une boule blanche. Pauvre enfant ! je laisse aux candidats qui furent sans péché le soin de lui jeter la première

pierre, et qui ne croyait pas sans doute, donner de la morale relâchée de ses maîtres une preuve aussi décisive !

Un autre aussi qui, interrogé sur Corneille et, quelque peu troublé, — ce qui se comprend, après tout, mettons-nous un peu à la place d'un élève des bons Pères qui voudrait bien avoir son diplôme et qui tombe sur M. Aulard ; — celui-là se mit à débiter son manuel avec une naïveté dont son juge nous fit, à la commission, le divertissant récit

Eh, mon Dieu ! messieurs, les manuels... c'est comme pour Marat ; que ceux qui sont sans péché jettent la première pierre ! Est-ce que les professeurs de l'Université n'en font pas ?

Quand on s'est occupé de cette question à la commission de l'enseignement, j'ai cherché à me rendre compte ; je me suis procuré et j'ai ouvert un certain nombre de manuels. Je n'ai eu que l'embarras du choix ! Justement c'était à propos de Polyeucte que le pauvre candidat congréganiste de M. Aulard avait récité son manuel. Eh ! bien, j'ai trouvé tout de suite, sans chercher, un *memento* du baccalauréat secondaire, rédigé, conformément aux programmes de 1891 ; enseignement classique, première partie, littérature, par M. Albert Le Roy, ancien professeur de rhétorique au lycée de Versailles. Je l'ai ouvert justement au chapitre de Corneille, j'ai trouvé dans une analyse de *Polyeucte* ces vingt-cinq lignes avec cette seule citation :

PAULINE : Où le conduisez-vous ?

FÉLIX : A la mort.

POLYEUCTE : A la gloire !

Voilà tout, sur Polyeucte !

Qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que je vais, là-dessus, me croire le droit de dire que l'Université déforme l'esprit de ses élèves en les bourrant de notes toutes faites ?

Assurément non ! Pourquoi en accuser l'enseignement libre ? Qui a jamais prétendu que les manuels pouvaient dispenser de lire les textes ? Après tout, s'il y a des manuels, à qui la faute ? Aux programmes surchargés que les jésuites n'ont pas faits, ni les autres congréganistes, contre lesquels ils n'ont cessé de protester, et qui obligent les maîtres à bourrer la mémoire de leurs élèves. *(Applaudissements à droite.)*

Comme on ne peut rien être dans ce pays sans passer sous les fourches caudines de vos programmes et de vos diplômes, il faut bien prendre le moyen de se les assimiler. Voilà tout le mal. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Quant à l'emploi des livres de classes, mon Dieu, c'est aussi une très vieille question. Il en est qu'on accuse de n'être pas marqués au bon coin républicain et je pourrais peut-être encore faire rire un instant la Chambre, en lui racontant comment, cherchant un jour le texte de la Déclaration des droits de l'homme, pour une discussion que j'avais à soutenir ici, j'ai parcouru en vain cinq ou six manuels de l'Université — celui de Maréchal, d'As, de Désiré Blanchet — pour trouver le texte complet de ces

manuels, le texte était tronqué, des articles étaient supprimés, notamment celui qui interdit de recourir à la force armée. C'est une suppression qui, chez un congréganiste, aurait paru une préparation au coup d'Etat. (*Sourires.*)

Savez-vous où j'ai dû réfugier mon civisme aux abois? A l'abri du manuel de l'abbé Melin (*on rit*), qui est usité dans toutes les écoles congréganistes. Ce n'est que là que j'ai trouvé le texte complet de la Déclaration des droits de l'homme.

Ce sont les petits côtés de la question. Il y a quelque chose de bien plus haut. M. Bourgeois l'a dit excellemment, en 1900, à la distribution des prix du concours général : « Il ne suffit pas, pour définir une éducation, de dresser le programme des matières, c'est à enseigner. Ce qui caractérise une pédagogie, c'est l'esprit dans lequel ces matières sont enseignées. »

Oui, vous avez raison, mon cher collègue, nous sommes d'accord. Et, dans cette querelle des livres d'étude, au fond, c'est toujours la liberté de l'enseignement qui est en discussion, car c'est son esprit qu'on entend attaquer. Sans doute, il n'est pas indifférent de savoir dans quel esprit on enseigne l'histoire de la Révolution, pas plus qu'il n'est indifférent de savoir dans quel esprit on parle de la conversion de Clovis, des croisades, de la révolution politique et religieuse du XVI^e siècle. Mais cet esprit de l'enseignement, c'est justement la liberté, c'est là qu'elle réside. Si vous la supprimez, si vous destituez le maître de cette faculté de donner à son enseignement l'esprit qu'il croit juste, vous le destituez du même coup de sa dignité et de l'indépendance de sa conscience. (*Applaudissements à droite.*) Vous allez plus loin, vous destituez le père de famille qui lui a confié son enfant de sa propre liberté. Vous vous plaignez de ce que l'éducation donnée dans les établissements religieux marque les jeunes gens d'une empreinte trop forte. L'écrivain lui-même qui a donné ce titre suggestif au roman où il a prétendu mettre en scène l'éducation des jésuites en a fait un autre où il a montré l'irrésistible poussée du ferment, — c'est le titre de son second ouvrage, — du ferment déposé par l'éducation scientifique dans les âmes désabusées de la morale.

Empreinte ou ferment, c'est bien, en effet, ce que tous les éducateurs essayent de communiquer à leurs élèves quand ils sont dignes de l'œuvre qu'ils ont entreprise ; et ce qui inspire les familles dans ce choix qu'elles font des maîtres de leurs fils, c'est justement leur préférence pour telle ou telle empreinte, pour tel ou tel ferment. C'est ce droit des parents de préférer et de choisir qu'il ne faut tolérer si vous voulez être conséquents avec vous-mêmes : c'est là qu'il faut frapper. Mais si vous voulez sincèrement la liberté comme vous le dites, si, comme le dit M. Poincaré, vous ne voulez ruser avec la liberté de l'enseignement, il faut nous donner non seulement la liberté théorique, mais la liberté pratique, c'est-à-dire celle qui va jusqu'à respecter, non seulement le choix du maître, mais l'esprit de son enseignement. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Léon Bourgeois.** — Voulez-vous me permettre, puisque vous m'avez fait l'honneur de me mettre à plusieurs reprises en cause, de vous répondre un seul mot ?

**M. le comte Albert de Mun.** — Volontiers !

**M. Léon Bourgeois.** — L'esprit de cette pédagogie que nous redoutons, dites-vous, ce n'est pas du tout l'esprit de liberté qui fait enseigner à l'enfant telle ou telle croyance, c'est l'esprit — que nous avons trop souvent constaté — de division, de discorde et de haine. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Vives protestations à droite.)* Laissez-moi ajouter un mot.

L'honorable M. de Mun, à plusieurs reprises, a cité mes paroles et invoqué mon témoignage, j'ai le droit de répondre. *(Parlez !)*

Si je me suis permis d'aller jusqu'à prononcer ce mot de haine, c'est que, malheureusement, j'ai eu l'occasion de constater moi-même, comme président du jury international de la classe de l'enseignement à l'Exposition de 1900, que certains livres mis entre les mains des enfants des établissements privés, que certains devoirs faits par ces enfants contenaient des excitations à la division et à la discorde entre les citoyens, de ces excitations à la haine de caste, de classe, de race, de culte, qu'il nous paraît absolument nécessaire de condamner et de flétrir. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Les membres étrangers du jury en ont fait eux-mêmes la remarque.

J'ajoute ce fait, qui est officiel, c'est que si un grand établissement d'enseignement congréganiste n'a pas obtenu — quoiqu'il ait annoncé et affiché le contraire — du jury de l'Exposition, jury international, remarquez-le, ce qui est la preuve que les passions politiques ne pouvaient s'exercer, si ce grand établisssement n'a pas obtenu le grand prix auquel, par l'ensemble de ses maisons, il paraissait avoir droit, c'est précisément parce que les sentiments que je viens de condamner avaient été relevés par le jury dans un certain nombre de livres et cahiers exposés ; et le mot de haine a été prononcé par des membres du jury qui n'étaient pas Français. C'est cette constatation qui a déterminé le jury à ne pas donner le grand-prix. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit à droite.*)

**M. de Baudry d'Asson.** — Alors, ce sont les étrangers qui ont fait refuser le prix !

**M. Massabuau.** — Les socialistes applaudissent comme si M. Jaurès n'avait pas prôné la haine créatrice.

**M. le comte Albert de Mun.** — Je suis très loin de me plaindre de l'interruption de l'honorable M. Bourgeois. J'espère qu'il la complétera, en prenant la parole à la tribune, en précisant ses accusations et en disant à quels livres il a entendu faire allusion. J'ignore quels sont ceux dont il parle. Quant à moi, je n'en connais point, parmi ceux qu'on met aux mains de nos enfants, qui excitent, comme il le dit, à la haine entre citoyens. Mais j'en connais beaucoup, en revanche, dans lesquels chaque

jour les catholiques sont attaqués, désignés comme des ennemis, et leur religion dénoncée comme un péril public. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite.*)

Laissez-moi vous le dire, l'œuvre que vous faites, par de pareilles excitations, est une œuvre malsaine. Non ! il n'est pas vrai que, dans ce pays, il y ait un enseignement qui s'applique à semer la discorde entre les jeunes gens, à leur apprendre la haine des uns contre les autres. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

La haine, la discorde, elle peut être conseillée par quelques-uns, elle peut être l'effet de certaines passions, elle ne sort ni de nos écoles, ni de notre enseignement. Si quelque chose pouvait l'allumer dans les âmes, en jeter entre les cœurs le détestable brandon, ce serait assurément votre langage ; ce serait, surtout, la persistance avec laquelle vous poursuivez dans ce pays toutes les manifestations. (*Applaudissements à droite.*)

Car c'est là toujours le fond de la question ; c'est toujours là qu'il faut revenir. Ce que vous ne pouvez pas supporter, ce qui vous irrite, ce qui amène sur vos lèvres des paroles comme celles que vous venez de prononcer, c'est la haine de l'esprit chrétien ! (*Applaudissements.*) Et ce qui apparaît au fond de toutes vos paroles, c'est cette éternelle prétention d'établir dans ce pays je ne sais quelle unité morale fondue dans le moule de vos idées, de vos croyances. (*Applaudissements à droite.*) Eh bien, c'est un rêve de despotisme !

L'unité morale ! Je ne sais pas, je ne comprends pas ce qu'on veut dire, quand on prétend l'imposer à la nation. Dans un temps, dans un pays comme le nôtre, elle ne peut pas exister ; c'est un rêve de despotisme !

L'unité morale ! mais tout la brise, tout la détruit dans ce pays, aussi bien ce que nous faisons et disons ici que ce que nous écrivons et disons au dehors, la presse, le livre, la lutte politique, la libre discussion qui est la vie même des générations ! Et ce n'est pas l'école, ce n'est pas le collège qui la brise d'abord, c'est la famille ; la famille, qui est la véritable cellule des idées, le vrai foyer de l'éducation, le centre où se forment les croyances, les opinions, les convictions, et d'où elles montent du cœur des parents au cœur des enfants.

C'est là qu'il faut atteindre si vous voulez atteindre les âmes. Pour aboutir à cette unité morale, rêve de vos ambitions jacobines, c'est dans la famille qu'il faut porter vos efforts, c'est sur elle qu'il faut mettre votre main, qu'il faut imprimer ce sceau de l'Etat enseignant, duquel vous voulez marquer toutes les générations.

**M. Vazeille.** — Quand nous l'aurons fait, vous serez perdus. (*Mouvements divers.*)

**M. le comte Albert de Mun.** — Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, et je termine.

Je ne sais pas qui vous trouverez pour vous seconder dans l'œuvre que vous entreprenez. Je n'ai pas qualité pour parler des sentiments, des opi-

nions de l'Université. M. Aynard l'a fait hier avec une autorité que je ne puis avoir.

Je ne crois pas cependant me tromper en affirmant que c'est là, dans cette Université, dont vous croyez servir la cause, dans cette Université qui compte ici tant d'amis, parmi lesquels il en est de si dangereux pour elle, je ne crois pas me tromper en disant que c'est là, précisément, que vos projets soulèveront l'émotion la plus vive et, dans la forme nécessairement contenue que lui impose la situation de ses membres, la désapprobation la plus entière.

Lorsque j'ai pris l'initiative d'un mouvement d'opinion contre vos projets de loi, j'ai eu l'honneur de recevoir les adhésions d'hommes qui ne sont point des inconnus, comme M. Wallon, comme M. Barthe, comme M. Gebhardt, et d'autres encore, qui, assurément, ne manquent ni d'indépendance dans l'esprit ni de fermeté dans les idées. J'ai reçu ces adhésions publiques qui ont été pour moi un honneur et un encouragement dans la campagne entreprise. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Avec les adhésions publiques, les témoignages privés, nécessairement discrets, ont afflué, d'hommes qui m'ont dit : « Nous ne partageons pas vos croyances ni vos idées : nous sommes attachés à l'Université. Nous ne croyons pas qu'elle mérite toutes les critiques, tous les reproches qu'on lui adresse ; nous ne voulons pas pour nos enfants d'autre enseignement que le sien ; mais nous n'admettons pas qu'on oblige ceux qui ne pensent pas comme nous à suivre ses leçons, nous n'admettons pas qu'on recrute nos lycées et nos collèges par l'inscription obligatoire. Nous ne craignons pas la concurrence : nous la réclamons : c'est notre honneur et c'est notre force. » (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Et il y a ici sur les bancs de cette Assemblée des hommes qui appartiennent encore à l'Université et qui souscriront, j'en suis sûr, à mon langage.

Hier, un de nos collègues, je ne sais plus lequel, disait : « On n'a jamais posé la question à la commission de l'enseignement. » Mais vous n'avez pas lu les dépositions, je ne dis pas seulement de tous les ministres, mais d'hommes comme M. Havet, comme M. Bréal, qui assurément ne peuvent être accusés de parler au nom des catholiques. M. Bréal dit que s'il avait, en 1850, été législateur, il n'aurait pas voté la loi, mais que, aujourd'hui, il ne souffrirait pas qu'on y portât atteinte. Il n'a pas été le seul, d'autres ont écrit leurs opinions.

M. Emile Faguet a fait là-dessus une série d'études très frappantes et très décisives. Je voudrais que chacun prît la peine ou plutôt le plaisir de les lire. Il montre très bien que, sous le régime du monopole, ou plutôt du stage scolaire — car c'était le stage scolaire qui existait sous Louis-Philippe — les professeurs se sentant suspects à une partie de leurs élèves, surveillés par des hostilités et des méfiances, étaient prudents jusqu'à l'insignifiance et circonspects jusqu'à la nullité, ce sont ses propres expressions : Michelet, Quinet étaient des orateurs, des hommes politi-

ques bien plus que des professeurs ; la masse était prudente par nécessité. Et M. Faguet dit : « Voilà ce que vous allez infailliblement nous rendre ; c'est pourquoi l'Université n'en veut pas : interrogez-la, vous verrez sa réponse... » Puis il continue, il examine l'enseignement libre, il en dit les défauts, il en reconnaît les avantages, il touche à la grosse question, à celle des Jésuites et, avec une très grande loyauté, quoiqu'il ne se donne ni comme leur ami, ni comme leur défenseur, il établit que l'Université leur a dû beaucoup des réformes qu'elle a réalisées, les lycées ruraux, la discipline paternelle, le progrès dans le choix des maîtres d'étude, l'importance attachée à leurs fonctions : il aurait pu dire davantage encore, il aurait pu rappeler que, lorsqu'en 1840, Cousin adressa aux recteurs des académies sa fameuse circulaire, exposant le nouveau plan d'études des lycées et collèges royaux, il n'avait fait que reproduire celles de Brugelette, le grand collège que les Jésuites avaient fondé en Belgique, après les ordonnances de 1828. Il aurait pu rappeler aussi que lorsque M. Fortoul, en 1874, inventa la bifurcation, les Jésuites, en repoussant cette innovation, si tôt regrettée, soutinrent contre ses effets le niveau des études : et qui sait si, dans quelques années, lorsque sera tombée la fièvre de l'enseignement utilitaire, on ne rendra pas grâce à l'enseignement ibre d'avoir sauvé la philosophie et les études classiques ? (*Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche et à l'extrême gauche.*)

Eh bien, M. Faguet constate ces services rendus à l'Université par la concurrence et il dit :

« Voilà pourquoi l'Université repousse, à une immense majorité, qu'on le sache bien, l'idée de supprimer, de limiter ou d'entraver la liberté d'enseignement. Voilà pourquoi je ne conseille pas aux partisans du monopole d'appeler l'Université à voter sur cette affaire. »

Eh bien, l'Université s'est prononcée et alors je vous demande, Monsieur le président du conseil : si vous avez contre vous, dans ce pays, les consciences de toutes les familles catholiques, si vous avez contre vous la protestation de bon nombre de ceux qui n'appartiennent pas à la croyance catholique ou même qui n'ont aucune croyance, si vous avez contre vous une grande partie de l'Université dont vous voulez faire le corps exclusivement enseignant, qui avez-vous pour vous ?

Ce ne sont pas les jurisconsultes : les jurisconsultes les plus éminents de ce pays se sont réunis pour formuler contre votre projet de loi une protestation qui le condamne dans toutes ses parties ; ce ne sont pas les membres les plus éminents de l'enseignement supérieur, ils se sont réunis de la même manière et, au nom des intérêts français à l'étranger, ils ont condamné vos projets. Alors, que vous reste-t-il ? Il vous reste les partis politiques ou plus exactement les coteries politiques. (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre. — Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*) Il vous reste les loges maçonniques...

Sans doute, j'en conviens, cela peut être assez pour obtenir ici une majorité ; mais ce n'est pas assez pour avoir dans le pays ce consentement

de l'opinion, cette adhésion de la masse sans lesquels les votes, les décisions des majorités parlementaires sont vaines et caduques, sans lesquels les gouvernements les plus forts ne peuvent réaliser aucun de leurs projets. (*Vifs applaudissements répétés au centre et à droite.*)

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

(1753-1821)

## LA VIE POLITIQUE DE JOSEPH FOUCHÉ

### Première partie. — RÉVOLUTION ET DIRECTOIRE

VIII

Passons rapidement, pour y revenir ensuite, sur quelques événements qui agitaient le début de 1793, et parlons de différentes missions qui furent confiées à Fouché, dans les départements : à Troyes et dans la Nièvre, où il se signala par des exactions terribles et par une irréligion qui surpasse de beaucoup celle de certains conventionnels. On a cru généralement que c'étaient Hébert et Chaumette qui, les premiers, avaient installé le culte de la déesse Raison sous la figure d'une actrice de l'Opéra, mais l'horrible honneur de l'enfantement de cette religion est dû principalement à Fouché, qui l'inaugura en province. Et il faut reconnaître que, de Chaumette, qui périt sur l'échafaud, ou de Fouché, depuis duc d'Otrante, le plus coupable est ce dernier.

Le 26 septembre 1793, il arrive à Moulins, y reste quatre jours, et, après une ignoble cérémonie dans la principale église de la ville, il rend l'arrêté suivant :

1. Tous les cultes des différentes religions ne peuvent être exercés que dans leurs temples respectifs.

2. La République ne reconnaissant point de secte dominante ou privilégiée, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent placées sur les routes, sur les places, et généralement sur tous les lieux publics, seront anéanties.

3. Il est défendu à tous les ministres, à tous les prêtres, de paraître publiquement avec leurs habits de religion, sous peine d'être mis en état d'arrestation.

4. Dans chaque municipalité, tous les morts seront portés et conduits à un cimetière commun, isolé de toute habitation. Ils seront couverts d'un voile funèbre, sur lequel sera peint le Sommeil. Le lieu commun de la sépulture sera planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le Sommeil. Tous les autres signes seront abattus.

On lira, sur la porte de ce champ des morts, cette inscription : *La mort est un sommeil éternel !*

Entre temps il pille les églises, vole les crosses, les vases sacrés, et expédie à Paris dix-sept malles pleines d'or. « Avilissons l'or et l'argent, écrivait-il à ses collègues, et traînons dans la boue ces dieux de la Monarchie, si nous voulons faire adorer les dieux de la République ! »

La même année, le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), nous le retrouvons à Lyon, qui s'appelle maintenant *Commune affranchie*. De là il écrit, avec Collot d'Herbois et Delaporte, une série de lettres au comité de Paris : elles respirent toutes une haine féroce contre la religion, contre l'ancien ordre de choses, une soif de sang : « Soyons terribles, dit-il, pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels. » Toutes ces missives ont paru dans le *Moniteur* jusqu'au 30 pluviôse an II (25 février 1794) et jusqu'au 17 mars 1794.

Que de femmes égorgées, d'enfants et de vieillards massacrés, dont le sang crie vengeance et rougit ses mains coupables ! Et n'est-ce pas lui qui s'écriait : « Nous sommes en défiance contre les larmes du repentir... Ayons le courage de marcher sur des cadavres pour arriver à la liberté ! » N'est-ce pas lui, enfin, qui écrivait au tribunal révolutionnaire de Paris : « Il faudra disséminer tous ces Lyonnais dans divers points de la République, et réduire cette cité, aujourd'hui de 140.000 âmes, à 25.000 au plus »?

En un mot, dans toutes ses missions, Fouché joua un rôle odieux.

## IX

Nous avons passé sous silence la date du 27 janvier 1793, où fut votée la mort de Louis XVI. Fouché y prit part et vota pour la peine de mort sans sursis. Dans ses Mémoires, il cherche à s'excuser de cet acte et semble vouloir tromper sa conscience qui le lui reproche : « Il est pourtant, dit-il, un vote injustifiable ; j'avouerai même, sans honte comme sans faiblesse, qu'il me fit connaître le remords. Mais j'en prends à témoin le Dieu de la vérité, c'était

bien moins le monarque au fond que j'entendais frapper (il était bon et juste), que le diadème, alors incompatible avec le nouvel ordre de choses. Et puis, le dirai-je? car les révélations excluent la réticence, il me paraissait alors, comme à tant d'autres, que nous ne pourrions imprimer assez d'énergie à la représentation et à la masse du peuple, pour surmonter la crise, qu'en outrant toutes les mesures, qu'en dépassant toutes les bornes, qu'en compromettant toutes les sommités révolutionnaires.

« Telle fut la raison d'État qui nous parut exiger cet effrayant sacrifice. En politique, l'atrocité aurait-elle aussi parfois son point de vue salutaire ?

« L'univers aujourd'hui ne nous en demanderait pas compte si l'arbre de la liberté, poussant des racines profondes, eût résisté à la hache de ceux mêmes qui l'avaient élevé de leurs mains. Les représentants de 1793, en immolant le représentant de la Royauté, le père de la Monarchie, pour élever une République, n'eurent pas le choix dans les moyens de reconstruction. Le niveau de l'égalité était déjà si violemment établi dans la nation, qu'il fallut léguer l'autorité à une démocratie flottante : elle ne sut travailler que sur un sable mouvant. »

## X

Nous voilà au milieu de l'année 1793. La Révolution et la Terreur avaient atteint le plus haut degré : on ne gouvernait plus qu'avec le fer qui tranchait les têtes, et ceux mêmes qui étaient au pouvoir étaient menacés. Un seul homme dans la Convention, Robespierre, jouissait d'une popularité inattaquable. Celui-ci, « plein d'astuce et d'orgueil, être envieux, haineux, vindicatif, ne pouvant se désaltérer du sang de ses collègues, et qui, par son attitude, sa tenue, la suite de ses idées et l'opiniâtreté de son caractère, s'élevait souvent au niveau des circonstances les plus terbles », cherchait à s'emparer de l'autorité suprême : il aspirait à la dictature et au despotisme. Les choses étaient dans cet état lorsque Fouché revint à Paris, rappelé par les accusations que ne lui ménageait pas Robespierre. Il fallait encore à Robespierre trente têtes et il les avait marquées dans la Convention. Fouché était le premier de la liste; mais laissons-lui la parole, il va nous narrer par le menu tous les faits auxquels il se trouva mêlé et qui se déroulèrent jusqu'au 9 thermidor et jusqu'au Directoire.

« J'osai sommer Robespierre, dit-il, du haut de la tribune de

motiver son accusation. Il me fit chasser des Jacobins, dont il était le grand-prêtre, ce qui, pour moi, équivalait à un arrêt de proscription. Je ne m'amusai point à disputer ma tête ni à délibérer longuement dans des réunions clandestines avec ceux de mes collègues menacés comme moi. Il me suffit de leur dire, entre autres à Legendre, à Tallien, à Dubois de Crancé, à Daunou, à Chénier : « Vous êtes sur la liste! » Tallien montra quelque énergie : il était décidé à frapper de son poignard le futur dictateur au sein même de la Convention. C'était hasardeux! La popularité de Robespierre lui eût survécu, et on nous aurait immolés sur sa tombe. Je détournai Tallien d'une entreprise isolée qui eût fait tomber l'homme et maintenir son système. Convaincu qu'il fallait d'autres ressorts, j'allai droit à ceux qui partageaient le gouvernement de la Terreur avec Robespierre, et que je savais être envieux ou craintifs de son immense popularité. Je leur fis un tableau si énergique et si vrai du danger de leur position, je les stimulai avec tant d'adresse et de bonheur que je fis passer dans leur âme plus que de la défiance, le courage de s'opposer désormais à ce que le tyran décimât davantage la Convention.

« Sûr d'avoir semé, j'eus le courage de le braver, le 20 prairial (8 juin 1794), jour, où animé de la ridicule prétention de reconnaître solennellement l'existence de l'Etre suprême, il osa s'en proclamer à la fois l'arbitre et l'intermédiaire, en présence de tout un peuple assemblé aux Tuileries. Tandis qu'il montait les marches de sa tribune aérienne, d'où il devait lancer son manifeste en faveur de Dieu, je lui prédis tout haut (vingt de mes collègues l'entendirent) que sa chute était prochaine. Cinq jours après, en plein comité, il demanda ma tête et celle de huit de mes amis, se réservant d'en faire abattre plus tard encore une vingtaine au moins.

« Quel fut son étonnement et combien il s'irrita de trouver parmi les membres du Comité une opposition invincible à ses desseins sanguinaires contre la représentation nationale! Voyant la majorité du vote lui échapper, il se retira plein de dépit et de rage, jurant de ne plus mettre les pieds au Comité tant que sa volonté y serait méconnue. Il rappelle aussitôt à lui Saint-Just, qui était aux armées; il rallie Couthon sous sa bannière sanglante, et maîtrisant le tribunal révolutionnaire, il fait encore trembler la Convention, et tous ceux, en grand nombre, qui sacrifient à la peur. Sûr à la fois de la société des Jacobins, du commandant de la garde nationale, Henriot, et de tous les comités révolutionnaires de la capitale, il

se flatte qu'il finira par l'emporter. Mais lâche, défiant, timide, il ne sut pas agir, laissant écouler cinq semaines entre cette dissidence clandestine et la crise qui se préparait en silence.

« Je l'observai et, le voyant réduit à une faction, je pressai secrètement ses adversaires qui restaient cramponnés au Comité d'éloigner au moins les compagnies de canonniers de Paris, toutes dévouées à Robespierre et à la Commune, et de révoquer ou de suspendre Henriot. J'obtins la première mesure grâce à la fermeté de Carnot, qui allégua la nécessité de renforcer les artilleurs aux armées. Quant à la révocation d'Henriot, ce coup de parti parut trop fort; Henriot resta et faillit tout perdre, ou plutôt, l'avouerai-je, ce fut lui qui compromit, le 9 thermidor (27 juillet 1794), la cause de Robespierre, dont il eut en ce moment le triomphe dans sa main. Qu'attendre aussi d'un ancien laquais ivre et stupide? »

## XI

Nous savons la suite. Robespierre porta sa tête sur l'échafaud et un soupir de soulagement s'échappa de toutes les poitrines, mais la réaction fut rude. Fouché, l'un des premiers, en subit les conséquences. Les habitants de la Nièvre l'insultèrent à titre d'*athée*, ceux de Reims en qualité de *voleur*, ceux de Lyon comme *assassin*; tous, criant *au terroriste!* suscitèrent contre lui les vengeances d'une nouvelle Terreur. La Convention ne fut ni assez magnanime ni assez politique pour oublier les outrages du 31 mai; au nombre de ceux qu'elle retrancha de son sein, il faut compter Fouché.

Il fait ainsi le récit de sa mésaventure, se plaignant de ce que, grâce à cette réaction, la Révolution ait été flétrie dans ses principes et dans son but. « J'avais échappé aux proscriptions de Robespierre, dit-il, je ne pus éviter celle des réacteurs. Ils me poursuivirent jusque dans la Convention, dont ils me firent expulser par un décret inique, à force de récriminations et de persécutions mensongères. Je passai presque une année en butte à toutes sortes d'avanies et de persécutions odieuses. C'est surtout alors que j'appris à méditer sur les hommes et sur le caractère des factions. Il fallut attendre que la mesure fût comblée, que les fureurs de la réaction missent en péril la Révolution même et la Convention en masse. Alors et seulement elle vit l'abîme entr'ouvert sous ses pas. La crise était grave. Il s'agissait d'être ou de ne pas être. La Convention arma : la persécution des patriotes eut un terme, et le

canon d'une seule journée (13 vendémiaire) fit rentrer dans l'ordre la tourbe des contre-révolutionnaires qui s'étaient imprudemment soulevés sans chefs et sans aucun centre d'action et de mouvement.

« Le canon de vendémiaire, dirigé par Bonaparte, m'ayant en quelque sorte rendu la liberté et l'honneur, j'avoue que je m'intéressai davantage à la destinée de ce jeune général, se frayant la route qui devait le conduire bientôt à la plus étonnante renommée des temps modernes. »

Fouché va profiter de nouveau des circonstances pour se remettre à flot. Passons maintenant rapidement en revue les événements auxquels il se trouva mêlé sous le Directoire et la part qu'il prit à sa chute.

## XII

Dès le début, Fouché eut à se plaindre de la conduite des Directeurs. Si, comme tout gouvernement neuf, qui presque toujours a l'avantage d'être doué d'activité et d'énergie, le Directoire réorganisa la victoire aux armées et parvint à étouffer la guerre qui fermentait en Vendée et dans les provinces du Midi, il n'en est pas moins vrai, dit Fouché, « qu'il délaissa les hommes de la Révolution, du rang desquels il était sorti lui-même, pour favoriser ces caméléons sans caractère, instruments du pouvoir, tant qu'il est en force, et ses ennemis dès qu'il chancelle. On vit cinq hommes, investis de l'autorité suprême, et qui dans la Convention s'étaient fait remarquer par l'énergie de leurs votes, repousser leurs anciens collègues, caresser les métis et les royalistes, et adopter un système tout à fait opposé à la condition de leur existence.

« Ainsi sous le gouvernement de la République, dont j'étais un des fondateurs, je fus, sinon proscrit, du moins en disgrâce complète, n'obtenant ni emploi, ni considération, ni crédit, et partageant cette inconcevable défaveur, pendant près de trois ans, avec un grand nombre de mes anciens collègues, d'une capacité et d'un patriotisme dévoué. »

Fouché se flatte, et malgré son désespoir, il tente encore la chance près de Barras, dont il nous fait le portrait en quelques lignes. « Barras, de tous les membres du Directoire, était le seul qui fût accessible pour ses anciens collègues délaissés; il avait et il méri-

tait la réputation d'une sorte d'obligeance, de franchise et de loyauté méridionales. Il n'était pas fort en politique, mais il avait de la résolution et un certain tact. Le décri exagéré de ses mœurs et de ses principes moraux était précisément ce qui lui attirait une cour qui fourmillait d'intrigants, d'intrigantes et de vampires. »

Au moment où le Directoire était aux prises avec la faction Babœuf, Fouché s'insinue près de Barras et lui communique ses idées. Barras l'invite à les consigner dans un mémoire. Fouché le fit : « Je caractérisai, dit-il, la faction Babœuf qui s'était dévoilée à moi, et je fis voir que, tout en rêvant la loi agraire, elle avait pour arrière-pensée de s'emparer d'assaut et par surprise du Directoire et du pouvoir, ce qui nous eût ramenés à la démagogie par la terreur et le sang. »

Barras fut content de lui, coupa le mal dans sa racine et lui offrit une place secondaire. « Je la refusai, s'écrie Fouché, ne voulant arriver aux emplois que par la grande route. Tout fut ajourné. »

Nous devons savoir gré à Fouché d'avoir été vrai autant qu'il lui était possible de l'être et de nous avoir avoué qu'il a commencé à établir son immense fortune dans le *tripotage* des fournitures. Ecoutons-le plutôt. « Dans l'intervalle, continue-t-il, une occasion se présenta de songer à me rendre indépendant sous le rapport de la fortune. J'avais sacrifié à la Révolution mon état et mon existence, et, par l'effet des préventions les plus injustes, la carrière des emplois m'était fermée. Mes amis me pressèrent de suivre l'exemple de plusieurs de mes anciens collègues, qui, se trouvant dans le même cas que moi, obtenaient, par la protection des Directeurs, des intérêts dans les fournitures. — Une compagnie se présenta, je m'y associai, et j'obtins, par le crédit de Barras, une partie des fournitures. Je commençai ainsi ma fortune à l'exemple de Voltaire, et je contribuai à celle de mes associés, qui se distinguèrent par leur exactitude à remplir les clauses de leur marché avec la République. J'y tenais la main moi-même, et dans cette sphère nouvelle, je me trouvai dans le cas de rendre plus d'un service à des patriotes délaissés. »

L'aveu ne manque pas d'artifice : Fouché semble vouloir s'étourdir, mais l'exemple de Voltaire n'est pas fait pour absoudre M. Fouché de ses malversations.

## XIII

Pendant ce temps tout se trouble à l'intérieur : le Directoire vogue sans but, sans cesse ballotté. Les guerres de partisans recommencent et Fouché ne voit une fin à tous ces malheurs que dans une intervention militaire. Le 18 fructidor (4 septembre), les émeutes sont dispersées par un lieutenant de Bonaparte, Augereau, envoyé tout exprès. La toge s'efface devant les armes; sans forme judiciaire, on déporte deux Directeurs et cinquante-trois députés. Les royalistes sont vaincus, et « le titre de patriote et de républicain ne fut plus un motif d'exclusion pour arriver aux emplois et aux honneurs ».

Quant au Directoire, où Merlin de Douai et François de Neufchâteau vinrent remplacer Carnot et Barthélemy, tous deux compris dans la mesure de déportation, il acquit d'abord une certaine apparence d'énergie et de force; mais au fond, ce n'était qu'une force factice, incapable de résister aux orages et aux revers.

« Pendant les préludes du 18 fructidor, dit Fouché, journée qui semblait de loin décider du sort de la Révolution, je n'étais pas resté oisif. Mes avertissements au Directeur Barras, mes aperçus, mes conversations prophétiques, n'avaient pas peu contribué à donner au *triumvirat* directorial l'éveil et le stimulant qu'avaient souvent réclamé ses tâtonnements et ses incertitudes. »

Fouché et les révolutionnaires revenaient donc au pouvoir : « Bientôt une douce rosée de secrétariats généraux, de portefeuilles, de commissariats, de légations, d'ambassades, d'agences secrètes, de commandements divisionnaires, vint, comme la manne céleste, désaltérer l'élite de mes anciens collègues, soit dans le civil, soit dans le militaire. Les patriotes si longtemps délaissés furent pourvus. J'étais l'un des premiers en date, et l'on savait ce que je valais. Pourtant je m'obstinai à refuser les faveurs subalternes qui m'étaient offertes : j'étais décidé à n'accepter qu'une mission brillante qui me lançât tout à coup dans la carrière des grandes affaires politiques. J'eus la patience d'attendre; j'attendis même longtemps, mais je n'attendis pas en vain. Barras pour cette fois triompha des préventions de ses collègues, et je fus nommé, au mois de septembre 1798, ambassadeur de la République française près la République cisalpine. »

JEAN DE BRÉBISSON.

*(A suivre.)*

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

*(Suite)*

---

Malgré la froide raison qui avait présidé à leur recherche, et qui seule avait agi jusqu'alors, ils subissaient tous les deux cet attrait naturel qui porte l'un vers l'autre des cœurs jeunes et aimants.

Ils arrivèrent à Chambéry à six heures du soir. La ville était en fête; les populations, accourues de tous côtés, remplissaient l'air de leurs vivats; les montagnes s'éclairaient de feux de joie, et les continuelles explosions de la mousqueterie saluaient l'entrée des souverains. Ils descendirent d'abord à la cathédrale, où leur union fut bénie, eux présents, par l'évêque de Grenoble — qui régissait alors les deux diocèses réunis. — Puis ils se rendirent à pied au château ducal qui domine la ville, suivis d'une foule immense. Alors Victor-Amédée, prenant la jeune duchesse par la main et se tournant vers la foule, lui présenta avec émotion celle qui venait partager avec lui l'affection qu'il nourrissait pour ce peuple fidèle.

La présentation des dames formant la maison de la duchesse succéda à cette scène enthousiaste; c'étaient la princesse de la Cisterne et la marquise del Maro; puis furent reçues toutes les dames de la noblesse. Anne, fatiguée d'émotions si vives et continues et d'une si longue représentation, demanda du repos. Elle soupa seule avec le duc et la cour; puis reparut l'évêque, qui, selon la coutume de cette époque, vint bénir le lit nuptial.

Le lendemain matin, le duc et la duchesse, accompagnés de toute leur maison, dames, gentilshommes, pages et valets, se rendirent, comme premier acte, à l'église, pour y entendre la messe; louable habitude de nos pères qui ne croyaient bien commen-

cer leur journée, s'ils ne la mettaient sous la protection du Dieu qui règle les cœurs et conduit les pensées.

Puis vint le moment douloureux de devoir se séparer du cortège français qui avait suivi jusqu'alors la princesse. Anne, toute en larmes, donna un long adieu à ces personnes aimées, soigneuses de son enfance; à ses jeunes amies, les demoiselles de Lillebonne; aux gentilshommes de service qu'elle avait toujours vus si empressés autour d'elle et qui la quittaient, tous, avec le regret que méritaient ses aimables et nobles qualités. Ils retournèrent en France, comblés des présents du duc. Anne ne put garder auprès d'elle que sa nourrice et deux femmes de chambre, dont elle se se sépara plus tard.

## CHAPITRE VII

L'arrivée de la jeune duchesse à Turin la remit en présence des mêmes démonstrations qui l'avaient attendrie en Savoie. Les habitants de cette ville, profondément attachés à leur dynastie, reçurent avec enthousiasme la jeune souveraine leur apportant un visage empreint de confiance et de bonté. Suivant l'historien Brunoni, « elle était d'un naturel séduisant, gaie, affable, spirituelle, d'une jolie désinvolture, et vraiment formée pour plaire au génie du peuple qu'elle était appelée à gouverner ».

Madame Royale, dominant ses personnelles impressions, vint au-devant d'elle jusqu'à Rivoli et lui fit un aimable accueil, auquel Anne répondit par un véritable empressement, montrant des égards dont jamais elle ne se départit, et lui cédant, dès ce jour, la première place. Elles entrèrent ensemble à Turin, à deux heures de la nuit, et trouvèrent la ville éblouissante de lumières et sous l'éclat des feux d'artifice. Toute la population, debout et en fête, acclamait leur arrivée; beaux débuts faits pour remplir le cœur des jeunes femmes qui en sont l'objet, de joies assez réelles, assez profondes, pour contrebalancer longtemps les peines qui ne manqueront de suivre et qui, peut-être, rempliront leur vie!

Pour Anne d'Orléans, la vie commença tressée de roses; le duc lui plaisait et conquit de suite son cœur. S'il n'avait plus le charme de l'enfance, il continuait d'être bien de sa personne, « d'une taille moyenne, dit Frezet, mais svelte et bien prise; son port était libre et fier, son air martial, sa physionomie animée, ses traits prononcés. Il tenait du sang des Nemours les cheveux

blonds et les yeux bleus et vifs ». Anne, en lui reconnaissant, en même temps que les avantages de la jeunesse, un sérieux de jugement singulièrement au-dessus de son âge, conçut pour lui un sentiment d'admiration dont aucun chagrin, aucun juste sujet de plaintes ne la firent jamais se départir. Longtemps elle se crut aimée, et cette illusion lui tint lieu de bonheur. Victor-Amédée, cependant, épuisa bien vite les premiers mouvements d'empressement qu'il avait ressentis pour elle. Une seule passion remplissait son cœur, celle de son pays; une seule pensée le dominait, celle d'améliorer le sort de son peuple, qu'il aimait et qu'il voulait rendre fort et et indépendant.

Il avait le caractère martial, comme tous ceux de sa race, et le montra dès son jeune âge. A douze ans, comme on parlait devant lui de la mauvaise issue d'une guerre entreprise par son père contre la République de Gênes, et que celui-ci n'avait pas dirigée : « Jamais, dit-il, je ne ferai la guerre sans être à la tête de mes armées, et je recommanderai à mes successeurs d'en faire autant. » Et comme il fut fidèle à cette résolution et que la guerre fut l'état presque permanent de son règne, on peut juger de l'isolement que connut la duchesse. Elle s'en attristait et passait par mille inquiétudes pour la santé du duc, qui ne fut jamais vigoureuse; elle désirait avoir de ses nouvelles et n'osait lui écrire, l'ayant d'abord beaucoup fait et de manière à le fatiguer; car il n'aimait guère à écrire pour autre chose que pour ses affaires. Alors elle s'adressait au marquis de Saint-Thomas, ministre de confiance de Victor-Amédée, qui était un excellent homme et aussi dévoué à elle qu'à son prince. Avec un soin vigilant, il faisait parvenir ses lettres à leur adresse et y répondait lui-même. Elle se trouvait ainsi tout au moins renseignée et rassurée.

Ainsi que nous l'avons dit, on possède aux archives de Turin environ deux cents lettres d'Anne d'Orléans, adressées soit à son mari soit à d'autres personnes, et dans toutes apparaît un sentiment de tendresse inquiète, expression d'un cœur complètement épris. Mais dans le volumineux dossier de la correspondance de Victor-Amédée II, il n'existe aucune lettre de celui-ci adressée à sa femme, soit qu'il négligeât de lui répondre — surchargé, qu'il était, d'autres affaires, — soit qu'il préférât lui envoyer quelque courrier de cabinet.

Lorsque, dans ses absences, Anne le savait malade — ce qui eut lieu plusieurs fois, — alors son inquiétude n'avait plus de bornes; elle lui écrivait et le suppliait de l'appeler près de lui. « Donnez-

moi cette consolation, lui disait-elle; ce serait la meilleure preuve d'affection que je pourrais avoir de vous. Je vous assure que je viendrai seule, sans aucun embarras; mes deux dames me suffisent; je serai contente d'être près de vous et vous verriez ce que peut faire une tendre affection. Je ne négligerais rien de ce qui pourrait vous faire connaître que je vous aime plus que ma propre vie. »

Dans ses relations avec sa famille, elle avait le plus grand soin d'éviter tout ce qui pourrait offusquer le duc et donner le moindre choc à sa susceptibilité. Elle réglait sa conduite sur la sienne et, loin de se mêler d'aucune affaire, elle évitait même d'en parler. Sa délicatesse allait jusqu'à mettre sous ses yeux les lettres qu'elle recevait de ses parents, pour le rassurer sur l'absence de toute intrigue. Un jour, le marquis d'Arcy, chargé d'affaires de France, profitant de l'absence du duc, et malgré l'opposition qu'elle cherchait à faire, voulut l'entretenir de quelques négociations entamées avec Victor-Amédée et dont on la priait de s'occuper. Au courant de la conversation, il ne se retint de lui dire quelques mots sur la jalousie qu'il supposait que le duc de Savoie devait ressentir de la puissance de Louis XIV. Anne fut offensée ; elle répondit vivement « que le duc n'avait nullement un caractère envieux ; qu'elle était même persuadée qu'il voyait avec plaisir les avantages qui pouvaient revenir au roi, mais qu'il avait plus de plaisir encore au bien de ses affaires, ce qui était plus que naturel ». Puis elle écrivit au duc, lui rendant compte de cette conversation et d'une lettre de son père que, selon son habitude, elle lui communiquait, et elle terminait par cette phrase touchante : « De ma vie, je n'aurai rien de caché pour vous, ni rien de séparé en rien... Je suis plus à vous qu'à moi-même. »

On aimerait voir le duc correspondre à tant d'abandon et être l'homme affectueux que méritait un cœur si généreux. Chez lui, la tendresse pour la duchesse fut remplacée par la confiance, et il lui en donna des preuves soutenues, la tenant au courant de ses affaires, lui remettant le gouvernement quand il s'absentait, la séparant complètement de la défiance qu'il avait généralement de tout le monde. Et elle, cœur élevé autant qu'affectueux, sentait le prix de cette attitude et y donnait une valeur proportionnée à l'estime qu'elle faisait de ses talents.

Là-dessus, elle ne se trompait point, car si Victor-Amédée est peu satisfaisant comme mari, il mérite l'admiration comme souverain. A dix-huit ans, il avait la maturité d'un homme de qua-

rante, et à cet âge où les jeunes gens savent à peine ce que signifie le mot d'affaires, il dirigeait toutes les parties de l'administration en praticien consommé. Quoique sa mère eût pris à tâche de le tenir loin du gouvernement, il en possédait la science, et l'on eût dit que les choses de l'État étaient naturelles pour lui ; il les avait sous les yeux comme un grand casier dont il connaissait tous les compartiments.

Aussi les fêtes pour cet heureux événement de son mariage n'étaient pas terminées, qu'il se consacrait tout entier au travail de son cabinet, oubliant cette jeune femme, qui ne pensait qu'à lui. Si Louis XIV, en lui donnant sa nièce, avait cru se créer un neveu à sa disposition, il était tombé dans une complète erreur. Tous les actes de Victor-Amédée, dès ses premières années, portèrent l'empreinte d'une volonté absolue de se soustraire à l'influence étrangère et de gouverner pour l'unique avantage de son peuple. Cette pensée du bien de son peuple le dominait tellement, qu'elle lui ôtait même le goût du plaisir et de toute dépense personnelle; il ne visait qu'à épargner pour soulager la chose publique, et pour se mettre en état de pouvoir fournir à toutes les éventualités de son règne.

L'abbé d'Estrades, chargé d'affaires de Paris à Turin au moment de son mariage, avait la spéciale mission de rendre compte au roi de ce qu'était le duc. Il écrivait à Louis XIV, trois jours après l'arrivée du couple ducal : « Il (le duc) a toutes les dispositions nécessaires pour acquérir un jour une grande réputation, mais il sera très sévère et est plus disposé à l'économie que cela ne convient à un prince de son rang. »

En effet, il ne se montrait large que dans de certaines occasions, quand il s'agissait du décor de sa couronne ou du soulagement de quelque calamité publique, mais dans sa maison il était ordonné et se refusait à tous frais inutiles. La guerre était dans sa pensée ; il le prévoyait inévitable et jugeait devoir s'y tenir prêt, tant par le développement de l'armée que par le soin des finances. Établi avec sa cour à la Vénerie, beau palais bâti par son père à trois lieues de Turin, il y employait son temps, en dehors du travail de cabinet, à s'occuper de ses troupes, à les inspecter et à les passer en revue et, sous prétexte de chasse, à s'exercer à la fatigue et à l'habileté de l'écuyer. D'Estrades s'en inquiétait, en informait le roi, jugeait ce prince trop sérieux, trop attentif aux soins militaires, trop épris de plaisirs équestres, « et vivant avec sa femme comme s'il fût marié depuis vingt ans ».

## CHAPITRE VIII

L'observation du diplomate français ne se portait pas seulement sur la vie publique de Victor-Amédée, mais elle s'attachait à sa tenue privée. Il signalait à Louis XIV l'attention que le duc avait pour la marquise de Prié, attention si légère, cependant, qu'il n'en perce rien dans les lettres de la duchesse datant de cette époque, toutes empreintes d'un seul sentiment, celui d'un plein bonheur.

Mme de Prié, née de Saluces, étant encore jeune fille, avait été remarquée par Victor-Amédée, — lui-même adolescent. Madame Royale, attentive et soupçonneuse, se hâta d'arranger le mariage de Mlle de Saluces avec le marquis de Prié; mais la position de ce gentilhomme à la cour y avait ramené sa femme, et le duc ne la voyait pas sans quelque satisfaction.

Bientôt un fait plus important attira l'attention du chargé d'affaires français; le duc émettait le projet, sous prétexte de plaisir, de se rendre à Venise. Ce motif, cadrant peu avec ce que l'on voyait de son caractère, fit supposer quelque autre mobile; celui-ci, par exemple, d'aller voir sur les lieux ce qu'était la coalition que les princes allemands organisaient contre Louis XIV. Sitôt cet avis reçu, le roi de France fit savoir au duc de Savoie, par la voie de d'Estrades, que s'il avait à sortir de ses États, il y ferait passer sept ou huit mille hommes de troupes pour les garder en son absence. Victor-Amédée dut renoncer à son projet et renfermer en lui-même le mécontentement qu'il en ressentait.

Comtesse DE FAVERGES.

*(A suivre.)*

# AUTOUR DU MONDE

1er mars 1901.

« Le parquet de Marseille a acquis la certitude que les meneurs de la grève reçoivent des subventions des syndicats étrangers. »

*(Le Temps.)*

L'opinion publique en France ne laissait pas d'être vivement préoccupée de la fréquence des grèves, qui, depuis deux ans, se multiplient singulièrement sur tous les points du territoire français. On vient d'acquérir enfin une notion précise d'un phénomène, jadis rare, mais qui, à force de se répéter, tend à devenir une condition normale, très pénible pourtant, de notre vie nationale : l'embarras où des événements graves mettaient les adversaires de la France se répercutait chez nous comme automatiquement par des perturbations politiques et sociales, comme si nous étions solidaires de nos ennemis, ou bien comme s'il existait entre l'insécurité de quelques voisins antipathiques et notre prospérité ou notre repos national une incompatibilité réelle bien que mystérieuse. Les grévistes internationalistes de Marseille reçoivent des subsides de l'étranger !... La constatation de ce fait, que chaçun soupçonnait, lève le voile sur un côté bien triste d'une situation compliquée.

Nous n'avons cessé de dire ici, de répéter sans cesse que la marche en avant des Anglais au Soudan et la crainte des complications qui en pourraient sortir pour l'Angleterre, doublée du désir qu'avait celle-ci d'arrêter la marche de la mission Marchand, d'en annuler au moins les travaux, la fit intriguer chez nous à seule fin de nous susciter à l'intérieur des difficultés politiques, inextricables et débilitantes. Il se rencontra qu'à la même époque l'Alle-

magne se sentait étroitement surveillée par notre police militaire, dépistée à tous coups, et sérieusement entravée dans sa propagande impérialiste et pangermaniste. L'état-major allemand devait, dans sa préparation à la guerre, de l'offensive habituelle passer à la défensive énervante, souvent inefficace sur un terrain de plus en plus mouvant, devant un assaillant devenu aussi audacieux, qu'il était mobile et naturellement brave. Londres s'entendit avec Berlin ; Rome fut du complot : Dreyfus devint un prétexte dont s'empara la franc-maçonnerie, présidée par le prince de Galles, acquise par les juifs, furieux d'être atteints par la honte d'un traître confondu, aux puissances coalisées qui redoutaient le réveil de la France.

On sait ce que fut l'Affaire, quel préjudice matériel et moral elle causa à notre pays, quelles divisions elle causa, quelles haines elle suscita, combien, à force d'injures gratuites et d'odieuses calomnies, elle amoindrit la tranquillité au dedans et notre prestige à l'étranger.

Les amis du traître, dont l'enthousiasme, chez nous, n'allait pas sans encouragements comptants, laissaient accroire que l'amour de la vérité et la tendre humanité seuls enflammaient leur zèle, stimulaient leur courage : ils n'étaient pourtant que de misérables pantins, comme les grévistes internationalistes de Marseille, qui, avant de briser les vitres et d'assommer les gens, allaient encaisser dans quelque encoignure le denier de Judas !

On se rappelle qu'à peine Le Creusot eut-il accepté une commande de canons pour le Transvaal, une grève inepte, parce qu'elle restait sans objet et sans cause, éclata : elle mit la manufacture dans la possibilité d'armer les futures victimes de l'Angleterre. C'est tout ce qu'en certains milieux on voulut, et pour cela certains syndicats avaient reçu, avec des *encouragements*, un ordre impératif de l'étranger.

C'est une intrusion pareille qui entretient la grève de Montceau-les-Mines, qui fit éclater et s'étendre celle de Marseille, qui en prépare bien d'autres sous l'œil bienveillant d'un gouvernement tout dévoué à la propagande par le fait et aux doctrines subversives.

Or, les plus graves événements se sont produits, ou sont sur le point de bouleverser le monde. On a, point loin de nous, le plus grand intérêt à nous distraire. Pour y parvenir, à peine l'*Affaire* fut-elle classée, qu'on suscita parmi nous les pires appétits, qu'on menaça les intérêts les plus chers aux catholiques, aux familles

paisibles. Grâce à ces manœuvres d'une habileté qu'on ne peut contester, qui donc chez nous s'occupe encore sérieusement de ce qui se passe dans les Balkans et de ce qui s'agite à propos de l'Autriche? Qui s'inquiète des questions brûlantes concrétées en celle d'Orient? Qui se rend compte des embarras de la Grande-Bretagne dans l'Afrique australe et en Chine, du parti que tout autre peuple que nous, en notre situation, saurait en tirer sans grand dommage pour réparer enfin les erreurs de la fortune et les injustices des hommes? Qui cherche à savoir exactement les intrigues de l'Allemagne à Pékin et ses visées combinées dans le Yangt-Tsé-Kiang? Qui tient rancune à Guillaume de ses poses qui valaient des provocations? Qui suit le Japon dans ses évolutions rapides? Qui cherche à s'assurer son appui désormais précieux en toutes choses qui concernent l'Extrême-Orient? Qui observe ce que fait la Russie au nord du Céleste-Empire, dans la Mandchourie, en Mongolie, et ce qu'elle prépare dans le Turkestan et dans l'Afghanistan et qui ose, le voyant, dire qu'au sud de la Chine, la France, forte de ses alliances, devrait suivre une politique parallèle consistant à faire certains progrès qui consolideraient notre position en Indo-Chine, nous réserveraient des extensions compensatrices, tout en consolidant l'influence qui nous revient en ces lieux par une action soutenue et plusieurs fois séculaire?

Est-il vrai que le concert peu harmonieux qu'ont maintenu entre elles les puissances européennes, plus pour s'immobiliser mutuellement que pour charmer leurs loisirs forcés, la Turquie oserait ce qui ne tentera personne? qu'elle profiterait de circonstances propices pour faire passer de l'Arabie quelques troupes en Egypte? il n'en faudrait guère pour affranchir ce pays que la pusillanimité des uns, que la complicité des autres maintient comme une pomme de discorde au milieu des peuples concurrents?

Qui chez nous s'est rendu compte de l'élément nouveau que la constitution de la République australienne a introduit dans la communauté des nations agissantes? Qui s'intéresse aux Philippins aussi braves que les Boers, aussi irréductibles et leurs égaux en infortune? Et des Cubains prêts à reprendre les armes contre le nouveau maître aussi ombrageux que l'ancien et qui s'imposa en libérateur? La guerre sévit, de vastes conflits se préparent, la famine fait rage dans les Indes, la peste répand la terreur: et malgré tout, l'Angleterre mobilise, elle fait d'effrayants efforts pour s'armer jusqu'aux dents : elle vote un nouveau programme naval ; elle se

donne un budget de guerre qui sans transition monte de 500 millions à 2 milliards 250 millions, car elle se croit menacée ! Voyez-la, elle semble relever on ne sait quel défi ; elle veut s'attaquer aux Russes, aux Français, à tout le monde, et Guillaume l'appuie ; le *Kaiser* l'encourage, mais la France ne s'en inquiète pas ! Nos hommes d'Etat extralucides ont mieux à faire. Ils exècrent les Congrégations ; ils ont soupçonné quelque part le milliard *des Congrégations*, et les voilà occupés, absorbés. Ils veulent du pied disperser ces fourmilières, du bout de la fourchette ils vont distribuer les réserves de cette gent besogneuse, et d'abord ils la rendent odieuse, et la font haïr. Demain ils l'exposeront à l'oppression brutale, parce qu'une diversion s'impose, parce que le peuple, leurré jusqu'ici, est aux portes et parce qu'ils réclament après la licence excessive le pain d'autrui et un quart d'absinthe avec... On le lui a promis, il vient le prendre... un peu violemment déjà, comme à Marseille, grâce à l'impatience de l'étranger.

Et voilà ce qui fait dire à la presse d'outre-Rhin, à la *Gazette Universelle* de Munich notamment, jadis dreyfusarde enragée :

En ce moment, — il serait insensé de le nier plus longtemps, — la politique intérieure française est arrivée à un tournant dangereux. La majorité de la Chambre et, avec elle, le ministère Waldeck-Millerand se laissent emporter par le courant socialiste, qui conduira la France on ne sait trop où. La France s'en va rapidement à la *révolution* ou à la *réaction*.

La tête de Waldeck-Rousseau intrigue notre confrère bavarois qui ajoute à son sujet :

Après avoir persécuté l'Eglise, dont il fut enfant et élève, le premier ministre français ira-t-il à Canossa, comme le vieil empereur de l'ancien empire d'Allemagne, comme Bismarck lui-même, qui eut le bon esprit de reconnaître et d'avouer qu'il s'était trompé et fit sa paix avec l'Eglise catholique ?

Nous souhaitons, poursuit de son côté le *Courrier de la Bavière*, que M. Waldeck-Rousseau, qui s'est fourvoyé dans un monde singulier et s'est entouré de gens à courte vue, comprenne enfin la gravité d'une situation que les loges veulent lui faire endosser. Le jour où Bismarck s'aperçut qu'il avait tort et qu'il faisait fausse route, il planta là ses anciens amis ahuris, qui disparurent sous le mépris public et les sarcasmes du chancelier de fer.

Pour gagner Canossa, Waldeck manque de boussole, et il est vraiment risqué de comparer ce nain obstiné au colosse, patriote avant tout, que fut le prince de Bismarck.

La discussion du projet de loi sur les associations se poursuit donc au Parlement au milieu d'un déchaînement de passions peu

fait pour rassurer les amis de la justice et de la liberté. D'excellents discours sont prononcés. L'abbé Gayrand, M. Prache, le comte de Mun, se sont particulièrement distingués, et ce n'est pas sans un commencement d'inquiétude qu'après chaque passe d'armes le gouvernement voit les rangs de sa majorité s'éclaircir. Des gens avisés voulaient renvoyer après les vacances la suite des débats. Le ministère s'y est opposé : il préféra multiplier les séances, les prolonger, mettre les morceaux doubles, en finir avant Pâques, car il n'attendait rien de bon du recueillement des élus du suffrage universel, ni de leur rencontre avec leurs électeurs. Telle est en effet la croissante irritation du pays, qu'on redoute en haut lieu l'influence des mécontents...

Mécontents de quoi donc? clament les socialistes et Millerand avec eux. Mais de ce que délibérément on inquiète tous les intérêts et qu'on les compromet sans regret : la liberté des consciences est menacée, la liberté d'enseignement contestée, le droit de propriété deviendra un leurre demain, en tous cas il entre dans les desseins des collectivistes triomphants de s'en emparer. On a vu comment on a traité les droits de la famille en les dispositions prescrites par la loi sur les successions. Après les destructions civiques, juridiques, religieuses et militaires qu'on a pratiquées tour à tour, grâce aux grèves organisées et favorisées par un ministère compromis, on en arrive maintenant aux destructions industrielles et commerciales auxquelles concourt, sous l'œil indifférent des autorités, l'étranger, qui emporte déjà les épaves de notre fortune nationale. M. Thierry s'est ému de la situation déplorable faite à l'industrie française ; il a voulu en entretenir la Chambre en ces termes :

Au mois de septembre, dit l'honorable député, nous avons perdu certains marchés, parce que, pendant un mois, nous n'avons pas pu livrer les matières fabriquées qui en faisaient l'objet, et ces marchés, nous ne pourrons plus les reconquérir. En ce moment, nous en perdons d'autres, et c'est Gênes qui bénéficie de la concurrence trop facile qu'elle peut nous faire ; en ce moment, trois compagnies étrangères, qui donnent à Marseille six escales de navires par mois, retournent faire leurs débarquements à Londres ; toutes les marchandises qui devraient arriver en droiture arrivent en retard, avariées, corrompues et frappées de transports supplémentaires et de surtaxes d'entrepôt. Le commerce français est, en ce moment, presque impraticable. Dans le Levant, la confiance disparaît ; aux mois de novembre et décembre, nos consuls auraient pu vous signaler que, dans le Levant, on n'osait plus embarquer sur les bâtiments français et que les agents des compagnies françaises étaient obligés de dire : « Mais non ! la situation n'est pas celle que vous dites. Mais non ! la France est un pays sérieux, dans lequel les pouvoirs publics ne laissent pas surgir du jour au lendemain des incidents si troublant-

pour l'harmonie économique universelle. Nous ne sommes pas en révolution ; soyez certains que vous pouvez nous confier vos marchandises. » Maintenant, que voulez-vous qu'on réponde à des étrangers qui nous ont fait crédit grâce à ces protestations et ces objurgations ? Les événements leur ont, hélas ! donné raison...

Rien à y ajouter, sinon que nos ministres approuvent les perturbateurs et que la Chambre approuve les ministres pour s'épargner la peine de les renverser : et voilà comment on fait les affaires de la France !

Mais attendu que M. Waldeck-Rousseau lui-même trouve que son anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, ni même d'application coloniale ; qu'il faudra tolérer nos Congrégations dans nos colonies, sous peine de laisser celles-ci sous l'influence exclusive des moines étrangers que les traités internationaux préservent de l'ostracisme des sectaires, laissons donc les parlementaires emballés élaborer leur loi inique, et tenons pour certain que ses exagérations mêmes et son antipatriotisme manifeste en interdiront la mise en vigueur en France aussi bien que dans nos possessions lointaines. Au surplus, sous un régime de libre discussion où les revirements populaires ne sont pas choses inconnues ; dans un ordre d'idées où tant d'intérêts sont en cause et où la providence peut à sa convenance prendre la parole et guider les consciences, il n'y a pas lieu, tant s'en faut, de désespérer. Il faut plutôt que chacun soit à son poste et se dise, en livrant bataille, sans vaine jactance comme aussi sans abattement : Fais ce que dois, et laissons faire le Seigneur. Il est bon, du reste, que les esprits soient fouettés de temps en temps, que les fidèles puissent affirmer leur zèle, confesser leur foi ; l'Eglise ne craint que la mortelle indifférence. Elle sait par maintes expériences, toutes triomphantes, combien les combats, les persécutions, même sanglants, trempent les siens et multiplient les élus. Bismarck l'a su aussi ; Jules Ferry l'avait appris quand, las de mécomptes incessants, il proclamait que « ce pays avait besoin surtout de paix religieuse ». Waldeck-Rousseau l'apprendra à son heure, et que d'autres après lui, sans que la défaite répétée ou les succès trompeurs de tous ces tyrans puisse jamais ou enivrer l'Eglise militante, ou réduire ses divines espérances.

Nos soldats font en Afrique, à Madagascar, en Chine, de meilleure besogne que les parlementaires dreyfusards, qui les ont soupçonnés, boycottés comme de vulgaires chrétiens qu'ils sont, après tout, pour la plupart. Les francs-maçons professent en effet

pour le sabre et le goupillon la même aversion. Cela n'a pas empêché les généraux Risbourg et Servières d'étendre et de consolider notre influence et notre domination sur tout le Touat et d'y infliger aux derniers rebelles et aux envahisseurs marocains des leçons pratiques qui leur feront certainement passer l'envie de provoquer nos armes. Les gens de Talminna, comme ceux de Charouin, ont appris par leurs défaites sanglantes que l'ère de leurs déprédations était close. Ils ont enterré leurs morts avec résignation, payé leur indemnité de guerre, fait une soumission humble et complète et livré leurs otages et leurs armes. Désormais ils vivront en paix et mettront en valeur un pays plus riche qu'on ne le croyait et qu'ils avaient pris l'habitude de dévaster plutôt que de l'exploiter.

A Madagascar, par chaque courrier on le constate avec une croissante satisfaction, l'œuvre de civilisation, si résolument menée par le général Gallieni, fait tous les jours de nouveaux progrès. La route reliant Tananarive à la mer est achevée et les transports par automobiles s'y organisent avec entrain ; la voie ferrée est poussée avec vigueur, et déjà on amorce les routes qui doivent couper l'île du Nord au Sud comme, d'autre part, on l'a coupée de l'Est à l'Ouest. Les indigènes les plus réfractaires, à la vue de ces installations aux apparences immuables, se rendent compte enfin que toute résistance devient superflue, qu'il faut s'arranger avec l'inévitable, changer leurs goûts pillards et vagabonds, adapter leurs mœurs aux exigences du régime nouveau qui s'impose par la force et les bienfaits. De son côté, le gouverneur se pénètre des besoins et des aspirations des indigènes ; selon sa promesse, sitôt la grande route terminée, il a aboli les corvées, sans négliger les mesures pratiques propres à remédier à l'incurable paresse des naturels. Prospecteurs et ingénieurs parcourent l'île, et leurs découvertes sont intéressantes : en tout cas, elle ne permettent plus de douter de la valeur intrinsèque aussi bien que stratégique de notre magnifique conquête. Une chose à Madagascar est faite pour nous réjouir ; elle plaide aussi en faveur de notre établissement dans la perle de l'océan Indien : c'est que nombre de soldats, leur service terminé, séduits par la richesse du sol, par la douceur du climat, par les avantages multiples qu'ils y trouvent, quittent le sabre pour la charrue et s'installent définitivement à Madagascar ; ainsi dès l'antiquité la plus reculée se firent les colonies prospères.

L'Indo-Chine mérite aussi de fixer notre attention, d'autant plus que le gouverneur général, M. Doumer, est à Paris et compte

n'y rester que trois mois pour goûter un repos bien mérité.

L'Indo-Chine, depuis l'unification de notre domination dans cette presqu'île d'Extrême-Orient, a subi une transformation profonde et elle est entrée dans une ère de prospérité agricole, commerciale, industrielle et financière des plus remarquables. Le budget ne connaît plus le déficit, jadis chronique ; il est maintenant en excédent constant et progressif ; la colonie a gagné un emprunt de 200 millions, entrepris de grands travaux importants, assumé une participation annuelle de 12 millions aux dépenses militaires ; elle fait face à tous ses frais d'administration et s'est déjà constitué une réserve métallique de 23 millions, tous résultats acquis en moins de quatre ans par M. Doumer.

Cette prospérité, M. Doumer ne l'attribue pas uniquement à ses mérites ; il reconnaît que les impôts rentrent mieux : en 1896, ils rendaient environ 56 millions ; ils promettent 92 millions pour 1901 ; soit une différence de 38 millions. Et cette différence n'écrase pas les indigènes, qui ne se plaignent pas, mais dont le contentement et le bien-être croissant sont manifestes.

La paix continue, par la disparition de la piraterie, à ramener la population dans les champs ; les rivières se sont accrues d'un tiers et par endroits, grâce à des irrigations facilitées par une canalisation pratique, les indigènes font une double récolte ; les salaires du peuple ont doublé, parfois triplé, et chacun vivant dans l'abondance, on voit le bien-être se trahir par un luxe naissant, d'où progrès dans le bâtiment, progrès du commerce, le tout allant d'accord et de pair avec l'exécution des grands travaux.

Le commerce extérieur de l'Indo-Chine, tout comme celui de Madagascar, est digne de fixer notre attention. En 1897, le commerce extérieur de l'Indo-Chine était de 298 millions ; il atteignait 367 millions en 1899 ; il arrivait à 471 millions en 1900, soit une augmentation de 128 o/o en 4 années, et la marche ascendante ne semble pas sur le point de se ralentir, grâce aux grands travaux, aux voies ferrées en construction qui faciliteront les transactions locales et le transit.

Une chose pouvait nous préoccuper : Est-ce que notre domination s'affermissait en raison directe de la prospérité de notre commerce ? M. Doumer ne semble pas bien convaincu qu'on puisse gagner l'affection, l'attachement solide des Asiatiques ; mais la vue de nos œuvres et le spectacle de notre force lui imposent confiance et respect : c'est beaucoup, et généralement en ces parages, faute de mieux, c'est assez. La guerre de Chine a mis à l'épreuve la

fidélité ou du moins la prudence des Indo-Chinois. Ils ont été travaillés, sollicités par les émissaires des sociétés secrètes ; loin de les écouter, ils les ont livrés à l'administration française, qui les repassa aux autorités chinoises, qui en firent *capitale justice*, chose du monde qui leur coûte le moins. Il a été prouvé ainsi que les Annamites, Combodgiens, Laotiens et Tonkinois se préoccupent de moins en moins de ce qui se passe à Pékin ; ils savent qu'ils ne peuvent eux-mêmes secouer notre domination et ils ne paraissent pas, devant servir fatalement, se soucier de changer de maître.

Quant à dire son opinion sur la politique extra-indo-chinoise, surtout vis-à-vis de la Chine, M. Doumer, par ordre, garde le silence.

Dans le domaine de la politique extérieure, nous ne nous arrêterons pas à la tendance de plus en plus marquée chez les faibles d'esprit en Allemagne de s'en prendre brutalement à la personne de Guillaume II : est-ce affinité, attraction irrésistible des semblables qui s'assemblent ? Toujours est-il qu'à tout bout du chemin, c'est tantôt une folle qui lui jette une hache à la poitrine, et tantôt un fou qui lui lance quelque projectile à la face. La dernière rencontre de cette nature nous a valu quelques bulletins relatifs à une santé précieuse, et à Guillaume II une couture déplaisante à la figure. Il y a des insensés qui se disent déjà qu'à la répétition prochaine, ils se distingueront davantage. C'est ce dont Guillaume s'est plaint avec quelque vivacité en dénonçant la démoralisation croissante de la jeunesse allemande, qui ressemble, sans doute, à la démoralisation de toute autre jeunesee, et qui commença, il faut le croire, le jour où Caïn, jaloux, assomma son frère innocent, bien qu'il n'eût avec Guillaume que de vagues traits de ressemblance morale. Adam pleura son malheur et la déchéance des siens ; Guillaume l'imite, mais il se consolera, je l'espère, en songeant qu'au pied du trône et au chevet d'un père râlant, son ambitieuse jeunesse fit aussi gémir des âmes vertueuses.

Ce qui devrait faire gémir Guillaume bien davantage, ce sont les agissements des agrariens allemands, dont la pétulance menace de le brouiller avec tout l'univers, entendu que l'univers pour Guillaume se limite aux alliés qui le suivent docilement et aux adversaires qui ne le craignent pas et qu'il redoute lui-même. La Russie se tient à l'écart de lui ; en Autriche on le suspecte, et les manœuvres des pangermanistes feront qu'on s'en éloignera tout à fait ; mais voici que l'Italie, si bonne, si serviable, si admirable dans sa patience et dans son abnégation, estime enfin qu'elle a

vidé son calice, et que la lie que le protectionnisme allemand y verse aujourd'hui excède de beaucoup par son amertume voulu sa puissance d'absorption. Elle repousse le breuvage, d'autant plus qu'elle se souvient de meilleurs traitements dans un foyer plus fraternel. Instinctivement l'Italie se tourne vers les Alpes, son escadre se dirige sur Toulon : Cronstadt, dit-on, se répétera dans la Méditerranée entre deux nations sœurs, rivales sans cause, ennemies sans raison. Nous avons entendu Prenetti chanter les vertus de la France, et Zanardelli nous rappeler sa constante amitié. Il n'en fallut guère plus pour faire dire aux augures : La Triple-Alliance bat l'aile ; le monde latin se groupe ; uni au peuple slave il réduira le monde allemand.

Cela prouve que tout le monde ne prend pas l'heure à l'Observatoire et que quelques montres, même de précision, prennent de l'avance sur les événements.

Nous savons parfaitement, quoi que M. de Bülow ait pu insinuer de contraire, que Guillaume II ne s'est tant prodigué à Londres lors des obsèques de Victoria que parce ses alliances anciennes se relâchaient, parce que la Triplice menaçait ruine et qu'il avait manifestement besoin de prendre une nouvelle orientation, de chercher de nouveaux alliés. L'Angleterre avait un semblable besoin, et ces deux grosses misères se sont accolées avec la bruyante satisfaction qui étonna les peuples sans les troubler.

Nous savons aussi que le roi Victor-Emmanuel ne fut jamais enthousiaste de l'œuvre de Crispi et que la politique du roi Humbert l'inquiétait et parfois le navrait. Il récrimina parfois, et il lui arriva d'encourir en cette attitude le courroux paternel : il connut, étant comme le commandant Cuignet, des arrêts de rigueur qui ne redressèrent pas ses opinions politiques.

Victor-Emmanuel règne aujourd'hui et le roi en lui n'a pas renié le prince de Naples. Il connaît la France et il l'estime, nous le dispensons d'amour, chose déplacée en diplomatie, et de reconnaissance, chose facilement à charge dans la vie des peuples aussi bien que dans l'existence des individus. Donc Victor-Emmanuel voit clairement ce dont les empires allemands le menacent, et le parti que son peuple pourrait retirer d'un rapprochement permanent de la France, son alliée naturelle. Voilà pour le compte personnel du roi. Il y a un compte à côté, celui de la reine Hélène, fille de Danilo du Monténégro, fille de l'homme admirable qu'Alexandre III proclamait jadis son unique allié ! Hélène, comme son père, est russophile parfaite, et avec cela, une épouse adorée,

très influente, et toujours écoutée. Elle parle à son royal époux de son pays, de son père, du puissant empire protecteur des Balkans; de ce côté, moralement et politiquement, la Russie touche à la France, et Victor-Emmanuel en arrive à croire qu'il serait encore heureux si l'Italie confinait à toutes les deux !... Laissez passer votre espérance et laissez-la s'étendre vers cet horizon qui s'éloigne sans devenir lointain...

Eh bien ! ne nous emballons pas. L'Italie nous dit en ce moment maintes choses gracieuses ; elle nous en dira bien d'autres à Toulon. Ecoutons, sourions, ayons la main tendue, le cœur ouvert : il y a de la place dans notre foyer, surtout pour les hôtes sincères ; mais ne nous jetons pas à la tête nos visiteurs.

La rencontre des escadres française et italienne à Toulon, comme toutes les protestations d'amitié reçues en ces derniers temps, peuvent être symptomatiques et parfaitement capables de sanctions amicales ; cela peut n'être aussi qu'une façon de faire chanter que l'Italie pratique envers l'Allemagne. Qui sait si à Rome on ne veut pas faire bien comprendre à Berlin que si les deux empires du centre ne consentent point des traités de commerce avantageux à l'Italie, celle-ci ne renouvellera pas le traité de la Triple-Alliance et qu'elle adhérerait alors, pour atteindre d'autres fins, à la *double* alliance, qui en deviendrait *triple* à son tour ?

L'Italie cherche à se caler, à faire de bonnes affaires au moyen d'une politique avisée ; elle a raison, et nous aurions tort de ne point l'imiter. En attendant, M. Zanardelli, premier ministre d'Italie, déclare que si la Triple-Alliance était prorogée, cela ne pourrait être que dans un but résolument pacifique et sans aucune tendance hostile à la France. M. Zanardelli et la plupart de ses collègues du présent ministère italien sont des francophiles d'ancienne date et que des circonstances critiques ont éprouvés. Nous pouvons nous fier à eux et faire à nos voisins, venant à Toulon, un accueil amical sinon empressé. Du reste, les tendances anglophiles de Guillaume II et leurs conséquences possibles ont vivement ému l'opinion publique en Allemagne, qui n'a aucune envie de se brouiller, pour le bon plaisir d'un monarque impulsif, avec la Russie et partant avec la France.

On sait que les produits russes étaient, tout comme les produits italiens, menacés de droits en quelque sorte prohibitifs à leur entrée en Allemagne. La Russie laissa connaître ses intentions d'user de représailles, et nul n'ignore combien facilement une guerre commerciale dégénère en conflit armé. Il fallait s'attendre à ce qu'au

Reichstag on demanderait au chancelier de Bülow quelques éclaircissements sur une situation qui semblait être tendue.

C'est le député catholique M. Schaedler qui s'est chargé de poser la question. Il a dit au chancelier qu'en beaucoup de milieux allemands le mécontentement, soulevé par l'attitude impériale si manifestement partiale en faveur de l'Angleterre, était fait de tristesse, de honte et de colère ; il demanda quelle était la portée politique du voyage de Guillaume II en Angleterre et les conséquences que les changements survenus en ce dernier pays pouvaient entraîner pour l'Allemagne.

On craint, ajoute M. Schaedler, que la politique excessivement amicale suivie à l'égard de l'Angleterre ne crée des ennemis à l'Allemagne sur le continent. C'est pourquoi je demande quelle est notre situation vis-à-vis des autres puissances et en première ligne avec les Etats de la Triple-Alliance. Il ne faut pas non plus que les liens qui nous unissent à la Russie soient rompus.

M. de Bülow, après des questions analogues posées par le comte Stalberg Wernigerode, affirma que le voyage de Guillaume II en Angleterre n'a été ni une visite *politique* (?) ni une visite de *cour* (?), il a été provoqué par un motif purement *humain* (?). Personne n'a demandé au chancelier ce que, selon lui, la politique et la cour ont d'exclusivement *divin*. Mais cela parut un détail et chacun, visiblement, redoutait trop de précision dans l'explication. Le chancelier continua en ces termes :

La durée du séjour du petit-fils au chevet de sa grand'mère et sa présence aux obsèques constituaient une question intime, dont la solution ne dépendait que des sentiments de l'empereur. La famille royale d'Angleterre et la nation anglaise ont accueilli la visite de l'empereur avec une chaleureuse reconnaissance ; cela est très compréhensible, et il est aussi tout à fait naturel que, dans cette circonstance, on ne se soit pas borné, en Angleterre, à exprimer ces sentiments *purement humains*, et que l'on ait aussi manifesté le désir d'entretenir des relations pacifiques et amicales avec l'Allemagne. Il n'y a là, au point de vue politique, aucune raison de se formaliser.

Nous aussi, nous devons désirer qu'il soit donné à l'Allemagne et à l'Angleterre de vivre en paix l'une avec l'autre et de travailler au maintien de la paix. Il va sans dire qu'une parité absolue entre l'Allemagne et l'Angleterre est la condition *sine quâ non* de toute coopération des deux pays.

*Nos relations avec l'Angleterre ne se sont pas du tout modifiées depuis que j'ai déclaré ici que nous étions tout disposés à vivre en paix et en bon accord avec ce pays et à entretenir avec lui des relations amicales en prenant pour base de ces rapports des égards réciproques et une parité absolue.*

Si l'empereur, en faisant sa visite en Angleterre, a frayé la voie pour la continuation de ces relations bonnes et normales entre l'Allemagne et l'Angleterre, cela ne peut être qu'avantageux pour les deux pays. Il y a certainement entre l'Alle-

magne et l'Angleterre bien des points litigieux, mais il y a aussi des points de contact nombreux et nécessaires.

Ces deux pays sont obligés d'entretenir l'un avec l'autre des relations de bon voisinage et nous n'avons aucune raison politique pour ne pas nous efforcer aussi sérieusement que d'autres nations d'entretenir de bonnes relations avec l'Angleterre.

Le changement de souverain n'a pas du tout modifié les rapports qui existent entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il y a peut-être des gens qui ont espéré que ce changement exercerait une influence défavorable sur les relations de ces deux pays. Cet espoir ne s'est pas réalisé. Cela aussi est favorable aux relations des deux Etats et à la tranquillité générale.

On a dit que la visite de l'empereur était en contradiction avec l'attitude neutre que nous avons adoptée relativement aux affaires de l'Afrique du Sud.

J'ai lu aussi très souvent des articles contenant des parallèles entre la visite de l'empereur et la non-réception du président Krüger. Ces parallèles sont inexacts.

Le voyage projeté du président Krüger à Berlin avait été conçu dans le but avoué de nous forcer à nous immiscer, d'une manière insolite, dans les troubles du Sud de l'Afrique. La visite de l'empereur en Angleterre a certainement été pour lui l'occasion d'être la marque de grands égards auxquels il a, de son côté, répondu, mais je conteste de la façon la plus formelle que l'empereur ait agi contrairement aux intérêts du pays en acceptant ces marques d'égards et en y répondant.

Le fait qu'une décoration (*l'Aigle Noir*) a été conférée au maréchal Roberts rentre dans les droits honorifiques appartenant à la couronne de Prusse. D'ailleurs, le maréchal Roberts n'est pas une personnalité politique, et la distinction honorifique dont il a été l'objet n'avait aucune signification politique.

*En ce qui regarde nos relations avec la Russie, je suis convaincu qu'une des tâches les plus élevées de notre politique consiste à entretenir les relations de voisinage les plus amicales avec cette puissance ; je suis convaincu que les intérêts de l'Allemagne et de la Russie marchent côte à côte dans la plupart des questions et qu'il n'en est aucune dans laquelle les intérêts allemands et russes doivent nécessairement s'entrecroiser pour peu que chaque partie fasse montre d'un peu de bonne volonté. Les deux empires ne sont séparés l'un de l'autre par aucune opposition irréductible sur quelque point que ce soit; mais, dans cette direction même, nous voulons que l'Allemagne soit traitée sur le pied de parfaite égalité.*

L'Allemagne n'est pas plus dépendante de l'étranger que l'étranger n'est dépendant d'elle...

.... Supposer que nous serions prêts, en toute occasion, à suivre, sans discuter ou sans critique, la direction d'une puissance étrangère quelle qu'elle soit, ce ne serait plus là attendre de notre part une preuve d'amitié, mais un acte de vasselage.

*Notre polilique étrangère, aujourd'hui comme par le passé, ne sera dirigée ni par des sentiments de haine ou d'amour, ni par des considérations dynastiques, ni par le souvenir de relations de parenté; elle sera dirigée exclusivement par les intérêts de l'État, examinés avec soin et sans passion.*

On connaît bien peu l'empereur, si l'on croit que sa conduite a d'autres mobiles qu'une sollicitude consciencieuse pour la prospérité de l'Empire. On me jugerait bien faussement si l'on croyait que je suivrai une autre politique qu'une politique nationale allemande basée sur les faits et que je résume ainsi : relations bonnes et amicales avec toutes les puissances qui veulent vivre en paix et en amitié avec

nous, mais maintien entier de notre autonomie économique et de notre indépendance politique auxquelles le peuple allemand a un droit inaliénable de par ses luttes, de par son travail, de par sa haute civilisation.

Ainsi soit-il! fit la Haute Assemblée, et à Londres la presse assez penaude murmura : il y a maldonne, on disait qu'il en était autrement!

Oui, il y avait maldonne, on le constata tout aussitôt en Chine : dans la Mandchourie, à laquelle la Russie tient décidément et que la Chine, excitée par l'Angleterre, encouragée par le Japon, ne peut se résoudre à lâcher : elle a refusé de signer la convention intervenue entre elle et la Russie; aussi celle-ci est-elle décidée à remplacer la convention amicale par une occupation effective, permanente. Si la Grande-Bretagne ignorait, par hasard, ce qu'une occupation bien entendue peut être, elle fera bien de s'en aller en Egypte méditer ce que le système peut produire à l'usage d'autrui.

L'Angleterre *bluffait* encore quand, à force d'acclamer Guillaume II, elle prétendait faire accroire que l'empereur allemand était à elle, qu'il approuvait sa politique, qu'il l'appuierait au besoin par sa diplomatie et par ses armes. Guillaume aime les succès populaires et le fumet spécial des ovations enthousiastes; à Londres il faisait concurrence à Krüger; cela le consolait un peu des bouderies de son propre peuple et il en fut bien aise : rien de plus, déclare aimablement le comte de Bülow. Le chancelier, certes, a dit vrai, puisque l'Allemagne a déclaré que la Mandchourie était en dehors de ses préoccupations asiatiques. Les États-Unis, après quelques vains éclats, firent savoir de leur côté que cela ne les regardait pas; l'Autriche et l'Italie s'effaçèrent derrière leur chef de file et la France souria de la mésaventure. Cependant l'Angleterre voulait encore payer d'audace; ses soldats étaient en nombre à Tien-Tsin; elle oublia qu'ils n'avaient plus de réserves ni aux Indes, ni dans le Royaume-Uni; qu'importait, puisque sur ce point isolé les Russes étaient en petit nombre, la plupart des troupes du tsar ayant été évacuées sur Port-Arthur? Il s'agissait, dans l'espèce, de la concession russe et d'un garage que les Anglais prétendaient y établir à leur profit. Les Russes défendirent aux Anglais l'accès de leur concession et aussi l'entrée sur le terrain que ceux-ci contestaient aux premiers; les Anglais entrèrent quand même; alors, bien qu'un contre vingt Anglais, les Russes mirent baïonnette au canon et, comme des mouches importunes, refoulèrent les Anglo-Saxons.

Le général anglais menaça de passer outre, de recourir aux armes. Venez-y, répliquèrent les Russes de leurs retranchements rapidement creusés. Les Français suivaient l'affaire de près et leur solidarité avec les Russes allait s'affirmer à la première décharge. Mais la diplomatie intervint et John Bull se retira : il venait de connaître son Fachoda, la moindre insistance de sa part lui eût valu un Waterloo !

Il en résulte que la Russie, bon gré, mal gré, fera en Mandchourie ce qui lui plaira; le Japon redoute seulement qu'en Corée elle n'en fasse autant : déjà le gouvernement coréen révoque ses fonctionnaires anglais et l'influence moscovite regagne dans ce royaume tout le terrain qu'elle avait naguère complaisamment évacué. C'est la source de l'inquiétude du Japon, c'est cette crainte que l'Angleterre voudrait exploiter pour armer les Japonais contre les Russes. Mais là encore l'Angleterre fait fausse route, les adversaires ayant d'excellents motifs et de suffisants moyens de rétablir la bonne entente sans conflit.

A Pékin, les ministres discutent les questions complexes des indemnités, de la défense des légations, et des conventions commerciales à imposer à l'empire vaincu et dont l'immense ruine embarrasse tous les appétits. De ce côté les affaires s'arrangent, dit-on; on le verra bien ! on a déjà vu tant de choses et attendu si longtemps !

Finissons par le Sud-Africain. Le fait capital de ces dernières semaines consiste en ce que lord Kitchener, sur l'ordre du gouvernement anglais, a fait des ouvertures de paix au général transvaalien Louis Botha. La peste prend de telles proportions au Cap, les pertes en hommes, les débours en argent, sont tels et l'impuissance britannique si manifeste, qu'on a cherché à abuser l'ennemi par une apparente générosité : on lui offrait la paix ! en réalité on la demandait aux Boers, et ce sont les Boers qui l'ont repoussée fièrement. C'est qu'Alfred Milner et Chamberlain se rejetaient dans ces négociations : lord Kitchener avait offert des conditions qui pouvaient à la rigueur devenir une base de discussion; l'entretien s'engagea. A. Milner et Chamberlain, en prenant connaissance des conditions faites, retouchèrent, remanièrent, biffèrent ceci, réduisirent cela, saupoudrèrent le tout de mauvaise foi et d'arrogance et retournèrent le morceau transformé à Kitchener, qui le repassa à Louis Botha. Le général répondit simplement qu'il n'estimait pas devoir recommander le *poulet* de Chamberlain à la considération de ses compagnons d'armes, ni à celle des gouvernements soli-

daires des Républiques unies, et les hostilités reprirent aussitôt. Naturellement, depuis, comme toujours auparavant, les vaincus de chaque jour nous dépêchèrent de nouveaux bulletins de victoire !

On nous permettra de ne point citer, même à titre de curiosité, les documents relatifs à ces négociations de paix. Comme tout ce qui nous arrive de l'Afrique du Sud, ces pièces ont été triturées, retouchées, développées ou réduites à l'usage de l'opinion qu'on égare. Telle est leur insincérité évidente que nous nous abstenons de leur faire de la réclame. Nous attendons la version boer et nous nous contentons par esprit d'humanité de reproduire une nouvelle protestation du président Steijn et du général de Wet : elle ajoutera peu de chose à la honte déjà complète d'Albion.

Nous faisons connaître par la présente que la guerre, que le gouvernement anglais nous a imposée, continue toujours, et que ni les usages de guerre entre les peuples civilisés, ni les conventions de Genève et de La Haye n'ont été observés.

Contrairement à la convention de Genève, l'ennemi n'a pas éprouvé le moindre scrupule de faire prisonniers nos médecins, d'empêcher le fonctionnement de nos ambulances, de leur enlever les moyens de soulager les souffrances des malades et des blessés.

Contrairement aux règles les plus élémentaires et les plus notoires de la discipline de guerre, contrairement aux arrangements consacrés à La Haye, l'ennemi n'a, en aucune façon, hésité à arrêter des citoyens neutres et à les envoyer en exil à l'étranger.

A ses soldats l'ennemi a ordonné de piller, d'incendier et d'endommager de toute manière la propriété privée de nos concitoyens.

L'ennemi alla même plus loin. Il arma les Cafres, et les envoya nous combattre. Il se fit, en outre, un devoir d'arrêter des femmes, des enfants, des vieillards et des malades.

Nous avons à déplorer la mort de beaucoup de femmes, qui, pendant leurs couches mêmes, n'ont pas été épargnées par l'ennemi, chrétien comme nous ; des femmes honorables, de faibles enfants ont été maltraités par les soldats sur l'ordre des officiers.

On a fait croire au monde que les Anglais ont été contraints à ces mesures parce que nos Burghers auraient détruit les lignes de chemins de fer et de télégraphe et abusé du drapeau blanc. Presque toutes les maisons des deux républiques sont dévastées et démolies, qu'elles soient près ou loin des lignes de chemin de fer.

En ce qui concerne l'abus du drapeau blanc, c'est là tout simplement la continuation des calomnies dont nous avons été victimes depuis le jour où le Tout-Puissant nous a mis en contact avec le premier Anglais.

Il ne suffit pas à l'ennemi de nous voler nos terres et notre bétail, il veut également nous voler notre bonne réputation, en clamant à travers le monde que les Républiques sont vaincues, qu'il ne reste plus, çà et là, que de petites bandes

de brigands parcourant le pays et s'efforçant de continuer la lutte sans chefs responsables. Cela n'est pas vrai.

Les affirmations de lord Roberts et de lord Kitchener ne suffisent pas à nous transformer en bandes de maraudeurs. Cela n'est pas vrai. Les Républiques ne sont pas vaincues, la guerre n'est pas finie ; l'armée boer a toujours à sa tête des commandants responsables. Tout cela comme au début des hostilités.

Et quand la guerre a-t-elle pris fin ?

Est-ce après la bataille de Spionkop ou de Paardeberg ?

Est-ce après l'occupation de Bloemfontein ou de Pretoria ?

Est-ce peut-être après la bataille de Dewetsdorp du 23 décembre, bataille où nous avons enlevé ses canons à l'ennemi et où nous l'avons mis en fuite ?

Les citoyens des deux Républiques ne seraient pas des hommes s'ils renonçaient à infliger une correction à l'ennemi, après qu'il a maltraité nos femmes et anéanti nos foyers.

Aussi, nous avons envoyé une partie de nos Burghers dans la colonie du Cap pour exercer des représailles.

Nous avertissons tous les officiers des troupes anglaises de renoncer à de nouvelles dévastations dans nos deux pays, sinon nous serions obligés de nous en prendre aux propriétés de la population anglaise et de la colonie.

Néanmoins nous nous empressons d'ajouter que nous ne molesterons pas les femmes et les enfants de l'ennemi, quoique celui-ci n'ait pas respecté les nôtres.

Nous ne demandons rien à nos frères de la colonie du Cap, mais nous les prions, eux, comme aussi le monde civilisé, de nous aider à mettre un terme à la manière barbare dont les Anglais nous font la guerre.

Nous continuons à prier Dieu qu'il ne nous abandonne pas dans cette injuste guerre.

M. Steijn, président de l'Etat libre d'Orange ;
Christian de Wett, commandant en chef de l'armée de l'Etat libre d'Orange.

Arthur Savaète.

---

# Revue Financière

Les mouvements contradictoires se sont succédé cette quinzaine avec une rapidité déconcertante. D'une bourse à l'autre, les dispositions se modifiaient radicalement. Telle fin de séance qui promettait une continuation de reprise était, le lendemain, suivie d'un mouvement de réaction, et *vice versa ;* dans le cours même d'une seule séance, le marché passait par les impressions les plus diverses, sans le moindre motif plausible.

Il faut donc chercher dans les conditions particulières du marché la raison de pareils revirements. La place est en ce moment tout entière livrée à la petite spéculation. Celle-ci ne se préoccupe jamais de la valeur intrinsèque d'un titre. Elle

achète parce qu'on lui dit que la tendance est à la hausse; elle vend pour la raison inverse. Elle ne veut, en outre, pas garder longtemps ses positions, et si le mouvement annoncé tarde à se produire, elle s'empresse de défaire ses opérations.

Cette situation explique les alternatives de hausse et de baisse si souvent observées. Il est d'ailleurs à craindre que ces dispositions ne persistent tant que les différentes questions qui préoccupent en ce moment le monde des affaires n'auront pas reçu une solution.

Nos rentes ont été indécises : le 3 *o/o*, est à 101,37; l'*Amortissable*, à 100,52; le 3 *1/2*, à 102,60; les caisses ont continué à acheter ce que le public a vendu.

L'*Extérieure* a progressé très sensiblement à 73,20. Cette hausse est due aux déclarations faites récemment par le ministre des finances espagnol, au sujet des projets financiers du cabinet. Tout d'abord celui-ci est décidé à respecter l'arrangement de 1882 qui a réglé définitivement le sort de la rente extérieure. Les porteurs de cette rente continueront ainsi à toucher leurs coupons sans aucune retenue. La délégation des finances espagnoles vient, d'ailleurs, d'aviser les porteurs que le coupon du mois d'avril serait payé comme par le passé.

Le ministre des finances étudie la question du change et s'en préoccupe au point de vue du crédit de l'Espagne. M. Urzaiz est un économiste; il se rend parfaitement compte des causes véritables de la dépréciation de la monnaie de son pays; il s'efforcera de l'atténuer. Tout d'abord, il a fait suspendre la frappe de l'argent que nous avons indiquée comme cause première de la dépréciation de la *peseta*. Puis, il aurait engagé avec une banque espagnole la négociation d'un emprunt de 25 millions en bons du Trésor à 2 1/2 o/o pour commencer à rembourser la Banque d'Espagne de ses avances à l'Etat.

Cette réforme est modeste dans ses premières proportions; mais elle tire son importance des tendances nouvelles du gouvernement en matière monétaire et d'un accord à ce sujet avec la Banque d'Espagne elle-même. Il conviendrait de ne pas s'arrêter en si bon chemin et que cette opération de 25 millions ne fût pas l'unique concession faite par l'Etat et la Banque d'Espagne aux protestations du pays contre les excès et surtout l'insuffisance de garantie de la circulaire fiduciaire.

Le projet du payement des droits de douane en or qui avait été étudié autrefois ne paraît pas devoir être repris par le cabinet actuel, sous le prétexte que ce payement ne pourrait s'effectuer effectivement en or et aurait lieu en pesetas majorées du change. Est-ce le motif véritable du rejet de la mesure qui est appliquée en Italie depuis le 7 avril 1881 sans aucun inconvénient?

Enfin, le ministre des finances ne songerait pas à supprimer la formalité de l'affidavit pour le payement à l'étranger des coupons de l'Extérieure. Cette disposition marque une fois de plus l'intention du gouvernement espagnol de respecter le caractère privilégié reconnu, dès 1882, à la Rente extérieure espagnole.

Le public de la Bourse va-t-il trouver ces concessions suffisantes pour continuer sur l'Extérieure sa campagne de hausse interrompue? Malheureusement, toute la place est acheteur de cette rente. Il faudrait que le grand public vînt à son aide. Et puis, la politique espagnole n'est pas encore suffisamment au calme pour déterminer l'intervention de ce dernier.

L'*Italien* a peu varié à 95,70; le *Portugais* à 25. Le *Russe 3 o/o 1891* a passé de 87 à 86,60; le *3 o/o 1896* de 87,15 à 86,75; l'*Intérieur 4 o/o* de 97,55 à 96,65. Les fonds turc sont bien tenus, avec un coupon de 0 fr. 50 détaché sur chacune des différentes séries : la *série B* à 49,35; la *série C* à 26,90; la *série D* à 23,77; l'*Obligation 5 o/o 1896* vaut 504. L'*Egyptienne unifiée* est ferme à 108,10; la

*Daïra Sanieh* à 106; la *Privilégiée* à 103,80. Les fonds brésiliens sont fermes aussi : le *4 o/o* à 68,80 ; le *Funding* à 90,60 ; l'*Argentin 4 o/o 1896* à 67.

**Chemins de fer français.** — Les recettes de nos grands réseaux sont toujours assez faibles. Il ne saurait en être autrement avec le ralentissement des affaires qui s'observe partout et qui est aggravé exceptionnellement en ce moment par les grèves de Marseille et de Monceau.

Le *Nord* passe de 2,245 à 2,215. On a vu que le dividende de cette compagnie pour 1900 ne sera que de 74 francs et non de 80, comme il en avait été question. Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire pour le 29 avril, à trois heures.

Le *Lyon*, plus particulièrement atteint par les grèves, a été relativement ferme à 1,743 ; l'*Orléans* à 1,705 ; le *Midi* se retrouve à 2,305, sans changement ; l'*Est* réagit de 1,070 à 1,050. On a vu que le dividende de cette compagnie pour l'exercice 1900 a été fixé à 36 fr. 50. L'*Ouest* a reculé de 1,089 à 1,070. Le conseil proposera de fixer à 38 fr. 50 par action le revenu total de 1900, sur lequel 17 fr. 50 ont déJà été distribués.

**Mines d'or et divers.** — Le marché des mines d'or a été mouvementé. La déclaration du gouvernement anglais, relative à la rupture des négociations entamées dans le Sud-Afrique pour arriver à la fin des hostilités, a d'abord produit une mauvaise impression. La spéculation s'attendait à une solution prochaine et elle voyait ainsi ses espérances ajournées.

Toutefois, après réflexion, elle a estimé que la première tentative de conciliation avait bien pu échouer, mais qu'il n'en serart peut-être pas ainsi d'une seconde. Elle a, en outre, trouvé, dans l'autorisation donnée à quelques mines de reprendre le travail, matière à fortifier son optimisme. Cette autorisation, a-t-elle cru, n'aurait pas été accordée si le travail n'avait quelque chance de pouvoir s'effectuer de façon continue, et s'il courait risque d'être interrompu de nouveau.

Il y a là des frais que les compagnies elles-mêmes ne se seraient pas souciées d'assumer à la légère. Ces considérations ont donc raffermi la cote, d'autant plus vite que Londres n'a cessé d'acheter tous les titres que Paris vendait.

La *Chartered* a passé de 89,50 à 87 ; la *De Beers* s'est élevée de 783 à 789. La raison de cette fermeté paraît être dans la hausse des prix que l'on s'attend à voir confirmer dans les contrats avec le syndicat du diamant.

La *Rand Mines* a réagi de 1,065 à 1,046; l'*East Rand* de 200 à 194,50; le *Goldfields* de 202 à 197,50; la *Geldenhuis* de 176 à 165,50; la *Robinson* de 246,50 à 241 ; la *Ferreira* de 547,50 à 528 ; la *Geduld* de 130 à 125.

La *Kertch* est restée ferme de 447 à 448. La *Columbian India Rubber* a progressé de 36 à 37.

Le marché des mines ouest-africaines est ferme et la plupart des valeurs de ce compartiment ont profité d'un mouvement de vive reprise.

Le tassement précédent a tenté le public, qui a jugé le moment opportun de rentrer dans quelques-unes de ces valeurs.

Les journaux anglais disent que d'importants achats auraient été faits pour le compte de maisons françaises. Ils disent aussi que des négociations ont été engagées par un groupe de Bruxelles, qui a l'intention de prendre un gros stock d'actions des meilleures compagnies.

***Alliance de la Presse.***

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 4-01.

# LES CONGRÉGATIONS

*(Suite et fin)*

Dès que Bismarck eut résolu de fonder un empire colonial allemand, il crut nécessaire de s'appuyer sur l'Eglise et n'hésita pas à clore le *Kulturkampf*. La *loi de revision* de 1887 contient un article destiné à favoriser « l'éducation des missionnaires pour le service de l'Etranger ». A cette date, celui qui est aujourd'hui Guillaume II écrivait au cardinal de Hohenlohe : « Je suis infiniment content que cette funeste loi soit abolie. » (René Pichon, *La Chine qui s'ouvre*.)

Et aujourd'hui l'Allemagne, qui compte dix-sept millions de catholiques, possède 4000 religieux et 33.000 religieuses, résultat qui fait honneur au persévérant courage, en songeant à la loi du fameux Kulturkampf. Ces religieux, eux aussi, se répandent dans les colonies allemandes. Ce qui doit flatter notre patriotisme, c'est que les établissements allemands, venus après les nôtres, sont une copie des nôtres ; bien plus, religieux et religieuses de langue allemande ont été le plus souvent formés dans des maisons françaises, essaims envolés des ruches de France.

Ainsi les Sœurs de Saint-Charles de Nancy, si justement réputées pour leurs écoles, leurs pensionnats, leurs patronages, leurs asiles, ont pris, dans leur noviciat de Lorraine, les fondatrices de la branche de leur Ordre à Prague. En 1857, cette maison de Prague a été la mère de celle de Trebnitz, en Silésie, devenue à son tour la maison-mère de l'Ordre pour l'Allemagne. Ces Sœurs Borroméennes se sont répandues dans les missions du Levant et ont deux couvents en Egypte, trois en Palestine, et leur nombre (60 environ) est le plus considérable des Ordres allemands de femmes en Orient.

Les Sœurs Blanches, dont 50 à 60 sont d'origine allemande, ont leur noviciat en Algérie.

Les Pères Blancs évangélisent l'Afrique orientale allemande et appartiennent à la maison de Trèves, de fondation récente (1894), rejeton de l'œuvre de Lavigerie, un Français, je pense.

En Westphalie, depuis environ deux ans, se trouve un foyer des plus rayonnants de l'apostolat germanique. C'est la générosité et l'activité de nos missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun qui l'a allumé.

La Congrégation du Saint-Esprit, qui s'occupe de quatorze grandes missions : Sénégal, Niger, Gabon, Zanzibar, Soudan français, Guinée française, Congo français, la Guadeloupe, la Martinique, a sa maison-mère à Paris. Or voici quatre années que le développement prodigieux de la Prusse africaine a nécessité un effort correspondant du zèle catholique, et les Pères du Saint-Esprit ont installé, dans la Province Rhénane, une maison qui a déjà fourni un vicaire apostolique au Zanguebar, et 120 religieux allemands sont venus ajouter leur dévouement à celui de nos 430 religieux du même Ordre.

En 1875, un prêtre allemand, du plus haut mérite, Arnold Janssen, résolut de doter son pays d'une institution analogue à celle de notre Société des Missions-Etrangères. Malgré les difficultés des temps, l'œuvre a aujourd'hui 700 religieux et 7000 élèves.

Le chancelier de l'empire d'Allemagne, M. de Bülow, répondant, le 20 novembre 1900, aux attaques de M. Bebel, le fameux *leader* socialiste, contre les missions en Chine, déclare qu'elles n'auront pas pour résultat de faire subir aux missions catholiques un traitement différent de celui qu'elles eurent jusqu'ici, ou moins favorable : « Ce n'est qu'à l'honneur de l'évêque Anzer, dit-il, d'avoir placé ses missions sous la protection allemande. Nous les protégerons également à l'avenir, ajoute-t-il, et nous considérons, en Chine exactement comme en Orient, que c'est un devoir exigé par l'honneur, un devoir que nous ne nous laisserons pas enlever, de protéger les missions catholiques. »

Les dispositions favorables du gouvernement allemand pour les missions catholiques ne sont donc pas équivoques.

On connaît les prétentions allemandes de protection sur les missions en Extrême-Orient. Notre gouvernement ne peut abandonner nos religieux. Ce serait faire sûrement le jeu de la politique extérieure de Guillaume II, au grand détriment de notre influence, non seulement dans les colonies françaises, mais partout où nos mis-

sionnaires ont porté et fait fleurir la civilisation de la France.

L'Italie a aussi ses prétentions sur les missions, — dirigées contre le protectorat de la France[1].

Dernièrement, la *Tribuna* recevait une correspondance d'Alexandrie où sont décrites, avec force détails, les solennités de la Toussaint à la cathédrale catholique, et auxquelles assistait le consul de la République française. « Ces cérémonies, y lisons-nous, qui ont

1. Voici un passage de l'étude de Mgr Charmetant, publiée dans la *Quinzaine* :

« Après avoir montré l'entreprise presque *communautaire* de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Italie elle-même en faveur des Ordres religieux pour détruire l'influence française ; après avoir dit que la Belgique et aussi les Etats-Unis appuient leur système de colonisation sur les Congrégations de missionnaires, Mgr Charmetant ajoute :

« Qui veut le but veut les moyens. Les gouvernements qui ont maintenu les Ordres religieux se bornent à en aiguiller l'action nationale ; ils leur offrent une hospitalité chaque jour plus accueillante. Ces moines vivent en pleine indépendance au milieu des Américains, des Anglais, des Belges, des Autrichiens, des Espagnols et des Hollandais. Aux pays du *Kulturkampf* récent, le pouvoir civil rapatrie les Congrégations dispersées. La guerre religieuse close et les instituts de missionnaires créés, la Prusse a immédiatement ouvert les portes aux Ordres charitables, contemplatifs, savants et attachés au ministère paroissial. Par séries et étapes, elle a rétabli les Pères du Saint-Esprit, les Lazaristes et les Ordres « missionnaires ». Voilà douze ans que le Centre fait voter, à maintes reprises, le rappel de la loi d'exil de 1872. Contre la politique « dilatoire » des Etats de l'empire le Reichstag a répété ses désirs « d'amnistie ». Mais, nonobstant le « jamais ! » du *Kaiser*, les pourparlers pour le rapatriement se poursuivent. Rentrés individuellement, les Jésuites déploient dans tous les domaines une activité supérieure, exercent une influence universelle. Ce sont eux qui publient et dirigent la revue des *Missions catholiques* (chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau). Les renseignés annoncent leur retour à titre de « prêtres coloniaux ». Cette combinaison ingénieuse ne révèle-t-elle pas une pensée « coloniale » ? Lorsque le prince de Hohenlohe a quitté la chancellerie, les journaux ont cru savoir qu'avec la Bavière la Prusse négociait un arrangement définitif. On s'est disputé sur le mode ; mais personne n'a démenti la substance. Par quelle porte les Jésuites reviendront, nul le sait ; qu'ils rentreront, tous le proclament.

« Au Reichstag, le chef du Centre, M. Lieber, vient de proposer sa motion sur le « libre exercice du culte ». Si elle passe, les Jésuites et toutes les Congrégations reconquièrent leur droit de cité dans les Etats de l'Empire. En dehors de la loi d'exil et du *Kanzelparagraf*, le *Kulturkampf* constituait une originalité, une institution prussienne. Quelques provinces avaient suivi l'exemple, mais ces dociles gouvernements avaient eux-mêmes conservé leur législation autonome. Ainsi, le grand-duché de Bade et le Wurtemberg résistent, depuis de longues années, au retour des Ordres religieux. Cet automne, il est vrai, les deux présidents du conseil à Carlsruhe et à Stuttgart, M. Eisenlohr et M. de Mittnacht, ont quitté leur poste. Leur démission se rattache-t-elle à « l'amnistie » générale ? On le saura peut-être bientôt. »

lieu huit ou dix fois par an, sont la meilleure preuve du prestige qui revient à la France de ce protectorat de catholiques orientaux... Quel que soit le jugement qu'il faille porter sur l'œuvre des missionnaires, le gouvernement italien a le droit et le devoir de se préoccuper et de s'occuper directement de tous ceux qui parmi eux appartiennent à notre nationalité...

« Nous ne pouvons, ni ne devons tenir compte de ce qui a pu se passer entre le Vatican et la France et les cours de Constantinople et de Pékin.

« Il y a quelques années, il avait été décidé que l'Italie, suivant l'exemple de l'Allemagne, assumait expressément le protectorat de ses propres missionnaires en Extrême-Orient. Si, dans la suite, cette décision logique n'a pas eu de conséquences pratiques, parce que les circonstances ne l'ont pas demandé, c'est maintenant plus que jamais le moment de se la rappeler, maintenant que des marins et soldats d'Italie ont été envoyés et se sont battus en Chine pour la cause de l'humanité, sans doute, mais aussi, naturellement, pour la protection de ceux qui appartiennent à l'Italie par la naissance ou par leur libre choix.

« L'habitude ni la volonté personnelle ne peuvent détruire ce fait de la nationalité de naissance, fait involontaire et ineffaçable. Donc, la protection de l'Italie devrait être accordée aux missionnaires italiens, même s'ils ne la réclament pas, même s'ils la repoussent...

« Remerciez donc le consul français de Han-Kou et tous ceux qui se sont employés pour le salut de nos nationaux. Mais que l'on ne répète plus cette faute de laisser croire, soit au gouvernement chinois, soit à quelque autre gouvernement oriental, que les citoyens italiens, missionnaires ou simples catholiques, sont soustraits, du consentement de l'Italie, à leur naturelle juridiction. » (Cité dans l'*Univers* du 23 novembre 1900.)

Voilà un plan et des menaces en style clair. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, y répondait avec netteté, aux applaudissements de la Chambre des députés, à la séance du 20 novembre dernier :

« Trop souvent j'ai été amené à exposer à cette tribune les intérêts que nous avons, en Orient et en Extrême-Orient, et combien les établissements que nous subventionnons contribuent à leur développement pour qu'il soit utile d'insister.

« Je me permettrai seulement de faire remarquer que le nombre croissant de nos concurrents, leurs efforts redoublés en des contrées où, pendant des siècles, la France n'avait pas connu de

rivales, doivent nécessairement stimuler notre zèle et nos efforts.

« C'est pour cela que, tenant compte d'ailleurs des nécessités budgétaires, j'ai proposé un simple relèvement de 50.000 francs... Il nous servira à accroître, en Extrême-Orient, les services de médecine gratuite créés, il y a deux ans, et dont les résultats sont des plus satisfaisants... Je ne néglige aucun élément d'influence et je suis disposé à les favoriser tous; mais je voudrais bien que des préoccupations étrangères ne vinssent pas obscurcir la claire notion de l'intérêt français au dehors. Et je ne peux, à cet égard, que regretter les attaques dont notre protectorat est l'objet.

« Aujourd'hui le protectorat existe, c'est un héritage qu'il nous faut recueillir avec ses charges que je ne nie pas, avec ses avantages aussi, que ceux-là mêmes qui sont le moins suspects de sentiments favorables aux Ordres religieux n'ont jamais cru pouvoir méconnaître. Et si l'on me dit que les charges l'emportent, ce que je conteste, et que l'Etat, comme un chef d'industrie qui supprime telle branche d'exploitation, plus coûteuse que profitable, doit renoncer à des privilèges onéreux, je me bornerai à poser cette question : croyez-vous que c'est à la sagesse que l'Etranger, dont vous ne pouvez négliger l'opinion, attribuerait cette renonciation? Et ne sentez-vous pas, qu'après certaines épreuves, une grande nation doit se garder, par-dessus tout, de paraître se diminuer elle-même et de faire, devant l'Etranger, ce que l'Etranger pourrait être porté à considérer comme un aveu d'impuissance. » (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

La France, malgré tout, est restée la protectrice attitrée des missions, grâce à l'attitude de Léon XIII qui ordonne de recourir toujours à elle. Elle le restera, nous en avons le ferme espoir.

## VII

La France est, en dépit de ses infidélités, la fille aînée de l'Eglise; elle est symbolisée par une femme : elle en a les élans tendres et généreux. Elle entendra la supplication éloquente de ce qui croupit et pleure dans la misère ignorante, la pauvreté abandonnée, la souffrance inconsolée, — de l'immense tribu des enfants miséreux, qui ne peuvent trouver place dans les établissements multipliés et insuffisants de l'enseignement primaire — des 60.000 enfants orphelins sauvés de la faim, du vice, de la rue, par les Filles de Saint-Vincent-de-Paul — des petits infirmes des Frères de

Saint-Jean-de-Dieu, s'attachant à la robe du Frère « comme s'il en émanait quelque chose de maternel qui leur manquait et dont ils ont besoin » (*Maxime du Camp*), trouvant, dans l'asile de la rue Lecourbe (Paris), « le paradis de la souffrance » (l'abbé Perraud) — des filles innombrables des maisons du Bon-Pasteur, proie arrachée au libertinage — des soldats déchirés par les engins meurtriers de notre siècle de progrès pour donner la mort dans des proportions et des tourments dépassant toute imagination — des malades, des pauvres de nos hôpitaux, réclamant avec les Sœurs les chirurgiens et les médecins de ces hôpitaux — des 29.000 vieillards, ces autres enfants !... des Petites Sœurs des Pauvres — des 2.000.000 d'enfants pauvres instruits par les Congrégations, des 200.000 vieillards, orphelins, malades, pauvres, soignés, nourris, choyés, moralisés, hospitalisés, consolés !...

« Chez ces hommes, chez ces femmes (des Congrégations), dit Taine, ce n'est plus l'amour de soi qui l'emporte sur l'amour des autres ; c'est l'amour des autres qui l'emporte sur l'amour de soi.

« Toujours à l'origine de l'œuvre, on rencontre d'abord la compassion. A l'aspect de la misère, de l'abrutissement, de l'inconduite, quelques bons cœurs se sont émus; des âmes ou des corps étaient en détresse, il y avait un naufrage en vue : trois ou quatre sauveteurs se sont présentés. »

N'avons-nous pas frémi d'une patriotique fierté, d'une compatissante admiration, en contemplant récemment Mgr Favier, l'évêque de Pékin, défendant ses chrétiens, anéanti par la faim, se battant, comme un héros des temps antiques, derrière les murailles de sa cathédrale, entourée par les Chinois féroces? En Mongolie, ils ont atrocement martyrisé (les Boxers) Mgr Hannœr : ils l'ont attaché à l'autel, revêtu des ornements sacrés, avec la chaînette d'un chapelet; ils lui ont coupé successivement les phalanges des mains, l'ont déshabillé et ont tailladé le corps du vieillard à coups de coupe-coupe, enfoncé du coton imbibé de pétrole dans les plaies et enflammé les mèches; enfin, comme il respirait encore, ils l'ont suspendu par les moignons au-dessus d'un brasier.

A deux jours de charrette de Pékin, deux chrétiens ont été enterrés vivants.

Au milieu de ces ruines des chrétientés, des carnages horribles, Mgr Favier, l'âme forte, le père inconsolable, pleure sur ses enfants qui ne sont plus.

Au 16 octobre dernier, il disait : « Sur les 12 millions d'habi-

tants de mon diocèse, j'avais 47.500 catholiques, tous aimant la France; aujourd'hui *dix mille* environ ont été massacrés. J'avais 577 chrétientés, plus ou moins nombreuses, plus ou moins riches, qui toutes avaient leur église ou leur chapelle, la maison du missionnaire, quelquefois un hôpital, une école; sur ces 577, il m'en reste 142 ou 145; les autres sont détruites, comme la cathédrale de Ham-Tang : un tas de pierres noircies. Dans une chrétienté du Sud-Ouest, 45 convertis survivent sur 1066. Les pertes matérielles s'élèvent déjà à 20 ou 25 millions. Je n'essaie pas d'apprécier l'horreur des insultes, la violation de notre cimetière et des tombes de nos soldats de 1860, des outrages inouïs prodigués aux cadavres.

« L'hiver sera très dur; je vais avoir quinze ou vingt mille chrétiens à protéger, à nourrir; il faut bien, tout est brûlé, plus de maisons, plus de métiers; les petites gens qui sont la majorité de notre troupeau n'auront aucun moyen d'existence. Des distributions de vin seront autant nécessaires que pendant le siège. Puis il faut tout reconstruire, réinstaller les Sœurs, les Frères Maristes, le collège franco-chinois, où 60 élèves sur 120 sont déjà revenus. Nous sommes à la merci de la Providence et de la France, en qui nous avons une absolue confiance. »

« Mais ce n'est pas à l'Église seule que les Ordres religieux ont rendu d'immenses services dès leur origine : c'est à la société civile elle-même. Ils ont eu le mérite de prêcher la vertu aux foules par l'apostolat de l'exemple autant que par celui de la parole, de former et d'embellir les esprits par l'enseignement des sciences sacrées et profanes, et d'accroître même par des œuvres brillantes et durables le patrimoine des beaux-arts.

« Pendant que leurs docteurs illustraient les Universités par la profondeur et l'étendue de leur savoir, pendant que leurs maisons devenaient le refuge des connaissances divines et humaines et, dans le naufrage de la civilisation, sauvaient d'une ruine certaine les chefs-d'œuvre de l'antique sagesse, souvent d'autres religieux s'enfonçaient dans des régions inhospitalières, marécages ou forêts impénétrables, et là, desséchant, défrichant, bravant toutes les fatigues et tous les périls, cultivant, à la sueur de leur front, les âmes en même temps que la terre, ils fondaient autour de leurs monastères et à l'ombre de la croix des centres de population qui devinrent des bourgades ou des villes florissantes, gouvernées avec douceur, où l'agriculture et l'industrie commencèrent à prendre leur essor.

« Quand le petit nombre des prêtres ou le besoin des temps

l'exigèrent, on vit sortir des cloîtres des légions d'apôtres, éminents par la sainteté et la doctrine, qui, apportant vaillamment leur concours aux évêques, exercèrent sur la société l'action la plus heureuse en apaisant les discordes, en étouffant les haines, en ramenant les peuples au sentiment du devoir et en remettant en honneur les principes de la religion et de la civilisation chrétiennes.

« Tels sont, brièvement indiqués, les mérites des Ordres religieux dans le passé. L'histoire impartiale les a enregistrés, et il est superflu de s'y étendre plus longuement. Ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du prochain, ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accomplissent frappe tous les yeux, et leurs vertus brillent d'un éclat qu'aucune accusation, qu'aucune attaque n'a pu ternir.

« Dans cette noble carrière où les Congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, Nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

« Les unes, vouées à l'enseignement, inculquent à la jeunesse, en même temps que l'instruction, les principes de religion, de vertu et de devoir sur lesquels reposent essentiellement la tranquillité publique et la prospérité des Etats. Les autres, consacrées aux diverses œuvres de charité, portent un secours efficace à toutes les misères physiques et morales dans les innombrables asiles où elles soignent les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins, les aliénés, les incurables, sans que jamais aucune besogne périlleuse, rebutante et ingrate, arrête leur courage ou diminue leur ardeur.

« Ces mérites, plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces Congrégations la gloire de l'Eglise tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort.

« Il est évident que la disparition de ces champions de la charité chrétienne causerait au pays d'irréparables dommages.

« En tarissant une source si abondante de secours volontaires, elle augmenterait notablement la misère publique, et, du même coup, cesserait une éloquente prédication de fraternité et de concorde. »

*(Lettre de Léon XIII à S. Ém. le Cardinal Richard.)*

Les Congrégations françaises ne sont-elles pas le grain du sénevé évangélique dont les rameaux ombragent, aujourd'hui, les peuples des climats les plus divers de l'univers?

Qu'elles conservent leur incomparable rôle social! Être des centres de prière, d'expiation, de pénitence — des foyers rayonnants de lumière pour les intelligences, de charité pour les cœurs, de civilisation pour les peuples, n'est-ce pas une fonction sublime? Pour la conserver, nous ne doutons pas qu'elles soient décidées à tous les sacrifices conciliables avec les exigences de leur conscience et favorables à leur action coopératrice de l'œuvre de Jésus-Christ en ce monde.

Voici, d'après le *Temps* du 27 novembre 1900, quelques chiffres sur les Congrégations et les droits d'accroissements extraits, selon ce même journal, des travaux et des publications du ministère des finances :

« Au 30 septembre 1900, il existait 1517 Congrégations religieuses dont 773 autorisées et 744 non autorisées. Dans les 773 Congrégations autorisées, on ne compte que 25 Congrégations d'hommes; sur les 744 non autorisées, il y en a 177 d'hommes. Depuis moins de deux ans, le nombre des Congrégations autorisées n'a pas varié; mais, en revanche, celui des Congrégations non autorisées s'est accru de 32, dont 24 sont des Congrégations d'hommes.

« Sur les Congrégations autorisées au nombre de 773, 654 s'étaient mises en règle au 30 septembre dernier pour l'ancien droit — celui qui résultait des lois de 1880 et 1884 — et 587 avaient également acquitté la nouvelle taxe dite d'abonnement, instituée par la loi de 1895.

« Du 30 juin 1899 au 30 septembre 1900, les nombre des Congrégations autorisées non en règle soit pour l'arriéré, soit pour la taxe nouvelle, est respectivement tombé de 223 à 119 et de 349 à 186; il en est de même en ce qui concerne les associations non autorisées : 60 au lieu de 68, et 294 au lieu de 363.

« Le montant des sommes perçues, pendant cette même période, tant pour l'ancien que pour le nouveau droit, s'élève à 1.709.880 francs, dont 1.488.756 francs payés par les Congrégations autorisées et 221.124 francs versés par les Congrégations non autorisées.

« En résumé, le total des recouvrements opérés, depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi de 1895 jusqu'à fin septembre dernier, s'élève à 4.273.691 francs, dont 1.709.889, soit plus d'un tiers, ont été versés pendant la période du 30 juin 1899 au 30 septembre 1900.

« L'arriéré restant dû au Trésor par l'ensemble des Congrégations, tant pour l'ancien que pour le nouveau droit, qui était, au 30 juin 1899, de 7.640.000 francs, ne s'élevait plus, à la date du 30 septembre dernier, qu'à 6.430.000 francs, dont 5.560.000 francs à la charge des Congrégations autorisées, et 870.000 francs à la charge des Congrégations non autorisées.

« Ces quelques chiffres établissent de façon péremptoire que, dans une période de quinze mois, c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir du ministère actuel, le nombre de Congrégations qui se sont soumises à la loi et ont payé le droit d'accroissement a augmenté dans de notables proportions. »

Peut-être cette soumission, pour quelques-uns, a-t-elle été douloureuse. « La richesse est perfide, dit le R. P. Henri Guillermin, Dominicain, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse. D'elle on peut dire, comme des Grecs, qu'il faut la redouter jusque dans les services qu'elle rend, jusque dans les secours qu'elle offre pour le bien. Peut-être est-il avantageux que nous nous retrempions dans une pauvreté plus gênante et qu'après nous avoir coûté beaucoup de sueurs, les œuvres que nous avons fondées nous coûtent des larmes et un peu de sang ». (*La Pauvreté religieuse*, réponse à de récentes attaques, par le R. P. H. Guillermin, p. 48[1].)

Un éminent homme d'Etat, avec un certain nombre d'autres esprits, voudrait placer les Congrégations sous l'autorité diocésaine des évêques, afin que ceux-ci en soient responsables devant le gouvernement. La plupart des Congrégations françaises, toutes celles de femmes, toutes celles de Frères et plusieurs de prêtres ne sont pas exemptes de la juridiction épiscopale. Quant à celles qui jouissent du privilège de l'exemption canonique, elles sont assujetties aux évêques pour la prédication dans les églises paroissiales et l'administration des sacrements aux fidèles[2].

1. En l'épreuve actuelle, ne faut-il pas considérer que l'esprit religieux retrouvera une nouvelle vigueur? M. Olier, le vénérable fondateur de la Congrégation illustre de Saint-Sulpice au XVII^e siècle, ne se lassait pas de dire à ses fils spirituels : « On travaille trop pour enrichir les Communautés et pas assez pour les sanctifier, et ainsi on les ruine en voulant les établir, car Dieu permet qu'on ait la terre, puisqu'on la veut; mais il retire son esprit et ses grâces qu'on néglige. Que si, au contraire, on ne songeait qu'à fonder Jésus-Christ dans les maisons, Jésus-Christ aurait soin de tout le reste. » (*Histoire de Saint-Sulpice*, par Ch. Hamel, Paris, Lecoffre, 1900, p. 68.)

2. Le Souverain Pontife a encore réglé tout récemment les droits des évêques sur les Congrégations et les obligations de celles-ci à l'égard des ordinaires par sa

En ce qui concerne la vie publique des religieux, leur action extérieure : journalisme, action électorale, il appartient seulement au Saint-Siège de subordonner plus étroitement, s'il est possible, les réguliers aux prélats ordinaires, de régler cette action extérieure. A l'occasion de la condamnation des Assomptionnistes, Léon XIII a interdit aux Congrégations de diriger ni journal politique, ni comité d'action électorale. Les Pères de la *Croix*, spécialement visés, s'y sont soumis et s'y soumettent toujours, malgré les affirmations de certains journaux d'un anticléricalisme passionné.

Avec une indépendance sereine, nous avons vu ce qu'étaient nos Congrégations, leur utilité sociale, leur bienfaisance mondiale.

Grâce à elles, là où orphelins, malades et vieillards étaient abandonnés, il y a quelqu'un pour les recueillir, panser leurs plaies, sécher leurs larmes, égayer leurs jours décolorés.

Grâce à elles bravant la misère, la fièvre, le boulet des champs de bataille, le martyre, nos soldats meurent, aux pays lointains, avec la douce vision de la patrie absente, et les indigènes, avec un sourire au ciel.

Nous les avons vues apprendre les idiomes sauvages pour répandre, chez les peuples barbares, l'instruction, la moralité, la civilisation, l'amour de Dieu et de la France, y faire régner la divine loi de l'amour mutuel, à la place de l'esclavage et du cannibalisme.

« Et partout les indigènes nous jugent d'après ces religieux et ces religieuses qui passent leur vie à répandre des bienfaits autour d'eux. » (Gabriel Charmes.)

Donc place pour eux au soleil de la France.

Quoi qu'il en soit, c'est avec cette belle parole d'espérance de Lacordaire que nous terminons, non ce panégyrique, mais cette revue strictement documentaire :

« Les deux principes de l'existence sociale de la France sont la religion et la liberté. Il n'est pas possible qu'ils restent longtemps en guerre ouverte. Bientôt sonnera de nouveau l'heure de la réconciliation[1]. »

Constitution apostolique concernant les Congrégations qui professent des vœux simples, en date du 8 décembre 1900. On y trouvera la vraie et sûre lumière sur cette question.

1. Un prédicateur très en vue, dont l'Ordre est spécialement visé par la loi sur les associations, écrivait dernièrement avec une philosophie et une bonne humeur

Nous sommes persuadés que le mot de Napoléon, appliqué à notre généreuse France, est celui du pessimisme sans espoir : « Une société sans Dieu, disait-il, on ne la gouverne pas, on la mitraille. »

ROBERT DE NIVOLEY.

spirituelles : « Je me demande sincèrement si je remonterai jamais en chaire... Si l'on nous interdit de prêcher, savez-vous ce qui arrivera ? L'interdiction durera deux ou trois ans. Puis un gouvernement plus tolérant viendra et nous rendra la parole. Mais, pendant notre silence, nous étudierons, nous composerons des sermons meilleurs que ceux que nous faisons maintenant, à la hâte bien souvent, en quelques heures. Nous reviendrons donc plus forts, mieux armés pour le bon combat. A mon avis, rien au monde ne contribuera autant à régénérer la prédication... » (Le *Gaulois*, 7 janvier 1901.)

# La Contradiction de la libre-pensée

*(Suite et fin)*

---

V. Ici vient, en confirmation, le fait expérimental, je veux dire l'expérience des nations.

La raison publique, le bon sens, les mœurs se mettent, ici, toujours du côté de l'Eglise. Même les peuples qui, depuis le XVIe siècle, ont embrassé la théorie religieuse du libre examen, le rejettent absolument dans la pratique, et nulle part on ne trouve moins de liberté. Leur sceptre a, pour ornements historiques, le chat à neuf queues et la schlague.

Sur le principe créateur de l'ordre social, l'Eglise, par son enseignement catholique, avait laissé une empreinte trop profonde, et développé, au sein des peuples, un instinct trop puissant de civilisation. En repoussant le libre examen du protestantisme, l'Eglise avait protégé l'ordre social contre la dissolution et l'avilissement; elle formait une barrière contre le despotisme inévitable là où le sentiment de la dignité est perdu; elle était une digue à la démoralisation qui ne manque jamais de prendre le dessus, lorsque l'homme se croit tout permis; elle préservait enfin l'esprit des hommes de l'abattement où il tombe, quand il a perdu sa boussole, sa voile, son souffle et son étoile. En condamnant les erreurs de Luther et de Voltaire, de Descartes et de Louis XIV, qui étaient comme le nœud invisible de la coalition libre-penseuse et son berceau, les papes jetèrent le cri d'alarme contre une résurrection de la barbarie dans l'ordre des idées; ils sauvèrent la morale, les lois, l'ordre public, la société même. En maintenant la soumission à la vérité dans le sanctuaire de la conscience, le Vatican fut le

conservateur de la dignité et de la liberté humaines. En luttant contre toutes les théories et contre le principe de la libre-pensée, en défendant le dépôt sacré de la vérité et le droit nécessaire du gouvernement que lui avait confié le divin Maître, la Chaire Apostolique, comme une puissance tutélaire, protégea l'avenir de la civilisation.

Réfléchissez sur ces grands services, vous qui parlez des disputes religieuses avec une superbe indifférence et du pouvoir ecclésiastique avec dérision. Les peuples non plus ne vivent pas seulement de pain; ils vivent aussi de principes, d'idées, de maximes, d'institutions, qui, formant un aliment spirituel, leur communiniquent la force, l'énergie, la grandeur, ou les affaiblissent, les abattent, les condamnent à la nullité, parfois à l'abrutissement. Promenez vos regards sur la face du globe, parcourez les périodes célèbres de l'histoire, comparez les temps aux temps, les nations aux nations : vous verrez que l'Eglise, en maintenant son magistère sacré, en attribuant une si grande importance aux vérités dogmatiques et morales de son enseignement; en repoussant toute transaction, toute concession, s'est montrée, mieux que personne, pénétrée de ces grandes maximes : que la vérité doit être la reine du monde; que l'ordre des faits dépend de l'ordre des croyances, et qu'en niant le pouvoir des Pontifes romains pour proclamer le droit de la libre-pensée, ce sont les destins mêmes de l'humanité qu'on met en cause.

Aujourd'hui, malgré l'anéantissement passager du pouvoir temporel des Pontifes romains, malgré l'abaissement douloureux des pouvoirs publics, malgré l'évidente complicité de plusieurs aux complots du radicalisme philosophique, je ne crois pas encore beaucoup, je l'avoue, au triomphe juridique de la libre-pensée. Qu'elle prévale ici ou là, pour un temps ou la moitié d'un temps, c'est possible; mais j'ose prédire qu'elle se brisera à la pierre du scandale de ses succès. En dehors du principe chrétien, il n'y a, pour nous logiquement, que la libre-pensée. Or, la libre-pensée, c'est la ruine *incognito*, c'est le synonyme historique et philosophique de la mort. Je n'ai pas encore appris que les peuples veuillent mourir; et je ne vois aucun culte qui puisse, sérieusement, parmi nous, remplacer le christianisme. L'une ou l'autre hypothèse étant irréalisable, il est fatal que la France se cramponne plus fortement à l'Evangile.

A force de lectures perverses, de prévarications extravagantes, par vice de cœur ou par faiblesse d'esprit, tel ou tel individu

peut se croire le droit de nier les vérités les plus élémentaires, d'étouffer les plus vifs sentiments du cœur, de faire taire le cri de la conscience, de ne plus même entendre les avertissements du sens commun : un peuple ne le peut pas, ne le doit pas et ne le veut pas. Une nation garde toujours un fond de probité, de délicatesse, d'honneur; au milieu des égarements les plus funestes, en présence même des crises les plus atroces, elle prête encore une oreille attentive aux inspirations de la nature. « Quelle que soit la corruption des mœurs, dit Balmès, quel que soit l'égarement des opinions, il n'y a jamais qu'un petit nombre d'hommes, qui, de propos délibéré, puissent lutter contre eux-mêmes pour arracher de leur cœur ce germe de bon sentiment, cette semence de bonnes pensées, dont la main du Créateur a eu soin d'enrichir nos âmes. Les passions étourdissent et aveuglent; mais, le délire dissipé, l'homme rentre en lui-même, son âme redevient accessible aux accents de la raison et de la vertu. Une étude attentive de la société nous apprend heureusement que bien peu d'hommes parviennent à défier les assauts de la vérité et l'obsession du bien. Il en est peu qui répondent par un sophisme frivole aux reproches du bon sens, peu qui opposent un froid stoïcisme aux plus généreuses inspirations de la nature. La généralité des hommes, plus simple, plus candide, s'accommoderait mal d'un système d'athéisme ou d'indifférence. Un tel système pourra s'emparer de l'esprit orgueilleux de quelque savant ou de quelque songeur; il pourra s'insinuer, comme une conviction commode, pendant les dissipations de la jeunesse; et, dans les temps d'agitation, il gagnera quelques têtes ardentes; mais qu'il règne dans une société, qu'il en forme l'état normal, c'est ce qui n'arrivera jamais[1]. »

Le libre examen n'a jamais été, ne sera jamais, une institution de droit et de plein exercice; la libre-pensée, avec son athéisme et son matérialisme, ne sera jamais la loi d'une association régulière et constante. Un individu peut être libre-penseur en son privé; la famille et la société ne peuvent pas être impies. Sans une force dogmatique sur laquelle l'édifice social puisse s'asseoir, se poser; sans un principe solide, sans une idée grande et féconde, desquels puissent émaner les grandes notions de *raison*, de *droit*, d'*autorité*, de *justice*, de *devoir*, de *vertu*, aussi nécessaires à l'existence et à la conservation de la société, que la nourriture et le sang à la vie de l'individu, la société disparaîtrait. Sans les deux liens par lesquels

1. *Le protestantisme comparé au catholicisme* t. I, p. 121.

le dogme et la morale de l'Evangile rattachent l'un à l'autre les membres d'une famille; sans l'harmonie qu'elles entretiennent dans l'ensemble des relations, la famille cesse d'exister; ou, du moins, ce n'est plus qu'un nœud grossier et éphémère, en tout semblable au commerce des brutes. Dieu a doué tous les êtres d'un merveilleux instinct de conservation. Guidées par cet instinct, la famille et la société se révoltent contre les idées de licence et de dégradation, qui dessèchent tout germe de vie, rompent tous les liens, renversent toute économie d'ordre, et feraient tout d'un coup rétrograder l'espèce humaine jusqu'à la plus abjecte barbarie.

A défaut de la connaissance de l'homme et de la société, les leçons réitérées de l'expérience auraient dû, ce semble, prouver aux libres-penseurs que des principes nécessaires, des idées hors de conteste, des sentiments généreux, des besoins impératifs, ne cèdent pas à de vaines déclamations. Quelques succès peuvent aveugler ces philosophes sur le résultat de leurs efforts; la suite des événements ne peut que tromper leurs espérances. Qui ne rirait de l'insensé qui, pour avoir dénaturé le cœur d'une mère, se flatterait de bannir du monde l'amour maternel?

La libre-pensée n'est donc pas un droit; elle n'est qu'un fait minime, une exception, une révolte; c'est une erreur sans titre et, nous le verrons, une source de ruines. Le monde appartient à Dieu; il ne prospère que par la religion. La société (et observez bien que je ne dis ni la populace ni même le peuple), la société sera religieuse ou superstitieuse; elle ne sera pas libre-penseuse. Si elle ne croit pas des choses raisonnables, elle en croira d'extravagantes; si elle n'a point une religion descendue du ciel, elle en aura une forgée par des hommes. Prétendre le contraire, c'est pur délire; lutter contre cette impérieuse tendance, c'est s'élever contre une loi éternelle; s'efforcer de la contenir, de la neutraliser, de la détourner de sa voie, c'est avancer une main débile pour arrêter un corps lancé par une force immense; la main se fait écraser ou se retire, le corps suit son mouvement. On appelle cela superstition, fanatisme, séduction jésuitique, invasion du cléricalisme : pauvres paroles, faibles échappatoires, propres tout au plus à abuser certains amours-propres ou à consoler certains dépits.

La religion est une véritable nécessité; ainsi s'explique un phénomène que nous présentent l'expérience et l'histoire, savoir : que la religion ne disparaît jamais entièrement. Depuis les guerres des Valois, depuis Voltaire surtout, combien l'Evangile n'a-t-il pas subi d'assauts; l'Eglise, de persécutions; la foi, de pertes, et

la vertu, d'outrages ! Tout a paru favoriser les libres-penseurs ; cependant, voyez : ils n'ont pu attirer à eux que de faibles esprits, des consciences cancéreuses, des cœurs envahis par la gangrène ; et, en désespoir de cause, ils nous ont poussés inutilement vers les vastes portes de sortie du protestantisme. Pour s'insinuer ou pour se maintenir, ils ont besoin de mentir et de cacher leurs vices ; dès qu'ils exhibent effrontément leurs théories, on les siffle ; dès qu'ils essaient d'exercer leurs griffes, on leur tourne le dos, et ils ne peuvent plus se soutenir qu'en reniant leurs maximes d'opposition. L'Evangile reste debout au milieu des orages et, comme une maison dont on n'aurait pu ruiner les fondements, l'Eglise se tient debout par la cohésion de sa masse, sans qu'on puisse l'abattre autrement que pour s'ensevelir sous ses ruines.

Est-il possible, en effet, que, dans l'état actuel de la civilisation, les sottes déclarations du Coran, les maximes de Confucius, les avatars de Bouddha et les stupidités grossières de l'idolâtrie, aient parmi nous quelque chance de succès ? Le christianisme voit circuler son esprit au sein des sociétés modernes ; son cachet est empreint sur toutes les œuvres de législation ; ses lumières éclairent tous les royaumes de la pensée ; ses préceptes règlent les mœurs ; ses inspirations illuminent, vivifient les lettres et les arts ; le christianisme, en un mot, s'est infiltré dans toutes les veines de cette civilisation, si grande, si variée, si féconde, qui fait la gloire des sociétés contemporaines ; comment donc verrait-on disparaître une religion qui unit à la plus vénérable antiquité tant de titres qui commandent la gratitude ? Comment donnerait-on accueil, au milieu des sociétés chrétiennes, je ne dis pas aux divagations incohérentes des libres-penseurs, mais à l'une de ces religions qui, au premier coup d'œil, laissent apercevoir le doigt de l'homme ? Je ne pose pas la même question relativement aux erreurs définies, classées, antiphilosophiques des athées, des panthéistes, des matérialistes, des libres-penseurs qui, hardis à détruire, n'ont rien à donner à l'ordre social, rien à offrir aux masses populaires que leurs glaciales négations, vainement parées des fleurs du mensonge. Et puisque nous ne pouvons admettre l'impiété rationaliste, puisque nous avons vomi le poison du protestantisme, qui, pour toute conquête, ne peut que travailler avec son libre examen à notre démoralisation, reste donc debout le christianisme, debout dans son droit divin et social, debout dans sa majesté philosophique, non pas inattaquée, mais invin-

cible. Malgré les attentats d'une politique aveugle et passionnée, malgré les illusions de l'orgueil qui se flatte de trouver la liberté dans la subordination ou l'effacement du pouvoir, malgré la puissance de l'éducation universitaire, malgré les assauts de la presse, les vantardises de la science et mille autres causes de semblable dissolution, l'avenir en France appartient à l'Evangile... ou la France périra, trahie, livrée par cette cohue de libres-penseurs que leur impuissance rend traîtres à la patrie, qui déjà l'ont livrée aux Juifs, agents de l'étranger.

Je reste donc, comme philosophe, sur la vieille devise inscrite autour de notre monnaie : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Le Christ avec son Evangile, le Christ avec son Eglise, avec les clefs de Pierre et l'épée de Paul, abat l'impiété et le libre examen ; le Christ règne sur les esprits et dans les consciences ; le Christ répand ses lumières et ses grâces sur la famille, sur la société ; le Christ pousse en avant et fait monter plus haut la civilisation du monde. Son droit exclusif assure son empire ; ses bienfaits le confirment ; les siècles portent son nom. Et je termine par le vieux cri qui retentit au berceau de la France chrétienne et s'immortalisa dans le préambule de la loi salique : « *Vivat Christus, amat Francos !* Vive Jésus-Christ, c'est le meilleur ami des Français ! »

JUSTIN FÈVRE.
Protonotaire Apostolique.

# SOIRÉES FRANCO-RUSSES

## TROISIÈME SOIRÉE

## Boers et Afrikanders

*(Suite)*

## AVANT LA GUERRE

LE COMTE

Ces chiffres donnent une idée de l'importance prépondérante des mines du *Rand* qui, produisant les neuf dixièmes de l'or extrai dans le Sud-Africain, concentrent l'intérêt du commerce et les efforts de la spéculation. Johannesburg leur doit sa fortune rapide qui n'a rien de comparable en Australie; pas même en Amérique, malgré les trouvailles de la Californie[1].

1. Le correspondant du *Temps* se rendant, en 1896, à Johannesburg par Capetown, décrit ainsi son débarquement au Cap et son voyage aux mines d'or : « L'arrivée au Cap et la baie de la Table présentent un spectacle des plus imposants. A bâbord et à tribord des montagnes que le soleil, à son déclin, teinte de violet, et à l'avant l'important massif de la montagne de la Table. Cette masse rocheuse énorme, à la crête rasée horizontalement, qui lui donne la forme d'un

MOI

A cause de cette activité et de l'agitation qu'entretient dans cette ville, atteinte de névrose, une spéculation effrénée, il faut que la vie, telle qu'on la conçoit à Londres ou à Paris, soit ennuyeuse comme une promenade trempée après un violent orage.

colossal tronc de pyramide, s'élève à mille mètres de hauteur au milieu de deux rochers géants : à gauche le pic du Diable, à droite la tête du Lion. Au pied de cette digue puissante où se déchirent les nuages, s'étend Capetown, capitale de la colonie, ville anglaise transplantée sur le sol africain.

« Du Cap, un train que je suis tenté de comparer, pour l'aménagement, aux grands express européens, mène en cinquante heures à Johannesburg. Les wagons à couloir sont des plus confortables. La nuit, on y dort dans d'excellents lits, et trois fois par jour un garçon vous apporte une carte abondante et variée où l'on choisit le menu du repas. C'est une sensation étrange et mal définie dans sa nouveauté que de se sentir emporté à toute vapeur, dans un train éclairé par l'électricité, au milieu du Karoo, cette immense région déserte et silencieuse, qui s'étend jusque dans la république d'Orange, et où les fermes isolées, entourées de quelques arbres, paraissent des oasis.

« Pendant vingt-quatre heures, le train roule dans ces landes rocailleuses, rayées de rangées de collines qui font songer aux causses de la Lozère ou au Karst du littoral autrichien.

Le soir, en approchant de Johannesburg, on voit scintiller au loin une multitude de points lumineux denses et presque alignés qui font songer aux lumières de quelque cité immense. Ce sont les établissements miniers qui entourent Johannesburg, la ville de l'or, poussée comme un champignon à 1800 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur les hauteurs du Witwatersrand, depuis que ces collines sont devenues une des premières régions aurifères du monde.

« L'origine de Johannesburg remonte à 1886, lorsque quelques cabanes commencèrent à s'éparpiller autour des premières mines de la Wemmer et de la Ferreira ; aujourd'hui c'est une opulente cité de 103.000 âmes, couvrant plus de 10 kilomètres de superficie, avec toutes les apparences de la civilisation de nos grands centres européens...

« Là où, il y a dix ans, on ne trouvait que quelques pâturages valant à peine 2 francs l'hectare, de larges rues ont été tracées, et l'on y a élevé des habitations somptueuses dont le terrain seul vaut plus de 500 francs le mètre carré. Les chemins de fer, dont les rails ont été amenés ici en chariots à bœufs, étendent tous les jours davantage leur réseau sur cette contrée dont le sol renferme, pour ainsi dire, tous les minéraux connus, et dont le bassin houiller dépasse en richesse celui de Pensylvanie !

« Sans passé, sans tradition, Johannesburg a sauté d'emblée par-dessus toutes les étapes que les cités d'Europe ont mis des siècles à parcourir. Ici, la lumière électrique, le tramway, le téléphone, sont nés presque en même temps que Johannesburg même.

« Les deux plaies de la ville de Johannesburg sont le manque d'eau et l'abondance de la poussière. Pendant la journée, au moindre vent, de véritables brouillards de

LE COMTE

C'est peut-être une erreur. Si vous étiez un trottin, un boulevardier, tout respect sauvegardé du reste, dans des rues rectilignes, inondées de lumière électrique où, dans la poussière, dans la boue vu l'absence de pavés et de graviers, l'équipage fringant croise le wagon à seize bœufs, dans lequel le Boer déambule en compagnie de tous les siens, longeant les murs, vous frôlant les coudes, vous trouveriez l'élégance facile et la tentation qui l'accompagne. Pritchard Street fait tort assurément au boulevard des Capucines ou à Regent Street. Ces promeneuses, affligées de tous les vices, de ces plaies de la civilisation que la misère n'excuse pas là, opèrent sous l'œil d'Alphonses corrects ; elles ont leur refuge en de centaines de cottages ombragés où règnent le rire fou et la frivolité indécente.

Et pour ceux qui ne sont ni trottins, ni boulevardiers, il y avait les *music hall*, les théâtres, les cirques, le *Wanderers club*, le vélodrome, le champ de courses ; il y avait les boxeurs[1] et les *bour-*

poussière rouge envahissent les rues, pénétrant dans les habitations par toutes les fissures. L'absence d'eau potable, que la compagnie des eaux ne peut fournir, à cause du vide que la sécheresse cause dans ses réservoirs, est la seconde épreuve que subit l'étranger en arrivant ici. La gorge désséchée par la poussière, il ne lui est possible d'étancher sa soif qu'au moyen de soda ou de petites bouteilles d'eau minérale, qui atteignent des prix fantastiques et mettent le verre d'eau à un shilling. La vie est, du reste, généralement fort chère ici, comme sur tous les points où l'argent abonde. » La facilité avec laquelle on le gagne fait oublier bien vite, il est vrai, la commodité qu'on a à le dépenser.

1. Les Anglais ont apporté à Johannesburg tous les sports : football, golf, polo, tennis, skating, cyclisme, qui prennent dans leur existence une importance capitale. Un match de polo, une course, sont pour eux des occupations aussi essentielles que le « business » lui-même ; et un match de boxeurs présente, à leurs yeux, un intérêt tel, que rien ne coûtera pour y assister.

On voit des gentlemen offrir cent et deux cents livres comme prix à des boxeurs qui consentiront à se battre jusqu'à ce que l'un d'eux reste sur le carreau. Ces séances, pour lesquelles on choisit un terrain éloigné de la ville, avec parfois des chevaux à proximité pour fuir en hâte, en cas d'arrivée de la police, — qui évite d'ailleurs de les troubler, — durent parfois pendant des heures. Les deux adversaires se battent sans gants, se meurtrissant la figure et le corps de toute la force de leurs poings. Généralement, après quelque temps de cet exercice, leurs figures sont en bouillie, le nez détaché, les lèvres arrachées, tandis que les entraîneurs, pleins de sollicitude, entourent les champions, prêts à ranimer leurs forces défaillantes à grand renfort de brandy ou de whisky.

Rien ne peut rendre le caractère ignoble de ces combats, où l'on paye jusqu'à

*siers* qui forment, par leur agitation, une troupe de comédiens émérites.

En somme, avec une bourse garnie et des loisirs, à Johannesburg on ne s'ennuyait pas; rien qu'à regarder les Anglais excentriques qui passaient, on se procurait des jouissances variées, inexprimables.

Le plaisir n'y va guère qu'accompagné de guinées, on en dépense sans grand confort un nombre fantastique. Voulez-vous un domestique blanc? Il faut lui compter 200, 250 et jusqu'à 300 francs par mois, le nourrir et le loger en outre, choses également dispendieuses. Un bon commis vaut 700 francs par mois; un secrétaire un peu débrouillard en coûte 1000. Prenez-vous pension : c'est 300 francs par mois, et il faut cohabiter en une chambre étroite et se contenter de peu, de sorte qu'il faut suppléer au *bar* à l'insuffisance de la table d'hôte et du garni. Au *bar*, un verre d'eau vaut un franc, une bouteille de bière, cinq; l'eau de la ville que Barnoto se chargea d'amener, chose dont il s'acquitta très mal, est peu abondante, saumâtre, en quelque sorte empoisonnée; on ne peut la boire que bouillie et s'il faut au moyen d'elle essayer des ablutions convenables, un bain médiocre vous revient à 100 francs! L'hygiène en souffrait tant que les typhoïdes encombraient les hôpitaux. A l'hôtel, malgré les apparences contraires, et certain confort, la malpropreté apparaît générale et repoussante; on s'y couche comme ailleurs, bien entendu; mais lorsqu'on a payé très cher, on voudrait être dispensé des luttes acharnées, des battues savantes qu'il faut organiser dans un lit moelleux sans pouvoir goûter le sommeil; si l'on s'endort enfin, c'est succombant à la fatigue de cette guerre défensive, abominable.

Les gens avisés, dont le séjour devait se prolonger, s'assuraient d'un *home*, et cela encore était compliqué autant que coûteux, car on comptait avec le flot des immigrants : trois, quatre cents par semaine; on en vit arriver parfois quinze cents et deux mille, et tout ce monde cherchait à se caser en une cité neuve où hier encore tout faisait défaut, les maisons plus encore que tout le reste. Pour se mettre chez soi et dans ses meubles, à Johannesburg, si vous ne louiez qu'une maison modeste, à l'écart des affaires, c'était cinq à

dix livres pour avoir la faveur d'assister et de parier, et qui ne se terminent que lorsqu'un des adversaires gît hideux, couvert de sang, sur le terrain, d'où ses amis l'emportent, bouillie sanguinolente, pour le soigner pendant un ou deux mois, jusqu'à ce qu'il puisse reprendre son aimable industrie.

six mille francs de loyer. Je trouve qu'on ne s'écarte guère de la réalité en estimant que dans cette ville stupéfiante la gêne honnête coûtait trois fois le luxe confortable de Paris! Un exemple : je me fis admettre au *Rand-Club*; ce fut cent guinées pour l'entrée, sans préjudice de la guinée de cotisation mensuelle! Et tout allait à l'avenant dans ce milieu où le luxe était insolent parce que les fortunes y furent scandaleusement rapides et cruellement tourmentées [1].

MOI

Le *Rand* est, en somme, une zone fort restreinte et Johannesburg, telle que vous nous la dépeignez, comte, me paraît avoir été une ville qui procurait aux autorités de Pretoria plus de soucis que d'agréments. N'existait-il pas entre les deux cités, dont l'une si agitée, si cosmopolite, si dédaigneuse des hommes et des mœurs en honneur au Transvaal, si ambitieuse et si frondeuse en même temps, et Pretoria, si profondément calme et si constamment recueillie, une défiance inquiète et un antagonisme plein de menaces?

LE COMTE

Cela était et ne se serait pourtant jamais produit sans les menées ténébreuses de Cecil Rhodes, sans les inventions tendancieuses de

1. Dans son rapport au ministre du commerce, M. *Aubert*, consul de France à Johannesburg, insistait sur ces conditions d'existence anormale. Dans celui de 1896 il disait :

« Il est toutefois un point sur lequel je crois devoir insister : c'est la cherté de la vie, car je ne puis pas assimiler les Français aux Indiens ou à ces marchands des rues qui se réunissent à huit ou dix dans une chambre et vivent de quelques shillings par semaine.

« Pour un célibataire, les frais d'existence ne sont pas inférieurs à 500 francs par mois, se décomposant comme suit : chambre, 100 à 125 francs; pension, 300 à 450 francs ; blanchissage et faux frais, environ 50 francs. Un ménage a besoin d'une maison d'au moins 300 francs par mois, d'un domestique nègre, 75 à 100 francs; pour la nourriture il faut compter au moins 500 francs; pour les faux frais, 200 francs. Si à ces dépenses viennent s'ajouter la location d'un magasin, dont les frais varient, suivant le quartier, de 1000 à 4000 francs par mois, les dépenses d'installation, de personnel, etc., on peut se rendre compte qu'il est impossible de s'établir dans ce pays sans capitaux.

« Ces chiffres s'appliquent à Johannesburg, où les dépenses sont plus élevées qu'à Pretoria, mais il y a aussi plus de ressources. »

la Chambre des mines, de l'Association des mines et de certain *Comité des réformes* qui ne visaient à troubler ce lac africain que pour y pêcher plus aisément des droits souverains à l'usage de la Grande-Bretagne. On a beaucoup parlé des griefs des *Uitlanders*, de l'obstination, de la rapacité des Boers, des recettes scandaleuses des compagnies à monopoles et du fisc au détriment d'une industrie qui faisait vivre le pays et qui s'anémiait dans des entraves administratives insupportables. Autantd' affirmations, autant d'inventions mensongères.

LE CAPITAINE

On ne saurait cependant contester les avantages variés, énormes que le gouvernement du Transvaal et le pays tout entier retiraient de l'industrie aurifère.

MOI

Il ne faut pas, à mon sens, renverser les termes d'une proposition. Le Transvaal était indépendant, il me semble, et ses ressources lui étaient propres. Il en disposait donc à son gré. Dès lors, ne serait-il pas juste de dire, vu le succès évident de cette industrie aurifère, qu'elle a trouvé d'immenses avantages au Transvaal, puisqu'elle lui doit l'agglomérat prodigieux qui est, il faut bien le dire, sa matière première et toute sa raison d'être?

LE COMTE

Certes, ce n'est pas pour les beaux yeux des Cafres, ni des Hottentots; pas même, quoiqu'il en méritait, par considération pour le président Krüger, que de si importants capitaux ont immigré au Transvaal; que tant de convoitises, d'espérances se sont abattues sur ce malheureux pays à la suite de cette invasion dont, à tort, les Boers se sont moins bien gardés que de celles de Jameson, de Roberts et de Kitchener.

LE CAPITAINE

Admettons que les capitaux convenaient au Transvaal, qui en était totalement dépourvu avant 1884, et que, par un juste retour,

le Transvaal n'a pas déçu les capitalistes, au moins sous le rapport des convenances intrinsèques qu'exigent l'objet d'une industrie, le lieu qui lui est propice et les moyens qui lui sont applicables.

LE COMTE

Ces convenances-là seules importaient. Sortez-en et vous versez dans la hideuse politique.

MOI

Oui : dans cet agglomérat spécial fait d'appétits, de roublardises et de malhonnêtetés dont la complication savante devait mettre fort mal à l'aise la simplicité des Boers et leur loyauté légendaire.

LE CAPITAINE

D'accord! mais comment, en cette affaire, ne pas verser dans la politique, dans cet agglomérat spécial, selon vous, qu'il faut pourtant concasser aussi, pulvériser, pour y mettre la vérité comme l'or pur en suspens devant les plaques d'amalgamation que représente l'histoire impartiale.

Avant la découverte de l'or, les recettes de la République s'élevaient à peine à deux millions. Les dissentiments intestins, la lutte sanglante, prolongée, contre les naturels d'abord et contre les Anglais ensuite, avait mis le trésor à sec et laissé les services publics pourvus de dotations insuffisantes. C'était un marasme que le tempérament robuste des Boers était seul à pouvoir supporter; l'espace et la liberté forment l'essentiel de leurs convenances civiques et politiques, leurs besoins économiques ayant trouvé d'autre part à se satisfaire dans le *veldt* libre enfin et soumis sans plus de conteste.

Or, grâce aux mines d'or, aux industries annexes, aux importations que cette vie nouvelle fit grossir sans cesse jusqu'à les porter de zéro avant 1880 à 351 millions en 1895 ; grâce au trafic énorme des chemins de fer dès le lendemain de leur établissement; grâce aussi aux monopoles, les recettes du budget montèrent de 2 millions à 108.972.800 francs, en progression constante et en excé-

dent, pour 1895, de 37 millions et demi, malgré les déboires d'une crise politique aiguë.

Un budget de 109 millions, présentant un excédent de 38 millions environ, était une chose inédite pour les *cosmopolitains* de Johannesburg, qui, dans leur pays d'origine, s'étaient familiarisés avec le déficit. Les uns, gens pratiques, estimaient que le gouvernement les tondait au delà d'une juste mesure, puisque les recettes excédaient régulièrement ses besoins; les autres, gens malins ou renseignés, voyaient dans ces excédents le bloc enfariné de la fable, et, pour des motifs inavoués, s'en inquiétaient. Tous ainsi, pour une cause ou pour une autre, voulaient quelques réformes et plus de liberté.

MOI

La situation économique du Transvaal s'est tout particulièrement améliorée en 1895, parce que les mines avaient mieux rendu cette année qu'auparavant et parce que, le réseau ferré du Transvaal ayant atteint le Natal, ce pays était à cette époque en communication directe avec la mer par trois voies différentes : Lourenço-Marquez, Durban et Capetown. Il n'y avait pas, que je sache, jusque-là d'accumulation d'excédents budgétaires scandaleux. Les *réformistes* se montraient donc singulièrement impatients. Ils n'ajournaient pas leurs revendications, mais ils se lançaient à la légère et sans tarder dans des aventures que condamnaient le droit des nations indépendantes et la conscience des peuples honnêtes, parmi lesquelles, hâtons-nous aussi de le dire, l'Angleterre ne s'avise pas de réclamer la préséance.

Cet empressement, reconnaissons-le, chez des meneurs tels que Hercules Robinson, Alfred Milner, Jameson, Cecil Rhodes, Lionel Philipps et leurs compères de la Chambre des mines, de l'Association des mines et du *Reform Comittee* de Johannesburg ne venait pas uniquement de l'aisance que les taxes, après tout légales, assuraient au Transvaal; mais surtout de l'organisation militaire donnée au pays, des travaux de défense entrepris et d'un armement redoutable, qui se perfectionnait chaque jour.

A Johannesburg les Anglais disaient à qui voulait l'entendre que le Rand revenait à l'Angleterre ; qu'elle s'en emparerait un jour comme autrefois de Kimberley. A Pretoria on observait les uns, on écoutait les autres; et les intrigues nouées, et les complots ourdis, sans intimider personne, n'y laissaient aussi personne indiffé-

rent. Krupp livrait des batteries excellentes qui n'avaient de meilleur que celles fournies par le Creusot. En même temps, la matière militaire du pays était pétrie de manière à tirer de la bravoure de la population et des difficultés du pays lui-même tout le parti possible dans un conflit armé, dès lors manifestement inévitable. Ces précautions, bien que légitimes et naturelles, portaient ombrage à Capetown ainsi qu'à Londres. On s'y rendait compte que plus on tarderait et plus grand serait l'effort nécessaire pour aboutir; plus aussi il faudrait compter avec les intérêts grandissants des peuples concurrents : et l'on résolut de se hâter de briser, coûte que coûte, l'obstacle qu'une nation naissante et déjà prospère opposait à la Grande-Bretagne qui n'admettait pas de partager dans l'Afrique australe.

Franchement, les *Uitlanders* avaient-ils des griefs sérieux ? Ils voulaient la guerre, ils l'ont déchaînée : en est-il aujourd'hui un seul qui ne regrette le passé, qui ne s'en contenterait désormais ? Cecil Rhodes lui-même, avec la brutale franchise qui lui est familière, n'a-t-il pas déclaré que, vu l'incompétence de Buller et 'absence de résolution chez Roberts, qui firent manquer à l'un et à l'autre, à différentes reprises, l'occasion de clore le conflit avec honneur ; vu l'impuissance prolongée de Kitchener ; vu, en un mot, que le coup était manqué et que l'affaire devenait mauvaise, il valait mieux s'accommoder de ce qui était et traiter avec le minimum de dépens[1] ? A tout considérer, que voulaient donc ces *Uitlanders*, ou plutôt ceux qui les bernaient ? L'abolition du mono-

1. Avant que le gouvernement anglais ne manifestât sa lassitude et n'ordonnât à lord Kitchener de faire au général Botha des propositions de paix que les chefs boers repoussèrent avec un égal empressement parce qu'on leur accordait tout sauf l'indépendance, déjà, s'il faut en croire l'*Investor's Review*, Cecil Rhodes condamnait la continuation de la guerre et s'était à ce sujet exprimé comme suit :

« Lord Roberts a commis des fautes incroyables. Chaque fois que le moment était venu de briser la force des Boers, lord Roberts resta inactif et donna aux Boers le loisir de reconstituer leurs forces. Après la capture de Cronje, puis après la prise de Pretoria, enfin après l'occupation de Koomati-Poort, lord Roberts manqua l'occasion de porter le dernier coup aux Boers.

« Aujourd'hui, toute la campagne est gâtée. Il faudra deux ans pour soumettre complètement les Boers. Mais le peuple anglais ne le supportera pas, et il vaut mieux conclure aujourd'hui ne fût-ce qu'une paix boiteuse, plutôt que de laisser nos généraux incapables dévaster tout le pays et détruire les mines. »

Les mines importent seules à Cecil Rhodes. Les maux de la guerre, la peste, la famine, sont des souffrances passagères : les mines, c'est l'intérêt capital et permanent.

pole de la dynamite, la revision des tarifs de la *Netherlands Railway Company*, la réglementation de la main-d'œuvre indigène, un régime de boissons protecteur, la réduction des taxes injustifiées, la franchise politique enfin, comme si tous ces immigrants avaient eu plus à cœur de renier leur pays d'origine que de faire vite, pour s'en aller comme ils étaient venus, mais après fortune faite. Pouvez-vous imaginer à la guerre cruelle qui se poursuit sous nos yeux attristés une cause plus pitoyable que celle que les hommes d'Etat du Cap et du *Colonial Office* de Londres lui donnent ! En effet, il paraîtrait, à les entendre, que tous ces étrangers avaient hâte d'être naturalisés Transvaaliens, et que l'Angleterre ne s'est lancée dans cette aventure que pour permettre à ses nationaux de la renier plus rapidement ! Et vous croyez cela ?

LE CAPITAINE

Elle prétendait leur assurer des droits civiques et politiques locaux sans préjudice de leur nationalité d'origine.

MOI

C'est cela : tout en conservant aux siens leur qualité de sujets britanniques ! Etait-ce admissible ? en quel pays civilisé ces pratiques-là ont-elles prévalu jusqu'ici ?

LE COMTE

Nulle part, et le gouvernement du Transvaal n'avait aucune bonne raison pour les subir.

MOI

Il me semble.

LE COMTE

Vous avez constaté qu'en 1895, le réseau du Transvaal avait attteint la frontière du Natal, se reliant ainsi au port de Durban comme il l'était d'autre part à Lourenço-Marquez par Komati-Poort et aux divers points de la colonie du Cap par De Aar-Jonction.

Cela suffisait pour que les Anglais, pratiques en affaires et toujours résolus, jugèrent leur œuvre de pénétration et de conquête facilitée à souhait et fort à propos d'autant plus que les intérêts et l'avenir du Cap étaient sérieusement menacés d'une concurrence insupportable. Quelques chiffres diront combien leurs appréhensions paraissaient fondées sans que leurs visées cependant en fussent le moins du monde légitimées.

En effet, la colonie du Cap prétendait jusque-là monopoliser l'extraordinaire trafic provoqué par la fortune soudaine du Transvaal ; la Natalie entendait bien en prendre une large part et Durban, tout en élevant des prétentions à l'encontre d'East-London, de Port-Elisabeth et de Capetown même, prenait des dispositions excellentes pour sa lutte commerciale. Lourenço-Marquez, de son côté, secouait à la fin sa torpeur inexpliquée et progressait aussi ; vous le constaterez.

En 1895, les importations de la République sud-africaine furent de 245.407.600 francs, en progrès de 84 millions sur 1894, et de 111 millions sur 1893 ; en 1896, elles atteignirent 352.203.250 francs en nouveau progrès de 107 millions sur l'exercice précédent déjà si favorisé. Le progrès allant s'accélérant sans cesse, l'avenir paraissait plein d'inestimables promesses. Mais, dans quelle mesure les ports concurrents profitaient-ils de ce supplément de transit ? La colonie du Cap, par ses trois ports de Capetown, Port-Elisabeth et East-London, et par ses ressources locales, exportait au Transvaal en 1893 : 87.645.000 francs de marchandises ; en 1894 : 112.598.000 francs ; en 1895 : 172.704.000 francs ; mais en 1896, où il fallut enfin compter sérieusement avec la concurrence directe de Durban et de Lourenço-Marquez, ses exportations ne participent guère au progrès général ; elles atteignent cependant 200.430.725 francs, chiffre en lui-même encore très satisfaisant, mais que des indices certains montraient devoir décliner à l'avenir.

La Natalie, en effet, entrait en ligne résolument. En 1894, cette colonie, anglaise sans doute, ayant cependant une administration particulière et un budget local, n'avait fourni au Transvaal que 25.059.000 francs de marchandises ; 24.559.000 francs en 1895, pour bondir en 1896 à 75.025.825 francs avec la certitude acquise de battre désormais ses rivales du Nord.

Quant à la colonie portugaise, insouciante jusque-là de ses avantages certains, elle semblait décidée à exploiter le débouché merveilleux qu'une fortune complaisante mettait à sa portée. Lourenço s'aménageait alors, s'outillait enfin et, au lieu des

11.620.000 francs fournis en 1895, ce port livrait en 1896 : 24.978.000 francs, progrès réel qui était loin de répondre à la situation privilégiée et à ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de son utilisation intelligente ; bref la décadence de Capetown se dessinait à l'horizon comme une éventualité inéluctable.

Un Anglais cesserait d'être égal à lui-même si, menacé dans son intérêt vital, il n'essayait pas de le défendre. En pareille circonstance une constante pratique le montre prêt à tenter les suprêmes efforts, à mettre en œuvre tous les moyens ; les bons lui conviennent, les mauvais ne lui répugnent pas ; il use de l'art, il abuse des expédients; il est courageux, il est lâche ; on le voit souple, rusé, complaisant, si l'adversaire est de taille imposante ; arrogant et brutal, si l'ennemi n'impose pas. Il dit : C'est *business;* dès lors tout lui semble permis, le mal comme le bien ! L'Anglais, en somme, n'est pas ce que son armée le montre. Pris dans sa généralité, il est un grand enfant timide, fort gêné de sa personne, très curieux parce qu'il est tout à fait ignorant, insupportablement suffisant parce qu'on le flatte sans cesse et qu'il se figure avec une entière bonne foi que sa présence suffit pour calmer les flots et réduire l'humanité. Vous le voyez l'œil plongé dans le vague, le front teinté de rose ; ne le regardez pas, il rougirait à confondre la pivoine : ce grand imbécile est réellement gêné dans sa grandeur imaginaire qui ne le rassure pas en toutes circonstances. Incorporez tous ces échalas, qui d'ailleurs ne s'y prêteraient guère, faites-en des compagnies élancées, des régiments étriqués, vous aurez une armée pitoyable que la dysenterie décimera bien plus rapidement que les balles de l'ennemi. D'ailleurs, ces croquemitaines n'iraient au feu que le mouchoir flottant et la crosse en l'air[1].

1. Des interpellateurs, à la Chambre des *Communes*, ont attiré l'attention des pouvoirs sur le nombre fantastique des capitulations et des désertions, au Transvaal.

Comme les Anglais, à Johannesburg, après l'incursion de Jameson, ne parlaient ouvertement que de conquérir le Transvaal, à Pretoria on ne s'en inquiétait guère, bien qu'on prît des mesures préventives dont Buller, Roberts et Kitchener ont tour à tour constaté l'efficacité. La défaite de Jameson avait, au surplus, donné aux Boers une grande confiance en eux-mêmes.

On raconte à ce sujet une curieuse anecdote. Après la reddition de Jameson et de ses hommes, deux jeunes Boers, le martini au poing, discutaient sur la grand'-place de Pretoria sur les couleurs du drapeau anglais, sans arriver à se mettre d'accord. Passe un ancien, ils l'arrêtent et lui soumettent l'objet de la discussion : « Mes enfants, leur dit le vieux burgher, je ne crois pas que le drapeau anglais

Non, messieurs, les Anglais n'ont pas l'âme guerrière ; c'est pourquoi ils ne servent pas leur patrie sur le champ d'honneur, mais derrière leurs comptoirs utilitaires. Si vous voyez défiler une troupe anglaise un peu crâne, ce sont des Ecossais, surtout des Irlandais qui ont du courage pour eux et de la vaillance à repasser aux voisins qui n'en ont guère ; mais que ce soit des Anglais, des Ecossais ou des Irlandais, ce ne sont toujours que des mercenaires conduits par des fils de famille qui choisissent la carrière des armes faute d'autres aptitudes, pour la gloire facile et les gros émoluments. L'armée anglaise est, en somme, une collection de gens que la fortune a trahis, d'enfants qui n'osent user de leurs ailes pour traverser la vie pour leur compte ; vous y voyez entre ces deux extrêmes rouler la lie d'un peuple que la ploutocratie maintient dans une dégradation intellectuelle et morale sans exemple dans aucune armée civilisée. Quand de pareilles troupes arrivent en pays ennemi, que peut-on en attendre ? Si elles triomphent facilement, elles restent superbes au feu, parce que les tailles sont généralement magnifiques ; mais quelles brutes alors s'abattent sur l'adversaire, et que le pays conquis est à plaindre ! Si Dieu sauve la reine ou le roi, pourquoi les conducteurs de ces brutes ne préservent-ils pas les non-combattants, les enfants innocents et les faibles femmes ? Le soldat anglais en campagne est abominable, parce qu'il est réellement le rebut de la société britannique, parce que la vue du butin et l'odeur du sang déchaînent en lui les pires instincts qui ne sont, d'ailleurs, jamais qu'apparemment enchaînés.

Ah ! quand après la tempête sud-africaine, sur les champs maculés et rougis de l'Orange et du Transvaal ; quand dans les montagnes avec l'*Edelweiss*, la Vérité refleurira sur les rochers restant nus parce qu'ils ne voudront plus de parure pour voiler leur tristesse, que de traces de larmes, que de flaques de sang elle relèvera ! que d'horreurs, que de crimes elle redira pour confondre un agresseur hypocrite et lâche ! quelle finale vengeance elle appellera sur le peuple barbare qui engendra tous ces monstres et tant de bourreaux, dont un si grand nombre, du reste, se sont endormis là-bas dans l'abjection de leur honte inoubliable[1] !

ait plusieurs couleurs. Je l'ai vu à trois reprises, à Bronkhorst Spruit, à Majuba hill et enfin à Vlakfontein, et chaque fois il était blanc ! »

Le mot était typique et juste, il fit donc fortune sur le *Veldt*.

1. Le comte de Villeneuve-la-Colette, commandant du corps hollandais au Trans-

Or donc, la crainte très réelle et bien fondée qu'avaient les gens de Capetown d'être évincés tôt ou tard d'un marché prodigieux ; d'être aussi sûrement, à moins d'une réaction prompte, débordés, supplantés, englobés par une démocratie naissante, redoutable déjà par ses qualités intrinsèques, par l'attraction de son or qui lui amenait d'inappréciables concours, par la mise en valeur de ses ressources variées qui la mettait en possession d'irrésistibles moyens, fit que le commissaire du gouvernement anglais au Cap et ses conseillers ne reculèrent devant aucune mesure arbitraire, devant aucune manœuvre déloyale pour enrayer les progrès des Boers et l'organisation du Transvaal ; pour maintenir la suprématie de la Grande-Bretagne ; pour éloigner enfin aussi longtemps que possible la réalisation des menaces que recélait le projet de fédération des colonies sud-africaines sous l'égide du Transvaal, et en vue de la constitution des Etats-Unis de l'Afrique australe que la conscience des peuples allait accueillir avec enthousiasme.

Dans le système adopté par le commissaire du gouvernement au Cap, dans la pensée de ses conseillers qui n'avaient pas à s'ingérer dans les affaires intérieures du Transvaal, ni à s'occuper de ses relations extérieures, le souci avoué de réformes contestables, et la méthode brutale de les imposer en affectant de ne vouloir que les conseiller, étaient des calculs machiavéliques, des actes sciemment antiamicaux dont on espérait faire naître les conflits qu'on recherchait et dont on se hâterait de tirer parti.

Ah ! certainement, si le Transvaal s'était laissé faire, s'il avait aveuglément ouvert la porte de ses comices au flot des immigrants,

vaal, et le correspondant du *Berliner Tageblatt* chez les Boers, racontent ce fait inouï qui ne fait point tort à cent autres aussi exécrables commis dans le Sud-Africain par les Anglais :

« Après la bataille de Donkerhoch, un field-cornet, du nom de Meyer, se vit couper la retraite par un certain nombre de lanciers anglais. Il se défendit héroïquement et tua trois de ses agresseurs, en blessa quelques autres avant d'être atteint d'un coup de feu, qui le mit par terre. Il jeta son fusil et déclara se rendre ; mais les Anglais l'amenèrent devant *leur lieutenant, qui lui ordonna de creuser une tombe*. Meyer refusa. Là-dessus les Anglais le cravachèrent jusqu'à ce qu'il eût consenti à leur obéir. La tombe creusée, les Anglais le ligottèrent, lui ouvrirent la bouche avec un morceau de bois et lui tirèrent un coup de revolver dans la gorge. Puis on le jeta dans le trou.

« Le général Botha, ayant ordonné plus tard à un médecin allemand, le docteur Schiele, de déterrer le corps, le médecin constata que les traits et les lèvres enflées de Meyer montraient à toute évidence que celui-ci avait été enfoui vivant. Le général Botha protesta énergiquement auprès de lord Roberts, qui se contenta de répondre que Meyer était un espion. » Qui l'a prouvé ? et alors même ?

dont la plupart étaient Anglais, et dont on aurait selon les besoins de la cause amélioré la qualité et augmenté le nombre, il est évident qu'on se serait contenté de conquérir le pays pacifiquement, par un escamotage électoral dont les Boers eussent été les jouets certains et les premières victimes. Mais, parce qu'ils ont résisté, et avec combien de sens pratique et de bon droit, il a fallu en appeler aux armes. Ce n'est, certes, point pour d'autres causes qu'Alfred Milner, subjugué par Cecil Rhodes, suggestionné par Chamberlain, a rendu cette guerre atroce inévitable.

Et maintenant, dans un esprit judicieux, élevé au-dessus des préjugés des uns et des basses manœuvres des autres, que peuvent bien peser les arguties de la partie compromise, trahie même par les armes, auxquelles elle préféra recourir? Que vaut le sentimentalisme d'une race implacable qui ne paraissait se rendre à Johannesburg que pour prêter main forte aux enfants délaissés, aux femmes brutalisées, aux travailleurs opprimés par des sauvages rapaces? que valent les raisons de cette race qui, usant d'injustice et d'arbitraire, ne pouvant dompter les hommes libres et généreux qu'elle avait calomniés, est réduite pour se sauver la face à faire elle-même la guerre à ces femmes, à ces enfants, et qui ne se distingue plus que par des atrocités que condamnent la conscience et l'humanité? Quel homme peut aujourd'hui se dire Anglais, sans rougir d'actes infâmes et sans pleurer amèrement les pertes cruelles subies dans une entreprise où sombre l'honneur, sinon la fortune de son pays[1]?

MOI

Exactement, que voulaient donc ces *Uitlanders*?

1. L'éminent historien allemand Mommsen avait protesté, dans un article adressé à la *North American Review*, contre la politique suivie par l'Angleterre dans l'Afrique du Sud. Invité par un professeur de Birmingham à exposer ses vues d'une façon plus détaillée, M. Mommsen lui répondit par une lettre dont voici le passage principal :

« Le gouvernement boer peut avoir donné lieu à des plaintes ; mais ce ne sont là que des prétextes, non les causes de la guerre. Quand on se rappelle les champs de diamant et la prise de possession de Kimberley, on ne saurait guère prendre au sérieux la déclaration de lord Salisbury : « Nous ne cherchons pas de territoires, « nous ne désirons pas de champs d'or ! »

« L'expédition des brigands de Jameson est universellement condamnée aujour-

LE COMTE

Beaucoup parmi eux eussent été fort embarrassés pour le dire. La plupart arrivaient au pays de l'or avec un bagage léger et beaucoup de courage, mais sans la moindre envie de devenir citoyen du Transvaal, sans la moindre intention de s'y fixer sans retour.

Ici un mot sur l'organisation politique du Transvaal et sur la situation sociale qu'y trouvait l'étranger ne sera point superflu. Vous n'ignorez pas que le président de la République sud-africaine, élu par tous les Boers libres, est assisté au pouvoir exécutif par le général commandant en chef les forces du pays, par un secrétaire d'Etat et par un secrétaire pour l'Intérieur. Le président et le commandant sont élus pour cinq ans ; le premier secrétaire pour quatre ans et le second, pour trois : tous sont rééligibles. Le pouvoir législatif se compose de deux Chambres, le *Volksraad*, qui a 24 membres élus par les Boers libres et par les étrangers naturalisés ; la Chambre basse, de 24 membres également élus dans les mêmes conditions. Le *Volksraad* détient en quelque sorte le pouvoir suprême et la ville de Johannesburg, avec tous les étrangers qui y affluent, n'y est représentée que par un seul député. La chambre basse est une façon de Chambre consultative dont les décisions,

d'hui ; mais oseriez-vous soutenir qu'une partie au moins de votre gouvernement n'ait pas été complice de ce crime scandaleux ?

« Oseriez-vous soutenir qu'il ait été puni comme il devait l'être par le Parlement et la justice ? Vous voudriez séparer l'Angleterre de Cecil Rhodes et de sa bande ? Vain effort ! L'Angleterre, après ces événements, après la façon dont on les a traités officiellement, a-t-elle un droit quelconque à la foi du public dans la bonté de ses intentions ?

« Croyez-vous bien sérieusement qu'un peuple tel que celui des Boers ait voulu entreprendre une guerre de conquête contre l'empire britannique ? Ils ne pensaient qu'à un siècle d'injustice et de crimes et essayaient, forcés, de se défendre ; hélas ! en vain.

« A l'avenir les Hollandais du Cap constitueront une deuxième Irlande et, tôt ou tard, le vengeur se lèvera. Croyez-moi : tout ami de l'Angleterre la plaint de remporter de telles victoires. »

M. Mommsen écrivait cela en avril 1900 ; nous le citons en avril 1901. Que d'événements se sont produits en ce laps de temps ! Il n'y a pas encore d'Irlande dans l'Afrique du Sud, mais des Anglais démoralisés, décimés, poursuivants, poursuivis, et ayant connu après les fallacieuses victoires dont le plaignait le distingué historien, des défaites pitoyables dont le monde civilisé se réjouit sans réserve.

simples indications pour le président de la République, sont soumises au *Volksraad* ou négligées par lui à sa convenance.

Le gouvernement du Transvaal, jaloux de l'indépendance du pays, mis en garde, du reste, par les manœuvres auxquelles sans scrupule les Anglo-Saxons ont habituellement recours et dont les Boers ont cruellement souffert, a compliqué la situation politique des résidents étrangers. Aussi lorsqu'un étranger, un *uitlander* arrive, quand il s'établit dans la République sans esprit de retour, s'il désire l'indigénat et les droits qu'il confère, il faut nécessairement qu'il se rende chez le *cornette* de sa résidence et se fasse inscrire à cet effet. Après deux années d'inscription et de séjour continu, cet étranger peut être naturalisé, ce qui l'astreint au paiement d'une taxe de cinq livres sterling, au serment de fidélité et au service militaire : toutes charges que la plupart des *uitlanders* de Johannesburg n'ambitionnent point. Ce qui le prouve, c'est qu'après l'incursion de Jameson, des huit cents étrangers qui se présentèrent spontanément pour concourir à la défense du pays, et auxquels on offrit la naturalisation et tous ses privilèges, quatre cents à peine acceptèrent la faveur.

Quand l'étranger ne prête pas le serment de fidélité, ses enfants, alors même qu'ils sont nés dans le pays, ne deviennent pas de plein droit citoyens du Transvaal. Ce n'est que deux années après sa naturalisation et la prestation de son serment que l'étranger est éligible à la Chambre *basse* ; il fallait dix années avant qu'il pût avoir accès au *Volksraad*. Mais en aucun cas et quelle que fut la durée de son séjour et de sa naturalisation, cet *uitlander* ne devait concourir à l'élection du président de la République. C'est dire que toutes les mesures étaient prises par M. Krüger pour prévenir l'accaparement du pouvoir et l'annexion détournée d'un peuple qui se sentait débordé par les immigrants et entendait malgré tout rester indépendant, maître de sa destinée, de la patrie qu'il s'était faite par le travail patient et par la guerre acharnée.

Mais, c'était pour arriver à cette annexion, qu'on voulait organiser avec méthode, que les impérialistes anglais et la Ligue de l'Afrique du Sud demandaient la franchise des étrangers dans des conditions qu'aucun Etat civilisé n'aurait pu subir. Le *Reform committee* réclamait, en effet, pour ces étrangers des droits égaux à ceux des Boers libres, après cinq années seulement de séjour intermittent et sans même qu'ils fussent tenus à renoncer à leur nationalité d'origine. Le comité tenait surtout à ce qu'ils participassent à l'élection du président de la République, ce qui eût permis aux

Anglo-Saxons, principalement intéressés dans la cabale, de nommer à cette dignité Cecil Rhodes ou tout autre insulaire disposé à déclarer le Transvaal partie intégrante de l'empire britannique[1]. Voilà sans fard, dépouillée de ses raisons hypocrites et fausses, la politique qu'on pratiquait à l'encontre de la République convoitée; voilà pourquoi toutes ces exigences, chaque jour modifiées, grossies à mesure que les Boers tentaient d'y satisfaire et qu'on élevait délibérément jusqu'à les rendre inconciliables avec l'intérêt évident et la dignité d'un peuple fier, capable de préférer la guerre à la déchéance, à la honte. On le savait; qu'importait? Pour réduire ce peuple, on n'emploierait, pensait-on, qu'une colonne légère et, d'octobre à Noël, on irait sans peine appréciable, au pas de parade, de Capetown à Pretoria : Buller s'y engageait, du reste. Certes, on ne s'attendait pas à y voir employées les forces combinées de tout

1. M. Reitz, secrétaire d'Etat du Transvaal, dans une brochure qu'il a publiée et qui est intitulée : *Un siècle d'injustice*, a dévoilé les desseins ténébreux de la bande *Rhodes et Cie*, aussi bien que les visées de la Grande-Bretagne. Il y établit par d'irrécusables faits combien est odieuse et criminelle la guerre abominable déchaînée par l'Angleterre en Afrique australe sous le vain prétexte d'y soutenir la cause de la civilisation et de l'humanité. Il découle des faits et des preuves allégués par cet homme d'Etat sincère que la lutte engagée est la rencontre décisive et suprême de deux races, dont l'une, la plus faible mais aussi la plus vaillante, fut sans cesse spoliée, opprimée. Il est, par la même occasion, prouvé jusqu'à l'évidence que pour le compte de l'Angleterre, les capitalistes anglo-saxons aspiraient à devenir les maîtres du Transvaal et que, pour y parvenir, ils semaient l'or, achetaient les consciences.

Voici, en effet, ce que, le 16 juin 1894, M. Lionel Phillips, de la chambre des mines de Johannesburg, compagnon de Jameson, condamné à mort à Pretoria, agent provocateur des mieux accrédités et des plus influents, écrivait à Londres, s'adressant à M. Beit, l'associé de C. Rhodes et de Barnato :

« Je n'aspire pas ici à avoir des droits politiques et je crois que la population, prise dans son ensemble, n'a aucune ambition dans cet ordre d'idées.

« La question des postes de garde sera, je le pense, décidée suivant nos désirs, mais cela nous coûtera environ 25.000 livres sterling.

« Notre projet est de débourser une grosse somme pour obtenir aux élections une chambre des députés plus favorable à nos vues. Il faut agir toutefois avec prudence parce qu'ici le marchandage électoral est considéré depuis la promulgation de la nouvelle loi comme un crime. »

Le 15 juillet suivant, le même écrivait au même M. Beit :

« Notre gros atout doit être une somme de 10.000 à 15.000 livres sterling à réserver afin *d'améliorer le Raad* (le Parlement). »

La brochure de M. Reitz élucide les intrigues et les basses manœuvres de ce groupe odieux de financiers responsable de la guerre. Elle ne laisse rien dans l'ombre, appuyant ses assertions sur les documents officiels irréfutables, prenant à diverses reprises M. Chamberlain en flagrant délit de mauvaise foi.

l'empire et à les trouver encore insuffisantes à remplir la tâche qui paraît surhumaine aujoud'hui.

MOI

Avant même qu'éclatât le conflit, la frivolité des griefs invoqués était démontrée. M. Aubert ne saurait être taxé de partialité quand, dans ses rapports déjà cités, il montrait le gouvernement du Transvaal disposé à étudier, à prendre en considération les améliorations, les réformes dont on lui démontrait le bien-fondé et l'opportunité. Avec raison, il convenait que les autorités responsables n'avaient pas à céder à la menace ou à la pression des armes dont on faisait entendre le cliquetis jusque dans les « antichambres ». M. Aubert reconnaissait, bien d'autres avec lui ! alors que M. Reitz, secrétaire d'Etat de la République sud-africaine les a de son côté réfutées victorieusement, que toutes ces réclamations bruyantes n'étaient pas frappées au coin d'une bonne foi parfaite ; que beaucoup d'entre elles avaient reçu une solution satisfaisante ou étaient sur le point de l'obtenir lorsque Jameson et ses hauts protecteurs crurent expédient de recourir à la violence, non pour hâter des réformes auxquelles ils ne tenaient guère, mais pour s'imposer en attendant qu'ils pussent s'emparer du pays[1].

1. La guerre venait d'éclater. Les *uitlanders* sincères, amis du Transvaal, prenaient les armes pour défendre le pays injustement menacé. Voici l'opinion d'un Français enrôlé sur les fameux griefs :

« Par suite de notre fonction officielle d'officier de la police préposée pour la garde des mines, nous avons pu voir de près cette vie des mineurs et employés blancs et nous sommes arrivés à la conviction que les fameux « griefs » de ces mineurs, mis en avant par les agitateurs, n'ont jamais existé. S'ils se sont rendus aux meetings politiques, cela n'a été que sur l'ordre formel de leurs employeurs, mais au fond ils n'avaient aucun souci de la franchise. En effet, qu'avons-nous vu sur ces mines ? D'innombrables petites maisons de gaie apparence, entourées de jardins remplis de fleurs, la lumière électrique dans toutes les pièces, l'eau et le charbon gratis. La moyenne des habitants de ces charmants *homes* gagnent de 750 à 1500 fr. par mois pour dix heures de travail par jour. Eh bien, on peut demander avec raison dans quel pays du monde « la moyenne » des ouvriers industriels gagne autant. Ce n'est certainement pas en Angleterre. Ces mineurs n'ont qu'un seul but : c'est d'amasser le plus vite possible un joli pécule et de retourner chez eux. Il ne leur est jamais venu à l'idée un instant de devenir les frères des Boers en demandant la naturalisation. Quant aux employés supérieurs des mines, tels que les *managers*, ou les *sous-managers*, ils y pensaient encore bien moins. L'un d'eux me disait, il y a trois jours, sur une mine située entre Johannesburg et Bosksburg : « Voyez-vous, je suis ici depuis six ans, et je n'ai vu

LÈ CAPITAINE

Je crois que vous faites trop bon marché des griefs des *uitlanders* ; tous n'étaient pas Anglais et tous cependant formaient des vœux.

ARTHUR SAVAÈTE.

*(A suivre.)*

ni Pretoria ni Krugersdorp ; tout cela ne m'intéresse pas, je ne m'occupe que d'une chose : *to make money* (faire de l'argent) ; le reste m'est tout à fait indifférent. »

« Nous insistons sur ces détails pour de nouveau remettre en mémoire qu'une cause sérieuse manque absolument à cette guerre, suscitée principalement au moyen de cette fameuse pétition de 21.000 signatures, la plupart fausses ; que tous les habitants anglais étaient vingt fois plus heureux ici que chez eux, que la liberté que le gouvernement leur accordait était plutôt de la faiblesse et que dans aucun pays du monde ils n'auraient osé faire ce qu'ils ont fait ici. »

Et Dieu sait ce qu'un Anglais ose faire en tous pays !

# Les derniers jours de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale

*(Suite et fin)*

---

Toutefois, ce jour-là, le conseil ne voulut pas prendre de décision. Le fait d'exclure les candidats ayant eu des attaches avec l'Empire répondait trop aux sentiments intimes des membres du gouvernement de Paris pour qu'ils eussent grand désir d'annuler un décret qui, sans qu'ils en fussent responsables, les délivrait d'adversaires qui en appelleraient au suffrage universel de l'usurpation du 4 septembre. D'ailleurs pour, en quelque sorte, rassurer leur conscience, M. J. Favre leur apprit que c'était M. Thiers qui avait eu le premier la pensée de ces exclusions et qu'il les lui avait recommandées lors de l'entrevue du 31 octobre[1]. Mais la lettre de M. de Bismarck était explicite et pleine de sous-entendus menaçants : la rupture de l'armistice, la convocation du Corps législatif, toutes choses qui donnaient à réfléchir et qui se réaliseraient si M. Gambetta résistait aux décisions de ses collègues de Paris. Cependant on pouvait espérer qu'il ne se mettrait pas en état de révolte, car à la fin de la séance, M. J. Ferry donna lecture de dépêches parties de Bordeaux, le 27, avant la conclusion de l'armistice, il est vrai ; elles contenaient des appréciations très dures sur le rôle du général Trochu et sur l'inaction de Paris ; elles recommandaient d'envoyer un représentant à la conférence de Londres ; mais elles se terminaient par des protestations d'amitié et de dévouement pour ses collègues, dont « il ne voulait pas se séparer dans l'infortune[2] ».

1. Notes Dréo.
2. Notes Dréo.

Il y avait donc encore de l'espoir, lorsque, le lendemain matin, arriva M. Liouville, envoyé par M. J. Simon. Il apportait de graves nouvelles de Bordeaux et communiqua la proclamation de M. Gambetta et le décret relatif aux incompatibilités. Alors le conseil décida que M. Favre se rendrait à Versailles et que MM. Garnier-Pagès, Pelletan et Emmanuel Arago partiraient pour Bordeaux « afin de fortifier M. Simon dans le conflit commencé entre lui et M. Gambetta, et afin de faire exécuter le décret du gouvernement ».

Le soir, le conseil se réunit de nouveau afin d'entendre M. Favre rendre compte de son voyage à Versailles. Il y avait, raconta-t-il, trouvé « les dispositions les plus mauvaises ». Les Prussiens étaient furieux, car « ils redoutaient la prolongation de la guerre ». Que faire dans cette occurrence? M. Liouville parla des incertitudes des préfets, qui se demandaient à qui, de Paris ou de Bordeaux, ils devaient obéir. Il faut, dit le général Trochu, enlever à la Délégation ses pouvoirs et transférer le siège du gouvernement à Bourges ; autrement, M. Gambetta prétendra que le gouvernement, n'étant plus libre dans Paris, a perdu toute autorité. Le gouvernement ne doit-il pas, dans la situation qui lui est faite par M. Gambetta, se transporter à Bourges? M. Gambetta n'a pas à Bordeaux toute l'influence que l'on croit, dit M. Pelletan; M. Liouville affirma qu'il y jouissait d'une influence considérable et que, d'ailleurs, il avait la force en main. Bordeaux n'était donc pas une ville assez sûre. Le gouvernement, dit M. Ernest Picard, ne sera libre ni à Paris ni à Bordeaux, mais le transférer à Bourges serait se mettre dans la gueule du loup. Il faut donc que les trois délégués qui vont partir s'arrêtent d'abord à Bourges; s'ils y apprennent l'arrestation ou l'expulsion de M. Jules Simon, alors le gouvernement se transportera dans une ville autre que Bordeaux; mais en tout cas, il faut révoquer M. Gambetta.

Dans cette incohérence des opinions émises, M. Garnier-Pagès seul donna un avis raisonnable. Il ne faut, dit-il, prendre ces mesures qu'après avoir tâté le terrain à Bordeaux. « MM. Crémieux, Fourichon et Glais-Bizoin n'ont dû céder à M. Gambetta que pour éviter la guerre civile; ils se rallieront, par conséquent, aux membres arrivant de Paris et annuleront la dictature de Gambetta. »

Un décret fut alors rédigé qui annulait celui de M. Gambetta, et les trois délégués furent chargés de le porter à Bordeaux. M. J. Favre en donna connaissance à M. de Bismarck par une lettre dans laquelle le gouvernement de Paris affirmait sa ferme résolution de faire respecter la liberté des élections. Alors M. Em-

manuel Arago demanda que, dans le cas où Gambetta serait « insurgé et victorieux, le gouvernement décidât de se transporter à Poitiers et d'y convoquer l'Assemblée ». Et le conseil, qu'une insurrection avait placé au pouvoir et dont le capitulation avait annihilé la liberté d'action, approuva la proposition de M. Emmanuel Arago qui qualifiait M. Gambetta d' « insurgé ». Moins que personne cependant, M. Arago était autorisé à semblable reproche vis-à-vis de son collègue, lui dont la fortune politique n'avait d'autre origine et d'autre cause que l'insurrection du 24 février et celle du 4 septembre.

Mais depuis le départ de M. Liouville de Bordeaux, le conflit entre M. Gambetta avait pris un caractère particulier d'acuité, conséquence de la dépêche de M. de Bismarck à M. Gambetta. Cette dépêche constituait, en effet, une immixtion inacceptable de la Prusse dans les affaires intérieures de la France; M. Gambetta ressentit vivement tout ce que cette intervention avait d'offensant pour la France, et il y répondit par une lettre que M. de Bismarck qualifia de « violente » et par cette proclamation qu'il adressa, le 4 février, à toute la France : « Citoyens, nous disions, il y a quelques jours, que la Prusse comptait, pour satisfaire son ambition, sur une Assemblée où, grâce à la brièveté des délais et aux difficultés matérielles de toute sorte, auraient pu entrer les complices et les complaisants de la dynastie déchue, les alliés de M. de Bismarck. Le décret rendu le 31 janvier déjoue ses espérances. L'insolente prétention qu'affiche le ministre prussien d'intervenir dans la constitution d'une Assemblée française est la justification la plus éclatante des mesures prises par le gouvernement de la République. L'enseignement ne sera pas perdu pour ceux qui ont le sentiment de l'honneur national. »

En soi, cette protestation était bonne ; en tant que repoussant l'intervention de la Prusse, elle ne pouvait qu'obtenir l'approbation générale; mais le tort de M. Gambetta fut d'accuser ses adversaires de manquer de patriotisme et de se faire les « complices » de la Prusse.

Ils répondirent vite à l'accusation par la protestation suivante : « Les représentants de la presse, soussignés, protestent contre le parti que M. Gambetta veut tirer de l'ingérence de M. de Bismarck dans les élections. Ils protestent avec la même énergie contre l'idée antifrançaise émise par M. Gambetta, qu'une Assemblée librement élue pourrait souscrire à des conditions qui pourraient être le déshonneur de la France. Ils maintiennent avec plus de force

que jamais leur adhésion absolue, exclusive, au décret électoral de Paris, le seul exécutoire; sans se préoccuper autrement de M. Gambetta, ni de M. de Bismarck, la France saura choisir librement ses mandataires[1]. »

Les journaux prenaient donc hardiment position contre M. Gambetta et commençaient les hostilités. Alors, M. J. Simon, afin d'activer l'attaque, toutefois sans se découvrir, jugea le moment venu de leur communiquer le décret électoral du gouvernement de Paris, et les pouvoirs illimités que celui-ci lui avait octroyés contre M. Gambetta.

En conséquence, le 4 février, les journaux publièrent ce décret, que M. J. Simon s'obstinait à ne pas montrer à ses collègues de la Délégation, et le firent suivre du texte des pouvoirs donnés par le gouvernement de Paris à son délégué et qui étaient ainsi libellés : « Dans le cas imprévu où la Délégation résisterait aux décrets et aux ordres du gouvernement de la Défense nationale, M. J. Simon est investi par ces présentes des pouvoirs les plus absolus pour les faire exécuter[2]. »

A peine les journaux eurent-ils publié ce communiqué qu'ils furent saisis. L'ordre était signé de M. Allain-Targé, préfet de la Gironde, et de M. Ranc, directeur de la Sûreté générale. MM. Ranc et Allain-Targé avaient, avant le 4 septembre, mené contre l'Empire une campagne des plus violentes pour toutes les libertés et en particulier pour la liberté de la presse; il y avait donc contradiction flagrante entre leurs principes passés et leur conduite présente, d'autant plus répréhensible qu'elle était mise au service de la Délégation alors en état d'insurrection contre le gouvernement de Paris, dont elle n'était qu'une émanation : « C'est la presse, écrivait, le lendemain, le *Constitutionnel*, qui a nourri dans son sein, qui a réchauffé ces deux serpents. Quand ils mettaient sur leur face le masque du libéralisme, ils étaient les plus féroces devant les atteintes portées aux droits de la presse; ils lui envoient aujourd'hui des commissaires, ils signent des ordres de saisie et *ils ne songent pas que nous gardons leur signature et que si jamais une juste destinée les ramène dans nos rangs, nous aurons contre eux une pièce à conviction.* »

Mais la déclaration des journaux était trop précise pour que la

1. Suivent les signatures que nous avons citées plus haut.

2. Ce décret, daté du 30 janvier, était signé : Général Trochu, Jules Favre, Ernest Picard, Emmanuel Arago, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan.

Délégation n'essayât pas de répondre ; elle le fit par le communique suivant : « Le gouvernement de Paris est investi depuis quatre mois, coupé de toutes communications avec l'esprit public ; de plus, *il est à l'état de prisonnier de guerre*. Rien ne dit que, mieux informé, il ne fût pas tombé d'accord avec le gouvernement de Bordeaux; rien ne dit non plus qu'en dehors de la mission de faire procéder aux élections donnée en termes généraux à M. J. Simon, il ait entendu régler d'une façon absolue et définitive le cas particulier des incompatibilités.

« Dans ces circonstances, le gouvernement de Bordeaux croit devoir maintenir son décret; il le maintient malgré les remontrances et l'ingérence de M. de Bismarck dans les affaires intérieures de la France.

« Un membre du gouvernement de Bordeaux part aujourd'hui même pour porter à la connaissance du gouvernement de Paris le véritable état des choses[1]. »

Dans la soirée, en effet, un membre de la Délégation partit pour Paris. L'amiral Fourichon avait d'abord été choisi pour cette mission; mais ses collègues craignirent-ils qu'ils manquât de décision? Toujours est-il qu'il fut remplacé par M. Crémieux, dont l'ardeur révolutionnaire s'affirmait, avec les années, chaque jour davantage, par la parole et par les actes.

Le 4 février, en même temps que M. Crémieux partait de Bordeaux avec mission de convertir ses collègues de Paris aux idées de la Délégation, MM. Garnier-Pagès, Emmanuel Arago, Eugène Pelletan, partaient de Paris avec mission d'amener leurs collègues de Bordeaux à résipiscence et de destituer M. Gambetta.

Le gouvernement de Paris faisait ainsi le jeu de M. de Bismarck, qui était certainement moins préoccupé du décret électoral de Bordeaux que de ce que préparait M. Gambetta en vue de la reprise des hostilités. M. Gambetta n'envisageait pas, nous l'avons déjà dit, l'armistice comme une période préparatoire de la paix, mais comme la préparation à la guerre. Par son ordre, une circulaire confidentielle, signée C. Laurier, avait été envoyée aux préfets, et qui, dans les départements occupés, leur était arrivée par la Suisse. Elle avait fait naître au quartier général allemand une très vive irritation, car il était dit : « Il faut profiter des trois semaines d'armistice pour améliorer notre défense future, lever de nouvelles recrues, les équiper, les

1. Ce communiqué, daté du 4 février, était signé : Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin.

exercer, rétablir la discipline; voilà à quoi il faut s'occuper pendant ce temps. On peut même utiliser l'agitation de la période électorale pour enflammer les esprits. »

C'était donc l'espérance de la paix mise en discussion et l'éventualité d'une nouvelle entrée en campagne de la part de la France, si les électeurs répondaient aux intentions belliqueuses de M. Gambetta et s'ils y étaient poussés par les préfets, comme ceux-ci en avaient reçu l'ordre. Aussi, le 5 février, M. Favre s'étant rendu à Versailles, M. de Bismarck lui déclara que les élections ne pouvaient avoir lieu le 8, vu que Gambetta résistait aux ordres de Paris, et que le reste de la France ignorait le véritable état de la situation. Et M. Favre apprit du chancelier que M. Gambetta avait répondu à sa dépêche par une autre dépêche « violente en maintenant son droit contre l'ingérence étrangère ». Incontestablement c'était le droit de M. Gambetta, car enfin les hostilités n'étaient que suspendues et le gouvernement français restait toujours le maître de régler comme il l'entendrait les affaires intérieures du pays. C'est ce que fit d'ailleurs observer M. Favre au chancelier prussien et, malgré son désir de ménager la susceptibilité de son puissant adversaire, il lui reprocha son intervention injustifiable qui enlevait toute autorité au gouvernement.

Dans la soirée, M. Favre rendit compte au conseil de cette entrevue. Le général Trochu déclara que la conduite de M. de Bismarck était la conséquence d'une « mauvaise foi calculée », que c'était lui qui avait livré les décrets de M. Gambetta à la publicité. Aujourd'hui, ajouta-t-il, il semble prendre parti pour le gouvernement de Paris contre M. Gambetta, de cette manière il avilit le premier et sert les intérêts du second, tout en ayant l'air de le combattre. Cette situation n'est pas tolérable. Il faut dire à M. de Bismarck : « Faites de nous ce que vous voudrez, gouvernez puisque vous êtes le maître; mais faites-le ouvertement, et non sous notre couvert; nous vous cédons la place. » Selon M. Jules Ferry, M. de Bismarck devait désirer s'entendre plutôt avec M. Gambetta, qui était « le gouvernement de fait », qu'avec le gouvernement de Paris qui « n'existait plus que de nom ». Ce qu'il veut, c'est une paix sérieuse votée par une Assemblée, voilà pourquoi le chancelier veut retarder les élections. M. Picard déclara qu'il fallait savoir se résigner à la situation vis-à-vis de la Prusse. C'est de Gambetta que vient tout le mal; c'est donc contre lui qu'il faut agir avec vigueur. Que l'on maintienne les élections pour le 8, ou dans le cas contraire, que l'on traite de la paix et qu'on la soumette à « la

ratification du pays par un plébiscite ». Les Prussiens ont intérêt à retarder les élections dans l'attente d'un « mouvement monarchique; en les hâtant, on sert l'intérêt républicain ». Donc, conclut alors M. Picard, il est nécessaire de prendre des résolutions vigoureuses contre Gambetta; il faut envoyer à Bordeaux « un général pour l'arrêter. — Pour ma part, j'ai coupé les vivres à la Délégation et défendu de lui donner un centime. »

Fallait-il maintenir les élections? se demandait le conseil. M. Jules Favre fut très affirmatif. Il exposa que M. de Bismarck avait donné pour prétexte à son intervention qu'il fallait éviter d'avoir « une Assemblée composée de tous les partisans de la guerre à outrance ». M. de Bismarck n'a pas tout à fait tort, ajouta M. Favre, qui déclara qu'il ne voyait pas trop en quoi la Prusse pesait sur le gouvernement de Paris; certainement c'était malheureux de paraître associés aux Prussiens pour la défense de la liberté des élections, mais c'était là chose de peu d'importance, car ce qu'il voulait avant tout c'était de faire son devoir, et il ne voulait pas pour cela se fâcher avec M. de Bismarck, auquel il avait affirmé que les élections se feraient le 8 février. Puis M. Favre donna connaissance à ses collègues de dépêches qu'il avait reçues de Bordeaux; elles parlaient d'un meeting tenu dans cette ville, demandant la formation d'un comité de salut public. A Lyon, on avait crié : « Vive la Commune »; à Lille, au contraire, aurait eu lieu une manifestation contre M. Gambetta. Une dépêche lui avait été envoyée d'Angleterre pour lui annoncer que lord Lyons aurait annoncé son intention de revenir à Paris, si le gouvernement n'allait pas à Bordeaux. M. Favre ne paraissait pas, il est vrai, bien certain de la vérité de cette assertion, toutefois il lui semblait nécessaire que le gouvernement restât à Paris et maintînt le décret et la date des élections. Au cours de la discussion arriva un messager porteur de lettres de M. Simon et de M. Lavertujon. Celui-ci racontait l'irritation et la dissimulation de Gambetta, sa colère contre l'armistice, les conséquences fâcheuses que ses démonstrations avaient eues pour les territoires envahis, les émeutes de Lyon, de Toulon, de Marseille; il affirmait que Gambetta avait rompu avec M. J. Simon, qu'il tenait tous les fils de l'administration, qu'il était le maître des grandes villes; le désordre à Bordeaux était inimaginable. M. Lavertujon disait l'attitude de M. Jules Simon très ferme, mais « fausse », ajoutait-il, parce qu'il était « obligé de s'appuyer sur les réactionnaires ». Ce ne devait cependant être pour M. Jules Simon qu'une douce contrainte, car il était

d'humeur à tirer profit de ce qui ne lui coûtait aucun sacrifice.

Ce récit enflamma d'indignation M. Favre, qui ne parla rien moins que d'envoyer le soir même à Bordeaux un homme porteur de l'ordre d'arrêter M. Gambetta. Le général Clément Thomas s'offrit pour cette mission. Mais le général Le Flô fit remarquer que M. Jules Simon avait en mains les pouvoirs nécessaires pour faire arrêter M. Gambetta, et que par conséquent il n'avait pas besoin d'un nouvel envoyé. Mais, ajouta le général Le Flô, il faut appeler immédiatement à Paris les commandants des armées et « prendre des précautions ». Le général Trochu insista pour que ces commandants fussent mandés à Paris ; ils lui avaient écrit des lettres indignées pour se plaindre de la situation difficile que leur avait faite en province l'inaction de Paris, l'imprévoyance coupable avec laquelle la zone neutre entre les armées en présence avait été tracée dans les négociations d'armistice et qui obligeait à abandonner aux Prussiens des territoires nous appartenant. C'étaient là, aux yeux du général Trochu, mis ainsi implicitement en cause, « des lettres abominables auxquelles il fallait couper court ».

Mais enfin quelles résolutions allait-on prendre à l'égard de M. Gambetta? C'était toujours là le point délicat. Le faire arrêter? objectèrent MM. Jules Ferry, Trochu et Le Flô, le gouvernement aurait l'air d'avoir obéi à une « injonction de M. de Bismarck », et ce serait faire de M. Gambetta « un martyr du patriotisme ». Alors il fut décidé que M. Jules Favre allait écrire à M. Jules Simon, pour l'inviter à la fermeté, à la « destitution de M. Gambetta, du directeur des postes et des télégraphes, et à leur *arrestation* au besoin »; cette lettre fut signée par tout le conseil.

Le lendemain, 6 février, il fut encore question de la date des élections fixées au surlendemain 8; selon M. Favre, il était trop tard pour changer cette date. Le général Trochu exprima la crainte que, dans ces conditions, les élections ne se fissent sous la pression des décrets de M. Gambetta relatifs aux incompatibilités. Cependant, la date du 8 fut maintenue et il fut arrêté que M. Gambetta serait remplacé par M. Crémieux.

A Bordeaux, cependant, les journaux saisis ne s'étaient pas laissé intimider. Ils s'adressèrent à M. J. Simon et le mirent en demeure de les couvrir de son autorité. Enfin, il s'exécuta et envoya aux journaux le communiqué suivant : « Le décret adopté à l'unanimité par le gouvernement de la Défense nationale est daté du 28 janvier 1871. Il a été inséré au *Journal officiel*, le 29 janvier,

placardé le même jour à Paris. L'ordre a été donné dès le 28 de l'expédier dans tous les départements. Je ne juge pas à propos d'en publier le texte complet, ni d'en maintenir tontes les dispositions, pour éviter la confusion entre les instructions déjà reçues et celles qui résulteraient du décret du 28 janvier.

« Mais je réitère la déclaration que le décret délibéré le 28 janvier, publié le 29, signé de tous les membres du gouvernement présents à Paris, contient la clause expresse *que tous les citoyens français jouissant de leurs droits civils sont éligibles*.

« J'ai été chargé non seulement de faire exécuter le décret, mais de veiller spécialement à ce que le suffrage universel ne fût entravé par aucune exception.

« J'étais autorisé, au besoin, à me conformer sur les autres points aux vues de la Délégation. Mais j'avais le mandat impératif de faire en sorte que tous les citoyens jouissant de leurs droits civils fussent éligibles.

« Le décret que j'ai rendu est parfaitement régulier; mes pouvoirs ont été communiqués à la Délégation. J'en maintiens le texte de la façon la plus formelle.

« Les journaux qui l'ont publié ont agi conformément au droit et à la loi. La saisie dont ils sont l'objet est illégale; ceux qui l'ont ordonnée et, par suite de l'abolition de l'article 75, ceux qui l'ont exécutée, sont responsables des obstacles apportés par eux à la liberté de la presse [1]. »

M. Jules Simon prenait donc nettement position contre M. Gambetta. Il n'avait pu se dérober à la mise en demeure des journaux derrière lesquels il s'était jusqu'alors abrité. D'ailleurs, le 5 février, l'heure du danger était passée; M. J. Simon avait été averti qu'un secours lui arrivait de Paris, en la personne de trois de ses collègues. Mais surtout, le commandant de la division, le général Foltz, l'avait fait informer qu'il pouvait compter sur lui, et plusieurs bataillons de la garde nationale l'avaient assuré qu'ils étaient à sa disposition pour toutes les mesures qu'il lui plairait de prendre, C'eût été la guerre civile si Gambetta eût écouté ceux de ses partisans, et ils étaient nombreux, qui l'encourageaient à la résistance.

Mais enfin, le 5 février, M. Crémieux, en route pour Paris, et MM. Emmanuel Arago, Eugène Pelletan et Garnier-Pagès se rencontrèrent à la station de Châtellerault. Il y eut entre collègues qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps échange de compliments;

1. Bordeaux, 5 février 1871.

puis des explications suivirent, si bien que M. Crémieux, parti avec mission de convertir le gouvernement de Paris aux idées de la Délégation, trouva sur son chemin, comme autrefois saint Paul, sa conversion à la voix de ses trois collègues. Tous quatre reprirent alors le chemin de Bordeaux, et le lendemain, 6 février, M. Steenackers, directeur général des télégraphes, recevait ordre de transmettre à toutes les préfectures la communication suivante :

« J'ai reçu de la main de MM. Emmanuel Arago, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, membres du Gouvernement de la Défense, qui arrivent à l'instant de Paris et je m'empresse de faire connaître, par voie télégraphique, à tous les préfets de la France le décret suivant : « Le gouvernement de la Défense nationale, vu un décret « en date du 31 janvier 1871, émané de la Délégation du gouver- « nement à Bordeaux, par lequel sont frappées d'inéligibilité diverses « catégories de citoyens éligibles aux termes des décrets du gouver- « nement du 29 janvier 1871 ; considérant que les restrictions impo- « sées au choix des électeurs par le susdit décret sont incompatibles « avec le principe de la liberté du suffrage universel, décrète : le « décret susvisé rendu par la Délégation du gouvernement de Bor- « deaux est annulé. Les décrets du 29 janvier sont maintenus dans « leur intégrité. »

En même temps que paraissait ce décret[1], signé par M. J. Simon et par M. A. Lavertujon, M. Gambetta envoyait aux préfets et aux sous-préfets une circulaire très digne, mais dans laquelle perçait, en termes mesurés, l'amertume que lui causait la conduite de ses collègues de Paris.

La Délégation avait vécu; le gouvernement de Paris allait, sous peu de jours la suivre, et le 12 février, la réunion de l'Assemblée prouvait que la France avait enfin repris possession d'elle-même.

FRÉDÉRIC PICHEREAU.

1. Ce décret était daté de Bordeaux, 6 février.

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

(1753-1821)

## LA VIE POLITIQUE DE JOSEPH FOUCHÉ

### Première partie. — RÉVOLUTION ET DIRECTOIRE

XIV

A Milan, Fouché voulut appliquer ses théories ultra-révolutionnaires et il troubla tellement le pays qu'il donna de l'ombrage aux Directeurs, qui envoyèrent le commissaire Rivaud pour le surveiller. Tout à coup Fouché revient à Paris, dans les premiers jours de janvier 1799 : déjà le crédit et la prépondérance de ses deux ennemis, Rewbel et Merlin, avaient singulièrement décliné. « Dans les deux conseils on formait des brigues contre eux, et ils commençaient à baisser le ton. Aussi, au lieu de m'appeler à leur barre et de me faire rendre compte de ma conduite, ils se contentèrent d'annoncer dans leur journal que j'étais de retour de ma mission près de la République Cisalpine. Je me crus assez fort pour leur demander compte de leurs procédés sauvages à mon égard, exigeant pour mes déplacements des indemnités que je reçus, mais avec l'instante prière de ne point faire d'esclandre. »

Le Directoire était retombé dans la même désuétude, et le regain de force que lui avait donné le 18 fructidor n'avait pas duré : ce n'étaient pas tant les revers publics que les menées des factions mécontentes qui l'ébranlaient. Généralement tous étaient fatigués de l'esprit étroit et tracassier des « cinq rois à terme »; on s'indi-

gnait de leurs exactions, de leurs injustices et de leurs inepties. Fouché jugea sainement les choses : il vit que quelque événement important se préparait, et, comme il ne pouvait plus compter sur le Directoire, il se mit du parti des mécontents. Il travailla à renverser Merlin, La Reveillère et le « bonhomme » Duval : il vanta fort Sieyès, alors ambassadeur à Berlin depuis dix ans. « Je lui savais réellement, dit Fouché, quelques idées fortes et positives en révolution; mais je connaissais aussi son caractère défiant et artificieux; je lui croyais d'ailleurs des arrière-pensées peu compatibles avec les bases de nos libertés et de nos institutions. Je n'étais pas pour lui; mais je tenais à la coterie qui se forma tout à coup en sa faveur, sans pouvoir deviner par quelle impulsion. On alléguait qu'il importait de mettre à la tête des affaires, au début d'une coalition menaçante, l'homme qui mieux que tout autre connaissait les moyens de maintenir la Prusse dans sa neutralité si productive pour elle; on assurait aussi qu'il s'était montré fin politique en donnant les premiers éveils sur la coalition flagrante. »

Le 18 juin (28 prairial), Sieyès fut nommé, et avec Barras, à qui l'on adjoignit Roger Ducos, Moulins et Gohier, « incapables de leur causer d'ombrage par leur capacité ou la force de leur caractère », fut formé le nouveau Directoire. Joubert fut gouverneur de Paris, nomination obtenue de Sieyès par Barras et Fouché, qui, de son côté, ne fut pas oublié. On lui donna l'embassade de Hollande. « Honneur qu'on lui devait », avoue-t-il modestement.

## XV

Il n'y a rien d'important à noter sur la conduite de Fouché à La Haye : il avait toujours les yeux dirigés sur Paris, et il voyait que tout y était mobile et que le Directoire commençait à sombrer sous les factions. Le parti de Bonaparte, dirigé par ses deux frères Lucien et Joseph, et appuyé par Rœderer et Boulay de la Meurthe, commençait à devenir puissant. Siéyès lui-même, malgré ses grandes espérances, commençait à faiblir. Avant de partir pour la Hollande, Fouché, dans une conversation intime qu'il rapporte, avait essayé de le sonder. Siéyès demeura impénétrable et Fouché ne connut pas ses intentions : il ne put que lui faire l'éloge de Joubert comme soldat et comme homme.

La presse elle-même se déclarait ouvertement contre le régime

actuel et demandait la mise en accusation des ex-directeurs des clubs; les sociétés populaires avaient rouvert partout leurs foyers malfaisants, et l'utopiste Siéyès, ennemi de Barras, ne pouvait guère s'appuyer que sur Roger Ducos ; c'était peu. Mais ce qui était bien pis, on s'en défiait. Il compte sur les victoires à l'extérieur pour rétablir son crédit et envoie Joubert à l'armée d'Italie.

Siéyès s'aperçut aussi qu'une bonne et ferme police lui manquait : en effet, telle qu'elle était organisée, elle penchait pour le parti populaire. Bourguignon, alors ministre, devait son élection à Gohier : « Il était au-dessous d'un tel ministère, hérissé de difficultés », dit Fouché. Il était sans doute trop honnête homme. Au moment où notre héros venait de rédiger pour Barras un mémoire sur la situation de l'intérieur, et où il parlait beaucoup de la police générale, Siéyès révoque Bourguignon, puis Barras, de concert avec Gohier et Moulins, réussit à éloigner Alquier, candidat de Siéyès, pour appeler Fouché au ministère de la police. « J'échangeai volontiers, écrit-il dans ses Mémoires, mon ambassade pour le ministère de la police, quoique le sol où j'allais camper me parût mouvant. Je me hâtai de me rendre à mon poste, et le 1er août je fus installé. »

Voilà donc l'entrée de Fouché à la police et il en profite pour nous exposer ses théories. Nous les citerons en entier, car elles montrent bien ce qu'il fut toujours pendant tous ses ministères : nous verrons plus tard avec quelle habileté il sut les appliquer.

## XVI

« La couronne n'avait succombé, en 1789, que par la nullité de la haute police, ceux qui en étaient dépositaires alors n'ayant pas su pénétrer les complots qui menaçaient la maison royale. Tout gouvernement a besoin, pour premier garant de sa sûreté, d'une police vigilante, dont les chefs soient fermes et éclairés. La tâche de la haute police est immense, soit qu'elle ait à opérer dans les combinaisons d'un gouvernement représentatif, incompatible avec l'arbitraire, et laissant aux factieux des armes libérales pour conspirer, soit qu'elle agisse au profit d'un gouvernement plus concentré, aristocratique, directorial ou despotique. La tâche est alors encore plus difficile, car rien ne transpire en dehors ; c'est dans l'obscurité et le mystère qu'il faut aller découvrir des traces qui ne se montrent qu'à des regards investigateurs et pénétrants.

Je me trouvai dans le premier cas, avec la double mission d'éclairer et de dissoudre les coalitions et les oppositions légales contre le pouvoir établi, de même que les complots ténébreux des royalistes et des agents de l'étranger. Ici le danger était bien moins immédiat.

« Je m'élevai par la pensée au-dessus de mes fonctions, et je ne m'en épouvantai pas. En deux heures, je fus au fait de mes attributions administratives ; mais je n'eus garde de me fatiguer à considérer le ministère qui m'était confié sous le point de vue réglementaire. Dans la situation des choses, je sentis que tout le nerf, toute l'habileté d'un ministre, homme d'Etat, devait s'absorber dans la haute police, le reste pouvant être livré sans inconvénients aux chefs de bureau. Je ne m'étudiai donc qu'à saisir d'une main sûre tous les ressorts de la police secrète et tous les éléments qui la constituent. J'exigeai d'abord que, sous ces rapports essentiels, la police locale de Paris, appelée Bureau central (la préfecture n'existait pas encore), fût entièrement subordonnée à mon ministère. Je trouvai tout dans un délabrement et dans une confusion déplorables. La caisse était vide ; et sans argent, pas de police. J'eus bientôt de l'argent dans ma caisse, en rendant le vice, inhérent à toute grande ville, tributaire de la sûreté de l'Etat. J'arrêtai d'abord autour de moi la tendance insubordonnée dans laquelle se complaisaient certains chefs de bureau appartenant aux factions actives, mais je jugeai qu'il ne fallait ni brusquer les réformes, ni hâter les améliorations de détail. Je me bornai seulement à concentrer la haute police dans mon cabinet, à l'aide d'un secrétaire intime et fidèle. Je sentis que seul je devais être juge de l'état politique intérieur, et qu'il ne fallait considérer les observateurs et agents secrets que comme des indicateurs et des instruments souvent douteux : je sentis, en un mot, que ce n'était ni avec des écritures ni avec des rapports qu'on faisait la haute police ; qu'il y avait des moyens plus efficaces : par exemple, que le ministre lui-même devait se mettre en contact avec les hommes marquants ou influents de toutes les opinions, de toutes les doctrines, de toutes les classes supérieures de la société. Ce système m'a toujours réussi, et j'ai mieux connu la France occulte par des communications orales et confidentielles, et par des conversations expansives, que par le fatras d'écritures qui m'est passé sous les yeux. Aussi, rien d'essentiel à la sûreté de l'Etat ne m'est jamais échappé : on en verra la preuve plus tard.

« Ces préliminaires arrêtés, je me rendis compte de l'état politique

de l'intérieur, sorte d'examen déjà tout préparé dans mon esprit. J'avais scruté tous les vices et sondé toutes les plaies du pacte social de l'an III qui nous régissait ; et, de très bonne foi, je le regardais comme inexécutable inconstitutionnellement. Siéyès semblait méditer un coup d'Etat : lui et les autres Directeurs étaient attaqués de toutes parts. Je pris sur moi d'arrêter la licence et le débordement des journaux et la marche audacieuse des sociétés politiques qu'on voyait renaître de leurs cendres. Telle fut la première proposition que je fis au Directoire, en plein Conseil, à la suite d'un rapport motivé pour lequel Barras s'était concerté avec Siéyès. J'eus carte blanche : je résolus de vaincre d'abord les clubs. »

## XVII

Fouché ne réussit point : son rapport provoqua un *tolle* général dans les deux Conseils. L'impression ne fut pas ordonnée et il fut attaqué par la société du *Manège*. « Je ne fus ni déconcerté ni effrayé par ce début peu encourageant. Faiblir, c'eût été me perdre, et trahir la fortune dans la carrière qu'elle m'ouvrait. Je résolus de manœuvrer avec adresse au milieu même des passions qui s'allumaient et des intérêts qui se croisaient sans ménagements. »

Le 10 août, lors de la commémoration faite avec solennité au Champ-de-Mars, Siéyès fit une violente sortie contre les Jacobins. A l'instant même, quelques balles sifflèrent à ses oreilles et à celles de Barras : exaspérés, ils révoquent Marbot, alors gouverneur de Paris et, de concert avec Fouché, décrètent la fermeture de la salle des Jacobins de la rue du Bac. En même temps, ils prennent des mesures sévères contre les royalistes du Midi et contre les Chouans, en Bretagne et en Vendée. Mais les grands obstacles venaient surtout de la licence de la presse. Fouché fut chargé de la réprimer.

« Je provoquai, dit-il un message, pour demander aux Conseils des mesures répressives applicables aux journaux contrerévolutionnaires et aux libellistes. » Mais au moment où le message allait être adressé, on apprend la perte de la bataille de Novi et la mort de Joubert. La marche de la politique en fut suspendue pendant près de quinze jours. Fouché stimule Barras contre Siéyès, qu'il soupçonne de méditer un coup d'Etat, et enfin il put

agir. « Décidé à refréner la licence de la presse, je vins à un acte décisif; je supprimai d'un seul coup onze journaux des plus accrédités parmi les jacobins et les royalistes; je fis saisir leurs presses et arrêter même les auteurs, que j'accusai de semer la division parmi les citoyens, de l'établir à force de la supposer, de déchirer toutes les réputations, de calomnier toutes les intentions, de ranimer toutes les factions, de réchauffer toutes les haines : mon rapport fut porté aux Conseils : à sa lecture, des murmures se firent entendre ; l'agitation régna dans la salle. Le député Briot déclara qu'il se préparait un coup d'Etat; et après m'avoir personnellement attaqué, il demanda la suppression du ministère de la police. Le lendemain, le Directoire fit insérer dans le *Rédacteur* et dans le *Moniteur* l'éloge de mon administration. »

## XVIII

L'horizon politique devenait de plus en plus sombre. L'Italie était perdue et le Directoire ne savait où il allait : Fouché prévoit que ce sera une épée qui sauvera de cet ordre de choses et après avoir pensé à Bernadotte, il tourne ses regards vers Bonaparte. Le 25 septembre, Masséna gagnait la bataille de Zurich, et Bonaparte, arrivé le 9 octobre à Fréjus, fit son entrée à Paris le 16 du même mois. Fouché alors essaie de sonder Barras, qui n'a aucune idée fixe : il est plus heureux auprès de Réal, correspondant secret de Bonaparte, qui lui avoua ses espérances. Se fondant sur ces indications, il tâche de se rendre favorables les frères de Bonaparte, Lucien et Joseph, et Joséphine elle-même. Les deux familles étaient alors divisées. « Je trouvai Joséphine bien plus accessible. On sait par quelle profusion irréfléchie elle perpétuait le désordre et la détresse de sa maison ; jamais elle n'avait un écu. Les 40.000 francs de revenu que lui avait assurés Bonaparte avant son départ ne lui suffisaient point; et pourtant deux envois extraordinaires d'argent, qu'on élevait à pareille somme, lui avaient été faits d'Egypte, en moins d'une année. De plus, Barras me l'ayant recommandée, je l'avais comprise dans les distributions clandestines provenant du produit des jeux. Je lui remis, de la main à la main, mille louis, galanterie ministérielle qui acheva de me la rendre favorable. Je savais par elle beaucoup de choses, car elle voyait tout Paris, mais Barras avec réserve; fréquentant plutôt Gohier, alors président du Directoire, et recevant chez elle sa

femme ; se plaignant beaucoup de ses beaux-frères, Joseph et Lucien, avec qui elle était fort mal. Ce que j'apprenais de différents côtés finit par me persuader que Bonaparte nous tomberait des nues. Aussi, étais-je comme préparé à cet événement, au moment où tout le monde en fut frappé de surprise. »

Bonaparte excite le plus vif enthousiasme à Aix, Avignon, Valence, Vienne, et à Lyon surtout. Partout il est reçu comme un roi dans ses Etats. A Paris, l'ivresse fut générale : par un habile calcul, il s'était fait précéder du bulletin de la bataille d'Aboukir. « Ah ! s'il allait nous arriver ! disait Joséphine à Fouché. Cela ne serait pas impossible. » Quinze jours après, il arrivait. Le ministre de la police va immédiatement lui faire sa cour, il le flatte et lui donne des conseils et des amis. Il le guide dans ses négociations pour gagner Barras à sa cause, pour entraîner Siéyès et pour annihiler le pouvoir des autres Directeurs.

« J'avais jugé Bonaparte, écrit-il, seul capable d'effectuer les réformes politiques impérieusement commandées par nos mœurs, nos vices, nos écarts, nos excès, nos revers et nos funestes divisions.

« Certes, Bonaparte était trop rusé pour me dévoiler tous ses moyens d'exécution et se mettre à la merci d'un seul homme. Mais il m'en dit assez pour amorcer ma confiance, pour me persuader, et je l'étais déjà, que les destinées de la France étaient dans ses mains.

« Dans deux conférences chez Réal, je ne lui dissimulai pas les obstacles qu'il avait à vaincre. Ce qui le préoccupait, je le savais : c'était d'avoir à combattre l'exaltation républicaine à laquelle il ne pouvait opposer que des modérés ou des baïonnettes. Lui-même me parut alors, politiquement parlant, au-dessous de Cromwell ; il avait d'ailleurs à craindre le sort de César, sans en avoir ni le brillant ni le génie. Mais d'un autre côté quelle différence entre lui, Lafayette et Dumouriez ! Tout ce qui avait manqué à ces deux hommes d'épée de la Révolution, il le possédait pour la maîtriser et s'en emparer.

« Déjà tous les partis semblaient immobiles et dans l'attente devant lui. Son retour, sa présence, sa renommée, la foule de ses adhérents, son immense crédit dans l'opinion publique, inspiraient des inquiétudes aux amants ombrageux de la liberté et de la République. »

## XIX

Malgré ses flatteries, Fouché fut tenu plus à l'écart qu'il ne le dit : il avoue qu'il ne fut guère instruit « des intentions et des opérations de Bonaparte que par Réal, qui servait pour ainsi dire, entre le général et lui, de garantie naturelle ». A partir du 9 brumaire, la conjuration se développe : on complote partout, dans tous les salons, dans tous les clubs. On neutralise Gohier, on abuse les autres et, de concert avec Lucien, Bonaparte agit par la force. Nous ne nous attarderons pas à narrer les événements si complexes des 17, 18 et 19 Brumaire. Voyons quelle fut la conduite de Fouché, tandis que les Conseils étaient réunis à Saint-Cloud et que Barras, cet indolent épicurien, avouait flegmatiquement, et sans agir, que Bonaparte les avait « tous mis dedans ».

« J'étais resté à Paris, dit Fouché, siégeant dans mon cabinet, avec toute ma police en permanence, ayant l'œil à tout, recevant et examinant les rapports. J'avais détaché à Saint-Cloud un certain nombre d'émissaires adroits et intelligents pour se mettre en contact avec les personnages qui leur étaient désignés, et d'autres agents qui, se relevant de demi-heure en demi-heure, venaient s'informer de l'état des choses. Je fus tenu ainsi au courant du moindre incident, de la plus petite circonstance qui pouvait influer sur le dénouement prévu ; j'étais fixé dans l'idée que l'épée seule trancherait le nœud. »

Et c'est effectivement ce qui arriva : on promulgue l'acte du 19 Brumaire, qui doit servir de fondement à la révolution nouvelle. Le Directoire est aboli, et une commission consulaire exécutive, composée de Siéyès, Roger-Ducos et Bonaparte, est instituée. Le 11 novembre, Bonaparte vient prêter serment au Conseil des Anciens, et il s'installe au Luxembourg.

## XX

« J'avais pressenti, dit Fouché, en terminant le long récit de ces événements, récit d'ailleurs d'une clarté extraordinaire, que toute l'autorité de ce triumvirat exécutif tomberait entre les mains de celui qui était déjà investi du pouvoir militaire. Il n'y eut plus aucun doute, après la première séance que tinrent, dans la nuit

même, les deux consuls. Là Bonaparte se saisit en maître du fauteuil du président, que Roger-Ducos et Siéyès n'osèrent lui disputer. Roger, déjà gagné, déclara que Bonaparte seul pouvait sauver la chose publique, et qu'il serait désormais de son avis en toute chose. Siéyès se tut en se mordant les lèvres. Bonaparte, le sachant avide, lui abandonna le trésor privé du Directoire ; il contenait 800.000 francs, dont Siéyès se saisit; et faisant le partage du livre, il ne laissa qu'une centaine de mille francs à son collègue Roger Ducos. Cette petite douceur calma un peu son ambition, car il s'attendait que Bonaparte s'occuperait de la guerre et lui abandonnerait les affaires civiles. Mais, voyant, dès la première séance, Bonaparte disserter sur les finances, sur l'administration et sur les lois, sur la politique, sur l'armée, et disserter en homme capable, il dit en rentrant chez lui, en présence de Talleyrand, de Boulay, de Cabanis, de Rœderer et de Chazal : « Messieurs, vous avez un maître ! »

Fouché, lui aussi, avait un maître : cependant, pour lui, le consulat commença sous de bons auspices. Il fut accusé par Siéyès, qui essaya de le faire révoquer par Bonaparte ; mais ce prêtre « défiant, avide, gorgé d'or », échoua dans sa tentative, et le résultat fut contraire à ce qu'il attendait. Bonaparte complimenta publiquement Fouché de sa conduite au 18 brumaire, et ajouta qu'il lui avait été fort utile en paralysant l'action de plusieurs députés et de quelques généraux qui auraient pu nuire au succès de la journée. Fouché fut donc maintenu au ministère de la police, qu'il avoue avec beaucoup de modestie être le plus important de tous.

Jusqu'ici notre tâche a été facile ; car Fouché a agi assez ouvertement sous la Révolution et le Directoire; mais maintenant, sous le Consulat et l'Empire, il va s'envelopper de profondes ténèbres. Il laisse la célébrité aux gens d'épée et s'occupe à augmenter sa fortune, en dirigeant à son profit les jeux de la Bourse. Nous entrons donc dans une période plus obscure et peut-être plus intéressante à étudier, parce qu'elle est plus mystérieuse. Nous verrons ses menées dans quelques grandes questions politiques. Ce sera là notre point de repère.

JEAN DE BRÉBISSON.

*(A suivre.)*

# Du Miracle en face de la Science

## AVANT-PROPOS

Sommaire. — Connaissances graduelles de l'homme : sensitive, empirique, scientifique. — Lois du monde et miracle. — Caractères respectifs de la science et du miracle, antagonisme apparent des deux.

Dès que l'homme fait son apparition sur la terre, ses sens entrent en exercice ; et leurs organes se développent, comme ceux de la fleur, avec la jouissance de la vie. De son entourage immédiat, des extrémités de l'univers, de partout les sensations lui arrivent, apportant les sons à son oreille, les senteurs à sa narine, teignant sa rétine des couleurs et des diverses nuances de la lumière, appliquant les saveurs à sa langue et à son palais ; présentant à son tact la température, la résistance, la forme et l'état hygrométrique des corps environnants. C'est l'épanouissement de la *sensibilité* pure. Dans cet état, l'homme n'a que la connaissance sensitive de l'univers, qui établit uniquement les rapports de convenance ou de disproportion des divers êtres de la création avec le sien propre : connaissance que l'animal, même le plus rudimentaire, le zoophyte, partage avec lui, et dont l'analogie montrerait peut-être même un germe confus dans l'irritabilité de certaines plantes, particulièrement du genre Mimosa. Parallèlement avec les sens extérieurs se développe la conscience, ou sens intime, qui nous avertit de tout ce qui se passe au dedans de nous.

L'exercice de la sensibilité ne tarde pas à mettre en jeu la mémoire. L'accoutumance de la vie en effet, le retour des mêmes sensations, la constatation des mêmes phénomènes, l'identité des faits, la mettent à même d'observer la constance de l'ordre général autour de l'homme. Le souvenir, combiné alors avec les passions qui suivent la sensation, éveille l'imagination, excite les divers sentiments, associe les images, donnant ainsi à l'homme et à

l'animal la *connaissance empirique* des êtres. C'est un degré de perception supérieur à celui de la sensibilité. Avec ces deux genres de connaissance, l'homme et l'animal s'élèvent jusqu'à l'instinct, faculté qui assure leur conservation et leur jouissance, restreinte chez l'animal au discernement sensitif (*vis æstimativa* des scolastiques) ; s'élevant plus tard, chez l'homme, à la réflexion, retour volontaire de l'âme sur elle-même, qui renforce et éclaircit le témoignage de la conscience, d'abord confus et obscur. C'est la zone de l'*animalité*, qui circonscrit l'action de la bête, en fixant la ligne de démarcation qui la sépare du monde intellectuel et moral.

En effet, chez l'homme, l'action de la sensibilité, de la mémoire et de l'imagination amène l'éveil de la raison, sa faculté caractéristique, dont l'exercice lui donne une connaissance, supérieure et à lui propre, du monde, qui est la *science* : *connaissance certaine et évidente des êtres, de leur ordre et de leur succession, par les causes et les effets* ; en d'autres termes, connaissance des lois du monde, c'est-à-dire des rapports nécessaires des êtres entre eux, sinon par leur nature, qui nous échappe, du moins par leur action constante que nous sommes à même de percevoir ; lois dont la déduction ou l'induction permet de démontrer géométriquement la certitude, par les principes et les conclusions. Basée sur l'observation et l'expérimentation, la science calcule mathématiquement les masses, les atomes, les forces, les efforts et les résultats. Cette précision logarithmique prouve jusqu'à l'évidence que l'univers est disposé dans une harmonie ravissante, où chaque série d'êtres est une mélodie, d'une tonalité parfaite, dont l'accord avec les parties voisines, avec toutes les autres séries de la création forme la plus admirable des symphonies, où l'exactitude et l'agrément se mesurent sur la même échelle. Depuis plus de vingt siècles que nous avons des tables d'observation, l'ordre, la succession, la combinaison et l'enchaînement des phénomènes physiques se suivent, sans interruption, sans altération aucune ; et le génie le plus perspicace, le contrôle le plus patient, n'ont pas encore découvert une infraction aux lois cosmiques, une désharmonie au concert universel.

De loin en loin pourtant, dans la série des âges, des discordances soudaines et vives, jetées par un organe inconnu, comme de brusques à-coups qui, de leur timbre puissant, dominent et hachent une partition où elles semblent étrangères, viennent se jeter au milieu de la symphonie, déconcertant tous les auditeurs et compositeurs, je veux dire les témoins, les observateurs et les

savants. Phénomènes subits et insaisissables, imprévus et irréductibles, en dehors des traditions harmoniques, en dehors des lois ordinaires, ils excitent l'attention de tous, et scindent infailliblement les témoignages oculaires en deux camps opposés. Les croyants et le vulgaire n'ont qu'un cri : Miracle ! *Deus, ecce Deus adest !* L'incroyant, surtout s'il cultive les sciences physiques et naturelles, surpris, dérouté, humilié, prêt à tous les aveux, moins celui de sa défaite, reste d'abord interdit ; puis il balbutie des fins de non-recevoir, feuilles de figuier dont il tente inutilement de couvrir la nudité de sa raison. A défaut d'arguties dans l'objection, il opposera le hochement et l'ironie. Enfin, acculé à l'absurde, plutôt que de se rendre, il niera la déposition des témoins, et la traitera d'hallucination.

C'est que, au premier aspect, il y a antagonisme radical entre la science et le miracle. La première est tout calcul, prévision, vérification, produit ; elle ne connaît que les lois du nombre, de la constance, de l'ordre, de l'harmonie, de la proportion et de l'expérimentation. L'autre se présente et s'impose, tout arbitraire, imprévu, indomptable, insoluble, au-dessus de toutes les lois cosmiques ; je l'appellerais l'illégalité de la science, le coup d'État de la nature. Miracle et science paraissent incommensurables et irréductibles comme la quadrature du cercle, le rapport de la diagonale au côté, celui de la circonférence au rayon. Et ce n'est pas là un petit écueil pour l'esprit qui cherche scientifiquement la foi, et pour l'apologiste qui veut démontrer scientifiquement la religion. Il importe donc souverainement à la science et à la religion, à la société qui ne peut vivre sans ces deux éléments, il importe surtout à l'apôtre qui veut gagner les âmes à Jésus-Christ, d'apaiser et de résoudre ce conflit apparent. Dans cet essai de conciliation, louable entre tous, quatre points sont à éclaircir successivement : la nature, la possibilité, la vérification et la valeur probante du miracle. Qu'est-ce que le miracle ? Est-il possible ? Est-il rigoureusement vérifiable ? Quelle est la valeur du miracle dans la démonstration de la vérité chrétienne ? Telles sont les questions à l'étude desquelles nous allons procéder par ordre.

## I. — QU'EST-CE QUE LE MIRACLE ?

SOMMAIRE. — 1. Trois sortes de définition. — 2. Définition étymologique. — 3. Réelle du miracle. — 4. Explication : a) phénomène; b) extraordinaire : ordre particulier, universel, général ; triple relation du miracle vis-à-vis des lois générales; c) divin : différence d'avec la merveille et le prodige; trois ordres de miracle. — 5. Noms bibliques du miracle.

**1.** DIFFÉRENTES SORTES DE DÉFINITION. — Une bonne définition est le point de départ nécessaire de toute méthode scientifique ; elle prépare d'habitude, et souvent — et même dans les sciences exactes, il faut dire toujours — elle amène la démonstration rigoureuse. On connaît deux sortes de définition : la définition *nominale*, qui est la signification conventionnelle des mots, fixée par l'usage ou les vocabulaires ou même par l'écrivain ou l'orateur, suivant les cas; elle donne le sens adopté dans le langage usuel, ou dans la circonstance particulière. Il y a ensuite la définition *réelle*, qui désigne un être quelconque par ses éléments essentiels ; c'est l'acception scientifique des termes, la seule recevable dans toutes les méthodes d'enseignement ou de démonstration, déductive ou inductive, analyse ou synthèse ; c'est le langage des savants. Ce sera donc la seule que nous aurons à adopter dans cette thèse.

Entre les deux se trouve la définition — ou plus exactement l'explication — *étymologique* : signification grammaticale ou lexicologique des mots, attribution de la philologie et de la phonétique. Cette définition tient tout à la fois de la nominale et usuelle, dont elle rend raison, et de la réelle et scientifique, qu'elle assure et forme souvent. Son importance ne peut échapper au philosophe[1]. Car il y a un lien intime et nécessaire entre l'idée et la parole qui en est le signe, entre la conception et la proposition qui l'exprime, entre les règles du raisonnement intérieur et de la syntaxe qui le traduit. Une analyse assez profonde de la linguistique et de la philologie nous fournirait des données aussi sûres peut-être que celles de l'anatomie, de la physiologie et de la géographie pour l'étude des sciences ethnologiques ; et la notion complète des premières nous donnerait la théorie infaillible des secondes. Un ossement suffisait au génie anatomique de Cuvier pour reconstituer une race

1. On sait que saint Isidore de Séville a coordonné toutes les sciences de son temps dans une remarquable Encyclopédie qui porte le titre modeste d'*Etymologies : Etymologiarum libri viginti.*

animale disparue, et le génie cosmologique de Leverrier indiquait, sans hésiter, le point précis de l'astre qu'aucun œil humain n'avait encore contemplé. Un détail de glossologie suffirait au besoin au génie philosophique pour fixer, ou du moins pour asseoir le système de l'anthropologie. Mais ce génie, qui l'aurait? Dieu seul, puisque lui seul connaît les essences des choses et le fond de l'esprit humain. Aussi le seul homme qui ait nommé adéquatement, par leur nom essentiel, tous les animaux de la création, c'est le premier homme, qui avait reçu directement de Dieu lui-même et son langage et la science zoologique : *Omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia.* (Gen., XIX, 19-20.)

**2.** Définition étymologique du miracle. — L'importance de la définition étymologique ainsi établie, on comprend assez qu'elle n'est jamais à négliger dans une controverse. Commençons donc par elle : cela nous ouvrira un aperçu lumineux sur la nature intime du miracle.

Le mot *miracle* vient, sans conteste, du mot latin *miraculum*, en grammaire comme en philosophie, substantif du verbe *miror*, s'étonner, être surpris — dont l'adjectif est *miraculus, a, um*, surprenant, étonnant — avec la désinence *aculum*, suffixe caractéristique du diminutif, dans la dérivation latine. Littéralement, et suivant le mécanisme de la langue latine, miracle signifierait donc *petit étonnement, surprise*. Si le même terme grammatical a une acception, une nuance plus prononcée dans le français que dans la langue mère, cela tient à ce que les Latins avaient, pour dénommer le phénomène miraculeux qui produit l'étonnement, sentiment plus profond ou plus élevé que la surprise, un vocable qui nous manque : celui de *portentum* [1]. Ces deux termes, *portentum* et *miraculum*, offrent donc deux nuances graduées d'une même sensation, produites par deux phénomènes du même ordre, et d'intensité différente. Quoi qu'il en soit, l'étonnement est une sensation complexe, un état d'âme constitué par deux éléments ou principes : la surprise et l'ignorance; la surprise de l'événement imprévu, l'ignorance de sa causalité. Telle est la définition étymologique du miracle. Venons-en à la définition réelle.

1. Les Latins se servaient aussi, pour nommer le miracle, du mot *prodigium*, dont notre langue, enrichie et précisée par les données théologiques, a fait le mot *prodige*, dénomination réservée aux miracles apparents et relatifs, dont nous parlerons en leur lieu.

**3.** Définition réelle. — *A) Sources.* — Mais d'abord, en présence de tant d'opinions divergentes et contradictoires que produit la seule idée du miracle, à qui nous adresser pour en avoir la définition réelle, la notion essentielle? Aux sceptiques qui mettent tout en doute? Évidemment non, puisque leur système exclut toute certitude et toute démonstration. Aux positivistes, aux matérialistes, aux athées ou aux panthéistes, qui ne sont que le contrepoint et l'accord plaqué des matérialistes? Le titre seul de leur école implique la négation du miracle. Aux déistes? Pas davantage, puisqu'ils posent en principe l'impossibilité du miracle. Aux hérétiques? Le miracle les condamne trop pour qu'ils n'en récusent pas *a priori* le fait, tout en en reconnaissant la possibilité abstraite. Aux schismatiques, aux goètes, aux théurges, aux occultistes, aux jongleurs de toutes les nuances? Mais qui jamais s'est avisé d'aller demander aux frelateurs et aux falsificateurs le degré ou le titre d'un vin naturel ou d'une monnaie légale? Rationnellement nous ne pouvons demander la notion exacte du miracle qu'à une société qui l'admet parmi ses dogmes religieux, qui en revendique hautement la propriété, qui s'en attribue le monopole, qui en fait même la garantie de son existence. Mais cette société, c'est l'Église catholique, et l'Église catholique seule. C'est donc à elle seule que nous allons demander la définition réelle du miracle.

*B) Définition.* — Le Docteur le plus attitré, résumant l'Écriture et la Tradition, conciliant harmonieusement la raison et la foi, saint Thomas d'Aquin, le dernier, on pourrait dire, et le plus exact des Pères de l'Église, parce qu'il les condense et les couronne tous, définit le miracle : « Un fait prodigieux et extraordinaire dépassant toutes les forces de la nature et toutes les prévisions des spectateurs qui en sont témoins : *Miraculum dicitur aliquid arduum et insolitum, supra facultatem naturæ et spem admirantis proveniens.* » (*Summ. theolog.*, 1ª, q. 105, art. 7, ad 2ᵐ.) Expliquant ensuite les termes de sa définition, le Docteur Angélique dit que le miracle est prodigieux, non par son éclat, mais par l'insuffisance de toutes les forces naturelles à le produire : *Arduum dicitur miraculum non propter dignitatem rei in qua fit, sed quia excedit facultatem naturæ*; extraordinaire, non par sa rareté, mais par son contraste avec les lois naturelles : *Insolitum, non quia frequenter non obveniat, sed quia est præter naturalem consuetudinem*: dépassant les forces de la nature, soit dans la substance du fait lui-même, soit dans le mode ou l'ordre de sa production : *Supra facultatem naturæ, non solum propter substantiam facti,, sed etiam*

*propter modum et ordinem faciendi*; dépassant les notions scientifiques ou naturelles des spectateurs, mais point leurs connaissances surnaturelles, puisque la foi nous oblige à croire la résurrection future des morts : *Supra spem naturæ, non supra spem gratiæ quæ est ex fide, per quam credimus resurrectionem futuram.* Il le définit ailleurs d'une façon plus concise : « Un fait divin, en dehors des causes que nous connaissons : *Illa quæ a Deo fiunt præter causas nobis notas, miracula dicuntur* » (q. 105, 8, 3m); or, la cause la plus cachée à l'homme, c'est Dieu : *Causa autem simpliciter occulta omni homini est Deus.* Encore : « Un fait divin en dehors de l'ordre habituel des choses : *Quæ divinitus fiunt præter ordinem communiter observatum in rebus.* » (*Summa contra gent.*, l. III, c. 101. *De miraculis.*)

Si maintenant nous prenons toutes les notes caractéristiques du miracle, telles que saint Thomas vient de nous les exposer, il nous semble que la définition la plus claire et la plus précise que l'on puisse en donner est celle-ci : *Un phénomène extraordinaire divin.*

Remarquons, en passant, que la définition essentielle et théologique est absolument conforme à la définition étymologique. Tant la philosophie du langage humain est lumineuse et profonde, tant la linguistique est intimement liée à l'anthropologie, à la psychologie et à la logique, dont elle n'est, à la rigueur, qu'une application particulière et un rameau subalterne.

**4.** Explication de la définition. — Expliquons maintenant notre définition.

*A*) *Phénomène.* — Le miracle est un phénomène, un fait sensible, accessible à tous les hommes : cela est dans l'essence des choses. Si Dieu fait un miracle pour nous, il doit le faire dans l'ordre sensible. Car, de sa nature, l'homme est un esprit adapté à un organisme corporel, qui, par là même, puise dans la matière les éléments de ses idées et de ses sentiments; et, en dehors d'elle, ne saurait vivre la plénitude de sa vie. Les idéalistes d'un côté, les matérialistes de l'autre, méconnaissant ces deux éléments constitutifs de l'humanité, l'esprit et la matière, fondus si harmonieusement par le Créateur dans l'unité de la personne humaine, exaltent ou dépriment trop notre race. Ils tombent nécessairement dans l'idéalisme de Platon, l'illuminisme de la gnose et du bouddhisme; ou bien dans le fétichisme et l'idolâtrie grossière du sauvage, du Chinois, du Sadducéen et du musulman; et, comme les extrêmes se touchent, les deux principes opposés aboutissent fatalement au même résultat : l'erreur et la corruption. Seul, Dieu, qui connaît la contexture

de notre être[1], le limon dont il nous a pétris et le souffle spirituel dont il nous a animés, tient, entre ces deux extrémités, le juste milieu de la vérité et de la vertu, et nous sert toujours ses dons sous forme d'élément spirituel enveloppé dans la matière : l'Incarnation, le sacrement, la prédication et le miracle. Le miracle, concentré dans une seule âme, serait inaperçu, ou passerait pour invention de visionnaire. Mais si le miracle est destiné à tous les hommes, tous les hommes étant frères, il faudra que le miracle se produise dans l'ordre sensible, se mettant à la portée du plus humble et du plus inculte des esprits, et satisfaisant en même temps l'intelligence la plus haute et la plus cultivée; offrant ce cachet d'universalité, de catholicité, qui caractérise les œuvres de Dieu : l'air, l'eau, la lumière, etc., qui ne servent pas un gaz plus subtil, une onde plus pure, un rayon plus doré aux potentats de la terre qu'au dernier des miséreux. Par sa nature donc, le miracle est un simple fait, s'accomplit et se présente à nous comme s'accomplissent et se présentent les faits de l'histoire et de la nature, dont nous sommes journellement les témoins. Il n'est pas une abstraction philosophique, réservée aux esprits d'élite, aux sociétés savantes; il est un fait concret de l'ordre vulgaire, quant à son devenir et à sa constitution, relevant directement et avant tout de la perception sensible et des sciences historiques. Notons bien et retenons ce principe sur lequel il nous faudra revenir ultérieurement.

*B) Extraordinaire.* — Le miracle est un phénomène extraordinaire, c'est-à-dire en dehors de l'ordre général des phénomènes naturels. Tous les événements et tous les êtres se rattachent à l'un quelconque des trois ordres différents et superposés dont le lien réciproque fait l'harmonie de la création.

Il y a d'abord l'*ordre particulier*, en vertu duquel chaque créature isolée, mue par sa force intrinsèque, et suivant une direction régulière, se développe progressivement par une série d'actes qui l'amènent à sa fin déterminée et individuelle. Cet ordre particulier n'est pas le théâtre du miracle; nous voyons tous les jours mille agents naturels lier la force, entraver les actes, dévier la direction des individus et les écarter de leur fin.

L'homme d'ailleurs est le maître absolu de cet ordre, à l'égard de toutes les créatures que Dieu a mises à son service, et qui l'environnent; il ne peut même mener son existence, ni surtout exer-

1. *Ipse cognovit figmentum nostrum.* (Ps. CII, 14.)

cer son domaine royal, qu'en le détruisant continuellement, pour ses besoins ou pour ses caprices.

A l'autre extrémité de la hiérarchie des êtres, se trouve l'ordre *universel*, en vertu duquel les divers systèmes de la création, reliés entre eux par une dépendance réciproque d'actions et de réactions, se dirigeant chacun vers un point fixe, gravitent harmonieusement autour d'un centre commun; où les divers corps célestes, comme autant de navires de feu, voguent avec une symétrie incessante vers le foyer mystérieux où l'invisible pilote les dirige, pour asseoir leur repos éternel; où « le cours des choses humaines a sa suite et ses proportions dépendamment des ordres secrets de la divine Providence, qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contrecoup porte si loin : dessein concerté dans un conseil plus haut que nos conseils incertains, dans un conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre, de sorte que tout concorde à la même fin; et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard et de l'irrégularité dans les rencontres particulières [1] » : ordre dont l'idée a inspiré l'*Histoire universelle* de Bossuet, et jeté dans son Discours les pages les plus éloquentes peut-être du génie humain. Cet ordre *universel* n'est pas davantage le champ du miracle : il n'y a pas là d'altération possible, pas plus que dans l'Essence divine, « qui ne connaît ni transmutation, ni ombre de vicissitude [2] » et qui dirige perpétuellement cet ordre, immuable comme sa personne, au milieu des transformations universelles.

*Immotusque manens, das cuncta moveri.* (Boèce.)

Ainsi, dans une horloge, la variation peut se produire dans chaque vis, dans chaque pivot, dans chaque pont, dans chaque roue, dans chaque dent, dans chaque pièce; mais le ressort, mais l'échappement, mais le régulateur, mais le cadran, ordre universel, n'admettent jamais de changement dans leurs rapports.

Entre ces deux extrêmes, se trouve l'ordre *général*, agencement de toutes les espèces et subordination de tous les genres aux diverses classes dont l'union fait l'harmonie des trois règnes de la nature, ou, plus exactement, du monde sensible — nous expliquerons plus loin le mot nature : — le règne minéral, le règne

1. Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, IIIe part., ch. I et VIII.
2. S. Jacobi, ep. I, 17.

végétal et le règne animal. C'est dans ce milieu que se produit le miracle, anomalie, dans un cas particulier, aux lois générales de cet ordre, dont la notion constitue les sciences physiques et naturelles. C'est d'ailleurs dans toute l'étendue de ces trois règnes que le phénomène extraordinaire peut surgir et se produire sous forme de miracle. Miracle *physique* : résurrection d'un mort, guérison d'un aveugle-né, arrêt du soleil, production d'un nouvel astre, marche ferme sur l'élément liquide, etc., etc. Miracle *intellectuel* : don instantané des langues, pénétration des cœurs, discernement des esprits, infusion d'une science inconnue, prédiction de l'avenir, etc. Miracle *moral* : expulsion du démon du corps d'un possédé, changement radical et subit des croyances et des mœurs, conversion de saint Paul, sainteté soutenue une vie tout entière.

Vis-à-vis des lois de cet ordre général, le miracle, soit physique, soit intellectuel, soit moral, peut se présenter dans trois différentes attitudes, si je puis employer ici ce terme qui rend le mieux ma pensée, et que tout le monde comprend. Il peut être, en effet, supérieur, parallèle ou contraire à ces lois. *Supérieur* : Jésus-Christ ressuscite Lazare, mort de quatre jours, décomposé, fétide; jamais la nature ne produira la vie dans ces circonstances. *Parallèle* : Jésus-Christ guérit subitement et sans remède aucun la belle-mère de saint Pierre, fébricitante, et dix lépreux; la nature guérit la fièvre, la lèpre et toutes les maladies curables, mais par les remèdes proportionnés et dans les périodes voulues. Le miracle, dans ce cas, pourrait concourir avec les forces naturelles en activant leur énergie et doublant leur action. *Contraire* : Sidrach, Misach et Abdénago se promènent indemnes à travers les flammes de la fournaise de Babylone; saint Pierre l'Igné traverse le bûcher de l'épreuve simoniaque sans ressentir aucune atteinte du feu. Or, les sciences physiques et naturelles, n'étant que la connaissance de ces lois générales, deviennent par là même aptes à constater le miracle, phénomène scientifique au rebours.

*C) Divin.* — Enfin, le miracle, phénomène extraordinaire, est *divin*; et c'est là ce qui le caractérise et le constitue miracle, d'être l'œuvre exclusive de Dieu. S'il restait phénomène extraordinaire, sans avoir Dieu pour auteur, il serait prodige ou merveille, il ne serait jamais miracle. La merveille est une œuvre qui dépasse toutes les choses du même genre et qui surpasse notre attente et notre imagination, produit d'une industrie rare. Le prodige est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des

choses et surpasse les idées communes, résultat d'une cause cachée. Merveille et prodige, miracles relatifs pour l'ignorant et le simple, ne le seront jamais pour l'homme instruit, pour l'esprit cultivé, ne seront jamais le miracle absolu. Le prestidigitateur, l'imposteur, le génie d'un Archimède ou d'un Vaucanson, un esprit supérieur à l'homme surtout, peuvent opérer des prodiges, dont la cause pourra rester cachée au savant lui-même, mais dont l'effet paraîtra toujours certainement dans les limites des forces créées : ils n'arriveront donc jamais jusqu'à la production du miracle. Car « rien ne caractérise mieux un miracle que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par des causes naturelles[1] ». S'il ne porte pas le cachet de la Divinité, le phénomène reste sans valeur religieuse, comme une créance à laquelle ferait défaut la signature. Il est donc de rigueur que la production du phénomène dépasse toutes les forces, connues ou inconnues, de la nature, et que, visiblement, il porte l'empreinte de la Divinité.

Mais comme un souverain a plusieurs sceaux de grandeur, de figure et de reliefs divers, quoique tous également authentiques, il n'est pas nécessaire que le divin éclate au même degré dans tous les miracles, quoique absolument nécessaire partout. Au point de vue du rayonnement divin, on distingue : le miracle *de premier ordre*, où la substance du fait paraît exiger tout le bras du Créateur, parce que la nature entière est incapable de le produire : tels la présence simultanée de deux corps dans le même lieu, la rétrocession ou l'arrêt du soleil, le percement d'une route à travers les flots divisés de la mer, la glorification du corps humain. Cet ordre admet des gradations et des nuances d'intensité, suivant que l'éclat du divin resplendit davantage et que les forces naturelles sont plus dépassées : la rétrocession du soleil est un effet supérieur à la division des flots de la mer.

Le miracle de *second ordre*, où le sujet du phénomène est réfractaire à l'action de toutes les forces créées : telles la résurrection d'un mort, l'illumination d'un aveugle de naissance, la marche d'un perclus; la nature engendrant bien la vie, produisant la vision et donnant le mouvement, mais jamais sur un cadavre, chez un aveugle ou un impotent. La même gradation que dans le précédent s'observe dans cet ordre. Le miracle de *troisième ordre*, où le phénomène est courant dans la nature, mais jamais dans ces circonstances et par ces procédés : telles la guérison subite

1. Buffon, *Hist. nat.* Preuv. théor. terr. *Œuvres*, t. I, p. 290.

sans remèdes d'aucune sorte, la condensation et la résolution soudaine de l'atmosphère en pluie, sans cause naturelle aucune, à la simple prière de Samuel et d'Elie[1].

Par ce dernier côté du divin, le miracle rentre dans le domaine des sciences philosophiques.

Tel est donc, dans son essence, scientifiquement et théologiquement défini, le miracle : un phénomène extraordinaire divin.

**5**. Les divers noms que la sainte Ecriture lui donne confirment de tous points les explications que nous avons données dans l'énumération de ses éléments constitutifs. Elle l'appelle tour à tour *virtus*, ce qui indique la force surnaturelle qui le produit; *prodigium*, c'est l'éclat qu'il projette; *mirabile*, la stupéfaction qu'il cause; *signum*, sa portée religieuse et son but final : Dieu.

Passons maintenant à l'examen de la seconde question.

P. François de Bénéjac.

*(A suivre.)*

1. S. Thomas, *Summa theol. et philosophica.*

# Rimes d'un Croyant

*(Suite)*

---

## VIII

## ACTE D'AMOUR

A vous, mon doux Jésus que le monde délaisse,
A vous toute ma force et toute ma faiblesse,
Tout : mon cœur et mon bras, ma pensée et mon sang !
A vous, ami fidèle et Maître tout-puissant,
A vous, dont j'ai trahi les faveurs les plus hautes
Et qui m'avez aimé malgré toutes mes fautes,
A vous seul désormais, jusqu'à mon dernier jour
Et pour l'éternité, Jésus, tout mon amour !
Prenez-en la première et la dernière phase,
Eclairez son sommet, affermissez sa base,
Je le proclame ici, je le jure à genoux :
Je veux n'aimer que vous, tout en vous et pour vous,
Car vous seul êtes bon, seul beau, seul admirable,
Seul digne d'être aimé, mon Jésus adorable.

Tout ce qui n'est pas vous est un piège caché
Qui tôt ou tard, un jour, nous conduit au péché.
J'ai connu les honneurs et les plaisirs du monde :
Que mes sens, mon esprit ou que mon cœur réponde !
Les plus purs sont encor fragiles et légers
Et n'offrent après tout que des biens passagers.
J'ai trouvé l'ami sûr et la femme fidèle,
L'espace m'en sépare et le temps d'un coup d'aile

Peut les prendre demain. Quiconque cherche appui
Hors de vous doit périr. Et j'affirme aujourd'hui
Qu'au milieu des tourments auxquels l'âme est en proie,
Vous seul êtes la paix, vous seul êtes la joie.

Je sais que cette paix ne vient pas sans effort,
Je sais qu'il faut lutter pour arriver au port,
Je sais que la vertu n'est pas toujours facile,
Mais guidez-moi, Seigneur ; je veux être docile.
Vous avez cheminé dans les sentiers étroits
Et vous avez voulu, Dieu, mourir sur la croix...
Moi qui sais vos douleurs de la crèche au Calvaire,
Puis-je trouver trop lourd mon fardeau, trop sévère
Votre loi ? Non, Seigneur, non, faites-moi souffrir,
Si je puis en souffrant ici-bas acquérir,
Au nom de votre amour, un peu de ressemblance
Avec vous, mon Jésus, vers qui mon cœur s'élance...

Sans cesse à mon regard montrez votre beauté.
Qu'elle brille à mes yeux dans toute sa clarté,
Afin qu'illuminé de sa splendeur suprême,
Je passe ma vie à dire que je vous aime...
Et puis enseignez-moi la divine saveur
De l'humble sacrifice offert avec ferveur ;
Pour que dans la détresse, au plus fort de l'orage,
Je brave la tempête avec plus de courage,
Pour que sans défaillir, fidèle à mon serment,
Je vous aime, ô Jésus, et meure en vous aimant !

## IX

## LE BONHEUR

Pourquoi sommes-nous sur la terre ?
Le philosophe est confondu
En présence de ce mystère.
Tour à tour il a répondu :

C'est pour suivre la pente douce
Des voluptés et des plaisirs,
Pour aller où le vent nous pousse,
Au caprice de nos désirs.

C'est pour s'abandonner aux rêves,
Rendre propices les destins,
Pour dépenser les heures brèves
En jeux divers, en gais festins ;

C'est pour chasser l'inquiétude ;
C'est pour danser, rire et chanter ;
C'est pour s'adonner à l'étude ;
C'est pour penser, pour méditer...

Pour fuir la douleur importune,
Chercher un séjour abrité ;
Ou courir après la fortune,
La gloire, la célébrité...,

Les savants ont dit mille choses,
Vantant ou blasphémant l'honneur.
Ils se sont couronnés de roses...
Ils n'ont pas trouvé le bonheur.

Que faut-il donc que je réponde,
Moi qui sais que le Roi des rois,
L'Auteur et le Maître du monde
A voulu mourir sur la croix ?

Quelle leçon doit nous apprendre
Ce Dieu souffrant jusqu'à mourir ?
Chrétiens, le Christ nous fait comprendre
Que nous sommes nés pour souffrir.

Pour souffrir la haine et l'envie,
Tout, l'injustice et l'abandon,
Et mériter dans l'autre vie
Le bonheur après le pardon.

Un bonheur parfait, sans mélange,
Eclatant, pur comme le feu,
Bonheur sans fin, digne de l'ange,
Digne de l'homme et de son Dieu.

Sachant que rien ne nous contente
Sur terre, où tout est vanité,
Qu'il n'est qu'une chose importante
Ici-bas, notre éternité.

Le chrétien dit que sur la terre
Seuls peuvent être heureux ceux-là
Qui mènent une vie austère,
Parce qu'ils visent au delà.

Le bonheur est un édifice :
La base est le renoncement ;
Au sommet luit le sacrifice.
Le bonheur, c'est le dévouement.

Le vrai bonheur, c'est la souffrance
Subie avec humilité ;
Car elle donne en espérance
L'éternelle félicité.

Si donc le Bon Dieu nous envoie
Grosse peine ou léger souci,
Il faut l'accepter avec joie,
Et de tout cœur dire merci,

Nous souvenant dans la détresse,
En l'implorant à deux genoux,
Que Dieu, père plein de tendresse,
Sait ce qu'il nous faut mieux que nous.

La douleur nous est salutaire,
Meilleure qu'un rayon de miel :
Car une larme de la terre
Vaut une perle dans le ciel.

Plus le chrétien se sacrifie,
Plus ses chagrins sont douloureux ;
Plus son âme se purifie
Et plus son cœur doit être heureux.

Ce discours, qui semble sévère,
N'est pas de la sévérité ;
C'est la loi signée au Calvaire
Par l'Auteur de la Vérité.

Qu'est-ce après tout qui me désole?
— Désirs de trésors mensongers
Dont je me suis fait une idole,
Ou perte de biens passagers.

Vains objets, car quoi que je fasse,
Ces biens d'ici-bas passeront :
Tôt ou tard la mort les efface.
Mes œuvres seules resteront.

Tous les biens dont je me crois maître,
Demain je ne les aurai plus ;
Et leur abus peut compromettre
Ma place au séjour des élus.

Des biens qui peuvent mettre en doute
L'éternité des jours heureux,
Ne faut-il pas qu'on les redoute ?
Ne sont-ils pas trop dangereux ?

Ils ont cependant tant de force,
Comme un charme toujours nouveau,
Que nous cédons à leur amorce...
Hochets du cœur et du cerveau...

Quel que soit le beau nom que porte
Le trésor par moi convoité :
Richesses, honneurs, amour... qu'importe
Auprès de mon éternité ?

Quand je perdrais, triste et morose,
Tout ce que j'aime..., fier aveu :
Je n'aurai pas perdu grand'chose,
Si j'ai gardé mon âme à Dieu.

De même que les fleurs fanées
Languiront quand le froid viendra,
Peut-être de longues années,
Mon cœur déchiré languira...

Mais Jésus, à la délivrance,
M'accueillera, les bras ouverts.
Que sont devant cette espérance
Tous les maux que j'aurai soufferts ?

Je veux aimer dans la souffrance
La clef d'or qui pourra m'ouvrir
Le ciel où tend mon espérance.
Je veux être heureux de souffrir !

Si ma vie est une tempête,
O Marie, étoile des mers,
Montrez-moi, je vous le répète,
Le port où vont les flots amers ;

Et puis donnez-moi le courage
Nécessaire au cœur hésitant ;
Et je traverserai l'orage,
Résigné, modeste et content.

Le bonheur n'est pas de ce monde ;
Il ne s'y pose en aucun lieu.
Seule la douleur est féconde,
Parce qu'elle conduit à Dieu.

Comte DU FRESNEL.

*(A suivre.)*

# DANS LES BALKANS

L'année 1899 s'est passée de façon fort calme dans la Péninsule Balkanique. Des nouvellistes avaient prédit des troubles dans cette partie toujours en ébullition de l'Europe orientale ; mais les grandes puissances se sont montrées absolument opposées à toute tentative de soulèvement, d'envois de bandes armées organisées en Bulgarie et en Serbie sous la protection occulte des gouvernements de ces pays, et l'on s'est tenu coi. Les politiciens de Sofia et de Belgrade se plaisent à ces jeux de massacre pour détourner l'attention et se servir de ces échauffourées au point de vue de leurs passions bien plutôt qu'à celui du bien général et de l'intérêt bien entendu des populations qu'ils administrent. Les petits peuples riverains du Danube ont des finances plus ou moins avariées ; ils doivent à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre des capitaux dont ils payent difficilement les intérêts ; c'est pour s'épargner la désagréable obligation de tenir leurs engagements qu'ils soulèvent toutes ces questions de frontières violées, affichent un patriotisme de commande, font des discours, lancent des circulaires, se plaignent, menacent, cherchent à apitoyer l'univers sur eux, se décernent des brevets d'administrateurs aussi habiles qu'intègres, économes de l'argent des contribuables qu'ils ne dépensent que bien malgré eux. Comme cet argent est sorti des caisses pour des motifs que l'on ne veut ou n'ose avouer, il faut chercher des prétextes, et l'on en trouve sans peine, tous plus mauvais les uns que les autres ; la difficulté, c'est de les faire accepter par ceux que l'on cherche à tromper ; cette tentative ne réussit que quand on s'adresse à un gouvernement qui veut bien ne rien voir et trouve un intérêt à faire semblant de croire les bourdes les plus invraisemblables.

Ces finasseries ne réussirent pas plus aux hommes d'État grecs qui, après une succession d'emprunts sur les différentes places

de l'Europe, trouvèrent tout simple de déclarer qu'ayant gaspillé le capital, ils n'en payeraient plus les intérêts. Ce système de Robert Macaire, appliqué par les ministres d'un État indépendant, n'eut pas l'heur de plaire, et, après une guerre lamentable, la Grèce dut subir la tutelle des grandes puissances, en vain se réclama-t-elle de sa dignité et de son indépendance ; on lui fit comprendre que, lorsqu'on veut conserver sa liberté, il faut d'abord être honnête, ce qui parut un comble aux gouvernants d'Athènes, qui durent, malgré tout, s'incliner et subir la surveillance de créanciers qu'ils voulaient spolier.

Après la conclusion du traité qui mit fin à la guerre entre la Turquie et la Grèce — 4 décembre 1897, — on put espérer que le calme allait remplacer l'agitation dans la péninsule, lorsqu'un événement imprévu faillit de nouveau mettre le feu aux poudres ; c'était la rentrée du roi Milan en Serbie. Ce souverain d'opérette, qui avait dû quitter son pays, renoncer à son trône à cause de son incapacité comme chef d'État, de ses aventures de ménage, de ses dettes et autres détails qui fournissaient aux gazettes mondaines des éléments de chroniques scandaleuses, s'était, non sans peine, décidé à prendre une retraite peu honorable en échange de sommes importantes qui lui permettraient de continuer l'existence joyeuse des habitués des restaurants de nuit et autres lieux dits de plaisir.

Il avait juré de ne plus chercher à rentrer dans sa patrie, de renoncer aux intrigues politiques, aux organisations de complots et aux demandes d'argent. Mais les serments faits furent vite oubliés par ce personnage passionné pour le jeu et les jouissances que l'argent peut donner, était encore un ambitieux qui prétendait conduire les hommes, diriger les événements à la façon des cartes ou des filles. Il rentra en Serbie, malgré les protestations de la Russie, envers laquelle il s'était engagé, dont il avait reçu l'argent, se fit nommer par son fils généralissime de l'armée serbe et devint l'inspirateur d'une politique nouvelle, politique de casse-cou pouvant aboutir aux pires désastres.

Sur les frontières serbo-turques éclatèrent des querelles entre soldats et douaniers des deux pays que des télégrammes soi-disant rédigés à Sofia ou à Belgrade transformèrent en luttes sanglantes ; il y eut des enquêtes faites par des commissions spéciales, mais à peine une affaire était-elle finie, qu'une autre renaissait ; c'était toujours à recommencer et les journaux anglais s'apitoyaient sur les soi-disant victimes de ces conflits, car les journalistes britanniques ont l'âme compatissante : ils l'ont prouvé à

propos de la guerre sud-africaine par leur tendresse pour les Boers.

L'Angleterre, qui avait préparé les massacres d'Arménie en fournissant l'argent, les armes aux malheureux qu'elle avait entraînés et ensuite honteusement abandonnés, voulait, par ce moyen, affaiblir la Turquie, nécessiter une intervention européenne et se débarrasser ainsi de toute inquiétude dans sa main-mise sur l'Égypte. Ces désordres en Anatolie, dit un écrivain très versé dans les questions orientales, ont retardé d'au moins un quart de siècle l'organisation militaire de cette partie de l'empire turc, mais la Turquie n'a pas moins prouvé qu'elle pouvait mobiliser aisément 400.000 hommes de bonnes troupes.

Les instructeurs allemands se sont fait payer cher leurs services, mais ils ont parfaitement réorganisé l'armée ottomane, et un journal turc, l'*Ikdam*, pouvait écrire : « L'armée impériale, dont les progrès dans ces vingt dernières années ont été étonnants, a prouvé qu'elle a toutes les qualités nécessaires pour se mesurer avec les armées du monde les mieux organisées. Le fait influent, c'est le développement de la politique ottomane. Les rapides succès de l'armée impériale dans la campagne de Grèce ont fortifié la situation morale et matérielle de la Turquie à un tel point que nous pouvons maintenant envisager l'avenir avec la plus grande confiance. »

On sait les services que rendent à la France nos missionnaires en Turquie. Leurs nombreuses et florissantes écoles entretiennent son influence non seulement sur les populations catholiques, mais sur les musulmans. Un collaboraeur du *Gaulois*, M. P.-B. Gheusi, écrivait dans ce journal un article dont nous citons les quelques lignes qui le terminent : « Nous ne saurions assez songer à l'avenir d'un peuple dont les fonctionnaires impériaux se lèvent à l'heure des toasts, pour dire, en un français académique et imagé tout à la fois, les phrases que j'ai entendues là-bas ; l'une d'elles est sténographiée dans mes notes ; elle conclut ainsi : « Je dois « mes services à mon souverain et ma reconnaissance aux « maîtres français qui m'ont élevé ; j'aime mon devoir de toutes mes « forces et la France de tout mon cœur. »

L'ambassadeur anglais à Constantinople fait tout ce qu'il lui est possible, ouvertement ou par des voies détournées, pour gêner nos missionnaires dans l'exercice de leurs fonctions de charité et d'éducation. Les Péres Jésuites, Lazaristes, Capucins, les Sœurs, en savent quelque chose ; il faut toute l'énergie de notre ambassadeur pour maintenir les droits des prêtres latins, en empêchant la fer-

meture de leurs écoles, les soutenant quand ils désirent en construire de nouvelles. Pourtant M. Constans, notre représentant actuel à Constantinople, ne peut être accusé de cléricalisme ; mais, comme ses prédécesseurs, il s'est rendu compte de la situation et a agi en Français et non en sectaire, comme le désireraient les quelques feuilles socialistes et anarchistes de Paris et de la province, qui voudraient non seulement qu'on appliquât leurs projets en France, mais dans toutes les contrées où notre pays a une clientèle catholique à défendre. L'Angleterre trouve dans ces journaux de dévoués admirateurs qui ont insulté le commandant Marchand et ses héroïques compagnons, qui injurient tous les jours l'armée dans son ensemble, le clergé, ont applaudi à la constitution de la Haute-Cour, approuvé ses jugements, et ne veulent même pas que tout ce qui touche à la religion rentre dans le droit commun, demandent chaque jour la confiscation des biens des corporations religieuses et conseillent à leurs clients de prendre de ces biens ce qu'il leur plaira sans s'occuper du droit de propriété. L'un de ces organes anarchistes qui poussent à la spoliation sans phrases de ceux qui possèdent a sollicité pendant huit mois des détenteurs d'argent quelques centaines de mille francs qui ne sont pas venus. Pourquoi tendre la sébille aux capitalistes, puisque ce journal dreyfusard avait un moyen tout simple de trouver l'argent qu'il a cherché en vain, en mettant en pratique le conseil qu'il donne à ses lecteurs : Prendre de force la bourse des autres? Au moins il prêcherait d'exemple.

Cette feuille, qui du reste ne tire qu'à fort peu d'exemplaires, recherche le scandale pour attirer l'attention ; ses deux ou trois rédacteurs s'agitent, crient contre tout ce qui est respectable, entassant les mensonges pour prouver que les missionnaires seuls sont causes des expéditions militaires, des guerres que l'on fait en Asie et en Afrique. A ces calomnies, à ces injures il n'y a pas à répondre, ce serait rendre service aux insulteurs et aux calomniateurs que leurs rares amis mêmes n'osent pas défendre. Leur punition est dans le silence de mort qui se fait autour d'eux, ils n'existent pas. Ce mépris dont ils sont l'objet les exaspère, leurs cris ne sont pas entendus, leurs menaces sont impuissantes, bien que ceux qu'ils croyaient leurs amis aient été ministres.

Dans toutes les questions étrangères la presse radicale et anarchiste ne voit qu'une chose, les missionnaires, qui ne désirent pas autant qu'elle veut le faire croire une protection que trop souvent on leur impose. Nous avons cité à ce sujet une lettre du P. Louvet

sur cette question de la protection en Chine[1]. Laissons les énergumènes français crier contre tout ce qui touche de près ou de loin à la religion, constatons seulement qu'ils font le jeu des Anglais, non par inconscience, mais par une sorte d'aberration qui les pousse à soutenir tout ce qui peut nuire au catholicisme, l'existence de la France dût-elle être compromise par leurs excitations à la haine de tout ce qui est respectable, de tout ce qui a contribué à faire notre pays grand et fort.

## II

Dans la crainte d'une invasion des Russes dans l'Inde, les Anglais ont organisé des conspirations en Turquie pour forcer la Russie d'intervenir, soit diplomatiquement, soit par les armes. « En 1897, dit un officier russe[2], un projet de pénétration dans l'Afghanistan avait été préparé et allait être exécuté. Notre action rapide au fond de l'Asie centrale avait produit un trouble considérable en Angleterre. Elle chercha de nouveau un prétexte pour y arrêter nos progrès ; ses agents allumèrent l'incendie dans la péninsule des Balkans, et la Russie fut entraînée à la guerre contre la Turquie.

« ... L'alliance préparée entre les Russes et les Afghans plongea dans une grande agitation les Anglais, d'autant plus que les populations de l'Inde, en 1878, étaient disposées de telle sorte qu'il eût suffi d'un seul coup pour qu'elles se soulevassent. Les Anglais disent eux-mêmes qu'un esprit de révolte s'empara alors des Indiens et que l'Angleterre passa un moment de terrible danger. »

La Russie, après le traité de Berlin, reprit sa marche en avant vers la péninsule indienne. En 1884, l'oasis de Merw fut annexée ; le 18 mars 1885, un détachement afghan était battu, dispersé par les troupes russes ; l'Angleterre prépara la révolution de Roumélie, conseillée, dirigée par ses agents ; de nouveau l'attention du gouvernement de Saint-Pétersbourg était concentrée sur la Turquie d'Europe, où la guerre s'engageait entre la Serbie et la principauté de Bulgarie. L'empereur Alexandre III ne pardonna jamais au

1. *Revue* du 1er août 1898.

2. *Vers l'Inde*, par V.-T. Lebeder, officier au régiment des grenadiers de la garde impériale russe ; traduit par le capitaine Cazalas, librairie militaire Crapelot.

prince de Bulgarie sa complicité avec les Anglais et le Battenberg dut abdiquer et se retira en Angleterre.

Quand l'Angleterre eut mis le pied en Égypte, seul, grâce à la complicité des socialistes de la Chambre qui, sur l'injonction de M. G. Clémenceau, alors député, directeur de la *Justice*, et l'homme-lige de Cornélius Herz, qui lui fournissait l'argent nécessaire à la publication de son journal, empêcha le ministère d'envoyer une flotte à Alexandrie pour accompagner l'escadre britannique et coopérer avec elle au rétablissement de la paix dans la vallée du Nil. Le député Clémenceau était alors l'homme qui faisait tomber les ministères et devant qui s'inclinaient les ministres. Grâce à lui, ses amis les Anglais, malgré leurs promesses d'évacuer l'Égypte, s'y installèrent et s'y fortifièrent. C'est pour conserver indéfiniment ce pays qu'ils créèrent les comités arméniens, organisèrent l'agitation dans toute l'Asie Mineure, de Smyrne à la frontière de Perse, de Constantinople à Alep.

Pendant qu'ils préparaient ces soulèvements qui devaient aboutir à des tueries effroyables et à l'exode de cinquante mille malheureux, une flotte anglaise formidable évoluait lentement sur les côtes de Syrie pour donner aux populations du littoral une idée de la puissance de l'Angleterre. Ces superbes cuirassés, dont un, le *Victoria*, s'engloutit avec tout son équipage devant Tripoli, montrèrent leurs masses en Cilicie, aux îles de l'Archipel, sur le littoral de l'Anatolie, cherchant à débarquer sur un point quelconque pour exercer les équipages. Nous avons dans son temps fait le récit de cette promenade menaçante pour la Turquie et pour l'Europe. Le cabinet anglais, voyant qu'un débarquement ne serait point toléré, acheva l'explosion du mouvement arménien. On sait quel fut le résultat. L'Angleterre abandonna ses protégés à la vengeance des musulmans, mais, pendant deux ans, l'attention des puissances s'était forcément détournée de l'Égypte, où les commissaires de Sa Gracieuse Majesté purent opérer à leur aise. M. Clémenceau dut se frotter les mains du succès de ses amis et M. Cornélius Herz augmenta sans doute les subsides. Pour l'Angleterre, c'était de l'argent bien placé, car si le pseudo-docteur payait, il n'était et ne pouvait être qu'un intermédiaire. Mais l'Angleterre est tenace. Après les Arméniens elle s'adressa aux Grecs, qui crurent à ses promesses, s'aliénèrent l'Europe en faisant banqueroute et attaquèrent la Turquie. On connaît cette lamentable campagne et ses résultats. L'affaire crétoise était la dernière carte à risquer. Le ministère britannique tenta cet effort, qui ne

sera pas le dernier, de s'emparer d'une station maritime nouvelle dans le bassin oriental de la Méditerranée. Là encore elle échoua, ses soldats durent quitter l'île en même temps que ceux des autres puissances. Pendant toutes ces crises, l'Égypte avait été forcément laissée de côté; c'était autant de gagné pour ses envahisseurs.

Comme il est, paraît-il, de toute nécessité que l'Angleterre s'empare de ce qui est à sa convenance, mais ne lui appartient pas, elle laissa un moment respirer les populations de l'Asie Mineure et de la péninsule des Balkans pour préparer la guerre au Transvaal. Comme pour les Arméniens, les Grecs, les Crétois, la presse prépara les esprits, *créa* une opinion en faveur d'une expédition contre les Boers. Cette suppression brutale d'un peuple pacifique ne s'accomplit pas aussi facilement que l'avaient espéré les partisans de M. Chamberlain, aux pieds duquel un ancien ministre radical, M. Yves Guyot, se vautre. Son journal *Le Siècle* ne tarit pas en éloges du ministre anglais et insulte les Boers, ce qui est bien du reste dans la note d'un admirateur de Dreyfus dont le principal collaborateur est M. Joseph Reinach. Les dépêches anglaises sur les troubles dans les Balkans ont donc toujours été fidèlement reproduites par l'ancien journal mangeur de prêtres.

Mais en Allemagne, où le gouvernement suit avec soin la marche des événements, où la presse ou du moins beaucoup de journaux ne croient pas aux affirmations des correspondants anglais et ne les reproduisent que sous bénéfice d'inventaire, on se renseigne d'abord et l'on se pose la question : « Quel but poursuit l'Angleterre en lançant toutes ces nouvelles à sensation ? » La réponse est nette. Les feuilles berlinoises ont, en 1899, surveillé et contrôlé les affirmations des journaux de Londres, et le *National Zeitung* pouvait affirmer, d'après des renseignements pris sur place, « que les nouvelles répandues sur l'imminence de troubles dans les Balkans étaient inspirées par des agents et correspondants anglais, l'Angleterre désirant provoquer, dans son propre intérêt, des complications européennes ». L'Angleterre profitait de la situation embrouillée de la Serbie, causée par le retour de l'ex-roi Milan à Belgrade et de sa nomination au commandement suprême de l'armée. D'un autre côté, Milan et ses partisans cherchaient, par des incidents de frontières, à détourner l'attention de l'Europe des intrigues de palais à Belgrade. Ces excitations avaient lieu au moment même où siégeait à La Haye le Congrès de la paix, réuni sous l'impulsion de l'empereur Nicolas II.

## III

Outre ces querelles avec la Turquie, Milan chercha aussi à exciter les passions politiques à l'intérieur, où sa brutalité, l'antipathie que l'on éprouvait pour lui, la crainte qu'il inspirait, aboutirent naturellement à éloigner de sa personne une partie des hommes politiques de la Serbie et à lui aliéner un certain nombre d'officiers. Il profita de cette situation d'esprit et bientôt tous les fils du télégraphe portèrent dans les différentes capitales la nouvelle qu'il avait failli être assassiné. Cette nouvelle ne trouva guère que des incrédules, ceux qui affectèrent d'y croire étaient des politiciens dont les convictions ne sont que l'expression de leurs intérêts. Tous ceux que l'ex-roi considérait comme ses ennemis furent arrêtés, emprisonnés, torturés et naturellement condamnés.

Dans la crainte de soulèvements de la population serbe, Milan, qui connaissait les sentiments qu'il inspirait à ses sujets, avait, en 1883, fait confisquer toutes les armes appartenant à des particuliers. Cette mesure provoqua bien des récriminations, car depuis des siècles, les Serbes, paysans ou citadins, avaient l'habitude de porter sur eux tout un petit arsenal : sabre, poignards, pistolets à la ceinture, fusil en bandoulière. Leur enlever ces ustensiles un peu encombrants, mais auxquels ils tenaient, c'était les humilier gratuitement, car, sous la domination turque, les Serbes avaient toujours été armés jusqu'aux dents, et quand ils formèrent un Etat semi-indépendant, puis indépendant, cette habitude s'était maintenue, bien que n'ayant plus la même raison d'être. Maître de l'armée, Milan ne redoutait donc plus de soulèvements qui eussent, du reste, été étouffés facilement.

Une foule de notabilités serbes s'enfuirent à l'étranger pour éviter les désagréments d'une arrestation et ceux, bien plus graves, de mise à la torture, de condamnation à la prison certainement, à la mort peut-être. Les émigrés crurent naïvement que l'Europe s'intéressait à eux et à leur pays et rédigèrent un mémoire aux différents gouvernements pour attirer leur attention sur ce qui se passait en Serbie. L'article 2 de ce mémoire disait :

« Par sa présence en Serbie, Milan est la cause des malentendus qui surgissent entre les pays balkaniques. Il a d'abord empêché le rapprochement qui commençait à s'établir entre les petits Etats ; il a ensuite organisé et organise sans cesse des troubles sur la fron-

tière serbo-turque et serbo-bulgare dans le seul but de détourner les regards du peuple des injustices journalières qu'il commet. Il est devenu ainsi dangereux pour la paix européenne. » L'article 4 : « La terreur que Milan a propagée dans le pays pour pouvoir plus facilement régner en maître est contraire à tous les principes d'humanité. L'Europe chrétienne ne peut pas regarder tranquillement un homme vicieux et rendu haïssable par ses actions ignobles persécuter tout un peuple. »

L'Europe laissa faire ; la Russie seule protesta, mais sa protestation n'eut pas d'effet ; elle était trop loin et les partisans de Milan savaient fort bien qu'elle ne pouvait faire la guerre, en eût-elle la volonté. Le jugement ou le simulacre de jugement eut lieu. Trois des accusés furent condamnés à mort, treize à vingt ans de travaux forcés aux fers, un eut neuf ans de prison, neuf cinq années de la même peine. Il y eut quatre acquittements. Deux des accusés furent condamnés par contumace, l'un à neuf, l'autre à vingt ans de travaux forcés aux fers.

Toutes les classes sociales étaient représentées dans ces victimes. Il y avait des prêtres, des officiers, des négociants, des magistrats. Milan avait fait arrêter tous les personnages qui lui paraissaient dangereux. Deux heures après le jugement, un des condamnés à mort, Knézewitch, était fusillé derrière la prison. On jugeait inutile un appel devant la cour suprême, qui eût simplement confirmé le jugement, ou un recours en grâce, qui n'aurait pas été admis. Un des condamnés à cinq ans de prison, Pachitch, le chef des radicaux, fut gracié. Il s'empressa d'adresser au roi la dépêche suivante :

*Sa Majesté roi Alexandre Ier.*

Nisch, 25 septembre.

En ce moment solennel, si heureux pour moi et ma famille, je me hâte d'exprimer à Votre Majesté ma plus profonde et ma plus sincère reconnaissance pour la grâce immense dont elle vient de me combler si inopinément. Sous l'impulsion d'une gratitude sans bornes, je déclare solennellement à mon maître et souverain que dès aujourd'hui je romps avec mon passé politique orageux, et je fais, en outre, vœu de consacrer tout mon travail dans l'avenir à la consolidation du régime gouvernemental pour lequel Votre Majesté a donné des indications si précises vers la fin de l'année 1897, et qui, grâce à la collaboration infatigable et énergique de votre auguste père, Sa Majesté le roi Milan, commandant l'armée active, a déjà porté tant de profits au trône de Votre Majesté et à la patrie.

Je fais également le vœu d'employer le restant de ma vie uniquement, exclusivement au service de mon roi et de la patrie, en luttant en même temps contre les éléments de désordre qui essayeraient, soit par des paroles, soit par des actes, de troubler l'ordre gouvernemental actuel et la tranquillité du pays.

Encore une fois je remercie Votre Majeste humblement et du fond de mon âme, en mon nom et en celui de ma famille, pour la grâce immense et inépuisable dont je viens d'être l'objet et je m'écrie : « Vive sa Majesté Alexandre Ier, mon roi et maître, espérance de toute la nation serbe ! »

Le serviteur le plus dévoué et le plus fidèle de la dynastie Obrenovitch et du trône de Votre Majesté,

NICOLAS PACHITCH.

Ecrite par un homme condamné seulement à quelques années de prison, cette lettre fait voir sous un jour singulier l'état moral de ces conspirateurs qui abandonnent leurs compagnons, renient les principes pour lesquels ils se sont compromis dès que, au lieu des profits sur lesquels ils comptaient s'ils avaient réussi, ils n'ont récolté que quelques années de détention. On peut aussi supposer que ce chef des radicaux[1] serbes était un agent de Milan, qui, par l'autorité que lui donnait sa haute situation politique, attirait dans cette conspiration ceux que Milan, dont il était l'agent secret, poursuivait de sa haine et voulait faire disparaître.

Le roi Alexandre était parfaitement d'accord avec son père pour l'accomplissement de cette œuvre de vengeance. Dans un discours qu'il prononçait à Nich avant même que fût dressé l'acte d'accusation, il s'exprimait ainsi : « Jusqu'ici j'avais ménagé, moi, le roi, le parti radical et ses chefs. Mais dorénavant, puisque ses chefs conspirent contre la vie de l'ancien roi, mon père, je ne les épargnerai pas, qu'on le sache ! Il n'y aura chez moi ni grâce ni merci pour eux ! » C'était fixer d'avance aux juges l'arrêt qu'ils auraient à prononcer. Du reste, ils avaient mis plus de six semaines à dresser l'acte d'accusation contre l'assassin de Milan, Knezevitch, et les organisateurs d'un prétendu complot contre le jeune roi Alexandre, que l'on voulait renverser et remplacer par un Karageorgevitch. On voit que l'on avait donné de l'extension à l'affaire de la tentative d'assassinat pour trouver un prétexte d'arrêter un grand nombre de personnes. On avait dit d'abord que le procès de l'attentat et du complot ne serait jugé qu'après la réunion de la Skoupchtina, mais on revint sur cette idée et l'on décida que ce serait l'assemblée des députés de la nation qui ne se réunirait qu'après le procès. C'est évidemment le gouvernement serbe que le cabinet Waldeck-Rousseau a voulu imiter lors des affaires

1. Le parti radical en Serbie ne défend point les mêmes idées politiques que les radicaux en France. C'est le parti de l'alliance avec la Russie.

Dreyfus et de la Haute-Cour. On prend ses exemples où l'on peut. Le roi Alexandre, au sujet des élections des députés qui devaient avoir lieu en 1900, disait dans un discours : « Je maintiendrai le même programme dont j'ai confié l'exécution au gouvernement actuel... pour lequel les prochaines élections de 1900 apporteront, j'en suis sûr, la même majorité qui lui est acquise aujourd'hui dans l'Assemblée nationale. » Avec les moyens employés par les partisans de Milan, maîtres du pouvoir, il était facile de deviner que l'on ferait voter les électeurs sous la surveillance de la police et la direction des agents du ministère.

Cette tragédie sanglante, qui eut son côté burlesque, annihilait l'influence russe en Serbie pour la remplacer par celle de l'Autriche. Les radicaux, partisans de la Russie et de la reine Nathalie, étaient vaincus ; leurs chefs, ceux qui avaient échappé à la mort et à la prison, en fuite. L'ex-roi Milan et son fils allaient gouverner au gré de leurs fantaisies.

Comme pour faire consacrer leur victoire par la puissance voisine, Alexandre Ier se rendit à Vienne, et lui que la cour autrichienne, si aristocratique, avait toujours tenu à distance, tout en se montrant toujours à son égard pleine de prévenances, fut reçu par l'empereur François-Joseph comme souverain appartenant à une ancienne famille.

Le journal protestant *Le Temps*, après avoir constaté la froideur des divers gouvernements monarchiques envers le jeune souverain serbe, concluait : « Pour le roi Alexandre, un autre motif le vouait à l'ostracisme des cours. On n'est sans doute pas responsable de son père, mais il y a des pères par trop compromettants, et de ce nombre était l'ex-roi Milan, dont les aventures matrimoniales, financières, galantes et autres n'ont que trop défrayé la chronique scandaleuse de Vienne... Comment tout cela a-t-il changé ? Voici que cette année on organise un tralala somptueux, on prodigue au roi de Serbie les attentions flatteuses, le vieux François-Joseph l'embrasse et le réembrasse comme s'il eût été Guillaume II en personne, les portes du Hofburg s'ouvrent à deux battants, le petit neveu du porcher est l'hôte de l'héritier de plus de cent monarques. Qu'est-ce à dire, que s'est-il passé ? Rien, ou plutôt Belgrade a été le théâtre du scandale qui avait paru devoir amener la rupture des relations avec les puissances civilisées ; malgré les représentations de l'Autriche, le procès du régicide a déroulé ses péripéties sous les yeux d'une Europe écœurée.

« L'ex-roi Milan est redevenu le maître d'un pays où sa résidence

seule est une violation de la foi jurée. Son fils n'est plus qu'une marionnette inconsciente entre ses mains expertes. La Russie avait suspendu tous rapports diplomatiques. Il faut croire que rien ne réussit comme le cynisme. L'Europe, non contente de tolérer ces scandales qui mettent en péril l'avenir de la Serbie, se laisse braver et jouer. Et c'est le moment que choisit l'Autriche pour prodiguer à un prince qui n'en peut mais des honneurs qui, par-dessus sa chétive et irresponsable personne, vont presque à son père, l'auteur de tout ce triste grabuge ! »

L'ex-roi Milan, tout fier de son triomphe, mais furieux contre tous ceux qui ne l'admiraient pas, se vengeait à sa façon, c'est-à-dire d'une manière fort ridicule. Ne pouvant injurier le tzar, qui l'eût écrasé, il choisit le prince de Monténégro comme victime ; c'était par ricochet atteindre Nicolas, puisqu'un lien de famille étroit unit l'autocrate au souverain de la Montagne-Noire. Ce dernier était colonel honoraire d'un régiment serbe ; le roi Milan le révoqua, le régiment fut dissous, les officiers et les simples soldats furent répartis dans d'autres bataillons. Le prince de Monténégro ne protesta pas contre cette révocation ridicule et laissa l'ex-roi jouir en paix de ce qu'il considérait comme un acte de haute politique.

## IV

Pendant qu'on s'agitait à Belgrade, où l'on arrêtait, emprisonnait, jugeait, condamnait, exécutait, le prince Nicolas quittait sa principauté pour faire un voyage à Constantinople. Bien que son petit Etat soit limitrophe de la Turquie sur une assez grande longueur, le télégraphe n'annonçait pas chaque semaine un ou plusieurs incidents de frontières, les chancelleries n'étaient point accablées de plaintes, de protestations ; on pouvait se demander pourquoi, à quelques lieues vers l'Est, on se massacrait entre Turcs et Serbes et que Monténégrins et Turcs vivaient en paix. Mais les intéressés à la propagation de fausses nouvelles se gardaient de voir cette question et continuaient à remplir les journaux anglais de dépêches datées de Sofia, quand elles étaient pour la plupart fabriquées à Londres.

Lorsque le prince Nicolas entreprit son voyage, les mêmes nouvellistes annoncèrent qu'il se rendait dans la capitale ottomane pour s'entendre avec le sultan au sujet d'une demande de celui-ci, qui aurait voulu remplacer les Albanais de sa garde par des Monténégrins. Il se méfiait des arnautes musulmans et désirait confier la garde

de sa personne à des bataillons recrutés dans la Montagne-Noire appartenant à la religion orthodoxe. Les journaux britanniques furent bientôt remplis de dépêches donnant des détails *certains* sur cette organisation nouvelle de la garde impériale turque ; c'était une lutte à celui qui serait le mieux renseigné. Cette bourde colossale, qui n'avait même pas le mérite d'être vraisemblable, fut recueillie, développée et commentée par les feuilles socialistes françaises avec l'ignorance des choses de l'étranger dont elles semblent avoir le monopole et la mauvaise foi qui est comme leur marque de fabrique. Un journal juif de Vienne donna à ce voyage un motif qui n'était pas moins fantaisiste. Le prince de Monténégro, en se rendant à Constantinople, aurait eu pour but de sonder l'accueil que ferait le sultan à son appel éventuel au trône de Serbie. Il aurait donné au souverain ottoman des détails pessimistes sur la situation en Serbie et cherché à le convaincre que la réunion du royaume serbe et de la principauté serait utile à la Turquie, car elle permettrait de tenir en échec les arnautes. Le même journal ajoutait que l'accueil fait à Yildiz-Kiosk aurait été peu favorable et basait son opinion sur les faits que le dîner de gala qui devait être donné au palais avait été décommandé et que le yacht impérial mis à la disposition du prince Nicolas pour l'amener des Dardanelles à Constantinople ne lui avait pas été offert pour retourner dans sa principauté. Naturellement tous les intéressés à tromper l'opinion sur la situation dans la Péninsule Balkanique écrivirent de longs articles développant cette note et cherchant à lui donner une haute importance. Une interview que le prince accorda à un journaliste français réduisit les choses à leur véritable proportion. Interrogé sur le but de son excursion, il répondit :

« On a beaucoup grossi les proportions de ce petit voyage. Ce n'est qu'une visite de courtoisie que j'ai voulu faire, *que j'ai tenu à faire* à S. M. le sultan. Jamais, à aucune époque, les rapports n'ont été si cordiaux entre Turcs et Monténégrins. Pour ma part, j'ai été heureux de rendre mes bons rapports plus étroits, plus intimes, plus indiscutables en venant à Constantinople, voilà tout. C'est la deuxième fois que j'ai le plaisir de faire ce voyage. Aujourd'hui comme il y a seize ans, j'emporte la certitude que S. M. le sultan Abdul Hamid II partage tous mes sentiments pacifiques. »

Interrogé au sujet des incidents de frontières, le prince répondit :

« Ce qu'il y a de vrai dans les informations sensationnelles que nous lisons trop souvent ? Mais rien, absolument rien. Soyez sûr qu'il y a chaque jour entre petits Etats allemands, par exemple,

beaucoup plus de menus conflits qu'il n'en peut surgir entre la Turquie et les pays voisins. Mais qui parle des frontières de la Bavière et de la Saxe? Tandis que chez nous... il n'y a pas de pays plus retentissant que les Balkans. Un petit coup de fusil qu'on y tire fait plus de bruit que n'en feraient ailleurs cent coups de canon. Sur nos frontières, il ne peut avoir une discussion entre deux pâtres pour un mouton sans que la presse de l'Europe entière ne résonne du bruit de la question.

« En réalité, il n'y a de part et d'autre, entre Turcs et Monténégrins, que de l'amitié et de la courtoisie. Toutes les affaires courantes sont réglées avec un égal désir de rester amis. J'attribue cet apaisement en grande partie à l'action personnelle de S. M. le sultan. C'est un esprit politique vraiment supérieur et j'ai été aujourd'hui, comme à mon premier voyage, frappé de cette supériorité. » Le prince Nicolas termina la conversation par ces mots : « Voyez-vous, quand on fait la guerre, il faut bien se battre, mais quand la paix est faite, il faut être loyalement pacifique. »

La guerre sud-africaine mit brusquement fin aux télégrammes anglais sur les soulèvements, les querelles dans la péninsule des Balkans. Nos voisins cessèrent de s'occuper des affaires de l'orient de l'Europe en soulevant ou tentant de soulever des conflits entre les nombreuses nationalités qui vivent entre l'Adriatique et la mer Noire. Ils cherchèrent à faire concurrence aux Français et aux Allemands en Turquie dans les concessions de chemins de fer. Ils avaient des amis dans l'entourage du sultan, et, par leur entremise intéressée, tentèrent d'enlever la ligne d'Angora-Bagdad par Diarbékir, qui fut, malgré leurs efforts, concédée à un syndicat franco-allemand. Ils avaient sollicité de la Porte l'autorisation de construire une voie ferrée de Bassorah, sur le golfe Persique, à l'embouchure du Chat-el-Areb, à Gaza, sur la Méditerranée ; cette demande fut repoussée. On ne sait que trop, partout, que où l'Anglais s'établit, il finit par agir avec la population indigène comme un maître, et se croit lésé s'il est obligé de se soumettre aux lois du pays où il s'est installé. Les Boers en font la dure expérience ; les Indiens, exploités, brutalisés, mourant de faim par millions, de maladies épidémiques ayant pour cause la misère, sont l'exemple le plus frappant, le plus lamentable de l'égoïsme britannique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les peuples qui ont pu maintenir leur indépendance la défendent énergiquement contre les convoitises de l'Angleterre. Mais dès que seront réglées les affaires de Chine, il faudra s'attendre à une nouvelle campagne

de presse sur la situation en Orient pour éviter que la question d'Egypte soit posée. Le gouvernement anglais, quel qu'il soit, libéral ou conservateur, ne lâchera pas cette proie.

AUGUSTE LEPAGE.

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

*(Suite)*

---

Un autre incident vint bientôt le surexciter. Le prince Philibert de Carignan, son oncle, héritier du trône ducal tant que Victor-Amédée n'aurait pas de fils, et jusqu'alors célibataire, avait pris la pensée de se marier. Ce prince était né sourd-muet, mais il avait un bel extérieur, l'esprit très élevé, et avait reçu, d'un prêtre espagnol — le Père Ramirez, qui s'était chargé de son éducation, — une instruction fort remarquable, particulièrement dans l'art des fortifications, où il était de première force. Il s'était ainsi rendu très utile, malgré sa défectueuse organisation, et il vivait dans son château de Racconigi, entouré d'une grande considération. Il avait déjà cinquante-cinq ans, quand il se lassa de sa solitude et demanda la main de la princesse Catherine d'Este, fille du duc de Modène. Quoique les négociations fussent conduites avec prudence — toujours pour ne pas éveiller l'attention de Versailles, — Louis XIV en saisit le fil et invita le duc de Savoie à refuser son consentement au choix fait par son oncle. Victor-Amédée fut très embarrassé, car, s'il désirait satisfaire Louis XIV, il ne voulait pas contrister un parent qu'il aimait et pour lequel il avait toujours eu les plus grands égards. Il s'en ouvrit avec lui et lui conseilla de suivre son exemple, et s'il maintenait l'intention de se marier, d'accepter une femme de la main du roi. Mais le prince de Carignan n'entra point dans cette idée et, sans rien conclure, il se retira chez lui et parut se renfermer dans son habituelle solitude.

Ce projet semblait donc abandonné, quand se répandit la nouvelle que la princesse Catherine d'Este, venue secrètement au château de Racconigi, y avait épousé sans bruit le prince de Cari-

gnan. L'irritation de Louis XIV fut extrême, et la première manifestation en tomba sur la vieille princesse de Carignan, mère de Philibert, et sur sa fille, qui toutes deux vivaient à la cour de Versailles (cette princesse de Carignan étant du sang de France et la dernière de la branche de Bourbon-Soissons). L'agent d'affaires du duc de Modène à Paris dut aussi quitter immédiatement son poste. Puis enfin, communication fut faite au duc de Savoie, lui enjoignant de faire partir le prince de Carignan et la princesse, sa femme, pour Bologne, et de procéder à l'annulation de leur mariage.

De tels faits ont de quoi étonner, et l'on ne peut s'empêcher de ressentir l'odieux d'un tel despotisme. Il faut cependant remarquer combien grande était la perspicacité de Louis XIV, qui, deux siècles à l'avance, saisissait la pensée de l'Italie, entrevoyait son effort d'unité ou tout au moins d'indépendance, travail embryonnaire, encore à peine soupçonné, mais que son œil savait reconnaître. Plus profond politique que le neveu du grand Napoléon, il n'eût certainement pas envoyé les soldats de la France combattre sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino.

Victor-Amédée, ne pouvant tenir tête à une volonté aussi nettement exprimée, réunit un conseil ecclésiastique, présidé par l'archevêque de Turin, et le chargea de décider de la question ; cette assemblée, intègre en ses considérations, déclara le mariage valide et les enfants qui en pourraient naître aptes à succéder au trône.

Restait l'exil ; on ne pouvait l'éviter. A l'entrée de l'hiver, par un temps de pluie désolante, recevant les adieux des nombreux tenanciers tout en larmes, le prince et la princesse de Carignan, et leur suite, montèrent dans leurs carrosses de voyage dont la longue file avançait lentement, s'embourbant dans les chemins effondrés ; et ils s'unissaient, dans leur cœur, aux imprécations qui se faisaient autour d'eux contre la prédominance étrangère. Le voyage dura quinze jours ; Philibert arriva malade et profondément attristé. Il s'installa avec résignation dans la vieille cité pontificale, et trouva heureusement dans les soins empressés de son excellente compagne un adoucissement au traitement immérité.

Une année se passa, pendant laquelle Victor-Amédée s'employa auprès de Louis XIV avec tant d'insistance, qu'il obtint la révocation de l'exil, pourvu toutefois que le retour se fît sans apparat. La soumission du duc de Savoie n'alla pas jusqu'à cette dernière condescendance et, sous le couvert de la spontanéité, il ménagea au couple princier une rentrée digne de son rang.

Anne d'Orléans, quoique ne pouvant rien témoigner, avait souffert du traitement imposé à des parents si particulièrement dignes de considération. Elle s'en dédommagea à leur retour par l'expression d'une joie sincère et se lia, dès lors, avec la princesse Catherine, qui lui devint une constante amie.

A d'aussi graves contrariétés succédèrent des événements plus fâcheux et de nature à exciter sérieusement le ressentiment du duc de Savoie. On était en 1686; Louis XIV venait d'accomplir l'acte de la révocation de l'Édit de Nantes, qui entraînait la sortie des protestants de ses États et ranimait les discordes religieuses.

Dans la pensée de détruire plus complètement cette secte, ce monarque demandait au duc de Savoie de réprimer lui-même l'exercice d'un culte hérétique qui se pratiquait dans les vallées vaudoises, entre Pignerol et Fénestrelle. Les Vaudois, que l'on croit être un résidu des *Pauvres de Lyon*, vivaient là depuis plusieurs siècles, tolérés par les princes de Savoie, pourvu qu'ils se soumissent aux ordonnances limitant l'exercice de leur culte et les consignant dans leurs seules vallées. De fâcheux entraînements les avaient bien, quelquefois, fait sortir de ces restrictions, ce qui avait nécessité des actes de rigueur et des répressions sanglantes; mais les cas étaient rares et le plus ordinairement ces populations, plutôt tranquilles et fortement attachées à leurs princes, méritaient d'être traitées avec modération.

Victor-Amédée fit observer à Louis XIV que les Vaudois depuis longtemps ne donnaient pas de sujets de plaintes et ne nécessitaient pas l'emploi de mesures arbitraires. Il s'offrait, cependant, à entrer dans les vues du roi de France, et à le seconder, en les surveillant de plus près et les empêchant de donner asile aux protestants émigrés. Cela ne suffisait point à Louis XIV; il exigeait que l'exercice public de leur culte leur fût enlevé. Aux premières injonctions qui leur en furent faites, les Vaudois — très obstinés dans leur croyance — se révoltèrent et obligèrent à une répression armée. Aussitôt Louis XIV donna l'ordre à Catinat, gouverneur de Pignerol, de réunir un corps de troupes à celui que commandait le duc de Savoie et d'envahir les vallées. Les malheureux sectaires firent une résistance désespérée; ils furent impitoyablement massacrés, brûlés dans leurs cavernes, et l'on vit se revouveler contre eux les horreurs des dragonnades et tout le régime de terreur appliqué dans les Cévennes. Catinat écrivait à Louvois : « Ce pays est parfaitement désolé; il n'y a plus du tout ni peuple ni bestiaux. Les troupes ont de la peine par l'âpreté du pays; mais le soldat a

été bien récompensé par le butin. M. le duc de Savoie a environ 8000 prisonniers entre les mains. J'espère que nous ne quitterons point ce pays-ci sans que cette race de *barbets*[1] ne soit entièrement extirpée. J'ai ordonné que l'on eût un peu de cruauté pour ceux que l'on trouve cachés dans les montagnes, qui donnent la peine de les aller chercher et qui ont soin de paraître sans armes lorsqu'ils se voient surpris, étant les plus faibles. Ceux que l'on peut prendre les armes à la main et qui ne sont pas tués passent par les mains du bourreau. » Il est inutile de faire aucune réflexion sur la froide dureté de cette lettre, dont le cœur reste indigné.

Le duc de Savoie revint de cette expédition profondément irrité. Il rentra dans Turin triste, excité, le cœur oppressé dans son orgueil de souverain comme dans ses sentiments naturels de bonté pour ses sujets. Il traînait après lui les 8000 Vaudois tombés dans ses mains, attestation d'un douloureux triomphe et embarrassant fardeau. Qu'en faire? Les relâcher eût donné prise à la colère du roi de France, et où trouver un abri suffisant pour leur nombre? Ces malheureux, en déplorable état, mouraient par centaines. Le duc accepta les propositions des protestants de la Suisse, qui les demandaient pour les faire passer en Allemagne, et quoique d'Arey en eût fait rapport à Louis XIV, celui-ci ne jugea pas à propos d'y faire opposition.

## CHAPITRE IX

Quand le duc eut terminé cette triste besogne, poussé par le ressentiment, il reprit la pensée du voyage de Venise. La ligue d'Augsbourg était formée contre le monarque dont l'ambition et, plus encore, les manières impérieuses blessaient tous les princes de l'Europe. Plusieurs fois déjà l'empereur avait pressé le duc de Savoie de s'y réunir. Il résolut d'aller juger par lui-même de ce qu'il lui convenait de faire. Il partit sans bruit, laissant la régence à la duchesse, sa femme, voyageant sous le nom de comte de Tende, et agit avec tant de célérité que le marquis d'Arey ne fut informé de son départ que lorsqu'il n'était plus temps de prévenir son maître.

A Venise, il trouva quelques fauteurs de la ligue, le duc de Lorraine, l'électeur de Bavière — proche parent de Victor-Amé-

1. Nom populaire donné aux habitants de ces vallées.

dée — et quelques autres. Il s'arrêta peu, ne prit aucun engagement et revint soucieux comme un homme aussi peu satisfait de ce qu'il a entrevu que de ce qu'il possède et ne sachant s'il doit continuer de ronger son frein ou se lancer dans les hasards de l'inconnu. Quatre années se passèrent, de 1687 à 1690, dans cette pénible alternative. Victor-Amédée les employa à concentrer ses vues, à mûrir ses projets, à préparer des moyens de résistance à la France, sans toutefois pencher encore pour des alliés, dont les conditions lui paraissaient douteuses, dont les garanties lui étaient insuffisantes. Il entrait dans la voie des doubles jeux et il en ressentait toute la perplexité.

Pendant ces séries d'hésitations, la vie d'Anne d'Orléans se faisait amère ; elle avait à supporter les aspérités d'un caractère naturellement irritable et ayant alors de pressants sujets d'excitation. Déjà pendant la malheureuse campagne contre les Vaudois elle avait vécu dans une pénible tristesse. Nous en avons un aperçu dans une lettre que Madame Royale adressait, à cette époque, à Mme de La Fayette, son amie, dans laquelle — avec une agréable aisance de style mais une singulière sécheresse — elle lui dépeint la vie de sa belle-fille. « S. A. R. Madame, lui dit-elle, vit dans une solitude extraordinaire et nous ne nous voyons qu'à la promenade et à l'église où nous allons ensemble. On lui a fait probablement la leçon avant de partir, et elle est si exacte à s'y tenir qu'elle ne ferait pas un pas et ne prononcerait pas une parole pour quoi que ce soit au monde; et quoiqu'elle se meure d'ennui, elle ne dit rien. Pour moi, je fais semblant de ne pas m'en apercevoir. »

Quant aux lettres d'Anne que l'on peut supposer être de cette époque — car elle avait le défaut de souvent omettre les dates, — elles ne comportent aucune plainte ; quelques phrases, çà et là, dénotent l'état douloureux de son âme, mais avec réserve, dignité, et toujours un absolu dévouement pour son mari. Cependant, depuis le retour de celui-ci de Venise, la vie de la cour elle-même s'était faite plus sérieuse ; le duc vivait isolé, fermé dans son cabinet, faisant des plans, travaillant seul, de peur d'indiscrétion. Il ne prenait aucun divertissement et regardait toujours plus à la dépense. Anne, qui cherchait à le satisfaire en tout, restreignait aussi la sienne pour lui complaire, supprimait le jeu dans son appartement et renonçait au bal, quoique la danse fût son plaisir favori.

Cependant un éclair de bonheur vint ranimer son cœur pendant ces tristes années; elle donna le jour à son premier enfant, ce qui

fut l'occasion d'une joie immense pour elle, et générale pour tous. Il est vrai que ce fut une fille, mais malgré la déception que le duc ne put manquer d'en avoir, il lui fit bon visage, éprouvant lui-même le bonheur d'être père. D'Arey en écrit à Louis XIV avec étonnement et admiration : « Le duc de Savoie, dit-il, continue à ressentir une vive joie de la naissance de la princesse. Il remplit tous ses devoirs de bon père et de bon mari, et a fait porter un petit lit dans la chambre de sa femme pour y dormir, et ne décesse, durant le jour, de monter dans la chambre de sa fille. »

Devenue mère une seconde fois, Anne eut encore le désappointement de donner le jour à une fille. Cette fois, la joie fut médiocre à la cour de Turin, et Victor-Amédée, non sans dépit, congédia les courriers extraordinaires qu'il tenait déjà prêts pour porter à tous les souverains la nouvelle de la naissance d'un héritier. Anne dut renfermer en elle-même de pénibles impressions. Ces deux filles furent plus tard la duchesse de Bourgogne et la reine d'Espagne.

On ne sait si ce fut cette seconde déception qui agit sur le cœur de Victor-Amédée et le rendit plus indifférent pour une femme que, du reste, il estimait plus qu'il n'aimait; ou si le besoin de tromper la cour de Versailles — toujours plus soupçonneuse des habitudes sérieuses du duc — l'induisit à chercher quelque motif apparent de dissipation; toujours est-il que tout à coup son attitude changea, le plaisir devint de commande et le carnaval de 1688 fut le plus brillant que l'on eût vu depuis longtemps dans le capitale du Piémont.

Au cours des fêtes animées qui se succédaient, le public put bientôt remarquer l'attention que le duc portait sur une dame qui était, en effet, l'une des plus agréables de ces réunions. C'était la comtesse de Verrua, Française de naissance et fille de Louis-Charles, duc de Luynes. Mariée fort jeune en Piémont, elle y était arrivée un an avant la duchesse Anne. Elle était douée d'une beauté piquante, d'un esprit gai, divertissant, mais hardi et dangereux. Elle s'était, cependant, bien comportée d'abord dans la noble famille où elle était entrée, quoiqu'elle y eût trouvé de ces conditions qui généralement ne plaisent guère aux jeunes femmes, un intérieur nombreux, encombré de parents, une belle-mère sévère — bien qu'attachée à la cour de Madame Royale, — et que l'on disait jalouse des attraits de sa belle-fille.

Quand la jeune comtesse de Verrua s'aperçut des attentions de

Victor-Amédée, elle s'en inquiéta et demanda à sa belle-mère de se rendre à la campagne; mais celle-ci le lui refusa, se moquant des illusions qu'elle nourrissait sur le pouvoir de ses charmes. En même temps, comme par une sorte de fatalité, son mari, écuyer du duc, lui demanda un congé pour aller guerroyer en Hongrie avec son ami, le marquis Saint-Martin de Parella, ce que Victor-Amédée n'eut garde de lui refuser, nulle absence ne pouvant le satisfaire davantage. Les plaisirs continuèrent donc et se firent toujours plus brillants. Le froid, qui était intense, avait permis d'organiser des réunions pous patiner sur la glace; elles étaient fort animées; Victor-Amédée s'y rendait assidûment et on le voyait abandonner le traîneau de la duchesse pour suivre celui de Mme de Verrua, et s'arrêter en aparté avec elle, ce qui donnait matière à nombre de chuchotages. Le marquis d'Arey ne manquait pas de tenir Louis XIV au courant, faisant toutefois remarquer que « l'humeur rieuse de la comtesse de Verrua pouvait bien être seule en jeu », mais déplorant « l'abandon qui pouvait en résulter pour la duchesse ».

Cependant la jeune femme, toujours plus alarmée, jugea prudent de se retirer de la cour. Elle se dit malade et se fit ordonner les bains de Bourbon, ménageant d'y rencontrer son père et de prendre ses conseils. Sa belle-mère, croyant à la raison de santé, ne fit aucune difficulté pour ce voyage; mais voulant que sa belle-fille fût convenablement accompagnée, elle fit choix pour cet office de son oncle, l'abbé de Verrua, homme du monde, distingué d'esprit, employé dans les hautes charges et, naturellement, sur le retour de l'âge. Le choix, cependant, ne fut pas heureux car, bien loin d'être un mentor invulnérable, il était lui-même épris de sa nièce et, à peine arrivé à Bourbon, ne pouvant plus contenir ses sentiments, il lui déclara sa passion. Mme de Verrua, peu flattée, et mal conseillée par son esprit moqueur, lui répondit qu' « elle préférait encore le maître au valet », et pour mieux tourner le dos au vieil abbé, elle reprit la route du Piémont.

L'hiver de 1689 approchait; Victor-Amédée décida de le passer à Nice, ville aimée de la cour piémontaise parce qu'elle permettait moins d'étiquette et offrait une grande variété de plaisirs. Il nomma douze dames pour accompagner la duchesse, et la comtesse de Verrua fut du nombre. Son mari, qui venait de revenir de Hongrie, mécontent de ce choix, se dit indisposé pour n'avoir pas à partir lui-même et retenir ainsi sa femme près de lui. Le duc prit alors un biais; sans suspendre le départ, il fit faire une halte au

château de Moncalieri, résidence agréable pour l'automne, où la cour se rendait souvent à cette époque, et cela donnerait le temps au comte de se remettre. La duchesse, qui n'avait aucun soupçon, pressait elle-même Mme de Verrua d'y venir, lui faisant observer que — vu le peu de distance — il lui serait facile de revenir à Turin si son mari reprenait la fièvre.

On s'y rendit, mais un nouvel obstacle vint retarder le départ pour Nice. On reçut inopinément la nouvelle de la mort de la reine d'Espagne, Marie-Louise d'Orléans, sœur aînée de la duchesse de Savoie. C'était un deuil pour la cour et une véritable douleur pour Anne, très attachée à cette sœur, compagne de son enfance et à laquelle elle gardait d'autant plus de souvenir qu'elle en était plus séparée. En outre, il courait des bruits fâcheux sur la nature de cette fin ; on parlait d'empoisonnemnt, car à cette époque il n'arrivait le décès de quelque personnage important sans que de tels soupçons ne fussent propagés ; et ainsi qu'en d'autres circonstances, on accusait la comtesse de Soissons-Mazarin, qui, déjà excitée pour d'autres accusations de ce genre, aurait quitté Bruxelles et se serait rendue à Madrid, de connivence avec le comte de Mansfeld, ambassadeur d'Autriche, pour accomplir le crime. Ces soupçons, malgré leur invraisemblance, furent tellement accrédités que quelques années plus tard, en 1696, le comte de Mansfeld ayant été envoyé à Turin, le comte de Tessé, ambassadeur de France, écrivait au marquis de Barbézieux, fils de Louvois : « Nous attendons M. de Mansfeld, mais j'ai prié Son Altesse Royale de ne pas souffrir qu'il approche de sa cuisine : pour moi, il n'y a nulle apparence que je fasse aucun repas avec lui, car ce Monsieur est soupçonné d'avoir eu part à celui que la reine d'Espagne fit avant que de passer de ce monde à l'autre. »

Anne, très éprouvée de cette perte et des propos qu'elle faisait tenir, eût voulu vivre quelque temps dans la retraite et donner cours à ses larmes; mais elle était si habituée à faire céder ses désirs aux volontés du duc, qu'elle abandonna celui-ci, tout naturel qu'il fût, et accepta de partir aussitôt que la convenance du deuil le permettrait; l'ordre ne tarda pas à en être donné.

## CHAPITRE X

Le séjour dans la riante capitale du comté de Nice fut animé par les fêtes et se prolongea bien au delà de ce qui avait été

d'abord convenu, donnant lieu à de fâcheux commentaires. Au retour, la comtesse de Verrua, au lieu de rentrer dans sa famille, se retira au couvent de Sainte-Marie, sous prétexte de dévotion, et y mit au monde une fille, qui, plus tard, fut légitimée sous le nom de Mlle de Suse. Le scandale était grand ; il défrayait les conversations du public et Victor-Amédée se sentait embarrassé vis-à-vis de la duchesse. Il se décida à lui en parler le premier : « Eh ! Madame, lui dit-il un matin, que pensez-vous de la singulière résolution de la comtesse de Verrua, qui se jette dans le couvent de Sainte-Marie ? En vérité, elle est malheureuse et mérite bien que l'on ait quelque empressement pour elle. »

Anne baissa les yeux, sans faire aucune réponse, sans élever aucun reproche, quoique cette indélicate communication ne lui eût rien appris, car ses yeux s'étaient ouverts pendant le séjour de Nice et, dès lors, elle avait refoulé en elle les plus douloureuses impressions. Ce n'était pas seulement celles de l'offense faite à l'épouse fidèle, au juste amour-propre de la femme ; c'était le coup porté au cœur le plus aimant, le plus épris d'un mari, même coupable ; c'était aussi la désillusion d'un caractère loyal, s'éloignant par nature de la pensée du mal et ne sachant le soupçonner chez les autres.

Mme de Verrua resta peu au couvent ; bientôt elle échangea sa modeste et précaire installation contre un pavillon attenant au monastère, s'y établit dans un confort luxueux et, de là, osa demander à son mari et à sa belle-mère de lui assigner une pension. Elle n'y avait aucun droit, n'ayant point apporté de dot. Ils refusèrent avec mépris ; et, voulant rompre tout rapport avec celle qui entachait leur nom, ils quittèrent le Piémont et allèrent s'établir en France, emmenant avec eux les quatre enfants nés de cette déplorable union. Leur mère n'en témoigna aucun regret.

Bientôt elle reparut à la cour et prit rang parmi les dames de la duchesse. Dès lors, se jetant en plein dans le rôle qu'elle avait quelque temps hésité d'accepter, elle n'épargna rien pour en retirer tous les avantages qui pouvaient s'y trouver. « En un moment, dit le duc de Saint-Simon, qui l'a beaucoup connue, elle domina impérieusement à la cour de Savoie, dont le souverain était à ses pieds, avec tout le respect qui aurait été dû à une déesse. Elle prenait sa part des grâces, disposait des faveurs que pouvait accorder le duc, se faisait craindre de tous et ménager par les ministres. Sa hauteur la rendit tellement odieuse qu'elle fut empoisonnée, et le duc de Savoie lui administra un contrepoison

qui se trouva efficace. Elle guérit sans que sa beauté en eût souffert, mais il lui resta quelques incommodités qui n'attaquèrent point le fondement de sa santé ; son règne continua de durer. Ensuite elle eut la petite vérole ; le duc de Savoie la vit durant la maladie et la servit comme un infirmier, et quoique sa beauté eût, cette fois, un peu souffert, il continua de l'aimer comme avant. Mais il l'aimait à sa manière, la tenant fermée, comme il aimait à rester fermé lui-même, et, lorsqu'il travaillait avec ses ministres, bien près d'elle, il lui communiquait peu ou rien de ses affaires. »

On trouve aussi dans les lettres de la duchesse d'Orléans des appréciations de son humeur travailleuse qui excitait celle de Victor-Amédée. « Ils passaient les journées entières à se quereller », dit-elle dans l'une d'elles ; et dans une autre : « Il est toujours de mauvaise humeur et il a été constamment disposé à se quereller avec ses maîtresses. Je suis étonnée de ce que la reine (alors reine de Sicile) ait toujours pour lui un attachement sincère. C'est une femme d'un grand mérite. »

Anne justifiait amplement par sa tenue cette excellente appréciation de sa belle-mère. Nulle femme ne supporta avec plus de dignité, avec une plus constante douceur la peine la plus cruelle à un cœur aimant. Elle était si attachée au duc qu'elle n'eût pas voulu, par son attitude, ajouter aux soucis dont elle le voyait accablé. La vue de cette femme dévoyée du bon chemin, et désormais privée de tout bonheur domestique, lui inspirait plus de compassion qu'aucun sentiment de basse jalousie. D'ailleurs, malgré cette infidélité manifeste, elle n'établissait point de comparaison entre cette passion désordonnée et le sentiment d'estime qu'elle savait posséder de son mari, et elle ne doutait pas de l'attachement sérieux qu'il conservait pour elle.

Dans une peinture de la cour de Victor-Amédée II, conservée au ministère des affaires étrangères à Paris, on trouve d'elle cet avantageux jugement : « C'est une princesse de grande vertu qui s'est étudiée à connaître l'humeur de M. le duc de Savoie et qui a trouvé le secret de s'en accommoder. C'est dans cet esprit qu'elle mène une vie fort retirée et qu'elle ne se mêle d'aucune sorte d'affaires. On peut dire qu'elle a comme forcé le naturel de ce prince à rendre à sa sagesse et à son mérite toute la justice qui lui est due. »

D'autre part, on doit dire aussi que la comtesse de Verrua, — sous l'impression probablement de cette noble attitude, — sut contenir, vis-à-vis d'elle, sa nature insolente, et lui rendait les

devoirs de sa charge avec tous les égards qu'elle lui devait. La dignité de support de la duchesse lui en imposait plus que n'eût pu faire le plus juste reproche. Plus tard, lorsque Victor-Amédée parla de légitimer les deux enfants qu'il avait eus d'elle, cette femme de si peu de cœur et si avide d'avantages, hésita quelque temps, se refusant à donner ce nouveau déboire à une souveraine dont elle n'avait connu que la bonté. « Mandez-moi, écrivait-elle au comte de Tessé, ambassadeur de France à Turin, si vous me conseillez de presser pour faire reconnaître mes enfants. Cela dépend de moi, mais je crains que cela fasse de la peine à la duchesse. »

## CHAPITRE XI

Pendant que ces tristes intrigues se déroulaient dans l'intimité de la cour de Turin, la politique ne chômait pas et le duc de Savoie continuait d'y porter toute son attention. Il n'était pas dans sa nature de s'endormir aux pieds d'une femme, et cette passion, toute vive qu'elle fût, n'arrêtait en rien l'intérêt qu'il mettait aux affaires. Il ne laissait un instant de se tenir attentif aux dispositions de la France et maintenait en même temps des relations avec les puissances liguées contre elle. Il négociait dans le plus grand secret, ayant à se garer de tout le monde, à commencer par sa mère, qui le trahissait. D'Arey, ayant eu mission de remettre une note exacte des forces dont pouvait disposer le duc de Savoie, ne craignit pas de s'adresser à Jeanne-Baptiste de Nemours, qui lui consigna secrètement une copie de la comptabilité de l'année 1687. Aussi Victor-Amédée disait-il un jour au comte de Morozzo, son ancien gouverneur, « qu'il voudrait, s'il lui fût possible, négocier et traiter sous terre ». Et c'est d'Arey lui-même qui en répétait le propos à Louis XIV.

Le monarque français se montrait mécontent de ce que les Vaudois, transplantés en Allemagne — sous le couvert du laisser-faire de leur souverain, — pussent rentrer sans bruit dans les vallées dont ils avaient été si cruellement expulsés. De plus, il avait saisi la correspondance que Guillaume de Nassau, chef de la ligue d'Augsbourg, entretenait avec le duc de Savoie. Ces faits et quelques autres excitaient les humeurs et chargeaient toujours plus les nuages qui s'accumulaient des deux côtés des Alpes. Vint enfin le moment où Victor-Amédée se trouva compromis par la guerre entamée entre les puissances coalisées et la France. L'Espagne

ayant donné son adhésion à la ligue, Louis XIV voulut attaquer le Milanais et eut besoin de faire passer ses troupes par les Etats du duc de Savoie. Ce passage s'accomplit avec l'absolutisme qui était dans les habitudes du grand roi. Il semblait oublier que toute la terre ne fût pas sous ses ordres et commandait dans le domaine des autres comme s'il eût été dans ses propres Etats. « Il voulut établir à Turin — disent les rapports militaires — un détachement de ses troupes... Lorsque l'on changeait les garnisons du Montferrat, on poussait des piquets jusqu'aux palissades de la capitale du Piémont... On fixait arbitrairement les étapes sans même en prévenir le gouvernement piémontais. »

De plus, Louis XIV prenait des mesures contre les projets que pouvait nourrir le duc de Savoie, le voulant affaiblir pour l'empêcher d'agir et pour se tenir des garanties dans les mains. Catinat, à la tête de 18.000 hommes, reçut la consigne de mettre garnison française dans la forteresse de Verrua, sur les confins du Piémont et de la Savoie et dans la citadelle de Turin. Victor-Amédée ne pouvait consentir à cette sorte de prise de possession de ses propres Etats. Voulant cependant y mettre de la modération et redoutant — malgré son irritation — de rompre avec la France, il entra en négociations avec Catinat, proposant de remettre Verrua en dépôt entre les mains du Pape ou des Suisses, et offrant le choix d'une autre cidatelle que celle de Turin. Catinat s'y refusa et répondit — comme eût fait Popilius — en imposant « l'obéissance ou la guerre ». En outre, il déclara de devoir employer, pour attaquer le Milanais, 4000 hommes de troupes piémontaises que le duc de Savoie avait précédemment, et forcément, engagés à Louis XIV pour le soutenir dans sa guerre contre les sectaires des Cévennes, et qui, revenus récemment, se trouvaient sans occupation. Cette dernière exigence acheva d'exaspérer le duc; c'était le pousser à bout, le faire sortir de la neutralité tenue jusqu'alors, le forcer à se déclarer. Il le fit dans un tout autre sens que celui où croyait l'amener Louis XIV; et, prenant en une heure le parti sur lequel il était indécis depuis quatre ans, il se donna à la ligue, expédiant sur-le-champ au camp des alliés le marquis de Brandis, son aide de camp, comme porteur de l'adhésion de son maître. Victor-Amédée s'adjoignit ainsi à cette importante coalition, formée des deux branches de la maison d'Autriche, de la Suède, de la Saxe, de la Bavière et des deux cercles de Souabe et de Franconie.

Le pas était fait et une guerre dangereuse ouverte avec la France.

Comme Charles-Emmanuel Ier, son arrière-grand-père, Victor-Amédée levait l'épée contre le colosse ; mais depuis lors, combien le colosse avait grandi et se trouvait tout autrement redoutable ! Henri IV avait bien pour lui son brillant courage, sa capacité militaire et des troupes aguerries ; mais il n'avait pas un pays réuni, fort et assujetti comme celui que Louis XIV tenait dans les mains ; il n'avait pas un ministre de la guerre organisateur et maître de l'armée comme l'était Louvois. La puissance de la France sous Louis XIV était faite pour effrayer un petit souverain, même énergique, comme l'était Victor-Amédée II, et pour terrifier son peuple. Mais ce peuple, fidèle et brave, partageait l'indignation de son prince ; il frémissait à la pensée de livrer ses forteresses et de voir l'uniforme étranger dans sa propre capitale ; et quoiqu'il fût dans une terrible anxiété, il préférait la guerre à l'acceptation de telle servitude.

Madame Royale, qui avait toujours failli devant la France pendant le temps de sa régence, était d'un avis contraire ; elle s'effrayait et conseillait de céder aux exigences du monarque français ; mais Anne d'Orléans partageait la fierté de son mari et n'admettait pas de le voir traité en vassal ; elle lui proposait noblement de s'enfermer avec lui dans la citadelle.

Une alliance offensive et défensive fut immédiatement signée entre le duc de Savoie et les princes coalisés, lesquels s'engagèrent à fournir à leur nouvel adhérent un corps de troupes sous son commandement.

Le 3 juin 1690, Victor-Amédée réunit son conseil ainsi que sa noblesse et leur communiqua sa déclaration de guerre. « Son discours, écrivait à Louvois le comte de Rebenac, qui avait remplacé d'Arey comme chargé d'affaires, fut une harangue faite d'un ton fier et gai, très éloquente et très belliqueuse. » Elle enthousiasma les écoutants. Les Savoyards aussi bien que les Piémontais sont braves et fiers de leur nature, quoiqu'ils sachent être endurants. Ils virent avec courage le moment venu de réparer une longue suite d'affronts. Les populations se levèrent en masse ; le clergé offrit spontanément les objets précieux des églises pour fournir aux frais de la guerre. Les malheureux Vaudois, eux-mêmes, auxquels cette guerre apparaissait comme la fin d'une cruelle persécution, envoyèrent une députation au prince pour lui offrir leurs services. Celui-ci les reçut avec bonté ; et sans tenir compte de la révolte qui avait nécessité contre eux une si douloureuse répression, il leur dit ces quelques mots, conservés religieusement dans

les annales de ce petit peuple : « Vous n'avez qu'un seul Dieu et qu'un seul prince à servir, soyez donc fidèle à l'un et à l'autre. Jusqu'à présent nous avons été ennemis, et il n'est point d'autres causes à vos malheurs ; mais il convient dorénavant de nous soutenir. Si, comme c'est votre devoir, vous exposez votre vie pour mon service, j'exposerai aussi la mienne pour vous, et tant que j'aurai un morceau de pain dans la bouche, je le partagerai avec vous ». Les Vaudois, profondément émus, formèrent aussitôt un bataillon qui se distingua par son courage et s'utilisa tout au long de la guerre.

Le duc de Savoie avait à peine fait ses préparatifs, qu'il entra en campagne, de concert avec le prince Eugène de Savoie, Carignan-Soissons, son cousin. Comme tous les princes de cette branche de la maison de Savoie, Eugène avait été élevé en France; il avait offert son épée à Louis XIV, qui l'avait dédaigneusement refusée. Il l'offrit alors à l'Autriche, et cette puissance l'envoyait en Italie aider son nouvel allié à combattre contre l'ennemi commun.

Ils étaient jeunes l'un et l'autre et débutaient avec plus de courage que d'expérience. Les revers ne devaient d'abord leur manquer, mais ils étaient résolus à faire face à la mauvaise fortune et à tâcher de la dominer. Catinat les battit à Staffarde, à Saluces, en même temps que la Savoie tombait en partie sous les coups d'une autre armée d'invasion. Les deux princes ne s'en laissaient abattre, luttaient avec énergie, défendaient le Piémont pied à pied, relevaient le moral des troupes, effrayées par ce mauvais début, comprimaient l'alarme qui partout se répandait. Les ravages étaient déplorables; Louvois avait donné l'ordre « de traiter ce pays comme le Palatinat et que le fer et le feu y fissent leur œuvre ».

## CHAPITRE XII

La cour était profondément attristée ; la duchesse suivait avec angoisse le détail de tous les périls que courait son mari. Il apparaissait de temps en temps à Turin, quittant le camp en toute presse pour donner ordre à quelques affaires, bouleversait tout le monde par les fâcheuses nouvelles qu'il apportait, et retournait à ses troupes pour continuer, avec le même courage, cette lutte disproportionnée. L'hiver mit fin à la campagne, mais elle reprit au printemps avec encore plus d'animosité. Nice, assiégée, succom-

bait ; en Piémont, Catinat s'emparait d'Avigliana, brûlait le château ducal de Rivoli, approchait de Turin et mettait l'effroi dans cette capitale qui s'attendait à être assiégiée. Victor-Amédée obligea la duchesse, contre sa volonté, à se retirer à Verceil. Mais Catinat, qui n'avait pas de forces suffisantes pour investir une ville aussi considérable, tourna sur Coni et en forma le siège. La défense de cette ville, que sa position rend importante pour la garde des Alpes, est restée mémorable. Le clergé, les femmes, les enfants aidaient aux troupes, et tous tenaient tête à la fière armée qui les enveloppait, donnant le temps au prince Eugène de venir à leur secours. Il parut enfin, amenant des renforts et obligeant les Français à la retraite. C'était un premier succès qui ranima tous les cœurs.

Anne quitta aussitôt Verceil pour rentrer à Turin, où elle disait que sa présence soutenait le courage. Elle ne put y arriver ; l'inquiétude, unie à un état de grossesse avancée, l'avait trop affaiblie ; elle dut s'arrêter à Chivalto, où elle mit au monde une troisième fille, qui mourut à peine ondoyée. Elle lui donna des larmes et fut probablement seule à la pleurer ; puis, à peine remise, dominant sa tristesse, elle rentra dans la capitale.

Elle y reçut l'électeur Maximilien de Bavière, proche parent et ami du duc de Savoie, qui amenait avec lui un renfort de troupes impériales. Ce secours dérangeait les projets de Catinat et permit aux Piémontais de reprendre l'avantage. Victor-Amédée eût voulu se porter sur la Savoie et secourir Montmélian, assiégé depuis plusieurs mois, mais les ordres de l'empereur ne comportaient point cet emploi de ses troupes. On fit le siège de Carmagnole et l'on reprit cette place, située dans la plaine de Turin et tombée au pouvoir des Français. En parcourant ces campagnes, ordinairement si riches de cultures et alors dévastées, Victor-Amédée déplorait la misère où se trouvait réduit le pauvre paysan. Un groupe l'entoura, réclamant des secours. Le prince, après leur avoir donné tout l'argent qu'il avait sur lui et même celui de ceux qui l'accompagnaient, touché de pitié, prit son collier de l'Ordre de l'Annonciade, chargé de pierreries, le rompit en morceaux et le leur distribua. Cet acte de générosité vit encore dans la mémoire du peuple.

Cette seconde campagne se terminait avec plus de bonheur que la précédente ; Catinat abandonnait le Piémont et se retirait sur la Savoie. Il est vrai que le fort de Montmélian, qui avait si longtemps résisté, se voyait forcé de capituler, mais il ne le faisait qu'en imposant tous les honneurs de la guerre.

A l'ouverture de la campagne de 1693, le duc de Savoie proposait d'investir Pignerol et de reprendre cette ville, que la France retenait depuis cinquante ans ; mais ses alliés avaient d'autres pensées et voulaient porter la guerre sur le sol ennemi, par l'envahissement du Dauphiné. Victor-Amédée marcha sur Embrun et s'empara de cette ville, pendant que les Allemands entraient dans Gap. De grands excès y furent commis, mais les chefs étaient impuissants à retenir des troupes qui avaient à venger les dévastations du Palatinat et du Piémont.

Comme le duc de Savoie occupait encore Embrun, il fut tout à coup saisi par la petite vérole et en peu de jours ce prince, âgé seulement de 26 ans, fut à deux doigts de sa perte. Un tel événement arrêta l'invasion ; l'armée, découragée, se mit en marche de retraite ; Victor-Amédée resta seul à Embrun, ne pensant plus qu'à sa fin et dictant son testament. Il nommait, pour lui succéder, le fils aîné du prince de Carignan, ce même prince sourd-muet que nous avons vu épouser, contre la volonté de Louis XIV, la princesse Catherine d'Este.

A la nouvelle de la maladie du prince, la consternation se répandit dans ses Etats. Quant à la duchesse, elle en fut épouvantée. Elle écrivit au marquis de Saint-Thomas, le conjurant d'obtenir de son mari l'autorisation de se rendre à son chevet. Victor-Amédée, qui se sentait aux portes de la tombe, ne refusa pas d'accepter des offres si dévouées, et chargea son ministre de la faire venir près de lui. Anne partit dans une sorte de délire. Le danger de cette maladie, si terriblement contagieuse, la difficulté des routes, les obstacles de la guerre, rien n'arrêta l'élan de son cœur. Elle se mit en route avant même que de répondre à Saint-Thomas, et ce ne fut qu'après Coni, du pauvre village de Villafalette, qu'elle lui adressa ces quelques lignes peignant si bien l'état de son âme : « Dès que la marquise de Sommariva m'a dit que Son Altesse approuvait que j'aille la rejoindre, je me suis mise en chemin et j'arrive dans ce moment ici. Je compte de trouver la litière, ainsi qu'elle m'a dit, et en attendant j'envoie les remèdes que l'on a demandés, mourant d'impatience d'être moi-même auprès de Son Altesse Royale, à laquelle j'ai une reconnaissance extrême de ce qu'il me donne la consolation de l'aller servir, et à vous de me l'avoir fait savoir : faites-lui mes compliments en attendant que je les lui fasse moi-même. »

Comtesse DE FAVERGES.

*(A suivre.)*

# AUTOUR DU MONDE

Les cérémonies de la Semaine sainte, les fêtes de Pâques amènent toujours dans l'Europe parlementaire une accalmie momentanée et profonde, durant laquelle les pouvoirs exécutifs, débarrassés d'un contrôle ombrageux et, par suite, gênant, reprennent de la bride, soit pour aventurer quelques pas en liberté, soit pour goûter un repos généralement bien gagné. On connaît l'œuvre des Assemblées françaises, si grosse de difficultés et de conflits; le Reichstag allemand s'est beaucoup agité sans arriver à faire prévaloir jusqu'ici tout son programme protectionniste, que d'aucuns trouvent si dangereux pour les relations extérieures de l'Allemagne, ni à imposer à la chancellerie, à l'Empereur, ses sympathies bruyantes, jusqu'ici stériles, pour les Boers; le Reichsrath austro-hongrois s'est principalement occupé de gymnastique et de pugilat, donnant au monde le spectacle navrant de dissensions que les ennemis de l'Autriche supposent volontiers irréductibles; le parlementarisme en Espagne a eu, de son côté, des moments difficiles, et dans son sein ont sévi de violents orages et des crises aiguës; le mariage de la princesse des Asturies faillit amener des émeutes révolutionnaires. Il en fut de même en Italie, où le jeune roi Victor-Emmanuel III se trouva brusquement en face de la première crise ministérielle qu'il ait eu à traiter depuis son avènement. La situation était embrouillée, délicate, et le souverain, à bon droit, était perplexe; il sut ne s'inspirer que des aspirations de son peuple et des intérêts supérieurs de la patrie. C'est M. Zanardelli qu'il chargea de constituer le ministère. M. Zanardelli était francophile avéré; il s'entoura d'amis politiques partageant ses opinions, ses préférences, et, sans longs devoirs ni vaines lenteurs, les nouveaux ministres se mirent à l'œuvre.

L'échéance du traité de la Triple-Alliance étant proche (mai 1903), il y avait donc lieu de songer à son renouvellement, soit qu'il importait à l'Italie de proroger une combinaison jusque-là non seulement stérile, mais encore féconde en mécomptes inces-

sants, en mésaventures ruineuses, soit qu'il paraissait opportun de l'améliorer après une discussion approfondie de ses charges, droits et obligations ; soit enfin, en cas de résistance, qu'il deviendrait urgent de la remplacer par une alliance garantissant au pays ses intérêts et sa sécurité. La question des alliances, résolument soulevée dans la presse italienne, y fut agitée avec passion. L'Allemagne en parut médiocrement émue et l'Autriche y restait indifférente. M. Prinetti traita la question et M. Zanardelli finalement dut l'aborder lui-même à la tribune. En habile homme qu'il est, M. Zanardelli sut traiter cette question épineuse avec un tact parfait. Il n'a rien dit qui dût désespérer les amis du *statu quo* et rien non plus capable de décevoir les secrètes espérances de ses ennemis. Il s'est dit surtout homme pacifique, esprit conciliant, et par delà les Alpes, comme une sonde, il envoya la bonne parole que, l'Italie restant contractante, la Triple-Alliance renouvelée serait pacifique... ; autrement, laissait-il entendre, elle ne le serait pas. Le premier ministre fut compris et remporta un franc succès dont il profita pour enlever un vote définitif sur une question essentielle.

Sur la Triple-Alliance, M. Zanardelli avait à élucider les déclarations de M. Prinetti, à répondre au démenti officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui avait voulu établir trois vérités, selon elle, capitales : 1° que le traité de la Triple-Alliance n'impose à l'Italie aucune obligation au sujet de l'emploi d'une portion de ses forces (réfutation de l'assertion d'après laquelle l'armée péninsulaire devrait fournir deux corps à la défense de l'Alsace-Lorraine) ; 2° que ce traité ne contient aucune stipulation relative à la fixation de l'effectif des forces des contractants et qu'il leur laisse donc toute liberté de réduire ou de hausser à leur guise leur pied de paix ou de guerre ; 3° (et le point est incomparablement moins certain) que les obligations de la Triple-Alliance n'ont nullement contribué aux embarras financiers de l'Italie.

Le thème était précis. M. Zanardelli s'est escrimé là-dessus avec une adresse qui lui fait honneur ; à satiété il a dit, répété que la liberté de l'Italie et de ses représentants était, hors de toute contestation possible, entière et parfaite en ce qui touche l'*organisation*, l'*administration* et la *composition* de son armée. Nous aimons à le croire, et cette conviction amènerait aussitôt sous notre plume d'autres réflexions si les circonstances actuelles ne les rendaient inopportunes. Remarquons toutefois qu'à la suite de ses

déclarations sur la Triple-Alliance, M. Zanardelli avait acquis assez de prestige et d'autorité pour enlever au Parlement un acte essentiel qui constituait pour le ministère un vrai triomphe : à l'exemple de l'Allemagne (nous n'établissons pas que l'exemple est bon ou mauvais; il est passable au moins dans un pays où les discussions sont passionnées et l'entente toujours laborieuse), à l'exemple donc de l'Allemagne, la Chambre italienne, à la demande du ministre, a voté alors une sorte de sexennat militaire qui a fixé, pour une durée de six années, à 239 millions de francs le budget annuel de la guerre.

Au dernier moment, c'est le ministère bulgare qui s'est particulièrement distingué par une résolution virile. On connaît l'agitation incessante dont la Macédoine est le théâtre et les préoccupations d'ordres divers que cet état de choses entretenait dans les chancelleries : chaque soir il fallait consulter l'horizon pour s'assurer s'il n'y avait pas de feu dans cette brousse ; chaque matin il fallait s'informer de ce qui s'y était passé dans la nuit. Cet exercice, en somme fastidieux, pouvait servir d'entraînement en temps d'accalmie politique ; mais aujourd'hui, où tous les pilotes peinent à la barre, où avec un soin méticuleux on recherche le moindre écueil pour l'éviter; aujourd'hui où l'on veut suivre sans distraction les développements de la crise africaine et donner tous ses soins au moribond d'Extrême-Orient, les gouvernements trouvaient énervante l'attitude des irrédentistes en Macédoine. Des avis pressants arrivèrent à qui de droit, au gouvernement bulgare surtout, qu'on savait de connivence, et voilà que soudain M. Karovelof et les ministres bulgares ont été emportés par un beau zèle, légèrement brutal : le terrible Sarafof en tête, ils ont arrêté en bloc tout le comité des agitateurs macédoniens ! Ceux-ci ont dû trouver ce procédé, de la part de leurs alliés avérés, singulièrement déplacé, et ils auront peine à s'expliquer qu'il y eût des circonstances assez urgentes pour motiver cette défaillance et justifier cette trahison en face et au profit de l'ennemi héréditaire de la Bulgarie, la Turquie.

Ce qui amena cet acte vigoureux, c'est d'abord parce que les agitateurs avaient résolu envers et contre tous de se réunir en congrès durant les fêtes de Pâques et de prendre en commun, publiquement, des résolutions qui eussent eu le plus grand retentissement dans toute la péninsule des Balkans, capables même d'y troubler profondément la paix, de déchaîner, avec la révolte des chrétiens et des patriotes, la guerre en Asie-Mineure et en

Europe. Ce fut ensuite, nous l'avons dit, l'intervention des puissances à Constantinople aussi bien qu'à Sofia. La Russie invita Abdul-Hamid, qui ne demandait pas mieux, de veiller au maintien de l'ordre dans les Balkans. De cette invitation résulta le fameux procès de Salonique ; il y eut là des condamnations et des exécutions, tous moyens empiriques quand il s'agit de réprimer des aspirations justes jaillissant du sein d'un peuple opprimé qui préfère la mort à la sujétion. La Russie intervint aussi à Sofia. On connaît l'intérêt que le tsar porte à sa clientèle d'Orient; on sait aussi qu'à Saint-Pétersbourg, sans envie d'en subir les entraînements, on aime ménager les circonstances, aider les événements. La Russie, ayant alors assez à faire en Mandchourie et à Pékin, conseillait la patience à ses clients des Balkans. Ceux-ci, au contraire, prétendaient lui forcer la main, profiter des embarras de l'Angleterre et des soucis de l'Europe pour se tirer d'affaire et secouer le joug ottoman. Mais placée sur des hauteurs où ces aspirations légitimes lui paraissaient chimériques, la Russie insistait, conseillait encore la prudence et laissa même poindre la menace à côté de ses avis.

L'Autriche, en appuyant la Russie, ne faisait que suivre sa politique traditionnelle ; tandis que l'Allemagne, en leur emboitant le pas à toutes les deux, ne cédait qu'à la constance persistante de Guillaume II, qui ne laisse échapper aucune occasion pour flatter Abdul-Hamid, lui démontrant sans cesse son amitié et son dévouement. Ainsi, le sultan rouge, qui, par ses instincts barbares et ses innombrables forfaits, paraissait être mis au ban des nations civilisées, est encore protégé par elles et délivré d'un pressant danger.

M. Karavelof a pu encombrer des cachots, il ne videra pas le pays des patriotes; il ne réprimera pas de légitimes aspirations à l'indépendance ; un coup d'Etat dans un flacon ne pourra clore la question de Macédoine : il est des esprits clairvoyants qui songent que cet encouragement donné au tyran du Bosphore exaltera son orgueil, lui fera bientôt commettre la folie suprême qui sera la faute irrémissible et son arrêt de mort. Les victimes d'Arménie crient encore vengeance, le traité de Berlin reste lettre morte; qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la question d'Orient reste ouverte. Où est le peuple, d'où viendra l'homme chargé par Dieu de tourner cette page sanglante et de pousser du pied dans l'histoire un peuple, un régime dont la conservation à l'Europe est un défi à l'humanité, une honte pour la civilisation, ailleurs pourtant si facilement ombrageuse?

Le parlementarisme, en ces derniers temps, a subi, en Angleterre surtout, les plus sérieuses atteintes. L'impérialisme y a raison des plus nobles traditions et, au spectacle de ce qui s'y passe, ceux qui ont fait l'Angleterre forte et honorable, libre de vaines entraves et prospère entre toutes, ses défenseurs énergiques autant qu'éclairés, mais qui dorment le long sommeil, les Pitt, les Canning, les Peel, les Palmerston, les Beaconsfield, les Gladstone et tant d'autres, doivent s'agiter maintenant dans leurs cendres et chercher à se retourner dans leur repos qui devient assurément un nouveau supplice pour leurs ombres inquiètes. C'est à l'état de choses d'avant la funeste guerre du Transvaal que l'Angleterre devait en grande partie ses franchises, une durable paix au dedans, un prestige incomparable au dehors, un progrès constant, et une prospérité industrielle et commerciale dans l'histoire des peuples. Sa situation privilégiée lui avait permis de s'isoler par la politique autant qu'elle l'était par la nature; sans notable danger elle pouvait être égoïste et rapace. Elle dispensait ses enfants de l'impôt du sang et s'adonnait sans entrave et sans concurrent sérieux au négoce, qui suffisait à sa gloire et faisait son bonheur. L'impérialisme survint, les guerres de conquêtes avec lui; tant qu'il ne fallut qu'écraser des peuplades sans cohésion, des troupes sans armes, l'entreprise alla sans graves incidents; on faillit s'attaquer à la France à propos de Fashoda, et, pour continuer une série heureuse jusque-là, on se jeta sur les Boers sans raison. Et voilà la libre et mercantile Albion fort embarrassée, acculée aux impôts onéreux, aux racolages militaires; la conscription est à la porte et le service obligatoire en l'air; on est sur la pente où glissent les grandes puissances du continent, on arrive comme les autres à l'impôt du sang, à la caserne pour tous, à la misère industrielle, commerciale et sociale qui en découle : c'est une révolution qui se prépare; qui nous assurera qu'elle sera forcément pacifique et sans dommage vital?

L'impérialisme entraîne les abus d'autorité : nulle part mieux qu'aux *Communes* on n'en a ressenti les premiers effets. Les ministres du roi s'occupent moins des débats parlementaires, s'y dérobent de plus en plus, n'accordent à l'assemblée qu'une considération sans cesse plus restreinte; ils lui manifestent leur impatience et leurs ennuis.

Le ministère, constate le *Temps*, empiète, usurpe de plus en plus sur la prérogative parlementaire. Depuis que l'obstruction irlandaise a amené la réforme du règlement, l'adoption de la clôture, jusque-là inconnue, d'autres sévérités discipli-

naires, les droits de la minorité, du simple représentant, ont été envahis, mutilés, confisqués. A chaque instant M. Balfour fait clore un débat à peine engagé, mettre aux voix des articles de loi et des crédits que nul n'a pu discuter. Il enlève aux simples députés les mercredis et vendredis réservés à l'initiative parlementaire. Il est devenu presque impossible de faire voter, voire de présenter un projet émanant simplement de membres qui n'appartiennent pas au gouvernement.

Les questions ne peuvent être posées nettement, les ministres ne peuvent être poussés dans leurs derniers retranchements. Les discussions ne sauraient s'engager qu'avec l'assentiment exprès du gouvernement. Ce n'est pas tout. La Chambre des communes n'a plus le monopole ni la propriété des déclarations politiques capitales.

Elle n'est même plus sur le même pied que la *Chambre des lords*. Il est fréquemment arrivé que celle-ci avait la primeur d'exposés officiels que les *Communes* devaient attendre vingt-quatre heures. La cause en est que, contrairement à un précédent séculaire passé en force de loi, les chefs des grands départements — affaires étrangères, marine, hier encore guerre — au lieu de siéger dans l'assemblée populaire et élue, qui tient les cordons de la bourse et exerce les fonctions de juge suprême, font partie de la Chambre héréditaire. Aux *Communes* il n'y a plus que de jeunes sous-secrétaires d'Etat muselés, incapables de trahir des secrets qu'ils ne connaissent pas, simples apprentis de la haute politique, rejetons de la maison Cecil ou de la maison Chamberlain.

Tout cela se tient. Nous assistons au commencement de la décadence de cette très grande chose que fut le régime parlementaire anglais, — cette ère de la liberté, de gloire et de progrès, dont l'apogée a coïncidé avec la période de 1860 à 1880. Et, par un caprice du destin, moins paradoxal peut-être qu'il n'en a l'air, c'est au parti conservateur, « c'est à lord Salisbury, à sa famille envahissante », à ses amis politiques qu'il était réservé d'inaugurer cette révolution et de lancer le Royaume-Uni dans les voies dangereuses et obscures de l'impérialisme, de la conquête et de la guerre au dehors, avec, au dedans, une demi-éclipse de ce parlementarisme, si longtemps le palladium de la liberté, de la grandeur et de la prospérité nationales.

C'est au milieu de cette accalmie générale du parlementarisme européen que s'est produite la visite de l'escadre italienne à Toulon et la rencontre du duc de Gênes avec le Président de la République française. On se figure facilement combien intense fut la discrète émotion ressentie dans toutes les chancelleries par la préparation de cet événement ; avec quelle curiosité par ci, avec quelle anxiété par là on attendait cette rencontre historique et les discours qui allaient s'échanger en cette occasion. Les déclarations de M. Prinetti d'abord, le démenti de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ensuite, et la mise à point du débat fait de magistrale façon par M. Zanardelli, avaient beaucoup contribué à rendre la situation émouvante : l'Angleterre s'agita, l'Allemagne s'informa et le chancelier de l'empire, le comte de Bülow, ne trouva pas déplacé de se trouver comme par hasard à Venise, sur le chemin de M. Zanar-

delli, qui dut lui fournir quelques explications sur les projets de l'Italie.

Naturellement les uns disaient Victor-Emmanuel germanophile et partant francophobe ; naturellement aussi d'inévitables contradicteurs soutenaient le contraire. Entre temps, Nice revêtait sa plus belle parure, et M. Loubet endossa sa meilleure redingote et... en marche la galère !

Il se trouva que l'amiral russe Birilew était alors avec son escadre de la Méditerranée dans le port de Toulon, et qu'au même titre que le *Pelayo*, cuirassé espagnol, il comptait participer aux fêtes toulonnaises. Voilà précisément ce que certaines chancelleries ne purent supporter : pareille participation dans la pensée de certains hommes ombrageux devait avoir une signification qu'ils ne pouvaient tolérer. Des avis vinrent de Rome, d'autres de Londres et de Berlin; au quai d'Orsay on en était fort ennuyé. Le tsar, obsédé d'autre part, se chargea de porter remède aux inquiétudes des uns, à l'embarras des autres; il ordonna donc à son escadre de quitter Toulon et de s'en aller jusqu'à Barcelone voir le temps qu'il faisait en Espagne.

Nul ne savait à quels mobiles avait cédé Nicolas II : Londres les devina, Berlin les révéla : le tsar était mécontent ! Il en voulait à M. Loubet, à ses ministres, à la France, qui, disait-on, virait de bord et inclinait vers la Triplice : c'en était fait, clamait-on de tous côtés, de l'alliance franco-russe. Les Anglais, qui appelaient cette débâcle de tout leur cœur, en affirmaient la réalisation avec la plus belle assurance; l'Allemagne elle-même n'en doutait guère et elle comptait bien que Toulon la rassurerait complètement à cet égard. La France elle-même commençait à s'inquiéter; l'éclat des fêtes projetées menaçait d'y perdre quelque splendeur, et les manifestations franco-italiennes, un peu de leur cordialité. Mais on comptait sans le tsar, qui n'avait cessé de veiller à la joie des uns, à la vague et progressive inquiétude des autres. M. Loubet arrivait alors à Nice, et un ordre du tsar atteignait l'amiral Birilew, qui promenait son désappointement dans les rues de Madrid.

L'allié de la France ordonnait à son escadre de se rendre à toute vitesse à Villefranche pour y saluer de sa part la fidèle alliée de la Russie en la personne du président de la République !

L'amiral se jeta dans le premier train; embarqua, sitôt arrivé à Barcelone, sur l'*Alexandre II*, qui l'attendait sous pression. On force de vapeur, on se hâte de toutes façons; mais la mer est mauvaise; aussi, désespérant d'arriver en temps utile, en pleine

mer, l'amiral et les commandants de l'escadre russe montent sur la canonnière *Kraby*, plus rapide; ils prennent les devants, arrivent vers six heures et demie à Villefranche, où un peuple enthousiaste les acclame longuement. Deux landaus attendaient sur le quai l'amiral et les officiers russes, et c'est au galop qu'ils gagnèrent ensemble Nice, et se rendirent directement à la préfecture, où le président de la République les attendait, ému et charmé de tant de prévenances au milieu d'une diligence extrême. Les Anglais cessaient de rire et les Allemands de plaisanter! Les officiers russes arrivaient au moment même où les convives de M. Loubet se mettaient à table : on ne met pas plus de sans-gêne dans la plus cordiale intimité! L'amiral Birilew prit place à droite du Président, et au dessert M. Loubet porta la santé du tsar en ces termes :

Amiral,

En vous donnant l'ordre de venir saluer ici le Président de la République française, S. M. l'empereur de Russie a prouvé une fois de plus la persistance de ses sentiments pour la nation *amie* et *alliée*.

*Je suis sûr d'être l'interprète de tous les Français* en portant un toast à S. M. l'Empereur de Russie, à S. M. l'Impératrice, à la famille impériale, au grand empire russe et à la marine que vous représentez ici.

L'amiral Birilew, qui est, on se le rappelle, citoyen honoraire de la ville de Brest, répondit :

Monsieur le président de la République,

Permettez-moi de porter un toast au président de la République française et à la France, ma seconde patrie!

Au banquet offert au duc de Gênes, M. Loubet porta ce toast à son hôte illustre :

Monseigneur,

Avant tout, je veux dire notre gratitude pour le sentiments dont S. M. le Roi d'Italie a voulu nous donner un éclatant témoignage, en envoyant mouiller à côté de nos bateaux, dans les eaux de Toulon, la magnifique escadre qui faisait tout à l'heure notre admiration par sa force et la belle tenue de ses équipages.

La France apprécie pleinement l'acte amical de votre souverain et je n'y saurais mieux répondre, en son nom, qu'en exprimant l'espoir de voir se resserrer encore,

pour leur bien commun, *les relations cordiales qui existent si heureusement entre nos deux nations.*

Sa Majesté a ajouté du prix à sa décision en maintenant, pour cette circonstance, dans le commandement de son escadre le prince illustre qui occupe une place si haute parmi les chefs éminents de la vaillante marine italienne.

C'est pourquoi, Monseigneur, vous êtes deux fois le bienvenu parmi nous et nous prions Votre Altesse Royale de porter à Sa Majesté les vifs remerciements et les sincères souhaits de la France et du gouvernement de la République.

Messieurs, je bois à S. M. le Roi d'Italie; à S. M. la Reine; à S. M. la Reine Marguerite; à Son Altesse Royale le duc de Gênes; à la famille royale; à la marine et à la nation italiennes.

Le duc de Gênes répondit à ce toast du Président de la République :

Monsieur le Président,

J'ai été très heureux d'avoir été choisi pour vous apporter dans cette circonstance le salut de S. M. le Roi d'Italie, mon maître.

Je suis très satisfait en même temps d'avoir eu l'honneur de venir à Toulon avec l'escadre italienne et d'avoir pu me trouver au contact de vos beaux et puissants navires, dont aujourd'hui même j'ai admiré l'assurance et la précision des manœuvres.

Je vous remercie, Monsieur le Président, des expressions flatteuses que vous avez bien voulu m'adresser et qui correspondent parfaitement à l'accueil cordial que nous avons reçu et dont nous conserverons le meilleur souvenir.

A mon retour en Italie, j'aurai le plaisir de rapporter à S. M. le Roi les témoignages de cordialité qui nous ont été donnés par vous, Monsieur le Président, par tous nos collègues français et par la population de cette noble et sympathique ville.

Je bois donc à votre santé, Monsieur le Président, je bois à la marine, à l'armée, à la nation françaises.

Le lendemain M. Loubet devait s'embarquer à Villefranche pour se rendre à Toulon. L'amiral Birilew et ses officiers l'attendaient sur le quai ; M. Loubet manifeste le désir de visiter le vaisseau amiral russe et, au milieu d'acclamations enthousiastes, il distribue des décorations aux futurs compagnons d'armes de nos soldats.

L'escadre française se dirige alors sur Toulon, tandis que la presse triplicienne et britannique rengainait ses boniments sur la dissolution certaine de l'alliance franco-russe et n'en dissimulait guère son désappointement.

Nous n'insisterons pas sur la nature des fêtes de Toulon ; leur signification, circonscrite par la manifestation si opportune de l'escadre russe, est précisée par les toasts échangés entre le prince

Thomas de Savoie, duc de Gênes, et le président Loubet d'une part, et les télégrammes envoyé et reçu de Rome et que voici :

*A Sa Majesté Victor-Emmanuel III, roi d'Italie.*

*Rome.*

Sire,

Son Altesse Royale Mgr le duc de Gênes vient de me remettre en votre nom le collier de l'Annonciade et je m'empresse d'adresser à Votre Majesté mes remerciements bien sincères pour cette marque de très haute estime et de son amitié.

Je prie Votre Majesté d'agréer mes vœux ardents pour la gloire de son règne, pour le bonheur de Sa Majesté la Reine, pour l'heureuse réalisation des espérances prochaines de la famille royale, enfin pour la prospérité de l'Italie, amie de la France.

La réponse suivante arriva dans la soirée :

*M. Emile Loubet, président de la République française.*

*Toulon.*

Je remercie bien vivement Votre Excellence de ses aimables paroles et de l'accueil cordial fait à mon oncle, le duc de Gênes, et à l'escadre italienne.

La Reine s'unit à moi pour vous exprimer toute notre reconnaissance de vos souhaits pour notre bonheur.

A mon tour, je prie Votre Excellence d'agréer mes souhaits les plus sincères pour sa personne et pour la prospérité de la France, amie de l'Italie.

Le lendemain M. Loubet était l'hôte du duc de Gênes sur le *Lepanto* ; au dessert, le prince dit au président :

Laissez-moi, Monsieur le Président, vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'accueil très cordial et très sympathique qui a été fait, en France, à ma personne et à l'escadre placée sous mes ordres. Je garderai un souvenir inaltérable de cette magnifique réception. Je suis heureux de porter un toast à la France et à ses armées de terre et de mer. Je tiens, en outre, à manifester hautement, Monsieur le Président, toute la sympathie que m'inspire votre personne.

Le duc de Gênes choque son verre avec celui de M. Loubet, à qui il serre longuement la main, pendant que la musique joue la *Marseillaise*, et M. Loubet dit à son tour :

Monseigneur,

Je suis profondément touché des sentiments dont vous venez de renouveler

l'expression pour la République française et pour son président, ainsi que de la sympathie que vous avez manifestée pour nos armées de terre et de mer.

Je n'ai pas à vous dire les sentiments de la nation française pour la nation italienne : vous les connaissez, je vous les ai dits hier. Mais je veux encore vous assurer que nous sommes profondément touchés du témoignage d'amitié que Sa Majesté le Roi d'Italie donne à la France par l'envoi de sa magnifique escadre.

Je bois à la santé du Roi Victor-Emmanuel, de la famille royale, à la prospérité de la belle marine italienne, et je bois enfin à votre santé personnelle, Monseigneur.

J'ai vu tout à l'heure dans votre salon les portraits de ceux qui vous sont chers. On devine, à les voir près de vous, la place qu'ils tiennent dans votre cœur. Permettez-moi de les associer aux sentiments que j'exprime pour vous en ce moment et d'unir votre famille à la santé que je vous porte.

Au cours de la visite du cuirassé, M. Loubet dit à son tour :

En face d'armées aussi nombreuses, de flottes aussi puissantes, d'un matériel d'artillerie aussi meurtrier, ce serait une terrible responsabilité que de provoquer une guerre.

— Vous avez raison, Monsieur le Président, répondit le duc de Gênes, je pense que de pareilles visites sont de nature à rendre plus cordiales les relations des nations entre elles.

Nous n'insisterons sur aucune autre manifestation d'importance secondaire. Ce qui ressort de cette rencontre sensationnelle, c'est que deux nobles nations de même race, ayant des intérêts communs, trop longtemps divisées par la malveillance et les équivoques, reprennent des relations cordiales et se disent désormais amies : la voix du sang a parlé, l'intérêt fera le reste ; ainsi se préparent d'ordinaire les alliances des peuples à qui la nature et l'histoire ont donné un même idéal.

Les événements dans le Sud-Africain se suivent et se ressemblent : les Anglais y collectionnent des pertes et des revers, les Boers luttent avec la même énergie et de persistants espoirs.

En Chine, les intrigues anglo-germaniques ont fait échouer la convention sino-russe concernant la Mandchourie. La Russie en a pris acte et s'est dite résolue d'attendre sur ses positions, dans une occupation effective, le cours des événements ! Les Anglais chantaient déjà victoire ; la déclaration inopinée du gouvernement russe leur fait maintenant entrevoir ce que cette occupation, qui répétera sans doute celle de l'Egypte, offrira bientôt pour eux d'inéluctables embarras. A Londres, où l'on se débat contre une mauvaise fortune opiniâtre, on avait espéré pousser en avant contre la Rus-

sie d'abord l'Allemagne, puis les Etats-Unis, enfin le Japon ; mais chacun défile et salue sans le braver le colosse du Nord ; l'Angleterre reste seule, isolée et morfondue : décidément elle joue de malheur et n'en peut mais.

ARTHUR SAVAÈTE.

# Revue des Livres

**LES ENFANTS DE LA VEUVE**, par Tourmentin, avec préface de M. de Marcère, sénateur, ancien ministre. — Un volume in-18 jésus; Retaux, Paris, 1900. — Prix : 3 francs.

Une compilation savamment formée de faits d'une authenticité absolue et de textes officiels concernant le monde maçonnique, tel est ce livre. On pourrait tout aussi bien l'intituler : *Les francs-maçons peints par eux-mêmes*. Pour ceux qui conserveraient quelque doute sur les plans sectaires et haineux des habitants des Loges, des *Enfants de la Veuve*, ce livre sera tristement instructif. C'est, comme l'écrit M. de Marcère, rendre un sérieux service au pays que de l'éclairer sur l'origine, sur l'organisation, sur les tendances et sur les desseins formels d'une société qui a pris en quelque sorte possession de l'Etat.

A. M.

***

**JÉSUITES**, par le R. P. Du Lac. — In-16, 3 fr. 50.

Au moment où l'opinion publique est émue par les projets de loi sur les associations et par la guerre déclarée aux Congrégations religieuses, voici un livre qui vient bien à son heure, et qui est appelé à un immense retentissement. *Jésuites*, tel est le titre de cet ouvrage, qui vient de paraître à la librairie Plon. « Je sens, dit l'auteur dans sa préface, que l'on est trompé sur nous par ignorance; je crois que beaucoup, détrompés, reconnaîtront la vérité qu'ils ignorent s'ils veulent prendre la peine de me lire ! » Après un retour sur le passé, les *Provinciales* et le rôle des Jésuites dans notre histoire, le Père Du Lac fait l' « examen du présent », étudie les religieux relativement au Concordat, au clergé, à la loi civile, à l'éducation; il termine par un « coup d'œil sur l'avenir », où il traite de la doctrine politique des Jésuites, des missionnaires, etc. Ecrit dans un style vivant, chaleureux et fortement documenté, *Jésuites* sera lu avec un extrême intérêt et même avec passion dans les camps les plus opposés.

***

**LES INFILTRATIONS PROTESTANTES ET LE CLERGE FRANÇAIS**. — Vol. in-12, 2 fr. 50.

Notre collaborateur le R. P. Fontaine a publié, au cours de l'année dernière, dans une revue spéciale : *La Science catholique*, une série d'articles d'exégèse et de controverse, dirigés contre l'école qu'il avait attaquée ici-même, à propos de l'éternité des peines de l'enfer.

Ces articles, notablement augmentés, viennent de paraître en un volume du plus haut intérêt que nous aimons à recommander à nos lecteurs.

Tout récemment les *Etudes religieuses* l'annonçaient en ces termes :

« L'auteur reproduit et serre de très près les théories protestantes, soit philosophiques et théologiques, soit scripturaires et historiques, qu'une certaine école catholique a cru pouvoir accepter. Il montre, preuves en main, avec des textes loyalement discutés, que les dogmes fondamentaux de la religion naturelle et du christianisme lui-même sont en cause.

« Sans insister sur les périls évidents de la philosophie kantienne et de la méthode d'immanence, qui ruinent les bases métaphysiques de l'*existence de Dieu*, de l'*immatérialité* et de l'*immortalité de l'âme*, le R. P. J. Fontaine prouve que les interprétations données aux trois premiers Evangiles, la négation de l'authenticité des discours insérés dans le quatrième, rendent impuissante ou même impossible la *démonstration évangélique de la divinité de Jésus-Christ*.

« D'autre part, l'inauthenticité mo-

saïque de la Genèse a amené la suppression ou la méconnaissance de la *Révélation primitive*, des dogmes de la *Déchéance* et des véritables origines du *Messianisme*, que l'on remplace par les hypothèses les plus risquées de l'*histoire des religions*.

« L'auteur, toujours respectueux envers les personnes, est bien éloigné de suspecter la parfaite sincérité des écrivains qu'il critique. Ces déviations doctrinales doivent être attribuées, selon lui, aux circonstances dans lesquelles s'inaugura, il y a trente ans bientôt, le mouvement régénérateur des études ecclésiastiques, qu'il a voulu favoriser en écrivant ce livre. »

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE. — Les racines de l'arbre. — Un Christ trop humain. — Le Johannisme ou création tardive de la divinité de Jésus-Christ. — Plus de révélation primitive. — Plus d'enfer pour les chrétiens.

***

**LA CHARTREUSE DE PAVIE**, histoire et description (1396-1895), par Luca BELTRAMI. — Milan, Ulrich-Hœpli, 1899. In-12 de 165 pages — Prix : 2 francs.

On sait quelles richesses artistiques renferment la plupart des grands monastères d'Italie, maintenant, hélas! déserts. La Chartreuse de Pavie, fondée en 1396 par Jean Galéas Visconti et située dans la verdoyante vallée du Pô, est assurément un de ces couvents qui possèdent un des ensembles les plus considérables d'œuvres d'art. Sculptures, terres cuites, bronzes, fresques, retables d'autel, boiseries et vitraux témoignent d'une richesse artistique vraiment prodigieuse.

L'architecte Luca Beltrami nous permet, grâce aux illustrations nombreuses et soignées, et aux douze planches hors texte dont il a orné son livre, de nous rendre compte, à peu de frais, de ces merveilles. Inutile d'ajouter que l'ouvrage est d'un artiste et d'un homme de métier, parfaitement à même d'apprécier et de faire apprécier la valeur de ces différents travaux d'art.

M. Beltrami nous retrace aussi l'histoire du célèbre monastère depuis sa fondation jusqu'en 1896, son cinquième centenaire. L'ouvrage avait paru d'abord en italien, et le livre que nous présentons au public n'est qu'une traduction, parfois, il faut en convenir, défectueuse au point de vue du style et même de l'orthographe, mais cette légère restriction que nous apportons à nos éloges ne saurait nuire à la diffusion de ce livre parmi les amateurs et les vrais artistes.

Les 75 gravures et les 12 planches sont d'un fini d'exécution qui ne surprendra aucun de ceux qui savent avec quel soin la maison Hœpli prépare ses œuvres, modèles de l'art de la librairie.

X. K.

***

**UN PETIT TOUR DE MONDE**, par Joseph LEGUEN. — Tolra et Simonet, Paris, in-8° de 224 pages avec gravures.

Oh! les jolies histoires, et intéressantes, quelques-unes comiques, plusieurs émouvantes, toutes d'un tour spirituel et bien français. Comme le dit l'Evêque d'Evreux, qui recommande l'auteur : « Votre livre est une leçon de choses. Ces choses, les avez-vous vécues? Je l'ignore; mais vous leur donnez la vie, vous les revêtez de belles couleurs, vous mettez sur les lèvres de vos héros un langage fortement chrétien; aussi je crois au succès de l'ouvrage près de vos jeunes lecteurs, à qui il inspirera l'amour du devoir. » Et nous aussi, nous croyons à son succès, non seulement auprès des jeunes lecteurs, mais même auprès de ceux d'un âge mur, car l'âge ne nous change guère à ce point de vue, et nous aimons toujours « les histoires » et nous prenons à un simple conte, comme La Fontaine, « un plaisir extrême », pourvu qu'il soit bien conté. Or, ceux-ci, nous le répétons, sont délicieux, et dans l'*Univers*, qui les a publiés, ils ont eu déjà du succès. Nous ne donnerons pas les titres, mais nous sommes sûrs que tous liraient avec profit et intérêt le *Braconnier*, *Cœur de bohême*, *Grand-Père*, *Sous le chaume*, *Vieux parapluie*.

M.

***

**JÉSUS MIEUX CONNU**, par l'abbé CASABIANCA, premier vicaire de Saint-Ferdinand des Ternes. — Paris, Poussielgue, 1900, in-18 de 388 pages.

Ce livre se compose d'une série d'instructions à des enfants qui se préparent à leur première communion. — « Jésus est votre camarade, Jésus est

votre maître, Jésus est votre guide, Jésus est votre ami. » Tels sont quelques-uns des titres de ces conférences ; il y en a trente et une dans ce volume. La langue dans laquelle elles sont écrites, les nombreux exemples qui sont cités, la forme même, courte et imagée, les rendront attrayantes pour cet âge.

M.

*
* *

**LA LOI DE CAIN**, par Seth. Un volume in-18 jésus. — Paris, Retaux, 1900. Prix : 1 fr. 50.

*La loi de Caïn* est celle qui, sous le masque de *Stage scolaire,* veut arracher les âmes des jeunes croyants à la direction de leurs parents pour essayer de leur ravir la foi.

Ce livre est un drame prophétique qui déroule devant nos yeux, dans un style extrêmement varié, les diverses péripéties par lesquelles passe un lycéen *forcé* pour finir par la plus triste des morts. A première lecture, on serait tenté d'accuser l'auteur d'avoir fait choix des couleurs les plus sombres de sa palette et de nous avoir donné un tableau invraisemblable à force d'être dramatique. Hélas ! nous qui, si nous n'avons pas été soumis, comme l'auteur, aux périls qu'il dépeint, avons pourtant vu de nos yeux des situations analogues à celle qu'il décrit, et avons vécu ses angoisses, nous pouvons, avec lui, dire que son tableau est vraisemblable, plus que cela : qu'il est vrai.

A. M.

*
* *

**L'ANCIEN TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SILOS**, par Dom Eug. Roulin, Bénédictin de l'abbaye de Farnborough (Angleterre). Congrégation de Solesmes. Un vol. gr. in-4°, avec seize planches et vingt figures dans le texte. — Paris, Leroux, 1901. Prix : 25 francs.

Depuis quelques années, un courant très marqué porte les érudits et les archéologues vers l'Espagne, et ceux qui s'intéressent aux richesses artistiques trop longtemps ignorées ou négligées de ce pays deviennent chaque jour plus nombreux. Aussi, tout ouvrage qui nous parle de l'Espagne et de ses trésors est-il assuré de trouver bon accueil chez nous. Je ne doute pas que l'*Ancien trésor de l'abbaye de Silos* soit le bienvenu auprès des artistes et des savants. Il le mérite et par l'intérêt que présentent les dix-sept dissertations qui le composent, et par la compétence de l'auteur.

Ce dernier, en effet, est déjà honorablement connu par des travaux antérieurs qui ont été accueillis dans les *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui lui ont valu des éloges sans restriction des membres les plus éminents de l'Institut, tels que : MM. Babelon, de Lasteyrie et d'autres. De plus, un séjour de plusieurs années en Espagne a permis à Dom Roulin d'examiner longuement et à maintes reprises les pièces de la magnifique collection qu'il nous décrit. Nos éloges, à nous aussi, ne peuvent donc qu'être sans réserves et au point de vue du texte et au point de vue de l'illustration, qui est parfaite d'exactitude et d'exécution.

A. M.

*
* *

**LE THÉATRE FRANÇAIS ET ANGLAIS.** *Ses origines grecques et latines. Drame, Comédie, Scène* et *Acteurs*, par Charles Hastings. Paris, Firmin-Didot, 1900, in-8° de xx-381 p.

Ce livre sur la littérature théâtrale en France et en Angleterre sera l'un des meilleurs du XIX^e^ siècle. Il a exigé de son auteur un travail de dépouillement, d'analyse, de comparaison, de cinq années entières. L'ouvrage est un résumé très documenté et M. Hastings a voulu qu'il eût essentiellement ce caractère. Aussi faut-il le lire à petites doses, en réfléchissant beaucoup, car il est rempli d'idées exprimées dans un style limpide, d'une sobre élégance, c'est-à-dire d'un bon goût rare.

Il répond à un besoin : ni en France, ni en Angleterre on n'enseigne, dans les collèges et lycées, l'histoire de la littérature dramatique, qui prend cependant une place si considérable dans nos productions littéraires. Ce livre en serait la base heureuse pour la partie franco-anglaise.

On se rendra facilement compte combien l'auteur est au courant de la matière qu'il traite, en jetant un coup d'œil sur la liste des ouvrages français et anglais (anglais surtout) consultés. — Il a évité, avec dessein, les discussions

critiques, mais dans cette accumulation de notes exactes, très méthodiquement groupées, on rencontre, à chaque instant, un mot, une parenthèse qui ont la valeur d'un arrêt motivé et décisif.

Que de choses instructives on peut y apprendre, notamment sur le théâtre antique! Ainsi, le théâtre grec, comme notre scène du Moyen-Age, a une origine religieuse et par là même patriotique, la religion, chez les Grecs, faisant partie du patriotisme. — L'auteur reconstitue le théâtre antique : il nous fournit des renseignements précieux, souvent inédits, sur la scène, la mise en scène, sur le jeu et le costume des acteurs; sur le *périacte*, qui était presque à lui seul toute la machinerie de l'*Agamemnon* d'Eschyle et de l'*Antigone* de Sophocle; sur les dépenses énormes occasionnées par la mise en scène. Ainsi, d'après M. Hastings, les dépenses faites à Athènes, pour la représentation d'une seule pièce de Sophocle, s'élevaient à 2.500.000 francs de notre monnaie actuelle; le seul acteur Polus touchait 3000 francs par représentation.

L'histoire de la tragédie latine, non moins familière à l'érudit auteur, aussi bien que celle de la comédie, ont leur place dans son livre, et il y a spécifié des différences peu appréciables pour nous, mais très sensibles pour des Romains. Entre les divers genres de comédies latines; il distingue la *palliata*, la *prætextata*, la *togata* et l'*atellana*. (Ouvrez le livre de M. Hastings et vous serez ravis de ses explications lumineuses, de son flair d'archéologue et de fin littérateur.)

De cette antiquité qu'il connaît si bien, M. Hastings nous montre ensuite ce qui est passé en France et en Angleterre et ce que le théâtre de ces deux pays en a conservé.

Ce qui explique cette division géographique, c'est que l'auteur est un Français, fils d'un Anglais, parlant les deux langues avec une parfaite finesse; il est aussi maître de conférences françaises à l'Université de Bristol.

Nous cédons la plume à un maître qui, avec une entière sincérité, fait à M. Hastings les plus glorieux compliments qu'auteur puisse rêver : « Vous savez, lui écrit M. Victorien Sardou, dire beaucoup de choses en peu de mots, mérite rare! Je ne saurais trop me féliciter de vous avoir encouragé à poursuivre un travail qui vous a demandé de si longues recherches et qui ne sera pas seulement apprécié par les étudiants des collèges et des Universités, mais aussi par les érudits et les gens du monde curieux de l'art théâtral. »

***

**ÉTUDES ET CAUSERIES LITTÉRAIRES**, par le R. P. V. Delaporte, S. J. (1re et 2e série). Paris, Desclée, s. d., 2 vol. in-8° de 236 et 235 p.

Voilà une œuvre d'une grande probité littéraire, en ce temps où ce genre d'honnêteté est si rare. « Ce qui est beau et pur, nous le louons de toute notre énergie, dit l'auteur; pour le reste, notre devoir est de le condamner, notre honneur de le flétrir.

« J'ai voulu être vrai, être juste, être utile. »

Et il l'est. Ce qui frappe les esprits sérieux dans ces « Causeries », c'est l'érudition du Père Delaporte : à chaque personnage, il apporte les jugements de tous les auteurs de marque qui s'en sont occupés. Les flatteurs, comme les dénigreurs, il les ramène au point exact. Ainsi il est vrai, ainsi il est juste et avec combien de finesse littéraire et psychologique, appelant bravement, ainsi que Boileau, « un chat un chat et Rolet un fripon ».

Son style où se mêle la pureté classique du grand siècle à la fine fleur de notre littérature contemporaine, est fait d'originalité, de mouvement, de charme.

Tous ceux qui voudront la vérité vraie sur Victor Hugo, Leconte de Lisle, Alphonse Daudet, Louis Veuillot, Gresset, Nadaud et les poètes de 89, n'auront qu'à ouvrir ces deux volumes. Ils seront instruits autant que ravis; ils auront un régal littéraire substantiel et savoureux.

***

**VEILLÉES BRETONNES**, par Edmond Huard, illustrées de 30 gravures d'après Mlle L. Saint. Paris, Firmin-Didot, 1900, gr. in-8°.

Sous forme de légendes, contes et nouvelles, M. Huard fait ressortir le caractère breton dans le pêcheur, le marin, le paysan et le soldat. *Blanche de Pleuneur* est un chaste et dramatique roman d'amour du temps de la chouannerie. Dans *la Roche et l'Anglais*, *le Vœu* et *Une Tour du Connétable*, perce la haine de l'Anglais, restée si vivace sur la côte bretonne. *Les Couleurs*, *Mouette*, *Maud* font apprécier à son

prix l'amour breton, doux, mélancolique, chevaleresque. Enfin, avec *Ame bretonne*, *Une Vocation*, l'auteur nous conte deux simples histoires d'enfants qui feront les délices de toutes les jeunes filles.

M. E. Huard décrit ses héros en homme qui a vécu au milieu d'eux, les a longuement observés. Le naturel du ton, le pittoresque du dialogue, le détail toujours bien vu, le caractère bien saisi, la vivacité du récit, font des *Veillées bretonnes* un ouvrage parfait à mettre entre les mains des jeunes gens. Ils y retrouveront, outre de hautes leçons morales, quelque chose de la poésie de Brizeux à leur portée.

***

**L'OR**, par H. Hauser. Paris, Nony et Cie, 1 vol. in-4°, illustré, de 360 p.

Cette librairie publie chaque année, en décembre, un magnifique ouvrage illustré de vulgarisation scientifique, L'année dernière, c'était : *L'Electricité* qui, en peu de temps, arriva à sa deuxième édition ; pour 1901, c'est *L'Or* avec de superbes gravures : scènes de la vie des *placers* ou des mines, bijoux, monnaies et médailles, vrai musée en 360 pages sur papier couché, d'une belle typographie.

Ce livre, bien au courant de la science, n'est pas un ouvrage éphémère, légèrement feuilleté, qu'on abandonne très vite à l'oubli et à la poussière. C'est un enseignement en même temps qu'une distraction, et il ira se placer sur les tablettes, non seulement du jeune homme, mais encore sur celles des pères et des mères de famille, qui y jetteront sûrement plus d'un coup d'œil.

L'or est un sujet fort complexe : l'histoire d'une pièce d'or touche à la chimie, à la physique, à la géologie et à la minéralogie, à la géographie, à l'économie politique, à l'histoire de l'art et des sciences.

M. Hauser a envisagé tous ces aspects de la question et les a traités avec supériorité et limpidité. En cet ouvrage, l'homme de science y trouvera une théorie de la formation des gisements aurifères prise aux meilleures sources. L'ingénieur et l'industriel s'y renseigneront sur les diverses formes que revêt aujourd'hui, dans le monde entier, le travail des mines.

L'ensemble des régions aurifères y est étudié, du Transvaal à l'Alaska, de la Nouvelle-Ecosse à l'Amour, avec une méthode toute scientifique, insistant sur les régions neuves les moins connues, en particulier sur nos colonies aurifères : la Guyane, l'Annam et Madagascar. Ensuite M. Hauser oriente son lecteur à travers les labyrinthes du change, du pouvoir de l'or et du bimétalisme. Il termine par des considérations élevées sur ce que pourrait être le rôle de l'or dans une société meilleure. — Grâce au concours de l'Ecole des Mines, de l'Ecole d'Athènes, à de nombreux exposants, auteur et éditeur ont tiré l'illustration de sources authentiques, très souvent inédites.

***

**LES RÉCRÉATIONS ARITHMÉTIQUES**, par E. Fourrey. Paris, Nony et Cie, in-8° de VIII-270 p.

Ces récréations intellectuelles sont fort amusantes et furent très en honneur chez nos pères. Elles redeviennent à la mode. La plupart des revues et même nombre de journaux accordent une place importante aux jeux d'esprit et notamment aux récréations arithmétiques.

Les ouvrages sur cette dernière matière sont ou démodés ou trop savants. Celui-ci évite ces deux inconvénients et suppose seulement chez le lecteur la connaissance des opérations pratiques de la science des nombres.

D'ailleurs, une courte et claire introduction fournit les quelques notions théoriques nécessaires. — Les questions traitées, pour le plus grand nombre, sont inédites ou peu connues ; les autres ont été simplifiées autant que possible. Le livre est divisé en trois parties : I. *Les Nombres abstraits*, s'occupe des quatre opérations et des propriétés des nombres ; la seconde, *Les Applications*, a particulièrement pour objet des problèmes ingénieux ; *Les Carrés magiques*, dont la théorie est exposée simplement, fournissent quantité d'applications pratiques et terminent le travail. Il sera chéri par tous ceux qui désirent se liver à des récréations nobles et fort réjouissantes. Ce livre sera le code et le guide des amateurs de ces récréations arithmétiques.

Louis Robert.

# Revue Financière

La tenue du marché s'est ressentie des fêtes de Pâques et il a fait comme les financiers et leurs clients : il s'est reposé, non parce qu'il cédait à la fatigue du surmenage, les opérations n'ont cessé d'être limitées; mais il faisait sa part à l'usage et à la nécessité. Le *Métropolitain* et le *Rio-Tinto* ont seuls entretenu une légère agitation. Les autres valeurs sont fermes, sans affaires; le groupe espagnol fait exception : il souffre de l'aggravation du change.

Le *3 o/o* est très calme à 101,27. Le *3 1/2* est à 102,80.

L'*Extérieure* est offerte à 72,80 et à 72,75. La tension du change pèse aussi sur les cours des chemins espagnols, qui sont plus lourds : les *Andalous* à 285; le *Saragosse* à 285; le *Nord de l'Espagne* à 198.

Le marché des sociétés de crédit conserve à peu près ses cours précédents : la *Banque de Paris* à 1077; le *Crédit Lyonnais* à 1045 et à 1047; le *Comptoir national d'escompte* à 579; la *Société générale* à 615; la *Banque ottomane* de 545 à 546; la *Banque des pays autrichiens* à 454; la *Banque parisienne* est en avance à 540; la *Banque internationale* fléchit à 390.

Les valeurs de traction sont presque sans mouvement : le *Métropolitain* monte à 589 pour rester à 579; la *Thomson-Houston* recule à 1143; la *Compagnie générale de traction* varie de 112 à 110.

Le *Suez* ne varie pas à 3705, ni la *Sosnowice* à 2245; les *Sels gemmes* réactionnent à 761. Le *Gaz* est ferme à 960; la *Compagnie urbaine de gaz acétylène* est à 164. Les *Wagons-Lits* sont en avance à 432 et 430. Les *Voitures* ont monté à 240. Le *Malfidano* fait 670, la *Vieille-Montagne* 622 et 625. Le *Rio-Tinto* gagne 14 fr. à 1462; la *Tharsis* est à 210,50, le *Cape Copper* à 135,50.

Le marché des mines d'or est calme : *Randmines*, 1045, 1046 et 1044; *Robinson*, 238,50; *Robinson deep*, 115,50; *East Rand*, 194; *Chartered*, 85.

La *De Beers* est ferme à 794; la *Kertch* à 447; la *Harpener* vaut 1366 contre 1371.

**Mines d'Anthracite de Saint-Martin, Montagny et Savoie.** — Nous avons dit que le Syndicat, qui fait preuve d'une activité de plus en plus grande, avait actuellement ses dossiers relatifs aux concessions de Montagny et des Allues au Conseil d'Etat, et qu'il prenait ses mesures pour entrer vigoureusement en exploitation industrielle, sitôt les décrets de concession publiés.

La bonne saison approchant et ne voulant pas attendre davantage d'une part, pour étendre son champ d'action et éliminer toute concurrence, le Syndicat de Saint-Martin a pris en bail, pour une période de trente années, la concession de *Champdernier*, limitrophe à celle des Allues. La concession de Champdernier descend jusqu'à Brides-les-Bains, à un kilomètre du point *terminus* du tramway électrique de Moutiers à Brides, appartenant à la compagnie de Fives-Lille. Le Syndicat

s'est mis d'accord avec cette puissante société qui s'est engagée : 1° à continuer sa ligne de tramway jusque sur la concession de Champdernier; 2° à relier le même tramway au réseau de Paris-Lyon-Méditerranée pour faciliter les transbordements de la houille; 3° à faire le transport des anthracites extraits par un service régulier de jour et de nuit. C'est dire que le Syndicat avance dans la voie pratique et économique d'une exploitation judicieuse; que ses installations seront simplifiées et sensiblement moins onéreuses, la période de production d'autant plus rapprochée.

Voici du reste une notice qui renseignera nos lecteurs sur cette concession de Champdernier et sur la valeur de cette transaction heureuse, destinée à mettre en vedette les titres du Syndicat de Saint-Martin, Montagny et mines de Savoie :

## Note sur la concession de Champdernier (Savoie)

La concession des mines d'anthracite de Champdernier a été instituée par une ordonnance du gouvernement sarde, en date du 15 janvier 1852, puis confirmée et étendue par le gouvernement français, par un décret présidentiel du 24 novembre 1871.

Son étendue actuelle est de 448 hectares 48 centiares. Son périmètre est tracé en bleu sur le fragment ci-joint de la carte de 80.000$^{m}$ ; un plan à l'échelle de 1/10.000 accompagne la présente note.

La concession de Champdernier a été exploitée autrefois; sa production, presque entièrement consommée par les salins de Moutiers, s'élevait vers 1858 à 130 tonnes annuellement environ.

Le manque de moyens de transport, qui ne permettaient pas d'écouler les produits, entrava le développement de l'extraction; on dut même finalement suspendre l'exploitation dès qu'elle nécessita des travaux un peu profonds, les affleurements ayant été seuls mis à contribution.

Ces affleurements, jalonnées par les entrées éboulées des anciennes galeries, sont très importants : M. de Mortillet, ingénieur des mines, cite les anthracites de la concession de Champdernier comme de bonne qualité, contenant :

| | |
|---|---|
| Matières volatiles. . . . . | 3,24 |
| Carbone fixe . . . . . | 83,00 |
| Cendres. . . . . | 13,76 |

Des analyses plus récentes, faites en 1895 sur des produits provenant de la même couche, ont donné :

COMPOSITION, CENDRES DÉDUITES

| N° D'ORDRE DES ÉCHANTILLONS | PROPORTION DES CENDRES | MAT. VOLATILES | CARBONE |
|---|---|---|---|
| 1 | 10,30 | 5,57 | 94,43 |
| 2 | 14,00 | 6,98 | 93,02 |
| 3 | 11,00 | 9,89 | 90,11 |
| 4 | 12,40 | 8,33 | 91,67 |
| 5 | 13,30 | 9,25 | 90,75 |

Ces essais corroborent pleinement ceux cités par M. de Mortillet dans l'étude qu'il publia en 1858 sur la géologie et la minéralogie de la Savoie. Cet éminent géologue qui a visité les lieux, dont le témoignage ne saurait être mis en doute, s'exprime ainsi :

« L'anthracite est on ne peut plus abondamment répandu dans une grande partie de la Savoie. De tous ces gisements, la notice statistique sur l'industrie des Etats Sardes (ces lignes étaient écrites avant l'annexion de la Savoie à la France) de Despine, ne signale comme exploité en 1850 que ceux de Saint-Michel (5 concessions) et de Saint-Martin-d'Outre-Arc, en Maurienne, ayant produit ensemble 744 tonnes, et Pesey, Macôt, Côte-d'Aime, La Perrière, Boezel, Longefoy et Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise, ayant produit ensemble 592 tonnes. Sur ce chiffre excessivement minime, 128 tonnes, soit le cinquième, provenaient de la concession qui nous occupe ; la concession de Bozel, qui va produire incessamment près de 100.000 tonnes par an, grâce à la création du tramway qui permet l'expédition économique, ne produisait, en 1850, que 24 tonnes par an. »

On doit conclure de cela que le moment est venu pour la mine de Champdernier d'entrer elle aussi dans l'ère d'exploitation, qui, à proprement parler, n'a encore jamais été ouverte.

Les travaux de recherches récemment repris (août 1900) ont permis, non seulement de retrouver les anciens travaux, mais ont encore fait connaître d'intéressants affleurements près du ruisseau des Allues.

La couche anciennement exploitée, dont les affleurements sont figurés en « A » sur le plan au 1/10.000, est ainsi décrite par M. de Mortinet, *Géologie et Minéralogie de la Savoie*, par Gabriel Mortillet, ingénieur civil, *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de la Savoie*, tome IV, année 1858.

« Près de Moutiers, dans la vallée du Doron, il y a eu diverses exploitations, à Montagny, Bozel et La Perrière, pour le besoin des Salines. C'est là que sont les couches les plus pures, comme on a pu le voir par les analyses citées précédemment. C'est là aussi que sont les gisements les plus puissants. Le livre cite, à Montagny, des couches ayant parfois sept à huit mètres de puissance. Dans la mine de Champdernier, à La Perrière, j'ai constaté jusqu'à douze mètres de puissance d'un anthracite d'excellente qualité. »

Et ailleurs : « La Perrière. — Meules de moulin en grès et poudingue antracifère à petits caillous de Vaton. »

Plomb sulfuré argentifère dans les schistes.

« Anthracite aux Roches : Quelques travaux faits par la fabrique paroissiale. A Champdernier, appartenant à Combier, excellente qualité, couche presque verticale, sur laquelle on a déjà ouvert plusieurs galeries ; puissance très considérable, dépassant parfois douze mètres. En 1885, trois ouvriers y ont travaillé et ont extrait 200.00 kilog., valant de 1 fr. 40 à 1 1 fr. 80 les 100 kilog., rendus à Moutiers. »

La direction des couches se trouve de N.-40° E, avec plongée au Sud-Est. Aux murs de la grande couche existent trois autres couches réunies en un faisceau, donnant un produit moins pur, mais encore très exploitable.

Le long du ruisseau des Allues, au droit du village de ce nom, et sur la rive droite, on remarque encore les affleurements de deux couches d'anthracite, également exploitées, dont l'une a pu fournir quelques échantillons, triés ne donnant pas plus de quatre à cinq pour cent de cendres. Ces affleurements, marqués en B sur le plan, sont ceux de couches certainement distinctes de celles qui sont figurées en A. Ces dernières, en effet, semblent se prolonger du côté de Raffort, où l'anthracite a été signalé. Les affleurements du ruisseau des Allues sont dirigés Nord-Sud, avec pendage vers l'Est.

Ainsi, l'étude statigraphique très sommaire qui a été faite sur la concession de

Champdernier montre qu'on y rencontre des faisceaux de couches : celui de la grande couche, qui a fourni de l'anthracite contenant de 10 à 14 o/o de cendre, et le faisceau des deux petites couches de la vallée des Allues, qui semblent devoir promettre mieux encore.

Le premier faisceau représente une puissance utile totale de 14 à 15 mètres, le second de 1 à 2 mètres. On peut donc estimer que, dans les parties régulières de statification anthracifère de Champdernier, la puissance utile des couches sera de 15 à 17 mètres.

En supposant que la grande couche soit seule exploitée et qu'elle doive donner seulement douze tonnes par mètre carré exploité ; supposant, en outre, que la surface totale dure de la couche soit le quart environ de la surface de la concession, le tonnage à extraire sera de douze millions de tonnes.

Une étude stratégique plus approfondie, faite parallèlement à des travaux de recherches bien conduits, permettrait de fournir, quant au tonnage à exploiter, des conclusions plus précises, et ces études seraient une base utile à la conduite ultérieure de l'exploitation.

Ajoutons que, d'une manière générale, la large zone anthracifère qui s'étend du Sud au Nord en contournant le massif de la Vannoise, depuis le Thabor jusqu'au delà de Bourg Saint-Maurice (avec une largeur moyenne de dix kilomètres environ), est surtout riche de nombreuses couches d'anthracite le long de sa limite ouest, tandis que sur la rive opposée, c'est-à-dire sur le côté de Pralognan, les couches sont plus rares et l'anthracite de moindre qualité ; que, sur le bord oriental de ces assises carbonifères, les roches sont altérées par des phénomènes de métamorphisme qui ont supprimé l'anthracite, transformé les schistes anthraciteux en stéachistes purs et les grès en quartzites ; on conclura que la concession de Champdernier a une situation des plus avantageuses et ne peut manquer de donner de sérieux résultats entre des mains qui posséderaient des capitaux suffisants pour sa prompte mise en valeur. Elle se trouve, en effet, précisément à la limite ouest de la formation anthracifère des Alpes, en un point où ses puissantes assises atteignent toute leur ampleur et offrent une remarquable régularité, garant de l'exploitation économique.

Enfin, il ne paraît pas douteux que la rareté toujours croissante de combustibles minéraux, les progrès incessants réalisés dans l'emploi industriel des anthracites, les facilités actuelles de transport assureront à cette exploitation l'écoulement de ses produits dans un rayon suffisant pour permettre de tabler sur des bénéfices certains.

Saint-Etienne, le 16 octobre 1900.

Nos lecteurs ont déjà pris connaissance des rapports relatifs à Montagny et les Allues ; ils voudront considérer que la concession de *Champdernier* est accordée, et que sa prise à bail permet au Syndicat d'attendre désormais les événements, tout en travailant utilement dans l'intérêt de ses adhérents.

Nous conseilllons donc l'achat des parts du du Syndicat de Saint-Martin, que nous tenons à la disposition de nos lecteurs au prix de 102 fr.

**Syndicat des ardoisières de Port-Cros.** — Vu le nombre d'adhésions à ce syndicat et la demande de renseignements émanant de beaucoup de nos lecteurs qui désirent y participer, pour une sécurité plus complète, je me suis rendu à Haybes-sur-Meuse ; j'ai visité, en compagnie de M. Conil, gérant, et de M. Migniot, ingénieur, l'usine des sous-produits ardoisiers qui se trouve en cette localité ; j'ai visité aussi les ardoisières de la région, et je suis revenu de cette excursion comme-

stupéfait de l'étonnante simplicité et de la prodigieuse prospérité de cette industrie. A Paris, je me suis rencontré avec M. Pellegrin, ingénieur, qui, comme M. Migniot, s'est occupé des schistes de Port-Cros ; il m'a confirmé son rapport de vive voix et m'a laissé entrevoir un large horizon que sa réserve professionnelle ne lui permettait pas d'affirmer autrement. Enfin je me suis rendu, avec MM. Conil et Piprot, à Nice, à Antibes, à Marseille, à Toulon ; les entrepreneurs les plus lancés, mis en présence des sous-produits qu'on compte fabriquer à Port-Cros, en ont été très satisfaits ; tous ont déclaré que si leur prix de revient était abordable, ils leur accorderaient la préférence et prendraient tout ce qu'on pourrait fournir. Je me suis alors rendu à Port-Cros même ; j'ai contourné l'île en canot pour en étudier l'étonnante ossature, toute d'ardoise apparente, dentelée, déchiquetée par les flots ; la masse du schiste ardoisier est énorme, et, chose singulière, cette organisation géologique est unique en ces parages, avantage de plus. En débarquant, nous parcourûmes l'île en toutes directions : partout, le schiste est en affleurement ; nous avons fait sauter à la poudre de mine divers bancs dont les éclats mirent à jour des feuilles planes, presque irréprochables. Nous avons visité le château de M. Costa de Beauregard et ses dépendances, pour la plupart inhabitées, et dont le Syndicat obtiendra la jouissance. Je suis revenu de ce voyage absolument pénétré de la grande sincérité des affirmations et rapports de MM. Migniot et Pellegrin, de l'excessive simplicité de cette industrie, de ses résultats étonnants, et de sa mise en œuvre particulièrement commode et économique à Port-Cros.

Ici encore, j'estime que nos lecteurs et clients peuvent acheter des parts avec de grandes espérances et une quasi sécurité absolue. L'exploitation sera entreprise incessamment. Ceux de nos lecteurs qui voudraient acquérir des parts de ce Syndicat peuvent écrire à l'*Alliance de la Presse*, 76, rue des Saints-Pères, qui leur fera des propositions intéressantes.

*Alliance de la Presse.*

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 4-01.

# SOIRÉES FRANCO-RUSSES

## TROISIÈME SOIRÉE

## Boers et Afrikanders

*(Suite)*

## AVANT LA GUERRE

MOI

Et qui donc n'en forme pas, des vœux? Est-ce que vous n'en formez jamais? C'est pour le moins un exercice auquel je me livre fréquemment.

En vérité, à Johannesburg il y avait quelques Panurges[1] et beau-

1. Ces Panurges étaient d'importation londonienne; ils avaient le but et le programme que nous avons exposé. Quant à leur moralité, ils entraient dans la catégorie des gens que désignait au mépris public le commandant en second de l'escadre anglaise de la Méditerranée, lorsqu'il écrivait en décembre 1900 à la *York American Review* pour dénoncer « la gangrène de l'argent qui rongeait la race anglaise ». Il reconnaissait que :

« ... Dans la mère patrie (anglaise) la corruption de l'argent exerce des ravages effroyables dans tous les rangs de la société. Aux Etats-Unis, il y a déjà des signes précurseurs d'un orage analogue ; des deux côtés de l'Atlantique, le ploutocrate gagne chaque jour en puissance et le démocrate risque d'être écrasé sous le talon

coup de moutons : tout cela bêlait ce que dans la coulisse les meneurs chantaient.

LE CAPITAINE

En cela même il n'y a rien d'absolu ! Concevez-vous franchement que sans gémir, les mines d'or, je veux dire les actionnaires de ces mines qui vécurent si longtemps d'espoir et d'eau claire, fissent indéfiniment des excédents de recettes à un Etat qui ne prospérait que par les sacrifices insupportables qu'il leur imposait? Je néglige les droits civiques et politiques dont quelques ambitieux sans mandat réclamaient le bénéfice pour une foule d'étrangers indifférents[1]. Mais dès qu'on traite des monopoles, des taxes et de la

d'un tyran mille fois pire qu'un roi recouvert de pourpre ou qu'un ecclésiastique ayant à sa disposition les foudres du pouvoir temporel.

« La société anglaise est rongée par le chancre de l'argent. De la base au sommet, l'arbre est pourri. Les plus immoraux posent devant le public comme étant les plus philanthropes. La beauté est l'esclave de l'or et l'intelligence conduite par la beauté danse aux sons des violons qui ont été accordés par la ploutocratie.

« ... Que dirons-nous du nouvel ordre basé sur la richesse, de cet ordre de choses qui fait que ceux qui devraient être les plus fermes protecteurs de la race abandonnent tout et se jettent eux-mêmes au pied du dieu d'Or.

« C'est là le danger qui menace la race anglo-saxonne. La mer, qui menace de l'engloutir, n'est pas formée des flots furieux des races latines, mais elle est formée des vers rongeurs que cette race porte en son propre cœur, et de l'indolence, de l'immoralité luxuriante, du manque de courage moral dont ces vers laissent derrière eux le germe. Le danger qui a menacé Babylone, Carthage, Athènes, Rome et un grand nombre d'autres nations puissantes et de races florissantes dans le passé menace maintenant la race à laquelle nous appartenons... »

1. M. Kuijper, l'honorable député hollandais que nous avons déjà cité, reconnaît sans difficulté « que la Constitution de la République sud-africaine manque de stabilité, que l'administration financière n'est pas un modèle, que les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire donnent lieu à de justes observations. Mais *jamais gouvernement*, ajoute-t-il, *n'a dû organiser un pays, plus vaste que l'Italie, dans des circonstances plus difficiles, en présence d'une population indigène cinq fois plus nombreuse, quand, depuis la convention de Londres, quinze années de paix à peine se sont écoulées*. Quant à la question des *uitlanders*, il faut se souvenir. observe-t-il, qu'avant la découverte des mines d'or, le délai de résidence exigé pour obtenir la naturalisation était de deux ans, alors qu'il est de cinq, dix et même quinze ans, en Angleterre, en France et en Belgique.

« Mais, après la découverte des mines, toute comparaison cessa, et Mme Olive Schreiner a très bien établi que, pour comprendre les embarras du gouvernement de Pretoria devant cette avalanche imprévue d'aventuriers, il faudrait imaginer qu'un beau jour 40 millions de Russes et d'Allemands eussent fait irruption en Angleterre pour y venir épuiser les mines du pays de Galles et d'Ecosse, et en

main d'œuvre indigènes ; il y avait lieu vraiment de parler de suppression, de réductions importantes.

Ainsi, en ce qui concerne le *monopole de la dynamite* : la consommation de dynamite et d'explosifs était annuellement de 175.000 caisses environ, qu'on payait 125 francs l'une ; soit pour l'ensemble 21.875.000 francs. Sous un régime de libre concurrence la caisse de dynamite aurait valu 60 francs environ, soit 12.031.000 francs seulement de ce chef comme charge globale pour toutes les mines.

Si nous en arrivons aux tarifs de la *Netherlands Railway Company*, il est certain qu'ils étaient calculés de façon à assurer à cette compagnie des avantages exorbitants, puisque les frais d'exploitation n'atteignaient guère que les quatre dixièmes de ses recettes. De plus, malgré des tarifs si lourds, il n'était vexations ni retards dont cette princesse, forte de son monopole, n'affligeât le commerce et le public. La main-d'œuvre indigène devenait pour les mines une affaire capitale. Il semblait aux étrangers, avec juste raison, je le crois, que le gouvernement aurait dû les appuyer et les protéger davantage : les appuyer pour que le recrutement des nègres fût facile, rapide, toujours suffisant : ils en fallait, pensez-y, 65.000 pour suffire aux travaux ; les protéger ensuite contre les prétentions de ces nègres et contre leurs défaillances. Un mineur noir revenait à 80 et 90 francs par mois outre le logement et la nourriture, alors qu'avec une législation bienveillante, il n'aurait fallu les payer, comme en tant d'autres mines, que la moitié de ce prix : d'où pour les mines du *Rand* un soulagement qui équivalait au salut pour bon nombre d'entre elles, qui se débattaient sur les extrêmes limites de la perte et du profit.

La main-d'œuvre indigène fait penser nécessairement aux boissons, à ces abominables mixtures horribles composés d'alcools fre-

exporter chez eux le produit. Placé en face de cette situation éminemment dangereuse, il était sans contredit du devoir du Volksraad de veiller à la conservation du corps de la nation. Le débordement de ce corps par ses incorporés n'est jamais admissible, l'idée de l'adoption dans une famille existante et destinée à persévérer devant toujours rester le principe directeur de toute naturalisation. Les mesures rigoureuses que le Volksraad prit alors étaient donc entièrement justifiées. Tout gouvernement européen, en pareil cas, en aurait pris de bien plus draconiennes encore. Et le fait que le Volksraad osa tout de suite abaisser le stage de quatorze à sept ans ne s'explique que par l'expérience acquise, que ceux qui ont vraiment l'intention de rester se métarmophosent bien vite en demi-Boers qui font cause commune avec les vieux colons *contre* l'Angleterre. »

latés et de vitriol que les cantiniers, aux abords des mines, versent à pleins bords aux nègres qu'on abrutit à moins qu'on ne les empoisonne. L'ivresse devient ainsi un fléau pour les compagnies qui voient par elle le quart de leur personnel sans cesse indisponible, sans que pour cela elles soient dispensées d'héberger et de payer des salaires immérités. Que d'autres taxes également injustifiées, intolérables parce qu'elles assuraient au trésor des excédents de recettes pour le moins superflus !

J'ai entendu dire que pour toutes ces causes et par ces vexations les *uitlanders* estimaient à plus de cent millions ce qu'ils déboursaient indûment sans tenir compte des tributs payés de diverses façons au Cap, à la Natalie, aux Portugais et aux Boers de l'Etat libre d'Orange ; tout compte fait, c'était à cent cinquante millions d'économies pour les mines qu'eussent abouti des réformes rationnelles. Il n'en fallait pas davantage pour donner un dividende supplémentaire égal à 30 o/o du capital engagé dans le Witwatersrand[1].

MOI

Et d'abord, capitaine, y avait-il plus de convenance à vouloir ajouter à des dividendes déjà très satisfaisants un supplément de bénéfice annuel égal à 30 o/o du capital engagé dans le Rand, qu'à laisser s'accumuler dans la caisse du Transvaal des excédents de recettes dont ce pays neuf n'avait que l'utilisation trop facile et que d'aucuns, du reste, considéraient volontiers comme une participation équitable dans des bénéfices peu communs [2].

1. C'est le *Statist* de Londres qui, se faisant l'interprète de doléances des *uitlanders* et après avoir exposé leurs griefs, estimait en effet : « que si le Rand était déchargé des frais les plus injustes, on bénéficierait d'un dividende supplémentaire de 30 o/o sur le capital *nominal* des entreprises minières ».

2. Les *uitlanders*, grisés par leurs succès et confiants dans leur nombre, nous n'entendons parler ainsi que des *uitlanders* anglo-saxons, n'entendaient plus être limités, quant au droit reconnu, à la seule défense de leurs intérêts matériels ; ils prétendaient diriger les affaires politiques du Transvaal et ils disaient volontiers : « Nous avons créé la prospérité du pays ! c'est nous qui alimentons son budget, qui l'avons fait riche ; nous demandons à contrôler l'emploi de *notre argent, ce n'est que justice.* » Les Boers leur répondaient : « Vous êtes ici parce que nous l'avons permis ; vous avez gagné vos énormes fortunes et développé vos industries parce que notre libérale législation vous en a laissé la possibilité : par là, nous avons quelque droit à prélever sur vos gains l'argent qui nous est nécessaire pour suffire aux besoins d'un budget dont votre présence même et les besoins nouveaux,

Mais, permettez que je le dise, on a surpris votre bonne foi, si bien qu'avec conviction vous défendez là des contre-vérités qui ne résistent pas à l'examen de faits incontestés.

LE COMTE

Je partage cet avis.

MOI

Abordons le premier grief économique, puisque vous abandonnez les griefs politiques comme mal fondés.

LE CAPITAINE

Vous vous retroussez les manches ; mais, je suis Anglo-Saxon fort peu et je n'ai point du tout de goût pour la boxe.

MOI

On peut discuter des faits palpables à la lumière de la vérité, egale pour tous, sans altercations violentes. D'ailleurs, le comte est là ; vous le savez affligé d'un humeur paisible, si parfaitement inaltérable qu'il interviendra fatalement et toujours à propos.

LE COMTE

J'en demande la dispense, et...

LE CAPITAINE

Oh ! ne tremblez point !

LE COMTE

Pas d'affaires !

créés par vous, enflent les dépenses. Devenez riches, c'est fort bien : nous ne vous jalousons pas; mais nous nous refusons à compromettre notre existence nationale. Si nous ouvrions l'écluse toute grande, ainsi que vous le réclamez, nous serions vite emportés par le courant. Ce n'est pas pour aboutir à cette fin misérable que nous avons versé notre sang il y a quinze ans et depuis un siècle ! »

LE CAPITAINE

Cependant...

LE COMTE

Surtout ne vous battez pas : les Boers suffisent à la besogne. Si la Russie, la France et l'Allemagne s'en mêlaient de par nous, ce serait bientôt une mêlée générale, et il n'en faut pas. Ici nous sommes internationalistes ; des conflits dans ce monde-là ? non, non, il n'en faut plus !

MOI

Parlons donc de la *dynamite* : la matière étant dangereuse elle porte au recueillement. Les Anglais cherchaient noise au Transvaal. S'ils n'avaient pas trouvé de prétexte dans les impôts de ci, dans les monopoles de là, ils lui eussent parlé des canaux de Mars ou du climat de la lune, de l'habitabilité des étoiles. Donc, ils se plaignirent de la qualité de la dynamite, mais, à l'épreuve elle parut supérieure aux produits similaires d'origine anglaise. On la trouva alors d'un prix inabordable et calamiteux !

Au début, la dynamite du Transvaal revenait à 175 francs la caisse ; en dernier lieu elle ne coûtait plus que 106 francs, et cela même n'en devait pas rester le dernier prix. Mais qui prétendra qu'un abaissement plus considérable et plus immédiat du prix des explosifs, comme aussi des tarifs pour le transport du charbon aurait sauvé de la ruine celles parmi les mines d'or qu'on disait se débattant sur les limites de la perte et du profit? ce prix, ces tarifs étaient deux facteurs en quelque sorte indifférents dans l'ensemble des frais qu'occasionne une telle exploitation minière. On cherchait plutôt à expliquer par des prétextes aux actionnaires infortunés des mécomptes répétés qui avaient d'autres causes.

Le gouvernement du Transvaal trouva bon de faire produire la dynamite dans le pays même pour affranchir sa principale industrie de l'étranger ; on ne saurait l'en blâmer. Pour arriver à cette fin, il octroya un monopole qui décida des capitalistes de diverses nationalités à tenter l'entreprise. Les installations coûtèrent fort cher : 15 millions. Par suite de la cherté de la main-d'œuvre locale, la Société de dynamite du Transvaal, entreprise reconnue d'utilité publique, ne pouvait affronter la concurrence; elle ne

tenait et ne prospéait que grâce au monopole, forme concrète donnée à la protection de l'Etat.

A Kimberley, où le commerce des explosifs est libre, la caisse de dynamite vaut encore 81 francs, et non pas 50 ou 60, comme vous le croyez, capitaine. L'économie à réaliser sur ce chapitre était donc bien inférieure à ce qu'on faisait accroire et personne n'admettra, d'autre part, qu'on puisse livrer à Johannesburg de la dynamite au même prix qu'à Glasgow ou qu'à Paris. Et puis, en ce genre d'industrie, ne vaut-il pas mieux subir un monopole d'Etat avec ses charges et ses garanties, que la tyrannie d'un syndicat d'accapareurs comme C. Rhodes, Beit et Barnato les comprenaient pour s'assurer des recettes autrement scandaleuses que celles réalisées par le Transvaal dans un intérêt public évident. M. Klimke, directeur technique des mines à Pretoria, établit que la dynamite valant alors 81 francs la caisse à Kimberley, pour arriver à Johannesburg, aurait dû subir un droit supplémentaire de 12 fr. 50, ce qui l'eût mise à 93 fr. 50 au lieu des 106 francs, cours maintenu par le monopole. Cette différence était insignifiante, en somme ; elle compensait pour la Compagnie productive des frais d'installation onéreux et assurait à l'Etat la création d'une industrie nationale, après tout indispensable. M. Klimke concluait sur ce chapitre, disant : « Si nous pouvons admettre que la Compagnie du monopole de la dynamite fait payer ainsi la caisse 12 fr. 50 de trop, soit environ 12 o/o, nous trouvons que l'industrie qui, en 1896, a déboursé 22 millions de francs, pour la dynamite, a payé en chiffres ronds 2.500.000 francs de trop. Répartis sur les 200 mines du Transvaal, ces 2.500.000 francs font en moyenne 12.500 francs pour chacune d'elles. C'est prouver que le prix de la dynamite au Transvaal n'a guère pour les mines l'importance qu'on veut bien dire. » Qui le contestera?

LE CAPITAINE

Il n'en allait pas ainsi des tarifs du chemin de fer et de la douane.

MOI

Exactement ! Quand je vous dis que les griefs des *Uitlanders* étaient des griefs pour rire, des coups montés, vous pouvez m'en croire. Ces tarifs de chemin de fer qui vous offusquent tant,

étaient-ils donc autre chose que des tarifs de début et d'essai, établis uniquement pour se rendre compte de ce qu'on pourrait faire dans l'avenir ? D'ailleurs, ces tarifs, à l'expérience, avaient déjà subi un abaissement notable, proportionnel aux distances. Les Anglais jalousaient les bénéfices des chemins de fer transvaaliens et ils gémissaient d'y contribuer. Considérez que, quand on les construisit, à la grande joie de l'Angleterre, dont ils devaient faciliter les projets d'annexion, on ne se doutait guère du développement inouï que l'industrie aurifère prendrait, ni de l'importance des transports que celle-ci occasionnerait. Cela est si vrai que les Anglais, tout en encourageant l'entreprise, s'abstinrent de participer aux frais de premier établissement qui furent couverts par les capitalistes français, hollandais et allemands. Si les Anglais n'exprimaient que le regret de cette abstention, rien de plus légitime et de plus justifié; mais leurs revendications à l'encontre d'avantages mérités par des risques qu'ils n'ont pas voulu courir me semblent parfaitement insupportables.

En 1896, les chemins de fer transvaaliens ont transporté 968.000 tonnes de charbon venant de Boksburg, Springs et Middelburg, et ils encaissèrent de ce chef neuf millions de francs, dont, tous décomptes faits, un bénéfice pour la Compagnie de 3.750.000 francs destinés au service d'intérêts de ses obligations, aux dividendes de ses actions et à l'acquittement des redevances envers l'Etat. Est-ce encore une réduction, si importante qu'elle pût être, sur ces recettes qui eût sauvé certaines mines de la faillite ? Nul ne le prétend sincèrement. En effet, quelle amélioration en eût résulté pour le *Rand* entier, qui dépensait en dernier lieu 250 millions dans ses diverses exploitations? Cela étant, convenait-il, pour hâter l'une ou l'autre de ces réformes, qu'on étudiait d'ailleurs et bien d'autres avec elles, de déchaîner la guerre qui a bouleversé, sans compensation aucune, les industries qu'on voulait soulager ? Etait-il honnête d'inonder ce pays, qui eut tort surtout d'être riche et hospitalier, dans le sang de ses habitants paisibles?

LE CAPITAINE

Je ne le dis pas ?... Mais vous aussi, vous ne dites rien de la main-d'œuvre indigène ?

MOI

Eh ! justement, j'y arrivais. A cette main-d'œuvre que reprochez-vous, capitaine ? d'être rare, de coûter cher, de comporter un déchet qu'on pourrait éviter ou réduire ?

Cette main-d'œuvre, mon ami, elle est abondante. On se l'assure aisément dans le Basutoland, dans le Swaziland, dans le Zoulouland, dans le Transvaal même et en Mozambique, où plusieurs millions de naturels ne savent comment tourner leurs pouces pour en tirer profit. Sans grand effort donc, on peut trouver les 65.000 travailleurs dont on a besoin dans le *Rand* et autres lieux.

Si les nègres coûtent très cher, c'est qu'aussi on les traite fort mal, pas en esclaves précisément, la loi s'y oppose ; mais en êtres inférieurs, dégradés, qu'on malmène sans égards et qu'on exploite sans pudeur[1].

1. Le Cafre est un paria dans la société moderne du Sud-Africain. L'étranger qui débarque au Transvaal avec ses idées généreuses d'égalité et de fraternité en est frappé péniblement.

« Le noir, rapporte un correspondant du *Temps*, forme une caste à part qui n'a aucun des droits des blancs. Nègre ou métis, il voyage en chemin de fer dans des wagons spéciaux, véritable fourgon à bestiaux dont seul il peut faire usage. Dans les villes les magasins, les débits de toute espèce lui sont interdits à moins que ce ne soient des locaux faits pour son usage. En justice même les Cafres ne sont conduits devant le juge que par des hommes de couleur. Une police particulière, composée de Zoulous, existe pour eux, mais sans autre droit vis-à-vis des blancs que de leur témoigner en toute circonstance la déférence la plus absolue.

« Dans cette infériorité qui le met au rang d'esclave, le nègre se complaît parfaitement. Sans ambition, sans amour-propre, son bonheur consiste à trouver la nourriture et le gîte en travaillant le moins possible pour les trois ou quatre shillings qu'on lui donne par jour. Je fis part de mes indignations de nouveau débarqué à un missionnaire français qu'une très longue expérience a familiarisé avec le caractère et l'âme du Cafre.

« — Ne les plaignez pas, me dit-il, c'est la seule façon convenable de les traiter. La douceur, la bonté, qui ne seraient pas tempérées de temps en temps par une correction méritée, par quelques coups de cravache leur ôteraient toute considération, tout respect pour le blanc, dont les procédés de persuasion ne tarderaient pas à être dédaigneusement traités de faiblesse, de peur ! La reconnaissance, l'amour-propre, ce sont des sentiments produits par la civilisation, par une longue culture de l'esprit et de l'âme, mais absolument étrangers aux noirs de l'Afrique australe.

« — Mais, en les instruisant, en travaillant à leur relèvement moral, les Cafres seraient-ils incapables de sentir, de penser et de comprendre comme nous ?

« — Ce sont là des questions au moins prématurées. Les rêveurs sentimentaux qui ne connaissent de l'Afrique que des romans à la Bernardin de Saint-Pierre, ceux-là

Combien de mines sont mal aménagées, si peu aérées que les nègres, malgré leur résistance, y suffoquent ou succombent fréquemment, et que de pires accidents s'y produisent sans émouvoir personne ? Et puis, est-ce le gouvernement ou les compagnies qui installent aux abords des mines ces taudis infects, ces cantines où l'on sert aux nègres les boissons infâmes qui les tiennent dans une ivresse bestiale le quart du temps qu'ils doivent consacrer au travail ! Est-ce le gouvernement qui excite les noirs à cette ivrognerie dégradante et qui la facilite non seulement pour réabsorber les salaires, mais surtout pour ramener au labeur, les contrats expirés, ceux des mineurs qui, munis d'un pécule, seraient tentés de reprendre avec la liberté le chemin de leur kraal lointain ? « Si le gouvernement, a dit M. Aubert, bien placé pour en connaître, veut intervenir pour favoriser l'épargne, l'économie et la moralité des nègres qu'on semble, après des mois d'un exténuant labeur, vouloir rendre à leur tribu plus pauvres qu'avant et démoralisés, qui plus est, on l'accuse de despotisme et d'atteinte à la liberté du commerce ! » Autant dire que si ce gouvernement faisait bien,

vous diront oui. Les hommes d'expérience vous exprimeront au moins des doutes pour toute cette partie du continent noir. Dans les écoles que j'ai dirigées depuis plus de quinze ans, des centaines de jeunes Cafres me sont passés par les mains ; dans le nombre, il y en avait d'intelligents ; mais je ne sache pas qu'aucun d'eux se soit élevé, d'une manière durable, au rang d'homme civilisé. Nos défauts, nos vices, c'est ce qu'ils s'assimilent le mieux ; et toutes les autres formes que nous avons pu leur donner par un long et patient travail s'évanouissent à la première occasion. Ils me font songer à ces animaux dressés qui retournent à leur état naturel aussitôt qu'ils ne sont plus sous l'influence de leur maître. Le nègre grandi dans les missions, s'il retourne dans les kraals de ses pareils, il reprend aussitôt toutes leurs habitudes en y ajoutant encore ce qu'il aura pu emprunter de mauvais au monde civilisé.

« — Vous considérez alors le Cafre comme imperfectible, comme une race condamnée à un état perpétuellement voisin de la brute ?

« — Pour le moment, je me refuse à l'assimiler en quoi que ce soit au blanc. Etre inférieur, oui. Qu'il soit à l'état de sauvagerie comme dans certaines parties de l'Afrique ou légèrement teinté de civilisation comme dans d'autres, le noir doit être tenu en respect par les seules marques de supériorité qu'il reconnaisse : une sévérité qui se termine par des faits pour punir la moindre incartade et quelques douceurs en récompense d'une marque de bonne volonté. Hors de là, nous n'amènerons même pas le nègre à prendre le pli de nous obéir. Peut-être qu'après de très longues années de ce régime nous pourrons enfin envisager raisonnablement la possibilité de le civiliser et d'en faire autre chose qu'un outil plus ou moins intelligent. Pour le moment, c'est une utopie d'y songer. »

Le journaliste, d'abord étonné, reconnut bientôt, dit-il, la justesse de ces observations.

ou si, par aventure, il faisait mal, on lui donnait tort également. Si c'était toute la justice qu'on voulait lui rendre, pourquoi ne l'avoir pas dit tout d'abord et sans feinte ?

LE COMTE

Il y a pourtant des industries qui ont soin des nègres qu'elles emploient.

MOI

Aussi celles-là ne manquaient point de bras et elles ne se plaignaient pas. Les meneurs de Johannesburg ajoutaient volontiers aux griefs précités que les mines supportaient les cinq sixièmes des taxes douanières. Ici, je laisse la parole à M. Klimke : « Le produit total des douanes, dit-il, a atteint, en 1896, pour tout le Transvaal, 33.750.000 francs, correspondant à une valeur de 352 millions de francs d'importations. La totalité des marchandises étrangères importées dans les différents districts miniers a acquitté 21 millions de francs de droits, soit environ deux tiers de la totalité des recettes douanières. Si la mine est le grand consommateur, il y a dans les villes telles que Johannesburg, Barbeton et autres centres des districts aurifères, une population nombreuse qui ne vit pas directement des mines. Consultez le tableau des marchandises importées, vous y relèverez pour 38 millions de francs d'étoffes, pas moins de 82.000 hectolitres de spiritueux et plus de 500.000 kilogrammes de bonbons et sucreries. N'oubliez pas non plus que les machines, par exemple, dont il est fait une si grande consommation, ne sont frappées que d'un droit *ad valorem* de 1 1/2 o/o, mieux traitées ainsi qu'au Cap même. »

Et M. Klimke résume diverses réflexions, disant : « Supposons que l'on réduise à 30 o/o les tarifs de transport du charbon qui ont fait encaisser à la Compagnie du chemin de fer 9 millions de francs. Déduisez 2.500.000 francs comme payés en trop pour la dynamite. Admettons encore que les droits des douanes, dont 20 millions de francs ont été payés par l'industrie, soient, de leur côté, abaissés de 30 o/o, *tout cela formera une économie totale pour les mines de 11 millions 1/2 de francs. Ce chiffre est bien modeste, comparé aux frais d'exploitation des mines, qui ont atteint, en 1896, 243 millions 1/2 de francs.* »

Capitaine, je n'ai pas dit autre chose.

LE COMTE

Des économies étaient possibles. Le gouvernement ne pouvait prétendre les réaliser toutes et on ne pouvait l'exiger de lui. La Chambre des mines de Johannesburg reconnaissait qu'en 1896, les 81 mines du *Rand* avaient dépensé pour le salaire des ouvriers blancs, au nombre de 9.000 environ, 52.839.650 francs; pour le salaire de 64.000 nègres, 46.531.836 francs; pour approvisionnements, matériaux, machines, etc., 99.538.525 francs : soit un total de 198.909.911 francs. Dans ce chiffre les explosifs figuraient pour 14 millions 111.375 francs, c'est-à-dire 7.09 o/o des dépenses totales. M. Aubert fit remarquer que les honoraires des directeurs, ingénieurs et gérants, des conseils d'administration, les frais de bureaux, les loyers, les gratifications, les souscriptions et mille autres frais divers supportés par ces 81 mines ne figuraient pas dans ces chiffres et qu'ils eussent réduit sensiblement le pourcentage relatif des frais des explosifs et des transports dont le dégrèvement ne pouvait pas apporter à quelques-unes d'entre elles le soulagement libérateur qu'on réclamait sans y croire et dans un but connu quoique inavoué.

MOI

Parfaitement. Les réformes à réaliser dans l'exploitation des mines étaient précisément celles dont on ne parlait pas : il y avait le gaspillage des explosifs, du charbon, de l'éclairage par un personnel inhabile ou insouciant; il y avait les frais d'exploitation qu'on devait alléger par la réduction des salaires des noirs qu'on pouvait mieux recruter et employer avec plus d'intelligence; il y avait à ramener à un taux normal les gros salaires des ouvriers blancs, *sinécuristes* ou surveillants plein d'indolence; mais il y avait surtout à réduire les traitements princiers, les honoraires opulents des prospecteurs, des ingénieurs, des directeurs, et aussi les participations, les jetons et autres avantages des administrateurs. Voilà où le bât blessait; mais chacun profitant du mal, on s'entendait à la ronde pour n'y point prendre garde.

Il convenait, au lieu de journaliers, de n'embaucher que des tâcherons, et c'était par le travail utile, proportionnel, qu'il fallait ramener les salaires au niveau des besoins réels de l'ouvrier qu'on devait conseiller; que dis-je, défendre parfois dans son intérêt et dans l'intérêt de l'exploitation contre lui-même, contre la séduction

et l'intempérance. Que pouvait le gouvernement en ce genre de réformes, immédiatement et grandement profitables aux actionnaires ? Rien. Il avait fait ce qui dépendait de lui en interdisant la vente aux noirs des liqueurs qu'on continuait à leur fournir clandestinement ; en votant la loi des *Passes* ou d'identification des nègres pour les empêcher de rompre leurs contrats, mais que les compagnies persistaient à se disputer entre elles, encourageant ainsi les défections rendues pourtant illégales pour leur bien[1] !

1. Voici un avis compétent exposé dans le *Temps*, numéro du 12 juin 1896 :

« Ce qu'il y a d'abord dans la vie d'une mine, c'est la main-d'œuvre. Le charbon, la dynamite, viennent beaucoup après, et dans un compte de profits et pertes figurent pour ainsi dire au bas de la page. Le rapport d'une compagnie en pleine production fournit ces chiffres détaillés :

DÉPENSES D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE DE 1895
EN LIVRES STERLING

| | | | |
|---|---|---|---|
| Travail | Nègres | 60.686 | 144.737 |
| | Européens | 84.051 | |
| Combustibles | | | 26.425 |
| Explosifs | | | 21.945 |
| Cyanure et zinc | | | 21.886 |
| Divers | | | 64.155 |
| Total général | | | 279.147 |

« La proportion de la main-d'œuvre, du charbon et des explosifs ne se retrouverait sans doute pas la même dans toutes les mines. Elle peut varier avec l'épaisseur des filons, les profondeurs auxquelles on les exploite, d'autres facteurs encore ; mais l'indication générale subsiste : la dépense par tonne a pour élément principal la MAIN-D'ŒUVRE.

« Un nègre se paye trois livres sterling environ par mois ; ajoutant une livre pour la nourriture, on arrive à un total de quatre livres, soit cent francs. Pour avoir le prix de la journée, il faut diviser ces quatre livres non par trente jours comme on pourrait le croire, mais par *vingt, vingt-deux au plus*, car le nègre a son mois à lui, très inférieur au mois ordinaire : le pauvre diable fou d'alcool somnole ou délire pendant un jour sur quatre, étourdi, abruti par les boissons frelatées qu'on lui débite autour des mines et des *compounds*.

« Les nègres sont évidemment une race maudite, perverse, « wicked », disent les Anglais. Recrutés à la hâte par des entrepreneurs de main-d'œuvre, gens avides, n'ayant aucun scrupule ; ils arrivent sans femmes, laissant leurs traditions, leurs mœurs et l'habitude de leurs cabanes. Habitués à l'air libre, à l'éternel soleil, il trouvent accablant le travail sombre des profondeurs de la mine, à la lueur des bougies fumeuses. Le mal du pays les prend. Souvent, à peine entrés dans une mine, ils la quittent, demandant mieux au hasard inconnu d'une autre. Ils ne s'habituent, ni ne se fixent. En 1895, 20.811 nègres importés de Natal dans le Transvaal, sont repartis après un séjour moyen de quatre mois dans les mines.

« D'autres noirs sont restés plus longtemps ou bien, après une absence, sont

LE CAPITAINE

Convenez, du moins, que le gouvernement aurait pu avoir la main plus ferme dans l'application des lois. L'une d'elles interdisait d'une façon absolue la vente des liqueurs aux nègres, décidait la réduction du nombre des cantines ; elle édicta des peines sévères pour réprimer la fraude et l'ivrognerie : dispositions excellentes, mais qui, par la mollesse des autorités, restèrent sans effets.

LE COMTE

L'exacte vérité déborde ces affirmations. Le *Reform committee*, l'Association et la Chambre des mines de Johannesburg demandaient beaucoup de réformes, cela est évident ; les désiraient-ils ? rien n'est moins démontré. En effet, ils ne voulurent ces réformes qu'autant que, en les revendiquant, ils se donnaient le mérite d'une opposition apparemment équitable. Il leur arriva dans cette

revenus attirés par l'appât du gain. Leur travail n'a qu'une valeur maladroite et douteuse : il n'agit qu'encadré par des Anglais des Cornouailles qui coûtent 25 francs par jour. En somme, le nègre revient à 6 ou 7 francs par jour effectif.

« Fixer et éduquer le nègre, tout le problème est là. Entreprise longue et difficile peut-être ; notons toutefois qu'en 1891 les noirs n'étaient payés que 44 shillings.

« Mais qu'est-ce que le gouvernement boer peut avoir affaire dans la question de la main-d'œuvre noire ? Car les « uitlanders », ou du moins cette partie de la population internationale du Rand qui porte la *livrée anglaise* et *parle l'anglais*, se plaignent à grands cris, et ils adressent leurs violentes récriminations au gouvernement, ni plus ni moins que de vulgaires socialistes continentaux.

« Voici ce que le gouvernement boer a fait : il a négocié avec le gouvernement portugais qui a des nègres à ne savoir qu'en faire, afin d'obtenir des convois réguliers de travailleurs. Le gouvernement du Transvaal est auprès du gouvernement portugais responsable, de par l'entente intervenue, de l'accomplissement régulier de tous les contrats de travail. Le Transvaal a fait davantage : il a mis en vigueur les *pass regulations*, ayant pour but, en deux mots, de forcer les nègres à rester la durée du contrat chez le maître une fois choisi.

« Enfin, il y a les accidents dans les mines, qui n'ont pas échappé à la sollicitude des pouvoirs publics. Et, dernièrement, un inspecteur des mines du gouvernement français, M. Walker, donnait une foule d'instructions minutieuses afin de prévenir les accidents, qui resteront néanmoins nombreux, sans doute. »

Que pensent de cette consultation sincère et désintéressée ceux qui ont cru à la sincérité des griefs politiques, des revendications économiques même dont quelques ambitieux ont masqué leur jeu, n'ayant d'autre but que de s'emparer du Transvaal ?

campagne tendancieuse une mésaventure : ils obtinrent en grande partie ce qu'ils réclamaient avec une trop vive ardeur ; et on les vit alors donner un bien singulier spectacle : ils transgressaient avec ostentation les mesures prescrites en leur faveur ! Cela encore pour faire de l'opposition. Ces *Uitlanders* étaient donc intraitables systématiquement : je parle naturellement des Anglo-Saxons et de ceux qui, portant la livrée anglaise, puisaient leurs convictions dans les convenances de leur situation. Est-ce que, par hasard, capitaine, vous eussiez entrepris de contenter ce monde-là avec quelque espoir d'aboutir ?

LE CAPITAINE

On ne peut guère soutenir que les *Compagnies* encourageaient l'ivrognerie des nègres qui leur portait un si grave préjudice !

LE COMTE

Pourquoi pas ? Les intérêts, ceux qu'on n'avoue point, sont autrement compliqués que les convenances extérieures elles-mêmes ! L'ivrognerie nuisait à l'activité et à la continuité du travail dans une certaine mesure, c'est incontestable ; mais s'il était établi que cette même ivrognerie au moyen de la récupération des salaires par des voies détournées, honteuses, rapportait plus qu'elle ne coûtait, trouveriez-vous le problème de cette contradiction apparente, insoluble ? Capitaine, j'ai vu ces cantines où le blanc qui tient le flacon et le noir qui lève le verre se valent ; j'ai vu ces bouges infâmes où les déjections et le sang s'entremêlent souvent sans soulever de dégoût ; où les nègres exténués, isolés, tombant de fatigue et d'ennui, se plongent dans l'ivresse et, par un jour d'abattement hébété, restituent le salaire de trois jours de travail lucide. Ils recommencent sans cesse et toujours pauvres, ils s'en retournent enfin dans leur tribu le moral retourné, la santé compromise parfois sans retour, haïssant les blancs qu'ils maudissent, ne pouvant leur résister.

Nous connaissons en Europe l'influence des cantiniers, des cabaretiers, de ces Basly intraitables. On se ferait difficilement une idée de ce qu'elle devient dans ces milieux inférieurs, parmi ces êtres dont la dégradation confine souvent à l'enfance sénile. Et puis, ne l'oublions pas, c'est le nœud de la question : si la mine

produit de l'or, la cantine, toutes proportions gardées, en rend davantage ; c'est là que le noir se décide à s'en aller ou à s'embaucher derechef. Cela suffit, certes, pour qu'elles soient le refuge de certaines influences aussi intéressées qu'élevées, qui se dissimulent mais qu'on n'ose généralement pas braver.

Il en est de même de la loi des *Passes*[1] dont notre ami ne nous parle pas et qui est pourtant, dans son esprit et dans sa lettre, parfaitement conforme aux intérêts des Compagnies. Toutefois, à peine avait-on protégé ces Compagnies contre l'humeur nomade des noirs, cédant ainsi aux objurgations réitérées de la Chambre et de l'Association des mines, que déjà ces mêmes Chambres, en tout autres choses pourtant concurrentes, appuyées par les Compagnies trop protégées à leur gré, s'élevaient contre cette loi tutélaire ! On réclamait autre chose. Mêlez-vous donc de défendre des Compagnies ! Celles du *Rand* étaient comme les femmes qui appellent au secours quand les maris tracassés les battent enfin avec une conviction excessive, mais qui se joignent à leur maître pour tomber sur l'intrus qui accourt à leur aide : ce bellâtre devient, pour le couple, matière à réconciliation. De ce dernier avantage même le Transvaal ne profita point.

### LE CAPITAINE

Les *Passes* donnaient lieu à des plaintes sérieuses : pour l'obtenir le nègre devait verser deux schillings, donner son nom, le lieu de sa naissance, faire connaître sa tribu, son chef, que sais-je ?

1. Voici ce qu'on entend par *Passes* et pourquoi le *Volksraad* les établit.

Les indigènes n'habitent pas le *Rand*, il faut les recruter au loin, les amener et autant que possible les conserver ; de tempérament essentiellement nomade, ils ne font aux champs d'or que des apparitions temporaires. Les Compagnies, qui ont besoin d'un travail régulier et d'un nombre constant d'ouvriers, s'efforcent de les fixer, en les liant par un contrat. Mais le nègre n'a, de l'engagement qui l'enchaîne, qu'une conscience confuse ; il l'oublie, et, parfois, son salaire empoché, cède à la tentation d'un *tout* qui le débauche, en lui promettant mieux ailleurs. Afin d'empêcher ces abus, et sur les pressantes sollicitations de la Chambre des mines, le *Volksraad* décida que tout Cafre, employé dans une mine, devrait justifier de sa présence sur les chantiers de la Compagnie vis-à-vis de laquelle il serait engagé. A cet effet, il doit être muni d'une *passe*, documents où se trouvent indiqués son nom, son âge, et la dénomination de sa tribu ; la *passe* est visée par le chef de l'exploitation et par l'autorité locale ; elle est vérifiée tous les mois ; dans le cas où le *boy* est rencontré sans *passe* ou avec une *passe* incomplète ou en retard, il est considéré comme délinquant et sujet à une peine.

dans ces explications, il s'embrouillait souvent. Or, s'il ne pouvait répondre suffisamment, on le renvoyait sans *passe*, et c'était un homme perdu pour la mine.

LE COMTE

Il faut tout de même, quand il y a une porte, qu'elle soit ouverte ou fermée, et je ne m'imagine pas qu'on puisse même au Transvaal établir l'identité d'un homme et ne pas l'établir. Le bien nulle part ne va sans quelque contrainte et certains inconvénients. Si les Compagnies préféraient l'état de nature comme certains socialistes, elles auraient dû le dire ; mais, sans plaisanter d'une façon indécente, pouvaient-elles réclamer à la fois cette liberté sans limites et les avantages d'un état social parfait dont les aises réciproques sont forcément réalisées par certains malaises et contraintes que l'intérêt commun impose et que la force publique fait respecter. Il en est ainsi en Angleterre, en Russie, en Allemagne, en France même, où l'on se gêne moins qu'ailleurs, et jusque dans Monaco, malgré la roulette. Alors ?

MOI

M. Leyds[1], au cours d'un de ses voyages à Paris, a, du reste,

1. M. Leyds est né à Java en 1859. Il descend d'une ancienne famille hollandaise. Il suivit brillamment les cours de l'université de La Haye, où il conquit ses grades de docteur en droit. Il y avait gagné si complètement les sympathies des professeurs de la Faculté qu'ils crurent devoir le recommander au président Krüger lorsqu'il vint, en 1884, dans la capitale néerlandaise, cherchant un juriste susceptible de remplir, dans la République, dont l'Angleterre venait de reconnaître l'indépendance, les fonctions de procureur général et de chef de l'administration judiciaire. Pendant cinq ans, M. Leyds occupa ce poste difficile, au moment même où le pays, sortant à peine d'une crise politique intense, passait par toutes les phases de la révolution économique qui a abouti à la prodigieuse transformation qui précéda la guerre actuelle. Les services de M. Leyds le désignèrent pour la situation de secrétaire d'Etat, et à trente ans à peine, il devenait premier ministre de la République sud-africaine. Depuis son départ pour l'Afrique, M. Leyds est revenu plusieurs fois en Europe, dont il parle toutes les principales langues avec facilité et dont il suit en lettré et en artiste le mouvement intellectuel sous toutes ses formes.

On sait combien de sympathies il sut acquérir à sa patrie d'adoption qu'il représente actuellement près des puissances européennes ; on sait comment il prépara le voyage de M. Krüger, *pèlerin du droit*, venant en Europe solliciter l'intervention des peuples honnêtes en faveur de peuples héroïques mourant pour la liberté.

confirmé et commenté les renseignements concordants fournis par MM. Klimke et Aubert d'une part, et ceux qui émanaient de l'Association des mines, de la Chambre des mines : ces derniers, malgré l'opposition systématique de ces corporations, n'étaient cependant point contraires aux premiers. En effet, M. Hay, alors président de la Chambre des mines, reconnaissait pour sa part que le gouvernement de Pretoria avait fait pour l'industrie aurifère tout ce qui lui était possible. Avec juste raison donc, M. Leyds ajoutait : « Nous avons conscience de ne pas avoir mérité la réprobation des *Uitlanders* du Transvaal et des actionnaires d'Europe. » Et Barnato, qui n'était lui ni suspect, ni superficiel, alors qu'on s'emballait autour de lui, disait avec la philosophie qu'une excessive aisance lui permettait : « Le charbon et la dynamite sont des questions de sentiment. » Ce sentiment était politique, nullement commercial ou industriel. Les droits de douane avaient déjà subi des réductions sensibles et nombre d'articles anglais importés au Transvaal étaient mieux traités dans la République sud-africaine que dans la colonie du Cap elle-même : les machines par exemple, dont le *Rand* faisait une si grande consommation et qui ne payaient que le 1 et 1/2 o/o *ad valorem*. Vous me parlerez peut-être des câbles sous-marins ? S'il vous est arrivé jadis de câbler à Johannesburg, vous avez constaté que la Compagnie anglaise percevait une taxe de 12 francs par mot. Or, pour faciliter les communications télégraphiques du *Rand*, si importantes, avec l'Europe, le gouvernement de Pretoria intervint. Au moyen d'une subvention de 250.000 francs, subvention supérieure à celle versée par le gouvernement britannique lui-même, il obtint la réduction de ce tarif à 6 fr. 60 le mot. Et, en toutes choses, il agissait avec le même esprit pratique, malheureusement avec la lenteur, mais aussi avec la précision hollandaise. Ce n'était point là, à proprement parler, apporter des entraves, encore moins user de malveillance systématique envers une industrie qui ne voulait jamais être satisfaite.

Même pour le transport de la houille et pour le prix de vente de la dynamite, le gouvernement du Transvaal étudiait des moyens pratiques de compromis, de rachat de privilèges, de compensations ; il en était déjà à l'exécution. On ne pouvait néanmoins, par une pression intempestive et injurieuse, extorquer des mesures insuffisamment réfléchies et des réductions hâtives, capables de troubler les finances publiques sans avantages appréciables pour les intérêts privés.

Pouvons-nous, d'autre part, désapprouver M. Leyds quand il disait : « Quoi que nous fassions, nous ne pourrons jamais rendre bonnes des mines qui, par leur teneur et leur capitalisation, ne peuvent être productives. On peut compter sur nous pour des réformes ; mais les plus indispensables ne dépendent pas de nous. » Elles dépendaient en effet des financiers, des administrations qui, par l'exagération de leurs avantages personnels, par la majoration des apports et l'élévation du capital social, étranglaient leurs entreprises tout en leur donnant le jour. Pour atténuer des responsabilités certaines, tout ce monde chargeait de ses propres méfaits un gouvernement qui ne pouvait cependant suppléer à l'insincérité, ni aux vices de constitution dont souffraient des sociétés nombreuses.

Remarquez, du reste, que, pour mettre un frein à la spéculation coupable que je dénonce, les autorités de Pretoria étaient parfaitement décidées à faire un pas de plus et à soumettre à un contrôle rigoureux les sociétés en formation ; on songeait, par exemple, à rendre impraticables les fraudes classiques qui facilitent la législation anglaise en matière de sociétés. Ceci inquiétait les agioteurs autrement que le tarif des chemins de fer ou le prix de revient de la dynamite.

C'était, en dehors des mobiles politiques connus, la raison d'être de ces coteries britanniques, très bruyantes, qui voulaient que la paix du Sud-Africain fût réellement ou du moins parût compromise.

LE CAPITAINE

C'est entendu : le Transvaal n'avait aucun tort ; il était honnête autant qu'avisé et jamais il ne fit violence à la justice, à l'honneur. Dreyfus en France ne jouit point d'une grande popularité quoiqu'il ait fait un tapage infernal. Les panamistes non plus ne sont en faveur à Paris bien qu'ils restent au gouvernement : est-ce par les mêmes causes et pour les mêmes motifs que certains concessionnaires, des corrompus, des voleurs, restaient en vedette à Pretoria et parfois y détenaient le pouvoir sans soulever pour si peu la conscience publique ?

LE COMTE

Où voulez-vous en venir ?

LE CAPITAINE

Au scandale de Johannesburg, à l'affaire Ferreira.

LE COMTE

J'en suis fort aise. J'en ai vu quelques acteurs et de bien près, je l'assure.

LE CAPITAINE

Est-il exact que le colonel Ferreira et J. Ekron Pippin constituèrent un syndicat pour jalonner nuitamment les *claims* d'autrui, dont ils réclamaient la propriété dès le lendemain? Est-il vrai que le ministre des mines, Christian Joubert et ses fils; que A. Walker, lieutenant de police; Zulch, directeur des douanes et que d'autres grands seigneurs ayant titres et autorité faisaient partie de ce syndicat qu'ils soutenaient pour profiter de ses larcins? Etait-ce de l'intégrité absolue, et les Compagnies dont on escamotait les droits n'avaient-elles pas le droit de se plaindre?

ARTHUR SAVAÈTE.

*(A suivre.)*

# L'enseignement libre en Bretagne

## SOUS LA RESTAURATION[1]

Napoléon avait fermé la plupart des écoles ecclésiastiques. Louis XVIII avait d'abord songé à la liberté d'enseignement. Après les Cent-Jours, il se dit qu'entre des mains habiles, l'Université serait un incomparable instrument de règne, et il la garda. « Le trône » en fit même un assez bruyant hommage à « l'autel », et l'on allait bientôt voir Mgr Frayssinous, grand-maître de l'Université, donnant ses ordres à des recteurs, des proviseurs et des censeurs qui, pour la plupart, étaient prêtres.

Comment alors les collèges et les lycées devinrent-ils des théâtres de révolte, des officines de libertinage et d'impiété, au point que, selon la terrible expression de Musset, « des enfants de quinze ans, assis nonchalamment sous des arbrisseaux en fleurs, tenaient pour passe-temps des propos qui auraient fait frémir d'horreur les bosquets immobiles de Versailles[2] » ?

C'est qu'à une nation encore grisée des licences de la Révolution on imposait une religion officielle ; c'est qu'à des enfants qui sentaient derrière eux des parents incrédules, on voulait faire accepter, sans la préparation préalable du cœur et de l'esprit, un culte de commande.

M. de la Mennais[3] vit tout de suite qu'on faisait fausse route et profita de la première occasion pour décharger sa conscience. Le 14 août 1815, il écrivait à l'abbé Bruté : « Je viens de faire un mémoire sur l'éducation publique dans ce pays-ci. Je l'envoie au ministre, après l'avoir communiqué au préfet, qui en a été très

1. Extrait d'une *Vie de Jean-Marie de la Mennais*, qui paraîtra prochainement sous la signature du R. P. Laveille, de l'Oratoire.

2. *Confession d'un enfant du Siècle.*

3. M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais était alors vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc.

content. Il est vigoureux, je vous en réponds ; mais il faudrait que de tous les côtés un semblable cri se fît entendre, et que les évêques n'eussent qu'une voix[1]. »

Dans un pareil état de choses, il ne pouvait songer à accepter pour les futurs prêtres l'éducation de l'Université. Or, nous l'avons vu, le diocèse ne possédait qu'une seule école ecclésiastique, celle de Dinan[2]. Toute la partie occidentale, où l'on parle breton, était privée de petits séminaires.

Seul, un prêtre zélé, M. Richard, recteur d'Yvias, réunissait chez lui un certain nombre de *cloarecs* qui, étudiant nuit et jour, faisaient, vaille que vaille, leurs humanités en trois ou quatre ans.

Aussi, le personnel diocésain décroissait-il dans des proportions inquiétantes. Depuis 1803, dans l'espace de quatorze ans, il y avait eu un déficit de deux cent dix sujets, et, à la fin de 1815, trente-deux paroisses étaient sans pasteur.

M. de la Mennais eut un instant la pensée de faire de l'école d'Yvias un séminaire en règle ; mais il y avait à Tréguier un collège universitaire peu prospère et faiblement soutenu par la municipalité. Il était installé dans l'immeuble d'un ancien collège ecclésiastique. Le remplacer et hériter de sa faible clientèle, c'était faire coup double. Le grand-vicaire adopta ce dernier parti.

Pour ouvrir un petit séminaire, il fallait l'autorisation royale. Forts de l'appui du préfet et du recteur de l'Académie de Rennes, les vicaires capitulaires présentèrent en haut lieu une première requête. On leur répondit, au nom du grand-maître de l'Université, que « les collèges de Bretagne, et notamment ceux de Guingamp et de Saint-Brieuc, présentaient une discipline et un enseignement suffisamment propres à former des aspirants à l'état ecclésiastique. »

L'ignorance de la situation — à moins que ce ne fût la dérision — était par trop flagrante. L'abbé de la Mennais se chargea d'éclairer le grand-maître.

« Aujourd'hui, écrivit-il au nom de ses collègues, nous n'avons plus de motifs de nous taire sur la nature de cet enseignement et de cette discipline. Si, par des considérations humaines, nous hésitions à dire ce qui en est, ce serait, de notre part, faiblesse

1. *Lettres inédites, etc. à Mgr Brulé*, p. 113.

2. On n'enseignait pas seulement les humanités au séminaire de Dinan ; les futurs clercs y commençaient aussi l'étude de la théologie.

coupable, et le silence souillerait nos lèvres. Voyons donc ce que sont ces collèges, si éminemment propres à former des aspirants à l'état ecclésiastique.

« Celui de Guingamp est dissous. Le principal, M. l'abbé Gautho, n'étant maître ni de ses régents ni de ses élèves, a été obligé de se retirer, ainsi que son neveu et un des professeurs, qui seuls l'aidaient à maintenir l'apparence de l'ordre dans son établissement. Les enfants n'avaient plus aucun frein, ne respectaient plus aucune autorité, grâce aux exemples et aux leçons de plusieurs de leurs régents...

« Le collège de Saint-Brieuc ne nous a pas offert, dans ces derniers mois, un spectacle moins déplorable. On a vu les écoliers de cinquième, dans une *proclamation* à leurs camarades, parler du meurtre comme d'un jeu, et exprimer, avec je ne sais quelle naïveté féroce, le désir de verser le sang. On a vu les écoliers de seconde proposer à leur régent un cartel en règle et lui demander raison de son attachement à la cause du roi. En un mot, l'immoralité et le scandale ne peuvent être poussés plus loin[1].

« Nous refusera-t-on maintenant l'entière liberté d'établir, pour les élèves du sanctuaire, des écoles différentes de celles-là? S'il en était ainsi, il ne nous resterait plus qu'à pleurer sur le sort de la religion et à être témoins de ses dernières angoisses; car enfin, elle ne peut exister sans ministres, et ces ministres, nous n'irons pas les chercher dans des établissements dont l'un ne subsiste plus et dont l'autre, en supposant même qu'il y régnât une « excellente discipline », n'étant point situé dans le pays breton, ne peut rendre aucun service à cette partie du diocèse, qui souffre davantage du défaut de prêtres[2]. »

Ce langage fit impression, et, le 24 janvier 1816, une ordonnance du roi autorisait l'ouverture d'une école ecclésiastique à Tréguier.

Aussitôt l'abbé de la Mennais annonça au diocèse cette bonne nouvelle. Dans un mandement daté du 22 mars, il invitait les fidèles à se réjouir, tout en leur demandant de contribuer de leur bourse à une fondation qui devait leur donner des prêtres : « Si

1. Il est bon de remarquer que ces faits se passaient au collège de Saint-Brieuc, avant la mission de 1816, qui fut l'occasion d'un notable changement dans l'esprit et la tenue des élèves.

2. Fragment inédit. — Archives des Frères de Ploërmel.

vous voulez des pasteurs, disait-il, nourrissez ces enfants, qui vous nourriront un jour du pain céleste. » Et il ajoutait : « Faites plus encore : apportez à l'autel des dons plus chers et plus sacrés, vos propres enfants. »

Le grand-vicaire était d'avis qu'une liberté à peine obtenue, il faut en user sans retard. Le collège communal de Tréguier n'était pas encore fermé. En attendant qu'il achevât de mourir, M. de la Mennais loua, dans la rue du Séminaire, une maison appelée les Vieilles-Paulines[1], où quelques élèves se réunirent sous la direction d'un prêtre sympathique à tous, M. l'abbé Quéré. Il fallut bientôt se retirer devant des tracasseries administratives; mais, après quelques semaines d'attente, le grand-vicaire reprit sa tentative.

Il y avait, dans la rue Saint-Yves, une ancienne auberge appelée le *Lion-d'Or*. C'était une maison vaste et bien aérée. Elle fut louée pour une somme modique. Quelques bancs pour les écoliers, quelques chaises pour les maîtres, furent le seul mobilier des salles froides et délabrées. C'était le dénuement des collèges du Moyen-Age. Les élèves se logeaient en ville, comme ils pouvaient, et ils n'en travaillaient pas moins bien.

Bientôt les maîtres du collège communal comprirent qu'il fallait renoncer à la concurrence avec les nouveaux venus. La municipalité s'entendit avec M. de la Mennais pour la cession du mobilier scolaire, et la location, pendant six ans, de l'ancienne maison diocésaine, dont elle avait été mise en possession lors de la confiscation des biens du clergé.

L'emplacement de ce collège était des mieux choisis. Bâti en 1780, à l'ombre de la vieille cathédrale, entouré de vastes jardins, il occupe le plus beau site de la ville. De ses fenêtres, on domine le grand estuaire qui forme le port de Tréguier. Au loin, c'est la mer verdâtre avec les mille récifs où se brisent les vagues. A droite et à gauche, s'étendent les côtes abruptes de Trédarzec et de Plouguiel, çà et là revêtues de la pourpre un peu pâle des bruyères fleuries. Quelques bosquets épars dans les ravins égayent ce sévère

1. Cette maison était un ancien couvent des Filles de Saint-Paul. Elles l'avaient abandonnée en 1770, pour aller habiter un autre établissement, sur le Pavé-Neuf. En 1771, la municipalité y avait installé son collège, qui y demeura jusqu'en 1782. A cette époque, un nouveau collège fut bâti et la maison des Vieilles-Paulines fut délaissée jusqu'en 1816. C'est alors que M. de la Mennais y installa son école ecclésiastique qui devait, après un court séjour au *Grand-Lion-d'Or*, émigrer à son tour dans les locaux du collège communal déchu.

paysage, et le regard, fatigué des luttes de la mer, se repose doucement sur un fleuve dont les eaux tranquilles ne reflètent que la verdure de ses rives et l'azur du ciel. Il est difficile de rêver, pour une maison d'études, un cadre plus riant, une paix plus profonde.

Dès la rentrée de 1816, l'école du Lion-d'Or se transporta dans ce bâtiment, où tout lui présageait une durable prospérité. M. de la Mennais présida la cérémonie de la messe du Saint-Esprit, et y prononça un discours qui nous a été conservé. C'est un cri de reconnaissance à la Providence, qui a permis de si heureux changements, et aux bienfaiteurs qui ont favorisé la récente fondation. Il écrivit ensuite à son ami Bruté[1] pour lui faire part de sa joie : « J'arrive de Tréguier, dit-il; je viens de visiter notre nouvelle maison ecclésiastique, qui va à merveille[2]. Pendant l'adoration, qui a eu lieu dernièrement dans cette ville, nos grands écoliers ont demandé et obtenu, comme vous le pensez bien, trois jours de vacances pour adorer le Saint-Sacrement et se préparer à la sainte communion. Soixante-dix ont eu le bonheur de la recevoir, et ont édifié toute la ville par leur piété et leur recueillement. Nous avons cent vingt-trois élèves, dont une quarantaine au-dessous de douze ans. Vous voyez donc que tous ceux à peu près qui étaient dans le cas d'approcher de la sainte table s'y sont disposés. Nous en aurons de deux à trois cents l'année prochaine, presque tous veulent entrer dans l'état ecclésiastique. Cette école, en quelques années, fournira assez de prêtres pour remplir les places vacantes dans cette partie du diocèse, la meilleure, peut-être, puisque c'est celle où il y a le plus de foi[3]. »

Pour affermir ces excellentes dispositions, M. de la Mennais se hâta d'établir dans le collège une congrégation de la sainte Vierge, puis il retourna à Saint-Brieuc.

La vie de la chère maison l'intéressait au plus haut point. Il exige que le principal, M. Quéré, lui rende un compte détaillé de

1. L'abbé Bruté de Rémur était alors professeur au grand séminaire de Rennes. Il devait devenir missionnaire en Amérique, et, plus tard, évêque de Vincennes, aux Etats-Unis.

2. M. de la Mennais ne se borna pas seulement à « visiter » le séminaire de Tréguier. Il y prêcha la retraite de rentrée. Du moins, il en avait annoncé le projet à M. Quéré : « Dans les premiers jours d'octobre, retraite à Tréguier pour les élèves de la nouvelle école ecclésiastique; c'est moi qui en suis chargé, et vraisemblablement moi seul. » (Lettre inédite, en date du 23 mai 1816.)

3. *Lettres inédites*, etc., *à Mgr Bruté*, p. 126.

tout ce qui s'y passe. S'agit-il de renvoyer un élève, de donner des ordres aux ouvriers qui exécutent des réparations, de choisir les livres ecclésiastiques de la bibliothèque de Lannion, que le sous-préfet de cette ville cède à la nouvelle institution, le grand-vicaire est aussitôt consulté.

Bientôt, hélas! il lui fallut accourir en personne, pour une cérémonie bien différente de l'inauguration du collège. Son fidèle et dévoué collaborateur, l'abbé Quéré, venait de mourir en pleine jeunesse, usé par les fatigues et les soucis de son emploi. Le vicaire capitulaire voulut prononcer l'oraison funèbre, et, avec une émotion visible, il célébra l'intelligente charité de l'excellent prêtre : « Seul, mes enfants, dit-il, je sais combien il vous aimait. Lorsque je visitais cette école, je prenais la liste des élèves. Je lui demandais compte des craintes et des espérances que chacun de vous lui donnait, et je remarquais avec attendrissement l'espèce de répugnance qu'il avait à m'instruire des peines que lui causaient quelques-uns d'entre vous. Quand la vérité ne lui permettait pas de dissimuler vos torts, il semblait avoir besoin de les excuser, et, s'il ne pouvait toujours absoudre le passé, du moins il aimait à chercher dans l'avenir des consolations et des espérances qui nous permissent de ne pas prendre, à l'instant même, des mesures sévères. Je vous le répète, vous ne saviez pas, vous ne saurez jamais combien il vous aimait[1]. »

Ce bel hommage rendu au défunt, il fallut assurer la direction de l'œuvre. M. de la Mennais était pour les mesures rapides. Le décès de M. Quéré à peine connu de lui, il avait nommé *in petto* son successeur, et, avant de quitter la chaire, il le présenta aux maîtres et aux élèves : « Je serais inconsolable de cette perte, dit-il, si je ne pouvais donner en ce moment à votre regretté principal un successeur qui fût tout ensemble l'héritier de ses talents, de ses vertus et de son affection pour vous. M. Auffret le remplace et est nommé par moi principal du collège[2]. Je lui ai recommandé de maintenir la discipline et les règles, et, devant vous, en présence des saints autels, sous les yeux de Jésus-Christ présent dans le saint tabernacle, je charge son âme des vôtres[3]. »

Cette manière peu banale de procéder à la nomination d'un supérieur devait assurer au nouveau titulaire une grande autorité.

1. Fragment inédit (Archives des Frères).
2. M. Auffret était professeur de philosophie.
3. Archives des Frères.

C'est précisément ce que cherchait M. de la Mennais. Homme de foi vive, il voulait que le représentant de Dieu apparût toujours intangible à travers les faiblesses de l'homme, et il ne négligeait rien pour lui créer une auréole.

Partisan résolu des langues anciennes, il se conforma, pour les programmes d'études, aux usages du temps. Sur un point seulement, il innova; mais ce point était d'importance, et nous le signalons, parce que la féconde initiative du grand-vicaire serait imitée, de nos jours, avec profit dans plus d'un diocèse. « A la fin de l'année scolaire, lisons-nous dans le règlement du collège, les six meilleurs élèves de chaque classe composeront en concours avec les élèves des mêmes classes des autres écoles secondaires, sur toutes les matières de l'année. Les compositions, corrigées par les professeurs réunis, auront des récompenses, et les devoirs couronnés seront livrés à l'impression[1]. »

Sous une pareille impulsion, le séminaire de Tréguier devint bientôt un établissement de premier ordre. Lorsque, en 1821, le bail passé entre la ville et le diocèse prit fin, il fallut de nouveau chercher ailleurs un plus vaste local[2]. Nous retrouverons M. de la Mennais activement mêlé à cette œuvre d'agrandissement; pour le moment, nous devons le suivre sur un autre champ d'action.

A l'extrémité occidentale des Côtes-du-Nord, dans la partie de l'ancienne Cornouaille annexée au diocèse de Saint-Brieuc, à Plouguernével, un petit séminaire avait été fondé en 1669, par l'abbé Picot, recteur de cette paroisse[3]. Comme tant d'autres, il

1. Fragment inédit (Archives des Frères).

2. Pour connaître en détail l'histoire de cet établissement, on peut consulter, mais avec réserve, un volume publié, en 1895, sous ce titre : *Le collège de Tréguier depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par un ancien élève.

3. « Plouguernével était comme le point moyen entre les deux sièges épiscopaux de Quimper et de Saint-Brieuc. C'était un vrai désert, alors inaccessible, au milieu des landes et des bruyères. Ce n'est point un bourg, mais un simple hameau formé de quelques chaumières. Il avait cependant une église paroissiale. Tel est le lieu que l'on choisit pour y former une école, afin de faciliter les premières études aux enfants peu fortunés qui se destinaient à la cléricature. Une maison fut bâtie sous le nom de séminaire. On y mit quelques prêtres pour enseigner les éléments du latin, et leurs bons élèves arrivaient en cinquième dans nos collèges... Pendant les vacances, on y donnait la retraite annuelle aux prêtres de la contrée qui ne pouvaient aller au séminaire de Quimper.

« Cet établissement ayant été vendu pendant la Révolution, M. de la Mennais en négocia le rachat, et commença par y placer quelques-uns de ses « petits Frères ». Le nouvel évêque, Mgr de La Romagère, agrandit le nouvel établissement au moyen de quêtes faites dans la contrée. On y reprit l'enseignement, non seulement

avait été fermé à la Révolution. Depuis longtemps, le pays manquait de prêtres, et son niveau moral baissait de façon inquiétante.

Témoin de ce qu'avait fait à Tréguier l'abbé de la Mennais, un prêtre zélé, M. Ollivier, recteur de Gouarec, résolut de relever de ses ruines l'antique maison. Il fit part de son idée au vicaire général, qui l'encouragea vivement et le guida de ses conseils. Fort de son autorisation, M. Ollivier entra immédiatement en pourparlers avec les propriétaires de l'ancien séminaire. Ceux-ci, heureux peut-être de se laver de la tache qu'une acquisition sacrilège avait imprimée à leur famille, cédèrent à bas prix les bâtiments principaux et les dépendances. Ces locaux suffisaient pour la première installation. Les élèves vinrent nombreux dès la première heure, et depuis lors, l'œuvre n'a cessé de grandir sous la bénédiction de Dieu.

Les vœux du grand-vicaire se réalisaient. Le diocèse possédait désormais trois écoles ecclésiastiques de plein exercice. C'était à peine assez pour remplir en temps utile les vides du clergé; c'était trop pour l'Université, qui voyait dans ces maisons des rivales gênantes.

Tout d'abord la concurrence fut loyale. Pour lutter avec avantage contre les séminaires, l'autorité académique s'efforça de multiplier les collèges communaux du département, ou de rendre la vie à ceux qui existaient déjà. Non seulement Saint-Brieuc, mais de petites villes comme Dinan, Lannion, Guingamp, Lamballe, eurent leurs établissements universitaires.

Malgré l'appui du pouvoir et les ressources du budget, la confiance des familles allait aux maisons cléricales, et les collèges municipaux végétaient. C'est alors que des influences hostiles commencèrent à entraver ce qu'on appelait les envahissements du grand-vicaire de Saint-Brieuc.

Il y avait à Dinan un collège qui avait joui d'une certaine vogue avant la Révolution. Chateaubriand avait passé sur ses bancs. Depuis la fondation du petit séminaire, il avait constamment décliné, et, en 1815, réduit à vingt ou trente élèves, il avait fermé ses portes.

des principes du latin, mais encore des humanités, y compris la rhétorique. Bien qu'à douze grandes lieues de Saint-Brieuc et à quinze en voiture, le prélat y faisait de fréquents voyages... J'ai ouï porter le nombre total des élèves de 150 à 200, dont près d'une moitié pensionnaires, les uns à 300 francs, les autres à 250... D'autres vivent chez les paysans du bourg ou dans des habitations voisines. » (*Mémoires du chanoine Le Sage*, t. III, années 1826-1827.)

Furieux de voir l'établissement rival recueillir les restes de sa clientèle, quelques notables de Dinan sommèrent le préfet de Saint-Brieuc de maintenir leur collège et d'y faire annexer purement et simplement l'école ecclésiastique.

Ils s'adressaient assez mal. Le préfet, M. de Belle-Isle, était avec le grand-vicaire dans les termes de l'intimité. Il transmit à M. de la Mennais l'injonction municipale, afin de provoquer, de sa part, une réponse dont il pût se prévaloir. La réponse ne se fit pas attendre. Le grand-vicaire fait observer d'abord que les enfants recueillis par le petit séminaire auraient été privés de toute éducation si l'établissement ecclésiastique les avait rejetés, puis, en quelques lignes, où le bon sens s'aiguise çà et là de fine raillerie, il repousse les étranges propositions des bourgeois de Dinan[1].

Non content de tenir tête aux hostilités locales, le spirituel grand-vicaire poussait l'audace jusqu'à engager le ministre de l'Intérieur à fermer lui-même quelques-uns de ses collèges, sans doute pour s'épargner l'humiliation de les voir tout à fait déserts.

« Maintenant, écrivait-il, il y a des collèges partout, et ils ne peuvent se soutenir faute d'élèves, parce que les essais d'études faits dans les villes coûtent trop aux familles pour qu'elles se déterminent à un tel sacrifice, au risque de voir leurs enfants, s'ils ne réussissent pas, revenir dans la maison paternelle, vides de science,

1. Voici cette réponse : « Nous nous empressons, Monsieur le Préfet, de répondre à l'invitation que vous nous avez faite de réunir notre école ecclésiastique de Dinan au collège de la même ville. Cette proposition suppose qu'il y a encore un collège à Dinan, car on ne peut réunir une école à une autre qu'autant qu'il en existe réellement deux ; or, le collège de Dinan est mort depuis dix mois, si bien mort qu'il n'y a plus ni maîtres, ni élèves, ni fonds pour le rétablir. Qu'est-ce donc que l'Université pourrait nous offrir pour nous déterminer à changer la nature de notre école ? Des écoliers ? Il n'y en a plus, parce que les classes du collège sont fermées. Des régents ? Nous n'avons aucune raison de renvoyer les nôtres, qui tous, sans exception, remplissent gratuitement les fonctions que nous leur avons confiées. Mais la ville seule pourrait en donner, et très certainement elle ne consentira pas à ajouter de nouvelles charges à celles qui pèsent déjà sur elle.

« La réunion *imaginaire* qu'on veut opérer se réduit donc à ceci : l'école ecclésiastique de Dinan ne recevra rien, ni de l'Université ni de la ville, mais on lui accordera un titre en vertu duquel elle sera assujettie au payement du vingtième des frais d'études ; de plus, l'évêque ou ses représentants soumettront à l'approbation de la commission d'instruction publique le choix des maîtres qu'ils jugeront à propos d'employer dans l'école du diocèse. Vous sentez, Monsieur le Préfet, qu'un pareil arrangement ne peut nous convenir. » (Lettre inédite. — Archives de l'évêché de Saint-Brieuc.)

gonflés de présomption, et souvent gangrenés de vices[1]. » Et il conseillait de laisser rétablir, surtout dans les campagnes, les écoles élémentaires de latin, qui étaient autrefois de véritables pépinières d'élèves, et où les familles essayaient sans frais les forces de leurs enfants.

A. Laveille.

*(A suivre.)*

1. Mémoire inédit (Archives de l'évêché de Saint-Brieuc).

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

(1753-1821)

## Deuxième Partie. — CONSULAT ET EMPIRE

Nous avons laissé Fouché ministre de la police au moment du Consulat ; et nous avons vu comment, dès le début du nouvel ordre de choses, il se trouva accusé et malmené par ses ennemis. Mais Bonaparte savait qu'un tel homme lui était utile, au moins à l'époque de crise qu'il traversait, et il le garda, le flattant en particulier et en public, et daignant même quelquefois lui demander des conseils : parfois il les suivait, ce dont Fouché s'enorgueillissait et ce dont il se fait grand honneur dans ses Mémoires.

### I

L'homme qui en voulait surtout à Fouché était Siéyès : il essaya donc de gagner Bonaparte, mais « celui-ci jugea mieux l'état des choses ; il sentit qu'il lui fallait encore surmonter beaucoup d'obstacles ; qu'il ne suffisait pas de vaincre, mais qu'il fallait dompter ; que ce n'était pas trop que d'avoir sous la main un ministre aguerri contre les anarchistes. Il sentit que son intérêt lui commandait de s'appuyer sur l'homme qu'il croyait le plus capable de le tenir en garde contre un fourbe devenu son collègue ». Le rapport confidentiel que lui avait remis Fouché, le soir même de son installation au Luxembourg, l'avait convaincu que « la police voyait bien et voyait juste ».

Mais Siéyès excitait toujours Bonaparte contre les opposants et, malgré les promesses faites au 19 brumaire de cesser tout acte oppressif, il finit par lui arracher une liste de proscriptions. Cette liste était longue, et beaucoup de noms furent rayés par l'intervention de Fouché, qui avait prédit l'inopportunité de la mesure.

Par contre, la loi et des otages et de l'emprunt forcé fut rapportée. Les partis extérieurs vaincus, le calme rétabli, on allait assister en France à la lutte des deux consuls Roger-Ducos et Siéyès contre Bonaparte. La victoire devait rester à ce dernier.

Cambacérès était à la justice, Laplace à l'intérieur, Talleyrand aux affaires étrangères, Berthier à la guerre, Forfait à la marine et Gaudin aux finances : quant à Fouché, nous savons qu'il avait conservé le ministère de la police. Voyons quelle direction il lui donna ; c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses Mémoires.

## II

« Sûr désormais de mon crédit, et me voyant affermi dans le ministère, je m'attachai à donner à la police générale un caractère de dignité, de justice et de modération qu'il n'a pas dépendu de moi de rendre plus durable. Sous le Directoire, les filles publiques étaient employées au vil métier de l'espionnage ; je défendis de se servir de ces honteux instruments, ne voulant donner à l'œil scrutateur de la police que la direction de l'observation, et non celle de la délation.

« Je fis respecter aussi le malheur en obtenant l'adoucissement du sort des émigrés naufragés sur nos côtes du Nord, parmi lesquels figuraient des noms appartenant à la fleur de l'ancienne noblesse. Je ne me contentai pas de ce premier essai d'un retour à l'humanité nationale ; je fis aux consuls un rapport où je sollicitai la libération de tous les émigrés que la tempête avait jetés sur le sol de la patrie. J'arrachai ce grand acte de clémence, qui dès lors me valut la confiance des royalistes disposés à se soumettre au gouvernement.

« Mes deux instructions aux évêques et aux préfets[1] publiées à cette époque firent aussi quelque sensation dans le public, on les remarqua d'autant plus que j'y parlais un langage tombé en désuétude : celui de la raison et de la tolérance, que j'ai toujours cru très compatible avec la politique d'un gouvernement assez fort pour être juste. Toutefois ces deux instructions furent diversement interprétées. Selon les uns, elles portaient le cachet de la prévoyance et de cet art profond de remuer le cœur humain qui est le propre de l'homme d'État ; selon les autres, elles tendaient à

1. Lire ces deux lettres, citées en entier à la fin de cette étude sur Fouché.

substituer la morale à la religion, et la police à la justice. Mais ceux qui soutenaient cette dernière opinion ne réfléchissaient pas à l'époque où nous nous trouvions. Mes deux circulaires existent; qu'on les relise, et on verra qu'il fallait quelque courage et des idées positives pour faire passer alors, soit des sentiments, soit des doctrines qui y sont puisées.

« Ainsi de salutaires modifications et une tranquillité moins incertaine furent les premiers gages qu'offrit le nouveau gouvernement à l'attente des Français. »

## III

Mais ce calme relatif ne dura pas, et on vit bientôt les luttes politiques réapparaître : les uns étaient outrés de la façon évidente dont Bonaparte rompait avec les anciens maîtres de la France; les autres au contraire prêchaient pour lui et pour le principe de l'unité du pouvoir. Le résultat de toutes ces discussions, des ambitions de Siéyès, qui prétendait accaparer le maniement des affaires sous le titre de Grand Electeur, eurent pour effet de rendre Bonaparte furieux. « Cela ne sera pas, s'écria-t-il en un conciliabule secret où assistait Fouché, il y aura plutôt du sang jusqu'aux genoux ! » En effet, quelques jours plus tard, il se faisait nommer premier consul et remplaçait Siéyès et Roger-Ducos par Cambacérès et Lebrun; « l'un, dit Fouché, conventionnel ayant voté la mort, avait embrassé la Révolution dans ses principes ainsi que dans ses conséquences, mais en froid égoïste; l'autre, nourri dans les maximes du despotisme ministériel, sous le chancelier Maupeou, dont il fut le secrétaire intime, tenant peu aux théories, ne s'attachait guère qu'à l'action du pouvoir; l'un, impuissant défenseur des principes de la Révolution et de ses intérêts, penchait pour le retour des distinctions, des honneurs et des abus; l'autre était un avocat plus chaud, plus intègre de l'ordre social, des mœurs et de la vie publique. Tous deux étaient éclairés et probes quoique avides. »

Les débuts du gouvernement du premier consul furent heureux et tout promettait une ère de fermeté et d'équité; mais l'exécution de quelques révolutionnaires, des royalistes, celle de M. de Frotté, firent évanouir les espérances que l'on avait fondées sur ce jeune général. Fouché lui fit alors sentir la nécessité de dissiper ces nuages. Il s'adoucit, gagna les émigrés par des faveurs et des

emplois, rendit les églises au culte catholique et tint les républicains en minorité, mais sans les persécuter.

Il voulait partir pour l'Italie, mais les troubles toujours renaissants à l'intérieur, les complots étouffés, se relevant au milieu des cendres, le préoccupaient extrêmement, et il s'en ouvrit à Fouché ; sur le conseil de celui-ci, il employa, pour dissoudre les ligues et surtout les ligues royalistes, un grand mobile : la séduction. « A cet égard le curé Bernier et deux vicomtesses nous servirent à souhait en accréditant l'opinion que Bonaparte travaillait pour replacer les Bourbons sur le trône. L'amorce fut telle que le roi lui-même, alors à Mittau, abusé par ses correspondants de Paris, croyant l'instant favorable de réclamer sa couronne, fit remettre au consul Lebrun, par l'abbé de Montesquiou, son agent secret, une lettre adressée à Bonaparte où, dans les termes les plus nobles, il s'empressait de lui persuader combien il s'honorerait en le replaçant sur le trône de ses aïeux. « Je ne puis rien sur la France sans vous, disait le prince, et vous-même vous ne pouvez faire le bonheur de la France sans moi ; hâtez-vous donc.... »

« En même temps Mgr le comte d'Artois envoyait de Londres la duchesse de Guiche, femme pétrie de grâce et d'esprit, pour ouvrir de son côté une négociation parallèle par la voie de Joséphine, réputée l'ange tutélaire des royalistes et des émigrés. Elle obtint des entrevues et j'en fus instruit par Joséphine elle-même, qui, d'après nos conventions, cimentées par mille francs par jour, me tenait au courant de ce qui se passait dans l'intérieur du château. »

Grâce donc à des traîtres, les royalistes, qui en tout temps se sont toujours montrés trop confiants et trop légers, se figuraient voir en Bonaparte le Monk de la République : ils étaient bien aveugles, car il était facile de voir qu'il travaillait pour lui et pour lui seul. Il se défiait de Fouché et ne lui avait pas communiqué toutes les circonstances que nous venons de narrer. Celui-ci, jaloux et craignant que la faveur du maître pour lui ne diminuât, s'informa plus amplement et fit un fulgurant rapport contre les royalistes. La comtesse de Guiche fut congédiée et Lebrun vertement tancé. « Mon crédit, dit Fouché, prit dès lors l'assiette qui convenait à la hauteur et à l'importance de mes fonctions. »

## IV

Mais ce ne fut pas de longue durée. Bonaparte était parti pour reconquérir l'Italie tandis que ses généraux guerroyaient toujours en Egypte. La nouvelle de la perte de la bataille d'Alexandrie vint pendant un jour mettre l'espoir au cœur des républicains, qui voyaient avec regret les prétentions autoritaires du premier consul. On se remuait déjà à Paris lorsque Bonaparte revient avec le triomphe de Marengo : Carnot, qui avait été proposé comme chef du gouvernement, résigne son portefeuille de la guerre, et Fouché aurait partagé sa disgrâce si Cambacérès et Lebrun n'avaient été témoins « de la circonspection de sa conduite et de la sincérité de son dévouement ».

Après cette émeute vite réprimée, Bonaparte devint plus autoritaire que jamais : il était entouré d'hommes qui le poussaient à la monarchie, et dans leurs discours ils n'épargnaient pas le ministre de la police. « J'y étais en butte, nous dit Fouché, aux insinuations les plus malveillantes ; mon système y était souvent décrié et dénoncé. J'avais contre moi Lucien, alors ministre de l'intérieur. qui avait aussi sa police particulière. Essuyant parfois des reproches du premier consul sur des faits qu'il croyait ensevelis dans l'ombre, il me soupçonnait de le faire épier pour le compromettre dans mes rapports. J'avais l'ordre formel de ne rien céler, tant sur les bruits populaires que sur les bruits de salon. Il en résultait que Lucien, abusant de son crédit et de sa position, tranchant du roué, enlevant des femmes à leurs maris, trafiquant des licences d'exportation de grains, était souvent l'objet de ces bruits et de ces rumeurs. Comme chef de la police, je ne devais pas dissimuler combien il importait que les membres de la famille du premier Consul fussent irréprochables et ne s'attirassent pas le décri public.

« On sent dans quel conflit je dus me trouver engagé ; j'avais heureusement dans mes intérêts Joséphine ; je n'avais pas Duroc contre moi, et le secrétaire intime m'était dévoué. Cet homme plein d'habileté et de talent, mais dont l'âpreté pécuniaire causa bientôt la disgrâce, s'est toujours montré si cupide qu'il n'est pas besoin de le nommer pour le désigner. Dépositaire des papiers et des secrets de son maître, il découvrit que je dépensais cent mille francs par mois, pour veiller incessamment sur les jours du premier consul. L'idée lui vint de me faire payer les avis qu'il

me donnerait pour me mettre à même de remplir le but que je me proposais. Il vint me trouver et m'offrit de m'informer exactement de toutes les démarches de Bonaparte moyennant 25.000 francs par mois : il me présenta cette offre comme une économie de 900.000 francs par année. Je n'eus garde de laisser échapper l'occasion de prendre à mes gages le secrétaire intime du chef de l'Etat, qu'il m'importait tant de suivre à la piste pour connaître ce qu'il avait fait, comme ce qu'il devait faire. La proposition du secrétaire fut acceptée, et chaque mois très exactement il recevait en blanc son mandat de 25.000 francs, pour faire retirer à la caisse la somme promise. J'eus, de mon côté, à me louer de sa dextérité et de son exactitude. Mais je me gardai bien d'économiser sur les fonds que j'employais à garantir la personne de Bonaparte de toute attaque imprévue. Le château seul m'absorbait plus de la moitié de mes cent mille francs disponibles par mois. A la vérité, par là je fus très exactement informé de ce qu'il m'importait de savoir, et je pus contrôler mutuellement les informations du secrétaire par celles de Joséphine, et celles-ci par les rapports du secrétaire. Je fus plus fort que tous mes ennemis réunis ensemble. Que fit-on alors pour me perdre ? On m'accusa formellement auprès du premier consul de protéger les républicains et les démagogues et de distribuer même de l'argent aux anarchistes. Le fait est que j'usai de toute mon influence ministérielle pour déjouer les projets des écervelés, pour calmer leurs ressentiments, pour les détourner de former aucun complot contre le chef de l'Etat, et que plusieurs m'étaient redevables de secours et des avertissements les plus salutaires. Mais à force de me rendre suspect, on finit par exciter la défiance du premier consul. Bientôt, imaginant un prétexte, il mutila mes attributions, pour que le préfet de police fût chargé spécialement de la surveillance des enragés. Ce préfet, ancien avocat, homme avide, aveuglément dévoué au pouvoir ; homme de justice avant la Révolution, qui s'étant insinué avec adresse au bureau central, s'était fait nommer préfet de police après le 18 brumaire, c'était Dubois. Pour se créer un petit ministère à part, il me suscitait des tracasseries sur les fonds secrets, et il fallut que je lui fisse, sur la curée des jeux, sa grosse part, sous prétexte que l'argent était le nerf de toute police politique. Mais, plus tard, je parvins à le confondre dans l'emploi des fonds de son budget prélevés sur les vices bas et honteux qui déshonorent la capitale.

« Cependant la maxime machiavélique : *Divide et impera,* ayant

prévalu, il y eut bientôt quatre polices distinctes : la police militaire du château, la police des inspecteurs de la gendarmerie, la police de la préfecture faite par Dubois, et la mienne. Ainsi le premier consul recevait chaque jour quatre bulletins de police séparés ; c'est ce qu'il appelait tâter le pouls à la République. Mes adversaires travaillaient à me réduire à une simple police administrative ou de théorie ; mais je n'étais pas homme à le souffrir. Le premier consul lui-même, je dois lui rendre cette justice, sut résister avec fermeté à toutes les tentatives de ce genre. Il dit qu'en voulant ainsi le priver de mes services, on l'exposerait à rester désarmé en présence des contre-révolutionnaires; que personne mieux que moi ne faisait la police des agents de l'Angleterre et des Chouans, et que mon système lui convenait. Je sentis pourtant que je n'étais plus qu'un contrepoids dans la machine du gouvernement.

« D'ailleurs sa marche était subordonnée plus ou moins au cours des événements publics et aux chances de la politique. »

## V

Les révolutionnaires étaient mécontents de l'autorité que se donnait Bonaparte et de ses tendances vers le rétablissement d'un régime absolu : aussi complotèrent-ils contre lui, essayant de le faire disparaître. Les émeutes, les réunions secrètes, les intrigues, actes d'un parti politique tenu à l'écart, durèrent jusqu'au 3 nivôse où le premier consul se trouva plus particulièrement exposé. Nous voulons parler de la machine infernale. Fouché nous en raconte le détail avec un soin extrême, depuis l'essai fait par Chevalier derrière le couvent de la Salpêtrière dans la nuit du 17 au 18 octobre : « L'explosion fut telle, nous apprend-il, que les enragés eux-mêmes, remplis de terreur, se dispersèrent. » A la suite de cette expérience, on essaya de découvrir les conjurés, mais menaces et séductions furent vaines. Enfin, le 24 décembre on donnait à l'Opéra l'oratorio de la *Création du monde*, du célèbre Haydn : tout Paris savait que le Premier Consul y serait avec sa cour. En conséquence il fut décidé que Saint-Régent, aidé de Carbon, dit le *petit François*, placerait la machine dans la rue Saint-Nicaise, où devait passer Bonaparte.

« Le préfet de police et moi, dit Fouché, nous fûmes informés la veille qu'on chuchotait dans certaines coteries un grand coup

pour le lendemain. Cet avis était bien vague : chaque jour d'ailleurs il nous en parvenait d'aussi alarmants. Toutefois le premier consul en eut immédiatement connaissance par nos bulletins journaliers. Il parut d'abord hésiter le lendemain ; mais, sur le rapport de sa contre-police du château, que la salle de l'Opéra venait d'être visitée et toutes les mesures de précaution prises, il demanda son carrosse et partit accompagné de ses aides de camp, Lannes, Bessières et Lauriston. Cette fois, comme tant d'autres, c'était César accompagné de sa fortune. On sent que l'événement ne trompa l'espoir des conjurés que par l'effet d'un léger incident. Le cocher du premier consul, à moitié ivre ce jour-là, ayant poussé les chevaux avec plus de précipitation que de coutume, l'explosion, calculée avec une précision rigoureuse, fut retardée de deux secondes, et il suffit de cette fraction imperceptible, soustraite au temps préfixé, pour sauver le consul et affermir son pouvoir. »

« C'est la machine infernale », s'écria Bonaparte. Malgré tout il continue sa route et assiste à la représentation de l'Opéra. Il rentre aux Tuileries et reçoit les félicitations des généraux et des ministres. « Je m'empressai d'accourir, je jugeai par l'irritation des esprits, par l'accueil glacé des adhérents et des conseillers, continue Fouché, qu'il se formait contre moi un orage et que les plus injustes soupçons planaient sur la police. Je m'y attendais et j'étais résolu de ne me laisser intimider ni par les clameurs des courtisans ni par les apostrophes du consul. « Eh bien ! me dit-il, en s'avançant vers moi, le visage enflammé de colère, eh bien ! direz-vous encore que ce sont les royalistes ? — Sans doute, je le dirai, répondis-je comme par inspiration et avec sang-froid ; et qui plus est, je le prouverai. » Ma réponse causa d'abord un étonnement général ; mais le premier consul répétant avec plus d'aigreur encore, et avec une incrédulité opiniâtre, que l'horrible attentat qui venait d'être dirigé contre lui était l'œuvre d'un parti trop protégé, point assez contenu par la police, des jacobins en un mot : « Non, m'écriai-je, c'est l'œuvre des royalistes, des chouans, et je ne demande que huit jours pour en apporter la preuve ! » Alors, obtenant quelque attention, résumant les indices et les faits récents, je justifiai la police en général, arguant toutefois de sa subdivision en différents centres pour récuser toute responsabilité personnelle. J'allai plus loin, je récriminai contre cette tendance des esprits, qui, dans l'atmosphère du gouvernement, les portait à tout imputer aux jacobins et aux hommes de la Révolution. J'attribuai à cette direction fausse d'avoir concentré

la vigilance de la contre-police sur des hommes, dangereux sans doute, mais qui se trouvaient paralysés et désarmés, tandis que les émigrés, les chouans et les agents de l'Angleterre, si l'on eût écouté mes avertissements, n'auraient pas frappé la capitale d'épouvante et rempli nos cœurs d'indignation. Je rangeai à mon avis le général Lannes, Réal, Régnault, Joséphine ; et fort d'un répit de huit jours, je ne doutai nullement que les preuves ne vinssent incessamment à l'appui de mes conjectures. »

Mais Fouché ne s'acharna pas seulement sur les royalistes ; voyant que Bonaparte se détachait difficilement de l'idée que le coup venait des terroristes, il lança un de ses policiers à leur piste : c'était agir en homme habile que d'offrir ainsi deux holocaustes également agréables à son maître. Les terroristes furent les premiers punis et avec raison ; mais dans les deux partis — on connaît l'issue du procès — il y eut des déportés et des exécutés.

## VI

En somme, quel fut le résultat de ce complot ? Le premier consul n'en devint que plus tyrannique. Son âme sombre et altière en fut irritée et, résolu de comprimer ses ennemis, il voulait des pouvoirs qui le rendissent le maître. Toutes les hiérarchies de son gouvernement le secondèrent. Tout d'abord il s'empare de l'Eglise par le Concordat en 1801, puis il s'occupe des moyens d'envahir la perpétuité du pouvoir, tout en conservant une apparence légale. Fouché essaya de représenter que le moment n'était pas venu, mais ce fut en vain, on le tenait à l'écart, et le salon de Cambacérès était le cercle des conférences mystérieuses qui avaient pour but d'investir Bonaparte d'un pouvoir absolu.

Les étapes en furent d'abord le consulat pour dix ans, puis le consulat à vie, dont le premier acte fut le long sénatus-consulte organique de la constitution de l'an XIII. « C'était la cinquième constitution jetée sur un peuple aussi léger qu'irréfléchi, n'ayant que très peu d'idées justes sur l'organisation sociale, et qui passait, sans s'en douter, de la République à l'Empire. »

Mais à mesure que Bonaparte acquérait un pouvoir plus grand, Fouché semblait perdre dans sa considération. Lucien le calomniait et tout le parti du consul, mécontent de voir qu'il accueillait avec froideur le fameux projet de reconstituer l'Empire de Charlemagne, essayait de l'écarter du pouvoir.

« J'avais, dit Fouché, un secret pressentiment que je ne tarderais pas à être éloigné des affaires. Je n'en doutai plus après un dernier entretien. D'ailleurs la connaissance des manœuvres de mes ennemis n'avait pu m'échapper : j'en avais de puissants qui épiaient l'occasion de me renverser. Mon opposition aux dernières mesures leur servit de prétexte. Non seulement j'avais contre moi Lucien et Joseph, mais encore leur sœur Elisa, femme hautaine, nerveuse, passionnée, dissolue. Elle était menée par le poète Fontanes, dont elle s'était engouée, et à qui elle ouvrait alors toutes les portes de la faveur et de la fortune. Timide et avisé en politique, Fontanes n'agissait lui-même que sous l'influence d'une coterie soi-disant religieuse et monarchique ; elle remaniait une partie des journaux, et avait à elle son auteur romantique, faisant du christianisme un poème et de notre langue un jargon. Fier de ses succès, de sa faveur et de sa petite cour littéraire, Fontanes était tout glorieux d'amener aux pieds de son illustre émule de Charlemagne les écrivains novices dont il dirigeait les essais, et qui se croyaient, ainsi que lui, appelés à reconstituer la société avec des vieilleries monarchiques.

« Ce céladon de la littérature, auteur élégant et pur, n'osait pas trop m'attaquer en face ; mais dans ses Mémoires clandestins qu'il faisait remettre au premier consul, il dénigrait toutes les doctrines, toutes les institutions libérales, cherchant à rendre suspects les hommes marquants de la Révolution, qu'il représentait comme des ennemis invétérés de l'unité du pouvoir. Son thème, sa conclusion obligée était de faire recommencer Charlemagne par Napoléon, afin que la Révolution pût se reposer et se perdre dans un grand et puissant Empire. C'était la chimère du jour, ou plutôt on savait que telle était la marotte du premier consul et de ses intimes. Aussi tous les aspirants aux places, aux faveurs, à la fortune ne manquaient pas de donner leurs plans, leurs vues, dans ce sens, avec plus ou moins d'exagération et d'extravagance. »

## VII

« Enfin tous les ressorts étant prêts, et le moment opportun (on avait sondé adroitement Duroc et Savary), on arrêta, dans une réunion à Morfontaine, chez Joseph, que dans un prochain conseil de famille, où assisteraient Cambacérès et Lebrun, on ferait lecture d'un Mémoire, où, sans m'attaquer personnellement,

on s'efforcerait d'établir que, depuis l'établissement du consulat à vie et de la paix générale, le ministère de la police était un pouvoir inutile et dangereux : inutile contre les royalistes, qui, désarmés et soumis, ne demandaient qu'à se rallier au gouvernement; dangereux, comme étant d'institution républicaine et le paratonnerre des anarchistes incurables, qui y trouvaient protection et salaire. On en concluait qu'il serait impolitique de laisser un si grand pouvoir dans les mains d'un seul homme; que c'était mettre à sa merci toute la machine du gouvernement. Venait ensuite un plan rédigé par Rœderer, le faiseur de Joseph, qui avait pour objet de réunir le ministère de la police au ministère de la justice dans les mains de Régnier, sous le nom de grand-juge.

« Quand j'appris ce tripotage, et avant même que l'arrêté des consuls ne fût signé, je ne pus m'empêcher de dire à mes amis que j'étais remplacé par une *grosse bête*, et c'était vrai. On ne désigna plus depuis l'épais et lourd Régnier que sous le nom de *gros* juge. — Je ne fis rien pour parer le coup, tant j'y étais préparé. Aussi mon assurance et mon calme étonnèrent le premier consul, quand, au dernier travail, il me dit : « Monsieur Fouché, vous « avez très bien servi le gouvernement, qui ne se bornera point « aux récompenses qu'il vient de vous décerner, car dès aujour- « d'hui vous faites partie du premier corps d'Etat. C'est avec regret « que je me sépare d'un homme de votre mérite; mais il a bien « fallu prouver à l'Europe que je m'enfonçais franchement dans le « système pacifique, et que je me reposais sur l'amour des Fran- « çais. Dans les nouveaux arrangements que je viens d'arrêter, la « police n'est plus qu'une branche du ministère de la justice, et « vous ne pouviez y figurer convenablement. Mais soyez sûr que « je ne renonce ni à vos conseils ni à vos services; il ne s'agit « pas du tout ici d'une disgrâce, et n'allez pas prêter l'oreille aux « bavardages des salons du faubourg Saint-Germain, ni à ceux des « tabagies où se rassemblent les vieux orateurs des clubs « dont vous vous êtes si souvent moqué avec moi. » — Après l'avoir remercié des témoignages de satisfaction qu'il daignait me donner, je ne lui dissimulai pas que les changements qu'il avait jugé à propos de déterminer ne m'avaient nullement pris au dépourvu. — « Quoi! vous vous en doutiez? s'écria-t-il. — Sans en « être sûr précisément, répondis-je; je m'y étais préparé d'après « quelques indices et certains chuchotements parvenus jusqu'à moi. » Je le suppliai de croire qu'il n'entrait dans mes regrets aucune vue personnelle, que j'étais mû seulement par l'extrême sollici-

tude que m'inspirerait toujours la sûreté de sa personne et de son gouvernement; que ces sentiments me portaient à le prier de me permettre de lui présenter par écrit mes dernières réflexions sur la situation présente. « Communiquez-moi tout ce que vous « voudrez, citoyen sénateur, me dit-il; tout ce qui me viendra de « vous attirera toujours mon attention. »

« Je demandai et j'obtins pour le lendemain une audience dans laquelle je me proposai de lui rendre un compte détaillé de l'emploi des fonds secrets de mon ministère. »

Fouché va donc diriger son rapport de clôture : il le fait « court et nerveux », et expose ses théories sur l'empiètement du pouvoir, et se justifie de toutes ses actions.

« Le lendemain, continue-t-il, je lui remis ce mémoire, qui était en quelque sorte mon testament politique : il le prit de mes mains avec une affabilité affectée. Je mis ensuite sous ses yeux le compte détaillé de ma gestion secrète; et voyant avec surprise que j'avais une énorme réserve de près de deux millions quatre cent mille livres : « Citoyen sénateur, me dit-il, je serai plus « généreux et plus équitable que ne le fut Siéyès à l'égard de ce « pauvre Roger-Ducos, en se partageant le gras de laisse du Direc- « toire ! gardez la moitié de la somme que vous me remettez; ce « n'est pas trop comme marque de ma satisfaction personnelle et « privée ; l'autre moitié entrera dans la caisse de ma police particu- « lière, qui, d'après vos sages avis, prendra un nouvel essor, et « sur laquelle je vous prierai de me donner souvent vos idées. »

« Touché de ce procédé, je remerciai le premier consul de m'élever ainsi au niveau des hommes les plus récompensés de son gouvernement (il venait aussi de me conférer la sénatorerie d'Aix) et je lui protestai d'être à jamais dévoué aux intérêts de sa gloire. »

JEAN DE BRÉBISSON.

*(A suivre.)*

# Du Miracle en face de la Science

*(Suite)*

## II. — LE MIRACLE EST-IL POSSIBLE?

SOMMAIRE. — § I. 1. Concept. — 2. Fait. — 3. Nature, ce qu'elle est. — 4. Lois naturelles, leur immutabilité relative. — Systèmes et ordre du monde, hiérarchisation des forces. — Dieu, prodiges. — Immutabilité de Dieu dans le miracle. — Ordre suprême du divin. — Les lois et les forces relativement à Dieu. — Providence individuelle. — Causes secondes. — L'ordre demande le miracle. — Objection tirée de la grandeur de Dieu et de la petitesse de l'homme. — Conclusion. — Une note sur le nom hebraïque de Dieu, Jéhovah. — § II. Démonstration positive. — Le miracle est convenable, nécessaire, réel. — Sa réalité prouvée par la raison et par les faits, idée, croyance, contrefaçon, incrédulité.

La possibilité du miracle sera établie s'il est démontré que rien ne s'oppose à sa production, soit dans le miracle lui-même, soit dans l'ordre où il se produit, soit en Dieu, qui en est l'auteur. Ce sera la preuve négative de la possibilité du miracle; mais cette preuve fournie, nous essaierons d'en donner une démonstration positive.

### § I

**1.** CONCEPT. — Dans son concept d'abord, le miracle, tel que nous l'avons défini : UN PHÉNOMÈNE EXTRAORDINAIRE DIVIN, ne renferme aucune contradiction. Phénomène, extraordinaire, divin, trois termes, trois idées, dont ni les uns ni les autres n'impliquent de répugnance intrinsèque, et dont l'association se lie très bien dans notre esprit, loin qu'elle se heurte à aucun des principes directeurs de notre raison. La possibilité *métaphysique* du

miracle est donc établie par son idée seule et par sa seule définition.

**2.** Fait. — L'idée seule d'un être en montre la possibilité *physique*, et parfois même en prouve l'existence. C'est ainsi que saint Augustin, saint Anselme, saint Bonaventure, Descartes, Fénelon et Leibnitz démontrent l'existence actuelle, concrète de Dieu par l'idée seule que nous avons d'une perfection infinie, c'est-à-dire par sa propre idée. C'est ainsi que la métaphysique prouve l'immortalité de l'âme et l'au-delà de la vie présente, par l'idée et le désir que nous en avons. La possibilité *physique* du miracle découle donc de son idée, de sa notion. Mais sa constitution intime le démontre d'une façon plus tangible.

*A)* Un phénomène est-il possible?... La question ne se pose même pas. Nous vivons au milieu de phénomènes, nous ne sommes entourés qus de phénomènes, le monde entier est un phénomène; nous-mêmes, notre vie tout entière n'est qu'une série incessante de phénomènes. Le Créateur ne fait que des phénomènes, chaque créature n'est qu'un phénomène, à son début, du moins. Tout ce que nous voyons par delà le phénomène n'est qu'une abstraction vague de notre esprit, un jeu de notre imagination ou une substance spirituelle, c'est-à-dire encore un phénomène spirituel initial, d'un genre supérieur. Dieu seul n'est pas un phénomène, étant la seule substance pure, indéfectible et immuable, le seul être éternellement actualisé, sans devenir possible d'aucune sorte: « habitant une lumière inaccessible à nos yeux mortels ». (1 Tim., VI, 16.)

*B)* Un phénomène extraordinaire est-il possible? La réponse est aussi sûre qu'à la question précédente, et trop souvent forcément et douloureusement affirmative. Les étoiles filantes, les bolides, les halos, les volcans, les tremblements de terre, les raz de marée, les monstres, la peste, l'aliénation mentale, la guerre, etc., etc., etc. Hélas! plût à Dieu que dans tous les règnes et dans tous les ordres de la création, nous eussions moins souvent à constater l'existence de phénomènes extraordinaires!

*C)* Est-ce donc uniquement parce qu'il serait divin, que le phénomène extraordinaire, le miracle, sera impossible? Mais tout agent, depuis le grain de sable jusqu'au soleil, produit ici-bas des phénomènes. Pourquoi donc l'agent le plus actif, l'agent le plus universel, l'agent suprême, la force essentielle, l'action substantielle, la vie personnelle et originale, l'auteur de tous les agents et de toutes les forces, pourquoi Dieu ne pourrait-il pas produire des phénomènes et serait-il seul à ne pas pouvoir les produire?

Est-ce que la création, son œuvre, n'est pas le premier et le substratum nécessaire de tous les phénomènes possibles et imaginables ? Dieu, par hasard, se serait momifié dans son œuvre, comme le séricaire dans son cocon ! Ou bien, l'édifice terminé, une puissance supérieure à la suprême puissance, à la source unique et vivante de toutes les puissances, en aurait arraché les clefs des mains de l'architecte, et aurait banni celui-ci dans des régions étrangères, l'aurait confiné dans des solitudes inaccessibles, par delà des barrières infranchissables ! Dites !... Le miracle est possible physiquement aussi bien que métaphysiquement.

**3.** Objection, nature. — Mais, direz-vous, les lois de la nature sont immuables ; dès là, le miracle, dérogation à ces lois, est de toute impossibilité... Mais si ces lois n'étaient pas immuables, mais si le miracle n'en était pas une dérogation, où serait l'impossibilité ? Et je prétends ces deux choses, à l'encontre des savants — c'est par pure déférence que je leur laisse ce titre, dont nous examinerons tout à l'heure la valeur — qui prônent l'immutabilité des lois de la nature ; à l'encontre de certains théologiens qui, très malencontreusement, ont défini le miracle : « Une dérogation aux lois de la nature ». Ne fût-ce que dans un cas isolé, nous ne saurions admettre cette dérogation.

*A)* Pourquoi les lois de la nature[1] seraient-elles immuables ? Il n'y a d'immuable que ce qui est essentiel, nécessaire, absolu ; ce dont on ne peut concevoir ni imaginer le contraire : Dieu, la vérité, la justice, les rapports des êtres, les nombres. « Celui qui, en dehors des mathématiques pures, prononce le mot impossible, manque de prudence. » (Arago, Annuaire 1853.) En dehors de là, tout est contingent et relatif, tout est arbitraire et variable. Les lois du monde sont positives, mais point essentielles, et, par là même, ne comportent pas l'immutabilité. Je puis, sans heurter aucun rapport essentiel, sans choquer aucune notion absolue, concevoir le chant du rossignol modulé sur le calice de la rose, l'articulation alphabétique sur les lèvres de la brute, la robe diaprée et parfumée de la fleur tissée sur l'écorce rugueuse du palmier, la flamme retombant de tout son poids sur le centre de la terre, la

1. Nous n'acceptons ici les *lois* et les *forces* naturelles que sous bénéfice d'inventaire, et uniquement pour suivre l'attaque sur le terrain où elle s'est portée. Nous discuterons plus loin la nature de ces lois et de ces forces, et nous verrons qu'elles sont une création de notre esprit, *cum fundamento in re*. C'est l'éternelle question du nominalisme et du réalisme.

source élevant ses ondes de la vallée aux pics superbes, la terre ou le soleil indifféremment, présidant au chœur des étoiles, là-haut. L'astronomie nous affirme qu'il y a des lois différentes dans d'autres sphères, la paléontologie nous révèle des mondes différents de l'actuel, et les investigations de la science nous font pressentir un ordre différent de choses dans des futurs lointains. Il est temps enfin que l'on s'entende sur la nature et sur ses lois.

*B)* Le XVII^e siècle, qui fut un grand siècle de croyance et de progrès, et de progrès précisément parce qu'il fut croyant, quoique piqué déjà par le ver de l'impiété, prononçait hardiment le nom de Dieu, et le respectait d'autant. On sait que Newton ne l'entendait jamais prononcer sans se découvrir en signe de vénération. Les caractères étaient alors tranchés comme les principes, la conscience publique forte, et la littérature saine comme la foi. Elle ne connaissait alors qu'un Dieu personnel, actif, gouvernant lui-même le monde qu'il avait créé, et surveillant sans cesse les causes secondes dont il empruntait le ministère dans l'économie de sa Providence, qui prenait le nom de grâce ou gardait simplement celui de Providence dans l'administration du monde moral, et prenait celui de *nature* dans l'administration du monde physique. Voilà ce qu'était alors, ce que peut être raisonnablement, ce que doit être exclusivement la nature : le gouvernement divin du monde sensible par le ministère, plus ou moins responsable, des causes secondes[1]. Copernic, après avoir découvert le système du monde, remerciait Dieu de lui avoir permis de pénétrer dans son plan éternel. Galilée étayait ses lois cosmiques sur la parole révélée de la Bible avec tant d'indiscrétion que le Saint-Office dut le rappeler à cette *sobriété de sagesse* si recommandée par saint Paul (Rom., XII, 3). Linné se félicitait d'avoir vu le passage de Dieu à travers la création matérielle, et il écrivait sa *Nemesis divina* avec la même foi qui avait inspiré à Salvien le *De gubernatione mundi*, et à Newton son Commentaire sur l'Apocalypse. Descartes et Leibnitz voyaient l'action directe de Dieu dans les créatures, avec la même simplicité que François d'Assise, Ignace de Loyola, Marie-Madeleine de Pazzi, ou Paul de la Croix. Pascal avait approfondi l'ascétisme autant que les mathématiques et la physique. François Bacon

1. Sous le nom de *nature*, nous entendons une sagesse profonde qui développe avec ordre et selon de justes règles tous les mouvements que nous voyons (Bossuet, Conn., IV, 1). La *nature* est le monde tel que Dieu l'a créé, et les lois de la nature sont la volonté de ce souverain Maître. (Bergier, *Dict. de théol.*, Nature.)

philosophait sur la nature avec la même religion que Boèce. Ces pères de la science en comprenaient-ils moins la nature et ses lois, parce qu'ils l'attribuaient à son auteur?

Un Dieu personnel, gouvernant et jugeant en personne le monde, sa propriété inaliénable, gênait trop le XVIIIe siècle, fils rapetissé du grand siècle, qui pouvait bien garder, et qui portait encore non sans quelque dignité, la noble étiquette et la haute éducation, l'épée, le haut-de-chausses et la perruque de son père, mais qui n'en avait plus la raison élevée et le cœur chevaleresque, parce qu'il n'en avait plus la foi et la conscience; et qui voulait à tout prix jouir du monde présent sans avoir sous les yeux le tribunal infaillible et inexorable qui devait lui en entériner l'usage sur le seuil de l'éternité. Et alors, comme le pauvre patient à qui l'aumônier, marchant à reculons, tient le crucifix élevé pour lui cacher la vue de l'échafaud dressé devant lui, le petit siècle inventa le mot de *nature*, pour se cacher à lui-même le Dieu du grand siècle. La nature fut d'abord une allégorie de rhéteur, elle devint ensuite un mythe de poésie. De la littérature elle passa dans les mœurs; et la nature ne fut plus que la bonne déesse qui permettait de remplacer sur les panneaux des lambris les figures trop austères et trop positives des anges et des saints, ou des héros chrétiens, par les peintures légères de la Nuit, de l'Aurore, des Saisons, des Ages, des Travaux, des Jeux, des Ris et des Grâces; et qui versait abondamment aux mortels les dons de Flore et de Pomone, mélangés à ceux de Priape : tout ce qui préparait les idylles liturgiques de Maximilien Robespierre et le calendrier des sans-culottes. Transformée comme les mœurs par les sentiments, la littérature classique fit place à la littérature naturiste, avec sa sensiblerie de parade et son afféterie morbide, grosse de la littérature romantique et de la zolesque qu'elles a mises bas dans notre siècle, sous nos yeux. Plant phylloxéré, la société dépérit à vue d'œil, sans cause appréciable; et l'ancien régime, meuble de haut style, verni, mais vermoulu, s'évanouit en poussière fétide, au choc du couperet révolutionnaire. La *nature* avait fait son œuvre: elle avait remplacé le Dieu créateur, conservateur, propriétaire, administrateur et arbitre de sa propriété, le seul Dieu vrai et possible; et comme il n'y a de vie, d'évolutions et d'essences possibles que dans ce Dieu-là, la *nature*, microbe septique, en tuant la vie religieuse du XVIIIe siècle, avait tué du même coup ses mœurs, son caractère, sa science, sa littérature, toute sa vie sociale.

Qu'on me pardonne cette digression un peu longue qui ne m'a

pas paru hors de propos ici; car rédiger l'acte de naissance, relever l'état civil de la nature, est aussi nécessaire à la science qu'au sentiment religieux.

Voilà donc ce qu'est la *nature* : Dieu personnel, maître et administrateur absolu de l'univers.

**4.** Lois naturelles. — Avec leur nature-Dieu, les *philosophistes* — c'est leur nom patronymique et légal, car le nom de philosophe ne fut que leur pseudonyme littéraire, sociétaire ou écrivassier simplement — du XVIIIe siècle n'admettaient pour lois naturelles qu'un engrenage immense dont pas un pivot, pas un rivet, pas une dent ne pouvait être retouché sans amener la destruction de tout l'appareil; un mécanisme rigide, sans élasticité possible, aussi absolu que la table de Pythagore, dont le contraire ne pouvait même pas se concevoir. Cela cadrait parfaitement avec leur principe d'un Dieu-nature-automate, moteur inconscient du mouvement universel. Mais il en va tout autrement avec le Dieu vrai, le Dieu vivant et personnel, le Dieu catholique. Et voici.

*A)* Hiérarchisé dans sa nature intime par la paternité, la filiation et la spiration, Dieu, se traduisant lui-même dans ses œuvres extérieures, a hiérarchisé le monde à son image. Des cimes glorieuses de son éternité, il administre le monde au moyen d'une vaste hiérarchie qui part de son trône et aboutit à la plus humble des créatures, embrassant dans sa trame l'université des êtres. Dans cette hiérarchie, les êtres inférieurs font retour à Dieu par les êtres supérieurs; en sorte que chaque règne de la création est subordonné à l'action du règne supérieur.

La vie s'épanche, libre et forte, du sein de Dieu; mais chaque milieu qu'elle traverse l'élabore, pour la passer au milieu inférieur. Tel est l'ordre divin dans le gouvernement du monde. L'élément muet sert la voix, le terne obéit à la couleur, l'inerte au mouvement, l'animal à l'intelligence, la nature entière elle-même à la grâce. En un mot, les êtres plus parfaits gouvernent partout les êtres moins parfaits, comme Platon le veut dans sa *République*, et comme Aristote l'édicte dans sa *Politique*. C'est ainsi que le règne minéral alimente la plante, que la plante entretient l'animal, et que l'animal sert l'homme. La plante, à l'abri du buisson, étale ses charmes aux rayons du soleil. En vain compterait-elle se perpétuer ainsi; l'animal vient, qui la cueille de son droit supérieur; il faut qu'elle subisse sa servitude essentielle. Le poisson dans les flots ne voit que sa proie à poursuivre, l'oiseau sous le feuillage ne songe qu'à la mélodie de son chant; et voici que le harpon du

baleinier ou le plomb du chasseur vient leur apprendre qu'ils servent un ordre supérieur dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence; il faut qu'ils subissent et qu'ils nourrissent leur maître. L'esprit gouverne la matière nécessairement. Ainsi l'homme domine tout le monde visible, qu'il modifie par l'exercice de sa liberté, et son bonheur est la raison des lois qui le régissent. Mais comme le bonheur de l'homme n'est pas la fin suprême du monde, qu'il est un simple acheminement, un dernier jalon à une fin plus relevée et supérieure de toutes autres fins, la gloire de Dieu, il est de droit que le monde aboutisse à Dieu par l'homme.

P. François de Bénéjac.

*(A suivre.)*

# Les Compagnies des Blancs

## ET LE JUBILÉ ROMAIN DE 1400

Les dernières années du XIVe siècle avaient été désolées par une succession de gouvernements indignes ou incapables, une explosion universelle de révolutions et de guerres civiles, dans lesquels le mysticisme des monastères voyait un châtiment des mœurs corrompues ; il semblait que la justice de Dieu se plût « à montrer, par l'humiliation des princes, la fragilité des grandeurs humaines[1] ». La Papauté, déchue de son rôle d'arbitre suprême, se trouvait partagée entre deux papes, dont l'un, le pape d'Avignon, captif entre les murs gigantesques de son palais, et l'autre, Boniface IX, chassé de Rome, fuyait de ville en ville les émeutes de ses sujets. Des deux souverains qui dominaient la chrétienté, l'empereur élu Wenceslas de Luxembourg et le roi Charles VI de France, l'un était ivrogne, et l'autre fou ; autour de leurs trônes chancelants se heurtaient les ambitions des électeurs et des princes du sang. Le duc de Lancastre soulevait l'Angleterre contre la domination légitime de son cousin Richard II. Les Luxembourg et les Duras se battaient en Hongrie ; les Angevins et les partisans de Duras, à Naples ; en Espagne, les Castillans et les Portugais. Cependant, l'étendue de ces discordes semblait d'autant plus déplorable aux esprits chrétiens, qu'ils voyaient l'empereur détrôné des Grecs, Manuel, implorer dans toutes les cours latines, même au prix d'une abjuration, le secours d'une croisade contre son neveu, son rival et son successeur Jean Paléologue, contraint d'abandonner au sultan Bajazet un quartier de Constantinople, et qu'ils entendaient des courriers venus de Russie raconter, en termes remplis d'épouvante, la traversée de leurs steppes par l'avant-garde du tartare Timour, de celui que l'imagination terrifiée des vaincus accusait de bâtir

1. Georgio Stella, *Annales Genuenses*, année 1395 (Muratori, t. XVII).

des murailles avec les crânes de ses prisonniers. La seule expédition entreprise contre les Musulmans, la somptueuse chevauchée des princes de Bourgogne, avait été close par le désastre de Nicopolis.

A ces malheurs politiques, dont la réunion semblait prodigieuse, un hiver excessivement pluvieux ajouta, en 1399, de rudes calamités physiques. Vers la fin de mars, les fleuves qui descendent des collines de Bourgogne rompirent leurs digues en des crues soudaines et énormes, qui emportèrent plusieurs villages riverains ; la Seine charria des cadavres, et, pendant plus de trois semaines, ses rives et celles de ses affluents restèrent imbibées d'une couche épaisse d'eau stagnante, qui tua sous terre les germes de la récolte. Les exhalaisons malsaines de ce vaste marécage, la disette et la mauvaise nourriture, fruits naturels des inondations, jointes sans doute à des miasmes délétères importés d'Orient, déterminèrent l'apparition de la peste noire. De la Bourgogne, où elle avait pris naissance, cette épidémie gagna, avec une effrayante rapidité, la Champagne, la Brie, le Parisis ; elle descendit la vallée du Rhône et traversa le Bas-Languedoc pour envahir l'Espagne. Affectant dès les premiers jours un caractère spécial de gravité, elle abattit un nombre considérable de victimes ; à Paris, la mortalité devint si grande, que le prévôt dut rendre une ordonnance pour défendre de publier le nom des morts, et pour interdire les processions des funérailles. Des gens sages dévoilèrent au conseil du roi l'étendue du péril ; mais la cour de Charles VI était trop divisée et trop frivole pour s'intéresser à quelque chose qui ne ressemblât ni à une intrigue ni à un plaisir ; des railleries, sinon des menaces, répondirent aux observations trop justes, et les princes emmenèrent le roi dans une des rares provinces qui ne fût point contaminée, la Normandie [1].

Cette fuite du roi n'était point faite pour rassurer des esprits que le seul nom de la peste jetait dans l'épouvante. Des vieillards racontaient, avec l'exagération du souvenir, les horribles ravages de la peste noire de 1348, qu'ils avaient vue enfants. La terreur populaire, surexcitée par la dureté des temps, par l'incertitude d'une Église divisée, se fondait en l'angoisse de quelque mal inconnu et plus terrible. En plusieurs provinces de France et de

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, année 1399, ch. IV. — Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, année 1399. — Juan de Mariana, *Historia general de España* (éd. Sabau), t. X, l. XIX, ch. x.

Castille, on publia des récits de miracles, d'apparitions surnaturelles aperçues par des moines en extase ; un prêtre du Languedoc vit, en songe, la Vierge pleurer sur le sort malheureux qui menaçait les peuples chrétiens, s'ils ne se convertissaieni point. Des prédicateurs, commentant ces diverses visions, annoncèrent que Dieu avait décidé de sacrifier le tiers des hommes à sa juste colère. Pour adoucir cette sentence, les autorités ecclésiastiques ordonnèrent, suivant l'usage, des cérémonies solennelles d'expiation. Les moines de Saint-Denis en France portèrent en grande pompe le corps du martyr Hippolyte jusque sous les fines arcades de la Sainte-Chapelle. A leur exemple, dans la plupart des villes atteintes par le fléau, les évêques avec leur clergé, les abbés avec leurs moines, s'en allaient processionnellement d'église en église, le plus souvent pieds nus, suivis d'une foule de peuples qui criaient des aveux d'humilité et des prières. Des Franciscains enseignèrent à ces foules le sublime chant de douleur, écrit avec des larmes par leur poète Jacopone da Todi, le *Stabat Mater*. Suivant une tradition espagnole, le roi don Enrique de Castille, averti par des révélations surnaturelles, aurait donné aux processionnants de son royaume l'habit blanc, symbole de paix et de réconciliation. En Espagne comme en France, parmi tous ceux qui voyaient ces cérémonies pieuses, il n'en était point, riche ou pauvre, qui n'eût souffert de la longue durée des guerres, et qui ne fût disposé à dire une prière ardente pour supplier Dieu, en écartant la peste, d'apaiser les discordes des princes, et de réconcilier l'Église, sauvegarde nécessaire à la paix des peuples chrétiens [1].

A ces processions, nées de la peste, le jubilé, qui, aux termes des Constitutions de Boniface VIII et de Clément VI, devait sanctifier Rome pendant l'année 1400, donna la direction de l'Italie. Comme l'obédience d'Avignon ne cessait de voir en Rome la vraie capitale de la chrétienté, les routes du Dauphiné et de la Provence étaient déjà sillonnées de pèlerins dont beaucoup se détournaient vers Avignon pour recevoir, au passage, la bénédiction du pape Benoît XIII. La peste devança leur marche, et, vers le mois de juin, elle entra en Italie par la grande route du Mont-Genèvre, suivie

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*. — Juvénal des Ursins. — G. Stella, *Annales Genuenses*, année 1399. — Jacopo da Delaito, *Annales Estenses*, année 1399 (Muratori, t. XVIII). — Hieronimo Rubei, *Historiae*, année 1399 (Muratori). — Sigonio, *De episcopis Bononensibus*, l. III. — Etc.

d'un long cortège de processionnants et de pèlerins, vêtus de blanc, qui chantaient le *Stabat* et qui prêchaient la concorde[1].

## I

Entre toutes les nations d'Europe, l'Italie était la plus divisée. Alors que la plupart des villes lombardes subissaient la domination du duc de Milan ou de tyrans tolérés par lui, les villes de Toscane, défendues par leur cercle de montagnes, déguisaient, sous un fantôme de vote populaire, les compétitions des familles influentes pour se transmettre ou s'arracher la seigneurie. L'exclusion de toute charge publique, prononcée par une série de statuts municipaux contre les nobles et les riches, enrichissait des familles pauvres qu'il fallait proscrire à leur tour. Aucun lien n'existait entre ces gouvernements toujours instables. Les deux grands partis gibelin et guelfe ne défendaient plus l'absolutisme des Césars ni la démocratie religieuse rêvée par les amis de Grégoire VII ; leurs noms, seuls restes du passé, servaient d'étiquettes à des rivalités de bourgades et à des haines de maisons. Guelfes et Gibelins pensaient souvent la même pensée ; ils ne s'en haïssaient pas moins d'une haine exaspérée par l'habitude. Beaucoup d'entre eux auraient pu dire à leurs adversaires ce salut étrange que le maréchal Boucicaut met sur les lèvres d'un Génois : « Vous êtes de lignage guelfe, je suis du gibelin : nos devanciers se haïrent, ainsi feronsnous[2]. » Avec des opinions si peu raisonnées, les révolutions et les trahisons ne pouvaient qu'être fréquentes et brusques : en un même jour, la petite ville d'Assise acclama trois partis différents[3] ; il n'y avait point longtemps que, dans une lutte entre le pape et les Florentins, les deux adversaires avaient échangé leurs généraux[4].

Depuis le départ des routiers bretons et la mort de John Hakwood, les guerres faites par des condottieri italiens avaient cessé d'être très sanglantes ; mais la victoire était toujours célébrée par des proscriptions et des assassinats. Il était rare qu'un homme politique, eût-il rendu les plus grands services, ne périt point assas-

1. Eng. de Monstrelet, l. I, ch. I. — *Chronique du Religieux de Saint-Denis.* — Juvénal des Ursins. — Mariana. — Etc.

2. *Livre des faicts du maréchal de Boucicaut*, IIe par., ch. I.

3. Bonazzi, *Storia di Perugia*, t. I.

4. Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, tt. VII et VIII.

siné par ceux dont il devait croire plus sûre l'amitié. Ainsi, Biordio Michelotti était poignardé par trahison, dans son palais de Pérouse, quelques jours après que les divers partis de cette ville s'étaient imposés volontairement pour payer la pompe magnifique de son mariage[1]. A Pise, un vieillard de soixante-dix ans attirait dans un guet-apens mortel le capitaine général de la ville, Pietro Gambacorti, dont il convoitait la place[2]. Pour dissiper les soupçons et se ménager la familiarité du tyran de Lucques, sur lequel il avait juré de venger le meurtre d'un parent, Nicolo Sbara épousait la sœur de ce tyran[3]. Les grands ne tenaient nul compte de la vie d'un homme sans influence. Le marquis de Ferrare ayant promis la cession de deux châteaux à un condottiere romagnol s'il le débarrassait de son oncle, Azzo d'Este, ce condottiere, après avoir prévenu Azzo, massacra, en lui déchiquetant le visage, un valet de même taille, et il toucha double récompense, du marquis pour avoir tué son oncle, et de cet oncle pour l'avoir sauvé[4].

Dans le désarroi général des gouvernements et des consciences, les arts et les lettres restaient stationnaires, et l'on voyait les seigneuries de Florence et d'Orvieto confier à un Flamand le dessin des bas-reliefs de leurs dômes. La pensée italienne hésitait entre deux courants : l'admiration exclusive d'une antiquité joyeuse de vivre et frivole comme un conte de Boccace, ou le mysticisme d'Assise traduit par la langue sublime du Dante et les pinceaux dorés du Giotto. Des lettrés florentins disputaient aux méticuleux commentateurs de droit romain de l'Université de Bologne la chaire du byzantin Manuel Chrysoloras, rénovateur des études grecques antiques[5]. La délicatesse, l'érudition de Lorenzo Ghiberti, les réalités brutales et puissantes du Donatello, tous deux encore apprentis, se perdaient dans l'effort commun des sculpteurs de Florence vers la perfection des formes antiques, entrevue un siècle plus tôt par Nicolas de Pise ; leur compagnon d'études, Brunelleschi, n'avait point encore rêvé la coupole géante de Sainte-Marie-des-Fleurs. Parmi les artistes de tradition chrétienne, si quelques-uns, comme les Siennois, comme le peintre terrible du Campo Santo de Pise, s'abandonnaient à la fougue de leur imagination, beaucoup d'autres

1. Bonazzi, *Storia di Perugia*, t. I.
2. Piero Minerbetti, *Cronica*, année 1392, ch. XIX (Tartini, t. II).
3. Tommasi, *Sommario della storia di Lucca*.
4. Piero Minerbetti, année 1394, ch. XIV.
5. Leonardo Brunni, d'Arezzo, *Commentarius* (Muratori, t. XIX).

s'en tenaient à l'imitation étroite, et par là stérile, du maître Giotto. Auprès d'eux, les monastères renfermaient un foyer de religion ardente que des prédicateurs à la voix tonnante, aux expressions triviales, répandaient sur les places publiques ; un Dominicain artiste, qui enluminait des manuscrits en réformant la règle de son Ordre, Giovanni di Dominici Bacchini, prêchait la pauvreté jusque dans Venise, la ville du luxe et du commerce, toujours rebelle au mysticisme[1].

Tous ces moines, Prêcheurs, Mineurs et Augustins, propagèrent avec enthousiasme les processions pacifiques dont ils espéraient une trêve à l'envahissement des discordes. La beauté du ciel et l'amour des spectacles inné dans toute âme italienne donnèrent une couleur théâtrale à ces manifestations de pénitence. L'habit de lin blanc très long, fait d'un drap cousu en forme de sac, une petite croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite, la cordelière franciscaine autour des reins, parfois un capuchon également blanc percé à hauteur des yeux de deux trous ronds, tel devint le costume uniforme des processionnants[2]. Ils s'en allaient, deux par deux, les hommes devant et derrière, les femmes et les enfants au milieu, précédés de moines et de pèlerins venus de France ou d'Espagne, qui élevaient très haut de grands crucifix. Des chanteurs à la voix claire, disséminés de distance en distance, entonnaient les différents versets du *Stabat* après chacun desquels le chœur reprenait le premier verset. Aux carrefours, devant les croix de pierre ou les oratoires des saints, toute cette foule se prosternait contre terre en clamant du plus profond de l'âme les mots divins de « paix » et de « miséricorde ».

Lorsque les guetteurs des campaniles avaient signalé la tête du long serpent blanc qu'ils voyaient se tordre dans les chemins montueux, les cloches rythmaient de leurs sons clairs le grondement monotone du *Stabat* ou les appels formidables à la miséricorde. Les paysans venaient s'agenouiller sur la route, ou bien, s'habillant de blanc, ils se mêlaient aux derniers rangs des pénitents. Des riches distribuaient du vin et des vivres à ceux qui n'avaient point juré le jeûne. Si ceux du cortège apercevaient quelqu'un de leurs ennemis personnels, ils se précipitaient à ses pieds en le suppliant

1. Müntz, *Les Précurseurs de la Renaissance.* — Beissel, *Fra Angelico da Fiesole.*

2. Manni, dans l'*Istoria deglianni santi*, a reproduit le dessin d'un devant d'autel qui représentait les Blancs, et qui était conservé, de son temps, dans une église d'Empoli.

de leur accorder son pardon et son amitié ; d'anciens bravi se soumettaient à la justice de leurs victimes, en déposant entre leurs mains les armes dont ils s'étaient servi pour les frapper.

Par le récit fréquemment répété de ces miracles de paix, les prédicateurs entretenaient dans le peuple une ferveur mystique, que l'apparition de la pieuse compagnie exaltait en une folie sublime de sacrifice. Aussi la plupart des villes accueillaient-elles les Blancs avec bienveillance, même lorsqu'ils venaient d'une ville ennemie ; comme les hôpitaux n'étaient point assez vastes pour les loger tous, la seigneurie leur offrait les palais municipaux et les églises, tandis qu'une nombreuse escorte de clercs conduisait leurs chefs à la cathédrale. Là, sans se séparer du Crucifix qu'ils interpellaient comme un ami, ces moines et ces pèlerins prêchaient en un langage incorrect, farci de locutions plébéiennes, de tournures étrangères et de citations latines ; ils expliquaient l'origine miraculeuse de leurs rites, ils racontaient leurs rudes stations à travers les Alpes et le Piémont ; ils suppliaient leurs auditeurs de revêtir à leur tour la livrée de paix et de pénitence, promettant le salut éternel à ceux qui, après neuf jours consécutifs de processions, communieraient et réconcilieraient leurs ennemis. Les récits de ces prédicateurs n'étaient pas tous semblables ; les Français revendiquaient pour des prêtres du Languedoc, les Espagnols pour le roi de Castille ou pour les chrétiens persécutés de Grenade, l'honneur des révélations célestes qui avaient institué leurs compagnies ; des étrangers de haute stature, au teint blond et aux yeux bleus, les faisaient naître en Écosse. Mais, dans l'incertitude de ces contradictions, le peuple ne voyait qu'une preuve nouvelle de la volonté divine manifestée en même temps à plusieurs nations.

Cette croyance, la forme imposante des cérémonies, la conviction ardente qui éclatait dans les actes et dans les gestes des prédicateurs, exhalaient en quelque sorte un parfum grisant de mysticisme. Troublés, séduits autant par les sens que par le cœur, des chefs de familles ennemies s'embrassaient en se jurant éternelle amitié ; d'autres plus calmes se contentaient de conclure des trêves à longue échéance. La vue de cette pacification dont ils étaient redevables aux prières des Blancs, et, un peu, la crainte de passer pour hérétiques, balayaient les hésitations des tièdes et la sagesse des prudents. Et ce n'étaient point seulement les moines, les femmes, ni le bas peuple toujours accessible aux choses nouvelles, mais la bourgeoisie des arts majeurs, la noblesse, souvent des membres de la seigneurie qui, au jour fixé par l'évêque, se

rangeaient dans leurs paroisses sous la direction des clercs portant les reliques des martyrs dans des châsses d'or ciselé. Partis dès l'aube après avoir entendu la messe, ils marchaient tout le jour sous un soleil de feu, pour enseigner aux cités les plus proches les rites pieux que d'autres cités leurs avaient appris ; le dimanche, n'étant point compté parmi les neuf jours de pénitence, était généralement réservé à la visite des sanctuaires enfermés dans les remparts. Pendant ces longues heures d'absence des citoyens un calme monastique tombait sur la ville ; la vie publique était interrompue, toutes les boutiques fermées ; les anciens ne délibéraient plus pour la sûreté de la république, car ils savaient que le chef, assez audacieux pour tenter, en ces jours de trêve, une révolution, leur serait dénoncé par la foi religieuse de ses partisans eux-mêmes. Et, lorsque la compagnie des Blancs, réunie dans les cités voisines, s'ébranlait à son tour, quelques-uns, plus épris de pénitence, peut-être parce qu'ils étaient moins coupables, se joignaient à elle pour répandre de plus en plus loin la pacifique croisade de réconciliation[1].

## II

Le duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, ne voyait point sans appréhension ces bandes de gens ainsi masqués s'approcher des villes qu'il venait de soumettre. Il se souvenait du temps où, seigneur de la petite ville d'Asti, lui-même déguisait par une ferveur feinte ses intrigues contre la vie de son oncle Bernabo, et il craignait que les draps blancs ne dissimulent des armes, et les cantiques de miséricorde des appels à la révolte. Les instructions qu'il donna à ses officiers auraient maintenu quelque temps les Blancs dans les montagnes de Ligurie si la nouvelle d'un événement miraculeux survenu dans ville forte de Plaisance n'avait changé la direction de leur marche. Après de longues prières devant une Madone de cette ville, un nommé Giovanni Fustino, qui marchait courbé en deux, venait d'être subitement redressé ; et, sur le lieu de cette guérison, constatée par des personnes sages, la piété chrétienne faisait bâtir un hôpital. Les Blancs se divisèrent, tandis que le noyau de la compagnie maintenait la route de Rome

1. G. Stella, P. Minerbetti, J. da Delrito, Castello da Castello, S. Antonin, Piero Minerbetti, etc.

à travers l'Apennin; quelques-uns, avides de voir un miraculé, se dirigèrent vers la ville privilégiée.

Située sur la rive gauche du Pô, dans une position redoutable, à la jonction de deux voies importantes, Plaisance était l'une des citadelles avancées du duc de Milan. Aussi la seigneurie qu'il y avait installée donna-t-elle l'ordre de lever les ponts, lorsque, dans les premiers jours de juillet, les Blancs de Bobbio se présentèrent devant la porte San Raimondo, en demandant la permission de vénérer la statue miraculeuse. Quelques jours plus tard, une autre compagnie de pénitents arriva de Valtidone. Insouciants du mauvais accueil des gouverneurs, ils improvisèrent sous les remparts un petit autel sur lequel un de leurs prêtres célébra la messe. Entre les deux consécrations, lorsque le Sauveur, descendant sur l'autel, écoute plus favorablement les prières des fidèles, les Blancs avaient coutume de crier de toute leurs forces : *Misericordia, misericordia!* et la multitude de leurs voix unies produisait une impression si puissante que des célébrants, ignorants de cet usage, en étaient parfois terrifiés[1]. A la messe célébrée devant Plaisance, beaucoup d'habitants de cette ville s'étaient rendus; du haut des remparts, d'autres regardaient, mêlés aux soldats du duc. Sept mille d'entre eux, atteints par la contagion de cette ferveur, se couvrirent à leur tour de draps blancs, bien que l'évêque, un familier de Jean-Galéas, ne fût point favorable à leur mouvement. La seigneurie laissa faire, de peur de soulever, en proscrivant les Blancs, la révolution qu'elle avait d'abord crainte de leur présence[2].

Les sept mille néophytes, animés, enflammés d'un zèle pieux, allèrent à Fiorenzuola prêcher la pacification et la pénitence; ceux de Fiorenzuola les prêchèrent à Borgo-San-Donnino; ceux de Borgo à Parme[3]; ceux de Parme à Reggio, et ceux de Reggio à Modène. L'évêque de cette dernière ville, Fra Dionisio Restani, de l'Ordre des Augustins, répandait au loin, par la sûreté de sa doctrine et par l'inaltérable pureté de ses mœurs, un parfum de sainteté. S'étant fait l'ardent apôtre de la pacification des Blancs, il enflamma si bien les chrétiens de son petit diocèse qu'il réunit sous les bannières des paroisses jusqu'à vingt-cinq mille pénitents, avec lesquels il arriva dans les premiers jours de septembre en vue de Bologne[4].

1. Fra Hieronimo, *Chronicon Foroliviense.*

2. Giovanni Mussi, *Chronicon Placentinum*, an. 1369. (Muratori, t. XVI.)

3. *Historia Parmensis.* (Muratori.)

4. Sigonio, *De episcopis Bononiensibus*; Jacopo da Delaito, *Annales Estenses*; Ughelli, *Dioc. Mutinensis.*

Bologne était une ville savante. La renommée universelle acquise, depuis Azzo, par ses écoles de droit romain, attirait tous les ans d'Allemagne et de France de studieuses compagnies de clercs et de laïcs. Ces écoliers, habitant le même quartier, formaient dans la ville une ville spéciale gouvernée par un d'entre eux, recteur élu par ses condisciples, auquel les professeurs les plus illustres devaient respect et obéissance. En 1399, dans cette capitale de la science laïque, les leçons du Grec Chrysoloras étaient les plus fréquentées. Depuis le schisme, la seigneurie de Bologne s'était soustraite à l'obéissance du pape ; libre, mais troublée par la haine des Bentivogli contre les Maltraversi, entourée par les garnisons milanaises qui, comme les serres d'un gigantesque oiseau de proie, cherchaient à se replier sur elle, elle avait dû se lier d'une alliance étroite avec Venise, le marquis de Ferrare et les villes guelfes de Toscane.

L'évêque de Modène s'arrêta au pont du Reno. Descendu dans le lit desséché de ce torrent, sur lequel ses clercs édifièrent deux autels, il voulut célébrer lui-même la messe ; et, comme les habitants de Bologne se massaient sur l'autre rive, il développa en leur présence le récit des bienfaits produits à Modène par la paix des Blancs. Pleins de respect pour la sainte réputation de l'évêque, les anciens firent distribuer gracieusement des vivres à ses compagnons qui s'en retournèrent le lendemain. Après leur départ, l'évêque de Bologne, Bartolomeo Raimundi, institua dans son diocèse la célébration des nouveaux rites ; pendant neuf jours de blancs cortèges se déroulèrent dans l'intérieur des remparts devant les boutiques fermées. Mais leur dévotion n'atteignait pas la ville savante : ni les admirateurs du droit romain, ni les disciples de Chrysoloras, ni les hommes de loi hostiles à la piété par opposition au pouvoir des papes, n'étaient disposés à se vêtir de sacs ; s'ils regardaient les processions, c'était en dilettanti curieux d'impressions nouvelles. Mais l'un des derniers jours on vit paraître sur les places un prêtre venu du bourg de Paderno, qui se prétendait ressuscité par l'intercession de la Vierge après trois heures de léthargie. Comme, pour preuve de ce miracle, il dévoilait les révélations que la Vierge lui avait faites sur la pénitence des Blancs, comme il était suivi de quelques compatriotes qui attestaient la véracité de son récit, l'enthousiasme débordant du peuple emporta toutes les oppositions. Des réconciliations publiquement jurées par les chefs de partis donnèrent aux citoyens de Bologne, entre deux révolutions, l'illusion d'une trêve sincère. Et l'évêque, secondé

par la seigneurie, entraîna vers les portes d'Imola une pacifique armée de trente mille pénitents; sans entrer dans la ville, il s'arrêta, comme avaient fait ceux de Plaisance et de Modène, sur les bords du Renazzo, pour permettre au ressuscité de prêcher son miracle[1].

D'Imola, la contagion de paix gagna Faenza, de Faenza Ravenne et Forli, toujours accueillie avec le même enthousiasme, non seulement par le vertueux archevêque de Ravenne, le futur pape Innocent VII[2], mais par les princes installés de force sur les sièges épiscopaux, comme Scarpetta Ordelafi, fils naturel du tyran de Forli[3]. A la Sainte-Maison de Lorette, des flammes célestes signalèrent la présence des Blancs poursuivant lentement leur marche régulière, ils s'étendirent en tournant le long des côtes de l'Adriatique, glanant à chaque étape une mortification nouvelle, et semant sur toute leur route des fondations charitables, comme l'hôpital d'Ancône, dédié à la Miséricorde divine[4].

Pendant que l'évêque de Modène conduisait son peuple à Bologne, quatre pèlerins venus d'Espagne se détournaient pour évangéliser Ferrare. Reçus avec de grands honneurs par les officiers du marquis d'Este, l'un d'eux fut autorisé à parler dans la cathédrale. Les habitants, venus au nombre de quatre mille pour l'écouter, obéirent à ses exhortations; le 8 septembre, lorsque Dionisio Restani eut amené de Bologne les plus zélés de ses diocésains, treize mille personnes vêtues de blanc se réunirent pour célébrer la fête de la Vierge. En homme prudent, Nicolo d'Este donna l'exemple; avec lui, sa femme Ziliola et sa petite cour lettrée avaient endossé les draps de pénitence. Il abandonna aux Blancs l'usage d'une spacieuse villa, à laquelle le charme de sa végétation avait valu le nom de « Belfiore » (Belle-fleur); des processions régulières s'y rendirent, sanctifiées chaque jour par les sermons d'un nouveau prélat de la cour. Le calme et la douceur des cérémonies, la parole habile des prédicateurs, décidèrent de nombreux bourgeois de Ferrare à se réconcilier avec leurs ennemis[5].

1. Sigonio, *De episc. Bonon.*; Matteo Griffoni, *Memoriale historiarum.* (Muratori, t. XVIII.) — Bartolomeo della Pugliola, *Istoria.* (Muratori, t. XVIII.)

2. Hieronimo Rubei, *Historiarum.* (Muratori). — Ughelli, *Dioc. Rav.*

3. Fr. Hieronimo, *Chronicon Foroliviense*, an. 1400. (Muratori, t. XIX.) — *Annales Forolivienses.* (Muratori, t. XXII).

4. Saraceni, *Notitie istoriche della città d'Ancona.*

5. Jacopo da Delaito, *Annales Estenses*, an. 1399. (Muratori, t. XVIII.) — Antonio Nerlino. (Muratori, t. XXIV.)

Après avoir visité Padoue, qu'ils pacifièrent comme Ferrare, les quatre pèlerins espagnols longèrent la lagune de Venise, lorsqu'ils aperçurent les barques que le gouvernement ducal envoyait pour leur interdire l'accès de sa ville. Ils dirigèrent alors leur mission de paix vers les pays de langue allemande à travers la marche de de Trévise et la province du Frioul. Derrière eux, la chaude éloquence de Giovanni Bacchini et de plusieurs autres prêcheurs recrutait des admirateurs à la pacification des Blancs dans les échoppes et les ports de Venise. Les quatre Espagnols rappelés furent introduits de nuit dans les îles : au matin de leur arrivée, des barques entourées d'un drap blanc défilèrent sous l'escalier du couvent dominicain; les accent douloureux du *Stabat* retentirent dans le calme des rios étroits, rythmés par le balancement gracieux des gondoliers se jetant sur leurs rames. Mais la seigneurie veillait; des sbires postés sur les ponts purent, en séparant le cortège, s'emparer de quelques barques. Les chefs des Blancs, arrachés à tous les pièges par l'agilité de leurs mariniers, furent pourchassés comme des bêtes fauves par les vaisseaux de la république. Découragé, Giovanni Bacchini s'en retourna vers sa patrie toscane, où le christianisme n'était point une simple enseigne de commerce[1].

Jean-Galéas Visconti, retenu par la fièvre dans son palais, n'imita point l'acharnement de la riche et luxurieuse Venise contre de pauvres prédicateurs de pénitence. Depuis que plusieurs villes de son alliance avaient célébré leurs rites pour obtenir de Dieu sa guérison, il hésitait à les proscrire. Les Blancs parurent dans presque tous ses Etats, à Mantoue, à Crémone, dans les rues mêmes de Milan[2]. Ils remontèrent jusqu'aux montagnes du Bergamasque, dont les habitants, rudes et pauvres, accordèrent à leur dévotion une ferveur spéciale. Lorsque les bourgs de Soncino, de Galerano, d'Anteriate, de Romano, guidés vers le Nord par leurs patrons, eurent successivement transmis le mot d'ordre pacifique à la cité de Bergame, prieurs et gardiens des divers couvents de cette ville s'entendirent, en la vacance du siège épiscopal, pour désigner à tour de rôle des prédicateurs qui conduiraient les processions. Ces moines, auxquels s'adjoignit l'archevêque de Milan, des princes de Saluces, venu avec quelques pénitents, établirent leur quartier

1. Jacopo da Delaito, *An. Estens.* ; G. Stella, *Ann. Genuenses* ; Beissel, *Fra Angelico da Fiesole.*

2. Platina, *Historiæ Mantuanæ* l. IV ; *Annales Mediolanenses* (Muratori).

général sur une montagne voisine de Bergame. De là, les Blancs, guidés par une bannière de saint Alexandre, patron de leur ville, gravirent lentement les rampes droites des premières Alpes pour pacifier des hameaux écartés, dont les pâtres et les juges rustiques, émerveillés par leur aspect, couchaient devant eux une magnifique litière de haines et de serments de mort.

L'un des principaux bourgeois de Bergame, le juge Giovanni d'Urio, qui suivait dévotement les processions, faisait amener devant lui, dans chaque bourgade, les représentants des familles connues pour leur hostilité; par de douces prières, par d'habiles mesures d'arbitrage, il les amenait à composition. Dans Bergame même, le chevalier Pecino Lanci, au nom de la puissante maison des Suardi et de ses alliés gibelins, conclut solennellement avec les Rivola, les Bonghi et les Guelfes du territoire la paix désirée en vain depuis longtemps par tous les esprits modérés; le même Pecino Lanci se réconcilia avec un de ses parents qu'il avait spolié. Dans les bourgs voisins de San Gallo et de San Pellegrino sévissait la vendetta déjà ancienne de la famille della Valle contre les fils de Salvino da Castello : Mazola della Valle ayant tué l'un de ceux-ci, les deux frères de la victime avaient vengé sa mort en assassinant le meurtrier; comme ils étaient, depuis ce crime, exilés du comté de Bergame, leur père profita de la pacification pour acheter leur retour aux parents de Mazola. Ces réconciliations, ces pardons, acceptés par les partisans pauvres des familles riches, n'étaient point faits pour déplaire au vicaire général du duc de Milan, le capitaine Toscan Giovanni de Castiglione, qui cherchait, en prudent politique, à cueillir dans l'exaltation du peuple l'intérêt de son maître. Les Blancs, ayant pénétré dans le Borgo San Lorenzo, citadelle des forces milanaises, il leur fit signifier, à son de trompe, l'ordre d'en sortir. Mais, le même jour, pour atténuer la mauvaise impression de cette défense, il donnait ordre au même crieur de répandre la permission accordée à tous les bannis de rentrer dans la ville pour participer à la pénitence publique : il se réservait prudemment le droit, énorme sous une apparence insignifiante, de sceller leurs saufs-conduits[1].

Dans les rangs serrés des Blancs de Bergame, grossis à chaque station de nouvelles recrues, une terrible compagne, la peste, s'était glissée. Plusieurs d'entre eux furent obligés d'interrompre leur marche, et l'un des chefs, un Dominicain, succomba après

1. Castello da Castello, *Chronica Bergomense* (Muratori, t. XVI).

quelques heures de souffrances. Aussi, dès le soir du dixième jour, le Frère Mineur Aloysio da Scalve dut-il licencier la compagnie, en imposant à chacun comme souvenir la récitation quotidienne d'un *Pater* et d'un *Ave*. Cette rencontre des Blancs et de la peste n'était point d'ailleurs un fait isolé. Dans leur voyage parallèle à travers les plaines lombardes, ils avaient visité les mêmes villes : parfois la peste, marchant en éclaireur, préparait par d'affreux ravages les cités à la pénitence ; mais, le plus souvent, elle tenait une arrière-garde lointaine, comme si elle avait reçu défense de cueillir les âmes avant qu'elles ne fussent purifiées. Tandis que le duc de Milan prenait texte de leur double présence pour interdire, comme à Bergame et à Plaisance, le renouvellement des processions, le peuple, ne séparant point les souvenirs de leur passage, gardait à la peste de 1399 le surnom imagé de « la Moria dei Bianchi », la peste des Blancs[1].

AMAND RASTOUL.

*(A suivre.)*

1. Giov. Mussi, *Chr. Placentinum*; Castello da Castello, *Chr. Bergomense.*

# Rimes d'un Croyant

*(Suite)*

---

## X

## LA CROIX

Mortel osant braver les ordres que Dieu donne,
L'heure viendra des lourds regrets, troublants effrois.
Si le remords t'étreint, fatal, et si tu crois
Tout à jamais perdu, si l'espoir t'abandonne ;

Prosterne-toi, pécheur, au pied de la Madone
Qui raffermit les cœurs des pauvres et des rois,
Qui te dira : « Regarde au ciel où luit la Croix.
Mon fils, un Dieu qui meurt est un Dieu qui pardonne. »

## XI

## LE MOIS DE MAI

Voici le mois de mai : que la terre sourie
Au printemps qui revêt ses plus riches couleurs !
C'est le plus joli mois, c'est le mois de Marie,
Le mois des fleurs.

L'espoir aux champs vient de renaître :
Le sol s'échauffe et veut promettre
De donner, pour joyeux décor,
Aux gais coteaux des gerbes d'or.

Sous les frissons de la ramure,
Dans les prés, le ruisseau murmure,
Les abeilles, les papillons
Voltigent sur les verts sillons.

La gracieuse pâquerette
Ouvre sa frêle collerette ;
Lilas, cytises et jasmins
Embaument les bords des chemins ;

Les églantines demi-closes
Ressemblent à des lèvres roses,
Qui veulent donner au soleil
Le premier baiser du réveil.

Messagère active et fidèle,
Déjà la vaillante hirondelle
Travaille à réparer son nid
Sous le vieux toit qu'elle bénit.

Le rossignol, de branche en branche,
Anime l'aubépine blanche,
En égrenant dans les buissons
Le chapelet de ses chansons.

Pour fêter le nom de Marie,
Le frais ruisseau de la prairie,
La fleur des champs, l'oiseau des bois,
La nature n'a qu'une voix.

Laissons s'épanouir notre âme...
A genoux devant Notre-Dame,
Unissons à ces chants vainqueurs
Les plus purs élans de nos cœurs.

Voici le mois de mai : Que la terre sourie
Au printemps qui revêt ses plus riches couleurs !
C'esi le plus joli mois, c'est le mois de Marie,
Le mois des fleurs.

## XII

## ADIEU

*Près de Jeanne d'O., morte à cinq ans.*

Adieu, gentille enfant ! un terrible mystère,
La mort, sourde à nos cris, te dérobe à la terre.
La vie est un fardeau. Chacun en a sa part ;
Mais en fixant si tôt l'heure de ton départ,
Le Seigneur très clément qui règle toutes choses
Semble t'avoir créée, un peu comme les roses,
Pour jeter en passant un rayon de gaîté...
Et te voilà partie avant d'avoir lutté.

Le Maître t'avait dit : « Tu n'as, petite fille,
Qu'un sourire à donner au foyer de famille.
Ta mission remplie, il faudra revenir
Au ciel. » Et tu nous tends tes bras pour nous bénir.
Bénis d'abord ton père, âme chrétienne et forte
Qui, sous le coup cruel que ton départ lui porte,
Se courbe, puis ta mère, un ange de douceur,
Ta mère désolée. En leur montrant ta sœur :
« Ne pleurez pas, dis-tu, donnez-lui vos caresses,
Reportez sur son front vos espoirs, vos tendresses.
Rien n'arrive ici-bas que Dieu ne l'ait permis. »
Tu bénis tes parents, tu bénis tes amis...
Et pendant que je prends ma plume pour écrire,
Cherchant le sens divin de ton dernier sourire,
J'entends dans un frisson de mon cœur agité
Passer tout bas le mot qui sauve : Charité !

En ce beau paradis où ton âme rayonne,
Montre à nos yeux charmés l'éclat de ta couronne.
Qu'elle soit notre guide. Enfant, prends-nous la main,
Conduis nos pas tremblants vers le meilleur chemin ;
Et dans ce joli ciel, consolés, plein de joie,
Nous irons te rejoindre... Eclaire notre voie.
Aide-nous à combattre, à veiller, à souffrir,
Pour que Dieu nous accorde aussi de bien mourir...

Au ciel... avec nos morts ! Qu'importe tout le reste ?
En attendant le jour du rendez-vous céleste,
Petite Jeanne, enfants ravis, à deux genoux,
C'est nous qui vous prions ; anges, priez pour nous !

## XIII

## LA PASSION

COMPLAINTE

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre.

L'homme avait offensé son Dieu...
La rançon d'un semblable crime
Veut une divine victime ;
Et Jésus s'offre comme enjeu,
Pour nous arracher de l'abîme.
L'homme avait offensé son Dieu.

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Du Père même abandonné,
Jésus est livré par un traître
A la colère du grand-prêtre.
Aux bourreaux il a pardonné ;
Il est si bon, le divin Maître,
Du Père même abandonné.

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Un Dieu vient de subir la mort.
Tout est fini... Le Christ expire...
Le ciel proclame son empire ;
La terre tremble sous l'effort ;
Le voile au temple se déchire...
Un Dieu vient de subir la mort.

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Sous la pierre de son tombeau,
Il reste trois jours en silence.
Les gardes armés de la lance
Veillent par ordre du bourreau...
Quand dans l'azur Jésus s'élance,
Levant la pierre du tombeau.

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Les saintes femmes viennent voir.
La tombe est vide... Le cœur triste
A peine à la douleur résiste.
On l'a volé !... Comment savoir ?
Qui peut les mettre sur la piste ?
Les saintes femmes viennent voir...

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

« Jésus ! — Je suis ressuscité !
Malgré la garde et le prétoire,
Saintes femmes, c'est de l'histoire.
Allez dans la sainte cité
Publier la grande victoire :
Jésus-Christ est ressuscité ! »

Nous jurons de plus commettre

Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !
Comme il l'avait dit et promis,
Au moment de l'adieu suprême ;
Jésus se montre à ceux qu'il aime,
Aux disciples, à ses amis.
Le Christ a vaincu la mort même,
Comme il l'avait dit et promis.

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Pourtant Thomas avait douté :
« Viens, lui dit-il, c'est moi, ton Maître.
Peux-tu ne pas me reconnaître ?
Incrédule, va, tu peux mettre,
Thomas, ton doigt dans mon côté.
Heureux ceux qui n'ont pas douté ! »

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Gloire à Jésus ! gloire au Sauveur,
Au Roi du ciel et de la terre !

Nos cœurs ne peuvent plus se taire :
Joyeux transport, sainte ferveur,
Adorons le divin mystère.
Gloire à Jésus ! gloire au Sauveur !

Nous jurons de ne plus commettre
Le péché
Qui sur la croix cloua le Maître
Attaché.
Nous jurons de n'en plus commettre !

Comte du Fresnel.

*(A suivre.)*

# Simple Histoire

*A Mlle Antoinette B...*

## I

René Lion suivait lentement, en flânant, le trottoir qui borde la place Royale. Au sortir de l'étroite rue de Gorges, il tombait en plein cœur de Nantes. Cercle réduit où il pouvait tout de suite recueillir une impression exacte, pressentir le caractère à part de cette ville, faite d'un contraste d'austérité bretonne et de hâte affairée. Il cessa de marcher, inconscient, sous le charme de ce qu'il voyait, sans se douter que, dans le va-et-vient des passants, des gens l'examinaient, intrigués par son air de distinction, par sa haute taille d'homme jeune, bien prise dans un irréprochable costume bleu, où le ruban de légionnaire mettait une petite tache rouge.

En plein vent, les boutiques de fleurs étalaient leur moisson bariolée. Elles prêtaient un peu de la gaieté et de la douceur du Midi à cette soirée d'octobre, déjà froide. Presque toute la société élégante défilait là. C'étaient des rencontres, de brèves conversations qui s'engageaient entre mères ou jeunes filles, les têtes s'inclinant par moment pour répondre au salut des hommes qui s'éloignaient d'un pas rapide.

Parmi ce monde qui allait, chacun semblait content de lui-même et des autres... Les visages disaient la joie calme d'êtres qui se connaissent, se sentent chez eux, dans leur ville, nombreux encore à croire en Dieu et à désirer un roi, surtout à garder fidèlement les jolies manières de l'ancien régime. René s'en rendit compte très vite ; il savait les idées chères à la Bretagne, et, bien que Lorrain, les trouvait bonnes et séduisantes. Cependant, à l'aspect et au contact de cette vie qui s'offrait à lui, une flamme triste passa dans ses yeux noirs. Il reprit sa marche, s'engageant dans la rue

Crébillon. Il y avait en lui une souffrance latente, toujours prête à l'empoigner; il était officier et juif.

Les signes dénonciateurs de la race étaient bien peu marqués chez ce grand garçon de trente ans au teint bronzé de Maure qui regardait droit et en face, avec un air simple et bon. Sa longue moustache brune, son nez à peine busqué, lui faisaient une physionomie énergique, mais tempérée par les yeux et la bouche, d'une douceur extrême. René Lion n'avait pas connu sa mère, à qui sa naissance avait coûté la vie. Cinq ans après, son père l'avait laissé seul au monde, avec une compensation toutefois : une fortune acquise par l'aïeul dans les forges de Pompey, et dont René héritait. L'enfant, mis en pension à Nancy, avait grandi dans l'idée bien arrêtée de se faire soldat. A dix-neuf ans il entrait à Saint-Cyr. Alors on avait vendu les hauts-fourneaux qu'il dédaignait, et lorsqu'il était parti sous-lieutenant au 1er étrangers, il était à la tête de quarante mille livres de rentes.

Depuis, sa vie s'était écoulée aux colonies, à se battre contre l'ennemi et contre la fièvre. A peine deux ou trois congés passés à Paris dans un isolement relatif; ses coreligionnaires lui étaient antipathiques, leurs idées répugnaient à son élévation d'esprit et à sa délicatesse de cœur. Par contre, il se savait exclu du milieu où l'appelaient ses goûts, proscrit des salons où, catholique, on l'eût fêté, comme tant de ses camarades.

On venait de le nommer à Ancenis. Jamais il ne s'était senti aussi ombrageux et triste que depuis qu'il était là, dans cette paisible garnison de France. Il n'y jouissait même pas d'un repos nécessaire, après sa campagne de Madagascar, d'où il rapportait un galon et une croix. Venu à Nantes dans le désœuvrement d'une journée sans service, le moment de joie qu'il avait eu ne lui coûtait maintenant que plus d'amertume.

« Mais, c'est bien Lion ? Bonjour ! »

Il sursauta. Jean Le Brenne, un camarade du Soudan, lui serrait la main, étonné et content de cette rencontre. A la vue de l'artilleur de marine qu'il avait connu là-bas, sous le soleil brûlant, comme un officier courtois et bon, René oublia ses papillons noirs.

« Bonjour ! quelle surprise ! Mais c'est vrai, vous êtes Nantais, si mes souvenirs sont exacts.

« Tout ce qu'il y a de plus Nantais, mais vous, pas même Breton, que je sache. Eh bien, ça a chauffé là-bas, et vous n'êtes pas revenu les mains vides ? Ça me fait plaisir, très sincèrement, vous savez, et que devenez-vous ?

— Je suis à Ancenis depuis un mois. Je m'y ennuie, mon ami, et si ce n'était un peu de fatigue, j'aurais déjà demandé à repartir. Ces messieurs me font plutôt grise mine, vous concevez.

— Le temps arrangera cela, ils changeront quand ils vous connaîtront, croyez-moi. » Et il passa son bras sous celui de Lion. « Voulez-vous me faire plaisir? Venez dîner avec moi, au lieu d'aller seul à l'hôtel, au moins je vous verrai à loisir. Il n'y a que mon père à la maison, mes frères sont aujourd'hui à la campagne. C'est entendu, n'est-ce pas?

— J'accepterais si je ne craignais d'imposer une corvée à M. Le Brenne; jamais on n'aurait vu chose pareille à Nantes!

— Papa! au contraire. D'abord, il vous croira le plus fervent des chrétiens, et après votre départ, quand je le détromperai, il me félicitera de mon libéralisme. Allons, bon gré mal gré, je vous emmène!

— Oh! du meilleur gré! C'est gentil à vous; je finirai ma journée d'une façon charmante, et je ne m'y attendais pas. »

## II

Le baron Le Brenne habitait l'entresol d'une vieille maison de très bel air, sur la place du Château. Jean, qui venait d'introduire son hôte dans le salon mi-obscur, s'excusait : « Papa n'est pas encore rentré, on va nous donner de la lumière tout de suite. » Il entraînait son ami vers la fenêtre, dont il écartait brusquement les rideaux, et à travers la vitre, il montrait la masse sombre et ramassée de l'ancien monument. Dans le ciel pur, le disque rouge de la lune venait d'émerger, et montait lentement... Au second plan, le hall de la gare paraissait, avec son triangle de feux blancs qui en marquaient l'entrée. Entre la ruine, vestige de la vie ancienne, et cet abri de machines, vestige de la vie nouvelle, le contraste était vif, saisissant, et Lion retrouva là, traduite de manière précise, l'impression qu'il avait eue deux heures auparavant sur la place Royale.

... Rose, une vieille bonne à physionomie bourrue, avait à peine posé sur un guéridon la lampe qu'elle apportait, que le timbre de la porte d'entrée résonna; elle se hâta pour aller ouvrir. « Mon père », fit Jean. On entrait dans le vestibule, il se précipita hors du salon; à la voix coupante du baron, deux autres répondaient. René entendit son ami crier : « Bonsoir, tante Blanche!

bonsoir, ma cousine ! vous venez dîner ? » Lui, resté seul, sentit son cœur battre plus vite, dans l'appréhension de cette rencontre inattendue.

Et tandis que, dans une pièce voisine, Marie-Anne de Lauréville et sa mère ôtaient leurs chapeaux, Jean rentra avec le baron.

« J'ai amené mon convive, moi aussi, papa, le capitaine Lion, l'illustration du 64e, dont je me flatte d'être l'ami. — Vous êtes le bienvenu chez nous, monsieur. » Les deux hommes se serrèrent la main. Jacques Le Brenne, de taille moyenne, d'une maigreur souple dans ses sombres vêtements de veuf, était la distinction même. Sa barbe et ses cheveux coupés court étaient tout blancs, encadrant nettement un visage effilé aux traits réguliers. Sous le front à peine dégarni, les yeux brillaient durs et froids, mais très purs. Toute sa personne disait l'intelligence, la droiture, mais aussi la sécheresse de cœur irrémédiable et complète.

Près de lui, dans ce salon aux boiseries sévères, malgré le confort de tapis, d'épaisses tentures, on était un peu glacé. Au centre un divan bas, que dominait un large cactus dans une jardinière d'ivoire fouillé. Pas d'autre plante, pas une fleur, tout criait la femme absente. Les cahiers de musique épars sur le piano et sur une console Louis XVI, quantité de jolis bibelots, en fouillis, sans raison d'être.

Quand Marie-Anne de Lauréville parut, pour René tout changea d'aspect. Le baron le présentait. La mère, sous ses bandeaux gris, lui sembla bonne et bienveillante, mais quand, après un moment de conversation, la mignonne cousine de Jean lui demanda de sa voix grave et chaude :

« Vous avez été blessé l'année dernière à Tamatave, n'est-ce pas, Monsieur ? »

Alors il oublia qu'il était juif, éprouva la première grande joie de sa vie, et comme elle ajoutait : « Les journaux vantaient très fort votre conduite » ; il répondit, se sentant soudain enhardi :

« Si j'avais su que vous deviez les lire, Mademoiselle, j'aurais fait beaucoup mieux ! »

Pour passer à table, ce fut lui qui offrit le bras à la jeune fille, et durant tout le repas, à cause d'elle, il fut étincelant d'humeur et d'esprit. Il la contemplait en extase.

L'or blond de ses cheveux mettait comme une couronne opulente et lourde autour de sa tête fine, qu'elle tenait un peu penchée, dans un mouvement plein de grâce. Ces cheveux, ils ombraient légèrement son front très blanc, effleuraient les yeux

d'une caresse : deux yeux châtain où se réflétait une âme pure, ignorante du mal, deux yeux qui disaient une nature délicate et tendre. Le nez était d'un enfant, ses narines de nacre palpitaient au-dessus d'une bouche peut-être un peu longue, mais si jolie dans le sourire, quand elle découvrait l'éblouissante blancheur des dents.

A vingt-deux ans, Marie-Anne incarnait cette séduction patricienne à laquelle même les hommes les plus frustes si rarement restent insensibles.

Jean Le Brenne, ce soir aussi, la contemplait. Depuis son enfance il aimait sa cousine sans le lui avoir jamais dit.

## III

Marie-Anne s'était levée très tard. Elle entra dans la chambre de sa mère le journal à la main, tout froissé.

« Tu as vu, maman ? — Quoi donc, ma chérie ?

— Jean s'est embarqué hier pour le Tonkin. »

Elle avait prononcé sa phrase d'une voix calme, comme annonçant une nouvelle quelconque, puis soudain ses traits se convulsèrent. Elle fit quelques pas, mécaniquement, vers celle qui, toujours, était son refuge et son guide ; sa jolie tête aux lourds cheveux blonds se blottit sur l'épaule maternelle, et Marie-Anne pleura. Mme de Lauréville lui parlait très doucement, la câlinait : « Ne te fais donc pas de chagrin, ma petite fille ; c'est son métier, au pauvre Jean, et puisque tu n'en voulais pas pour mari. »

Elle secouait tristement la tête.

« Oh non, mais il était si gentil pour moi et puis il m'aimait tant ! Le jour où il est venu nous dire adieu, avant de regagner Toulon, on voyait si bien qu'il aurait parlé au moindre signe... Alors, tu comprends, son départ m'impressionne.

— Il avait pour toi une profonde affection, mais, que veux-tu? vous n'étiez pas faits l'un pour l'autre. Il a reculé au premier choc avec son père, qui s'est fâché parce que tu n'avais pas de fortune. Tu ne lui a pas pardonné d'avoir paru se soumettre. »

Et bientôt les sanglots cessèrent, mais, encore nerveuse, Marie-Anne se mit à marcher de long en large dans la chambre. La vieille dame s'était approchée de la fenêtre, et son regard se reposait sur le paysage familier. De ce rocher où était perchée la Sauvagère, sur la rive droite de la Loire, on voyait le ruban du fleuve s'étendre très loin, miroitant sous le soleil d'été. La ligne trop nette du pont de Champtoceaux coupe seule la nappe argentée. En

face, au Sud, un coteau ferme l'horizon, d'une hauteur uniforme de falaise. Sur la crête, quelques silhouettes se dessinent : un clocher d'église, des moulins, les tourelles d'un château.

Mme de Lauréville ne se lassait pas du charme de ce coin de pays, où ses parents avaient vécu, où elle avait vécu longtemps heureuse avec son mari, et qu'elle ne quittait que durant les trois mois d''hiver à cause de sa fille. Sa Mariette, elle avait une peur affreuse de s'en séparer, et, bien que dans son bon cœur le chagrin de son neveu la touchât, très au fond d'elle-même elle s'avouait soulagée par ce départ.

« Tiens, Mariette, voilà les soldats, les trois chambres sont-elles prêtes ?

— Mais oui, maman. »

Cela l'avait distraite, sans doute. Elle saisit sa face à main et fouilla du regard la route d'Ancenis, où ondulait la longue file bleue et rouge des fantassins... La veille, le maire, M. d'Alban, avait fait prévenir que le 64e cantonnerait, et qu'on logerait trois officiers à la Sauvagère.

« Dis donc, maman, si on attelait et si nous prenions vite nos chapeaux, nous irions voir l'arrivée dans le bourg, avant le déjeuner ?

— Mais volontiers, ma chérie, seulement dépêchons-nous. »

Marie-Anne sonna, et, joyeusement, son ordre fut jeté à la femme de chambre qui entrait : « Qu'on attelle tout de suite ! » S'apprêtant à la hâte devant sa glace, elle n'en était plus du tout à s'attendrir sur Jean ; sa pensée allait à l'autre, au capitaine de jolie tournure avec lequel elle avait dîné, qui l'avait fait valser au dernier bal du corps d'armée.

Et, quelques minutes plus tard, dans la calèche qui l'emmenait à toute allure, elle songeait : « Je vais le revoir... » Elle s'était sentie très admirée par lui à ce bal. Bien qu'il eût peu causé, il avait un moment oublié sa raideur, et tandis que la valse les berçait plus doucement de son rythme ralenti, un sourire aux yeux il lui avait dit : « Votre entrée, Mademoiselle, a été un succès. J'étais près d'un groupe de jolies femmes qu'entourait une cour de dragons. Vous avez paru dans cette merveilleuse toilette blanche... Ces dames ont fait la moue, navrées, et, sans pitié pour elles, un des dragons a formulé tout haut ce que, moi, je pensais tout bas : « Elle est idéale. »

Marie-Anne l'avait laissé achever sans un mot, empoignée par un frisson d'orgueil.

Elle avait dû lui refuser le cotillon, promis à un de ses cousins ; alors il avait pâli, tellement sa déconvenue était vive, et elle l'avait vu inviter une grande jeune femme sèche qu'on délaissait.

... Sur la place de l'église, Marie-Anne et sa mère trouvèrent les de Prénoy, qui, eux aussi, descendaient de voiture. Jeanne, l'amie de Marie-Anne, rehaussait le charme de sa personne frêle et délicate par le contraste de sa beauté brune.

A peine s'était-on dit bonjour que, non loin, résonnait un chant de clairons, puis, scandé par les tambours, le bruit grossi par l'étroitesse de la rue, éclatait la marche du régiment.

Arrivé à la hauteur de l'église, l'alezan superbe que montait le capitaine de la première compagnie, effrayé par les ombrelles claires des jeunes filles, fit un écart prodigieux. Ce furent de petits cris émus, angoissés. L'officier avait ramené sa bête, il était resté rivé à la selle ; c'était René. Le regard de Marie-Anne, posé sur lui, le fit tourner la tête. Sans affectation il salua de la lame, les yeux baissés, emporté par le défilé.

« Vous connaissez ce monsieur ? questionna avidement Jeanne ; qui est-ce ?

— Le capitaine Lion. Nous l'avons rencontré une fois chez mon oncle Le Brenne ; mon cousin l'avait amené à dîner.

— C'est un fameux cavalier, fit le comte de Prénoy, qui ne vivait que pour ses chevaux. Avez-vous vu, Mesdames, quelle assiette ! et il était surpris. »

Marie-Anne devint toute rose ; c'était la première fois que le père de son amie ne lui semblait pas sot et ennuyeux. Pourquoi l'éloge lui faisait-elle tant de plaisir, tout autant que s'il se fût agi d'elle-même ? Et comme, devenue rêveuse, elle s'absorbait dans le jeu de sa face à main, elle aperçut à ses pieds une petite chose rouge, comme un bout de ruban... une croix de légionnaire. D'un mouvement prompt elle la ramassa. Les Prénoy et M^me^ de Lauréville étaient un peu en avant, l'attention captivée par les soldats. Un instant, dans sa menotte gantée de blanc, elle contempla le symbole.

— Bien sûr, c'était la croix de René ; mal fixée à sa tunique, elle s'était détachée, au bond très brusque du cheval. Elle était tombée là, tout près d'elle. Une émotion d'une douceur infinie emplit ce cœur de vierge, qu'aucun roman n'avait encore troublé. Etait-ce présage ou simple hasard ? Elle se rappelait comment il l'avait gagnée, sa croix. Dans une lutte comme celles des héros

d'autrefois, corps à corps, en arrachant aux Hovas un commandant blessé.

Mais que faire? Elle décida de ne rien dire, pour éviter les réflexions des uns et des autres, et, glissant d'abord le trophée dans la pochette de sa veste, elle rejoignit le groupe.

« Savez-vous qui on vous a donné, à la Sauvagère, Marie-Anne? demanda Jeanne.

— Non, pas du tout.

— Nous, ce sera le petit Lussac et les deux médecins, M. d'Alban l'a dit à papa hier soir. »

Il ne lui était pas indifférent, le petit Lussac, et, intérieurement, Marie-Anne la plaignait de la voir prendre au sérieux un homme qui courtisait toutes les femmes par habitude.

René ne devait pas être ainsi; il lui semblait très différent des hommes qu'elle connaissait. Elle le pressentait noble de cœur, capable de se vouer au bonheur d'une femme, d'être exclusivement à elle, de n'être fort que pour la protéger et la rendre fière, pour l'envelopper de tendresse et lui faire une vie heureuse et douce.

## IV

Dans le grand salon de la Sauvagère, René Lion, assis tout botté au piano, jouait une sonate, au hasard de la page. Sous ses doigts, on eût dit que l'antique instrument retrouvait sa puissance de jadis, qu'une âme lui était donnée, éloquente et inspirée, et que, pour ne pas la trahir, il faisait un effort suprême... René jouait avec la sûreté d'expression de ceux qui, n'osant pas parler, ont recours à la musique pour dire ce qu'ils sentent. Par instants, son regard quittait vite les lignes notées et se posait, au delà de la porte-fenêtre ouverte, sur le groupe des deux femmes qui l'écoutaient. Assises à l'ombre de la terrasse, Marie-Anne et sa mère restaient silencieuses, les yeux dans les yeux, et ainsi leurs pensées s'échangeaient. Les yeux châtain de l'enfant reflétaient : « J'aime. » Les yeux de la vieille dame, qui étaient d'un bleu lavé de larmes, répondaient : « Que Dieu te donne le bonheur! »

... Les pages tournaient, successivement, et lui ne s'arrêtait pas. Dans la langue harmonieuse et riche du maître, il avouait la tendresse née dans son cœur, une adoration sans bornes qui étouffait de ne pas se donner. Et Marie-Anne comprenait l'aveu.

Du piano, il la voyait de profil, renversée dans son fauteuil

d'osier, s'abandonnant à la caresse de la brise fraîche, dans la soirée qui commençait. Sur son front, sur sa nuque, les légers frisons d'or voletaient. Une robe de mousseline blanche, où des roses imprimées mettaient çà et là leurs taches tendres, drapait son corps menu, gentiment frêle. Finement attachée à un bras de dessin parfait, que la manche moulait, la main, petite et blanche, taquinait une feuille, machinalement.

Après la sonate, il attaquait une valse, celle qu'ils avaient dansée ensemble l'hiver d'avant. Dans la griserie de son cerveau et de ses nerfs, Marie-Anne à quelques pas de lui, René endormait sa souffrance, la souffrance d'être Juif. Il se laissait aller à un espoir vague qu'il ne voulait pas raisonner, de peur de le perdre. Enlevant sa valse d'un entrain endiablé, il la martelait de contretemps, et il eût voulu jouer ainsi des heures, dans la contemplation de son idole.

Il la vit se lever, et, câline, les bras au cou de sa mère, lui murmurer des mots à l'oreille avec une mine d'enfant gâtée qui sait vaincre. Elle se redressa, entra dans le salon, et vint vers lui. Il feignit d'être absorbé par son doigté ; malgré son désir de ne pas se troubler, la timidité l'étreignait ; il termina le motif et cessa de jouer. Alors la jolie voix de contralto qu'il aimait tant lui alla droit au cœur :

« Monsieur, vous nous tenez sous le charme de votre talent, depuis que ma mère a eu cette bonne idée de vous demander un peu de musique.

— Mon talent est bien ordinaire, Mademoiselle.

— Du tout, très extraordinaire, au contraire (et elle souriait, dans une certaine audace de coquetterie) ; aussi je vais vous récompenser, savez-vous comment ?

— Maintenant que vous m'avez loué avec une si aimable exagération, que puis-je désirer de plus ?

— Eh bien ! je vais vous décorer. » Alors, aussi émue que lui, cette fois, elle épingla la croix sur sa tunique. Mme de Loréville s'était approchée, un peu inquiète du caprice de sa fille, et elle racontait la trouvaille de cette croix dans la Grande-Rue du bourg.

« On ne pouvait mieux faire que de vous loger chez moi, Monsieur ; déjà décoré comme soldat, on vous y a décoré comme artiste. »

René pensait tout à fait comme elle, et cette seconde récompense lui semblait infiniment plus douce que la première.

Ils dinèrent encore ensemble, ce soir-là. De cet incident très anodin, Marie-Anne avait su faire un rapprochement, un souvenir qui serait entre eux. D'une heure à l'autre, un commencement d'intimité s'était établi, et ils oubliaient tous trois que cela venait à peine de naître. Ils causaient d'amitié déjà, sans gêne ni contrainte, et la contrainte, pourtant, eût été naturelle, à cette table où des femmes recevaient un officier. Les deux autres hôtes de la Sauvagère, vieux capitaines, ceux-là, avaient décliné l'invitation. Ils s'étaient présentés à leur arrivée, et, bien sûr, on ne les reverrait plus. Seuls, dans le régiment, ils étaient restés hostiles à Lion à cause de sa race ; ses qualités de cœur et d'intelligence n'avaient pas entamé leur entêtement de troupiers au cerveau étroit. Le sentant très supérieur à eux, par la valeur comme par la fortune, ils étaient contents de masquer leur jalousie sous une haine de fanatiques.

René, tout au bonheur et à la fierté des prévenances dont la jeune fille le comblait, n'avait pas pensé à ces choses. Elle était si gentiment simple avec lui, et ses gestes, ses attitudes disaient si bien : « Je voudrais que vous vous plaisiez avec nous ! »

Mais, vers la fin du repas, on vint à parler des deux absents. Alors sa torture recommença.

On lui avait fait un accueil tout d'amabilité gracieuse, de sympathie, dans cet intérieur hospitalier et chrétien. Le cœur de cette enfant exquise et jolie était touché, elle ne le cachait pas ; mais bientôt, c'était inévitable, elle saurait... Sa première pensée était pour elle... « Comme elle va souffrir, comme cela va la frapper, la déchirer... » Mais il n'eût pas aimé s'il n'avait songé à lui aussi : « Quel coup affreux, ce rêve brisé, cette humiliation douloureuse, cet espoir déçu à jamais de donner son âme et ses forces dans un immense amour ! »

Quand ils sortirent de table, l'obscurité tombait, il faisait une chaleur lourde ; au souffle frais de tout à l'heure, un calme plat succédait. Dans le jardin, tout était figé, on n'entendait plus le bruissement des feuilles... Un instant, Mme de Lauréville avait disparu pour donner des ordres ; Marie-Anne et René restaient seuls. Ils s'étaient accoudés à la balustrade de pierre, dans l'angle de la terrasse. Au hasard d'un mouvement leurs doigts se frôlèrent, la même émotion leur serra la gorge à tous deux, et de longues minutes s'écoulèrent ; ils regardaient au Sud les nuages qui s'amoncelaient...

Enfin René n'y tint plus. Il se sentait étouffer de tendresse. Une

force pesa sur lui, irrésistible, le jeta à genoux. Il saisit la main si petite, si belle, et ses lèvres y mirent une caresse brûlante. Sous la peau satinée un frémissement courut, un frémissement d'abandon faible comme une agonie d'oiseau...

C'était la première amitié, bien innocente, bien pure, mais bien passionnée, que Marie-Anne eût accordée à un homme.

Dans cet instant, ils pensaient à eux, exclusivement. Ils s'aimaient de toute leur âme, et leurs natures ouvertes et franches les avaient contraints à se le dire. La main de Marie-Anne ne s'était pas reprise ; d'une pression elle avait relevé celui qui était à genoux devant elle avec autant de respect que d'amour. La jeune fille le comprenait bien et se confiait à lui sans peur... Mais la certitude qu'une tendresse infinie lui était vouée, qu'un être fort et bon l'avait prise pour but de sa vie, c'était un bonheur qui la bouleversait à lui faire mal. Et sous la mousseline légère, sa jeune poitrine se soulevait en orage, trahissant les battements fous de son cœur. Une émotion telle la secouait qu'elle se sentait prête à défaillir et que sa main, convulsivement, étreignait celle de René. C'était si touchant, cette foi complète, cet oubli des règles, ce don d'elle-même, en somme, que, sur la tunique de Lion, deux larmes roulèrent.

Ils durent se ressaisir en entendant rentrer la vieille dame. Elle les rejoignit sur la terrasse, les aborda, souriante, avec des mots gais. La causerie recommença entre eux trois. Puis des gouttes de pluie tombèrent ; il fallut revenir au salon, et, comme dix heures sonnaient, Lion se leva pour se retirer. Marie-Anne, en lui tendant à nouveau sa jolie main, se hâta de dire :

« Demain, c'est journée de repos pour vous, Monsieur, puisque c'est dimanche... Profitez donc de notre voiture et venez à la grand-messe... Notre vieux curé sera si content ! »

Le malheureux fixa sur elle son regard. En quelques secondes, dans ses yeux noirs dilatés par l'affreuse souffrance, son âme passa, désespérée du rêve fini, du renoncement à l'âpre joie d'étreindre ici-bas un peu d'idéal. D'une voix blanche, sans timbre, la voix de ceux qui sont blessés à mort, il prononça seulement trois mots :

« *Je suis juif !* »

Et, s'étant incliné devant les deux femmes, il s'en alla.

## V

Le soleil du matin, encore très doux, baignait de lumière la chambre de René. Une chambre dont la simplicité contrastait avec le luxe des autres pièces, un vrai gîte de soldat, où rien n'était entré des mille choses rapportées d'outre-mer. Ces souvenirs ornaient le cabinet de travail, où pas un coin de mur ne paraissait sous les armes bizarres, les étoffes de soie semées d'étranges oiseaux d'or...

Une Sœur à cornette blanche allait et venait silencieuse. René se mourait dans son petit lit de fer, où on l'avait couché huit jours avant, grelottant de fièvre. Le mal l'avait terrassé au départ de la Sauvagère, après la première heure de marche. On avait dû le ramener à Ancenis, et tout de suite, les médecins l'avaient jugé perdu, sans trop comprendre quel mal le dévorait. Lui seul le savait bien. Le soir où la réalité avait brisé son rêve, une fois la maison endormie, il était sorti dans le parc, et, jusqu'aux premières lueurs de l'aube, sous la pluie torrentielle qui tombait, il était resté tête nue, sanglotant comme un enfant, les yeux fixés sur la fenêtre close de Marie-Anne.

A peine chez lui, il fit appeler le curé d'Ancenis, et, malgré d'atroces souffrances qui lui arrachaient des plaintes sourdes, il lui avait parlé longuement. Devant la mort très proche, il lui vint un désir violent d'être chrétien. N'était-ce pas la vérité, cette foi qui était celle de Marie-Anne ? Et, au moment de s'en aller pour toujours, il voulait lui donner cette dernière preuve d'amour, afin qu'elle gardât de lui un souvenir paisible.

Elles furent bien courtes, bien sommaires, les instructions que le prêtre donna au converti, mais à ce cœur sensible et généreux, la religion du Christ ne devait-elle pas paraître infiniment belle ?

La veille, il recevait le baptême, puis il supplia le curé de lui amener Marie-Anne, il voulait lui dire adieu.

. . . . . .

Un peu avant midi, tandis qu'épuisé il fermait les yeux, la jeune fille entra. Un instant elle s'arrêta sur le seuil, chancelante, regardant la Sœur avec épouvante, puis un appel de tendresse désespérée sortit de sa gorge : « René, mon pauvre petit René ! »

Elle alla s'abattre sur le lit, et, dans un superbe oubli de toute pudeur, prit dans ses bras cette poitrine d'où la vie fuyait.

René Lion, encore une fois, ouvrit ses yeux agrandis, et, dans un sourire d'extase, comme le front de Marie-Anne effleurait ses lèvres, il exhala, baiser suprême, son dernier souffle.

21 février 1901.

MARCEL DU POND.

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

Arrivée à Demonte, elle n'y trouve pas la litière qui devait l'y attendre et qui avait été prise par un des médecins, la précédant. Elle écrit, désolée, au marquis de Saint-Thomas, demandant qu'il soit donné des ordres pour qu'elle n'éprouve pas d'autres retards. Enfin, elle est auprès du malade ; elle ne s'y trouve pas depuis trois heures, qu'elle écrit à Madame Royale pour lui en donner des nouvelles. Elle lui dit qu'elle a trouvé le duc mieux qu'elle n'osait l'espérer ; l'expulsion sort bien et permet de compter sur la bonne issue de la maladie ; mais les yeux, « ces chers yeux », sont couverts de l'horrible mal, et il ne peut reposer. Elle profitait cependant d'un moment qu'il semblait assoupi et se hâtait d'écrire, promettant des nouvelles tous les jours.

En effet, elle écrit souvent, et dans chacune de ses lettres on la voit assurer sa belle-mère que son fils pense à elle et lui fait faire des compliments ; lesquels compliments n'étaient entendus que de son cœur, car la mère et le fils vivaient depuis longtemps dans une extrême froideur, ce qui lui était un sujet dn tristesse, et elle profitait de cette circonstance pour tâcher de les rapprocher.

La maladie du prince suivit son cours, avec toutes les alternatives de haut et de bas inhérentes à ces violentes perturations de la santé. Plusieurs fois, de terribles accès de fièvre jetèrent la duchesse dans une véritable anxiété. Enfin l'amélioration fut assez soutenue pour que l'on pût s'occuper du retour. Le voyage fut long, pénible, souvent suspendu par la faiblesse du malade. Arrivé à Turin, les forces ne reprenaient pas, la fièvre reparaissait sans cesse. Le duc montrait une impatience et une irritation qui étaient un obstacle sérieux aux soins que l'on avait à lui rendre. Anne, à bout d'efforts, recourut à sa ressource ordinaire, à l'excellent Saint-Thomas ; elle lui écrit et le supplie « de faire prendre à Son Altesse Royale une résolution favorable à son état, pourvu que cette résolution ne l'empêche pas de rester près de

lui ». Cette consolation lui fut heureusement ménagée, le duc se décida à se rendre à la campagne, imposant toutefois que ce fût près de Turin et des affaires, et il fit choix de la villa favorite de la duchessse, qui portait alors le simple nom de *Vigne de Madame*, et plus tard prit celui de *Vigne de la Reine*[1]. Anne aimait particulièrement cette résidence, située sur la colline de Turin, en face même de la ville et dans un site délicieux. Elle se plaisait à y mener une vie simple, dégagée d'étiquette, et s'y adonnait à ses goûts de promenade et presque de vie des champs. Les lettres de ses filles, la duchesse de Bourgogne et la reine d'Espagne, mentionnent souvent l'affection de leur mère, et la leur, pour cette agréable demeure.

Mais l'air pur et balsamique de la *Vigne de Madame* ne suffit point à remettre Victor-Amédée. A la faiblesse où l'avait laissé cette terrible maladie s'adjoignait le souci qu'il avait de ses affaires, la suspicion où le tenait la conduite ambiguë de ses alliés. Son état redevint si alarmant que l'hiver se passa dans une inquiétude continuelle; le 14 février 1694, il était au plus mal et l'on attendait sa fin. Le prince de Carignan, dans la prévision des désordres qui allaient suivre, faisait porter ses meubles dans la citadelle, et les généraux autrichiens et espagnols ne quittaient plus son antichambre.

La crise cependant fut dominée. Avec le printemps les forces revinrent, et alors reparut près de lui l'odieuse figure de la maîtresse qui venait supplanter celle de la plus noble des femmes. Anne avait accompli sa mission et continuait de l'accomplir en se retirant. S'il est des dévouements qui brillent de plus d'éclat, en est-il qui se puissent comparer à ce sacrifice de son propre cœur pour le bien de l'être aimé? Anne l'accomplit avec le même support et la même dignité qu'elle avait montrés jusqu'alors.

## CHAPITRE XIII

Le duc fut à peine remis, qu'il reprit le commandement des troupes. Au mois de juillet de cette même année 1694, il était à la tête de son armée et faisait le siège de Pignerol. Catinat, qui s'était retranché à Fénestrelle, dans le fameux camp encore appelé

1. Elle existe toujours sous le même nom de *Vigne de la Reine* et sert aujourd'hui de local au pensionnat des Filles-militaires.

le *Pré de Catinat*, descendit subitement dans la plaine et présenta la bataille à Orbassano, près des *cassines de la Marsaglia*, tout près de Pignerol, surprenant ainsi le duc de Savoie et le prince Eugène, qui ne s'attendaient pas à être attaqués. Ils résistèrent vaillament, gardèrent longtemps l'avantage, mais finirent par être enfoncés, perdant énormément de monde. L'ennemi en avait perdu beaucoup aussi, et ne put retirer de cette importante victoire que le ravitaillement de Casal, assiégé par les Impériaux.

Des deux côtés on était fatigué et le besoin de la paix se faisait sentir. La France particulièrement la désirait, car elle avait à se défendre contre la moitié de l'Europe et, quoique gardant son avantage et pouvant se glorifier d'éclatantes victoires, elle s'affaiblissait de ses propres succès; et elle trouvait une résistance qui ne paraissait point disposée à se lasser. Elle avait fait des ouvertures au duc de Savoie, lequel ne jugeait pas devoir encore y adhérer. Cependant, à la fin de cette campagne, il se rendit à Lorette pour y accomplir un vœu fait pendant sa maladie et, sous ce couvert, il s'aboucha avec l'ambassadeur de Venise et le nonce du Pape, — alors Innocent XII, — qui offraient leurs bons offices pour entamer des négociations. Catinat trouva bien d'y envoyer aussi un messager. On eut le bonheur de s'entendre entre la France et le Piémont, basant la paix sur la *neutralité reconnue de l'Italie*. Louis XIV, qui commençait à porter ses vues sur la succession de l'Espagne, changeait celles de sa politique et se décidait à abandonner ses prétentions actuelles sur le Milanais. Dès lors, il ne se refusait pas à rendre Casal au duc de Mantoue, et Pignerol au duc de Savoie, ces deux clés militaires de la haute Italie ayant perdu leur principale utilité.

Victor-Amédée, dont l'objectif absolu était de gagner son indépendance, se montrait satisfait s'il l'avait obtenue; et du moment qu'aucune ville de ses Etats ne restait dans les mains ni de la France, ni de l'Espagne, ni de l'Autriche, il se résolvait même à abandonner les avantages qu'il aurait pu trouver par ses alliés en continuant de les seconder.

Il souscrivit donc à ces conditions et s'efforça de les faire accepter par le cabinet de Vienne, mais inutilement. Ces pourparlers, satisfaisants pour les intérêts du duc de Savoie, n'entraient point dans les vues des autres princes coalisés, qui tous s'y refusèrent. La guerre dut se continuer. Catinat, froissé de cet échec parlementaire, fit retomber l'effet de son mécontentement sur le duc de Savoie ; il ravagea incontinent les environs de Turin, brûla le

château de la Vénerie, dévasta si à fond le parc, magnifique propriété des princes de Savoie aux environs de leur capitale, qu'ils durent en abandonner la réparation ; et il parla d'assiéger cette ville, où, de nouveau, régna la terreur.

Pendant ce temps, l'empereur Léopold Ier et Charles II, roi d'Espagne, faisaient à Victor-Amédée les propositions les plus séduisantes pour le retenir dans la coalition, lui offrant la couronne de Lombardie, le mariage de sa fille aînée avec le roi des Romains, 12.000 Anglais à son service, quatre millions d'or ! C'était trop pour être vrai, et d'ailleurs Victor-Amédée savait que secrètement Léopold cherchait à traiter avec la France, le sacrifiant sous main.

Il en revint aux conditions offertes à Lorette, et selon ce qui avait été alors stipulé, de combiner un effort pour forcer les alliés à la paix, il réunit ses troupes à celles de Catinat, et prenant ainsi le commandement d'un corps de 50.000 hommes, de concert avec le général français, il marcha sur le Milanais, assiégea la forteresse de Valence, et par ce coup hardi décida de la fin de la guerre. Comme cette place tombait entre ses mains, il voyait revenir de Pavie, où avaient été ouvertes des conférences, le marquis de Saint-Thomas avec le traité signé sur la base de la neutralité de l'Italie.

A ce moment, dit l'historien Muratori, « je me trouvais à Milan, j'entendis les imprécations lancées par les Espagnols contre le duc de Savoie ; mais les personnes versées dans la politique pensaient différemment. On savait gré à ce prince d'avoir fermé à Louis XIV les barrières de l'Italie par un traité. Toute la Péninsule regarda bientôt Victor-Amédée comme son bienfaiteur... La cour de Vienne avait imposé sur les Etats Italiques une taxe de guerre que six ans de continuité rendaient intolérable. On applaudit à des mesures qui forcèrent bientôt les Autrichiens et les Espagnols à signer, à Vigevano, un traité par lequel ils s'obligeaient, ainsi que la France, à faire sortir de l'Italie toutes les troupes étrangères que la guerre y avaient apportées. »

Les avantages de ce traité furent grands pour le duché de Savoie, qui se trouvait reconstitué dans sa plénitude ; le comté de Nice, celui de Savoie et la ville de Pignerol étaient rendus à Victor-Amédée II, moyennant la démolition de plusieurs forteresses, condition douloureuse sans doute, mais à laquelle il se soumettait de préférence à celle, beaucoup plus dure, de devoir livrer ses places de guerre. Louis XIV consentait à traiter les ambassadeurs des Etats de Savoie à l'égal de ceux des maisons royales, ce qui

grandissait l'autorité de leurs négociations; de plus il proposait, comme un juge de paix, l'union de Marie-Adélaïde, fille aînée de Victor-Amédée, avec son petit-fils, le duc de Bourgogne. La princesse n'avait encore que onze ans; il fut convenu qu'on attendrait qu'elle en eût douze pour la célébration du mariage, et que dans cet intervalle elle serait conduite en France, pour y être élevée selon l'esprit de sa nouvelle patrie, et sous l'éminente direction de la marquise de Maintenon.

Pour sa part, la France réclamait peu dans cet important traité et n'insistait que pour se maintenir dans la prise de possession de Strasbourg, formant ainsi du Rhin la limite de ses frontières de l'Est. Elle sentait ne pouvoir rien garder de plus, excitant déjà la jalousie de l'Europe, et elle se rendait compte que son réel avantage était d'avoir démontré sa force, en résistant seule à toutes les puissances coalisées contre elle.

## CHAPITRE XIV

La conclusion de la paix entre la France et la Savoie, et la stipulation du mariage qui en scellait l'accord, fut l'une des plus grandes joies qu'ait éprouvées Anne d'Orléans. Cette joie était proportionnée à ce qu'elle avait souffert. Son cœur avait été déchiré pendant ces six années de guerre, partagée qu'elle était entre son affection native pour la France et son dévouement au pays dont elle était la souveraine; entre les impressions de son respect pour le grand roi, son oncle, et sa partialité pour un mari adoré; entre la justification, dans son cœur, de la hauteur de l'un et de la fierté de l'autre. Elle avait continué d'écrire régulièrement, selon son affectueuse habitude, au duc et à la duchesse d'Orléans, son père et sa belle-mère, et l'on ne surprend dans ses lettres — malgré la vivacité des sentiments qui devaient se presser en elle, — aucune trace d'irritation, non plus que le moindre détail pouvant être taxé d'imprudence ou d'indiscrétion. Mais la joie qu'elle ressentit de la paix signée et du mariage de sa fille fut telle, qu'on la vit alors se départir de cette réserve si habituelle. Elle parlait à cœur ouvert, elle montrait le bonheur qui lui remplissait l'âme plus que l'on n'eût voulu, — par ménagement pour les alliés qui n'avaient pas encore traité avec la France. — Le marquis de Tessé, qui se trouvait comme otage à Turin et servait d'intermédiaire à Catinat, écrivait à Louis XIV : « Je ne saurais

assez rendre compte à Votre Majesté de la joie vive et indicible de Madame la duchesse de Savoie. Elle éclate en tout, et quoiqu'il lui soit recommandé d'être en garde, pour ne point faire connaître aux chefs des alliés la partialité de son cœur, cette princesse ne peut se contenir et cherche tous les moyens de causer avec moi, de parler de Votre Majesté, de sa joie, de ses embarras et de ses mortifications passées. »

Un portrait de la jeune Adélaïde fut envoyé à Louis XIV, portrait parfaitement ressemblant, selon le dire de Tessé, qui se tenait attentif à tous les faits et gestes de l'aimable enfant, pour en rendre compte à son maître. « Plus j'observe cette jeune princesse, écrivait-il, plus je la trouve saine et bien constituée. Je n'ai jamais l'honneur de la voir qu'elle ne rougisse modestement, comme si elle entendait que c'est moi qui la fais souvenir de Monsieur le duc de Bourgogne. »

Marie-Adélaïde partageait, en effet, les sentiments de sa mère et appréciait, avec un discernement au-dessus de son âge, le fait heureux dont ce mariage était l'indication. Le développement remarquable de ses facultés faisait honneur aux soins qu'elle avait reçus de sa mère et à l'esprit qu'elle tenait de son père. On trouve un excellent témoignage de ce que fut son éducation dans une lettre de la duchesse d'Orléans, qui, écrivant quelques années plus tard sur le compte de la duchesse de Bourgogne, et parlant de quelques défauts qui lui étaient reprochés, disait avec le trop franc-parler qui lui était si ordinaire : « Elle avait reçu de sa vertueuse mère de très bons principes ; lorsquelle arriva en France, elle était fort bien élevée, mais la vieille *guenipe* (ainsi nommait-elle Mme de Maintenon), voulant gagner son amitié et être la seule à avoir ses affections, lui a laissé faire toutes ses volontés et ne l'a contrariée en aucun de ses caprices. »

Anne eût bien voulu l'accompagner elle-même dans ce voyage, si long pour son jeune âge ; elle en fit la demande et communiqua son désir au marquis de Tessé ; mais ce fut sans effet. Les usages de cour, les raisons d'étiquette, si souvent subordonnées aux raisons d'État, ne permettaient pas de la satisfaire. Elle proposait, au moins — se ressouvenant des difficultés et des tristesses qu'elle avait elle-même éprouvées, douze ans auparavant, lors de son départ de la France — qu'il fût permis à sa fille de garder quelque temps auprès d'elle certaines personnes de son entourage, sa gouvernante, ses femmes de chambre, le médecin ayant jusqu'à ce jour soigné son enfance, mais elle ne put non plus

l'obtenir. A cette époque, plus encore qu'actuellement, on craignait, dans les cours, les rivalités de service et d'affection entre personnes de nationalités différentes.

Avec des soins infinis fut réglé le cérémonial et fait le choix des personnes de haut rang devant former le cortège, de l'un et de l'autre côté des monts. L'on décida que le marquis de Drovero, la princesse de la Cisterne et Mme du Noyer, gouvernante de Marie-Adélaïde, l'accompagneraient jusqu'à la frontière ; et que le comte de Brionne, le marquis de Dangeau et la duchesse de Ludes, avec une suite nombreuse, la recevraient à l'entrée des Etats français et la conduiraient jusqu'à Paris.

Malgré la satisfaction de la famille ducale, il lui était douloureux de se séparer d'une fille si jeune et qui montrait, en cette circonstance, des sentiments faits pour doubler ses regrets. Tessé écrivait au roi qu' « elle avait fait ses adieux à Turin et répondu aux compliments avec une dignité et une manière qui ne se pouvaient vraisemblablement espérer d'un enfant de son âge ». Il lui recommandait beaucoup de ne pas pleurer, et elle — une fois en route — lui envoyait dire « qu'elle avait bien versé quelques larmes, mais qu'elle n'avait pas oublié sa recommandation de rire après avoir pleuré et de se rappeler du poste qu'elle occupait ».

Victor-Amédée, d'un cœur très ému, se sépara de sa fille à Turin. Il l'aimait avec préférence ; c'était celle qui la première lui avait fait goûter le bonheur d'être père, et il ne pouvait méconnaître l'agrément de sa personne, de son intelligence et de son caractère. Elle, de son côté, avait pour lui un sentiment profond qui resta toujours prédominant, malgré l'attachement très réel qu'elle acquit pour la France.

Anne l'accompagna jusqu'à Avigliana, où se faisait la première couchée. Madame Royale, qui n'aimait que peu de monde, aimait cependant beaucoup ses petites filles et voulut également l'accompagner, ainsi que le prince et la princesse de Carignan et un nombre considérable de dames et de gentilshommes, qui suivaient à cheval. Le lendemain se firent les adieux, « avec de grandes marques de tendresse », et le prince de Carignan accompagna encore jusqu'à Suse. Puis, seule avec son cortège, elle franchit les Alpes et fit la traversée de la Savoie. Ce fut un voyage triomphal ; toutes les populations accouraient pour rendre hommage à cette jeune princesse devenue un signal de paix entre les deux nations, tous voulaient l'entrevoir. Elle s'arrêta un jour à

Chambéry, reçut la noblesse, les autorités, les corporations, et le fit avec une grâce et un à-propos de réponses qui enlevaient tous les cœurs. On trouvait qu'elle rappelait sa mère, que l'on avait vue passer douze ans auparavant, qu'elle avait de ses traits et de son expression de bonté. Cet enthousiasme fut bientôt partagé par la députation française. Le marquis des Granges, qui, en qualité de grand-maître des cérémonies, était venu jusqu'à Chambéry, pour présider au passage de la frontière, écrivait au ministre Torey qu' « il l'avait trouvée grande pour son âge et bien conformée, d'une belle carnation et ressemblant à sa mère quand elle partit de France ; qu'elle avait la figure agréable, la physionomie intelligente et l'esprit prompt, à en juger par les réponses qu'elle adressait à ceux qui venaient lui rendre hommage ».

Le passage de la frontière, au Pont-de-Beauvoisin, se fit avec un cérémonial imposant et ménageant les suceptibilités de l'un et de l'autre pays. Un énorme cortège de cavaliers savoyards et piémontais accompagna la princesse jusqu'au pont du Giers, séparation des deux Etats. La voiture du roi de France attendait au milieu du pont, la tête des chevaux tournée du côté de la France ; un nombre égal de courtisans se tenaient sur le pont, de l'un et de l'autre côté, les uns pour accompagner Marie-Adélaïde, les autres pour la recevoir.

« Lorsque la princesse arriva sur le pont — lit-on dans le Journal de Dangeau, — le page qui portait sa queue la quitta et un page du roy la prit. M. de Brionne, à la tête des dames françaises, la salua et lui fit un compliment de la part du roy. Il lui présenta ensuite le marquis de Dangeau, et toutes ces cérémonies achevées, M. de Brionne la mit dans le carrosse du roy où toutes les dames eurent l'honneur d'entrer. Toute la cour de Savoie fondait en larmes. La princesse, ayant traversé la partie française du pont, arriva au logis qui lui était préparé, au milieu d'un peuple infini et au bruit des acclamations de : « Vive le roy et madame la princesse de Savoie ! » Lorsque la princesse descendit de carrosse, au milieu d'une foule incroyable, on la conduisit dans son appartement, où elle entra d'un air qui ne parut point du tout embarrassé. On lui présenta tous les officiers du roy, elle les reçut avec une grâce infinie et leur donna des marques de grande bonté. Elle parut dans tous ses discours et dans ses manières beaucoup au-dessus de son âge. Elle est très bienfaisante et des plus agréables ; elle a beaucoup de noblesse dans la physionomie, le teint beau et de très belles couleurs, quoique naturelles. Cette princesse joint à

mille agréments des manières prévenantes et une vivacité d'esprit qui surprend ».

La duchesse de Lude fut aussi charmée du caractère de Marie-Adélaïde, que les autres l'étaient de sa grâce et de son esprit. Une lettre étant parvenue à la jeune princesse, elle la remit tout de suite à sa nouvelle dame, lui disant qu'elle était encore trop enfant pour ouvrir une lettre elle-même. Cette dame, au moment du départ définitif, lui ayant recommandé de ne pas trop penser à la séparation, afin de ne pas s'affliger davantage — car, malgré ses efforts pour se dominer, elle était toute éplorée : — « Non, lui dit-elle, à présent je ne serai plus triste, puisque je sais que désormais je vais être la personne la plus heureuse de la terre. » Ces réponses spontanées et naturelles émerveillaient les assistants.

Anne aurait voulu que le duc de Bourgogne se fût trouvé à la frontière, venant au devant de sa fille, comme avait fait Victor-Amédée lors de son propre mariage; mais là encore les usages de cour y faisaient obstacle et ne permettaient pas qu'on lui donnât cette satisfaction. On lui fit observer que le cas était différent, les deux princes n'étant que fiancés, tandis que pour elle et le duc de Savoie la mariage avait été célébré par procuration. Mais le roi Louis XIV vint lui-même au-devant de la jeune Adélaïde jusqu'à Montargis, où elle se trouva le 4 novembre 1697, étant partie de Turin le 8 septembre, et ayant ainsi mis près de deux mois à faire ce trajet, aujourd'hui parcouru en quelques heures.

Le roi la reçut à la portière de sa voiture, la conduisit à son appartement et la présenta aussitôt à son beau-frère, le dauphin, et à son grand-père, Monsieur, duc d'Orléans. Il fut séduit de l'aspect de la jeune princesse et ne cessait de la caresser, de l'interroger, se plaisant à écouter ses réponses et à l'observer. Dès le soir, il écrivit à M^me^ de Maintenon la lettre suivante, qui exprime si bien sa satisfaction, et que nous reproduisons textuellement, respectant même les quelques tours anciens de style :

« Montargis, 4 novembre, six heures, le soir. — Je suis arrivé ici devant cinq heures; la princesse n'est venue qu'à six. J'ai été la recevoir au carrosse, elle m'a laissé passer le premier et après elle m'a fort bien répondu, mais avec un petit embarras qui vous aurait plu. Je l'ai menée dans sa chambre au travers de la foule, la laissant voir de temps en temps et approchant les flambeaux de son visage. Elle a soutenu cette marche avec grâce et modestie. Nous sommes enfin arrivés dans sa chambre, où il y avait foule et

une chaleur à faire crever. Je l'ai montrée de temps en temps à ceux qui l'approchaient, et je l'ai considérée de toutes manières pour vous mander ce qu'il m'en semble. Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamaie vue : habillée à peindre et coiffée de même, les yeux vifs et très beaux, les paupières noires et admirables, le teint fort uni, blanc et rouge, comme on peut le désirer, les plus beaux cheveux et en grande quantité. Elle est maigre, comme il convient à son âge. Elle parle peu, au moins à ce que j'ai vu, elle n'est point embarrassée qu'on la regarde, comme une personne qui a vu le monde. Elle fait mal la révérence et d'un air un peu italien ; elle a quelque chose d'une Italienne dans le visage, mais elle plaît, je l'ai vu dans les yeux de tout le monde. Pour moi, j'en suis très content ; elle ressemble fort à son premier portrait et point à l'autre. Pour vous parler, comme je fais toujours, je la trouve à souhait et je serais fâché qu'elle fût plus belle.

« Je le dirai encore, tout plaît, hormis la révérence. Je vous en dirai davantage après souper, car je remarquerai bien des choses que je n'ai pu voir encore ; j'oubliais de vous dire qu'elle est plutôt petite que grande pour son âge. » — Plus tard, en effet, Louis XIV ajoutait dans la même lettre : « Plus je vois la princesse, et plus je suis satisfait. Nous avons été dans une conversation publique où elle n'a rien dit... Nous avons soupé ; elle n'a manqué à rien et s'est conduite comme vous pourriez faire... J'ai plaisir à vous en dire du bien, car je trouve que, sans préoccupation et sans flatterie, je peux le faire et que tout m'y oblige. »

Les détails de ces appréciations, le récit de ce voyage si splendide et flatteur pour les qualités que montrait la princesse, l'heureuse manière dont elle se tirait d'une représentation si imposante, et malgré la tristesse qu'elle éprouvait, ne pouvaient que charmer la cour de Turin et être un baume à la douleur que l'on ressentait de cette séparation. Pour Anne d'Orléans particulièrement, l'accueil que recevait sa fille, dans sa propre famille, était la meilleur des consolations.

On sait que la bonne impression produite par Marie-Adélaïde sur Louis XIV ne se démentit jamais, et fut partagée par la marquise de Maintenon. Dans cette cour, alors représentée par un monarque sur le retour de l'âge et commençant à s'attrister, la jeune duchesse de Bourgogne apporta une note vive et gaie qui devint la joie de ce prince et de son austère compagne. On fit même le reproche à Mme de Maintenon d'avoir sacrifié les soins

d'éducation que réclamait encore la jeunesse de Marie-Adélaïde au désir de l'employer à égayer le grand roi. La duchesse d'Orléans ne se gênait pas pour en signaler le tort; elle écrivait à sa sœur : « La Maintenon avait aussi défendu à la duchesse de Lude de dire un seul mot à la duchesse de Bourgogne, pour ne pas la fâcher, attendu que si la duchesse devenait triste, elle ne pourrait plus divertir le Roi. »

On ne peut douter que quelques défauts n'aient été le résultat de l'adulation qui entoura Marie-Adélaïde dès son entrée en France. Malgré cela, elle resta pleine de séductions; après celles de l'enfance, elle déploya celles de la femme et fut l'ornement de cette cour, la plus brillante que mentionne l'histoire.

## CHAPITRE XV

Revenons à la politique, qui ne chômait pas pendant que s'effectuait ce voyage, gage de paix non seulement pour le duc de Savoie, mais bientôt pour toutes les autres puissances, car dès le 20 septembre se signait le traité de Ryswick, qui en étendait le bienfait à tous les Etats ayant constitué la Ligue d'Augsbourg. Ainsi que nous l'avons dit, Louis XIV se montra modéré; il se contenta de garder Strasbourg et de tenir le Rhin comme limite de ses provinces de l'Est, et du reste, il rendit ses autres conquêtes. La Maison de Lorraine fut réintégrée dans son duché; en faisant taire ses sentiments de noble affection pour la famille détrônée des Stuarts, il consentit à reconnaître leur ennemi et le sien, Guillaume de Nassau, comme roi d'Angleterre. C'était une concession forcée mais qu'imposaient les exigences de la politique.

Cette paix ne donna pas seulement au Piémont les avantages que nous avons déjà indiqués, elle le délivra encore du règne odieux de la comtesse de Verrua. Cette dame, peu attachée à Victor-Amédée — lequel était peu fait pour lui rendre la vie agréable selon ses goûts, — profita de ce que les relations diplomatiques étaient reprises avec la France, pour traiter secrètement des conditions qui pourraient lui permettre un retour à Paris. Elle se savait détestée, tant à la cour que dans le duché. Deux saisons de bains, que sous prétexte de santé elle avait obtenu de faire à Saint-Moritz, en Valteline, et où elle avait déployé un luxe inadmissible, avaient porté à son comble l'irritation déjà formée contre elle. Elle avait effectué ces deux voyages avec des

allures de souveraine, recevant les autorités, se faisant donner des fêtes et se livrant aux plaisirs faciles que, sous l'œil du maître, elle devait se refuser à Turin.

Sitôt la paix établie, elle s'était mise en relations avec le marquis de Tessé, pour obtenir de Louis XIV de bonnes conditions de retour dans sa patrie native. Le roi y accédait, croyant pouvoir se servir d'elle pour être mis au courant de certains projets du duc de Savoie qu'il désirait connaître. Il recommanda à Tessé de la voir. Celui-ci parla à Saint-Thomas, qui lui donna le conseil d'aller à Saint-Moritz, où la comtesse venait de se rendre. Le fidèle ministre de Victor-Amédée — lors même qu'il eût soupçonné les intentions de Louis XIV — savait trop bien qu'aucun secret ne serait divulgué par une maîtresse tenue loin de toute confiance, pour craindre aucune entrevue avec elle ; et il s'était empressé de donner les mains à des menées qui pourraient délivrer son maître et son pays d'un fardeau si pesant.

Tessé écrivit à Louis XIV : « Je ne vous rends point compte de la visite que j'ai faite à Mme de Verrua, laquelle partit hier pour les eaux de Saint-Moritz. Ce fut Saint-Thomas qui me dit qu'il était à propos que je la visse et que je l'assurasse de l'amitié et de la protection de Votre Majesté. » Et après avoir vu la dame, il écrit encore au roi : « ... A vrai dire, il ne me parut pas à sa figure, à ses manières, à ses coiffures et à son attitude qu'elle songeât à aucune autre affaire qu'à plaire, et je suis trompé si Monsieur de Savoie lui a dit son secret. »

Mme de Verrua, se voyant tâtée sur les projets du duc, chercha bien à savoir quelque chose de ses pensées, car elle n'eût pas craint de le trahir pour satisfaire le roi de France, dont elle avait alors besoin ; mais elle ne réussit à rien, si ce n'est à exciter les soupçons du prince, qui, lorsqu'elle fut de retour à Turin, rendit sa surveillance intolérable, jusqu'au point que, voulant adresser à Louis XIV une lettre confiée au marquis de Tessé, elle se résolvait à le faire dans le lieu le plus secret : « Devinez d'où je vous écris, — mande-t-elle à Tessé ; — de ma chaise percée, car je ne sais à qui me fier, tant je suis observée. »

Malgré de telles difficultés, elle parvint à s'entendre, pour elle-même, avec le roi de France, et à quitter Turin à l'insu du duc. Dans le courant d'octobre 1706, selon le dire de Saint-Simon, elle s'aboucha avec son frère, le chevalier de Luynes, qu'elle avait invité à venir la voir pendant un voyage que le duc faisait à Chambéry, et s'enfuit avec lui.

Victor-Amédée ne parut pas aussi irrité qu'on aurait pu s'y attendre. Après la première explosion de sa colère, il écrivit au comte de Vernon, son ambassadeur à Paris, se montrant persuadé que la comtesse avait cédé aux instances de son frère. Il s'informait de la manière dont elle avait été reçue en France, et comment elle entendait d'y vivre. « Voyez-la, disait-il, portez-lui faveurs et secours... Nous conserverons toujours une estime particulière pour cette dame. » Il lui en donna la preuve en légitimant, un an après son départ, la fille et le fils qu'il tenait d'elle, leur donnant rang à la cour avec le titre d'Altesse, et les dotant du Marquisat de Suse. Ces enfants furent abandonnés de leur mère aussi indifféremment que l'avaient été ceux qu'elle avait eus du comte de Verrua.

Elle ne fut nullement embarrassée pour vivre à Paris ; elle avait pris soin, pendant tout le temps de son règne sur le cœur du duc de Savoie, de penser à ses intérêts. Indépendamment du luxe qu'elle étalait aux dépens de la bourse du prince, elle faisait ses provisions. Son appartement était un vrai musée qu'elle formait, non seulement de ce qu'elle se faisait donner par lui, mais de ce qu'elle dérobait, sans que Victor-Amédée, — qui s'occupait peu de ces détails, — s'en aperçût. Puis, avant d'abandonner la place, elle fit de considérables acquisitions non payées, et dont les notes arrivèrent après son départ, et quand elle avait déjà eu le temps de faire passer à l'étranger des caisses d'objets précieux qui furent vendus pour son compte. La duchesse d'Orléans, qui ne se faisait faute d'appeler les choses par leur nom, écrivait quelques années plus tard, en parlant d'elle : « J'ai profité du vol qu'elle a fait au roi de Sicile (Victor-Amédée II). Elle m'a vendu cent soixante médailles d'or qu'elle a dérobées à ce prince. Je n'ai eu cependant que la moitié des médailles qu'elle avait volées au roi. Elle avait aussi des cassettes pleines de médailles d'argent; tout cela a été vendu en Angleterre. »

On pourrait s'étonner de l'empire absolu que la comtesse de Verrua exerça sur Victor-Amédée, si les faiblesses de l'humanité ne nous mettaient souvent sous les yeux le tableau de tels contrastes. Le plus fort plie sous la faiblesse; l'astucieux croit à la sincérité ; le violent s'apaise devant un regard d'enfant. Victor-Amédée était le moins maniable des hommes et le plus récalcitrant à la dépense inutile ; ce qui ne l'empêchait pas de ne rien refuser au luxe effréné de sa maîtresse, et dans un temps où la guerre l'oppressait au point de l'obliger à retenir une partie du traitement dû à la duchesse sa femme et lui donnait même la pensée

d'agir ainsi avec sa mère [1]. Voilà de ces mystères inexplicables et vraiment trop dépréciateurs de la valeur du cœur humain.

Le calme inattendu avec lequel Victor-Amédée supporta le départ de son indigne favorite peut trouver son explication dans les événements heureux qui, vers cette époque, vinrent remplir de joie l'intérieur de la famille ducale. Anne d'Orléans, qui n'avait eu encore que des filles, donna successivement le jour à deux garçons, comblant ainsi les vœux les plus ardents de ce prince. La naissance du premier surtout, — le prince de Piémont, — lui donna un bonheur sans égal. Le marquis de Tessé écrivait à Louis XIV que « la joie de Victor-Amédée était si grande qu'il n'aurait jamais cru possible qu'un homme d'une nature si peu tendre ait pu trouver dans son propre cœur de tels élans de paternité ».

La joie de tous fut portée à son comble et manifestée par de grandes générosités. Madame Royale, voulant associer les pauvres à l'allégresse générale, en fit réunir jusqu'à 16.000 dans la grande cour du château du Valentin, à l'entrée de la ville, et leur fit distribuer, par les mains de son propre aumônier, l'abbé Pallavicini, une considérable gratification. Quant à l'heureuse duchesse, — qui depuis si longtemps priait le ciel de lui accorder cette faveur, — elle fit déposer sur l'autel d'un sanctuaire vénéré aux environs de Turin [2], où elle avait fait nombre de pèlerinages, un enfant en or massif, du poids de celui qu'elle avait mis au monde. Sa fille, la jeune duchesse de Bourgogne, fut si émue en apprenant la naissance de ce frère, qu'elle savait si désiré, qu'elle en pleura de joie. Les populations s'associèrent au bonheur de leurs souverains et le célébrèrent par des fêtes d'un éclat incomparable. Toutes les cours de l'Europe envoyèrent leurs félicitations et rien ne manqua au bonheur qui remplit alors le cœur d'Anne d'Orléans.

Comtesse DE FAVERGES.

*(A suivre.)*

1. Madame Royale, qui ne reculait devant aucun moyen pour sauvegarder ses intérêts, para le coup en s'appuyant sur Catinat !

2. La Madone du Pilon.

# M. Andrieux, prêtre de la Mission

Nous avons tout récemment annoncé à nos lecteurs la mort de M. Andrieux, notre très regretté collaborateur. Ils liront sans doute avec plaisir l'intéressante notice bibliographique que consacre au cher défunt Mgr Charles-Félix Bellet, qui l'a tout particulièrement connu. La voici :

Saint Vincent de Paul a voulu que tous les siens vécussent dans la plus humble obscurité, sans rien laisser paraître au dehors des vertus et des œuvres de la Congrégation de la Mission, qu'il se plaisait à appeler *notre chétive compagnie*. Ce grand homme et ce grand saint tout ensemble estimait à bon droit que rien n'était plus apostolique que de passer, aux yeux du monde, pour des esprits vulgaires, parlant et agissant en toute simplicité, sans rien de brillant ni de recherché. Mais cette ombre d'humilité n'est pas tellement intense que certaines de ces vies de prêtres de la Mission restent totalement impénétrables et qu'il ne s'en échappe pas parfois comme un reflet de la grâce divine qu'il est bon de percevoir, car on y trouve alors un véritable intérêt joint à une réelle édification. C'est, pensons-nous, l'impression que l'on éprouvera dans ces quelques pages destinées à retracer la modeste biographie d'un véritable fils de saint Vincent, dont le souvenir restera fidèlement gardé par tous ceux qui l'ont connu et aimé.

M. Emile Andrieux naquit le 27 novembre 1848, à Forceville-en-Vimeu, canton d'Oisemont, au diocèse d'Amiens[1]. Tout enfant, il donna des signes non équivoques d'une profonde piété, indice d'une vocation qui ne fit que s'affermir davantage au petit séminaire de Saint-Riquier. Là, par de solides études classiques, se forma avec succès son esprit, qui fut toujours pénétrant et positif. De Saint-Riquier, il passa au grand séminaire d'Amiens, dirigé par les Messieurs de la Mission, et où il reçut, des mains de Mgr Boudinet (1856-1873), la cléricature et les ordres mineurs.

1. Département de la Somme, arrondissement d'Amiens.

Séminariste exemplaire, il apportait à l'observation de la règle un soin et une fidélité qui l'avancèrent grandement dans les voies de sa sainte vocation, et ce fut alors qu'il prit ce goût de l'étude qui devait être chez lui si prononcé.

Cependant, subissant comme tant d'autres l'influence du milieu, c'est-à-dire celle des maîtres dévoués, dont il avait sans cesse sous les yeux les exemples de vie austère et laborieuse, il se sentit vivement attiré vers eux, vers cette Congrégation de la Mission, qui devint alors l'objet de tous ses vœux. Pendant ses vacances de 1869, son projet était déjà bien arrêté, et sans plus hésiter, sur l'avis de ses directeurs, le 18 janvier 1870, il était reçu comme novice au séminaire de la Maison-Mère, à Paris. Mais bientôt les douloureux événements de la guerre, le siège de Paris, puis la Commune, apportèrent à Saint-Lazare, tout comme ailleurs, plus d'une douloureuse anxiété; il fallut en partie évacuer la maison, et les novices furent envoyés à Dax, au berceau de saint Vincent. Un peu plus tard, après le calme revenu, ils rentrèrent au séminaire, où M. Andrieux fit sa profession religieuse le 19 janvier 1872, juste deux ans et un jour après son admission. Il était dans sa vingt-quatrième année.

On l'envoya alors comme professeur au petit séminaire de Saint-Pons, au diocèse de Montpellier. Là, il eut comme collègue un jeune ecclésiastique fort intelligent, le futur évêque de Grenoble, Mgr Henry, et si la Providence les sépara depuis, du moins gardèrent-ils l'un pour l'autre un vif sentiment d'estime et de sympathie.

M. Andrieux ne passa que peu de temps à Saint-Pons. On le trouva bientôt à l'internat de l'Université de Lille, où il prodigua à toute une élite de jeunes gens ses conseils et ses soins. Mais ses supérieurs, qui avaient reconnu en lui un sujet de quelque valeur, l'appelèrent à donner un enseignement plus important encore, celui de la théologie dogmatique, au grand séminaire de Cambrai. Ces années de sa vie lui restèrent particulièrement chères, et, plus tard, il en parlait volontiers, car elles lui rappelaient d'excellents souvenirs, soit en fait de méthode d'enseignement et de relations intéressantes, soit en fait d'œuvres scolaires et sociales, car on sait quelle place prépondérante occupe dans cette sphère le diocèse de Cambrai, un des premiers de l'Eglise de France. Il aurait volontiers passé sa vie dans ce milieu intellectuel qui convenait tant à sa tournure d'esprit, mais la Providence, qui mène les hommes à leur insu, lui imposa un fardeau

qui, pour être encore du domaine de l'enseignement, se présentait sous un aspect tout différent et exigeait de tout autres aptitudes : il s'agissait pour lui d'être le supérieur du collège ecclésiastique de Montdidier. Cette petite ville de la Somme possédait, avant la Révolution, une abbaye de Bénédictins, dont les murs abritaient précisément le collège dont M. Andrieux devenait le supérieur. Sous son autorité ferme et éclairée, et la discipline fut à la fois rigoureusement et paternellement observée, et les études se maintinrent à un niveau peu ordinaire et qui n'a pas déchu depuis ; car à Montdidier la culture des choses de l'esprit a toujours été en honneur, et, à cet égard, le passage de M. Andrieux n'a pas été sans succès mérité. Au lendemain de sa mort, un de ses anciens élèves lui a rendu ce bel hommage : « Nous avons eu à Montdidier M. Andrieux comme supérieur, et nous avons pu, à cette époque, apprécier déjà ce qui se cachait de bonté et même de tendresse sous son apparente rigidité. Plus tard, il devint pour nous l'ami sûr et fidèle auquel on ne cache rien de soi, n'eût-on que des misères à montrer. Il avait le secret des paroles qui persuadent et qui consolent. Son intelligence, qui était remarquable, il l'avait tout entière renfermée dans son cœur. Quand on a fait cela, on est merveilleusement organisé pour souffrir. Il souffrit et ne se plaignit pas !

« Les anciens élèves du collège de Montdidier auront, dans leurs prières, un souvenir reconnaissant pour M. Andrieux. Il les aima. Il se sacrifia pour eux. Il fut, partout où il passa, un bon serviteur du Christ[1]. »

Lorsqu'un maître a su inspirer de tels sentiments à ses disciples, c'est que ce maître a été vraiment digne de sa noble mission d'éducateur ; c'est que le prêtre a su aller aux âmes, les éclairer, les réconforter, leur faire du bien, beaucoup de bien, et, cela étant, pouvait-il donc mériter un plus bel éloge ?

Il était tout entier à ses élèves de Montdidier, lorsqu'une fois encore la voix de ses supérieurs se fit entendre. Le jugeant capable de plus hautes fonctions et de porter un fardeau plus lourd, ils le présentèrent à Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, comme supérieur de son grand séminaire. Ce digne prélat accueillit avec empressement le nouveau supérieur, déjà mûri par l'expérience, et qui devait, comme vicaire général et membre du conseil, lui

1. *Chronique Picarde*, n. du jeudi 21 mars 1901.

apporter un généreux concours, avec autant de désintéressement que de sagesse et de perspicacité. Il retrouvait à Saint-Flour cette vie de grand séminaire qui lui avait tant plu à Cambrai, et il s'y livra avec un zèle infatigable, payant de sa personne, donnant toujours et à tous l'exemple du devoir dans la prière et l'étude, car ces deux choses, chez lui, ne se séparaient pas, et combien il avait raison !

Mais l'âpre climat d'Auvergne devait être fatal à sa santé, qui fut alors profondément atteinte, et, dès ce moment, commença pour lui une affection cardiaque qui ne devait pas pardonner. Obligé de se retirer, il alla se reposer quelque temps à Gentilly, près de Paris, à la maison de campagne des MM. de Saint-Lazare, espérant se remettre assez pour reprendre le travail. C'est de là, en effet, qu'il fut envoyé à Tain, dans la Drôme, comme supérieur de la Mission, à la place du digne et regretté M. Héard, qui venait de mourir (31 mars 1898). Le 6 mai suivant, M. Andrieux arriva à La Teppe, où, inconnu de tous, il ne devait pas tarder à se faire apprécier et aimer par ses confrères, par les Filles de la Charité, et enfin par tous les nombreux malades de l'établissement[1]. Il y trouvait une succession peu ordinaire, car son prédécesseur, par plus de vingt-deux ans de dévouement, avait su être un supérieur modèle[2], assurément difficile à bien remplacer. Néanmoins, la personnalité de M. Andrieux était telle, sa valeur s'affirma si hautement et dès les premiers jours, qu'à son tour il eut bien vite conquis tous les suffrages, et qu'aujourd'hui ils ont tous deux les mêmes titres à la reconnaissance de

1. L'établissement de la Teppe, à Tain (Drôme), destiné à recueillir et à soigner les malades épileptiques, est dirigé par les Filles de la Charité. Il a été fondé en 1857, par un homme de bien, M. le comte de Larnage. A côté de l'établissement se trouve la maison de la Mission, fondée en 1863. Voici la liste des supérieurs jusqu'à ce jour (25 mars 1901) :

M. Blin (Pierre), du diocèse de Luçon (1863, † le 31 mars 1865).

M. Vasseur (Pierre-Eloi), du diocèse d'Amiens (1865-1867).

M. Mathieu (Louis-Hercule), du diocèse de Mende (sept. 1667-sept. 1875).

M. Héard (Pierre-Marie), du diocèse de Rennes (sept. 1875-31 mars 1898).

M. Andrieux (Emile), du diocèse d'Amiens (6 mai 1898-20 mars 1901). — Avant l'arrivée des Messieurs de la Mission, l'aumônier de l'établissement était un prêtre du diocèse de Valence, M. l'abbé Terrier, ancien chantre à la Cathédrale, et qui a laissé à La Teppe les meilleurs souvenirs. *Requiescant id pace!*

2. Cf. *Notice sur Pierre-Marie Héard, supérieur de la Mission à Tain (Drôme)*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Valence* du samedi 9 avril 1898. Tirage à part, Valence, *Imprimerie Valentinoise*, in-8° de 32 pages.

la communauté, avec la même affection dans tous les cœurs.

Certes, sa vie était singulièrement changée, car de l'enseignement et de la direction des séminaires, il passait au ministère des âmes. Mais, à cette situation nouvelle il apportait ses belles qualités de cœur et d'intelligence, un jugement droit, une piété éclairée, une volonté ferme. De taille élevée, d'une démarche grave et mesurée, avec un air plutôt sévère, il en imposait tout d'abord. Puis cette physionomie se déridait, s'épanouissait, réflétant un profond sentiment de bonté souriante, aimable, tendre même, encore qu'elle se présentât sous des dehors austères qu'il devait, sans doute, à ses anciennes fonctions de supérieur du grand séminaire.

La première fois qu'il parla en public, on fut frappé par l'élévation de ses pensées, la noble simplicité de son langage, enfin par la pureté de sa diction : l'impressien unanime fut qu'on possédait vraiment un homme de réelle distinction. Hélas ! un point noir se montrait à l'horizon : sa santé était apparue bien précaire, et ce ne fut pas sans une grande tristesse qu'on le sut frappé par un mal désormais sans espoir. Il y avait là une affligeante perspective qu'on demandait à Dieu d'écarter.

Bien qu'il se sentît lui-même gravement atteint, il s'attacha néanmoins avec une indomptable énergie à tous les devoirs de sa charge, luttant sans défaillance et jusqu'au bout, et, lorsque parfois ses forces physiques faiblissaient et se refusaient même à le laisser marcher, il se faisait porter à l'église dans une petite charrette à bras que conduisaient deux jeunes gens, et cela par quelque temps que ce fût, pluie, vent, froid, soleil ardent, rien ne l'arrêtait. Il y eut des intermittences, moments d'accalmie passagère que lui accordait l'inexorable maladie. Et alors, comme il était heureux ! L'illusion venait, il se prenait à espérer, comptant déjà sur la guérison ! Mais, ce qui ne faiblissait pas chez lui, c'était son amour pour les malades dont les âmes lui étaient confiées et qui lui furent si chères ! On peut dire que cet amour est allé sans cesse grandissant dans cette âme de prêtre, et, malade lui-même, il les comprenait davantage, compatissait mieux à leurs douleurs et s'attachait à eux avec une tendresse toute paternelle. C'est qu'il y avait là une sorte de partage dans la souffrance qui créait un attrait puissant, irrésistible de lui à eux et d'eux à lui, lui qu'ils voyaient tant souffrir, lui qui voulait tant se donner ! Il achevait par là de s'unir de plus en plus au Maître de la vie et de la mort, à celui dont il a été dit : « *Nous n'avons pas un pontife*

*incapable de compatir à nos maux, car il les a portés dans sa chair, et il sait l'infirmité*[1]. »

Il eut la joie de voir s'accomplir deux cérémonies religieuses qui lui plurent infiniment. Le dimanche 6 août 1899, Mgr Montéty, archevêque de Beyrouth et prêtre de la Mission, consacra solennellement la magnifique chapelle gothique de La Teppe. Le sympathique prélat était assisté du regretté M. Claudon, vicaire général de Valence, représentant Mgr Cotton, empêché, et de M. le chanoine Imbert, secrétaire général de l'évêché, un bon ami de la double famille de saint Vincent de Paul.

Une autre fête plus touchante encore et chère à tous fut le triduum en l'honneur du bienheureux martyr François-Régis Clet. M. Andrieux, qui, douze ans auparavant, avait suivi avec un vif intérêt la cause de béatification du bienheureux Perboyre, était non moins attaché à celle du Bienheureux Clet, ce glorieux enfant de Grenoble. Aussi voulut-il que ce triduum fût célébré avec une solennité exceptionnelle. Il songea tout d'abord à s'assurer le concours de Mgr l'évêque de Grenoble, son collègue d'autrefois à Saint-Pons, et, quand Mgr Henry eut aimablement accepté l'invitation, M. le supérieur, par une délicate attention, lui procura la présence d'un compatriote, fidèle ami d'enfance, M. Collot, prêtre de la Mission, aujourd'hui supérieur du grand séminaire de Nice.

Pendant ces trois jours, miné par le mal implacable qui l'emportait, il fit des efforts héroïques pour recevoir ses hôtes et assister aux offices, et, à la clôture du triduum, le dimanche 30 septembre 1900, ses forces étaient à bout. Il dut garder la chambre, sans pouvoir jamais se coucher, sans avoir surtout la consolation de célébrer le saint sacrifice. Désormais il ne sortit plus de la Mission, on ne le revit plus à l'établissement ni à la chapelle : il ne devait revenir que dans son cercueil !

Ce furent alors des jours et des nuits de souffrances atroces, où, la respiration se faisant de plus en plus rare et plus difficile, il semblait à chaque instant qu'il allait mourir.

Le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, il eut encore le bonheur inespéré de recevoir la sainte communion. Le lendemain, vers

1. *Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris. — Quoniam et ipse circumdatus est infirmitate.* (Hebr., IV, 15, 2.)

*Virum dolorum et scientem infirmitatem. Languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit.* (Isaï., LIII, 3-4.)

cinq heures et demie du matin, après l'oraison et pendant la messe de communauté, il fut pris d'une suffocation terrible, et, s'appuyant sur celui qui le gardait, il put dire plusieurs fois, dans un grand sentiment de foi et de résignation : *Seigneur, que votre volonté soit faite !* En faisant ainsi son sacrifice à Dieu, la respiration s'arrêta, et, dans un dernier souffle, son âme alla à son Créateur !

On devine de quels soins empressés n'avaient cessé de l'entourer ses chers confrères et les Filles de la Charité. Quant au médecin de la maison, à soigner un tel malade avec autant de cœur que de science, il en était vite venu à l'aimer, et cette affection réciproqne rappelait cette belle parole d'un illustre ami de la Teppe, Mgr Dupanloup :

*Medico qui amat. Amico qui sanat.*

Tout ce qui vient d'être dit indique assez ce que fut le prêtre en M. Andrieux, de quelle foi profonde et éclairée, de quel grand amour des âmes il était animé. Un trait domine tout, explique tout : son entière soumission à la volonté de Dieu. Il entrait bien par là dans l'esprit de tous les Saints, de son père saint Vincent en particulier, qui avait dit aux siens : *Se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu et y prendre tout son plaisir, c'était vivre sur la terre d'une vie tout angélique, et même c'était vivre de la vie de Jésus-Christ*[1].

L'enseignement, à divers points de vue, avait rempli son existence : études classiques, théologie dogmatique, direction d'un collège et d'un grand séminaire, avec la chaire de droit canon, tout cela ne contribua pas peu à faire de lui un homme d'étude qui ne se sépara jamais de l'homme de prière. Aussi, par goût comme par devoir, sa vie intellectuelle fut très développée, et il y apportait un judicieux discernement, un esprit affiné, avec beaucoup de précision et de clarté. Il se tenait au courant des principales publications contemporaines qui affectent le domaine des sciences ecclésiastiques. L'exégèse biblique[2], la dogmatique, la liturgie[3] et

1. Louis Abelly, évêque de Rodez : *La vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, édit. de 1864, l. III, p. 33.

2. Il possédait les savants commentaires de Van Steenkiste, de Cornély, Knabenbauer et Hummelauer, qu'il avait étudiés avec soin, et il était très au courant du mouvement exégétique sur l'Ancien et le Nouveau Testament.

3. La liturgie, si cultivée chez les Messieurs de la Mission, avait pour lui plus d'un attrait. Sur un point spécial, le plain-chant, il suivait avec compétence l'école

l'histoire de l'Église[1] l'intéressaient au plus haut point, et les récents travaux d'érudition et de critique lui plaisaient infiniment. Non pas qu'il se laissât aller aux opinions téméraires ou hasardées, il avait trop le sens chrétien, sans compter qu'il était trop pondéré pour leur donner un assentiment quelconque. Mais, comme tant de bons esprits, il était convaincu de la nécessité plus grande que jamais d'imprimer aux études des séminaires et à la formation du clergé un caractère vraiment scientifique, dont la défense vraie du christianisme ne peut que bénéficier[2].

Il semble que, pour résumer exactement tout ce côté de sa vie, on ne puisse mieux faire que de lui appliquer cette divine parole, qui le peint tout entier et dont il devait être bien pénétré : *Seigneur, enseignez-moi la bonté, la discipline et la science, parce que je crois en vos commandements*[3].

Et pourtant, à cette existence si remplie, il aurait manqué quelque chose si Dieu n'y avait mis ce qui est à proprement parler la pierre de touche de l'âme humaine, la souffrance ! Elle lui apposa son sceau, elle en fut le couronnement. Après tout, une vie d'homme est-elle donc bien comprise, est-elle bien méritante, quand elle a été privée de la lumière de Jésus-Christ, qui seul nous fait trouver dans la souffrance un avantage et un bonheur ? Oh ! souffrir comme cela répugne à notre nature ! Mais souffrir quand on possède Jésus-Christ, quand on est aimé par lui, éclairé par lui, soutenu par lui, souffrir n'est alors ni une peine, ni une angoisse, ni un désespoir, ni surtout une révolte, mais souffrir, c'est la paix, la joie, le courage, l'amour, l'espérance !

des Bénédictins français. Dom Delpech, de Solesmes, qu'il avait eu l'occasion de fréquenter, l'avait pleinement initié à la mélodie grégorienne et traditionnelle.

1. Il était le premier à regretter, pour le clergé de France, l'absence d'un *Manuel de l'Histoire de l'Eglise* rigoureusement fait selon les règles essentielles de la critique historique. Il l'appelait de tous ses vœux, ne fût-ce que pour ne plus être tributaire des travaux des catholiques allemands.

2. Une de ces grandes jouissances était de recevoir, à la Mission, M. le chanoine U. Chevalier, de Romans, ce savant correspondant de l'Institut, qui fait tant honneur au diocèse de Valence et à l'Eglise de France.

Dirons-nous un détail ? Il avait le culte de Bossuet, qu'il connaissait à fond, et il était, lui aussi, un *Bossuettiste*. Comme il applaudissait aux travaux de Lanson, de Brunetière, de Rébellian et de de la Broise, pour ne citer que ceux-là ! L'admirable édition des *Œuvres oratoires* donnée par l'abbé Lebarq était son livre de prédilection.

3. Ps. 118, 66 : « Bonitatem, et disciplinam, et scientiam doce me, quia mandatis tuis credidi. »

Aucune autre conclusion ne convient mieux à ces pages consacrées à la mémoire d'un prêtre qui, souffrant et malade, acheva son sacrifice en se donnant à des souffrants et à des malades, et ce partage dans la douleur commune fut vraiment béni de Dieu, car entre lui et eux il y avait ce Jésus qui a dit : *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés*[1] !

CHARLES-FÉLIX BELLET.

1. Matth., v, 5 : « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. »

# AUTOUR DU MONDE

1er mai.

A tout seigneur, tout honneur ! A M. Delcassé, aujourd'hui nos hommages, puisque pour le moment on ne s'occupe que de lui en Europe et dans le monde ! Ce que c'est que d'avoir à dire quelque chose de discret au nom de quelqu'un qui compte à une puissance alliée dont les projets et la volonté intriguent l'univers tout autrement, reconnaissons-le, que les harangues creuses, bien qu'enflammées et tonnantes, de Sa Majesté Guillaume II roi de Prusse, empereur de ces irrésistibles Germains qui, par continuation et de par la grâce d'un souverain sonore, ne craignent tout de même que Dieu dans le ciel et ne connaissent rien de supérieur à eux sur terre : peureuses gens dont le bonheur, s'il manque de quelque réalité, n'a toujours d'autres bornes que l'illusion immense.

Donc M. Delcassé est l'homme du jour. Pourquoi ? Parce qu'il voyage. On l'a vu à Nice, puis à Toulon. L'Italie en la personne du duc de Gênes a embrassé Delcassé, et cet homme prédestiné a rendu au noble duc, pour et à destination de l'Italie, le baiser fraternel de la France. Voyez comme les choses ainsi envisagées se compliquent déjà, s'étendent ! Or, encore tout parfumé de la tendresse italienne, voilà que M. Delcassé a repris sa valise et son bâton ; il franchit fleuves et montagnes, frontières aussi, et s'amène tout d'une pièce à Saint-Pétersbourg, juste au moment où Guillaume II avait envoyé son fils aîné (le Kronprinz) faire du potin dans le chaudron qu'est devenu la Hofburg de Vienne.

Le Kronprinz allemand a fait en Autriche ce qu'il a pu : il a mangé, il a bu, il a valsé aussi et s'est entre temps exercé dans cette éloquence impériale et spéciale qui donne aux manifestations oratoires de son père une allure qui intrigue singulièrement les névropathes. Le bon jeune homme s'est donc laissé fêter de toute façon et il assista à des défilés brillants comme si, personnifiant le destin d'un peuple conquérant, il avait passé ainsi en revue ses sujets à venir.

Enfin ce tout petit jeune homme s'est avancé jusqu'à parler au bon et vieux François-Joseph de la « fraternité d'armes des deux empires du centre », cela au lendemain des fêtes franco-italiennes, de Toulon, et comme s'il avait charge d'y donner à Vienne même une riposte retentissante.

Il faut constater tout de suite que le but a été manqué. En France nous avons donné aux fêtes de Toulon une importance tout à fait limitée, et personne, chez nous, ne s'est abandonné à accorder à cette démarche courtoise d'un peuple voisin une signification imprévue, désagréable pour une nation encore liée et sans doute fidèle à ses engagements.

On vient nous dire, ce sont les journaux de Berlin qui s'en sont chargés, que les manifestations de Toulon ont porté ombrage, qu'elles inquiètent l'opinion en Allemagne, que l'empereur Guillaume lui-même estime indispensable d'y répondre, d'abord par son fils en face de son vieil allié, par lui-même ensuite à Bonn, lors de l'inscription de son fils aîné à l'Université de cette ville, et où Guillaume affirme derechef, mais sur un ton légèrement rageur, qu'il ne craignait encore rien sur terre.

Ah ! ça, et quand on est si fort, si sûr de soi-même et des autres, pourquoi donc cet invincible besoin de proclamer son assurance ? Qui ne craint rien, il nous semble, ne soupçonne point le danger et ne le dénonce pas. Mais cela nous fait penser que peut-être la Triple-Alliance est plus malade qu'elle n'en avait l'air, et que les fêtes de Toulon, comme celles de Cronstadt, sont susceptibles d'un lendemain. Il est absolument vrai que la cordialité franco-italienne s'est immédiatement affirmée en termes pleins de franchise et d'entrain, qu'aucun incident n'en a troublé la libre manifestation ; on a remarqué que l'Espagne, par l'équipage du *Pelayo*, fut de toutes les fêtes, de toutes les ovations, et que la Russie finalement à Barcelone, comme préalablement à Villefranche, y prit sa large part ; que de fait, on semblait assister à la réunion des races latines sous l'œil bienveillant du monde slave. Si cela était, quelle ne serait point la portée de cet événement, et combien faible apparaîtrait à tous la riposte de la Hofburg, où une cordialité officielle ne put dominer les soupçons dynastiques et la méfiance nationale ! A Vienne même, du reste, l'héritier du trône des Habsbourg, l'archiduc François-Ferdinand, tout en avouant ses attaches romaines, a fait entendre au dedans comme au dehors que la succession austro-hongroise n'était point ouverte ; que les avantages convoités sur le chemin de Vienne ou de

Trieste seraient à conquérir : cette autre chose a dû être comprise aussi à Berlin.

Et pour tous ces motifs le voyage de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg tient haletant le monde politique. On se perd en conjectures. L'Angleterre est par-dessus tout inquiète ; les journaux de Londres hasardent toutes les explications les plus extravagantes surtout pour amener les répliques, les démentis, les rectifications, qui leur livreraient par voie de déduction le secret du quai d'Orsay.

Ce qui est indéniable cependant, c'est que le voyage de M. Delcassé a un intérêt politique considérable. Les ministres des affaires étrangères de Paris et de Saint-Pétersbourg avaient un intérêt majeur, au milieu des événements graves qui bouleversent actuellement les chancelleries, à se trouver en tête à tête, à traiter directement, de vive voix, des affaires qui ne comportent ni notes ni confidents : l'Afrique et l'Asie ont été l'objet de leurs entretiens, et la situation de l'Europe elle-même. L'accueil fait à M. Delcassé fut des plus flatteurs quoique nullement exceptionnel ; car les visites que se font les ministres des affaires étrangères russes et français sont fréquentes et toutes naturelles. Paris a vu tour à tour le prince Lobanoff, le comte Mouraview et le comte Lamsdorff lui-même. Ces entrevues fréquentes, en quelque sorte chroniques, ne font que mieux ressortir la persistante cordialité des deux alliées sans trahir pour cela une situation particulièrement grave ou dangereuse.

Nonobstant cela, certaine presse française et la presse étrangère ont aventuré des explications troublantes pour motiver ce voyage diplomatique. Selon les uns, c'est presque la corde au cou, en suppliant contrit, que M. Delcassé s'en est allé sur les bords de la Néva : le tsar était outré, ses ministres furibonds ; le moins qu'ils attendaient tous du repentir du ministre français était la tête de Millerand, de Lanessan, surtout celle du général André ; on ne disait pas néanmoins comment M. Delcassé s'y prendrait pour faire pareille offrande, mais comme l'esprit de contradiction se rencontre en toutes choses, selon d'autres les rôles étaient tout autres, et c'est M. Delcassé qui s'en allait à Péterhof demander au tsar la tête de plusieurs de ses ministres. M. Delcassé a des audaces ; nous ne lui en connaissons point de pareilles, ni à Nicolas toute cette condescendance-là.

En vérité, il n'existe ni en Russie ni en France des velléités homicides de cette nature ; les partis contraires au dedans, nos

ennemis du dehors, voudraient faire croire notre alliance franco-russe compromise ou perdue ; il n'en est heureusement rien et pour cette excellente raison : les misères intérieures des alliés ne leur importent pas réciproquement, ils ne considèrent que les avantages extérieurs de leur action commune ; or, comme ces avantages sont considérables, et pas à la veille d'être tous réalisés, l'alliance dure et durera parce qu'elle est d'un intérêt commun et vital.

A supposer que la France s'allie maintenant à l'Italie, à l'Espagne aussi ; tant mieux, dira la Russie, nous étions deux, nous voilà trois, quatre ; la besogne à faire n'en devient que plus commode.

Tandis que M. Delcassé opère en Russie, M. Waldeck-Rousseau se retape en Italie ; M. Deschanel lui-même promène à Rome son bonheur récent et ses lointaines espérances. Les Italiens, qui voient affluer parmi eux beaucoup d'astres lumineux mais filants, se demandent avec une curiosité mêlée d'anxiété ce que l'avenir leur réserve d'imprévu. D'autres se le demandent aussi bien qu'eux, et les augures, souvent loquaces, sont réservés sur cette matière délicate. Il semble cependant, qu'encouragé par le succès de ses marins à Toulon, le roi Victor-Emmanuel III veuille entreprendre un voyage à travers l'Europe, et qu'il débuterait volontiers par la visite de Paris. Ainsi présentée, la nouvelle est peut-être prématurée. Les Italiens en général, leur jeune roi en particulier, ne sont pas entièrement revenus de préventions invétérées dans leur âme ombrageuse. Se rapprocher de la France, ils le voudraient bien tous ; là gît leur intérêt vital ; mais ce rapprochement est-il plus facile aujourd'hui qu'hier ? Ils n'en sont pas absolument certains. La France reste, malgré les apparences contraires et les persécutions religieuses qui y sont déchaînées, la nation catholique par excellence ; c'est le peuple pour qui la question romaine restera toujours un litige à vider ; chose à laquelle, croit-on au delà des Alpes, il s'emploierait utilement dès la première occasion favorable. Or, la question romaine, c'est le chancre qui ronge la fortune de l'Italie officielle ; c'est le nuage noir qui plane sur sa tête et qu'elle craint voir crever sur elle de jour en jour.

C'est qu'en effet, il y a des causes et des situations que les manœuvres diplomatiques, si habiles fussent-elles, ne sauraient compromettre ni modifier d'une durable façon. Entre alliés apparemment fidèles et cordiaux, entre dynasties unies, à la surface, par tous les liens humains, subsistent parfois des matentendus, des

méfiances, une invincible inimitié, qui résistent aux traités fermes, aux toasts attendris, que les galas pompeux, que les fêtes et les cortèges ne font qu'aigir souvent, loin de les apaiser. Il y a aussi des ennemis qui se veulent, provisoirement, mal de mort, et qu'un rien rapproche et réunit indissolublement. Les Italiens sont assez forts en politique pour se rendre compte de ces faits, et si, par hasard, ils les avaient perdus de vue, l'archiduc François-Ferdinand s'est chargé de les leur rappeler en même temps qu'à la cour de Berlin.

Le fils aîné du « *fidèle allié* de François-Joseph » n'avait pas encore quitté Vienne ; il venait de s'asseoir à la table de l'archiduc lui-même et n'avait pu encore digérer les excellentes choses que son hôte galant lui avait libéralement fait servir qu'en héritier d'un trône impudemment convoité, François-Ferdinand éleva la voix : il recevait une délégation d'une association scolaire *catholique*, dont il consentit d'être le protecteur, et il harangua ses visiteurs. Son discours fut vibrant tout autant qu'un discours de Guillaume II, et il fit plus de bruit, étant une manifestation isolée, bien plus rare et plus caractéristique. L'héritier des Habsbourg prenait nettement parti contre les séparatistes de l'État d'avec l'Église romaine, et il dénonça ce séparatisme, manifestation du protestantisme, comme une action *antiautrichienne* qu'il fallait combattre avec une suprême et inlassable énergie. Cette déclaration déchaîna une tempête au Reichsrath et une énorme émotion dans tout l'empire, et aussi en Allemagne. Pourquoi? demandez-vous. Pour cette simple raison que les empiètements de la Prusse dans l'Allemagne du Nord et du Sud se firent jadis par une violente poussée du protestantisme et du libéralisme prussien contre l'Église romaine et les peuples catholiques *allemands*. L'œuvre d'unification étant achevée en Allemagne, le pangermanisme, qui s'inspire à Berlin, a vu le jour et il emprunte à la Prusse les armes qui lui assurèrent sous Bismarck des victoires décisives : *Los von Rom*[1] est le cri de tout cœur prussien, et voilà pourquoi

1. Le journal *Le Temps*, organe protestant, ne fait que gémir de l'attitude si courageuse prise par le prince héritier d'Autriche-Hongrie, et il s'explique ainsi à ce sujet, avec des termes et des menaces de partialité que nos lecteurs, avertis, corrigeront d'eux-mêmes :

« Il a plu à l'archiduc François-Ferdinand de se jeter au plus fort de la mêlée des partis.

« Avec étonnement le public a appris que ce prince avait jugé à propos de

l'archiduc s'écria que vouloir rompre avec Rome, c'était vouloir la perte de la patrie autrichienne !

Faut-il faire remarquer après cela que de cet incident ressort jusqu'à l'évidence l'incurable faiblesse de la Triple-Alliance et l'inanité de toutes les manifestations qui prétendent faire valoir sa force, sa cohésion et sa vitalité? Il est certain que l'empereur François-Joseph sera pacifique jusqu'à la mort, et que son héritier ne fera jamais le jeu de l'Allemagne ; il est indéniable également que l'Italie, déçue et jouée, trouvant la Prusse égarée jusque sur le chemin de Trieste, où elle prétend s'installer au lieu d'elle, n'a plus la moindre envie de se ruiner en une association où elle souffre d'abord d'une cruelle incompatibilité d'humeur, et se ruine ensuite économiquement et financièrement sans la moindre compensation. De là la perplexité de l'Italie, la réserve de l'Autriche et les attitudes burlesques de Jupiter tonnant que Guillaume II affecte de plus en plus : le roi de Prusse fend l'air sans cesse de son poing menaçant et ne désarme pas ; il voit donc un ennemi qu'il veut atteindre et dont il ne peut se débarrasser. Laissons-le donc s'épuiser de cet aimable exercice.

s'offrir spontanément, *proprio motu*, comme patron de l'Association catholique des écoles d'Autriche.

« En dépit de son titre incolore, cette société est un des principaux éléments de discorde confessionnelle en Cisleithanie. C'est la plus vaste organisation cléricale du pays. Elle ne s'occupe des écoles que pour devancer et combattre l'esprit libéral, les instituteurs laïques, et procurer la nomination de prêtres comme inspecteurs de l'enseignement primaire.

« Nul n'ignore qu'en Autriche, depuis des années, le confessionnalisme clérical a réussi à s'emparer de l'immense majorité des écoles et que le libéralisme y est réduit à une défensive presque désespérée, non seulement dans les campagnes ou les régions alpestres, mais dans les villes, et à Vienne, où l'antisémitisme traite, naturellement, en suspects les maîtres de la jeunesse.

« Il est donc évident qu'en se plaçant avec ostentation à la tête de cette corporation, le prince héritier a commis un acte dérogatoire à la neutralité qui, pour lui plus que pour tout autre Habsbourg, est le premier de ses devoirs. Il ne s'est pas contenté d'une adhésion silencieuse.

« Il a poussé la méconnaissance des obligations de son rang jusqu'à rédiger et rendre public un manifeste, où ce futur souverain de tous les Autrichiens se prononce avec véhémence contre toute une catégorie de ses futurs sujets, dénonce comme antipatriotique et antiroyaliste le mouvement du *Los von Rom* (c'est-à-dire l'abandon du catholicisme) et formule la dangereuse théorie de l'identité des intérêts d'une Église ou d'une confession avec ceux d'une nation.

« Ce langage a été accueilli avec une joie inquiète par la presse ultramontaine, avec une vive surprise mêlée d'indignation par la presse de toutes les autres opinions. »

Voilà ce qu'on se dit assez volontiers en France après les manifestations de Villefranche, Toulon et Barcelone : et en présence de la contrefaçon qu'on a tentée à Vienne, voire même parmi les étudiants de l'Université de Bonn.

Tous ces incidents, de nature disparate, ont distrait les esprits chez nous de l'obsédante question des Associations. Les Conseils généraux se sont réunis et un certain nombre parmi eux ont émis des vœux contre cette loi néfaste, et d'autres en ont fait pour l'appuyer. Alors un phénomène étrange s'est produit, qui donne une juste idée de l'*impartialité* gouvernementale. Quand un Conseil général en mal de vœu à émettre était hostile au gouvernement et manifestait son désir de voir mieux travailler à la pacification morale du pays, aussitôt la silhouette du préfet émergeait et le digne fonctionnaire protestait; il invoquait la disposition légale qui interdit aux Conseils généraux les *vœux politiques*. Quand, au contraire, un Conseil général ressentait les douleurs d'un vœu antilibéral, anticlérical, liberticide, à enfanter, et qu'il demandait plus de rigueur et d'intransigeance dans les actes gouvernementaux, alors et partout en la même occasion le préfet restait cloué à son banc, et ce digne fonctionnaire ne protestait plus et il n'invoquait plus la disposition légale qui interdisait aux Conseils généraux les *vœux politiques* ! Ce qui revient à démontrer qu'un *vœu* est *politique* quand il n'approuve pas les menées d'un gouvernement antilibéral, et qu'il cesse de l'être dès qu'il approuve les méfaits ministériels. On s'en doutait bien déjà, mais il était bon tout de même que cela fût affirmé avec cette grande inconscience et cette rare impadeur.

Le Vatican a dû, de son côté, s'occuper de la question, et Mgr Lorenzelli, nonce apotolique à Paris, présentement à Rome, et dont on annonce le rappel parce qu'en certains milieux on le désire, doit en avoir entretenu le Saint-Père très longuement, pluisque les audiences que le Pape lui accorde se prolongent d'une façon inaccoutumée. Pour ceux qui douteraient des préoccupations du Saint-Père et qui auraient déjà perdu de vue la lettre si digne, si ferme, que Sa Sainteté Léon XIII adressa naguère à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris, l'allocution du Pape prononcée au dernier consistoire servira d'indication et de renseignement.

En voici, du reste, la traduction littérale :

Vénérables frères,

Habitué à vous entretenir, ainsi qu'il est naturel, de Nos tristesses comme de

Nos joies, Nous ne tairons pas aujourd'hui les choses qui Nous causent, en ce moment, une inquiétude particulière. Notre plus cuisant souci est de voir que les adversités et les épreuves dont le catholicisme est environné, non seulement ne s'atténuent en rien, mais s'aggravent de jour en jour. Bien plus, elles se propagent en Europe, de pays en pays, à la manière d'une contagion. Beaucoup d'hommes, sur des points éloignés les uns des autres, réunis dans l'exécution d'un même plan, en sont venus ouvertement à des manifestations hostiles, affichant une répulsion non moins ingrate que superbe pour les bienfaits que Jésus-Christ est venu apporter au genre humain. De là, et dans ce but, dans une nation voisine qui n'est pas digne de cette calamité, cette guerre qui a été déclarée dernièrement aux Ordres religieux, en vue d'amener leur disparition graduelle. Ni le droit commun, ni l'équité, ni la gloire de leurs mérites n'a pu les préserver de la proscription. Bien plus, on a voulu que la jeunesse ne pût plus être élevée, dans l'avenir, par ceux dont l'éducation avait donnée cependant, pendant si longtemps, tant d'hommes illustres à la société ; et, tandis qu'on laisse une large liberté à chacun pour vivre à sa guise, cette liberté se trouve supprimée ou restreinte pour ceux qui, sans violer aucune loi, s'en sont fait une de vivre selon les conseils divins.

Quant à Nos difficultés et à Nos amertumes domestiques, il n'est pas nécessaire de les rappeler. A la condition présente du pontife romain, qui est tout ce qu'il y de plus indigne et de plus gênant, aux autres injustices par lesquelles on a ruiné les ressources et enchaîné la liberté de l'Eglise, on manifeste l'intention d'ajouter bientôt une nouvelle mesure pernicieuse, d'où résulteront avant tout autre deux conséquences : la profanation de la sainteté des mariages chrétiens et l'ébranlement des bases de la société domestique. Voilà ce qu'on fait de la promesse de respecter la religion et de protéger les mœurs publiques.

De même, le spectacle que Nous offrent d'autres nations confirme au plus haut point ce que Nous disions en commençant, à savoir que les ennemis de l'Eglise ont décidé de donner un violent assaut aux institutions chrétiennes. On dirait qu'une conspiration s'est tramée entre eux dans ce but. Les preuves en sont nombreuses et elles éclatent de divers côtés : cette multitude soulevée, ces clameurs violentes, ces menaces ouvertes, ces écrits qui stimulent les convoitises populaires, ces injures publiquement adressées aux choses et aux personnes dignes de vénération : toutes ces choses constituent de sombres présages des événements futurs, et ce n'est pas une conjoncture invraisemblable que de prévoir, après nos temps malheureux, des temps plus malheureux encore. L'Église, en vérité, quelques travaux et quelques combats que chaque jour lui apporte, s'appuie sur Dieu, et, ne craignant rien pour elle, recevra et subira toutes les épreuves. Mais il y a lieu de craindre pour les empires qui ne voient pas vers quel terme ils marchent ; et il y a lieu aussi de tout redouter pour la société civile elle-même, qui sera exposée à des périls d'autant plus graves qu'elle se sera éloignée davantage de Jésus-Christ libérateur. Que Dieu, père et protecteur des Etats, les regarde, Nous l'en supplions, d'un œil favorable ! Puisse-t-il, en répandant sur eux les lumières de ses conseils, faire en sorte qu'ils reviennent vite à la sagesse et qu'ils se hâtent de rentrer dans une voie dont l'abandon leur a été funeste !

La légende anglaise : « Les Français ne sont point colonisateurs », se perd en raison directe de l'évidence que donnent les Boers à cet axiome plus véridique : « Les Anglais sont bouti-

quiers, mais point conquérants. » En fait, depuis vingt-cinq ans, ne sachant comment se donner de l'air ni utiliser leurs nerfs, comprimés sur toutes leurs frontières et ne pouvant quand même rester hypnotisés immuablement devant la trouée de l'Est, les Français firent irruption dans les pays lointains et barbares; ils reprirent, avec courage et ténacité, des traditions glorieuses depuis un siècle abandonnées, malheureusement sacrifiées à une politique continentale trop exclusive. La France colonisait; à Londres on s'en amusait; sans la moindre pudeur, nos voisins, qui se rappelaient certaines curées, déclaraient que le coq gaulois ne ferait encore que retourner des terres vierges à leur profit. Grâce à l'animosité des partis ennemis, en France même on trouvait tant d'efforts lointains, aventurés, on rapprochait volontiers les dépenses coloniales anglaises avec notre budget colonial, et la superficie des colonies britanniques avec celle des nôtres; et l'on trouvait généralement que nous prodiguions notre sang, que nous dilapidions nos finances.

Je suis ce qu'on appelle vulgairement un colonial. Affligé de ce mal, si mal il y a, j'applaudissais à chaque progrès de la France en pays inoccupé ou moralement abandonné; je fus heureux de la prise de la Tunisie, je souffris cruellement de l'abandon de l'Egypte, mais je vis avec joie, comme une tache d'huile, l'influence française s'étendre au Soudan, gagner l'Afrique centrale; la conquête du Dahomey fut une entreprise chère à l'humanité entière, et l'occupation de l'Annam et du Tonkin fut le prélude d'événements que la recente crise chinoise laisse clairement entrevoir; la prise de possession de Madagascar par la France s'imposait grâce aux intrigues de l'Angleterre, et voilà comment, en peu d'années, fut constitué le second empire colonial du monde. Il a coûté d'autant plus relativement qu'il a été créé plus rapidement et sans interruption. Mais la dépense excède-t-elle les espérances, et les Français, mauvais économistes selon John Bull, qui pourtant, à l'heure qu'il est, tire fort douloureusement la langue, sont-ils aussi mauvais colonisateurs? Les faits donnent dès aujourd'hui tort à John Bull, et les chiffres rendent hommage aux Français; jugez-en plutôt. Jusqu'ici, c'était la règle, les colonies françaises étaient charge pour la métropole, et il ne semblait pas y avoir de raisons valables pour que cela cessât d'être, puisqu'on mettait les colonies à l'aise, et que le Parlement ne s'en préoccupait guère; les députés, au contraire, sont toujours enthousiastes quand il s'agit de mutiplier les dons, d'augmenter les dépenses.

Nonobstant cette apparence et ces dispositions, cela change enfin.

Nous avons déjà dit dans quelles extraordinaires proportions se développait le commerce de nos colonies en général, de l'Indo-Chine et de Madagascar en particulier. Les budgets locaux sont des indicateurs précieux de la richesse respective de chacun de nos établissements. Ainsi le budget indo-chinois comprend en recettes 22.998.000 piastres, en augmentation de 2.195.000 sur 1900. Les douanes pour leur compte fournissent 5.940.000 piastres, résultat dû au commerce d'importation qui a triplé en moins de dix ans. Remarquez que le commerce d'exportation a fait d'aussi sensibles progrès et que cette amélioration commerciale se fait pour la majeure partie par et au profit de la France.

Sans doute en Indo-Chine les dépenses s'élèvent en raison directe des recettes; mais il faut remarquer que les services militaires et les travaux publics dans les nouveaux crédits de cette année (2.186.000 piastres) entrent pour 1.974.000 piastres; 14.000 sont affectées à la direction du commerce et de l'agriculture, 13.000 à la direction de santé de l'Indo-Chine, etc., toutes dépenses qui dénotent le progrès et la prospérité.

A Madagascar la situation est aussi bonne.

Les importations totales de l'île pour l'année 1900 représentent, en effet, une valeur de 39.895.897 francs contre 27.917.614 francs en 1899; soit donc une augmentation de 11.979.283 francs. Les exportations de l'année 1900 s'élèvent à 10.741.176 francs contre 8.046.408 en 1899, soit pour 1900 une augmentation de 2.694.768 fr. Ces chiffres prouvent bien les progrès constants du mouvement économique de l'île.

Le budget de Madagascar pour l'année 1901 se chiffre par 19.904.000 francs de recettes et par 19.903.076 fr. 45 de dépenses, donnant, par conséquent, un excédent de recettes de 923 fr. 45. Parmi les dépenses, nous notons 5.757.155 francs de travaux publics, 440.490 francs pour le service de l'enseignement, 1.670.750 pour les postes et télégraphes. Il est bon de noter, en passant, que l'année dernière les recettes de l'île n'étaient que de 13.772.000 francs, alors qu'elles sont prévues, cette année, pour une somme supérieure de plus de 6 millions.

L'amélioration est donc sensible et il en est de même pour nos colonies de l'Afrique occidentale. En effet :

Au Sénégal, le total général des recettes ordinaires et extraordinaires s'élève à 4.644.732 francs. La douane fournit les grosses recettes de la colonie : 3.617.910 francs. Le total général des dépenses est exactement celui des recettes, soit 4.644.732 francs. Le Sénégal a pu donc, malgré l'horrible crise causée par l'épidémie de fièvre jaune, faire face à ses dépenses.

En Guinée française, les recettes ordinaires s'élèvent à 2.895.000 francs et les extraordinaires à 4.000.000, soit un total de 6.895.000 francs. Le produit des

recettes ordinaires est affecté aux dépenses courantes. Les chiffres de ces dépenses et recettes cadrent exactement. Quant aux recettes extraordinaires, elles sont affectées à la construction du chemin de fer qui reliera Konakry, chef-lieu de la Guinée française, au Niger, tout en desservant la riche contrée du Fouta-Djallon. Ce chemin de fer est actuellement en construction. Ajoutons que la colonie possède une caisse de réserve dont le solde créditeur était, au 31 décembre 1900, de 743.131 francs.

Le budget de la Côte d'Ivoire a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1.908.300 francs. Parmi les recettes, on compte la taxe de consommation, qui est inscrite pour la somme ds 1.569.000 francs. Les régions de la haute Côte d'Ivoire tout nouvellement organisées, donnent déjà des revenus à la colonie ; c'est ainsi que le cercle de Kong et le territoire de Bouna sont inscrits au budget pour une somme de 200.000 francs. Nul doute que d'ici peu la Côte d'Ivoire tirera de gros revenus de son arrière-pays, jusqu'alors à peine connu et point administré.

Au Dahomey le budget du service local pour l'exercice 1901 a été arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2.974.200 francs. La grosse recette de la colonie est le produit des taxes locales de consommation qui se monte à 2.360.000 francs ; viennent ensuite les impôts perçus sur les indigènes qui sont de 550.000 francs. La plus forte dépense de la colonie est également affectée à la construction du chemin de fer qui est inscrite pour 1.050.000 francs. Ce chemin de fer reliera la côte au Bas-Niger.

Tous ces budgets locaux sont en équilibre parfait. Ils prouvent que nos colonies s'organisent rapidement par leur mise en valeur agricole et commerciale. Quand les chemins de fer entrepris ou projetés seront construits et ces terres, impénétrables jusque-là, enfin ouvertes à l'activité des colons et des trafiquants, on peut assurer que la situation de notre jeune empire colonial sera florissante et servira peut-être de modèle à nos contempteurs obstinés d'outre-Manche.

Il n'y a pas, d'autre part, à se préoccuper de l'échauffourée provoquée en Algérie par une tribu turbulente. Les autorités militaires sont sur les lieux et il faut croire qu'une répression aussi prompte que rigoureuse évitera le retour de semblables incidents. Au surplus la situation morale de l'Algérie, si troublée, s'est notablement améliorée. M. Jonnart, gouverneur général, constate lui-même que la détente est notable. Le gouverneur soumettra à la délégation financière, le 6 mai, un projet de budget qui comprend tout un programme de travaux à exécuter au moyen d'un emprunt gagé sur les seules ressources ordinaires et sur les économies possibles sans impôts nouveaux. La délégation financière fixera elle-même le mode d'émission de l'emprunt, soit par un appel direct au public, soit avec le concours des établissements de crédit.

L'Espagne, en ce moment, offre un spectacle navant auquel le

Saint-Père, dans son allocution précitée, n'a pu s'empêcher de faire une discrète allusion. La perte de riches colonies, les désastres économiques qui en résultèrent immédiatement, ont surexcité les esprits au delà des Pyrénées; et en Espagne, comme chez nous, les gens compromis et les pêcheurs en eau trouble ont songé à donner à l'irritation populaire une direction et un objet : ils ont ameuté le peuple contre l'Eglise, ils l'entraîneront à l'assaut de la monarchie.

Pour le moment on n'en est qu'à l'anticléricalisme. Dans les meetings que les sociétés antichrétiennes organisent, en Catalogne principalement, on trouve des draperies qui simulent le drapeau rouge, et parmi des décors rutilants, le buste de la République coiffé d'un bonnet phrygien ou catalan, les deux se ressemblent. Et les discours se suivent, violents, enflammés, subversifs de toute autorité et de toute discipline; on appelle par des vœux ardents une révolution libératrice et on discute les moyens d'en favoriser l'avènement.

Les libres-penseurs et les républicains espagnols, comme les radicaux et les socialistes de France, ne tiennent pas seulement à expulser les Congrégations, particulièrement les Jésuites, mais surtout à ruiner leur influence, à s'emparer de leurs biens; tous veulent avec la même ardeur interdire aux religieux le droit au travail et leur participation au mouvement industriel du pays. « Très inconsciemment, observe le correspondant du *Temps* à Barcelone, ils recommencent Luther en un autre milieu, en des conditions et en des circonstances différentes et telles que Luther n'y est pas possible. »

Et puisque nous avons parlé des colonies perdues pour l'Espagne, et nullement encore conquises par les Etats-Unis, ajoutons que l'esprit de révolte se propage à Cuba et que ce peuple ombrageux et turbulent n'entend être assujetti à ces libérateurs ni réellement, ni en apparence : il veut la liberté sans condition et sans frein. On dit M. Mac Kinley et ses conseillers fort embarrassés; insister outre mesure, c'est l'insurrection certaine, immédiate; une nouvelle guerre sans honneur, sans issue. Il faut dire qu'à la pratique, Jonathan se montre de moins en moins belliqueux; mais reculer! et reculer devant ceux qu'on affectait d'émanciper alors qu'on ne songeait qu'à les asservir: reculer enfin!... A Washington on ne sait comment s'y résoudre.

On voudrait bien composer ou corrompre et, comme aux Philippines, par la trahison s'assurer de l'opposition cubaine comme

d'Aguinaldo. Mais à Cuba, l'opposition c'est tout un peuple, et on ne peut *corrompre* un peuple outré qu'en lui rendant justice, et, dans le cas présent, la liberté.

Au Philippines, la capture d'Aguinaldo n'a pas mis fin à la guerre. Ses partisans se sont remis de leur émotion et groupés à nouveau. Quand aujourd'hui, sous la pression de ses gardes, Aguinaldo vient leur conseiller la soumission, ils le plaignent et ne veulent penser qu'à le venger : ainsi se compliquent en se perpétuant les embarras de l'impérialisme américain, aussi mal inspiré, aussi malheureux que l'impérialisme britannique.

Ces mésaventures suffisent, du reste, pour expliquer et pour excuser au besoin les incohérences de la politique américaine à Pékin.

Après la clôture de la question de Mandchourie de la façon péremptoire dont chacun se rappelle, par le communiqué si suggestif publié par le *Messager du gouvernement* de Saint-Pétersbourg, la question chinoise entra dans une phase nouvelle. Fallait-il entreprendre d'autres expéditions militaires autour de Pékin pour disloquer les réguliers chinois ou pour disperser les Boxeurs plus ou moins imaginaires ? Les événements ont conclu à la négative, si bien qu'on peut songer dores et déjà à réduire les effectifs européens pour restreindre d'autant les dépens dont la Chine ne saurait désormais supporter le poids : sa puissance financière étant loin d'être illimitée. L'indemnité qu'on semblait pouvoir imposer avec espoir de recouvrement était de 1 milliard 500 millions. Chaque puissance prépare sa *facture* ; toutes n'ont pas encore établi leurs comptes ; mais les notes déposées à ce jour s'élèvent à près de *un* milliard *800* millions, plus tant de supplément par mois de retard dans le règlement ! Il faudra donc que la Chine se dépêche ou qu'on lui fasse crédit de bienveillance et de bonne volonté.

Cette question d'indemnité à imposer individuellement ou collectivement à la Chine ne laisse pas d'être compliquée. Il y a lieu de fixer le chiffre total, et aussi de trouver les moyens de recouvrement et les garanties désirables. Il fallait s'y attendre : l'Angleterre, et les Etats-Unis comme elle, se met volontiers au-dessus ou au dehors du concert européen : elle songe à l'avenir et plaint la chèvre, sèche aujourd'hui, et songe au chou de l'avenir : les ménager tous les deux faute de pouvoir s'en emparer au milieu des compétitions présentes, voilà sa tâche. En conséquence, les Anglo-Saxons d'ici et de là semblent pleins de sollicitude pour les finances chinoises. Nous voulons oublier leur contentement quand l'Alle-

magne exigeait 5 milliards de la France et des provinces avec. Mais aujourd'hui les journaux anglais trouvent dans les prétentions de l'Allemagne et de la France vis-à-vis de la Chine une certaine ladrerie, et ils dénoncent au monde entier la révoltante exigence de la Russie, *disproportionnée aux services qu'elle a rendus à la civilisation en Extrême-Orient.* A les entendre, l'Allemagne exigera 300 à 350 millions, la France à peu près autant, la Russie sensiblement plus. Le Japon, le doux et paisible Japon, n'accepterait pas plus de 100 à 150 millions, et l'Angleterre se contenterait volontiers de 125 millions. Elle fit, grâce au Transvaal, si triste figure en Chine, que sa modestie en découle. Les Etats-Unis font encore leurs comptes et diront ce qu'ils désirent ; l'Angleterre veut bien admettre qu'ils seront modérés et, prenant texte de ces faits et de ces suppositions, les plumitifs d'outre-Manche, qui ne savent plus comment retourner leur encrier quand il faut aborder le Transvaal, distribuent des aménités à la ronde en faveur du Céleste-Empire. Les Chinois eurent tort, à leurs yeux, d'ouvrir pareille crise, alors que John Bull se trouvait en un grand embarras.

L'indemnité, à vrai dire, doit être calculée sur les efforts faits par chacun, d'après le concours apporté à la répression et sur les dommages subis. L'Allemagne a souffert dans son honneur, dans ses intérêts ; elle a fait rapidement un très grand effort militaire ; elle demande une réparation proportionnée, et c'est justice.

La France a fait comme l'Allemagne et elle assure, de plus, la protection des intérêts catholiques dans le Céleste-Empire. Son indemnité personnelle s'accroît ainsi des indemnités dues aux catholiques de toutes nationalités ; elle réclame réparation des multiples efforts, de dommages collectifs et, quoi qu'en pense l'Angleterre, cela est justice aussi. On sait quelle participation la Russie a prise dans la répression des Boxeurs et des impériaux qui ne valaient guère mieux ; mais on perd généralement de vue les énormes dégâts causés à son chemin de fer transmandchourien. Tout cela doit être reconnu, réparé et, à l'exiger comme les autres, le gouvernement du tsar n'excède pas les convenances de l'équité et des usages internationaux.

Il en va de même pour les Belges. Or s'il est opportun en ce qui touche l'Angleterre et l'Amérique, même pour le Japon, qui comptent accaparer le commerce chinois, de trembler pour la porte ouverte en Chine et le libre échange relatif en passe d'être compromis par des contrôles gênants, des garanties exigées et par

des finances finalement obérées, les autres puissances n'y peuvent malheureusement rien et n'ont pas, quoi qu'il arrive, à sacrifier leur intérêt immédiat aux convenances éventuelles de concurrents doués précisément de cette âpreté au gain, dont ils disent les autres affligés.

Grâce au Transvaal, qui a fait la démonstration pratique de l'impuissance militaire de l'empire britannique, il n'est pas à craindre que l'Angleterre veuille, en Extrême-Orient, se créer de nouvelles affaires, et on ne doit point redouter davantage que le Japon se laissera entraîner par elle dans une opposition déguisée ou déclarée contre les intérêts russes. L'Allemagne, de son côté, prodigue des assurances de désintéressement. De ces faits qui dominent la situation internationale, il résulte qu'isolée dans le monde, la Grande-Bretagne s'épuise en vains efforts pour sortir du guêpier sud-africain.

Elle avait espéré que l'occupation de Pietersburg par la colonne Plummer serait le commencement de la fin de ce cauchemar troublant; que l'heure de la pacification avait enfin sonné. Il n'en est rien. Il faut marcher, marcher encore et toujours, avec des ennemis devant, ou des ennemis sur les flancs, dans la boue, dans la fange et avec la peste dans le dos. Les ruines s'amoncellent, la désolation s'étend, la rage ronge les cœurs, et l'Europe commence à rougir d'une inaction qui laisse perpétrer sous ses yeux, dans une guerre injuste, tant d'inénarrables forfaits.

A Londres, on veut faire croire que Botha désire la paix, qu'il veut négocier à nouveau, et on ne songe pas au ridicule d'une affirmation d'une insincérité flagrante. Mais, alors même que Botha traiterait avec l'ennemi et se rendrait, ce ne serait pas la fin ni la paix ; De Wett, l'Annibal de l'Afrique du Sud ; Kruitzinger, Scheeper, Krooneman, tiendraient campagne, et si ceux-là tombaient, parmi tout un peuple debout, d'autres héros surgiraient... Il est donc pitoyable de voir l'Angleterre et l'opinion britannique persister dans leurs illusions, et continuer avec une ténacité digne d'une meilleure cause la réalisation d'une infamie.

En attendant, et quoi qu'on ait fait pour en éloigner l'heure fatale, il a fallu envisager les conséquences immédiates de cette aventure effroyable. On sait qu'avec 10.000 hommes et 250 millions, en moins de six semaines on comptait conquérir l'Orange et le Transvaal. Voilà dix-neuf mois que dure la guerre, 300.000 soldats et miliciens y ont été occupés, 100.000 hommes sont morts, blessés, invalides ou prisonniers, et voici les chiffres de la

carte à payer. C'est le chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks-Beach qui la donne; il y a donc lieu de croire que si elle n'est point réduite à dessein, elle est encore moins surchargée.

Depuis octobre 1899, c'est-à-dire depuis la déclaration de la guerre, la dette publique de l'Angleterre a été augmentée de différentes façons de 1 milliard 600 millions; par voie d'emprunts elle le sera encore incessamment de 1 milliard 500 millions. Comme, avec le produit de cet emprunt, il restera encore 250 millions de déficit sur les 1.750.000.000 de manquements constatés dans le budget de 1900, c'est au moyen de taxes sur le sucre à l'entrée, et sur le charbon à la sortie, qu'on espère le combler. Cela fait que les Anglais pour l'exercice de 1901 auront à payer, en dépenses, un total de 4 milliards 700 millions, ce qui est bien le plus accablant budget qu'ait enregistré l'humanité. L'Angleterre, qui détient volontiers tous les records. se serait certainement passée de celui-là, et les Anglais le prouvent en se répandant en malédictions : la fiscalité menace d'ébranler ainsi la popularité de Chamberlain. M. Hicks-Beach estime néanmoins que ce viril effort suffira pour mâter la fortune. Il est possible qu'il soit juste ; il est probable qu'il se trompe encore. Il y a un an à peine, le même augure se chargeait de l'affaire moyennant 250 millions; et pour une seule année écoulée, il accuse une dépense pour cet objet de 1.715.500.000 francs. S'il se permettait pour cette année une erreur pareille, ce serait donc à 12 milliards que s'élèveraient les dépenses du prochain exercice, ce qui mettrait médiocrement en lumière les capacités financières d'un homme dont il faut apprécier cependant la grande sincérité.

Si élevées que soient les prévisions du chancelier de l'Echiquier, il est évident qu'elles sont fort au-dessous de la réalité : il n'y a là aucune place pour les dépenses accessoires et consécutives telles que : rapatriement, indemnités, pensions aux invalides, aux veuves, aux orphelins, réorganisation des mines et du pays systématiquement dévasté et à refaire tout entier; il faut tenir compte aussi du commerce perdu, de l'industrie ruinée, des dividendes en souffrance, des intérêts de l'énorme dette contractée et de l'incapacité des pays qu'on veut soumettre et qu'on aura peine à maintenir, à contribuer aux charges assumées si légèrement; il faut compter encore avec les réformes militaires qui s'imposent et dont les dépenses ne laisseront pas d'être lourdes, avec les impôts nouveaux qui entraveront le commerce national et ménageront à l'industrie britannique des concurrences désastreuses; et l'on peut

dire, sans craindre de se tromper, que si la guerre dure au delà de cet exercice, les 4 milliards 700 millions du budget anglais ne suffiront pas, qu'un excédent de dépenses imposera d'autres impôts et un nouvel emprunt. C'est cette réalité désolante et c'est cette cruelle perspective qui rend l'Angleterre rageuse au dedans, hésitante au dehors; tout cela fait que ses concurrents se rassurent, que ses ennemis se préparent. Si maintenant, pour son malheur, elle voulait réagir contre la fatalité qui l'emporte, elle risquerait d'amener un déclanchement fatal et le coup de massue qui mettrait fin à sa fortune scandaleuse.

ARTHUR SAVAÈTE.

# Revue des Livres

**LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS**, par Ch. Huit. — Paris, A. Fontemoing, 1901, gr. in-8° de 583 p.

Voilà un livre très remarquable, comme il s'en écrit peu à notre époque. L'éminent auteur, si familiarisé avec la littérature et la philosophie grecques, était bien armé pour l'entreprendre, car elles sont filles de la civilisation égyptienne et orientale, comme elles devaient être les génératrices de la philosophie et de la littérature latine et occidentale. Cet ouvrage, qui a exigé une incomparable lecture et a abouti à une synthèse monumentale, est un hymne, d'un style ample, ferme et classique, du spiritualisme. C'est la caractéristique qui se dégage de sa lecture. Il se partage en deux divisions : Première partie : La nature et la pensée religieuse; la nature et le sentiment poétique, en Grèce, à Rome. Deuxième partie : La recherche scientifique en Orient, en Grèce; la métaphysique de la nature; philosophes antésocratiques et philosophes postsocratiques; la science de la nature; les savants dans le monde grec et les savants dans le monde romain; la nature et le monde moral; droit et législation, éducation et morale; conclusion. Telle est l'économie de ce beau travail, qui s'étend jusqu'au seuil du Moyen-Age. Il fut d'abord couronné, en 1892, par l'Académie des Sciences morales et politiques, qui avait mis le sujet au concours, en 1890. Depuis ces huit ans, l'auteur, « mettant à profit d'une part les conseils de critiques autorisés, de l'autre les lumières contenues dans les publications nouvelles, n'a rien négligé pour rendre son œuvre moins imparfaite » (p. 1).

Dans la première partie, l'imagination et le sentiment jouent un aussi grand rôle que la raison et le raisonnement dans la seconde, d'un caractère avant tout scientifique. Un léger desideratum, c'est que Ch. Huit eût toujours cité rigoureusement ses sources, bien qu'il semble s'en excuser. Nous extrayons du rapport sur l'ouvrage, présenté par M. Ch. Lévêque, cette appréciation extrêmement autorisée et flatteuse : « Le mémoire n. 2 (Ch. Huit) est un travail considérable et très complet. Si l'auteur a pu embrasser le sujet dans son ensemble et dans ses détails, c'est grâce à un savoir étendu, exact, et, à part ce qui a rapport aux religions orientales, acquis de première main..., sur un programme vaste, sur un sujet difficile et complexe; le mémoire n. 2 est un travail distingué, répondant à toutes les questions avec érudition et méthode; il est bien composé..., le style en est élégant et pourtant naturel; enfin les convictions spiritualistes de l'auteur sont à la fois très fermes et exprimées sous une forme toujours exempte de raideur. » Livre considérable pour les amis des lettres et de la civilisation antiques.

***

Le fascicule IV du **DICTIONNAIRE DE THEOLOGIE CATHOLIQUE** (Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, in-4°, col. 807-1184; — **Almain — André de la Mère de Dieu**, avec 2 cartes hors texte) se maintient au niveau scientifique du premier fascicule. L'ouvrage doit prendre rang dans toute bibliothèque qu'on veut être au courant de la science sacrée moderne. Dans ce fascicule, sont particulièrement remarquables d'information étendue et de sûre critique les articles suivants : *Alpha et Oméga*, désignant symboliquement Jésus-Christ, dans l'Apocalypse, chez les Pères, chez les Gnostiques, sur les monuments chrétiens primitifs, par E. Mangenot; *Alphonse de Liguori*, sa vie et ses écrits, par J. Kannengieser; *Saint Ambroise*, sa vie, ses écrits, sa doctrine, par A. Lar-

gent ; *Le Rit ambrosien*, sources, origines, année liturgique, messe, office divin, sacrements, par P. Lejay ; *L'Ame*, dans la sainte Ecriture, aux trois premiers siècles de l'Eglise, développement de la doctrine du IVe au XIIIe siècle, l'âme chez les Grecs, les Syriens, les Arméniens ; la spiritualité démontrée par la théologie et par la raison, d'après saint Thomas, par le Père Bainvel, J. Parisot, J. Lamy, le Père Peillaube ; *L'Américanisme*, par F. Deshayes ; *Amérique* (Etats-Unis), historique, relations actuelles entre les Eglises et l'Etat ; catholicisme, séminaires, Universités catholiques, publications catholiques, associations, missions ; protestantisme, avec des statistiques intéressantes, par A. Tanquerey et G. André ; *L'Amérique latine*, histoire générale et par pays, avec tables statistiques concernant le catholicisme, par P. Termoz ; *Anachorètes*, Orient, Occident, congrégations d'ermites, reclus, stylites, pasteurs, par Dom M. Besse ; *Anathème*, dans la Bible, dans l'Eglise, par A. Vacant, etc.

***

La collection **SCIENCE ET RELIGION**, que publie la librairie Bloud et Barral, continue ses rapides succès pour le meilleur bien de notre société contemporaine. Chacun rencontrera dans ces brochures in-12 de 64 pages (prix : 0 fr. 60) une lumière condensée sur les questions qui tourmentent tant d'âmes cultivées. Les auteurs sont tous des spécialistes qui, grâce à leur nombre, leur connaissance parfaite de la matière traitée, le peu d'étendue de l'ouvrage, sorte de résumé des derniers résultats acquis de la science, peuvent produire une quantité considérable de volumes en un laps de temps restreint. Que certains esprits, du reste bienveillants, ne croient plus à une œuvre prématurée, à une production trop hâtive. Nous nous plaisons à citer quelques-unes des meilleures brochures de la dernière série parue récemment :

**Le Péché originel dans Adam et ses descendants ; Justice et Chute originelle ; La Tache héréditaire**, par le Père Le Bachelet, S. J., 2 vol. ;

**Le Monde Juif au temps de Jésus-Christ et des Apôtres**, par l'abbé E. Beurlier, 2 vol. ;

**Analogies de la Science et de la Religion**, par P. Courbet, 2 vol. ;

**Les Raisons de ma Croyance**, par le Cardinal Manning, 2 vol. ;

**L'Eglise Grecque - Orthodoxe et l'Union**, par le Père F. Tournebize, S. J., 2 vol. ;

**Le Brahmanisme**, par Ch. Godard ;

**Le Fakirisme, les Fakirs et leurs prestiges**, par le même ;

**Les Morts reviennent-ils ?** par J. Bertrand ;

**Le Régime corporatif et l'Organisation du Travail ; Le Passé ; L'Avenir**, par le Père de Pascal, 2 vol. ;

**L'Education supérieure des Femmes**, par Mgr Spalding, traduit de l'anglais par l'abbé F. Klein.

Tous ces volumes, bien au courant de la science établissent la question de façon précise, démontrent l'accord possible et réel entre les vérités de la foi et les conclusions de la science, et réfutent les objections actuelles après les avoir exposées avec netteté.

***

**LA SCIENCE ET LES FAITS SURNATURELS CONTEMPORAINS. Les vrais et les faux miracles**, par le R. P. Lescœur, 2e édit. — Paris, Roger et Chernoviz, s. d. (1901), in-12 de XII-280 p.

Cette scientifique étude a pour objet le départage du vrai et du faux surnaturel, des faux et des vrais miracles, et rendra grand service à la science apologétique de notre époque, malgré les attaques d'une revue spéciale pour le clergé, connue par ses concessions au rationalisme. Le Père Lescœur a produit les témoignages nombreux, très intéressants et très concluants des hommes de la science, et il a démontré comment ils attestaient, d'une manière indéniable, l'existence de ce surnaturel dont la philosophie antichrétienne croyait s'être à jamais débarrassée. « L'étude que vous avez faite de ces enquêtes et de leurs résultats, écrit le Cardinal Perraud à l'auteur, constitue une page très importante de l'apologétique contemporaine... J'en recommande la lecture intégrale (que votre excellent style rend d'ailleurs si agréable) à tous ceux qui veulent étudier à fond la question si considérable des vrais et des faux miracles, ainsi que la confirmation inattendue donnée par le spiritisme... à l'existence « d'esprits

« de malice, répandus dans l'air, agents « de ce prince de ténèbres... » (I Eph., I, 2 ; VI, 12.)... Cette lecture pourrait bien aussi n'être pas inutile à certains catholiques, voire à certains membres du clergé, entichés de ce criticisme germanique, ultra-subjectiviste, que Léon XIII a si énergiquement stigmatisé dans son Encyclique du 8 septembre 1899. »

---

# Revue Financière

Un emprunt allemand couvert trois fois en France ! Voilà une réalité prodigieuse qui porte à la réflexion et fait dire aux financiers les plus autorisés (Voir le *Temps*, du 29 avril) :

On ne saurait trop insister sur le fait de l'exode des capitaux français. La question est d'une importance capitale. Nous ne rappellerons pas les causes *politiques*, *sociales* et *fiscales* qui certainement ont un rôle prépondérant dans les circonstances actuelles.

Nous voulons aujourd'hui expliquer dans quelle mesure le taux de l'intérêt de l'argent chez nous détermine la sortie des capitaux.

Le taux de la rente française est quelque peu faussé. Chaque jour, la rente se déclasse, parce qu'on ne peut se défendre d'établir la comparaison entre les taux des différents fonds des grands Etats européens. Les rentes étrangères ont, depuis plusieurs années, baissé très sensiblement ; notre rente nationale a été pendant le même temps maintenue à un niveau relativement élevé. On se réjouirait de cette constatation, si elle était fondée sur une situation financière et économique exceptionnellement florissante. Or, ce n'est pas le cas et le ministre des finances avait bien raison dernièrement, quand il jetait le cri d'alarme devant la diminution des rentrées d'impôts qui paraît marquer un déclin momentané de l'activité commerciale et industrielle en France.

La rente française se déclasse, en ce sens qu'elle sort des portefeuilles du public pour entrer dans une caisse unique, celle des Dépôts et Consignations, avec cette aggravation que la rente perpétuelle, ainsi transférée, devient pratiquement une rente remboursable, puisqu'en cas de retraits de fonds de la part des titulaires des livrets des caisses d'épargne, l'Etat serait tenu de rendre l'argent qu'il a reçu et non les titres de rente qu'il a achetés.

Et pourquoi le public vend-il des rentes françaises ? C'est parce que la concurrence des fonds étrangers se manifeste par des conditions de prix beaucoup plus avantageuses que celles présentées par notre rente. Les hauts prix de celle-ci par rapport aux bas prix de ceux-là constituent une excitation continuelle aux ventes de rente nationale. Et c'est notamment pour cette raison purement économique que les capitaux vont aux placements les plus remunérateurs. Rien ne saurait les empêcher d'obéir à cette tendance.

Mais les cours élevés de notre rente n'ont pas seulement pour effet d'inviter notre épargne à l'achat de valeurs étrangères. Ils contribuent à maintenir le taux de l'escompte à la Banque à un niveau très bas, circonstance qui permet à l'industrie étrangère de se faire chez nous des ressources à bon marché. Certes, les dispo-

nibilités rassemblées dans les caisses de nos sociétes de crédit ne restent pas improductives. Mais une grande partie de cet argent français ne sert-elle pas à des acceptations de traites tirées de l'étranger sur nos sociétés de crédit, c'est-à-dire sur les disponibilités de la clientèle française ? Nous nous garderons bien de blâmer les banques de faire ces emplois, pas plus que nous ne songerons à critiquer en principe les emplois des capitaux français en fonds d'Etat étrangers. L'argent va où il trouve sécurité et profit. Mais il est un fait qu'on ne peut nier : le taux bas de l'argent chez nous facilite les emprunts de l'étranger. Notre capital délaisse notre rente nationale et notre industrie pour souscrire aux emprunts étrangers et commanditer l'industrie étrangère, et à quelles conditions ? Au taux de l'argent en France, et non au taux de l'argent des pays emprunteurs.

Certes, tant que les emplois de fonds ayant cette destination ne dépassent pas certaine mesure et tant qu'ils sont la conséquence de convenances prudemment délibérées, il n'y a rien à dire. Mais est-ce bien le cas des emplois pratiqués aujourd'hui par notre épargne ? *N'entre-t-il pas dans ces opérations une part de crainte à l'égard des mesures fiscales dont elle est menacée sans cesse ?*

Assurément. Il convient donc de rassurer le capital national. C'est la première condition qui s'impose pour le retenir dans le pays. Puis, et c'est la conclusion à laquelle nous conduisent ces quelques réflexions, il convient de laisser nos rentes descendre au niveau du marché universel de l'argent, et de travailler à leur reclassement, au lieu d'effectuer l'opération contraire. Nous avons la conviction qu'un peu de baisse sur nos rentes ramènerait les achats de l'épargne, l'empêcherait d'émigrer et que la hausse de l'escompte qui pourrait être la conséquence de la baisse de la rente déterminerait la rentrée des capitaux français prêtés à l'industrie étrangère par l'intermédiaire des banques. Nous devons nous préoccuper de l'exode des capitaux français et l'entraver dans ce qu'il a d'exceptionnel. Qu'on se souvienne de l'opposition faite autrefois par l'empereur d'Allemagne au projet de conversion de la rente allemande. Ce souverain avait compris que, pour retenir les capitaux en territoire allemand, il fallait leur offrir un revenu suffisamment rémunérateur. Or, on vient de voir que non seulement cette sage politique avait eu l'effet qu'on en attendait, mais qu'elle a produit ce résultat qu'on n'aurait pas espéré, *il y a quelques années, d'attirer en Allemagne une grande partie de l'épargne française.*

Les tendances du marché sont restées bonnes, mais les transactions n'ont guère présenté d'animation plus suivie qu'auparavant. Aucun mouvement d'ensemble à signaler. Chaque valeur a suivi la disposition commandée par la position de place qui lui était particulière.

Plusieurs, qui avaient été l'objet d'une certaine reprise, ont été ramenées en arrière, par suite des réalisations d'acheteurs en bénéfices. Ceux-ci, connaissant l'étroitesse et par conséquent l'irrégularité actuelle du marché, se sont, comme d'habitude, contentés de bénéfices modestes et, sans vouloir attendre la liquidation, ont dénoncé leurs engagements. Par contre, d'autres groupes ont réalisé quelque progrès, soutenus par les rachats des vendeurs de primes qui n'ont pas voulu non plus attendre au dernier moment pour se couvrir.

D'autres valeurs enfin ont été très agitées et sans impulsion bien définie, acheteurs et vendeurs de primes défendant leurs positions et provoquant ainsi de brusques revirements. En somme, la Bourse est toujours dans l'expectative. Elle maintient les résultats acquis sans chercher à les améliorer sensiblement, jusqu'à ce qu'elle soit débarrassée de toutes les questions qui la préoccupent. Jamais les

engagements n'ont été aussi peu chargés et les disponibilités plus abondantes.

On a pu remarquer à ce propos que cette masse de capitaux n'a pas témoigné *autant d'inclination vers l'emprunt anglais qui a été émis cette semaine, que vers le dernier emprunt allemand.* La différence de taux a été pour quelque chose dans cette réserve et la politique aussi.

Nos rentes ont été fermement tenues, le *3 o/o* à 101,55 ; l'*Amortissable* à 100,07 ; le *3 1/2* à 102,86. L'*Extérieure* a été résistante à 73,22, l'*Italien* est calme à 96,45 ; le *Portugais 3 o/o* passe à 25,40. Les fonds brésiliens ont bien supporté les réalisations qui ont eu lieu après le mouvement de hausse qui venait de s'effectuer ; le *4 o/o* s'est tenu à 69,40, le *Funding* à 95,20. Les fonds turcs sont fermes : la *série B* à 49,75 ; la *série C* à 27,35 ; la *série D* à 24,57. L'*Obligation 5 o/o 1896* vaut 508. Les fonds russes ont été mouvementés sur les bruits persistants, bien que non confirmés, qu'un emprunt pourrait bientôt être annoncé. Le *3 o/o 1891* passe à 85 ; le *3 o/o 1896* à 87,35.

Les fonds égyptiens sont fermes : l'*Unifiée* à 109,29 ; la *Privilégiée* à 102,25 ; la *Daïra Sanieh* à 104,25.

**Chemins de fer français.** — Le recettes de la dernière période hebdomadaire connue sont meilleures que précédemment. Le *Nord* passe de 2185 à 2186 ; le *Lyon* s'est élevé de 1745 à 1750. L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a eu lieu vendredi. Elle a donné son approbation définitive aux comptes de l'exercice 1898, approuvé à titre provisoire ceux de 1900 et fixé à 58 francs par action le dividende de ce dernier exercice.

Elle a réélu MM. Denormandie, Laugel et le baron G. de Rothschild, administrateurs sortants, ainsi que MM. de la Tournerie, de Raynal, Boyer, de Billy et Hector Bouruet-Aubertot, membres de la commission des comptes.

L'*Orléans* se retrouve à 1670 sans changement ; le *Midi* varie de 1315 à 1310 ; l'*Est* s'est maintenu de 1051 à 1052 ; l'*Ouest* a réagi de 1050 à 1945.

Nota. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la circulaire ci-jointe, relative aux Anthracites de Savoie, et leur annonçons que les travaux du Syndicat des Ardoisières de Port-Cros commenceront dans la première quinzaine de mai.

*Alliance de la Presse.*

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 5-01

# SOIRÉES FRANCO-RUSSES

## TROISIÈME SOIRÉE

## Boers et Afrikanders

*(Suite)*

## AVANT LA GUERRE

LE COMTE

Ici d'abord, je vous arrête. Que ce soit bien entendu : nous ne défendons obstinément aucune cause reconnue mauvaise. Tout homme est faillible et ce n'est pas parce que les Boers se familiarisent de bonne heure avec le texte des livres Saints, qu'il faut être envers eux d'une exigence excessive. Pour un ministre prévaricateur que le Transvaal a connu peut-être, sans pouvoir l'accabler comme il aurait voulu le faire, quel autre peuple plus heureux, absolument sans tache, oserait lui jeter la première pierre et remercier le ciel de ne ressembler en rien à ce galeux exécrable ? Il en faut de la pudeur, point trop ; il convient, en tous cas, dans ses jugements, de ne jamais excéder les justes limites.

Cela dit, chers amis, arrivons au fait que je condamne, mais dont la perversité ne dépasse pas, nuances et circonstances mises à part, la mauvaise foi courante et la malhonnêteté en vogue alors dans certains milieux de Johannesburg.

Durant la nuit du 26 au 27 septembre 1896, un certain nombre de *claims*, situés aux environs immédiats de Johannesburg, avaient

été jalonnés sans les licences prescrites par la loi. Ces *claims*, de notoriété publique, appartenaient à des compagnies organisées, ayant des droits de propriété établis. La tentative de vol était manifeste et comme elle constituait une récidive, il devenait évident qu'on était en présence d'un cambriolage immobilier concerté entre individus convenablement renseignés. Remarque à faire : les cambrioleurs ne se cachaient pas. C'est ainsi que le 27 septembre au saut du lit, si tant est qu'il eût eu le loisir de se coucher, le colonel Ferreira, personnage de grand poids parmi les Boers, s'en alla trouver M. Van der Merwe, commissaire des mines, exigea les licences qui devaient le rendre légitime possesseur des *claims* piquetés frauduleusement durant la nuit écoulée. Cela révélait une grande assurance que l'instruction reconnut fondée sur de hautes complicités.

Naturellement M. Van der Merwe refusa net et, sans autre forme de procès, il fit arrêter Ferreira, Ekron Pippin et un nommé Moloney[1], sujet américain. C'est dire que, s'il y a eu des défail-

1. C'est au correspondant *Des Débats* que nous empruntons le récit de l'expédition du colonel Ferreira effectuée pendant cette nuit mémorable. Le champ d'opération est à deux kilomètres de Johannesburg; les conjurés, ils étaient une douzaine, avaient frété un certain nombre de fiacres, et, vers deux heures du matin, la bande traversait, en voitures, les rues solitaires de la ville. A ce moment, un brave Américain, Moloney, rentrait chez lui; il aperçoit ce défilé de fiacres et, stupéfait, se demande où peuvent bien aller tous ces gens-là, à une heure si matinale. « Suis-je stupide! se dit-il; c'est évidemment pour un combat de boxe. La police l'a interdit durant le jour et les champions ont décidé de se battre la nuit. Excellente aubaine! » Ravi de sa découverte, notre homme court à un petit café, où se trouvent quelques amis attardés; il leur annonce la bonne nouvelle; on hèle des cabs et les voilà qui suivent au grand trot la première bande.

Ils arrivent sur le terrain, où déjà Ferreira et ses amis étaient en train d'opérer; ils s'approchent, et les autres, surpris et effrayés de voir des inconnus apparaître dans la nuit, s'arrêtent dans leur travail. « Que venez-vous faire ici? demande le colonel. — Nous nous promenons, répond Moloney. — Vous feriez mieux de rester chez vous. — Ce n'est pas mon avis », repart l'Américain. La situation devenait délicate. Ferreira consulte ses amis : « Que peuvent être ces gens-là ? Des concurrents, des ennemis? Dans le doute, il vaut mieux les acheter que les combattre. » Il revient vers Moloney : « Nous avons, dit-il, formé un Syndicat pour jalonner des claims. Voulez-vous être avec nous ? Si oui, prenez des piquets et aidez-nous. Vous aurez votre part. » L'Américain se console de perdre son match de boxe : on lui offre une compensation qu'il accepte. « *All right!* Mais signez-nous d'abord ce document. » On signe à la lueur d'une lanterne, et voilà les deux bandes, unies fraternellement dans leur besogne de cambriolage, et qui disposent activement leurs piquets.

Le lendemain, Moloney avec Ferreira était en prison pour avoir jalonné illicitement, pendant la nuit, et il était condamné à 500 francs d'amende. *All right!*

lances avouées; il n'y eut pas de complaisance dans les actes de la justice; aucune spoliation ne fut sanctionnée. Ce fut, en somme, une affaire de moralité déplorable qu'on ne saurait généraliser sans injustice[1] à la charge des Boers et de leur gouvernement.

1. Quand cette affaire extraordinaire vint aux assises, présidée par le juge Morice, de la Haute-Cour, elle amena les révélations que voici résumées :

1° Il s'était formé un syndicat financier pour saisir subrepticement les propriétés minières dont les titres ne se trouvaient pas en accord parfait avec la loi et pouvaient donner lieu à des contestations. Ce syndicat, nommé le *Venture Syndicate*, reconnaissait pour chef le colonel Ferreira; il comprenait, parmi ses membres, entre autres les cinq fils du ministre des mines, M. Christian Joubert; M. A. Walker, lieutenant de police; M. Zulch, directeur des douanes; il se réunissait au North Western Hotel.

2° Le syndicat prenait ses informations aux bureaux du ministère des mines qui mettaient à sa disposition les pièces administratives concernant les titres de propriété des Compagnies.

3° Dans le cas présent, la coopération du ministère des mines s'était même accusée parce que le ministre, M. C. Joubert, s'était associé au syndicat, auquel il avait versé, pour sa part, une somme de 250 francs. Il avait fourni lui-même au colonel Ferreira toutes les indications nécessaires; le terrain en question étant occupé par une plantation d'arbres, le ministre avait cru que, du moment que ce terrain, pris sans licences en qualité de *claims miniers*, n'était pas exploité comme *claims miniers*, une contestation pouvait s'élever au sujet de la validité de la possession et que la contestation tournerait à l'avantage du requérant; en quoi, l'honorable ministre avait tort.

4° La collaboration du ministre ne s'était pas bornée à ces renseignements. Quelques jours avant l'attentat, il s'était rendu en personne sur les lieux, accompagné de deux de ses fils, du lieutenant Louw et du colonel Ferreira; là, on avait arrêté de concert les détails de l'opération. « Si j'ai jalonné ces claims, déclara le colonel Ferreira dans son interrogatoire, ç'a été *sur l'ordre du ministre des mines*. Nous avons commencé à opérer avant le lever du soleil. C'est le ministre lui-même qui m'a dit d'agir ainsi, afin d'éviter des compétitions. Je n'avais pas de licences : je sais que je ne pouvais jalonner sans licence; mais le ministre me dit qu'il forcerait la commission des mines à me les accorder par la suite. Je connais la loi de l'Or; je n'ignore pas que toute opération de jalonnage, exécutée sans licences et durant la nuit, est illégale; mais j'ai agi sur les propres indications du ministre des mines. »

Dans ces conditions, l'affaire était claire : l'action du ministre des mines couvrait les accusés. C'est ce que le juge Morice, dans son résumé des débats, dut constater. « Le seul point, dit-il que nous puissons examiner est le suivant : les accusés ont-ils agi de bonne foi? avaient-ils des raisons suffisantes pour croire que le terrain en question était libre? Le colonel Ferreira a mis ce point hors de doute. Il avait tiré toutes ses informations du ministre des mines, la plus haute autorité qu'il y ait en la matière. Il est profondément malheureux que le nom du ministre des mines soit mêlé à ces événements; et c'est, d'autre part, une grande pitié que ses fils aient été convaincus de posséder une part dans ce syndicat de *Jalonneurs* ».

Le jury partagea cet avis et il acquitta les accusés.

LE CAPITAINE

J'en conviens.

MOI

Il y a, dans la vie des hommes et dans l'existence de peuples, des coïncidences, des rapprochements bien faits pour confondre l'observateur impartial. Pourtant il ne viendra à la pensée de personne, je le suppose bien, de comparer ici, rigoureusement, Ferreira à Jameson ; Christian Joubert à Chamberlain : ce serait, le cas échéant, l'occasion de répéter que tout est relatif; que, selon qu'on se trouve, fort ou faible, on peut commettre d'énormes ou seulement de légères iniquités, proportionnellement à sa taille grande ou réduite au plus ou au moins d'énergie et de force ; dont on saurait doubler sa perversité. Christian Joubert, en cette circonstance, fut simplement un ministre ignorant qui manqua de réserve et de dignité; Ferreira et ses associés ressemblaient à beaucoup d'*uitlanders* leurs initiateurs; ils m'apparaissent avoir été dénués de délicatesse dans la recherche d'un bien dont la propriété, à leurs yeux, restait contestable. Mais reconnaissez-vous en C. Joubert, Chamberlain, le financier-ministre interlope qu'on a trouvé mêlé dans toutes les entreprises imaginées spécialement pour exploiter le Transvaal; qui fit tant et si bien qu'au pouvoir ses intérêts personnels imposaient la guerre qui répugnait à l'honneur, à l'intérêt essentiel de sa patrie, dont il trafiquait? Chamberlain est devenu pour tous un prodige d'insolence et de duplicité ; sa forfanterie paraît être celle d'un charlatan et son courage, celui d'un belluaire qui d'une main brandit sa cravache sur des lions vieux, sinon apprivoisés; et de l'autre, tout en étalant des mollets montés, tend une sébille aux spectateurs illusionnés. Chamberlain ne travaille pas pour la gloire! Quant à Jameson, il échappe à toute définition; mais l'acharnement que mit Chamberlain à sauver Jameson fut, outre les preuves qui abondent, l'aveu impudent de la complicité de ces deux malfaiteurs.

LE COMTE

Le *raid* de Jameson[1] ne fut certainement pas le cause des diffi-

1. Une correspondance de Capetown à la *Gazette de Francfort* donnait en juin 1896 à ce sujet, de Cecil Rhodes et d'Alfred Beit son complice, ces renseignements :

cultés dont la complication fit éclater la guerre; ce fut une simple manifestation, un essai pour l'exécution d'un projet dès longtemps arrêté, dont on recherchait le plus grand avantage avec la mise de fonds et d'efforts la plus réduite : on tentait une affaire. Était-elle entreprise pour le compte de l'Angleterre ou seulement pour celui de Cecil Rhodes, qui prenait alors un plaisir réel à jouer le *Napoléon* africain? Ici les avis se partagent.

MOI

On n'a jamais su définir exactement l'ambition politique de Cecil Rhodes, et lui-même ne s'est jamais expliqué nettement à cet égard. Il faut tenir compte cependant qu'il fut à l'origine — qui sait si au fond du cœur il a jamais cessé de l'être — l'apôtre de l'*Afrikandérisme*. C'est dans sa tête, en même temps sans doute qu'en beaucoup d'autres, qu'a surgi l'idée, certainement grandiose, de réunir dans l'Afrique du Sud, en un vaste et puissant faisceau, toutes les énergies, toutes les forces, toutes les richesses, et deux races concurrentes; aussi toutes les colonies et tous les territoires assujettis, ou libres encore, du Cap de Zambèze. On ne songeait pas en ce temps-là à étendre le projet jusqu'à la Méditerranée, ce qui prouve d'abord que le progrès ainsi que l'ambition se développent tant que l'espace libre se déroule devant eux.

Je ne dis pas que Cecil Rhodes, Anglais de bonne souche, n'aimait pas sa patrie, et il avait certainement autour de lui nom-

Dès 1894, Rhodes et Beit préparaient un coup de main contre le Transvaal. A cette époque peu de personnes étaient dans le secret; seuls, quelques directeurs de la *Chartered Company* en furent informés pour assurer un base financière à l'entreprise. Des agents furent envoyés à Johannesburg pour remuer peu à peu les *uitlanders* et gagner leurs sympathies au projet, des conférences furent organisées pour faire naître dans la population l'esprit de révolte qui devait concourir au succès définitif.

Le programme du groupe financier comportait, pour le cas de réussite, les articles suivants :

1° Toutes les richesses minérales du Transvaal reviendraient à le *Chartered Company* : MM. Rhodes et Beit recevraient à titre de récompense pour l'exécution de leur plan 25 o/o du bénéfice brut;

2° La compagnie *De Beers* recevrait un dédommagement pour l'aide prêté à l'entreprise;

3° Les autres financiers auraient certains droits aux sommes restantes, en raison de leur appui financier.

A ce compte-là, certainement, les *uitlanders* eussent été indignement volés.

bre d'amis qui n'aspiraient qu'à ajouter à la couronne coloniale de l'Angleterre le joyau sud-africain. Mais, il arriva fréquemment au *roi* du diamant de ne pas partager les opinions ambiantes. L'Angleterre, à sa naissance, existait déjà et fonctionnait sans lui? Il ne pouvait donc, dans la destinée de ce royaume en plein épanouissement, jouer un rôle prépondérant, à jamais glorieux. Il n'en allait pas de même pour lui, dans l'Afrique du Sud, où il avait mis partout sa marque puissante et victorieuse. Il tenait les sources mêmes du diamant, il entendait aussi accaparer le pays de l'or; car, par ses prompts succès, par sa ténacité dédaigneuse des obstacles, il avait déjà enserré le Transvaal entre ses conquêtes convergentes du Nord, de l'Est et du Sud. Les républiques boers, selon lui, devaient fondre dès lors dans le bloc imposant de la confédération indépendante des États-Unis de l'Afrique du Sud. Or, cette confédération aurait une organisation bien spéciale, son armée propre et un drapeau. Elle eût été, sans contestation possible, son bien et son œuvre; le crédit d'un peuple allait devenir le sien; son souffle aurait fait naître une nation et tel eût été son incomparable destin, que, sans l'aide d'un Lafayette, Rhodes aurait éclipsé Washington !

## LE CAPITAINE

Il subissait un sort inéluctable[1]. Nous avons vu ce que valaient le Cap et la Natalie avant les découvertes qui donnèrent le jour à Johannesburg et à Kimberley. La Rhodesia, sur laquelle on fondait tant d'espérances, les avait toutes déçues, aucune richesse minière n'y apparaissant, si bien que, pour les gens avisés, il était démontré que l'Orange et le Transvaal résumaient pour un long avenir la fortune de toute l'Afrique australe. Certes, les ports du Cap et de la Natalie deviendraient des villes coquettes, de jour en jour plus florissantes; elles gagneraient en importance et en activité, mais leur prospérité demeurerait dépendante du développement industriel et commercial de la République Sud-Africaine et

1. Telle est aujourd'hui la déchéance de cet aventurier, que, jadis tout-puissant pour déchaîner les pires fléaux, il ne peut aujourd'hui, malgré ses efforts, en circonscrire les ravages. M. Krüger et tous les Boers avec lui ne voient plus en ce mauvais génie des Républiques Sud-Africaines qu'un homme vidé, un ambitieux échoué, politiquement et moralement fini : sa disparition ne saurait plus rassurer ni émouvoir personne.

aussi de sa bonne volonté. Comme, d'autre part, l'avenir agricole de l'Afrique du Sud était étroitement lié à la progression de la race hollandaise et de la durée des goûts champêtres, que pouvait bien faire la Grande-Bretagne en ces lieux si elle n'y acquérait la suprématie, si elle n'imposait pas son autorité suprême? Pour y parvenir, elle avait encouragé Cecil Rhodes et elle accueillit comme un succès national chacun de ses progrès; elle respira autant que lui-même quand la défaite des Matabélés l'amena sur les bords du Zambèze. Ensemble, ils jouirent de la déconvenue de l'Allemagne isolée enfin, non seulement dans ses possessions de l'Est et de l'Ouest, mais surtout du Transvaal que d'aucuns lui conseillaient de *protéger* contre l'Angleterre[1]. La Grande-Bretagne, de plus, étant

1. A Blœmfontein, pas plus qu'à Pretoria, lord Roberts n'a rien découvert qui pût établir la réalité des visées de l'Allemagne sur les républiques Sud-africaines. L'enquête ouverte antérieurement à Londres, lorsque les *Communes* eurent à s'occuper de Jameson et parurent vouloir faciliter l'instruction de ce procès fameux, cette enquête ne put découvrir le moindre fil de l'intrigue germanique qu'on avait cependant cent fois dénoncée avec fureur, et dont on fit à M. Krüger un grief gratuit qui aida grandement à déchaîner le conflit.

C'est un fait qui paraît acquis : l'Allemagne n'avait à cœur que de développer ses relations commerciales dans le Sud-Africain, et ne conspirait en ces parages ni contre les ambitions britanniques, ni contre l'indépendance des Boers. Cependant les coloniaux allemands concevaient des espoirs, formaient des projets que le gouvernement impérial n'avait pas à apprécier et dont l'Angleterre prenait néanmoins ombrage.

Ainsi, Otto Arendt, économiste distingué, très connu dans la presse et fort écouté au Reichstag, en 1894, disait avec force et conviction : « Que si l'Allemagne et la France veulent faire de la grande politique en Afrique — je parle ici de l'Afrique, mais je voudrais parler de l'Europe avec tout autant de raison, — elles sont obligées désormais de la faire en commun. C'est aussi le seul moyen de faire rentrer l'Angleterre dans le devoir, étant donnée l'impossibilité où nous nous trouvons d'obtenir d'elle qu'elle demeure dans les limites strictes de son droit. » Il ajoutait : « ... Il n'y a pas à se faire d'illusion; la politique anglaise demeure invariable dans son exclusivisme. Elle a encore quelque tolérance pour les peuples faibles, dont elle peut, en un tour de main, briser la résistance. Mais que les Allemands et les Français fassent mine de réclamer leur part du continent noir, c'est ce que, à aucun prix, elle ne peut supporter. Il est permis d'affirmer, en ce qui nous concerne plus particulièrement, nous autres Allemands, que nous n'avons pu faire un seul pas en Afrique sans avoir les Anglais à nos trousses. Chacune de nos acquisitions a immédiatement donné lieu, de leur part, à d'incessantes et acrimonieuses demandes de compensations. Faibles ou indolents comme nous sommes, nous avons constamment cédé à des exigences intolérables. Il est impossible de dissimuler que, par l'arrangement que nous avons eu la « bêtise » de consentir en 1890, nous avons compromis en Afrique notre position de grande puissance. Mais est-ce une raison pour continuer indéfiniment à nous laisser marcher sur les

alliée au Portugal et bénéficiaire d'accords qui mettaient le Mozambique à sa disposition, les Boers du Transvaal et ceux de l'Orange étaient cernés de toutes parts, tenus à l'écart du monde civilisé. Dès lors, ces rudes fermiers, pour qui la mort serait cependant un bienfait s'il leur fallait servir, paraissaient acculés, bien près d'être vaincus. Ils n'avaient plus la ressource traditionnelle et suprême de fuir l'ennemi, d'éviter par un *trek* le contact de l'agresseur. Les Boers, pensait-on à Capetown et à Londres, se rendront à l'inévitable ; ils déposeront les armes; pour vivre enfin en paix, ils serviront le maître et en feront en ces lieux la force et le bonheur. On voyait dans cette issue heureuse la fin d'un conflit séculaire et l'étouffement des velléités séparatistes des *Afrikanders*.

Au point de vue anglais, il y avait urgence, d'autant plus que le Transvaal avait déjà annexé diverses communautés boers du Sud-

pieds par les Anglais? Vous ne le croyez pas et nous avons cessé de le penser. Il faut qu'au contraire le passé nous serve de leçon pour l'avenir. »

Ce qui militait en faveur d'une entente franco-allemande en Afrique, selon M. Otto Arendt, c'était « l'intérêt commun ». Naturellement, comme tout bon Allemand, M. Arendt préconisait la résignation de la France en Alsace-Lorraine, moyennant quoi l'alliance coloniale franco-allemande était facile et tous les bienfaits du PROTECTORAT germanique acquis à la France soumise ! L'économiste distingué poursuivait ainsi : « Il faut se demander comment il se fait que la grande et intelligente nation française n'ait pas la force de revenir enfin de la politique des regrets à la politique des intérêts — politique qui comporte, comme condition indispensable, une entente avec l'Allemagne ? La France et l'Allemagne, définitivement réconciliées, devraient présider à une sorte de blocus idéal contre la Grande-Bretagne. Dans ce but, il serait possible de grouper différentes nations, grandes et petites, et de constituer comme une ligue de famille européenne qui affirmerait avec force les intérêts continentaux. La puissance britannique est en harmonie avec la position insulaire du Royaume-Uni, situé hors de la sphère des intérêts européens. L'Allemagne et la France, appuyées sur les facteurs, aussi puissants qu'indestructibles, dont elles disposent dans le vieux monde, pourraient, en prenant les petits sous leur protection, devenir — et cela sous une forme que la force des choses se chargerait de fournir — les mandataires de la volonté de l'Europe et représenter de la sorte une puissance morale et matérielle redoutable, devant laquelle le léopard britannique n'aurait qu'à baisser la tête...

« ... Au cri insolent : « L'Afrique anglaise du Cap au Nil », nous devons répondre énergiquement : « A bas les mains ! » et soutenir avec énergie qu'il y a encore de par le monde d'autres peuples que les Anglo-Saxons ; qu'ils ont des droits, eux aussi, et sauront les faire triompher même sur le noir continent. Mais ne perdons pas de vue un point capital. Tant que la France et l'Allemagne se disputeront, l'Angleterre profitera de leurs discordes. Elle achèvera de s'établir dans le pays des Pharaons, tout le long du Nil, et réalisera la devise ambitieuse du négociant politique et trafiquant en marchandises (Cecil Rhodes), qui occupe au Cap le poste de premier ministre et fait la pluie et le beau temps en Afrique. »

Est et qu'il négociait avec l'Orange le traité d'alliance, dont la conclusion fut précipitée par l'invasion de Jameson, alors que ce *raid*, dans la pensée des *invaders*, devait en conjurer les effets politiques et militaires.

LE COMTE

La race hollandaise, se répandant comme une tache d'huile sur toute l'Afrique du Sud, y perdit en densité ce qu'elle gagna en étendue. C'était un demi-mal que sa fécondité corrigeait chaque jour. Cecil Rhodes espérait pourtant que l'immigration *anglifierait* le pays. Erreur ! D'abord les immigrants n'étaient pas exclusivement des Anglais, et puis l'industrie aurifère avait produit à peu près son maximum d'attractions. Il y avait à prévoir dès 1899 un ralentissement dans les arrivages, auquel eût succédé un abaissement notable, soit que les mines pauvres eussent été abandonnées, soit que, dans les autres, l'organisation du travail eût réduit les bénéfices du personnel et les emplois disponibles. Le constant progrès de l'élément boer devait donc produire son effet, et la race ennemie de l'Angleterre, garder tous ses avantages : du reste, elle était déjà par les *Afrikanders* dirigeante au Cap, toute-puissante au Natal ; en Orange, elle formait les neuf dixièmes de la population blanche et en représentait encore les quatre sixièmes au Transvaal. L'entente entre Hollandais et Afrikanders du Cap et du Natal, d'une part ; entre Burghers d'Orange et Boers du Transvaal, de l'autre, étant alors effective autant qu'instinctive, à chaque instant pouvait donc surgir l'accord politique qui eût banni l'Angleterre de l'Afrique australe.

La nécessité de conjurer cette infortune fut, autant que l'ambition incommensurable du *mineur* de Kimberley, la raison d'être de l'invasion de Jameson[1] et la cause principale quoique inavouée de

1. On a risqué toutes les explications au sujet de cette indigne violation du territoire d'un peuple ami en temps de paix.

1° Cecil Rhodes lui-même déclara que Jameson avait pris le mors aux dents : on se contenta d'en sourire.

2° L'opinion commune fut que, désespérés par la pauvreté minière de la Rhodesia, les agents de la *Chartered* se jetèrent dans le Transvaal pour se refaire de leurs déceptions. Ceci n'est qu'une partie de la vérité.

3° Lord Lock, ancien gouverneur du Cap, avait pour secrétaire particulier, M. Leymour Fort qui fut indiscret en faveur du *Nineteenth Century*. Disons d'abord que Phillips, déjà cité, accusé et condamné à mort à Pretoria, mais gracié par l'ex-

la guerre où sombre actuellement l'honneur de l'Angleterre et le prestige de ses armes.

MOI

La complicité de Cecil Rhodes et de Chamberlain conspirant contre le Transvaal est un fait parfaitement établi non seulement par leurs intérêts financiers solidaires dans l'Afrique du Sud, mais

cès d'indulgence du président Krüger, a fait connaître que lord Loch, alors sir Loch, avait eu au Cap la velléité d'envahir le Transvaal ; ajoutons maintenant que M. Fort, dans le *Nineteenth Century*, assura que c'était la conviction que Krüger avait conclu un accord politique, secret, avec l'Allemagne qui fit sortir C. Rhodes de sa réserve conciliante envers le Transvaal, lui fit tenter une révolution à Johannesburg, à laquelle il ordonna à Jameson d'aller prêter main-forte.

« A son point de vue, cette alliance germano-boer offrait un danger si immédiat et si imminent pour les intérêts impériaux et *afrikanders* dans toute l'Afrique du Sud, qu'il résolut à tout risque de détruire la cabale hollando-allemande qui s'était formée autour de Krüger. Il n'existait pas d'intention de renverser le gouvernement indépendant hollandais en tant que gouvernement. Et le remède à apporter aux griefs des *uitlanders* pas plus que l'opposition aux projets de domination des Boers n'étaient une considération première. Le but principal de la campagne de M. C. Rhodes était d'empêcher l'Allemagne, puissance rivale, d'acquérir au Transvaal une situation politique prépondérante ; et j'affirme positivement qu'un des objets principaux de l'incursion du docteur Jameson était de coopérer à la capture de preuves documentaires de cette alliance secrète, preuves que l'on croyait, sur des renseignements dignes de foi, être dans la possession du président Krüger à Pretoria. »

Cette idée d'organiser une expédition et une révolution pour s'emparer des preuves d'un secret parfait est géniale.

Il est certain que l'Allemagne était en Afrique la bête noire de Cecil Rhodes. Deux fois déjà, selon M. Fort, il avait fait échouer les plans de l'Allemagne.

C'est sur son initiative que, en 1885, le Bechuanaland fut compris dans la sphère d'influence anglaise ; c'est grâce à lui que, l'année suivante, il empêcha l'Allemagne de s'emparer du Matabeleland, qui devait servir de trait-d'union entre ses possessions Est-africaines et celles de l'Ouest, en en prenant lui-même possession.

Telles sont, dit M. Fort, les raisons probables qui poussèrent Cecil Rhodes a attaquer le président Krüger; ce faisant, il était conséquent dans sa politique anti-allemande.

Les armements du Transvaal inquiétaient : on savait au Cap que l'Europe fournissait des fusils et des canons, et que des détachements allemands s'introduisaient dans la République pour en perfectionner l'organisation militaire. Il fallait donc se hâter et jeter avant la mauvaise saison des hommes, des armes et des munitions dans Johannesburg. Mais, continue M. Fort, « la clef de la position était Pretoria, et si le plan primitivement conçu avait été mis à exécution, les forts, les munitions et la ville auraient, en une seule nuit, passé des mains du gouvernement du Transvaal à celles des chefs du mouvement de Johannesburg. Tout avait

par les indiscrétions commises, par les révélations du président Krüger, documenté par la prise de Jameson et de ses bagages à à Krugersdorp. La guerre survenue et les désastres avec elle, qu'est-ce donc qui a pu modérer l'opposition des libéraux anglais peu soucieux d'assurer une lourde succession, et des radicaux se disant économes du sang du peuple et des deniers publics, sinon une angoisse patriotique parfaitement excusable et la crainte de voir, C. Rhodes et la *Chartered* succombant, tout le poids des hostilités et toutes les charges de la guerre, voire même de l'indemnité à payer au Transvaal, retomber sur le pays jusqu'à compromettre avec son renom la solidité de son crédit ! Il fallait donc user de patience, tenir ferme, résister, triompher ; si des comptes restaient ensuite à épurer, on aviserait en famille après la paix rétablie. Ces considérations seules maintiennent Chamberlain à la barre : il a déchaîné le vent, on le prie de conjurer la tempête.

Naturellement M. Krüger était tenu à moins de réserve, et c'est pourquoi il publia certaines dépêches tombées entre ses mains. Dans l'une, datée du 29 décembre 1895, Chamberlain disait confidentiellement à Hercules Robinson *« qu'il ne croyait pas probable qu'une tentative pour fomenter une révolte à Johannesburg pût être*

été prévu, jusqu'au plus petit détail et, à douze heures près, le projet allait être réalisé. Au dernier moment, cependant, le cœur des chefs de Johannesburg manqua et cette partie de l'entreprise qui était absolument essentielle au succès du mouvement entier échoua. »

Voici les preuves morales de M. Fort.

« ... D'abord, dit-il, nous avons l'étonnant télégramme de l'empereur d'Allemagne au président Krüger. Puis le gouvernement allemand ordonne à son consul à Pretoria de faire venir de l'infanterie de marine de Delagoa et le ministère des affaires étrangères allemand demande au gouvernement portugais la permission de faire débarquer des soldats. On n'a pu prouver si des armes avaient été débarquées par le vaisseau allemand *Adler*. Ultérieurement, malgré notre droit de préemption sur Delagoa, l'Allemagne prétend avoir des droits à contrôler ce port. Il ne faut pas non plus oublier l'accueil fait au docteur Leyds à Berlin. A côté de ces actes officiels, les résidants allemands, même avant l'invasion, offraient avec enthousiasme au président Krüger leurs services et leurs armes, et, longtemps après les troubles, ils aidaient officiellement la police transvaalienne à perquisitionner pour découvrir des armes et des documents. De plus, nous savons que l'immigration de détachements des réservistes allemands s'est faite régulièrement et d'une façon continue depuis janvier dernier et nous avons, pour finir, l'attitude violemment antianglaise et proboer de la presse allemande. »

MM. Krüger et Leyds ont déclaré que l'article de M. Fort, qui manque de preuves, fourmille d'erreurs ; mais en ce que nous en citons, il est intéressant et touche au fond.

*tentée par quelqu'un de la Chartered partant du Bechuanaland avec des troupes de police...* » A Hercules Robinson, qui avait répondu le lendemain « *qu'il apprenait de bonne source que le mouvement avait échoué à Johannesburg à cause de dissentiments entre les conjurés* », Chamberlain riposta : « *Etes-vous bien sûr que* JAMESON *n'a pas marché en conséquence d'avortement?* » Voilà le chef du Colonial Office qui faisait aujourd'hui allusion à *quelqu'un* qu'il désigne le lendemain *nommément* : c'était Jameson à sa parfaite connaissance. Il était donc initié ; son opposition en pareille matière eût été dirigeante et efficace : l'invasion s'étant produite, il faut donc nécessairement affirmer qu'il faisait partie du complot, et de plus singulière façon que Christian Joubert du *Venture Syndicate*.

Le 30 décembre, du reste, un second télégramme de H. Robinson donne des explications détaillées sur les événements et sur les instructions, transmises par ses soins dans cette circonstance. Le gouverneur du Cap demande à Chamberlain s'il doit aviser M. Krüger de l'invasion de ses Etats. M. Chamberlain, dans sa réponse immédiate, élude la question si catégorique du gouverneur et se retranche dans le vœu énigmatique, évasif, que M. H. Robinson d'accord avec M. C. Rhodes *fera tout pour éviter un malheur*. Ce n'est que le lendemain 31 décembre que Chamberlain, en face des résolution du gouverneur et de la réprobation des *Afrikanders*, télégraphie qu'il *désavoue* les flibustiers. Quel temps il fallait pour l'y décider et combien il lui en coûtait[1].

1. Dépêche saisies à Krugersdorp et publiées par le président Krüger :

*M. Chamberlain à sir Hercules Robinson* (5 h. 30, le 29 déc. 1895).
(Strictement confidentielle.)

On a dit, quoique je ne le croie pas probable, qu'une tentative dans le but de déterminer une crise à Johannesburg pouvait être faite par *quelqu'un* au service de la Compagnie qui partirait du protectorat du Béchuanaland avec des troupes de police.

Si cela avait lieu, je serais obligé d'agir conformément aux articles 22 et 8 de la Charte. Donc, si cela est nécessaire, mais pas autrement, rappelez à Rhodes ces articles et faites-lui savoir que, *dans notre opinion*, il n'aurait pas mon appui et faites-lui voir les conséquences qui suivraient.

*Sir Hercules Robinson à M. Chamberlain* (Reçue à 2 h. 50, le 30 déc. 1895).

J'apprends de bonne source que le mouvement à Johannesburg à échoué. Des divisions intestines ont amené l'avortement complet du mouvement et les chefs

Interpellé aux Communes au sujet de ces dépêches de son attitude équivoque, Chamberlain s'écriait dans un embarras tragi-

de l'Union nationale s'arrangeront maintenant sans doute du mieux qu'ils pourront avec le président Krüger.

*M. Chamberlain à sir Hercules Robinson* (4 h. 30, le 30 déc. 1895).

Votre télégramme reçu. Etes-vous sûr que *Jameson* n'a pas marché en conséquence d'avortement? Voyez mon télégramme d'hier.

*Sir Hercules Robinson à M. Chamberlain.*

La nouvelle m'est parvenue ce matin que le docteur Jameson se préparait à partir hier soir pour Johannesburg avec une troupe de police. J'ai télégraphié aussitôt au commissaire résident du protectorat du Béchuanaland : « Le bruit court ici que le docteur Jameson est entré dans le Transvaal avec une force armée. Est-ce exact? Si oui, envoyez un messager spécial, monté sur un cheval rapide, en lui ordonnant de revenir immédiatement. Une copie du présent télégramme devra être envoyée aux officiers qui sont avec lui et il faudra leur dire que le gouvernement de Sa Majesté répudie cette violation du territoire d'un Etat ami et qu'ils se rendent passibles de sévères punitions. »

Si j'apprends par Newton que la police est entrée dans le Transvaal, informerai-je le président Krüger que le gouvernement de Sa Majesté répudie l'acte de Jameson ?

*M. Chamberlain à sir Hercules Robinson* (11 h. 30 soir, le 30 déc. 1895).

En réponse de vos télégrammes relatifs à la situation dans la République sud-africaine votre action est cordialemint approuvée. Je présume que M. C.-J. Rhodes coopérera avec vous à rappeler l'administrateur du Matabeleland. Tenez-moi complètement informé de la situation politique sous tous ses aspects ; on ne la comprend pas clairement ici. Ne négligez rien pour empêcher un malheur.

*Sir Hercules Robinson à M. Chamberlain* (Reçue le 1er janvier 1896).

31 décembre, n. 6. — M. J.-H. Hofmeyr est venu me voir. Il est indigné de l'invasion de la République sud-africaine par Jameson à la tête d'une force armée et dit que tel est le sentiment de tout Afrikander de l'Afrique australe. Il dit que Jameson ne tiendra pas compte des messages qu'il a reçus de moi et que le public ne les connaîtra pas, et je me presse de lancer une proclamation désavouant l'action de Jameson au nom du gouvernement de Sa Majesté et ordonnant à tous les sujets britanniques de s'abstenir de l'aider et de le seconder dans sa violation à main armée du territoire d'un Etat ami. Il estime que c'est le seul moyen d'empêcher une guerre civile. Agissant sur votre recommandation de ne rien négliger pour empêcher un malheur, *j'ai décidé de lancer une proclamation et j'espère que vous approuverez*.

M. Chamberlain se décide le 1er janvier 1896 à donner une approbation indirecte à sir Hercules Robinson, lui télégraphiant : « Me référant à vos télégrammes du 31 décembre n. 5 et n. 6, informez le président de l'Etat indépendant d'Orange et Hofmeyr que le gouvernement de Sa majesté désavoue l'action de Jameson... »

comique : « *Nous apprenons que le président Krüger a encore d'autres télégrammes. Cela, certainement, ajoute à la difficulté de la situation. Nous ne savons pas quand nous en verrons la fin.* »

En effet ! A l'instant où Chamberlain déclarait aux *Communes* : « Il faut cependant répéter encore que M. C. Rhodes ne connaissait pas et n'approuvait pas l'invasion », le *Times* publiait avec le discours impudent du chef du *Colonial Office*, le journal du major White, un des officiers de Jameson, dans lequel on lisait précisément à la date du 29 décembre 1895 : « Reçu dépêche de Cecil Rhodes de marcher immédiatement sur Johannesburg. »

Dans le *Livre Bleu* publié à Londres sur ces événements on trouve à la page 37 une dépêche de sir Hercules Robinson disant à Chamberlain :

« Le dimanche 29 décembre 1895, sir Graham Bower est venu me voir et m'a informé qu'il avait appris de M. Rhodes la veille que toutes les probabilités d'un soulèvement à Johannesburg étaient anéanties, et que ce soulèvement, a fait remarquer M. Rhodes, avait fait long feu comme un pétard mouillé. »

Et aussi cette lettre mensongère de Cecil Rhodes lui-même à la date du 30 décembre : « Mon cher Bower, Jameson est parti *sans mon consentement*. J'espère que nos messagers l'auront arrêtés. Je regrette de vous avoir manqué : C. J. Rhodes. »

Les messagers n'essayèrent pas d'arrêter les flibustiers, mais Cronje et ses Boers suffirent à la tâche.

A Port-Elisabeth, le régiment des gardes du prince Albert se tenait prêt à partir pour le Transvaal, et des instructions trouvées sur le champ de bataille, à Krugersdorp, apprenaient que les chevaux tout harnachés, prêtés par le gouvernement du Cap à l'expédition de Jameson, allaient être rendus en bon état, ou remplacés ! Mais il semble bien que les révolutionnaires de Johannesburg se contentèrent de paraître en armes dans la rue, de parader jusqu'aux faubourgs sans s'aventurer au delà, loin d'aller à la rencontre de Jameson et de l'aider à triompher par la force.

Tous ces faits étant connus du gouvernement transvaalien, doit-on s'étonner de le voir dès lors accessible à la défiance; peut-on lui reprocher les mesures de défense légitimes qu'il prescrivit avec fermeté ?

### LE CAPITAINE

Les Anglais l'ont tenté néanmoins.

LE COMTE

Sans succès. M. Leyds, en regagnant Pretoria après une tournée en Europe, déclara sans s'écarter de la plus scrupuleuse vérité, qu'il rapportait l'assurance que l'Angleterre restait alors isolée et que les sympathies des peuples étaient acquises au Transvaal.

MOI

Les Anglais eux-mêmes ne partageaient pas tous les opinions de Chamberlain, on l'a bien vu quand le ministre des colonies, pour créer une diversion, publia de son côté des documents saisis à Pretoria et livra les lettres suggestives de M. Labouchère en lesquelles les jingoistes prétendaient relever le crime de haute trahison ! On l'a vu encore à la chambre des *Communes* le 20 février 1900, quand, au milieu d'applaudissements, le député radical Thomas dit en s'adressant à Chamberlain :

«... Je suis bien obligé de me faire l'interprète du sentiment d'une partie de l'opinion publique. Les conclusions, auxquelles la commission d'enquête sur le *raid* Jameson de 1897 a abouti, ont jeté dans l'esprit public une semence de désappointement qui n'a fait que grandir lorsqu'on a vu le gouvernement rester immobile et ne prendre aucune mesure contre les coupables. Le désappointement est devenu de l'indignation lorsqu'on a connu les documents publiés[1] par l'*Indépendance belge*. Certaines méfiances se sont alors

1. Outre les dépêches publiées par les soins du président Krüger et les papiers divulgués par le journal belge, le gouvernement transvaalien détenait encore nombre de documents fort compromettants pour la *Chartered Company*, entre autres, une série d'instructions adressées le 9 décembre 1895 par John Willoughby aux fonctionnaires de cette compagnie à Fort-Salisbury et à Boulouwayo. Les capitaines Napier et Spreckly recevaient pleins pouvoirs pour prendre toutes dispositions utiles et des mots d'ordres; la solde des volontaires pour le Transvaal était fixée à 1125 francs, pour trois mois net de tous frais et retour gratuit. Les cartes de Johannesburg, Pretoria et de leurs environs, devant servir aux agresseurs, étaient dressées sur le papier de la compagnie et l'une d'elles était l'œuvre personnelle du major White.

Le gouvernement transvaalien possédait, en outre, les télégrammes adressés à Jameson en novembre 1895, lors de son séjour à Johannesburg ; une dépêche du major White, lancée de Mafeking à la *Chartered* au Cap, annonçant l'arrivée de selles ; un télégramme de Jameson parti aussi de Mafeking le 4 décembre à l'adresse de M. Gardner Williams, administrateur de la *De Beers*, demandant *cent* caisses de

transformées en soupçons et certains soupçons en certitudes. »

En s'exprimant avec cette remarquable modération, M. Thomas ne faisait, en somme, que préparer le terrain à M. Evans, autre député radical qui se permet d'être féroce, s'écriant :

« ... L'accusation que nous avons formulée jadis était que le ministre des colonies et le *Colonial Office* connaissaient les événement qui devaient s'accomplir à la fin de 1895 et qui ont constitué le *raid*. La commission qui fut nommée pour faire une enquête à ce sujet a exonéré le ministre des colonies et il *est entendu désormais que ce ministre n'avait aucune connaissance des événements*. Donc nous laisserons ce point de côté. Mais il est d'autres choses qui ne sont pas entendues. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui prouvé que les auteurs du *raid ont eu assez d'influence dans la Chambre et hors de la Chambre pour empêcher la commission de mener à bien son enquête. Est-ce que cela n'est pas vrai ? Est-ce que le ministre des colonies le dément ?*

Quand on est le politicien remarquablement dénué de scrupules qui s'est révélé en Chamberlain, on nie avec aisance tout ce qu'on ne peut avouer avec honneur. Il démentit donc l'accusation Evans en ce qu'elle avait de *personnel* et feignit de ne point comprendre à quelles influences parlementaires il faisait illusion. M. Evans constata alors qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, alors même que tous entendaient autour de lui, et il résuma ainsi la question : « D'abord, pendant l'enquête qui a été menée, la conduite du ministre des colonies a été telle qu'elle donne lieu aux plus graves soupçons. Ensuite, l'enquête a été incomplète, et on a oublié de traîner à la barre de la Chambre un homme (Cecil Rhodes) qui s'était rendu coupable de contumace devant le comité. Enfin, le gouvernement et le ministre des colonies, lorsque l'enquête a été terminée, lorsque le rapport a été publié, sont restés immobiles et n'ont rien trouvé à dire aux auteurs avoués et reconnus du *raid*. Cela est inexplicable ; cela doit être expliqué. »

Et conjointement avec son collègue Thomas il présenta une motion demandant qu'il plaise à la Chambre des *Communes* de

cartouches ; une autre du 10 décembre de Jameson à Stevens, secrétaire de la compagnie au Cap, le priant d'avertir Cecil Rhodes que Newton, fonctionnaire impérial, voulait l'accompagner à Johannesburg et que la durée de la marche était évaluée à 60 heures ; une lettre du 10 décembre de M. Stevens au major White à Mafeking et sur papier de la *compagnie*, lui disant de prendre livraison de 3 maxims, de 250.000 cartouches à garder jusqu'à l'arrivée de Jameson ; il annonçait en même temps l'arrivée de 100 hommes, volontaires du Cap.

décider une enquête approfondie sur les origines et les circonstances de la conspiration tramée contre le gouvernement du Transvaal en 1895 et sur l'incursion opérée dans ce pays par une force armée.

Chamberlain se trouvait sur la sellette. Avec énergie il s'opposa à l'ouverture d'une nouvelle enquête que rien, selon lui, ne justifiait. Pour la faire repousser, fort habilement, il insinua que, n'ayant cure des critiques de l'étranger, la Chambre ne devait point céder à la pression qu'on essayait d'exercer sur elle du dehors. Il fit l'historique du *raid* à sa façon. « Ce qu'on veut, dit-il en finissant, c'est rejeter sur moi toute la responsabilité de la guerre, c'est non pas une enquête, mais une exécution[1]. »

1. « Le 29 décembre 1895, le raid arrive. Je fais aussitôt une déclaration en public, demandant qu'une enquête ait lieu sur le raid et sur son origine. Une commission fut nommée vers la fin de 1886 et fut réélue en 1897. Cette commission siégea pendant six mois et ensuite elle clôtura ses travaux...

Ici, M. William Harcourt reconnut que cette clôture fut faite spontanément, sans arrière-pensée de blanchir personne et sans l'intervention du *Colonial Office* :

... « Reste la grande question, la fameuse question des télégrammes. Eh bien ! ces télégrammes qui ont été échangés entre Cecil Rhodes et ses agents en Angleterre m'ont été montrés à titre purement confidentiel. J'ai dit alors et je répète aujourd'hui que je ne me reconnaissais pas le droit de faire un usage quelconque de ces dépêches, qui étaient la propriété privée de ceux qui me les avaient montrées.

... « D'ailleurs, ces télégrammes, la commission d'enquête les a fait demander, elle les a reçus tous, sauf quelques-uns, et ceux qu'elle n'a pas reçus, c'est parce que la Compagnie des télégraphes les avait détruits comme étant de date ancienne. La commission a donc examiné ces télégrammes ; elle a entendu également, les témoins : le docteur Jameson, miss Shaw, M. Beit, et, après les avoir entendus, elle a décidé qu'il n'y a rien dans ces dépêches permettant d'incriminer le *Colonial Office*...

« Voilà ce qu'a fait la commission d'enquête de 1897 ; voilà ses travaux. Pourquoi donc une nouvelle enquête ? Je dis, moi, et je vais le prouver, que, depuis 1897, il n'y a pas eu un seul fait nouveau, il n'y a pas eu un iota d'évidence, il n'y a pas le plus petit fondement permettant qu'on nomme une nouvelle commission.

« Que disent mes adversaires ? Ils disent d'abord qu'en 1897 j'ai prononcé un discours où j'absolvais M. Cecil Rhodes. Expliquons-nous là-dessus. On a porté contre M. Cecil Rhodes deux accusations : on a dit qu'il avait préparé et encouragé le raid. Cela a été reconnu exact par la commission de 1897, et un procès-verbal que j'ai signé, comme les autres membres, condamnait en termes énergiques une pareille conduite... »

Après cet aveu réprobateur, M. Chamberlain défendit le patriotisme et le désintéressement de Cecil Rhodes. Il le lui devait bien ! et il poursuivit :

« Maintenant, mes adversaires ont découvert autre chose ; ils ont découvert cette précieuse collection de documents qui ont été publiés par l'*Indépendance belge*. Ils

M. William Harcourt, l'ancien *leader* de l'opposition, comme membre de la commission d'enquête, avait, ainsi que M. Labouchère, couvert le *Colonial Office* sans cesser pour cela un seul instant de condamner et de flétrir la « bande d'aigrefins » qui, s'étant installée dans le sud de l'Afrique, avait exécuté ce *raid* détestable. M. W. Harcourt estimait que cette bande, dont C. Rhodes, le patriote désintéressé selon le cœur de Chamberlain, était le chef réel, quand elle se sentit découverte et sur le point d'être châtiée chercha à se sauver en se disant de connivence avec le gouvernement anglais : comme elle avait trafiqué, elle avait menti, et « il faut donc, conclut-il, rouvrir l'enquête pour établir ces mensonges et pour laisser la main de la justice s'abattre sur le collet des principaux meneurs. » Il n'y avait que cela que le *Colonial Office* ne sollicitait pas et il restait sourd à l'argument de M. W. Harcourt, disant : « qu'étant indignement calomnié, le ministre des colonies et son administration étaient le plus intéressés dans l'enquête d'où devait sortir avec leur justification la confusion des calomniateurs ». Et l'orateur ajoutait en scandant chaque mot : « Quant à moi, je n'hésite pas à déclarer que, si le ministre des colonies n'a aucune complicité à se repro-

ont oublié de dire que ces documents avaient été volés dans le bureau de M. Hawksley, qu'ils ont été promenés dans tous les bureaux de rédaction de Londres, sans qu'aucun consentît à les acheter, et qu'en fin de compte, ils ont été vendus au docteur Leyds, qui les a payés 2500 francs ! Eh bien ! le docteur Leyds n'a jamais fait une plus mauvaise affaire que le jour où il a payé 2500 francs tout ce fatras qui ne valait pas deux sous !

« D'abord, il n'y a rien dans ces documents que la commission n'ait vu et connu. Ensuite, il n'y a rien dedans où l'on puisse baser une accusation quelconque contre le *Colonial Office*. La fameuse lettre de M. Fairfield, sur la composition de la commission, s'explique aisément : du jour où on a décidé de faire entrer dans la commission des membres comme le leader de l'opposition et le député de Northampton (M. Labouchère), qui tous deux avaient pris une part très vive dans la condamnation de M. Cecil Rhodes et de la Chartered, il était naturel que, d'autre part, on y fît entrer des députés, non pas qui fussent des délégués des intérêts menacés, mais qui veillassent à ce que la défense fût, à l'intérieur de la commission, aussi libre que l'attaque.

« Quant aux autres lettres, faut-il les discuter ? Mais les auteurs de la motion n'y ont fait eux-mêmes que de vagues allusions et ont déclaré qu'elles étaient de moindre importance. L'une concerne, d'ailleurs, mon ami le secrétaire du *home office*; l'autre, une dame, qui est ma parente. Faut-il que je réponde pour le *home office ?* Faut-il que je réponde pour la dame ?... »

Mais non : on eût été heureux de le voir répondre seulement pour lui-même, et il n'a pu suffire !

cher, *en revanche, il est coupable d'avoir montré trop d'indulgence à l'égard de quelques-uns de ces messieurs*. Le ministre a dit que l'honneur personnel de M. Rhodes n'avait pas été assez entaché. Cela est une erreur, et j'ai été étonné, choqué, presque, à l'entendre dire.

« Comment ! voilà un homme qui a dit des choses qu'il savait n'être pas vraies ! Voilà un homme qui a trompé tous ceux qui l'ont approché, qui a trompé lord Rosmead, qui a trompé la *Chartered*, qui n'a pas cessé de la tromper, on s'en apercevra. Voilà un homme qui n'a reculé devant rien, et vous trouvez qu'il n'a rien fait contre l'honneur ? Quel modèle d'honneur voulez-vous donc nous proposer ? Vous nous dites qu'aucun intérêt pécuniaire n'était en jeu, que l'or n'avait rien à faire avec le *raid*. Ici, je vous arrête. Le *raid* a été fait avec de l'or et avec des mensonges ! Tenez, il y a quelques jours, est-ce que je ne lisais pas les paroles suivantes, prononcées par un des *lords du Transvaal* dans une assemblée d'actionnaires : « Cette guerre, disait-il en propres « termes, va être une excellente chose pour nous : elle va faire « monter la tonne de minerai de six shillings à dix shillings ; si « nous travaillons bien, elle nous rapportera plus de trois millions de « livres sterling ! » Je suppose, moi, que l'orateur a l'intention d'offrir ces trois millions au chancelier de l'Echiquier pour couvrir les frais d'une guerre qui les aura rapportées. »

Bien que personne jusque-là n'en avait manifesté l'intention M. W. Harcourt poursuivit sa cinglante harangue, répétant sur tous les tons à Chamberlain : Ce n'est pas vous qui êtes le menteur, le voleur, le traître à la patrie ; c'est Cecil Rhodes, c'est la *Chartered Company* ; ce n'est pas nous qui vous calomnions en vous accusant de connivence ; ce sont eux : laissez-nous donc vous venger et les punir.

Mais Chamberlain avait tant de bonnes raisons pour excuser, pardonner et pour clore les débats en rejetant l'enquête, qu'il ne se rendit pas à ce vœu si nettement bienveillant !

Du reste, M. Labouchère vint déclarer à son tour que si, comme enquêteur, il avait absous Chamberlain, c'est qu'on n'avait soumis à la commission que des documents soigneusement triturés; on avait donc trompé les commissaires et il y avait bien lieu de revenir sur l'enquête. Sir Henry Campbell Barnnermann, fit alors remarquer qu'il s'agissait, en somme, de la conduite du gouvernement, du Parlement et du peuple britannique, bien plus que de celle du ministère des colonies. Cecil Rhodes ayant été premier

ministre du Cap, l'une des plus belles colonies anglaises; il avait comme tel des droits et des obligations spéciales; si ce ministre a manqué de fidélité et de sincérité, il s'est rendu coupable envers la nation et il relève de notre justice : « Comment voulez-vous, ajoutait-il, lorsqu'on voit que le ministre des colonies cherche à couvrir M. Cecil Rhodes, qu'on comprenne qne nous ayons couvert le ministre des colonies ? Comment voulez-vous qu'on ne croie pas à l'étranger que le rapport que nous avons signé était une œuvre d'imposture et d'hypocrisie ? Pourquoi ne pas faire voir au monde que nous, nation; que vous, gouvernement, n'avons eu aucune part dans la folie inique de 1895, et que, les uns comme les autres, nous sommes déterminés à ce que la vérité soit connue ? Pourquoi ne pas révéler tous les faits ? Dans l'intérêt de qui cacherions-nous quelque chose? Je fais appel, non pas à la Chambre seulement, mais au gouvernement et je lui demande s'il ne voit pas qu'il serait de son intérêt à lui, qu'il serait de l'intérêt du pays qu'une nouvelle enquête ait lieu ? »

La prudence ne permettait pas cette loyauté. Ce zèle ardent qu'affectaient pour son honneur d'habiles adversaires fit réfléchir le ministre et avec lui ceux qui étaient inféodés à sa politique. Aussi, par 286 voix contre 152, les *Communes* refusèrent la réouverture de l'enquête et Chamberlain, enfin rassuré, respira : l'honneur de l'Angleterre fut seul à gémir dans cette circonstance comme dans toute l'aventure sud-africaine.

LE COMTE

Incontestablement ! c'était cruel aussi de demander à la Chambre des *Communes*, impérialiste dans sa grande majorité, de se flageller elle-même dans la personne de son mandataire cent fois encouragé et toujours applaudi.

La complicité du *Colonial Office*, les manœuvres de Joseph Chamberlain combinées avec celles de Jameson, de sir John Willoughby et des agitateurs de Johannesburg me semble un fait indéniable, acquis à l'impartiale histoire; l'indulgence de Krüger si mal reconnue, si indignement récompensée, en est un autre.

LE CAPITAINE

Un troisième fait également acquis et dont vous ne parlez pas, c'est le manque de parole du président Krüger, désavouant le

commandant Kronje qui, à Krugersdorp, avait pourtant, pour les décider à se rendre, promis la vie sauve à sir John Willoughby, à Jameson et à leurs compagnons d'armes. Ils étaient cernés, je le veux bien, mais ils pouvaient, par une résistance acharnée, rendre la victoire onéreuse.

LE COMTE

Ils n'eurent point cette envie héroïque et Kronje, permettez que je rectifie cette opinion erronée, n'avait pas à engager la parole du président Krüger; il n'en eut, certes, jamais l'intention. On a voulu, en l'affirmant, amoindrir la magnanimité du vainqueur. Il y avait dans la grâce accordée spontanément quelque dédain; pour échapper au ridicule, on la présenta comme une chose convenue et due, pourtant peu méritoire pour les Boers. Quand la mauvaise foi d'un homme ou d'un gouvernement est établie par d'irrécusables faits, on ne saurait, sans preuves décisives, excuser ou démentir ses méfaits, de par ailleurs éclatants. Au surplus, la justice d'un peuple audacieusement provoqué ne saurait être, en aucun cas, subordonnée aux promesses, forcément conditionnelles, d'un subordonné. Mais Kronje, je le répète, ne prit aucun engagement; le gouvernement du Transvaal le fit connaître par cette déclaration : « Lorsque le drapeau blanc fut arboré à Krugersdorp, le commandant boer Kronje demanda des ordres par télégraphe à Pretoria. Il lui fut répondu que la reddition devait être sans conditions et que, si elle n'était pas effectuée dans les cinq minutes, le feu devait commencer. Ces conditions furent acceptées. Ce n'est que plus tard que sir John Willoughby demanda au commandant boer de protéger ses hommes contre l'irritation des burghers. » Kronje lui-même, invité à s'expliquer sur les modes de la reddition de Jameson, dit qu'elle fut *sans conditions*, mais que, lorsque sir John Willoughby intercéda en faveur de ses soldats, l'un de ses collègues lui répondit : « Oui, nous vous épargnerons, tant que vous serez sous notre garde et jusqu'à ce que nous vous remettions aux mains du gouvernement. »

Rien de plus. Ce n'est pas une déclaration aussi restrictive qui devait limiter le droit justicier des autorités du Transvaal. Au demeurant, sir Jacobus de Wet, agent britannique à Pretoria, sir Hercules Robinson et Chamberlain lui-même reconnurent que la reddition fut sans condition [1].

1. Il est évident, expliqua Chamberlain, que les commandants des troupes boers

A supposer d'ailleurs que pareille promesse eût été faite, il faudrait cependant bien reconnaître qu'elle a été tenue scrupuleusement et sans contrainte, alors que Jameson, l'acquitté de Londres, devenu depuis député au Cap, John Walloughby[1] et consorts n'ont eu cure de remplir leurs engagements consistant à ne plus porter les armes contre le Transvaal et à l'indemniser de leur injuste et brutale agression[2].

Reportons-nous au 8 mai 1896. Sir William Harcourt, au nom de l'opposition libérale, prenait la parole à la Chambre des *Communes*. Vous verrez, en rapprochant les textes ci-dessus de ce que je vais vous remettre dans la mémoire, il n'avait pas dans l'intervalle de ces cinq années changé d'avis, il disait en substance : « L'opposition s'était fait scrupule jusqu'ici de compliquer la tâche très délicate du gouvernement anglais. Mais elle ne peut éviter

avaient reçu des ordres précis d'exiger des soldats de Jameson la capitulation sans conditions. Il se peut que l'un de ces commandants (peut-être le field cornet Kronje) ait offert à sir John Willoughby et à ses hommes d'épargner leurs vies, s'ils déposaient les armes, et s'ils promettaient une indemnité ; il est certain qu'en agissant ainsi, le commandant en question a dépassé ses pouvoirs ; le président Krüger déclare maintenant qu'il ne savait rien de cette affaire.

Je n'ai jusqu'ici aucun motif de douter de la bonne foi du président Krüger. Les négociations en cours avec lui ne peuvent qu'être contrariées par des accusations de mauvaise foi acceptées comme vraies par de hautes personnalités en Angleterre, accusations que je crois sans fondement et que certainement aucune des preuves que j'ai en ma possession ne justifie.

1. Sir John Willoughby, lieutenant-colonel des *porsesguards*, commandait la cavalerie rhodésienne et il était le chef militaire de la colonne Jameson, arrêtée et capturée par Kronje à Krugersdorp.

2. Voici comment le *Daily Chronicle* résumait les faits révélés par les dépêches chiffrées, saisies et livrées à la publicité : « La clique rhodésienne, sous le contrôle de Cecil Rhodes et d'Alfred Beit, avait soigneusement organisé l'affaire (le raid), qui impliquait une révolution armée dans le Rand et une invasion armée du Transvaal par les troupes de Mafeking, allant appuyer les révoltés de Johannesburg. Or, les conjurés de Johannesburg furent pour une part offensés par des ordres que leur envoya soudainement Cecil Rhodes pour qu'ils changeassent leurs plans et que l'on préparât pratiquement l'annexion du Transvaal à la *Compagnie à charte*. Dans une certaine mesure aussi, ils prirent peur en voyant que la prudence des Boers ne pouvait être prise en défaut. Cependant, Jameson, qui avait obéi jusque-là à de plus hautes instructions, n'était pas un homme à les laisser se dérober : ils étaient entrés dans le complot, ils devaient y jouer leur rôle jusqu'au bout. S'ils prétendaient couvrir le feu jusqu'à ce que le gouvernement anglais s'aperçût de ses propres préparatifs illégitimes, eh bien ! il saurait bien leur forcer la main en « agissant prématurément ». C'est là exactement ce qu'il fit ; mais le colonel Rhodes n'avait pas « achevé son œuvre », et voilà pourquoi tout aboutit à un fiasco.

d'indiquer à ce gouvernement ce qui est sa profonde conviction, *maintenant qu'il est prouvé que la Compagnie à charte a organisé l'incursion Jameson : cette compagnie dépend entièrement, en effet, du gouvernement impérial*. Celui-ci fera-t-il œuvre de complicité en soutenant une association financière dont le crime est palpable, dont l'odieuse cupidité a produit tout l'imbroglio que dénoncent les fameuses dépêches chiffrées, ces monuments de l'impérialisme « boursicotier » ? Laissera-t-il déshonorer et compromettre le nom de l'Angleterre dans toute l'Afrique du Sud et devant le monde entier? »

Oui, certes, le gouvernement fit tout cela, et, pour en atténuer, l'odieux, Chamberlain répliqua à sir W. Harcourt, déclarant que la politique du gouvernement impérial, au milieu de la crise sud-africaine, avait eu un double but : *maintenir la prédominance britannique dans l'Afrique australe, rétablir l'harmonie entre les deux races colonisant cette partie du monde* : — A Dieu ne plaise que ce peuple conciliant, si dévoué au bonheur des hommes, si préoccupé de concorde et d'harmonie, vienne jamais chez vous ou chez nous colporter ses bienfaits ! Voyez donc la guerre déchaînée, ses effets désolants ! Voyez les ruines incalculables, cette profonde abomination chez les vainqueurs expectants, et la détresse résignée chez les vaincus en perspective ! Rapprochez toutes ces infamies, ces horreurs des causes misérables qui les ont produites et admirez, s'il se peut, l'Angleterre, si vaste soit-elle, mais si stérile en vertus sincères.

Faisant allusion aux fameux griefs des *Uitlanders*, Chamberlain dénonçait pourtant avec aigreur l'intransigeance du président Krüger; il disait l'inutilité d'une entrevue avec cet homme disposé à venir alors, dans l'intérêt de la paix, conférer à Londres même : « Quant à signifier un ultimatum au gouvernement transvaalien, le cabinet anglais, continuait Chamberlain, n'y voulait point songer, sachant que la guerre s'ensuivrait nécessairement. » Et il finissait en chantant avec enthousiasme les éminents services rendus par C. Rhodes à la patrie anglaise. Chamberlain l'excusa enfin, déplorant que cet aventurier, si plein de mérites « eût souffert à ce point de la dernière infirmité des nobles natures »[1] !

1. Répliquant à sir William Harcourt : « La faute de C. Rhodes, dit Chamberlain, pour blâmable qu'elle soit, ne doit pas faire oublier les services rendus. Sans des hommes comme celui-là, l'histoire de l'Angleterre serait moins brillante, et les possessions britanniques seraient beaucoup moins vastes... »

Que ce soit en qualité d'administrateur ou en qualité d'actionnaire, la place de

Or, malgré cette *louable* infirmité, et peut-être à cause d'elle, il fallut reconnaître en haut lieu, sans qu'on voulût faire justice pourtant :

1° Que les accusés Jameson, John Willoughby, le colonel et le major White, le colonel Raleigh Grey et le major Coventry avaient préparé une expédition militaire;

2° Que ces préparatifs avaient été effectués sur un territoire soumis à la juridiction du gouvernement britannique;

3° Qu'il y avait été procédé sans la permission de la reine;

4° Que cette expédition militaire était dirigée contre un gouvernement ami.

Autant d'actes, autant de délits qui tombaient sous la vindicte des lois et qui eussent exposé des coupables moins protégés jusqu'à sept années de détention, compliquée de travaux forcés (*Hart labour*). Mais comment voulez-vous que la justice pût produire ses effets et suivre, en emportant ces distingués malfaiteurs, son cours paisible bien que majestueux? Est-ce que l'Angleterre, en exaltant ces flibustiers, n'avait pas étalé avec quelque impudence sous les yeux du monde civilisé sa pauvreté morale? Quand Londres accueillit Jameson et les « *Invaders* » avec une prodigieuse faveur, au milieu d'ovations inénarrables; quand la prose nationale épuisa en leur faveur toute sa force et toute sa logique; quand la poésie locale, M. Austin aidant, usa pour les honorer toutes les images fortes et toutes les séductions généralement triomphantes; quand ces « *Invaders* » furent traités en chevaliers errants, dignes d'un autre temps et d'un monde meilleur parce qu'ils avaient, disait-on, tout laissé, tout sacrifié pour se jeter noblement dans le barbare Transvaal d'où venaient à eux les plaintes des *Uitlanders*, les cris de femmes violentées et d'enfants exposées à la torture; quand ces vaincus d'une si noble cause traînèrent leurs sandales dans *Bow Street* devant le juge John Bridge, impassible encore et malgré tout sévère; quand, sur leurs pas vénérés, ils traînaient en admirateurs pleins d'enthousiasme, sinon en complices déguisés et mal rassurés, les *demi*-mondaines

M. Rhodes en ce moment est dans l'Afrique du Sud; c'est seulement là qu'il pourra le mieux expier sa conduite passée !...

Mais ils ne manquèrent pas les gens soucieux des droits de la justice qui pensèrent que la place de ce criminel confondu était à côté de Jameson; que tous les deux méritaient la corde malgré des services d'une nature spéciale qu'ils avaient pu rendre à l'impérialisme trop disposé à absoudre ceux qui le flattent et le font triompher.

et les *entières*, les snobs, les *globe-trotters*, les fashionables, et parmi eux, au premier rang, l'indescriptible duc de Fife, gendre d'Edouard VII, et l'insondable duc d'Abercorn, tous deux éclaboussés d'or et de boue ; quand tout ce beau monde, alors que la rue retentissait d'acclamations, formait dans le prétoire cette assistance indéfinissable, mais qué le juge étonné trouvait tout de même déshonorante pour le pays exposé à la critique de l'Europe ; n'était-ce pas alors, ou jamais, le moment de noter avec M. Emile Boutmy, de l'Institut de France, que « nulle part le sentiment de la *solidarité nationale* n'est plus développé qu'en Angleterre, et que nulle part ailleurs le *sentiment du monde civilisé* n'est plus complètement absent » ? Laissez-moi par la même occasion rappeler le mot de John Morley après la prise de Kartoum, alors qu'on reprochait à lord Kitchener des atrocités épouvantables que l'infortune d'un peuple opprimé devait lui permettre de repéter bientôt au Transvaal : « Ce serait un jour néfaste, dit-il, que celui où nous aurions deux consciences, l'une pour la mère-patrie, l'autre pour le vaste territoire que nos regards ne peuvent embrasser. » Ainsi l'Angleterre n'a jamais de conscience que pour elle-même ; sa vie nationale étant un défi permanent à la justice, sa destinée n'apparaît comme le triomphe sans fin d'un égoïsme implacable.

On l'a bien vu, en ce qui concernait Jameson et les *Invaders*, quand ils échouèrent enfin sur le banc de la reine. Ce n'était pourtant plus les lions de la veille ! Acteurs et spectateurs avaient complètement changé d'attitude : l'enquête, d'une part ; les opportunes révélations du président Krüger, de l'autre, avaient amené la chute des plumes de ces paons qui cessaient d'imposer dès qu'ils furent empêchés de faire la roue ; ils se tenaient là, honteux et confus ; ces chevaliers d'une nouvelle Table-Ronde n'invoquaient plus leurs exploits pour se justifier. Ils stimulaient seulement le zèle de leurs protecteurs ; ils trituraient des textes, discutaient la loi, uniquement préoccupés de sauver leurs biens et leur liberté. Grâce à la *solidarité nationale* prépondérante en pareilles matières et en ce milieu, ils sortirent de la bagarre, vous vous en souvenez, sans guère de blâme et point de dépens ! C'était de la *justice* unilatérale.

ARTHUR SAVAÈTE.

*(A suivre.)*

# L'enseignement libre en Bretagne

## SOUS LA RESTAURATION [1]

*(Suite et fin)*

---

C'était judicieusement observé, mais l'habile administrateur ne disait pas tout. Il se gardait bien d'avouer au ministre que la fondation de ses établissements, où la tenue morale était irréprochable, où l'on admettait des boursiers, où les dépenses annuelles étaient fort modiques, expliquait mieux que toute autre cause la ruine des collèges officiels [2].

On finit par s'en apercevoir en haut lieu, et l'on crut habile d'opposer une « loi existante » à cette expansion gênante de l'enseignement clérical en Bretagne.

A Dinan, aussi bien qu'à Tréguier, la plupart des écoliers étaient externes [3].

Or le ministre se rappela que, d'après l'ordonnance royale du 17 février 1815, les écoles ecclésiastiques ne pouvaient pas recevoir d'externes, et il fit notifier cette disposition au grand-vicaire de Saint-Brieuc.

Aucune pensée sectaire n'avait dicté cette ordonnance.

M. de la Mennais le savait. Il se dit que, s'il parvenait à démon-

1. Voir le n° du 1er mai de la Revue. (Extrait d'une *Vie de Jean-Marie de la Mennais*, qui paraîtra prochainement à la librairie Poussielgue, sous la signature du R. P. Laveille, prêtre de l'Oratoire.

2. Pour les internes payants, la dépense annuelle ne dépassait pas 450 francs, ou même 300 francs, selon le choix de la pension.

3. Quand la famille habitait la campagne, on les confiait d'ordinaire à de petits commerçants ou à de petits rentiers de la ville, qui, pour un prix modique, leur assuraient le logement et une partie de l'alimentation. L'autre partie était fournie directement par les parents. Les maîtres de ces petites pensions étaient tenus de justifier, par devant le censeur du séminaire, de la bonne tenue de leurs maisons.

trer la nécessité absolue de l'externat dans les séminaires bretons, sa cause serait gagnée. La démonstration lui était facile, à cause de sa parfaite connaissance des mœurs locales et des ressources financières du pays.

## V

Le 7 août 1816 il adressa un nouveau mémoire au ministre de l'Intérieur.

Quelques-unes de ces pages contiennent des renseignements curieux sur la condition économique des paysans bretons et les habitudes scolaires d'il y a quatre-vingts ans.

« La vocation ecclésiastique, y est-il dit, ne se trouve guère aujourd'hui que dans des sujets sans fortune, qui, par conséquent, seraient dans une impossibilité absolue d'étudier dans les villes, si on les empêchait de pourvoir à leur subsistance par tous les moyens d'économie que leur position rend nécessaires. Or, la plus modique pension dans une école quelconque est de cent écus, tandis qu'étant logés dans une chambre particulière, leur dépense est infiniment moindre, parce qu'alors ils vivent de ce que leurs parents leur apportent en nature, et qu'il est beaucoup plus facile à ceux-ci de fournir des denrées que de l'argent[1]. »

Les familles consentiront-elles de plus lourds sacrifices, si les externats sont supprimés? Voici ce qu'en pense l'abbé Jean ; « Cette charge, quelque légère qu'elle paraisse, est cependant bien difficile à porter par de pauvres gens qui travaillent de leur mains, qui, sur le produit de leur petite ferme, ont des impôts considérables à acquitter, et presque toujours une nombreuse famille à nourrir. Que serait-ce donc si on voulait les obliger à une dépense plus forte, et visiblement au-dessus de leurs facultés?[2] »

1. Ici le rapporteur ne craint pas de présenter le compte détaillé des dépenses d'un écolier externe dans un établissement diocésain. Après avoir évalué séparément les frais de logement et la valeur des denrées fournies en nature, il estime que la dépense totale, pour les dix mois de l'année scolaire, ne dépasse pas cent soixante-dix francs, sans que le paysan ait à débourser en argent plus de quarante-cinq ou cinquante francs.

2. On lira peut-être avec intérêt le détail de la dépense mensuelle d'un externe, dans une des caméries de Tréguier ou de Dinan. Le voici, d'après M. de la Mennais :

D'ailleurs, si l'on veut à tout prix obliger les petits séminaires à ne recevoir que des internes, à quoi se réduira l'instruction des futurs prêtres? Les études seront faibles, parce que l'émulation sera nulle, et l'Eglise devra gémir, à la fois, sur le défaut de ministres et sur l'ignorance de ceux qu'elle aura formés dans des écoles insuffisantes. Si, pour obvier à cet inconvénient, on prétendait faire revivre la législation de Bonaparte et contraindre de nouveau les jeunes séminaristes à suivre les leçons des collèges de l'Etat, il faudrait considérer que les familles sont plus que jamais dans l'impuissance de payer les frais de tout genre qu'entraînerait une telle réglementation. « Enfin, ajoute le grand-vicaire, nous dirons, parce que, si nous le disions pas, le silence souillerait nos lèvres, nous dirons ce que nous a appris une douloureuse expérience, à savoir que tous ceux qui ont été élevés ailleurs que dans les maisons que nous leur avons spécialement consacrées n'apportent au pied des autels que les tristes débris d'une foi à demi-éteinte et les misérables restes d'une innocence profanée. »

C'étaient là de fortes raisons, mais qui, seules, n'auraient point modifié, sans doute, les vues du pouvoir. Le nœud de la difficulté était ailleurs. Ce qui était en jeu, pour les universitaires bretons, ce n'étaient ni les grands intérêts de la religion, ni ceux de la jeunesse du pays, c'étaient les intérêts mesquins de leur influence personnelle, moins encore, de leur bourse.

M. de la Mennais ne l'ignorait pas. Aussi aborde-t-il cette question avec une loyauté et une largeur de vues qui dut faire impression sur l'esprit du ministre.

« A des considérations d'un si puissant intérêt, dit-il, qu'opposera-t-on? Des raisons de finance. On reproche aux écoles ecclésiastiques de ruiner les collèges auprès desquels elles sont placées? Chose étrange! on dit qu'il faut les détruire parce qu'elles seules sont soutenues par la confiance publique. Mais ne devrait-on pas plutôt conclure de ce fait, en supposant qu'il soit vrai, qu'on ne saurait trop se hâter de porter dans les collèges une réforme sévère, afin de leur rendre la supériorité qu'ils ont perdue? Des

| | |
|---|---|
| Le loyer d'une chambre, le lit, les draps et le trempage coûtent, par mois, ci | 4 fr. 10 sous |
| 45 livres de pain à 3 sous la livre, ci | 6 fr. 15 sous |
| 4 livres de beurre à 10 sous la livre, ci | 2 fr. |
| 15 livres de viande à 5 sous la livre, ci | 3 fr. 15 sous |
| Total, par mois : | 17 francs. |

bourses y ont été créés par le gouvernement ou par les villes. Leurs régents (nous nous plaisons à le reconnaître) ont généralement plus de mérite littéraire et une instruction plus variée que ceux des écoles ecclésiastiques. Le plan d'études que l'on y suit, étant plus vaste, est plus approprié au goût du siècle. En un mot, tous les avantages sont de leur côté. Donc la seule cause qui les empêche de prospérer, c'est qu'on n'y trouve pas la même rigueur de surveillance ni le même zèle de réflexion que dans nos petits séminaires. Est-ce une raison qui puisse justifier l'ardeur jalouse avec laquelle on persécute ceux-ci? Je sais, il est vrai, que la philosophie redoute leur influence ; mais j'ignore ce que le roi très chrétien peut craindre d'eux. »

Est-ce d'hier, est-ce de 1816, que date cette page? L'abbé de la Mennais avait, du premier coup, trouvé la vraie formule des revendications catholiques contre le monopole universitaire, et nous ne faisons que le copier inconsciemment depuis plus d'un siècle.

Cette liberté, partielle au moins, qu'il réclame pour l'Église peut-elle nuire à l'enseignement de l'Etat? Bien au contraire : la concurrence sera un principe de vie, une source de progrès pour les collèges laïques aussi bien que pour les petits séminaires. C'est la conclusion du remarquable travail que nous venons d'analyser[1]. Là encore, Jean de la Mennais a devancé le jugement des meilleurs esprits de nos jours. A la différence de son frère Féli, qui, à la même époque, poursuit l'Université de ses anathèmes, et de tant d'hommes passionnés, pour lesquels rien de bon ne peut sortir d'une institution défectueuse, il propose loyalement d'établir entre les écoles de l'Etat et celles de l'Eglise « l'émulation du bien ». Et il ne craint pas d'ajouter : « L'enseignement et l'éducation seraient bientôt aussi mauvais qu'ils puissent l'être, si un corps quelconque était autorisé à s'environner d'huissiers et de gendarmes pour s'en assurer le monopole[2]. »

1. On peut consulter l'original de ce mémoire aux archives de l'évêché de Saint-Brieuc.

2. Montalembert devait dire un jour, presque dans les mêmes termes : « Si on pouvait transporter au clergé un monopole comme celui de l'Université, je suis convaincu que c'est le plus triste cadeau qu'on pût lui faire, et le plus sûr moyen, d'anéantir ce qui reste de religion en France. »

Ni Montalembert, ni Jean-Marie de la Mennais ne méconnaissaient les droits imprescriptibles de l'Eglise sur l'enseignement; mais, à côté de la thèse, ils envisageaient l'hypothèse ; ils savaient que la sagesse consiste souvent à sacrifier une partie de son droit, quand c'est l'unique moyen d'en sauvegarder quelque parcelle.

On ne pouvait que rendre justice à des vues aussi élevées et aussi sagement libérales : il fut décidé qu'on userait de tolérance, et les petits séminaires continuèrent à recevoir des externes.

Ce n'était qu'une trêve dans la lutte. On pouvait conseiller à l'administration universitaire de remédier, par une meilleure discipline, à la décadence de ses collèges ; on ne pouvait rendre aux familles, du jour au lendemain, une confiance que de trop nombreux désordres avaient détruite. Après les collèges communaux de Tréguier et de Dinan, celui de Lamballe dut à son tour fermer ses portes. Ce fut le signal de nouveaux assauts contre les œuvres du grand-vicaire.

Quelques bourgeois voltairiens de Lamballe et de Dinan dénoncèrent à Paris le péril clérical avec une violence qui émut de nouveau le ministre de l'Intérieur. Ils accusèrent même le nouveau préfet de Saint-Brieuc, M. de Saint-Luc, dont on connaissait les sentiments religieux, d'être de connivence avec l'abbé de la Mennais pour faire tomber l'un après l'autre tous les établissements universitaires du département. Ils n'oubliaient qu'une chose, c'est que M. de Saint-Luc était entré en fonctions après la chute du dernier collège.

Malgré tout, les tracasseries administratives recommencèrent. Il n'était guère de mois où l'abbé Jean ne reçût quelque lettre ministérielle, lui demandant un rapport sur le nombre des élèves qui fréquentaient ses séminaires, leur situation de fortune ou la probabilité de leur vocation ecclésiastique. On était visiblement inquiet, on redoutait un excès d'influence, on se demandait si bientôt le nombre des prêtres sortis des maisons diocésaines n'allait pas devenir une menace.

Il fallait en finir avec cette guerre à coups d'épingle. M. de la Mennais envoya les statistiques demandées, mais il se dit qu'une statistique d'un autre genre serait probablement plus éloquente au jugement d'un gouvernement qui, après tout, voulait le maintien de l'ordre.

Le nombre des crimes augmentait en Basse-Bretagne. Le grand-vicaire eut l'idée d'envoyer au ministre Lainé l'analyse des jugements prononcés par les dernières cours d'assises de Saint-Brieuc. Les deux tiers au moins des criminels étaient originaires des paroisses laissées vacantes faute de prêtres[1].

1. Voici les réflexions que M. de la Mennais soumit, le 3 décembre 1817, au ministre de l'Intérieur : « Notre situation est telle, Monseigneur, que nous ne

Comme l'avait prévu M. de la Mennais, cet argument porta. Pour quelque temps du moins, les écoles ecclésiastiques du diocèse furent assurées de la tranquillité, et même de la bienveillance du gouvernement.

Le vicaire général montrait, mieux que par des paroles, qu'il n'avait aucun aveugle parti-pris contre l'enseignement officiel. Les réformes qu'il demandait pour les établissements de l'Etat, il commença par les introduire lui-même, dans la mesure de son influence, au collège de Saint-Brieuc.

Il y avait beaucoup à faire, on le sait. En 1814, ce collège était si malfamé, que le premier préfet de la Restauration, M. de Goyon, ne consentit point à y placer ses fils [1].

saurions mieux vous la peindre qu'en mettant sous les yeux de Votre Excellence l'analyse des jugements prononcés par les dernières cours d'assises de Saint-Brieuc. Les deux tiers au moins des criminels traduits devant les tribunaux sont bas-bretons, et de quelles paroisses? De celles, Monseigneur, que nous sommes obligés de laisser vacantes, parce que nous manquons de prêtres. Ainsi la commune de Runan, où il n'y en a point (pour ne rappeler que cet exemple), a eu, dans le mois d'octobre, six de ses habitants condamnés aux travaux forcés. Malheureux peuple, qui bientôt n'aurait plus d'autre pasteur que le bourreau, si l'école ecclésiastique de Tréguier ne nous donnait pas, plus tard, assez de sujets pour espérer qu'il sera encore possible de ranimer la religion, prête à s'éteindre dans ces contrées à demi-sauvages.

« Mais, Monseigneur, quand le nombre de prêtres diminue, il faut multiplier les gendarmes afin de conserver dans la société au moins l'apparence de l'ordre. Il serait temps enfin que les hommes à abstractions et à sophismes se tussent et qu'on écoutât les faits. Le conseil général du département, dans sa session de 1817, a déclaré qu'il était indispensable de placer une brigade de gendarmerie dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lannion ; or, dans cet arrondissement plusieurs paroisses sont vacantes ; la plupart des autres sont mal desservies. Bégard, par exemple, ville de cinq mille âmes, n'a qu'un seul prêtre, vieux, infirme, incapable de remplir ses fonctions. Il avait un vicaire : nous le lui avons ôté pour le mettre à la tête d'une autre paroisse de deux mille quatre cents âmes, abandonnée, depuis plusieurs années, aux soins d'un recteur à moitié fou ; il nous en coûte d'entrer dans ces détails ; nous les abrégeons.

« Que Votre Excellence ne soit donc pas surprise de l'intérêt que nous attachons au sort de nos écoles ecclésiastiques. En les défendant, nous défendons la vie même de la religion, qui ne peut se perpétuer que par elles. S'il fallait, pour empêcher qu'elles ne fussent détruites, renoncer aux secours que le gouvernement nous accorde, vendre les vases de l'autel, en un mot tout sacrifier, nous n'hésiterions pas... »

(Mémoire inédit. — Archives de l'évêché de Saint-Brieuc.)

1. Il pria M. Vielle de les recevoir dans une annexe du séminaire, et de leur faire donner des leçons de latin par quelques ordinands. Ce fut le noyau d'une sorte d'école ecclésiastique, qui, en 1817, comptait dix-huit élèves.

Cependant la mission avait fait merveille parmi les écoliers, et les membres de la congrégation établie par M. de la Mennais avaient pris au sérieux leurs devoirs.

Bientôt il y eut, dans cette maison naguère si tristement composée, un noyau d'adolescents pieux comme des séminaristes [1]. L'abbé Jean était leur aumônier volontaire. Tous ses rares loisirs, il les leur consacrait. Préparation à la première communion, retraites de la congrégation, confessions annuelles ou hebdomadaires, tout retombait sur lui. Mais quelle joie lorsqu'il voyait ces âmes de jeunes gens, vaincues par son « zèle de feu », s'acheminer décidément vers la sainteté ! « Ces enfants sont des anges, déclare-il à M. Querret. Mon *préfet* est charmant. Ses camarades le comparent à saint Louis de Gonzague, et je trouve cette comparaison très naturelle [2]. » Aussi, comme il leur était attaché !

On négocie à Rome un nouveau concordat, et il est toujours question de rétablir l'évêché de Saint-Malo. L'ecclésiastique désigné pour le siège, M. de Grimouville, ancien chanoine de Coutances, a offert immédiatement à M. de la Mennais le poste de vicaire général. Cette proposition ne le tente pas : rien ne saurait l'arracher à ses chers collégiens. « Il est vrai, écrit-il à M. Querret, M. de Grimouville m'a écrit une lettre extrêmement honnête ; mais j'ai pris racine à Saint-Brieuc ; plus je vais, plus les liens qui m'y attachent se fortifient. Depuis que le carême est commencé, je confesse pour ainsi dire du matin au soir. Cette procession d'hommes et de jeunes gens me plaît singulièrement. Tous les jours notre collège s'améliore. Vous ne vous faites pas l'idée de la piété, du zèle, de la ferveur de mes congréganistes. Ce sont des anges. Oh ! non ! je n'abandonnerai pas des enfants qui me sont si chers [3]. »

Ces lettres datent des premières semaines de 1818. Pour opérer ces merveilles, deux années avaient suffi.

On est moins étonné de ce rapide succès quand on sait avec quelle énergie le grand-vicaire avait poursuivi son œuvre. Certes, les obstacles n'avaient pas manqué. Certain billet adressé à son confident de Saint-Malo montre à quel point la lutte avait été chaude : « Ah ! quelle bagarre qu'un collège ! s'écriait-il un jour. Pour parvenir à réformer celui de Saint-Brieuc, il me faut me

1. Le collège comptait 300 élèves, parmi lesquels 40 à 50 étaient congréganistes.
2. Cité par Ropartz, p. 215.
3. Ibid., p. 216.

donner plus de soins, plus de peines, qu'il ne vous faut dire de paroles depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre pour maintenir l'ordre dans votre établissement. Tout se décide à Paris, où tout, à peu près, se décide de travers; et puis le préfet, et puis le maire, et puis l'arrêté de celui-ci, le règlement de celui-là, les intrigues, les recommandations, que sais-je ? C'est à n'en point finir [1]. » Il en finit pourtant, et, en 1818, il eut la satisfaction de voir toutes les chaires du collège confiées à des ecclésiastiques. Le principal, nommé par son influence, était prêtre [2]; le maire secondait les vues du vicaire général, le préfet était son ami; en fait, il était maître de l'établissement universitaire, presque autant que de ses écoles ecclésiastiques.

Nous avons sous les yeux un grand nombre de sermons adressés par M. de la Mennais aux collégiens de Saint-Brieuc. C'est une parole grave et forte, quoique empreinte de tendresse. On y sent l'éducateur apôtre qui veut préparer au pays des hommes d'honneur et de vaillants chrétiens.

Dans les avis qu'il adresse à ces jeunes gens, il s'attache particulièrement à leur faire connaître les prérogatives de la très sainte Vierge. Exalter l'humilité, le dévouement, la pureté de la créature céleste qu'ils ont prise pour mère, n'est-ce pas le meilleur moyen de les former à la pratique de ces vertus difficiles qui donnent à un front de vingt ans une si aimable auréole ?

Toujours fidèle aux saines traditions ecclésiastiques et guidé dans le dédale des controverses théologiques par son amour filial pour la Reine du ciel, il n'hésite pas à proclamer du haut de la chaire son Immaculée Conception, plus de trente-cinq ans avant que l'Eglise en ait fait un dogme de foi.

Il y avait moins de mérite, sans doute, à enseigner cette opinion, alors généralement reçue en France, qu'à proclamer l'infaillibilité papale, si contestée chez nous. Il n'en est pas moins vrai qu'en se faisant l'ardent apôtre d'une vérité admise simplement à titre de pieuse croyance, M. de la Mennais contribuait à fortifier ce sentiment du peuple chrétien qu'en 1854 Pie IX invoqua, parmi tant d'autres autorités traditionnelles, pour glorifier solennellement la Vierge conçue sans péché.

A. Laveille.

1. Cité par Ropartz, p. 219.

2. C'était M. Souchet, nommé le 7 novembre 1815. Il devint plus tard chanoine de Saint-Brieuc.

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

**(1753-1821)**

*(Suite)*

---

## Deuxième Partie. — **CONSULAT ET EMPIRE**

### VIII

Fouché était-il de bonne foi ? Il est assez difficile de le dire : lui, il le prétend. Bonaparte supprima la police, parce que cette institution, n'ayant pu sauver ce qu'il avait renversé lui-même, lui parut plus redoutable qu'utile. Il céda aussi à une intrigue et, semblant ne rien craindre de la part des royalistes, il s'acharna contre les hommes de la Révolution, qui avaient pour chef Fouché, le protecteur de leurs intérêts et le défenseur de leurs doctrines.

En brisant la tête, il croyait dissoudre le parti qui s'opposait aux empiètements de son pouvoir quasi-monarchique.

Fouché, lui, n'était pas mécontent ; il se retirait disgracié, c'est vrai, mais couvert de dignités, et surtout il ne se retirait pas les mains vides ; il aimait l'or et ne voyait dans l'élévation aux hautes charges qu'un prétexte pour augmenter sa fortune par des moyens plus ou moins honnêtes.

« Je rentrai dans la vie privée, dit-il en terminant le récit de cette période de son existence, avec une sorte de contentement et de bonheur domestique, dont je m'étais accoutumé à goûter la douceur au milieu même des plus grandes affaires. D'un autre côté, je me retrouvai avec un tel surcroît de fortune et de considération, que je ne me sentis ni frappé ni déchu. Mes ennemis en furent déconcertés. J'acquis même dans le Sénat, sur ceux de mes collègues les plus honorables, une influence marquée ; mais je ne fus rien moins que tenté d'en abuser ; je m'abstins même

d'en tirer aucun avantage, car je savais qu'on avait les yeux sur moi. Je passais des jours heureux et tranquilles dans ma terre de Pont-Carré, ne venant à Paris que rarement dans l'automne de 1802, quand il plut au premier consul de me donner un témoignage public de faveur et de confiance. Je fus appelé à faire partie d'une commission chargée de conférer avec les députés des différents cantons de la Suisse au sujet de leur indépendance. »

Nous passerons sous silence toutes les négociations dont s'occupa Fouché et dont il nous parle longuement et avec complaisance : nous exposerons tout de suite les principaux faits auxquels il prit part vers la fin du Consulat et qui en signalèrent tristement le terme.

Les cours de Londres et de Berlin avaient été secrètement avisées que Bonaparte préparait, dans le silence du cabinet, tous les ressorts nécessaires pour être proclamé empereur et faire revivre l'empire de Charlemagne. Afin de se donner une apparence de droit, il se servit du cabinet prussien, et par l'entremise du ministre Maugivitz et de M. de Meyer, président de la régence de Varsovie, il fit offrir à Louis XVIII des indemnités et une existence magnifique en Italie, s'il voulait bien lui transférer ses droits sur la couronne de France. Noblement le roi lui fit cette belle réponse connue : « J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connais les obligations qu'il lui a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'au dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu, fors l'honneur. » Tous les princes adhérèrent à cette déclaration : déçu dans son espoir, Bonaparte ne fit plus aucune tentative, et la fin de l'année 1803 se passa dans le calme. De leur côté, les royalistes relevèrent la tête et, se basant sur la seule opposition de Moreau à Bonaparte, ils ourdirent un complot avec Georges Cadoudal. La découverte d'une branche isolée de la conspiration la fit avorter. « Quand Réal, dit Fouché, eut reçu les premières révélations de Querelle, condamné à mort, et qu'il en eut rendu compte, le premier consul refusa d'y croire. Je fus consulté et je vis un complot qu'il fallait pénétrer et suivre. J'aurais pu faire rétablir dès ce moment le ministère de la police et en reprendre les rênes ; mais je n'eus garde et j'éludai : je ne voyais encore rien de clair dans l'horizon. J'avouai sans peine que le *gros juge* était incapable de démêler et de con-

duire une affaire si importante ; mais je vantai Desmarets, chef de la division secrète, et Réal, conseiller d'Etat, comme deux excellents limiers et parfaits explorateurs ; je dis que Réal ayant eu le bonheur de la découverte, il fallait lui donner la mission de confiance d'achever son ouvrage. Il fut mis à la tête d'une commission extraordinaire, avec carte blanche, et il put s'appuyer sur le pouvoir militaire, Murat ayant été nommé gouverneur de Paris. De découverte en découverte, on se saisit de Pichegru, de Moreau et de Georges. Bonaparte vit au fond de cette conspiration et dans la complicité de Moreau un coup de fortune qui lui assurait l'Empire : il crut qu'il suffirait de qualifier Moreau de brigand pour le dénationaliser. Le mécompte et l'assassinat du duc d'Enghien faillirent tout perdre. »

Le premier consul était exaspéré de l'audace des royalistes, et comme autrefois les conventionnels avaient mis entre eux et les souverains de l'Europe le sang d'un roi, il voulait mettre entre lui et les Bourbons le sang d'un prince de la maison royale : l'union entre les deux partis serait dès lors impossible, car l'abîme serait trop profond et le souvenir de cette mort ineffaçable. C'est ici que commence le véritable rôle de Fouché ; laissons-le nous narrer ce qu'il fit, nous dire ce qu'il pense, et là il pense honnêtement et sainement.

« J'eus un des premiers connaissance, continue-t-il, de la mission de Caulaincourt et d'Ordener sur les bords du Rhin ; mais quand je sus que le télégraphe venait d'annoncer l'arrestation du prince et que l'ordre de le transférer de Strasbourg à Paris était donné, je pressentis la catastrophe et je frémis pour la noble victime. Je courus à la Malmaison ; c'était le 29 ventôse (20 mars 1804). J'y arrivai à neuf heures du matin et je trouvai Bonaparte agité, se promenant seul dans le parc : « Je vois, dit-il, ce qui « vous amène ; je frappe aujourd'hui un grand coup qui est néces- « saire. » Je lui représentai alors qu'il soulèverait la France et l'Europe, s'il ne prouvait pas que le prince conspirait contre lui à Etteinheim. « Qu'est-il besoin de preuves ? s'écria-t-il ; n'est-ce pas « un Bourbon, et de tous le plus dangereux ? » J'insistai, en exposant les raisons politiques propres à faire taire la raison d'Etat : ce fut en vain ; il finit par me dire avec humeur : « Vous et les vôtres « n'avez-vous pas dit cent fois que je finirais par être le Monk de « la France et par rétablir les Bourbons ? Eh bien ! il n'y aura plus « de moyen de reculer. Quelle plus forte garantie puis-je donner à « la Révolution que vous avez cimentée du sang d'un roi ? Il faut

« d'ailleurs en finir : je suis environné de complots ; il faut imprimer « la terreur ou périr. » En proférant ces dernières paroles qui ne laissaient plus d'espoir, il s'était rapproché du château. M. de Talleyrand y arrivait, et un instant après, les deux consuls Cambacérès et Lebrun. Je regagnai ma voiture et rentrai chez moi consterné. Le lendemain je sus qu'après mon départ on avait tenu conseil, et que, dans la nuit, Savary avait procédé à l'exécution du malheureux prince ; on citait des circonstances atroces.

« L'indignation que j'avais prévue éclata de la manière la plus sanglante. Je ne fus pas celui qui osa s'exprimer avec le moins de ménagement sur cet attentat contre le droit des nations et de l'humanité. « C'est plus qu'un crime, dis-je, c'est une faute ! » paroles que je rapporte parce qu'elles ont été répétées et attribuées à d'autres. »

## IX

Le procès de Moreau vint faire diversion, mais en même temps le danger grandit, car, aux yeux de tous, son procès devait finir aussi tragiquement que celui du duc d'Enghien. Bonaparte s'était enfermé à Saint-Cloud. Fouché lui écrit et, deux jours après, se présente « afin de lui montrer l'abîme ouvert sous ses pas » ; il affectait une fermeté qu'il n'avait pas au fond de l'âme. Voici comment Fouché nous explique son attitude en cette occasion.

« Je ne suis pas d'avis, lui dis-je, de sacrifier Moreau, et ici je n'approuve pas les moyens extrêmes ; il faut temporiser, car la violence approche trop de la faiblesse, et un acte de clémence de votre part en imposera plus que les échafauds. »

« M'ayant écouté attentivement dans l'exposé du danger de sa position, il me promit de faire grâce à Moreau en commuant la peine de mort en un simple exil. Était-il lui-même sincère ? Je savais qu'on poussait Moreau à se soustraire à la justice, en faisant un appel aux soldats, dont on lui exagérait les dispositions. Mais de meilleurs conseils et son propre instinct prévalurent en le retenant dans de justes bornes. Tous les efforts de Bonaparte et de ses affidés pour le faire condamner à mort échouèrent. L'issue du procès ayant déconcerté le premier consul, il me fit appeler à Saint-Cloud, et là je fus chargé directement par lui de m'entremettre dans cette affaire délicate et d'amener un dénouement paisible. Je vis d'abord la femme de Moreau, et je m'efforçai de cal-

mer des passions bien profondes et bien vives. Je vis ensuite Moreau, et il me fut aisé de le faire consentir à son ostracisme, en lui montrant la perspective du danger d'une détention de deux ans qui le mettrait, pour ainsi dire, à la merci de son ennemi. A vrai dire, il y avait autant de danger pour l'un que pour l'autre : Moreau pouvait être assassiné ou délivré. Il suivit mes conseils et prit la route de Cadix pour de là passer aux États-Unis. Le lendemain je fus accueilli et remercié à Saint-Cloud dans des termes qui me firent présager le retour prochain d'une éclatante faveur. »

La grâce accordée à Moreau calma un peu les préventions que l'on avait contre Bonaparte. Il désirait s'emparer du pouvoir et y était poussé par son entourage et par Fouché, qui, depuis quelque temps, se trouvait des ardeurs monarchiques.

Il nous avoue lui-même « qu'il avait donné à Bonaparte le conseil de se rendre maître de la crise et de se faire proclamer empereur. Je savais, dit-il, que son parti était pris. N'eût-il pas été absurde de la part des hommes de la révolution de tout compromettre pour défendre des principes, tandis que nous n'avions plus qu'à jouir de la réalité ? Bonaparte était alors le seul homme en position de nous maintenir dans nos biens, dans nos dignités et dans nos emplois. Il profita de tous ses avantages, et, avant même le dénouement de l'affaire Moreau, le tribun Curée fit la motion de conférer le titre d'empereur et le pouvoir impérial à Napoléon Bonaparte. »

Le 16 mai c'était un fait accompli ; l'Empire était établi et il était héréditaire de mâle en mâle dans la famille du premier consul, par ordre de primogéniture.

## X

Généralement le nouvel état de choses fut accueilli sans enthousiasme. Il fallut se constituer une cour, créer des ordres, des maréchaux. Le nouvel empereur s'appuya spécialement sur l'armée. M. de Talleyrand était un bon ministre pour le dehors, mais au dedans un grand ressort manquait, celui de la police générale, « qui pouvait rallier le passé au présent et garantir la sécurité de l'Empire ». Napoléon sentit lui-même le vide, et, par décret du 10 juillet, il rétablit Fouché à la tête de la police, en l'investissant d'attributions plus fortes que celles qu'il avait eues avant « l'absurde » réunion de la police à la justice. M. Thiers

appelle cette nomination *sérieuse*, et il prétend, à juste raison, que ce ministère fut « rétabli pour Fouché en récompense des services qu'il avait rendus dans les derniers événements. »

Nous laisserons encore la parole à Fouché : chaque fois qu'il rentre au ministère, il s'empresse, dans ses Mémoires, de nous indiquer la marche qu'il s'est tracée et le système qu'il a adopté. Ces notes sont fort utiles pour comprendre sa conduite pendant les premières années de l'Empire jusqu'en 1810, date de sa nouvelle disgrâce.

« Deux jours avant le décret qui me rappelait, j'avais été mandé à Saint-Cloud, en conférence particulière dans le cabinet de Napoléon. Là, j'avais établi, pour ainsi dire, mes conditions en faisant revêtir de l'approbation impériale les bases qui complétaient l'organisation nouvelle de mon ministère. Je me débarrassai d'une foule de détails fastidieux, me réservant de planer seul sur la haute police, dont la division secrète était restée sous la direction de Desmarets, homme simple et rusé, mais à vues courtes. C'était dans mon cabinet que venaient aboutir les hautes affaires dont je tenais moi-même les fils. Nul doute que je n'eusse des observateurs soudoyés dans tous les rangs et dans tous les ordres ; j'en avais dans les deux sexes, rétribués à mille et à deux mille francs par mois, selon leur importance et leurs services. Je recevais directement leurs rapports par écrit, avec une signature de convention. Tous les trois mois, je communiquai ma liste à l'empereur pour qu'il n'y eût aucun double emploi et aussi pour que la nature des services, tantôt permanents, souvent temporaires, pût être récompensée soit par des places, soit par des gratifications.

« Quant à la police dans l'étranger, elle avait deux objets essentiels, savoir : de surveiller les puissances amies et de travailler les gouvernements ennemis. Dans l'un et l'autre cas, elle se composait d'individus achetés ou pensionnés près de chaque gouvernement et dans chaque ville importante, indépendamment de nombreux agents secrets envoyés dans tous les pays, soit par le ministre des relations extérieures, soit par l'empereur lui-même.

« J'avais aussi mes observateurs au dehors. C'était, en outre, dans mon cabinet que venaient s'amasser les gazettes étrangères interdites aux regards de la France et dont on me faisait le dépouillement. Par là je tenais les fils les plus importants de la police extérieure et je faisais, avec le chef du gouvernement, un travail qui pouvait contrôler ou balancer celui du ministre chargé des relations extérieures.

« Ainsi, j'étais loin de me borner à l'espionnage pour attributions. Toutes les prisons d'État étaient à mes ordres, de même que la gendarmerie. La délivrance et le visa des passeports m'appartenait, j'étais chargé de la surveillance des étrangers, des amnistiés, des émigrés. Dans les principales villes du royaume, j'établis des commissariats généraux qui étendirent sur toute la France, et principalement sur nos frontières, le réseau de la police.

« La mienne acquit un tel crédit que, dans le monde, on alla jusqu'à prétendre que j'avais parmi mes agents secrets trois seigneurs de l'ancien régime, titrés de princes, et qui, chaque jour, venaient me donner le résultat de leurs observations.

« J'avoue qu'un pareil établissement était dispendieux; il engloutissait plusieurs millions, dont les fonds étaient faits secrètement par des taxes levées sur les jeux, les lieux de prostitution et la délivrance des passeports. Tout a été dit contre les jeux; mais, d'un autre côté, les esprits sages et positifs sont forcés de convenir que, dans l'état actuel de la société, l'exploitation légale du vice est une amère nécessité. La preuve qu'on ne doit point en attribuer tout l'odieux aux gouvernements de la Révolution, c'est qu'aujourd'hui les jeux font encore partie du budget de l'ancien gouvernement rétabli.

« Tous ces éléments d'un immense pouvoir ne vinrent point expirer inutilement dans mon cabinet. Comme j'étais instruit de tout, je devais réunir en moi la plainte publique pour signaler au chef du gouvernement le malaise et les souffrances de l'État.

« Aussi je ne dissimulerai pas que je pouvais agir sur la crainte ou la terreur qui assiégeait plus ou moins constamment l'arbitre d'un pouvoir sans bornes. Grand explorateur de l'État, je pouvais réclamer, censurer, déclamer pour toute la France. Sous ce point de vue, que de maux n'ai-je pas empêchés ! S'il m'a été impossible de réduire, comme je l'aurais voulu, la police générale à un simple épouvantail, à une magistrature de bienveillance, j'ai au moins la satisfaction de pouvoir affirmer que j'ai fait plus de bien que de mal, c'est-à-dire que j'ai évité plus de mal qu'il ne m'a été permis de bien faire, ayant presque toujours eu à lutter contre les préventions, les passions et les emportements du chef de l'État.

« Dans mon second ministère, j'administrai bien plus par l'empire des représentations et de l'appréhension que par la compression et l'emploi des moyens coercitifs; j'avais fait revivre l'ancienne maxime de la police, savoir : que trois hommes ne

pouvaient se réunir et parler indiscrètement des affaires publiques sans que le lendemain le ministre de la police n'en fût informé. Il est certain que j'eus l'adresse de répandre et de faire croire que partout où quatre personnes se réunissaient, il s'y trouvait à ma solde des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Sans doute une telle croyance tenait aussi à la corruption et à l'avilissement général ; mais, d'un autre côté, que de maux, de regrets et de larmes n'a-t-elle pas épargnés ?

« Ainsi la voilà connue, cette grande et effrayante machine appelée police générale de l'Empire. On s'imagine bien que, sans négliger les détails, je m'occupai bien plus de son ensemble et de ses résultats. »

## XI

Fouché nous a exposé sa méthode : dès les premiers temps de l'Empire, ses ennemis essayaient de le perdre dans l'esprit de l'empereur. Ils étaient jaloux de son trop rapide avancement. Ils tournèrent contre lui l'arme même de la police, et le préfet de police le dénonça directement à l'empereur lors de la première affaire de Mallet, comme le protégeant sous main, et, de plus, comme ayant averti Massena de certaines charges qui pesaient sur lui et fait disparaître certains papiers qui le compromettaient. « Il s'agissait, disait-on, d'intrigues qui avaient des ramifications dans l'armée et dans la haute police. » Fouché se disculpa facilement en « démontrant à l'empereur que tout ceci se bornait à avoir prémuni Masséna contre les menées de certains brouillons et intrigants dangereux ».

A cette époque, les seuls soucis de l'empereur étaient d'attirer le Pape à son couronnement et d'empêcher à tout prix l'alliance de la Russie et de l'Angleterre. Le premier but ne fut pas difficile à atteindre : quant à la Russie, ses relations diplomatiques devenaient assez délicates. Le czar était porté à déclarer la guerre : « On proposa, dit Fouché, pour ramener la Russie, des intrigues de courtisans ; ce choix de moyens me parut ridicule, et je dis, dans le Conseil, que le succès en était impossible.

« Quoi ! reprit l'empereur, c'est un vétéran de la Révolution qui emprunte une expression si pusillanime ! Ah ! monsieur, est-ce à vous d'avancer qu'il est quelque chose d'impossible ? à vous, qui, depuis quinze ans, avez vu se réaliser des événements qui, avec

raison, pouvaient être jugés impossibles? L'homme qui a vu Louis XVI baisser sa tête sous le fer d'un bourreau, qui a vu l'archiduchesse d'Autriche, reine de France, raccommoder ses bas et ses souliers en attendant l'échafaud, celui enfin qui se voit ministre quand je suis empereur des Français, un tel homme devrait n'avoir jamais le mot impossible à la bouche. » Je vis bien que je devais cette brusque sortie à ma censure du meurtre du duc d'Enghien, dont on n'avait pas manqué d'instruire l'empereur, et je lui répondis, sans me déconcerter : « En effet, j'aurais dû me rappeler que Votre Majesté nous a appris que le mot *impossible* n'est pas français. »

Il le prouvait en effet en arrachant de Rome Pie VII pour le couronnement, qui eut lieu à Reims le 25 novembre. Au retour de la cérémonie, il fut reçu par des spectateurs muets et froids : il médita alors une grande diversion et proposa au Conseil d'aller se faire couronner roi d'Italie. Fouché lui objecta que cet acte était impolitique et pouvait de nouveau mettre le feu à l'Europe. « Il me faut des batailles et des triomphes », répliqua-t-il. Et une autre fois que Fouché lui faisait remarquer qu'il ne pourrait à la fois tenir tête à l'Europe et à l'Angleterre, il lui répondit : « La mer peut me manquer, mais pas la terre ; d'ailleurs, je serai en mesure sur la côte avant que les vieilles machines à coalition soient prêtes. Les têtes à perruques n'y entendent rien, et les rois n'ont ni activité ni caractère. Je ne crains pas la vieille Europe. »

L'échec de l'expédition en l'Angleterre vint lui prouver qu'il ne pouvait vaincre partout. Pendant qu'il était aux armées, occupé de la guerre et d'intrigues diplomatiques, il ne pouvait point suivre complètement tous les détails de l'administration de l'Empire. « C'était, dit Fouché, le Conseil ; et par la hauteur de mes fonctions, je me trouvais, en quelque sorte, premier ministre ; du moins personne n'éludait mon influence. Mais il entrait dans les vues de l'Empereur de faire croire que, dans son camp même, il voyait tout, savait tout et faisait tout. Les correspondants officieux de Paris s'empressaient de lui adresser, entortillés dans de belles phrases, tous les menus faits qu'ils glanaient à la suite de mes bulletins de police. Napoléon voulait surtout qu'on eût la bonhomie de croire que dans l'intérieur on jouissait d'un régime doux et d'une libéralité touchante. Ce fut d'après ce motif que, pendant la même campagne, il affecta de me tancer par la voie du *Moniteur* et dans ses bulletins, pour avoir refusé à Colin d'Harleville l'autorisation pour imprimer une de ses pièces. « Où en serions-

nous, s'écria-t-il hypocritement, s'il fallait avoir la permission d'un censeur en France pour imprimer sa pensée ? » Moi qui le connaissais bien, je ne vis dans cette boutade qu'un avis indirect pour me hâter de régulariser la censure et de nommer des censeurs. »

## XII

L'opinion publique commençait à blâmer Napoléon de ses guerres et de sa tyrannie. La victoire d'Austerlitz, suivie du traité de paix, le réhabilitèrent. « Je lui vantai, écrit Fouché, cette heureuse amélioration de l'esprit public. « Sire, lui dis-je, Austerlitz a ébranlé la vieille aristocratie ; le faubourg Saint-Germain ne conspire plus. » Il en fut enchanté et m'avoua que dans les batailles, dans les plus grands périls, au milieu des déserts même, il avait toujours en vue l'opinion de Paris et surtout du faubourg Saint-Germain. C'était Alexandre tournant sans cesse ses regards vers la ville d'Athènes.

« Aussi vîmes-nous l'ancienne noblesse affluer aux Tuileries, comme dans mon salon, et venir solliciter, postuler des places. Les vieux républicains me reprochaient de protéger les nobles. Je n'en changeai pourtant pas pour cela mes habitudes ; j'avais d'ailleurs un grand but, celui d'éteindre et de fondre tous les partis dans le seul intérêt du gouvernement. De ma part, ce système étonna beaucoup ; il me fit plus tard une foule de partisans. Je parus réellement sur la voie d'ériger la police, ministère d'inquisition et de sévérité, en un ministère de douceur et d'indulgence. Mais un mauvais génie s'en mêla ; je fus sans cesse contrarié par la jalousie, l'envie et l'intrigue, d'une part ; et de l'autre, par la défiance et les ombrages du maître. »

La faction contrerévolutionnaire releva alors la tête et, se couvrant « du masque d'une coterie religieuse et antiphilosophique », s'appliqua à dénigrer les gens de la Révolution et à circonvenir l'empereur. Celui-ci ne comptait que sur le *Moniteur* et il croyait en avoir fait « la force et l'âme de son gouvernement ». Les autres journaux étaient soumis à la censure de Fouché et la faction, voulant les envahir pour maîtriser l'opinion publique, représenta que c'était donner trop de force et de puissance à un seul homme que de le laisser maître de toute la presse. On mit donc « hors de sa tutelle » le *Journal des Débats,* dont on confia la direction à « son

ennemi personnel », M. Fievie, croit-on. Et ce pauvre Fouché constate avec désespoir qu'il fut réduit au *Publiciste* de Suard et à la *Décade philosophique* de Ginguené. C'était bien peu, et il voit avec peine s'agrandir le crédit de Fontanes et de son élève, Molé, qui font l'apologie du despotisme pour plaire à Napoléon.

C'est vers la même époque et dans un conseil privé que l'Empereur annonça à ses ministres qu'il désirait créer une nouvelle noblesse et disposer de ses conquêtes pour créer des grands d'Empire.

Cette innovation ne rencontra aucune objection, et Fouché, qui, autrefois, avait si vigoureusement attaqué les titres et la noblesse comme contraires à l'égalité, approuva hautement. Il s'excuse en disant que « en effet, l'Empire étant une nouvelle monarchie, la création de grands officiers, de grands dignitaires et le renfort d'une nouvelle noblesse nous parurent indispensables. Il s'agissait d'ailleurs de réconcilier la France entière avec la France nouvelle et de faire disparaître les restes de la féodalité en rattachant les idées de noblesse aux services rendus à l'Etat. »

Un décret parut donc aussitôt, publiant nombre de titres et d'érections en duchés et fiefs d'Empire ; en 1809, Fouché fut gratifié du titre de duc d'Otrante.

## XIII

Napoléon poursuivait toujours ses conquêtes à l'extérieur ; il venait de dissoudre le corps germanique, et la bataille d'Eylau, chaudement disputée, le laissait maître de toute l'Europe. Fouché, alors, lui écrit de Paris, dont il était le maître comme Napoléon de l'extérieur ; il lui dit qu'il n'a rien à craindre des troubles en France, que l'Autriche ne bougera pas et que l'Angleterre hésitera à se joindre à la Russie. Il le supplie, dans les termes les plus pressants, « d'employer tout son génie, tous ses éléments de destruction et de captation pour amener une paix prompte et glorieuse comme toutes celles dont nous avions été redevables à sa fortune ».

A cette époque, beaucoup d'intrigues furent nouées sur le continent contre Napoléon, mais elles ne réussirent point. « On vint, nous dit Fouché, de Londres tâter Paris ; on vint me tâter moi-même », et voici comment il raconte cette aventure :

« Qu'on se figure le cabinet anglais donnant dans le panneau

de notre police, même après les mystifications de Dracke et de Spencer-Smith, qu'on se figure lord Howick, ministre des affaires étrangères, me dépêchant un émissaire chargé d'instructions secrètes et porteur d'une lettre pour moi renfermée dans les nœuds d'une canne. Ce ministre me faisait demander deux passe-ports en blanc pour deux négociateurs chargés d'ouvrir avec moi une négociation mystérieuse. Mais son émissaire s'étant ouvert imprudemment à l'agent de la préfecture, Perlet, vil instrument de toute cette machination, le bambou de Vitel fut ouvert et une fois la mission connue avec le secret, ce malheureux jeune homme ne put éviter la peine de mort. »

Comme le fait judicieusement remarquer Fouché, une telle affaire devait porter ombrage à Napoléon et lui faire croire que les étrangers croyaient possible d'intriguer près du ministre ; il voyait que celui-ci était homme « à tout écouter, à tout recueillir et à se décider selon les temps ».

« Ce ne fut pas, d'ailleurs, continue Fouché, la dernière ouverture de ce genre qu'on crut pouvoir tenter, car tel était l'aveuglement des hommes que contenait le cabinet de Saint-James, dans l'intérêt de la contre-révolution, qu'ils se persuadèrent que je n'étais pas éloigné de travailler dans l'intérêt des Bourbons et de trahir Bonaparte. Ceci était uniquement fondé sur l'opinion généralement répandue qu'au lieu de persécuter les royalistes dans l'intérieur, je cherchais, au contraire, à les garantir et à les protéger, qu'en outre on était toujours le bienvenu quand on s'adressait à moi pour toutes espèces de révélations ou de confidences. »

La chose était même arrivée à un assez haut degré, et Fouché va nous narrer une autre anecdote qu'il place à quelque temps de là ; cette historiette a fait le sujet d'une charmante nouvelle écrite par M. E. Daudet et intitulée « *Une matinée de Fouché* ». Nous donnerons la version de Fouché :

« Quelques mois après la mort de Vitel, dit-il, ayant pris sur mon bureau une lettre cachetée adressée à *moi seul*, je l'ouvris et je la trouvai si pressante que j'accordai l'audience personnelle qu'on me demandait pour le lendemain. Cette lettre était souscrite d'un nom emprunté mais très connu dans l'émigration, et je crus réellement que le signataire était la personne qui voulait s'ouvrir à moi. Mais quelle fut ma surprise, quand cet homme plein d'audace, doué d'un langage persuasif, étalant les formes les plus distinguées, m'avoua sa supercherie et osa se déclarer, devant moi, l'agent des Bourbons et l'envoyé du cabinet anglais ! Dans un exposé chaud

et rapide, il établit la fragilité de la puissance de Napoléon, sa prochaine décadence (c'était au commencement de la guerre d'Espagne) et sa chute inévitable. Partant de là, il finit par me conjurer, dans l'intérêt de la France et de la paix du monde, de me joindre à la bonne cause pour détourner la nation de l'abîme....; toutes les garanties qu'il était possible d'imaginer m'étaient offertes. Et qui était cet homme? Le comte Daché, ancien capitaine de la maison royale. « Malheureux! lui dis-je, c'est à la faveur d'un subterfuge que vous vous êtes introduit dans mon cabinet... — Oui, s'écria-t-il, ma vie est dans vos mains, et, s'il le faut, j'en ferai volontiers le sacrifice pour mon Dieu et pour mon roi! — Non, repris-je, vous êtes assis sur mon foyer et je ne violerai pas l'hospitalité du malheur, car, comme homme et non comme magistrat, je puis pardonner à l'excès de votre égarement et à votre démarche insensée. Je vous accorde vingt-quatre heures pour vous éloigner de Paris, mais je vous déclare que des ordres sévères seront donnés pour que, passé ce terme, vous soyez arrêté partout où l'on pourra vous découvrir et vous saisir. Je sais d'où vous venez, je connais votre ligne de correspondance; aussi souvenez-vous bien que ceci n'est qu'une trêve de vingt-quatre heures et encore ne pourrais-je pas vous sauver dans ce court espace de temps si d'autres que moi ont eu connaissance de votre secret et de votre démarche. » Il me protesta que personne au monde n'en avait la moindre idée, ni dans l'étranger ni en France et que ceux mêmes qui l'avaient reçu sur la côte ignoraient qu'il se fût hasardé jusqu'à Paris. « Eh bien! lui dis-je, partez, je vous donne vingt-quatre heures. »

« J'eusse manqué à mes devoirs, ajoute Fouché, en ne rendant pas compte à l'Empereur de ce qui venait de se passer. La seule variante que je me permis fut la supposition d'un court sauf-conduit qu'aurait préalablement obtenu de moi le comte Daché sous prétexte de révélations importantes qu'il ne voulait faire qu'à moi seul. Cette variante était indispensable, car j'étais sûr que Napoléon aurait désapprouvé ma générosité et y aurait même vu quelque chose de louche. Indépendamment des ordres de la police, il en donna lui-même, de son cabinet, de très rigoureux, tant il redoutait, dans ses ennemis, l'énergie et le caractère. Toutes les polices furent mises aux trousses du malheureux comte et l'on s'acharna tellement qu'au moment de se rembarquer pour Londres, sur la côte du Calvados, il périt d'une mort affreuse, trahi par une femme dont le nom est aujourd'hui en exécration dans son ancien parti. »

## XIV

Le mois de juillet 1807 s'ouvrit sous d'heureux auspices : l'entrevue de Napoléon et d'Alexandre éblouit pour un moment l'Europe et la France. « Que n'est-il légitime ! » disait-on au faubourg Saint-Germain. Les deux empereurs étaient maîtres du continent. De retour à Saint-Cloud, il fut l'objet des plus basses adulations et des plus viles flatteries. A peine arrivé, il change ses ministres et, entre autres, ôte à M. de Talleyrand les affaires extérieures, et, afin de déguiser sa disgrâce, le nomme vice-grand-électeur. La mesure n'était pas encore pleine pour Fouché ; cependant trois ans après, lui aussi, il devait tomber dans une disgrâce encore plus complète. Différents événements que nous raconterons soit d'après lui, soit d'après des historiens autorisés, nous amèneront pas à pas jusqu'à l'année 1810.

L'esprit de Napoléon ne pouvait rester en paix et il rêvait d'autres conquêtes ; l'Espagne, dont le trône était occupé par un Bourbon, attira ses regards. Il ne croyait pas être en sûreté tant qu'en Europe il y aurait encore un Bourbon couronné : cette expédition devait lui être fatale et l'année 1808 allait voir pâlir son étoile. Fouché s'opposa de tout son pouvoir à cette entreprise.

Napoléon ne voulut rien entendre. « Je vis bien, dit Fouché, que c'était un dessein arrêté, que tous les conseils de la raison n'y feraient rien et qu'il n'y avait plus qu'à laisser aller le torrent. Toutefois, je crus devoir ajouter que je suppliais Sa Majesté de bien examiner dans sa sagesse si tout ce qui se passait n'était pas un jeu joué, si le Nord ne cherchait pas à le précipiter sur le Midi, comme diversion utile et dans l'arrière-pensée de renouer en temps opportun avec l'Angleterre, afin de prendre l'empire entre deux feux. — Voilà bien un ministre de la police, s'écria-t-il, qui se défie de tout, qui ne croit à rien de bon ni à rien de bien ! Je suis sûr d'Alexandre, qui est de très bonne foi ; j'exerce maintenant sur lui une sorte de charme, indépendamment de la garantie que m'offrent ses entours, dont je suis également sûr. »

Napoléon ne garda pas rancune à Fouché de son opposition et à la suite de cet entretien il lui accorda plusieurs faveurs pour des protégés et, en partant, lui recommanda d'être, comme lui, le médiateur entre l'ancien et le nouvel ordre de choses.

Quand par la ruse et la perfidie toute la maison d'Espagne fut

prise dans les filets de l'Empereur, quand Madrid eut subi le massacre du 2 mai, il se produisit en France et surtout à Paris, où tous les faits furent connus, malgré les efforts de la police, un mouvement de l'opinion publique. « Jamais, avoue Fouché, dans le cours de mes deux ministères, je ne vis un pareil déchaînement contre l'insatiable ambition et machiavélisme du chef de l'Etat. Je pus m'assurer alors que dans les grandes crises la vérité reprend tous ses droits et tout son empire. » Vers la fin de juillet il ne fut plus possible d'y tenir et on alla jusqu'à donner l'éveil sur une prétendue conspiration dans Paris. Napoléon, alors, revient en hâte à Paris et fait appeler ses ministres. « Je m'attendais à un coup de boutoir de sa part, dit Fouché, et je me tenais sur mes gardes. » — « Vous avez été trop indulgent, duc d'Otrante, furent ses premières paroles. Comment avez-vous pu laisser établir dans Paris tant de foyers de bavardages et de malveillance? — Sire, quand tout le monde s'en mêle, il n'y a plus moyen de sévir ; la police n'a point accès d'ailleurs dans l'intérieur des familles et dans les épanchements de l'intimité. — Mais l'étranger a remué Paris? — Non, sire ; le mécontentement public s'est exhalé tout seul ; de vieilles passions se sont réveillées, et, dans ce sens, il y a eu malveillance. Mais on ne remue pas les nations sans remuer les passions. Il serait impolitique, imprudent même, d'aigrir et d'exaspérer les esprits par des rigueurs hors de saison. Du reste, on a exagéré à Votre Majesté cette turbulence, qui s'apaisera comme tant d'autres ; tout va dépendre de l'issue de cette affaire d'Espagne et de l'attitude que prendra l'Europe continentale. Votre Majesté a surmonté des difficultés plus ardues et vaincu des crises plus fortes. » Ce fut alors que, parcourant à grands pas son cabinet, il me reparla de la guerre d'Espagne comme d'une échauffourée qui méritait à peine une volée de coups de canon, s'emportant et se déchaînant contre Murat, contre Moncey, surtout contre Dupont et qualifiant sa capitulation d'infamie, bien résolu de faire dans l'armée un exemple. — « Cette guerre de paysans et de moines, reprit-il, je la ferai moi-même et j'espère y étriller les Anglais. Je vais m'entendre avec l'empereur Alexandre pour que les traités s'accomplissent et pour que l'Europe ne soit pas agitée. Dans trois mois je ramènerai mon frère dans Madrid et dans quatre mois j'entrerai moi-même dans Lisbonne si les Anglais osent y aborder. Je punirai ce ramassis de canaille et je chasserai les Anglais. »

Mais en Espagne les affaires allaient mal et tous, comme Fouché, se sentaient atteints de « noirs pressentiments » en le voyant

s'enfoncer dans ce pays qui devait être le tombeau de sa gloire ; elle s'émoussa sur le roc si dur et si aride des Sierras. La mort du roi de Rome vint ajouter aussi au désespoir de Napoléon, qui l'aimait comme son fils. « Jamais, dit Fouché, je ne le vis en proie à un chagrin plus concentré et plus profond ; jamais je n'ai vu Joséphine et sa fille dans une affliction plus déchirante. »

JEAN DE BRÉBISSON.

*(A suivre.)*

# Du Miracle en face de la Science

*(Suite)*

---

Si donc l'âme de l'homme domine ainsi les forces dynamiques, chimiques et organiques, et modifie sans cesse leur action sans toucher à leurs lois essentielles, pourquoi des esprits supérieurs à nous ne pourraient-ils pas influencer nos sensations, notre imagination, notre mémoire, notre raison, notre volonté, et tout le monde matériel, sans rien changer à leur constitution intime ?

Cette réaction des forces et des systèmes les uns sur les autres que nous voyons partout autour de nous est aussi constante que la succession des phénomènes ; elle est même la condition essentielle de l'enchaînement et de la gradation des êtres, de l'harmonie et de l'unité de la création, c'est-à-dire de la vie et du bonheur universels. C'est sur elle aussi que se base la subordination des sciences, si connue au Moyen-Age, âge de synthèse, si peu comprise dans notre siècle de morcellement et de désagrégation. Sur terre, nous voyons constamment la pesanteur modifiée, de l'équateur aux pôles, par la distance de la surface au centre. Sur mer, tous les jours nous constatons l'hydrostatique modifiée par les marées. Dans l'air, la balistique nous montre la trajectoire des projectiles modifiée par la vitesse et la distance ; en optique, la même modification sur les angles d'incidence et de réflexion. Au firmament, les nœuds de la lune, la précession des équinoxes, toutes les cycloïdes, toutes les ellipses astronomiques modifiées par le voisinage d'un système. Et n'est-ce pas ce principe lumineux qui permit à la sagacité de Leverrier de découvrir la planète traîtresse qui, embusquée dans l'ombre, jetait la note inconnue dans le concert de l'armée des cieux, et versait son reflux sur la danse des étoiles ? Le mouvement universel, l'harmonie cosmique est fondée là-dessus, puisque partout nous voyons la ligne droite, cinéma-

tique primordiale de l'inertie, courbée par l'attraction en circonférence, ou en ellipse.

*B*. Ce groupement systématique des forces universelles va nous faire comprendre à merveille l'essence des lois naturelles. Dans tout acte, dans tout mouvement, il y a trois éléments à considérer : 1° un point de départ, *terminus a quo* : la force ; 2° un point d'arrivée, *terminus ad quem* : le phénomène ; 3° entre les deux, la loi, ligne directrice d'un point à l'autre, de la force au phénomène.

Les forces peuvent varier continuellement, par ablation ou par adjonction ; la conséquence forcée sera la variation du phénomène, résultante de ces forces. La force peut même être liée ou neutralisée, de force vive devenir force morte ; le phénomène peut être supprimé — en tenant une pierre dans ma main, je neutralise la force d'attraction et je supprime le phénomène de la chute ; — la formule de la loi restera toujours identique. Dans tous les ordres de choses, dans le monde moral et intellectuel aussi bien que dans le monde physique, c'est toujours le théorème du parallélogramme des forces, par leur composition et décomposition. Ce qui ne changera jamais dans cette variation incessante, c'est la loi, formule essentielle du rapport de la force au phénomène. Aussi la définition scientifique d'une loi est : « Un rapport constant entre des quantités variables [1]. »

Voilà donc ce que donne en définitive l'analyse scientifique de l'ordre universel, des lois naturelles et du miracle. L'ordre du monde n'est que la complexité de ses différents systèmes de forces ; les lois naturelles n'ont qu'une immutabilité relative, restreinte : une formule de rapport, les deux termes étant essentiellement variables ; le miracle n'est qu'une variation de phénomène, causée par l'adjonction d'une force surnaturelle, et il ne touche en rien les lois naturelles, formules invariables de variables éléments. Ainsi le choc modifie momentanément, par l'élasticité, la figure de la bille, sans modifier en quoi que ce soit les lois essentielles de la sphère ou de l'ellipsoïde. Le miracle ne change pas plus l'ordre général ou les décrets de Dieu que l'intervention du médecin, en détournant le cours de la maladie.

**5.** Dieu. — Possible dans son concept, possible dans sa subsistance, possible au milieu des lois de la nature, le miracle serait-il

1. *Traité de physique*, par Jamin et Bouty.

impossible en Dieu? Mais si l'esprit de l'homme peut réagir sur toutes les forces inférieures, emprisonnant à son gré la vapeur et l'électricité, verrouillant les vents, enchaînant la mer, ordonnant à l'eau des plus profonds abîmes de s'élever à la hauteur des montagnes, disposant des météores, transmuant le rocher opaque en cristal transparent, commandant au dahlia de panacher sa robe suivant la saison, cueillant des poires sur le pommier étonné de produire une race étrangère à la sienne, contraignant le désert à se peupler et la lande sauvage à se civiliser, forçant tour à tour les poisons à le nourrir et à le guérir; si les esprits supérieurs à l'homme peuvent agir également sur la matière et sur l'homme lui-même — témoins le Manitou des Indiens, le démon de Socrate, le génie de Brutus et de Julien l'Apostat, la vierge mère d'Auguste, le grand Pan de Plutarque, le Bouddha du grand Lama, le grand veneur d'Henri IV, la Dame blanche des Habsbourg, le spiritisme multiforme de nos jours, les voyantes qui lisent dans notre intérieur et les apparitions de Tilly, enfin mille faits divers historiquement irrécusables dans tous les temps, dans tous les pays et dans toutes les civilisations, même les plus polies et les plus avancées, — pourquoi Dieu, le premier des esprits et la plus puissante des forces, ne pourrait-il pas à son tour agir sur les esprits créés, sur l'homme, dans sa double énergie intellectuelle et morale — soit par la grâce, qui est sa Providence surnaturelle, soit par la nature, qui est sa Providence sensible — et sur la création entière? Et en quoi cette intervention, si elle se produisait effectivement, troublerait-elle l'ordre de l'univers? Les modifications que l'homme apporte dans les ordres inférieurs soumis à son domaine ne troublent en rien l'ordre général : une modification divine ne le troublera pas davantage. Serait-ce parce qu'il est le créateur et le propriétaire absolu de son œuvre qu'il ne pourrait y toucher? Serait-ce parce qu'il est la force la plus active de toutes et la seule irréductible qu'il ne pourrait agir? Le dise qui l'osera. Mais tout esprit qui raisonne admettra nécessairement que Dieu peut agir dans tous les ordres de la création, comme l'homme agit dans les ordres inférieurs; et que l'action divine, miracle par rapport à nous — comme l'exercice ordinaire de notre haut domaine serait un miracle pour les animaux, si ceux-ci pouvaient avoir conscience de l'ordre et de la hiérarchie de la création; comme l'artillerie de Fernand Cortez était un miracle pour les naturels mexicains; comme les merveilles de notre industrie sont des miracles pour le sauvage, — n'est jamais un miracle pour Dieu, ni même pour les

pures intelligences qui connaissent l'ordre divin, qu'elle est le simple exercice ordinaire de sa souveraineté absolue.

**6.** Objection : immutabilité divine. — Mais Dieu, exclamez-vous, est l'ordre essentiel ; il est immuable par nature, ses décrets sont irrévocables nécessairement, il est le seul être à ne pas pouvoir changer : sa perfection infinie le condamne à la neutralité dans le cours du temps, dans le devenir du monde, et dans le gouvernement de sa créature. Il dit lui-même : « Je suis le Maître et je ne change pas : *Ego Dominus et non mutor.* » (Malach., III, 16.)

Vous trouvez ! Eh bien, c'est justement parce qu'il ne change pas que Dieu opère le miracle. Achevons l'examen de l'univers que nous n'avons pas terminé.

Au-dessus du dynamisme, du morphisme, du vitalisme, de l'animisme et du spiritualisme intellectuel et moral, se trouve l'ordre suprême, l'ordre ou le monde du divin, source de tous les autres, centre attractif de tous, et premier moteur immobile de tous les foyers de forces, parsemés symétriquement dans l'étendue incommensurable de l'espace. Ainsi dans l'immensité du firmament, les mondes rangés en ordre sous leurs pavillons respectifs — et c'est de là, soit dit en passant, et non de nos guerres honteuses, que Dieu prend le titre de Dieu des armées, *Deus Sabaoth*, le Dieu du Κόσμος, le Dieu des ordres cosmiques — voguent d'accord et voyagent en spirale rentrante, du côté du signe d'Hercule, vers le point mystérieux, centre universel que traverse l'axe du monde, portant fixes à ses deux bouts les pôles de la création : station peut-être éternelle du repos des sphères ; foyer peut-être de la vie universelle, où Dieu se réserve de dérouler sa gloire et de communiquer son bonheur à ses élus.

Cet ordre du divin est indéfectible et immuable, il est essentiel et nécessaire ; chez lui l'existence se confond avec l'essence ; il est le paradigme et la matrice de toute subsistance ; tout émane de lui, et tout se ramène forcément à lui.

Premier rayon de cet ordre, apparaît immédiatement au-dessous, et le plus intimement lié à lui, le monde moral, le monde de la liberté et des responsabilités. La liberté ! privilège le plus divin que puisse recevoir la créature, mais privilège, hélas ! aussi le plus compromettant pour la débilité essentielle du néant appelé à l'être, et trop souvent, hélas ! compromis par ses lugubres défaillances. Dans le centre immobile de son éternité, Dieu est toujours identique, avec ses essences immuables, avec ses types infinis, avec ses règles infaillibles, avec ses lignes irréductibles, avec ses vou-

loirs souverains, avec ses forces inviolables. Mais, hélas! là-bas, dans les ordres inférieurs, l'intelligence qu'il s'est associée au gouvernement du monde défigure volontairement ou laisse oblitérer par sa faiblesse l'idéal divin dont l'explanation lui avait été confiée. Et alors Dieu, qui ne peut être amoindri dans son être, ni frustré dans ses desseins, ni entravé dans ses œuvres, ni altéré dans son ordre essentiel, supplée miséricordieusement à l'insuffisance de son agent. Car, soit qu'il châtie directement un crime, soit qu'il accorde la merveille à la prière, ou simplement au besoin, son intervention est toujours identique à elle-même. Et c'est précisément parce qu'il est indéfectible et immuable qu'il intervient dans son œuvre entamée par la défectuosité humaine. « Quand Dieu voit un idéal altéré, appauvri, défunt en quelque sorte, un de ces idéaux considérables qui doivent ici-bas soutenir les réalités, Dieu vient; il le répare de son doigt, il le touche de sa propre vie : voilà le miracle. C'est l'intervention surnaturelle de Dieu dans l'ordre naturel qui s'abat. Que de miracles, que de réparations que Dieu avait à faire quand il vint sur le globe! Combien et par milliers il en a fait dans les corps et dans les âmes! » (Mgr Berteaud.) Du haut du clocher d'Eylau, Napoléon suivait toutes les péripéties de la victoire dont le plan était organisé dans sa tête. Debout derrière lui, des ordonnances transmettaient successivement les divers ordres que lui dictaient les divers incidents de la lutte; et corps d'armées, divisions et brigades sous les ordres de leurs généraux; régiments et bataillons, compagnies et escouades, sous la conduite des colonels, des capitaines et des sergents, changeaient à chaque nouvel ordre leurs positions pour exécuter les évolutions prescrites par l'empereur. Dites : y avait-il perturbation dans les degrés inférieurs de la hiérarchie, ou inconstance dans le chef suprême? Et ces variations elles-mêmes n'étaient-elles pas l'indice et tout à la fois le moyen et le résultat de l'ordre général et de la fixité suprême? Ainsi, dit très bien un Père de l'Eglise : quand Dieu change ses arrêts par un miracle, c'est pour maintenir son dessein immuable : *etsi sententiam mutet, consilium nunquam*. Ces variations apparentes et extérieures sont comme les dissonances musicales qui entretiennent et enrichissent l'harmonie de la phrase.

*B*. Mais après tout, que sont les lois générales du monde relativement à Dieu, puisque nous avons déjà vu ce qu'elles sont par rapport à la créature? Il est temps enfin de dire là-dessus le dernier mot et de juger en dernier ressort, sans appel ultérieur pos-

sible. Être emprunté, néant habillé d'existence, l'homme ne subsiste que par un changement perpétuel d'atomes, d'idées, de sentiments et de positions. Sa vie est un fluide toujours en cours, sans un ralentissement possible, sans un point fixe imaginable. Et c'est pour essayer de combattre le torrent qui l'entraîne, pour se faire l'illusion à soi-même de s'appartenir un peu, qu'il a inventé les trois temps de ses verbes : le présent, le passé et le futur, trois termes d'une stabilité fictive, aussitôt déplacés que fixés. Et ce passage incessant d'un terme à l'autre, du passé au futur, qui compose toute son existence, c'est la ligne, c'est la direction, c'est la loi inévitable de sa vie ; et voilà pourquoi il voit et établit des lois partout.

Mais, tout autre que l'homme, Dieu, lui, est un acte pur, comme disent les deux génies de la philosophie : Aristote et saint Thomas. Il est l'être, *Ego sum qui sum* (Exod., III, 14) ; c'est ainsi qu'il décline lui-même son nom ; et ce nom unique donne et explique en même temps sa nature, ses titres et qualités : l'être, l'absolu, c'est-à-dire l'existence nécessaire, indéfectible et immuable ; le présent perpétuel, sans passé, sans devenir[1] ; la vie pleine, la perfection infinie, l'opération adéquate. En Dieu, la substance et ses qualités, les puissances et leurs opérations, l'essence et l'existence sont un acte unique, nécessaire, infini, éternel et absolu. C'est donc par un acte unique qu'il crée et qu'il ordonne, qu'il conserve et qu'il détruit, qu'il administre uniformément son œuvre et qu'il fait le miracle ; et en dehors de lui, il n'y a aucun être ainsi constitué : *et præter me non est alius* (Is., XLVII, 10). La création de la matière, l'ordonnance du chaos, l'œuvre des six

1. Le mot hébreu *Jehovah,* dont Dieu se nomma à Moïse, du buisson ardent, exprime très bien les trois temps du verbe *être,* fondus en un seul terme, simple et complexe. Sa racine est *haïah,* être, qui signifie l'Etre par excellence, qui existe par lui-même. Ce verbe est formé à dessein d'une réunion de voyelles, qui, par elles-mêmes, représentent la vie et l'existence active ; l'être qui respire en fait entendre naturellement quelqu'une : onomatopoétique, il ne s'applique qu'à l'homme et aux animaux. La syllabe finale *hé* représente le passé, *havah* ; la médiale *vau* le présent, *hoveh,* et l'initiale *ciod* le futur, dont elle est la caractéristique et formative. Jehovah signifie donc l'être qui était, qui est et qui sera, l'être essentiel et éternel, primordial et nécessaire ; celui que saint Jean appelle *qui est, qui erat et qui venturus est* (Apoc., I, 4) ; celui dont saint Paul dit : *Heri, et hodie, ipse et in sæcula.* (Hebr., XIII, 8.) Ce seul vocable nous montre dans l'hébreu la plus philosophique, la plus simple et la plus féconde des langues ; et peut-être, par ses racines, la mère et la souche de toutes les autres (Buxtorf, Gesenius, Leigh, Winer, Ewald, etc.).

jours, la formation de l'homme, sa chute et sa punition, le déluge, l'établissement de la synagogue et de l'Eglise, les révolutions des empires, les successions incessantes des berceaux et des tombes, la destruction du monde par l'embrasement final, la glorification éternelle de ses élus dans les délices de son paradis, le supplice sans fin des réprouvés dans les abîmes de l'enfer : tout ce qui, pour nous, est incommensurablement multiplié, pour Dieu est un acte unique. Ainsi la lumière multicolore derrière le prisme est une dans son rayon. Ainsi, à chaque instant, le soleil, environné des planètes qui roulent autour de lui dans leur marche incessante, immobile dans l'éclat de sa splendeur, est tout à la fois l'astre qui se lève humide de rosée dans les voiles blanchissantes de l'aube, dont le disque enflammé varie son diamètre à chacun des 90 degrés de la sphère, qui inonde le méridien de ses feux, et qui se couche à l'horizon dans la fatigue du soir, variant sans cesse pour chaque créature, et immuable toutefois dans sa photosphère : les variations sont dans les créatures, et la fixité en lui seul. Et de même que le vermisseau qui n'a que deux parcelles de ma vie, la motilité et le tact, mettrait des milliards d'époques à percevoir, par sa sensation infinie, la plateaux, les collines, les bassins, les cours d'eau, les vallées, les plaines, les forêts et les édifices : tout cet horizon immense d'êtres que, du haut de la tour Eiffel, mon œil embrasse d'un seul regard ; ainsi ces événements innombrables que ma parcelle d'intelligence créée met des siècles à voir se dérouler, Dieu les embrasse d'un seul acte de vision. Dieu ne se rappelle et ne prévoit rien, parce qu'en lui il n'y a ni passé ni futur. Il n'a qu'un présent toujours le même, et, par suite, une vision toujours identique. « Prévoir est une expression empruntée de la nature humaine ; elle ne peut pas s'appliquer à la nature divine, pour laquelle il n'y a ni passé ni futur. L'homme prévoit et se trompe. Dieu voit et ne se trompe pas ; or, voir n'emporte ni contrainte ni nécessité. » (Laromiguière, *Leçons de philosophie,* t. I, p. 127.) Ici-bas, nous n'avons qu'une vie partielle et retournée : aussi ne pouvons-nous voir les choses que morcelées, et dans leurs reflets. Au ciel, nous aurons la vie pleine et en dedans. L'esprit fixé sur Dieu, nous verrons en lui le foyer dont nous n'apercevons maintenant que les rayons divergents : nous verrons directement les essences en lui ; et ainsi, suivant la parole de saint Jean, « nous deviendrons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est » (1 Joan., III, 2) : le mode de perception, la connaissance fait la différence relative des êtres. Et notre condition d'existence sera

supérieure à la présente, parce que notre genre de connaissance sera élevé, ainsi que le disait le Frère Romain, apparaissant à saint Thomas d'Aquin. Nous voyons les ombres, nous verrons les réalités ; nous agissons lentement et péniblement, nous agirons instantanément et sans résistance aucune. En attendant, ne vivons pas toujours par les sens, et n'attribuons pas à Dieu nos modes tronqués de vivre, d'agir et d'être.

Si donc il n'y a en Dieu qu'un acte essentiel, si lui-même n'est qu'un acte pur, comment y aurait-il pour lui des lois qui ne se conçoivent que par une succession et des séries d'actes divers ? Et comment des lois qui n'existent pas, qui ne sont pas même intelligibles ou imaginables en lui, le gêneraient-elles dans la production du miracle ? Ah ! quand nous parlons de lois pour Dieu, nous lui prêtons notre langage et nous lui supposons, au lieu de sa constitution infinie, ce fragment d'existence, ce morceau d'être qui compose notre vie. Et si parfois Dieu fait effectivement des lois, comme il a promulgué sur le Sinaï la base nécessaire de toute civilisation et de tout progrès social, comme il a proclamé sur la montagne la béatitude essentielle, c'est qu'il a voulu descendre des hauteurs de son être pour s'adapter à l'exiguïté de notre esprit, incapables que nous étions de saisir son langage autant que de comprendre ses essences. Ainsi la lèvre novice de l'enfant ne saisit qu'une faible assonance dans l'articulation, la richesse et la philosophie du langage paternel ; ainsi le père, pour se faire comprendre à ce tendre germe d'intelligence sorti de son flanc, laisse de côté la technique et la logique de sa parole, pour prendre le bégayement de son fils ; ainsi tous deux : le père, par excès de puissance, l'enfant, par excès de faiblesse, dans la première expression de leur tendresse réciproque, articulent le nom sacré de père par ce mot si suave et si familial, éclos sur nos lèvres aux baisers de nos mères bien-aimées, et se parlent dans cette nomenclature enfantine si gracieuse et si émouvante, parce qu'elle nous offre partout l'intelligence au service du sens, la force à la disposition de la faiblesse, l'amour à tous les termes du devoir.

*C)* Si la nature et l'action divine ne comportent pas des lois, la Providence n'en admet pas davantage. Le pouvoir édicte des lois, parce que l'administration, à portée trop courte, ne peut atteindre directement tous les individus. Mais Dieu est *l'alpha et l'oméga* ; tout à la fois *le principe*, le centre et *la fin* de tout, *et il atteint tout d'un bout à l'autre* (Sap., VIII, I). Devant Dieu, il n'y a ni genres, ni espèces, ni catégories d'aucune sorte ; il n'y a que des

individus concrets, réels, qu'il régit non par des lois générales qui n'existent pas plus que les idées de Platon, mais par son unique volonté dont les effets se modifient nécessairement selon les besoins individuels. Du même acte, il instruit le Séraphin, premier ministre de sa Majesté, et il soigne le plus petit cheveu de nos têtes, qui ne tombera que sur son ordre ; du même regard, il suit le mouvement des sphères dans son firmament, la larve du papillon dans son sépulcre, et le pleur qui coule sur les joues de l'orphelin ; de la même audition, il écoute les louanges des esprits bienheureux, les sanglots de la veuve, et les gémissements de l'opprimé. « Tout est nu et ouvert à son œil » (Hebr., IV, 13) ; tout est individuellement réglé par son administration. Que signifient donc ces prétentions de parquer Dieu dans son ouvrage, ou de l'emprisonner dans ses lois, comme un mineur renfermé par un éboulis imprévu ou par un verrou perfide dans la galerie qu'il vient d'édifier ? La création par hasard aurait-elle tari la puissance créatrice, ou bien Dieu aurait-il aliéné sa liberté par la livraison de son travail aux causes secondes ?

Causes secondes, lois cosmiques, forces naturelles, ordre du monde : « Vous ne prononcez que des sons vides de sens, si vous entendez par là autre chose que la volonté du Créateur, qui agit sur les corps d'une manière constante et uniforme. Or, cette manière d'agir étant, à chaque instant, infiniment libre, est-il aucun instant où elle ne puisse être aussi facilement changée que continuée ?... Qu'est-ce que peuvent être ces lois ? Sont-ce des qualités répandues dans les corps ?... Ou ces qualités seraient des êtres distingués des corps, ou elles n'en seraient pas distinguées. Si elles n'en étaient pas distinguées, que pourraient-elles de plus que les corps eux-mêmes, incapables de se mouvoir, de se diriger, d'entretenir en eux aucun ordre, aucune harmonie ?... Est-il plus possible de se former quelque idée de cette force, de cette puissance qu'on prête à la matière ?... Revenons à des idées claires : la force des corps est leur mouvement ; le mouvement des corps est leur changement successif de position ; leur changement successif de position est leur conservation en divers lieux successivement ; or la conservation n'est que la création continuée... Qu'est-ce que les miracles ont au fond de plus incroyable que les effets qu'on appelle naturels ? Supposons que Dieu renouvelât en notre faveur le prodige de la multiplication des pains, que Jésus-Christ fit en faveur du peuple qui l'avait suivi dans le désert : ce prodige serait-il plus grand que ce qu'il fait tous les jours pour notre nourriture ? Que

Dieu multiplie tout à coup par lui-même quelques pains en une quantité capable de suffire à un peuple, ou qu'il multiplie des grains par le moyen de la terre : la merveille est assez égale. On admire l'une, parce qu'on croit y voir Dieu agissant ; on est peu touché de l'autre, parce qu'on croit n'y voir que des causes secondes. Un esprit éclairé admire également l'une et l'autre, parce qu'il n'y voit que Dieu. Les causes secondes n'ont ni force ni mouvement par elles-mêmes : il faut que Dieu les remue et les fasse agir, qu'il les conduise et produise par elles l'effet que sa Providence a destiné. On peut dire même en un sens, avec l'auteur des *Essais de Morale*, qu'il y a plus de puissance, plus de grandeur dans les effets ordinaires que dans les effets extraordinaires. Car les effets extraordinaires, étant détachés de l'ordre des causes secondes, n'ont besoin, pour ainsi dire, que d'une volonté unique de Dieu et d'un effet unique de sa puissance. Le ciel et la terre ont été produits par une seule parole. Mais quand Dieu veut un certain effet dans le cours des causes secondes — comme un effet particulier dépend, depuis la création du monde, d'une infinité de causes, parmi lesquelles il se rencontre souvent des causes libres que Dieu ne réduit à l'action précise qui entre dans l'ordre de sa Providence que par l'amas d'une infinité de circonstances et d'opérations par lesquelles il la procure, — il faut qu'il joigne, pour le produire, une infinité de circonstances et d'opérations efficaces, toutes également incompréhensibles à l'esprit humain. La chaîne dont dépend le moindre effet naturel est une chaîne infinie, composée d'une infinité d'anneaux, dont chacun ne peut être placé et mis en son rang sans une connaissance, un dessein, une opération particulière de Dieu, qui produise cet effet particulier par le moyen de ce concours de causes qui y contribuent. Les miracles ne renferment donc rien qui soit plus difficile au Créateur que les effets naturels. La différence entre ces deux œuvres, égales à l'égard de la Toute-Puissance, consiste uniquement en ce que, dans les œuvres naturelles, le Créateur suit l'ordre et la conduite ordinaire de sa Providence ; au lieu que, dans les œuvres miraculeuses, il s'écarte de cette conduite commune, pour quelque fin digne de sa Sagesse et de ses autres perfections : pour confirmer, par exemple, quelque point de doctrine, pour autoriser quelque personne. » (François, *Défense de la Religion*, t. III, pp. 39-45.)

*D)* En Dieu donc il n'y a qu'un seul acte ; et les lois, les forces naturelles, ne sont qu'une abstraction de notre esprit, comme en chimie les atomes, comme en chronologie l'ère de Scaliger : étais

mis en œuvre pour soutenir la faiblesse de notre esprit, lunettes placées devant notre œil intellectuel pour allonger sa portée trop courte. Toutefois il faut convenir que ces lois, ces créations de notre esprit, ont une raison d'être dans les choses, dans le gouvernement divin : *fundamentum in re*, comme disent les scolastiques. L'ordre étant un des caractères, et peut-être le premier caractère des mœurs divines, les effets extérieurs de l'action divine, simple et identique en elle-même, sont multiples et habituellement uniformes; si uniformes que notre esprit les formule, et, de la constatation du fait, passe facilement à l'imagination de la loi. Mais ce caractère d'ordre brille dans toutes les œuvres de Dieu, et y brille d'autant plus qu'elles sont plus parfaites. Dans les créatures inanimées, l'ordre est fatal. Dans les créatures animées, il se traduit par des habitudes et des mœurs qui font que l'animal et le chasseur poursuivent leur proie par l'observation de ses habitudes, et que l'ambitieux exploite son semblable par l'étude de son caractère et de ses goûts. Qui osera pourtant soutenir que les mœurs des animaux, que le caractère et les habitudes de l'homme sont des lois de leur nature; et que, lorsque l'animal, flairant un danger, se détourne de son parcours ordinaire; ou que l'homme, soupçonnant une trahison, ou simplement pour un motif raisonnable quelconque, se départ de son caractère, l'un et l'autre dérogent aux lois de leur nature? Leur changement d'attitude n'est-il pas plutôt la meilleure preuve qu'ils suivent invariablement la loi de leur conservation? Le terme avec lequel ils étaient en relation ayant changé ses rapports, leur attitude est relativement modifiée; mais leur être subsiste identique et invariable. La position respective des astres ne change qu'en apparence, lorsque c'est le spectateur qui change de point de vue. Ainsi Dieu ne change qu'en apparence, quand il agit uniformément d'abord, et miraculeusement après. Les relations seules de la créature ont changé d'aspect : les termes, les distances et les proportions sont restés fixes. L'uniformité est la porte habituelle de sortie, par laquelle Dieu communique incognito avec sa créature; le miracle est la porte d'honneur par laquelle il sort en train royal pour recevoir les honneurs souverains. La différence de sortie laisse la constitution et les rapports identiques.

« Ainsi, dans cette magnifique ordonnance qui comprend les lois et les dérogations, le miracle n'est ni un changement, puisque Dieu, en l'opérant, agit conformément à ses éternelles prévoyances; ni une retouche, puisque, en modifiant la nature, il poursuit un

dessein plus vaste auquel la nature elle-même est subordonnée comme instrument ; ni une violation, car, au-dessus de toutes les lois, il en est une plus générale qui soumet la création dans son existence à l'auteur suprême, dans ses mouvements au suprême moteur, et dans sa fin à la fin de toutes choses. » (Caussette, t. I, pp. 138-9.)

Enfin le désordre apparent du miracle est le cachet même authentique de l'ordre. Car l'ordre, c'est la mise en place convenable de chaque chose : *Parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio* (S. Augustin). Quand le soleil paraît, les étoiles s'éclipsent ; quand le supérieur entre, il est dans l'ordre que les inférieurs se dérangent pour le saluer. Or l'inerte est au-dessous du mouvement, la matière au-dessous du monde de la liberté. Quand la liberté se met en jeu, il est donc de l'ordre que l'inerte et la matière se dérangent. Tout autrement, le mouvement serait lié par l'inertie, la liberté emprisonnée dans la matière : ce serait le monde renversé. L'ordre ne se maintient que par le miracle. *Intelligite, insipientes in populo; et stulti, aliquando sapite* (Ps. 93, 8). Candides, comprenez donc une fois, ayez au moins un éclair d'intelligence.

**8.** Objection. Grandeur de Dieu, petitesse de l'homme. — Le déiste m'objectera peut-être que Dieu est trop grand et l'homme trop petit pour que le premier daigne s'intéresser à lui, et abaisser sa Majesté, par le miracle surtout, pour le conduire ou le corriger.

Mais si Dieu n'a pas jugé indigne de lui de créer l'homme, pourquoi sa conservation et sa conduite lui conviendraient-ils moins ? La dignité de Dieu lui commanderait-elle donc, après avoir créé les essences avec une tendresse infinie, de les abandonner dédaigneusement à la dérive, de regarder d'un œil sec et d'un cœur indifférent leur amoindrissement ou leur perte ? Dieu, « de qui toute paternité tire son nom et son principe, au ciel et sur la terre » (Eph., III, 15), serait-il donc astreint, par l'éminence même de sa paternité, à être le plus dénaturé des pères, en ne pourvoyant ni à l'entretien ni à l'éducation de son fils, deux devoirs que lui-même a gravés dans les entrailles et dans le cœur de tous les pères ? Quel ouvrier a donc jamais porté un pareil mépris à son œuvre ; et quel artiste ne couve pas sans cesse avec des yeux d'amour les premiers et les plus faibles essais de son génie, surtout si ces essais répondent à un idéal ? Or, en Dieu, l'œuvre réalise toujours l'idéal. Où est-ce que la protection se porte plus d'instinct et plus rationnellement que sur la faiblesse ? Si la fureur

des armes s'apaise parfois, dans les rages de la mêlée, n'est-ce pas devant l'enfance et la vieillesse, devant toutes les victimes trop inférieures à ses vengeances? N'a-t-on pas vu le briseur des sceptres et des couronnes de l'Europe reconstruire, en passant, la chaumière du pâtre, sur le versant des Alpes? Blanche de Castille dérobait-elle à la majesté royale lorsque, revenant d'un évanouissement, elle arrachait à un sein étranger le petit nourrisson qui devait être la plus auguste figure de cette longue série de monarques qui ont fait la grandeur de la France? Forlignait-elle en revendiquant avec un soin jaloux les humbles charges de la maternité? S'avilissait-il, notre Henri IV, en promenant ses enfants comme on sait, devant l'ambassadeur de son plus redoutable ennemi? Pour être le plus populaire de nos rois, en était-il moins le premier politique, le premier diplomate et le premier capitaine de son siècle?... O naturistes contre nature, ô astrologues tombés dans le puits en voulant sonder les nuages, au lieu de regarder à vos pieds, — ah! que véritablement on fait de la bête, quand on veut faire trop de l'ange! — étudiez-la mieux, cette nature que vous exaltez tant pour déprimer davantage son auteur. Le surnaturel de l'éducation, le miracle du dévouement, se trouve dans le cœur de tous les pères et de toutes les mères; lisez la religion dans votre cœur : elle y est traduite en langue d'amour et en style paternel. Or personne n'est aussi père que Dieu : *Tam pater nemo* (Tertullien).

Regardez la crèche de Bethléem, regardez l'atelier de Nazareth, regardez le gibet du Golgotha... Dites après cela si Dieu est trop grand pour faire des miracles en faveur de l'homme.

Concluons donc avec un déiste célèbre : « Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies? — On a vu plus haut ce qu'il faut penser des lois et de leur dérogation dans le miracle. — Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir ; il suffirait de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles? » (Rousseau, *Lettres de la montagne*.)

## § 2

**8.** — Jusqu'ici, nous avons présenté la preuve négative, en démontrant que le miracle n'est impossible, ni dans son idée, ni dans sa facture, ni dans son milieu : la nature, ni dans son auteur :

Dieu. Faisons maintenant la preuve positive, en montrant que le miracle est convenable, qu'il est nécessaire, qu'il est réel, et que sa réalité repose à la fois sur la raison et sur les faits.

*A)* Les facultés et les opérations d'un être quelconque sont toujours en rapport direct et nécessaire avec son essence et sa nature. Or l'essence de Dieu, nous l'avons vu, c'est l'Être parfait; ses attributs seront donc infiniment parfaits, comme son être lui-même, et son opération sera essentiellement identique à ses attributs : être, pouvoir, agir, seront donc en Dieu même chose, quoique rationnellement distincts dans notre esprit. Ainsi Dieu est un acte pur, et une puissance absolue et une action incessante. Il nous dit lui-même, par la bouche de Salomon (Sap., VII, 22-27), qu'il est « un esprit unique dans sa nature, mais multiple dans ses effets, disert, agile, pénétrant, que rien ne peut empêcher d'agir, qui peut tout, qui voit tout, qui renferme en soi tous les esprits, plus actif que toutes les causes les plus actives, et atteignant partout; immuable en lui-même en renouvelant toutes choses, faisant tout ce qui se fait par les causes secondes » (VIII, 5). Il est donc dans l'essence de Dieu d'agir comme d'exister. Créateur, il ne peut pas abdiquer la magistrature de sa création, se draper dans un repos éternel; et, Roi fainéant, abandonner aux esprits subalternes, ses maires de palais à lui, les rênes du char de son État, uniformément *traîné, d'un pas tranquille et lent*, par les lois mécaniques de la nature : tournant en perfection adorable le vice que nous flétrissons chez les rois, qui ne règnent que par lui, et ne légifèrent justement que par un emprunt de son équité souveraine. Mais l'action divine devra nécessairement suivre son essence, comme dit la scolastique : *Operatio sequitur esse*, avoir donc des faires à elle, impossibles à tout autre être. Or le faire, le seul mode d'action digne de sa Majesté suprême, inimitable à toute autre force, tant élevée et spirituelle qu'on la suppose, c'est le miracle. Le miracle est un acte créateur, le seul digne par conséquent de l'Être nécessaire, créateur de tout ce qui existe, le seul possible à l'Être essentiel, quand il veut intervenir directement dans le monde et y tenir son lit de justice.

*B)* Convenable à la Majesté divine, le miracle est nécessaire au monde. Dieu a créé le monde matériel, et le gouverne par le ministère des causes secondes, avec une constance d'ordre qui en fait le royaume de la fatalité, ou plutôt de la régularité fixe, garantie par sa sagesse infaillible. Au-dessus de ce monde matériel, il a créé le monde moral, qui est, lui, le royaume de la liberté.

Admettre dans ce monde moral la stabilité mécanique des lois naturelles, c'est du coup le nier et le détruire; sans doute, ce monde a ses lois, comme le monde inférieur; mais ses lois sont morales, comme lui-même, c'est-à-dire profondément susceptibles de modification et de dispense. La suprême loi de ce monde, c'est d'être directement rattaché à Dieu par la conscience, qui est son ressort et sa force; par le précepte, qui est sa direction, et par la sanction, qui est son terme. Dieu est tout à la fois son principe, son centre et sa fin : ce sont là les trois points par lesquels ce monde, d'une portée essentiellement infinie, tient nécessairement à Dieu, son pivôt, son axe et son pôle. Ce monde, placé au haut de l'échelle des êtres, série la plus élevée de la création, appelle Dieu, comme dans la gamme diatonique, la sensible, la note la plus aiguë de toutes, appelle la finale, sans laquelle il n'y a pas de repos pour l'oreille ni d'harmonie possible. C'est pour lui que le monde matériel sort de Dieu, c'est par lui qu'il fait retour à Dieu. Les rapports directs de Dieu avec ce monde sont donc essentiels; et peut-on seulement soupçonner que l'action de Dieu faudra à ces rapports? Le Créateur « a tout fait avec nombre, poids et mesure » (Sap., XI, 21). Pythagore et Platon disaient qu'il géométrise sans cesse. Saint Léon, pape, dit plus philosophiquement que la nature de Dieu, c'est la bonté : *Deus, cujus natura bonitas.* Or la bonté, c'est l'expansion nécessaire, c'est la communication essentielle de son être et de son avoir : *bonum est sui diffusivum.* Dans le monde visible, Dieu ne faut à aucun être. Il n'y a pas de capacité sans objet, d'aspiration sans complément. « Il pondère les vents, mesure les abîmes, dirige les tempêtes retentissantes » (Job, XXVIII, 26), donne à l'agneau sa toison, à chaque nid son duvet, à chaque passereau sa graine; à chaque brin d'herbe, il assure sa goutte de rosée et son rayon de soleil; et il donne à la fleur, qui n'a qu'une journée d'éclat, une robe dont la richesse dépasse la pourpre de Tyr sur le manteau de Salomon, le plus fastueux des souverains.

Or si, au banquet de la vie, le plus humble convive est traité si somptueusement, le roi de la création sera-t-il le seul négligé?

Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature :
Aux dons que sa bonté mesure
Tout l'univers est convié;
Nul insecte n'est oublié
Dans ce festin de la nature.

Et pour apaiser ses faims opulentes, pour rassasier ses appétits transcendants, le pourvoyeur suprême et universel ne lui servira-t-il que des sentiments vagues, que des désirs irritants, que des aspirations creuses? et ne l'assoira-t-il à la table d'honneur que pour lui présenter le menu de Tantale? Plus la série des êtres est élevée, plus l'ordre éclate dans leurs rangs, plus la satisfaction de leurs tendances est assurée. Le monarque serait-il le seul à n'avoir qu'une liste civile insuffisante, qu'un tronçon de sceptre, un fleuron de couronne, un haillon de pourpre, et à devenir ainsi la risée de ses sujets? Ah! le disent les lâches déserteurs des cimes glorieuses auxquelles ils sont appelés; le disent les lourds volatiles, incapables d'atteindre les sommets lumineux habités par les aigles sublimes. Mais le philosophe, le sage, l'esprit dominateur de la matière, le vrai savant, car le vrai savant, c'est celui-là seul qui voit la synthèse des êtres; — qui, loin de s'embourber dans la fange de nos sentiers terrestres, remonte sans cesse des ombres d'ici-bas aux réalités éternelles; de toutes les lumières, de toutes les forces, de toutes les formes, au foyer nécessaire; à qui « la connaissance des êtres donne la science de Dieu » (Sap., XIII, 1). Mais, hélas! ils sont rares, ces esprits droits et complets. Ils sont rares, surtout de nos jours, « où le saint défaut, où les vérités sont amoindris » (Ps. 11, 2), « et le nombre des vaniteux et des insensés, comme les appelle la Sagesse éternelle, est incalculable » (Eccl., I, 15).

P. François de Bénéjac.

*(A suivre.)*

# GUILLAUME II ET LE TRANSVAAL

Certains journaux, au grand plaisir de leurs lecteurs, ont récemment publié un entrefilet de la revue hebdomadaire anglaise le *Speaker*. Le *Speaker* reproduit, en date du 23 février dernier, le texte d'une curieuse protestation, adressée, en 1880, au premier ministre, et publiée par le *Times*, le 3 février de la même année, à l'occasion d'une proclamation lancée par lord Roberts en Afghanistan. On y trouve les lignes suivantes : « Une proclamation des envahisseurs ne peut que changer une rébellion en résistance nationale, surtout lorsque les envahisseurs ont eux-mêmes renversé le gouvernement du pays envahi. » Le *Times* pourrait, semble-t-il, publier à nouveau cette protestation en date de mars 1901 : la situation se trouve être la même; il suffirait de remplacer le mot « Afghanistan » par celui de « Transvaal ». Or, le joli côté de cette histoire est que, parmi les nombreuses signatures, se trouve celle de... M. Joseph Chamberlain, actuellement ministre des colonies anglaises.

Mon anecdote est amusante : j'en sais une autre plus piquante encore, plus savoureuse. Personne ne l'ignore : elle est dans toutes les bouches, c'est-à-dire dans tous les journaux, mais on ne saurait trop la raconter : *bis repetita placent.*

Il y avait, une fois, un grand empereur et une grande impératrice, mais ils ne s'aimaient pas, bien que la grande impératrice fût l'aïeule du grand empereur. Il y avait aussi un tout petit pays dont la grande impératrice voulait s'emparer parce qu'il y avait beaucoup d'or. L'entreprise échoua, et le grand empereur écrivit au souverain du petit pays une belle lettre ainsi conçue : « Je vous félicite sincèrement, parce que, avec votre peuple, *sans recourir à l'aide des puissances amies*, et en n'employant que vos propres forces contre les bandes armées qui avaient fait irruption sur votre territoire en perturbateurs de la paix, vous avez réussi à rétablir la situation pacifique, et à protéger votre pays contre les attaques provenant du dehors. » On ne pouvait être plus aimable : aussi le

souverain du petit pays en fut-il tout joyeux. Cinq ans après, jour par jour, le grand empereur ne voulait pas recevoir le petit souverain : le grand empereur était devenu l'ami de la grande impératrice.

La réalisation de ce véritable conte de fée vient récemment de ternir le passé de l'empereur Guillaume, et de transformer le paladin de Terre-Sainte en baladin de la cour de Londres. Quels mobiles ont donc poussé Guillaume II à renier ainsi d'abord la vieille alliance tacite anglo-allemande, puis sa politique antérieure, son passé, et à oublier cet idéal mystique, quelque peu à la don Quichotte, dans lequel se complaisait jadis ce nouveau chevalier de la Table-Ronde ? Je n'ai point la prétention de vouloir expliquer ce mystère que n'a pu éclaircir un peuple entier, tout frémissant encore d'indignation, mais je veux simplement mettre en lumière certains rapprochements curieux, certaines coïncidences frappantes qui permettront tout au moins, je l'espère, d'envisager sous un jour nouveau le revirement impérial.

« Guillaume II, dit M. Ernest Judet, ingénieux dans l'art de plaire, offre à Édouard VII une surprise à Hambourg, une aile du château meublée à la mode anglaise et une salle de bain magnifique, qui lui permettra de faire chez lui sa cure annuelle au lieu de se mêler au public. Le kaiser travaille donc à faciliter le retour et d'agréables séjours à son hôte favori. » Nous sommes de plus en plus loin du télégramme de 1896 à Krüger ; celui que tous les journaux ont reproduit récemment, et qui fut dicté par l'apparente indignation du *raid* Jameson, n'est peut-être pas le plus décisif. Un jour, le président du Transvaal, inaugurant le chemin de fer de Lourenço-Marques à Pretoria, montait à bord du croiseur allemand, stationnaire dans les eaux de l'Est africain ; là il reçut la dépêche suivante qui date déjà de *cinq années* et qui définissait la politique si brutalement abandonnée par son auteur :

« L'empereur Guillaume au président Krüger, dans la baie de Delagoa.

« Je suis tout *particulièrement heureux* de vous envoyer mes *salutations* à bord de *mon vaisseau de guerre* « *Condor* », en ce jour où vous célébrez l'achèvement du chemin de fer qui unit *la capitale de votre État à l'Océan. Je vous félicite* et *je félicite la République Sud-Africaine*, dont le développement *prospère* aura toujours *ma sympathie*, de l'heureux achèvement du chemin de fer de Delagoa, et j'espère que cette nouvelle ligne.... servira utilement les *relations de votre État avec l'Allemagne*. Ainsi elle resser-

rera encore davantage *les liens qui existent entre les deux pays.* — Donné à bord de mon yacht *Hohenzollern, le 14 juillet 1896.* Guillaume I. R. »

En 1897, M. de Marshall, secrétaire d'État aux affaires étrangères, demandait au Reichstag des millions pour la flotte destinée à soutenir *l'action lointaine* de l'empire, affirmant qu'il *interviendrait là seulement où ses intérêts sont en jeu*, mais qu'il *agirait, là où ils le sont, avec énergie*; il ajoutait immédiatement un commentaire sensationnel, qui était presque une déclaration de guerre avec l'Angleterre : « Si l'Allemagne devait renoncer à dire son mot dans la question crétoise parce que son intervention risque d'entraver quelques négociations commerciales, *si elle devait s'abstenir de défendre au Transvaal des intérêts garantis par les traités, parce que cela contrarie quelques personnages en Angleterre, alors il ne faut plus parler de politique étrangère, et il n'est plus besoin d'un empire allemand.* »

C'est pour de tels propos, de tels actes que Guillaume II fut *boycotté* de l'autre côté de la Manche durant plusieurs années; s'il s'avisait de complimenter le duc de Cambridge sur l'armée anglaise, le *Daily Mail* répliquait grossièrement : « L'Allemagne n'est plus *l'arbitre* de l'Europe. Aussi Guillaume II est-il sincèrement désireux de rentrer dans nos bonnes grâces. Il est possible qu'à la cour et dans les milieux diplomatiques cette réconciliation soit déjà faite. On lui a pardonné le télégramme Krüger, *si on ne l'a pas oublié; mais le public britannique est plus lent à pardonner l'insulte que, il en est convaincu, Guillaume II a voulu lui faire.* Si l'empereur est plein de *vanité*, il ne manque pas non plus de *toupet*. Il faut que l'empereur Guillaume sache que ce n'est pas précisément des compliments au duc de Cambridge qu'il nous faut. Il nous faut une *amende honorable* plus *tangible* et *plus substantielle* pour sa tactique dans le Sud-Africain. »

La *Saint-James Gazette* renchérissait : « Les Hohenzollern ont bien raison de se souvenir des *services* que l'armée anglaise a rendus et à leur maison et à leur cause. Sans nos armes et sans notre or, le grand Frédéric aurait été *réduit en poussière* par l'Autriche, la France et la Russie. Il fit, *grâce à nous*, de la Prusse, un puissant État militaire. Au temps de Napoléon, c'est nous de nouveau qui avons *sauvé ce royaume*. Il n'était que *convenable* que l'empereur d'Allemagne nous payât son compliment. »

Tel était « l'éreintement » en règle que subissait l'empereur allemand, de la part des journaux anglais, à la suite de sa politi-

que en Afrique. Mais, à cette époque, les raisons qui justifiaient sa conduite ne lui manquaient pas. Tout d'abord, et comme on vient de le voir, le développement de la marine allemande faisait bondir de rage nos bons voisins d'outre-Manche. Non contente d'être une des plus grandes puissances territoriales, l'Allemagne avait la prétention de prendre rang parmi les puissances maritimes, coloniales et commerciales. Sa flotte menaçait de rivaliser avec la flotte anglaise; l'importance de ses lignes de paquebots s'accroissait de jour en jour. Le développement de son commerce devenait inquiétant; la population augmentait au point de rendre l'émigration nécessaire. Les colonies allemandes voyaient arriver chaque jour de nouveaux émigrants, poussés par le besoin, âpres au gain, durs à la besogne. De tous côtés les nations européennes évoluaient vers les mondes nouveaux : la France s'établissait définitivement à Madagascar, y créant un poste important qui faisait concurrence à Capetown sur la route des Indes. La Russie surveillait la Mandchourie et menait vigoureusement la construction du Transsibérien, qui devait conduire ses troupes en six jours de Saint-Pétersbourg aux Indes anglaises. L'Angleterre convoitait le Transvaal et ses mines d'or : il était nécessaire à l'Allemagne de suivre ce mouvement. Les Anglais au Transvaal ! c'était une question de vie ou de mort pour les jeunes colonies allemandes du Sud-Ouest africain et de l'Afrique orientale. Le Sud de l'Afrique était irrémédiablement perdu pour l'influence allemande. Le Cap, le Bechuanaland, le Natal, le Tongoland, le Zoulouland, l'Orange, le Transvaal, la Rhodesia, telles étaient les formidables bases d'opérations des menées anglaises : autant valait abandonner l'Afrique et chercher fortune ailleurs. Resserrées entre cet immense empire colonial du Sud, d'un côté, et de l'autre, l'Égypte, les colonies allemandes étaient littéralement étouffées; il fallait à tout prix arrêter ce formidable envahissement.

Depuis longtemps, l'Allemagne n'avait pas fait parler d'elle : on surveillait bien jalousement ses armements, on la craignait; mais aucune occasion ne lui avait été fournie encore pour s'affirmer. Le *Daily Mail* ne proclamait-il pas que l'Allemagne *n'était plus l'arbitre de l'Europe :* il fallait un démenti éclatant, montrer que le lourd sabre des Hohenzollern était capable à lui seul de contrebalancer tous les sceptres, et que l'aigle noir à lui seul valait mieux que tous les léopards anglais. Il était nécessaire de frapper un grand coup : la France n'osait remuer un soldat, et l'alliance franco-russe était à ménager. L'Autriche ne comptait plus; la Russie pou-

vait être à craindre : ce fut l'Angleterre qui supporta les éclats de la foudre allemande, volontairement bruyante. L'Allemagne était quelqu'un, on le vit bien à Londres.

Enfin Guillaume II rêvait aux grandes gestes d'antan : son mysticisme battait son plein. Le grand Frédéric jouait de la flûte et faisait des vers ; son descendant pensait aux exploits des preux chevaliers, « au grand Empereur à la barbe chenue », moitié souverain, moitié pontife, qui d'une main tenait le globe du monde, et de l'autre sa lourde Joyeuse ; ses tailleurs étaient occupés à confectionner ses uniformes de colonel ou de général allemand, anglais, danois, russe, autrichien, italien, etc., etc., et ses sujets, à écouter ses discours, véritables homélies. Il y a du Charlemagne, du don Quichotte, du capitaine Fracasse, du grand Frédéric ; son caractère est un bizarre assemblement du paladin, du rêveur, du diplomate ; le tout est régi par une puissante intelligence, une volonté de fer, la volonté des Hohenzollern, un génie incontestable, sur lesquels flotte cet idéal nuageux dont il ne peut se défaire même dans les questions diplomatiques. Qui ne se souvient de ce voyage en Palestine, à grand fracas, avec son majestueux apparat? ses costumes soigneusement choisis parmi les plus impressionnants? Il ne manquait plus que la barbe fleurie du grand Empereur. Et pourtant ce voyage avait un but pratique, car tout Hohenzollern est pratique, et ce but a été atteint. L'influence allemande a supplanté la nôtre chez ces peuples orientaux dont les yeux furent éblouis par la magnificence impériale ; ne parle-t-on pas maintenant de mettre les chrétiens d'Orient sous la protection de l'empereur d'Allemagne? Or, tout comme le voyage aux Lieux saints, les dissentiments anglo-boërs lui permettaient de mettre à exécution les deux choses qui lui tenaient le plus à cœur, favoriser les intérêts allemands d'abord, car n'oublions pas que Guillaume II est un véritable empereur, puis jouer le rôle du chevalier, redresseur de torts, protecteur du faible contre le puissant.

Bien des événements, hélas! se passèrent dans le courant de ces cinq années séparant 1896 de 1901, qui devaient bouleverser toute cette politique et lui faire prendre une direction contraire. Tout d'abord l'affaire Dreyfus, l'éternelle « Affaire », venait de placer la France dans une infériorité marquée ; le bureau des renseignements si gênant pour l'autre côté du Rhin avait été supprimé. L'armée, rempart vivant de la frontière, battue en brèche de toutes parts, s'affaiblissait ; divisé en deux camps, le pays était absorbé par cette lutte terrible qui menaçait de faire sombrer la

France et toutes ses espérances. Profiter de ces querelles intestines, aider en sous-main à la désorganisation d'un de nos corps les plus glorieux, les plus dignes de respect, était une œuvre habile : Guillaume n'eut garde d'y manquer, car c'est un terrible joûteur, ce « petit manchot scrofuleux » dont parlaient avec dédain nos politiciens de jadis, faisant trembler d'un seul regard ceux-là mêmes qui d'une pichenette prétendaient l'anéantir, petit manchot scrofuleux qui en treize ans a fait de son pays le premier du monde, et manœuvre à la baguette tous les diplomates de tous les pays. L'alliance franco-russe ne battait que d'une aile : c'était précisément le moment de consolider ses alliances, d'en faire de nouvelles, afin que, au milieu de l'effondrement de la France sourdement menée, apparût forte, puissante, prête à la lutte, la jeune Allemagne, flanquée de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Italie, ses alliées, et peut-être même de la Russie, lasse d'un peuple insouciant et léger au point d'oublier et de délaisser ses propres intérêts.

Puis le mal moderne, l'argent, aurait, dit-on, gangrené la cour de Berlin : l'or anglais a bon poids, et peut-être... mais je n'insiste pas, je me borne à mentionner une simple rumeur. Un fait certain, c'est que l'Allemagne a de gros intérêts dans les mines d'or du Sud-Africain. Que deviendront ces mines, si la guerre s'éternise? Si les Boers sont vainqueurs, ne feront-ils pas peser sur elles préférablement une partie de la dépense? Questions délicates que toutes ces affaires d'argent. Guillaume, qui n'y va pas de main morte, n'a pas hésité entre l'honneur et le profit : en cela, il a été guidé par l'intérêt de son pays. N'a-t-il pas obtenu une protection efficace des mines de la part du gouvernement boer? C'est une triste vérité que, parfois, hélas! les besoins d'un peuple soient contraires à son honneur : bagatelles que tout cela pour un Hohenzollern.

Son plan a réussi : peu importe le reste. Sa marine s'accroît de jour en jour et se tient prête désormais à toute éventualité; cuirassés, torpilleurs, semblent sortir de l'écume de la mer comme sous le souffle d'un dieu marin. Le canal de Kiel leur assure la prépondérance dans la mer du Nord et la mer Baltique; le commerce allemand est florissant; les paquebots allemands sillonnent l'océan, faisant une terrible concurrence à ceux des autres pays, et les supplantant parfois; ce sont eux souvent les mieux aménagés, les plus confortables, les plus rapides. Ses colonies sont prospères; l'excès de population qui fournit des soldats fournit aussi des colons. L'armée est simplement formidable, car « la guerre,

disait Mirabeau, est l'industrie nationale de la Prusse. » L'empereur Guillaume lui-même prononçait récemment ces paroles : « Le roi et l'armée, en Prusse, sont liés l'un à l'autre inébranlablement. L'esprit nourri par tous les rois fait de l'armée ce qu'elle doit véritablement être et est, dans les mains des rois, *une arme aiguisée et sûre pour la protection et le maintien de la grandeur du pays*. C'est ma volonté d'être à la tête de l'armée pour servir la patrie, et ce fut toujours le vœu prédominant de tous mes ancêtres. L'armée a confirmé par ces deux siècles qui viennent de s'écouler la parole du grand roi : « *Le monde ne repose pas plus sûrement sur les épaules d'Atlas que la Prusse sur les épaules de l'armée.* » Au prix de son sang, cette armée a conquis à ses rois l'amour et la reconnaissance de tous.

« C'est pour cela que je la remercie, le cœur rempli d'émotion. Je la remercie pour les sacrifices que, sans trêve ni repos, constamment oublieuse de soi-même, elle m'a rendus, à moi comme à ma maison, en servant la patrie.

« Aussi longtemps que cet esprit liera le roi et l'armée, *nous n'aurons lieu de craindre aucune tempête. L'aigle de Prusse continuera fièrement son haut essor, pour le bien de la Prusse et de l'Allemagne.* »

Toute sa politique est là : Guillaume Ier, *l'inoubliable grand-père*, n'a-t-il pas dit : « Ce n'est pas la destinée de la Prusse de s'endormir dans la jouissance des biens acquis; la tension de toutes les forces intellectuelles, le sérieux et la sincérité de la foi religieuse, l'accord de l'obéissance et de la liberté, l'accroissement de la force défensive sont les conditions de sa puissance. Si elle l'oubliait, elle ne garderait pas son rang en Europe. » Or, bon chien chasse de race, et le vieux Guillaume ne renierait pas son petit-fils, loin de là.

Grâce à cette formidable puissance territoriale, maritime, commerciale, Guillaume II, enfin, a obtenu cette suprématie qu'il enviait : le généralissime des troupes alliées en Chine est un maréchal de Waldersee. Là encore le reître a cédé le pas au diplomate : car le fin matois ne s'est pas installé en maître; il désirait un général français, le pauvre homme! comptant bien sur la crainte du pantalon rouge à l'Élysée, pour se faire donner la place... et la garder! Il est sûr de lui désormais; son siège est fait; aussi n'hésite-t-il pas à prononcer à Barmen, le 24 octobre dernier, les paroles suivantes : « L'entente avec le plus grand des États germaniques en dehors de l'Allemagne sera, dans l'avenir un puis-

sant adjuvant pour les efforts communs des deux peuples sur le marché du monde, où ils pourront se faire une concurrence amicale sans aucun choc hostile. » Qu'un navire allemand soit visité par les autorités anglaises, qu'une ambulance allemande au service des Boers tombe entre les mains des Anglais, Guillaume pousse des cris d'orfraie, et la cour de Londres de céder humblement. Pendant ce temps, les Allemands sont nombreux encore dans le rangs boers, mais c'est ainsi qu'il comprend *la « concurrence amicale »*... à son profit. A quoi bon se gêner, lorsqu'on est le maître ? N'a-t-il pas donné un soufflet à la France, en refusant de recevoir le président Krüger, venu sans son ordre, acclamé en France sans son ordre ? Elle avait besoin d'une leçon, car elle se croyait encore dans un moment de rêverie, aux temps des Louis XIV et des Napoléon ; bien vite elle rentra dans l'ombre. D'un coup rageur de son lourd talon de botte sur les dalles de Potsdam, il lui a rappelé implicitement que les éperons de ces mêmes bottes avaient traîné dans la salle des glaces, et déchiré les tapisseries des vieux fauteuils du grand roi.

Cette petite bassesse envers l'Angleterre, ce refus de voir le vieux Krüger — auquel il fait dire d'attendre, comme à un valet, qu'il n'est pas prêt et qu'il a autre chose à faire, — devait bien avoir une grande compensation ; l'entente anglo-allemande contrebalançant l'alliance franco-russe. Et l'Angleterre d'accepter, toute heureuse. Qu'eût-elle fait, isolée ? Triste mine, et c'eût été tout. Cette entente, au contraire, la fait rentrer dans le concert européen et... place Guillaume au premier rang : c'est justement cette seconde partie du programme qu'il voulait, la première lui étant fort indifférente. Une fois de plus, il était *le Maître*.

A quoi bon d'ailleurs se brouiller maintenant avec l'Angleterre ? l'entente, telle que Guillaume la comprend, ne peut que produire de bons effets pour l'Allemagne. L'Angleterre était gênante, elle s'épuise au Transvaal, elle s'y anéantit. Or, que la guerre finisse ou non, qu'importe encore ? Édouard VII renonce-t-il à la lutte, faute de généraux ou de soldats, le bon neveu n'est-il pas là pour jouer le rôle d'arbitre (ou de comparse) ? Sa désignation est toute indiquée, et il en profitera, soyez-en sûrs. Car, qui sait ? Les grands hommes étant les seuls à se comprendre entre eux pendant leur vie, le vieux Krüger pourrait peut-être demander (dans tous les cas, on pourrait l'y *amener*), une sorte de protection ; peut-être viendrait-il se réfugier sous les ailes du grand aigle de Prusse, à « l'essor haut et fier » Peut-être encore dans un nuageux loin-

tain, le Transvaal pourrait-il servir de trait-d'union entre les colonies allemandes du Sud-Ouest Africain et de l'Afrique orientale. Tous ces *peut-être* pourraient devenir facilement des réalités : que le Portugal cède le Mozambique (quoi de plus facile? il suffit de le prendre), et l'Angleterre un petit morceau du Bechuanaland en compensation d'un petit morceau de Chine : un nouvel empire colonial serait acquis à l'Allemagne.

Si l'Angleterre sort victorieuse de la lutte, ce qui est peu probable; les léopards anglais auront les dents et des griffes trop usées pour mordre. Déjà ils font triste figure en Chine : que sera-ce d'ici un an? D'ailleurs, au fond, la domination anglaise au Cap est peut-être préférable, pour Guillaume, à ces États-Unis de l'Afrique du Sud; l'exemple de cette absorbante Amérique est inquiétant. Mais tout ceci n'est que pure supposition; ce qu'il y a de certain, c'est que l'homme qui a su museler et jeter à la porte le dogue hargneux qu'était M. de Bismarck, ne s'est pas embarqué à l'aventure dans cette affaire. Foi de Hohenzollern, l'Allemagne peut se fier à lui. « Pour braver avec tant d'insistance la défaveur publique (ah! j'ai oublié de parler de l'opinion publique en Allemagne, mais Guillaume s'en occupe si peu), il faut que le Kaiser, dit M. Judet, vise des avantages sérieux et se croie sûr de ramener bientôt l'opinion effarouchée. Les compensations futures doivent être d'importance. Sur la nature des arrangements qui stipulent une sorte de partage *économique* du monde, les manifestations commencées pour célébrer le 200e anniversaire de la monarchie prussienne ne laissent aucun doute. »

Malgré tout, malgré la gloire et le prestige dont pourra s'entourer Guillaume II, une tache ineffaçable restera gravée sur sa couronne, et vainqueurs ou vaincus, le vieux Krüger et ses Boers, plus grands mille fois que tous les héros anciens et modernes, auront appris au monde étonné comment un peuple religieux sait défendre ses droits et ses foyers, malgré les insultes et les bas calculs de la brutalité teutonne.

Vte Emmanuel de la Coussaye.

# Les Compagnies des Blancs

## ET LE JUBILÉ ROMAIN DE 1400

*(Suite)*

---

III

Comme la compagnie des Blancs lombards, la compagnie ligurienne, celle qui avait traversé les Apennins, ouvrit sa marche sur Rome par des miracles. Un petit enfant de Voltri, déjà entré en agonie, se réveilla subitement au moment où leurs immenses clameurs de miséricorde ébranlaient les murs de l'église Saint-Ambroise. Des riches génois, en villégiature à Voltri, s'amusaient de l'accoutrement des Blancs ; convertis par la vue de cette guérison, ils substituèrent à la ferveur qu'ils raillaient une ferveur plus grande. L'enfant miraculé, porté vers Gênes sur un brancard, dut être protégé par une double haie de sergents armée de bâtons contre les embrassements de la foule. Dans la ville même, un boiteux, originaire de la Polsevera, obtint du ciel le redressement de sa jambe. Une église, nouvellement restaurée avec la grâce régulière et la force apparente qui caractérisent le style gothique de Pise, San-Lorenzo, fut consacrée par un prodige : avant les offices célébrés par les Blancs, des assistants virent distinctement les cierges placés sur l'autel s'enflammer au contact de lumières descendues du ciel. A San-Siro, les reliques de plusieurs saints, perdues depuis longtemps, se retrouvèrent. L'enthousiasme, l'attendrissement excités dans Gênes par ces faits miraculeux, tournèrent au profit de la république. Les marchands et les armateurs génois, hostiles aux guerres civiles qui ruinaient leur commerce, avaient reconnu la suzeraineté du roi de France pour clore la rivalité des Adorni et des Montalti. Chez eux, autant et peut-être plus

que dans les Alpes lombardes, les sermons des Blancs sonnèrent le signal des pardons, des réconciliations, des restitutions d'argent ou de terres volées en temps de troubles : les noms de Gibelins et de Guelfes ne furent plus, pendant quelques mois, un motif suffisant de haine. Cette œuvre de paix trouvait de grands appuis dans l'autorité du gouverneur français, Colard de Calleville, chambellan du roi, et dans la piété du vieil archevêque Jacques de Fiesque. Résolu à guider la pénitence de ses diocésains, bien qu'il fût trop faible pour supporter une longue marche, ce vénérable prélat se faisait conduire à la tête des processions sur un cheval recouvert d'une housse de toile blanche. Les différents Ordres monastiques portaient, chacun à leur tour, les reliques de leur couvent ; la Confrérie des Flagellants élevait un grand crucifix dont le bois contenait un fragment de la vraie Croix, rapporté des croisades ; l'archevêque soutenait dans ses mains tremblantes le reliquaire de saint Jean-Baptiste, auquel certains Génois croyaient attachée la prospérité de leur ville.

La vieillesse du prélat et la prudence du gouverneur avaient restreint à la banlieue de Gênes le champ des processions publiques. Mais diverses bandes de jeunes gens et de pèlerins s'en allèrent pacifier les versants bleus de la Rivière. La seigneurie de Savone, habituée par le voisinage de sa puissante rivale à une trop grande circonspection, fit savoir qu'elle ne tolérerait l'entrée des pénitents que s'ils déposaient hors des remparts leurs linceuls blancs. Mieux inspirées, les petites villes de Recco, de Rapallo, de Chiavari, leur ouvrirent la route de la Rivière du Levant, qu'ils longèrent en réconciliant partout, par leur exemple, les Guelfes et les Gibelins. Après avoir séjourné à Gênes du 5 au 20 juillet, les rites des Blancs atteignirent la Toscane dans les premiers jours du mois d'août[1].

Devant eux se dressaient, leur barrant la vallée de l'Arno, deux villes encore puissantes, Lucques et Pise, toutes deux hostiles, parce que la maître de l'une était un tyran soupçonneux, et parce que le duc de Milan venait d'acheter la seigneurie de l'autre du poids de l'or. Lorsque les Blancs se présentèrent devant Lucques, le seigneur Lazaro Guinigi, flairant à tort quelque intrigue gibeline, ordonna de fermer toutes les portes et il pria l'évêque, son parent, Nicolo Guinigi, d'interdire la formation de leurs cortèges dans les églises. Mais les habitants ne tinrent nul compte des ordres de leur chef, et, tandis que les Blancs campaient sur les rives du Serchio,

1. Georgio Stella, *Annales Genuenses*, l. III (Muratori, t. XVII).

plusieurs milliers de Lucquois, attirés par leur réputation de sainteté, séduisirent la garde d'une des portes pour se joindre à eux[1]. Deux compagnies s'éloignèrent successivement : l'une d'elles se dirigea vers Pise. Les bourgeois de cette ville, partagés entre le regret de leur déchéance et l'irritation contre le débauché qui les avait vendus pour payer ses plaisirs, s'attachèrent aux processions douloureuses dans lesquelles ils s'imaginaient pleurer leur liberté morte. La présence d'une petite armée milanaise, en possession de de tous les forts, tempéra l'exaltation de leur douleur ; alors que les Guinigi soupçonnaient les Blancs d'être Gibelins, les officiers de Jean-Galéas les proscrivaient comme Guelfes et comme Lucquois. Aussi très peu de Pisans purent-ils s'éloigner de leur cité pour suivre les pacificateurs, qui, tenant la direction de Sienne, s'engageaient dans les montagnes de Volterra. L'autre compagnie, formée à Lucques, de plus de trois mille personnes, pacifia Pescia, Pistoie et Prato, avant d'atteindre Florence, qu'elle s'était fixée comme terme à sa course dévote[2].

Si, de l'autre côté des Apennins, Bologne était la ville savante de l'Italie, Florence, par les ateliers de ses peintres et de ses sculpteurs, par les traditions du Giotto, par la beauté de son site et son nom même de fleur, restait toujours la capitale artistique. Son importance politique avait crû de la diminution progressive des autres villes toscanes, ruinées par les guerres de leurs seigneurs et par des appels trop fréquents aux troupes étrangères. Florence était relativement calme ; non qu'elle ne renfermât point de mécontents, amateurs de choses nouvelles, mais la majorité ne tolérait leurs expériences que rarement et pendant une très courte période. La fugitive domination des gens à gages et des artisans sans métier, réunis sous le sobriquet de « Ciompi », avait été anéantie par le patriotisme intelligent de leur propre chef, Michele Landi. Aucune famille n'était redoutable : le riche Gibelin, armé chevalier en un jour d'émeute par le caprice des miséreux, Sylvestre Médicis, ne pouvait prévoir le principat futur de ses descendants. Tous les deux mois, le sort, cueillant dans une liste soigneusement restreinte d'éligibles, envoyait au palais de la seigneurie, en qualité de gonfalonier de justice et de prieurs des arts, neuf bourgeois de

1. Tommasi, *Sommario della storia di Lucca* (Archivio storico italiano, t. X).

2. P. Minerbetti, an. 1399. — Poggio Bracciolini, *Historia Florentina* (Muratori, t. XX). — Sozomen. Pistoriensis, *Specimen historiæ* (Muratori, t. XVI). — Jannotio Manetto, *Chr. Pistoriense* (Muratori, t. XIX), etc.

fortune médiocre, d'opinion modérée, constants, quelles que fussent leurs préférences personnelles à suivre la même politique. Restés fidèles aux vieilles idées guelfes, chrétienne de cœur sinon de morale, Florence attirait dans son alliance toutes les libertés atteintes, toutes les convoitises froissées par l'ambition sans mesure du duc de Milan.

Les prieurs des arts tinrent à honneur de pourvoir à tous les besoins des Blancs de Lucques, et lorsque, quelques jours plus tard, entrèrent par la même route les deux compagnies que les exhortations des Lucquois avaient levées à Pistoie et à Prato, ils voulurent également se charger de leur entretien. L'affluence de ces pèlerins, venus de cités rivales entre elles, ne pouvait qu'exalter un peuple à l'âme ardente, instruit par de nombreux moines dans des traditions mystiques ; le nombre de Florentins qui s'enrôlèrent parmi les Blancs dépassa quarante mille, plus de la moitié de la population totale. Comme le marquis de Ferrare, comme le gouverneur français de Gênes, les prieurs prirent la direction de ce mouvement populaire, avec l'aveu de l'évêque Onofrio Steccuti[1], qu'ils avaient soutenu contre le pape de Rome[2]. Ils partagèrent en petites batailles l'armée pieuse, qui se réunit à la date fixée par eux, le 28 août ; ils donnèrent pour guides, à chacune de ces batailles, des officiers municipaux ou des prêtres séculiers ; ils dispersèrent leurs processions entre des bourgades voisines toujours assez proches pour que les Blancs pussent rentrer dans Florence avant la nuit ; à chacune de leurs haltes, ils firent préparer des vivres pour empêcher que la faim n'occasionnât des troubles ou des querelles. Bien que parmi les pieux pèlerins il se trouvât beaucoup de pauvres gens, ces pauvres ne voulurent recevoir que ce qui leur était strictement nécessaire, abandonnant la plus grande partie des aumônes considérables dont ils auraient pu profiter à de plus pauvres et aux malheureux malades des hôpitaux. Le calme, la régularité des processions, forcèrent l'admiration des Gibelins et des érudits les plus hostiles à la piété populaire.

Tandis que ces compagnies savamment ordonnées pacifiaient le territoire de Florence, tandis qu'elles reconduisaient avec de grands honneurs les pèlerins étrangers jusqu'à Prato, les pieuses bandes nées dans tous les environs de leurs exhortations ou de celles des Lucquois accouraient l'une après l'autre dans la ville que, depuis

1. Ou Visdomini (Games).
2. Ughelli, dioc. Flor.

un certain nombre d'années, elles considéraient comme la capitale de la Toscane. De son antique cité étrusque grimpée dans un creux de montagnes, l'évêque de Fiesole, Fra Giacomo Altovita, pouvait voir le peuple des Blancs sortir de la grande ville accroupie à ses pieds; le premier, il descendit à Florence. Après lui arrivèrent une petite escouade de Pisans qui, tout le long de sa route, s'était arrondie de nombreuses recrues, puis ceux de la vallée inférieure de l'Arno, d'Empoli et de San-Miniato, au nombre de plus de deux mille, puis un millier de Volterrans, plusieurs centaines d'habitants de Colle, de San-Gimignano et d'autres bourgs dépendants de Volterra. Il n'était point de petite église, point de monastère perdu, qui ne crût son honneur engagé à envoyer quelques pénitents dans les rues de Florence. La ferveur de ces hôtes fit naître une certaine jalousie dans le cœur des moines florentins qui n'avaient point été calmés par des courses trop courtes; leurs regrets propagés par l'évêque de Fiesole et par beaucoup de notables furent partagées par la foule. Lorsque deux puissantes compagnies se furent formées à leur appel pour pacifier Arezzo, la seigneurie leur demanda de partir le soir, pour éviter les rigueurs du soleil; mais cette sage précaution n'arrêta point les femmes, qui se présentèrent avec plus de piété que de prudence, sans se demander si elles pourraient longtemps suivre la marche. Sur chaque rive de l'Arno, entre une double haie de collines aux formes harmonieuses que la nuit proche teintait de bleu, les processions allongèrent leurs minces cordons blancs, auréolés par les feux rougeâtres des cierges : par moment, un petit point blanc et rouge se détachait, s'arrêtait, longeait la ligne des feux et disparaissait derrière ; de tous les sentiers de montagnes, descendaient des groupes de lumières; tout au fond de la vallée, les reflets scintillants des cierges ondulaient sur l'eau du fleuve. Et le charme étrange de ce spectacle retenait et attirait si bien les pénitents, qu'en arrivant à Figline, ils étaient encore vingt mille[1].

L'art, inséparable de la sereine douceur de cette contrée, mêlait des manifestations pieuses à la dévotion des Blancs. Des maîtres habiles à tailler le bois sculptèrent pour eux des Crucifiés aux membres trop longs, aux mains énormes, dont la face, empreinte d'une divinité douloureuse, disait leur foi. Des peintres d'inspiration plus terrestre groupèrent autour d'un crucifix des personnages vêtus de blanc, agenouillés en des attitudes de saints. La plupart

1. P. Minerbetti, Poggio Bracciolini, saint Antonin, etc.

des villes : Toscane, Lucques, Empoli, San-Miniato, Florence dans plusieurs églises, conservèrent, en vivant souvenir du passage des Blancs, les christ qu'ils avaient portés, ou les retables, les devants d'autel que leurs rites avaient inspirés[1].

Les pénitents qui étaient partis de Lucques, de Pise et de Volterra vers Sienne, ne furent pas accueillis dans la ville des saints et des peintres mystiques avec moins d'enthousiasme que leurs compagnons dans Florence. Leur présence amena un accord mementané entre les trois « monts[2] » d'origine révolutionnaire qui se partageaient le gouvernement des collines de Sienne. Entretenus aux frais de la commune, beaucoup d'entre eux furent logés dans le grand hôpital de la Scala, où, parmi les Frères Mineurs qui servaient humblement les pèlerins et les malades, ils remarquèrent, pour sa piété extrême et pour la chasteté céleste de ses pensées, un novice, nommé Bernardin, issu de la noble et riche famille des Allizzeschi. Ce jeune moine se plut aux récits des pénitents, il s'enthousiasma pour leur œuvre de paix ; et peut-être, lorsque, plusieurs années après, il sanctifiait son nom par des prédications mystiques, rêvait-il de rétablir dans toute l'Italie le régime fugitif de calme et d'union qui avait suivi le passage des Blancs.

Quatre mille Siennois, parmi lesquels on comptait un nombre considérable de femmes, se rendirent processionnellement à Pérouse, ceux de Arezzo et de Cortone y arrivèrent également par une autre route. Les Pérugins, déchirés par des passions aussi dures que les pics et les ravins de leur sol, déposèrent leurs haines et leurs rivalités pour suivre les cérémonies de paix ; ils allèrent à Spello, dans la terre bénie d'Assise, à Spolète, à Foligno, à Todi[3]. Le mouvement irrésistible des Blancs s'acheminait vers Rome ; retenu par les petits évêchés si nombreux dans les Etats pontificaux, il devenait de plus en plus lent, comme si, dans leur vénération immense, ses chefs ne se trouvaient pas encore assez purs pour entrer dans la Ville sainte.

Les Blancs ne marchaient point seuls : avec la peste, qui s'était attachée à leurs pérégrinations toscanes comme à celles de Lombardie, quatre cents lances milanaises, sorties de Pise sous Otto-

1. Manni, *Istoria degli anni santi...*

2. Nom donné aux seigneuries rivales de Sienne, parce qu'elles étaient installées sur des collines différentes.

3. Bonazzi, *Storia di Perugia.* (Arch. stor. italiano.)

buone de Terzi[1], tenaient leurs traces. Certaines Guelfes de l'armée florentine voyaient dans cette petite armée un fléau pire que l'épidémie; mais ces Guelfes ne dominaient point les seigneuries que, depuis longtemps, Jean-Galéas habituait progressivement à la perspective de sa suzeraineté. Une manœuvre peu scrupuleuse détacha Sienne et Pérouse de la ligue guelfe : comme le condettiere Broglio, le meilleur disciple de la Compagnie de Saint-Georges, venait d'être licencié par le Pape, des émissaires milanais lui promirent une somme considérable pour ravager les terres de ces deux villes, en laissant croire qu'il était à la solde des Florentins[2]. Pour se défendre contre les déprédations de Broglio, Siennois et Pérugins, qui voyaient une menace permanente dans les agrandissements de Florence, accueillirent favorablement les ouvertures de l'ambassadeur de Jean-Galéas, le futur pape Alexandre V, Pierre de Candie, alors évêque de Novare. Lorsque les Blancs eurent pacifié leurs dissensions et la peste décimé leurs forces, les Siennois ouvrirent leurs portes aux troupes milanaises[3]. Après avoir pris possession de Sienne, Ottobuone de Tezzi alla camper près de Pérouse, où, malgré la présence des députés florentins, Ceccolino Michelloti, frère du dernier seigneur assassiné, noua des relations avec lui[4]. Les nouvelles de ces succès gibelins répandues à Rome y furent exagérées par la frayeur des gens du pape; généralisant des faits isolés, on raconta que, sur les palais des villes traversées par les Blancs, les armes des Visconti remplaçaient le lis droit de Florence, et une rumeur absurde présenta des prédicateurs de paix comme les émissaires du duc de Milan.

## IV

Cela ne disposait point Rome à recevoir les Blancs avec l'enthousiasme des villes toscanes. Depuis plus d'un an, elle avait acquis une certaine tranquillité en rappelant Boniface IX. En la personne de ce Pontife napolitain, très jeune, simple de mœurs et facile d'abord, qui, le jour de son élection, avait répondu à leurs félicitations par cette parole de paix : « Ma joie est votre joie », les

1. Appelé parfois Otto Bon Tezzo.
2. P. Minerbetti, an. 1399, c. 4.
3. P. Minerbetti, an. 1399.
4. Bonazzi, *St. di Perugia*.

turbulents Romains avaient cru trouver un serviteur et ils s'étaient donné un maître sévère[1] : contrairement à leurs prévisions, Boniface dépensa toute sa vie pour la restauration du pouvoir temporel, ruiné par son prédécesseur.

Sa situation dans Rome était périlleuse. La plupart des couvents de cette ville, quelques églises, les grandes ruines antiques, jusqu'aux arcs de triomphe des empereurs, avaient été, pendant l'exil des papes, transformés en autant de petites citadelles à l'abri desquelles les familles nobles attendaient, insoucieuses du pouvoir établi au Capitole, une insurrection de leurs partisans ; la résistance que ces fortifications avaient opposée aux sénateurs, aux tribuns ou aux bannerets, elles pouvaient l'opposer aux gens du pape. Dans les acclamations enthousiastes par lesquelles Guelfes et Gibelins, unis pour un jour, avaient salué son retour triomphal, Boniface ne cherchait point l'illusion d'un attachement sincère; il connaissait les suspicions des Gibelins contre tout pouvoir ecclésiastique même sorti de leur sein, et les préférences secrètes de certains Guelfes pour le pape de France; et il sentait que son autorité pouvait être à la merci d'un revirement d'opinions, toujours à craindre chez un peuple mobile, traversé par de continuelles intrigues. Cette autorité, précaire dans Rome, était presque nulle dans la Campagne romaine. Deux condottieri gibelins, les frères Giovanni et Nicolo Colonna, hostiles, comme tous ceux de leur nom, aux papes qui ne leur étaient point apparentés, sortaient presque chaque jour de leur roc de Palestrina, à l'est de Rome, pour intercepter les messagers de Boniface et rançonner ses partisans[2]. A quelques milles vers le sud, les villes d'Anagni, de Frosinone, de Ceprano, obéissant au comte guelfe de Fondi, Onorato Caetani, parent des Colonna[3], reconnaissaient avec lui l'obédience du pape d'Avignon[4].

Pour assujettir les Romains, Boniface fit preuve d'une prudence

1. P. Minerbetti, an. 1380, c. 16. Fiavo Biondo, *Hist. rom.*, decades 2, l. 18; Sabellico, En. 9, lib. 9. Le seul contemporain qui nous ait donné l'histoire de Boniface IX est un clerc allemand, nommé Dietrich von Niem. Bien qu'il fût attaché à la curie romaine et qu'il ait été présent à la plupart des événements qu'il raconte, on ne peut ajouter une foi absolue à son témoignage. Gibelin, ardent et lettré, il dénature souvent les faits pour les présenter sous un jour favorable à son opinion, pour y trouver la matière d'un beau récit.

2. Bulle de Boniface IX, dans Rinaldi, an. 1400.

3. Coppi, *Mem. Colonnesi*.

4. Bulle de Boniface IX, dans Rinaldi, an. 1399.

qui déconcerta ses ennemis. Avant de rentrer dans Rome, il avait exigé la suppression des bannerets, officiers populaires dont il redoutait l'indépendance, et le rétablissement de la dignité judiciaire et politique du sénateur en faveur d'un noble dont il se réservait le choix[1]. Et, comme il ne voulait ériger en face de lui aucun pouvoir stable, il réduisit à six mois, suivant une ancienne coutume, la durée des fonctions sénatoriales, donnant successivement à tous les petits seigneurs romagnols ou napolitains qu'il entretenait à son service la gloire de siéger au Capitole[2]. A Rome, il releva les murailles du château Saint-Ange, devenu depuis le schisme une « étable à chèvres[3] »; il garnit les ponts du Tibre de tourelles fortifiées ; à l'extrémité du Capitole, il édifia, sur de gigantesques fondations antiques, une forteresse laide et carrée pour y loger son sénateur. Comme, pour payer les architectes et les maçons, pour maintenir la fidélité douteuse des condottieri, il lui fallait beaucoup d'or, il aliéna les possessions lointaines du Saint-Siège, il permit aux auditeurs et aux secrétaires de sa chancellerie d'établir des taxes extraordinaires sur les bénéfices ecclésiastiques, les dépenses et les jugements, et il se réserva la première année du revenu des églises cathédrales ou abbatiales, dont il conféra la possession. Un raconta, dans le clergé, que des prêtres trop pauvres pour acquitter les taxes de leurs prébendes, les avaient payées en journées de travail parmi les maçons du pape[4].

La curie romaine, substituée en quelques jours par Urbain VI à celle qui avait suivi le Pape de France, était alors mal réputée à cause de la présence dans ses divers services de quelques indignes. Un bel esprit, l'allemand Dietrich von Niem, y préparait, sous le titre de *Traité du Schisme*, une diatribe perfide contre la papauté au service de laquelle il s'enrichissait. Dans le Sacré-Collège, on voyait siéger l'ancien archevêque de Ravenne, Pileo de Prata, connu sous le nom de « cardinal aux trois chapeaux », parce qu'il avait trois fois reçu la pourpre en trahissant successivement le pape de Rome pour le pape d'Avignon, et le même pape d'Avignon pour le nouveau pape de Rome.

Cette cour, trop habile pour croire à l'enthousiasme, ne vit tout

1. Fiavo Biondo.
2. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom.*, t. VI.
3. Fiavio Biondo.
4. Dietrich von Niem, *Tractatus de Schismate*, t. II.

d'abord dans la ferveur des Blancs qu'un dangereux concours de peuple dont elle s'ingénia à retarder les manifestations. Cependant de nombreuses compagnies pieuses arrivaient l'une après l'autre de petits évêchés suburbains; les Romains, épouvantés par un tremblement de terre, rendus plus dévots par les premiers signes de la peste, s'émurent aux récits de ceux des pèlerins qui étaient venus d'au delà des Alpes leur porter la parole de paix. Lorsque[1] Nicolo Colonna eut lui-même endossé le sac pour conduire ceux de Palestrina, les Gibelins les plus acharnés ne rougirent point de suivre la même pénitence que leur chef. Les diverses paroisses de la rive gauche s'unirent, sous la direction des plus pieux des cardinaux, pour former des files blanches de processionnants[1]. Ils visitèrent les églises jubilaires, les chapelles sanctifiées par le souvenir ou les reliques des martyrs, les anciennes basiliques construites hors des murs par la foi persécutée des premiers chrétiens : Sainte-Agnès, Saint-Laurent, Saint-Sébastien des Catacombes. Dans leurs rangs, des partisans du pape d'Avignon abjurèrent leur erreur, des Guelfes et des Gibelins leurs haines atroces et futiles. Et le jour où ils furent admis dans Saint-Pierre pour vénérer le pape, l'aîné des Colonna s'agenouilla devant la sedia, en suppliant Boniface de pardonner les offenses multiples de sa famille[2].

Les pèlerins étrangers, les chefs des Blancs s'arrêtaient à Rome pour attendre les indulgences de l'Année sainte. Ceux qui guidaient la compagnie de l'Adriatique vinrent les rejoindre par les voies montueuses de l'Apennin. En leur absence, de longues processions traversèrent la Campagne plate et brûlée, gagnèrent les sites délicieux de Frascati et d'Albano. La propagation des cérémonies pacifiques continua dans les Abruzzes et dans la plaine de Campanie : elles parurent à Naples, d'où elles se dirigèrent sur Bénévent et sur Salerne. Leur solennité diminuait, parce que le roi Ladislas ne leur était point favorable, parce que la vie municipale du Midi était moins active et la foi peut-être moins profonde aussi; aussi les mentions que leur accordent les chroniqueurs deviennent-elles de plus en plus brèves[3]. Comme les ondes d'un concert harmonieux que le vent éparpille à mesure qu'elles s'éloignent,

1. Dietrich von Niem; Sabellico; card. Egidio, dans Vittorelli, *Hist. de giubilei*.

2. Bulle de Boniface IX, dans Rinaldi, an. 1400.

3. « Anno 1399 furono li Bianchi per tutta l'Italia. » Ludovico da Raimo, *Annales* (Muratori, t. XXIII).

les processions des Blancs, abandonnant à chaque station quelque chose de leur nombre et de leur ferveur, s'en allèrent lentement s'éteindre sur les beaux rivages de la mer de Tarente.

## V

Pour un bizarre concours de circonstances, le jubilé s'ouvrit en dehors du pape. Dans un moment d'extrême détresse, son prédécesseur, Urbain VI, avait, pour se concilier les Romains qui l'assiégeaient dans le patriarcat de Latran, réduit la période jubilaire au nombre divin de la vie du Christ, à trente-trois ans[1]. La mort ayant emporté Urbain quelques mois avant cette réduction, Boniface avait dû, en prenant la tiare, publier les solennelles indulgences qui, en 1390, remplirent les basiliques romaines de Germains, de Slaves et d'Italiens. Mais la France, ni l'Ecosse, ni les royaumes d'Espagne, n'avaient envoyé personne à ce jubilé hâtif, parce qu'ils tenaient pour nuls les actes des deux papes de Rome, et qu'ils ne cessaient, en vertu des bulles antérieures de Clément VI, d'attendre 1400 comme la seule année véritablement sainte. L'expansion rapide de la peste, les exhortations des Blancs, coïncidant avec cette nouvelle date, donnèrent une ampleur spéciale au mouvement qui les porta alors vers Rome. A Florence et dans plusieurs autres cités italiennes, des personnes pieuses qui n'avaient pu acquérir les indulgences extraordinaire du jubilé de 1390 se joignirent à eux. Boniface, inquiet de l'affluence de ces pèlerins, dont la plupart étaient partisans de son rival, eût volontiers interdit le jubilé s'il n'avait craint de blesser les consciences pieuses, toujours avide, de nouvelles grâces surnaturelles, et de soulever de violents murmures parmi les clercs et les marchands de Rome, pécuniairement intéressés aux pèlerinages. Il ne s'opposa point aux cérémoniés populaires, mais il n'y prit aucune part; des bulles pontificales ne publièrent point le jubilé; en la veille de Noël, le pape n'alla point, selon l'usage, inaugurer l'année sainte en ouvrant les portes réservées des quatre grandes basiliques; il ne fit point distribuer d'aumônes. Du château Saint-Ange, où il s'enferma, il fit savoir à ses partisans qu'il ne confirmait point les indulgences accordées par ses prédécesseurs; mais il s'abstint de les révoquer[2].

1. Dietrich von Niem; P. Minerbetti, an. 1389.
2. Vittorelli, *Historia de giubilei pontificii*; Manni, *Istoria degli anni santi*.

L'attitude du pape n'arrêtait point les pèlerins. Depuis Noël, toutes les portes de Rome restaient, jour et nuit, ouvertes pour les recevoir ; des délégués des magistrats municipaux ou des monastères les y attendaient pour indiquer aux riches des logements, pour partager les plus pauvres entre les hôpitaux. Les constitutions des anciens jubilés prescrivaient aux étrangers, pendant deux semaines consécutives, la visite quotidienne de quatre basiliques : Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul hors-les-Murs et Saint-Pierre du Vatican. Pour accomplir ces stations pieuses, les pèlerins se groupaient par provinces sous la direction d'un clerc de leur langue habitant Rome. Après avoir escaladé les pentes courtes de l'Esquilin, ils s'arrêtaient quelques instants sur le seuil de la porte jubilaire de Sainte-Marie-Majeure pour réciter les prières rituelles ; dans l'intérieur, les mosaïques rouges sur fond or[1], le poli des colonnes de marbre, la somptuosité des plafonds, les émerveillaient.

ARMAND RASTOUL.

*(A suivre.)*

1. Beaucoup subsistent encore.

# Rimes d'un Croyant

*(Suite)*

---

## XIV

## VANITÉ

Vanité, que tout ce qui passe !
Fortune, jeunesse, beauté,
Trésors du temps et de l'espace,
Vanité, tout est vanité !

La Mort, à qui rien ne résiste,
Avec un sourire moqueur,
Me prendra tout à l'improviste,
En posant le doigt sur mon cœur.

Dans la majesté du silence,
Terme redoutable où je vais,
Dieu pèsera dans sa balance
Tous mes actes bons et mauvais.

Quand je lirai dans le grand livre
Le sort que j'aurai mérité,
Puissé-je être digne de vivre
Dans le ciel pour l'éternité !

Là seulement l'âme est contente.
Là doivent tendre tous mes pas :
C'est la seule affaire importante
A laquelle on ne pense pas.

Quand je dormirai sous la pierre,
De ceux à qui j'ai fait du bien
Qui viendra dire une prière
Sur ma tombe? Je n'en sais rien.

Je ne suis sûr que d'une chose,
C'est qu'un jour, peut-être prochain,
Toujours plus près qu'on ne suppose.
Sera pour moi sans lendemain.

Chrétien, si tu veux être sage,
Médite souvent sur la mort,
Parce que ce dernier passage
Doit fixer à jamais ton sort.

Pour orienter ta conduite,
Demande-toi que ferais-tu
S'il te fallait mourir de suite;
Et je réponds de ta vertu.

Vanité que tout ce qui passe!
Fortune, jeunesse, beauté,
Trésors du temps et de l'espace,
Vanité, tout est vanité!

## XV

## LE PONT FATAL

SONNET

La mort, rude mais féconde[1],
Est un pont par Dieu jeté
De ce monde à l'autre monde,
Du temps à l'éternité.

Je voudrais qu'un coup de sonde
Me montrât l'autre côté.
Incertitude profonde,
Mais puissante vérité.

1. En ce sens qu'elle incite à faire le bien.

Si je ne connais pas l'heure,
Je sais qu'il faut que je meure :
Personne ne s'y soustrait.

A l'énigme qui se pose
Je ne réponds qu'une chose :
Il faut être toujours prêt.

Les appels du mal sont pressants ?
Arme-toi de fer et de flamme.
En voulant apaiser tes sens,
Tu perdrais la paix de ton âme...

C'est-à-dire la seule paix
Vraiment désirable et fidèle.
Garde-la dans des murs épais ;
Que ton cœur soit sa citadelle !...

---

Mais tu ne m'as pas entendu ;
Ma voix a porté dans le vide :
Tu suis le chemin défendu...
Ton rire me semble livide...

Tu n'obtiendras pas le pardon ;
Déjà ta conscience est morte !
Dieu te laisse dans l'abandon,
S'il ne frappe plus à ta porte.

Coupable, qui t'en vas chantant...
Prends garde ! tu fais fausse route !
Tu crois que tu vivras content,
Sans douleur... soit ! pourtant j'en doute...

Mais après ? oui, ce soir ? demain ?
Que restera-t-il de ton rêve ?
Vite, ami, rebrousse chemin ;
Fais ton devoir ! La vie est brève.

Tu crains la douleur, me dis-tu ?
Mais la douleur t'est nécessaire :
Sans la douleur, pas de vertu ;
Sans vertu, pas d'amour sincère.

La douleur partout nous poursuit ;
Qu'on l'appelle ou qu'on la repousse :
Mortelle à celui qui la fuit ;
Mais quand on l'appelle, elle est douce.

C'est ton Dieu, ton Seigneur et Roi,
Qui créa la loi de souffrance.
C'est donc une divine loi,
Une loi d'amour, d'espérance...

Du courage ! Souffre, chrétien !
Aime avec moi cette souffrance.
C'est mon salut et c'est le tien.
Demain viendra la délivrance !

Alors, devant le ciel ouvert,
Les yeux éblouis de ses charmes,
Heureux d'avoir beaucoup souffert,
Tu béniras la loi des larmes.

---

Bon Jésus, exaucez mes vœux !
Donnez-moi l'épine ou la rose,
A votre gré. Pour moi, je veux
Vous obéir en toute chose.

O Maître, j'écoute : parlez.
Je veux observer vos défenses,
Vouloir tout ce que vous voudrez,
Accepter même les offenses... ;

Vous servir de tout mon pouvoir,
N'avoir d'autre but que de faire
Partout et toujours mon devoir,
Sans chercher ce que je préfère.

Seulement ne me quittez pas !
Car je ne puis, sans votre grâce,
Marcher qu'en faisant des faux pas ;
Et l'Esprit malin me terrasse.

Mon doux Jésus, je veux souffrir :
Vous avez tant souffert, vous-même !
Prenez mon cœur pour le pétrir...
Je suis lâche ; mais je vous aime !

## XVI

## LA DOULEUR

MÉDITATION

Il n'est qu'un seul bien absolu ;
Tous les autres biens sont chimère :
Sans Dieu, tout est vain, superflu ;
Sans Dieu, toute joie est amère.

Tu n'es pas fait pour amasser,
Qu'importe recette ou dépense ?
Ici-bas tu ne dois penser
Qu'à l'éternelle récompense.

Les faux biens durent peu d'instants :
L'attrait des choses défendues
Ne t'assouvira pas longtemps.
Et que d'heures seront perdues !...

La vie est douleur et devoir.
De la sorte elle est poétique.
C'est à l'esprit de le savoir ;
Au cœur, de le mettre en pratique.

Certains plaisirs que Dieu permet,
Parfois aussi Dieu les refuse.
Le chrétien d'abord se soumet :
Toute révolte est sans excuse.

Mais, sans vouloir nous révolter,
Quand la lutte nous épouvante,
Nous consentons à déserter,
Cherchant une paix décevante.

Bientôt le cœur troublé, flétri,
Sent une inquiétude étrange :
Il peut se réveiller contri,
Ou s'endormir en pleine fange...

---

Deux chemins s'ouvrent devant toi :
Le premier mène à la sagesse,
Il est ardu comme la loi ;
Le second mène à la richesse.

L'un est étroit, rude à monter ;
Il te semble d'aspect austère.
L'autre, pour te solliciter,
T'offre tous les biens de la terre.

Mais ce dernier est dangereux :
Il promet les plus belles choses,
Il promet de te rendre heureux...
Crains les épines de ses roses.

Entre les deux, pour ton bonheur,
Ne choisis pas à la légère :
D'un côté, la lutte et l'honneur ;
De l'autre, une paix mensongère.

Comte du Fresnel.

*(A suivre.)*

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

Ce sentiment heureux se prolongea quelque temps; cinq ans se passèrent pendant lesquels la maison ducale put goûter une parfaite tranquillité. Indépendamment des joies domestiques, la paix régnait dans les Etats et les maux qu'avaient causés la guerre se réparaient par les soins d'une excellente administration. Le duc, avec autant de fermeté que de modération, mettait fin aux désordres enfantés par ces temps de licence et de calamités; il apaisait une province révoltée, ramenait la régulière levée des impôts, subvenait à la misère publique et faisait face à toutes les charges du gouvernement. Tout absolu qu'il fût, il était populaire, craint, mais aimé, et ses sujets avaient confiance dans sa sollicitude comme dans ses talents. « Il avait donné des preuves de valeur personnelle, dit Cibrario, et de science des choses de la guerre, mais il montra de bien plus grands mérites comme administrateur et homme d'Etat. »

## CHAPITRE XVI

Malheureusement le calme où l'on vivait présentement, et dont Anne appréciait particulièrement la douceur, ne devait pas longtemps se prolonger; sous ce couvert de tranquillité couvaient des hostilités bien plus terribles que celles par lesquelles on avait passé. Les éléments s'en formaient en Espagne. Là, régnait Charles II, beau-frère, par sa première femme, de la duchesse de Savoie; prince d'un caractère indécis, d'un tempérament maladif et qui, — bien jeune encore, — approchait de la tombe. Il n'avait point d'enfants et, sa mort, — dont le jour était pour ainsi dire fixé, — allait soulever la question complexe de sa succession. Tous les

cabinets de l'Europe se remuaient à l'avance et faisaient leur plan sur ce prochain événement. L'empereur Léopold Ier réclamait l'héritage, comme chef de la branche cadette de l'illustre famille de Charles-Quint; mais il avait contre lui le *Pacte de famille* qui s'y opposait, cet acte de Charles-Quint excluant les enfants de son frère Ferdinand de tout droit à la couronne d'Espagne. Louis XIV, qui avait épousé la sœur aînée de Charles II, demandait sa succession pour l'un de ses petits-fils, comme étant les plus proches neveux du roi mourant; mais Marie-Thérèse, en l'épousant, avait signé un acte de renonciation à ses droits héréditaires, et le traité des Pyrénées, en ratifiant cette renonciation, avait exclu du trône d'Espagne les enfants qui pouvaient aspirer au trône de France.

Pour trancher la question, et dans une pensée de paix, Charles II avait appelé à lui succéder le petit-fils de sa sœur cadette, Joseph-Ferdinand-Léopold, prince électeur de Bavière, qu'aucun traité préventif ne rendait inhabile à recevoir un tel legs; mais, contre toute attente, ce prince, encore enfant, mourait avant le testateur.

Alors l'anxiété fut grande en Europe, et toutes les convoitises se reportèrent vers l'appât de l'immense succession, et la détermination qu'allait prendre, à nouveau, le roi d'Espagne. Ce fut l'habileté d'un ambassadeur qui en décida.

Le duc d'Harcourt, représentant de la France, homme insinuant et aimable, parvint à vaincre les scrupules de Charles II et ramena son cœur vers la descendance de sa sœur aînée, quoique ce monarque fût plus porté pour celle de sa sœur cadette. Le cardinal de Porto-Carrero, son ministre, gagné à la cause de la France par le savoir-faire de d'Harcourt, employa, dit Freget, « tous les arguments de la religion, de la justice et de la politique » pour décider son maître à faire en faveur du petit-fils de sa sœur aînée ce qu'il avait voulu faire pour celui de sa sœur cadette; lui faisant en outre remarquer que Louis XIV était le seul potentat, en Europe, capable d'empêcher le démembrement de la monarchie espagnole, démembrement que ce prince redoutait, dont l'appréhension ajoutait à l'amertume de ses derniers jours, et qu'il savait voulue par la Hollande et par l'Angleterre.

Charles II fit donc un autre testament, par lequel il instituait pour légataire universel Philippe, duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV, à la condition qu'il renoncerait, lui et sa descendance, à tout droit sur la couronne de France. Ce testament, rédigé le 2 octobre 1700, fut gardé si secret, qu'il ne fut connu

de l'Autriche que trente jours après la mort du royal testataire, arrivée le 1er novembre de la même année, c'est-à-dire un mois à peine après la rédaction d'un acte de telle importance.

Il excita les fureurs de l'Europe, qui ne voulait pas retomber sous le joug de la puissance renouvelée de Charles-Quint ; or, mettre le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne, c'était l'y mettre lui-même, par la prépondérance qu'il saurait y prendre ; et, de fait, ce monarque, en présentant le duc d'Anjou à la députation espagnole qui venait le saluer roi des Espagnes, lui disait ce mot fameux : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

On courut aux armes : Philippe d'Anjou, pour recueillir et défendre son héritage ; Charles d'Autriche, second fils de Léopold Ier, pour le lui disputer. Toute l'Europe prit parti, soit pour l'un ou l'autre concurrent, soit pour le démembrement du vaste empire. Qu'allait faire le duc de Savoie? S'il n'était grand par ses Etats, il l'était par l'influence qu'il avait acquise dans la manipulation des intérêts européens. Chaque parti désirait se l'accaparer.

Lui-même eût voulu rester neutre, mais Louis XIV devança toute détermination, et, donnant ses ordres au maréchal de Catinat, celui-ci entra dans le duché à la tête de cinquante mille hommes, apportant, pour ainsi dire, la consigne de l'alliance avec le roi son maître ; consigne dorée par la proposition du mariage de la seconde fille de Victor-Amédée, Marie-Louise, avec le nouveau roi d'Espagne, et l'offre à ce prince du titre de généralissime des armées de France et de Savoie, ainsi qu'un fort subside pour l'entretien de ses troupes.

Ces propositions étaient loin de plaire à Victor-Amédée. Il ne se considérait pas comme dépourvu d'intérêts dans le démembrement du vaste héritage. N'ambitionnait-il pas le Milanais comme arrière-petit-fils de Philippe II, dont la fille, Catherine d'Autriche, avait épousé son aïeul, Charles-Emmanuel Ier? Ne se trouvait-il pas porté, pour cette raison même, sur le testament de Charles II, qui, à défaut de la maison d'Anjou, faisait passer sa succession à la maison de Savoie ? — Ce qui lui convenait était de se maintenir dans une complète neutralité, de regarder se développer les événements et d'agir ensuite selon l'occurrence.

Il fit observer au marquis de Tessé qu'une archiduchesse d'Autriche convenait mieux au roi d'Espagne que sa fille, et que ce serait un mariage plus selon l'esprit du testament de Charles II. Mais ses objections ne furent point admises. Catinat maintenait ses propositions et le duc de Savoie se trouvait en présence d'un

parlementaire disposant d'une armée assez forte pour lui enlever, en un jour, son duché. Il dut accepter l'alliance, au grand étonnement de l'Europe, mais ne s'engageant que pour trois ans, selon quelques auteurs.

De son côté, l'empereur Léopold, impatient de s'emparer de la Lombardie, chargeait le prince Eugène de Savoie d'en faire l'envahissement à la tête d'une armée de trente-deux mille hommes. Ainsi, dès le début, Victor-Amédée se trouvait en opposition avec son cousin, son compagnon d'armes, son meilleur ami. Le coup était dur et il le sentait vivement.

Aussi ne se pressa-t-il pas d'entrer en campagne et laissa-t-il d'abord l'armée combinée aux soins des trois généraux qu'y avait envoyés Louis XIV, c'est-à-dire du maréchal de Catinat, du prince de Vaudemont et du maréchal de Villeroi. Pour lui, il s'attardait à Turin, où il avait, disait-il, à s'occuper des apprêts du mariage de sa fille. Ces apprêts ne ressemblaient en rien à ceux du mariage de la duchesse de Bourgogne, où le bonheur perçait de tous côtés ; celui-ci ouvrait une guerre tandis que l'autre en avait été la clôture. La jeune princesse n'y ressentait que la tristesse de se séparer de sa famille. Une seule personne se montrait contente, c'était la duchesse Anne ; la politique, pour elle, résidait dans le cœur, et elle était heureuse de l'union de sa maison avec des princes de la maison de France.

Mais le duc ne put longtemps maintenir son abstention, l'armée le réclamait. Le prince Eugène avait traversé le Tyrol et passé l'Adige ; il s'avançait sur le Mincio, battait les Français à Peschiera et à Mantoue. Victor-Amédée dut partir, laissant à la duchesse la direction du mariage espagnol et lui confiant la régence pour la cinquième fois.

Il trouva le désordre à l'armée ; Catinat, battu par la faute de ses collègues, leur en faisait de légitimes reproches ; Villeroi, doué de plus de morgue que de talents, voulait commander, et, en ce moment, opinait pour l'attaque du camp des Impériaux, à Chiari, contre l'avis des autres généraux. Le duc de Savoie partageait cet avis, mais Villeroi lui ayant dit dédaigneusement : « Que le roi de France n'avait pas envoyé à l'armée d'Italie tant de braves guerriers pour observer l'ennemi avec des lunettes d'approche », cette réponse décida de la bataille. Victor-Amédée et Catinat, malgré leur précédente opposition, donnèrent de leur personne et combattirent avec une valeur intrépide. Catinat fut blessé ; le duc de Savoie, qui commandait lui-même une charge,

eut un cheval tué sous lui, et ses habits percés de balles. Le carnage fut extrême. Villeroi commanda la retraite et, s'étant maladroitement enfermé dans Crémone, il y resta prisonnier.

Pendant ce temps, un deuil venait assombrir encore les apprêts du mariage de Marie-Louise avec le roi d'Espagne. Anne apprenait subitement la mort de son père, le duc d'Orléans. Quoiqu'elle l'eût quittée depuis si longtemps, et qu'elle ne l'eût pas revu depuis son départ de la cour de France, elle lui gardait une profonde affection et lui donna des larmes. Elle n'avait jamais cessé d'entretenir avec lui une correspondance affectueuse et régulière, démonstration du sentiment que conservait intact son cœur filial.

Elle le pleurait encore, et elle était encore sous l'impression du danger qu'avait couru le duc, son mari, à la bataille de Chiari, quand apparut, dans la capitale du Piémont, le marquis de Castel-Rodriguez, envoyé extraordinaire de Philippe V, et portant son hommage à la jeune reine d'Espagne. Il était chargé de la conduire à son royal époux. On dut régler le cérémonial, et chaque détail de l'étiquette à observer fut l'objet de telles délibérations, qu'Anne écrivait au marquis de Saint-Thomas que « si elle avait à enregistrer tout ce que désirait le marquis de Castel-Rodriguez, tout le papier qui existe en ce monde n'y suffirait pas ». L'hyperbole est bien un peu forte, mais elle témoigne de l'excès où étaient portées alors les exigences de la représentation.

Marie-Louise avait treize ans. Plus âgée de deux ans que n'était sa sœur à l'époque où celle-ci s'était séparée de sa famille, elle en ressentait la douleur beaucoup plus vivement et voyait venir avec une véritable peine le moment de s'arracher à ses affections. Elle était sérieuse, intelligente, active, et annonçait les qualités qui — dans la position difficile où elle allait se trouver — la rendirent le bras droit de son mari et l'idole du peuple espagnol.

Le mariage fut célébré, par procuration, dans la belle chapelle du Saint-Suaire, attachée au palais ducal, mais sans grande pompe, à cause du deuil récent où se trouvait la cour. Le vieux prince de Carignan était représentant pour Philippe V. On croit que Victor-Amédée s'y trouvait et qu'il avait laissé un instant de l'armée pour participer à cet acte de famille, car on le voit écrire à ce moment — 16 septembre 1701 — au comte de Vernon, son ambassadeur à Paris : « Je vous envoie mes lettres... Je ne puis vous en dire davantage, étant accablé d'avoir quitté ma fille hier. »

La jeune reine se mit en route le lendemain de cette célébration,

accompagnée de sa mère, de sa grand-mère, de la princesse de Carignan, de la princesse de Cisterne qui assumait une seconde fois l'honneur d'accompagner à la frontière une princesse de la Maison de Savoie, d'un grand nombre de dames et d'un véritable escadron de gentilshommes. Elle prit la route des Alpes et se rendit à Saint-Dalmazze, première ville du comté de Nice, où se fit une douloureuse séparation. Elle le fut pour Anne, très particulièrement attachée à cette fille qu'elle avait gardée assez longtemps auprès d'elle, pour avoir pris l'habitude de ses douces qualités ; elle le fut plus encore pour Marie-Louise, dont le cœur était littéralement déchiré. Les regrets qui la remplissaient se retrouvent dans les fréquentes lettres que, tout au long de son voyage, elle adressait à Turin, et qui sont la peinture de son âme. « Vous avez regretté, ma chère maman, de n'être pas venue jusqu'à Nice ; je vous assure que je vous dis, de mon côté aussi, la même chose. Mais si vous fussiez venue, nous serions séparées de même à l'heure qu'il est ! Mon cœur est si serré que je ne puis en dire davantage, sinon, ma très chère maman, de vous assurer de ma grande amitié et de vous embrasser de tout mon cœur. » Et dans une autre : « Chère maman, soyez persuadée que j'ai un si grand respect et une si grande tendresse pour vous, que je ne sais de quels termes me servir pour vous l'exprimer. »

Elle eut à recevoir, à Nice, le nonce du Pape, ce qui se fit avec un cérémonial si surchargé de coutumes bizarres, que la gaieté prend le dessus ; elle en fait la peinture à sa mère et lui confie qu'elle a eu toutes les peines du monde à retenir son éclat de rire.

Elle écrivait avec une grande facilité, et dès lors commença une correspondance active avec sa mère, ainsi qu'avec sa grand-mère pour laquelle elle avait aussi beaucoup d'affection. Ses lettres à la cour de France étaient remarquées.

Le marquis de Dangeau écrit dans son journal : « Toutes les lettres de la reine d'Espagne sont écrites avec tant d'esprit et tant d'agrément que l'on en est surpris. Rien n'est si extraordinaire dans une personne de cet âge. »

## CHAPITRE XVI

Une magnifique galère espagnole attendait la reine à Nice ; elle s'y embarqua et y fut reçue par la princesse des Ursins, la *cama-*

*rera mayor*, ou grande-maîtresse de sa maison. Marie-Louise était tout en larmes ; bientôt le mal de mer vint s'ajouter à son malheureux état : elle était hors d'elle. Madame des Ursins, vivement préoccupée, en eut le plus grand soin ; elle ne la quitta pas, fit apporter son lit dans la cabine royale et passa la nuit auprès d'elle, jetant ainsi les fondements de la confiance que Marie-Louise eut en elle et qui fit la fortune de cette femme célèbre.

Puis surgit un autre inconvénient, l'envahissement de certains insectes qui, d'ordinaire, n'approchent guère des têtes couronnées. Laissons la duchesse d'Orléans nous en conter les détails, personne ne pourrait s'en mieux acquitter.

« A propos de punaises, écrit-elle, elles ont presque entièrement mangé la jeune reine d'Espagne, lors de son passage sur les galères espagnoles. On a été obligé de veiller sur elle toute la nuit ; elle est arrivée depuis quelques jours à Toulon, d'où elle se rendra à Barcelone par terre. Elle ne pouvait plus supporter la mer, à ce qu'elle m'a écrit. Je ne voudrais pas être à sa place : être reine, c'est en tous pays chose pénible ; mais être reine d'Espagne, c'est la pire. »

Marie-Louise avait, en effet, débarqué à Toulon, et faisait parvenir à Versailles son désir d'achever par terre son voyage. En attendant la réponse, elle fit cependant l'effort de se rembarquer, reprenant « son perfide carrosse », ainsi qu'elle le nommait plaisamment. Mais elle dut descendre de nouveau à Marseille et y prendre un repos nécessaire. Dans cette attente, elle se calma : elle préférait de beaucoup cette ville à sa galère espagnole et trouvait les dames françaises plus agréables que celles de la noble Hérie. Elle eût voulu, pour occuper son inaction, visiter les environs de cette belle cité, mais le marquis de Castel-Rodriguez, qui n'avait aucune instruction à ce sujet, ne pouvait l'y autoriser.

Pour occuper son temps, elle visita quelques couvents : malheureusement les vieux cloîtres, non préparés à cette visite impromptue et surpris dans leur naturel, se montraient « sales et vilains », ainsi que l'écrivait la jeune reine, qui trouva peu de plaisir à continuer ce moyen de distraction.

Enfin, arriva la réponse de Versailles, conforme à son désir. Louis XIV donnait les ordres pour que le voyage se terminât en traversant le midi de la France. Elle se rendit à Montpellier, où elle trouva le marquis de Louville, gentilhomme de la Chambre de Philippe V, qui venait la saluer au nom de son maître.

Ce gentilhomme a laissé des Mémoires assez connus, dans les-

quels il ne se montre pas toujours favorable à Marie-Louise ; on doit donc tenir compte de l'appréciation qu'il en fait, lors de cette première rencontre, laquelle est toute à son avantage. « Marie-Louise de Savoie — dit-il, — alors âgée de treize ans, était déjà une souveraine véritable. Grâce, esprit, discernement profond, rien ne lui manquait. Sa taille noble quoique petite, parfaitement formée et relevée par une blancheur éclatante, par la plus vive, la plus douce physionomie, annonçait à la fois et parait de mille charmes les mérites dont elle était douée. »

Le cortège se remit en route et l'on toucha aux frontières espagnoles. Alors, suivant les ordres qui lui avaient été donnés, Louville sépara la princesse du personnel piémontais qui l'avait accompagnée jusque-là. Marie-Louise pleurait et conjurait qu'on lui laissât quelques personnes, mais Louville ne le pouvait, et s'acquitta de sa mission avec rudesse. « La reine — dit-il dans ses Mémoires, — fut remise sans aucune suite au roi catholique, dans le premier village d'Espagne. » Précédemment, il avait écrit lui-même au ministre Torey, insistant pour que le seul élément français entourât la princesse. « Surtout, — disait-il, — que le confesseur soit français, que la première femme de chambre soit française, et que nous ne voyions pas un seul cotillon piémontais. »

Nous devons convenir que ces manières de faire étaient dures, mal comprises, et faites pour décourager le cœur le mieux disposé. Aussi, malgré le respect que nous aimons à avoir pour les coutumes de nos pères, nous est-il difficile de leur donner raison sur ce manque absolu d'égards. De nos jours, Marie-Pie de Savoie, à quinze ans, dut aussi quitter les bords heureux du Pô pour aller régner sur les rives du Tage. En arrivant à Lisbonne, elle quitta son cortège piémontais et dut recevoir sa nouvelle maison portugaise. Mais les deux cours s'étaient mises d'accord pour qu'elle gardât auprès d'elle sa gouvernante, la comtesse de Saloses, ainsi que la jeune sœur de celle-ci, amie de la princesse, lesquelles s'arrêtèrent six mois, sans titre et sans autre fonction que celle d'adoucir par leur présence les tristesses de l'acclimatation. La fille de Victor-Emmanuel fut ainsi préservée des moments de désolation qui avaient affligé la jeune épouse de Philippe V.

Celle-ci, arrivée à Figuières, première petite ville d'Espagne, y trouva le roi, venu au-devant d'elle. On procéda immédiatement à la bénédiction nuptiale, qui fut donnée par l'évêque du lieu. Puis elle fut conduite dans son appartement. Elle était dans une douleur extrême et avait peine à se faire aux manières des dames

espagnoles qui l'entouraient. « Quand elles entrèrent dans sa chambre — dit Saint-Simon — et voulurent se mettre en devoir de lui enlever ses habits, elle repoussa leur service et refusa de se mettre au lit. » La princesse des Ursins, ayant épuisé ses remontrances, en référa au roi, qui, jeune lui-même, entra dans une vive colère. Deux jours se passèrent dans cette embarrassante situation ; après quoi, le calme se fit, les deux souverains se virent et se plurent ; Marie-Louise s'attacha profondément au roi d'Espagne et en fut si appréciée qu'elle devint, non seulement l'épouse la plus chère, mais l'appui et la force du jeune monarque.

Il était loin de l'égaler sous le rapport intellectuel. C'était, selon le jugement de la duchesse d'Orléans, « un bon et paisible personnage, parlant peu, aimant extrêmement sa femme, lui laissant tous les soucis et ne se tracassant de rien ».

Marie-Louise s'accapara également l'affection du peuple espagnol. Saint-Simon, qui vint comme ambassadeur en Espagne après la mort de cette princesse, en parle avec admiration, disant que c'est à l'affection extrême du peuple espagnol pour elle que Philippe dut, plusieurs fois, de conserver sa couronne. « Et après sa mort, dit-il, lorsque paraissait en public la nouvelle reine, Elisabeth Farnèse, il affectait de crier devant elle : *Viva el rey y la Savoyana !* Vive le roi et la Savoyarde ! »

## CHAPITRE XVII

Pendant que s'opérait cette difficile installation et que peu à peu Marie-Louise et son royal époux s'affermissaient sur le trône du grand Charles-Quint, la guerre se continuait dans le nord de l'Italie, où le Milanais était en jeu pour leur être enlevé. Victor-Amédée se tenait à l'armée franco-piémontaise et ne s'attachait nullement à une alliance dont il ne sentait que le poids. Trop d'influences, en dehors de ses mains, agissaient dans cette armée ; trop de commandements s'y contrecarraient. Son titre de généralissime n'était qu'une ironie. Puis vint le moment qu'y apparut une troisième autorité : le roi d'Espagne, son gendre, y venait prendre place. Il était indispensable, en effet, qu'après son intronisation dans la Péninsule Ibérique, Philippe V vînt aussi se mettre en possession des Etats qui lui revenaient en Italie et montrer sa vaillance à ceux qui combattaient pour sa cause.

Avant de quitter Madrid, il avait soulevé la question de se

faire accompagner par la reine, et les lettres de cette princesse témoignent de la joie extrême dont cette perspective l'avait remplie. Mais la cour de France, dans des moments si perplexes, ne le jugea pas prudent, et le peuple espagnol lui-même réclama de la garder comme garant du retour du roi. Anne d'Orléans, qui savait par expérience combien ces joies sont rarement données aux têtes couronnées, écrivait à l'avance à sa fille, avec le sentiment de la soumission qui était devenu l'une des notes dominantes de son caractère : « Je crois qu'à l'heure qu'il est vous serez ou dans la joie de suivre le roi, ou dans le chagrin de vous en devoir séparer pour quelque temps. Il faut en cela, comme dans tous les événements de votre vie, n'avoir d'autres volontés que celles du roi, qui ne peuvent être désunies de votre bien et de celui de la monarchie. »

Philippe arriva donc seul en Italie. Il débarqua d'abord dans le royaume de Naples, dont il prit possession ; puis il se rendit dans le Nord, s'acheminant vers le Piémont par la voie de Savone et des montagnes. Le duc et la duchesse de Savoie, et Madame Royale, se rendirent à Alexandrie pour l'attendre. Sitôt que Victor-Amédée sut que son gendre était en vue, il monta à cheval et se porta à sa rencontre sur la route du Cairo. Philippe, apercevant son beau-père qui mettait pied à terre pour approcher de sa voiture, se hâta de descendre et de l'embrasser ; et comme ils étaient désireux de causer l'un avec l'autre, ils convinrent de souper ensemble dans la ville d'Acqui, où ils arrivaient et devaient s'arrêter. Le comte de Marsin, ambassadeur de France en Espagne, qui accompagnait le roi, avait fait préparer, à cet effet, deux fauteuils dans la salle pour les deux princes ; mais cette disposition déplut au marquis de Louville, qui, la trouvant contraire à l'étiquette, fit enlever un fauteuil, de manière que le duc de Savoie aurait dû rester debout devant son gendre ; il n'y voulut consentir et refusa le souper. Ce procédé avait lieu de l'étonner, car il avait devant lui l'exemple de son aïeul, Charles-Emmanuel Ier, qui, étant à Saragosse, pour épouser Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, et s'y étant rencontré avec son beau-père, avait été traité de pair par ce grand monarque. Il se dit malade et partit. Philippe vit les princesses, mais l'entrevue avec elles, bien qu'affectueuse, ne put réparer le mauvais effet causé par cet incident.

Quoique ces détails soient assez exacts pour se retrouver à peu près les mêmes dans les Mémoires de Saint-Simon et dans ceux de Louville, il n'en perce rien dans la lettre que Victor-Amédée

écrivit après à sa fille, à laquelle il eut la délicatesse de ne rien laisser soupçonner. Du reste, celle-ci, qui s'inquiétait, paraît-il, de l'effet que pourrait produire sur son père la froideur naturelle au roi, avait eu le soin de l'en prévenir par une lettre que l'on ne possède plus mais qu'elle mentionne elle-même dans une autre. Voici celle de Victor-Amédée : « 20 juin 1702. — Nous partîmes d'ici, ma chère fille, avec beaucoup de précipitation, ma mère, Mme la duchesse et moi. Je ne m'arrêtai plus jusqu'à ce que j'eus le bien d'embrasser le roi, comme je fis entre Montbaldon et le Cairo. Quoique je fusse prévenu par ce que vous m'aviez écrit, je ne laissai pas que d'être un peu frappé à la première entrevue. Mais par la suite je fus charmé de la manière obligeante dont il me parlait et de la tendresse qu'il m'a toujours témoigné d'avoir pour vous. Je vois, ma chère fille, avec un sensible plaisir combien votre bonheur est grand par tout ce que le roi, et ceux qui ont l'honneur d'être de sa suite, m'ont dit de votre conduite. Vous avez d'autant plus besoin d'une grande prudence, au-dessus même de votre âge, pour vous conserver ce bonheur et mériter de plus en plus la tendre amitié que le roi a pour vous. J'ai tâché, ma chère fille, de lui faire connaître ma reconnaissance et de me procurer ses bontés par tous les endroits qu'il m'a été possible ; le regret qui m'est resté, c'est de l'avoir quitté si tôt, n'ayant pu demeurer que deux fois vingt-quatre heures auprès de lui. Votre mère et votre grand-mère n'y ont été qu'une soirée et un moment le lendemain. »

Marie-Louise lui répondit, en date du 13 juillet suivant : « ... Je me réjouis infiniment de ce que vous avez vu le roi ; ne vous avais-je pas mandé que vous le trouveriez un peu froid dans les premiers moments ? Mais, Dieu merci, il ne l'a plus été après, dans la conversation que vous eûtes avec lui, où ma mère et ma grand-mère étaient, à ce que vous me mandez... Il ne faut pas que vous désespériez de revoir le roi ; ce sera à quelque autre voyage en Italie ; ce pays-ci lui a plu et il voudra bien y retourner encore une fois, et cette fois je serai aussi du voyage. Aussi, mon très cher papa, nous aurons la consolation de nous embrasser ; je crois que si cela arrive, comme je l'espère, je mourrais de joie de voir un père que j'aime tant ! »

A la suite de l'entrevue d'Acqui, le duc de Savoie, laissant le commandement de ses troupes au comte des Hayes, s'en revint à Turin. Philippe se rendit à l'armée. Le duc de Vendôme, l'un des meilleurs généraux dont pût disposer alors Louis XIV, y avait été

envoyé pour diriger la campagne de 1702. Le prince Eugène, impatient de se mesurer avec lui, offrit le combat de son camp de Luzzara. Le roi d'Espagne fut présent à cette bataille et s'y conduisit avec valeur. L'action fut sanglante, les pertes égales, et chaque parti se donna la victoire ; mais les avantages restèrent aux impériaux. Philippe V loua hautement le corps d'armée de Savoie, qui s'était particulièrement signalé, fit présent d'un cheval et d'une riche épée au comte des Hayes et repartit bientôt pour Madrid.

De son côté, Victor-Amédée, de suite après cet important fait d'armes, eut le soin d'écrire à la reine et de se réjouir avec elle des divers succès que l'Espagne obtenait alors. Cette lettre les mentionne avec intérêt : — « 25 octobre 1702. — La campagne ne pouvait finir plus heureusement cette année que par une bataille gagnée en Italie en présence du roi. Les vastes desseins des Anglais et Hollandais en Espagne, frustrés par le zèle et l'affection pour vous de l'Electeur de Bavière, ont traîné avec joie l'heureuse victoire que le marquis de Villars a remporté, sur le prince de Bade, en Allemagne. Mais celui de tous les succès que je ressens le plus, c'est le bonheur que vous avez eu de chasser la flotte ennemie de l'Andalousie, puisque c'est une affaire qui vous regarde personnellement et qui ne peut que vous entraîner des suites très heureuses, que je vous désire ardemment. Je ne vous mande point de nouvelles du roi, ni de celles de votre famille, m'en remettant avec plaisir à votre mère, puisque vous n'ignorez pas, ma chère enfant, ma paresse à écrire. Ainsy il ne me reste que de vous confirmer toujours la tendresse que j'ai pour vous, qui est au-dessus de tout ce que je puis vous exprimer. »

La guerre se continua l'année suivante dans la haute Italie, donnant le spectacle du plus complet désaccord entre les chefs. Le duc de Vendôme ne s'entendait en rien avec le duc de Vaudemont, si ce n'est pour contrecarrer le duc de Savoie. Celui-ci ne pouvait prendre aucune prépondérance à cause de la suspicion où il était tenu, on le voyait mécontent, on le savait recherché de l'Autriche, ce qui le faisait accuser de défection. « Jamais théâtre de guerre, dit Frezet, ne fut plus déshonoré par d'iniques soupçons. » Le prince Eugène fut accusé d'avoir attenté à la vie de Philippe V. Justement indigné, il pressait son cousin de se retirer de telle alliance et de se rendre aux propositions de l'Autriche, qui, par sa bouche, lui offrait la cession du Montferrat et du Milanais.

Victor-Amédée ne se prononçait pas ; quoiqu'il comprît assez

que le seul but de la France, en l'engageant dans son alliance, avait été d'user de ses Etats et de ses troupes, sous l'appât du vain titre de généralissime, il ne voulait cependant prendre aucune décision contraire avant la fin de son engagement. Ce moment venu, il fit proposer à Louis XIV, par son ambassadeur à Paris, la continuation de l'alliance, sous la condition qu'il lui fût assuré un avantage territorial, comme compensation des offres analogues qu'il recevait de l'Autriche. A cette ouverture, il lui fut sèchement répondu par M. de Philippeaux, ambassadeur de France à Turin : « Le roi mon maître ne souffrira pas que le duc de Savoie ajoute à ses Etats un pouce de terrain. »

Louis XIV faisait alors fausse route et bientôt il eut lieu de s'en repentir. Il mesurait l'importance de ce prince à la taille de son duché, sans considérer son influence et les recherches dont il était l'objet. Il oubliait aussi que toute l'Europe était liguée contre lui et ne craignait de se créer un nouvel ennemi ; celui-ci, tout restreint que fût son Etat, consolidait l'accord formé contre la France, et en devint l'aiguillon.

Vivement blessé, Victor-Amédée restait cependant très indécis ; il lui en coûtait de tourner ses armes contre la France. Du moment qu'il avait dû contracter cette alliance, il préférait la maintenir, même avec des conditions inférieures à celles qui lui étaient offertes par les autres puissances, et d'ailleurs, en se brouillant avec Louis XIV, il se faisait l'ennemi des maris de ses deux filles.

Le cabinet de Vienne, qui surveillait ses hésitations, recourut à un expédient pour forcer sa décision. Selon l'historien Denina, « il fut remis à un Napolitain des lettres et des documents adressés à la cour de Turin. On y supposait le traité conclu et on y donnait des explications sur des mesures à prendre pour livrer au duc de Savoie trois villes de Lombardie. Ce messager avait ordre de se laisser saisir par les Français. A la vue des dépêches, le roi de France, ignorant la ruse, ne douta pas que l'alliance ne fût ratifiée ».

Comtesse de Faverges.

*(A suivre.)*

# AUTOUR DU MONDE

15 mai 1901.

Généralement les *leaders* des partis parlementaires utilisent les loisirs des vacances pour informer leurs électeurs et la France de leur état d'âme et de la direction qu'il importerait, selon eux, de donner aux affaires du pays. Cette année-ci tous sont muets. Tous, c'est trop dire, puisque M. Monis, qui n'est pas un *leader* mais tout de même garde des sceaux, a déclaré que M. Waldeck-Rousseau, républicain modéré, a constitué le présent ministère sur un programme et avec un personnel radicaux, parce que les républicains progressistes et modérés lui avaient refusé leur concours. Un écho, autorisé et précis, répliqua à M. Monis que ce concours, effectivement sollicité, fut réellement refusé par les modérés parce qu'on leur imposait une ligne de conduite politique et ministérielle antipathique à leur caractère et contraire à leur mandat. Outre M. Monis, il n'y a guère que M. Méline qui ait pris la parole ; mais son discours-programme a eu dans tout le pays un tel retentissement que nous croyons devoir en donner les passages essentiels.

M. Rambaud, sénateur, ancien ministre, présidait la réunion devant laquelle M. Méline allait exposer les vues de son parti et sa propre politique. Cette réunion, dit M. Rambaud, a été organisée pour faire entendre « une parole d'espérance et de réconfort si nécessaire, au milieu des inquiétudes et des épreuves que traverse notre patrie ». Et l'honorable président rappelle succinctement que c'est sous le ministère de M. Méline qu'a été conclue l'alliance franco-russe, dont M. Millerand, aujourd'hui moins farouche puisqu'il est mieux pourvu, et les socialistes, ses compagnons d'armes, dénonçaient, par un manifeste qu'ils osèrent signer, comme une défaillance odieuse au profit de l'étranger. Il flétrit la misérable campagne faite par les amis du gouvernement, contre l'armée nationale, qui serait, à les entendre, « tout ce qui nous opprime et tout ce que nous devons haïr » !

Et l'orateur poursuit, disant :

Le temps est loin où Jules Ferry pouvait proclamer que, chez nous, la religion de la patrie n'avait pas un athée...

On comprend la stupeur de nos alliés en présence de si étranges phénomènes. On comprend les difficultés que rencontre notre ministre des affaires étrangères pour leur expliquer, ou pour excuser l'attitude de tel ou tel de ses collègues, le souci que lui causent ces attaques sans cesse renaissantes, ces manifestations auxquelles il lui faut presque chaque semaine opposer un désaveu.

Nous suivons avec une sympathie émue, une anxiété patriotique, ses efforts multiples, l'activité de son intelligence si féconde en ressources, les lointains voyages qu'il entreprend pour consolider une alliance que tant d'autres s'acharnent à ébranler, et pour lui faire produire les nécessaires conséquences. Nous le plaignons seulement d'être obligé ou de paraître obligé de reconquérir à chaque instant une situation qui semblait encore, il y a trois ans, absolument intangible.

Jusqu'à présent, tous les efforts des partis révolutionnaires ont échoué; ils n'ont réussi ni à compromettre une alliance fondée sur les intérêts les plus élevés et les plus permanents, les plus vitaux des deux nations, ni à diminuer la confiance et le respect des soldats de France envers leurs chefs...

Quelles réflexions peut inspirer une telle situation à ceux des membres du cabinet actuel, qui se signalèrent autrefois par le caractère conservateur de leurs sentiments républicains, et qui furent naguère nos ennemis politiques : un ministre des affaires étrangères, à qui l'attitude de certains de ses collègues suscite plus de difficultés que les plus retors diplomates de Londres et de Berlin; un ministre de l'instruction publique qui peut à peine protéger les enfants de ses écoles contre les racoleurs pour les fédérations révolutionnaires; un ministre des finances qui reçoit les douloureuses confidences de ses subordonnés sur la fuite des capitaux français par toutes les frontières? Quelles réflexions une telle situation peut-elle inspirer à un président du conseil dont les discours de naguère furent la critique la plus vive et la réfutation la plus vigoureuse de l'utopie collectiviste et la plus claire démonstration des périls qu'elle comporte?

Ainsi ouverte, la discussion sera continuée par M. Méline, qui se lève et se trouve déjà applaudi.

Le distingué orateur a déclaré que depuis la formation du ministère actuel ses amis, avec lui, n'ont cessé de lutter pied à pied pour la défense des grands principes de liberté et de propriété individuelles qui sont l'honneur et la raison d'être du gouvernement républicain. Cela ne suffit plus, dit-on, une heure solennelle a sonné; il est temps de s'adresser au pays pour l'éclairer, pour le guider, pour lui suggérer les résolutions viriles et libératrices. A cette tâche, les modérés ont failli jusqu'ici, beaucoup de temps a été perdu et, par suite, des pertes sensibles ont été subies; il n'est que temps de combattre, par tous les moyens, et de s'adresser à la nation, en faisant un appel confiant à son bon sens, à sa sagesse, à son patriotisme.

M. Méline dit l'affaire Dreyfus définitivement close et il trouve que la politique du gouvernement est une « politique de combat sur tous les terrains : sur les terrains politique, social et religieux ». Une pareille politique est seule capable, selon lui, de mettre en péril la République; en tous cas, elle a déchaîné la guerre sociale actuelle.

*Guerre sociale.* — Messieurs, la guerre politique engagée par le ministère, pour le compte et avec l'appui du parti socialiste, devait forcément engendrer la guerre sociale.

Elle caractérise de la façon la plus saisissante dans le mouvement gréviste qui étend successivement ses ravages partout. Ce qui en fait la gravité, c'est bien moins l'augmentation énorme du nombre des grèves[1] que leur transformation,

---

1. La direction du travail vient de publier le compte rendu statistique des grèves qui lui ont été signalées au cours de l'année 1900. Il y a eu, en 1900, *902 grèves*, comprenant 222.714 grévistes (180.591 hommes, 29.753 femmes et 12.370 jeunes gens) occupés dans 10.253 établissements; elles ont entraîné 3.760.577 journées de chômage, 1.115.524 jours chômés par 26.757 ouvriers non grévistes et 2.645.053 par les grévistes.

Les 740 grèves de l'année 1899 avaient occasionné 3.550.734 journées de chômage dont 2.512.394 pour les 176.826 grévistes proprement dits.

Si l'on répartit les grèves de l'an dernier d'après les différents groupes d'industrie, on constate que : les industries textiles ont fourni 236 grèves et 49.418 grévistes; l'industrie minière, 41 grèves et 41.927 grévistes (la grève des mineurs du Pas-de-Calais a compté à elle seule 20.000 grévistes); le travail des métaux 88 grèves et 15.284 grévistes; le bâtiment 130 grèves et 13.540 grévistes; les transports et la manutention 128 grèves et 47.125 grévistes; les industries du bois 67 grèves et 7995 grévistes; les industries chimiques 27 grèves et 10.845 grévistes, etc.; l'agriculture seulement 14 grèves et 2359 grévistes.

En ce qui concerne les résultats des grèves, 205, avec 24.216 grévistes, ont été suivie de réussites; 360, avec 140.368 grévistes, se sont terminées par une transaction; 337, avec 58.140 grévistes, ont échoué.

631 grèves ont atteint 1 seul établissement; 91, de 2 à 5 établissements; 53, de 6 à 10 établissements; 73, de 11 à 25 établissements; 31, de 26 à 50 établissements; 15, de 51 à 100 établissements.

Les grèves suivantes ont atteint plus de 100 établissements : boulangers de Toulon, 110; camionneurs de Bordeaux, 250; peintres en voitures de Paris, 350; tullistes de Calais, 360; ouvriers en chaussures de Marseille, 550; boulangers de Marseille, 700; blanchisseurs de la Seines, 812; charretiers de Marseille, 2500.

579 grèves, sur 902, ont duré une semaine ou moins d'une semaine et, parmi elles, 118 ont duré d'un à deux jours et 162 n'ont duré qu'une journée ou moins d'une journée.

8 grèves ont duré plus de 100 jours, ce sont celles : des chapeliers de Chalabre, 101 jours; des chapeliers-fouleurs de Paris, 105 jours; des tisseurs de Thisy, 105 jours; des charpentiers d'Angers, 119 jours; des pêcheurs de Borgo, 124 jours;

que la forme nouvelle que les grandes grèves prennent de plus en plus aujourd'hui.

Elles n'ont plus rien de professionnel ; ce ne sont plus des grèves dans le sens ordinaire du mot, c'est-à-dire des conflits locaux et partiels entre un chef d'industrie et ses ouvriers, sur des questions de salaires ou d'ateliers ; ce sont, en réalité, de vrais mouvements révolutionnaires.

Ceux qui les organisent répètent bien haut que leur but n'est nullement l'amélioration du sort des ouvriers dans l'industrie particulière où éclate une grève, *mais uniquement la préparation de la grande révolution sociale qui doit renverser l'organisation industrielle actuelle pour y substituer l'organisation collectiviste.* La grève n'est à leurs yeux qu'une façon de mobiliser et d'entraîner l'armée révolutionnaire avant de la concentrer pour la grande bataille définitive qui doit tout terminer.

*La grève étant devenue révolutionnaire dans son principe, il était inévitable qu'elle le devînt dans les moyens employés pour vaincre les patrons.*

Aujourd'hui, quand une grève éclate dans un grand centre industriel, les grévistes s'organisent immédiatement en véritable armée insurrectionnelle et font trembler tout le monde devant eux. Ils commencent par s'emparer de la rue et s'en proclament les maîtres ; les paisibles habitants ne peuvent plus sortir de chez eux et les commerçants sont condamnés à fermer boutique.

Ce qui est plus grave encore, c'est qu'à partir de ce moment il n'y a plus de liberté du travail : elle est complètement supprimée par les grévistes qui organisent des patrouilles armées pour empêcher les camarades qui voudraient continuer à travailler de se rendre à l'usine, ou pour les maltraiter à leur sortie...

---

des tisseurs d'Halluin, 134 jours ; des tisseurs de Saint-Vincent-de-Reims, 176 jours ; et celle des verriers à vitre du Nord, 177 jours.

Les demandes d'augmentation de salaire, seules ou associées à d'autres demandes, ont motivé 580 grèves, ou 69 o/o, avec 178.857 grévistes ; elles ont causé 3.223.806 journées de chômage, y compris celle des ouvriers qui n'ont pu travailler par suite de la grève. 113 de ces demandes ont été suivies de réussite, pour 37.893 grévistes : 249 ont fait l'objet d'une transaction, pour 92.070 grévistes ; et 218, avec 48.894 grévistes ont échoué. 138 de ces grèves se sont produites dans l'industrie textile, 109 dans le bâtiment, 105 dans les industries de transport et 51 dans le travail des métaux. Les réductions de salaire ont motivé 66 grèves, pour 13.146 grévistes : 13 d'entre elles ont échoué.

Après les questions de salaire, celles qui ont causé le plus grand nombre de grèves sont les questions de personnes : demandes de réintégration d'ouvriers congédiés ou demandes de renvois d'ouvriers et de contremaîtres. On en a compté 193, soit 21 o/o.

Les demandes de diminution de la durée du travail journalier ont motivé 100 grèves, dont 26 dans les industries de transport et 24 dans le bâtiment, 14 de ces demandes, intéressant 23.925 grévistes, ont réussi ; 24, avec 35.448 grévistes, ont abouti à une transaction, et 32, avec 19.139 grévistes, ont échoué.

Les départements où les grévistes ont été le plus nombreux sont : Nord, 30.731 ; Bouches-du-Rhône, 28.716 ; Seine, 27.359 ; Pas-de-Calais, 25.795 ; Seine-Inférieure, 12.615 ; Saône-et-Loire, 12.317 ; Aube, 9518 ; Aisne, 6034, et Rhône, 5481. Dans onze départements, il n'y a pas eu de grèves l'an dernier.

Aujourd'hui la guerre n'est plus seulement entre patrons et ouvriers, elle est entre les ouvriers eux-mêmes...

*Conséquences de cette guerre sociale.* — Je n'insiste pas sur les pertes de salaires subies ; elles ont été énormes : elles se chiffrent par millions pour chaque grève un peu importante. Ont-elles été au moins compensées par les résultats, par les avantages faits aux ouvriers ? Nullement. Neuf fois sur dix, les grévistes n'ont retiré de la grève d'autres concessions que celles qui leur étaient faites dès le premier jour par les patrons et qu'ils auraient obtenues sans grève. Bien souvent même, comme à Marseille, ils n'ont rien obtenu du tout.

Mais ces pertes, si considérables qu'elles soient, et qu'on peut appeler les pertes visibles, ne sont rien en comparaison des pertes invisibles qui atteignent tous les ouvriers en masse, grévistes ou non grévistes ; c'est le préjudice irréparable causé à l'industrie française dans son ensemble par la désorganisation du travail. *Elle est frappée mortellement au profit de l'Étranger qui se réjouit de nos discordes.* Ce sont les tullistes de Nottingham qui ont reçu les commandes de Calais ; c'est le charbon étranger qui, dans la région de Montceau, a pris la place du charbon français, et il ne s'en ira plus. C'est le port d'Anvers et celui de Hambourg qui ont profité des grèves du Havre et de Dunkerque ; celui de Gênes qui s'est enrichi aux dépens de celui de Marseille.

Il y a, enfin, une autre perte indirecte qu'il n'est pas possible de chiffrer, mais qui est peut-être plus considérable, plus effrayante que toutes les autres. Cette guerre sans merci et sans justice faite aux patrons, aux meilleurs patrons bien souvent, à ceux qui payent les meilleurs salaires et qui font le plus d'efforts pour améliorer le sort de leurs ouvriers, tue la confiance dans le lendemain, si indispensable au développement de l'industrie, et ruine l'esprit d'entreprise.

Personne ne veut plus entrer dans l'industrie ; les capitaux, effrayés, émigrent à l'Étranger pour y trouver des placements tranquilles et refusent de s'aventurer en France dans la création d'établissements industriels perpétuellement menacés.

*La diminution du rendement de nos impôts est un premier symptôme de cet état des esprits, un avertissement significatif qu'on fera bien de ne pas dédaigner. Le jour où la France sera appauvrie par l'exode des capitaux, on verra bien vite le travail diminuer et les salaires baisser ; c'est dans les pays pauvres que l'ouvrier est le plus mal rémunéré.* On comprendra peut-être alors le mal qu'on a fait aux travailleurs par ces déclarations de guerre insensées au capital. Mais il sera trop tard ; quand la panique commence dans un pays comme la France, on ne sait plus où elle s'arrête.

... On comprend aisément les illusions inévitables que la présence du ministre du commerce actuel dans le cabinet doit donner aux malheureux ouvriers. Quand des amis de M. Millerand viennent leur dire : « Mettez-vous en grève, le gouvernement est avec vous et ne vous abandonnera pas, nous le savons de source certaine », comment pourraient-ils hésiter un seul instant ? Quand ensuite ils voient, une fois la grève déclarée, les préfets et les sous-préfets à leurs pieds, la police et la gendarmerie terrorisées et paralysées, la magistrature tremblante et n'osant plus faire son devoir, comment ne se croiraient-ils pas autorisés à redoubler d'exigences et à tout oser ?

Et alors un jour vient, en effet, où ils osent tout, grisés qu'ils sont par les paroles enflammées de députés ministériels qui soufflent sur le feu, et le gouvernement, qui a tout permis et tout cédé, se trouve à deux doigts de l'émeute.

Ce jour-là, il s'effraye et il est bien obligé de faire son devoir de gouvernement,

et de le faire avec rigueur. Quand on laisse un petit ruisseau se transformer en orrent, on ne le fait pas aisément rentrer dans son lit. Il faut alors employer les grands moyens, on mobilise en hâte toute la gendarmerie et la troupe d'une région, pour réduire les grévistes à l'impuissance ; on perquisitionne, on arrête en masse et on condamne, à la grande stupéfaction des ouvriers qui ne comprennent rien à ce changement d'attitude, et qui ont bien raison de se plaindre. Car si le gouvernement avait fait son devoir, un devoir facile, au début de la grève, elle se serait bien souvent éteinte d'elle-même, comme on l'a vu à Châlon ; et il aurait épargné aux ouvriers des semaines de misère inutile.

*La guerre religieuse n'est qu'un expédient.* — Désarmer les radicaux et les retenir dans la majorité ministérielle, en les soudant de plus en plus au parti collectiviste, n'était pas chose facile : *il fallait pour cela trouver un terrain d'entente, et il n'y en avait qu'un, c'était celui de la guerre religieuse.*

La loi contre les congrégations n'a pas eu au fond d'autre cause, et je suis parfaitement convaincu que M. Waldeck-Rousseau personnellement n'en voulait nullement aux congrégations elles-mêmes, il n'a vu là qu'une manœuvre politique très habile. La loi en elle-même n'avait à ses yeux, j'en suis bien sûr, qu'une importance secondaire.

En voulez-vous la preuve ou plutôt les preuves ? S'il avait été résolu à s'attaquer sérieusement à l'institution elle-même, s'il avait considéré les congrégations, ainsi que l'ont répété les principaux orateurs qui ont soutenu la loi comme un danger pour l'État, est-ce qu'il aurait fait une distinction entre les congrégations autorisées et les autres ? Il sait trop bien qu'elles ont toutes les mêmes doctrines et le même esprit, et qu'il y a même des congrégations autorisées qui sont plus militantes que certaines congrégations non autorisées.

S'il n'avait tenu qu'à défendre les droits de l'État, pourquoi aussi a-t-il repoussé la législation que nous lui offrions et qui avait l'avantage de concilier ces droits avec ceux de la liberté ? Cette législation ne pouvait être suspecte ni au point de vue politique, ni au point de vue clérical, puisqu'elle était signée Floquet et Goblet. Elle était de nature à réunir une grosse majorité.

Mais c'est précisément pour cela que M. Waldeck-Rousseau n'en a point voulu. *Il lui fallait pour sa majorité une loi de guerre et une plate-forme ; il n'en pouvait trouver d'autre que cette éternelle question cléricale, avec laquelle il est si facile de réveiller des passions à peine assoupies, et qui a le très grand avantage de dispenser les partis qui se retranchent dans cette forteresse d'avoir un programme à eux.*

Et puis, il est si commode de dénoncer ses adversaires politiques et de les traiter de cléricaux, comme on l'a fait pendant toute la discussion de la loi sur les congrégations.

La manœuvre a réussi, en apparence au moins, dans le Parlement, mais je doute fort qu'elle réussisse devant le pays, car elle est vraiment par trop grossière.

A qui fera-t-on croire que M. Ribot, qui a si hautement et si éloquemment revendiqué les droits de l'État, est un clérical ; que M. Renault-Morlière est un clérical, et aussi M. Poincaré, et même M. Charles Ferry, sans parler des radicaux, comme M. Fernand Brun, qui ont protesté contre la loi ?

Nous ne sommes pas plus cléricaux aujourd'hui qu'hier, nous avons toujours été et nous restons toujours les adversaires du cléricalisme, c'est-à-dire de l'immixtion du clergé dans la politique. Nous continuons à blâmer les prêtres qui compromettent leur autorité morale et leur caractère dans les luttes de parti.

*Mais, si nous ne sommes pas des cléricaux, nous ne sommes pas davantage des mangeurs de curés ; nous respectons l'idée religieuse qui a ses racines profondes dans la conscience de tant de Français, et nous ne voulons à aucun prix de la guerre religieuse, que nous considérons comme un des plus grands fléaux pour un pays, parce qu'elle met en présence des forces irréductibles et qu'elle finit par conduire à la guerre civile. Il n'y a pas de plus grande cause d'affaiblissement national que celle-là.*

En ce qui concerne les congrégations, nous conservons la même indépendance d'esprit. Nous ne sommes ni leurs avocats, ni leurs défenseurs, nous n'entendons nullement favoriser leur envahissement, encore moins la substitution de leur enseignement à celui de l'État ; mais nous ne nous reconnaissons pas pour cela le droit de les supprimer, tant qu'elles ne font rien de contraire aux lois du pays. Nous ne voyons rien d'immoral dans l'usage que des citoyens peuvent faire de leur liberté pour vivre en commun, prier en commun, faire de la charité en commun.

## *M. Méline ne veut pas porter atteinte à la liberté d'enseignement...*

Pour nous, la République et la liberté ne font qu'un, et on n'est vraiment républicain qu'à la condition de comprendre la liberté et d'avoir le courage de la pratiquer. Cette conception de la République est celle de tous les grands esprits qui l'ont défendue et aimée, parce qu'ils voyaient en elle la forme la plus élevée de la liberté humaine, de Gambetta à Jules Ferry. Elle fut, en 1848, celle du grand citoyen, du grand orateur qui fut, à cette époque de notre histoire, comme l'incarnation de la République elle-même ; écoutez, messieurs, comment Lamartine définit la République.

Il écrivait, en 1849, dans le *Conseiller du peuple* : « Le seul moyen de fonder une République durable en France, je vais vous le dire en un seul mot.

« C'est que cette République appartienne à tout le monde et non à quelques-uns ; à la nation et non à un parti. C'est que cette République soit la grande communauté des droits, des intérêts et des opinions de tous ceux qui ont le pied sur le sol de la patrie. Hors de là, point de salut, ou du moins point de paix pour la République.

« République veut dire chose publique, chose publique veut dire chose de chacun.

« Si la République n'est pas, en effet, et dans la proportion juste, la chose de chacun, elle n'est plus la République. Elle est un monopole, c'est-à-dire la propriété particulière de quelques-uns au préjudice de tous. Cela s'appelle un privilège. Tout privilège, pour se défendre, a besoin de constituer autour de lui une tyrannie. La République, si vous en faites un privilège d'opinion, sera donc une tyrannie de quelques-uns contre tous, au lieu d'être la liberté. »

Messieurs, ces paroles ressemblent à une prophétie, et on croirait qu'elles ont été écrites pour ces républicains sectaires qui se considèrent comme les seuls propriétaires de la République et qui excommunient tous ceux qui ne veulent pas épouser leurs passions, fussent-ils les meilleurs républicains du monde.

Elles contiennent la définition et tracent le parrallèle saisissant des deux Républiques aujourd'hui en présence, la République libérale qui est, comme le dit si justement Lamartine, celle de tout le monde, et la République jacobine qu'il appelle si bien le monopole et le privilège de quelques-uns.

C'est entre ces deux formes de la République, la forme libérale et la forme jaco-

bine, que la lutte est aujourd'hui engagée ; c'est entre elles que la France sera bientôt appelée à choisir. Pour ne pas se tromper, il lui suffira d'interroger notre histoire et de se souvenir qu'en France la République jacobine ne nous a jamais conduits qu'à la révolution et à la réaction...

M. Méline termine ainsi son discours :

S'il est une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée, c'est que ce qui fait la force d'une nation au dehors, c'est son union au dedans, sa cohésion morale, c'est l'harmonie qui règne entre les citoyens, qui leur laisse toute leur liberté d'esprit pour porter leur attention sur ce qui se passe à l'étranger, et qui, au jour du danger, leur donne à tous une même âme. Rien n'est plus contraire à ce sentiment que les haines de parti qui prennent toujours le pas sur la haine de l'étranger et qui sont une cause d'affaiblissement permanente. Souvenons-nous des Grecs de la décadence et des Romains du Bas-Empire : ce sont leurs querelles intestines qui ont ouvert la porte à l'envahisseur.

Grâce au ciel, nous n'en sommes pas là ; mais il y a assez de points noirs à l'horizon pour nous avertir et nous commander la sagesse.

On dirait qu'en ce moment les nations qui nous entourent, mettent leur amour-propre à profiter des leçons que nous leur donnons. Pendant que nous nous entre-déchirons et que les Rouges mangent les Jaunes, elles font trêve à leurs querelles intérieures pour se recueillir et se concentrer ; elles sacrifient tout au besoin d'expansion extérieure qui les travaille, et il semble bien qu'elles n'aient plus qu'une idée, c'est de nous battre sur le terrain économique, en attendant qu'elles viennent nous chercher sur un autre terrain.

L'impérialisme qui grandit partout n'est que la forme, la résultante de cet état d'esprit ; et sous sa main brutale les principales nations du monde se courbent et se disciplinent, hantées qu'elles sont par des convoitises effrénées.

Nous avons tenu à donner presque *in extenso* le discours de M. Méline. Toutes les opinions qu'il a émises ne sont point les nôtres ; en toutes cependant éclatent un sens politique profond et beaucoup de sincérité. C'est un cri de ralliement lancé aux quatre points de l'horizon, à la veille d'un combat décisif ; partout on se reconnaît, on se groupe pour la lutte qui est proche. Parions que les conservateurs seuls, et les catholiques, doucement bercés par d'opiniâtres illusions, sinon abattus dans une désespérance invincible, ne sortiront de leur légendaire apathie que pour constater les résultats de la bataille, que pour gémir sur leur sort pénible qu'ils n'auront ni su, ni voulu améliorer. Quand l'un d'eux veille et combat, on l'approuve, mais combien discrètement ! à moins cependant qu'on ne le blâme ouvertement de son ardeur ; quand le fardeau l'écrase ou que le nombre l'accable, loin de le secourir, on l'abandonne ! Et les autruches qu'ils sont se dispersent alors résignées à la souffrance parce qu'elles furent incapables de l'effort soutenu qui eût assuré, avec l'autorité, la paix sociale et la liberté de conscience.

Dans notre dernière chronique, nous n'avons fait que signaler l'échauffourée de Margueritte, en Algérie. Depuis lors, beaucoup d'encre a coulé pour laver le sang répandu par des indigènes fanatiques selon les uns, aux abois, rectifient les autres. Une lettre[1] émanant d'un Arabe et adressée au journal *Le Temps* expose les doléances et les raisons des indigènes; les lettres de colons abondent et naturellement elles sont d'un avis absolument contraire à celui des musulmans qu'ils disent administrés avec trop de bienveillance et d'ailleurs trop heureux de recevoir aujourd'hui, en salaires, 65 millions par an, c'est-à-dire bien plus que le sol ne leur rapportait quand ils en étaient les propriétaires inhabiles et indolents.

Les Arabes ont peut-être, bien que légitimes, des regrets excessifs et leurs chagrins se ressentent, sans doute aussi, de leur haine soigneusement entretenue contre les *Roumis*. Mais les colons, non plus, n'expliquent pas en quoi il est plus avantageux et plus digne de recevoir l'équivalent, en salaires, de ce qu'on tirait librement d'une terre dont on était le possesseur incontesté. Les terres à cultiver sont échues aux colons, et partant perdues pour l'indigène : est-ce que le salaire va invariablement, c'est-à-dire profite nécessairement à la tribu, aux familles qui les ont dû abandonner? Et si cela était, 65 millions de salaires pour nourrir 4 millions d'indigènes dont le nombre s'accroît sans cesse, est-ce suffisant? Remarquez bien que nous ne plaidons ici aucune cause, ni celle du vaincu, ni celle du vainqueur. Nous regrettons seulement que

1. Les indigènes du douar rirha n'ont d'autres ressources que la fabrication du charbon et la vente du bois q'ils apportent chaque vendredi au marché de Miliana. Le service forestier, très rigoureux, leur défend de jour en jour de couper le bois pour le confier à des Européens (Espagnols ou Italiens), qui pourraient bien vivre autrement et ailleurs. D'autre part, ces musulmans sont sujets aux plus mauvais traitements de la part des habitants de Margueritte, qui, pour un rien, leur donnent un coup de pied, les traitent à haute voix de « sales Arabes, sales crapules », ou se moquent de leur religion. S'ils portent plainte, avant d'avoir terminé leurs paroles, ils sont présumés coupables, et alors il leur est bien difficile d'arriver devant l'administrateur juste pour faire valoir leurs raisons.

Cette tribu des Rirhas a été toujours très calme et absolument dévouée; ses habitants sont laborieux, les hommes et les femmes travaillent du matin au soir, et M. l'administrateur pourrait en témoigner; mais, tout à coup taquinés violemment et agacés depuis quelque temps soit par des Espagnols ou des Italiens, soit par des gardes forestiers ignorants, brutaux et maladroits, ils ont pris alors les Roumis en général pour coupables et ont levé précipitamment leurs armes sans réfléchir.

l'indigène s'obstine dans un ressentiment plus ou moins légitime, partant dangereux, et que les Européens, quelle qu'en soit l'origine : Français, Italiens ou Espagnols, manquent d'égards envers l'Arabe courbé, sans être brisé; qu'ils lui donnent sans cesse le lamentable spectacle de leurs convoitises, de leurs discordes, et qu'ils ne songent pas, que je sache, au sort qui pourrait leur être fait par ces milliers d'indigènes exaspérés, au milieu desquels ils vivent en petits maîtres, le jour où, occupée ailleurs, la France devrait pour un malheur commun les laisser se débrouiller sur place et se défendre, *si peu* qu'ils sont, contre les masses qu'ils auraient dès longtemps affamées et lassées. En Algérie, deux tâches bien distinctes s'imposent à la civilisation aujourd'hui victorieuse : maintenir dans l'obéissance par la force inflexible tout un peuple dont les mœurs sont incompatibles avec les nôtres et dont les sentiments inavoués ne sont point douteux. La France, pour remplir cette tâche qui lui incombe, entretient dans le nord de l'Afrique, 80.000 hommes, ce qui est bien suffisant en temps de paix. La seconde tâche incombe à l'administration locale et aux colons; elle consiste à gouverner nos sujets malgré eux avec méthode, mesure et justice; de rapprocher de nous autant que possible ces irréconciliables jusqu'ici, à les désarmer matériellement par la proscription des armes et moralement par le bien-être et nos bienfaits, afin qu'un *modus vivendi* tolérable de part et d'autre fasse entrer parmi les forces effectives de la mère-patrie des éléments jusqu'alors douteux bien que redoutables.

Dans ses instructions aux préfets de l'Algérie, M. Jonnart, gouverneur général, retenu en France par la maladie, a dit, parce qu'il devait le dire et devra s'y résoudre, que l'attaque du village de Margueritte sera énergiquement réprimée et que les auteurs de cette tentative criminelle seront impitoyablement frappés. Il faudrait seulement que cette répression, ou plutôt ce châtiment, ne se fasse point attendre. Les Arabes n'entendent rien dans les infinies lenteurs de la justice européenne. Quand un homme est coupable, il faut, selon eux, qu'il soit confondu sur l'heure et, en quelque sorte, exécuté sur place; de cette façon seulement leur imagination vive et leur esprit simpliste sont frappés. Si l'on tarde, ils croient qu'on hésite et qu'on doute de sa force; quand lentement enfin la justice frappe, le temps, qui atténue tout, même l'horreur d'un forfait, a déjà innocenté le bandit qui s'en va, emportant de la pitié et des regrets.

M. Jonnart dit ne pas partager ces idées, mais tenir plus que

jamais à la mise en pratique des réformes administratives qu'il a décidées dès décembre dernier : il veut, et ce n'est rien de trop, un contrôle administratif et financier sous son autorité directe, et il prie les préfets :

... Avant tout, de tenir la main à ce que les administrateurs de communes mixtes et les sous-préfets fassent de fréquentes tournées dans les territoires fort étendus confiés à leur vigilance. Il importe, ajoute-t-il, qu'ils s'associent désormais plus étroitement aux préoccupations, aux efforts, à la vie des populations qu'ils administrent. Leur ambition ne doit pas se borner à l'expédition des affaires courantes dont la solution est prévue et fixée par la jurisprudence et les règlements. Il leur appartient de participer activement au progrès des idées et des mœurs et à l'essor de la prospérité générale, en prenant l'initiative de propositions destinées à favoriser, en même temps que le développement de la colonisation, le relèvement de la condition des indigènes, de leur situation morale et matérielle...

Au secrétariat, pour les affaires indigènes, doivent converger tous les rapports et tous les renseignements sur l'état des esprits de chacun de vos douars, sur les besoins de chacun, sur les moyens de remédier à la situation critique de certains d'entre eux, sur l'application des ressources que tous fournissent aux budgets locaux, sur les travaux d'utilité publique qu'ils réclament, sur les mesures susceptibles d'améliorer les méthodes de culture et d'élevage dans les milieux indigènes, et de faire revivre et progresser les arts industriels musulmans jadis en honneur dans de nombreuses tribus ; enfin, sur toutes les questions de prévoyance et d'assistance dont j'ai le ferme dessein de poursuivre la solution.

Chaque douar doit avoir, en quelque sorte, dans vos bureaux son histoire et son inventaire sans cesse tenu à jour, et, si je puis dire, son compte courant faisant ressortir ce qu'il donne et ce qu'il reçoit.

Je désire être constamment édifié sur les préoccupations de nos sujets musulmans, les influences diverses qui s'exercent sur eux, et être ainsi mis à même de remédier promptement aux erreurs et aux abus dont ils auraient à se plaindre...

Nous pourrons être d'autant plus fermes vis-à-vis des indigènes que nous serons plus justes, plus soucieux de leur bien-être et respectueux de leurs traditions et de leur culte.

Nous avons acquis sur la terre d'Algérie, fécondée par le meilleur de notre sang et l'effort prodigieux de nos colons, des droits imprescriptibles. Ces droits impliquent des responsabilités et des devoirs.

Tout le monde comprendra désormais en Algérie le danger des excès et des désordres de la rue indignes d'un pays civilisé, monstrueux dans un pays de suffrage universel. Il serait puéril de se dissimuler combien contagieux et meurtrier peut être dans la colonie l'exemple de nos discordes civiles et des folies de la persécution des races, et combien criminelle cette propagande que rien n'excuse et qui risque de ruiner, dans les milieux indigènes, le respect de l'autorité et des lois, en y rallumant les mauvaises passions et les haines. Le rôle de protecteur, vis-à-vis des populations soumises à la tutelle généreuse et bienfaisante de la France n'est pas rempli, s'il n'est pas avant tout un rôle d'éducateur.

On ne saurait, en la circonstance, mieux dire.

Il en est à l'étranger comme en France, la politique se ressent

des loisirs des vacances et des charmes du printemps : la rosée et les fleurs, le gai soleil, le chant des oiseaux, toute la splendeur d'une jeune et déjà opulente poussée de la nature rénovée font que les passions s'émoussent et que les mœurs, momentanément, paraissent adoucies. Il y a bien eu une crise ministérielle en Allemagne, mais une crise pareille en ce pays, où un monarque ombrageux et omnipotent résume en son autorité personnelle tout le pouvoir, a fort peu d'importance. Guillaume a une garde-robe bien fournie et il est, en uniformes divers, l'homme du monde le mieux pourvu. On a coutume de le voir changer de plumage comme d'humeur, et s'il y ajoute parfois l'agrément de varier aussi ses ministres, nous n'y trouvons, au point de vue extérieur, que des avantages. La principale victime du dernier bouleversement ministériel en Prusse est M. de Miquel, l'homme qui, à Berlin, comme Chamberlain à Londres, offrit le spectacle curieux d'opinions successives, extrêmes. M. de Miquel avait longtemps espéré fournir une étape glorieuse au poste de chancelier de l'Empire : il se posa en successeur du prince de Hohenlohe; il attendait complaisamment la fin du bail du comte de Bülow. Mais celui-ci, qui voyait cette attente d'un œil serein, prit prétexte des compromissions de M. de Miquel avec les partisans du fameux canal, avec les agrariens; il condamna sa politique d'enchères et, quand les embarras causés à la couronne par l'obstination et la suffisance des amis du ministre des finances devinrent intolérables, il entra en scène et donna à choisir entre lui et son héritier en perspective. Guillaume II n'hésita pas.

M. de Miquel succomba... partiellement sous les louanges et les fleurs impériales : il est âgé et malade (soixante-treize ans); il est comme une ruine humaine et politique qui tombe dès son automne plein; il y aurait cruauté de la part du souverain de n'être point gracieux envers ce vieillard comme il voulut l'être, sans notable succès, envers le prince de Bismarck; M. de Bülow, en ce qui le concerne, du moins, n'a pas de revanche à craindre de la part du révolutionnaire de 1848.

Le triomphe du chancelier a donc été rapide; est-il aussi durable, aussi complet? Il en doute lui-même. Les successeurs des ministres sacrifiés sont choisis parmi les agrariens, ses adversaires; parmi les hobereaux intraitables auxquels sont réservés toutes les charges et tous les honneurs; de plus le projet du canal semble enterré sans retour. Les *ultras* d'outre-Rhin ont été avertis, nullement châtiés; les voilà aigris et tout disposés à attendre le chan-

chancelier au coin du bois que deviennent les traités de commerce, d'élaboration si épineuse.

La situation en Chine est loin de s'améliorer : l'obstination des uns, les intrigues des autres, rendent la position sinon intenable, du moins périlleuse. Les Anglais accusent du reste, et très ouvertement, les Allemands de troubler les eaux chinoises pour y pêcher des avantages excessifs. Ils disent que d'inhabiles rigueurs, des expéditions vaines mais provocatrices, tentées arbitrairement par le comte de Waldersee, ne font qu'entretenir le malaise dont tout le monde souffre, et durer un état de guerre plus apparent que réel. Généralement, on désire le retrait des troupes européennes, engagées dans une aventure dépourvue de gloire et désormais improductive de profits honnêtes.

Nous estimons que la France n'a qu'à observer les uns et les autres, qu'à faire preuve de sentiments amicaux et conciliants, ce qui ne doit impliquer aucune concession, dont la moindre serait regrettable.

Comme la Russie, qui travaille en Mandchourie et en Corée, tout en restant sur l'expectative dans le Petchili, de même la France doit surveiller le Sud, y donner à son action pénétrante de la force et de l'intensité; et attendre à Pékin, sur ce champ de manœuvre commun, les résolutions des puissances.

Au reste, les Chinois nous invitent à la vigilance sur notre frontière indo-chinoise. Se retirant devant le général Sou, opérant dans Kouang-Si, une bande de rebelles (?) chinois a franchi notre frontière et, à Lung-Lan, s'est attaquée à un poste français composé de 30 tirailleurs tonkinois, sous les ordres d'un lieutenant et d'un sergent-major français : une fusillade nourrie, suivie d'incendie, contraignit le poste à se retirer nuitamment; notre troupe avait 5 tués, 7 blessés, dont le sergent grièvement brûlé au visage. Nos partisans méos réoccupèrent le poste le surlendemain et les pirates (?) furent rejetés au delà de la frontière. Mais ces bandits revinrent à la charge. On les retrouva bientôt sur le deuxième territoire militaire, près de Soc-Giang. Ils se heurtèrent encore au poste-frontière de Bog-Haï, qui les repoussa en leur tuant 33 hommes laissés sur le terrain ; d'autres furent emportés ou abandonnés dans la brousse. Le 2 mai seulement cette bande fut enfin et de nouveau rejetée en Chine après un combat aussi long qu'acharné, dans lequel nous eûmes 10 blessés, dont 7 légionnaires. A Cao-Bang, une autre bande forte de 200 fusils fut surprise et repoussée. Il est à remarquer que ces tentatives audacieuses

n'ont nullement surexcité les esprits dans le reste du Tonkin, qui continue à se développer dans une paix profonde.

A propos du Transvaal, dans notre dernière revue, nous avons dit ce que la guerre sud-africaine coûte à l'Angleterre en hommes et en argent. S'il faut en croire les gens bien informés, les pertes avouées n'atteignent guère que le tiers des pertes réelles. Quoi qu'il en soit, bien que l'Angleterre fasse encore état de 270.000 hommes environ présents sous ses drapeaux dans le Sud africain, il est certain que tels sont la démoralisation et l'épuisement de ces troupes que, si l'on veut en finir, établir la domination britannique sur les républicains récalcitrants, il faudra bien recommencer un effort prodigieux et renouveler encore les troupes en campagne et aussi les garnisons du Cap, de l'Orange et du Transvaal. Il serait parfaitement illusoire de prétendre aboutir au moyen des expédients désormais en usage. Le peu de renforts qu'expédie la métropole sont loin de remplir les vides que font la maladie et les balles ennemies. Ces renforts consistent, au surplus, en hommes raccolés en tous lieux, indisciplinés, sans aucune instruction militaire, ne sachant la plupart du temps ni tenir un fusil, ni monter un cheval; ils font nombre mais ne constituent point une force sérieuse, qui puisse résister au climat et affronter l'ennemi. L'armée anglaise de l'Afrique du Sud est une mosaïque militaire, sans comparaison possible en aucun autre pays, ce qui trahit bien un désarroi complet et un embarras inextricable.

Pour faire, vaille que vaille, bonne figure sous l'œil frondeur des puissances, il n'est de pauvre sire qui leur tombe sous la main auquel les Anglais ne fassent faire tapisserie dans la comédie militaire qui se joue dans l'Afrique du Sud; c'est l'ère héroïque des rabotteurs, des raccoleurs, des recruteurs et des marchands en chair à canon; chacun fait ce qu'il peut, et le zèle de cent patriotes exaltés se traduit par la création d'autant de corps de troupes irréguliers, disparates, sans passé ni tradition, sans discipline et sans destination précise. Ces tableaux vivants et mouvants, et leurs cadres mobiles viennent d'Angleterre ou des colonies; on en tire de tous lieux où l'or et les promesses font naître le goût des aventures; on demande des soldats par des annonces, affiches, par des réclames dans les journaux; on demande des héros au bagne; on en tire du ruisseau : en un mot, l'Angleterre bricole sur le chemin qui, par la gloire douteuse, mène à la ruine nationale. Il y a maintenant dans l'Afrique du Sud, outre tous les corps classés et connus, des corps inconnus et de circonstance qu'on nomme : Bullers

Horse; Johannesburg Mounted Poifles, les Menne's Scouts; prince of Wales Light Horse; Voluntar composite regiment; Imperial Hospital corps; régiment du colonel Monro; le corps des cyclistes; l'Imperial Light infantery; Kitchener's fichting Scouts; Stecnacher's Horse; la police de Baden Powel; les Driscoll Scouts; les Brabants horse; et que d'autres corps merveilleux dont on annonce la formation et dont on ne découvre guère les effectifs! et cependant chaque corps nouveau cherche à amener des recrues, qui en promettant du wisky à volonté, qui des douceurs sans nombre; qui des plaisirs variés, et tous plus de beurre que de pain, surtout pour la fin des hostilités toujours de plus en plus lointaine!

M. Paul Brissaud, qui a combattu au Transvaal, rapporte qu'en décembre dernier 50 bouviers de nationalités diverses débarquèrent à Durban avec un convoi de mules; et ces piètres gens, la plupart misérables vagabonds qui faisaient la remonte anglaise pour ne point mourir de faim, furent assaillis par les recruteurs de l'armée anglaise. On leur proposait de quitter le fouet pour le rifle avec 8 francs de solde par jour, vêtus et défrayés. L'aubaine était bonne, l'acceptation fut prompte; et ces vagabonds furent travestis en soldats, bourrés de quelques théories indispensables; en quelques jours on leur apprit à monter à cheval, à tirer devant eux, et on les envoya sur le front où ils se rendirent à l'ennemi avec le même empressement qu'ils se donnèrent à l'Angleterre. Voilà où en est réduite la plus Grande-Bretagne! Et cependant les bulletins de victoire se suivent régulièrement, énumérant le nombre de femmes et d'enfants capturés, et aussi la multitude de moutons qui suivent ces ennemis inoffensifs dans leur captivité. Or, c'est au milieu de cette inénarrable déchéance morale et militaire, au milieu de revers qui feraient rougir des *Sioux* ou des *Pieds Noirs* que Chamberlain ose jeter le masque et qu'il se trouve encore un auditoire anglais pour l'applaudir.

En effet, à Birmingham, devant l'assemblée plénière des libéraux unionistes, *Joë* a fait un grand discours au cours duquel il réédita tous ses vieux arguments et fit enfin cet aveu qui ne coûte guère à son effronterie devenue légendaire :

La guerre, dans le Sud de l'Afrique, dit-il était inévitable. *Nous ne nous sommes pas battus pour une question de détail, de droits électoraux; nous nous sommes battus pour l'existence de la domination britannique dans le Sud de l'Afrique. En n'acceptant pas la lutte que les Boers nous ont imposée (?), nous n'aurions perdu la confiance de toutes nos colonies; nous aurions été la risée du monde civilisé.*

Et il ajouta :

Ce qui se passe à la Chambre est un scandale. La minorité essaye de contrecarrer la volonté du pays, et par quels procédés ? Par une campagne tapageuse sans précédent, par des attaques personnelles contre un adversaire politique, et aussi par des attaques personnelles contre sir Alfred Milner dont ils réclament le rappel.

Et pendant ce temps, la minorité fait bon accueil aux agents du Bond afrikander. Cette minorité réclame le rétablissement de l'autonomie des deux républiques, c'est-à-dire qu'elle veut obtenir par des moyens constitutionnels ce que les canons et les fusils n'ont pu donner. Vous voyez cette minorité soutenir des rebelles, ne tenir aucun compte des droits de ceux qui ont combattu et souffert pour l'Angleterre !

M. Chamberlain dit que ses adversaires, incapables d'arrêter la guerre, essayent d'empêcher de voter les moyens de la faire :

Ils pratiquent la politique du *bluff*, dit-il, quand ils soutiennent que l'opinion publique a changé depuis les dernières élections. Ils s'opposent au plan d'impôts du gouvernement pour payer les frais de la guerre. Ils veulent créer l'impression peu patriotique que nous sommes à bout de ressources. *Certes, nous sommes engagés dans une grande lutte, et ce qui en démontre la grandeur, c'est qu'aucune nation du monde autre que l'Angleterre ne pourrait l'avoir entreprise et la mener à bonne fin. Elle exige des sacrifices, mais il ne faut pas les exagérer ; quand l'Angleterre aura tout payé, elle restera la nation la moins imposée du monde.*

Et ce foudre de guerre, en finissant, est réduit à établir un parallèle entre la situation faite à l'Angleterre en 1797 et celle où elle est acculée par lui en ces temps malheureux pour le prestige et le bon renom de l'Angleterre. Il fallut jadis de bien plus grands sacrifices qu'aujourd'hui, dit-il, et l'Angleterre finit alors par battre les flottes française, hollandaise et espagnole à Aboukir et au cap Saint-Vincent. Les ancêtres, conclut-il, ont vu conquérir un empire que leurs descendants s'appliqueront à conserver ! *Boum* ! !... et l'homme-tonnerre s'assied au milieu d'inlassables applaudissements.

Ainsi nous apprenons que positivement l'Angleterre se moquait du monde quand elle semblait si préoccupée des droits des *Uitlanders*. Nous savons enfin, et nous n'avons cessé de le dire ici, qu'elle n'avait cure de ces droits ; qu'elle ne feignait s'intéresser au bien d'autrui que pour poursuivre son intérêt personnel et exclusif. Ainsi elle opéra en Égypte ; partout et toujours, c'est le même développement brutal de la politique sans sincérité et sans scrupule qui est en vogue sur les bords de la Tamise.

Mais, que venait faire Aboukir dans les reminiscences historiques de *Joë-la-Honte* ? Voudra-t-il bien nous permettre d'observer

que lors de l'affaire d'Aboukir la France était la nation prépondérante dans le monde, et qu'à la battre, même sur mer, il y avait alors quelque mérite? En va-t-il de même aujourd'hui quand on trouve cette poulpe incommensurable attachée au flanc du peuple le plus faible du monde, mais malgré cela incapable de le réduire? Alors pourquoi tout ce *bluff*, et pourquoi, couvert de sang et de fange plus que de gloire, tendre vers le Capitole d'où l'honneur et la justice la repoussent irrésistiblement?

ARTHUR SAVAÈTE.

# Revue des Livres

**L'ORIGINE DE L'EPISCOPAT. ETUDE SUR LA FONDATION DE L'EGLISE, L'ŒUVRE DES APOTRES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EPISCOPAT AUX DEUX PREMIERS SIECLES**, par l'abbé André Michiels. — Louvain, J. Van Linthout, 1900, in-8° de 428 p.

Cette thèse savante a pour but de détruire les prétentions protestantes qui rejettent l'origine divine des évêques, non moins que les théories évolutionnistes tendant à prouver que la synagogue juive et surtout les associations religieuses du paganisme ont exercé une influence réelle sur l'organisation des premières communautés chrétiennes. De sorte que, au nom de la science, les historiens soi-disant indépendants repoussent l'institution des évêques par les Apôtres, et leur supériorité originelle sur les prêtres.

Voici l'économie de l'érudit travail de M. Michiels : Livre I : Jésus-Christ fondateur de l'Eglise d'après les Evangiles. Livre II : Premier établissement de l'Eglise à Jérusalem par les Apôtres. Livre III : Les *presbuteroi* et les *episcopoi* du Ier siècle. Livre IV : L'organisation des Eglises à l'époque apostolique. Livre V : Les listes épiscopales de Rome, Antioche, Alexandrie et Jérusalem, remontant jusqu'aux Apôtres. Livre VI : L'Episcopat au IIe siècle. Livre VII : La succession apostolique et de l'origine divine de l'Episcopat.

Elle embrasse tous les aspects de la question, même le messianisme, le baptême, le célibat ecclésiastique, la question des deux Jean, etc. D'où un caractère touffu dominant l'ouvrage. L'auteur consacre de nombreuses pages à la défense de l'authenticité du passage évangélique prouvant la primauté de Pierre (Math., XVI, 16-9), et attaquée par la critique rationaliste. Il montre qu'aucune variante essentielle n'existe dans les saints Pères qui ont cité ce passage, reproduit intégralement par le Diatessaron de Tatien (170) et la version syriaque du même temps. Au sujet de la prétérition de la péricope de saint Mathieu, que ne reproduisent pas les passages parallèles des synoptiques, M. Michiels en donne cette explication peut-être trop ingénieuse : c'est que le jeu de mots sur le nom de Pierre ne ressortant pas aussi nettement en grec qu'en araméen, saint Luc et saint Marc ont bien pu l'omettre (p. 42). Le livre III est proprement la thèse de l'auteur. M. Michiels y prouve que saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, Théodoret, l'Ambrosiaster, saint Thomas d'Aquin (*Sum. theol.*, 2a 2ae, q. CLXXXIV, a. 6), ont tous admis que les titres d'évêque et de prêtre n'étaient pas distincts aux temps apostoliques. Les protestants se servirent de la synonymie des deux termes pour en inférer que prêtres et évêques, à l'origine, étaient égaux. L'emploi des termes *episcopoi* et *presbuteroi* appliqués aux mêmes personnages indique qu'il ne peut être question d'évêques dans le sens étroit du mot, puisque, lors des écrits les plus anciens du Nouveau Testament, les évêques unitaires n'existaient pas encore. Puis l'auteur cherche à déterminer le caractère des fonctions des *presbuteroi* (anciens), qu'il ne distingue pas des *episcopoi*, leur origine respective : ils correspondent aux simples prêtres actuels, au moins jusqu'au IIe siècle, et gouvernaient en corps les églises particulières. Il n'y eut d'évêques, au sens actuel du mot, qu'après la disparition des Apôtres. Telles sont les conclusions de l'auteur, qui a apporté à cette thèse peu nouvelle l'appui de son érudition bien informée. M. Michiels rejette la thèse de Mgr Batiffol soutenant que le titre de *presbuteroi* fut primitivement un titre honorifique n'entraînant pas l'idée de sacerdoce, bien que les prêtres (*episcopoi*) fussent choisis parmi les *presbuteroi*, convertis de la première heure, bienfaiteurs ou patrons. M. Mi-

chiels nous paraît la dénoncer à tort comme « une théorie nouvelle qui semble opposée au sentiment commun des Docteurs catholiques », d'autant qu'au fond ces deux savants sont plus d'accord que n'a l'air de le croire le professeur de Malines. Quoi qu'il en soit, de ces divergences scientifiques sur une matière si peu éclairée par les textes, il n'en reste pas moins que le livre de M. Michiels a été profondément fouillé ; la critique y est sagace, même quelquefois subtile. Il marquera une sérieuse étape parmi les questions des origines ecclésiastiques si abstruses.

***

**SAINT AUGUSTIN**, par l'abbé Jules Martin. — Paris, Félix Alcan, 1901 (Collection : **Les grands Philosophes**), in-8° de xvi-403 p.

L'importante collection, qui a déjà obtenu un si vif succès, s'est enrichie d'un volume nouveau qui fera sensation, particulièrement au point de vue philosophique. C'est celui sur saint Augustin et le mouvement philosophique au IVe siècle. Il résume bien la doctrine du grand évêque, et s'appuie sur des citations nombreuses et caractéristiques. A propos de chaque question, une note indique, avec un détail précis, les principaux passages de saint Augustin. M. Martin montre que l'évêque d'Hippone a formellement enseigné que l'on ne comprend pas le monde extérieur, que la physique ne peut rien pour ou contre aucune doctrine, qu'il ne faut pas interpréter à la lettre les six jours de la création de la Genèse, que nous n'avons pas conscience de toutes nos pensées, de tous nos actes intérieurs. La théorie de la connaissance spéculative, la théorie qui se rapporte à la connaissance du monde extérieur et au miracle seront très intéressantes pour les philosophes. Dans sa préface, l'auteur donne le caractère général de chacun des écrits de saint Augustin, et l'année de leur composition. Le volume se ferme sur une table chronologique des principaux ouvrages du grand Docteur, leurs éditions différentes et leurs traductions, et les travaux récents en grand nombre sur ces mêmes ouvrages.

***

**SAINT PROSPER D'AQUITAINE**, *Etude sur la littérature ecclésiastique au Ve siècle en Gaule*, par l'abbé L. Valentin. Paris, A. Picard ; Toulouse, Privat, 1900, gr. in-8° de xii-934 p.

Ce livre est une thèse que l'auteur présenta pour le doctorat ès lettres à la Faculté de Bordeaux et obtint les éloges mérités de ses juges. On a peu de détails biographiques sur saint Prosper : il naquit en 390, on ne sait dans quelle ville d'Aquitaine. Il fut homme d'église, sinon par le caractère sacerdotal, au moins par sa culture intellectuelle. Bien que non canonisé, selon les règles liturgiques, le martyrologe que suit Baronius lui accorde l'auréole de la sainteté. C'est vers ce parti qu'incline M. Valentin, sans vouloir se prononcer contre l'opinion négative de la plupart des auteurs ecclésiastisque du XIXe siècle. — Le sujet à traiter était fort difficile, à raison des ouvrages dont on conteste l'attribution à saint Prosper. M. Valentin, tout en répondant aux exigences les plus rigoureuses de la critique contemporaine, a éclairé bien des problèmes sur la doctrine et les écrits du saint aquitain.

Il suffit, pour s'en assurer, de lire la première partie : *L'homme*, et la cinquième : *Les ouvrages supposés douteux, perdus*, modèle de discussion claire et serrée, de judicieuse critique. L'ouvrage s'ouvre par une *Introduction* sur l'état des lettres en Gaule, au Ve siècle, sur l'organisation des églises gauloises, sur les deux grandes hérésies de cette époque : le pélagianisme et le semi-pélagianisme. Ensuite est abordé l'examen des documents à la lumière desquels il établit ce que fut l'homme, le théologien, l'historien, l'écrivain, le poète en saint Prosper, quels ouvrages peuvent avec raison lui être attribués ou non. Il fut l'adversaire ardent de l'hérésie pélagienne sous toutes ses formes, source du naturalisme protestant comme du naturalisme contemporain. La deuxième partie du livre contient le savant commentaire des œuvres de controverse proprement dite, tout en passant rapidement sur les œuvres d'exégèse et de morale.

Le poème *de Ingratis* est une apologie de saint Augustin, dont il reproduit les enseignements contre les semi-pélagiens, mais le poète y apparaît « prédestinatien » et voue aux feux infernaux tous les païens. Les jansénistes virent en Prosper l'un de leurs ancêtres. Aussi Lemaistre de Sacy traduisit en vers

français les vers latins du *de Ingratis*, avec l'approbation de Saint-Cyran.

Historien, saint Prosper a écrit une *Chronique*, résumé, entaché d'inexactitudes, des faits religieux, politiques et littéraires, allant depuis la création jusqu'à l'an 455 après Jésus-Christ. Très admiré par le théologien allemand Hincmar, il est peu prisé par le savant Mommsen et quelques autres modernes.

C'est la cinquième partie : *L'Ecrivain*, qui est, à mon sens, la meilleure. L'étude de la langue, du style, de la métrique du prosateur et du poète qu'est saint Prosper nous paraît définitive. M. Valentin s'y révèle philologue, grammairien, critique littéraire informé. Il note, en particulier, avec beaucoup d'intérêt et de sagacité, l'emploi que saint Prosper fait du *Cursus* mixte. C'est ainsi, en toute justice, que le critique formule son jugement : « Comme prosateur, il n'y a chez saint Prosper qu'une originalité restreinte; comme poète, si l'imagination est calme, la versification est remarquable. »

Quant au livre de M. Valentin, bien que le genre voulût de l'austérité, on le lit avec agrément : le goût et l'érudition, la sévérité critique, la clarté de l'exposition et du style, une chaleur discrète, telles sont les très appréciables qualités de cet excellent ouvrage sur les origines de notre littérature chrétienne. X...

---

# Revue Financière

Le marché de Paris a été impressionné par le bouleversement de la cote sur la valeur de chemins de fer sur la place de New-York. Les négociations de ces titres avaient pris à New-York une ampleur vertigineuse, pleine de dangers. Le mouvement d'affaires qui se poursuit en Amérique depuis plusieurs années a commencé dès la conclusion de la paix avec l'Espagne. Toute grande guerre arrêtant plus ou moins longtemps l'essor des affaires des pays aux prises, est suivie immédiatement d'un effort économique considérable. Les choses se sont passées ainsi en France après la guerre de 1870. Après la guerre hispano-américaine, on devait s'attendre au même phénomène chez nos voisins et en Amérique. La signature de la paix ou la fin effective de la guerre anglo-boer sera le signal d'un mouvement d'affaires analogue aussi bien au Transvaal qu'en Angleterre. Il en sera de même après la guerre de la Chine.

L'Amérique s'est lancée avec violence dans la voie des affaires. Les recettes des Compagnies de chemins de fer ont eu des plus-values considérables. Le public de la Bourse s'est mis à acheter des actions de chemins de fer américains. Il devait être arrêté par la crise. Il semble que les fondateurs de la bourse de New-York avaient prévu les extravagances du monde des affaires en Amérique, quand ils établirent que les opérations se liquideraient quotidiennement. En effet, que serait-il arrivé ces jours-ci à New-York si les liquidations eussent dû s'effectuer, comme à Paris et à Londres, tous les quinze jours? L'organisation européenne comporte les marchés à terme; elle est plus perfectionnée; elle répond au degré de confiance que les intermédiaires ont les uns dans les autres ; elle permet les opérations de ventes à découvert qui viennent, à un moment donné, modérer la hausse, puis enrayer la baisse, quand elles sont dénouées par des rachats. L'organisation du marché de New-York ne permet pas les ventes à découvert; c'est pres-

que toujours l'argent qui a raison du titre. De là les hausses fantastiques de certains titres de compagnies et leur chute profonde non amortie par les rachats du découvert.

Les craintes qu'inspirait la Bourse américaine ont arrêté les transactions sur la place de Paris, non pas qu'on fût inquiet sur les conséquences qu'une panique à New-York pouvait avoir. Notre place très peu chargée était peu sensible à toute surprise du dehors : elle ne pouvait en être affectée que sur la Rio-Tinto et la De Beers.

Toute la cote, après les mauvaises nouvelles reçues de l'autre côté de l'Atlantique, a donc fait preuve d'une résistance remarquable, si même les deux titres que nous venons de mentionner ont reculé, leur réaction n'a pas présenté de caractère anormal. La spéculation cependant, bien que ne se sentant pas menacée, a mieux aimé rester dans l'expectative, estimant que ce n'était par le moment de s'engager.

Nos rentes ont donné lieu à des réalisations qui ont ramené le *3 o/o* à 101,65 ; l'*Amortissable* à 100,27 ; le *3 1/2* à 102.

L'*Extérieure* a reculé sous le poids d'offres suivies qu'on attribue à la remise en question de l'intégralité du coupon : elle reste à 72,52. Les fonds turcs ont suivi l'allure générale ; la *série B* a été ferme à 50,95 : la *série C* a fléchi à 27,65 ; la *série D* à 25. L'*Obligation 5 o/o 1896* vaut 508,25. Les fonds russes sont calmes : le *3 o/o 1891* à 85,80 ; le *3 o/o 1896* à 85,75. Les fonds brésiliens supportent des réalisations : le *4 o/o* varie de 71,60 à 70,55 ; le *Funding* de 96 à 94,50. L'*Italien* est à 96,55, et le *Portugais 3 o/o* à 25,50. L'*Unifiée égyptienne* vaut 107,70 ; la *Daïra-Sanieh* 104 ; la *Privilégiée* de 103 à 102,90.

Le marché, aussi bien que le public, a suivi avec satisfaction une tentative heureuse de la *Société Générale* faite pour revenir, à propos de son émission du *Briansk*, à l'emploi de la vieille formule de l'émission publique accompagnée du prospectus traditionnel signé par les émetteurs. Ce retour à la franchise, en matière de placement financier, n'est pas sans avoir eu d'effet salutaire sur l'esprit de la clientèle de la *Société Générale*. L'émission publique se recommande ainsi pour la réalisation des affaires prochaines. Elle a ce bon côté qu'elle engage dans une plus large mesure que l'introduction directe en Bourse, la responsabilité des émetteurs et qu'à point de vue ces derniers prennent bien garde de n'avancer dans le prospectus et dans la notice qui l'accompagne que des renseignements précis. Elle les astreint aussi à plus de modération dans la fixation du prix auquel le nouveau titre est offert au public, et puis celui-ci est mis en mesure de souscrire au cours initial, tandis que, par le mode de l'introduction, il n'achète souvent qu'à un prix qui est le résultat de hausses superposées faites par tous les intermédiaires ayant concouru à cette introduction. A condition que le prix de l'émission publique soit modéré, la hausse peut suivre l'opération et profiter ainsi au public.

On a constaté, au contraire, l'année dernière, que les cours pratiqués sur un grand nombre de valeurs introduites directement sur le marché et achetées à ces cours, par le public, ont été suivis presque immédiatement d'une très sensible réaction. La formule de l'introduction pour les affaires nouvelles et pour les opérations d'une certaine envergure a donc fait son temps. Les financiers s'en rendent compte eux-mêmes et nous voyons, avec satisfaction, que peu à peu ils reviennent, dans l'intérêt général et pour leur propre avantage, à la saine pratique de l'émission publique.

**Chemins de fer français.** — Parmi les grandes compagnies françaises de che-

mins de fer, l'*Orléans* est la seule qui réalise, pour 1901, des plus-values de recettes. L'action a passé de 1661 à 1650.

Le *Nord* passe de 2160 à 2150; le *Lyon*, de 1690 à 1635; le *Midi* progresse de 1305 à 1312; l'*Est*, de 1015 à 1016; l'*Ouest* est resté ferme de 1054 à 1052.

**Panama.** — M. Bartissol vient d'écrire au liquidateur de l'ancienne compagnie de *Panama* pour lui faire savoir qu'il est prêt à signer un contrat d'entreprise pour l'achèvement du canal, au prix de 650 ou de 700.000.000, si l'on établit le plafond du bief de partage à la cote 10, dans un délai de cinq ans dans le premier cas, de six ans au second.

M. Bartissol consent à payer une amende de 1.000.000 par mois de retard, mais il demande, par contre, une prime de 1.000.000 par mois, si le canal est livré à l'exploitation avant le délai indiqué. Il offre de constituer un syndicat d'entrepreneurs et de déposer un cautionnement de 10.000.000.

Cette nouvelle tentative d'achèvement de l'œuvre de Panama par des capitaux français mérite, au même titre que celui de M. Bunau-Varilla, l'attention de tous les intéressés. D'ailleurs, ce dernier vient d'insister de nouveau, par la publication d'un second manifeste, sur les chances d'arriver cette fois à terminer l'œuvre de Panama dans des délais et moyennant des sommes qu'il précise avec une grande confiance.

**Mines et métaux.** — *Malfidano*, 640; *Aguilas*, 297; *Sosnowice*, 2530; *Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale*, 760. Les *Forges et aciéries du Nord et de l'Est*, 1599; *Société des Aciéries de Longwy*, 980; *Compagnie française des Métaux*, 472; la *Société des anciennes sucreries de Fives-Lille*, 280; *Rio-Tinto*, 1424; *Tharsis*, 174,50, ex-coupon, 15,02.

Les mines d'or ont ressenti les effets du ralentissement des transactions : les cours n'ont pas sensiblement reculé, mais ont subi un temps d'arrêt. Bien que la nouvelle de la reprise du travail dans quelques mines soit parvenue, ainsi qu'on s'y attendait, on n'a pas cru prudent de pousser la cote.

La *Randmine*, un titre particulièrement spéculatif et très impressionnable du groupe, a donné lieu à des mouvements plus importants que les autres, mais tout en opposant une certaine défense aux ventes qui se produisaient.

La *De Beers*, qui avait beaucoup monté sur la hausse du diamant et sur l'espoir que les Américains enrichis par les affaires allaient acheter beaucoup de diamants, est revenu de 872 à 844,50. La *Chartered* a fléchi de 88,25 à 85,75. La *Goldfields*, de 205 à 199,50; l'*East Rand*, de 203,50 à 197; la *Rand Mines*, de 1102 à 1076; la *Robinson*, de 252,50 à 249; la *Ferreira*, de 557 à 552; la *Geduld*, de 141 à 135,50; la *Geldenhuis*, de 178 à 173,50; la *May consolidated*, de 117 à 114; la *Simmer and Jack*, de 165,50 à 161,50; la *Village*, de 230 à 224,50.

**Syndicat d'Alloue et d'Ambernac.** — Pendant dix jours consécutifs des expériences, très intéressantes et fort bien réussies, se sont poursuivies dans l'usine d'Angoulême, sous le contrôle des ingénieurs spécialement délégués par la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, par le *Crédit Lyonnais* et la *Banque Mirabeau*; ces ingénieurs ont paru émerveillés des résultats obtenus et, des rapports qu'ils feront à leur société, dépend la création d'une puissante société qui provoquera, à n'en point douter, une révolution dans l'industrie métallurgique en France.

**Syndicat des Mines d'anthracite de Savoie.** — Depuis le commencement du du mois, l'ingénieur du Syndicat a avisé M. le Préfet de la Savoie que le Syndicat, en attendant l'octroi des concessions de *Montagny* et des *Allues*, mettait en exploitation la concession de *Champderniers*, pris en bail pour une période de trente ans.

Une cinquantaine de mineurs travaillent actuellement dans les galeries où le charbon de bonne qualité abonde; des terrains sont acquis, à proximité de la gare de Moutiers, pour la construction d'une usine de charbon comprimé et les pourparlers avec la *Société de Fives-Lille*, pour le transport de la houille extraite de Champderniers (Brides-les-Bains) jusqu'à Moutiers, sont en bonne voie.

**Syndicat des ardoisières de Port-Cros.** — M. le marquis Costa de Beauregard vient de donner à ce Syndicat, et pour trois ans, la jouissance, à titre gracieux, de son château, de ses dépendances et d'habitations ouvrières. M. P. Conil, gérant, est sur les lieux, avec les entrepreneurs, pour hâter les installations nécessaires pour l'établissement du moteur Niel et des scies rotatives pour la fabrication des sous-produits; la main-d'œuvre militaire est acquise et les mineurs ouvrent, présentement, les galeries Saint-Joseph et Saint-Antoine-de-Padoue, où l'on trouvera bientôt, assure-t-on, ici de l'ardoise commerciale grise, et là de l'ardoise noire.

*Alliance de la Presse.*

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 5-01.

# SOIRÉES FRANCO-RUSSES

## TROISIÈME SOIRÉE

## Boers et Afrikanders

*(Suite)*

## AVANT LA GUERRE

MOI

Le Transvaal, en appliquant équitablement les lois du pays; et son président, en exerçant opportunément son droit de grâce, ont donné sur le terrain légal comme sur les champs de bataille de ces hautes et belles leçons qui tout en touchant les cœurs, guident les peuples dans les sentiers de la justice et de l'honnêteté. Il ne déplaisait pas au président Krüger et à son peuple loyal d'avoir, à l'encontre de l'Angleterre ennemie, deux consciences également sincères, l'une pour la compréhension et la défense des droits publics que toute nation indépendante a la liberté, sinon le devoir, de faire respecter; l'autre pour la saine appréciation des convenances d'intérêts d'autre part ombrageux et qui lui faisaient alors une intraitable opposition. Bien que faible, toute proportion gardée, le petit Transvaal se sentait assez de force pour rester honnête; il était en tout cas assez brave pour ne craindre que Dieu sur la terre. Et voilà pourquoi, bien plus que dans la Grande-Bretagne, n'en déplaise à M. Emile Boutmy, de l'Institut, Boers, Burghers, Hollandais du Cap, de la Natalie, et Afrikanders de tous lieux ont révélé une solidarité de race parfaitement incomparable, alors que, de plus, ils ne restèrent nullement isolés, ni

en dehors de la *solidarité humaine*, de l'*unité sympathique* du monde civilisé, dont l'Angleterre décidément, par les abus de son impérialisme provocateur, semble vouloir s'exclure.

### LE CAPITAINE

L'acquittement des *Invaders* produisit à Pretoria un déplorable effet. Ce déni de justice constituait, du reste, une énormité grossière et la provocation la plus insensée, la plus gratuite que les impérialistes avaient jusqu'alors infligée à la République sud-africaine. A Londres, on aurait dû cependant se rendre compte du danger qu'une pareille conduite faisait courir à la paix et se dire qu'en aigrissant les cœurs boers et afrikanders on exaltait les esprits, jusqu'à populariser la guerre dans toute l'Afrique australe.

A vrai dire, pas un instant l'Angleterre n'eut à cœur de dissiper les nuages qu'elle avait amoncelés, ni de donner au Transvaal, en lui faisant des excuses, même un commencement de satisfaction. Quant à Jameson et à ses co-accusés, l'enquête parlementaire dont ils furent l'objet, malgré la présence au sein de la commission d'hommes comme sir Williams Harcourt et Labouchère, qu'il faut croire, eux aussi, *antipathiques* à l'*unité sympathique*, ne fut qu'une sorte d'inquisition ayant pour objet presque avoué d'accentuer les griefs des *Uitlanders* et d'en excuser les excès. Tous les ennemis du Transvaal étaient écoutés avec complaisance et faveur, mais quand un homme comme M. Schreiner, l'ex-attorney général du ministère Cecil Rhodes et Cie au Cap, le distingué frère de l'admirable miss Olive Schreiner, l'*Afrikanderine* enthousiaste qui s'est révélée par des écrits pleins de mérites ; quand ce futur premier ministre de la colonie, dont chacun louait à l'envi l'honorabilité supérieure et le patriotisme éclairé, vint établir par d'irrécusables faits un détestable complot, M. Chamberlain l'accablait de dédain et se comportait envers lui en véritable *goujat* : excusez l'épithète triviale qu'un mépris débordant m'arrache.

Car enfin, Cecil Rhodes avoua avoir, étant premier ministre au Cap et en pleine paix, conçu, préparé et ordonné l'invasion du Transvaal ; et cet homme n'avait pas perdu la faveur du public anglais ni la confiance de la reine, dont il resta conseillé privé.

De même que Cecil Rhodes, le magistrat Newton et sir Graham

Bowen ont pu avouer, ayant connu les conjurés et leur complot, avoir gardé un silence qui impliquait une évidente complicité sans être appelés à expliquer leur conduite ni à expier leur forfaiture. Enfin, des officiers de la reine, brevetés, envahirent un pays ami, s'attaquèrent à l'allié paisible de leur souveraine et n'encoururent aucune peine, car leur disgrâce passagère ne fut qu'une sorte d'encouragement. D'autre part, la connivence de Chamberlain lui-même fut démontrée jusqu'à l'évidence, et cependant cet homme d'Etat surprenant continuait à conspirer contre l'indépendance du Transvaal qu'il provoquait sans cesse pour l'acculer à quelque démarche inconsidérée ; bref, et c'est sir Williams Harcourt qui l'en accusait, Chamberlain, en traitant le Transvaal en criminel, en l'accusant d'avoir, sans le moindre prétexte, violé la convention de 1884, en s'ingérant constamment dans les affaires intérieures de la République, poussait systématiquement à la guerre, qu'il parvint à déchaîner, sans encourir une réprobation universelle.

MOI

Combien l'attitude de la Haute-Cour de Pretoria et son verdict diffèrent ! Le gouvernement du Transvaal entendait être ferme et rester équitable. Comme tous ses magistrats, plus ou moins, avaient été mêlés aux événements récents et que leur impartialité aurait pu être mise en doute, c'est à l'Etat libre d'Orange qu'il demanda un juge compétent, intègre : en effet, M. Gregorowski fut appelé de Bloemfontein pour présider la Haute-Cour, dont il dirigea les débats avec infiniment de tact et d'habileté, pour rendre ensuite un arrêt dont la sévérité méritée fut pourtant mitigée d'indulgence, en dépit d'une campagne d'intimidation odieuse et de menaces mal déguisées : Lionel Phillips, Farrar, le colonel E.-P. Rhodes, frère de Cecil, Fitz Patrick et l'Américain Gray furent condamnés à mort ; leur cinquante-neuf co-accusés, dont la plupart avaient été trompés et n'avaient fait qu'emboîter le pas à un patron impérieux, reçurent comme quote-part dans les dons spéciaux d'un verdict inattaquable *deux* ans de prison chacun suivis de *trois* ans de bannissement, le tout avec l'appréciable doublure de deux mille livres d'amende [1].

1. C'est le 28 mars 1896 que le procès des membres du *Reform Comittee* de Johannesburg, les instigateurs du coup de main du docteur Jameson, se termina

LE COMTE

C'est dans le traitement des prisonniers durant leur emprisonnement préventif qu'éclata l'humanité du gouvernement transvaalien. J'ai visité l'élégant cottage que les quatre membres du *Reform Comittee*, maintenus en prison, occupaient à un quart de lieue de Pretoria. Sauf les volontaires qui montaient la garde à l'entrée, on eût dit une retraite enchantée de millionnaire retiré des affaires. Ils y recevaient librement leur courrier, leurs parents, leurs amis; sous l'œil *protecteur* d'un garde armé, ils se promenaient même à cheval en ville et dans la campagne. Ils correspondaient avec les journaux, notamment avec le *Times*, et ils donnaient des consultations politiques au cours desquelles ils se permettaient de desservir le Transvaal; ils affectaient, du reste, une quiétude entière et, comme ils comptaient sur l'intervention de l'Angleterre, bien qu'ils s'attendaient à une condamdation sévère, ils ne s'apprêtaient pas à mourir.

Quand le verdict fut connu, les amis des condamnés ne prirent pas la peine de dissimuler leur mécontentement; Barnato surtout se distingua par sa fureur excentrique. Il annonça avec force menaces qu'il allait réaliser ses mines, ses immeubles et tous ses terrains pour secouer plus vite et plus complètement la poudre de ses bottes sur ce sol inhospitalier; mais la Bourse de Johannesburg montait ferme et les terrains atteignaient aux enchères des prix plus extravagants que jamais, si bien que s'il eût tenu sa parole, l'associé de Beit et de C. Rhodes eût passé pour mener à bonne fin une opération opportune et qui, plus tard, se serait conclue d'une façon moins fructueuse.

à Pretoria. M. Chamberlain annonça la nouvelle à la Chambre des *Communes*, déclarant qu'aussitôt après avoir reçu cette information, il avait envoyé la dépêche suivante à sir Hercules Robinson :

« Communiquez ce télégramme à M. Krüger : « Le gouvernement anglais « apprend à l'instant la condamnation à mort de cinq membres du *Comité de* « *réformes*. Il n'a aucun doute que Votre Honneur ne commue la sentence, et il a « a assuré le Parlement de sa conviction quant aux intentions qu'a Votre Hon- « neur. »

Cette façon de peser sur les résolutions du président Krüger en faveur de complices avérés était aussi téméraire qu'impudente : Chamberlain dictait la conduite à tenir et disait que l'Angleterre escomptait la condescendance du Transvaal.

LE CAPITAINE

Barnato déraisonnait alors, comme il battait la campagne quand, du pont du navire qui le ramenait en Europe, il se précipita dans la mer qui roule encore sa mémoire peu glorieuse.

MOI

On a reproché au président Krüger d'avoir, par ses hésitations et par ses lenteurs, favorisé les cabales et motivé les complots des *Uitlanders*. S'il avait, dès le lendemain de l'arrestation des *Invaders* ou du verdict de Pretoria, abordé résolument les réformes politiques ; s'il s'était rendu bien compte que l'industrie aurifère est, en somme, l'alpha et l'oméga de la vie économique du Transvaal et de sa prospérité aussi subite que prodigieuse, et si, en conséquence de cette constatation facile, il avait accordé spontanément aux étrangers les dégrèvements et les garanties équitables ; s'il s'était appliqué ensuite à concilier en des mesures acceptables par les uns et par les autres, le désir, assez naturel chez des émigrants fixés à demeure et sans esprit de retour, de pénétrer intimement dans la vie civique du pays qui avait leur préférence afin de participer à ses bienfaits, avec le légitime souci que, d'autre part, avaient les Boers de rester maîtres chez eux et de surnager dans le flot qui tendait à noyer leur nationalité, il est très probable qu'il eût écarté des prétextes apparemment plausibles et qu'il serait arrivé ainsi à briser des armes dangereuses jusque dans les mains de Chamberlain, qui ne cherchait évidemment qu'une occasion pour s'en servir.

LE COMTE

Le président Krüger avait déjà beaucoup accordé et il allait faire dans la voie des concessions pratiques un plus grand chemin quand l'entreprise insensée des *Invaders* paralysa ses efforts en envenimant l'hostilité de deux races incompatibles. Au surplus, pour aboutir dans une telle œuvre de pacification qu'une défiance réciproque rendait éminemment laborieuse, il aurait fallu, de part et d'autre, de la loyauté et de la bonne volonté. Quand donc, depuis leur agression si blâmable, Rhodes et ses affidés ont-ils

fait preuve de dispositions conciliantes? Ils se montrèrent chaque jour plus violents, plus pressants; c'étaient des mendiants qui demandaient l'aumône le poignard à la main, et c'est avec raison qu'à coups de crosse les Boers, qui ne sont point des poltrons, les reconduisirent à l'autre bout du chemin. Nous l'avons déjà dit : une minorité rurale qui s'était réfugiée au fond de ses déserts, abandonnant à la cupidité d'immigrants inconnus d'incalculables richesses, uniquement pour éviter la chicane et pour conserver sans trouble et sans mélange, ses traditions, ses mœurs et ses franchises, devait fatalement être ombrageuse; pouvant, de plus, craindre personnellement d'être absorbés, annihilés, annexés, ce qui paraissait le pire des malheurs redoutés, ces Boers allaient être portés à se défendre encore avec une énergie farouche. Tout cela semblait légitime et très naturel; ce qui ne l'était point, c'est la monstrueuse prétention, nulle part admise, que des étrangers domiciliés au Transvaal, sans naturalisation préalable, c'est-à-dire sans renoncement à leur nationalité originelle, fussent imposés comme citoyens à un pays dont on voulait de cette façon poursuivre l'incorporation pacifique au domaine colonial de l'Angleterre.

Les Boers voyaient la manœuvre et ils s'en défiaient. Les *Afrikanders*, de leur côté, la suivaient d'un œil inquiet; à l'unisson, ils dénonçaient la fourberie de Chamberlain et ses damnables projets.

Ici, Messieurs, la situation se complique de nouveau et davantage. Jusque-là, l'Angleterre, dissimulée derrière Cecil Rhodes, n'avait en face d'elle que le petit Transvaal. Chamberlain, qui met beaucoup d'amour-propre dans la conduite des affaires, s'était juré d'avoir raison du rude lutteur qu'est le président Krüger. Il ne tenait nullement compte du sentiment des *Afrikanders* du Cap, sujets britanniques loyaux; ni des Burghers de l'Etat libre d'Orange, qui vivaient en excellents termes avec la Grande-Bretagne, mais qui, les uns comme les autres, atteints dans leurs préférences et dans leurs aspirations par l'attentat de Jameson, s'étaient rapprochés ostensiblement du Transvaal et le soutenaient alors dans sa querelle.

Tout autre homme que Chamberlain eût pris en sérieuse considération des dispositions de cette nature, dont il aurait su prévoir les suites fâcheuses en cas de conflit. Lui, préféra tout braver, et voici comment :

Sir Alfred Milner cumulait deux fonctions importantes : il était

haut commissaire dans l'Afrique australe et, à ce titre, ayant des pouvoirs en quelque sorte discrétionnaires, il ne relevait que de Chamberlain, ministre des colonies; il était, de plus, gouverneur du Cap et, en cette dernière qualité, assimilé à un souverain constitutionnel, il avait à tenir compte du ministère de la colonie et des indications des Assemblées constituées de Capetown.

Il est indubitable que leur origine commune et des aspirations identiques avaient créé et maintiennent entre Boers, Burghers et *Afrikanders* des liens solides et une étroite solidarité. Autant, d'une part, le sort des Anglais immigrés au Transvaal importait aux Anglais restés au Cap; autant, de l'autre, le sort des Boers du Transvaal tenait à cœur aux Burghers de l'Orange et aux *Afrikanders*, en majorité dans les établissements anglais de l'Afrique du Sud.

Vu ce courant double, parallèle bien que contraire, de sympathies vivaces et qui pouvaient facilement entrer en conflit, un gouverneur avisé, soucieux des intérêts supérieurs et permanents de son pays et des convenances de la colonie qu'il avait à gérer, eût oublié qu'il avait, comme haut commissaire, des droits en quelque sorte absolus et il aurait, avec d'utiles concours à sa portée, en utilisant les sympathies et la bonne volonté ambiantes, cherché une solution pacifique aux dissentiments graves qui menaçaient d'ensanglanter toute l'Afrique australe. Au lieu de s'arrêter à ce procédé tout indiqué et parfaitement pratique, sir Alfred Milner, cédant aux injonctions de Chamberlain, se rendit à Bloemfontein et, d'autorité personnelle, absolue, il prétendit y négocier cavalièrement les conditions de la reddition politique et morale du Transvaal.

La faute était lourde. Elle prouve l'intransigeance provocatrice du directeur d'Alfred Milner. Chamberlain voulait sa guerre, il l'a; et tout l'empire avec lui en souffre atrocement; on en voit apparaître une partie des conséquences qui deviendraient immédiatement effroyables pour la *plus grande Angleterre* si, avec la même fidélité à la solidarité de race et à la foi des traités, les *Afrikanders* du Cap imitaient l'abnégation, l'héroïsme des Burghers de l'Orange qui ont préféré disparaître s'ils ne pouvaient vivre indépendants à côté de leurs frères de sang, aujourd'hui leurs compagnons d'armes immortels.

Ah! messieurs, c'est à Pretoria, dans ce foyer paisible d'un gouvernement jeune et patriarcal, honnête jusqu'à la naïveté, qu'on se rendait bien compte de l'insincérité de l'Angleterre, et qu'on déplorait amèrement la coupable abstention des puissances

en face de violations flagrantes, répétées, avouées de traités solennels et du droit des gens établi. Voilà mis en cause les neutres et les faibles puisque, de fait, on supprime d'entre les choses à respecter, les conventions morales et politiques qui fixaient d'une façon durable leur raison et leur manière d'être, aussi leur droit à l'existence indépendante.

LE CAPITAINE

Le président Krüger n'a pu mener à bien ses négociations avec A. Milner à Bloemfontein. N'eût-il pas bien fait de se rendre à l'invitation du gouvernement anglais et d'aller à Londres même vider le différend ? Il eût évité ainsi nombre de froissements et de récriminations ; les *Afrikanders* du Cap ne seraient point intervenus, ce qui surexcita la défiance, la nervosité britannique; et l'on n'eût pas emprisonné des agitateurs redevenus par trop turbulents, mesure parfaitement justifiée, j'en conviens, mais qui, au milieu de l'animosité générale, soulevait de nouvelles polémiques et faisait courir de nouveaux dangers à la paix africaine.

MOI

Cette visite était en quelque sorte imposée par Chamberlain et le président aurait dû s'y résigner sans conditions. Je parie que chemin faisant on lui eût conseillé de s'exercer à la posture humiliée des habitants de Calais : la chemise, la corde au cou et la soumission sans phrases entraient certainement dans le programme de Chamberlain qui voulait, à bon marché, s'assurer un triomphe qu'il croyait facile.

LE COMTE

M. Krüger n'a pas refusé de se rendre à Londres ; mais il prétendait y aller en chef d'un pays libre dont le premier souci devait être qu'on le respectât. Voilà pourquoi il demandait que les conditions de sa visite à faire fussent débattues, arrêtées ; et pourquoi, de leur règlement préalable, il faisait une condition *sine quâ non*.

L'Angleterre, qui y avait formellement renoncé en 1884, revenait

à son droit de suzeraineté et prétendait l'exercer derechef. M. Krüger demandait qu'on fît un nouvel examen de la convention de Londres, disant qu'aussi longtemps que cet examen ne serait pas admis par l'Angleterre, le gouvernement du Transvaal ne pouvait accepter, dans un esprit amical, aucune suggestion privée du gouvernement britannique au sujet des récriminations des *Uitlanders*; la République se disait disposée, comme elle le fut toujours, avant le *raid* même, à écouter toute plainte juste émanant de n'importe qui.

Il est vrai que Chamberlain, dans une dépêche du 4 février 1896, proposait des mesures pour remédier aux griefs des *Uitlanders* et disait qu'il tenait sa déclaration *comme l'équivalent d'une garantie complète en faveur de la République sud-africaine contre toute attaque à son indépendance provenant de quelque partie que ce soit de l'empire britannique, ou d'un territoire d'une puissance étrangère*. Avec beaucoup d'à-propos le gouvernement de la République sud-africaine ripostait, faisant remarquer qu'étant enclavée dans les possessions britanniques, il n'y avait pas lieu pour lui de prévoir une agression étrangère autre que celle de l'Agleterre ; mais *que les obligations et les relations entre la République sud-africaine et la Grande-Bretagne, établies par les lois internationales, excluaient déjà toute attaque contre l'indépendance de la République de quelque part que ce soit de l'Empire britannique ; que, par conséquent, M. Chamberlain offre à la République sud-africaine une chose que celle-ci possède déjà ; qu'il n'était donc pas nécessaire que l'article 4 de la convention de Londres fût maintenu pour un objet acquis de par ailleurs*.

Et les fins diplomates de Pretoria ajoutaient que si l'Angleterre n'était point disposée à revoir la convention de Londres pour y substituer un traité d'amitié et de commerce, avec, en sa faveur, la clause de la nation la plus favorisée; mais en laissant en dehors de ce traité, où ils n'avaient que faire, les griefs des *Uitlanders* toutes choses d'ordre intérieur, ils ne voulaient pas de leur côté insister sur une question d'un ajournement commode. En ce cas, ils se contentaient d'exiger l'indemnité pécuniaire due pour la violation du territoire de la République par Jameson et de l'assurance formelle que pareil attentat ne se reproduirait plus d'aucun point des possessions britanniques.

La question ainsi posée était nette. On comprend que, frappé dans son amour-propre, Chamberlain ne voulut pas la discuter et qu'il se résigna, faute de pouvoir mieux faire, à charger Alfred

Milner de négocier avec le prudent Krüger, dont on subissait ainsi, bien à contre-cœur, la supériorité intellectuelle et morale.

MOI

Quel noble caractère que celui de cet admirable vieillard que Paris, malgré tout, acclama avec tant de cordialité [1] !

1. M. Stead a longtemps vécu au Transvaal et il a révélé sur le président Krüger, intime, des choses fort intéressantes. On sait la rigide piété du président. En protestant convaincu et austère, il ne fait qu'un avec sa Bible; on la trouve à son chevet, et par sa lecture attentive il dissipe souvent l'ennui de ses insomnies. Il l'interprète avec originalité; un interlocuteur lui avoua, certain jour, ne point comprendre le mystère de la Trinité. Krüger lui en fit de vifs reproches, ajoutant qu'il allait le lui expliquer :

Prenez une chandelle, dit-il, qu'avez-vous ? Le suif, qui est le Père ; la mèche, qui est le Fils et la flamme qui est le Saint-Esprit. Et cependant, quoiqu'il y ait là trois choses distinctes, vous admettez bien qu'elles ne font qu'une chandelle. Eh bien ! si ces choses-là sont possibles dans ce que vous voyez tous les jours sous vos yeux, pourquoi doutez-vous de ce qui est dit dans la Bible ?

Quant aux habitudes du président, M. Stead nous rapporte :

La sobriété du président Krüger est proverbiale et l'on sait qu'il a peu d'indulgence pour ceux qui abusent de l'alcool. Il ne prend que du café dans les banquets officiels, il n'a jamais porté de toast qu'en buvant du lait.

Krüger n'a pas cessé jusqu'ici de vouloir qu'on lui fasse chez lui de la vieille cuisine hollandaise, s'écartant en cela des habitudes sud-africaines. Il mange très vite et fait trois repas par jour. Le matin un léger déjeuner, à midi un menu copieux et le soir un souper également léger. A midi, il est généralement seul à table, parce qu'il n'est pas d'usage que les dames de la maison prennent leurs repas aux mêmes heures que les hommes, qui sont servis avant elles.

Krüger gouverne sa famille avec une main de fer qui ne se cache jamais sous un gant de velours. S'il y a quelque chose qui cloche, il dit ce qu'il en pense à celui à qui le reproche incombe, et cela tout haut, devant tout le monde, de sa grosse voix accoutumée. Les étrangers s'en émeuvent, mais les membres de la famille savent à quoi s'en tenir et ne s'en affectent pas outre mesure. Il est du reste très aimé des siens.

Les ouvriers employés à la ferme de Krüger n'ont jamais cessé de l'entourer de respect, sinon d'affection, n'ignorant point qu'il est avant tout aussi juste que sévère avec ceux qui le servent. Leurs relations avec le président étaient celles de l'époque féodale. Un d'eux, à qui l'on demandait son opinion sur son maître, répondit : « Il est exigeant, mais il est d'une justice absolue. »

Il tient sa femme, d'une simplicité rustique, à l'écart de la vie politique.

Mme Krüger est très aimée du peuple boer, surtout à cause de sa tendresse pour les souffrants. Elle se dévoua tellement après l'explosion de dynamite à Johannesburg, où un grand nombre de pauvres gens périrent, qu'elle fut sérieusement malade pendant plusieurs semaines. Elle a en horreur tout ce qui est innovation. Elle ne put se décider, quand eut lieu l'inauguration du premier chemin

LE CAPITAINE

Et que l'Allemagne a tant désiré fêter à son tour !

LE COMTE

Mais de qui l'attitude expectante et ferme, est d'un si bel exemple dans un monde amoindri où l'égoïsme triomphe de la vérité et du bon droit. Il ne m'appartient pas, messieurs, de révéler toutes les raisons qui m'amenèrent dans Pretoria. Elles figurent, en somme,

de fer à Pretoria, à se rendre à la station pour assister à l'arrivée et au départ des trains.

« J'ai vécu jusqu'ici sans voir ces choses-là, dit-elle, et je n'en ai que faire maintenant. »

Le président Krüger a des façons topiques de gouverner. A un fonctionnaire, fort estimable d'ailleurs, qui demandait à se rapprocher de Pretoria, il fit la parabole suivante :

Je ne suis pas un homme d'Etat, je ne suis qu'un fermier, et dans ma ferme, quand on attelle les bœufs à un char, on met toujours le plus indocile à portée du fouet, tandis que l'on place en avant ceux à qui l'on peut se fier pleinement. De cette façon, il n'y a que les bêtes récalcitrantes qui reçoivent les coups dont elles ont besoin, tandis que les bons bœufs peuvent fort bien ne pas être atteints par le fouet. Il en est de même du gouvernement. Quand j'ai affaire à des fonctionnaires indisciplinés, je les tiens à portée de la main pour pouvoir leur infliger une punition le cas échéant et les obliger à travailler ; et quant aux gens fidèles et de tout repos, je les envoie au loin occuper des positions où ils n'ont pas besoin de ma constante surveillance. Voilà pourquoi je ne vous ai pas rapproché de Pretoria ; c'est parce que j'ai toute confiance en vous.

L'autre aurait désiré peut-être moins de prévenance.

La richesse du président Krüger est réelle ; aussi des bruits tendancieux n'ont-ils cessé de courir sur son origine. M. Stead montre qu'elle est très simple et tout à fait en harmonie avec la finesse rurale qu'on connaît au président.

Krüger, dit-il, a été merveilleusement secondé par la bonne fortune dans ses opérations d'affaires, sans compter les chances de nature spéciale qu'un chef peut toujours encourager. C'est ainsi qu'il a acheté la ferme de « Gedul », à quelque distance de *Randref*, il y a une quinzaine d'années et ne l'a payée que 1500 livres sterling (37.500 francs). Depuis elle lui a rapporté plus de 130.000 livres (4.250.000 francs), depuis qu'on a découvert que le Reef principal passait par cette propriété. Chaque fois qu'il a vendu un bien à une compagnie, le président a demandé de l'argent en espèces et s'est refusé à prendre des valeurs. Sa réponse en ce cas est toujours catégorique.

« Non, gardez vos titres et donnez-nous des écus ; si je prends des valeurs, vous les ferez tomber à rien et me pousserez, de peur, à les vendre. Puis, vous amènerez la hausse et j'aurai perdu mon argent. »

Cela se voit ailleurs qu'au Transvaal.

dans la noble résolution qui porta le tsar Nicolas II à provoquer à La Haye la réunion de la conférence de la paix.

A peine arrivé dans la capitale du Transvaal, je me fis un devoir, et ce fut un réel plaisir, de la parcourir dans toutes ses parties; ce fut tôt fait : elle comptait à peine 12.000 habitants dont le laisser-aller charmant et l'humeur placide forment un si frappant contraste avec la perpétuelle agitation des gens de Johannesburg. J'admirais le palais du gouvernement, qui, avec les pavillons carrés qui terminent chacun des angles de son vaste quadrilataire, avec son dôme central qui abrite la *Volksraad*, avec son beau perron et un avant-corps original qui supporte, outre une élégante tourrelle, la statue de la Liberté [1], a vraiment bel air dans son ensemble imposant.

Je me trouvais sous le péristyle du palais quand, vers cinq heures du soir, une vive poussée se produisit parmi les étrangers accourus : « Voilà le président ! » fit-on. En effet, M. Krüger sortait du palais : à cette heure, chaque jour, il quittait son travail. Il gagna son landau, la police à cheval l'entoura aussitôt (précaution prise depuis le *raid* de Jameson) et *N'oom* (l'oncle) Paul, par une allée ombreuse, tirée au cordeau, rentra dans sa villa distante d'un mille environ.

Pretoria a un aspect tout particulier; sauf une seule rue où le commerce s'est tout entier concentré, il n'y a que des avenues spacieuses, bordées de cottages perdus dans une riante verdure, que ne flétrit pas l'éternelle poussière et la durable sécheresse dont

1. Cette statue a déjà toute une histoire. Ce n'est qu'après de longs et laborieux pourparlers qu'elle a pu être posée sur le campanile de l'édifice. Les vieux Boers, réformés austères, trouvaient que la femme devant représenter la Liberté rappelait la *Vierge Marie*, d'autres étaient d'avis qu'elle pouvait passer pour une statue de la reine *Victoria*. Tant au nom de la *religion* qu'en considération de *l'indépendance nationale* la statue, œuvre d'art de médiocre valeur, était menacée d'un refus quand l'architecte arriva enfin à persuader les Boers de leur double erreur, et à mettre sa Liberté à la place où elle domine aujourd'hui la ville.

Cette histoire me remet dans l'esprit une autre qui la vaut. On avait introduit au Transvaal des canons à grêle pour dynamiter les cieux avec l'espoir de provoquer ainsi la pluie, comme ailleurs on veut de cette façon conjurer la grêle, opération d'un effet du reste parfaitement douteux.

Cela, les vieux Boers ne paraissaient pas pouvoir le tolérer. Il y eut une interpellation au *Volksraad* et sur l'observation d'un homme compétent qui trouvait téméraire de mettre ainsi le « doigt dans l'œil de Dieu », l'usage de ces canons sacrilèges fut proscrit par le vote indigné d'une imposante majorité ; Krüger lui-même ne put amener l'assemblée à une plus saine appréciation des phénomènes météorologiques.

souffre tant la nature à Johannesburg, quelque soin qu'on prenne à l'en protéger. Outre des Boers, on rencontre à Pretoria des Suisses, des Belges, des Allemands, tous gens d'allures également pesantes, réfléchies, mais aussi de mœurs paisibles.

Le lendemain, j'avais audience chez le président. Je me rendis à son cottage, qui n'est guère qu'un peu plus vaste, un peu plus ombragé que ceux qui l'entourent; devant, sur un terre-plein, se dressaient des tentes qui servaient de corps de garde à de jeunes volontaires, qui marquaient le pas sous l'œil radouci de quelque sous-officier allemand. Deux sentinelles veillaient à la porte. Je déclinais mon nom et fus aussitôt introduit sans aucune cérémonie. L'oncle Paul m'attendait sous la véranda. Il vint à moi, sanglé dans sa vieille redingote, sa haute taille toute redressée, la main largement tendue, avec un gros et franc sourire. Tout de suite, cet homme étonnant vous mettait à l'aise; il s'informe de votre santé et vous félicite d'avoir songé au Transvaal jusqu'à prendre la peine de le visiter. Il m'offrit des cigares, reprit sa pipe, envoya adroitement un paquet de salive dans une boîte d'acajou et l'entretien commença.

Vous me permettrez de ne faire la moindre allusion à ce qui était l'objet spécial de ma mission. Entre autres choses, dont la divulgation importe peu, nous causâmes de la situation générale de l'Afrique australe, de son avenir, des *uitlanders*, de leurs griefs et aussi de la franchise électorale.

MOI

Il y était franchement opposé à cette franchise-là.

LE COMTE

Il ne me l'a point dissimulé. « Il fallait à tout prix, me dit-il, sauvegarder l'indépendance de notre pays, assez durement acquis pour qu'il eût à nos yeux, toute autre considération mise à part, un prix inestimable. Au surplus, si derechef notre souveraineté était discutée, accaparée, que voulez-vous que deviennent les Boers, en quelle contrée plus lointaine, plus inaccessible peuvent-ils se retirer encore? Cecil Rhodes nous assiège; et de terres libres il n'en existe plus en Afrique. Il nous faut donc nous roidir contre l'ennemi obstiné, défendre nos propres franchises et l'inviolabilité de la patrie que nous avons su nous faire.

« C'est en 1890 que, sans la moindre dissimulation quant au but à atteindre, j'ai fait tout en mon pouvoir pour rendre l'obtention de la franchise pour les étrangers aussi longue, aussi compliquée, aussi pleine de garanties ordinaires et extraordinaires que possible. Songez donc, Monsieur, qu'à ce moment-là nous étions dix mille Burghers, et que les Anglais nous arrivaient chaque jour en masses compactes, et qu'ils affectaient d'autant plus d'insolence qu'ils calculaient notre faiblesse d'après notre petit nombre.

« Mes résolutions furent donc inspirées par l'urgente nécessité d'assurer notre liberté.

« Avec les années écoulées, nos soucis ont diminué sensiblement : outre que parmi les immigrants, nous avons trouvé des éléments excellents et amis; nos Burghers, de leur côté, sont passés de dix mille à trente mille. Il est incontestable, en conséquence, que notre politique peut se modifier, se montrer moins ombrageuse et plus accueillante; mais encore en toutes matières délicates, en affaires électorales notamment, faut-il procéder avec méthode et ne pas dépasser les justes mesures. Je suis tout disposé à favoriser une réforme que la sécurité de l'Etat aujourd'hui tolère. J'abaisserai volontiers les quatorze années de résidence requises à neuf années, et peut-être que je ne m'arrêterai point là; mais, quoi que je fasse, quoique j'arrive à concéder en considération de la paix, dont plus que personne le Transvaal sait apprécier les bienfaits, croyez bien qu'il ne m'arrivera jamais de contenter l'Angleterre. Non, non. Elle demande des réformes, mais ne vise qu'à supprimer notre indépendance : nous sommes le point noir, l'inconnu qui plane sur ses vastes projets en Afrique, et nos richesses, jusqu'ici ignorées, lui conviennent. Il ne lui faut point d'autre motif pour nous chercher querelle ; et ces raisons nous disent que nous n'aurons la paix que par la guerre victorieuse.

« Supposons, Monsieur, que je veuille essayer de contenter Chamberlain. Je n'espère pas, avec le peu de souplesse que me laisse un grand âge et beaucoup d'expérience, avec ma bonne volonté qui reste pourtant intacte, pouvoir le suivre de concession en concession jusqu'au sacrifice suprême qu'il se propose de nous imposer : la servitude. Si je renonce à quatorze années de résidence pour descendre à douze, dix ou neuf années, comme à Bloemfontein, il demandera plus et mieux; il trouvera le chiffre sept plus biblique, partant plus de saison ; admettons que j'adopte sept, il voudra cinq ; et si, par mésaventure, je m'arrange de ce

nombre, il me déclarera la guerre de dépit : parce qu'il lui faut la guerre pour exécuter son projet intégral.

« Dans chaque différend qui existe ou naîtra entre nous, ce sera la même procédure et les mêmes contestations, le même résultat : un conflit préparé délibérément pour supprimer notre autonomie. Hélas ! nous ne pouvons, Monsieur, contenter l'Angleterre qu'en lui abandonnant nos biens, en acceptant son joug ; mais comme la liberté c'est la vie même d'un Burgher, nous la soutiendrons jusqu'à frapper d'étonnement le monde, alors même qu'il voudrait rester indifférent. »

MOI

C'est fait.

LE CAPITAINE

Et sur l'horizon le plus lointain n'apparaît point encore la tache d'azur annonçant la fin de l'orage.

LE COMTE

Le vieillard parlait ainsi lentement, appuyant sur chaque phrase, scandant chaque mot, l'œil voilé d'une larme et la voix légèrement étranglée : « Dieu nous aidera, poursuivit-il d'un ton plus solennel, avec une sorte d'inspiration ; le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; Jéhovah, qui sut armer les Macchabées, notre Dieu enfin n'abandonne point les faibles qui, l'âme pure, la conscience tranquille, puisent leur force dans sa justice et ne luttent que pour le bon droit ; le Transvaal sera ce qu'il apparaît déjà : le foyer, l'avenir de l'Afrique australe. Oh ! je vois couler des torrents de larmes et des flots de sang ; je vois un deuil profond voiler notre ciel et broyer nos âmes ; je vois... aussi notre triomphe[1] ! et, dans mon cœur rassuré, je bénis l'Éternel !...

1. M. Emile Boutmy, de l'Institut de France, apprécie ainsi le rôle de M. Chamberlain : Dans les pourparlers avec Krüger, il est impossible de suivre M. Chamberlain. Il a donné apparemment aux conférences de Bloemfontein la liste des conditions auxquelles il fera la paix. Quand Krüger, après une certaine résistance, se soumet à ces conditions, c'est le même Chamberlain qui les trouve insuffisantes ; il veut davantage. La procédure de l'arbitrage a été acceptée à La Haye sur l'initiative de l'Angleterre, mais c'est en vain que les deux républiques offrent d'y avoir recours. La suzeraineté de l'Angleterre a été abolie en 1884 ;

— Alors, observais-je, Votre Honneur n'est plus opposé à la franchise ; elle accorderait...

— « Entendons-nous, répliqua-t-il avec vivacité. A la sincérité nous n'opposerons que la cordialité. Ceux qui voudront se naturaliser en auront la faculté et un sûr moyen ; nous les soumettrons, comme on le fait équitablement en tout autre pays, à une période probatoire, qui nous permettra de discerner qui sera respectueux de nos usages et de nos lois, qui viendra à nous avec un cœur ami et sans arrière-pensée ; ceux-là, et ceux-là seuls, nous les adopterons. En agissant de la sorte, nous ne ferons que consolider la situation du pays et asseoir encore mieux notre indépendance.

« Retenez bien, Monsieur, ce que je vais vous dire, et répétez-le à l'occasion pour me rendre témoignage : Si jamais la guerre éclate — hélas ! je pressens qu'elle éclatera tôt ou tard, — c'est Cecil Rhodes et ce sont les millionnaires du Rand qui l'auront rendue inévitable ; ils convoitent notre pays : je les vois prêts à mettre en actions notre indépendance nationale ! Comment raisonner avec de telles gens ; il faudra les réduire ! Et si la guerre éclate un jour, plaise à Dieu que ce soit une éventualité lointaine ! je n'attendrai l'aide d'aucune nation : aucune, en effet, n'oserait engager la lutte, fatale sur mer, pour venir à notre secours. Nous aurons des sympathies ; on fera pour nous des vœux ardents, mais platoniques ; on nous laissera nous débrouiller avec l'Angleterre. Nous ferons la paix, après une guerre acharnée, quand on la désirera ; nous ne souscrirons à aucune convention nouvelle ; nous n'accepterons aucune condition déshonorante ; la paix n'ira pas, pour nous, sans une indépendance parfaite : nous vaincrons où nous mourrons, Monsieur.

« On vous a parlé des *griefs* des uitlanders, je le suppose. Ces *griefs*, si tant est qu'ils existent — c'est la chose du monde la moins démontrée, — ont été, en tous cas, exagérées à plaisir.

cela résulte, non pas seulement du dernier traité qui n'en parle pas, mais des négociations qui la mentionnent simplement pour déclarer qu'il n'en sera plus question. M. Chamberlain insiste à la fin sur la suzeraineté parce qu'il sait que cette condition est inacceptable pour les Boers et qu'ils ne la ratifieront jamais. On sent dans tout cela une indifférence cynique pour les formes. C'est un homme robuste qui refuse de se laisser lier et dégage ses mains ; sa conscience est tranquille, car il a pour lui le fond des choses, à savoir que la race hollandaise ne doit pas faire obstacle à la race anglaise ; qu'elle doit, au contraire, se courber sous la suprématie britannique.

M. Schreiner, premier ministre du Cap, en a convenu avec une parfaite loyauté; les esprits seraient certainement apaisés, si les impérialistes, inspirés et appuyés, ne prenaient à cœur de rendre toute conciliation impossible; s'ils ne soufflaient constamment sur le feu; s'ils ne remuaient sans cesse des cendres qui ne demandent qu'à refroidir.

« Pour preuve irrécusable, j'en appelle aux membres du *Reform Committee* que j'ai rendus à la liberté. Ils ont déclaré publiquement leur sentiment sincère, disant : « Le gouvernement allait faire droit à nos revendications. Quand Cecil Rhodes apprit que nous allions obtenir des satisfactions, au moins celle que demandait la grande majorité du *Reform Committee*, il se hâta de jeter dans le pays le docteur Jameson, qui attendait à Mafeking le moment d'intervenir les armes à la main. Il était contraire aux projets de Rhodes que le *Reform Committee* fît triompher, pacifiquement et sans lui, les intérêts des *uitlanders*, dont il ne se souciait pas. Il nous a joués; sans que la plupart de nous s'en doutassent, il s'est servi de nous pour essayer de mettre la main sur le Transvaal. »

1. M. Krüger appuya la réforme électorale devant le *Volskraad*, et M. Chamberlain dut craindre que la guerre ne perdît sa raison d'être, le jour où Sir Henry Campbell Bannermon lui demanda, aux Communes, s'il était vrai que le délai de sept ans de résidence avait été accepté; il dut répondre :

« J'ai reçu la dépêche suivante de sir Alfred Milner, 19 juillet 1890 :

« L'agent de l'Angleterre à Pretoria rapporte que l'article 4 de la nouvelle loi « électorale a été voté par vingt-deux voix contre cinq, avec la modification sui- « vante : les mots « délai de neuf ans » ont été remplacés par les mots « délai « de sept ans ». Cette clause a pour effet de donner rétroactivement le droit de « vote à tout uitlander justifiant d'une résidence de sept ans. »

« Je n'ai aucune information officielle au sujet de la distribution des sièges, mais le bruit a couru que le gouvernement de la République sud-africaine se propose d'accorder sept nouveaux sièges à ceux des districts qui sont en majeure partie habités par des étrangers.

« Si ce bruit est confirmé, l'important changement qui vient de se produire dans les propositions du président Krüger, ajoutés aux divers amendements qui viennent d'être votés, est de nature à faire croire au gouvernement que la nouvelle loi servira de base à un arrangement définitif, sur les lignes générales, des propositions de sir Alfred Milner à la conférence de Bloemfontein. Le gouvernement, néanmoins, a observé que le *Volskraad* avait maintenu un certain nombre de conditions dont l'interprétation pourrait empêcher des uitlanders d'acquérir le droit de vote, alors que pourtant ils seraient qualifiés pour cela.

« Ces conditions pourraient, de la sorte, enlever d'une main ce qui serait accordé de l'autre. C'est ainsi, par exemple, que les étrangers désireux d'acquérir le droit de cité doivent produire un certificat constatant que, pendant la période requise

C'était ma conviction intime et cette persuation pesa beaucoup dans mon esprit pour user d'indulgence. Considérez aussi que le *raid* de Jameson ne nous a point causé un préjudice politique, ni moral. Il a servi surtout à dessiller les yeux des Burghers et des *Afrikanders*. L'Orange, qui hésitait jusque-là, s'est joint à nous résolument par un traité d'alliance défensive[1]. C'est avec raison

pour la naturalisation, ils ont régulièrement fait constater leur présence sur des registres officiels. Or, *il paraît* que, depuis un certain nombre d'années, l'usage de ces registres est tombé en désuétude, et il y a bien peu d'uitlanders, même parmi ceux qui résident depuis longtemps au Transvaal, qui aient fait régulièrement enregistrer leur présence. »

1. M. Krüger alla lui-même négocier le traité d'alliance à Bloemfontein. La convention qui intervint entre les deux présidents complétait et précisait les stipulations du traité de Potschefstroom, conclu en 1889 par les présidents Krüger et Reitz. L'acte de Potschefstroom comprenait deux sections principales ; la première, relative aux rapports « d'amitié et de commerce » des deux pays, établissait que les *burghers* de l'Orange et du Transvaal jouiraient des mêmes droits et des mêmes libertés sur le territoire des deux Républiques, et ne seraient pas soumis à des taxes ou obligations spéciales ; exception était faite pour les droits politiques, dont chacune des parties contractantes réservait à ses citoyens l'exclusive possession. Au point de vue commercial, il était déclaré qu'aucun des deux Etats n'imposerait des tarifs plus élevés aux produits similaires de l'autre ; ils s'abstenaient également de prélever des droits sur les marchandises en transit de ou pour l'une et l'autre République.

La deuxième partie du traité de 1889 avait trait aux rapports politiques de l'Orange et du Transvaal. Elle disposait qu' « en l'absence d'une union fédérale, impraticable dans les circonstances actuelles », chacun des deux Etats se devait mutuelle assistance en cas d'agression venant du dehors, à moins que « celui des deux Etats qui serait invité à concourir à la défense de l'autre pût démontrer l'injustice de la cause de ce dernier ».

Les modifications apportées à ces stipulations par l'acte de Bloemfontein n'étaient pas considérables. Le traité de 1897 répète dans ses termes exacts les clauses commerciales de la convention de Potschefstroom ; il se contente d'introduire à la suite de l'article 2 un nouveau paragraphe relatif « à la consommation, préparation, manipulation, fabrication des produits du sol et de l'industrie de l'un ou de l'autre Etat », lesquels ne doivent pas être soumis à des taxes plus lourdes dans un des deux pays que dans l'autre. Réserve est faite cependant pour les alcools et spiritueux, qui sont, au Transvaal, l'objet d'un monopole concédé à des particuliers. Dans le même ordre d'idées, la deuxième innovation de l'acte de Bloemfontein est que toute discussion provenant d'une interprétation divergente des termes de la convention sera soumise à un arbitrage.

En ce qui touche la partie politique, c'est-à-dire l'alliance défensive des deux Etats, l'acte de 1897 reproduit purement et simplement le traité de Potschefstroom : il constate que, malgré le sincère désir qui anime les deux parties contractantes de conclure entre elles une union fédérale, il est impossible « avant un certain nombre d'années », de donner à ce désir une forme réalisable ; et quant à l'assis-

que j'ai pu dire alors que les deux Etats étaient comme *mari* et *femme*, étroitement unis dans un ménage parfaitement assorti. D'aucuns ont voulu à ce propos dépenser un peu d'esprit facile et disaient que « le ménage existait indubitablement, mais que l'Orange n'y voulait pas jouer le rôle de la femme ». Toute comparaison pèche par un endroit ; je dirai seulement que le Transvaal n'était pas un mari mal venu, encore moins intraitable. Le *raid* fit aussi que l'immense majorité de la population africaine, l'*Afrikander Bond* à sa tête, prirent conscience de leur force, de leurs intérêts menacés. On se groupa partout, résolu à opposer une digue aux empiètements britanniques. Pour quelques approbations isolées que rencontre la tentative criminelle de Rhodes, des centaines de meetings firent entendre de courageuses protestations.

Ici même, j'ai reçu M. de Villiers, un *afrikander* déterminé, membre du ministère du Cap et procureur général. Il cédait à cette solidarité africaine, enfin avouée, quand il vint appuyer le droit évident de mon gouvernement ; et M. Hofmeyer, chef de l'*Afrikander Bond*, ne faisait pas autre chose quand, prenant fait et cause pour mon pays, il blâmait l'intrusion intolérable des impérialistes dans nos affaires intérieures.

Retenez donc bien ceci : c'est Jameson qui a fait l'*Union de l'Afrique du Sud*. J'ignore les tribulations que cette union aura à subir ; mais quoi qu'on fasse et quoi qu'elle souffre pour atteindre son plein épanouissement, tenez pour certain qu'elle gagnera du terrain et des batailles, que tôt ou tard, et tôt mieux que jamais, elle repoussera l'Angleterre de l'Afrique australe.

Je m'inclinais avec une grande conviction que le noble vieillard venait de me communiquer : « Que Dieu vous entende, dis-je !

tance mutuelle que se doivent les deux Républiques, la convention de Bloemfontein en dispose de la même manière que faisait le traité précédent, avec la même réserve morale au bénéfice de celle des deux parties dont on réclamerait le secours. Le seul point nouveau contenu dans le document apparaît sous la forme d'un protocole adjoint au traité : il y est déclaré que les obligations imposées éventuellement aux burghers des deux Etats, en cas d'hostilité, doivent avoir pour conséquence l'octroi réciproque des droits de citoyen.

Le traité de Bloemfontein prévoit enfin la création d'un « Conseil de députés » des deux Etats : ce conseil, composé de dix membres, dont cinq pour le Transvaal et cinq pour l'Orange, nommés pour deux ans par le président avec la sanction du Conseil exécutif, devra se réunir tous les ans alternativement à Pretoria et à Bloemfontein ; il aura pour mission d'étudier les questions d'intérêt commun (commerce, industrie, défense nationale, législation, etc.) et son rapport devait être soumis pour l'adoption au vote des parlements des deux pays.

Ce jour-là les peuples vous rediront en chœur : « Avez-vous vu « *un peuple de héros !* »

— Ce peuple-là vous entoure, Monsieur, repartit M. Krüger. Il ne provoque personne ; mais qu'on l'appelle au combat et aucune tache ne sera au-dessus de sa vaillance ; il a mis sa confiance dans le Seigneur et le Dieu des armées le guidera dans les batailles : non, non, ce peuple ne servira pas !

— Il ne cédera pas, répétai-je comme dans un rêve, et je me retirai charmé et subjugué par l'ascendant de cet homme prodigieux.

LE CAPITAINE

La guerre inévitable, pour avoir été chaque jour provoquée par l'Angleterre, qui prétend être souveraine partout où, par aventure, elle a posé le pied, était donc l'obsession du vénérable président comme elle était aussi la constante préoccupation de son peuple. La question des *Uitlanders* me paraît un malentendu, une confusion. Somme toute, il n'y avait en Afrique australe que deux races inconciliables : les *Anglais* et les *Boers* ; leur incompatibilité venait surtout, outre la longue série de persécutions exercées par les uns sur les autres, de ce qu'il y avait alors entre eux, irrésolue, une question de préminence et de souveraineté.

MOI

Les *Uitlanders,* sauf les Anglais et quelques personnalités qui leur étaient diversement inféodés, n'approuvaient nullement les intrigues britanniques : ils se disaient *pro boer* et nous les avons vus sincères dans leurs protestations jusqu'à se joindre aux *Afrikanders* et prendre les armes en faveur du Transvaal. Beaucoup ne revendiquaient pas, même en retour de cet appui matériel et moral, un droit de cité quelconque. Quand donc Chamberlain, aux *Communes*, répétait à plaisir que la situation dans la République Sud-africaine restait inacceptable, il parlait à un point de vue très particulier ; et lorsque, avec grand fracas, il envoyait au Cap renforts sur renforts, se joignant à lord Salisbury pour interpréter d'une façon fantaisiste les négociations conduites en 1881 et au cours desquelles M. Krüger aurait promis, selon eux, l'égalité de traitement des deux races prédominantes au Transvaal, il ne faisait qu'avancer sciemment une contre-vérité qui, dans cette occurrence, devenait une provocation gratuite et tendancieuse.

Chamberlain exigeait notamment que la nouvelle loi transvaalienne sur la naturalisation fût soumise à une commission mixte de représentants des deux pays ! Pourquoi donc des Anglais eussent-ils été mêlés dans l'affaire à l'exclusion des autres étrangers ? Pour le Transvaal, il y avait lieu de savoir si, autant qu'un charbonnier, il était maître chez lui ; c'était son avis et pour le prouver, il repoussa les prétentions britanniques ; ce n'est pas, non plus, pour cette attitude digne qu'il y a lieu de le blâmer. Avant de leur permettre de lui recommander l'équité, avant d'accepter qu'ils vinssent se ménager chez lui la jouissance de privilèges immérités sous prétexte que les aspirations anglo-saxonnes sont le rayonnement même de la justice universelle, M. Krüger avait tout à fait raison d'envoyer les Anglo-Saxons voir chez eux d'abord comment la justice fonctionne et comment, sur les bords de la Tamise, l'Angleterre respecte l'honneur et les intérêts des étrangers : le rapprochement, selon lui, ne pouvait manquer de les confondre mais pour ce motif précisément, ils objectèrent qu'il sortait de la question.

A la rigueur, dans un esprit de conciliation excessif, mais qui n'était pas incompatible avec sa noble nature, M. Krüger aurait pu admettre cet examen bilatéral, accorder d'autre part aux étrangers une représentation en quelque sorte proportionnelle ; pourtant, cette façon de présenter les requêtes, la tendance séculaire des Anglais de s'immiscer peu à peu, progressivement, afin de supplanter et asservir, étaient des leçons et des motifs suffisants pour se tenir ferme sur le droit rigoureux.

M. Krüger l'a fait. Il aurait dû de plus, a-t-on insinué depuis, tenir compte du droit spécial que s'arroge la force. A cela, avec son tempérament, spécial aussi, et qui est le tempérament de tout le peuple boer, il aurait répondu certainement que la source de la force c'est Dieu, et que Dieu aime surtout la vérité et la justice. Cette considération me semble au nombre de celles qui eussent grandement honoré les sociétés bibliques de Londres, si elles s'étaient appliquées à la faire prévaloir au sein du gouvernement britannique.

LE COMTE

En résumé, si le Transvaal n'avait pas été une enclave dans les possessions britanniques ; si la question de ses rapports avec les Hollandais du Cap et de son influence déjà dirigeante en Afrique

australe n'avait été un grave souci pour les hommes d'Etat anglais ; si les armements transvaaliens ne leur eussent porté ombrage en leur laissant craindre sérieusement pour l'avenir, tous les Anglais eussent partagé l'avis de M. Balfour jusqu'à répéter avec lui que, sans toutes ces circonstances « la question des *Uitlanders* restait un mince problème ». Si mince, en effet, que d'abord on ne parlait que des griefs des *Uitlanders* et des satisfactions économiques qui leur étaient dues ; ensuite on abandonna ces griefs qui parurent manquer de fondement pour ne songer qu'à leurs droits politiques que beaucoup ne soupçonnaient ni ne revendiquaient ; quand cette plate-forme s'écroula à son tour, on agita la question de suzeraineté sur laquelle on savait les Boers intraitables. Très habilement M. Krüger accorda au gouvernement anglais plus qu'il ne demandait. Il abaissa la durée de résidence non pas à neuf, à sept ans, mais à cinq ans, à la condition cependant que l'Angleterre ne parlerait plus de son droit de suzeraineté, mais renonçât à intervenir dorénavant dans les affaires du Transvaal et acceptât que les autres litiges pendants fussent réglés par voie d'arbitrage. Chamberlain accueillit fort bien tant de concessions inattendues, mais il restait inébranlablement accroché à son droit de suzeraineté. Le masque tombait ; de part et d'autre on savait à quoi s'en tenir sur les dispositions réciproques et sur les résolutions qui restaient à prendre : c'était la guerre immédiate en l'absence même de l'*ultimatum*[1] que la République Sud-africaine opposa à la persistante

1. Voici le texte complet de la dépêche reçue le 10 octobre 1899, à six heures quarante-cinq, de l'agent britannique à Pretoria ; c'est l'*ultimatum* du Transvaal :

« Pretoria, 10 octobre. — Le gouvernement de l'Afrique du Sud se voit obligé de demander, une fois de plus, au gouvernement de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande de se reporter à la convention de Londres de 1884, conclue entre cette République et le Royaume-Uni, et qui, aux termes de l'article 14, procure certains droits déterminés à la population blanche de cette République. Cet article est ainsi conçu :

« Toute personne autre que les natifs se conformant aux lois de la République « aura toute liberté ainsi que sa famille d'entrer, de voyager, de résider dans une « partie quelconque de la République Sud-Africaine. Elle aura le droit de louer ou « posséder des maisons, manufactures, établissements commerciaux, etc.

« Elle peut exercer le commerce, soit en personne, soit par un représentant. Elle « ne sera pas soumise, en raison de sa personne ou de sa propriété, de son com- « merce ou de son industrie, à aucune taxe, soit générale ou locale, autre que « celles qui sont ou seront imposées aux citoyens de la Républiqne. »

« Le gouvernement de l'Afrique du Sud désire faire observer de nouveau que les droits ci-dessus mentionnés sont les seuls que le gouvernement de Sa Majesté ait réservés dans la convention ci-dessus, en ce qui concerne la population *uit-*

intrusion de l'Angleterre qui ne différait ses réponses que pour compléter ses armements.

Le texte de l'*ultimatum* est présent en votre mémoire. Il résume

*lander* de cette République, et que la violation de ces droits, seule, pourrait donner à ce gouvernement le droit à des représentations diplomatiques, ou à une intervention, tandis que le règlement de toutes les autres questions affectant la situation ou les droits de la population *uitlander*, aux termes de la convention ci-dessus mentionnée, reste entre les mains du gouvernement et des représentants du peuple de la République du Sud de l'Afrique.

« Au nombre des questions pour le règlement desquelles le gouvernement et le *Volksraad* sont seuls compétents, figurent les droits de franchise et ceux de représentation du peuple de cette République, et bien que le droit exclusif de ce gouvernement et du *Volksraad* au règlement de cette franchise et de cette représentation soit rendu ainsi indiscutable, le gouvernement a cependant eu l'occasion de discuter amicalement la franchise et la représentation du peuple avec le gouvernement de Sa Majesté, sans toutefois reconnaître au gouvernement de Sa Majesté aucun droit à cet effet.

« Le gouvernement, en formulant la loi actuelle de franchise et la résolution relative à la représentation, n'a également jamais perdu de vue les discussions amicales.

« Cependant, en ce qui concerne le gouvernement de Sa Majesté, la nature amicale de ces discussions a affecté un ton de plus en plus menaçant, et les esprits, dans cette République et dans le Sud de l'Afrique tout entière, ont été excités, et il en est résulté une situation de tension extrême. En même temps, le gouvernement de Sa Majesté déclarait ne plus pouvoir considérer comme satisfaisantes la législation relative à la franchise et la résolution relative à la représentation dans cette République, et finalement par le vote du 25 septembre 1899, rompait toute correspondance amicale sur ce sujet, et déclarait qu'il devait maintenant formuler ses propres résolutions. Or, ce gouvernement ne peut voir dans la déclaration ci-dessus du gouvernement de Sa Majesté qu'une nouvelle violation de la convention de Londres de 1884, laquelle ne réserve pas au gouvernement de Sa Majesté le droit de règlement unilatéral d'une question qui a pour ce gouvernement un caractère exclusivement domestique, et qui a déjà été réglée par lui.

« Par suite de la tension de la situation, du sérieux préjudice commercial et de l'interruption du commerce en général, auxquels la correspondance relative à la franchise et à la représentation dans cette République a donné lieu, le gouvernement de Sa Majesté a récemment insisté pour un prochain règlement et a finalement exigé, par votre intervention, une réponse dans les 48 heures (exigence ultérieurement quelque peu modifiée) à votre note du 12 septembre à laquelle il a été répondu par la note de ce gouvernement en date du 15 septembre et en votre note du 25 septembre 1899.

« Sur ces entrefaites, de nouvelles négociations ont été arrêtées et ce gouvernement a été informé que les propositions pour un règlement définitif seraient faites prochainement, mais quoique cette promesse ait été renouvelée une fois de plus, aucune proposition n'a jusqu'ici été portée à la connaissance de ce gouvernement.

« Bien plus, pendant que se poursuivait la correspondance amicale, le gouvernement de Sa Majesté augmentait d'une façon considérable l'effectif des troupes

avec beaucoup de force et de clarté les incidents qui précédèrent immédiatement l'ouverture des hostilités; ils me semble donc inutile d'insister sur cette pièce diplomatique et sur cette phase du conflit.

qu'elle plaçait dans le voisinage des frontières de la République. Eu égard aux circonstances qui se sont produites dans l'histoire de cette République, circonstances qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici, ce gouvernement s'est vu dans l'obligation de considérer cette force militaire stationnée dans le voisinage de ses frontières comme une menace dirigée contre l'indépendance de la République Sud-africaine, étant donné qu'il n'avait connaissance d'aucune circonstance de nature à justifier la présence d'une force armée semblable dans le Sud de l'Afrique, et dans le voisinage des frontières.

« En réponse à une demande de renseignements à ce sujet, adressée par le gouvernement à Son Eminence le haut commissaire, il lui a été fait, à son grand étonnement, une insinuation voilée que du côté de la République une attaque était faite à ce moment contre les colonies de Sa Majesté, et en même temps il était fait une mystérieuse allusion à des possibilités, ce qui l'a fortifié dans ses soupçons que l'indépendance de cette République était alors menacée.

« Comme mesure défensive, il a été alors obligé d'envoyer une partie des burghers de cette République, afin d'offrir la résistance nécessaire à de telles possibilités.

« L'intervention illégale du gouvernement de Sa Majesté dans les affaires intérieures de cette République, en violation de la convention de Londres de 1884, manifestée par l'accroissement extraordinaire des troupes dans le voisinage des frontières de cette République, a fait naître un état de choses intolérable, auquel ce gouvernement se voit obligé, dans l'intérêt non seulement de cette République, mais aussi de tout le Sud de l'Afrique, de mettre fin aussitôt que possible, et dans la nécessité d'insister énergiquement pour obtenir la solution de cet état de choses si gênant, de prier le gouvernement de Sa Majesté de lui donner l'assurance :

« *a*) Que tous les points de différend mutuel soient réglés par le moyen d'un arbitrage amical, ou par tout autre moyen amiable qui pourrait être fixé d'accord entre le gouvernement boer et le gouvernement de Sa Majesté.

« *b*) Que les troupes qui se trouvent sur la frontière de cette République soient retirées immédiatement.

« *c*) Que tous les renforts de troupes qui sont arrivés dans le Sud de l'Afrique depuis le 1er juin 1899 soient retirés du Sud de l'Afrique dans une limite de temps raisonnable, à fixer d'accord entre les deux gouvernements, et avec assurance et garantie de la part du gouvernement du Transvaal, qu'aucune attaque ou hostilité ne seront dirigées contre une portion quelconque des possessions du gouvernement britannique par la République, au cours des futures négociations, dans une période qui sera fixée ultérieurement entre les deux gouvernements.

« Le gouvernement du Transvaal, en conformité de cet accord, sera préparé à retirer des frontières les burghers, arrivés de la République.

« *d*) Que les troupes de Sa Majesté qui sont en ce moment en route par mer ne seront débarquées en aucune partie du Sud de l'Afrique.

« Le gouvernement du Transvaal insiste pour une réponse immédiate et affirmative à ces quatre questions et demande instamment au gouvernement de Sa

LE CAPITAINE

M. Stead[1], qui fut un admirateur de Chamberlain sans en devenir un contempteur du droit d'autrui, résuma ainsi le conflit sud-africain après la suprême concession de M. Krüger : « Les Boers sont

Majesté l'envoi de sa réponse pour le mercredi 11 octobre 1899, au plus tard avant cinq heures du soir.

« Le gouvernement tient de plus à ajouter que dans le cas inattendu où aucune réponse satisfaisante ne serait reçue par lui dans le délai fixé, il sera, à son grand regret, obligé de considérer la manière d'agir du gouvernement de Sa Majesté comme une déclaration formelle de guerre ; qu'il ne se considérera pas responsable des conséquences qui en résulteraient, et que dans le cas où de nouveaux mouvements de troupes auraient lieu durant la période fixée, dans la direction de ses frontières, ce gouvernement se verra également obligé de les considérer comme une déclaration formelle de guerre.

« Signé : Reitz, *secrétaire d'Etat.* »

1. M. Stead est l'éditeur de la *Review of Reviews*, et, de plus, un journaliste populaire qui devint l'ami de Chamberlain quand celui-ci se dépouilla de son radicalisme ; il est, en outre, un partisan de la paix universelle. Au sujet des Boers et du Transvaal, M. Stead a fait une brochure sensationnelle, où nous lisons entre autres choses : « Il y a deux conventions : celle de 1881 et celle de 1884. La première parlait de *suzeraineté*, la seconde n'en parlait pas. On a supprimé le mot « suzeraineté » exprès, parce que c'est un mot vague qui prête à toutes sortes de sens, pour le remplacer par un fait.

« Ce fait, c'est que le Transvaal est un Etat aussi libre que celui de l'Orange, *sauf en ce qui concerne ses relations internationales*. Qu'on consulte les lettres de MM. Westlake et Mac Kerness ; qu'on se rappelle la déclaration de lord Derby, en 1884 ; qu'on remarque que, depuis 1884, pas un ministre des colonies n'a parlé de ce traité de 1881. Ce traité n'existe pas. Et toute la querelle vient de là. Si lord Salisbury, en corrigeant les épreuves de la dépêche, avait mis en marge le petit signe qui veut dire : « Supprimez l'S », il n'y aurait plus la moindre raison de guerre. Cette dépêche ajoute que la note du 8 septembre « était modérée et conciliante ». C'est se moquer du monde. Conciliante, cette proposition : « Donnez-moi tout, et vous n'aurez rien » !

Parlant du langage de jingoes qui, sous prétexte que les Boers avaient retourné la casaque des Anglais à Majuba, trouvaient qu'il fallait leur tomber dessus, les rosser à leur tour ; d'autant plus que ces insuportables Boers ne parlaient que de leurs exploits mortifiants pour l'Angleterre ; parlant aussi des intérêts impériaux, du prestige qui nécessitait la guerre, M. Stead concluait : « Ça veut dire : Tuons nos frères les Boers, car c'est notre intérêt.

« ... Et, après tout, quand on admettrait que les Boers sont un tas insupportable d'orgueilleuses canailles, qui ne se lassent pas de se vanter de nous avoir donné le fouet à Majuba et pris le dessus à Doornkop, est-ce une raison pour employer les puissantes armes de la Grande-Bretagne pour les réduire à la modestie ?

« Dans l'opinion de nos voisins continentaux, l'Anglais est tout juste aussi

dans la position d'un homme qui, ayant offert de payer 500 francs pour le cheval de son voisin, se trouve soudainement sommé par ce voisin d'avoir à lui donner les 500 francs, plus 100 autres francs, et est prévenu en même temps que pour ladite somme il n'aura pas le cheval. Il y a là de quoi faire rougir le plus éhonté maquignon des foires du Yorkshire. » « Ne parlez plus de suzerai-« neté, établissez une cour d'arbitrage, et nous vous donnons la « franchise au bout de cinq ans. » On leur répond : « Nous gar-« dons la suzeraineté, et, quant à la cour d'arbitrage, nous en « reparlerons, mais donnez-nous toujours nos cinq ans ; et ajoutez « que l'anglais pourra être parlé aux séances de votre assemblée « législative. » C'est ainsi que la conversation s'est arrêtée... » Les ministres d'Angleterre devaient se réunir d'urgence pour examiner la situation *de novo* et formuler leurs propres propositions. M. Stead opina alors que s'ils considéraient la situation avec un esprit conciliant, accessible à la justice ; que s'ils confiaient enfin les négociations à un ministre moins suspect que Chamberlain, il y avait lieu d'espérer qu'on aboutirait à un accord satisfaisant. Mais les ministres ne manifestèrent aucune hâte, encore moins d'équité ; Chamberlain put poursuivre tranquillement ses manœuvres, préparer le conflit. Il provoqua l'*ultimatum* pour se donner le bénéfice de l'offense, mais c'est son intransigeance, aussi intempestive que mal fondée, qui déchaîna la guerre, cette injuste guerre de spoliation et de conquête qui lui rapporte si peu de gloire et d'énormes dépens.

MOI

Et cette guerre terrifiante, entreprise d'un cœur si léger, Chamberlain, dont on écrira, sans doute, un jour les variations stupéfiantes sur tous autres sujets et sur ses performances successives, avait trouvé cependant sept raisons principales, toutes excellentes, pour l'éviter avec soin.

insupportable que le Boer : c'est le Pharisien moderne qui a pillé le monde entier et fait hypocritement de longues prières. Il ne cesse jamais de se vanter qu'il a rossé la France à Waterloo et à Trafalgar, et qu'il a pris à lui seul plus de butin que tout le reste de l'Europe. Mais nous regarderons avec difficulté cette opinion comme la raison suffisante d'un massacre général des Anglais par une coalition européenne, sous prétexte d'apprendre à l'Angleterre l'humilité et les bonnes manières. »

Et cela même parfois, n'en déplaise à M. Stead, ne serait point absolument superflu.

En 1895, il disait en effet : « Nous devons nous rappeler constamment que nos concitoyens du Cap de race hollandaise ont la majorité dans l'Afrique du Nord... Ce serait une chose très grave à laquelle il faudrait réfléchir très sérieusement si on nous demandait de partir en guerre contre le sentiment des Afrikanders. » Il ajoutait, en 1897 : « Le problème qui se présente à nous n'est pas insoluble. Il s'agit de réconcilier et de forcer à vivre ensemble, en paix et de bonne volonté, deux races dont les intérêts communs sont incommensurablement plus grands que les différences qui peuvent exister entre elles. » Il trouvait encore qu'il ne fallait pas faire la guerre *pour avoir des réformes, parce que ce serait une guerre civile*, ni s'immiscer dans les affaires du Transvaal, *parce que ce serait aussi immoral qu'imprudent*. Il disait qu'il fallait s'inquiéter des faits, non des mots; et qu'il importait peu que l'Angleterre fût appelée puissance *suzeraine* ou *prééminente*, pourvu qu'elle fût prééminente en réalité. Il estimait que si M. Krüger accordait d'un seul coup la franchise à tous les étrangers résidant au Transvaal, *M. Krüger se suiciderait, parce que les étrangers s'empresseraient de le renverser, lui et son gouvernement, et qu'on ne pouvait pas lui demander un tel sacrifice*. Selon lui, la patience suffit à tout, surtout à gagner les cœurs. Pour clore la série, qui s'allonge chaque jour, il déclara à sir Ashmead Bartlett, en plein Parlement : « Que feriez-vous si vous étiez secrétaire d'Etat aux colonies? Vous dépenseriez 25 ou 50 millions et vous enverriez 10.000 hommes pour forcer le président Krüger à accepter des réformes alors que non seulement mon gouvernement, mais tous les gouvernements anglais, ont successivement juré de ne pas intervenir dans les affaires du Transvaal? »

Voilà ce qu'a dit M. Chamberlain, et quoiqu'à l'exemple de tous les gouvernements anglais, plus conséquents que lui, il ait juré à son tour de ne point intervenir au Transvaal, cependant, pour contraindre M. Krüger, il a envoyé jusqu'ici dans l'Afrique du Sud 300.000 hommes. En outre, sans compter les pertes matérielles si diverses, les ruines accumulées, les indemnités qui iront se multipliant, l'usure des hommes et des choses, les pensions à servir aux invalides, les intérêts des dettes à contracter, les dividendes perdus, l'industrie paralysée, le commerce en déroute, les capitulations de l'Angleterre amenées par son impuissance en tous lieux, et un désastre moral sans précédent, il a dépensé 4 milliards, plus 50 millions pour chaque semaine que se prolonge ce conflit odieux; déjà 100.000 hommes sont hors de

combat. Voilà ce qu'a fait Chamberlain, qui cependant ne voulait pas le faire pour sept raisons principales.

De quoi donc cet homme était-il capable s'il avait eu sept bonnes raisons pour partir en guerre?

LE COMTE

La fidélité de l'Etat libre d'Orange à la foi des traités a été, pour Chamberlain, d'une part, un grave mécompte; ses compromissions financières lui ont fait, d'autre part, perpétrer des actes blamables que ses devoirs d'homme d'Etat et sa conscience d'homme privé lui interdisaient également d'accomplir! *Sors jacta est.* Et ce sort-là, mes amis, quels qu'en soient déjà les résultats effrayants et palpables, réserve à l'Angleterre de pires tribulations.

Je ne dirai qu'un mot, pour clore cet entretien, sur les conséquences de cette forfaiture que je prévois dans l'Afrique australe.

Par leur confraternité d'armes, vigoureusement affirmées sur les champs de bataille, les deux Républiques sœurs ont démontré qu'il s'agissait d'une guerre de races. Quand les cinquante-trois sujets britanniques qui composaient le Parlement du Cap à la veille de la guerre, dans leur adresse à M. Krüger, lui parlaient, en Afrikanders avoués, de *leurs sympathies pour leurs compatriotes du Transvaal* et « de leurs intérêts communs », c'était bien en hommes solidaires, partageant avec les Boers et les Burghers un même idéal et des espérances identiques, qu'ils s'exprimaient ainsi et se permettaient de conseiller fraternellement, en faveur de la paix chère à tous, la dernière concession compatible avec l'honneur!

Le Transvaal l'accorda spontanément, sans que l'Angleterre, qui se croyait en passe de tout obtenir, daignât s'en contenter. On pouvait croire alors que l'insurrection au Cap et au Natal irait de pair avec la mobilisation dans les deux Républiques. Il en eût été ainsi si, cédant à des inspirations amies et compétentes, les Boers, au lieu de s'immobiliser autour de Mafeking, de Kimberley et de Ladysmith, s'étaient contentés d'observer ces places et s'étaient résolument jetés dans les possessions anglaises jusqu'à y compromettre le débarquement des renforts, bien loin d'en permettre la répartition dans un vaste pays soulevé et déjà annexé, qu'il aurait d'abord fallu soumettre, cette tâche accomplie, l'eût-elle jamais été? on eût été trop épuisé pour entreprendre les deux Républiques indemnes, rendues facilement inaccessibles. Cela eut été la fin prématurée du régime anglais dans l'Afrique australe;

mais cette fin fatale se produira, sauf accident, de façon naturelle[1].

Je ne l'invente pas, M. Selaus, important collaborateur de Cecil Rhodes, déclarait naguère que si, dans la Rhodesia, il ne se révélait de grandes richesses minières, le sort de l'Afrique australe serait d'être habitée et mise en valeur par les Boers acclimatés et

1. Sir Alfred Milner, pour dissuader les Burghers de l'Orange de se solidariser avec les Boers du Transvaal, télégraphie au président Steijn pour l'assurer que les privilèges et les franchises de l'Etat libre ne couraient aucun risque au cours et à la suite d'une guerre de l'Angleterre avec le Transvaal, s'il restait *neutre*. Mais voici la résolution généreuse que le Volskraad de Bloemfontein adopte à cet égard à l'unanimité :

Le Volskraad, considérant que la tension causée dans l'Afrique du Sud par les difficultés entre le gouvernement impérial et le Transvaal menace de conduire à une guerre dont les conséquences désastreuses atteindraient tous les habitants de race blanche ;

Etant uni au Transvaal par les liens les plus étroits du sang et de l'alliance ; entretenant, d'autre part, les relations les plus amicales avec le gouvernement impérial ;

Craignant que, si la guerre éclate, elle ne fasse naître entre les races européennes une haine qui arrêtera ou retardera le développement pacifique de tous les Etats ou colonies de l'Afrique du Sud, et qu'elle n'empêche, dans l'avenir, toute confiance réciproque ;

Sentant qu'il a le devoir impérieux de faire tout son possible pour éviter l'effusion du sang ;

Considérant que le gouvernement du Transvaal, dans ses négociations avec le gouvernement impérial, qui ont duré plusieurs mois, s'est efforcé d'aboutir à résoudre pacifiquement les difficultés soulevées par les étrangers dans le Transvaal, dont le gouvernement impérial a épousé la cause ;

Considérant que ces efforts pacifiques n'ont eu malheureusement ce seul résultat que d'aboutir à la concentration de troupes anglaises sur les frontières du Transvaal et à leur présent renforcement,

Décide :

1° Que le gouvernement doit encore, par tous les moyens, essayer de maintenir et d'assurer la paix, et travailler d'une manière pacifique à obtenir la solution des difficultés existantes, à condition que cette œuvre puisse se faire sans porter atteinte à l'honneur et à l'indépendance de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal ;

2° Qu'il désire manifester très clairement son opinion, savoir qu'il n'existe pas de causes de guerre et qu'une guerre contre le Transvaal, si elle était entreprise ou causée par le gouvernement impérial, sera moralement une guerre contre toute la population de race blanche du Sud de l'Afrique ;

3° *Que cette guerre serait criminelle par ses conséquences et que, quoi qu'il doive arriver, l'Etat libre d'Orange remplira honnêtement et fidèlement envers le Transvaal les obligations qui lui incombent par l'effet de l'alliance politique conclue entre les deux Républiques.*

De Wet, à la tête des Burghers, prouve chaque jour la loyauté de l'Orange et ce qu'elle coûte à l'Angleterre prévaricatrice.

prolifiques, auxquels les immigrants d'Europe n'iraient pas disputer de maigres pâturages et des plaisirs cynégétiques qui ne vont pas sans dangers. Or, les richesses attendues dans la Rhodesia se font attendre encore ; d'autre part, ceux qui comptaient sur le flot envahissant des *uitlanders* pour submerger l'élément boer déchantent, puisque l'immigration restait déjà stationnaire et tendait même à décroître, s'il faut en croire MM. Paul Leroy-Beaulieu et Raphaël-Georges Lévy, qui se sont expliqués à cet égard d'une façon judicieuse.

Quoi qu'il advienne donc, chaque jour davantage, l'Afrique australe se peuplera de Boers et d'Afrikanders que les attentats récents et cette guerre épouvantable ont rendus hostiles à l'Angleterre sans retour.

Ainsi, Messieurs, je ne tiens aucun compte de l'issue douteuse de la guerre actuelle, défensive pour les Boers. Le triomphe des Anglais, si victoire décisive ils remportent jamais, ne sera qu'une victoire à la Pyrrhus, une trêve, un ajournement du règlement final d'une question brûlante, qui sera, croyez-moi, favorable aux Afrikanders. Ceux-ci veulent les Etats-Unis de l'Afrique du Sud et ils les constitueront malgré tout. Si l'Angleterre, à force de pertes, de sacrifices et de menaces ambiantes, préfère traiter un jour, ce serait quelques étapes de moins à franchir pour l'*afrikandérisme*, dont l'avenir paraît certain.

Mais il y a des considérations supérieures à tout cela et qu'il importe ici de mettre en lumière.

L'Afrique australe est occupée par les Anglais ; elle est mise en valeur par les Boers, auxquels on peut joindre les étrangers autres qu'Anglais, parce qu'une même aversion pour l'*anglo-saxonisme* les solidariserait dans la lutte suprême ; mais elle est occupée par des nègres dont le nombre augmente sans cesse, ce qui fit dire que les noirs se multiplient, que l'élément hollandais se développe et reste, que les Anglo-Saxons passent en Afrique australe comme les étoiles filantes par une belle nuit d'automne.

De ces données manifestes il résulte que si la domination anglaise survit à la crise actuelle, bientôt se posera ce problème : que deviendra l'Afrique australe dans les contestations entre blancs et noirs, quand ceux-ci, enrichis, aguerris, revendiqueront, en vertu de leur nombre et de leurs droits de premiers occupants, la domination des terres qui vit naître et prospérer leur race enfin régénérée[1] ? Pareille contestation s'est vue en Amé-

1. M. Vigouroux, professeur au collège des Sciences sociales, chargé de missions

rique, à Saint-Dominique, aux Philippines, à Cuba, et le dernier mot ne reste pas invariablement aux blancs parfois débordés. On a vu jadis blancs et hommes de couleur aux prises dans le *Far ouest* américain et en Australie; le progrès des uns y était en raison directe de la disparition des autres. Pareille aventure n'arrive point aux nègres de l'Afrique : ils ne s'effacent pas, ils ne disparaissent jamais et telle est la progression de leur nombre, dont la qualité s'améliore à notre contact, qu'on ne peut espérer les supprimer : ce qui fait déjà craindre qu'on ne saurait indéfiniment les contenir.

« Jamais et nulle part en Afrique, a écrit M. Hubner, vous ne perdrez le noir de vue complètement. Il est le maître du continent. J'ignore s'il le sait ou s'il le sent, mais par sa présence il le prouve. » Tenez pour certain que quelqu'un ou quelque cir-

pour le musée social en Australie et dans l'Afrique du Sud, se demandait au cours d'une conférence donnée au musée social, à Paris, en parlant de l'Afrique australe :

« Les blancs pourront-ils maintenir dans une situation subordonnée les noirs, dont le nombre, la richesse et l'instruction font des progrès très rapides ?

« Les ouvriers anglais pourront-ils empêcher les noirs de venir leur faire la concurrence dans le petit nombre de métiers (exploitation des mines, etc.) qui leur sont réservés actuellement ?

« Qu'adviendra-t-il des « pauvres blancs », Boers privés de terre qui ne veulent pas travailler pour le compte d'autrui, et qui souvent ne pourraient pas trouver de travail s'ils en cherchaient ?

« Tel est le triple aspect sous lequel se pose, dans l'Afrique du Sud, la question sociale. Pour M. Vigouroux, la situation est dès aujourd'hui très grave. La puissance des noirs, depuis quelques années, a fait de grands progrès, et cela pour deux causes. D'abord, les noirs se sont enrichis par le travail, et, en deuxième lieu, leur nombre a augmenté considérablement depuis que, grâce aux Européens, ils ont cessé de s'entre-tuer. Déjà, des cas pareils à celui-ci ne sont pas rares : on voit dans le Basoutoland, par exemple, des Cafres propriétaires qui ont à leur service des domestiques boers. Ces derniers sont d'anciens propriétaires qui ont perdu, pour quelque cause, leurs terres ; il ont dû entrer au service de leurs anciens domestiqus, mais ils l'ont fait, cependant, à une condition qui ne laisse pas d'être originale : ils sont devenus domestiques, mais ils continuent à se faire appeler par les Cafres qui leur commandent, « maîtres ».

Il y a donc là une situation anormale qui est alarmante. Ces noirs ont reçu une instruction qui, pour quelques-uns d'entre eux, est fort complète (latin, grec, etc.); les lois sont, à leur égard, des plus libérales, et cependant les mœurs les traitent en parias. Et c'est pourquoi une crise est à prévoir. Il faut, devant ce danger, que les blancs cessent de se diviser et qu'ils trouvent entre eux quelque *modus vivendi* acceptable. Sinon il se pourrait que les noirs les missent un jour d'accord en les expulsant les uns et les autres.

constance lui révélera son importance et sa force, et quand à son tour il voudra user de contrainte, la lutte sera effrayante.

Dans cette éventualité, terrible assurément, toute la population blanche de l'Afrique australe, qui est et restera *afrikanderine*, s'unira dans une poussée énergique, dans un effort suprême qui n'aboutira pas à son écrasement[1]. La collision sera décisive et il en résultera, avec l'assujetissement définitif des noirs, la soumission des Anglais à l'inévitable sort. Principaux intéressés, ils adhéreront, peut-être avec plus d'empressement que personne, à la constitution des Etats-Unis de l'Afrique australe, que les amis du progrès et de l'humanité aideront, pour le moins, de tous leurs vœux.

ARTHUR SAVAÈTE.

1. M. Stead, déjà cité, interrogé sur l'écrasement possible des Boers, répondit : « Je ne crois pas qu'on puisse écraser un peuple. Tout ce qu'on fait de mal tourne à mal, — et puis à bien, après la juste punition. Nous avons, dans notre histoire, commis trois grandes fautes. Nous avons brûlé Jeanne d'Arc, nous avons fait la guerre aux colonies américaines qui défendaient contre l'Angleterre les vrais principes de la liberté anglaise. Nous avons fait la guerre à la Révolution française. Jeanne d'Arc nous a chassés de France et a sauvé ainsi les vraies destinées de l'Angleterre. Les colonies d'Amérique nous ont appris comment il fallait gouverner les colonies. Nous avons gagné Waterloo en vain, car la Révolution a conquis l'Europe et nous-mêmes.

« Nous payerons pour le crime commis dans l'Afrique du Sud. Nous pourrons, au Transvaal, avoir des revers, et puis nous vaincrons, je le crois. Mais nous aurons seulement fait une Irlande ! Je suis impérialiste. Mais ce n'est pas là mon impérialisme. Nous contenons l'Irlande avec une armée de quarante mille hommes. Si le monde, froissé de nous trouver partout devant lui, en Chine ou à Fachoda, en vient jamais aux menaces suprêmes, que ferons-nous de l'Irlande ? Voilà cependant que nous prétendons faire une autre Irlande au bout de l'Afrique. C'est de la folie et c'est beaucoup trop. »

FIN DE LA TROISIÈME SOIRÉE

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

**(1753-1821)**

*(Suite)*

---

## Deuxième Partie. — **CONSULAT ET EMPIRE**

### XV

Pendant les absences de Napoléon en Espagne, Fouché se sentait le maître à Paris et il prenait de jour en jour plus d'autorité sur ses collègues et sur les affaires de l'Etat. Napoléon s'en défiait depuis longtemps, car, dit M. Thiers, « il ne voulait pas naturellement qu'on se fît valoir à ses dépens, qu'on le peignît aux partis comme dur et cruel, en se réservant pour soi les honneurs de l'indulgence, qu'on affectât l'incrédulité en face des complots pouvant compromettre la sûreté de son gouvernement, qu'on se permît enfin de prendre l'initiative dans les graves affaires d'Etat ou de famille qui ne concernaient que lui seul et dont seul il pouvait et voulait juger la maturité. »

« Une circonstance toute récente lui avait donné occasion de témoigner à cet égard son sentiment, et il l'avait fait d'une manière fâcheuse pour M. Fouché. Un ancien militaire, le général Malet, conspirateur incorrigible; Servan, autrefois ministre de la guerre, un ex-conventionnel; Florent Guyot, un employé peu connu dans le département de l'instruction publique, étaient compromis dans une trame peu sérieuse, mais qui annonçait déjà un commencement de résistance au pouvoir absolu. Il n'y avait qu'une chose grave, et personne ne s'en était aperçu; c'était la manie du général Malet de penser que, Napoléon étant souvent absent pour la guerre, il fallait profiter de l'une de ces absences pour le dire mort et provoquer un soulèvement. Le projet du général Malet, réalisé plus tard, était-il réellement en germe alors, ou déjà fort mûri dans la prétendue trame que M. Dubois pré-

tendait avoir découverte ? c'est ce qu'il est impossible de décider. M. Fouché raille beaucoup M. Dubois, et celui-ci, se sentant soutenu, traita son ministre avec peu de respect. Napoléon, averti en Espagne de ce différend, et n'aimant pas que son ministre de la police jouât l'esprit fort en matière de complots, ou peut-être se fît valoir auprès des corps de l'Etat en étouffant une affaire dans laquelle plusieurs de leurs membres étaient compromis, prêta tout son appui à M. Dubois, et voulut que la question fût examinée dans un conseil présidé par le prince Cambacérès. Le prudent archichancelier pacifia la querelle, disant que s'il n'y avait pas lieu de suivre, il y avait du moins une grande attention à donner à ces premiers symptômes de l'esprit de révolte. M. Fouché fut seulement réprimandé par ordre de l'empereur. »

Il le fut encore plus fortement à propos de la question du divorce, sur laquelle nous ne nous étendrons pas, mais dont nous dirons quelques mots pour montrer la part qu'y prit Fouché. Nous donnerons auparavant une des raisons principales pour lesquelles le ministre donnait de l'ombrage à Napoléon : c'était le rapide rapprochement de Fouché et de M. de Talleyrand, brouillés depuis longtemps.

« Quant à M. de Talleyrand, nous apprend M. Thiers, sa situation était fort compromise par sa faute ; ses torts ne s'étaient pas bornés à quelques désaveux peu fondés, il s'était réconcilié avec M. Fouché après dix ans de haine et de dénigrement réciproques. Ils se traitaient l'un l'autre d'intrigant frivole, affectant de diriger une diplomatie qui, aidée par la victoire, allait toute seule ; d'intrigant subalterne, agitant l'empereur de vulgaires dénonciations et faisant étalage d'une police que la soumission générale rendait facile, même inutile. M. de Talleyrand méprisait la vulgarité de M. Fouché, celui-ci la frivolité de M. de Talleyrand. Cependant, comme si une situation grave avait paru exiger de leur part l'oubli d'anciens ressentiments, ils s'étaient réconciliés et publiquement visités, ce qui avait produit une surprise générale. Le motif vrai de leur réconciliation, c'est que des circonstances pouvaient se présenter prochainement où leur union serait nécessaire à tous deux. On se persuadait, en effet, que Napoléon finirait par rencontrer en Espagne le poignard d'un fanatique, en Autriche un boulet de canon ; MM. de Talleyrand et Fouché, plus enclins à croire à la chute d'un état de choses qui n'était plus de leur goût, semblaient partager l'opinion que la personne de Napoléon succomberait infailliblement à un péril trop souvent bravé. Que

deviendrons-nous? que ferons-nous? étaient les questions qu'ils s'étaient posées et que, certainement, ils n'avaient pas résolues. Mais les intermédiaires exagérèrent, comme de coutume, les demi-confidences que ces deux personnages avaient pu se faire, et prétendirent que tout un plan de gouvernement avait été préparé par eux pour le cas où Napoléon serait frappé. On leur prêtait même l'idée de transmettre la couronne impériale à Murat, qui avait porté à Paris, avant de se rendre à Naples, le mécontentement de n'être pas roi d'Espagne. »

## XVI

La mort du roi de Rome avait enlevé à l'empereur les espérances qu'il fondait sur ce jeune prince : il comptait le prendre comme successeur, puisque, de son mariage avec Joséphine, il n'avait pas eu d'enfant. Il pensait bien au divorce : Fouché le devina. « Dans un mémoire confidentiel, nous dit-il, dont je lui fis moi-même la lecture, je lui représentai la nécessité de dissoudre son mariage, de former immédiatement, comme empereur, un nouveau nœud plus assorti et plus doux, et de donner un héritier au trône sur lequel la Providence l'avait fait monter. Ma conclusion était la conséquence naturelle des considérations et des arguments les plus forts et les plus solides que pussent suggérer les besoins de la politique et les nécessités de l'Etat.

« Sans me rien manifester de positif sur ce sujet grave et pressant, Napoléon me laissa entrevoir que, sous le point de vue politique, la dissolution de son mariage était arrêtée depuis longtemps dans son esprit, mais qu'il n'en était pas de même du nœud qu'il serait à propos de former, que, d'un autre côté, il tenait singulièrement, par ses habitudes autant que par une sorte de superstition, à Joséphine ; et que la démarche qui lui coûterait le plus serait de lui signifier le divorce. Je m'en tins aux monosyllabes significatifs et aux deux ou trois phrases énigmatiques, mais pour moi faciles à deviner. Poussé par un excès de zèle, je résolus d'ouvrir la brèche et d'amener Joséphine sur le terrain de ce grand sacrifice que réclamaient la solidité de l'empire et la félicité de l'empereur.

« Une telle ouverture exigeait quelques préliminaires. J'épiai l'occasion ; elle se présenta un dimanche, à Fontainebleau, à la rentrée de la messe. Là, tenant Joséphine dans l'embrasure d'une

fenêtre, je lui donnai, avec toutes les précautions oratoires, tous les ménagements possibles, la première atteinte d'une séparation que je lui présentai comme le plus sublime et, en même temps, le plus inévitable des sacrifices. Son teint se colora d'abord ; elle pâlit ensuite ; ses lèvres se tuméfièrent, et j'aperçus dans tout son être des signes qui me firent redouter une attaque de nerfs, ou toute autre explosion. Ce ne fut qu'en balbutiant qu'elle m'interpella pour savoir si j'avais l'ordre de lui faire une si triste insinuation. Je lui dis que je n'avais aucun ordre, mais que je pressentais les nécessités de l'avenir ; et me hâtant, par une réflexion générale, de rompre un si pénible entretien, je feignis d'avoir à conférer avec un de mes collègues et je m'éloignai. Je sus, le lendemain, qu'il y avait eu beaucoup de chagrins et de troubles dans l'intérieur ; qu'une explication, à la fois vive et touchante, s'était engagée entre Joséphine et Napoléon, qui m'avait désavoué ; et que cette femme, naturellement si douce, si bonne, m'ayant d'ailleurs plus d'un genre d'obligations, avait sollicité en grâce et avec instance mon renvoi, pour avoir préféré le bien de la France à son intérêt personnel et aux jouissances de sa vanité. Tout en protestant que j'avais parlé sans mission, l'empereur se refusa de me *chasser*, car ce fut là le mot, et il calma tant bien que mal Joséphine, en alléguant à mon égard des prétextes politiques. Il était, pour moi, évident que si déjà il n'eût pas secrètement arrêté son divorce, il m'eût sacrifié au lieu de se borner à un simple désaveu de ma démarche. Mais Joséphine en fut la dupe ; elle n'avait point assez d'esprit pour ne point se bercer d'illusion. »

Fouché voulait se rendre par trop indispensable : il fut contraint à faire d'humiliantes excuses à Joséphine. Heureusement pour lui, les événements se précipitèrent au dehors et vinrent faire diversion. Les pertes de Napoléon en Espagne, la défaite d'Essling, qui coûta la mort de Lannes, et les bruits de révolte se succèdent coup sur coup ; enfin la victoire de Wagram vint remettre un peu d'espoir dans les âmes. Napoléon était partout, « mais cet homme extraordinaire, dit Fouché, n'avait encore rien perdu de sa vigueur belliqueuse ; son courage et son génie l'élevèrent bientôt au-dessus de ses fautes. Ma correspondance et mes bulletins qu'il recevait tous les jours à Vienne ne lui dissimulaient pas le fond des choses ni le fâcheux état de l'esprit public. « Tout cela changera « en un mois », m'écrivait-il. Une autre fois, en parlant de l'intérieur : « Je suis bien tranquille, vous y êtes », furent ses propres expressions. Jamais je n'avais accumulé sur ma tête autant de

pouvoir et autant de responsabilité. Je réunissais à la fois dans mes mains le ministère colossal de la police et, par *intérim*, le portefeuille de l'intérieur. Mais j'étais rassuré, parce que jamais les encouragements de l'empereur n'avaient été aussi positifs ni sa confiance aussi étendue. Je touchais à l'apogée du pouvoir ministériel ; mais, en politique, l'apogée conduit souvent à la roche Tarpéienne. »

## XVII

Les Anglais de leur côté, voyant Napoléon vainqueur en Allemagne, essayaient de faire diversion en envahissant la Belgique. « J'appréciai le danger. Investi pendant l'absence de l'empereur d'une grande partie de son pouvoir, par le concours de deux ministères, je donnai l'impulsion au conseil dont j'étais l'âme, et j'y fis passer des mesures fortes.

« Il n'y avait pas de temps à perdre, il fallait sauver la Belgique. Les troupes disponibles n'auraient pas suffi à préserver cette partie si importante de l'empire. Je fis décider, sans le concours de l'empereur, qu'à Paris et dans plusieurs départements du Nord, une levée extraordinaire de gardes nationaux aurait lieu immédiatement. J'adressai à cette occasion à tous les maires de Paris une circulaire qui contenait la phrase suivante : « Prouvons « à l'Europe que si le génie de Napoléon peut donner de l'éclat à « la France, sa présence n'est pas nécessaire pour repousser les « ennemis. »

« Qui le croirait ? La phrase et la mesure firent ombrage à Napoléon, qui, par une lettre adressée à Cambacérès, ordonna de suspendre la levée dans Paris, où tout se borna pour le moment à la nomination des officiers.

« Je ne soupçonnai pas d'abord le vrai motif de cette suspension pour la capitale, d'autant plus que partout ailleurs la levée s'opérant sans obstacle et avec rapidité, nous donna une quarantaine de mille hommes, tous équipés et pleins d'ardeur. Rien n'entrava plus les mesures que j'avais fait adopter, et à l'exécution desquelles je présidais avec autant de soins que de zèle. Il y avait longtemps que la France n'avait donné le spectacle d'un pareil élan de patriotisme. Dans son voyage aux eaux de Spa, la mère de l'empereur en fut tellement frappée, qu'à son retour elle m'en félicita elle-même. »

Mais Fouché était bien embarrassé : il fallait trouver un commandant général pour cette armée qui devait se réunir sous Anvers. Justement Bernadotte revenait d'Allemagne, disgracié par Napoléon après la bataille de Wagram. Le choix n'était pas heureux au point de vue politique, mais, au point de vue militaire, « on sait avec quel succès le mouvement s'opéra; il fut général dans nos provinces du Nord, et les Anglais n'osèrent tenter le débarquement. Un si heureux résultat et la conduite sage de Bernadotte contraignirent Napoléon de renfermer en lui-même ses soupçons et son mécontentement; mais, au fond, il ne pardonna jamais, ni à Bernadotte ni à moi, cet éminent service; et notre liaison lui devint plus que jamais suspecte. »

Une fois la guerre d'Autriche finie par la signature du traité de Vienne ( 29 octobre 1809), Napoléon revint à Fontainebleau.

« J'eus avec lui plusieurs conférences avant sa rentrée dans Paris; je le trouvai très aigri contre le faubourg Saint-Germain, qui avait repris ses habitudes satiriques et mordantes. Je n'avais pu me dispenser d'informer l'empereur qu'après la journée d'Essling, comme après Bayonne, les beaux esprits du faubourg avaient répandu le bruit ridicule qu'il était atteint d'aliénation mentale. Napoléon en fut singulièrement offensé, et il me parla de sévir contre des êtres qui, disait-il, le déchiraient d'une main et le sollicitaient de l'autre. « C'est de tradition, lui dis-je, la Seine « coule; le faubourg intrigue, demande, consomme et calomnie; « c'est dans l'ordre : chacun a ses attributions. Qui a été plus « calomnié que Jules César? Je réponds d'ailleurs à Votre Majesté « que, parmi cette troupe, il ne se trouvera ni des Cassius ni « des Brutus. Du reste, les plus mauvais bruits ne sortent-ils pas « des antichambres de Votre Majesté? ne sont-ils pas propagés « par des personnes qui font partie de sa maison et de son gou- « vernement? Avant de sévir, il faudrait établir un Conseil des « Dix, aller aux écoutes, interroger les portes, les murailles, les « cheminées. Il est d'un grand homme de mépriser les caquetages « insolents et de les étouffer sous une masse de gloire. » Il se rendit. »

Quelques jours après, Fouché eut un second entretien avec lui et, entre autres choses, il lui exposa « que c'était déjà une assez brillante destinée d'avoir fait renaître l'empire de Charlemagne, mais qu'il fallait donner à cet empire des garanties pour l'avenir; qu'à cet effet il devenait pressant, comme je lui avais déjà représenté, de dissoudre son mariage avec Joséphine et de former un

autre nœud réclamé autant par la raison d'Etat que par les considérations politiques les plus décisives; car, en se voyant revivre, il assurait en même temps la vie à l'empire; que lui seul pouvait déterminer s'il était préférable de former une alliance de famille avec l'une des deux grandes cours du Nord, soit la Russie, soit l'Autriche, ou de s'isoler dans sa puissance et d'honorer sa propre patrie en partageant le diadème avec une Française toujours assez riche de sa fécondité et de ses vertus. Mais qu'au total, le plan inspiré par le besoin de la fixité sociale et de la permanence monarchique croulerait dans sa base si la paix générale n'en devenait le complément nécessaire; que j'insistai fortement sur ce point, le suppliant de me faire connaître ses intentions.

« Je n'obtins qu'un assentiment tacite, le seul qu'on m'eût accoutumé d'espérer dans les matières graves qui étaient censées hors de mes attributions. Mais je vis que la dissolution du mariage était arrêtée pour une époque prochaine, Cambacérès ayant eté autorisé à en causer avec moi. J'en fis répercuter aussitôt la rumeur dans les salons et on en chuchotait partout que Joséphine, plongée dans la sécurité, n'en avait aucun éveil, tant on la ménageait et on la plaignait. »

La résolution était prise, Napoléon exécuta rapidement son projet : le 3 décembre 1809, il fait chanter à Notre-Dame un *Te Deum* pour l'anniversaire de son couronnement, le 5 il annonce le divorce à Joséphine, et le 15 on procède religieusement à la dissolution du mariage. Joséphine se retire à la Malmaison et aussitôt Napoléon entame les négociations en Autriche et en Russie pour son mariage; soit par orgueil, soit par politique, il voulait s'allier à une des deux plus anciennes cours d'Europe. Fouché opinait pour une princesse russe, mais voyant que dans l'esprit de l'Empereur Vienne tenait la plus grande place, il n'émit pas son opinion. Le mariage de Marie-Louise fut proposé, discuté, décidé dans le conseil et stipulé dans les vingt-quatre heures. L'Autriche avait toujours une archiduchesse à sacrifier.

« Le lendemain de la tenue du conseil, dit Fouché, un sénateur de mes amis, toujours très au fait des nouvelles, vint m'informer que l'Empereur s'était décidé pour une archiduchesse : je jouai la surprise et en même temps le regret de ce qu'on n'avait pas choisi une princesse russe. « En ce cas, m'écriai-je, je n'ai « plus qu'à faire mon paquet ! » saisissant ainsi un prétexte pour donner à mes amis l'éveil sur ma prochaine disgrâce.

« Doué de ce qu'on appelle tact, j'avais un secret pressentiment

que mon pouvoir ministériel survivrait peu au nouvel ordre de choses qui allait altérer, sans aucun doute, les habitudes et le caractère de Napoléon. Je ne doutais nullement que, devenu l'allié de la maison de Lorraine, se croyant sûr désormais du cabinet d'Autriche et, par conséquent, d'être en mesure d'assujettir la vieille Europe à sa volonté, il ne se crût en état de se débarrasser de son ministre de la police, ainsi qu'il avait déjà cru pouvoir s'en passer après la paix d'Amiens. Je savais d'une manière certaine qu'il ne me pardonnerait jamais d'avoir levé tout seul une armée, fait rembarquer les Anglais et sauvé la Belgique ; je savais enfin que, depuis cette époque, ma liaison avec Bernadotte lui était suspecte. Plus il concentrait en lui-même ses dispositions peu favorables à mon égard, plus je les devinais.

« Elles se décelèrent quand je lui proposai de mettre en liberté, à la prochaine occasion de la solennité de son mariage, une partie des prisonniers d'Etat et de lever un grand nombre de surveillances. Au lieu d'adhérer à ma proposition, il s'éleva avec une feinte humanité contre le déplorable arbitraire qu'exerçait la police, me disant qu'il avait songé à y mettre un terme. Deux jours après, il m'envoya un projet de rapport, fait en mon nom, et de décret impérial, qui, au lieu d'une prison en établissait six[1], statuant en outre que désormais nul ne pourrait être détenu qu'en vertu d'une décision du conseil privé. C'était une amère dérision, le conseil privé n'étant pas autre chose que la volonté de l'Empereur. Le tout était si artificieusement présenté qu'il me fallut consentir à produire le projet au Conseil d'Etat, où il fut délibéré et adopté le 3 mars 1810. Voilà comment Napoléon éluda de mettre un terme aux arrestations illégales et comment il voulut faire rejaillir sur la police tout l'odieux des détentions arbitraires, Il m'astreignit aussi à lui présenter le tableau des individus mis en surveillance.

« La surveillance était une mesure de police très supportable que j'avais imaginée précisément pour soustraire aux rigueurs de la détention arbitraire les nombreuses victimes que signalaient et poursuivaient chaque jour les délateurs à gages, que j'avais bien de la peine à contenir dans certaines bornes. Cette odieuse milice occulte était inhérente au système monté et maintenu par l'homme le plus ombrageux et le plus défiant qui, peut-être, ait jamais existé. C'était une des plaies de l'Etat. »

1. Vincennes, Saumur, Ham, Landskaone, Pieux-Châtel et Fenestrelles.

## XVIII

Talleyrand avait déjà été disgracié. Fouché se tenait à peine. Savary, devenu tout-puissant auprès de Napoléon, cherchait à le perdre : l'occasion allait se présenter d'elle-même en cette année 1810. L'excès de zèle de Fouché devait se retourner contre lui et hâter son éloignement des affaires. Il rêvait une paix générale et se disait qu'il pouvait reconquérir toute la confiance de l'Empereur en y contribuant. Mais il fallait d'abord « pressentir l'Angleterre ». Fouché avoue qu'il espérait tout de suite réussir, en voyant les changements survenus dans la composition du ministère anglais. Le voyant si enflammé pour la paix, ce qui semblait une critique de la politique actuelle, Napoléon, pour le perdre, abonda dans son sens. Fouché envoie à Londres des émissaires qui font plutôt ses affaires que celles de Napoléon ; celui-ci les fait suivre pas à pas par sa police secrète et dévoile subitement les choses telles qu'elles sont. Fouché prétend que l'Empereur ne savait rien et qu'il y eut simplement double emploi. Il veut se donner le beau rôle. Nous citerons sa narration qui termine le premier volume de ses Mémoires.

« Le mauvais succès de la plupart des opérations anglaises dans la dernière campagne avait excité le mécontentement de la nation et amené de graves dissensions parmi les ministres. Deux d'entre eux, lord Castlereagh et M. Canning, en étaient même venus à un combat singulier, après avoir donné leur démission. Le cabinet s'était hâté de rappeler de son ambassade d'Espagne le marquis de Wellesley pour succéder à M. Canning dans la place de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et de mettre à la tête du secrétariat de la guerre le comte de Liverpool, ci-devant lord Harrkesbury. Je savais que ces deux nouveaux ministres avaient des vues hautes mais conciliantes. D'ailleurs, la cause de l'indépendance espagnole étant alors presque désespérée, par suite de la victoire d'Ocana et de l'occupation de l'Andalousie, je m'imaginais que je retrouverais le marquis de Wellesley plus accessible à sonder le terrain, et cela en vertu des pouvoirs dont j'avais usé fréquemment d'envoyer des agents au dehors.

« J'y employai M. Ouvrard par deux raisons : d'abord parce qu'une ouverture politique à Londres ne pouvait guère être entamée que sous le masque d'opérations commerciales, et ensuite

parce qu'il était impossible de confier une mission aussi délicate à un homme plus rompu aux affaires, d'un caractère plus insinuant et plus entraînant. Mais comme M. Ouvrard n'aurait pu se mettre sans inconvénient en rapport direct avec le marquis de Wellesley, je lui adjoignis M. Fagau, ancien officier irlandais, qui, chargé des premières démarches, devait lui ouvrir, pour ainsi dire, les voies de la chancellerie britannique.

« Je résolus de ne faire partir M. Ouvrard qu'après les fêtes du mariage. L'entrée de la jeune archiduchesse dans Paris eut lieu le 1er avril ; rien de plus magnifique et de plus touchant. Quelle belle journée ! quelle douce hilarité dans une si prodigieuse affluence ! La cour repartit tout aussitôt pour Saint-Cloud, où se fit l'acte civil, et, le lendemain, la bénédiction nuptiale fut donnée à Napoléon et à Marie-Louise par le cardinal Fesch, dans une des salles du Louvre garnie de femmes resplendissantes de pierreries et de parures. Les fêtes furent splendides. Mais celle que donna le prince de Schwartzemberg, au nom de son maître, offrit un présage sinistre. Le feu prit à la salle de bal construite dans le jardin de son hôtel et en un instant tout fut en feu ; plusieurs personnes périrent, entre autres la princesse de Schwartzemberg, femme du frère de l'ambassadeur. On ne manqua pas de comparer l'issue malheureuse de cette fête donnée pour célébrer l'alliance des deux nations à la catastrophe qui avait marqué les fêtes du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; on en tira les plus fâcheux présages ; Napoléon lui-même en fut frappé. Comme j'avais donné à la préfecture tous les ordres convenables et qu'elle était spécialement chargée de cette partie de la surveillance publique, ce fut en elle, ou du moins sur le préfet de police que vint éclater la colère de l'Empereur. Il destitua Dubois et, malheureusement, il fallut un désastre public pour être débarrassé de cet homme qui avait tant de fois dénaturé le but moral de la police.

« A la cour et à la ville, le mot d'ordre fut désormais de complaire à la jeune impératrice qui, sans aucun partage, captivait Napoléon : c'était même de sa part une sorte d'enfantillage. Je savais qu'on épiait l'occasion de prendre la police en défaut au sujet de la vente de certains ouvrages sur la Révolution qui auraient pu choquer l'impératrice. Je donnai des ordres pour en faire la saisie ; mais telle était la cupidité des agents de la préfecture que ces mêmes ouvrages étaient vendus clandestinement par ceux mêmes qu'on chargeait de les mettre au pilon.

« Vers la fin d'avril, l'Empereur partit avec l'Impératrice pour

visiter Middlebourg et Flessingues. Il se rendit aussi à Bréda. Ce voyage me fut fatal. L'Empereur, frappé de mes réflexions sur la paix générale, avait essayé, sans me mettre dans le secret, d'ouvrir des négociations secrètes avec le ministère anglais, par l'entremise d'une maison de commerce d'Amsterdam. Il en résulta une double négociation et de doubles propositions, ce qui choqua singulièrement le marquis de Wellesley. Les agents de l'Empereur et les miens, devenus également suspects, furent également éconduits.

« L'Empereur, surpris d'une conclusion si brusque et si inattendue, employa, pour en découvrir la cause, sa contre-police et ses limiers des affaires étrangères. D'abord il n'eut que des informations vagues, mais il put juger bientôt que sa négociation avait été traversée par d'autres agents dont il ignorait la mission. Ses soupçons se portèrent d'abord sur M. de Talleyrand; mais, à son retour, ayant reçu de nouvelles pièces et s'étant fait faire un rapport circonstancié, il reconnut que M. Ouvrard avait dirigé des ouvertures faites à son insu au marquis de Vellesley; et comme on savait M. Ouvrard en rapport avec moi, on en inféra que je lui avais donné des instructions. Le 2 juin 1810, étant à Saint-Cloud, l'Empereur me demanda, en plein conseil, ce que M. Ouvrard était allé faire en Angleterre : « Connaître de ma « part, lui dis-je, les dispositions du nouveau ministère relative- « ment à la paix, d'après les vues que j'ai eu l'honneur de sou- « mettre à Votre Majesté avant son mariage. — Ainsi, reprend « l'Empereur, vous faites la paix et la guerre sans ma participa- « tion. » Il sortit et donna l'ordre à Savary, duc de Rovigo, d'aller arrêter M. Ouvrard et de le conduire à Vincennes. En même temps, je reçus la défense de communiquer avec le prisonnier. Le lendemain, le portefeuille de la police fut donné à Savary. Pour cette fois, c'était une véritable disgrâce. »

Fouché ne semble pas s'en étonner; il se rendait bien compte en effet que la mesure était comble et qu'un jour ou l'autre il serait sacrifié : Napoléon ne voulait plus le ménager. Après le récit de ces négociations clandestines, Fouché prend le ton prophétique et s'écrie, en terminant le premier volume de ses Mémoires :

« J'eusse fait, sans doute, une prédiction trop pressante en rappelant les paroles du Prophète : « Dans quarante jours, Ninive sera « détruite »; mais j'aurais pu prédire, sans me tromper, que dans moins de quatre ans l'empire de Napoléon n'existerait plus. »

*(A suivre.)* JEAN DE BRÉBISSON.

# Du Miracle en face de la Science

*(Suite)*

---

Une omission ayant été commise en tête de la partie de l'article parue dans le n° du 15 mai dernier, nous donnons aujourd'hui, sur la demande de l'auteur, le texte de cette omission. Il sera facile à nos lecteurs de remédier à l'erreur et de lire les lignes ci-dessous comme étant la suite immédiate de la partie de l'article parue dans la livraison du 1er mai. — N. D. L. R.

Voici le texte omis :

*B*) Nous l'avons vu : le monde visible ne se compose que de phénomènes, ces phénomènes sont produits par des forces. Mais ces forces sont distribuées et groupées en centres, en foyers ou systèmes superposés, hiérarchisés et subordonnés, en sorte que depuis le dernier atome du plus petit grain de sable, depuis la dernière étincelle de la matière radiante, jusqu'au séraphin le plus élevé, le premier assistant au trône du Créateur, esprit et matière, tout se tient, tout est lié par une chaîne infrangible, dont les anneaux divers agissent et réagissent les uns sur les autres, et se modifient en proportion, tout en gardant leur entité respective.

Dans cette superposition des systèmes de force, nous trouvons au bas de l'échelle les forces dynamiques : mécanique, moléculaire et céleste ; nous pourrions appeler ce groupe simplement : *dynamisme*. Au-dessus, les forces chimiques de combinaison et de formation des corps ; ce groupe ne serait peut-être pas trop improprement nommé : *morphisme*. Ce système est dominé par les forces organiques, ou *vitalisme*. Au vitalisme se superpose l'*animisme*, groupe des forces animales et humaines. Au haut de l'échelle, le *spiritualisme*, forces des esprits purs, natures droites ou perverses, anges ou démons.

*C*) La réaction mutuelle de ces systèmes les uns sur les autres et leurs modifications conséquentes sont aussi faciles à constater

que leur superposition. Dans la plante, nous voyons les forces dynamiques et chimiques dominées entièrement par les forces organiques, et les molécules pesantes de la sève monter sans cesse jusqu'au haut de la tige, sous la poussée du principe vital. Si on sème une graine, le germe renversé ou dans l'intérieur d'une roue, si on expose mal une plante, nous verrons la tige se retourner d'elle-même, contrairement aux lois de la gravitation, prendre la direction nécessaire à sa croissance, et trier avec soin elle-même ses aliments, en trompant ou domptant plutôt les forces chimiques. Dans l'homme, la domination des forces inférieures, dynamiques, chimiques et organiques, qui entrent dans son composé, par l'action de son âme, force supérieure qui couronne son être, est encore plus visible. Une contention d'esprit amènera la paralysie d'un membre, une colère de nourrice décomposera son lait, l'inactivité d'une faculté sensitive de l'âme amènera l'atrophie d'un organe, le travail intellectuel fatigue tout son outillage corporel; la joie promènera la synovie dans ses articulations, le chagrin appauvrira les globules de son sang et la moëlle de ses os, la tristesse ridera son front et blanchira sa chevelure, une affection trop vive dégarnira sa tête. Six siècles avant la découverte du phonographe, des rayons Rentgœn, et de la lumière cathodique, saint Thomas avait écrit que les idées affectaient le cerveau, et avait décrit l'action physique des sentiments sur nos organes avec un réalisme qui fait sourire le profane, et qui prouve son génie de synthèse au savant. Et quand Joseph de Maistre exprimait cette pensée, que chacune de nos maladies est le contrecoup d'une passion, et qu'on pourrait classer toutes les maladies sur nos affections psychologiques, sous une forme paradoxale, il émettait peut-être une grande vérité que la médecine pourrait approfondir au plus grand profit de ses clients.

Fin de l'omission.

Nos soi-disant savants, quand ils ne sont pas vaniteux, ne sont que des spécialistes et des chercheurs qui n'aboutiront jamais. Saint Paul l'a dit depuis longtemps : *Semper discentes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes* (2 Tim., III, 7).

Le désaccord et la variation des savants durera autant que le

monde : *Mundum tradidit disputationi eorum* (Eccl., III, 11)[1]. Avec les mathématiques, la seule science vraie et immuable, c'est la religion, parce qu'elle est la seule à nous fournir des données adéquates de ses éléments, le dernier mot des choses : Dieu, l'homme et le monde ; le devoir et la sanction, la vie et l'au-delà. La prétendue science fera toujours des découvertes et des progrès ; mais elle mourra, comme Lavoisier, sur ses creusets, avec ses inexpériences inachevées; et ses notes et ses fragments, avec ses variations et ses contradictions, inspireront toujours la verve des Loudun et des Brunetière futurs. « Etudiez la théologie, disait Talleyrand aux jeunes diplomates ; c'est la maîtresse science. » Le Moyen-Age avait ainsi élevé l'Europe ; ses écoles étaient des *universités* où la théologie couronnait les études. C'était l'ère des vrais et des grands hommes ; l'ère de Thomas d'Aquin, l'Ange de l'Ecole, et de saint Louis, le roi par excellence, de Condé, qui pouvait pousser un argument à Bossuet comme une pointe à Mélas, et de d'Aguesseau, qui se délassait des hautes fonctions de sa magistrature en étudiant les prophéties sur le texte hébreu de la Bible. Toute la politique et la diplomatie du Moyen-Age avait ses théologiens attitrés, au conseil desquels on soumettait préalablement les questions administratives et internationales, guerres, traités, etc. ; aussi ne connaissait-on alors ni armées permanentes, ni guerres de race, ni despotismes gouvernementaux, ni question sociale, ni aucun des fléaux de notre civilisation. Si l'on veut élever le niveau intellectuel et moral de notre génération, il faudra revenir à la théologie, comme base, direction et contrôle de la science. En attendant, toute notre science moderne ne fera que des recherches, des essais, des études ; et tous nos savants modernes ne seront que des curieux, des chercheurs, des érudits, des étudiants de cent ans, comme s'intitulait modestement Chevreul, tout au plus des spécialistes. Et c'est justement parce qu'ils sont spécialistes que nos savants sont exclusifs, et ne comprennent rien, en dehors de leur sphère, ni à l'harmonie du monde ni surtout au surnaturel. La science est nécessairement harmonique, *catholique*, universelle, synthétique, comme Dieu : *Deus scientiarum dominus*

1. Que l'on compare, par exemple, les livres astronomiques de la fin du XVIIIe siècle, les manuels de baccalauréat de notre jeunesse, leurs affirmations dogmatiques et leurs rectifications continuelles par les astronomes de nos jours. J'en dis autant de la mesure de la terre et du mètre, notre étalon national. Quelle différence avec l'affirmation infaillible et immuable de l'Eglise, assistée du Saint-Esprit !

*est.* (I Reg., II, 3). Ils admettront *a priori* l'existence du miracle, comme nécessaire au monde moral et à l'harmonie universelle. Le monde moral, l'homme, veux-je dire, exerce sa liberté et organise son devenir éternel par la conscience, qui remplace chez lui ce que Claude Bernard appelait l'*idée directrice* dans les vies inférieures. La conscience a deux éléments : la raison et la volonté. Mais la raison et la volonté ne peuvent saisir Dieu : l'une que par son élévation au-dessus de tout le terrestre, l'autre que par une aspiration directe, c'est-à-dire par la prière, qui est dans son essence une élévation de notre esprit à Dieu et la demande de nos besoins. Voilà donc la seule voie par laquelle l'homme puisse s'aboucher avec Dieu, sa fin, son idéal de moralité et de jouissance, de vertu et de bonheur; c'est la prière, avec ses actes d'adoration, de reconnaissance, de flexibilité ou de repentir et d'humble demande. Dieu, à son tour, ne peut descendre vers l'homme dans le monde moral, attiré par la prière que par une action invisible, qui est sa grâce, ou par une action sensible, qui est le miracle.

Saint Grégoire de Nysse dit quelque part que l'homme est un être doué de la faculté de se repentir (l'ange ne revient jamais sur son choix, et c'est là la raison de la damnation du démon et du pardon de l'homme pécheur); le monde matériel n'existe que pour l'homme. Il faut donc, de toute nécessité, qu'il s'accommode à la flexibilité essentielle de son maître, lui versant des prospérités ou lui ménageant des souffrances, suivant le mérite de sa conduite. La flexibilité de l'homme impose donc au monde physique la flexibilité de ses lois, et à Dieu lui-même la variation de ses faires extérieurs et l'opération de ses miracles.

Oyez cette page de la Genèse, qui jette un si grand jour sur les révolutions du globe, et que je ne puis relire sans un serrement de cœur, contrecoup de la tristesse dont elle est empreinte, tristesse d'un Dieu frustré dans ses desseins et entravé dans ses bénédictions ineffables; tristesse que le Christ traduira éloquemment deux mille ans plus tard, en sanglotant devant sa Jérusalem bien-aimée, rebelle à tous les appels de son amour. « Dieu donc, voyant que la malice des hommes était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur ne se portaient qu'au mal, se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre. Touché de douleur jusqu'au fond du cœur, il dit : « J'exterminerai de la surface de la terre l'homme « que j'ai créé, j'exterminerai tout... car je me repens de les avoir « faits. » (Gen., VI, 5, etc.) Mille ans plus tard, avec la même tristesse, il dira à son fidèle Samuel : « Je me repens d'avoir fait

Saül roi. » (1 Reg., xv, 11.) Voilà donc le miracle imposé à Dieu, d'un côté par la prévarication, de l'autre par la fidélité.

Ainsi le miracle est le couronnement de la hiérarchie des êtres, de l'association des forces, et de l'administration du monde. Il entre donc dans les lois cosmiques, comme la plus haute et la directrice de toutes. Dieu l'a donc prévu et décrété, comme et plus que toutes les autres lois; et s'il a la soudaineté, l'imprévu, la rareté, l'extraordinaire et l'éminence que ne comportent pas les autres lois, c'est parce qu'il se rattache à un ordre spécial, de nature différente des autres et supérieur à tous, et que, par là même, ces caractères singuliers sont de son essence intime.

*C)* Aussi, voyez après cela : l'esprit humain ne peut pas se passer de surnaturel ni de miracles, les deux termes étant corrélatifs. La croyance au miracle est de tous les temps, de tous les pays et de tous les milieux sociaux. Etudions toutes les civilisations dont les débris ornent aujourd'hui nos musées du Louvre et du British. L'ère des pyramides, des sphinx et des obélisques, le Nil, croyaient au songes. Ninive et Babylone consultaient les devins. La civilisation étrusque interrogeait les sibylles. Le siècle de Périclès écoutait les oracles, celui d'Auguste obéissait aux augures. La Réforme a ressuscité ls magie. L'incrédulité des philosophes du XVIIIe siècle et des positivistes de notre fin de siècle aboutit à la chiromancie, à l'hypnotisme, aux tables tournantes, au spiritisme, à la fantasmagorie des loges, à la plus folle crédulité. On combat la foi catholique au profit du fanatisme et des passions.

*D)* Or, cette croyance perpétuelle et universelle au miracle, à laquelle il faut appliquer la sentence de Cicéron : *Omni in re consensio omnium gentium lex naturæ putanda est* (Tusc., I, 13), et le fameux argument de saint Vincent de Lérins : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*, comment serait-elle entrée dans l'esprit de l'homme — et c'est ici la preuve effective, — sinon par la réalité des faits? L'esprit de l'homme est une table rase sur laquelle Dieu a gravé uniquement les notions premières et les principes directeurs de la raison. En dehors de là, rien ne lui est inné, toutes les connaissances lui sont acquises péniblement; et les idées n'entrent jamais dans l'esprit que par la porte des faits concrets : *nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu.* Tel est l'esprit humain, le plus humble des esprits, parce qu'il ne peut percevoir directement que l'individuel; et muni d'un organisme précisément afin qu'il puisse cueillir partout l'individuel, le con-

ret, et, par une élaboration personnelle, en dégager l'universel. Telle l'abeille pompe le nectar déposé dans le calice des fleurs et en dégage le miel et la cire. La seule idée d'une chose en prouve donc la possibilité, et la possibilité même de sa conception établit la réalité au moins de ses éléments ; car cette possibilité elle-même n'est qu'un premier travail de l'imagination, combinant les premiers matériaux fournis par les sens, ses fidèles référendaires. L'idée seule du miracle prouve donc sa possibilité, et sa possibilité repose nécessairement sur sa réalité. L'idée du miracle est dans l'esprit humain, il n'a donc pu y entrer que par les faits. La foi ne s'établit que par le témoignage. L'humanité croit au miracle, donc elle a des témoins oculaires et auriculaires du miracle. Le miracle est convenable et nécessaire, donc il existe rigoureusement, pouvons-nous conclure en empruntant la célèbre argumentation de Scot : *Potuit, decuit, debuit, ergo fecit.*

*E*) Nous pourrions nous en tenir là. Mais, pour plus d'évidence, procédons maintenant à l'audition des témoins, c'est la dernière formalité de l'instruction. Mais qui interroger dans ce procès si solennel, si capital, puisque Dieu, l'homme et l'univers, le passé, le présent et l'avenir, y ont en jeu leurs intérêts respectifs ? Les siècles, les générations ?... Pas n'est besoin ; consultez seulement l'assistance, ou, plus simplement, regardez et constatez ; s'il fallait assigner tous les témoins, tous les éléments, toutes les créatures sans exception viendraient déposer à la barre du tribunal. La création de l'univers, la création des âmes humaines, la perpétuité des espèces dans leur type invariable malgré la destruction des individus ; l'indestructibilité de la conscience, au milieu des crimes, des vices, des dégradations, des monstruosités humaines ; la mort elle-même, ne sont-ce pas des miracles perpétuels ? Car la matière est inerte, et la loi de l'inertie, c'est de suivre invariablement et comme une chaîne sans fin le mouvement imprimé. La vie est infusée à l'organisme humain, d'après les lois physiques, elle doit durer toujours. Quelle est donc cette force supérieure à la vie qui vient subitement arrêter l'organisme sans lésion aucune ? Quel est ce réactif inconnu qui, brusquement, sans explication aucune, vient retourner les lois de la vie, dissoudre cet admirable composé qui a été si longtemps à se construire, que les Pères de l'Eglise ont si bien pu appeler la miniature de l'univers, μικροκόσμος ? Et par quel mystère le germe de la vie devient-il le véhicule de la mort ? Quelle puissance mystérieuse extrait ainsi l'esprit de son alvéole ? Réfléchissez profondément, analysez, et vous verrez que la science

constate la mort et ne peut pas l'expliquer, que l'homme est constitutionnellement immortel, qu'en réalité il ne meurt jamais : il se tue ou il est toujours tué par un agent invisible ou terriblement inconnu.

Il y a vingt siècles, une jeune vierge, femme d'un artisan obscur de la Galilée, jetait comme une sibylle cette parole prophétique : « Voici que désormais toutes les races de la terre me proclameront bienheureuse : *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.* » Si le miracle n'est pas possible, expliquez comment, depuis deux mille ans, de génération en génération, sur tous les points de l'espace, à tous les moments de la durée, tous les échos de l'univers se renvoient, en tressaillant de bonheur, le cantique de la vierge de Juda. Dites pourquoi les autels de la Madone surgissent au fond de toutes les vallées, s'élèvent au-dessus de toutes les collines, se dressent sur tous les points de notre terre. Dites pourquoi les rois, les pontifes, les héros, les génies, toutes les illustrations de notre race s'inclinent avec bonheur devant l'image bénie de cette vierge de seize ans. Dites pourquoi le seul nom de Marie embaume notre terre d'un parfum de virginité, que les anges du ciel respirent avec délices et qu'ils envient à notre sphère. Dites pourquoi son seul souvenir a créé la sainte pudeur de nos mères et de nos sœurs, fleuron le plus brillant, joyau le plus précieux du diadème d'honneur posé sur le front de notre race, alors que quarante siècles d'antiquité, alors que tous les despotes actuels de l'Orient, armés de leurs grilles, de leurs serrures et de leurs eunuques, n'ont jamais pu faire une contrefaçon passable de ce sentiment exquis qui pousse, dans nos foyers chrétiens, comme la fleur sur la tige du lis. Suivez la mère, l'épouse, la fiancée, le vieillard, l'orpheline, le malade, l'amour et l'infortune, à l'autel de Marie, et, s'il n'y a pas de miracle, expliquez-moi la confiance et les larmes d'un côté, la consolation et le secours de l'autre. S'il n'y a pas de miracle, expliquez le culte, l'influence et la figure de Marie dans cette suavité unique qui inspire tous les arts et les désespère tous par sa perfection; Marie, dont l'Ange de l'Ecole a pu dire, sans être taxé d'exagération, que, si Dieu peut créer un ciel plus vaste, une terre plus riche, il ne peut pas faire une créature humaine plus parfaite que Notre-Dame, comme nos pères se plaisaient à l'appeler.

S'il n'y a pas de miracle, expliquez-moi le déluge, expliquez la dégradation native du roi de la création, la déviation de l'esprit et la mutilation du cœur humain, au milieu de la perfection relative de toutes les autres créatures.

S'il n'y a pas de miracle, expliquez comment le gibet du Golgotha projette ses rayons lumineux à toutes les extrémités de la durée et de l'espace; expliquant également le passé, le présent et l'avenir, et laissant dans des ténèbres impénétrables tout ce qui ne reçoit pas sa clarté. Expliquez comment la portion la plus éclairée du genre humain adore un Juif crucifié; comment le tombeau de ce patient est le berceau nécessaire de toute civilisation, en sorte que l'élévation respective des peuples et des sociétés se mesurent au culte qu'ils lui rendent; que le sauvage et le barbare se policent nécessairement en adorant ce pendu, et que les peuples les plus civilisés retombent dans la barbarie dès qu'ils cessent de le servir. Expliquez comment, du haut de son gibet, suivant sa prophétie, le crucifié attire tout à lui (Joan., XII, 32), et l'attire par l'attrait de sa croix : *et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum*; comment, tous les jours, la jeunesse et la beauté, la fortune et la science, le pouvoir et la noblesse sacrifient toutes les jouissances du monde à l'amour de sa croix, par la virginité, l'apostolat et le martyre. Comment un supplicié de deux mille ans peut-il exciter tant d'amour, engendrer tant de vertus, inspirer tant d'héroïsmes? Expliquez les conversions radicales de saint Paul, de saint Wladimir, de saint François d'Assise et de saint François-Xavier, de saint Ignace de Loyola, de Kériolet, de Besombes, de La Harpe, de Ratisbonne; les désespérances, les rages et les remords de Voltaire[1] mourant dans l'éclat de la gloire humaine pourtant. Expliquez la sainteté, cette élévation de notre espèce, dont le génie humain n'a jamais soupçonné la possibilité en dehors de l'Evangile. Expliquez la naissance et la conservation de l'Eglise, dénuée de toute force naturelle; sa stabilité et son rajeunissement, malgré les persécutions naissantes, la corruption de ses propres ministres, au milieu de l'abattement successif de toutes les forces humaines. Expliquez l'existence homogène, indestructible du juif, le seul courant vital qui conserve la couleur et l'originalité de ses ondes au milieu de l'océan humain; expliquez la persistance « de la rosée du ciel et de la graisse de la terre » que la bénédiction de leur patriarche (Gen., XXVII, 28) leur assura, il y a plus de quatre mille ans, au milieu du mépris et de

1. Quoi qu'en aient pu conter ses disciples, Voltaire est mort en réprouvé. Au moment où il expirait à Paris, un Capucin, à Perpignan, annonça sa mort du haut de la chaire. L'abbé Dussiège, que les horreurs de la Révolution poussèrent au sacerdoce, a raconté publiquement plusieurs fois la mort affreuse de Voltaire, à laquelle il avait assisté avec un de ses amis, le médecin Tronchin.

la spoliation de tous les peuples à travers laquelle ils errent dispersés, avec le stigmate de la damnation éternelle que le déicide a gravé sur leur front en lettres de feu et de sang.

Voilà des miracles grands comme le monde, qui vous éblouissent peut-être par la surabondance de leur éclat. Sur un théâtre plus modeste, mais aussi miraculeux, expliquez alors la liquéfaction du sang de saint Janvier de Naples, l'incorruption et l'assiette *anti-statique* du corps de sainte Catherine de Bologne, les procès de canonisation toujours pendants à Rome, le liquide qui suinte des os de saint Nicolas de Bari, l'eau qui dégoutte de la pierre tombale des saints Abdon et Sennen, à Arles-sur-Tech, les guérisons de Lourdes, et ces mille phénomènes extraordinaires qui se passent journellement sous nos yeux. Vous pouvez envoyer vos académies les constater scientifiquement; vous aurez même vingt mille francs à gagner en prouvant la fausseté des miracles de Lourdes, sur les défis de M. Artus et de M. l'abbé Beleau : défis qui n'ont jamais été relevés par l'incroyance. Le miracle n'est pas seulement réel, il est *perpétuel* dans l'Eglise.

*Ad abundantiam juris*, je me contenterai de signaler, comme preuve subsidiaire, la contrefaçon du miracle que nous voyons dans toutes les fausses religions depuis les temps les plus reculés, et qu'il est si facile de constater aujourd'hui parmi les sectes schismatiques de l'Orient, dans les bonzeries de l'Inde, et surtout dans les lamaseries du Thibet. On ne contrefait que ce qui existe, le revers prouve la face de la médaille. Le miracle est partout.

> Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?
> Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?
> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne rien voir,
> Peuple ingrat? quoi! toujours les plus grandes merveilles,
> Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles?
> Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours
> Des prodiges fameux accomplis en ces jours?
>
> (Athalie, acte Ier, scène I.)

*F*) Mais qu'ai-je besoin d'aller chercher au loin la réalité et la nécessité du miracle, alors que sans lui on n'explique rien, qu'on ne conçoit pas même la matière? Il suffit de palper la matière pour sentir le miracle sous sa pression.

P. François de Bénéjac.

*(A suivre.)*

# Les Compagnies des Blancs

## ET LE JUBILÉ ROMAIN DE 1400

*(Suite et fin)*

---

En s'éloignant de l'Esquilin par l'antique voie Merulana, qui descend et remonte, toujours droite et raide, ils apercevaient en face d'eux les murailles du palais de Latran, et les petits campaniles carrés de Saint-Jean[1]; c'est en courant qu'ils franchissaient le ravin qui sépare les deux collines, enflammés par le souvenir des grands papes et des conciles, dont ces pierres avaient vécu la vie et renfermé les réunions. Dans l'abside de la basilique, sur la demi-coupole toute glorieuse d'or, des Frères Mineurs leur montraient avec orgueil le séraphique moine d'Assise et le premier pape de leur ordre, Nicolas IV, représentés par un pieux symbolisme tout petits entre les grandes images des Apôtres et des premiers docteurs de l'Eglise[2]; dans le cloître, ils admiraient les colonnes torses incrustées de brillantes mosaïques vertes, et les lions qui supportent leurs bases. Ils froissaient leurs genoux sur les marches de la Scala Santa. Ils baignaient leurs yeux à la fontaine qui rafraîchit délicieusement l'atrium de la vieille basilique Saint-Clément. A leurs pieds, dans un cercle de croupes basses dont la végétation est un fouillis de supports de voûtes rompues, de petits clochers romans et de pins parasols, les énormes murailles du Colysée étalaient leur majestueux ovale; citadelle de la famille des Annibaldi, la garnison n'en permettait l'entrée qu'à de très petites escouades de pèlerins; en rampant humblement sur leurs genoux, ceux-ci fouillaient de leurs lèvres le sol verdoyant du cirque, comme s'ils avaient voulu y boire les dernières gouttes du sang des martyrs.

1. Ces mosaïques, exécutées à la fin du XIII^e siècle sur les ordres de Nicolas IV, sont signées de Jacopo Turrita et du Frère Mineur Jacopo da Camerino.

2. De la basilique du XIV^e siècle, souvent reconstruite, il ne reste guère que l'abside. (Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen-Age.*)

Lorsque, poursuivant leur marche vers la porte Saint-Paul, ils traversaient la belle solitude du Celio, si animée par son peuple de monastères et de ruines, ils vénéraient les monastères, mais ils ne regardaient pas les ruines ; et la pyramide tombale de Cestius leur semblait le couronnement d'une tour gothique déchue de son superbe piédestal. Dans la Campagne romaine, infestée de routiers, la route de Saint-Paul n'était point sûre; aussi les pèlerins s'arrêtaient-ils dans l'enceinte d'Aurélien pour attendre d'autres groupes. Lorsque leur foule, mélange confus de toutes les langues, s'acheminait vers la basilique, il était rare qu'il ne s'y trouvât point parmi eux de disciples des Blancs ; les douloureux appels à la paix et à la miséricorde, les strophes désolées du *Stabat* alternaient avec les hymnes triomphants du jubilé.

Au retour, les pèlerins visitaient les églises du Mont Aventin. Ils rejoignaient les quais du Tibre vers Sainte-Marie *in Cosmedin*; et, devant le clocher mesquin de l'église grecque, des gens du Nord, enfin lassés de la richesse des basiliques, étonnés de l'absence des voûtes, se rappelaient, non sans un léger regret, les dentelles de pierre, les arcs ogives si souples dans leur montée hardie, les flèches élancées et fines de leurs cathédrales, où la prière, plus pure, s'élève mieux. Mais le respect du Prince des Apôtres, dont ils allaient, de l'autre côté du pont Saint-Ange, vénérer le sanctuaire, rendait à leur piété sa ferveur première. Dans le chœur de la basilique Vaticane, autour des saintes reliques exposées à la vénération des fidèles, un cordon de clercs veillait pour qu'une dévotion trop zélée n'en dérobât point des parcelles. A chacun de ces ossements et de ces habits, à la statue assise de saint Pierre, dont le pied droit a été poli par le contact des lèvres, les pèlerins offraient leur tribut d'aumônes et de baisers. Puis, fatigués de leurs longue marche, licenciés par leurs chefs, ils traversaient de nouveau le même pont Saint-Ange, divisé sur toute sa longueur par une légère palissade afin d'empêcher des heurts dangereux entre la foule qui allait à Saint-Pierre et celle qui en revenait[1]. »

1. Come in Roma, per l'esercito molto
l'anno del Giubileo, su per lo ponte,
hanno a passar la gente modo tolto ;
che dal un lato tulti hanno la fronte
verso' l castello e vano a santo Pietro,
dall' altra sponda vanno verso' l monte.

(Dante, *Inferno*, c. XVIII.)

De la forteresse voisine, on pouvait entendre les acclamations dont ces colonnes dévotes se saluaient en se croisant. Tandis que les soldats pontificaux faisaient parade de leurs armes pour en imposer le respect, Boniface regardait curieusement les files lentes des pèlerins. Dans la confusion de leurs cris, il discernait la prononciation monotone des Français, l'accent musical des Provençaux et des Catalans, les voyelles sonores et les aspirations gutturales des Castillans; de ceux-ci, il connaissait l'hostilité : l'envoyé de leur roi, don Juan de Tordesillas, évêque de Ségovie, avant de venir à Rome gagner les indulgences, avait demandé la permission de communier avec le clergé italien[1]. Et une tristesse chrétienne envahissait l'âme du pape, parce que beaucoup de ces acclamations pieuses s'en allaient au-dessus de la mer et des montagnes saluer le cardinal aragonais qu'il croyait en révolte contre l'Église.

## VI

Loin d'envoyer, comme le roi don Enrique, un représentant officiel au jubilé, la cour de France s'efforça d'entraver le départ des pèlerins. Les princes du sang, qui voyaient un danger de guerre dans la révolution anglaise, et qui, d'accord avec l'Université de Paris, cherchaient à éteindre le schisme par une renonciation volontaire des deux papes, craignirent que l'absence d'un grand nombre de pèlerins ne laissât la France trop pauvre d'hommes pour résister à l'Angleterre, et que l'argent oublié à Rome par des Français n'encourageât Boniface dans son refus d'abjuration[2]. Mais leur hostilité, trop lointaine pour restreindre la poussée du mouvement populaire, était combattue par le passage continuel de pèlerins étrangers. Les barques armées par le Pape pour défendre l'embouchure du Tibre arrêtant dans le port d'Ostie quiconque venait de Catalogne ou de Provence, la voie de terre était la seule ouverte, même aux pèlerins de Cadix; et, sur toutes les collines du Languedoc et de Provence, on voyait sans cesse passer des Espagnols, comme, sur les routes plates de Flandre, des Gallois et des Ecossais.

1. Davila, *Historia... del rey don Henrique tercero de Castilla.*

2. L'ordonnance qui interdit plus tard le jubilé a été publiée par Godefroy dans la deuxième édition de l'*Histoire de Charles VI.*

La ferveur pacifique des Blancs, qui s'était déclarée en Écosse en même temps que dans les pays latins, avait étendu sur ce sol froid des racines plus profondes et plus durables. Lors de l'apparition de la peste, des prêtres et des moines visionnaires avaient parcouru les « Hautes-Terres » en prédisant, à l'instar des prédicateurs de Languedoc et de Castille, de sinistres hécatombes d'hommes. Après avoir réuni en quelques jours près de cinq cents personnes, ils descendirent du Nord au Sud la grande île bretonne et vinrent débarquer un peu en dessous de Calais. Les Artésiens et les Flamands, plus lents à s'émouvoir, tardaient à introduire chez eux les processions expiatoires répandues dans les provinces du Centre et du Midi par la crainte de la peste ; la prédication des Ecossais les y décida. Des clercs, des mystiques, des coupables repentis, même des femmes, se joignirent, pour la route de Rome, à leur compagnie. Par les Ardennes, le comté de Bar et la Haute-Lorraine, ils atteignirent, à la hauteur de Bâle, le Rhin, dont ils remontèrent quelque temps la vallée fleurie. Ils durent escalader les gorges de la Limmat, tourner le Saint-Gothard pour franchir les Alpes, et ils redescendirent en Italie par les cols rapides du Bergamasque.

Leur colonne était alors forte de plus de six mille personnes[1]; dans le cours de sa lente route, elle avait reçu l'habit, appris les chants et les prières des Blancs ; elle reconnaissait pour guide l'un des prêtres venus d'Ecosse, qui, comme les chefs des pénitents italiens, élevait au premier rang un grand crucifix. Sur ce prêtre visionnaire auquel un chroniqueur[2] donne le nom de Philipp, nous ne savons presque rien, sinon que la modestie de son maintien et l'éloquence véhémente de ses sermons exerçaient une puissante séduction sur ceux qui le voyaient et l'entendaient[3]. Les hautes vallées lombardes, encore tout imprégnées de la dévotion des processions récentes, firent un chaleureux accueil à ses compagnons. Mais comme les femmes et les enfants, de plus en plus nombreux, ralentissaient leur marche, lorsque, de Parme à San-Miniato, ils eurent traversé l'Apennin, ils rencontrèrent des villes où le souvenir des Blancs, vieux de deux mois, semblait déjà lointain. Il faut peu de temps sous le ciel ensoleillé de l'Italie pour

1. Castello da Castello, *Chr. Bergomense.*

2. Covelluzo Covelluzi, un des plus anciens historiens de la ville de Viterbe, où les Ecossais arrêtèrent leur marche.

3. Platina, *Hist. Mantuanæ* et *De vitis pontificum.*

effacer l'impression la plus vive. En voyant ce blanc cortège qui leur rappelait des jours de ferveur, les esprits forts avaient honte de leurs bonnes actions passées, et volontiers ils eussent recouru à la force pour disperser les pèlerins. Surexcités par cette opposition, les nouveaux Blancs exagérèrent leur ferveur et leurs pratiques pieuses. Soit prodige surnaturel, soit illusion ou mensonge du chef, le Christ qu'il portait versa plusieurs fois des larmes de sang en présence des habitants de San-Miniato[1] et d'autres petites villes toscanes. Lorsqu'il voyait l'émotion des assistants, le prêtre écossais les apostrophait en termes véhéments : « Qui de vous connaît l'étendue de ses fautes? Levez-vous, fidèles, prenez des vêtements blancs, contemplez votre Jésus crucifié, qui pleure votre perte. » Puis, se retournant vers l'image sainte, il lui parlait : « Tu l'as dit, ô Christ : « Que celui qui me veut suivre prenne sa croix... » Je te porte pleurant et soupirant, et je guide vers toi ce peuple vêtu de blanc qui crie ardemment pitié et pardon[2]. » Si ces prières ne convertissaient point les auditeurs, Philipp et les prédicateurs de sa compagnie avaient recours aux menaces; ils annonçaient la destruction imminente par un bref tremblement de terre de cette humanité corrompue qui s'était refusée à la pénitence prescrite par Dieu. Quelques âmes simples, troublées par leurs sermons, s'imaginèrent que leur chef n'était autre que le saint juif Elie, descendu du ciel pour accomplir les prophéties[3].

De nouveau, un rapide frisson de mysticisme secoua le peuple. La servante inspirée d'un patricien génois raconta à son maître des visions qui ordonnaient une seconde célébration du rite des Blancs; sur l'avis donné par une commission de docteurs en théologie, qui reconnurent le caractère divin de ces visions, l'archevêque Jacques de Fiesque fixa à ces processions une date et plusieurs églises. A l'exemple des Génois, quelques Pisans demandèrent à leur gouverneur la permission de renouveler leurs pérégrinations pacifiques[4].

Cependant de terribles nouvelles arrivaient de la Campagne romaine : plusieurs bandes de pèlerins avaient été arrêtées, les plus pauvres dépouillées, les riches retenus jusqu'à rançon, des jeunes femmes enlevées, quelques malades achevés par les tor-

1. Lorenzo Bonincontici, *Annales Miniatenses*.
2. Récit ms du card. Egidio dans Vittorelli.
3. Dietrich von Niem.
4. G. Stella, *Ann. Genuenses*.

tures. Les routiers coupables de ce brigandage sacrilège étaient à la solde des Colonna; mais, loin de les punir, les soldats pontificaux avaient vendu leur inaction pour une part dans le produit des vols[1]. La peur arrêta dans les villes de Toscane et d'Ombrie des pèlerins isolés qui attendirent le passage de Philipp. Comme cette colonne, toute différente des premières compagnies des Blancs, formées dans une ville et licenciées dans l'autre, était presque exclusivement formée pour le pèlerinage de Rome, elle ne cessait de s'accroître; suivant une appréciation, probablement un peu exagérée, Philipp aurait réuni autour de son crucifix jusqu'à trente mille personnes vêtues de blanc. De cette armée pieuse, les femmes formaient un bataillon considérable, et toutes n'étaient point retenues par la seule piété. Marchant lentement et sans ordre, cette multitude se couchait pêle-mêle, là où la nuit l'atteignait. La confusion des sexes dans ces campements nocturnes, l'affluence des marchands ambulants, des gueux sans domicile, attirés par l'amour du gain ou la curiosité du spectacle, constituaient de dangereux éléments de corruption contre lesquels l'austérité exaltée des chefs ne pouvait réagir. Et, dans les rangs des Blancs étrangers, le vice côtoyait la pénitence, lorsque vers la mi-janvier, leur colonne, après avoir traversé Sienne, s'arrêta quelques jours à Viterbe.

Viterbe, ville de Gibelins, longtemps capitale, par hostilité contre Rome, du parti d'Avignon! Soumise à Clément VII par le cardinal de Ravenne, elle avait chassé ce cardinal lorsque, revenu à l'obédience de Boniface, il tentait, par trahison, d'introduire les troupes papales. Vendue depuis, comme tant d'autres, par son seigneur, elle nourrissait contre le maître de Rome une tenace et sourde rancune. Le séjour de la nouvelle compagnie de Blancs dans cette ville, leur passagère station de Sienne sous la bannière des Visconti, furent enveloppés par les partisans du Pape dans la même réprobation. Comme d'une crainte, même reconnue vaine, il reste toujours quelque trace, la curie romaine se rappela l'intrigue gibeline dont on avait accusé les premiers Blancs; quelques clercs connus pour leur prudence firent remarquer que Philipp avait traversé de préférence les Etats du duc de Milan, et ils l'accusèrent d'intriguer pour le Pape d'Avignon. On savait de source certaine que souvent, dans le quartier des Ecossais et des Français, avaient retenti de violentes imprécations contre l'indiffé-

1. Dietrich de Niem et Rinaldi, an. 400.

rence religieuse ou même la prétendue impiété de Boniface. Aussi, bien des imaginations peureuses crurent-elles à l'existence d'une trame gigantesque ourdie ente le pape guelfe d'Avignon et le duc gibelin de Milan, pour enlever, avec l'appui des Blancs et des Colonna, le Pape de Rome.

Assurément, Jean-Galéas Visconti n'était pas homme à reculer devant une trahison, même sacrilège; mais les espions que le Pape entretenait dans les villes importantes n'apportaient aucune preuve de cette alliance au moins étrange. Cependant Boniface, qu'une maladie assez grave disposait à la crainte, vit dans ces gens du Nord des ennemis secrets dont il redoutait la jonction avec les pèlerins déjà présents; et comme la peste, tuant chaque jour près de huit cents personnes, rendait dangereux le séjour de Rome, il songea à se retirer dans sa patrie, près de son allié Ladislas. Les victoires de son frère, Giannello Tomacelli, sur les Angevins de Fondi, avaient ouvert la route de Naples, et tandis que Gaetani fuyait, mourant, pour dérober ses derniers instants aux soldats du Pape, ses caporaux licenciés partageaient leurs bandes entre les rôles des Colonna et ceux des capitaines pontificaux. Restait le danger des Colonna, qui, le jour même où le Pape franchirait la porte Saint-Sébastien, pouvaient entrer dans Rome par la voie Labicana ou par tout autre point des remparts. Boniface ne se résigna point à partir sans espoir de retour. Il donna ordre au nouveau sénateur, un Vénitien, Zaccaria Trevisano, de mettre une garnison dans le couvent fortifié de l'Aracæli, qui, par par sa proximité du Capitole, pouvait centraliser une révolte. Pour détourner la colère des pèlerins, il nomma une commission de trois cardinaux chargés d'examiner les brigandages de la Campagne romaine. En même temps, il supprimait, sans craindre l'accusation d'avarice, les aumônes pontificales qui attiraient dans les hôpitaux des bandes de gueux, armée éternelle de l'émeute, et il adressait députés sur députés aux deux gibelins dont les soldats avaient commis ces brigandages[1].

## VII

Les frères Colonna n'étaient pas moins prudents que le Pape. Tout en exerçant à la guerre leurs serviteurs et leurs vassaux,

1. Dietrich de Niem, Rinaldi, an. 400.

tout en racolant les meilleurs hommes d'armes de l'armée angevine de Fondi, tout en échangeant de fréquents messages avec le capitaine milanais Ottobrione de Terzi, ils prodiguaient aux gens du Pape de solennelles marques d'honneur et d'ardentes protestations de fidélité. Le dernier de ces envoyés, Aloisio Caracciolo, d'une famille napolitaine récemment annoblie, venait à peine de déposer aux pieds de Boniface leurs promesses de soumission[1], que, au reçu des dépêches d'Ottobrione annonçant la reddition imminente de Pérouse, abandonnée par les ambassadeurs florentins, les deux frères se décidaient à lancer dans Rome un appel à la révolte.

Le mardi 15 janvier, ils sortirent de Palestrina avec quatre cents chevaux; chacun de leurs hommes d'armes tenait en croupe un fantassin. Après avoir suivi quelque temps, pour dépister les espions, la route du Nord, ils tournèrent brusquement vers Rome. Ils attendirent la nuit pour se présenter devant la grande porte du Peuple, qu'ils trouvèrent ouverte à cause du jubilé. Soit que les gardes les prissent pour des pèlerins, soit qu'ils fussent effrayés de leur nombre, aucune résistance ne leur fut opposée. A cette époque, la population, perdue dans l'enceinte immense, se tassait sur la rive gauche du fleuve, en dessous de l'arête formée par le Quirinal, le Viminal et l'Esquilin jusqu'au Capitole et au mont Aventin. L'un des points extrêmes de cette ville restreinte, la place du Capitole, restait, par une tradition ininterrompue, le centre de toutes les révolutions. Pour s'y rendre, les Colonna durent suivre, dans toute sa longueur, la grande voie marchande, le Corso, alors connu sous le nom qui nous semble aujourd'hui étrange de « via Lata » ou rue large.

Le hennissement des chevaux, le choc de leurs sabots contre les dalles du pavé, le cliquetis des cuirasses et des épées, les mots de « popolo... Bonifazio », devinés dans des clameurs confuses, éveillaient au loin les dormeurs. Curieusement, ils venaient s'accoler contre leurs fenêtres cintrées, s'appuyer sur les balustrades à jour des « loggie ». Une longue bande de lumière rougeâtre, semblant du sang, annonçait la colonne gibeline. Les cavaliers trottaient deux par deux, la main à l'épée, quelques-uns portaient des torches, et les ombres projetées par les corps des hommes et des chevaux sur les rayons lumineux de ces torches empruntaient des formes géantes et bizarres, léchaient du cimier

1. Bulle de Boniface, dans Rinaldi, an. 1400.

des casques les arcades supérieures des balcons et les appuis des hautes fenêtres. La peur faisait cabrer des chevaux; leurs cavaliers juraient. Mais, dominant les bruits mêlés, un seul appel, ininterrompu par les ordres brefs des chefs, montait distinct le long des parois étroites : « Viva il popolo, e muora Bonifazio nono tiranno ! Vive le peuple, mort au tyran Boniface IX. » La fraîcheur de cette nuit d'hiver, la clarté indécise des torches, la demi-somnolence de ceux qui regardaient, leur faisaient paraître interminable la chevauchée de ces cavaliers fantastiques, si bien que beaucoup d'entre eux croyaient voir défiler une armée véritable.

Derrière, marchaient, en files plus compactes et criant avec plus d'ensemble, les fantassins, armés de haches ou de piques. Des serviteurs des Colonna se détachaient du rang pour heurter le marteau des maisons dont les propriétaires, qu'ils fussent Guelfes ou Gibelins, passaient pour hostiles au pouvoir de Boniface. Mais les appels aux armes, les imprécations contre la tyrannie du pape, qu'ils prodiguaient devant les judas ou les barreaux des fenêtres, restaient inutiles. Les Romains, qui avaient vu trop de révolutions pour n'être point blasés sur leurs résultats, se souciaient fort peu de verser leur sang afin d'échanger cette tyrannie contre celle des Colonna. La nouvelle prématurément criée de la prise de Pérouse n'obscurcissait point dans leurs esprits le souvenir des fortifications qu'ils avaient vu bâtir par les gens du pape. Les mieux disposés, ceux qui d'avance avaient promis leur concours, remettaient au matin l'exécution de leur promesse. Et lorsque le dernier soldat gibelin avait disparu, les curieux s'endormaient paisiblement, bercés par l'écho des acclamations lointaines : « ... popolo, muora Bonifazio... »

Dans le palais du sénateur, où Zaccaria Trevisano logeait en personne, les sentinelles avaient crié l'alarme. En quelques minutes, la porte, les ouvertures basses furent barricadées, les fenêtres hautes pourvues de défenseurs. La petite garnison du couvent de l'Ara-cæli enferma les moines dans leur salle capitulaire, dispersa les arcs et les arbalètes entre les meurtrières percées en triangles étroits dans l'épaisseur des murs. Les Colonna voulaient, sinon prendre le Capitole, au moins s'introduire dans le couvent franciscain, dont les moines, gardiens des tombeaux de leur famille [1], avaient fréquemment bénéficié de leurs largesses. Lorsque, dépassant la colonne Trajane, ils débouchèrent devant la pente droite de

1. Coppi, *Memorie Colonnesi*.

l'Ara-cœli, « Echelle du ciel », la citadelle et le couvent semblaient redevenus sombres et muets; un léger bruissement de voix, de fugitifs reflets d'acier, imperceptibles à des sens non exercés, décelaient seuls la présence des hommes d'armes. Les deux frères descendirent de cheval; précédés d'un porteur de torche, ils montèrent le sentier abrupt du couvent en agitant des branches grises d'olivier. Mais, à ce signe de paix, les gens du sénateur répondirent par des flèches et des carreaux d'arbalètes. Une attaque de vive force était impossible : les cavaliers gibelins, armés pour une surprise, n'avaient point d'échelles, point de machines de siège, point d'artillerie. Ils se postèrent entre les deux forteresses, à l'extrémité de la place du Capitole, autour des maisons des argentiers du Forum, pour attendre le soulèvement des Romains. Mais les émissaires chargés de prévenir les maisons privées arrivèrent l'un après l'autre, toujours seuls.

La tentative des Colonna avait doublement échoué : ils avaient espéré que leur présence mettrait en fuite les soldats du pape, et ces soldats leur résistaient; ils avaient compté sur une révolte, et personne ne répondait à leur appel. Comme tous les condottieri, bien que personnellement courageux, ils avaient grand souci de la vie de leurs hommes, qui se chiffrait par une somme considérable d'argent. Ils craignirent que Boniface, averti, n'envoyât la garnison du Château-Saint-Ange leur couper la retraite. Après quelques heures d'attente vaine, ils ordonnèrent aux fantassins de remonter en croupe, et la petite colonne reprit la route par laquelle elle était venue. La retraite, d'abord lente pour réunir les soldats écartés, s'accéléra peu à peu contre le gré des chefs. La ville semblait plongée dans un absolu silence; personne ne se montrait aux fenêtres pour regarder la cavalcade. Les soldats furent saisis de panique, et bien qu'ils eussent trouvé la porte du Peuple vide de défenseurs, ils galopèrent en une fuite désordonnée jusqu'à quelques milles de Palestrina. Plusieurs fantassins n'avaient pu rallier à temps; craignant d'être rejoints par les gens du pape s'ils s'aventuraient à pied dans la campagne découverte de Rome, ils se cachèrent dans les jardins du mont Pincio, ou bien, franchissant le mur d'enceinte, dans les vignes de l'actuelle villa Borghese. Ils attendaient le jour pour chercher l'abri plus sûr d'un toit gibelin.

Le sénateur, craignant à tout instant le retour offensif des Colonna, avait passé la nuit dans une alerte continuelle. Au point du jour, lorsqu'il vit les bannières du pape flottant sur le Château Saint-Ange, il se hasarda à sortir de son palais. Des patrouilles,

venues de divers postes pontificaux, parcoururent en tous les sens les divers quartiers de la ville; averties du désordre dans lequel s'étaient enfuis les Gibelins, elles fouillèrent avec un soin particulier les alentours de la porte du Peuple. Trente et un des partisans des Colonna furent saisis et, amenés devant les collatéraux du sénateur, qui, séance tenante, les condamnèrent à mort. Comme leurs quelques soldats se refusaient à exercer l'office du bourreau absent, les juges offrirent la vie au plus jeune, s'il acceptait d'exécuter immédiatement leur sentence. L'historien gibelin Dietrich von Niem raconte que cette dure générosité donna lieu à une scène atroce. Parmi les condamnés que le gracié misérable, un tout jeune homme, dut pendre de ses mains, se seraient trouvés son père et l'un de ses frères! Les trente victimes étaient presque toutes des paysans de Palestrina, que les lois féodales avaient obligés de suivre leurs seigneurs; mais le sénateur vénitien, qui acclimatait à Rome la justice sommaire de son pays, avait été trop effrayé de leur présence pour leur faire grâce. Par ses ordres, arrestation, condamnation, exécution, avaient été si rapides que l'on ne peut faire, avec Dietrich von Niem, un reproche à Boniface de n'être point intervenu[1].

## VIII

Cette surprise nocturne était-elle le premier acte d'un plan concerté entre les Colonna avec le chef des Blancs pour imposer à Rome l'obédience d'Avignon? Une haine commune pouvait-elle allier les pénitents mystiques qui faisaient naître la paix de leurs souffrances aux deux routiers assez peu chrétiens pour piller et massacrer des pèlerins? Sans doute, Boniface le pensa, ou bien, se rappelant la ferveur feinte par les Colonna lors du passage des premiers Blancs, il craignit que leur défaite ne les décidât à se rapprocher de Philipp. Il envoya une petite compagnie pour dissoudre la nombreuse cohorte d'étrangers rassemblés à Viterbe, et pour s'assurer de la personne du chef[2]. Si Philipp avait voulu

1. Bulle de Boniface, dans Rinaldi, an. 1400; Dietrich von Niem, P. Minerbetti, Sozomenus de Pistoriensis; Coppi, *Memorie Colonnesi*, etc.

2. On ne connaît point la date exacte des poursuites ordonnées par Boniface contre Philipp; avec Rinaldi, je les crois de quelques jours postérieures à l'attaque des Colonna.

résister dans les murs de cette ville, il eût trouvé de précieux auxiliaires parmi les partisans de l'évêque clémentin exilé et les bourgeois de la faction gibeline. Mais, soit qu'il lui répugnât de renier, par un appel aux armes, sa longue prédication pacifique, soit que, ignorant de l'art militaire, il redoutât le sort d'une bataille, il licencia son armée pieuse pour s'enfuir vers le Nord avec quelques fidèles. Les cavaliers du pape se lancèrent à sa poursuite; l'ayant rejoint à quelques kilomètres de Sienne, sur le territoire d'Acquapendente, ils le ramenèrent à Rome par des chemins détournés.

Comme il était accusé d'avoir simulé des miracles et d'avoir noué des intrigues criminelles avec le pape d'Avignon pour détrôner celui de Rome, Philipp fut traduit devant une juridiction ecclésiastique, probablement la Congrégation du Saint-Office. Ayant été soumis à la question, suivant les usages du temps, il fit des aveux qui, sur l'ordre des juges, furent publiés par les crieurs dans les divers quartiers de Rome. Les récits, très brefs et cependant contradictoires, des chroniqueurs, ne nous permettent pas de préciser la nature de ces aveux. Faut-il partager l'opinion de Dietrich von Niem, qui représente Philipp comme un imposteur sacrilège, habile à tromper le peuple pour le plier à ses menées schismatiques ou l'asservir à son ambition personnelle? N'était-ce pas plutôt un illuminé, qui, par son ascendant sur la foule et son attachement au pape d'Avignon, pouvait devenir, entre les mains d'intrigants sans scrupule, un instrument dangereux? Si cette question est, aujourd'hui, presque impossible à résoudre, les juges qui examinèrent la culpabilité de Philipp disposaient de nombreux éléments d'appréciation qui nous échappent.

A cette époque de foi, l'imposture dont le prêtre visionnaire était accusé, constituait non seulement un sacrilège, mais un véritable crime contre les lois civiles dont elle pouvait interrompre le fonctionnement régulier. Pour ce crime politique, comme pour le sacrilège, la pénalité draconienne du XIVe siècle prononçait la mort. Comme le schisme avait creusé un fossé profond entre le clergé des deux papes, les juges romains ne devaient point être disposés à l'indulgence pour un prêtre qui avait foi en l'obédience rivale. Lorsque Philipp eut été reconnu coupable, il fut condamné au feu et brûlé vif en place publique, peut-être au « Campo di Fiore » ou « Champ des Fleurs[1] ».

1. Dietrich von Niem, Platina, Sabellico, Sigonio, Marino Sanato, Manni, card.

En laissant exécuter Philipp, Boniface ne voulait point proscrire les vieux rites des Blancs, dont, quelque temps auparavant, il avait permis la célébration dans Rome ; il cherchait seulement à mettre un terme aux excès, aux simulations dangereuses, dont ces rites avaient pu être le prétexte. Mais comme, vers la même époque, les divers princes italiens interdisaient le renouvellement de leurs processions, le supplice du prêtre écossais porta un coup mortel au mouvement pacifique des Blancs. Tandis que les lieutenants de Philipp, épouvantés par le triste sort de leur chef, accéléraient leur fuite, la foule confuse d'hommes et de femmes, abandonnés par eux, expulsés de Viterbe par ordre du pape, traqués par des routiers et des miliciens, éparpillaient leurs fatigues et leurs misères entre les villes de Toscane, abandonnant sur toutes les routes, pour mendier leur pain, leurs draps et leurs capuchons blancs. Ceux qui furent assez hardis pour continuer leur descente vers Rome s'y rendirent isolément ou par petites compagnies.

Après leur dispersion, Boniface concentra toutes ses forces pour l'attaque de Palestrina. Les Colonna brûlaient du désir de venger leur échec, et tandis que Giovanni s'emparait de la petite place de la Sabine, près de Spolète, pour donner la main au capitaine milanais introduit enfin dans Pérouse, Nicolo recommençait à conduire jusqu'aux portes de Rome d'audacieuses chevauchées. Le pape demanda des secours au roi de Naples et il arma deux mille bonnes lances, dont il confia le commandement à un noble guelfe de Rome, Teobaldo Annibaldi[1].

Il put y joindre une partie des milices, car l'énorme diminution des pèlerinages lui permettait de dégarnir les collines de Rome. Les premiers pèlerins, glacés par les précautions suspectes du pape, s'étaient hâtés de repartir, aussitôt leurs stations jubilaires accomplies, et avec eux l'évêque castillan don Juan de Tordesillas, qui emportait en souvenir de Rome plusieurs corps de martyrs[2]. Quant à ceux qui descendaient des Alpes, la terreur de la peste, des brigandages de la Campagne romaine, de la guerre des Colonna, de l'exécution du chef des Blancs, qu'ils apprenaient dans leurs

Egidio, dans Vittoreli, etc... Aucun de ces historiens ne donne de détails sur la date, ni sur les circonstances de l'exécution. Platina raconte que Philipp fut condamné pour avoir aspiré à la tiare. Il y a une certaine contradiction entre le récit qu'il a inséré dans les « Historiæ Mantuanae » et celui du « De vitis pontificum ».

1. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, an. 1400. Coppi, *Memorie Colonnesi*.

2. Davila, *Istoria... del rey Henrique III de Castilla*.

étapes successives, refroidissait leur zèle, et la plupart s'en retournaient chez eux sans affronter le ciel inclément de Rome et la colère du pape. Leur recul eut pour bizarre conséquence de rendre la curie romaine plus accueillante; et lorsque les princes de France se furent décidés à interdire, sous des peines sévères, tout départ pour le jubilé, Boniface, qui redoutait surtout l'affluence des Français, répondit à cette interdiction en laissant tomber quelques faveurs sur les pèlerins présents à Rome.

Tant que la ferveur des Blancs avait édifié le peuple de Lombardie et de Toscane, personne n'avait songé à la guerre. Mais sitôt que les craintes du pape et la lassitude des princes eurent imposé un terme à ces mouvements, les esprits revinrent à leurs soucis habituels. Au mépris de la paix jurée devant les Blancs, des Gibelins soulevèrent les cités guelfes, et des Guelfes les cités gibelines. La Rivière de Gênes, Bologne, Lucques, Pistoie, et d'autres villes furent ensanglantées par des assassinats politiques et des émeutes.

Il semblait que l'immense brasier d'amour dont l'Italie avait un instant brûlé se fût résolu en fumée; mais, avant de s'éteindre, il avait semé sur cette terre âpre, comme en une large traînée de petites étincelles, des hôpitaux, des confréries de prières et d'aumônes, des associations vouées, de même que les Pénitents de Provence, à la plus ingrate des sept œuvres de miséricorde, à l'ensevelissement des morts. Ces belles fondations charitables faisaient éclore, dans les monastères et le peuple des pauvres hospitalisés, les germes de paix et d'amour mystique nés de la dévotion des Blancs. Un de leurs crucifix sanglants, abandonné dans une chapelle de Lucques, devint un objet de dévotion, et le sanctuaire qui le gardait un lieu de fréquents pèlerinages[1]. Et, alors que la ferveur des pauvres se calmait par la fatigue de ce pieux voyage, celle des moines, se répandant dans leurs sermons, entraînait sans cesse de nouveaux prosélytes. Dans la formation des nombreux prédicateurs mystiques qui, pendant la première moitié du XV^e siècle, combattirent les guerres civiles et la corruption italienne, les Blancs peuvent revendiquer leur part de gloire. Le grand pacificateur franciscain Bernardin de Sienne n'avait-il point admiré et suivi quelques-unes de leurs processions toscanes? Et n'est-ce point un de leurs chefs les plus enthousiastes, Giovanni di Dominici Bacchini, qui fonda parmi les oliviers, à mi-côte de

1. Marino Sanato, *Vita de' dogi di Venezia*.

Fiesole, l'austère couvent dominicain d'où devaient sortir, quelques années plus tard, le saint archevêque Antonin de Florence, qui perçut et raconta l'histoire de son temps avec la foi d'un apôtre, et le peintre angélique, dont les pinceaux d'azur transformèrent l'art en un acte d'amour divin ?

Ces âmes pieuses ne croyaient pas que tant de sacrifices, tant de jeûnes et de fatigues dépensés par les Blancs aient pu demeurer inutiles. Elles pensaient que cette pénitence, en détournant la colère de Dieu, avait été la cause surnaturelle du mouvement imprévu qui, en jetant les Tartares sur les Turcs, sauva l'Europe chrétienne. Ou bien, détachant leurs regards de la terre, elles disaient avec le saint historien des Blancs de Florence : « La clémence divine accorda quelque préparation aux hommes pour leur mort prochaine ; car beaucoup et de très endurcis pécheurs se convertirent alors à la pénitence, que Dieu rappela à lui l'année suivante, lorsque la peste sévissait à Florence... Et ainsi se vérifia la parole du Christ : Voyez que les régions sont déjà blanches pour la moisson, c'est-à-dire pour être cueillies par les faux de la mort[1]. »

AMAND RASTOUL.

1. « Ex his divina clementia quamdam præparationem hominibus procuravit ad mortem eis propinquam ; multi enim et magni obdurati peccatores conversi sunt tunc ad pœnitentiam, quos Deus ad se vocavit anno sequenti peste grassante Florentiæ... ut ad illud alludere videatur, quod Christus dixit : Videte regiones quia jam albæ sunt ad messem, scilicet colligendum per falces mortis. » (S. Antonin, cité par Rinaldi, an. 1400.)

# CONTRIBUTION
# A L'ÉTUDE DE L'ACTION DU NÉO-PROTESTANTISME
## DANS LE SUD-OUEST

Les débuts du protestantisme furent sanglants. Jusqu'à la Révolution les rapports restèrent tendus entre catholiques et dissidents. Cependant, après la violente secousse qui tritura dans l'uniformité des mêmes droits civils tous les éléments de la nation française, une sorte d'accalmie s'était produite. Il s'était établi un *modus vivendi*, fait de l'allanguissement de la foi, il est vrai, mais aussi d'un désir immense de paix et de bonne entente dans une mutuelle bienveillance.

Au lendemain de la guerre avec l'Allemagne, l'antagonisme se réveilla. Comment peu à peu les places officielles se sont trouvées garnies de protestants dans une proportion anormale, d'autres ont essayé de le dire, plus clairvoyants que nous et avec plus d'autorité. Toujours est-il qu'après le passage au ministère des protestants ou protestantophiles Ribot, Trarieux, de Freycinet, violemment, vers 1890, éclata une propagande protestante effrénée.

Notre pensée n'est pas de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce mouvement. Mais placé par la Providence dans une des régions de France les plus travaillées, et mis à même par la nature de nos occupations de publiciste catholique de suivre de près les agissements de ce néo-protestantisme, nous voudrions dire simplement ce que nous avons vu autour de nous. Encore ne prétendons-nous pas épuiser la question, et avons-nous à dessein intitulé ce travail une modeste *contribution* à l'étude de cette question. C'est assez dire en même temps que nous ne faisons pas là une œuvre de haine. Mais, victimes d'un nouvel assaut à notre foi et à notre patriotisme, nous ripostons, nous nous défendons.

Quels sont les moyens d'action dont dispose le protestantisme à

l'heure actuelle dans le Sud-Ouest ? Son action aboutit-elle ? Pourquoi les résultats ne sont-ils pas en rapport avec les efforts ? La réponse à ces trois questions fera l'objet de ce travail.

Auparavant toutefois, il nous semble utile de donner un aperçu historique de la question protestante dans la contrée depuis son apparition.

## I

## Aperçu historique du protestantisme dans le Sud-Ouest

L'Angoumois eut le triste honneur d'être le berceau du protestantisme dans le Sud-Ouest. Un chanoine, Louis Dutillet, accueillit par deux fois dans ses terres Calvin fugitif. C'est là, à Girac, près Angoulême, et à Saint-Saturnin, que celui-ci arrêta les grandes lignes de son *Institution chrétienne*, s'il ne la composa pas tout entière.

L'abbé de Bussac, Charles Giraud d'Anqueville, Antoine Chaillou, prieur de Boutheville, prêtèrent à ses insinuations hétérodoxes une oreille trop complaisante[1]. Dutillet le suivit même à Genève. Bien qu'ils eussent abjuré solennellement les doctrines nouvelles, lui et d'Anqueville, les ferments étaient jetés dans le pays. Ils y firent leur œuvre. Villefagnan, Cognac, le Bas-Poitou, La Rochefoucauld comptèrent, dès 1545, de gros noyaux de religionnaires, La Rochefoucauld surtout, et par La Rochefoucauld, la contrée tout entière. Influence de ses comtes, ralliés de bonne heure à la Réforme, inportance et activité des transactions de leur marché avec le Périgord, le Poitou, la Saintonge, la Guienne, amour naturel des nouveautés, esprit vif et délié de ses habitants, tout y contribua.

En 1557 Saintes, en 1558 Cognac, en 1560 Tonnay-Charente et Segonzac, en 1561 Jarnac, etc., etc., eurent temples et ministres. Le 25 mai 1559, le synode national, assemblé à Paris, comptait des représentants des onze principales agglomérations protestantes, surtout de Marennes, Saintes et Saint-Jean-d'Angély.

Le premier conflit devait mettre la contrée à feu et à sang. Il éclata en 1562 en Angoumois. Angoulême, Cognac, Blanzac, Barbezieux, virent des bandes calvinistes mettre à sac les églises, jeter au vent les reliques des saints, torturer les moines et les prêtres. Le Poitou et la Saintonge, eux, n'avaient pas attendu cette

1. *Hist. statist. des Eglises réformées* du dép. de la Charente, par G. Goguel.

date pour expérimenter les fureurs des novateurs. Dès 1558, le couvent des Dominicains de Poitiers était saccagé[1]. On voyait sur tout le littoral d'Aunis et de Saintonge les ministres calvinistes, sous l'inspiration de Théodore de Bèze et de Compaigne, s'emparer violemment des églises et y faire leurs prêches ; impassibles, fermer les yeux sur les massacres du prieur de Saint-Trojan, des religieux de Saint-Nicolas et de Saint-James, des Cordeliers et du curé du Château, des catholiques réfugiés avec treize de leurs prêtres dans l'église de Dolus[2]. Rolland, maire huguenot de Saint-Jean-d'Angély, envahit l'abbaye des Bénédictins, brise la chaire, les autels, les stalles, les statues, brûle bannières, images, ornements, reliques, la bibliothèque la plus riche de la contrée, en emporte ce qui ne peut se consommer sur place. Parmi les religieux, les uns sont torturés lentement, les autres massacrés sur l'heure. Le curé de la ville est garrotté, étendu sur une couche de poudre, et expire dans les plus atroces supplices[3]. Ce petit récit détaillé, entre mille autres.

L'année suivante, les catholiques, conduits par Montluc, Marthon, Louis Prévot de Sansac, d'Ambleville, Brissac, de Volvire, reprirent à peu près toutes les places enlevées en 1562 par les protestants. A leur tour, ils se laissèrent aller à des sévices sanglants[4]. Mais autre chose est, à notre avis, appliquer, lorsqu'on se défend, les lois de la guerre alors en vigueur, — autre chose attaquer et massacrer sans provocation des moines inoffensifs.

Cinq ans plus tard les massacres recommencèrent. Qui se montra plus maître en cruautés raffinées? à Angoulême, Saint-Même faisant pendre le gardien des Cordeliers et jeter à la Charente, après le supplice de la flagellation et des tenailles rougies au feu, le Père René Poivit, prieur des Dominicains? ou Pontart et Folion, à La Rochelle, faisant précipiter dans la mer, du haut de la tour de la Lanterne, plus de vingt prêtres, préalablement lardés de coups de poignards[5]?

1. Thibeaudeau, *Hist. de Poitiers*, II, pp. 285-286.

2. Cf. *Qui a commencé?* par M. Audiat. (*Bulletin des Archives archéol. de Saintonge et d'Aunis*, t. XIII, pp. 445 et suiv.)

3. *Vie de Bernard Palissy*, par Audiat, Saintes. — Un auteur protestantophile angoumoisin (Bujeaud, *Chron. prot. de l'Ang.*) a une manière ineffable de résumer cet exploit de Rolland. Il appelle cela l'inventaire des trésors du Chapitre!!

4. Marvaud, *Etudes historiques sur l'Angoumois*.

5. *Hist. de l'Angoumois*, par Vigier de La Pile, p. LVIII. — Callot, *La Rochelle protestante*, pp. 42 et suiv.

A ceux qui voudraient être édifiés sur la douceur des calvinistes à cette époque, nous conseillons la lecture d'un opuscule imprimé à Anvers (1587) et réédité récemment par l'imprimerie Saint-Augustin, Bruges (Belgique). La fureur des protestants inventa des raffinements de torture inconnus aux Iroquois. Les sauvages n'ont pas encore, que je sache, songé à attacher leurs ennemis deux à deux, en les privant de toute nourriture, dans l'espoir qu'ils s'entredévoreraient, ni à les ferrer comme des chevaux.

Une relation du temps, à titre d'exemple :

A peine installés, « les soldats huguenots se mirent à rompre et saccager les églises et couvents dudit Aubeterre[1], brisèrent croix, autels, images, tombeaux, bastiments et spécialement la dite église Saint-Jacques, en laquelle ils rompirent le chœur, tant la muraille que les boiseries qui étaient ouvrées et maniérées, bancs, coffres, portes, vitraux et autres parements de la dite église, prindrent et saccagèrent les meubles destinés au service divin, mêmement les belles et riches chapes dont une magnifique, donnée par Monseigneur d'Uzès (Jacques de Saint-Gelais); croix, calices, livres, missels, dont un fort grand était imprimé en lettres d'or ; titres et papiers du prieuré et de la dite église, lesquelles choses ils firent toutes brusler dans un grand feu au devant de l'église Saint-Jacques, hormis ce que chacun d'eux crut devoir détourner et emporter. Ils allèrent ensuite faire semblable ruine à l'église Saint-Jehan et à celle des Cordeliers, où, après avoir brisé les images, croix et autels, ils brulèrent les linges, meubles et ornements, saccagèrent le couvent et y véquirent à discrétion durant leur séjour à Aubeterre, d'où nuit et jour ils allaient saccager les églises et chapelles des environs[2] ».

Un fait du reste dispense de toutes les relations écrites, c'est l'état lamentable des églises de la région. Les abbayes, les chapitres, les paroisses spoliées, n'en purent relever les ruines dans les deux siècles qui séparèrent ces événements de la Révolution. Encore aujourd'hui, celles qui n'ont pas été réédifiées depuis le Concordat (et elles sont nombreuses) montrent, comme une accusation sans cesse renouvelée, les pierres calcinées de leurs murailles sans voûtes.

Que le Parlement de Bordeaux (2 avril 1569) ait condamné à la

1. Ville du Périgord sur les rives de la Dronne, aujourd'hui chef-lieu de canton sur les confins du département de la Charente.

2. *Bull. de la Soc. Archéol. de la Charente*, série III, vol. IV.

peine de mort, et, en attendant, à la confiscation de leurs biens une trentaine des principaux entrepreneurs de massacres et de pillage, il n'y a vraiment là rien de surprenant[1].

La bataille de Jarnac (1569), la prise de Saint-Germain, la cession de places de sûreté, Cognac, Jarnac, Saint-Jean-d'Angély, Pisani, Saint-Maixent, Talmont, mirent fin à ces premiers conflits armés dans la contrée. Le parti protestant s'organisa hiérarchiquement. Il prit le nom de *Synode* de Saintonge et d'Angoumois, et comprit huit colloques : Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Aunis, les Iles, La Chapellière, Saint-Martin-de-Ré, Jonzac et Angoumois, avec de trente-quatre à quarante « églises »[2].

Un synode fut tenu à La Rochelle (2 avril 1571), en présence de la reine de Navarre, du prince de Navarre, de Coligny, et présidé par Théodore de Bèze.

*
* *

En réponse à la Saint-Barthélemy, les protestants s'organisèrent militairement à La Rochelle. A La Noue, à de Montalembert, à de Brétauville, à de Montguyon, les catholiques opposèrent Philippe de Volvire, André de Bourdeille et de Montpensier.

Cependant, à part quelques combats autour de La Rochelle, de Pons, de Rochefort, il n'y eut pas de prise d'armes générale dans le peuple, ce furent plutôt des escarmouches à coups de chansons.

Les catholiques criaient à tue-tête :

Les hugueneaux,
Infects crapeaux,
S'en vont sonner la presche, etc[3].

Les protestants répliquaient.

En somme, ce n'était pas méchant. Mais les nobles, eux, n'entendaient pas qu'on s'en tînt là. Aussi approuvèrent-ils d'enthousiasme la protestation d'Henri de Navarre et de Condé contre la Ligue de Péronne, et acceptèrent-ils d'aller soulever les populations. D'Aubigné se chargea de la Saintonge et de l'Angoumois,

1. Bibl. Nat., *Manusc. de Brienne*, 206.

2. La phraséologie huguenote désigne sous le nom d'*églises* ce que nous entendons par paroisses.

3. Bujeaud, *Chron. prot. de l'Ang.*, p. 85.

admirablement secondé au reste par les seigneurs d'Asnières, de La Vallade, de Polignac, Dexmier de Blanzac, Galard de Béarn, Montguyon et autres. Cinq cents gentilshommes et six mille arquebusiers furent le résultat de ce racolage. La paix de Nérac (1578) rendit ces armements inutiles. Encore que plus pacifique, l'antagonisme subsista cependant,

Les synodes de Sainte-Foy (1578), de La Rochelle (1581), La Rochefoucauld (1583) permettaient aux principaux agitateurs de se concerter. En 1582, l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély alla jusqu'à poser les dissidents en victimes des catholiques. Henri III envoya des commissaires chargés de « savoir et entendre comment allaient les choses concernant le service de Dieu, les départements de la noblesse, la justice et les finances [1]».

La mort du duc d'Anjou, qui faisait passer à Henri de Navarre le droit éventuel de succession au trône, précipita les événements. Condé et Henri de Navarre entrèrent en campagne. Mercœur au Nord, le maréchal de Matignon au Midi, essayèrent de cerner les rebelles. Condé se chargea de Mercœur et Saint-Même de Matignon, tous deux avec succès. L'astucieuse Catherine de Médicis résolut une diversion diplomatique et offrit à Henri de Navarre des conférences au château de Saint-Brice, près Cognac [2]. On en connaît l'issue. Après trois semaines de pourparlers, Henri de Navarre déclara qu'il ne se convertirait pas, et regagna le Béarn. Heureusement sept ans après, ses dispositions changèrent. A la nouvelle de cette abjuration, grand émoi au camp des calvinistes saintongeais. Mais Henri IV leur devait trop pour faire à leur égard montre d'un zèle intempestif. Il les rassura et les invita à lui envoyer leurs doléances par mandataires. En furent chargés, François de La Rochefoucauld, seigneur de Montguyon et de Montendre, Nicolas de Bréteauville et René de L'Estang, tant pour la Saintonge, assemblée à Pons, que pour l'Angoumois, réuni à Larochebeaucourt.

La réponse d'Henri IV fut la permission accordée aux huguenots de s'assembler pour traiter des affaires de leur religion. Inutile de dire qu'ils se hâtèrent d'en profiter au plus tôt, à Sainte-Foy en mai 1594, à Jarnac la même année.

Les religionnaires étaient-ils du moins satisfaits? Pas encore. Les moindres faits étaient exploités par eux et enflés dans les pro-

1. Bujeaud, p. 82.
2. Mémoires du duc de Nevers.

portions d'une persécution. Il leur fallait le libre exercice de leur culte, le paiement des pasteurs sur les deniers royaux, la garde exclusive des places de sûreté. (Assemblée de Loudun en 1596.)

Henri IV répondit par l'Edit de Nantes. Les novateurs avaient gain de cause sur toute la ligne : places de sûreté ; chambres mi-partie réformée dans chaque parlement ; liberté des assemblées et du culte, sous la garantie de certaines conditions peu rigoureuses ; admission à tous les emplois publics ; liberté de fonder des académies et de publier leurs livres ; subsides même, du roi, pour l'entretien des pasteurs.

La Saintonge, qui comptait cinquante et une églises, reçoit 2684 livres[1]. Paiement, encore par le roi, des garnisons protestantes des villes de sûreté et de leurs gouverneurs[2]. Qu'exigeaient donc de plus les religionnaires ? Eh ! mon Dieu, non seulement l'égalité avec les catholiques, mais un traitement de faveur.

Le roi ne s'y prêtant pas, ils profitèrent de l'assemblée de Sainte-Foy (15 octobre 1601) pour prendre une attitude de révoltés. Les places de sûreté avaient été concédées pour huit ans. La présente année 1601 devait les replacer sous le droit commun. L'assemblée rappela aux gouverneurs de ces places qu'il était de leur « devoir et honneur de ne remettre lesdites places à qui que ce fût sans l'autorité et commandement général des Eglises de France ».

Au fond toujours le même but : être un parti politique sous couvert de religion. La minorité de Louis XIII le prouva bien.

En vain fut renouvelée la concession des places de sûreté ; en vain de La Case, de Boutteville, de Pons, de Brassac, Larochebeaucourt[3], reçurent des pensions sur la cassette royale. C'était, disaient les réformés, « pour donner le change », comme le répètent encore aujourd'hui leurs historiens.

A chaque instant se produisaient de leur part des actes de rébellion contre l'autorité royale : mise de Pons en état de défense — il y fut dépensé deux mille livres ; augmentation de la garnison de Mussidan ; constitution de foyers centraux de renseignements et de points de ralliement à Saint-Jean d'Angély, à La Rochelle, à Barbezieux ; prise générale d'armes sous les ordres de Soubise, dans le but d'enlever le roi, allant à Bordeaux au-devant de sa

1. Bujeaud, *Chron. prot.*, 109.
2. *Manusc. Brienne*, 208-209. — *Manusc. Baluze*, 9253.
3. Bujeaud, *Chron. prot.*, p. 123.

fiancée ; armement, par le seigneur de Saujon et de Caudelay, de navires de guerre devant Royan ; occupation violente du château de Rochefort ; permanence de l'assemblée de Loudun et ouverture de celle de La Rochelle (1620) malgré les ordres royaux ; prise d'armes pour la protéger ; appel de renforts étrangers. C'en était, certes, assez pour expliquer et le siège de Saint-Jean-d'Angély par les armées royales et finalement celui de La Rochelle. Richelieu avait juré d'en finir avec le protestantisme comme parti politique. On sait qu'il se tint parole.

*
* *

La Fronde trouve calmes les religionnaires saintongeais et angoumoisins. La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Cognac[1], résistèrent même soit à Condé soit à ses lieutenants. A quoi tenait ce revirement ?

A ceci, selon nous, que les populations commençaient à voir clair. C'était très joli d'aller guerroyer sous les bannières de la Réforme. Mais les paysans s'apercevaient qu'il s'en fallait que cela fît leur affaire. Pendant qu'ils étaient aux camps, ils ne cultivaient pas leurs terres. Les troupes ennemies, les décimateurs, les collecteurs d'impôts, pillaient le peu qu'un travail intermittent avait pu faire venir. Le commerce était entravé en proportion du manque de sécurité des routes. Décidément, mieux valait poser les piques.

Ils s'étaient donc remis à cultiver leurs vignes, qui formaient la principale richesse du pays, s'étaient même unis aux catholiques pour mettre à mal les *Parisiens* (ainsi nommait-on les commis du fisc dans la région, probablement à cause du lieu habituel de leur origine). De 1630 à 1660, le commerce des eaux-de-vie et du papier avait repris avec une intensité extraordinaire.

Une autre raison de pacification s'ajoutait encore. Nous voulons parler des missions extraordinaires données dans les campagnes de Saintonge, d'Angoumois et de Périgord dès le début du XVII^e siècle. Une recherche minutieuse ne nous a pas été possible, on le comprendra. Mais, des quelques données qu'il nous a été permis de réunir, nous nous croyons fondé à conclure à la généralisation du mouvement.

En 1586 et en 1596, nous trouvons les Dominicains évangéli-

1. Bujeaud.

sant sur les confins de l'Angoumois et du Périgord, Aubeterre et l'archiprêtré de Pillac, « pour remettre au droict chemin plusieurs desvoyés de la religion catholique, apostolique et romaine[1] ». Durant la même période, ils occupent constamment, alternativement avec les Cordeliers, les chaires des cathédrales d'Angoulême et de Saintes.

En 1623, grande mission par les religieux Récollets de *Pons*[2]. On y vient de Cognac, de Taillebourg, de Saintes. Les prédications ont lieu dans la chapelle des Pères, à l'église Saint-Martin, au cimetière. Cent confesseurs sont occupés à entendre les pénitents. Cinquante-huit abjurations sont le fruit de ces pieux exercices.

Vers 1663, un nom retentit tout à coup dans la contrée. C'est celui d'un simple curé de campagne des environs de Chalais. Docteur en Sorbonne, homme d'un grand savoir et d'une foi vive, apôtre infatigable, il prêche mission sur mission, tient énergiquement tête au pasteur de Chalais, Bellot, très actif et très intelligent lui aussi. Il ruine son influence et ramène au giron de l'Eglise catholique la plupart de ceux que ce ministre en a séparés.

Tant de sa paroisse que des paroisses voisines, il procura, en dix-sept ans, quatre-vingt-douze conversions[3]. Comme il ne peut être partout, il lance des opuscules de controverse : *La condamnation de l'usure par l'Écriture; Conviction manifeste et évidente de la religion prétendue réformée; Discours polémique de la véritable Église; Formulaire d'instruction sainte pour instruire le peuple des campagnes; Elévation chrétienne et catholique sur les psaumes de la pénitence, dédiée aux pécheurs impénitents et aux hérétiques opiniâtres de l'archiprêtré de Chalais et particulièrement de ma paroisse de Montboyer*[4]. Son action porte des fruits jusqu'à Blanzac, Chillac, Parcoul, Confolens et même Bordeaux. A son exemple, ses deux successeurs, dont l'un son ancien vicaire, formé à sa vaillante école, se montrent lutteurs infatigables contre l'hérésie. Ainsi faisaient les curés ses voisins, dont les registres paroissiaux sont remplis de nombreuses abjurations à cette époque[5]. Parmi les actes d'abjuration, il en est un où nous avons trouvé une phrase qui

1. Arch. du Chap. d'Ang. *Conclusions*. — *Pouillé historique*, par M. Nanglard, vic. gén. *Sem. rel.* d'Ang., 12 déc. 1897.

2. Bibl. Nat., LD 176, 97.

3. Papillaud, *Une paroisse de l'ancienne Saintonge*, p. 102.

4. Bibl. de Saintes et Bibl. de M. le prince d'Arenberg.

5. Notamment Regist. parois. de Saint-Pierre de Sérignac, 1674.

donne singulièrement à penser sur le fond qu'il convenait de faire des conversions de catholiques au protestantisme : « Aujourd'hui... a comparu en sa personne Nadaud Pillard, lequel a dit... qu'il aurait embrassé la religion prétendue réformée... *par des considérations humaines* et non par la croyance d'y faire son salut[1]. »

LOUIS ARMAND.

*(A suivre.)*

1. Papillaud, *Une paroisse...*, p. 330.

# Souvenirs de Voyage en Amérique

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE TOULOUSE

Depuis des années, l'Amérique du Nord attire de façon spéciale l'attention des observateurs. S'il n'y a pas dans ce pays de mystères géographiques, comme ceux que veulent résoudre les amants du monde noir et des déserts africains, ni les énigmes que pose le sphinx des glaces dans les solitudes polaires, il y a tout un gros problème dans la vie étrange de ce peuple, parti de rien et dont l'évolution rapide et fantastique déconcerte l'esprit.

Jusqu'à ces temps derniers, l'Amérique du Nord semblait avoir voulu se cantonner dans le monde matériel, mais, de nos jours, on l'a vue, et ce n'est pas un des moindres étonnements, s'affirmer à coups de canons, comme le champion de l'idéal.

Aussi, a-t-on pu dire, des énergiques aventuriers qui ont fait grandir l'Amérique, qu'ils sont « des marchands aux allures d'apôtres », et je ne connais pas de meilleure formule pour résumer le caractère tout spécial de ce peuple, dont la névrose idéaliste n'a d'égale que sa passion maladive pour le lucre et les affaires.

C'est bien ce qu'ont reconnu ceux qui ont cherché à déterminer la physionomie de l'Amérique. Mais ce mélange de choses disparates, qui impressionne si vivement le voyageur dès son entrée en outre-mer, n'est jamais mieux compris et analysé que par ceux à qui un séjour de plusieurs années a permis de se mêler à cette existence si grandement, si profondément différente de la nôtre.

Essayons de dégager, dans l'histoire des premières fondations, les diverses influences que se sont exercées sur l'âme américaine et y ont mis leur empreinte.

Ce qui est aujourd'hui un énorme conglomérat de 70 millions d'habitants, sur une superficie vingt fois grande comme la France, n'était, il y a 120 ans, qu'une poussière de colonies, éparpillées, sans cohésion, d'origines et de religions variées, que la haine commune de l'Angleterre réunit comme pour faire balle contre l'oppresseur. Mais entre ces associés presque pas d'idées communes, pas de base pour une nationalité.

En effet, à l'extrême Est, dans la Nouvelle-Angleterre, les Puritains, fuyant les luttes anglaises, avaient fondé leur rude gouvernement biblique, austère et terrible contre l'hérétique. Ces persécutés se posèrent rapidement en persécuteurs, et le territoire fut fermé à celui qui n'acceptait pas le dogme des parfaits. Ils formaient la majorité et jouèrent un rôle important : mais c'est malgré et contre la liberté qu'ils grandirent.

A New-York étaient demeurées les vieilles familles hollandaises, comme pour conserver, en dépit de l'Angleterre conquérante, l'œuvre féconde accomplie : là étaient venus, après la *Révocation*, des hugenots français, dont l'action se fait sentir bienfaisante en la vie de la colonie.

Plus loin, sur les bords du Delaware, s'épanouissait le rêve généreux de Gustave-Adolphe et de sa fille Christine, des villages suédois où se faisait, loin des agitations des civilisés, l'essai loyal de la liberté. C'est peut-être sous la dictée de Descartes et de Gassendi que furent écrites ces belles lettres de Christine de Suède, qui forment la Charte du petit peuple de *New-Sweden*.

Comme ouvriers de liberté, s'affirmèrent surtout les fils spirituels de William Penn, les Quakers, qui, les premiers, de concert avec les mennonites, les piétistes, et tous les doux et sublimes mystiques, à l'âme tendre et rêveuse, initièrent à l'idée de tolérance et de charité les sectaires presbytériens et anglicans. C'est au sein de la ville de Penn, à Philadelphie, que se forma Franklin, c'est là que vinrent et Jefferson et Washington, et tous les grands esprits qui furent les pères de la patrie américaine.

Dans le Maryland, les catholiques, chassés d'Angleterre, trouvent un asile et fondent, sous la conduite des lords Baltimore, un des Etats les plus florissants.

Le plus ancien des groupes était venu, dès 1520, en Virginie; c'étaient des hobereaux anglicans, très attachés à leur pays et à leur religion, aussi intraitables contre les dissidents, que l'étaient les puritains eux-mêmes à l'égard de l'hérétique maudit. Le même esprit régnait dans les Carolines.

La dernière née, parmi les provinces, était la Géorgie, dont les colons, anciens détenus pour dettes, ou ramassés sur la boue des villes, par le fondateur Oglethorpe, avaient subi l'influence religieuse de Wesley et de Whitefield. C'était le foyer du méthodisme : on y affichait le mépris pour les théocrates de la Virginie, les despotes de l'Est, les païens de Maryland et de Pennsylvanie. En somme, luthériens, calvinistes, réformés, anglicans, catholiques, dissidents d'Ecosse et d'Allemagne, se trouvaient sur la terre nouvelle, avec leurs passions irréductibles ; et les luttes étaient sanglantes.

Quelle influence toute-puissante intervint pour préparer l'Union dans l'apaisement des haines et fit triompher l'idée de liberté, aujourd'hui encore intacte ? Ceux qui ont écrit l'histoire de l'Amérique n'ont point, me semble-t-il, assez mis en relief cette action qui dut être souverainement énergique. J'ai cru qu'il était utile de signaler et de proclamer bien haut que cette œuvre magnifique est tout entière celle de notre génie national, de notre âme française. Ce sont nos philosophes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qui ont fait cette transformation... ; par eux, les farouches sectaires presbytériens et anglicans, les orgueilleux aristocrates des Carolines et de Virginie, les mesquins tyrans de Rhode-Island sont devenus les premiers partisans de la liberté religieuse. Si, en Europe, l'enfantement des principes nouveaux ne se fit que dans le sang et les larmes, c'est que les pensées de nos généreux écrivains s'unissaient à des haines sauvages, filles des circonstances et du passé ; mais ces haines, les Américains ne les épousèrent pas. Seuls, sur le Nouveau-Monde, les rêves de liberté, de fraternité et d'égalité trouvèrent place et grandirent. Ne l'oublions pas : lorsque Franklin partit pour l'Europe afin d'y chercher des appuis pour la nation qui se formait, c'est en France qu'il se fixa, comme pour mettre sous l'égide de la mère forte et respectée la jeune République... Les *constitutions* des Etats, que l'on se passait secrètement dans les salons parisiens, étaient comme la mise en articles de théories depuis longtemps applaudies chez nous. Cette petite maison de Passy, où, après les Encyclopédistes, Turgot venait préparer ses réformes, était le temple qui réunissait les fervents de l'idée nouvelle.

Quand notre noblesse se leva frémissante, ce ne fut pas seulement pour marcher en guerre contre l'Anglais, l'éternel ennemi, mais aussi pour aller, avec Lafayette et Rochambeau, en face de l'Europe veillie, faire se lever un peuple libre et indépendant,

généreux, vibrant à toutes les grandes et saintes causes, qui serait comme une France nouvelle, régénérée, idéale.

Déjà, au commencement du XVIIe siècle, en 1701, le comte de Lamothe-Cadillac, un neveu de Fénelon, était venu en pleine terre indienne fonder, sur les plans de Salente, la ville de *Détroit*, réalisant le beau rêve du doux et sublime réformateur.

Depuis longtemps, des cadets de France à travers le Canada, l'Ouest lointain, la Louisiane, faisaient comme le siège de l'Amérique sectaire, intolérante et brutale. C'est pourquoi, quand les colonies veulent devenir une nation, c'est à Fénélon, à Montesquieu, à nos penseurs qu'ils demandent les paroles d'avenir, et le sang noble et généreux qui coula sur la terre américaine était versé par nos gentilshommes pour faire grandir au soleil nouveau la moisson d'or que nos écrivains avaient semée.

C'était une grande époque que celle-là, où l'on savait mourir pour l'idéal, où le pays qui est le nôtre prenait ses coudées franches à travers le monde pour aller partout où se faisait entendre un cri de détresse, un appel vers la liberté. Cette époque, il convient de la saluer bien bas, car nous ne la reverrons pas de longtemps. Aujourd'hui c'est un calcul sinistre qui précède les marches de bataille ; on compte les hectares de terre qui paieront le sang répandu et il y a, pour les commerçants qui dirigent la politique actuelle, un compte-courant entre la chair à canon et la monnaie qui la pourra contrebalancer. Aussi, on ne va pas en Arménie, et si on occupe l'Egypte, c'est pour restaurer les finances ; ceux qui donnent la liberté à Cuba, prennent Porto-Rico et les Philippines et ne songent pas à payer les dettes des pays confisqués.

Ces quelques mots, qui rappellent de déplorables événements presque contemporains, m'amènent à une constatation mélancolique. Qu'est devenu le pays qu'ont fait nos philosophes et nos soldats ? Que reste-t-il là-bas de la pensée française qui présida à sa naissance ? Hélas ! bien peu de chose. J'imagine qu'il doit y avoir eu d'étranges dialogues, ces temps derniers, dans le pays des morts, entre les fondateurs de la nation américaine et les vaincus de Cuba et de Cavite. J'imagine qu'ils ont dû verser des larmes de sang, ceux qui, au nom de la civilisation, ont lancé dans la vie de ce peuple devenu aujourd'hui le brutal évocateur des barbaries anciennes, ce peuple qui, par son inconscient cynisme et ses insolences de parvenu victorieux, nous ramène aux pires époques de l'humanité.

Vis-à-vis de ce dégénéré, corruption d'une si grande pensée, la France de Lafayette et de Rochambeau marcherait comme un

seul homme, et ceux qui sont tombés pour le faire vivre jadis sentiraient le devoir de donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le chasser du monde.

*
* *

Comment s'explique ce changement ? Le voici. Il y a quelques années, en 1891, je crois, au cours des fêtes solennelles données à l'Université d'Harvard, un des orateurs levait son verre en l'honneur de l'Angleterre, cette « *alma mater qui a toujours défendu à travers le monde les institutions libérales et les idées d'humanité* ».

Il est difficile de réunir en si peu de mots de plus invraisemblables inexactitudes ; mais il convenait aux Américains, qui n'ont plus le droit de se réclamer de l'esprit français, d'évoquer ainsi leur vraie filiation. Pour bien comprendre l'Amérique, il faut ne pas perdre de vue et l'action française qui seule explique les qualités qui séduisent et retiennent le voyageur, et cette seconde prise de possession par l'esprit britannique qui fait revivre, sur cette terre nouvelle, avec un caractère plus brutal encore, l'utilitarisme féroce, la préoccupation froide et cynique des seuls intérêts matériels, le mépris de la justice, du droit et de la conscience, le perpétuel défi à l'humanité, le dédain du faible et du petit que toujours et partout nous voyons érigés par l'Angleterre en principes de politique nationale et internationale, et en Irlande et dans l'Inde, dans l'Egypte et dans l'Ougandha. Répétons-le. Si, aujourd'hui, à côté de la vielle Albion, la jeune Amérique paraît devoir être une nation de proie, danger redoutable pour la civilisation ; si les Français se sentent pris là-bas d'un malaise que n'efface pas la richesse de ce peuple, c'est que l'esprit dominateur n'est plus celui que nos pères y avaient importé, c'est que l'œuvre a été détournée de son but. Si, après plus d'un siècle, nous trouvons ce pays sans littérature, sans philosophie, sans enseignement supérieur, sans art, sans conscience nationale, c'est que l'Anglo-Saxon a effacé l'action et l'empreinte de notre race.

L'impression produite par l'Amérique à qui la voit de près est des plus pénibles. Quelques faits suffiront. Dès que l'on touche au rivage, le douanier qui va saccager vos malles vous propose nettement un marché pour éviter toute visite indiscrète, et à cela rien à dire, car ce fonctionnaire fédéral n'est guère en place que pour un maximum de quatre ans : il sait que la prochaine élection présidentielle sera le signal d'une modification complète de tout le

monde des salariés et il se prépare ainsi sa retraite. Les *partis* forment ouvertement les listes futures et sollicitent des candidats des subsides pour fournir la caisse noire ; or, il est ordinaire que ces subsides, payés à l'avance, égalent quatre années du traitement auquel on aspire ; et, comme tous les anciens fonctionnaires se retirent avec fortune faite, on peut se demander de quelle source proviendront les ressources que l'emploi ne saurait donner.

C'est aux *vainqueurs qu'appartiennent les dépouilles*, dit-on en Amérique, et il en est aujourd'hui encore de même, malgré les réformes essayées. Cet élément de corruption entre les mains des politiciens est admirablement manié. Je ne puis que renvoyer aux citations de MM. Walker[1], Gonze[2], Demongeot[3] et à l'aveu des présidents des Etat-Unis eux-mêmes[4].

Ces mœurs empoisonnent la vie tout entière de la nation : car il y a plus de 250.000 employés fédéraux, un employé sur 50 citoyens de 21 à 60 ans !

Le dévouement à la chose publique est dès lors une affaire ; et, dès lors, en ce pays de *manieurs d'argent*, le tout-puissant dollar s'impose d'une façon cutrecuidante. Les fortunes s'y édifient de manière scandaleuse par des accaparements monstrueux qu'autorise ou tolère une législation coupable. Contre ces *rois* du marché, ces formidables magnats disposant de sommes énormes qui leur permettent d'acheter des suffrages et de tenir ainsi législatures et justice, il n'y a pas à lutter. On a parlé des concussions de Tammany-Hall, des *Rings* de Philadelphie, de San-Francisco, de New-Orléans[5], des sombres histoires des railways de l'Erie[6], des hauts faits du secrétaire de l'intérieur Delano, du général Babcok, secrétaire de Grant, du ministre de la guerre Beknap et de l'ambassadeur d'Angleterre, général Schenck, pour ne citer que le passé.

La corruption des pouvoirs publics a augmenté depuis ces

1. *Journal des Economistes*, 1869 (Séance de la *Société d'économie politique*, mois d'octobre).

2. *Société de législation comparée*, 1869, pp. 84 à 117.

3. *Exposé des travaux législatifs aux Etats-Unis en 1872*, dans le *Bulletin de Législation comparée*, 1872-331.

4. Messager du 7 décembre 1872.

5. *L'Atlantic Monthly* de juillet et novembre 1872 résume quelques-uns de ces incidents.

6. Voir à ce sujet l'ouvrage de MM. Henry et Charles Adams : *Chapters of Erie and other essays*.

époques et on ne la conteste plus. Elle est fatale d'ailleurs en ce peuple, dont les mœurs privées sont gouvernées par le seul culte de l'or, le *salve lucrum* des civilisations décadentes. Je ne saurais mieux juger l'Amérique actuelle que par les fortes pages que notre confrère M. Deloume, mon vénéré professeur de la Faculté de Droit, écrivait sur les *Manieurs d'argent à Rome*.

D'ailleurs, on a pu le dire, c'est dans ses relations internationales que s'apprécie une nation.

Là, en effet, pas de sanction immédiate, et seule, la conscience, le droit immanent, la justice idéale, imposent des convenances; plus l'âme d'un pays est accessible aux sentiments immatériels, plus s'épurera la politique extérieure. Or, il serait cruel d'insister sur ce sujet, à propos de la guerre hispano-américaine. Il nous faut remonter aux plus tristes périodes de l'histoire de l'humanité pour trouver des précédents à la conduite de l'Amérique, et il appartenait aux exterminateurs des Indiens de faire revivre les mœurs des barbares conquérants pour lesquels la force brutale était l'unique loi et qui, jetant dans la balance leur épée victorieuse, estimaient à ce poids le prix des vaincus.

La France, qui joua jadis un si grand rôle dans la création du nouveau peuple, pouvait espérer quelque chose de sa reconnaissance à ses heures douloureuses. Sans évoquer le souvenir de 1814, il convient de citer la conduite du président Grant en 1870 et son célèbre télégramme au vainqueur allemand. Ici encore je n'insiste pas, car récemment notre escadre est allée tirer des salves de canon en l'honneur de cet homme néfaste.

Un Américain, le R. Mayo, qui a su trouver dans son ardent amour de la vérité le courage de juger son pays, a signalé en des pages terribles la décomposition sociale dont souffre le peuple et il nous parle de cette absence de sens moral, cette *illiterality* intellectuelle, « bourbier pestilentiel dans lequel reposent les assises des trois quarts des Etats de l'Union. Le souffle empoisonné monte à chacun des étages, pénètre dans chacune des pièces de notre édifice social. Ce bourbier n'est lui-même qu'une dépression du marais qui gît à la base de toute ville, de tout Etat du Nord, enveloppant ces puissantes communautés de dangers que nous commençons à peine à comprendre[1] ».

1. *Overlook and outlook in Southern Education*, publié par le *Bureau d'Education*, pp. 293 et suiv., en 1892.

*
* *

Certes, nos vieux pays ont connu de pareilles épreuves, et un citoyen de la Confédération Américaine pourrait facilement nous obliger à un retour sur nous-mêmes. Mais si la situation est là-bas particulièrement grave, c'est qu'il manque à ce peuple les moyens de réforme et de relèvement social que d'autres possèdent et dont nous avons senti en France, à l'occasion, l'influence puissante.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce récit rapide, je citerai six instruments admirables de conservation sociale, sur lesquels les Etats-Unis n'ont pas le droit de compter : la *Religion*, le *Patriotisme*, la *Famille*, l'*Ecole*, la *Presse* ou la *Littérature* et le *Suffrage universel*, et, à l'occasion de chacun d'eux, je grouperai quelques réflexions.

**La religion.** — La Constitution américaine, qui, la première à travers le monde, proclama la liberté de conscience, fut l'œuvre de notre esprit francais et, malgré tout, la liberté religieuse est demeurée aux Etat-Unis, suprême hommage à notre génie national. Nous savons mieux faire réussir à l'étranger que chez nous les grandes choses, et si nous sommes encore loin du rêve libéral, félicitons-nous, au moins, de l'avoir fait se réaliser quelque part. Mais il semble qu'à force de s'éparpiller, le sentiment religieux manque en Amérique de profondeur et de sérieux et, peut-être aussi, que la liberté est un admirable outil de perfection qui demande une main expérimentée. Quoi qu'il en soit, la religion ne paraît pas avoir accompli son œuvre d'élévation sociale et il faudrait, avec l'accent mélancolique de Brunetière, se plaindre de la faillite des religions, si le catholicisme ne s'offrait à nous. C'est avec une double fierté que j'insiste pour le mettre au-dessus des autres confessions : car le catholicisme en Amérique, c'est aussi un produit français.

Lorsque l'abbé Emérie, en 1793, envoyait à Baltimore une colonie de ses Sulpiciens, il préparait la régénération catholique des Etats-Unis, car, dans le grand séminaire de Mont-Sainte-Marie, la majeure partie de l'épiscopat américain a été formée par des prêtres venus de chez nous.

Ils sont allés nombreux en outre-mer, les Jésuites, Dominicains, Frères des écoles, Sœur de charité, de la Visitation, etc., que chassait de France l'esprit de sectaires étroits et malavisés ; et,

si on a pu constater que le vent d'orage, en se déchaînant à travers la forêt, faisait se consolider sur leurs fortes bases les grands arbres, il avait aussi l'avantage d'emporter au loin les semences pour des forêts futures, sur des terres qui, sans la tempête, seraient demeurées stériles. A Chicago, Saint-Louis, Mobile, New-Orléans, Boston, New-York, dans toutes les villes, dans tous les centres importants, s'élève aujourd'hui le collège catholique français, et notre langue, nos traditions y sont ardemment cultivées sous la direction de compatriotes.

Le catholicisme, qui compte près de onze millions d'adeptes pratiquants et fidèles, se présente à nous comme une organisation très complète et très disciplinée, exerçant sur le peuple entier, en haut et en bas, une influence salutaire. Si les conseils de ses chefs ne sont pas toujours suivis, l'action de son épiscopat et de son clergé se fait sentir partout, dans toutes les œuvres de moralisation sociale, dans les essais d'une marche en avant vers le bien. Si nous exceptons quelque peu le méthodisme épiscopal, les autres cultes paraissent au-dessous de leur mission, se cantonnant dans les minuties d'un sabbatisme étroit, des prescriptions formalistes et des questions d'étiquette et d'hypocrisie toute d'extérieur.

En ce pays où la parole du prêtre et du pasteur n'est enchaînée par aucune loi de police, jamais elle n'a flétri les scandales qui pèsent si lourdement sur l'Amérique; le zèle s'attarde en des prescriptions surannées, et la chaire s'amuse à des anathèmes contre ceux qui font de la musique le dimanche. Aussi manque-t-il une direction au sens religieux de la nation. L'Armée du Salut y est prise au sérieux en ses orchestres grotesques; tout fabricant de dogmes nouveaux est sûr d'y trouver quelque fortune, pourvu qu'il ait des cornets à pistons et des chanteurs à voix sonore ; c'est comme une désagrégation de la faculté de foi et d'adoration, que des philosophes ont pu donner comme le propre de l'homme. On a voulu chercher la cause de cette existence, presque inutile, dans ce fait que les églises, relevant de l'opinion publique par la nomination populaire de leurs ministres, participent de trop près aux faiblesses de celle-ci et sont réduites à suivre le peuple au lieu de le guider[1]. C'est possible et certainement là est une des causes du mal : mais il y en a d'autres.

**L'idée de patrie.** — Nous la voyons galvaniser parfois des énergies qui semblaient mortes, et des *Gendres de M. Poirier* ont

1. Les *Etats-Unis contemporains*, par Claudio Janet, ch. XVIII, p. 353, édition de 1876.

été remués jusqu'aux entrailles par son évocation. Des luttes fratricides ont été arrêtées par elle et pour l'honneur de la mère commune, les dissentiments mesquins, produits de politiques divergentes et des convoitises rivales, s'apaisaient sur cette terre, faite des ossements et de la poussière des aïeux. La *patrie*, c'est encore plus que le lien matériel, mais tout un ensemble de traditions communes, de gloires ancestrales, un héritage d'idéal conquis par des luttes longues et déjà lointaines, et qu'il faut conserver et faire grandir à tout prix.

Comment de pareilles conceptions agiteraient-elles le cœur de la masse américaine ? Ils sont là soixante-dix millions, dont les huit dixièmes sont venus dans ce pays pour y former une immense société anonyme commerciale ; la patrie, c'est le capital qu'ils exploitent avec des fortunes diverses ; mais quand les affaires ne vont pas, c'est ailleurs que l'on cherche le pays plus parfait qui assure le présent et l'avenir.

Aussi l'armée, le service militaire est-il encore une affaire ; c'est une bonne situation sociale que celle-là ; tout risque imprévu est tarifié pour les mercenaires qui servent de soldats et les enchères montent en dollars dans la proportion des périls prévus. Dans l'Amérique seule, a été possible cette formidable guerre de Sécession qui a duré cinq ans, faisant plus d'un million de victimes et ruinant les quinze provinces sudites.

Si, dans l'armée américaine, l'indiscipline est un règle contre laquelle on ne réagit que par l'or et les punitions, c'est que l'esprit de sacrifice y est une anomalie, que le dévouement y semblerait une chimère.

Mais aussi à ceux qui ont souffert, on ne donne pas ce morceau de gloire, gage de la patrie reconnaissante et qui se souvient, le droit à la croix d'honneur : c'est en beaux deniers que se paie le courage ; et le vainqueur a le tant pour cent dans la dépouille des vaincus, quote-part de l'actionnaire bien nanti, parts de fondateur dans l'entreprise qui fait ses affaires.

Pourquoi d'ailleurs demander à ces individus, amenés de toutes parts par l'*auri sacra fames*, à peu près comme les premiers habitants de Rome autour de Rémus et de Romulus, pourquoi demander à ces hommes plus qu'ils ne sauraient donner ? L'Amérique actuelle n'a guère plus que six à sept millions descendant des fondateurs Yankees : à côté, nous voyons vingt millions d'Irlandais, cinq millions d'Allemands, tout autant de Scandinaves, une même proportion de Latins, quelques millions d'Orientaux,

de métis indiens, des Espagnols surnageant sur les débris de l'ancienne domination en Californie, au Texas, en Floride, dans le New-Mexico, des mineurs hongrois, toute une énorme invasion de juifs polonais, russes, en train de devenir les maîtres, — des multitudes de sans-patrie prêts à se fixer là où on les paie bien, — et enfin la marée noire dont la poussée s'accroît d'année en année, menaçant de tout recouvrir dans un avenir qu'il convient de ne pas juger trop lointain.

A l'égard de ces foules hétéroclites, c'est une force bien illusoire que celle de ce levier, autre part si puissant, du patriotisme, et aussi ne s'arrête-t-on pas à des espoirs à ce sujet.

**La famille...** — On ne pourrait aussi compter sur ce grand facteur d'élévation morale. Jadis, certes, aucun pays ne nous offrait des institutions familiales mieux organisées. M. de Tocqueville pouvait offrir en exemple cet intérieur où la femme se renfermait, et où elle était souveraine respectée autant qu'aimée... De ce centre ainsi vivant convergeait partout l'action douce et féconde de la mère : si l'homme venait volontiers au foyer chercher la paix charmante, l'enfant y recevait ses premières impressions d'idéal, qui sont le meilleur guide dans la vie. Je ne m'attarderai pas à parler de la situation civile et légale de la femme, pour laquelle renaissait la *manus* romaine, et point d'avantage je ne discuterai le plus ou moins de justice de cette situation. Mais si Tocqueville écrivait il y a cinquante ans : « Aux Etats-Unis on ne loue guère les femmes, mais on montre chaque jour qu'on les estime », aujourd'hui que la louange est partout pour les étranges et fantastiques *misses*, il se demanderait peut-être si l'estime a survécu.

En tout cas, deux éléments nouveaux ont changé quelque peu la famille américaine, le féminisme et le divorce, passé à l'état d'institution sociale.

Nous sommes encore novices en la question féministe, qui bat son plein aux Etats-Unis. La discussion de la théorie ne retient jamais longtemps les Américains, aussi depuis des années donne-t-on à la jeune fille exactement la même instruction, la même éducation qu'au jeune homme. Je n'ai pas même vu de différence dans le *foot-ball*, les exercices d'athlétisme et de canotage. Presque toujours la femme est assise sur les mêmes bancs que son collègue masculin. Il faut bien que toutes les situations, sans excepter celles de député, sénateur, procureur, magistrat, soient ouvertes à ces personnes qui auront appris et en savent autant que les candidats ordinaires à ce poste. Si, jusqu'à ce jour, cinq seulement des

Etats de l'Amérique ont mis sur le même pied d'égalité les deux sexes, c'est par un scrupule inexplicable — qui d'ailleurs ne tardera pas à céder à la force des circonstances.

En 1893, dans l'Utah, l'ancienne terre promise des Mormons, se produisit un fait assez bizarre qui, mieux que beaucoup de discussions, permettra de juger par ses résultats le féminisme ainsi compris. Un honorable banquier de l'endroit se présente comme candidat sénateur. Naturellement, en famille, il suppute ses chances de perte et de gain, il se félicite de n'avoir pas de concurrent sérieux et déjà il escomptait la gloire future. Mais un ennemi se préparait tout près de lui, initié déjà à ses découragements et à ses illusions. La femme du banquier pose ses affiches avec le programme adverse, se lance dans un campagne échevelée et finalement gagne la bataille.

Il est permis de douter que la paix du ménage ait pu s'affirmer en ces circonstances et que le foyer domestique ménageât des douceurs bien suaves au candidat malheureux. A moins peut-être, et cela est possible en Amérique, où tout se voit, à moins, dis-je, que, par une suprême et habile ironie, le banquier n'ait voulu économiser la lutte et les frais, ce qui serait la meilleure manière de se moquer du féminisme et de la politique.

J'ajoute d'ailleurs que l'entrée des femmes dans les parlements, dans les tribunaux où elles sont — en plusieurs Etats — juges et jurés, ainsi que dans toutes les fonctions publiques, a apporté un élément moral dont on avait grand besoin. Mais que devient la famille, ce royaume intérieur où la femme dominait en souveraine? Très occupée par ses clubs (ils sont très nombreux et bien organisés), ses journaux spéciaux, la préparation de ses candidatures, surtout si elle est avocate et médecin ou autre chose, et elles sont légion là-bas les doctoresses, la femme n'a ni le temps ni le désir de cultiver son ménage; le *Home*, *le Sweet home*, la maison, la douce maison s'en va à vau-l'eau et c'est à l'hôtel que vivent la plupart des familles américaines. Est-ce à ce dédain de la femme américaine pour les viles choses matérielles qu'il faut faire remonter l'effroyable cuisine qui caractérise ce pays avancé dans l'intellectualisme féminin ? Peut-être : en tout cas, c'est bien désagréable pour le voyageur.

En somme, sans entrer dans des discussions métaphysiques, la jeune fille aux Etats-Uunis est une *masculée* pour laquelle les vieilles façons ne semblent plus faites — et tout s'en ressent dans la vie familiale, qui n'existe plus.

A propos du divorce, le *Correspondant* du 10 décembre 1897 donnait des chiffres d'une terrible éloquence : ils attestent l'absolue désorganisation du mariage dans la plupart des Etats. La gravité de l'acte initial de la famille ne frappe plus personne. On a cité un pasteur de Camden (New-Jersey), le R. Burrel, un spécialiste en mariages à la minute. En 1896, il a bouclé 8600 unions, lesquelles n'ont pas eu les préliminaires formalités des nôtres. Une jeune fille se présente avec son futur époux : il y avait foule, le futur sort un moment. Alors survient le frère du fiancé, qui persuade à la jeune fille de le préférer à l'absent. Comme on appelait le numéro du couple ainsi constitué, on entre et quand, deux minutes après, l'ex-futur revient, il était trop tard, il ne pouvait plus être *pour l'instant* que beau-frère.

Je dis *pour l'instant*, car si le mariage est facile à faire, il l'est bien plus à défaire, et dans le New-Jersey même cela ne traîne jamais. Pourtant c'est dans le Dakota que l'on a poussé à l'extrême la simplicité de la procédure. On a renoncé à énumérer les causes légales du divorce. Or, s'il y en a 24 dans quelques Etats, on a pensé parfois que le mieux était de s'en remettre au jugement du tribunal. Aussi, à Fargo, dans le Dakota, des agences spéciales ont établi des hôtels pour la résidence des futurs divorcés qui viennent par quelques semaines de résidence acquérir le domicile. Tout est organisé pour que l'on ne s'ennuie pas trop. Mais il y a, pour les riches, le divorce à forfait et par procuration. On cite entre autres, sans parler de MM. Vanderbilt et Belmont, un fermier de l'Indiana qui cesse son célibat à 55 ans ; il en a aujourd'hui 76, et déjà il fut marié douze fois. C'est la superstition du nombre treize qui le gêne pour continuer ses exploits. Un natif de Texas peut montrer seize actes de mariage en règle dans lesquels il figure comme conjoint, et il n'est pas veuf.

Les statistiques nous donnent en moyenne un divorce par huit mariages, il suffit de donner ce chiffre : on comprendra facilement ce que devient la famille, pourquoi la famille s'amoindrit, et que la natalité descende à des proportions inconnues. Si nos Canadiens catholiques, et les fortes familles des immigrants germaniques n'étaient là, si surtout on écartait du dénombrement les nombreux enfants des noirs, on pourrait à bref délai voir disparaître la vieille race.

L'école. — C'est au sein de nos grandes Universités que se préparèrent toutes les réformes : la parole qui souleva les foules tomba du haut des chaires d'enseignement, et de tout temps l'é-

cole fut le moule où se forma la société de l'avenir. Aussi la France, après avoir affranchi de son épée la jeune république, pour accomplir son œuvre, lui donna des écoles faites pour conserver la révolution opérée. C'est sur le modèle de nos Universités que furent créées les premières Facultés américaines, et Dupont de Nemours, après Quesnay de Beaurepaire, et plus tard Lakanal, de concert avec Jefferson, Baldwin et tant d'autres, écrivirent la charte de l'instruction nouvelle. L'action spéciale de la France sur l'œuvre scolaire, j'ai essayé de la fixer d'une façon particulière dans mes recherches sur les *Origines et progrès de l'éducation en Amérique*. Malheureusement la direction primitive a été changée : je ne sais quelle folie de germanisme a passé sur les Etats de l'Union, mais les résultats de cet engouement ont été bien mauvais.

Et ici à ce propos une réflexion. Pendant longtemps, la mode a été de médire de nos écoles, de nos méthodes, de notre université, et, tour à tour, on s'est passionné chez nous pour des pédagogies étrangères. L'éducation anglaise, par exemple, eut les honneurs de longues années ; puis, les premiers qui revinrent d'Amérique ne manquèrent pas à l'enthousiasme de rigueur ; leur lyrisme fut tel que les pédagogues américains protestèrent contre la louange, comme l'avaient fait, d'ailleurs, déjà les Anglais.

Ces choses sont toujours étonnantes pour celui qui a pu voir de très près cette chose un peu trop extraordinaire qu'est l'école américaine. Non seulement, en effet, l'instituteur peut presque surtout exercer sans l'ombre d'un titre, mais il n'est soumis à aucune inspection technique : le *surintendant*, en effet, nommé à l'élection populaire, n'est qu'un politicien. L'Ecole normale qui prépare l'armée de l'éducation est née d'hier à peine et elle est mal organisée. Dans l'instruction secondaire et supérieure, le professeur n'est pas davantage obligé à un diplôme : il n'y a pour lui aucune des garanties que donne avec les examens d'agrégation la forte discipline de notre organisation universitaire.

Partout s'élèvent des bâtiments, parfois très beaux, avec, inscrits en lettres d'or sur le marbre, les noms d'Université, mais je ne voudrais pas en France de ces bacheliers extraordinaires, préparés sans méthode, et inscrits en nombre, que grandit le besoin de la réclame et de la concurrence.

D'ailleurs, l'enseignement, parce qu'il est soustrait aux directions des techniciens, est la proix des vautours de la politique ; on y trouve des invalides des luttes publiques, bien plus que des spécialistes.

Ceci pour les écoles d'Etat : la situation est plus grave dans beaucoup d'écoles privées. Fondées par les magnifiques subventions des riches magnats, elles forment comme un domaine soumis à leur empire. Il y a pour ces rois de la matière comme une gloire nouvelle dans leur prise de possession de l'intelligence nationale et on peut craindre qu'ils n'abusent de leur pouvoir.

A Chicago, des professeurs qui avaient parlé avec trop d'énergie contre les *accapareurs* ont été cassés aux gages ; le président de la *Brown-Université* a dû naguère expier par sa démission des préférences argentistes. Comme la plume, la parole est serve. D'ailleurs, l'éducation des peuples se juge à ses fruits, c'est-à-dire à la somme d'idéal moral qu'elle répand et fait grandir dans une nation. Or, en Amérique, les traces de ce travail supérieur sont peu sensibles : il n'y a aucune philosophie, aucun art, aucune œuvre qui soit restée : dans le monde de l'éducation, malgré ses riches prébendes et ses multitudes de marchands de lettres, l'Amérique ne compte pas encore.

On a dit que ce pays est le pays le plus instruit, mais le plus mal éduqué, car si les écoles sont partout, elles sont toujours mauvaises, et elles le sont de façon irrémédiable. Il manque, en effet, à l'Amérique un élite d'esprits capables de s'imposer à la nation et aux politiciens, capables de sortir ce peuple de son effroyable médiocrité intellectuelle. Il n'y a jamais eu, il n'y a pas encore en Amérique ces grands réservoirs de sciences, posés sur les montagnes, qu'étaient nos Universités du Moyen-Age, nos monastères, source de notre instruction nationale, réservoirs d'où s'écoulent ces fleuves qui jettent partout leurs flots fertilisants.

**La littérature et la presse.** — Compromise dans ses origines, c'est-à-dire dans l'école, la vie intellectuelle ne peut accomplir son action moralisatrice. Aussi quoi de plus déplorablement pauvre que la littérature américaine ? En tenant compte des seules tonnes de papier que dévorent chaque année les imprimeries de l'Union, nous devrions saluer l'ère nouvelle des muses, mais de ces volumes, l'humanité n'a pas retenu grand'chose.

Nous avons de bien nombreux défauts, nous, Français, mais le plus grave de tous, c'est de douter de nous et de nous croire moins bons que les autres ; et quand le reproche est nécessaire, toujours il se trouve parmi nous quelqu'un, touché par le génie et qui fut fidèle à sa mission sainte, celle d'élever le flambeau pour jeter sur les mauvais la lumière vengeresse.

Pas un travers de notre société que nos littérateurs n'aient mar-

qué : et par le rire des Molière, et par les austères remontrances des Bourdaloue et des Bossuet, les ironies des Tallemant ou des Saint-Simon, les mœurs étaient vengées.

Notre presse elle-même a souvent, presque toujours, accompli son œuvre d'épuration ; presque toujours, elle s'est imposée en son ensemble au respect, et par cela seul que l'on distingue facilement les brebis galeuses, on peut accepter de confiance et regarder avec honneur le reste du troupeau.

De la presse américaine, cette formidable machine d'information, cette masse organisée de fils spéciaux, on a le droit de dire qu'elle n'a jamais rien su prévoir, empêcher et punir des scandales monstrueux dont les Etats-Unis ont eu le monopole. Les soixante pages de ces journaux, dévouées aux annonces, à la réclame d'affaires, sont plus pour amuser le public que pour le diriger.

C'est une noble fonction que celle de l'écrivain qui, au jour le jour, tire la leçon des événements qui se précipitent et, au nom de la conscience, dicte son devoir à tous, gouvernants et gouvernés. Il lui appartient de modérer les enthousiasmes, de réveiller les énergies, de demeurer calme au milieu des passions qui circulent et d'élever au-dessus des tumultes des foules, de la clameur des intérêts, la voix qui s'impose aux peuples épris de l'avenir. On a pu souvent accuser la presse d'un pays voisin de manquer à son devoir, et un procès célèbre, celui des fausses lettres de Parnell, a mis en mauvaise posture un des journaux les plus lus de l'Angleterre. Depuis longtemps, les Américains savent qu'il ne faut pas demander à leur presse plus que des réclames bien alignées : et je cite, sans commentaires, le rôle méprisable de ces journaux au cours de la guerre cubaine !

Dans une de ces feuilles, le *World* de New-York par exemple, ne pouvait-on lire, il y a six mois déjà, toute la revision d'un affaire tapageuse, avec force images à l'appui.

Sans presse réformatrice, sans littérature, l'Amérique peut-elle compter sur le suffrage universel ? Il est vrai que, comme la liberté, un peuple en plein usage de très viriles facultés se guérit lui-même les blessures qu'il se fait. Mais encore faut-il que ce peuple ait en lui-même la conscience nette de son devoir et la libre disposition de ses forces. Ce n'est point ce que nous trouvons en Amérique.

Il y a comme une effroyable machine électorale dont M. James Bryce nous parle en plusieurs chapitres de son *American Common-*

*wealth* (1), machine destinée à produire ces étranges Congrès ou Parlements, admirables champs de culture pour toutes les corruptions, dont s'écartent avec soin les meilleurs, *the best men*. Le politicien, l'homme qui vit de ces agitations, est le maître dans les partis, et la foule aveugle, dominée par les comités, jette dans l'urne des listes qu'elle ne peut ni connaître ni apprécier. Ce sont des millions de dollars que l'on dépense pour une campagne d'élection ; aussi le seul moyen d'aller à la lutte est, pour le candidat, de se mettre à la remorque de l'un de ces deux partis, démocrate et républicain, qui, depuis un siècle, vivent de l'Amérique. Et là-bas, tout vient de cette source empoisonnée, chefs militaires, chefs de l'exécutif, directeurs de l'école, magistrature debout, magistrature assise. Aussi ce ne sera que par un miracle, qu'il nous faut désirer, qu'un pays pareil, lancé dans une voie mauvaise, pourra revenir vers le bien.

*
* *

Mon devoir était de donner la plus vivace des impressions que j'ai reportées d'Amérique. De mon séjour j'ai certes gardé de bons souvenirs, et il me serait facile, en m'en tenant aux installations des appartements, au luxe des bibliothèques, publiques, aux beautés architecturales des collèges, de vous entretenir tout aussi longuement des merveilles américaines, que je vous ai parlé des vices de son organisation morale et sociale. Aujourd'hui les Etats-Unis ont pris une position telle dans le concert des nations, qu'il convient de les regarder en face et de les apprécier à leur juste valeur, Mais c'est en philosophes qui se souviennent de l'histoire, qu'il faut faire cette espèce d'étude. Les flottes les mieux équipées, les armées les mieux payées n'ont jamais préservé de la décadence les peuples de proie qui n'ont paru dans le monde que pour la conquête et la domination. La puissance est donnée pour d'autres buts par le Dispensateur suprême des forces. Si les Etats-Unis ne sont qu'une batterie bien organisée, richement fournie de ces dollars qui sont, plus que le canon, la loi suprême de l'humanité, nous n'avons rien à craindre, et jusqu'à présent il ne semble pas qu'il y ait dans ces foules bruyantes, affolées par des victoires faciles,

1. Notamment les 21 chapitres de la troisième partie. 2 vol., pp. 1 à 202. Les chapitres 88 à 90 inclus parlent des résultats ainsi produits.

autre chose que les phénomènes, que les envahisseurs, victorieux aussi des peuples latins, nous ont présentés, ou ceux que nous offre Rome conquérante de la Grèce.

La justice immanente des choses a passé sur ces vainqueurs forts et puissants qui paraissaient sûrs de l'avenir ; et si Rome est demeurée, c'est que la Grèce, vaincue, a pénétré avec son charme, sa vie d'art et d'idéal, les rudes adeptes de la force brutale et sans conscience.

CH. BARNEAUD.

# Rimes d'un Croyant

*(Suite)*

---

## XVII

## LA MORT

Que suis-je sur la terre et quel sera mon sort ?
De tout je ne connais que le terme : la mort.
C'est elle qui, de loin, montre à l'âme éplorée
La route la plus sûre et la mieux éclairée.
Défilé dangereux qu'il faudra bien franchir :
Nul encor n'a trouvé comment s'en affranchir.
Et c'est parce qu'il est fatal, inévitable,
Qu'il nous est salutaire autant que redoutable.

O Mort, ton spectre blanc fait frissonner ma chair !
Que ce soit le départ d'un ami qui m'est cher,
D'un proche parent, d'un compagnon d'infortune,
Ou d'un indifférent, ta visite importune
M'inquiète, me trouble et me glace d'effroi.
Je frémis, et j'ai peur, et je souffre...
Pourquoi ?

Sur la terre, en exil, est-il si bon de vivre ?
Et n'es-tu pas plutôt l'ange qui nous délivre
Des soucis de ce monde en nous tendant les bras,
Pour nous ouvrir le ciel où tu nous conduiras ?
N'es-tu pas pour le corps la dernière souffrance,
Et pour l'âme captive ici-bas, l'espérance ?
La mort, dit le poète, — et c'est la vérité —
Est un enfantement à l'immortalité !

Oui, la mort est cela ; mais elle reste en somme
La peine du premier péché du premier homme.
Elle nous affranchit, mais reste un châtiment ;
Dieu décréta la mort dans son ressentiment
De Créateur blessé contre la créature.
Voilà pourquoi la mort répugne à la nature.
On a beau raisonner, on a beau discourir,
Les meilleurs bien souvent, au moment de mourir,
Ne se sentent pas l'âme assez blanche, assez sainte,
Pour être rassurés et paraître sans crainte
Devant le Dieu qui va fixer leur avenir,
Qui, pour récompenser, mais aussi pour punir,
Pèse nos actions, paroles et pensées,
Toutes absolument, présentes et passées,
Sans que le plus secret, le moindre battement
De notre pauvre cœur échappe au jugement.
Je puis bien me troubler, moi, pécheur, fou, stupide,
Qui sait que la mort vient comme un voleur cupide,
Et qui vis comme si cette immuable loi
Du jugement n'était pas écrite pour moi.
Je sais qu'au jour marqué je quitterai la terre
Et j'ignore ce jour — redoutable mystère
Qui rend encore plus terrible le trépas —
Et j'agis comme si je ne le craignais pas,
Comme si cette mort dont, en tremblant, j'épelle
Le nom, devait attendre enfin que je l'appelle.

Dieu, dit-on, est si bon qu'on peut bien l'outrager...
Misérable calcul que la mort doit venger !
Au nombre des damnés perdus dans les abîmes,
Combien n'ont pas commis sur terre d'autres crimes
Que les péchés auxquels j'ose, moi, consentir ?
Eux aussi comme moi croyaient se repentir,
Et n'ont pas eu le temps de faire pénitence.
La mort, leur apportant la suprême sentence,
Les a surpris un jour dans leur iniquité,
Pauvres fous... ; et pendant toute l'éternité,
Pour avoir convoité quelques plaisirs futiles,
Ils verseront sans fin des larmes inutiles.
Ils sont perdus, maudits !... ils se sont repentis,
Mais trop tard. Les tourments se sont appesantis

Sur leur corps, sur leur cœur, sur leur intelligence,
Ayant pour chaque faute une juste vengeance :
Ils souffrent; c'est la faim, la soif, le froid, le feu...,
La séparation et la haine de Dieu.
Et leur faim restera toujours inassouvie ;
Et cette goutte d'eau qui leur ferait envie
Et qu'ils ont refusée au pauvre, en leur péché,
Ne rafraîchira pas leur palais desséché.
Mais au fond de l'enfer, les éternelles flammes,
Tordant leurs corps souillés par les actes infâmes,
Brûlant leurs pieds, leurs mains, leurs yeux, de leur feu clair,
Châtiront les ardeurs coupables de leur chair.
Et leur plus grand tourment, leur plus grande souffrance
Sera de tout souffrir sans aucune espérance,
D'avoir perdu le plus grand bien, le paradis,
Et d'être à tout jamais privés de Dieu, maudits,
Pour des plaisirs si courts et pour si peu de chose...

Mais quoi donc? cette mort me saisit dans la pose
Où je suis! vais-je donc mourir subitement?
— Cela peut arriver à chacun brusquement.
La mort, on me la dit, je n'ai plus à l'apprendre,
Entre comme un larron : habile à nous surprendre,
Et brisant sans merci les rêves d'avenir,
Elle ne prévient pas quand elle va venir. —
La voici !... Son long doigt décharné me désigne...
Moi !... moi ?... Comment? déjà? Non, non !... je me résigne...,
O mort, ton regard froid fait dresser mes cheveux...
« Pas encore ! demain. — A l'instant ! je le veux.
— Non, prends pitié de moi ! » Sous mon front sans pensée.
Mes yeux se sont éteints, ma langue s'est glacée...
Et mon cœur ne bat plus !... Une horrible pâleur
Décolore mon sang inerte et sans chaleur;
Mes mains des autres mains ne sentent plus l'étreinte,
Et mes pieds sur le sol ne feront plus d'empreinte...
Jésus ! Marie !... Adieu, vous tous que j'aime tant,
Mes chers enfants, je vous bénis en vous quittant...
Plus de baisers d'amour sur ma lèvre crispée !
Adieu, patrie !... Adieu, ma plume et mon épée !
Adieu, tout ce que j'ai lentement amassé.
Adieu tous, adieu tout ; car la mort a passé...

Corps, aujourd'hui cadavre et demain pourriture·
Dont les vers fourmillant feront leur nourriture
Dans la nuit du tombeau, sans bruit on te revêt
Du suaire. Penché sur ton dernier chevet,
Le médecin des morts vient de te reconnaître
Officiellement. Autour de toi — peut-être,
Car ce dernier hommage à tous n'est pas promis, —
Pendant un jour ou deux, des parents, des amis
Qu'un instant l'accident surprend, démoralise,
Viennent pleurer, prier... On te porte à l'église ;
Ils suivent, avec ceux qui s'y croient obligés
Et que dans leurs projets ma mort a dérangés.
Quelques-uns peu nombreux, recueillis, en silence,
Jettent leurs oraisons dans la juste balance
Où mon sort est pesé ; d'autres, chassant l'ennui,
S'entretiennent tout bas du concert d'aujourd'hui,
Du grand bal de demain, de l'impôt sur les rentes...
— Choses qui désormais me sont indifférentes :
Jeux, plaisirs, argent, tout, devant l'éternité,
N'est plus que ce qu'il est ; tout n'est que vanité. —
Dans la maison de Dieu, le cortège s'arrête.
Pauvre corps, au milieu de la foule distraite,
Rangés autour de toi, comme des feux follets,
Les cierges allumés ont de tremblants reflets,
Sur la tenture noire aux larmes argentées.
L'encens fumant se mêle aux prières chantées...
Le prêtre, qui préside aux funèbres convois,
Tour à tour élevant ou bien baissant la voix,
Psalmodie un verset avec monotonie,
Comme il convient d'ailleurs à la cérémonie.
Écoute... au son du glas, c'est le *Miserere*...
C'est le *De profundis*... c'est le *Dies iræ*...

Et pendant ce temps-là, mon âme, âme immortelle
Qui vient d'abandonner ce corps, que devient-elle ?
Devant le Saint des saints à qui rien n'est caché,
Dont la moindre souillure et le moindre péché
Offensent le regard, la voilà haletante...
Est-ce le ciel ? Hélas !... elle fut pénitente :
Est-ce le purgatoire ?... ou bien l'enfer...
Sans espoir, sans amour..., où règne Lucifer,

Où l'éternel foyer des flammes vengeresses
Torture sans repos les âmes pécheresses ?
Ah ! comme en ce moment, le péché plein d'attrait,
Ici-bas véniel ou mortel, me paraît
Mauvais, hideux, funeste !...

Allons, chrétien, courage !
L'heure n'a pas sonné : ce n'était qu'un mirage,
Un rêve aujourd'hui vain et sans sévérité ;
Mais demain ce sera la simple vérité.
La vérité sans fard, irréfutable, austère,
Dieu veuille que ce soit un rêve salutaire !
Un conseil que j'écoute, un avertissement
Qui me réveille enfin de l'assoupissement
Où mon âme indolente et tiède s'abandonne,
Escomptant la bonté de Celui qui pardonne.
Ah ! si l'un des damnés, maudits à tout jamais
Pour avoir commis les péchés que je commets,
Pouvait tenir ma place, avec quels cris de joie
Il prendrait le fardeau sous lequel moi je ploie !
Comme il saurait souffrir ! Comme il résisterait
A mes tentations ! Comme il éviterait
Les pièges de Satan dans lesquels moi je tombe !
Comme il triompherait partout où je succombe !
Rien ne serait pour lui trop lourd, ni trop ardu,
Pour gagner de nouveau le ciel qu'il a perdu.
Il n'aurait désormais qu'un souci, qu'une crainte :
C'est de ne pas mener une vie assez sainte.
Pourquoi ne suis-je pas aussi sage que lui ?
Cette histoire, après tout, c'est la mienne aujourd'hui :
J'ai mérité l'enfer ; mon péché me terrasse,
Et si je n'y suis pas, c'est que Dieu m'a fait grâce.
Mais ce Dieu voudra-t-il encore être offensé ?
Prends garde, âme imprudente, il serait insensé
D'abuser plus longtemps des jours que Dieu t'accorde,
Pour faire encore échec à sa miséricorde.
La leçon de la mort, c'est Dieu qui tend la main
Au pécheur, mais sans lui promettre un lendemain.
Dieu m'a donc épargné. Sa bonté fut immense :
Je veux que mon amour réponde à sa clémence !

La mort qui prend ma chair m'ouvre l'éternité ;
Le péché dont Satan a la paternité
Prend mon âme et la tient en suspend sur le gouffre
Où, si le Dieu puissant que j'outrage et qui souffre
Cessait un seul instant de prolonger mes jours,
Elle s'abîmerait, maudite pour toujours...

Si le coupable craint la mort et doit la craindre,
La mort du juste est douce et je voudrais l'atteindre...
Ce n'est donc pas la mort qui doit m'épouvanter.
Qu'elle m'effraye ou non, je ne puis l'éviter,
Ni même l'ajourner. Dieu seul en est le maître.
Mais le péché, je puis le fuir ou le commettre ;
Et quand je le commets, aussi léger soit-il,
Blessé, déshonoré par son venin subtil,
Je suis d'abord un lâche, un soldat qui déserte :
Puis un sot : le péché me conduit à ma perte ;
Et pour comble, un ingrat ! Mon front peut s'obscurcir,
Mais mon cœur ne saurait à ce point s'endurcir
Que j'offense, non pas le Dieu juste et sévère,
Mais le Dieu de la Crèche et le Dieu du Calvaire,
Qui, pour me faire entrer après lui, triomphant
Dans le ciel, son palais, s'est fait petit enfant,
A vécu sur la terre en cachant sa puissance
Sous le voile divin d'une humble obéissance,
Soumis au dur labeur du pénible métier
De son père adoptif, Joseph le charpentier ;
Qui, pour me témoigner sa tendresse infinie,
Dans une mémorable et sublime agonie,
A souffert ici-bas tout ce qu'on peut souffrir,
Et sur l'infâme croix a désiré mourir ;
Qui m'appelle son frère et veut que je partage
Dans la gloire avec lui son céleste héritage ;
Qui m'offre enfin sa chair et son sang, chaque jour,
Dans l'auguste banquet de son divin amour ?...
Si j'y pensais, mon Dieu, Dieu bon, Dieu doux et tendre,
Je ne pécherais plus... Tout en moi doit donc tendre
A ne jamais cesser un instant d'y penser...
Jésus, plutôt mourir que de vous offenser !

En vain contre la mort la nature proteste ;
Mais contre le péché que mon esprit déteste,

Je le jure, mon cœur par tant d'amour dompté
Fixera désormais ma ferme volonté.
A l'heure du danger, si je me réfugie,
Bonne Vierge, à vos pieds, donnez-moi l'énergie
De rester jusqu'au bout fidèle à mon serment;
Afin que toujours prêt, quel que soit le moment,
Affranchi du péché dont je hais l'infamie,
Je puisse recevoir la mort comme une amie.

Comte du Fresnel.

*(A suivre.)*

**Errata.** — 1° Page 473, après le sixième vers, le sonnet *Pont fatal* est terminé ; — 2° page 476, la suite et la fin de *La Douleur* se trouvent page 473, 474 et 475, après les deux tercets qui terminent le sonnet « Pont fatal ».

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

Dans sa colère, Louis XIV ordonna au duc de Vendôme, qui opérait dans le Trentin, de se rendre immédiatement au camp de San-Benedetto, où se trouvaient les troupes piémontaises, et de les désarmer. 6000 hommes furent ainsi cernés et retenus prisonniers. Puis il commanda d'enlever, de gré ou de force, le duc de Savoie lui-même et de le conduire captif au fort de Fénestrelle ; des officiers français furent apostés secrètement dans les environs du château de la Vénerie, où résidait Victor-Amédée, avec mission de l'arrêter quand il se rendrait à la chasse ou à la promenade. Mais le projet fut découvert et déjoué.

Le duc de Savoie, indigné, réunit son conseil, exposa les faits, et, sur l'avis de tous, dépêcha des courriers en Autriche et en Hollande, traitant avec ces cabinets et déclarant la guerre à la France et à l'Espagne.

Le traité d'alliance avec l'empereur fut signé le 8 novembre 1703, date postérieure à celle du désarmement du camp de San-Benedetto, opéré le 20 septembre. Il comportait, comme conditions de la part de l'Autriche, l'entretien d'un corps de troupes en Piémont et la cession de l'Alexandrie, du Montferrat, de la Lomelline et de la vallée de la Sesia, au duc de Savoie, en dédommagement de ses frais de guerre.

## CHAPITRE XIX

Les hostilités éclatèrent avec une violence égale dans les deux partis ; l'exaspération était à son comble. Louis XIV écrivait au duc de Vendôme : « Traitez le duc de Savoie comme j'ai traité le

duc de Lorraine, chassé de ses Etats. » Victor-Amédée, de son côté, pour venger le désarmement de ses troupes, faisait arrêter tous les Français qui se trouvaient dans son duché ; et, en représailles du traitement fait à son ambassadeur à Paris, il faisait enfermer M. de Philippeaux dans la citadelle d'Ivrée. Il adressa une manifestation à son peuple, disant : « Je préfère l'honneur de mourir les armes à la main à la honte de me laisser opprimer. » La nation répondit avec un mâle courage à l'appel de son souverain; toute la noblesse s'enrôla ; il n'y avait cœur qui ne partageât les sentiments du prince ; on acceptait les revers auxquels on devait s'attendre avec la volonté de les dominer.

Mais les événements qui avaient décidé de cette rupture avaient été si rapides, que rien n'était prêt dans le duché de Savoie pour repousser l'envahissement instantané de la France. Les troupes impériales destinées au Piémont, et que devait y conduire le comte de Haremberg, ne pouvaient si promptement y atteindre ; les Anglais et les Allemands portaient surtout leurs efforts sur la Catalogne, ce qui laissait la France libre d'agir. Victor-Amédée fut d'abord seul à faire face à l'orage, et l'ouverture de la campagne de 1704 fut pour lui un terrible désastre. Les deux comtés de Nice et de Savoie furent investis, et trois généraux français, les ducs de Vendôme, de la Feuillade et de Berwick, pénétrèrent par diverses voies en Piémont, s'emparant de Suse, des vallées Vaudoises, de la vallée d'Aoste, de Verceil, de Bielle, et formant tout à la fois les sièges de Montmélian, de Nice et de Verrua. Plutôt que de rendre ces places, leurs fiers défenseurs en firent sauter les forts. Victor-Amédée porta son camp à Chivasso — à trois lieues de Turin, — pour protéger sa capitale qui allait être investie.

L'armée française fit des préparatifs immenses pour cette entreprise, regardée comme décivise. « On n'en fit jamais de plus grands, dit Fenquières, pour les sièges où le roi allait en personne. » Ce fut le duc de la Feuillade qui en prit la direction, vu le départ de Vendôme, rappelé et envoyé à l'armée de Flandre, pour réparer les revers essuyés par Villeroi, qui s'était laissé battre à Ramillies. La Feuillade avait avec lui soixante-huit bataillons, quatre-vingts escadrons, des artilleurs pour servir cent trente canons et cinquante mortiers. Les soins mêmes que demandaient un tel siège en retardèrent l'ouverture jusqu'en 1706.

Pendant ces longs préparatifs, le vieil empereur Léopold Ier était mort. Son fils, Joseph Ier, prenait, de main ferme, le gouvernement et, comprenant la nécessité de ne pas laisser écraser le

Piémont, rempart de l'Italie, il faisait choix du prince Eugène pour y conduire des troupes et y porter secours. Celui-ci arriva à marches forcées, déjoua les mesures prises pour empêcher sa jonction avec Victor-Amédée et l'opéra heureusement.

Le duc d'Orléans, frère de la duchesse de Savoie, et le maréchal de Marsine, avaient été adjoints au duc de la Feuillade, pour aider aux opérations du siège, dont le premier prenait la direction. Quant au duc de Savoie, il ne négligeait rien pour organiser la défense de sa capitale : le commandement de la ville et celui de la citadelle furent donnés au marquis de Carrail et au comte de la Roche-d'Allery, qui s'étaient couverts d'honneur à la défense de Nice et de Verrua. Il leur adjoignit le comte de Thann, par égard pour ses alliés. Lui-même, de son camp de Chivasso, ne cessait de harceler l'ennemi.

Toute la population turinaise se prêtait à la défense; le clergé, un instant ébranlé, mais bien vite raffermi par les paroles sévères et énergiques du duc, exhortait au courage et priait dans les églises; les femmes portaient jusqu'aux bastions les vivres et les munitions, et travaillaient dans les lieux les plus exposés ; les pauvres mêmes de l'hospice de charité s'employaient dans les souterrains.

Mais tous les dévouements s'effacèrent devant celui de Pietro Micca : « Depuis deux mois — lit-on dans les *Annales militaires*, — les mineurs se faisaient avec acharnement une guerre souterraine; un détachement de grenadiers français était entré dans le fossé et la garde piémontaise, surprise et accablée par le nombre, avait été dispersée. Les ennemis vont pénétrer dans la galerie, souterraine pour s'introduire par cette voie dans la ville, lorsque la porte est fermée par un mineur intrépide, Pietro Micca. Des coups de hache sont donnés dans la porte qui va être enfoncée. Alors Pietro Micca n'hésita pas à se sacrifier pour le salut commun. Craignant qu'une mèche graduée ne soit trop lente dans un péril si puissant, il s'écrie : « Camarades, recommandez au souve-« rain ma femme et mes enfants, sauvez-vous et laissez-moi faire. » Et sitôt que ses compagnons sont en sûreté, il met le feu, fait sauter le fourneau et reste enseveli sous un tas de débris, avec les ennemis qui se trouvaient dans le souterrain. » — Victor-Amédée prit soin de la famille de ce héros et lui assigna une pension perpétuelle. Sa statue décore l'emplacement du sublime sacrifice.

Les bombes pleuvaient sur la ville et même sur le palais ducal, malgré le soin que mettait le duc d'Orléans à le faire épargner en

vue de sa sœur; et celle-ci, aussi bien que les jeunes princes, ses fils, continuait d'y habiter; elle voulait, par son exemple, soutenir le courage de la ville assiégée. Madame Royale s'y trouvait aussi; mais Victor-Amédée, jugeant le péril trop pressant, vint lui-même les chercher, ainsi que les princes, ses fils, et les escorta jusqu'à son camp de Chivasso. De là, il les confia au marquis d'Orméa, secrétaire d'Etat, pour être conduits à Mondovi, où il pensait qu'ils seraient en sûreté. Il leur fallait traverser un pays montagneux, encombré de partis ennemis, et plusieurs fois ils faillirent tomber dans leurs mains; d'ailleurs Madame Royale cherchait à ralentir la marche par mille lenteurs calculées, et s'entendait sous main avec les généraux français pour se faire surprendre et gagner la France, ce qui tenait la duchesse dans une grande anxiété. Le séjour de Mondovi devenant dangereux, l'ambassadeur d'Angleterre à Turin, lord Metwin, s'entremit auprès de la République de Gênes pour y faire recevoir les augustes fugitifs. La noble ville accepta avec une générosité digne de sa réputation de munificence; elle envoya une galère, commandée par le marquis Negreno de Mulassano, avec ordre de suivre la côte et de recueillir les princes et princesses en quelque lieu que leur départ précipité de Mondovi les eût conduits. Ils furent trouvés à Oneille et déposés — avec des égards infinis — à Savone d'abord, puis à Gênes où ils furent somptueusement défrayés par les soins de la Sérénissime République.

Malgré ce repos, on peut juger de l'état d'esprit dans lequel se trouvait Anne d'Orléans : les dangers du voyage, les angoisses causées par la fatigue qu'en avaient éprouvée les princes ses fils, le support du caractère et des intrigues de sa belle-mère, n'étaient rien en comparaison de la tristesse de sa pensée, se reportant incessamment sur la terrible position du duc son mari, sur le tableau de cette guerre cruelle, frappant tout ce qu'elle avait de plus cher. De quel côté pouvait-elle désirer le succès ? Le triomphe de son mari n'était-il pas le revers de ses filles ? Sa prière pouvait-elle se porter en faveur de l'un ou de l'autre parti ? Elle ne put que s'ensevelir dans la vie la plus retirée, se refusant à toute représentation, et ne se donnant d'autre distraction que celle de visiter les nombreux et magnifiques couvents qui font le décor de la superbe ville.

Les nouvelles qui lui arrivaient du théâtre de la guerre ne pouvaient qu'ajouter à son douloureux état; les travaux du siège se poursuivaient, enterrant tellement la ville qu'il ne restait presque plus d'espoir de la sauver. Les deux princes de Savoie,

Eugène et Victor-Amédée, surveillant de leur camp tous les mouvements de l'ennemi, ne cessaient de troubler leurs opérations, mais ne parvenaient à les arrêter.

Un matin, étant montés sur la colline de Superga, lieu élevé d'où l'on domine toute la plaine de Turin, et embrassant d'un coup d'œil la position de l'armée assiégeante, ils remarquèrent un côté faible dans leur ligne de circonvallation et arrêtèrent un plan d'attaque pour le lendemain. Leur armée, forte de 40.000 hommes, passerait le Pô sur deux ponts, tournerait les lignes françaises qui, s'étendant sur quinze milles de contour, offraient, en quelque point, peu de profondeur, et donnerait la bataille. « Il existait là — disent les *Annales militaires* — une pauvre chapelle; Victor y fit le vœu solennel d'élever un temple au Dieu des armées s'il obtenait la victoire. »

Le lendemain, dès la pointe du jour, commença le combat; il fut terrible et se prolongea jusqu'au soir avec un égal acharnement de part et d'autre. Les Français, sous la conduite du duc d'Orléans, déployèrent le plus brillant courage, mais, ce prince ayant été blessé, les troupes cédèrent de son côté. Le maréchal de Martin, frappé à mort, resta enseveli sous les cendres de ses magasins embrasés. Le duc de la Feuillade ramena les troupes au combat et recommença la mêlée avec fureur, mais le duc de Savoie, à la tête de ses grenadiers et d'un corps d'infanterie prussienne, pénétra dans leurs rangs et y mis le désordre et la mort. Le prince Eugène eut un cheval tué sous lui et fut renversé dans un fossé; se relevant immédiatement, il se rejeta dans le combat. Cependant l'aile droite, commandée par le prince de Saxe-Gotha, commençait à ployer; Victor-Amédée fait appel à ses dragons et à sa garde, vole à son aide et décide de la victoire. Elle fut complète; la garnison de la ville, qui, de la citadelle, suivait attentivement les péripéties de la journée, quand elle vit le moment venu, sortit précipitamment, tomba sur les fuyards et acheva la déroute. Les Français cherchèrent en vain à se retirer sur Casal pour s'y refaire un point d'appui; ils ne purent y réussir et durent se retirer sur Suse et sur Pignerol, abandonnant leurs munitions, leurs immenses magasins, auxquels ils n'eurent même pas le temps de mettre le feu.

Le soir, 7 septembre 1706, le duc de Savoie et le prince Eugène rentrèrent dans Turin, au dernier bruit de canon, au son de toutes les cloches, aux acclamations d'un peuple transporté de bonheur. Ils descendirent à l'église métropolitaine, où l'archevêque

entonna l'hymne d'actions de grâces. Une procession perpétuelle de tous les corps de l'Etat fut décrétée pour le lendemain, 8 septembre, fête de la Nativité de Notre-Dame, érigée en fête nationale; et les riches dépouilles de l'ennemi furent employées à exécuter le temple promis à la Mère du Dieu des armées, sur la colline de Superga. Cette magnifique basilique, que l'on mit trente ans à bâtir, vu l'importance de l'édifice, devint, dès lors, le lieu de sépulture des princes de la maison de Savoie. Elle domine la capitale du Piémont et reste le témoignage de ce jour de délivrance.

## CHAPITRE XX

Le siège de Turin ayant été levé, il n'y avait plus de motifs pour que les princesses continuassent de rester à Gênes. Elles exprimèrent leur reconnaissance aux magistrats de la ville hospitalière et se mirent en route pour le Piémont. Quoiqu'en meilleure disposition d'esprit que lors du départ, ce voyage leur fut matériellement pire encore par suite des pluies torrentielles. La mer était impraticable ; il fallut passer par les montagnes Liguriennes, suivre des chemins escarpés, dangereux, les princesses portées presque constamment dans des litières à bras et souffrant beaucoup de la fatigue. Elles arrivèrent le 2 octobre; Madame Royale fit sa rentrée dans Turin en grande pompe et de nuit, sous l'éclat d'une splendide illumination ; Anne d'Orléans, plus fatiguée, et abîmée par la tristesse de sa pensée, rentra sans bruit dans le palais ducal.

Cet événement, heureux pour le Piémont, n'entraînait point cependant — même pour ce pays — la fin de la guerre. Elle se continuait, implacable; l'Espagne était ébranlée; la duchesse avait la douleur d'apprendre que sa fille et son gendre étaient presque détrônés. Victor-Amédée, qui aurait voulu, après avoir sauvé sa capitale, s'employer à reconquérir le reste de ses Etats, devait unir ses armes à celles du prince Eugène et l'aider à s'emparer, pour le compte de Joseph Ier, du Milanais, cette proie toujours convoitée et jamais obtenue.

A l'ouverture de la campagne de 1707, la guerre fut portée sur le sol de la France, sous l'instigation de l'Angleterre, et la Provence fut envahie. Les deux princes de Savoie continuèrent le siège de Toulon; mais la mort du prince de Saxe-Gotha, frappé de

plusieurs balles, mit la déroute chez les impériaux et fit abandonner l'entreprise. Au retour, Victor-Amédée rentra en possession des Vallées Vaudoises et s'empara de plusieurs forts importants dans les Alpes. En 1708, il pénétrait dans la Maurienne et marchait sur Briançon. Repoussé par les généraux de Villars et de Berwick, il tournait sur Exilles et s'emparait hardiment de ce fort et de celui de Fénestrelle. La guerre était en même temps poussée sur le Rhin, où les succès du duc de Malborough et du prince Eugène devenaient écrasants pour la France.

En 1709, les alliés arrêtèrent un plan de campagne de difficile exécution : les Austro-Piémontais devaient reprendre la Savoie, se porter sur la Franche-Comté et donner la main à l'armée du Rhin, commandée par le feld-maréchal de Mercy. Ce mouvement, d'abord heureux, et remettant Victor-Amédée en possession d'une grande partie de la Savoie, échoua devant Lyon ; les abords de cette ville furent vigoureusement défendus par Berwick, qui déjoua ainsi les projets des alliés ; ils restèrent cependant maîtres de toutes leurs positions sur les confins.

La France, qui supportait une lutte si disproportionnée, employant tout à la fois ses forces en Espagne, dans les Pays-Bas, sur le Rhin et sur les Alpes, abîmée par une telle résistance — toute glorieuse qu'elle fût — demandait hautement la paix, mais les puissances alliées n'en voulaient entendre prononcer le mot. Le duc de Savoie la désirait ; il craignait maintenant bien plus l'ambition de l'Autriche victorieuse que celle de la France épuisée ; la bonne foi de l'empereur lui était suspecte ; il le voyait éluder les conditions de leur accord, et sa susceptibilité personnelle se heurtait chaque jour à quelque nouvelle difficulté, produit immanquable de ces alliances politiques où l'intérêt seul est en jeu. Aussi, dégoûté et cherchant à se tenir en arrière de l'action, on le voyait moins souvent à la tête des troupes, dont il donnait le commandement à ses lieutenants.

Et quelle vie menait Anne d'Orléans pendant ces longues années de guerre ? Malgré ses affections natives qui partageaient son cœur dans les impressions de ces tristes démêlés, plus soumise, plus résignée que ne le sont tant d'autres femmes qui ne savent se plier à leur destin, très attachée au pays devenu sa patrie, elle s'identifiait à ses joies ou à ses peines, et s'intéressait par-dessus tout au bien de son mari. Celui-ci, gardait à ses yeux, tout son prestige, il avait toujours pour elle l'auréole des premiers jours. Doit-on s'en étonner ? Non, si l'on réfléchit que la passion naît des

contrastes; et elle, douce, modérée, passive de sa nature, quoique dévouée, portait son admiration sur ce caractère absolu, énergique, volontaire, fort dans la prudence comme dans l'audace, en somme magnifique figure de souverain. Si les récriminations de la France — naturellement de la plus grande violence contre le duc — lui étaient pénibles et faisaient couler ses larmes, d'autres appréciations y faisaient compensation ; et il ne manquait pas de causes de profonde estime pour celui duquel l'historien Macaulay a écrit qu' « aucun souverain de la moderne Europe n'exerça comme lui, pendant un aussi long espace de temps, une aussi puissante influence avec un aussi petit Etat ». Régente pendant toutes les absences du prince, elle faisait taire ses affections de famille, les soumettait au bien du duché qu'elle avait à régir, et gouvernait avec une prudence au niveau de son dévouement.

Du reste, le plus vrai de son bonheur résidait dans les soins dont elle entourait les princes ses fils, les faisant vivre avec elle, dans la grandiose solitude de la Vénerie, où elle se plaisait à demeurer. Elle y jouissait d'une vie plaisible, embellie par la belle nature, dont elle avait le goût. Sa bonne santé lui permettait de grandes marches ; elle se rendait parfois, avec ses jeunes fils, à pied, jusqu'à Turin, ce qui fait un parcours de sept kilomètres, qu'elle accomplissait facilement. Ces prouesses faisaient l'admiration de la duchesse de Bourgogne, qui était loin d'en pouvoir faire autant et s'en exclamait dans ses lettres.

Anne ne s'occupait pas seulement de ses propres enfants, d'autres partageaient son intérêt, et son dévouement pour le duc allait jusqu'à lui faire donner des soins à ceux qu'il avait eus de la comtesse de Verrua, et particulièrement à M^lle^ de Suse, qui, après avoir été élevée à la Visitation de Pignerol, avait été installée à la cour par son père, ne doutant pas de l'accueil que voudrait bien lui faire cette femme au cœur si bon. La reine d'Espagne appréciait cet acte de sa mère comme il le méritait, quand elle écrivait à sa grand-mère, parlant de ce fait : « Je ne doute pas de la manière affectueuse dont ma mère doit la traiter, la sachant si extrêmement bonne et si complaisante en tout ce qui peut contenter mon père; d'elle rien ne peut étonner; elle mérite assurément plus de bonheur qu'elle n'a. »

Quelques éclairs de joie venaient de temps en temps animer cette vie concentrée dans les seules affections de famille. La duchesse de Bourgogne, après avoir perdu un premier enfant, donnait heureusement le jour à un fils qui survivait; et la reine

d'Espagne, peu après, lui faisait part du même bonheur. Anne s'en réjouissait dans ses lettres avec elles, seul moyen laissé aux épanchements de ces trois cœurs affectueux. En se quittant, elles s'étaient dit, selon toute l'étendue de sa signification, ce triste mot d'adieu que rappelait Marie-Louise dans une lettre à sa grand-mère : « Il y a aujourd'hui cinq ans que je me séparai de vous et de ma mère ; ce fut un terrible adieu dont le souvenir attendrit beaucoup. Il est arrivé bien des choses depuis ce temps, mais ce sont des discours qu'il vaut mieux finir. »

Ces discours qu'elle jugeait devoir abréger étaient ceux qui touchaient aux événements de l'Espagne, où les succès des princes ligués avaient, par deux fois, chassé Philippe et son héroïque compagne de leur ville capitale ; c'étaient les regrets de voir son père dans le parti des princes qui leur faisaient tant de mal. Ses lettres démontrent, à cet égard, des sentiments d'une vivacité extrême, où les reproches se mêlent à des expressions de tendresse et de respect pour ce père auquel son cœur restait attaché. On peut en juger par celle-ci, publiée par le comte Sclopis, dans une étude historique sur la reine d'Espagne, et dont nous ménagerons, comme lui, les incorrections. « 31 janvier 1708. Pourquoi croyez-vous, mon cher père, que je n'ai plus d'amitié pour vous et que même je vous aie oublié, comme vous m'avez fait mander il y a quelque temps, par ma mère ? J'en suis très offensée, étant aussi éloignée que je le suis d'une pareille chose, car je puis vous assurer que je vous ai toujours aimé tendrement. Il me semble que c'est bien plutôt à moi à vous faire des reproches, puisque vous faites de votre mieux pour m'arracher la couronne, et qu'ainsi vous ne me donnez guaire de marque de la tendresse que vous devriez avoir pour moy. Jusqu'à quand, mon cher père, prétendez-vous persécuter vos filles en leur faisant souffrir tout ce qu'on peut imaginer ? Rien peut-il être plus cruel que de se voir faire la guerre par un père qu'on aime ? Finissez mes malheurs, aimez un enfant qui le mérite, il ne tient qu'à vous de me rendre la princesse la plus heureuse. Me le refuserez-vous ? Aurez-vous un cœur assez dur pour cela ? Non, mon cher père, je ne puis croire une pareille chose, et j'espère que vous vous laisserez à la fin toucher par une fille qui est pénétrée de douleur de tout ce qui se passe, qui vous aime véritablement et qui souhaite vos avantages. Vous les y trouverez si vous voulez être de nos amis, et je vous promets l'agrandissement de vos Etats en vous faisant donner tout le Milanais, qui serait aisé à reprendre dès que vous

voudriez vous entendre avec nous pour laisser rentrer nos troupes dans ce pays-là. Si cela ne vous contente pas, je me charge encore de vous faire donner par les deux roys le titre de roy de Lombardie. Voilà la vengeance que je veux prendre de vous. Mon cœur, rempli de tous les sentiments que vous pouvez connaître dans cette lettre, m'a fait imaginer tout ce qu'elle contient, pour vous donner les moyens de finir une guerre qu'il y a si longtemps qui dure, d'achever les malheurs de vos filles, de devenir roy et d'agrandir aussi considérablement vos Etats. J'ai choisi pour vous rendre celle-ci un gentilhomme romain qui vous la donnera en main propre, et qui passera partout sans donner de soupçons, disant qu'il va chez luy. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de me faire réponse par le même, ou par le moyen que vous jugerez à propos et faites-moi savoir celle qu'il vous conviendra de prendre pour entrer en négociation. Je vous répète encore que je puis tenir ce que je promets, et que cecy se passe qu'entre vous et moy sans participation d'aucun ministre. J'attendrai avec grande impatience votre réponse, faites qu'elle soit ma consolation et qu'elle me marque votre tendresse que je mérite, mon cher père, par celle que j'ay pour vous. Marie-Louise.

« P.-S. — Je crois que vous ne laisserez pas que d'estre étonné en songeant à votre Louison (qui est le nom que j'ai eu long-temps) de lire une lettre comme celle-cy; mais malgré moy vous me faites devenir sérieuse. Je la suis tant par ce que je mande aujourd'huy, qu'il me semble qu'il n'est plus permis de vous appeler mon cher papa. Soyez-le pourtant, et moy vostre Louison, et aimons-nous comme deux bons amis. »

On ignore si Victor-Amédée répondit à cette lettre, et même si elle arriva dans ses mains, puisqu'elle fut trouvée à Madrid ; mais il est plus que probable qu'expérimenté comme il l'était en politique, il n'eût donné dans de telles illusions.

Comtesse de Faverges.

*(A suivre.)*

# AUTOUR DU MONDE

1er juin.

La rentrée des Chambres françaises s'est opérée sans le moindre entrain. Il était particulièrement pénible pour les députés et pour les sénateurs de s'arracher au spectacle enchanté de la nature en fleurs, baignée de rosée, resplendissante de soleil, qui, s'épanouissant dans une atmosphère tiède, saturée de parfums suaves, était déjà toute chargée d'infinies promesses en biens solides et en plaisirs enivrants. Là, sous leurs yeux croyants malgré leur esprit sceptique, s'étalaient les bienfaits du Législateur suprême à l'appel de qui la sève féconde jaillit des veines de la nature jusqu'alors engourdie par la bise et les frimas; du Seigneur qui, indifférent à l'ingratitude des uns, à l'injure des autres, ornait la salle du banquet terrestre, faisait croître le festin, tandis que, immuablement bon pour tous, il attendait ses invités humains pour la moisson prochaine.

De cette œuvre, chaque année répétée avec la même bonté sereine, nos législateurs venimeux, éphémères, pouvaient, avec quelque loisir et beaucoup de profit, rapprocher leur œuvre de passion faite d'autant d'iniquité que d'impuissance. A la vue des prodiges d'une inlassable fécondité qui abondaient d'une part et de la désolante stérilité qui régnait d'autre part, quelques-uns en sont arrivés sans doute à se dire que, frelons vains, ineptes, ils passaient bien du temps précieux et se donnaient beaucoup de peine à tant s'agiter dans les chaudrons que paraissent être, après tout, dans un vaste ensemble et le Luxembourg et le Palais-Bourbon.

Je ne doute pas que M. Caillaux, ministre des finances, n'ait fait pour sa part quelques réflexions salutaires. Depuis des semaines, il était courbé sur la valise budgétaire, il s'épuisait en efforts méritoires pour en serrer les courroies et la boucler; en forçant quelques chiffres, en admettant des suppositions gratuites, en serrant des mains, en poussant du genou, il arriva à prendre les

bouts, à passer la boucle. Il se relevait enfin, mais essoufflé, baigné de sueurs, content quand même du résultat obtenu, quand la *Statistique* apparut avec son bilan chronique à la main. L'impôt direct fléchissait, l'impôt indirect était en déroute; chaque mois, une dizaine de millions de déficit sur les prévisions budgétaires!

M. Caillaux en poussa un profond soupir. A peine achevé, tout son échafaudage financier croulait. Fallait-il recommencer les calculs? fallait-il plutôt augmenter les suppositions? Le temps manquait, le courage aussi; il aima mieux mettre au jour une circulaire par laquelle il invitait ses collègues et les fonctionnaires à veiller à la *manne*, à ne la répartir désormais qu'avec parcimonie, parce que la *colère du ciel* ou le *trouble du contribuable* en tarissait la source, jusque-là inépuisable. Il ne disait pas encore que la mauvaise politique donnait de détestables finances; en homme de bon sens, ennemi des proverbes prétentieux, il laissait les faits suer la vérité comme la montagne la buée froide, et les vallées le brouillard empesté.

Le budget fut donc déposé tel quel et la commission du budget nommée dans les bureaux : trente-trois artistes en finance parlementaire sont à l'œuvre désormais : on dit que les uns aiment la buée des montagnes, que les autres préfèrent les brouillards, mais que la majorité est d'accord pour masquer sous ces nuages factices le délabrement des finances nationales.

Le général André a réfléchi, paraît-il, en compagnie de M. Caillaux. Sur *ses* ordres, les dreyfusards, je me trompe, sous *les* ordres des dreyfusards, ce ministre de la guerre, qu'aucun mérite particulier ne préposait à sa haute fonction, est monté à l'assaut de l'état-major français; ses rancunes personnelles et les rancunes ambiantes dont il se faisait l'instrument disloquèrent les cadres supérieurs de notre armée et décimèrent les plus dignes parmi les meilleurs de nos officiers. Et le voilà qui plaide à Lyon contre le service militaire de deux ans[1], parce qu'il ne veut pas de milice

1. « On propose, a-t-il dit, de réduire définitivement le service militaire, et on fait appel à des *sentiments bas* qu'on ne réussira pas à éveiller dans la démocratie... Ne vous laissez pas séduire par le mirage qu'on voudra faire briller à vos yeux de réduire la durée du service outre mesure, car on n'arriverait qu'à constituer une armée qui serait la négation de la nation, une armée prétorienne... »

Des sentiments *bas*, une armée *prétorienne*! et ce sont des collègues du ministère, c'est la majeure fraction du parti ministériel (radicaux et socialistes) qui approuvent ces sentiments et qui nourrissent ce projet! Le général André est inconséquent, à moins que la lassitude du pouvoir ne le rende déjà imprudent.

nationale; à Troyes, il se fait bon apôtre et *patriote enfin* : il prêche l'union entre tous les membres de la famille militaire; il entretient de plus la pensée de la *Revanche*, lui qui favorisa en France l'œuvre de décomposition entreprise par l'Allemand, et il repousse pour le compte de la France le *Gloria victis*, ne voulant songer, quant à lui, qu'au *Gloria victoribus*[1], ce qui ne veut pas du tout dire que le général André soit fait de cette pâte spéciale qui fait la splendeur des hommes victorieux ou le mérite de ceux qui savent préparer la victoire. Cela laisse supposer tout au plus qu'au milieu des sauts de vent politiques de plus en plus inquiétants, il prépare son débarquement de la galère où il a fait une bien triste figure et une si condamnable besogne.

S'il veut tenter enfin quelque chose d'utile pour que l'opinion publique ne pèse pas trop sur son cadavre ministériel, le général André, comme les autres, doit constater son impuissance; il se heurte aussitôt, tout comme ses prédécesseurs, à cette mauvaise

1. Le général André recevait à la préfecture de Troyes; il dit au colonel commandant d'armes qui lui présentait le corps des officiers :

« Je vous remercie, colonel, je vous remercie tous, messieurs, de votre visite.

« Puisque nous voici entre militaires, le moment est venu de nous expliquer clairement sur certains points qui vous intéressent tous.

« L'armée est notre pensée commune; elle ne doit pas avoir d'autre tâche que de travailler à accroître sa force. C'est à vous, messieurs les officiers, qu'incombe ce noble devoir d'assurer par votre incessant labeur, par votre dévouement de tous les instants, la solidité de notre armée et son instruction.

« Ce devoir, vous l'avez contracté envers le pays, et si les complications de la politique nous obligent un jour à tirer l'épée, vous le remplirez, je le sais, avec une entière abnégation et jusqu'à la mort. Le succès est à ce prix.

« *Je ne saurais vous dire combien il me peine de voir qu'un monument portant cette légende :* Gloria victis ! *ait été élevé chez nous, quel que soit le génie de l'artiste qui l'a conçu et exécuté. C'est le vieux Brennus qui avait raison lorsqu'il disait :* Væ victis!

« Oui, *Væ victis! Gloria victoribus!* voilà le cri de la vérité. Ne l'oublions pas et travaillons à préparer la victoire pour accomplir notre œuvre et la mener à bien.

« Nous avons besoin de l'union étroite et absolue de tous les membres de l'armée. Il ne faut pas que certains hommes sèment par leur perfidie la division entre nous. Il ne faut pas que le soldat se défie de ses supérieurs et qu'il prête l'oreille à ceux qui, inconsciemment, je veux le croire, l'incitent à voir dans ses chefs des traîtres, des gredins ou des canailles.

« Le patriotisme nous fait un devoir de travailler dans nos casernes, étrangers aux bruits du dehors, et de poursuivre sans répit la tâche que nous avons assumée pour que la France victorieuse reprenne un jour son ancien rang parmi les nations. »

volonté mystérieuse, persistante, implacable, qui entretient la vie républicaine en France au détriment de la justice distributive et du patriotisme lui-même. Le ministre de la guerre proposait à la commission de l'armée de verser les séminaristes enrobés dans le corps des infirmiers. C'est aux ambulances qu'ils devront figurer en temps de guerre ; c'est à leur mission spéciale qu'on les verrait avec plaisir se préparer en temps de paix. Voilà ce que pensait le général en formulant une proposition toute naturelle.

Il faut dire, observe *Le Temps,* qu'en ce qui concerne les séminaristes soldats, ce n'est jamais l'esprit de justice ou de bienveillance qui a déterminé leur affectation spéciale. Tout d'abord, on décida d'incorporer les séminaristes. On criait : « Les curés, sac au dos ! » Ils furent confondus dans les rangs. On pensait peut-être que cette confusion contrarierait les vocations. En réalité, ce fut une épreuve, mais une épreuve salutaire pour quelques vocations incertaines. Et si le recrutement de l'armée n'a pas énormément gagné à l'incorporation des séminaristes, le recrutement du clergé n'y a point perdu. Les séminaristes, à qui la « chambrée » n'avait pas donné des tours de pensée et des habitudes par trop laïques, pouvaient devenir des prêtres expérimentés et confirmés dans le sacerdoce.

Dans ces derniers temps, puisque les séminaristes ne se *déséminarisaient* pas à la caserne, on a pensé qu'il valait mieux les mettre à part, ou tout au moins les verser dans les corps d'infirmiers. On aurait pu commencer par là, puisque c'était utile et juste. On n'y pense à présent que parce que l'autre méthode n'a pas donné les résultats espérés. Peut-être même redoute-t-on qu'à force de vivre avec leurs camarades, les séminaristes ne les *corrompent dans le sens clérical*. Après avoir voulu les mêler à la foule pour évaporer leur mysticisme, on songe à les parquer pour préserver les autres soldats de la contagion ! C'est vraiment admirable !...

Ce n'est pas, en ce moment, le général André qui en est cause. Car, bien avant lui, le versement des séminaristes dans le corps des infirmiers était en question et appuyé par les *anticléricaux*. Le ministre actuel de la guerre invoquait l'intérêt de l'armée, le juste et rationnel emploi des ressources militaires de la France. La commission de l'armée n'a pas paru saisir les intentions du ministre. Elle s'y rangera sans doute, après réflexion, si le ministre insiste, comme il y semble résolu.

Nous trouvons inutile d'insister aujourd'hui sur ces dispositions.

Bien plus grande est l'indécision flagrante dans laquelle se débat le gouvernement. M. Waldeck-Rousseau et ses collègues, M. de Lanessan et Millerand plus spécialement, ont une singulière ambition : ils veulent se perpétuer au pouvoir ; ils prétendent pétrir la matière électorale et par des élections habiles accaparer les affaires publiques et peser sur les destinées de la France. Sur ces entrefaites, le comte de Lur-Saluces, le condamné par coutumace de la Haute-Cour, rentra en France, se promena dans les endroits les plus courus, se fit voir aux restaurants à la mode, à l'église, au

théâtre, au Bois, au club, et n'eut pas le succès qu'il cherchait : sa présence ne s'ébruitait pas, on ne l'arrêtait point. Il dut se dénoncer lui-même et on ne l'arrêta pas davantage : on trouvait ce gêneur encombrant : on avait plus que ce *chat revenant* à fouetter. Revenir à la Haute-Cour, aux débats iniques et passionnants, raviver les pires plaies, défier la gangrène, on ne le voulait pas, et le *coutumace* était là, il demandait la prison, en attendant des juges. On l'affligea de la liberté sous bénéfice du *constat* de présence, et les juges? On les cherche [1].

A cet embarras, allait bientôt se joindre un autre, plus grave, la division, sinon la dispersion des troupes ministérielles. Dans le

1. Voici l'arrêt qui avait condamné par coutumace M. de Lur-Saluces à dix ans de bannissement :

« La Haute-Cour, statuant sur les réquisitions de M. le procureur général, après avoir entendu le procureur général en ses requisitions et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

« Attendu que la procédure de coutumace suivie contre de Lur-Saluces est régulière ;

« Attendu que, de la déclaration contenue au précédent arrêt de la Haute-Cour en date de ce jour, il résulte que de Lur-Saluces est coupable d'avoir, en 1898 et 1899, sur le territoire de la République, notamment à Paris, concerté et arrêté avec une ou plusieurs personnes un complot ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, avec cette circonstance que ledit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ;

« Que ce fait constitue le crime prévu par l'article 89, paragraphe 1er, du Code pénal ;

« Attendu que, par le même arrêt, la Cour a déclaré les circonstances atténuantes en faveur de l'accusé ; qu'il y a lieu par suite de modérer la peine par application des dispositions de l'article 463 du même code ;

« Vu lesdits articles 89 et 403 du Code pénal, ensemble l'article 32 du même code ;

« Condamne de Lur-Saluces (Eugène-Henrie-Marie) à la peine du bannissement pendant dix années.

« Et, attendu que le susnommé est coutumace, vu l'article 472 du Code d'instruction criminelle, ordonne qu'extrait du présent arrêt sera dans les trois jours adressé au directeur des domaines et de l'enregistrement du domicile du coutumax.

« Vu encore les dispositions de l'article 308 du Code d'instruction criminelle, condamne de Lur-Saluces aux frais envers l'Etat, solidairement avec Buffet, Déroulède et Guérin, condamnés par arrêt de la Haute-Cour de justice en date de ce jour ;

« Ordonne que le présent arrêt sera rendu public dans la formule et dans les termes prescrits par la loi du 2 janvier 1850 et exécuté à la diligence du procureur général. »

La Haute-Cour avait préalablement discuté la question de savoir si on pouvait accorder des circonstances atténuantes à un coutumax et décidé finalement par 149 voix contre 17 d'en faire bénéficier M. de Lur-Saluces.

camp socialiste, on n'a jamais été bien convaincu de l'opportunité de la coopération des socialistes au gouvernement du pays : gouverner, c'est conserver, améliorer. Or, les socialistes prétendent tout démolir, et ils ne veulent pas, du moins ceux qui sont sincères, se débattre dans l'incohérence et la contradiction. Les socialistes sincères, les allemanistes, les guesdistes et les blanquistes accusaient donc les socialistes gouvernementaux, les *arrivistes*, de ne chercher parmi les prolétaires qu'un tremplin politique ; ils les considèrent comme des faux frères, socialistes par ambition en attendant qu'ils se fassent conservateurs par intérêt. Le congrès socialiste de Lyon avait pour objet principal de faire la paix entre ces frères ennemis. Les ministériels avaient pris leurs mesures ; ils étaient le nombre ; les autres, étant les convaincus, étaient la force. La discussion fut vive, les attaques furieuses ; on en vint rapidement aux gros mots, aux injures sanglantes ; les bagarres ne se firent point attendre, et il fallut se séparer plus divisé que jamais, à l'heure même où l'accord s'imposait en vue d'élections si prochaines. Waldeck en est navré.

Comme nous le laissions pressentir dans notre précédente chronique, pour des raisons de santé, M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, a dû donner sa démission, et il est remplacé par M. Revoil, ministre de France au Maroc.

La tranquillité s'est rétablie en Algérie, d'autant plus facilement qu'en présence des intrigues constatées que nouait l'Angleterre pour ameuter et armer nos indigènes, en présence aussi de la singulière ingérence du Maroc et des violations répétées de nos frontières qu'encourageait un sultan peu scrupuleux et d'ailleurs secrètement soutenu, des complications semblent devoir se produire entre la France et l'empire marocain.

M. Delcassé se décida à demander des explications à Abd el Azid, qui, voyant l'extension de l'influence française sur les confins de son empire, crut opportun de combattre les ennemis de la France en lui suscitant des ennemis. C'est le sultan du Maroc qui donna aux Arabes marocains de la frontière l'ordre de la franchir, de s'opposer par la force aux progrès de nos armes dans le Touat, le Gouroura et le Tidikelt ; c'est lui-même qui écrivit aux Berabers pour leur dire combien il regrettait de ne pouvoir prendre part à la lutte, leur promettant sa protection et son concours discret : en un mot, sans la déclarer, le sultan du Maroc faisait la guerre à la France. Le gouvernement français en possède les preuves matérielles. Pour ces faits, plus que pour l'assassinat de nos

compatriotes, notre gouvernement était résolu d'exiger des satisfactions soit par la persuasion soit par la force. La France entière approuve l'attitude énergique de son gouvernement.

L'existence d'un empire barbare, comme le Maroc, sur le seuil même de la civilisation est une anomalie et une honte que les rivalités européennes ont eu le tort de perpétuer. Il est désirable que cet état de chose cesse et qu'un vent régénérateur souffle sur ce pays déshérité bien que convoité. Un coup d'éventail amena la France à Alger, et qui oserait dire que ce premier pas en avant de l'Europe chrétienne n'aura pas été l'heure bénie qui entendit l'appel d'une race à la vie morale, à la liberté? La gratuite injure qui met en mouvement une partie de la flotte française ne sera-t-elle pas le commencement de la délivrance du peuple marocain? On dit que le sultan, effrayé des suites possibles de l'aventure, a perdu son arrogance, offre les satisfactions exigées; on dit aussi que la mission qu'il envoie à Londres pour féliciter Edouard VII de son accession au trône a charge d'implorer le secours de l'Angleterre contre la France; on ajoute que la Russie donne à Paris des conseils de modération. Nous croyons que la Russie verrait avec plaisir la France redoutable et respectée; en tous cas nous estimons que M. Delcassé, qui ne s'est pas couvert de gloire à Fachoda, a mieux à faire qu'à tolérer de nouveaux affronts à Tanger; il peut, il doit dire à un potentat sanguinaire : Céder ou périr! Il faut surtout qu'il se prépare à donner à son *ultimatum* la seule sanction qu'il comporte : une satisfaction sans réserve ou une contrainte sans merci. Il faut, en un mot, en finir avec la question marocaine, d'autant plus résolument que l'Angleterre, notre irréconciliable ennemie, est fort empêchée pour nous contrarier davantage.

Il faut qu'en France, mieux que jamais, on s'attache aux choses africaines, plus passionnantes chaque jour parce que chaque jour plus dramatiques et plus compliquées. Il semble bien que l'Angleterre doive, en Afrique, expérimenter son impuissance jusqu'au bout et inaugurer, bien malgré elle, l'ère des capitulations honteuses et des défaillances irréparables. Non pas que je veuille dire que la France, déjà, ait envie de s'installer à Tanger pour faire ainsi échec à Gibraltar; mais parce que si vraiment cette envie prenait la France, nous ne voyons pas que la Grande-Bretagne pourrait d'un cœur léger s'y opposer obstinément. Je ne veux pas dire que l'Abyssinie, alors même que l'Orange et le Transvaal devraient accepter les conditions que la force tente de leur imposer,

soit déjà désignée pour barrer le chemin aux Anglais en marche du Cap vers le Nil; mais parce que nous voyons parfaitement que si jamais le négus trouve son intérêt, qui est du reste évident, à s'opposer à cette poussée suprême du jingoïsme britannique, nous ne pensons qu'il soit possible aux forces anglaises de franchir l'obstacle abyssin ou de le briser. L'Ethiopie est un château fort immense, inexpugnable, occupé par une race guerrière alliée à la Russie, appuyée sur la France, merveilleuse entraînée et bien pourvue d'armes perfectionnées et de munitions choisies. L'idéal de l'Angleterre était et demeure de convertir l'océan Indien en un lac britannique. La prise de possession de Madagascar par la France fut une première atteinte à cette prétention insupportable; il fallait une compensation; il fallait mieux encore; il convenait, aux dires des jingoës, d'annuler cet avantage français par l'annexion immédiate des républiques boers, que suivrait de près l'acquisition de Lourenço-Marquez. Ces premiers pas faits, on allait dicter ses conditions à la France; elle viderait la position prise dans l'Emyrne, bon gré, au besoin on eût travaillé à l'en expulser. Dès lors qui eût limité le champ d'action des armes britanniques : une armée nombreuse, aguerrie, allait veiller à l'extrême sud-africain; une autre, non moins nombreuse et solide, campée sur les bords du Nil, devait monter la garde sur la route des Indes; ces deux armées, grâce à des vaisseaux de transport innombrables, pouvaient surveiller le centre africain, l'Australie, la Perse; elles devaient surtout et à chaque instant former la digue contre laquelle, dans la Chine septentrionale, viendrait se briser le flot slave.

Eh! juste Dieu, quelles déceptions amères! L'Orange et le Transvaal résistent fièrement; ils tiennent tête à tout cet empire immense. Lord Kitchener, sans doute, envoie bulletins joyeux sur dépêches triomphantes; mais la vérité déborde la censure : les Boers ne diminuent ni en nombre ni en valeur, et la fortune favorise encore leurs armes. La peste milite pour eux, et aussi le climat. Les ruines s'étendent, la désolation est générale, et les Anglais ne commandent aujourd'hui même que le terrain qu'ils occupent. La colonie du Cap est envahie, dévastée; la révolte y sévit; les Burghers irréconciliables y puisent des vivres abondants et leurs meilleures espérances. Que dis-je? les pertes anglaises augmentent sans cesse, et les mensonges du *War Office* ne peuvent plus dissimuler des défaites sanglantes : en effet, dans le voisinage de Pretoria, le 2 mai, c'est 49 morts, 150 blessés et 600 prisonniers

qu'ont perdu des prétendus vainqueurs qui ne cessent d'être battus ; que d'autres accidents également fâcheux leur sont arrivés, si bien qu'aujourd'hui ni Chamberlain ni Alfred Milner, que Londres veut bien fêter malgré tout, n'osent affirmer que pareilles mésaventures ne se renouvelleront plus. Mme Botha est en route pour l'Europe. On la dit envoyée par son mari pour plaider devant Krüger la cause de la paix ; on la dit aussi envoyée à Londres pour éclairer le gouvernement britannique sur les intentions irrévocables des Boers, résolus à mourir plutôt qu'à servir. Ce qui est avéré, c'est que lord Kitchener désespère en finir jamais, et qu'il cherche ou à se retirer ou à faire la paix dans des conditions qui fassent honneur aux belligérants, dont le courage des uns vaut bien la ténacité des autres.

Mais, à vrai dire, l'Éthiopie inquiète l'Angleterre. Si la France soulève maintenant la question du Maroc, et si, grâce à la Russie et à l'Abyssinie, elle allait rouvrir la question d'Égypte juste au moment où l'Angleterre est immobilisée dans l'Afrique du Sud, si malheureusement engagée dans le Somaliland, et déjà impuissante en Chine, que deviendraient donc non seulement ses projets lointains, mais même ses intérêts immédiats ?

Et c'est à l'avortement de cette œuvre néfaste que travaille la diplomatie franco-russe.

Nous avons vu, à l'occasion des fêtes de Toulon, avec quelle indépendance le gouvernement actuel de l'Italie envisage ses droits et ses obligations dans la combinaison de la Triple-Alliance. On a pu entrevoir que nos voisins demandaient des garanties et des compensations ; que s'ils n'obtenaient satisfaction, ils n'hésiteraient plus à changer leur traité de *poche*. Pour qu'à Rome on ose prendre cette attitude, il faut qu'on y ait été encouragé ; il ne nous appartient pas de définir de quelle façon. L'attitude de l'Autriche diffère totalement. Le chancelier d'Autriche, en présentant le budget des

L'Éthiopie indépendante, dit M. Pinon, est un obstacle à la réalisation des grands desseins de l'Angleterre : son armée, nombreuse et énergique, retranchée dans une citadelle naturelle, domine et commande cette route du Cap au Caire, où doit passer à toute vapeur « la civilisation britannique ». L'Éthiopie, d'ailleurs, est une partie du bassin du Nil ; nulle domination n'est en sécurité en Égypte, si elle ne tient ce massif abyssin, d'où descendent deux des affluents principaux du grand fleuve. Dominer l'Abyssinie, ou tout au moins la tourner, l'enclaver, la réduire à l'impuissance, la morceler, la couper de la mer et l'empêcher de s'allier, le cas échéant, à une puissance européenne, c'est le plan obligé de la politique impérialiste.

affaires étrangères, a exposé les vues de la diplomatie autrichienne. On la trouvera hésitante, nébuleuse, manquant absolument de dignité et d'indépendance. Le chancelier semble avoir pris à cœur de rassurer l'Allemagne sur ses intentions. En ce qui concerne les Balkans, il s'exprime en ces termes :

Il est impossible de tirer des conclusions tout à fait certaines pour l'avenir, eu égard à la situation des Balkans, ou même l'entente existant heureusement entre l'Autriche-Hongrie et la Russie ne peut pas toujours se rendre efficace, si grands que soient les services rendus par cette entente aux intérêts de la paix. Il serait trop optimiste de vouloir envisager cet étroit accord comme une panacée contre toutes les surprises.

L'entente de 1897 offre des garanties très précieuses contre les contre-coups dangereux des événements des Balkans sur les relations entre l'Autriche et la Russie. Mais ce serait agir avec légèreté que de croire qu'elle peut empêcher tout éclat. Néanmoins, certains symptômes désobligeants conseillent d'être sur ses gardes, afin que l'on ne se trouve pas un jour en présence d'une situation qui ne pourrait pas être acceptée. Il est certain que l'Autriche-Hongrie n'aspire à aucun bénéfice territorial aux dépens des autres puissances. Les légendes absurdes répandues par des gens peu délicats qui prétendent le contraire ont pour but de mobiliser l'opinion contre l'Autriche-Hongrie afin de couvrir leurs propres menées.

L'Autriche-Hongrie, tout en ne prétendant à aucune extension de ses territoires, ne pourrait pas souffrir d'entreprises contre l'état de choses actuel, ni permettre de changements préjudiciables à ses intérêts ou menaçant sa situation de grande puissance.

Cela restera toujours le point saillant de la politique orientale de l'Autriche-Hongrie, qui n'hésiterait pas à s'opposer de toute son énergie à tout favoritisme. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

*Bulgarie.* — Après les événements inquiétants des Balkans, c'est l'agitation actuelle en Bulgarie, compliquée de la question de la Macédoine, qui occupe principalement l'attention de l'Autriche-Hongrie, aussi bien à cause du danger qu'elle présente pour les rapports de la Bulgarie avec l'État suzerain, que pour la fatale influence qu'elle exerce sur certains autres pays. Quand on considère que, seules, les menées du comité révolutionnaire de Bulgarie ont amené une regrettable tension dans les rapports entre Bucharest et Sofia et augmenté l'agitation dans les pays voisins, il est facile de prévoir, sans être prophète, ce que deviendrait la situation générale dans les Balkans si un conflit aigu éclatait.

Les puissances n'ont pas manqué de donner d'énergiques avertissements au gouvernement bulgare, qui certainement fut un peu coupable — ce reproche ne peut lui être épargné — en étant trop faible dans la situation actuelle.

La Bulgarie tint cependant compte des conseils reçus et prit récemment des mesures, témoignant ainsi ses intentions de mettre un terme aux agissements du comité devenu un second gouvernement occulte.

Il serait à désirer que l'attitude désormais correcte du gouvernement bulgare fût suivie d'améliorations administratives. Dans les vilayets de Macédoine le gouvernement turc a usé de représailles, mais cela ne suffira sans doute pas pour amener un apaisement durable.

Il serait à désirer que la Bulgarie se ravise ; il faudrait conseiller d'urgence à ce

pays qu'il persévère dans la nouvelle voie dans laquelle il s'est engagé. La Bulgarie peut compter sur la sympathie de l'Europe, sympathie dont elle a pu déjà apprécier la valeur, et qui est un élément de paix et d'ordre.

*Serbie.* — En Serbie, on croit pouvoir améliorer la situation politique par une nouvelle Constitution, et ce pays y emploiera toutes ses forces.

On ne peut que lui souhaiter le plus grand succès, en espérant que la Serbie évitera en même temps tout ce qui pourrait porter préjudice aux bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie et refroidir la bienveillance de notre pays pour la Serbie.

*La Triple-Alliance.* — Concernant les lignes générales de la politique étrangère de l'Autriche-Hongrie, le ministre constate que la politique de l'Autriche-Hongrie continue à être en harmonie avec celle de ses alliés. Il constate également la confiance des rapports avec les autres puissances, et particulièrement avec la Russie, et il continue ainsi :

Nous tâchons sans cesse de maintenir cette base si bien éprouvée pendant plusieurs années pour les intérêts généraux de la paix, *et nous pouvons exprimer la confiance très justifiée qu'elle restera dans l'avenir sans modifications.*

Les bruits tendancieux répandus avec insistance afin d'ébranler la confiance et la solidité de la Triple-Alliance sont si transparents qu'ils peuvent être reconnus aussitôt. Ces bruits, répandus par des gens bien connus, ne mériteraient pas d'être signalés sans les efforts de certains milieux désirant mettre la question des alliances politiques directes en rapport avec celle des traités de commerce à conclure.

Les questions économiques acquérant de jour en jour une importance croissante, il est impossible aujourd'hui de soutenir qu'une lutte économique soit compatible avec les rapports étroits de la politique. Donc, il est nécessaire qu'un *modus vivendi* économique doit être cherché et établi dans l'intérêt de l'union de ces rapports.

Le ministre dit qu'il espère qu'on arrivera, à l'occasion des traités de commerce à conclure avec l'Allemagne et l'Italie, à un arrangement équitable de tous les différends éventuels.

Mais ce serait dépasser le but et favoriser une théorie dangereuse si on voulait faire dépendre les alliances politiques, en poursuivant des buts plus élevés, d'une solution absolument satisfaisante des questions commerciales, et subordonner ainsi les exigences des raisons d'État aux considérations matérielles. Une telle pensée ne peut faire impression sur les cercles dirigeants et portant une lourde responsabilité.

Ni chez nous ni ailleurs, les avantages que la Triple-Alliance, avec son caractère entièrement pacifique et son uniforme distribution des droits et des devoirs, offre à chaque adhérent, sont par trop clairs pour être abandonnés.

Il serait dangereux que des instigations systématiques ne rencontrant pas d'opposition puissent séduire de grandes masses de population et provoquer des courants d'opinion, survenant à propos pour ces gens remuants auxquels l'état de choses actuel de l'Europe est désagréable à voir pour des raisons bien connues.

On ne peut jamais trop combattre de telles insinuations. Il faut éclairer l'opinion

publique afin de persuader le peuple que, malgré la grande importance des affaires commerciales et le devoir de chaque gouvernement de les protéger, une alliance politique ne peut être une compensation suffisante. Les alliances ne sont pas conclues par complaisance, mais surtout parce qu'elles répondent à des besoins supérieurs et qu'elles garantissent la sécurité des intérêts réciproques. Il serait donc imprudent d'entrer dans des combinaisons d'alliance parce qu'elles assurent un avantage dans le domaine de la politique commerciale ; de même, on ne peut les repousser parce qu'elles ne donnent pas une satisfaction absolue au point de vue économique.

Sans s'inquiéter de ce qu'on en dira à Berlin, la presse italienne, dans sa grande majorité, estime que si le chancelier a voulu donner à l'Italie un exemple de condescendance envers l'Allemagne, il a perdu sa peine ; que s'il se croit autorisé à donner des conseils que personne n'attendait de lui, il a manqué de courtoisie et de discrétion. C'est là, du reste, une querelle de ménage qu'il faut suivre à distance respectueuse.

Les affaires de Chine sont en voie d'arrangement. Le contingent des troupes européennes occupant Pékin est déjà sensiblement réduit et d'autres corps se préparent à évacuer la capitale du Céleste Empire. D'autre part, la Cour impériale, acceptant de payer une indemnité de 65 millions de livres sterling productifs de 4 o/o d'intérêts jusqu'à complet paiement; acceptant aussi les nouvelles limites des légations et les gardes qui leur seront désormais préposées, ainsi que les satisfactions et réparations imposées par les puissances, il n'y a plus aucune raison de prolonger un état de siège onéreux qui crée dans le Petchili et dans tout l'Extrême-Orient une situation intolérable.

Un fait digne de remarque et qui porte à la réflexion, c'est que l'Allemagne, jusque-là résolue à ne vider la place qu'après avoir été intégralement indemnisée en espèces sonnantes, après s'être de plus taillé, de fait ou de droit, dans le Chan-Toung et le Chan-Si une tranche du *gâteau de riz* représentant une vaste étendue et une population de 25 millions pour le moins, a été tout à coup et sans motif apparent prise de la *fureur d'évacuation*. Du jour au lendemain, elle changea son attitude et ses projets sans avis préalable et alors que personne ne s'y attendait; le maréchal de Waldersee bouclait sa valise et ses soldats s'en allaient; il laissait à d'autres le soin de veiller, au général Bailloud, dit-on, la charge de lui succéder dans le commandement suprême des troupes européennes qui s'attarderont davantage en Chine.

D'où venait ce revirement dans les dispositions de l'Allemagne?

Etait-ce une éventualité prévue dans l'accord anglo-allemand, caduc avant même d'avoir été appliqué? Nul ne l'admet. On croit plutôt que Guillaume II s'est rendu compte de l'impuissance britannique et du danger qu'il y aurait pour son empire de faire, en faveur de la Grande-Bretagne, une plus longue opposition à l'action de la Russie dans la Chine septentrionale. De plus, la situation s'embrouillait dans l'Europe centrale, dans les Balkans, et ce n'est pas sans chagrin que la chancellerie, à Berlin, avait enregistré la défection de la Roumanie et les voyages symptomatiques des rois de Serbie, d'Italie et du prince de Bulgarie en Russie.

Un groupement nouveau et qui pouvait devenir menaçant s'opérait en Europe, et comme à plaisir, à mesure que l'Angleterre s'enlise et s'abîme dans l'Afrique du Sud, toutes les vieilles questions orientales et africaines renaissaient et s'envenimaient. La France faisait des progrès dans la Mauritanie, elle semblait vouloir en finir avec le Maroc, prête à se retourner vers l'Egypte pour profiter des embarras croissants de son ennemie. Malte s'agitait, Chypre secouait sa chaîne, le Canada traitait avec la France avec une bienveillance qui portait ombrage à Londres : en un mot, l'empire anglo-saxon entrait dans une ère critique. Est-ce pour porter secours à son oncle Edouard VII? Est-ce plutôt pour surveiller les événements de plus près et pour en tirer parti que l'Allemagne soudain se recueille et rassemble toutes ses forces? Un avenir prochain nous le dira.

ARTHUR SAVAÈTE.

# Revue des Livres

**PSYCHOLOGIE DES ELUS**, par l'abbé J.-A. Chollet. — In-18 de XIX-155 pages.

Psychologie des élus ? Oui, sans doute. Et pourquoi pas ? Les élus ont une âme ; elle n'exerce pas son activité par des organes comme sur la terre, mais elle agit cependant, elle comprend, elle voit, elle aime.

Mais, direz-vous, que savons-nous de cette psychologie ? On entend d'ordinaire par psychologie une science fondée sur des faits précis, sur la connaissance de notre âme, sur celle des autres, sur nos relations avec les autres, sur leurs faits et gestes qui trahissent les mouvements de leur âme. Après notre mort, notre âme agit autrement, mais cette action, qui la connaît ? Seul un élu pourrait écrire ce livre de la *Psychologie des élus*.

L'objection est sérieuse. Si sérieuse que l'auteur ne songe pas à la nier ni à y répondre complètement. Toutefois il n'a pas eu tort de tenter cet essai. Nous savons que si dans les élus l'âme est éclairée d'une lumière nouvelle, transformée en un sens, elle reste pourtant la même, ses facultés ne sont pas détruites, elle doit agir d'après certaines lois en harmonie avec sa nature que nous connaissons. De plus, la lumière de la foi nous éclaire dans une certaine mesure sur le ciel. Sur ces données, on pouvait donc tenter d'étudier la *Psychologie des élus*. M. Chollet l'a fait avec succès. C'est un livre d'une philosophie un peu subtile, quoique d'une saine théologie, plein d'enseignements sérieux, même d'agréments, livre spirituel et aimable à conseiller à tous les lecteurs. M.

***

**LA POÉSIE DU BRÉVIAIRE : Les hymnes, Essai d'histoire critique et littéraire**, par Célestin Albin. — Un joli vol. in-16, avec filets, 5 fr.

On revient de plus en plus, de nos jours, aux études liturgiques et ce mouvement est à encourager. Le charmant volume que nous signalons à nos lecteurs, et qui s'annonce comme le premier d'une série, est fort intéressant et bien composé. Les hymnes du bréviaire forment une anthologie : on y retrouve des pièces de toutes les époques et de tous les poètes chrétiens, depuis Prudence et saint Ambroise jusqu'à Urbain VIII. Elles présentent dans leur facture, dans leur rythme, leur prosodie, et même dans l'interprétation des pensées dogmatiques qu'elles expriment de nombreuses difficultés. L'abbé Pimont s'y était exercé avec un grand succès. M. l'abbé Albin reprend un travail analogue, mais le poursuit d'une façon différente ; il donne plus de place à la la partie littéraire, beaucoup moins aux recherches scientifiques. Il juge d'abord la poésie au point de vue esthétique, donne les circonstances de temps et de lieu de la composition, puis quelques remarques philologiques et critiques. A côté de la traduction poétique empruntée à Corneille, à Racine ou à quelque autre écrivain, l'auteur nous donne une traduction qui est sienne.

Il est en général bien au courant de son sujet. Nous ne lui signalerons que quelques imperfections, fautes d'impression souvent, parfois variétés d'orthographe (Thomasi écrit Thommassi, Tomasi, Tommasi, Zabuesning et Zabuesing, *collacari* pour *collocari*, etc.). On ne peut pas dire que les Constitutions apostoliques sont *au moins* du du IIe siècle ; la *Geschichte des Brevier*, par Baümer, était à citer parmi les sources.

Au demeurant, livre utile et agréable

qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tout prêtre studieux et même des laïques qui s'intéressent à la liturgie.

M.

***

**LE SAINT NOM DE JÉSUS, FOYER DE LUMIÈRE ET SOURCE DE TOUTE GRACE**, par le R. P. Pierre-Baptiste, O. F. M.

Le nom de Jésus est une dévotion qui remonte à la naissance de l'Eglise. Au lendemain de la mort du Seigneur, les Apôtres opérèrent des miracles *en son nom*. C'est au nom de Jésus qu'ils chassent les démons, qu'ils guérissent les malades : c'est ce nom de Jésus qu'ils prêchent. Jamais, on peut l'affirmer, la dévotion au saint nom de Jésus n'a subi d'éclipse dans l'histoire de l'Eglise. On sait néanmoins qu'au XVe siècle saint Bernardin de Sienne prit ce nom comme l'étendard de sa prédication et qu'il s'en servit victorieusement pour attirer les foules autour de lui et les convertir. A la suite du grand apôtre, l'auteur a développé dans les chapitres de son livre les merveilles de ce nom où, selon ses termes, il a fait briller « les douze rayons » de ce nom divin, le nom de Jésus refuge des pécheurs, étendard du combat, remède de nos infirmités, consolation de ceux qui souffrent, honneur des croyants, etc. On le voit, la dévotion au nom de Jésus est comprise ici au sens le plus large et le plus élevé, c'est la dévotion même à Jésus, Dieu et homme, sauveur et rédempteur. L'auteur a écrit son livre, on le sent, avec son âme d'apôtre, toute brûlante de charité, d'amour de Dieu et de zèle pour le salut du prochain ; c'est le secret de cette onction et de cette dévotion qui est répandue dans tout son livre et qui le fera lire avec tant d'édification et de profit par tous les fidèles.

M.

***

**NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST DANS SON ÉVANGILE**, par H. Lesetre, curé de Saint-Etienne-du-Mont. — 2 vol. in-18, 5 fr.

Faire lire l'Evangile dans une traduction française, éclairer, expliquer, développer au besoin les passages difficiles ou obscurs, en un mot écrire un livre où l'on retrouve la vie humaine et divine de Notre-Seigneur et sa doctrine, tel a été le but de l'auteur. Il est déjà bien connu par d'autres excellents ouvrages ; on retrouve ici les mêmes qualités de clarté, d'habileté d'exposition, de soin. Ce n'est pas un livre d'apologétique ni de polémique. Il est destiné aux croyants, à leur faire connaître et aimer le Seigneur. Mais par là même que l'on connaît mieux l'Evangile, ne voit-on pas tomber une foule d'objections qui ne demeurent en l'esprit d'un grand nombre que par suite des préjugés ou de l'ignorance ? L'exposition calme et tranquille d'une question est bien souvent la plus convaincante des apologies. Nous ne doutons donc pas que ce livre ne soit appelé à faire beaucoup de bien dans toutes les classes de lecteurs.

M.

***

**LES LITANIES DE LA SAINTE VIERGE**, étude historique et critique par le R. P. Angelo de Santi, S. J., traduit de l'italien par l'abbé A. Boudinhon. — In-18 de 250 p., 3 fr.

Dans une étude très fouillée et très étudiée, comme il en faudrait beaucoup en liturgie, le Père de Santi a étudié les litanies dites de Lorette. Rien de plus commun en liturgie, et spécialement sur cette partie, que des commentaires pieux et ascétiques ; rien de plus rare que les renseignements précis et historiques. L'érudit qui entreprend cette tâche doit se tracer lui-même sa voie et chercher à travers les manuscrits ou les livres. Ce volume, petit de format, représente donc de longues et patientes recherches.

La conclusion est celle-ci, à l'encontre des assertions de plusieurs écrivains : ce n'est que vers le XIIe siècle que commencent les litanies en l'honneur de la sainte Vierge, elles sont une sorte d'addition aux litanies des saints, en manière de *trope*, forme si usitée à cette époque ; elles sont une prière employée dans la tribulation, comme d'ordinaire les litanies ; on trouve dès la fin du XVe siècle plusieurs textes que l'auteur appelle le groupe des litanies pré-laurétanes. Les litanies de Lorette, telles que nous les récitons, et qui ont supplanté les autres, sont une compilation des diverses formules pré-laurétanes ou une forme de ce groupe même usitée à Lorette ; cette forme remonte au XVIe siècle ou à la fin du XVe.

Ajoutons que la traduction française

est revisée et augmentée par l'auteur, ce qui fait en réalité une troisième édition, plus complète que les deux éditions italiennes.

***

**LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS ET SES DOCTEURS LES PLUS CÉLÈBRES**, par l'abbé P. Féret. — Epoque moderne, t. II, XVIe siècle. Paris, A. Picard, 1901, in-8° de VI-422 p.

Le savant et inlassable auteur continue son ouvrage. Celui-ci honore grandement le clergé de France et est infiniment utile à tous ceux qui étudient l'histoire religieuse, le mouvement théologique à Paris sous l'ancien régime. M. Féret a remué des montagnes de livres, comme on peut le constater par ses notes bibliographiques. Comme il est naturel, en pareille matière où tant d'hommes sont étudiés, tant d'ouvrages analysés ou cités, un certain nombre a échappé aux investigations érudites de l'auteur. Cependant nous remarquons, dans les volumes précédents comme en celui-ci, que quelques travaux de première importance paraissent ignorés ou au moins non utilisés : ainsi, pour n'en citer qu'un, le fameux *Cartulaire de l'Université de Paris*, publié par le R. P. Denifle. Néanmoins c'est un bon recueil où ont été employées les sources imprimées en grande abondance.

Le livre I a pour objet : les *Ubiquistes* et les *Sorbonnistes* ; le livre II, les *Navarristes* ; le livre III, les *Franciscains* et les *Dominicains* ; le livre IV, les *Bénédictins*, les *Carmes* et les autres religieux : *Augustins*, *Cisterciens*, *Chartreux*, *Prémontrés*, *Victorins*. Le volume se clôt par un très juste *Aperçu général* sur le caractère de la littérature, soit sacrée soit profane, de cette époque où, dans les deux genres, brilla le fatras et le plus parfait mauvais goût littéraire et oratoire.

***

**HISTOIRE DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE** (1610-1789), par Marcel Marion. Paris, Lecoffre, 1901, in-18 de 682 p., cartonné toile. (*Classe de rhétorique.*)

***

**LES VOYAGES DU MARQUIS DE NOINTEL**, par Albert Vandal, de l'Académie française. Paris, Plon, 1900, in-8° de XII-356 p.

La mission du marquis de Nointel (1670-1680) aux pays d'Orient fut une extraordinaire aventure qui frappa vivement l'imagination des contemporains. De toutes nos ambassades en Turquie, c'est l'une des plus importantes et, à coup sûr, la plus pittoresque.

Nointel fit avec la Turquie un pacte commercial qui permit à Colbert de rendre sa prospérité à notre trafic oriental. Ses négociations éclairent, en outre, d'un jour très particulier l'origine de notre protectorat religieux.

Mais l'intérêt principal du livre est surtout dans les récits de voyage, les recherches d'antiquités de toute sorte, de toute époque, de tout pays, les curiosités d'artiste de Nointel et les tableaux débordants de vie, fourmillants de détails saisis sur le vif et d'épisodes typiques qu'il trace de la société musulmane.

Cette époque curieuse fut celle où naquit en France le goût de l'orientalisme dans notre littérature et dans les arts. Ainsi, en écoutant les récits de M. de Césy, prédécesseur de M. de Nointel, Racine, dit-on, conçut l'idée première de son *Bajazet* ; la venue parmi nous de Suleiman-Aga, qui donna lieu à l'envoi de Nointel, introduisit une cérémonie turque dans l'œuvre de Molière ; l'ambassade de Nointel nous valut les dessins du Parthénon, les marbres qui ont commencé notre collection d'antiques, le plus rare des manuscrits orientaux de notre bibliothèque nationale, et les *Mille et une Nuits*.

Louis Robert.

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 5-01.

# Mgr Paul Guérin[1]

## CAMÉRIER DU PAPE

Il est superflu de présenter Mgr Paul Guérin à nos lecteurs. Après l'accident survenu, autour duquel la presse irréligieuse a mené un si grand bruit, il ne nous reste qu'à donner l'étude qui suit, étude qui se trouvait dans nos cartons depuis longtemps et, disons-le, pour un tout autre usage.

Mgr Paul Guérin a été victime de son zèle pour les lettres, les sciences, victime aussi de sa confiance charitable et de son excessive bonté. C'est ce qui nous fit dire dans une circulaire confidentielle adressée à ses créanciers, au commencement du mois de mai écoulé :

« Vous avez appris le grand malheur survenu à Mgr P. Guérin. Vous savez aussi, parce qu'on vous a sollicité, de quelle campagne de diffamation il a eu à souffrir. Je n'ai pas à rechercher ici comment et pour quels motifs, inavouables assurément, des gens dont les déplorables antécédents sont de notoriété publique, ont pu se procurer la liste des personnes en relations avec lui. Un fait est certain : il a plu sur ces personnes des *feuilles* qu'elles n'avaient pas demandées, qu'elles ne connaissaient pas, appréciaient moins encore ; et ces feuilles étaient très inquiètes d'intérêts qu'elles ignoraient, qui leur étaient pour le moins étrangers ; elles s'offraient à les défendre, on ne sait guère par quel moyen, et elles finissaient (c'était le bon motif) par engager les gens à exposer leurs doléances à la justice !

« J'ai en mains plus de *cent lettres indignées*, de mes propres correspondants, qui protestent contre ces obsessions infâmes.

« De pareilles manœuvres auraient ruiné un homme alors même que, engagé dans des affaires fort sérieuses et très prospères, il n'aurait eu besoin que de son bon renom et de son crédit.

« Ces ennemis, à qui Mgr Guérin ne fit jamais d'autre tort que de s'éloigner d'eux, ont fini la meilleure partie de leur œuvre ; il leur reste encore à accabler ce vieillard, terrassé, de leurs calomnies et de leurs sarcasmes.

---

1. Cette biographie est composée depuis vingt-cinq ans. Pour des motifs que nous ne disons pas, mais que chacun devine, nous la publions telle qu'elle a été écrite, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher. Un second article sera nécessaire pour parler des ouvrages composés depuis par Mgr Guérin et apprécier, au poids du sanctuaire, les incidents ultérieurs de son existence publique. C'est ici une œuvre de foi et de bonne foi.

« Et les amis, où sont-ils ? que font-ils ? Il y a pourtant quelque courage à se montrer fidèle en dépit du malheur ; il est beau, dit-on, de rester l'ami de son ami infortuné. Mgr Guérin a eu beaucoup d'amis !

« Je l'ai connu, moi, intimement ; je le connais depuis quinze ans. Je suis un peu son éditeur et aussi, mais beaucoup, son créancier. Je ne me plains pas. Je sais l'infinie bonté de son cœur, son abord trop facile, aussi le laisser-aller imprudent de sa confiance en tout homme : il ne pouvait mettre en doute les intentions droites de personne, même de ceux qui l'exploitaient méthodiquement et avec persévérance. Il avait pour toutes les situations une explication charitable, et toujours une excuse pour le mal dont il souffrait. J'ai fait parfois des efforts surhumains pour écarter de lui des êtres dangereux, souvent en vain, vu l'effrayante ténacité de ce monde à revenir à la charge aussitôt les obstacles éloignés. Mgr P. Guérin a été pour ces gens trop bon, trop confiant, et il tombe leur victime. C'est le principal reproche à lui faire puisque là gît la cause de ses infortunes... »

Quelques jours après, dans ma deuxième note, nous pouvions ajouter, nous adressant encore aux créanciers de Mgr Guérin :

« Ma première note confidentielle vous est parvenue. Elle a amené jusqu'ici plus de *cent adhésions* à mon Syndicat pour la défense des intérêts légitimes des créanciers et de l'honneur civique et sacerdotal de Mgr Guérin. Il était bien hardi de ma part d'aller demander à des créanciers éplorés de se porter au secours de leur débiteur, de l'excuser, de lui tendre une main fidèle, pour le rendre à l'espérance, à la liberté. En le faisant, je me disais créancier et éprouvé moi-même. Ce manque de rancune supposait une absence de griefs. Aussi, avec un élan superbe, attendrissant, inattendu, vous êtes venus en nombre ; vous m'avez, outre vos pouvoirs, confié l'obole pour la défense commune. Deux personnes seulement m'ont octroyé une gratuite injure, et pour cette exception qui confirme un chœur de sympathies, je leur dois aussi des remerciements... »

Aujourd'hui, ce n'est plus *cent*, mais près de *deux cents* créanciers importants, détenteurs du tiers du passif, qui m'ont fait parvenir leur obole et leurs pouvoirs ; demain, ils seront trois cents, et tous excusent la victime, la plaignent, demandent son élargissement. Il en est, et beaucoup, qui me chargent de faire la remise entière de ce qui leur est dû...

Mgr Justin Fèvre a successivement esquissé dans la notice ci-après la physionomie de Mgr Paul Guérin. Qu'on veuille la parcourir, et dire ensuite si l'homme aujourd'hui accablé est ce que les libres-penseurs osent bien en écrire.

ARTHUR SAVAÈTE.

L'église de Langres s'est jusqu'à présent suffi dans le recrutement de ses prêtres ; parmi nous, les incorporations sont rares, cependant il y en a plusieurs exemples. Or, entre ces prêtres, venus du dehors, pour nous aider de leurs talents et de leurs travaux, nous devons en citer un qui est parvenu, dans l'Eglise, à la prélature, dans les lettres, à l'illustration : j'ai nommé Mgr Paul Guérin, camérier du Pape.

— Pierre-Paul Guérin naquit le 5 mars 1830 à Buzançais, dans

l'Indre. Ses parents étaient gens de modeste condition, de mœurs honnêtes, jouissant comme tels de la considération publique. A son baptême, l'enfant fut placé sous la protection de Pierre, apôtre, et de Paul, docteur des Gentils : il devait, par son amour de la science et par sa dévotion envers le Saint-Siège, réaliser plus tard les pronostics de ce double patronage. De bonne heure, il en prépara l'accomplissement par sa soumission à la loi commune du travail et par l'exception du talent. Enfant vif, appliqué et pieux, il était de ceux à qui l'impulsion primitive permet d'aller très loin et de monter très haut, sans oublier jamais ni leurs devoirs, ni leur condition.

En 1839, le jeune Guérin entrait à l'école de français tenue par M. Prudhomme, actuellement en retraite à Lyon. « Son excellente application et sa capacité hors ligne, dit *ce bon maître*, lui firent faire très promptement des progrès remarquables et extraordinaires, en même temps que son bon caractère et sa piété exemplaire lui attirèrent l'affection des maîtres et des élèves ; cet enfant me donnait les plus grandes espérances. Je dois dire avec vérité que ce fut un *élève modèle sous tous les rapports*, et qu'il me donna une satisfaction continuelle. Chaque année il remporta tous les premiers prix. Il ne se distingua pas moins au catéchisme, où feu l'abbé Oudoul, alors curé de Buzançais, enchanté de sa belle intelligence, s'appliqua à cultiver et à développer en lui la vocation religieuse, et disposer ensuite ses parents à le faire entrer au séminaire ».

En 1842, le petit phénix de l'école de Buzançais entrait, par les soins de l'abbé Oudoul, au petit séminaire de Saint-Gaultier. Dès la première année, il obtint le prix de sagesse : ce prix était décerné alors par les suffrages réunis des maîtres et des élèves ; il se donnait à l'élève que l'opinion jugeait le moins taché de défauts et le plus embelli par les qualités ; il représentait dans ces conditions ce qu'on appelle, dans d'autres établissements, le prix d'honneur. Fidèle à ses commencements, le jeune Guérin remportait à la fin de chaque année, avec beaucoup d'autres prix, le prix d'excellence. Au commencement de sa seconde, il était tellement supérieur à ses rivaux que le conseil d'administration jugea opportun, malgré son jeune âge, de le faire passer en rhétorique. De l'aveu de ses professeurs, le séminaire de Saint-Gaultier, qui compte par an plus de cent élèves, n'en a pas eu, pendant quarante ans, de plus remarquable que Paul Guérin.

Vers 1849, Paul Guérin entrait au grand séminaire de Bourges.

Pendant deux années, il y étudia, avec la philosophie, les sciences physiques et mathématiques. Avec le progrès des études et des années, l'étudiant s'était fait un esprit pénétrant, étendu et profond pour son âge. Grâce à la souplesse de son talent, il réunissait également dans toutes les facultés ; il excellait surtout dans les devoirs de surérogation que les maîtres indiquent aux meilleurs élèves. L'abbé Desobeaux, son professeur, disait de lui : « Je me rappelle qu'il allait vite au travail et paraissait deviner les questions plutôt que les étudier. Et pourtant parmi ces questions, il y en avait de fort difficiles pour des élèves qui ne peuvent pas encore avoir fait de longues études. Je l'ai souvent dit et je le répète avec bonheur, c'est que, depuis plus de trente ans que je suis appliqué à l'enseignement dans les séminaires, je n'ai jamais vu d'élève plus capable. »

A la philosophie succéda la théologie, puis l'abbé Guérin fut rappelé au séminaire de Saint-Gaultier comme professeur de quatrième. Bien qu'il fût le maître de ceux qui avaient été naguère ses condisciples, il sut, dit un directeur de l'établissement, feu l'abbé Desgardes, tout d'abord se faire *craindre, estimer* et *aimer* des élèves, spécialement de ceux dont il était le professeur.

A cette date, le jeune professeur de Saint-Gaultier songeait à entrer dans quelque congrégation spécialement vouée à l'enseignement. Pour s'y préparer, il avait composé un opuscule sur saint Philippe de Néri et l'Oratoire de Rome, institut dont il voulait démontrer l'opportunité pour la France, juste au moment où l'abbé Pététot, curé de Saint-Roch, et l'abbé Gratry, aumônier de l'École Normale supérieure s'appliquaient à son rétablissement. A la sollicitation ou sur les conseils de l'abbé Patrice O'Cruice, mort évêque de Marseille, alors supérieur de l'Ecole ecclésiastique des Carmes, l'abbé Guérin vint à Paris et fut de là dirigé sur Saint-Dizier, où Mgr Parisis, bénéficiant de la loi de 1850, venait de fonder le premier collège libre. Le collège de Saint-Dizier n'était pas alors cet établissement splendide et prospère qu'admirent les voyageurs et qu'estiment à si juste titre les familles chrétiennes : ce n'était qu'un établissement au berceau, en projet, tiraillé entre des idées peu concordantes et obligé de pourvoir à de grandes constructions. L'abbé Guérin éprouva une grande déconvenue, en arrivant dans un collège qui n'était qu'un embryon; mais il avait l'esprit courageux et tenace. Pendant treize ans, il devait, comme professeur de diverses classes, en dernier lieu de philosophie, être, pour le collège, un des bons et des plus fidèles ouvriers de la première

heure. Nous croyons devoir lui payer ici, au nom de notre clergé, qui ne nous désavouera point, un tribut de parfaite gratitude.

Au reste, pour apprécier les efforts de son zèle, nous ne saurions mieux faire que de citer quelques lignes du supérieur de l'établissement. « Parents, élèves, maîtres, dit M. l'abbé Guillaumet, savent avec quelle distinction et quels fruits il travailla à cette œuvre, combien il contribua à la prospérité d'un établissement qui s'est accru chaque année et qui compte aujourd'hui près de trois cents élèves. Par son autorité, par ses bonnes manières, par son usage du monde, par son esprit éclairé et conciliant, il excellait à entretenir et à étendre les relations extérieures de notre maison ; il m'a beaucoup aidé théoriquement à établir une bonne organisation à l'intérieur ; il s'est acquitté avec une supériorité exceptionnelle, pendant tout le temps que nous avons eu l'avantage de l'avoir ici, de tous les soins qui concernent l'instruction, l'éducation et la direction religieuse de la jeunesse.

« M. l'abbé Guérin réunissait au plus haut degré toutes les qualités d'un excellent professeur de philosophie ; une prononciation nette et vive, une élocution prompte, correcte, expressive, une logique serrée, des comparaisons ingénieuses, des réflexions d'une justesse frappante, des principes sûrs, approfondis. Il est rare de posséder plus que lui le don de rendre les choses claires et sensibles.

« Il déployait les mêmes talents dans ses conférences religieuses et dans son cours préparatoire au baccalauréat, qui roulait sur l'histoire, sur la littérature, sur l'explication des auteurs grecs, latins et français.

« Ses élèves subirent chaque année les épreuves du baccalauréat avec des succès qui dépassèrent de beaucoup la moyenne.

« Il exerçait un ascendant remarquable sur les élèves ; il savait se faire obéir par la persuasion, sans contrainte. Il est de ceux qui peuvent agir familièrement avec leurs inférieurs sans perdre leur autorité.

« M. l'abbé Guérin consacrait avec une activité infatigable le temps que lui laissaient ses fonctions à enrichir de plus en plus son érudition, à épurer son goût, à exercer sa plume. »

Durant ce professorat, qui exige toujours un si grand zèle, et qui, dans cette maison naissante, commandait tant d'œuvres de dévouement, Paul Guérin, comme tous ceux qui ont dans la tête quelque chose, trouvait donc des loisirs et travaillait. Après son petit écrit sur saint Philippe et l'Oratoire, il donnait, en 1857, une

traduction nouvelle du *Paradis perdu* de Milton. Dans ce travail, il s'était proposé de faire une traduction qui répondît bien à l'étymologie du mot. Au XVIIe siècle, les traducteurs ne se faisaient pas scrupule d'ajouter et d'omettre ; au XIXe siècle, Chateaubriand avait donné, du *Paradis*, une traduction littérale, comme en fait aujourd'hui, pour les poètes grecs, Leconte de Lisle. L'abbé Guérin, pour faire passer cet ouvrage dans notre langue, voulut aborder la difficulté de front : il tenta de faire une traduction *littérale* et *littéraire*. Au dire des juges compétents, il y réussit. Sa traduction, volume de 344 pages in-12, se lit avec beaucoup d'attrait et de plaisir. Chaque livre est précédé d'un argument, et l'ouvrage est lesté d'une note théologique où l'auteur relève les erreurs de Milton sur le mariage. Dans sa préface, le traducteur avait promis, sur la vie et les ouvrages de Milton, un second volume où il résumerait les remarques d'Addison, de Delille et de Chateaubriand : ce travail n'a pas vu le jour.

De plus graves soucis inspiraient ses efforts. La vie des saints, qui doit être le Bréviaire des chrétiens, avait été, au Moyen-Age, écrite par la plume fidèle et pieuse des hagiographes. A la Renaissance, il y eut, contre ces légendes, une accusation d'infidélité, et sous couleur de critique, on voulut les écrire désormais en les dépouillant des fleurs de la grâce. Lorsque le souffle brûlant des erreurs religieuses, philosophiques et politiques, se fut répandu sur l'Europe avec une espèce de fureur, un homme suscité de Dieu, Jean Bolland, aidé d'Henschenius et de Papebrock, essaya de combattre, à son tour, cette réaction et concilia, dans ses *Acta Sanctorum*, les exigences de la critique avec les grâces de la piété. Alors intervint un tiers-parti de conciliateurs ; entre les défenseurs de la tradition hagiologique et les novateurs jansénistes ou protestants, Tillemont, Baillet, Alban Butler et Godescard essayèrent de prendre un juste milieu. Comme tous les partisans du juste milieu, ils firent des concessions au philosophisme régnant, et, à force d'accommoder les saints au goût du jour, ils finirent par les rendre méconnaissables. On avait encore des sages à la convenance des lecteurs de Jean-Jacques Rousseau, ou des héros à la mesure des saints du paganisme, mais on n'avait plus les saints de Jésus-Christ. Et parce que la vie des saints exerce comme lecture pieuse une très puissante influence sur les mœurs, on poussait ainsi les âmes sur la pente de l'affaissement et de la dégradation. Un Butler, pour ménager les passions anglicanes, avait pu, avec quelque apparence de raison, éloigner de la vie des saints tout ce qui em-

pêchait les bons effets de son livre ; un tel procédé est recevable comme la diète en cas de maladie. Mais, dans un pays très chrétien, la critique dissolvante d'un Launoy et consorts était plus qu'une erreur historique, c'était un attentat impie contre les mœurs traditionnelles du peuple chrétien, et cet attentat, il a réussi.

Jusqu'en 1836, nous vécûmes, relativement à la vie des saints, sous les plus tristes auspices. Alors parut la *Vie de sainte Elisabeth*, qui rompit la glace ; puis nous vinrent d'Allemagne des ouvrages de Hock, Voigt, Hurter, Ranke, qui firent rougir les catholiques de France, moins justes envers les papes que ces doctes et honnêtes protestants. Alors nous nous mîmes à l'œuvre. Une foule d'écrivains composèrent des monographies sur nouveaux frais et dans le meilleur esprit. On a depuis réédité, et pas sans gloire, l'œuvre colossale des Bollandistes. On a ressuscité Surius, Ribadeneira, Giry, corrigé Butler et son correcteur Godescard. On a tiré, de la Patrologie, une Vie des saints de France ; on a donné une grande Vie des saints en vingt-cinq volumes. Carnandet, Darras, Barthélemy, Rohrbacher, Collin de Plancy, Caillet, Blion, Chapiat, Vautrain, ont cueilli, dans la rénovation de l'hagiographie, de glorieuses palmes. Ici intervient l'abbé Guérin, se faisant, dans cette renaissance, par vingt ans de travaux, une royale part.

En 1858-59, il publiait, par souscription, en quatre gros volumes in-4°, la *Vie des Saints*, de Giry. C'était un de ces bons ouvrages du XVII^e siècle dont les lecteurs de goût admirent la forte doctrine et le style solide, pourvu que l'éditeur littéraire le traite comme l'artiste en chaussures traite les vieilles semelles, en les rabattant sur toutes les coutures. L'édition eut du succès. L'éditeur, encouragé et de plus en plus séduit par son propre travail, le remit sur le chantier. Le succès s'accrut avec le mérite de l'œuvre, et, cette année, 1877, M^gr Guérin publie le troisième tirage de sa septième édition, ce qui représente environ quarante mille exemplaires, et, pour les dernières éditions, pour chaque millier d'exemplaires, dix-sept mille volumes. C'est donc par centaines de mille qu'il faut estimer le débit de cet ouvrage.

Ce seul chiffre de librairie en dit gros, mais il y a mieux, c'est le mérite intrinsèque de l'ouvrage. Nous l'indiquons par la voie démonstrative de l'analyse.

Voici d'abord le titre explicatif :

## LES PETITS BOLLANDISTES

### VIE DES SAINTS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, DES MARTYRS, DES PÈRES, DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES, DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'AUJOURD'HUI.

*Notices sur les Congrégations et les Ordres religieux, Histoire des Reliques, des Pèlerinages, des Dévotions populaires, des monuments dus à la piété, depuis l'origine du monde, d'après le Père Giry, dont le travail, pour les vies qu'il a traitées, forme le fond de cet ouvrage, d'après les grands Bollandistes, qui ont été de nouveau intégralement analysés, Surius, Ribadeneira, Godescard, Baillet, les Hagiologies et les propres de chaque diocèse tant de France que de l'étranger, et les travaux soit archéologiques, soit hagiographiques les plus récents, avec l'Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des Discours sur les Mystères et les Fêtes, une Année chrétienne, le Martyrologe romain, le Martyrologe français et les Martyrologes de tous les Ordres religieux, une Table topographique, une autre alphabétique de tous les Saints connus, une autre selon l'ordre chronologique, une autre de toutes les matières répandues dans l'ouvrage, destinée aux catéchistes, aux prédicateurs, etc.*

Les quatorze premiers volumes sont consacrés, suivant l'ordre du calendrier, mois par mois et jour par jour, au développement des matières hagiographiques indiquées dans le titre. L'auteur donne, pour chaque jour de l'année :

1° Le *Martyrologe romain*, traduit et développé par des notes ;

2° Le *Martyrologe de France*, considérablement augmenté ;

3° Les *Martyrologes de tous les Ordres religieux ;*

4° Un supplément à ces divers martyrologes, sous ce titre : *Additions faites d'après les Bollandistes et autres hagiographes ;*

5° Les *biographies très détaillées* des principaux Saints ou Bienheureux au nombre de quatre ou cinq en moyenne par jour. Chacune de ces biographies, au lieu d'être empruntée à un seul auteur ancien, comme cela existe dans les autres recueils de Vies des Saints les plus récents, qui restent ainsi au-dessous du niveau de la science hagiographique, est composée d'après *tous les auteurs*

les plus dignes de foi, *les grands Recueils hagiographiques*, *les Histoires ecclésiastiques*, les histoires *des Ordres religieux*, *les Propres de tous les diocèses du monde catholique*, *les Hagiographies diocésaines*, *les Monographies*, dont il se publie un grand nombre de nos jours, et enfin d'après les documents envoyés à l'auteur.

La vie des saints papes et des premiers évêques, des premiers apôtres de chaque pays, est racontée avec le plus grand soin, au moyen des découvertes les plus récentes de l'archéologie et de la science historique. L'évangélisation des Gaules, qui remonte aux Apôtres, est mise dans tout son jour.

Pour les *Pères de l'Église*, les *Docteurs*, les *écrivains ecclésiastiques*, on donne la liste et l'analyse de leurs écrits, on fait connaître les meilleures éditions et les principales traductions jusqu'en 1875. Les autres recueils se taisent sur cette matière ou reproduisent Godescard, qui s'arrête, en fait de science bibliographique, au XVIIIe siècle.

Cette nouvelle édition renferme *tous les saints de l'Ancien Testament*, et *plusieurs milliers* de saints français, de plus que les précédentes, grâce aux travaux qui ont été publiés de nos jours sur l'hagiographie nationale, provinciale, diocésaine, locale, et à ceux qui ont été fournis à l'auteur. Il existe tel recueil, publié de nos jours, où il y a *deux mille saints français* de moins que dans *les Petits Bollandistes :* tel autre n'a pas utilisé les publications faites de notre temps.

*Les Petits Bollandistes* sont le seul recueil où l'on indique, à la fin de la biographie de chaque saint, comment l'art chrétien le représente et pourquoi, de quelles corporations il est le patron, dans quelles circonstances on l'invoque. Ce qui concerne l'*iconographie* et le *patronage* est nul dans les autres recueils.

L'auteur des *Petits Bollandistes* donne *l'état actuel* du culte, des reliques de chaque saint, des pèlerinages, des églises, abbayes et des Ordres religieux dont l'histoire est conduite jusqu'à nos jours ; il indique les archiconfréries et autres associations pieuses ou charitables, les indulgences attachées aux sanctuaires, aux fêtes et aux dévotions qui s'y rapportent. Il ne s'en est point rapporté aux livres, copiés les uns sur les autres, il a pris lui-même des informations sur place, il a vérifié lui-même ou fait vérifier les choses par des personnes sûres et compétentes.

Les autres recueils de Vies des Saints, les plus nouveaux, se taisent sur ces sujets si intéressants, ou, copiant les vieux livres, Giry, Baillet, Hélyot, Godescard, s'arrêtent aux XVIIe et XVIIIe

siècles et décrivent les choses en l'état où elles étaient avant la tourmente révolutionnaire.

Chaque biographie se termine par l'indication des *sources* d'où elle est tirée.

Outre ces biographies étendues, cet ouvrage en contient une infinité d'autres plus courtes, imprimées en caractères plus petits.

Le *culte* de la *sainte Vierge* n'a pas été oublié. A la *table alphabétique* des saints, on lit, sous la dénomination de « *Notre-Dame*... de... à... diocèse de... », les noms de *deux mille* pèlerinages établis dans notre France en l'honneur de la sainte Vierge. L'histoire d'un grand nombre se trouve dans le cours de l'ouvrage ainsi que le récit des apparitions de la Salette, de Lourdes, de Pontmain, etc.

Le quinzième volume contient les biographies des vénérables et autres personnes morts en odeur de sainteté, jusques et y compris les martyrs de la Commune.

Le seizième renferme :

1° La *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle de la sainte Vierge;*

2° Une *Année chrétienne*, c'est-à-dire des discours expliquant les fêtes et les mystères.

Le dix-septième contient notamment :

1° L'histoire de l'hagiographie, avec l'indication des ouvrages qui s'y rapportent, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'en 1875;

2° Une *Table chronologique des Saints*, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, *depuis* ADAM *jusqu'au curé d'Ars, jusqu'aux martyrs de la Commune inclusivement;*

3° Une *Table topographique* ou *dictionnaire géographique* des principaux lieux rendus célèbres par les saints ;

4° Une *Table hagiographique* ou *Table alphabétique des Saints;*

5° Une *Table générale alphabétique et analytique* des matières de *dogme*, de *morale*, de *droit canonique*, de *liturgie*, d'*histoire*, qui ont pu être traitées ou touchées dans *les Petits Bollandistes*. Ce travail de 180 pages a été fait, sous les yeux de l'auteur, par un prédicateur studieux et distingué. Il y a là de véritables *plans de sermons* ou *d'instructions*, ou de *traités ascétiques*, qu'il est facile à chacun de remplir, en recueillant les preuves, les faits, les traits auxquels cette table renvoie.

Le volume se termine par la liste des collaborateurs, qui se monte à six cents. C'est un concile de savants consulteurs.

On devine bien qu'un ouvrage de cette nature, traité avec cette

ampleur, fut l'objet d'unanimes sympathies. L'Ordinaire, qui l'approuva à plusieurs reprises, disait entre autres : « Je ne puis que donner mon approbation et des éloges bien mérités à une œuvre aussi intéressante, aussi consciencieuse, aussi riche, aussi utile, qui vous a coûté des recherches immenses et des soins infinis; mais qui, par le bien qu'elle doit produire, vous dédommagera, sans doute, amplement de vos peines. » L'archevêque de Tours, Joseph Guibert, écrivait à l'auteur : « En complétant et en continuant jusqu'à nos jours l'œuvre du Père Giry, vous avez rendu un vrai service aux études religieuses et aux familles chrétiennes. Combien il serait à désirer qu'un tel livre fût universellement répandu ! » L'évêque de Nancy, Joseph Foulon : « Comme critique, dit-il, et comme onction vous avez facilement la palme sur Ribadeneira et Godescard, mais vous l'emportez infiniment sur tous les deux par ce que les anciens appelaient *lucidus ordo*. De plus, vous êtes complet, et enfin vous donnez des renseignements et des détails qui manquaient absolument dans les *Vies des Saints*, et qu'il fallait chercher laborieusement, souvent sans succès chez les Bollandistes. »

De son côté, le cardinal Donnet écrit : « Il est surtout un caractère qui recommande votre livre et dont je vous félicite vivement. Vous n'avez pas eu peur du surnaturel. Vous n'avez rien de commun avec l'école qui, sous prétexte de critique, voulut dépouiller nos *Vies des Saints* de tout merveilleux. Vous admettez avec raison ces miracles que l'Eglise a consacrés par ses légendes liturgiques et qui ont laissé dans les anciens écrits, dans les plus vieilles traditions, de si profonds et si constants souvenirs. Par suite, vous restituez à nos églises de France la gloire de leurs origines apostoliques et de leur christianisme au Ier siècle. »

Les évêques de Poitiers, de Mende, d'Angoulême, d'Albi, opinent dans le même sens. L'évêque d'Amiens, Jacques-Antoine Boudinet, résumant tous les autres, écrit : « Le texte de Giry, qui fait le fond de cette utile publication, a été de plus en plus modifié, et le vieil hagiographe s'est souvent effacé devant les travaux plus mûris et plus spéciaux. Je ne veux pas dire que ceux du Père Giry n'aient une valeur réelle : l'auteur analyse bien les documents recueillis dans les *Acta Sanctorum*, il sème ses récits de pieuses réflexions et vise surtout à édifier ; mais l'esprit de critique lui fait trop souvent défaut, comme à Ribadeneira et à plusieurs autres anciens hagiographes qu'on a eu tort de rééditer sans les amender; il semblerait que la réaction contre l'école de Baillet et de Godescard ait précipité dans un excès contraire.

« Vous avez su éviter ces exagérations et vous conformer aux sages principes de la critique historique, tantôt en reproduisant, tantôt en analysant les travaux récents d'hagiographie, publiés dans nos provinces. Quand ces ouvrages locaux vous ont fait défaut, vous avez eu recours aux Propres liturgiques où l'on trouve, en général, des notices assez substantielles sur des personnages dont la réputation n'a pas toujours franchi les limites diocésaines et dont les Bollandistes ne s'étaient pas occupés. Enfin, et je vous en félicite, vous vous êtes adressé à un certain nombre d'ecclésiastiques instruits, qui vous ont fourni des renseignements précieux sur le culte actuel, les reliques et l'iconographie des Saints.

« Je me fais un plaisir d'approuver cette publication qui doit rendre un véritable service au clergé et aux fidèles. En mettant à part l'incomparable collection des *Acta Sanctorum*, c'est assurément le recueil hagiographique *le plus complet*, *le plus intéressant*, *le plus édifiant* et *le plus en harmonie* avec les recherches de la science contemporaine. »

Le Souverain Pontife, confirmant tous ces suffrages, faisait écrire à l'auteur : « Comme, grâce à vos soins laborieux, cette édition contient des améliorations et des additions considérables, c'est un motif pour le Saint-Père de penser que cette publication, qui tend à l'édification et à l'utilité des fidèles, trouvera un accueil encore plus favorable auprès des âmes pieuses et produira heureusement une moisson plus abondante de fruits salutaires. En conséquence, Sa Sainteté accorde volontiers son suffrage à vos études, dont vous faites un emploi si louable, et dont Elle espère reconnaître par elle-même le mérite dès qu'Elle aura le loisir de parcourir vos volumes. »

La publication des *Vies des Saints* amena l'abbé Guérin à comprendre que, malgré sa netteté de conception et son incroyable courage, il ne pouvait mener de front la plume d'auteur et la chaire de professeur. Il faut, en effet, pour le travail une grande liberté de corps et d'esprit, pour vaquer à la composition, aux voyages, aux recherches et aussi à un repos salutaire qui double, en concentrant ses réflexions sur leur objet, la force de notre intelligence. Les circonstances fournirent à cette conviction l'à-propos d'une conséquence pratique très favorable aux études. Un frère de l'abbé, Louis Guérin, qui venait de terminer ses études, après s'être essayé un instant au journalisme, acheta une imprimerie à Bar-le-Duc et appela près de lui son frère Paul, comme chapitre consultant. Paul Guérin quitta donc Saint-Dizier, qui ne le vit partir

qu'avec les regrets les plus affectueux, mais il ne quitta pas le diocèse auquel il avait donné la plus belle part de son dévouement. Avec permission de l'évêque de Langres, il ne prit pied à Bar que pour ses études personnelles et pour la direction littéraire de l'imprimerie, direction qui ne pouvait que profiter beaucoup à cet établissement. Tout le monde sait, en effet, que les imprimeries et librairies ecclésiastiques, livrées à des personnes qui ne voient là qu'une spéculation comme une autre, négligent les bons livres, en publient d'autres qui ne servent à rien, maintiennent la vente à des prix excessifs, le tout, sans profit pour eux-mêmes, souvent sans avantage aucun pour l'Eglise. Il y a, sur ce chapitre, quelque chose à réformer ; peut-être y réussirait-on par un entente cordiale qui diminuerait les vices de la concurrence, sans rien concéder aux cupidités de l'exploitation.

L'œuvre peut-être la plus difficile, certainement la plus compromettante, de l'abbé Guérin, fut d'aider le jeune éditeur à dresser son programme. Sans entrer ici dans aucune considération, ni susciter aucune controverse, nous croyons qu'il s'en acquitta avec autant de perspicacité que de prudence. Nous ne saurions analyser ici son catalogue, encore moins entrer dans l'explication de ses vues générales. Mais, sans parler d'ouvrages moins importants, nous voyons Louis Guérin entreprendre : pour l'Ecriture sainte : la *Concordance* de Dutripon ; pour les Pères : les œuvres de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome et de saint Bernard ; pour les grands classiques : Bossuet, Bourdaloue et Massillon ; pour la théologie : La *Somme* de saint Thomas et les *Dogmes théologiques* du Père Petau ; pour le droit canon : la *Discipline* de Thomassin, l'*Analyse du Corpus Juris*, l'*Histoire des Conciles* et le *Manuel des Conseils de Fabrique ;* pour l'histoire abrégée, mais savante : la *Bible sans la Bible*, de Gainet, et l'*Histoire de l'Eglise*, de l'abbé Drioux ; enfin pour la grande histoire : le *Maître des Maîtres*, Baronius. J'ai déjà fait observer, je répète, avec joie, presque avec fierté, que, dans la renaissance contemporaine des études ecclésiastiques, le diocèse de Langres a donné pour sa part, saint Thomas, Bellarmin, Petau, Bolland, Giry, Rohrbacher et Baronius. On serait fier à moins. L'ancien évêque de Langres, attentif, sur son siège d'Arras, à ce beau mouvement dont l'initiative lui revient, s'en exprime avec une allégresse dont vous retrouverez souvent l'écho dans sa correspondance.

Les éditions Louis Guérin affectent le format in-4° mis en vogue par l'abbé Migne. Texte et traduction, tout est soigné. Par la com-

binaison des frais, on a tâché de donner plus beau que Migne et meilleur marché. Ce sont livres de bonne consommation.

En 1864-1865, le jeune éditeur, consultant plus son zèle que ses forces, se trouva, au milieu de cette production incessante de volumes, à court d'argent. On vit alors l'estime que faisait le public de cette maison et de ceux qui la conduisaient. Evêques, ecclésiastiques, magistrats, députés, gens de bien : tout le monde vint à leur secours, en un clin d'œil ils furent remis à flot ; et, grâce à leur énergie, le pilote put payer les frais de réparation dans la voilure de sa barque.

Ceux qui connaissent les arcanes de la librairie ecclésiastique ne s'étonneront point qu'un navire si chargé ait essuyé son grain en haute mer. En général, les catholiques, en particulier les prêtres, achètent trop peu de livres. Ils n'en achètent pas, disent-ils, parce qu'ils sont trop chers ; tandis qu'au contraire, les livres sont trop chers, parce qu'on n'en achète pas. Si chaque ecclésiastique dépensait, par an, seulement dix francs de plus pour sa bibliothèque, ce serait le salut de la librairie, et pour l'Eglise une grande fortune. Malheureusement, ils sont trop nombreux, les chrétiens qui achètent leur moutarde à Dijon, leurs pains d'épices à Reims, leurs madeleines à Commercy, leurs confitures à Bar, leurs fromages à Gruyère, leurs vins dans les bons crus de Bourgogne, Bordeaux, Champagne, et leurs livres... chez les marchands d'almanachs. Les livres invendus renchérissent d'autant qu'ils restent plus en magasin. A la fin, on remet en pâte Bourdaloue, Bossuet, saint Augustin, saint Thomas, et, pendant qu'on détruit les livres, on exécute les éditeurs... Et le clergé manque de livres [1].

C'est un des côtés navrants de l'histoire de la France chrétienne. Je n'en parle pas sans tristesse, mais, malgré ma tristesse, je veux sonder cette fondrière.

Les naïfs s'imaginent que les auteurs se procurent l'or à discrétion et que les éditeurs catholiques sont des Rothschild. La vérité toute simple est que les auteurs sont les martyrs de la plume, et que les éditeurs ne subsistent qu'en tirant le diable par la queue. A la fin, presque tous succombent ; servir l'Eglise comme éditeur c'est se mettre la corde au cou. Je cite des faits :

En 1822, Lebel fait, à Versailles, ces belles éditions, si recherchées, de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, *Vies des Saints*. Lebel,

1. Je sais que la pauvreté de plusieurs est une excuse ; c'est aussi, souvent, un prétexte, et rien de plus.

négligé des clients, se trouve en déficit de 200.000 francs, somme considérable pour le temps, et se brûle la cervelle.

En 1834, les frères Gauthier, de Besançon, éditeurs de Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Feller, Bergier, Conférences d'Angers, succombent.

En 1835, la *Société catholique des Bons Livres*, fait la culbute avec un stock dans lequel se trouve l'*Histoire de l'Eglise gallicane*.

En 1837-38, la *Bibliothèque ecclésiastique*, dirigée par l'abbé Dassance et Desprez, publie Henrion, Feller, Libermann, Delalle et dépose son bilan avec 200.000 francs de déficit.

En 1842, Parent-Desbarres, éditeur de l'Encyclopédie Glaire et de la collection des grands historiens contemporains, fait faillite.

En 1846, Albanel, éditeur de saint François de Sales, Guilloré, Billuart, se trouve au-dessous de ses affaires. Martin, séparé d'Albanel, édite les Conférences du Père d'Argentan et subit le même sort.

En 1847, Pélagaud-Lesne, éditeurs de Bailly, Bonnardel, Guillet, Croiset, Duquesne, Gillot, le Père Lejeune, font le plongeon.

En 1848, Mellier fils, qui a repris les Pères d'Albanel, édité saint Liguori, Crétineau-Joly, Drach, Jessé, Clément, boit ou fait boire le bouillon à son tour.

En 1850, l'Encyclopédie du XIXe siècle, de Saint-Priest, a des malheurs.

En 1853, les frères Guyot, de Lyon, éditeurs de Grenade, Saint-Jure, Godard, disparaissent dans l'eau.

En 1857, Motton, successeur des Guyot, édite le *Guide des Curés* et s'enfonce.

En 1868, c'est le tour de Martin-Beaupré. Brunet, d'Arras, se coule avec un Billuart.

En 1870, Louis Gauthier, de Lyon, s'ensevelit sous les ruines des *Actes des Saints*.

En 1872, Walzer met dans les livres 60.000 francs d'économies et n'est sauvé que par l'accession de son patron Louis Vivès.

En 1875, la vieille maison d'Adrien Leclère édite l'*Histoire des Conciles* de Héfelé, l'*Histoire de l'Eglise gallicane* de Jacger, et, se trouvant en déficit, cède aux frères Poussielgue la suite de ses affaires.

En 1875, Palmé transforme sa librairie en Société catholique, parce que ses publications catholiques ont absorbés 1.500.000 francs qui dorment en magasin.

En 1876, Migne meurt, mais sauvé par un incendie. Son fonds

est vendu 350.000 francs aux frères Gaume. Avant l'incendie, Migne devait, paraît-il, de deux à trois millions ; il reçut des compagnies 3.500.000 francs. Sans cela, il y eût eu une effroyable liquidation.

En 1834, les frères Gaume, victimes d'un incendie, étaient perdus sans le clergé, qui, sympathique aux belles éditions des Pères, les plus belles avant celles de Vivès, vint à leur aide de toutes les façons.

Si les autres éditeurs catholiques, Périsse, Lecoffre, Poussielgue, Casterman, etc., n'ont pas fait naufrage, cela vient des avantages qu'ils tirent des classiques, ou de la vente des livres d'histoire et de romans, ou de la commission qu'ils reçoivent de certaines sociétés savantes ou charitables ; cela vient enfin de ce qu'ils ne sont pas exclusivement voués à la librairie ecclésiastique.

Telle est, en gros, la fortune de nos éditeurs. Quant à la fortune des auteurs, on devine, par ce seul fait, ce qu'elle peut bien être. Sans doute, elle n'est pas l'objectif de leurs travaux, et s'ils se crucifient à la plume, c'est surtout parce que leur mission n'est qu'une dérivation immédiate et une application heureuse du mandat apostolique. Souveraine est, dans l'Eglise, la puissance infaillible du Pape, grande est l'autorité des évêques, mais grand aussi est le rôle des auteurs ecclésiastiques. Sans posséder un titre hiérarchique ni exercer d'autre pouvoir que celui du talent, ils sont à la fois docteurs, législateurs et juges. L'Eglise, qui sait qualifier les choses parce qu'elle sait les comprendre, a créé pour les plus éminents la désignation de Père de l'Eglise. Mais leur vocation est grande, surtout parce qu'elle est ingrate et habituellement méconnue. Sauf quelques matadors qui exploitent une veine ou tirent profit d'une situation, la plupart, même parmi les meilleurs, sont réduits à la plus glorieuse pauvreté. Si vous comparez, à leurs petits bénéfices, les milliers de francs dépensés pour achat de livres, les milliers de francs risqués pour publier ses premiers ouvrages, et les incessants découverts imposés à leur condition, même illustre, vous verrez qu'écrire au service de l'Eglise, c'est un secret pour mourir de faim. Nos écrivains sont tous confesseurs, presque tous sont martyrs. Oui, dans nos vieilles sociétés chrétiennes, au milieu de nos populations blasées, avec un clergé d'ailleurs honorable, même parfait, si l'on veut, la plume est la palme des immolations, et je n'en sais point qui en symbolisent de plus dures. Et c'est pour cela qu'on les aime : *O crux, ave, spes unica.*

Avant de congédier notre *éditeur*, je dois ajouter que le Saint-

Siège, pour récompenser M. Louis Guérin de tant d'intelligence, d'activité, de zèle mis dans la presse au service de l'Eglise, le nomma chevalier de Saint-Sylvestre.

Je reviens à notre *auteur*.

Une fois à Bar-le-Duc, l'abbé Guérin conçut, pour sa part d'auteur, un plan d'ouvrages pouvant fournir aux prêtres l'ensemble des *Lieux théologiques*. C'est le rêve de l'esprit humain de viser, ici-bas, à l'absolu. Nous sommes tellement faits pour la claire vue, en Dieu, de toute vérité, que, même au milieu des ombres et des infirmités de la terre, les humbles même ne peuvent s'empêcher d'en poursuivre l'impossible programme. Homme de spéculation ou d'action, écrivain ou conquérant, malgré les obstacles qui s'opposent à nos meilleurs désirs, nous aspirons toujours à l'empire universel. Pour sa quote-part, sans donner de la tête dans les chimères, sans vouloir se couvrir de collaboration dissimulée, l'abbé Guérin entreprit, disons-nous, de créer une bibliothèque de livres que tout prêtre doit premièrement consulter. *Hic opus, hic labor est.*

Le premier travail qui sollicita ses efforts fut une collection historique et pratique des conciles. Les conciles, par leurs décrets, lorsqu'ils sont approuvés par le Saint-Siège, font loi dans l'Eglise. Saint Grégoire le Grand voulait qu'on révérât, comme les saints Evangiles, les quatre premiers conciles ; le pape saint Sirice disait : « Qu'il ne soit permis à aucun prêtre d'ignorer les canons des conciles », et cette parole, pendant douze siècles, avait été la règle de l'Eglise. Dès les premiers temps, on avait eu les collections usuelles de Denys le Petit et de Martin de Brague ; au Moyen-Age, on étudiait Yves de Chartres et Gratien ; jusqu'à la Révolution, sur la table de tout ecclésiastique, à côté de la Bible, vous voyiez les Sommes abrégées de Bail, de Carranza, Le Long, Schramm, la *Synopse* du Père Labbe, la *Notitia* de Cabassut, ou *l'Analyse des Conciles* du Père Richard. La Révolution fit, en France, table rase du droit ecclésiastique, et, après la Révolution, l'Eglise, restaurée par le Concordat, accepta ce renversement plus encore qu'elle ne le subit. Il en résulta qu'en France on ne s'occupa plus des conciles, même au point de vue de l'érudition. A part l'ouvrage des frères Lamennais sur la *Tradition de l'Eglise* pour l'institution des évêques, vous ne voyez rien pendant plus de quarante ans. Deux laïques, que cela soit dit à leur éternelle gloire, essayèrent de rompre la glace de l'indifférence ; mais les ouvrages, d'ailleurs trop élémentaires, d'Edouard Alletz et de Roisselet de Suclières n'eurent que des succès médiocres ; un autre laïque, devenu prêtre plus tard,

essaya vainement de provoquer, pour régulariser la situation, la tenue d'un concile national : il parlait aux rochers, son appel s'évanouit dans les airs. L'omnipotence est douce au cœur de l'homme, il est difficile de lui en arracher l'usage, surtout lorsqu'il se colore des meilleurs prétextes et se relève par d'incontestables vertus. Enfin, le mouvement de 1849, introduit par Pie IX, amena la reprise des conciles provinciaux, au milieu d'un enthousiasme qui tomba bientôt comme un feu de paille. L'Empire vint, qui nous riva, par sa casuistique d'Etat et sa pression administrative, aux vieux errements des Articles organiques et au régime d'absolutisme dans l'Eglise comme dans l'Etat.

L'abbé Guérin s'était dès longtemps préoccupé de cette situation fausse et fâcheuse. En compagnie de l'abbé Tilloy, depuis auteur des *Schismatiques démasqués*, titre qui en dit à lui seul plus que l'ouvrage, et qui n'en dit pas trop, Paul Guérin avait étudié à fond les grandes collections de Hardouin, Labbe, Cossart et Binius. De prime abord, les deux jeunes prêtres, l'un, professeur à Saint-Dizier, l'autre curé de Hauteville, ne savaient pas bien où Dieu les menait. Dès le début, ils rêvaient de provoquer, en faveur de la discipline canonique, un retour analogue au rétablissement de la liturgie. Provisoirement, pour le provoquer, ils s'instruisaient avec la plus belle ardeur. L'abbé Tilloy, lancé dans le ministère des collèges de Paris, fut plus tard distrait par les devoirs de sa charge. L'abbé Guérin, longtemps absorbé par ses études hagiologiques, ne put suivre ses premiers commencements ; mais à Bar, mieux instruit par l'expérience, il se rabattit sur une actualisation de l'écrit du Père Richard, actualisation qu'il pouvait procurer, grâce à sa science personnelle des conciles. Ce fut, après les Petits Bollandistes, sa grande sollicitude.

L'ouvrage du Père Richard était en haute estime. *Le Journal ecclésiastique* (mars 1772) en loue, sans réserve, *la solidité et l'exactitude ;* dit qu'il tient un juste milieu entre les *grandes collections et les abrégés imparfaits, inexacts, insuffisants*, et ajoute qu'étant de toute façon *à la portée de tous les ecclésiastiques, il rend inexcusables et coupables ceux qui refuseraient d'en faire l'acquisition et leur étude particulière.*

*L'Année littéraire* (1772, lettre 9, num. 8, p. 190) le recommande aussi chaleureusement, non seulement aux ecclésiastiques, mais à quiconque veut apprécier philosophiquement les faits historiques, étudier les institutions, les mœurs de chaque peuple, le caractère de chaque siècle. Le *Journal encyclopédique* (1er juin 1772)

expose *l'importance, l'utilité,* mais aussi les difficultés presque insurmontables d'une entreprise dont « l'estimable objet est de procurer aux chrétiens qui s'intéressent à la perpétuité de la foi tous les canons des conciles exactement traduits, intelligemment expliqués... » et le R. P. Richard, continue-t-il, « a prouvé, par le succès de cette entreprise, qu'il n'est pas de difficultés pour la science et le zèle, réunis au travail assidu ». Malgré ces éloges mérités, et bien que le R. P. Richard ait tellement réussi dans son travail qu'il serait difficile de mieux faire sans lui, ce travail est perfectible, comme toute œuvre d'érudition. « C'est pourquoi, dit l'abbé Guérin, je l'ai entièrement remanié. Je l'ai surtout dépouillé de cette teinte de gallicanisme qui tache la science ecclésiastique en France, à cette époque, science d'ailleurs si solide et puisée aux vraies sources[1]. »

Voici le plan de l'ouvrage.

Les conciles s'y présentent dans l'ordre chronologique ; pas un seul n'est omis.

Dans un *historique* succinct, on expose les circonstances qui ont motivé chaque concile, à quelle époque il a été tenu ; on en raconte brièvement la convocation, l'ouverture, la session, avec les discussions et incidents principaux qui s'y sont produits.

Un *sommaire* indique, résume, classe les matières que concernent les décrets d'un concile.

Une *traduction* libre retraduit en français, sans en rien retrancher, tous les décrets des conciles tels qu'ils sont dans les sources, les éclaircit, en précise le sens. Pour les conciles généraux, à cause de leur plus grande autorité, il a mis le texte latin en regard de la traduction.

Cette traduction est complétée par un *commentaire* ou par des *notes* où les canons sont rapprochés des diverses interprétations qui en ont été faites, des usages du temps et du lieu, des autres décisions relatives au même objet ; on constate les résultats qu'ils ont produits, la permanence de chaque loi, ses modifications, sa cessation. On y fait aussi connaître l'origine, la nature, les progrès, la gravité de chaque erreur, et comment celles de notre temps se trouvent réfutées d'avance dans les anciennes définitions de l'Eglise.

Outre les décrets des conciles, l'auteur a reproduit intégralement ou analysé certaines pièces, propres à jeter quelque jour sur

1. *Les Conciles généraux en particulier,* t. I, p. v.

les questions agitées par les conciles. De plus, il a inséré, entre autres, plusieurs documents de la plus haute importance, relatifs au domaine temporel du Saint-Siège, documents découverts par l'infatigable investigation du Père Theiner, préfet des Archives secrètes du Vatican.

Le tome premier débute par un traité des conciles, abrégé de la doctrine de l'Eglise sur l'origine de ces saintes assemblées, sur leur utilité, sur leur autorité, sur leur convocation, etc. De plus, il contient leur histoire et leurs actes depuis le concile de Jérusalem jusqu'à l'an 688 ; le second va jusqu'à 1325, le troisième, jusqu'à 1868. Chaque volume se termine par une table *alphabétique* des conciles ; le troisième a, de plus, une table générale des *matières*, la disposition typographique aide, au reste, beaucoup au facile emploi de l'ouvrage. A la page de gauche, en tête du verso de chaque feuille, on lit, comme titre courant : « Conciles de tel siècle » ; à droite, en tête du recto : « Conciles de tel endroit, en telle année ». Dans le texte, le titre de chaque concile se détache par un gros caractère ; le nom latin est placé au-dessous. Vient ensuite le sommaire numéroté, qui résume les faits et les canons. Chaque canon est à la ligne avec son numéro d'ordre ; le texte est entre guillemets, pour le distinguer des commentaires.

Outre son travail de correction et d'addition, l'abbé Guérin a, en propre, dans cet ouvrage, une foule d'observations où il résume ses vues sur l'histoire et ses opinions sur les affaires présentes. Ce recueil de pensées, sentences et opinions sur les affaires de l'Eglise, s'il n'occupait trop de place, serait ici d'un haut intérêt, et, pour la peinture de l'homme, le meilleur trait. Dans l'impossibilité de citer beaucoup, je produirai cependant quelques passages : ce sera, en même temps, un échantillon du style et une indication des sentiments de mon héros.

Voici, par exemple, son jugement sur l'état actuel du clergé : « C'est aujourd'hui, dit-il, que l'indulgence est salutaire, surtout en France : jamais, dans aucun siècle de l'Eglise, on ne vit moins de scandale ; aucune page de l'histoire ecclésiastique ne nous présente un clergé aussi régulier. Quelles sont les circonstances qui font porter à cette indulgence de si heureux fruits ? Au risque de me tromper, je me hasarde à citer l'excellente préparation que reçoit le clergé dans les petits et les grands séminaires ; la modicité de sa position, qui ne peut plus être un but d'ambition ; la perte de ses anciens privilèges, laquelle l'expose, s'il commet le moindre scandale, à la honteuse comparution devant les tribunaux

ordinaires, à la critique souvent malveillante d'un monde qui ne pardonne rien aux ecclésiastiques, et aux attaques de la presse, généralement hostile ; il y a du mal dans ces dernières circonstances, mais Dieu en tire le bien. On maintiendra cette régularité du clergé français, si l'on continue à n'ordonner que des hommes mûrs, d'une vertu éprouvée ; si on ne leur confie pas trop tôt des fonctions dangereuses pour leur âge ; si on les a accoutumés à la piété, à l'étude, si on leur a inspiré l'horreur de la bonne chère et du jeu, par lesquels quelques-uns pourraient être tentés de tromper les ennuis de l'isolement. Enfin, ce clergé si régulier, si fidèle à ses devoirs, si dévoué dans les épidémies, si zélé pour l'Eglise, conservera son grand empire sur les âmes, s'il ne sort jamais de la modération, de la patience, de la modestie, de la douceur, de l'urbanité, de toutes les attentions, de toutes les précautions dictées par ce tact des convenances chrétiennes qui ouvre le chemin des cœurs[1]. »

A propos du Moyen-Age, il dit : « Quant à son droit public en lui-même, les uns le trouvent horrible, parce qu'au lieu de se transporter eux-mêmes en esprit à cette époque pour le juger, ils transportent ce système au XIXe siècle, avec lequel il jure nécessairement ; d'autres, adoptant cette constitution de la société chrétienne au Moyen-Age comme un type parfait et permanent qui convient à toutes les époques, s'indignent que tous les catholiques ne cherchent pas à la prôner et à la rétablir. La vérité se trouve entre ces deux exagérations : l'Eglise, faite pour guider l'humanité sous tous les cieux, dans tous les temps, sous tous les régimes politiques, n'est inflexible que lorsqu'il s'agit de ce que Dieu a révélé et établi et dont il lui a confié le dépôt pour le salut éternel des hommes : elle sait modifier le reste et se faire toute à tous pour attirer toutes les âmes à Jésus-Christ[2]. »

Pour le temps présent, il émet souvent le vœu d'un retour au droit canon, à la discipline de Trente. En ce qui regarde les évêques : « L'évêque, dit-il, ayant trois rapports principaux avec l'Eglise universelle dont il tient tous ses pouvoirs, avec l'Eglise qu'il est appelé à gouverner, avec l'Etat qui lui donne des droits, des prérogatives, et envers lequel il a des devoirs, il paraît juste que les trois termes de ces rapports contribuent à la promotion de

1. *Conciles*, t. I, p. 11. Voir encore les pages 295, 392 et 536.

2. *Conciles*, t. II, p. 401. Voir encore aux pages 84, 156, 317, 452, 472 et 611.

l'évêque. Puisque, d'après les Concordats, l'Eglise que le prélat doit gouverner n'a plus le droit ni de l'élire. ni de le présenter, ni de le choisir entre plusieurs, ne serait-il pas convenable que le chef de l'Etat, avant de présenter un évêque, consultât un peu sa future épouse, s'informât de ses sentiments et en tînt compte[1] ? »

Après le concile du Vatican, pour compléter son œuvre, Mgr Guérin publia l'histoire et les actes de cette auguste assemblée sous ce titre : *Concile œcuménique du Vatican, son histoire, ses décisions*, avec tous les documents relatifs à ses délibérations, Mgr Guérin nous donne, en deux cents pages, plutôt les actes et les pièces justificatives que l'histoire même du Concile. L'heure de l'histoire, il est vrai, n'était pas venue, et, à moins de l'inventer, on ne pouvait l'écrire. L'auteur s'est donc contenté de produire un *Regestum ;* Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn ; Mgr Pelletier, camérier du Pape ; le Père Sambin, jésuite; nous-même, au tome XIV de l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, avons présenté un travail analogue. A la page 187, l'auteur dit : « Quant aux évêques qui avaient, pendant les discussions, émis un avis contraire à la proclamation de l'infaillibilité pontificale, ils firent voir, par leur conduite ultérieure, qu'ils savaient comprendre et accomplir le devoir épiscopal. Comme membres du concile et avant la définition et proclamation du dogme, leur mission était d'exposer avec liberté leur sentiment ; ils concouraient ainsi à rendre plus évidente la validité du concile. Car, qui dit acte conciliaire dit délibération ; qui dit délibération dit discussion ; la bonne discussion est celle où chacun propose, explique, soutient son sentiment. Avant de décider une chose, il faut en voir le pour et le contre. Les partisans du contre jouent dans la discussion un rôle utile : un sentiment erroné oblige d'approfondir, d'élucider davantage la vérité qu'il combat. Ce procédé est si logique et produit une telle lumière que saint Thomas l'emploie, même pour les vérités incontestables. » On ne peut contester ce jugement, mais il faut, pour la vérité de l'histoire, y ajouter quelque chose.

Ce que l'histoire y ajoutera ce sont des anathèmes : 1° contre le parti-pris, deux ans avant le concile, de répandre dans tout l'univers un mémoire frauduleux pour fausser la tradition et surprendre le sentiment de l'épiscopat ; 2° contre la publication,

1. *Conciles*, t. III, p. 276. Voir encore pages 87, 91, 103, 128, 148, 156, 195, 227, 518.

avant et pendant le concile, en dehors de cette assemblée, d'une foule de brochures, pas toutes anonymes, dont pas une n'a été rétractée ni combattue, comme elle aurait dû l'être par les auteurs connus ; 3° contre la complicité du parti gallican avec des gouvernements rationalistes et de sectaires ennemis de la France ; 4° contre la fuite des opposants avant la séance de promulgation solennelle de l'infaillibilité dogmatique des Pontifes romains ; 5° contre le départ irrégulier de plusieurs autres et notamment sur le scandale donné par un évêque qui jeta dans le Tibre les actes préparatoires du concile ; 6° contre la réunion projetée, à Gap, de plusieurs prélats fugitifs, pour dresser un acte par lequel ils déclaraient ne devoir se soumettre à la Constitution *Pastor æternus* qu'après son *acceptation par le Conseil d'Etat*, et sur la nécessité où fut Pie IX de préparer une bulle d'excommunication contre les auteurs de cette pièce schismatique, si elle venait à paraître ; 7° contre l'habileté avec laquelle les meneurs soumis au for ecclésiastique se sont retranchés, avec leur erreur, sur le terrain politique, dans le symbole ondoyant du catholicisme libéral ; 8° contre l'exécrable hypocrisie du jansénisme de la nouvelle secte, qui, après avoir étonné le monde par ses excès, ose poursuivre, par les voies souterraines de la diplomatie et avec l'appui des ennemis de la sainte Eglise l'obtention d'un chapeau de cardinal, chapeau dont la poursuite ne lui a rapporté jusqu'à présent que des calottes. Pour nous, humble soldat de l'Eglise militante, nous ne pouvons avoir pour ces énormités que des flétrissures. Quand le loup est dans la bergerie, sous le déguisement d'un pasteur, c'est charité que de crier au loup.

L'abbé Guérin a prêté son nom à un ouvrage auquel il n'eut pas le temps de prendre part : *Le Palmier séraphique*, vie des saints de l'Ordre de Saint-François, douze volume in-8°.

Pour une grande partie traduit du flamand par plusieurs plumes, ce recueil manque un peu d'unité pour le style et contient quelques inexactitudes qui ne l'empêchent pas d'être très complet et plein d'onction. Nous nous abstiendrons donc d'en parler, tout en louant l'initiative, en honorant le travail et en déclarant que le livre a été revêtu de tous les suffrages qui en constatent l'utilité et en assurent le crédit.

En 1874, l'hagiographe, éprouvé à l'école des saints, résumait dans un petit écrit les élans de la piété. Cet ouvrage, intitulé : *Elévations de l'âme pieuse*, un volume in-18 de 600 pages, comprend des prières pour la communion, pour les fêtes et les

mystères de l'année et une méthode pour entendre la sainte messe. Par sa nature même, il se refuse à l'analyse; ce sont des effusions de tendresse, nourries de fortes doctrines et puissantes par leur sincérité même. Malgré la concurrence redoutable de Bossuet, le livre, qui n'est point fait pour la lecture, se lit avec plaisir. « Ça va droit à l'âme », comme disait une dame. Classique dans les séminaires et les maisons religieuses, il a fait moins de bruit que de besogne. Cependant, il n'a pu se dérober entièrement aux honneurs de la publicité. Plus de soixante journaux, entre autres l'*Univers*, le *Monde*, la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, la *Revue du Monde catholique*, les *Annales catholiques*, le *Polybiblion*, en ont fait l'éloge. Parmi cette multitude de témoignages favorables nous en citerons seulement deux :

« Le but de l'auteur, dit A. de Russac, est de disposer *l'âme pieuse* aux sentiments que doit inspirer la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; mais comme l'Eucharistie est l'abrégé de toutes les merveilles divines, il les y fait contempler toutes comme dans un céleste miroir, et son image devient ainsi un admirable résumé de toutes les vérités enseignées par la philosophie et la théologie catholiques. La méthode qu'il emploie est digne de la sublimité des matières qu'il traite : il s'inspire sans cesse de l'Ecriture sainte, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, des grands théologiens et des maîtres de la vie spirituelle les plus autorisés. C'est l'unique moyen de penser noblement de sujets surnaturels et de fournir à la piété des aliments sains et solides : le miel de la littérature pieuse se doit recueillir des fleurs qui éclosent sur les sommets élevés, entre le ciel et la terre. Les Bossuet, les Fénelon, les François de Sales, ne dédaignent pas de puiser à ces sources sacrées, malgré la fécondité de leur génie : chez eux, les effusions du cœur, les contemplations de l'esprit émanaient de l'érudition religieuse ; l'aigle de Meaux ne planait dans de si hautes régions et ne pénétrait toutes choses d'une vue si perçante et si profonde, qu'en la compagnie des aigles de Pathmos, d'Hippone et d'Aquin.

« L'auteur des *Elévations de l'âme pieuse* est de ceux qui savent s'assimiler les pensées de l'antiquité, et semblent créer ce qu'ils empruntent, selon l'ingénieuse expression de La Bruyère ; son style, toujours pur et élégant, est agréablement varié, parce qu'il reflète toutes les beautés des divers sujets à travers lesquels il coule comme une eau limpide. »

« Tout ce que ce livre renferme, lit-on dans le *Monde*, est tiré

du fond même de la foi et emprunté à la plus saine théologie. Sa substance est la moelle de la doctrine sacrée. L'Ecriture sainte, les Pères et les Docteurs de l'Eglise en ont fourni la matière ; mais façonnés par une main habile, tous ces matériaux ne forment plus qu'un même tout harmonieux ; ces fils, de provenance diverse, ont été si bien entrelacés qu'ils composent un seul et même tissu délicat et fin ; ces fleurs cueillies de toutes parts se sont fondues dans l'unité du même parfum, dans la suavité d'un même miel.

« La sainte messe et la sainte communion, voilà le foyer de la vie chrétienne ; c'est aussi le centre des *Elévations de l'âme pieuse*. C'est là que tout converge et se concentre. C'est à cette source de la vie spirituelle que l'âme est sans cesse ramenée d'un bout à l'autre du livre. Là est l'unité de l'ouvrage, et cela devait être. »

Nous donnerons encore l'appréciation de l'abbé Vouriot, vicaire général de Langres, aussi bon juge des œuvres de piété que bon maître du contentieux administratif : « Je suis bien en retard, écrivait-il à l'auteur, pour vous remercier de vos *Elévations de l'âme pieuse*. Je voulais, avant, lire, et je suis tellement absorbé par notre administration, que je ne trouvais pas un moment pour le faire. Mais le médecin m'ayant condamné à aller prendre les eaux, j'ai profité de ce loisir forcé pour lire votre ouvrage. C'est le seul livre de lecture pieuse que j'aie emporté, afin de m'en servir pour mes exercices de piété. Je l'ai donc savouré tout à mon aise, et il m'a fait passer de délicieux moments. Il y a surtout des paraphrases qui m'ont ravi. Je vous félicite bien sincèrement de ce beau et bon travail, dont je ferai désormais mon *Vade mecum*. »

L'année suivante, Mgr Guérin, changeant de sujet, publiait un *Catéchisme politique* à l'usage des Français, un vol. in-8° de 934 pages. L'idée de cet ouvrage paraît impliquer une contradiction. Un catéchisme par demandes et réponses est nécessairement un livre très précis, bref et décisif dans sa brièveté ; la politique, au contraire, se plaît dans les à-peu-près et les équivoques, elle se régale de viandes creuses et de pâtes soufflées. Nous avouons ingénument ne pas l'avoir abordé sans crainte, et, à cause de son volume, avec un certain effroi. Nous nous abusions. L'auteur, par un tour de force de sa façon, vous fait lire neuf cents pages sans qu'il y paraisse. Dans sa discussion, il chemine à travers les méandres de son sujet avec un fil sauveur et intéresse autant qu'i instruit. Le livre a tout l'agrément du journal ; il a, en plus, la

sûreté du savoir, la solidité de la doctrine, le charme du style. Vaste dans son plan, très positif dans ses idées et dans les faits, rarement personnel, jamais aventuré, c'est plutôt une *somme* qu'un *catéchisme*, car, s'il a de l'un la simplicité, de l'autre il a toute la force. Pour nous, c'est le chef-d'œuvre de Mgr Guérin. En le lisant, on sent qu'il est là chez lui, qu'il perce son sujet d'un regard profond et qu'il abrège tout parce qu'il voit tout. Très supérieur à Rousseau et à Montesquieu, vraiment chrétien dans ses principes, tempéré partout de discrétion et de bon sens, l'auteur n'est pas seulement homme de cabinet, on voit qu'il entend les affaires et les gouvernements, on devine qu'il gouvernerait un diocèse aussi bien qu'il compose un livre.

Nous donnons ici, d'après la *Bibliographie catholique*[1], l'analyse de l'ouvrage :

« La marche générale, dit l'abbé Postel, est celle-ci, à travers vingt chapitres servant de division.

« Quelle est l'origine de la société? est-elle naturelle ou conventionnelle? Elle est naturelle de volonté divine, ainsi que le montrent et l'histoire et les Livres sacrés, malgré les paradoxes de Jean-Jacques Rousseau et de Darwin, confondus par tout l'être humain, ses instincts, ses penchants, ses attributs, ses qualités, ses défauts mêmes et ses besoins. — Le second chapitre, prenant cette société naturelle et primordiale que les erreurs anciennes avaient corrompue, la fait voir perfectionnée par le Décalogue et le christianisme. Ici abondent les points de vue supérieurs, les développements curieux, intéressants, instructifs : abolition de l'esclavage, réhabilitation de la femme, assistance publique, devoirs réciproques des parents et des enfants, des maîtres et serviteurs, des patrons et des ouvriers, des supérieurs et des inférieurs; homicide, peine de mort, défense légitime, spectacles sanglants, guerre, duel, etc. ; les maux de la France et son relèvement impossible sans le retour aux lois du christianisme, qui ne sont point, au reste, celles du protestantisme. Ces pages sont pleines de bon sens et se recommandent par une saine morale.

« Nous passons de là à la fameuse arche, sacro-sainte disent quelques-uns, des principes de 89, invoqués à tort et à travers, mal définis, mal entendus, ignorés comme texte par la plupart de ceux qui les allèguent avec instance et solennité. L'auteur observe judicieusement que pour en disserter, il serait à propos

1. Novembre 1875.

de les connaître, puis d'en distinguer l'objet, de saisir la formule par laquelle on les a exprimés, le fond de vérité qu'ils peuvent contenir ; en outre l'intention des premiers rédacteurs, et le sens qu'on y a depuis attaché ou voulu attacher. Il faut en séparer religieusement et scrupuleusement l'alliage impur qu'y ont mêlé le philosophisme coupable du XVIIIe siècle et la ténébreuse franc-maçonnerie, laquelle, en 1791, possédait 30 millions de francs dans sa caisse, et sut les employer au renversement des institutions de la France (p. 130). Les fureurs de 93 furent la révélation du sens nouveau inventé par le génie du mal.

« Quant à la *souveraineté*, qui fait l'objet du chapitre IV, où l'on en discute la nature, l'origine, le dépositaire, les conditions, bornons-nous à dire que le *Catéchisme* s'exprime en vrai catholique, plaçant au-dessus des raisonnements du jour l'Evangile et l'enseignement de l'Eglise.

« L'ordre exige qu'on passe aux *formes* de gouvernement. Nous ne pouvons que louer, avant tout, les observations très sages de l'auteur sur le suffrage universel et sa pratique. Quant à la *forme* cherchée, il examine froidement laquelle convient le mieux à la France, tant pour la prospérité intérieure que pour ses relations avec les autres peuples, soit pour le progrès matériel soit pour le progrès moral. Il fait, au moyen de la statistique, le bilan des divers gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis plus d'un siècle. Il raconte par quelles phases la forme du gouvernement français a passé depuis 1870 jusqu'en 1875 inclusivement : origine du septennat, son but primitif, son organisation, les lois constitutionnelles du 26 février 1875, etc. Il n'est pas difficile de voir de quel côté notre homme d'Etat se range et il est impossible de n'être pas convaincu par la force et la netteté de ses raisons. Le récit des tentatives avortées de restauration monarchique est fait avec clarté, honnêteté, équité dans les jugements, c'est dire sévérité envers le centre droit. Nous n'en pouvons dire davantage, et nous renvoyons le lecteur au livre ; il ne trouvera mieux nulle part.

« Le gouvernement choisi, constitué, fonctionnant, il est indispensable d'assurer son mécanisme propre. Nous verrons donc comment ce mécanisme est organisé chez les autres nations, comment il l'a été en France d'après les diverses constitutions, et comment il doit l'être. Nous passons en revue les attributions du chef de l'Etat au triple point de vue législatif, exécutif, judiciaire ; la responsabilité des ministres, le droit de répression, celui de

déclarer la guerre, de faire les traités d'alliance et de commerce, les règlements d'administration publique, etc.

« Les deux chapitres suivants s'occupent de la Chambre haute et de la Chambre des députés, toujours en comparaison aux autres peuples d'Europe et d'Amérique. Enfin, viennent les questions des finances, du Conseil d'Etat, de l'administration intérieure, de la justice, de la liberté et de la sûreté individuelles. Aux principes généraux et aux discussions théoriques s'ajoutent ici les lois positives, de sorte que cette série de chapitres, nourris, substantiels, bien divisés, donne comme un véritable cours de droit, n'ayant rien d'aride et supposant à peine des études antérieures sur la matière.

« Il va de soi que la question des cultes n'est pas oubliée. Elle forme le sujet du seizième chapitre, où l'on remarquera la même dialectique serrée, la même sûreté de jugement, les mêmes sentiments honnêtes et chrétiens. L'auteur ne voit, à bon droit, dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont on a fait tant de bruit et dont l'ennemi menace perpétuellement, chez nous et ailleurs, le catholicisme seul, qu'une impossibilité notoire, un déni de justice, un danger palpable, une arme d'oppression au lieu d'un instrument de liberté. Il n'approuve point les articles organiques et en réclame l'abandon pur et simple. En quelques lignes il dissipe les terreurs qu'on a essayé de répandre au sujet du Souverain Pontife et de l'étendue de son pouvoir. Au surplus, il cite toujours les documents *in extenso*, ce qui ajoute à son travail le mérite d'un utile répertoire.

« Pour chaque question, ajoute la *Correspondance de Saint-Chéron*, il expose : 1° les Constitutions, lois et usages de tous les peuples d'Europe et d'Amérique (droit comparé) ; 2° nos diverses et successives Constitutions et lois françaises (c'est l'histoire du droit public et de la législation de la France) ; 3° l'état actuel de la législation et de la jurisprudence d'après les textes les plus récents, y compris ceux de 1875 (c'est un Code politique constitutionnel, administratif). Enfin, il émet son opinion sur les modifications à opérer, soit pour rendre une institution plus conforme aux principes, soit pour la mieux approprier aux circonstances.

« Cet ouvrage est donc, aux points de vue de l'érudition et du droit positif, le plus complet qui existe, on peut même dire qu'il est l'unique en ce genre.

« Il dispense d'une foule d'autres, il tient lieu de toute une

bibliothèque politique, il procurera à ceux qui le posséderont économie d'argent, de temps et de travail. »

La *Gazette des Tribunaux*, dont la compétence est ici fort remarquable, approuve tout dans cet ouvrage, sauf quelques opinions particulières de l'auteur. Voici, du reste, son appréciation de la partie judiciaire :

« Celui qui traite de l'organisation judiciaire mérite tout particulièrement d'être signalé. L'auteur a des idées très saines et très correctes sur l'administration de la justice. Il examine les divers systèmes qui ont été appliqués et préconisés, suivant les époques, pour la nomination des magistrats. Il fait ressortir, avec beaucoup de force et de justesse, tous les périls et tous les abus qui ont résulté et qui résulteraient encore de l'élection des juges. Avec le système électif, l'inamovibilité n'est pas possible. Le magistrat nommé à temps et appelé, au bout d'une certaine période, à se présenter devant ses électeurs, est certainement bien moins indépendant que celui qui est nommé par le pouvoir exécutif, mais qui a la garantie de l'inamovibilité.

« A propos du jugement des appels correctionnels, l'auteur signale le vice de la loi actuelle, d'après laquelle les juges du premier degré entendent seuls les témoins. Il fait ressortir l'anomalie qu'il y a à confier la revision des jugements attaqués à des magistrats devant qui ne sont pas produits les éléments de conviction qui ont déterminé la décision des premiers juges. Les critiques de l'auteur contre cette disposition de la loi sont très justes et très nettement exprimées.

« Une question sur laquelle nous ne saurions être d'accord avec lui, c'est celle du jury. Il voudrait que le rôle du jury, dans les cours d'assises, fût rempli par des magistrats. D'après son système, il y aurait douze magistrats appelés à se prononcer sur le fait et à répondre aux questions qui sont aujourd'hui posées aux jurés. Puis trois autres magistrats appliqueraient le droit. Nous ne pouvons pas comprendre quel serait l'avantage de ce système, malgré les explications et les développements que lui a donnés l'homme d'Etat. De deux choses l'une, ou bien l'on admet le jury, ou bien l'on veut que la justice criminelle soit rendue par des juges. Si on admet le jury, il faut qu'il soit composé de citoyens étrangers à la magistrature. C'est le système actuellement en vigueur. Mais si l'on veut que les magistrats participent seuls à l'administration de la justice criminelle, pourquoi dédoubler leur rôle? Pourquoi faire prononcer sur le fait par les uns et sur le

droit par les autres ? Il serait bien plus simple alors de charger les cours d'assises, exclusivement composées de magistrats, de juger au grand criminel comme le faisaient autrefois les anciens Parlements[1]. »

Le *Journal de Paris*, la *France financière*, l'*Univers*, le *Monde*, la *Revue du Monde catholique* font écho à ces appréciations. Le comte de Chambord dit que l'auteur a bien prouvé que la France doit maintenant choisir entre *l'eau bénite et le pétrole*, selon l'expression du grand évêque de Genève. C'est en effet sur toutes choses le dernier mot de l'auteur : il montre à la politique le chemin de l'Eglise.

En dehors de ses travaux, la vie de l'abbé Guérin n'offre pas d'incident historique. Professeur, il partageait son temps entre ses élèves et ses livres ; conseiller de son frère, le temps qu'il ne donnait pas au contrôle de la maison, il le consacrait au travail de cabinet. Pour mieux déterminer les sentiments qui les inspiraient, les deux frères avaient pris pour armes de librairie les deux images des patrons de l'abbé, saint Pierre et saint Paul, avec la devise du Psalmiste : *In medio Ecclesiæ laudabo te*. Le service de l'Eglise par la science et le dévouement, les œuvres et le savoir se résolvant en cantiques d'allégresse : telle était sa consigne, telle est la note d'appel de son avenir.

En 1868, se trouvant à Rome pour concerter avec le Père Theiner la publication de Baronius, il fut nommé par Pie IX camérier en habit violet ; en 1874, il fut fortement question de l'appeler au siège épiscopal de C***. Une vie irréprochable, une série ininterrompue de travaux scientifiques, des talents distingués, une solide érudition, une grande facilité de parole, un esprit charmant, une expérience formée par les affaires, des habitudes de modération, une situation de fortune, le rendaient, en effet, beaucoup plus digne qu'on ne pense de cette charge redoutable. On se heurta, je le crains, à cette objection de petits esprits, que le candidat n'avait pas moisi dans les bureaux d'administration diocésaine. A ce prix, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Anselme, saint Bonaventure, Bossuet, s'ils ressuscitaient, ne pourraient pas être nommés à l'épiscopat. Les chevaliers de la bande transversale les écarteraient comme ils faillirent écarter Gerbet, comme ils ont écarté Gaume, de Conny et plusieurs autres pour admettre les grands génies du petit protocole. C'est

1. Numéro du 1er octobre 1875.

insensé et pire encore. Le fait est que la pure pratique du petit papier diocésain n'est que le noviciat de l'amoindrissement et l'école de l'impuissance. D'autant qu'avec un régime de droit, on rend à peu près inutile la servitude des paperasses bureaucratiques. Je veux, pour l'épiscopat, de grands esprits ; plus ils sont grands, plus ils sont faits pour la mitre. Qu'ils sachent le droit canon, qu'ils soient hardis réformateurs, ennemis résolus des vieilles routines, à la bonne heure. Ceux-là seront les hommes d'avenir, les forts, les libérateurs, les thaumaturges. Nous les attendons à l'œuvre, et nous gardons, en particulier pour Mgr Guérin, un fraternel espoir :

*Insignem scriptis clerum pia cappa decorat,*
*Aptius ornet crux, pontificale decus.*

JUSTIN FÈVRE,
*Protonotaire Apostolique.*

*(A suivre.)*

# Joseph Fouché, duc d'Otrante

(1753-1821)

*(Suite)*

---

Troisième Partie

## L'EMPIRE, LES CENT-JOURS ET LA RESTAURATION

Nous abordons la période de disgrâce, période fort complexe : dans notre tâche nous serons aidé par Fouché lui-même, qui, dès le début de la seconde partie de ses Mémoires, déclare qu'il veut continuer à être franc, et à présent (il écrit en 1824) qu'il est éloigné des affaires, qu'il ne combat plus « que pour la justification de ses intentions politiques », il reconnaît, selon ses propres termes, « le vide des partis contraires qui se disputent les affaires de l'univers ».

« Pourtant, dit-il, il n'est que trop vrai, elles sont incurables, les plaies de l'ambition. En dépit de toute ma raison, je me sens encore poursuivi malgré moi par les illusions du pouvoir, par les fantômes de la vanité; je m'y sens attaché comme Ixion l'était à sa roue. Un sentiment pénible et profond m'oppresse.

« Et qu'on dise que je ne me montre pas avec toutes mes faiblesses, avec toutes mes erreurs, avec tous mes repentirs ! Voilà, je pense, une assez solide garantie de la sincérité de mes révélations. Je le devais, ce gage, à l'importance de cette seconde partie des Mémoires de ma vie politique ! Me voilà placé dans la rigoureuse obligation d'en retracer toutes les particularités et d'en dévoiler tous les mystères. Ce sera mon dernier effort. »

Et il ajoute : « C'est la partie la plus grave, la plus épineuse de mes confessions politiques. Que d'incidents, que de grands intérêts, que de personnages, que de turpitudes se rattachent à ces dernières scènes, à ce dernier acte d'un pouvoir fugitif ! »

## I

Nous avons vu comment Fouché fut disgracié et comment Napoléon le remplaça au ministère de la police par Savary, duc de Rovigo : dans ses Mémoires il nous raconte tout au long quelle fut la conduite de l'empereur vis-à-vis de lui, et nous donnerons son récit qui, d'ailleurs, est fort intéressant.

« Qu'on ne perde pas de vue, dit-il, que l'Empire était à l'apogée de sa puissance, que ses limites militaires ne connaissaient déjà plus de bornes. On était si ébloui de l'éclat de sa puissance, qu'on ne songeait déjà plus au chancre de cette guerre espagnole, qui, au Midi, commençait à ronger les fondements de l'Empire. Partout ailleurs Napoléon n'avait qu'à vouloir pour obtenir. Tout contrepoids moral avait disparu de son gouvernement. Tout pliait; ses employés, ses fonctionnaires, ses dignitaires n'offraient plus qu'une troupe d'adulateurs et de muets épiant ses moindres désirs. Enfin, il venait de frapper en moi le seul homme de son conseil qui eût osé modérer ses empiétements successifs; en moi il venait d'écarter le ministre surveillant et zélé qui ne lui épargna jamais ni les avis utiles ni les représentations courageuses.

« Un décret impérial me nommait gouverneur de Rome. Mais je ne crus pas un seul instant qu'il entrât dans la volonté de l'empereur que je fusse mis en exercice d'un si haut emploi. »

Il fit, dit M. Thiers, précéder cette résolution de deux lettres, l'une publique et pleine de témoignages consolants, l'autre secrète et plus sévère. Voici la seconde, que nous citons parce qu'elle est plus conforme à la vérité des choses :

Saint-Cloud, le 3 juin 1810.

Monsieur le duc d'Otrante, j'ai reçu votre lettre le 2 juin. Je connais tous les services que vous m'avez rendus et je crois à votre attachement à ma personne et à votre zèle pour mon service. Cependant il m'est impossible, sans me manquer à moi-même, de vous laisser le portefeuille. La place de ministre de la police exige une entière et absolue confiance, et cette confiance ne peut plus exister, puisque déjà, dans des circonstances importantes, vous avez compromis ma tranquillité et celle de l'Etat, ce que n'excuse pas, à mes yeux, même la légitimité des motifs.

Une négociation a été ouverte avec l'Angleterre, des conférences ont eu lieu avec lord Wellesley. Ce ministre a su que c'était de votre part qu'on parlait, il a dû croire que c'était de la mienne. De là un bouleversement total dans toutes mes relations politiques, et, si je le souffrais, une tache pour mon caractère que je ne puis ni ne veux souffrir.

La singulière manière que vous avez de considérer les devoirs de ministre de la police ne cadre pas avec le bien de l'Etat. Quoique je ne me défie pas de votre attachement et de votre fidélité, je suis pourtant obligé à une surveillance perpétuelle qui me fatigue et à laquelle je ne puis pas être tenu. Cette surveillance est nécessitée par nombre de choses que vous faites de votre chef sans savoir si elles cadrent avec ma volonté, avec mes projets, et si elles ne contrarient pas ma politique générale.

J'ai voulu vous faire connaître moi-même ce qui me portait à vous ôter le portefeuille de la police. Je ne puis pas espérer que vous changiez de manière de faire, puisque depuis plusieurs années des exemples éclatants et des témoignages réitérés de mon mécontentement ne vous ont pas changé, et que, satisfait de la pureté de vos intentions, vous n'avez pas voulu comprendre qu'on pouvait faire beaucoup de mal en ayant l'intention de faire beaucoup de bien.

Du reste, ma confiance dans vos talents et dans votre fidélité est entière, et je désire trouver des occasions de vous le prouver et de les utiliser pour mon service.

L'autre lettre était pour annoncer à Fouché qu'il le plaçait à la tête du gouvernement de Rome : « J'accepte, lui répondit-il, pour récompense des faibles services que j'ai été assez heureux de rendre à Votre Majesté. Je ne dois cependant pas dissimuler que j'éprouve une peine très vive en m'éloignant d'elle : je perds à la fois le bonheur et les lumières que je puisais chaque jour dans ses entretiens. »

« Cette nomination, nous dit Fouché, n'était qu'un voile honorable tissu par sa politique, pour couvrir et mitiger aux yeux du public ma disgrâce, dont ses familiers seuls avaient le secret. Je ne pouvais m'y méprendre : le choix seul de mon succeseur était un indice effrayant. Dans chaque salon, dans chaque famille, dans tout Paris enfin, on frémissait de voir la police générale de l'empire confondue désormais avec la police militaire du chef de l'Etat, et de plus livrée au dévouement fanatique d'un homme qui s'honorait d'être l'exécuteur des ordres occultes de son maître. Son nom seul excitait partout la défiance et une sorte de stupeur, dont le sentiment était peut-être exagéré. »

## II

En quittant le ministère, Fouché se fit un malin plaisir de brûler une partie de ses papiers. « Il me fallut aussi, dit-il, par position et par convenance, dévorer l'ennui de servir de mentor à Savary dans le début de son noviciat ministériel. On pense bien que je ne pouvais pousser la bonhomie jusqu'à l'initier dans les

hauts mystères de la police politique : je me gardai bien de lui en donner la clef, qui pouvait un jour contribuer à notre salut commun. Je ne l'initiai pas davantage dans l'art assez difficile de coordonner le bulletin secret, dont le ministre doit seul se réserver la pensée et souvent même la rédaction. Le triste savoir-faire de Savary dans ce genre m'était connu : jadis je m'étais procuré, sans qu'il s'en doutât, copie de ses bulletins de contre-police ; quelles turpitudes ! A vrai dire, impatienté de ses perpétuelles interrogations et de sa lourde suffisance, je m'amusai à lui conter des sornettes.

« En revanche, j'eus l'air de le mettre au fait des formes, des usages et des traditions du ministère ; je lui vantai surtout les vues profondes des trois conseillers d'Etat, qui, sous sa direction, allaient travailler comme quatre à exploiter la police administrative en se partageant la France. Il en était tout ébahi. Je lui présentai et lui recommandai de tout cœur les principaux agents et employés que j'avais eus sous mes ordres ; il n'accueillit que le caissier, personnage rond, et le petit Desmarets, dont je m'étais défié. Cet homme, doué d'un certain tact, s'était courbé vers le soleil levant par instinct. Ce fut pour Savary une vraie cheville ouvrière. Rien de risible comme de voir ce ministre soldatesque donner les audiences, épelant la liste des solliciteurs, confectionnée par les huissiers de la chambre, avec les notes de Desmarets en regard. Je ne manquai pas de lui dire que c'était pour avoir été trop bon que j'avais indisposé l'empereur, et que, pour mieux veiller sur ses jours si précieux, il devait se montrer récalcitrant.

« Bouffi d'une morgue insolente, il affecta, dès les premiers jours, d'imiter son maître dans ses fréquentes incartades, dans ses phrases coupées et incohérentes. Il n'apercevait d'utile, dans toute la police, que les rapports secrets, l'espionnage et la caisse. J'eus le bonheur de le contempler dans ses soubresauts et s'épanouissant le jour où je lui fis l'agréable supputation de tous les budgets qui venaient se perdre dans la caisse privée : elle lui parut une nouvelle lampe merveilleuse. »

Fouché se montre ici cruel et vindicatif : il nourrissait contre le duc de Rovigo une haine dont il laisse trop apercevoir les traces.

« Je grillais, continue-t-il, d'être débarrassé de cette pédagogie ministérielle ; mais, d'un autre côté, je cherchais des prétextes, afin de prolonger mon séjour à Paris. J'y faisais ostensiblement mes préparatifs de départ pour Rome, comme si je n'eusse pas douté un instant d'aller m'y installer.

« Enfin, ne recevant ni décision ni instruction, je chargeai Berthier de demander à Napoléon une audience de congé. J'en reçus pour réponse que l'empereur n'avait point encore assigné le our de mon audience et qu'il serait convenable, à cause des caquetages publics, que j'allasse dans ma terre attendre les instructions qui me seraient adressées incessamment. Je me rendis à mon château de Ferrières, non sans me permettre la petite malice de faire insérer dans les journaux de Paris, par voie détournée, que je partais pour mon gouvernement.

« Dans mon dernier entretien avec Berthier, il ne m'avait pas été difficile de pénétrer les dispositions de l'empereur à mon égard ; j'avais entrevu combien il était contrarié de voir l'opinion publique se prononcer contre mon renvoi et se prononcer contre mon successeur. On n'apercevait plus dans le ministère de la police qu'une gendarmerie et une prévôté. Tous ces indices me confirmèrent dans l'idée que je me déroberais difficilement aux conséquences d'une disgrâce réelle. »

Dans ses Mémoires, Fouché néglige presque toujours les dates ; ces faits se passaient, nous le croyons, vers le 26 juin 1810. Voilà déjà plusieurs fois qu'il nous parle de son château de Ferrières ; nous donnerons quelques détails d'après les notes de son éditeur. Le château de Ferrières est à trois quarts de lieue de la terre de Pont-Carré, bien d'émigré, à environ six lieues de Paris, que Fouché avait acquis à l'Etat, mais dont on assure qu'il avait payé l'exacte valeur à son propriétaire. Le château de Pont-Carré tombant alors en ruines, il paraît que Fouché le fit démolir et construire sur son emplacement des bergeries. Ferrières et Pont-Carré, réunis à d'immenses bois qui en dépendent maintenant, forment, dit-on, un des plus magnifiques domaines de France. C'est au château de Ferrières que Fouché s'est retiré d'abord après sa disgrâce, et ensuite après son retour de la sénatorerie d'Aix.

## II

Fouché s'était donc retiré à Ferrières : comme il s'en doutait, il ne devait pas y jouir longtemps d'un repos complet. Nous lui laisserons encore la parole : mieux que personne, il nous exposera les faits qui le concernent et qui se déroulèrent dans l'espace de quelques jours jusqu'à son départ pour l'Italie.

« A peine, dit-il, étais-je à Ferrières, qu'un parent de ma femme,

laissé à Paris aux aguets, arrive en toute hâte à minuit, m'apportant l'avis que le lendemain je serais arrêté ou gardé à vue et qu'on saisirait mes papiers. Quoique exagérée dans ces circonstances, l'information était positive; elle me venait d'un homme attaché au cabinet de l'empereur et attiré dans mes intérêts depuis longtemps. Je me mis à l'instant même à la besogne, enfouissant dans une cache tous mes papiers importants. L'opération finie, j'attends d'un air stoïque tout ce qui pourrait m'advenir. A huit heures, J..., mon émissaire de confiance, m'arrive à franc étrier, porteur d'un billet de Mme de V..., en écriture contrefaite, m'annonçant de son côté que Savary vient d'informer l'empereur que j'ai emporté à Ferrières sa correspondance secrète et ses ordres confidentiels. Je vis d'un coup d'œil de qui Mme de V... tenait son information, elle confirmait le premier avis, mais il ne s'agissait plus ici que de papiers. Quoique rassuré sur toute atteinte portée à la liberté de ma personne, je crus voir entrer le sbire en chef avec ses archers, quand mes gens vinrent m'avertir qu'un équipage accompagné d'hommes à cheval pénétrait dans la cour du château. Mais Napoléon, retenu par une sorte de pudeur, m'avait épargné tout contact avec son ministre de la police. Je ne vis entrer que Berthier, suivi des conseillers d'Etat Réal et Dubois.

« A leur embarras, je m'aperçus que je leur imposais encore et que leur mission était conditionnelle. En effet Berthier, prenant la parole, me dit d'un air contraint qu'il venait par ordre de l'empereur me demander sa correspondance, qu'il l'exigeait impérieusement; et que, dans le cas d'un refus, il était enjoint au préfet de police, Dubois, présent, de m'arrêter et de mettre les scellés sur mes papiers. Réal, prenant le ton persuasif, et me parlant avec plus d'onction comme à un ancien ami, me pressa, presque les larmes aux yeux, de déférer aux ordres de l'empereur. « Moi, lui dis-je sans aucun trouble, moi, résister aux ordres de « l'empereur! y songez-vous? Moi, qui ai toujours servi l'empereur « avec tant de zèle, quoiqu'il m'ait souvent blessé par d'injustes « défiances, alors même que je le servais le mieux! Venez dans « mon cabinet, venez partout, messieurs; je vais vous remettre « toutes mes clefs; je vais moi-même vous livrer tous mes papiers. « Il est heureux pour moi que l'empereur me soumette à une « épreuve inattendue, et dont il est impossible que je ne sorte pas « avec avantage. L'examen rigoureux de tous mes papiers et « de ma correspondance mettra l'empereur à portée de se con- « vaincre de l'injustice des soupçons que la malveillance de

« mes ennemis a pu seule lui inspirer contre le plus dévoué de « ses serviteurs et le plus fidèle de ses ministres. » Le calme et la fermeté que je mis à débiter cette courte harangue ayant fait de l'effet, je continuai en ces termes : « Quant à la correspondance « privée de l'empereur avec moi pendant l'exercice de mes fonc- « tions, comme elle était de nature à rester à jamais secrète, je « l'ai brûlée en partie en résignant mon portefeuille, ne voulant « pas exposer des papiers d'une telle importance aux chances « d'aucune investigation indiscrète. Du reste, Messieurs, à cela « près, vous trouverez encore quelques-uns des papiers que « réclame l'empereur ; ils sont, je crois, dans deux cartons fermés « et étiquetés ; ils vous sera facile de les reconnaître et de ne pas « les confondre avec mes papiers personnels, que je livre avec « confiance à votre examen scrutateur. Encore une fois, je ne « crains rien et n'ai rien à craindre d'une pareille épreuve. » Les commissaires se confondirent en protestations et en excuses. Ils en vinrent à la visite des papiers, ou plutôt je la fis moi-même en présence de Dubois. Je dois rendre ici justice à Dubois : quoique mon ennemi personnel et plus particulièrement chargé de l'exécution des ordres de l'empereur, il se conduisit avec autant de réserve que de décence, soit qu'il eût déjà le pressentiment que sa disgrâce suivrait bientôt la mienne[1], soit qu'il jugeât prudent de ne pas choquer un ministre qui, deux fois renversé, pouvait remonter sur le pinacle.

« Touché vraisemblablement de ma *candeur*, la commission impériale se contenta de quelques papiers insignifiants, que je voulus bien lui montrer ; enfin, après les politesses d'usage, Berthier, Dubois et Réal remontèrent en voiture et reprirent la route de Paris.

« A nuit close, sortant par la petite porte de mon parc, je montai dans le cabriolet de mon homme d'affaires, et, accompagné d'un ami, je filai rapidement vers la capitale, où je vins descendre incognito dans mon hôtel de la rue du Bac. Là, j'appris, deux heures après (car tous mes fils étaient tendus), que l'empereur, sur le rapport de ce qui s'était passé à Ferrières, était entré dans une colère violente ; qu'après avoir éclaté en menaces contre moi, il s'était écrié que j'avais joué ses commissaires, que c'étaient des imbéciles, et que Berthier, en affaires d'Etat, n'était qu'une femme

1. M. le comte Dubois fut remplacé par M. Pasquier, dans ses fonctions de préfet de police, le 14 octobre 1810.

qui s'était laissé mystifier par l'homme le plus rusé de tout l'Empire.

« Le lendemain, à neuf heures du matin, toute réflexion faite, je cours à Saint-Cloud; là, je me présente au grand maréchal du palais : « Me voici, dis-je à Duroc, j'ai le plus grand intérêt à voir « l'empereur sans retard et de lui prouver que je suis bien loin de « mériter ses amères défiances et ses injustes soupçons. Dites-« lui, je vous prie, que j'attends dans votre cabinet qu'il daigne « m'accorder quelques minutes d'audience. — J'y vais, reprit « Duroc; je suis fort aise que vous mettiez de l'eau dans votre « vin. » Telles furent ses propres paroles; elles cadraient avec l'idée que je désirais lui donner de ma démarche. Duroc, de retour, me prend la main, me conduit et me laisse dans le cabinet de l'empereur. »

JEAN DE BRÉBISSON.

*(A suivre.)*

# Du Miracle en face de la Science

*(Suite)*

---

La matière, cette matière dans laquelle vous vous retranchez avec des airs dédaigneux de triomphe, est en mouvement perpétuel. Mais ce mouvement, elle n'a pas pu se le donner elle-même, puisqu'elle est essentiellement inerte. Il faut donc un premier moteur, et ce premier moteur ne peut pas être matériel; il doit donc être un esprit, substance active et mobile. Mais l'action de l'esprit sur la matière, n'est-ce pas le préambule nécessaire du miracle? Pressez donc la matière, elle dégage partout l'esprit et le miracle.

Le miracle déborde de toutes parts; nos âmes sont plongées dans le fluide surnaturel, comme nos corps dans le fluide atmosphérique : fluides, tous deux invisibles à l'incrédule et à l'ignorant, saisissables seulement au croyant et au chimiste.

*G*) Enfin, et je termine par là, s'il n'y a pas de miracle, expliquez-moi pourquoi vous n'y croyez pas vous-même; pourquoi, ayant des yeux, vous ne voyez pas; ayant des oreilles, vous n'entendez pas; ayant la raison, vous ne raisonnez pas; en plein jour vous ne palpez que des ténèbres; pourquoi les savants de l'infidélité, surtout de l'islamisme; pourquoi les hérétiques instruits, en contact perpétuel avec l'Eglise catholique, ne voient pas sa supériorité et sa divinité, plus évidente pour nous que le soleil, n'abandonnent pas leurs monstruosités et leurs erreurs. Ah! cela même est un miracle, un miracle attristant, prédit par le prophète, ministre du miracle (Is., VI, 10), et confirmé par Jésus, l'auteur du miracle (Luc., XVI, 31). Le croyant a la grâce, l'incrédule ne l'a pas, il n'en croirait pas un mort ressuscité; « ne comprend que qui peut comprendre, celui-là seul à qui Dieu a donné le pouvoir de comprendre. » (Matth., XIX, 11,

12.) Deux hommes se trouvent en présence du même fait : l'un le perçoit, l'autre ne le perçoit pas ; c'est que l'un a un sens surnaturel que l'autre n'a pas. L'incrédule peut donc saisir au vif sur lui-même le surnaturel et le miracle. Deux races d'homme, radicalement différentes, sont en présence, délimitées par le surnaturel. La négation même du miracle est donc la preuve péremptoire de son existence, et par là même de sa possibilité : *ab actu ad posse valet consecutio.*

*H*) Résumons la solution de ce second problème. Preuves négatives : le miracle est possible, parce que rien n'y répugne, ni dans son concept, ni dans sa constitution, ni dans son sujet ; ni dans son milieu, les lois de la nature ; ni dans son auteur, Dieu.

Preuves positives : le miracle est convenable et nécessaire.

Preuves effectives : la raison établit à priori l'existence du miracle : 1° par son idée ; 2° par la croyance universelle du genre humain ; 3° par sa contrefaçon perpétuelle ; et les faits quotidiens et indiscutables nous le présentent concret et sensible. *Compréhensible*, *convenable*, *nécessaire*, *réel*, *perpétuel*, le miracle est donc éminemment possible.

## III. — LE MIRACLE EST-IL RIGOUREUSEMENT VÉRIFIABLE

Evidence et certitude. — Vérification du phénomène intime et personnel, lointain et étranger, historique. — Vérification de l'extraordinaire. — Vérification du divin. — Discernement du diabolique dans les miracles de deuxième ordre, du naturel dans les miracles de troisième ordre. — Magnétisme. — Hallucinations. — Imagination. — Volonté.

1. Nature de l'évidence et de la certitude. — Une chose est avérée lorsque l'évidence ou la lumière qu'elle dégage commande l'adhésion vive et profonde de notre entendement à son existence, produit cet état d'esprit qu'on appelle la certitude, acquiescement absolu, parfait et invariable à la vérité connue. Il y a deux sortes d'évidence : l'évidence *intrinsèque*, tirée de la nature même de la chose, ou de la signification des termes qui l'énoncent, liaison nécessaire et éternelle de deux ou plusieurs vérités clairement aperçues, liaison dont le contraire renferme contradiction : tels sont les notions premières de notre esprit et les axiomes mathématiques. Les incrédules se plaisent à exalter la supériorité des sciences mathématiques sur toutes les autres sciences, à cause de cette évidence qui leur est propre ; et ils

exigent la même évidence dans les mystères ou dans les faits religieux, avant de croire à aucune religion positive. C'est là un pur sophisme et une prétention inadmissible.

Les sciences mathématiques sont les sciences les plus évidentes, précisément parce qu'elles sont les plus humbles; elles ne sont si évidentes que parce que notre esprit les comprend, et notre esprit les comprend parce qu'elles ne dépassent pas les limites de notre compréhension. Les autres sciences n'ont pas cette évidence intrinsèque par leur supériorité même qui les met au-dessus de la portée de notre esprit ; et la religion, qui est la plus haute de toutes, doit être la moins évidente de toutes. Vouloir exiger d'elle l'évidence mathématique, ce serait donc vouloir, par une audace sacrilège, la précipiter de son trône élevé pour la rabaisser au niveau de la matière que nous mesurons infailliblement dans tous les sens, parce qu'elle est plus exiguë que notre raison. Vouloir comprendre la religion, ce serait vouloir d'une œuvre divine faire une institution purement humaine. Et si, dans l'éternité, nous sommes appelés à comprendre ce que nous ne connaissons ici-bas que par la foi, c'est que la portée de notre esprit, là-haut, sera surélevée par les illuminations de la gloire. Et c'est ainsi que l'ange, le pur esprit, a, en toutes choses, l'évidence, parce que sa faculté de connaître est une intelligence pure qui voit directement les essences, — c'est pour cela que ses choix sont irrévocables, et sa faute irrémissible, et sa malice consommée : la connaissance imparfaite de l'homme atténue sa faute, — tandis que notre faculté à nous n'est que la raison, la vue extérieure des choses, des phénomènes et des effets, et ne peut conjecturer ou affirmer leurs essences que par induction ou déduction. Ainsi Vaucanson, enfant, placé devant une horloge, devinait les rouages cachés par ce qu'il voyait, et affirmait infailliblement le mécanisme par le mouvement extérieur.

On peut néanmoins, dans les toutes les sciences, avoir une certitude aussi absolue que dans les mathématiques avec une évidence moindre, ou plutôt d'un degré, plus exactement d'un genre différent. C'est ce qui a lieu en particulier dans la science religieuse. Elle n'a pas l'évidence intrinsèque dont la lumière jaillit de la nature même des choses ; elle a l'évidence extrinsèque dont la lumière se projette du dehors sur son objet, le rendant aussi visible et assurant aussi bien l'adhésion de l'esprit que l'évidence mathématique. Que la certitude soit donc intrinsèque ou extrinsèque, immédiate ou médiate, elle est toujours de même force et elle s'impose aux

mathématiciens les plus antireligieux avec la même force qu'à la foi du charbonnier. Notre état-civil, nos droits, nos propriétés, nos devoirs, nos rapports sociaux, ne reposent que sur l'évidence extrinsèque; et ils sont aussi certains, aussi inébranlables que les théorèmes géométriques ; la véracité de Dieu et l'infaillibilité de nos facultés, qui sont les axiomes du monde moral, étant plus assurées que les axiomes mathématiques. La connaissance intellectuelle, en effet, est plus certaine que la connaissance sensible, puisqu'elle la redresse et la dirige, et le sens commun, donné par Dieu à tous les hommes, est supérieur aux procédés scientifiques, comme la nature vraie est supérieure à l'art factice.

Cette distinction établie, nous allons voir que la vérification du miracle a à son service tous les critériums de certitude et d'affirmation logique. Reprenons, point par point, la définition du miracle : « Un phénomène extraordinaire divin ».

2. Vérification du phénomène. Phénomène, le miracle ne peut être rangé que dans l'un quelconque des trois ordres de faits : physique, psychologique ou historique; et, pour être avéré, il faudra que la démonstration produise respectivement la certitude physique, physiologique ou historique.

*A*) Le phénomène se passe-t-il dans notre propre intérieur : une illumination subite de notre intelligence, la révélation d'un secret ou d'un mystère, la connaissance soudaine d'une langue étrangère, etc. La conscience, qui est notre perception intime, est le critérium infaillible du miracle : la constatation de nos opérations intérieures est le point de départ de toute connaissance ; il faut nous sentir vivre nous-mêmes avant de connaître quoi que ce soit au dehors. Et c'est pour cela que Descartes a pris la conscience de sa pensée comme le fondement de son doute méthodique.

*B*) Le phénomène se produit-il en notre présence : une apparition de mort ou d'esprit, une voix dans l'air comme celle de Jeanne d'Arc, la conservation et la flexibilité d'un corps depuis des siècles, l'odeur merveilleuse qu'il exhale, la liqueur salutaire qu'il répand, etc. Les sens sont infaillibles si leurs organes sont sains et s'ils se bornent à leur objet propre. La sensation, aidée surtout de l'observation et du raisonnement, nous garantit donc le fait matériel du miracle. Notre témoignage, qui serait accepté par un tribunal, doit, en conséquence, être accepté par nous-mêmes d'abord.

*C*) Le phénomène est-il éloigné de nous par le temps ou par l'espace : c'est le lieu d'appliquer la méthode logique de critique testimoniale ou historique.

Le fait s'est-il passé ou se passe-t-il loin, ou hors de nous : visions particulières et personnelles de Lourdes, de Pontmain, de Tilly, etc. ; et s'agit-il de le vérifier par l'examen des témoignages? Les règles à observer sont de deux sortes : les unes regardent le fait lui-même, les autres les témoins.

Le fait doit être *possible* et *vraisemblable*. Si le phénomène se produisait sous nos yeux, tel qu'on le raconte, serions-nous contraints d'y reconnaître l'intervention divine, ou bien le doute serait-il encore permis en bonne logique, relativement à cette même intervention divine? Voilà la question préalable à résoudre par notre conscience. Une fois la possibilité, la vraisemblance et l'intervention hypothétique du divin admise, il y a lieu de procéder à l'audition des témoins,

Les témoins doivent être : 1° capables, 2° véridiques, 3° clairs; c'est-à-dire qu'ils n'aient pas pu être trompés, qu'ils ne veuillent pas nous tromper eux-mêmes; que leur déposition soit précise, concordante et constante, intelligible, positive. S'ils attestent des faits qu'ils n'ont pas pu connaître, s'ils manquent de bonne foi, s'ils se coupent ou se contredisent, si leur témoignage n'est pas clair et évident, leur déposition n'a aucune valeur. Dans l'application de ces règles, les circonstances imposeront le contrôle rigoureux des garanties requises chez les témoins, en raison directe de leur petit nombre, et en raison inverse de leur capacité et de leur moralité.

Dans l'examen des miracles pour les causes de béatification et de canonisation, à Rome, la Sacrée-Congrégation des Rites procède en toute rigueur, comme dans les affaires criminelles. Les faits doivent être prouvés avec la même exactitude, et les procédures examinées avec autant de sévérité que pour la punition des crimes. On rejette tous les témoignages qui ne suffiraient pas pour condamner à mort un accusé. Les conditions requises dans les témoins sont les suivantes : 1° ils doivent être deux ou trois au moins qui attestent unanimement le même fait avec ses circonstances ; 2° il faut qu'ils aient vu de leurs yeux ou entendu de leurs oreilles ce qu'ils racontent, on n'admet pas les ouï-dire ; 3° ils doivent avoir l'âge, les qualités et les connaissances nécessaires, selon le droit canonique et civil ; 4° il faut qu'ils soient catholiques, sachant discerner les miracles ; et on les contrôle rigoureusement, d'ailleurs, par la raison et les circonstances ; 5° ils prêtent serment de dire la vérité et de garder le secret le plus absolu, sous peine de parjure et d'excommunication *latæ sententiæ*,

dont le Pape seul, en personne, pourrait les relever; 6° les miracles, examinés d'abord juridiquement par l'Ordinaire, ne sont repris à Rome qu'après un laps de dix ans; et il faut cinquante ans depuis le décès du serviteur de Dieu, pour qu'on décrète, à la suite, sa béatification.

Ajouterai-je que, pour les miracles de Jésus-Christ en particulier, les témoins ont tout sacrifié et se sont fait égorger, et ont fait eux-mêmes des miracles plus grands pour les attester? Tout le monde croit des témoins qui se font égorger.

Les témoins étaient oculaires, désintéressés, innombrables. « Quel intérêt avaient les Apôtres à nous faire un tissu de faits supposés, uniquement pour nous tromper? Pourquoi auraient-ils été partout publier que Jésus-Christ était ressuscité, s'ils eussent été sûrs que cela n'était pas vrai? Qu'attendaient-ils de la part des hommes en ce monde? Rien. Mais du côté de Dieu et dans l'autre monde, ils ne devaient s'attendre qu'aux châtiments terribles des imposteurs et des sacrilèges. Si on ne peut concevoir qu'ils aient menti sans intérêt, comment concevoir qu'ils aient menti aux dépens de leurs biens et de leur repos, de leur honneur et de leur vie, malgré les défenses, les menaces, les supplices, au milieu de la mort même?

« S'il peut se trouver un homme assez intéressé pour assurer dans les supplices et à la vue de la mort un fait qu'il sait être faux, il n'est pas possible que douze hommes conviennent ensemble de s'abandonner à un pareil égarement, et qu'ils s'y abandonnent, en effet, sans qu'aucun d'eux se démente. Mais ce n'est pas seulement douze témoins qui nous attestent les miracles et la résurrection de Jésus-Christ et qui signent leur témoignage de leur sang. Aux douze Apôtres il faut joindre soixante-douze disciples et plusieurs autres (trente-six d'après les Actes) à qui le Seigneur est apparu. Saint Paul en compte plus de cinq cents dans une seule apparition. Si aux miracles de Jésus-Christ et de sa résurrection nous joignons les miracles des Apôtres et de la Pentecôte, les témoins ne se comptent plus. Interrogeons Jérusalem : la ville entière, la Judée entière, rendent témoignage; et c'est ce témoignage que l'univers a consulté et entendu; c'est ce témoignage qui ne saurait tromper personne et qui a converti l'univers. » (Duquesne, *Evangile médité*.)

Des faits établis sur des garanties pareilles sont évidemment incontestables, aussi et plus incontestables que les conclusions de nos académies. Car en comparaison de ces tribunaux romains,

comme l'a dit spirituellement un profond apologiste, « que sont ces commissions scientifiques, où, quand les intérêts et les passions ne sont pas en jeu, un membre parle, deux écoutent, quatre sont absents, et tous signent de confiance? et où, quand les intérêts et les passions sont de la partie, il faut d'incroyables efforts et des siècles pour rallier quelques esprits à l'évidence? » (Caussette, *Le bon sens de la foi*, t. I, p. 160.)

Tout le monde connaît l'histoire de ce gentilhomme anglican qui, se trouvant à Rome pendant le procès de canonisation de saint François Régis, s'enhardit à demander à un prélat, instructeur de la cause, communication des procédures relatives aux miracles que l'on attribuait au saint. Après avoir lu attentivement ces actes, il les remit au prélat en lui disant que ces miracles étaient indiscutables, et que si Rome apportait la même sévérité d'examen dans tous les cas semblables, les protestants n'auraient aucune difficulté à admettre les miracles des catholiques. « Eh bien! repartit alors le prélat en souriant, sachez que la Sacrée-Congrégation des Rites n'a admis aucun de ces miracles qui vous paraissent si avérés. Nous sommes bien plus sévères que vous-mêmes dans la critique de nos miracles. »

*D*) Enfin, le phénomène s'est-il produit dans le lointain des âges? Sa vérification est du ressort de la critique historique. Il s'agit alors d'étudier les monuments, les récits des contemporains, et, dans une certaine mesure aussi, les traditions. Au sujet des monuments et surtout des histoires, il y a à constater : 1° leur authenticité; 2° leur intégrité; 3° leur véracité. Ces trois points établis, le fait raconté est avéré. Or il est facile d'établir ces trois points; ce n'est que par là, d'ailleurs, que nous avons la connaissance de l'histoire et de toute la littérature ancienne.

Prenons, par exemple, la Pentateuque de Moïse, l'histoire sacrée et profane la plus ancienne connue. Son authenticité se prouve : 1° par la tradition originale ininterrompue des Juifs, par l'attestation des auteurs samaritains, chrétiens, païens et mahométans; 2° par le style, le sujet et la trame même du récit; 3° par l'impossibilité morale de la supposition, n'y ayant aucune époque, aucun auteur possibles de cette supposition, vu l'influence et la portée religieuse et politique de ce livre sur la nation juive, en contact, par ses destinées mêmes, avec tous les autres peuples du monde. Son *intégrité* se prouve : 1° par la tradition et le consentement des auteurs; 2° par l'examen critique du texte, dont tous les exemplaires et toutes les versions concordent, par son harmonie avec tous les

livres et les monuments contemporains ou postérieurs; 3° par l'impossibilité matérielle de le fausser, vu la vénération religieuse dont il était l'objet, et son usage quotidien qui le faisait entrer dans l'intimité constante de la vie domestique, sociale et politique des Juifs, vu la difficulté d'assigner rationnellement l'époque ou l'auteur de la falsification. Sa *véracité* se prouve en ce que : 1° ayant sous la main la tradition orale et écrite et les monuments témoins de ce qu'il raconte, Moïse n'a pu être trompé ; 2° son récit et son caractère accusent sa bonne foi; 3° eût-il voulu tromper, il n'aurait pas pu y réussir, ses contemporains ayant les mêmes témoignages et les mêmes contrôles de vérité que lui ; et les traditions et les monuments qui subsistent encore de nos jours confirment si bien la vérité des faits les plus miraculeux de son récit, que l'on a pu écrire : « La Bible sans la Bible » (abbé Gainet). Et ce que nous disons ici du Pentateuque doit se dire de toute la Bible, Ancien et Nouveau Testament, et des Vies des saints, du moins des saints canonisés par l'Église romaine. Nous ne pouvons, d'ailleurs, qu'indiquer les procédés de cette critique historique. Celui qui voudra l'approfondir n'a qu'à étudier, outre les ouvrages spéciaux sur la matière — l'un des meilleurs est celui du Père Honoré de Sainte-Marie : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Église*, — les manuels de théologie en usage dans nos séminaires catholiques.

Le chevalier d'Aguesseau écrivait à son fils : « Félicitons-nous de ce que les miracles sur lesquels notre foi repose sont des faits aussi avérés que les conquêtes d'Alexandre et la mort de César. » D'Aguesseau était bien timide en écrivant ainsi ; car si on soumettait les auteurs païens, historiens ou littérateurs, au même crible que la Bible, il n'y en aurait pas un seul qui pût produire de pareils quartiers de noblesse, et plusieurs ne résisteraient pas à l'examen. Rousseau était bien plus dans le vrai, en disant que les faits de Socrate, dont personne ne doutait, étaient moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Les miracles de Moïse et de Jésus-Christ sont entourés de garanties testimoniales telles que « sur la dixième partie de ces garanties on tiendrait pour incontestables les faits les plus inouïs de l'ordre naturel ». (Caussette, t. I, p. 151.) Et si vous n'admettez pas ces miracles, vous ruinez par la base, vous niez, vous rendez impossible toute certitude historique.

Concluons : Le premier élément du miracle, le phénomène, étant dans sa constitution intime de même nature que tous les

autres phénomènes, possibles ou effectifs, se vérifie rigoureusement, comme eux tous, par la conscience, par les sens, par les témoignages et par l'histoire, en suivant les règles ordinaires de la critique, dans les domaines respectifs de ces divers critériums de certitude et de vérité.

Examinons maintenant si le second élément, l'*extraordinaire*, sera aussi véritable que le premier, le phénomène.

3. Si par sa qualité de phénomène le miracle relève, comme tous les faits concrets, de l'examen de l'histoire, par son second élément, l'extraordinaire, la dérogation aux lois générales de la nature — qu'on daigne bien ne pas oublier ce que signifient pour nous les termes *nature*, *loi* et *dérogation*, et on comprendra assez que nous employons ces termes comme l'astronome, à l'exemple d'Arago lui-même sur sa chaire du Collège de France, pour s'accommoder au langage vulgaire, parle constamment du lever et du coucher du soleil, qui n'existent pas pour lui, — il ressortit à la juridiction, si je puis m'exprimer ainsi, des sciences physiques et naturelles. Or la seule méthode reçue et recevable dans cet ordre de sciences, c'est la méthode expérimentale, composée de l'observation et de l'expérimentation. L'observation se fait aussi bien et d'une façon aussi concluante pour le phénomène extraordinaire que pour le phénomène normal, les deux se vérifiant de la même façon et dans les mêmes conditions. Il n'y a de différence que dans la conclusion, celle du phénomène ordinaire étant une induction qui aboutit à la loi, celle du phénomène extraordinaire une induction inverse qui conclut à la dérogation. L'expérimentation ne peut pas, il est vrai, se faire directement, du moins pour plusieurs cas, mais elle est possible dans d'autres, chez les voyants par exemple : et la constatation faite dans ces cas suffit pour les autres analogues ou semblables — sur la dérogation comme sur la loi. Mais en astronomie et en géodésie, sciences exactes, l'expérimentation directe est également impossible ou bien difficile ; la vérification se fait toutefois par un changement de conditions et de circonstances dans l'observation, et l'on mesure exactement le méridien terrestre sur l'arc correspondant du ciel. La différence des témoins et de leur condition respective permet toujours cette sorte de vérification, expérimentation équivalente, dans le miracle. Et ici reviennent, sans différence aucune, toutes les conditions énoncées plus haut pour la constatation sensible d'un phénomène ordinaire. Nos sens, dans leur condition normale, sont infaillibles dans la perception de leurs objets respectifs, les phénomènes ; l'uniformité ou la diffé-

rence du phénomène étant une pure abstraction de notre esprit, qui ne touche en rien soit au phénomène soit à la sensation.

*A*) Me direz-vous que si nous avons assez de phénomènes pour en induire la loi, nous n'avons pas assez de lois pour en induire la dérogation; car le nombre des lois inconnues de la nature égale, dépasse peut-être même celui des lois constatées, et d'ailleurs nous n'en connaîtrons probablement jamais la totalité. Si votre objection avait la portée que vous lui attribuez, elle détruirait la loi aussi bien que la dérogation, puisqu'on ne pourrait formuler une loi avant de connaître l'ordre universel. D'une série constante de faits, vous vous attribuez le droit d'établir la loi : de la même série, j'ai le droit d'établir la dérogation; et les moyens que vous avez de constater que la mort est la loi, je les ai pour constater que la résurrection d'un mort de trois ans, comme celle du vendeur de saint Stanislas de Cracovie, est une dérogation à cette loi. L'inconnu ne peut déposer contre le connu, et un fait bien avéré ne sera jamais détruit par un fait contraire. Le principe de contradiction n'admet pas le pour et le contre sur le même sujet, et le Créateur ne dit pas oui et non sur la même chose ; il ne peut pas créer des lois en contradiction avec d'autres. Pas n'est besoin de connaître la totalité des lois pour constater, dans un cas particulier, la dérogation à une loi particulière; il nous suffit de connaître positivement la loi à laquelle le phénomène extraordinaire se rattache par son caractère exceptionnel. Et plus la loi est certaine, plus la dérogation est évidente : les deux termes sont équipollents. C'est parce que vous êtes sûr des lois hydrostatiques de l'équilibre et du cours des eaux, que je suis sûr de leur dérogation si je vois Moïse écarter les flots de la mer Rouge, et Josué surprendre le cours du Jourdain. C'est parce que vous êtes assuré de la pesanteur du corps humain, que je suis sûr de l'exception si, avec des milliers de spectateurs, je vois saint Joseph de Copertino s'envoler d'un trait à la hauteur des voûtes d'une église, et rester des heures entières suspendu en l'air. C'est parce que vous êtes assuré que la mort décompose tous les viscères, que je suis assuré du contraire devant le cristal qui renferme le cœur de sainte Thérèse, à Albe, cœur qui pousse des épines, comme un viscère vivant.

P. François de Bénéjac.

*(A suivre.)*

# CONTRIBUTION
# A L'ÉTUDE DE L'ACTION DU NÉO-PROTESTANTISME
## DANS LE SUD-OUEST

En 1683, dans la seule ville de Barbezieux[1], huit conversions en moins d'un mois. Dans cette même année, en six mois, les abjurations se multiplient aux quatre coins de la Saintonge : de Boutteville à Arvers, de Chalais à Chassors[2].

Je sais bien qu'à ces conversions les historiens protestants ont une réponse toute trouvée : « Et les dragonnades ! » Le malheur pour leur thèse — je parle de notre contrée uniquement, — c'est que les dragonnades n'y firent leur apparition qu'en 1680. Or, précisément, les registres où Cochois et ses successeurs notent les abjurations reçues, nous révèlent qu'à partir de 1679, leur nombre va en décroissant. Les dragonnades, en outre, ne devinrent vraiment rigoureuses, à l'instigation secrète de Louvois, qu'après 1685.

Mettons qu'à cette date la crainte des terribles dragons, autant que celle de Dieu, détermina les retours en masse vers la foi catholique. On ne saurait du moins, sans effacer l'histoire, nier l'influence exercée par le zèle et la douceur évangéliques des prêtres catholiques. Il y eut bien les Marilhac, les Arnoue, les de Muyn, intendants d'un zèle poussé jusqu'à la rigueur, mais il y eut également Fénelon. Il faut le regarder aussi, celui-là, et ne pas oublier que Louis XIV, apprenant les agissements des premiers, n'hésita pas à les révoquer.

Fénelon commença par les populations côtières, depuis les

1. Bugeaud, *Ch. pr.*, suppl., p. 3.
2. Arch. gén., TT. 242, et Bibl. Nat. LD. 176, 491.

débuts de la Réforme les plus farouches et les plus opiniâtres. Aux plus pauvres, il fait venir du blé à fort bon marché et s'applique à leur rendre la vie plus douce. De religion, à peine quelques mots. Ceux qu'il essaye de ramener, ce sont les têtes, les familles influentes, les pasteurs, sûr que leur exemple entraînera les autres. Son attente n'est pas trompée. Après six semaines de prédication, il a le bonheur d'amener à l'abjuration et à la table sainte les principaux de La Tremblade, pasteur en tête. S'il eût voulu, il aurait fait communier toute La Tremblade et tout Marennes. Non, il attend tout de la persuasion et n'a pas envie de faire des scélérats. Il ne réclame l'application scrupuleuse des lois que contre un « certain nombre d'esprits séditieux qui, *ayant vécu sans religion*, veulent se signaler dans la cabale... les moins riches, les moins laborieux, les moins utiles à leur pays ». On devine ce que durent produire de fruits de conversion deux ans de pareils procédés[1].

*
* *

Que deviennent les dragonnades dans l'affaire ?

Rétablissons les faits.

On connaît le mot de Michelet : « La France, arrêtée dans ses triomphes par la Hollande, sentait en son sein une autre Hollande qui se réjouissait des succès de la première. »

Rien d'étonnant que Louis XIV se soit montré irrité contre les protestants, ait pris contre eux une série de mesures de coercition, et qu'avisé de la non-exécution de ces ordres, il ait envoyé quelques dragons mettre les rebelles à la raison.

En vertu d'un arrêt de 1635, il était interdit à tout ministre de « ne s'entremettre dans la fonction du ministère qui n'ait auparavant prêté serment de fidélité au roi, entre les mains des officiers du lieu où il se voudra établir audit ministère, en présence du procureur de Sa Majesté... » Louis XIV exige l'observation de cet arrêt. Lui déniera-t-on un droit qu'exerçait le roi d'Angleterre depuis plus d'un siècle ? — Il avait remis en vigueur également un arrêt de 1561, obligeant tous les ministres à « promettre et jurer de ne prescher aucune doctrine contraire à celle qui est contenue dans le sinbole de Nicée ». D'un côté comme de l'autre, était-ce trop demander? Eh bien ! même ce minimum les ministres le refusaient.

1. *Le Catholique*, n. de nov. 1898.

En 1680, pas un ministre de la province n'a prêté ni l'un ni l'autre serment[1]. A Cognac, Dusouchet, ministre, fait le prêche dans le temple. Hélie Roux, le médecin, est arrêté pour avoir dit publiquement « qu'il était vrai que ledit Souchet avait prêché et qu'il prêcherait encore contre le roi[2] » (24 octobre 1677). Le roi exigeait enfin que les offices de sergents, notaires royaux et juges, fussent occupés exclusivement par des catholiques. Or, en 1680, les religionnaires y pullulaient.

C'était, en un mot, le mépris et la révolte organisés contre l'autorité royale. Les dragons vinrent. Même de nos jours a-t-on trouvé d'autre moyen que la force pour réduire les révoltés?

Personnellement, du reste, Louis XIV était opposé à toute violence. C'est Louvois qui enjoignait aux intendants « qu'on laisse vivre les dragons fort licencieusement », ce n'est pas le roi. Lui, faisait écrire (décembre 1685) :

« L'intention du roi est que vous teniez la main à ce que les officiers du régiment ne tirent quoi que ce soit des bourgeois, et que le premier qui fera du désordre chez son hôte soit mis en prison... Sa Majesté ordonne que vous fassiez pendre le premier dragon qui aura exigé de l'argent des habitants. Si le roi apprenait que les troupes de votre département vivraient avec licence, rien ne vous rendrait un si mauvais office auprès de Sa Majesté. »

Que pratiquement, une fois chez l'habitant, et forts des ordres secrets du premier ministre, les dragons aient agi en soldats, pillant les religionnaires et violentant les femmes, le contraire serait miracle. Les soldats se ressemblent dans tous les temps. Encore faudrait-il établir que les cruautés isolées dont quelques-uns se rendirent coupables, ont été exercées à titre de pression religieuse, et non comme procédés de soudards, désireux d'obtenir des femmes ce qu'elles leur refusaient à bon droit, et des hommes les provisions qu'ils étaient accusés de dissimuler.

Quant au reste de la persécution, mon Dieu ! il ne paraît pas qu'on y ait atteint les limites de la férocité. Evidemment la destruction des temples fut chose regrettable, mais il serait bon de ne pas oublier que l'Etat reposait alors officiellement sur une base catholique exclusive, que l'édit de Nantes, par conséquent, n'avait été qu'une grâce, et que sa révocation, si révoltante qu'elle paraisse à notre libéralisme, n'était que la remise en vigueur du

1. Arch. dép. de la Charente, *Présidial*, série B.
2. Arch. nat., TT. 313.

droit commun. Oui, la confiscation de biens passera toujours au nombre des mesures odieuses. Mais la rigueur en était singulièment atténuée par ce fait que le roi faisait servir aux spoliés, sur ses biens, des pensions de deux et quatre mille francs[1] (environ douze mille francs de notre monnaie). C'était encore coquet.

En tout cas, il est de la dernière fausseté que la révocation de l'édit de Nantes ait consommé la ruine du commerce en Angoumois et en Saintonge.

La fabrication du papier a commencé à décliner en 1656, après l'arrêt qui rétablissait les droits de contrôle et de marque, doublait le droit de traite foraine sur les expéditions par Tonnay-Charente, et établissait des droits sur la matière première. Cela, trente ans avant la révocatien.

Le commerce des eaux-de-vie reçut sa première atteinte en 1659. Cette année-là, Louis XIV, informé « que l'eau-de-vie était passée en usage de boisson en la plupart des provinces, dans lesquelles les droits d'aides ont cours », ordonna que les droits de quatrième et de huitième seraient perçus sur l'eau-de-vie vendue au détail.

En 1680, nouveaux droits sur le titre. Encore en 1686[2].

Les intendants déploraient qu' « un grand nombre d'habitants *aient* abandonné le pays » et « porté chez les étrangers leurs meilleurs effets. »

Oui. Mais allaient-ils porter à l'Angleterre et à La Hollande, les secrets féconds de leur industrie, ou simplement leur demander de les pouvoir exercer avec moins d'entraves et moins de charges fiscales?

Louis XIV mort, les dragonnades continuèrent. Comme moyen de conversions? Non. Tout simplement comme mesure policière. Car les protestants n'avaient pas désarmé. Leurs apologistes, tout en déclarant qu' « à la violence le protestantisme vivace opposait l'inertie, le calme et la soumission », sont bien obligés d'avouer que depuis longtemps ils recélaient des armes à La Rochefoucauld, à Villefagnan et ailleurs, et qu'au mépris des ordonnances royales ils tenaient dans les bois et champs des réunions clandestines. Si encore le prêche était resté dans la note évangélique. Mais on ne s'y faisait pas faute de s'exciter au meurtre des catholiques[3]. C'était en effet fort étranger au symbole de Nicée.

1. Lettres à La Reynie (Bujeaud, *Ch. pr.*, p. 285).
2. Archives gén., secrétariat, 0.30, 0.31.
3. Bugeaud, *Chron. prot.*, p. 322, et Suppl., p. 10.

Est-ce une répression si rigoureuse que d'avoir, par exemple, arrêté seulement trois personnes sur soixante-cinq signalées comme fidèles aux réunions de Berthelot à Jarnac[1] ? que d'avoir forcé les familles protestantes à envoyer leurs filles au couvent des Filles de la Foi, à Angoulême et à Pons, de Sainte-Claire et de Notre-Dame à Saintes, pour qu'elles y fussent instruites de la doctrine catholique ?

Vraiment, sans vouloir nous constituer les apologistes malgré tout de pareilles mesures, nous nous croyons bien en droit de faire remarquer que dans la voie du rigoureux et de l'atroce, elles se laissaient encore infiniment distancer par la façon dont les protestants avaient compris, eux, la répression. Quand on a dans son passé les atrocités de 1562 et 1568, on n'a qu'un droit, celui de se taire, par simple pudeur.

*
* *

Avec 1754 s'ouvrit une ère de tolérance : « Quoique vous soyez dans l'erreur, avait dit Louis XV aux religionnaires, je ne vous traiterai pas moins comme mes enfants. Soyez soumis aux lois, continuez d'être utiles à l'Etat, et vous trouverez en moi la même protection que mes autres sujets[2]. » Le pasteur Gibert le constate dans une requête au roi d'Angleterre. De fait les intendants fermaient les yeux sur les ouvertures de temples, et les protestants de Saintonge purent tenir, de 1760 à 1787, vingt-six synodes sans être inquiétés. A quoi bon alors les émigrations vers l'Angleterre en pleine période de tolérance, en 1761 ?

Enfin parut l'édit de 1787. Il donnait aux dissidents les droits de l'état civil, objet suprême de leurs vœux. La Révolution allait faire le reste. Ils réclament l'honneur d'en avoir été les initiateurs. Ils ont raison. Elle a été le fruit naturel de l'arbre de révolte contre la religion catholique et la royauté française qu'ils avaient planté et soigneusement entretenu.

*
* *

Dans ce siècle jusque vers 1880, ce fut l'âge d'or du bon voisinage. Le nivellement des classes sociales, l'activité de tous,

1. Bujeaud, *Chron. prot.*, p. 326.
2. Bujeaud, *Chron. prot.*, p. 357.

tournée vers l'industrie et le commerce, l'égalité devant les charges et les fonctions publiques, avaient relégué au second plan les questions de dissidence religieuse. Au temple, non ; mais partout ailleurs protestants et catholiques se côtoyaient sans arrière-pensée, participant aux mêmes œuvres, respectueux de leurs croyances. On nous citait dernièrement l'exemple d'un maire protestant de la Charente-Inférieure, marchand drapier, qui, spontanément et gracieusement, envoyait ses employés avec l'étoffe nécessaire tendre l'église le jour des funérailles du curé défunt.

Nous-même pourrions citer, pour en avoir été témoin, la parfaite entente des catholiques et protestants dans certaine grande ville, célèbre par son commerce et ses produits. Comment une crise nouvelle a-t-elle pu se déclarer ?

Auparavant, quelques explications sont nécessaires. Encore que fastidieuses, le lecteur nous pardonnera la sécheresse d'une nomenclature qu'exige la nécessité de déterminer nettement les positions.

## II

### Moyens d'action des protestants

Le Sud-Ouest (par Sud-Ouest, nous entendons les six départements de la Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne et Gironde) appartient aujourd'hui aux Ve, VIe et VIIe circonscriptions synodales, à l'exception des consistoires de Niort et de La Rochelle, rattachés à la IVe circonscription (Brest).

Ces départements sont ainsi répartis : Ve circonscription : consistoires de Lusignan, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Melle, Lezay (Vienne et Deux-Sèvres, à peu près).

VIe circonscription : consistoires de Marennes, La Tremblade, Royan, Pons-Jarnac (Charente-Inférieure et Charente).

VIIe circonscription : consistoires de Bordeaux, Bergerac, Gensac, Montcarret, Sainte-Foy-la-Grande (Dordogne et Gironde).

Il serait trop long de dresser la nomenclature des paroisses englobée par chaque consistoire. Une indication sommaire nous paraît devoir suffire.

VIENNE. — *Lusignan* : 5 paroisses, 7 annexes[1], 5 pasteurs.

1. Les annexes sont ordinairement dépourvues de pasteurs. Nous mentionnerons la présence d'un pasteur s'il y a lieu. Ces pasteurs ne sont, du reste, pas rétribués par l'Etat.

Deux-Sèvres. — *Niort :* 7 paroisses, 3 annexes, 8 pasteurs. — *La Mothe-Saint-Héray* : 6 paroisses, 2 annexes, 7 pasteurs. — *Lezay* : 7 paroisses, 5 annexes, 8 pasteurs. — *Saint-Maixent* : 5 paroisses, 3 annexes, 6 pasteurs. — *Melle* : 6 paroisses, 8 annexes, 7 pasteurs.

Charente. — *Jarnac* : 6 paroisses, 16 annexes, 6 pasteurs. Plus 3 annexes avec pasteurs dits auxiliaires.

Charente-Inférieure. — *La Rochelle* : 3 paroisses, 4 annexes, 4 pasteurs. — *La Tremblade* : 6 paroisses, 3 annexes, 6 pasteurs. — *Marennes* : 3 paroisses, 6 annexes, 3 pasteurs. — *Pons* : 6 paroisses, 9 annexes, 6 pasteurs. — *Royan* : 7 paroisses, 9 annexes, 9 pasteurs.

Dordogne. — *Bergerac* : 4 paroisses, 3 annexes, 5 pasteurs. — *Montcarret* : 5 paroisses, 2 annexes, 5 pasteurs.

Gironde. — *Bordeaux* : 1 paroisse, 9 annexes, 3 pasteurs. — *Gensac* : 4 paroisses, 6 annexes, 5 pasteurs. — *Sainte-Foy-la-Grande* : 5 paroisses, 1 annexe, 6 pasteurs.

En tout donc pour ces six départements, quatre-vingt-quatorze pasteurs, — à ne compter du moins que les postes officiels légalement reconnus et rétribués par l'Etat. A l'existence de ces paroisses protestantes, nous ne faisons aucune objection. Les familles dissidentes sont nombreuses, en Bas-Poitou, en Saintonge, en Périgord. Rien de plus juste qu'elles aient à leur portée des ministres de leur culte.

Où la surprise commence, c'est à comparer la réalité avec le droit. En droit 94 pasteurs, en fait 135 ministres du culte avec des titres divers. D'où vient cette différence énorme?

Précisément de la nuée de prédicants sans situation officielle, que les dernières années, à peu d'exceptions près, ont vus s'abattre sur la contrée. Il n'est pas une agence de prosélytisme dissident qui n'ait envoyé des émissaires : la *Société centrale d'évangélisation,* l'*Union des Eglises libres*, la *Société évangélique de France*, l'*Œuvre de propagande évangélique, les Baptistes*, *les Méthodistes*, et jusqu'à la *Société évangélique de Genève*. Aux pasteurs en titre elles ont adjoint des évangélistes et des colporteurs. Trois ou quatre pasteurs reconnus par l'Etat exceptés, ce sont ces quarante ou cinquante agents sans situation officielle, je le répète, qui mènent dans la région la campagne néo-protestante, campagne de troubles, de divisions, de mensonges, de calomnies. Leur manière de procéder? Elle est bien simple. Des colporteurs sillonnent d'abord le pays, interpellent les cultivateurs dans les champs, à

l'occasion poussent les huis et prennent place au foyer. En apparence ils essaient de vendre quelques Bibles, au moins quelques-uns de ces petits tracts que produit à foison la publicité calviniste. En réalité, là n'est pas leur but principal. Ils cherchent avant tout à créer un mouvement de curiosité. Après deux ou trois excursions de ce genre, il est rare qu'il ne se trouve pas deux nigauds suffisamment appâtés pour accepter de demander à un pasteur lui-même une réunion.

De grandes affiches annoncent cette réunion huit jours d'avance. Au jour dit arrivent deux messieurs, correctement vêtus de noir, avec sur le visage un certain air de componction. Ils parlent de tout ; ou plutôt non, je me trompe, ils se gardent bien d'aborder aucune exposition franche de leur insaisissable doctrine ; ils se contentent d'entasser négation gratuite sur négation gratuite, et de signaler surtout ce qu'ils appellent les criants abus de l'Eglise romaine : en première ligne le casuel et la confession. Selon que la réunion « a rendu », ils reviennent à des intervalles plus ou moins rapprochés. Quand un petit noyau d'auditeurs leur semble fidèle, ils ouvrent une *salle de culte*, où ils font alors des visites régulières. En cas de succès permanent, la salle de culte est remplacée par un temple.

Est-il besoin d'ajouter que rarement les choses vont jusque-là. Messieurs les agents évangéliques s'estiment très heureux, quand ils ont la *salle de culte*.

Voilà pour le personnel. Faisons la revue des œuvres, maintenant.

*
* *

La PRESSE d'abord : Elle ne pouvait être laissée de côté à notre époque de publicité à outrance.

Dans le Sud-Ouest s'impriment : Le *Messager des Charentes*, la *Réforme des Charentes*, le *Bulletin évangélique de l'Ouest*, le *Bulletin des missions chrétiennes du Sud-Ouest et du Béarn*, l'*Etendard évangélique*, distribué avec l'*Eclaireur de Mazamet*, le *Huguenot*, la *Mission intérieure*, le *Protestant Rochefortais*, la *Revue de Bordeaux et du Sud-Ouest* (littéraire, historique et morale). Sans compter le *Bulletin de la Société évangélique de Genève* et la *Semaine religieuse de Genève*, qui doivent plus que probablement être répandus par les agents de cette Société ; l'*Echo de la Vérité* et *Pioche et Truelle*,

organe des églises baptistes; la *Société biblique de France* enfin, à l'usage des écoles méthodistes.

Les écoles ensuite. — Le Sud-Ouest compte des écoles protestantes à Bacalan (garçons); Bordeaux (garçons, filles, maternelle, deux pensionnats de jeunes filles); Chaillevette (maternelle); Châteauneuf-sur-Charente (filles); Cognac (garçons, filles, maternelle); Fouqueure (filles, garçons); Jarnac (filles, garçons); La Bastide (filles, maternelle); Neuville (filles, garçons, maternelle); La Rochelle (filles, maternelle, un pensionnat de filles); Sainte-Foy-la-Grande (garçons, un pensionnat de filles); Sainte-Foy (Dordogne) (garçons, maternelle); Saintes (un pensionnat de filles). Une colonie agricole à Sainte-Foy-la-Grande, reconnue d'utilité publique, comprend un asile maternel pour enfants de sept à onze ans, et une maison d'éducation correctionnelle, en tout cent quarante enfants de sept à vingt ans. Deux orphelinats, tous deux reconnus d'utilité publique, l'un à Avallon (Charente-Inférieure) avec cinquante enfants, l'autre à Laforce (Dordogne). Un ouvroir enfin dans la dépendance du temple des Chartrons.

Hospices. — A Bordeaux : Asile protestant pour les vieillards; maison de santé (avec école libre et gratuite de garde-malades) et sanatorium à Arcachon. — A La Rochelle : hospice communal protestant. — A Port-Sainte-Foy (Dordogne) : asile de vieillards des deux sexes, reconnu d'utilité publique.

Louis Armand.

*(A suivre.)*

# La France et l'Angleterre en Arabie

L'importance du conflit encore latent mais déjà aigu entre la France et l'Angleterre en Arabie provient de la situation respective de ces deux puissances dans l'histoire du sultanat d'Oman, et de l'avenir commercial et politique que peut présenter le golfe Persique.

Pour bien comprendre la situation actuelle, il est donc naturel d'interroger l'histoire de ces régions et d'en chercher les destinées futures, ce qui impose à cette étude trois parties distinctes correspondant au passé, au présent et à l'avenir des pays qui nous occupent. La première partie constituera plutôt l'historique des pièces diplomatiques qui règlent les droits et les devoirs de la France, de l'Angleterre et de l'Oman. Nous verrons ensuite, dans la deuxième partie, comment ces Etats respectent leur situation mutuelle, et nous essaierons, dans la troisième partie, de rechercher le but des manœuvres suivies et leurs chances de succès.

## I

On appelle *Oman* la partie orientale de l'Arabie inférieure qui s'étend depuis l'Hadramaout jusqu'au détroit d'Ormuz. C'est plutôt une bande de terre s'étendant le long de la mer qu'une véritable province de l'Arabie, car les limites de cet Etat, vers l'intérieur, sont très vagues et non définies. La ville de Mascate en est la capitale. Elle possède encore aujourd'hui une certaine importance, après avoir joué dans l'histoire un rôle assez glorieux. Le souverain de cet Etat porte le titre de *sultan d'Oman* ou *sultan de Mascate*, ou simplement *Iman*.

L'histoire nous apprend qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles les Imans jouissaient d'une assez grande puissance, puisque les populations de l'Afrique orientale, et notamment celle de Zanzibar, les appelèrent à leur secours pour secouer le joug honteux que les Portugais

faisaient indignement peser sur les pays qu'ils venaient de conquérir après les avoir découverts. A la suite d'une série d'intrigues et de combats, dont l'énumération serait assez fastidieuse, le Portugal, traqué du reste par l'Angleterre et la Hollande, dut abandonner ses conquêtes d'un jour, et le sultan de Mascate devint souverain des Etats de Zanzibar sous le titre de *sultan de Mascate et de Zanzibar*.

Sa situation grandit de jour en jour et devint même assez prépondérante pour que Napoléon Ier ne dédaignât de signer avec lui un traité d'alliance en vue de ruiner le commerce anglais dans l'océan Indien.

Les choses durèrent ainsi jusque vers le milieu de ce siècle : l'iman avait alors deux fils et résidait tantôt à Mascate, tantôt à Zanzibar.

Il ne gouvernait effectivement que la partie de l'empire où il se trouvait, laissant à chacun de ses fils la fonction de gouverneur dans l'autre partie pendant qu'il était absent.

Or, en 1856, le sultan, allant de Zanzibar à Mascate, mourut en mer, précisément entre les deux parties de son empire, signe précurseur de la dislocation qui allait se produire, car, pendant le voyage, chacun de ses enfants était gouverneur intérimaire d'une province. L'un et l'autre se déclarèrent indépendants, aucun d'eux ne voulant se dessaisir du pouvoir en faveur de son frère.

Théoriquement c'était l'aîné, celui qui se trouvait alors à Mascate, qui devait hériter du trône de son père, et, par conséquent, le gouverneur intérimaire de Zanzibar qui devenait l'usurpateur ; mais en pratique la loi de succession n'était jamais appliquée depuis des siècles, et, dans ce pays, c'était le plus fort, le plus entreprenant, et, finalement, celui qui avait l'épée la plus longue qui possédait les rênes du pouvoir.

Triomphe éphémère, du reste, car généralement le parti vaincu faisait assassiner, au bout de peu de temps, le compétiteur victorieux. Or, des deux champions qui allaient se disputer le trône, celui de Mascate paraissait le plus apte à remporter la victoire : fort, vigoureux, bien Arabe de tempérament, il avait la poigne nécessaire pour briser la résistance de son frère. Celui-ci ne voulant pas lui rendre le pays de Zanzibar, il résolut de le prendre de force et fit des armements considérables. Il parvint à équiper une flotte de soixante boutres environ et de deux grands bateaux portant quantité de canons ; puis il mit à la voile pour Zanzibar.

Mais les Anglais, prévenus par leurs agents, crurent le moment

venu d'intervenir opportun, non qu'ils eussent pour cela des motifs plausibles, mais simplement parce qu'ils prétendaient avoir le droit de police sur toutes les mers du globe. En réalité, ils voulaient diviser pour régner, et ils expliquaient leur conduite en alléguant que les armements aussi considérables de Mascate pourraient occasionner des troubles aux Indes!... Toujours est-il qu'ils firent partir de l'Inde leurs navires. Ces derniers rencontrèrent la flotte de Mascate et enjoignirent au sultan de rebrousser chemin sans aller à Zanzibar. Devant la force celui-ci s'inclina et dut renoncer à l'idée de reconstituer l'empire de son père, mais il protesta près de l'Angleterre, en exposant le tort financier qui allait résulter pour lui de la dislocation de ses États. Obligé de faire contre mauvaise fortune bon cœur, il voulut bien consentir au partage du sultanat, mais à la condition que Zanzibar lui paierait une redevance annuelle proportionnelle au tort qui lui était fait. A la demande des parties, les Anglais se trouvèrent arbitres du différend, et lord Canning, vice-roi des Indes, rendit une sentence dans laquelle il reconnaissait la plus-value de Zanzibar et décidait que, pour équilibrer la valeur des lots, le nouveau sultan de Zanzibar paierait à celui de Mascate la somme annuelle de deux cent mille francs environ.

Mais au bout de peu de temps, le sultan de Zanzibar ne voulut plus payer cette redevance, dont il préférait jouir, et de nouveau des plaintes furent adressées à l'Angleterre, qui se substitua alors au sultan de Zanzibar, se déclara débitrice de l'iman et s'engagea à lui payer directement cette somme de deux cent mille francs. Il est vrai qu'en échange du service ainsi rendu au sultan de Zanzibar, les Anglais obtinrent de lui des avantages pratiques et financiers, qui, à eux seuls, lui assuraient la somme de deux cent mille francs, tout en lui permettant de prendre pied dans les affaires intérieures de Zanzibar.

Toutes ces interventions de l'Angleterre portaient une grave atteinte aux principes du droit international qui règlent la situation des Etats. Aussi, en présence de ces faits, le gouvernement de Napoléon III s'émut-il à juste titre. Il provoqua de la part de l'Angleterre des pourparlers qui aboutirent au traité de 1862, par lequel la France et l'Angleterre s'engagèrent à maintenir l'indépendance et la souveraineté intérieure des sultans de Zanzibar et de Mascate.

On sait comment ce traité fut, depuis, déchiré pour Zanzibar, que les Anglais ont pris en 1890 et bombardé sans autre forme

de procès. Lord Salisbury en fut quitte pour déclarer, une fois la chose faite, qu'il avait « perdu de vue le traité de 1862 », et l'Angleterre coupa court aux protestations possibles quoique improbables de notre diplomatie, en nous faisant signer le traité du 5 août 1890, qui fut une immense duperie[1].

A Mascate, l'Angleterre espère bien arriver au même résultat, mais par des moyens détournés, et l'un de ceux qu'elle emploie aujourd'hui le plus activement consiste dans la question des boutres, qui joue un rôle trop considérable pour qu'il soit possible de ne pas l'exposer brièvement.

On désigne sous le nom de *boutres* les navires à voile de la côte orientale d'Afrique. Ils ont un déplacement inférieur à trois cents tonneaux, leur forme et leur voilure sont assez caractéristiques parce qu'ils sont construits pour aller presque toujours vent arrière et profiter ainsi de la régularité des vents de mousson. Ce phénomène météorologique dont ils sont les esclaves limite donc leur champ d'action à l'océan Indien occidental, et le commerce des boutres s'exerce principalement entre Zanzibar et Mascate à cause des liens politiques étroits qui depuis trois siècles réunissent les deux pays comme on vient de l'expliquer.

Or, de tout temps, certains boutriers ont eu le privilège de naviguer sous pavillon anglais ou sous pavillon français, ce qui leur procurait les avantages attachés au pavillon d'une grande nation, notamment la sécurité de la navigation et certaines restrictions considérables apportées au droit de visite dont ils pouvaient être l'objet. Ces avantages n'étaient pas minces pour les boutriers, car leur principal commerce était alors la traite des esclaves, et, bien qu'elle fût interdite par les nations civilisées, ils pouvaient d'autant plus facilement s'y livrer, que la surveillance étendue sur eux était plus restreinte.

Déjà, en 1867, les gouvernements de Paris et de Londres avaient réglé leurs droits maritimes réciproques par des conventions aux termes desquelles le bâtiment de guerre ne peut arrêter,

1. On se rappelle que ce traité, survenu lors de la question du Niger, établissait l'influence française et anglaise dans l'Afrique occidentale. Tandis que les Anglais s'adjugeaient la partie la plus riche du Soudan et les débouchés fluviaux, ils nous concédaient les sables du Sahara et l'hinterland du Sénégal, où nous ne pouvions avoir aucun compétiteur. De plus, l'Angleterre nous concéda à Madagascar, qui ne lui appartenait pas, des droits qu'une diplomatie trop timide n'osait faire valoir, mais que nous possédions depuis longtemps, et qui nous permirent de faire la conquête de cette île quelques années plus tard.

saisir, retenir que les navires ayant même nationalité que *lui*. En cas d'indices sérieux, on ne peut que faire des recherches en vue d'établir la vérité de la nationalité indiquée, mais il est interdit de faire aucune enquête sur le chargement.

Lorsque la conférence antiesclavagiste de Bruxelles se réunit en 1890, elle eut de nouveau à s'occuper activement des boutres, en vue de mettre un terme au trafic humain auquel ils se livraient. Le droit de visite fut de nouveau discuté, et l'Angleterre tenta d'échapper aux règles de 1867. Son représentant avait même fait accepter, à titre transactionnel, que ces règles ne s'appliqueraient pas aux navires de moins de cinq cents tonneaux. C'était atteindre exclusivement les boutres arabes de la côte d'Afrique et détruire par conséquent l'immunité des boutres français. Mais la Chambre française, saisie de l'examen de la question, vit le piège qui lui était tendu, et sur l'initiative de M. Félix Faure, alors député, elle rejeta cette partie du traité, de sorte que les instructions de 1867 restent encore en vigueur. La convention de Bruxelles (1890) réserve formellement la juridiction exclusive de chaque Etat sur les faits de traite dans les Etats qu'il protège.

Il est utile d'ajouter que jusqu'à présent, les boutriers ne se sont adressés qu'à la France pour bénéficier des avantages de son pavillon, et ils n'ont jamais voulu recourir aux bons offices de l'Angleterre pour des raisons que nous verrons plus loin.

Ainsi donc, l'étude rétrospective très succincte de la politique franco-anglaise dans l'Oman nous a permis d'établir pour chacun les droits et les devoirs qui se résument ainsi :

1° La France et l'Angleterre ont garanti par le traité de 1862 l'indépendance et la souveraineté du sultan de Mascate ;

2° L'Angleterre doit payer à l'iman une somme annuelle d'environ 200.000 francs représentant la perte, on pourrait dire le vol de Zanzibar.

3° Les boutriers arabes peuvent à leur gré naviguer sous un pavillon étranger, qui dès lors couvre leurs marchandises sous la réserve des conventions de 1867 confirmées par la conférence de Bruxelles de 1890. Pratiquement, cette faculté n'a été utilisée par les boutriers qu'au profit exclusif de la France.

Voyons maintenant les faits qui se déroulent à Mascate.

## II

Les Anglais, qui depuis de longues années travaillaient à l'extension de leur influence à Mascate, voulurent en tirer des avantages particuliers, et ils décidèrent l'iman à leur concéder — il y a cinq ou six ans — un emplacement de terrain pour y établir un dépôt de charbon. Cette concession a une énorme importance au point de vue maritime, parce qu'elle touche à la question des points d'appui de la flotte dont on commence — un peu tard il est vrai — à se préoccuper en France, mais qui jouera dans la guerre future un rôle prépondérant, car il est bien évident que plus les navires trouveront des dépôts de charbon amis, plus ils pourront étendre leur zone d'opérations. Aussi le consul de France à Mascate, M. Ottavi, ayant appris l'avantage concédé aux Anglais, fit-il des démarches pressantes près de l'iman, qui nous octroya une concession analogue par engagement écrit et tenu secret. Bientôt, les Anglais, apprenant à leur tour le succès remporté par notre consul, en ressentirent un vif dépit, et voulurent du premier coup calmer la modeste ambition que nous avions d'être traités sur le même pied qu'eux. Le sultan de Mascate, pressé par eux de nous retirer la concession donnée, refusa tout d'abord. L'Angleterre voulut l'intimider ; elle lui supprima pendant un an l'indemnité de 200.000 francs qu'elle lui doit, en déclarant que cette somme était une libéralité utilisable suivant les besoins de sa politique, de sorte que cet argent acquérait entre les mains de l'Angleterre une valeur considérable, alors qu'il n'était en réalité qu'une dette d'une moralité assez contestable. Mais le sultan de Mascate ne se laissait pas suffisamment fléchir par cette amende arbitraire. L'Angleterre décida alors l'envoi à Mascate de l'escadre des Indes, commandée par l'amiral Bouglas, qui intima l'ordre à l'iman de déchirer la concession faite à la France, sous peine de voir la capitale bombardée par les bâtiments anglais présents sur rade. Ce malheureux iman, affolé, vint demander au consul français de lui rendre son engagement écrit. Celui-ci s'y refusa énergiquement. Intimidé enfin par l'ultimatum qui venait de lui être brusquement signifié, l'iman se vit alors obligé de proclamer et de faire publier à haute voix dans la ville la révocation de notre concession, ce qui porta momentanément un coup funeste à notre prestige.

Satisfait de cette démarche, et n'osant pas trop engager son

pays dans l'embarras d'un bombardement arbitraire, l'amiral Bauglas quitta Mascate, mais des pourparlers furent engagés entre Paris et Londres à la suite desquels nos droits furent entièrement reconnus. Le résultat pratique de cette intervention brutale fut de nous faire prendre possession effective de notre dépôt de charbon dont la concession n'avait pas encore été utilisée, et au mois de juillet 1900, le transport la *Drôme* vint y déposer 200 tonneaux de charbon à côté de la concession anglaise. Cet acte de propriété, venant après les fanfaronnades de l'Angleterre, produisit la meilleure impression sur les populations, mais il n'adoucit pas les rapports entre la France et l'Angleterre à Mascate, d'autant moins que la question des boutres prit en même temps une acuité nouvelle.

De tout temps cette question a existé à l'état latent, car l'Angleterre a toujours vu d'un très mauvais œil cette protection de la France sur les boutres francisés. En effet, les conventions de 1867 restreignent le droit de visite à bord de ces boutres, ce qui détruit la fable que l'Angleterre fait courir de son omnipotence sur mer. A Mascate, dans le golfe Persique, et on peut dire dans tout l'océan Indien, l'Angleterre accrédite intentionnellement ce bruit que, seule, elle a la police générale de tous les océans, que pas un vaisseau n'y circule sans sa permission, mais on comprend que le fait de ne pouvoir user de cette omnipotence sur les protégés français ébranle fortement cette légende dans l'esprit des Arabes, en même temps qu'elle contribue à maintenir notre prestige auprès d'eux.

Aussi n'est-il pas de procédés employés pour faire abolir cette prérogative. Parfois les Anglais ont essayé de nous mettre en mauvaise posture en faisant embarquer des esclaves sur nos boutres qu'ils ont ensuite arrêtés en nous convainquant de favoriser la traite et de violer ainsi la disposition de la conférence de Bruxelles. C'est probablement le cas de l'incident survenu en 1896 dans lequel le droit de visite fut méconnu par les Anglais, qui visitèrent la cargaison d'un boutre français porteur d'esclaves, et firent même débarquer le personnel de ce boutre pour le remplacer par des marins anglais. Le fait était si contraire aux conventions, que notre ministre de la marine demanda une indemnité de principe par application des instructions de 1867 et de 1890. Malheureusement, le ministre des affaires étrangères n'a donné aucune suite à cette demande [1].

Ne pouvant supprimer les prérogatives du pavillon français, les

1. Wilhem, Conférences sur le droit maritime international.

Anglais essayent d'empêcher la francisation volontaire des boutriers, et ils exercent sur eux une pression scandaleuse pour leur faire abandonner la protection dont ils jouissent de notre part et accepter celle de l'Angleterre dont ils ne veulent pas. C'est surtout la ville de Sour, située à 150 ou 200 kilomètres au sud de Mascate, qui est le plus grand centre commercial de l'Oman, et la pépinière des boutriers français. C'est pourquoi l'influence anglaise s'y exerce plus brutalement qu'ailleurs. Elle s'est même démasquée officiellement il y a quelques mois, car M. Cox, consul britannique, emmena avec lui l'iman à bord de l'aviso anglais *Sphinx*, et ils allèrent ensemble à Sour pour obliger les boutriers à rendre leurs papiers de protégés français. En présence de cette intervention directe de leur sultan, les boutriers s'exécutèrent et signèrent, à contre-cœur, l'engagement de renoncer à leurs droits et privilèges et de ne plus arborer le pavillon français. Mais cette démarche avait été si peu consentie de leur part, que ces mêmes boutriers vinrent à Mascate demander justice et protection au consul de France. Celui-ci leur fit facilement comprendre qu'une signature donnée sans consentement n'avait aucune valeur, et que par suite leur dédit était nul, et qu'ils n'avaient qu'à reprendre leurs pavillons français. C'est ce qu'ils firent, et la situation en est là aujourd'hui.

On pourrait encore citer une quantité d'interventions anglaises dans le gouvernement de l'iman, et qui ne se manifestent pas aussi clairement contre la France; mais sans parler de ces intrigues qui ne sont pas encore suffisamment caractérisées pour donner prise à un conflit diplomatique, il nous suffit de constater dès maintenant que les prétentions anglaises dans ces deux questions du charbon et des boutres sont en contradiction directe avec les traités existants, d'abord parce que l'Angleterre, en obligeant l'iman à considérer la somme annuelle de 200.000 francs comme une libéralité, en a complètement modifié la nature, et ensuite parce que dans les deux cas (incidents Douglas et Cox), elle est intervenue sans raison dans les affaires intérieures de l'Etat d'Oman, ce qui est une atteinte directe au principe de souveraineté et d'indépendance garanties par le traité de 1862.

On peut de plus constater que la pression anglaise, après s'être exercée uniquement sur le sultan, a pris dans ces dernières années une tournure nettement francophobe, et cela depuis l'installation en 1894 d'un consulat français à Mascate, ce qui prouve bien que l'Angleterre veut nous évincer.

Quant aux sentiments intimes de l'iman, il est certain qu'ils nous sont favorables, moins à cause de l'appui qu'il peut espérer de notre diplomatie qu'en raison des procédés de l'Angleterre à son égard. Il déteste les Anglais personnellement, parce que, à tout instant de sa vie privée ou publique, il les rencontre sur son chemin pour contrecarrer par la force ses projets ou ses volontés. Tantôt ils veulent lui imposer leur candidat pour tel ou tel emploi, comme pour les douanes par exemple, et s'ils n'ont pas réussi jusqu'à présent, c'est grâce à la ténacité du consul de France qui, par deux fois, est intervenu pour empêcher cette tentative d'accaparement; tantôt ils lui interdisent la fréquentation de tel ou tel personnage dont les sentiments ne sont pas assez anglophiles, ainsi que cela se produit pour le drogman du consulat de France que l'Iman ne peut plus recevoir, bien que ce soit son ami personnel. Dès qu'une question quelconque touche à un des nombreux Indiens habitant Mascate, l'Angleterre intervient sous prétexte que les Indiens sont protégés britanniques. Elle pousse cette intervention jusqu'aux plus extrêmes limites; dans les actes de l'état civil, dans les questions de juridiction ou de police intérieure, et cela au mépris de l'indépendance de l'iman.

Un souverain a beau n'avoir pas grande importance, il n'en détient pas moins le pouvoir, et il est toujours convenable d'user à son égard de formes correctes et de procédés courtois. Loin d'en user ainsi avec l'iman, les Anglais le traitent avec une désinvolture qui le blesse profondément. Sans nul souci des usages orientaux, ils lui écrivent directement comme à un égal, négligeant d'employer à son égard aucune des formules de politesse si chères au caractère arabe. L'iman sent parfaitement l'asservissement auquel les Anglais veulent le réduire, et la suppression temporaire des 200.000 francs qu'on lui devait lui aurait certainement au besoin dessillé les yeux.

Ainsi donc l'iman souffre personnellement beaucoup de la façon dont les Anglais traitent avec lui les questions de fond et celles de forme, et ces froissements continuels sont encore accrus par la haine générale de ses sujets pour l'Angleterre, haine qu'il incarne en qualité de souverain et dont il se fait l'écho pour plaire à son peuple, et n'en être pas la victime.

Or, cette haine est générale : au lieu de prendre le pouvoir avec douceur et doigté, les Anglais ont préféré asservir les populations sous le joug de la peur ; ils ont toujours usé de violences, telles que les bombardements de Zanzibar ou de Sour, pour lesquels ils

ont allégué des prétextes futiles et appropriés aux circonstances, alors qu'ils cherchaient simplement à se mêler des affaires intérieures du pays. Croit-on réellement que des gens dont on démolit les maisons sans motif et qu'on expulse de chez eux à coups d'obus puissent avoir beaucoup de gratitude pour les auteurs de pareils méfaits ? Les musulmans sont vindicatifs à l'égard de l' « Infidèle » ; les rancunes accumulées à la suite de ces actes de piraterie ont eu un gros retentissement dans tout le pays arabe et surtout dans le cœur de l'iman, particulièrement atteint dans sa souveraineté.

Mais les populations des villes n'ont pas été seules à souffrir : celles des côtes et les commerçants ont aussi de sérieux motifs de grief contre l'Angleterre, et ceci tient à la question de l'esclavage.

L'esclavage n'existe plus aujourd'hui. Ce n'est pas dire qu'il ne se pratique plus. Il est seulement devenu un commerce clandestin. D'ailleurs, l'esclavage est plutôt un servage n'ayant pas le caractère tyrannique et arbitraire qu'on pourrait lui supposer. C'est pourquoi les Arabes, n'en comprenant pas la suppression, si contraire à leurs mœurs, ont continué tant qu'ils ont pu ce commerce lucratif que notre monde occidental ne comprend pas. A la vérité, l'humanité pourrait être reconnaissante à l'Angleterre d'avoir proclamé l'abolition de l'esclavage dans le golfe Persique, dont elle détenait les clefs, s'il était apparu qu'elle poursuivait ainsi un but philanthropique. Il n'en a pas été ainsi. Pour connaître les infractions des boutriers en matière d'esclavage, les Anglais ont sur toute la côte des agents contrôleurs dont l'honorabilité et l'intégrité ne sont pas toujours à l'abri de critiques. Lorsque des marchands d'esclaves veulent faire leur trafic, ils obtiennent le silence de ces agents indigènes anglais moyennant une redevance de cinq ou six francs par tête d'esclave embarquée. Mais quand vient l'heure d'exécuter le contrat, ou bien c'est le marchand au tempérament retors qui fait des difficultés pour payer, ou bien c'est l'agent anglais qui le fait chanter. Et dans les deux cas le marchand est dénoncé. Des bâtiments anglais saisissent alors le boutre, qu'ils incendient, telle est la règle. Les esclaves sont libérés, mais ils regrettent la liberté qu'on leur donne, parce que, dans les pays qui nous occupent, l'esclavage n'est pas du tout synonyme de dureté. A part quelques rares corvées dues à son propriétaire, l'esclave est son propre maître, il travaille pour lui et sa famille. Lui donner la liberté, c'est le jeter à la misère,

puisque cette liberté le prive de l'appui de son maître [1]. Quant au marchand, il est frappé d'une amende qui le ruine, car d'après les conventions, cette amende est évaluée arbitrairement par celui qui fait la prise soit sur le nombre d'esclaves, soit sur le déplacement du boutre. Si le bateau est petit et porte beaucoup d'esclaves, les Anglais prélèvent l'amende d'après le nombre de ceux-ci, et inversement ils la prélèvent sur le nombre de tonneaux de déplacement du boutre, si celui-ci est grand et porte peu d'esclaves. Ainsi, le marchand est ruiné par celui-là même en qui il a mis sa confiance. L'agent anglais trouve d'ailleurs intérêt à rompre aussi facilement silence après se l'être fait payer : sa part de prise s'élève à environ 25 francs par tête d'esclave. Mais on conçoit sans peine que, enrichi de ses infidélités à sa parole, il devienne dans tout le pays l'homme détesté par excellence.

On comprend maintenant pourquoi le sultan de Mascate n'est pas favorable aux visées anglaises. Obligé par la force de suivre les instructions du consul d'Angleterre, qui se donne le nom pompeux « d'agent politique indien », ou de « ministre résident à Mascate », l'iman subit le joug qui lui est imposé. Ainsi, c'est à contre-cœur qu'il a proclamé la délivrance de notre concession de charbon, et c'est à contre-cœur qu'il est allé à Sour déchirer les papiers de nos boutres, au mépris des conventions qui règlent cette question.

En résumé, l'exposé — peut-être trop long, bien qu'il ne fasse allusion qu'aux derniers incidents, et aux plus suggestifs — de la situation actuelle nous permet de dire :

1° L'Angleterre viole le traité de 1862 vis-à-vis de l'iman, en intervenant continuellement dans les affaires intérieures de son pays : c'est contraire au principe d'indépendance des États.

2° Depuis quelque temps elle viole le traité de 1867 et 1862 vis-à-vis de la France, en suscitant des incidents sans raison et sans droit qu'elle espère faire dégénérer en conflit.

1. Le Père Piolet, dont le caractère religieux est une garantie d'impartialité, déclare lui-même dans son livre *Madagascar*, p. 445 : « L'esclavage n'est pas dur à Madagascar, et l'esclave est plutôt considéré comme l'enfant de la maison. Du reste, le même mot s'emploie indistinctemenr pour les désigner l'un et l'autre. » Aussi l'abolition de l'esclavage ne peut se faire qu'en le remplaçant par autre chose. C'est en partie sa suppression qui a engendré à Madagascar les troubles qui ont suivi la conquête. Ils ont été, dans bien des cas, dus à des esclaves qui, assurés jusque-là du pain quotidien, se sont brusquement trouvés réduits à la plus dure extrémité.

Le régime de l'esclavage est le même sur la côte de Zanzibar et en Arabie.

3° Cette conduite a rapproché l'un de l'autre la France et l'iman, celui-ci mettant de plus en plus sa confiance et son espoir dans la fermeté de notre diplomatie.

Voyons maintenant si nous ne trompons pas cette confiance et si, malgré nous, l'iman ne s'achemine pas vers une désillusion et un avertissement.

## III

Le but de l'Angleterre est de posséder le golfe Persique : c'est une conséquence de son impérialisme. Si un peuple cependant doit être satisfait de son sort, c'est bien le peuple anglais, qui possède une bonne part de l'univers.

Mais cela ne lui suffit pas, il veut tout avoir, et ce qu'il ne peut prendre, il ne veut pas le laisser à d'autres. Il prétend être le maître absolu des mers, il en répand habilement le bruit, et si la question des boutres est aussi aiguë, c'est qu'elle donne à ces prétentions un éclatant démenti. De même que par la guerre de flibustiers qu'ils mènent au Transvaal, ils espèrent rendre anglaise la ligne du Cap au Caire, de même ils veulent ici prolonger cette ligne du Caire jusqu'à l'Inde par le golfe Persique, pour enserrer ainsi tout l'océan Indien et le tenir sous leur puissance absolue. On ne peut en douter quand on voit les résultats suivants acquis par leur ténacité.

La côte sud de l'Arabie jusqu'au ras Makonnem dépend du sultan de Mascate, et nous avons vu les tentatives d'accaparement faites sur ce souverain. Plus loin la côte sud du golfe Persique est gouvernée par trois ou quatre chefs indépendants qui sont absolument aux mains de l'Angleterre, car non contente d'agir sur eux à coups d'obus et de menaces, elle leur a fait signer des actes de protectorat le couteau sous la gorge. L'un d'eux convié à cet effet, sur un croiseur anglais, fit quelques difficultés pour aliéner, séance tenante, son autorité aux mains des Anglais. On lui dit alors que s'il ne signait pas immédiatement, il ne quitterait pas le bateau anglais et allait être transporté aux Indes. Ce malheureux cheik a dû s'exécuter, mais on comprend que si l'Angleterre exhibe un jour son acte de protectorat comme un titre valable, on pourra en invoquer la nullité comme extorqué par violence.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre est la seule maîtresse du sud du golfe Persique jusqu'à Koivet et Bassorah, dont la situation peut un

jour prendre de la valeur, puisque c'est une ville située à l'embouchure des deux grands fleuves de la Mésopotamie. Tout le commerce de cette région est du reste exclusivement aux mains des Anglais.

Sur la côte nord du golfe Persique, l'Angleterre se heurte à la Perse, c'est-à-dire à la Russie. Enfin le Beloutchistan est le dernier maillon de cette chaîne qui entoure le golfe Persique, et les Anglais en sont réellement les maîtres, puisqu'ils occupent effectivement ce pays, après avoir constamment reculé vers l'ouest la frontière de l'Inde.

On voit donc que, à part la région persane, l'Angleterre aurait complètement accaparé le golfe Persique si elle avait en son pouvoir le détroit d'Ormuz, qui en est la porte, et l'Oman, qui en est le vestibule, tous deux dépendant du sultan de Mascate.

Mais au chauvinisme excessif qui leur fait convoiter cette mer intérieure, s'ajoute pour les Anglais la question plus pratique des chemins de fer qui bientôt vont faire du golfe Persique la route la plus courte pour aller aux Indes.

Le sultan de Constantinople vient de concéder à une compagnie franco-allemande (mais surtout allemande) le droit de construire un chemin de fer réunissant ceux de l'Asie-Mineure à Bagdad et Bassorah; et par ailleurs les Russes relient leur réseau ferré de la Caspienne et du Caucase au golfe Persique par un chemin de fer qui traverse la Perse. Or il n'est pas douteux que cette prise de possession par les chemins de fer ne soit autrement efficace que la présence de quelques croiseurs, et il paraît probable que, malgré l'Angleterre, le golfe Persique deviendra un débouché commercial et politique pour l'Allemagne par Bassorah, et surtout pour la Russie par la Perse.

Du reste, le peuple slave s'avance avec une sage lenteur, indice de sa force, et détruira le colosse aux pieds d'argile qu'est la puissance anglaise.

Le jour où les deux géants seront aux prises dans le golfe Persique, il n'est pas douteux que la Russie ne triomphe.

En présence de cet avenir et des luttes qu'il prépare, faut-il abandonner ou maintenir nos droits à Mascate? Chacune de ces deux solutions a ses partisans et ses adversaires. Les uns et les autres s'entendent d'ailleurs pour reconnaître que notre intérêt commercial est nul dans cette partie du monde, puisqu'il consiste uniquement en sucres exportés à Bouchir, et encore cette exportation est-elle faite sous pavillon anglais par des bateaux anglais qui

viennent à Marseille même prendre ce sucre pour le transporter en Perse. Ce n'est donc pas sur une question commerciale ou financière que les opinions diffèrent, c'est plutôt sur une question d'ordre moral.

Les uns, ne voyant d'intérêt qu'à la question des boutres francisés, font remarquer qu'il y en a fort peu, trente environ, représentant le dixième des boutres arabes, et que c'est bien amoindrir le prestige de la France que de l'enchaîner au sort de trente boutriers. Ils font de plus observer qu'il est très anormal de concéder aussi la pavillon français à des boutriers arabes, alors que, pour obtenir ce même droit en France, les conditions sont si difficiles à remplir. Ils en concluent que cette question ne peut être pour nous qu'un embarras.

Les autres envisagent avec raison que l'abdication de nos droits quels qu'ils soient, c'est la disparition du prestige de la France, de sa force morale, de son rayonnement de gloire. Si nous abandonnons la question des boutres et si par conséquent nous délaissons nos protégés, cette attitude aura dans tout l'Orient une répercussion dont l'Allemagne saura profiter. Si on cède à l'Angleterre sur un point, ajoutent-ils, il n'y a pas de raison pour ne pas céder sur d'autres, comme à Terre-Neuve ou aux Nouvelles-Hébrides, et nous nous faisons prendre dans un engrenage fatal à notre influence.

Chacune de ces deux opinions a sa valeur ; la première s'inspire des principes utilitaires du siècle d'argent dans lequel nous vivons, principes qui voudraient que nous proportionnions nos efforts aux résultats pratiques à obtenir, sous peine d'être toujours le « dindon de la farce » ; la seconde est conforme à nos traditions ; elle a une valeur particulière auprès des peuples orientaux dont la pensée, toujours asservie aux données antérieures, n'a pas connu les évolutions que la nôtre a subies depuis plusieurs siècles.

Abandonner nos droits, c'est sans doute accepter dès maintenant la déchéance, mais essayer de les maintenir vaille que vaille semble un rôle impossible à maintenir jusqu'au bout de la lutte. Déjà l'Angleterre a pris à notre égard dans ces régions une attitude offensive toujours favorable à la victoire, mais il lui est loisible à son heure d'accroître les difficultés et de les faire dégénérer en conflit aigu. Ce n'est pas nous, surtout avec les médiocres intérêts matériels que nous avons là-bas, qui pousserons jamais les choses à l'extrême, à l'heure présente nous nous bornons à la défensive. Mais au jour du conflit que nous subirons, serons-nous de force et d'humeur à résister énergiquement ?

L'affaire de Fachoda, où des intérêts autrement graves se trouvaient engagés, est d'hier. On peut donc prévoir que nous céderons et, que nous abdiquions de nous-mêmes ou que nous nous effacions sous la poussée anglaise, il est à craindre que notre disparition des États de Mascate ne soit une conséquence inéluctable de l'insuffisance de notre expansion et de la faiblesse de notre diplomatie.

Notre expulsion par l'Angleterre nous serait à coup sûr très préjudiciable, mais il peut nous arriver pis, tandis que nous nous efforcerons de conserver nos positions à Mascate. Qui peut nous garantir que l'iman sera toujours favorable à notre influence? Déjà l'iman actuel subit un premier ministre qui appartient corps et âme aux Anglais; c'est même un des rares Arabes dont l'anglophilie soit devenue proverbiale. Demain un sultan de Mascate, circonvenu et pressé par l'Angleterre, sera irrévocablement entraîné dans l'orbite de cette grande puissance, il en deviendra le vassal; et alors n'avons-nous pas grandement à craindre que ce ne soit l'iman lui-même qui, de par sa pseudo-souveraineté, ne mette fin à notre rôle? Notre prestige dans tout l'Orient sera d'autant plus amoindri que nous aurons été officiellement chassés de Mascate par un principicule arabe.

Assurément, le mieux serait de nous avoir créé des intérêts matériels sérieux dans le golfe Persique, et d'avoir une politique extérieure assez ferme et assez habile pour en imposer à l'Angleterre, déjouer ses intrigues et la forcer au respect des conventions existantes. Mais puisque, malheureusement, trente années de négligence et de timidité pèsent sur notre présent, tel n'est pas notre cas, beaucoup d'esprits avisés en viennent à se demander si le moment n'est pas venu de se préoccuper surtout de notre ligne de retraite, et s'il n'importe pas désormais de la couvrir en nous acheminant volontairement et insensiblement vers la situation effacée que l'avenir semble nous réserver. N'y perdrions-nous pas moins encore qu'à y être réduits brutalement et avec ostentation?

Un moyen de réaliser ce douloureux programme consisterait alors à accorder très difficilement de nouvelles francisations aux boutriers arabes, ce qui en réduirait le nombre par voie d'extinction. C'est ce que paraît faire en ce moment le consul de Mascate. Il restreint autant que possible ce privilège, autant pour ne pas envenimer une situation déjà tendue, que pour ne donner cette protection qu'aux boutriers réellement méritants. Mais le droit de

franciser les boutres appartient à tous nos représentants dans l'océan Indien, et les boutriers évincés par le consul de Mascate n'hésitent pas à s'adresser dans nos colonies de Madagascar ou de Djibouti à l'autorité locale plus accommodante parce qu'elle connaît moins bien la question. Il faudrait, ou donner à nos agents de l'océan Indien une unité de direction dont le gouvernement se désintéresse, ou mieux restreindre ce droit de francisation au consul de Mascate seul.

En augmentant les difficultés, les boutriers s'éloigneraient peu à peu de la France. Au point de vue de l'Angleterre, ce serait un très gros avantage pour elle, car il n'est pas de tentatives et d'offres qu'elle n'ait déjà faites dans ce sens.

Elle a fait ressortir aux yeux des boutriers le voisinage de l'Inde et la quantité des échanges commerciaux qui en découle; elle a même été jusqu'à leur offrir de l'argent, mais ils ont toujours repoussé ces avances à cause des sentiments de défiance et de haine dont ils sont animés comme on le sait vis-à-vis du pavillon britannique. Ces sentiments sont encore trop violents pour que, d'ici longtemps, les boutriers demandent à l'Angleterre la protection que la France rendrait si rare. Mais celle-là n'en demande pas tant du premier coup, et l'extinction du privilège français aurait pour premier résultat le triomphe de son omnipotence navale.

Mais alors, lui ayant bénévolement accordé cette satisfaction et constitué cet avantage, nous aurions grand tort de ne pas nous en prévaloir auprès d'elle, pour négocier des compensations à notre profit. Sans doute l'Angleterre s'y prêterait, et notre amoindrissement ne s'opérerait pas sans quelques dédommagements. Sans doute il importera de tenir à des compensations réelles qui ne soient point des leurres, comme dans le cas de Zanzibar, qui a motivé le traité de 1890, dont les clauses en elles-mêmes ne nous ont constitué aucun avantage appréciable, mais ne dût-on sauver que les apparences — et il faut tout prévoir avec notre diplomatie actuelle — ne dût-on retirer d'un accord avec nos rivaux triomphants que l'avantage platonique de l'idée d'une compensation honorable à leurs accroissements, comme il en a été du traité de 1890, que nous venons de rappeler, que nous devrions y tenir, tant ce que les Chinois appellent « la face » a d'importance auprès des Orientaux.

Cette politique présenterait en outre, au point de vue français, cet avantage que l'avenir serait réservé, qu'aucun traité ne serait revisé.

Le dernier mot en est-il dit de cette déchéance? La France n'a-t-elle plus qu'à s'y résigner et à chercher les voies et moyens de le faire honorablement?... Toujours est-il que ce programme d'abandon progressif et de propos délibéré, tout en étant peut-être le seul moyen de ne pas tout perdre, apparaît comme la conséquence fatale et déplorable, et de notre politique intérieure, qui, en surexcitant les passions, fait perdre de vue nos intérêts au dehors, et de notre politique extérieure, incertaine et timide. Et pourtant autrefois, et pendant des siècles, nous avons tenu à l'Étranger, et avec éclat, le rôle prépondérant!...

Actuellement, à nous en tenir au golfe Persique, par les versatilités de notre conduite à Mascate, nous servons les intérêts de l'Allemagne en Asie-Mineure et nous faisons le jeu de la Russie, trop heureuse de pouvoir accroître tranquillement son influence en Perse, pendant que l'Angleterre se débat avec nous. Peut-être même le cabinet de Saint-Pétersbourg est-il l'instigateur de notre politique ici comme il l'est ailleurs et dans trop de cas à notre détriment.

A l'Étranger, nous sommes devenus les satellites des grandes puissances, et depuis trente ans la France extérieure s'est singulièrement amoindrie en dépit des apparences d'une politique coloniale brillante. Trop souvent nous nous contentons d'os à ronger et nous qualifions de victoires diplomatiques de modestes succès de quatrième ordre, quand ce ne sont pas de véritables défaites. Aussi le prestige de la France est-il en train de disparaître de toutes les parties du monde pour se confiner dans ses seules colonies d'où l'expulsera bientôt une administration trop politique pour pouvoir être uniquement patriote.

BERROT.

# Etat religieux et moral de la France

## A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

I

Il est assez d'usage parmi nos libres-penseurs de proclamer la décadence actuelle de la religion catholique, et même d'annoncer sa disparition dans un avenir plus ou moins prochain. Renan disait que « le christianisme restera sans doute le fond de la société européenne, mais qu'il deviendra de plus en plus un *christianisme individuel*. Chacun sera chrétien selon sa conscience, selon sa mesure, selon les exigences de son esprit ».

C'est-à-dire qu'il ne le sera pas du tout.

Dans son *Régime moderne*, dernière partie des *Origines de la France contemporaine*, H. Taine condamna le catholicisme à disparaître devant la science moderne, parce que, entre la science et la foi, il y a une opposition irréductible. L'idée de cette prétendue opposition propagée par quelques savants, et surtout par beaucoup de demi-savants, contribue à affaiblir la foi dans les masses.

La *Revue Bleue* des 17 et 24 mars 1900 renferme un travail de M. Michel Stainville sur *la force politique et sociale de l'Eglise catholique en France*. Nous y lisons que « l'édifice religieux élevé par les générations antérieures montre de terribles lézardes ; mais il se tient encore debout, avec des apparences de solidité qui ne sont qu'illusoires aux yeux de l'observateur perspicace... Le catholicisme a mis des siècles à s'intégrer. La désintégration demandera aussi des siècles, mais elle s'opérera comme pour tout organisme individuel ou collectif ; elle s'opère sous nos yeux ».

Traçant à son tour le tableau religieux et moral de notre patrie,

1. A. Fouillée, *La France au point de vue moral*.

M. A. Fouillée nous dit « que les esprits éclairés se sont peu à peu détachés des croyances catholiques, et que, dans le grand jour de la vie moderne, leur exemple a entraîné par contagion l'incrédulité des masses ».

Il ajoute que la « sécularisation de la morale et de la religion, et leur rétablissement sur des bases sociologiques demeure la mission propre et la tâche de la France ».

M. Fouillée a tort de nous présenter d'une manière générale les *esprits éclairés* comme détachés des croyances catholiques. Le catholicisme compte encore un grand nombre de savants, et parmi ses collègues de l'Institut, surtout à l'Académie française, M. Fouillée trouverait un bon nombre *d'esprits éclairés* restés fidèles aux vieilles croyances.

Il a tort surtout d'étendre à toute la France le tableau religieux qu'il trace de certaines contrées : « Entrez dans les églises de nos villages, dit-il ; presque partout, à la messe paroissiale, vous ne rencontrez que des femmes. Les hommes restent aux champs, ou vont au cabaret. S'ils font baptiser leurs enfants, s'ils se marient à l'église, c'est qu'ils considèrent ces actes comme des cérémonies d'usage et en quelque sorte de politesse traditionnelle qui n'engagent à rien. Le curé pour eux est un homme qui baptise, marie, enterre, prépare les enfants à la première communion, confesse la femme et les filles, mais doit laisser les hommes tranquilles. »

Heureusement que ces tristes constatations ne s'appliquent qu'à certaines parties de la France ; et si, au lieu d'entrer dans les églises des environs de Paris et des diocèses voisins (Ile-de-France, Champagne, Orléanais), M. Fouillée allait visiter celles des provinces de l'Ouest, de notre Massif central, de nos Pyrénées, à la messe du dimanche, et même autour des confessionnaux à Pâques, il ne trouverait pas seulement des femmes.

Ajoutons que ce n'est pas seulement d'après les pratiques extérieures que l'on doit juger du degré de croyances religieuses qui subsiste encore dans les âmes. Dans toutes les provinces, que de croyants catholiques de cœur, qui s'abstiennent de la pratique des sacrements par respect humain, par ambition politique, par crainte de compromettre leur carrière et de perdre les faveurs d'un gouvernement anticlérical, sans parler de ceux qui, par une autre lâcheté, n'ont pas le courage de résister à la tyrannie de leurs passions !

La Bretagne, le Poitou et l'Anjou sont trois provinces sœurs restées fidèles à la foi et aux pratiques religieuses des ancêtres.

Dans le compte rendu de l'enquête qu'il a faite sur les populations agricoles de la France au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, H. Baudrillart constate qu'en Bretagne « la religion conserve toute sa force dans les campagnes. Les églises sont remplies *d'hommes comme de femmes* les dimanches et fêtes. Le sentiment religieux est sérieux et profond[1]. » Le Breton est sincère dans sa foi comme dans tout le reste, et ne se dérobe à aucune des obligations qu'elle impose.

Constatations analogues pour le Poitou et l'Anjou. « Dans l'Anjou la grande majorité des campagnes reste attachée à la religion. » « En Poitou, la religion se maintient dans la masse agricole. Le paysan vendéen est attaché par sa foi au clergé, et ne s'émeut, comme il y a un siècle, que de ce qui touche à la religion[2]. »

Mgr Pie a rendu le meilleur témoignage à la foi et à la piété des Poitevins et des Angevins. « La terre du Poitou, dit-il, est restée et restera à jamais une terre fidèle. A la différence de beaucoup d'autres contrées, ici c'est le fond qui est chrétien, l'impiété ne dispose que des surfaces. »

« Par sa foi, par l'esprit traditionnel qui anime ses familles soit patriciennes, soit populaires, par le nombre des vocations religieuses, par les dévouements héroïques, les sentiments chevaleresques, par les caractères élevés, l'Eglise d'Angers est une des premières du monde. »

La foi vive, les bonnes mœurs, les vertus antiques, qui ont disparu de tant d'autres contrées, se conservent encore dans nos montagnes du Massif central, quoique sur certains points la facilité des communications et les relations avec les étrangers dans les villes de bains aient altéré ces bonnes traditions. Les familles de huit ou dix enfants n'y sont pas rares. Les vocations sacerdotales et religieuses y sont nombreuses, surtout dans le Rouergue et le Velay, qui fournissent tant de recrues aux Ordres religieux et aux missions étrangères.

« Les idées chrétiennes, dit le Play, inculquées de bonne heure, laissent dans le cœur de ces habitants des montagnes des germes profonds qui, à travers leurs habitudes d'émigration, se retrouvent dans toutes les phases de leur existence. Ils conservent, avec une certaine indépendance dans leur caractère, une déférence intelligente et raisonnée pour les supériorités sociales. Le chef de famille

1. *Les populations agricoles de la France.* 1re série.
2. H. Baudrillart, 2e série.

n'a pas perdu au contact des grandes villes ses principes religieux. Dans sa vieillesse il reviendra plein de foi à la pratique des devoirs qu'il a négligés. L'esprit de famille et l'influence des principes religieux conservent la pureté des mœurs dans les habitudes journalières de la vie[1] ».

M. Baudrillart nous dit de même que « la supériorité morale des habitants de l'Ardèche est due à la force de leurs convictions religieuses... Là, comme dans la Lozère, l'émulation entre catholiques et protestants a contribué à la fidélité plus complète qu'ailleurs des populations aux croyances et aux pratiques de leurs pères[2] ».

Si des montagnes du Centre nous passons à celles qui nous séparent de l'Espagne, nous trouvons du côté de l'Océan les Basques, « ce petit peuple qui saute et danse au haut des Pyrénées », qui a si bien conservé sa vieille langue, ses mœurs patriarcales, et sa foi et ses pratiques religieuses.

Les populations pyréennes en général sont aussi restées religieuses, non cependant au même degré que les Basques. On pourrait en dire autant des habitants de nos montagnes de l'Est et du Sud-Est. « Dans les Hautes-Alpes et la partie supérieure des Basses-Alpes, dans les Alpes-Maritimes, et la partie montagneuse de l'Isère et de la Drôme, la population, en lutte avec la stérilité du sol et la rigueur du climat, a conservé les vertus domestiques, les traditions religieuses, les habitudes de travail et d'économie[3]. »

Dans l'ensemble de la Provence, H. Baudrillart nous dit « que le sentiment religieux survit, quoiqu'il ait subi une diminution considérable. Mais chez ceux mêmes qui ont cessé de croire et de pratiquer, le christianisme sert toujours, sinon de règle à la conduite, du moins de base aux jugements qu'on porte sur les actes. En ce sens l'éducation religieuse n'a pas perdu son efficacité. Le paysan provençal moins que tout autre ne paraît prêt à renoncer à solenniser par les cérémonies religieuses les grands actes de sa vie. L'influence de la religion n'est plus ce qu'elle était : elle est bien loin d'être nulle[4] ».

La même observation pourrait s'appliquer aux autres provinces qui ont aussi subi une diminution du sentiment religieux. De plus,

1. *Ouvriers européens*, t. VI.
2. *Populations agricoles de la France*, 3e série.
3. *Economie sociale*. Bulletin, 2e volume.
4. *Populations agricoles de la France*, 3e série.

dans ces provinces, on trouve partout beaucoup de familles, quelquefois des paroisses, des arrondissements même où la religion est restée en honneur. Dans la Normandie, par exemple, « où, dit H. Baudrillart, le sentiment religieux a baissé, le scepticisme à l'égard du surnaturel a gagné les campagnes », la partie voisine de la Bretagne (Avranchin), les environs de Cherbourg et de Valognes, est restée religieuse, et les crimes y sont peu fréquents[1], tandis que l'autre partie, malheureusement la plus considérable, se distingue par le progrès de la criminalité. M. Joly a pu dire : « S'il fallait désigner actuellement en France la région criminelle par excellence, il n'y aurait pas lieu d'hésiter longtemps ; il faudrait dire : C'est la Normandie, ou tout au moins une portion importante de la Normandie[2] ».

Non moins qu'entre les provinces on peut constater, entre les différentes catégories de la société française, des inégalités au point de vue religieux. D'après M. Stainville, « la bourgeoisie opulente, ou simplement aisée, qui comptait jadis tant de libéraux et de voltairiens, se range maintenant de plus en plus du côté de l'Eglise ». Il ajoute que « la noblesse lui est acquise ; l'Eglise en élève presque tous les enfants : les filles vont dans les couvents distingués ; les garçons font leurs études dans des couvents tenus par des Ordres religieux, ou sous des précepteurs empruntés au clergé séculier ». Mais d'après lui, ni dans la noblesse, ni dans cette bourgeoisie qui se range du côté de l'Eglise, il n'y aurait de vraies convictions religieuses. « Pour un gentilhomme, dit-il, le catholicisme est de bon ton. La bourgeoisie veut se hausser au ton de la noblesse, et puis elle se sent menacée par les idées républicaines qui tendent plus ou moins au socialisme. Elle se tourne du côté de l'institution qui lui paraît seule capable de défendre ses intérêts compromis. »

Nous lui répondrons que l'Eglise, qui *élève presque tous les enfants* de la noblesse, a élevé aussi presque tous les pères et toutes les mères, et leur a appris, ainsi qu'aux enfants de la bourgeoisie élevés en grand nombre dans ses établissements, à faire du catholicisme autre chose qu'une question de *bon ton*, et que les millions qui sortent chaque année par centaines de la bourse de cette noblesse et de cette bourgeoisie pour soutenir les écoles et les œuvres

1. *Populations agricoles de la France*, 1re série.
2. *La France criminelle*, p. 116.

catholiques sont des sacrifices qui ne peuvent être inspirés que par une foi sincère.

Mais nous sommes de l'avis de M. Stainville quand il dit que des portions considérables de cette bourgeoisie restent éloignées de la religion, et même souvent hostiles à l'Eglise, par exemple l'Université, qui « dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire compte peu de croyants. A l'égard de l'Eglise, l'Université est neutre, parfois même avec une pointe de voltairianisme ou de renanisme qu'exècre tout bon catholique ».

Mais la catégorie bourgeoise dont l'Eglise a le moins à se louer, d'après lui, c'est celle de la « bourgeoisie besogneuse, le monde des employés, des petits fonctionnaires, des petits patrons, des boutiquiers. Du côté des hommes en général, on n'aime pas beaucoup les curés, et on se passe facilement de leur office. On ne fréquente l'église que dans les grandes circonstances de la vie. Mais presque toutes les femmes de cette catégorie sont croyantes, pratiquent plus ou moins, vont d'habitude à la messe le dimanche, se confessent parfois, et sont encore accessibles à l'influence du clergé ».

Passant du monde bourgeois au monde industriel, M. Stainville dit « que les travailleurs de l'usine appartiennent presque entièrement au socialisme révolutionnaire qui a pour caractère un anticléricalisme violent. Il reconnaît cependant que tous les ouvriers, loin de là, ne dédaignent pas le ministère du prêtre dans les grandes circonstances de la naissance, du mariage et de la mort ».

S'il n'est que trop vrai que, dans les grands centres industriels surtout, un très grand nombre d'ouvriers sont enrôlés dans la franc-maçonnerie et le socialisme, nous devons ajouter que les œuvres ouvrières répandues dans toute la France ont créé partout des noyaux d'ouvriers chrétiens plus ou moins nombreux.

Partout, même dans les milieux les plus hostiles à la foi, l'Eglise a conservé des groupes restés fidèles à la pratique religieuse, de solides chrétiens qui ont dû résister au courant, braver le respect humain et l'opinion publique, et forment des centres de résistance et des foyers de propagande en lutte contre l'indifférence et l'impiété environnantes.

Mais, à côté de ces vrais chrétiens, que d'autres qui n'ont qu'un christianisme superficiel, appauvri, rachitique, « qui pactise avec les pompes du monde, amalgame les ténèbres avec la lumière, qui tourne à tout vent de doctrine, qui doute de lui-même, et n'a ni le courage ni la dignité de ses convictions ! » Que d'âmes « non entièrement affranchies du joug de Jésus-Christ, mais envahies

par l'esprit du monde, cherchent à se rassurer par la pratique d'un christianisme diamétralement opposé à celui que Jésus-Christ a institué, et croient avoir assez fait quand elles ont tempéré les excès réels d'une vie toute mondaine par quelques observances moins gênantes de la religion et par les apparences superficielles d'une piété facile, sorte d'étiquette spirituelle qui ne préjudicie en rien aux droits de la chair »! (Mgr Pie.)

De cet amoindrissement de l'esprit chrétien dans un grand nombre, et de l'abandon plus ou moins complet de la foi et de la pratique chrétienne dans tant d'autres, où faudra-t-il chercher la cause ? D'après M. Fouillée, il faudrait s'en prendre « au romanisme, qui, à côté de tant de services rendus à la fille aînée de l'Eglise, a fini par exercer en France une action dépressive. Le catholicisme a trouvé une faiblesse finale dans l'intolérance dogmatique et pratique qui résulte de ses prétentions à l'infaillibilité ».

Mais ces *prétentions à l'infaillibilité*, l'Eglise les a toujours eues, même aux temps où elle a exercé la plus grande influence, au temps de saint Louis par exemple. Il faut donc chercher d'autres causes. Si, avec un nombreux clergé paroissial (un prêtre par paroisse, à la tête d'un groupement moyen de 500 à 1000 personnes), « ayant pour auxiliaire dans l'enseignement des enfants, le soin des vieillards et des malades, 15.000 à 20.000 religieux et 100.000 à 120.000 religieuses, et s'il a besoin d'un renfort pour un effort exceptionnel de moralisation, 7000 à 8000 apôtres prêts à le seconder[1] », l'Eglise n'exerce pas la même influence et n'obtient pas les mêmes résulats qu'en d'autres époques, cela tient en partie à la condition qui lui est faite par nos gouvernements modernes, et aux causes diverses qui ont profondément modifié l'état moral des populations.

« La lamentable augmentation des maux, dit Léon XIII (Encyclique sur le Rosaire) vient surtout de ce que l'Eglise n'a aucune part dans le gouvernement des Etats, ou que sa salutaire influence y est combattue. »

« En 1789, l'Etat avait dépouillé l'Eglise, l'avait poussée hors du logis, et même l'avait étranglée à demi. Revenu à la raison, mais ayant cessé d'être catholique, il lui a fait souscrire un pacte qui réduit leur union morale à une cohabitation physique. Les deux contractants continueront à loger dans la même maison ; mais comme leurs humeurs sont incompatibles, l'Etat assigne à

1. A. Fouillée, p. 51.

l'Eglise un petit appartement distinct, et lui sert une maigre pension alimentaire. Il se figure qu'elle est toujours sa sujette, et veut conserver tous les droits que lui conférait l'union en ménage. » (Taine.)

La franc-maçonnerie a pris auprès des gouvernements révolutionnaires la place que l'Eglise occupait auprès des gouvernements chrétiens. Etouffer sa rivale répudiée c'est le but de tous ses efforts, et elle y tend par tous les moyens, par l'oppression hypocrite et déguisée comme par la persécution ouverte et violente. Elle s'efforce de lui enlever peu à peu son ministère auprès des fidèles et l'exercice de ses droits les plus sacrés.

De ces droits l'Etat ne tient aucun compte dans ses institutions et dans ses lois, et ses représentants donnent l'exemple scandaleux de la violation publique de ses prescriptions.

L'autorité doctrinale de l'Eglise n'est pas moins méconnue que son autorité législative. Ses enfants, dont elle a pour mission de former l'intelligence et le cœur, elle les voit soustraits à sa direction et traînés aux écoles laïques, c'est-à-dire sans Dieu, « grâce auxquelles, disait Gambetta aux électeurs de Belleville, nos enfants et nos neveux auront sucé la libre-pensée avec la parole du maître d'école ».

Malgré tous les efforts et les sacrifices des catholiques en faveur des écoles chrétiennes, les deux tiers dans l'ensemble des enfants, les quatre cinquièmes des garçons, fréquentent les écoles laïques.

A ces générations qui n'ont pas été bercées sur ses genoux, et qui ont entendu des enseignements contraires aux siens, comment pourra-t-elle plus tard faire entendre sa voix ?

Et ceux mêmes de ses enfants qu'elle a élevés, comment pourront-ils conserver l'intégrité de la foi au milieu d'un monde où tout conspire pour l'altérer ou la détruire?

S'ils veulent suivre les cours de l'enseignement supérieur, ce ne sera pas sans danger pour leurs croyances. L'argent d'une nation presque entièrement catholique est employé par le gouvernement à fournir de gros traitements à des professeurs quelquefois sceptiques, matérialistes et positivistes, le plus souvent rationalistes, ne croyant pas à la divinité de Jésus-Christ et de son Eglise.

Au pied de la chaire des *sciences religieuses* ils entendront l'histoire des religions faite de manière à ne laisser croire à aucune.

Il est d'autres docteurs qui comptent leurs disciples non par milliers, mais par millions, et qui distribuent chaque jour à la

France sa pâture intellectuelle. « D'après une enquête faite en 1877 sur la presse parisienne, dit M. Baudon, il s'imprime chaque jour à Paris 1.400.000 journaux, qui se décomposent en 1 million de journaux détestables, 334.000 environ de journaux qualifiés médiocres, qui tombent souvent dans de grossières erreurs sur des points de doctrine importants, et 56.000 bons journaux. Le bien a donc une proportion de 2 1/2 pour 100 dans cet immense mouvement de la presse. »

On trouverait sans doute des proportions analogues pour les livres et pour les revues.

La *Bibliothèque démocratique*, la *Ligue de l'Enseignement*, font pénétrer partout, par le bon marché ou des distributions gratuites, des livres et des brochures remplis d'attaques contre la religion.

Les rapports annuels constatent que chaque année plus d'un million de volumes sont prêtés par la bibliothèque de la secte maçonnique.

La presse antireligieuse n'est pas le seul danger pour la foi que la jeunesse chrétienne rencontre en entrant dans le monde. Un autre principe de perversion, d'autant plus redoutable que nul ne peut s'y soustraire, elle le trouve dans les exemples donnés par les personnages qui occupent les positions sociales les plus considérables. Elle voit des gouvernements qui donnent le perpétuel scandale du mépris de la religion, des ministres, des députés, des fonctionnaires de tout rang qui légifèrent, administrent sans tenir compte des lois divines et ecclésiastiques, refusent de prendre part aux cérémonies du culte public, décernent des apothéoses, des funérailles splendides à des ennemis de l'Eglise, pendant que le culte catholique est tenu de rester renfermé dans ses temples. Elle voit l'Eglise, exclue de la vie publique par les gouvernements, chassée de poste en poste de son domaine, exercer une influence de plus en plus diminuée sur une société dont les habitudes et les mœurs sont de moins en moins chrétiennes. La violation de ses prescriptions (loi du dimanche, jeûne, abstinence) par des croyants inconséquents s'unit à la violation systématique des incroyants pour rendre la prévarication générale.

Dans l'atmosphère que le peuple chrétien est condamné à respirer, au lieu d'être avivées par les grands souffles de la foi, les croyances subissent l'influence de tous les éléments délétères (libéralisme, rationalisme, positivisme) dont notre société est imprégnée.

Dans la guerre contre la religion, le rire moqueur de Voltaire est

remplacé aujourd'hui par la science. Elle a la prétention de remplacer le catholicisme, qui ne répond pas à notre conception scientifique du monde et à l'état mental de la société actuelle.

« Plaçons-nous en pleine réalité, dit E. Caro[1], dans les livres, dans la presse, dans les manifestations multiples de la pensée, et surtout au centre de la jeunesse ardente et laborieuse, celle qui peuple les amphithéâtres et les laboratoires scientifiques, ou bien encore celle qui débute dans les lettres... De toutes les sources diverses d'informations résulte la preuve que c'est l'abandon et la défiance du dogmatisme qui domine à l'heure qu'il est... A la haine des dogmes s'ajoute le règne absolu du fait. Toute théorie, toute explication qui ne sera pas contenue dans les faits devra être écartée... Par là se trouve supprimée la question métaphysique par excellence, la raison de l'univers ; elle implique l'idée de finalité, qui est en dehors des phénomènes... S'il y a une raison finale, elle est et sera éternellement ignorée. »

Tout en éliminant le Dieu créateur, le positivisme prétend bien être une religion destinée à remplacer l'ancienne. « A la tête du groupe des *négatifs* marche Renan, qui a rallié autour de lui les plus brillants esprits de la génération qui le suit et qu'il continue à dominer. Sa doctrine devait être d'autant plus contagieuse que, comme elle s'arrange de toutes choses, elle n'exclut pas un vague mysticisme, qu'elle est plus enveloppée de formules exquises, qu'elle a adopté la terminologie des doctrines traditionnelles, et joue agréablement avec des mots comme *Dieu*, *infini*, etc., après les avoir vidés de leur sens classique, et enfin qu'elle offre à ses adeptes des voluptés d'une essence supérieure... Aussi a-t-elle fait fortune ; elle est devenue la religion des esprits cultivés auxquels le matérialisme répugne. Elle a été le courant intellectuel le plus puissant peut-être de ce dernier demi-siècle[2] .»

LOUIS BOUTIÉ, S. J.

*(A suivre.)*

1. *Philosophie et Philosophes*, p. 11 et suiv.
2. E. Rod, *Idées morales du temps présent*, p. 296.

# ANNE D'ORLÉANS

## Première Reine de Sardaigne

---

### CHAPITRE XXI

On conserve, de cette malheureuse époque, dans les Archives de Turin, les nombreuses lettres de ces trois princesses, qui malgré les difficultés de la guerre, ne cessaient de correspondre entre elles. Les lettres de la duchesse Anne et celles de la reine d'Espagne passaient par la France et se rendaient à Paris avant d'arriver à leur destination, et la duchesse de Bourgogne servait d'intermédiaire entre sa mère et sa sœur, ayant à sa disposition un courrier qui lui fut maintenu pendant tout le temps de ces cruelles hostilités, même aux époques où elles furent le plus animées. Plusieurs des lettres de Marie-Adélaïde sont perdues ; d'ailleurs, elle écrivait peu et presque toujours sans dater, défaut qu'elle partageait avec sa mère, et qui nuit au classement des feuilles et à la clarté des détails qu'elles contiennent. Celles de Marie-Louise, au contraire — nous dit Madame Luisa Saredo, qui a visité toute cette correspondance, — sont bien datées, de jours et d'années, nombreuses, longues, expansives ; ce sont des sortes de petits cahiers, couverts d'une écriture serrée, remplis d'espérances et d'illusions, sentiments que partageaient aussi les deux autres, et qui furent leur soutien pendant ces longues années de discordes.

Les lettres de Marie-Louise, en particulier, témoignent du souci qu'elle avait de sa mère, que tout ramène à sa pensée. Si elle parle du temps magnifique qu'elle vient d'avoir pour aller à Madrid, elle constate « que c'est le même dont jouissait sa mère à la Vénerie ». Elle compare le froid de Madrid avec celui de Turin, celui-ci « bien plus rigoureux ». Elle rend compte de l'ennui que lui font éprouver les fastidieux compliments du jour de l'an et

fait allusion au même ennui « qu'elle savait si bien que sa mère en éprouvait pour son compte ». En parlant du bon état de sa santé, au moment de la naissance d'un enfant : « Je suis vraiment comme vous — lui dit-elle, — quand mes frères devaient venir au monde et que vous étiez si bien. »

Elle ne se possédait pas de joie en apprenant que son père et sa mère vivaient avec plus d'amitié, qu'ils allaient ensemble visiter Madame Royale, et elle écrit à celle-ci : « Le récit de la manière dont mon père et ma mère sont à présent ensemble m'a charmé et m'a donné une joie infinie ; car rien ne me donne tant de plaisir que de savoir qu'elle est traitée comme elle le mérite tant. »

Elle parle des plaisirs de Madrid qui sont à peu près nuls pour elle, son état de grossesse ne lui permettant pas de danser ; elle se contente d'assister à des comédies françaises, jouées avec talent par des personnes de la cour. Ces comédies amusent le petit prince, son fils, « qui déteste les pièces espagnoles, mais s'amuse beaucoup des françaises, surtout les voyant jouer par des personnes de sa connaissance ».

A ces détails du carnaval de Madrid, Anne répondait par ceux des plaisirs de Turin, qui n'étaient pas non plus très brillants. Le duc avait peu l'esprit aux fêtes, et elle partageait trop ses soucis pour rechercher la distraction. Plus jeune, elle avait aimé la danse, et elle avait gardé une vive passion pour la musique. La reine d'Espagne s'inquiète de savoir si elle a un bon opéra à Turin, « sachant que c'est son divertissemeut préféré ».

La duchesse de Bourgogne, au contraire, s'amusait beaucoup ; elle le faisait « pour toutes les trois, disait sa sœur, se trouvant dans un pays à cela et faisant bien d'en profiter ». Marie-Adélaïde n'assistait pas seulement aux comédies qui se jouaient à la cour, elle y prenait son rôle et se faisait applaudir par un parterre aussi noble qu'intelligent. Marie-Louise, dans ses lettres, notait la fatigue et les imprudences de la jeune duchesse et se montrait inquiète, comme si elle eût pressenti que cette vie de fêtes devait se terminer par une fin si prématurée.

Les lettres de celle-ci, devenue dauphine par la mort du fils de Louis XIV, sont courtes, et elle s'y montre elle-même préoccupée de sa santé. Sous la légèreté apparente, transperce une affection profonde pour sa famille. Quoiqu'elle l'eût quittée si jeune et presque enfant, et qu'elle se fût attachée et comme identifiée à la cour de France, elle avait gardé un sentiment si vif de tendresse pour ses parents, que Louis XIV ménageait la conversation devant

elle et évitait tout propos qui eût pu froisser son amour filial. Nous nous plaisons à citer ici une lettre d'elle à son père, qui témoigne de la mesure en même temps que de ses nobles sentiments : « 31 décembre 1708. Les assurances, mon cher père, que ma mère m'a données de la continuation de votre amitiéme font un trop grand plaisir pour ne vous pas témoigner moi-même ma reconnaissance et combien je suis sensible à votre souvenir. Rien ne diminuera jamais mon respect et ma tendresse pour vous ; le sang, mon cher père, se fait sentir bien vivement dans toutes les occasions et malgré ma destinée malheureuse, puisqu'elle me fait estre dans un parti contraire au vostre, vos intérêts sont si fort imprimés dans mon cœur, que rien ne me fera jamais souhaiter contre. Mais cette même tendresse ne fait qu'augmenter ma douleur quand je songe que nous sommes au nombre de vos ennemis. J'avoue que l'amitié pourrait estre un peu blessée de voir que vous estes contre vos deux filles, mais pour moy je ne serai jamais contre vous, et ne vous regarde que comme un père que j'aime plus que ma vie ; mais ce n'est point dire assez puisque je la sacrifierois volontiers pour vous et que vostre intérest est l'unique but de mes désirs présents. Permettez-moi donc, mon cher père, que j'avance d'un jour le premier de l'année, pour souhaiter que celle où nous allons entrer soit la fin de mon malheur en nous réunissant ensemble d'une manière qui me comble de joie. C'est vous dire qu'il ne tiendrait qu'à vous de me rendre la plus heureuse du monde. Mais je crains de vous estre importune par la longueur de cette lettre, pardonnez-moy la liberté que je prends. Je ne puis m'empêcher de vous assurer une fois au moins par an de ma tendresse et de mon respect, et de vous demander en même temps la continuation, mon cher père, de votre amitié. Je crois la mériter et ne m'en rendre jamais indigne. »

L'espoir de la paix remplissait la correspondance de ces trois princesses, si éprouvées dans leurs affections par cette lutte implacable. Marie-Adélaïde, en particulier, en démontre le désir comme l'aspiration la plus vive de son âme. Par délicatesse pour sa mère, elle entre peu dans les détails des faits, non plus que celle-ci qui gardait une retenue peu satisfaisante au besoin de son cœur, mais que lui imposait sa prudence habituelle. Cependant les dernières lettres de la duchesse de Bourgogne commencent à donner quelques indices favorables ; dans l'une, elle note l'arrivée d'un courrier d'Angleterre faisant espérer que des conférences vont s'ouvrir à Utrecht ; dans une autre, elle se montre tout heureuse de pou-

voir annoncer que ses espérances s'affirment, qu'on peut entrevoir qu'elles ne tarderont pas à être définitives ; « que ce serait pour elle une grande consolation de ne plus entendre parler de cette horrible guerre qui dure depuis si longtemps ».

Mais cette consolation ne lui fut point accordée ; la mort vint la saisir avant que les pourparlers entamés aient eu le temps d'accomplir leur œuvre bienfaisante. Sa fin inattendue jeta la consternation dans les cours de France et de Savoie. Elle fut si prompte, qu'elle amena des propos de poison, et d'autant plus que d'autres décès avaient eu lieu dans la maison royale. Les soupçons se portèrent haut, ils atteignirent le frère d'Anne d'Orléans, le propre neveu de Louis XIV ; mais ce grand monarque, quoique vivement impressionné, repoussa, comme il le devait, d'aussi fâcheuses accusations.

Voltaire dit, dans la vie de Louis XIV, qu'une fièvre scarlatine régnait en cette année, 1712, à Paris, et y avait fait périr plus de cinq cents personnes dans les rangs de la haute noblesse ; on ne peut donc s'étonner que l'épidémie ait touché à quelques membres de la famille royale.

Selon la duchesse d'Orléans, Marie-Adélaïde aurait été mal soignée par les médecins, alors en renom, qui voulurent une saignée au pied pendant que la rougeole ou la scarlatine était probablement en cours. « Ils se moquèrent de moi, écrit-elle à sa sœur, et la vieille guenipe (Madame de Maintenon) vint à moi, et me dit : « Voulez-vous être plus habile que tous ces docteurs qui sont là ? » Je lui répondis : « Non, Madame, mais il ne faut pas être fort habile « pour savoir qu'il faut suivre la nature, et puisqu'elle incline à la « sueur, il serait bien mieux de suivre cette voie que de faire lever « une malade en transpiration pour la faire saigner. »

Ces détails éloignent bien la pensée d'nn crime et donnent une raison toute naturelle à la perte que l'on eut à déplorer. Cette princesse était adorée à Versailles ; Louis XIV et Madame de Maintenon tombèrent dans une tristesse profonde. Quant à son mari, qui lui avait consacré l'affection la plus tendre, quoiqu'il fût d'un caractère austère et peu en rapport avec sa nature enjouée, il en éprouva une telle douleur qu'on dit même qu'elle fut cause de sa mort.

La duchesse d'Orléans raconte à ce sujet une singulière anecdote. Elle aimait peu la duchesse de Bourgogne et la jugeait beaucoup plus aimée de son mari qu'elle ne le lui rendait, quoique sensible à son affection. « Il a bien montré que son amour pour elle

était grand, écrivait-elle, car le bon sire est mort certainement de chagrin de la perte de son épouse, et il avait toujours dit qu'il en serait ainsi. Un savant astrologue de Turin avait fait à Madame la dauphine son horoscope, où elle a trouvé tout ce qui devait lui arriver en sa vie, et qu'elle mourrait dans sa vingt-septième année. Elle en parlait souvent : un jour elle dit à son mari : « Voici le temps qui approche où je dois mourir : vous ne pouvez pas rester sans femme, à cause de votre rang et de votre dévotion ; dites-moi, je vous prie, qui épouserez-vous ? » Il répondit : « J'espère que Dieu ne me punira jamais assez pour vous voir mourir, mais si ce malheur devait m'arriver, je ne me remarierai jamais, car dans huit jours je vous suivrai au tombeau ; cela est arrivé justement comme il avait dit : en effet, le septième jour après la mort de son épouse, il est mort aussi ; ce que je vous dis là n'est pas un conte, mais la pure vérité. »

La reine d'Espagne partageait l'opinion de la duchesse d'Orléans, quant à la tiédeur du sentiment que sa sœur éprouvait pour le prince son mari, et elle s'en ouvrait parfois à sa famille. « Je sais bien, écrivait-elle à sa grand-mère, que tous les mariages ne sont pas aussi heureux que le mien, et je reconnais bien mon bonheur en cela. Je désirerais bien que ma sœur aimât Monsieur le duc de Bourgogne la moitié seulement de ce que j'aime le roi, car ce serait encore beaucoup. Je ne puis pas m'empêcher de vous dire que si elle ne le fait pas, je ne peux pas la louer, car elle serait une ingrate de ne pas répondre à toutes les marques d'amitié que Monsieur le duc de Bourgogne lui donne. »

Anne d'Orléans éprouva de tels regrets de la mort de sa fille, que pendant quelques jours elle n'eut pas même la force d'écrire à celle qui lui restait. « Mon Dieu, que la pauvre duchesse de Savoie va être affligée ! écrivait la duchesse d'Orléans ; je la plains de tout mon cœur et je ne puis penser à ce qu'elle va souffrir. Monsieur le dauphin est bien affecté, mais il est jeune, il peut se remarier, tandis que pour Madame de Savoie la perte est irréparable. »

La douleur de Victor-Amédée fut peut-être plus profonde encore ; c'était sa fille de prédilection, le premier enfant qui eût fait battre son cœur de père ; il était fier de sa grâce, de son esprit, de son caractère et se savait particulièrement aimé d'elle. L'orgueil et la tendresse s'unissaient pour lui donner des larmes. Pour tous les deux, le deuil de cour fut le vrai deuil du cœur.

Il a été raconté par Duclos que Louis XIV, visitant les papiers de Marie-Adélaïde après sa mort, et y trouvant les preuves de se-

crets communiqués à son père, s'était tourné vers Madame de Maintenon en lui disant : « La petite coquine nous trompait. » Duclos était trop enfant alors pour que sa narration présente rien d'authentique, et l'exclamation qu'il donne à Louis XIV comporte une forme légère, tout autre que celle de l'indignation qu'aurait eue le monarque s'il eût découvert une véritable indiscrétion. Marie-Adélaïde était vive et même étourdie ; le seul fait d'une communication comme celle que nous avons vue dans ses lettres, au sujet de la paix, pouvait entraîner l'exclamation du grand roi.

Les morts que l'on eut encore à déplorer, dans le sein de la famille royale, après celle de la duchesse de Bourgogne, continuèrent d'accréditer l'odieuse pensée du poison. Ainsi que nous l'avons dit, le prince son mari la suivit au tombeau et mourut six jours après elle ; et lorsque, deux ans plus tard, le duc d'Anjou, second fils de Marie-Adélaïde et l'unique héritier du trône, tomba lui-même malade, l'alarme ne connut plus de bornes. Saint-Simon raconte que la duchesse de Ventadour, gouvernante de l'enfant royal, sous l'impression de telle crainte, prit sur elle de séparer le jeune prince de tout médecin et d'empêcher qu'aucun remède lui fût administré, si ce n'est un contrepoison fourni par la comtesse de Verrua, que cette dame avait rapporté de Turin. Ce serait ce fait qui, selon le fameux auteur des Mémoires, aurait conservé l'héritier de la monarchie française.

## CHAPITRE XXII

Il n'y avait que la paix, si justement désirée, qui pût faire diversion à la douleur des deux familles de France et de Savoie. On l'entrevoyait, mais on ne la tenait point encore. La mort inattendue de l'empereur Joseph Ier, en 1711, avait cependant changé la face des affaires ; il avait été emporté par la petite vérole, à trente-trois ans, et ne laissait pas d'enfants. La succession passait à son frère, le compétiteur de Philippe V, qui montait sur le trône autrichien sous le nom de Charles VI. Ne pouvant ceindre la couronne impériale sans renoncer à celle d'Espagne, il abandonnait définitivement ce trône au petit-fils de Louis XIV ; mais non sans vouloir garder, de cette succession, les Pays-Bas espagnols et les possessions italiennes, pour les unir à ses Etats héréditaires d'Autriche. Les puissances s'y étant refusées, la guerre dut continuer. Anne, reine d'Angleterre, voulait, comme moyen d'en finir, qu'elle

fût poussée avec énergie, et elle pressa le duc de Savoie de se remettre à la tête de ses troupes pour se porter vigoureusement en avant, dans une action commune qui pût forcer à la paix. Celui-ci reprit le commandement et conduisit avec lui son fils aîné, le prince de Piémont, âgé de treize ans, voulant qu'il fît ses premières armes sous ses yeux. Il se reporta sur la Savoie, acheva de la recouvrer, et attaqua de nouveau Briançon ; la ville fut encore préservée par Berwick et cette campagne de 1710 se termina sur les Alpes, sans autre action mémorable.

Louis XIV demandait hautement la paix ; il faisait des offres modérées et acceptables ; son petit-fils consentait à abandonner quelques parties de l'immense empire de Charles-Quint. Des conférences s'ouvrirent sur ces bases à Pavie ; elles furent suivies d'un congrès à Gertruidenberg ; mais les exigences des plénipotentiaires hollandais, qui maintenaient les vues haineuses de Guillaume de Nassau, faisaient obstacle à tout accord. « Messieurs, leur disait avec une hautaine franchise l'abbé de Polignac, représentant de la France, vous parlez comme des gens qui ne sont pas accoutumés à vaincre. »

La disgrâce du duc de Marlborough, tombant par suite d'une intrigue de cour, amena l'entente désirée. En même temps que ce fameux général quittait le commandement des armées de la Grande-Bretagne, d'heureuses victoires redonnaient de l'éclat à la France et de la force à sa parole : le duc de Vendôme faisait triompher les Espagnols à Villaviciosa ; le maréchal de Villars battait les Impériaux à Denain. Des pourparlers reprirent sur le territoire hollandais, malgré la mauvaise volonté des plénipotentiaires de ce pays, qui voulaient faire sortir les représentants de la France. « Non, Messieurs, leur répondit encore fièrement l'abbé de Polignac, nous ne sortirons pas d'ici ; nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, et nous traiterons sans vous. »

En effet, la paix fut signée à Utrech, le 12 avril 1713, et fut confirmée par le traité de Rastadt, le 6 mars 1714. L'Angleterre et la Hollande adhérèrent au testament de Charles II, en reconnaissant Philippe V pour roi d'Espagne et des Indes, moyennant la renonciation de ce prince à toute succession au trône de France ; et la Maison de Savoie, selon ce même testament, comme héritière des droits de Philippe V, en cas d'extinction de sa descendance. Louis XIV rendit à Victor-Amédée ce qu'il avait saisi de ses Etats au cours de la guerre, lui céda quelques vallées alpines avantageuses pour ses frontières, et adhéra à la cession qui lui fut faite de la Sicile

et du titre de roi, prix que l'Angleterre voulait donner à ce prince, comme reconnaissance des grands services qu'il avait rendus à la coalition. L'Autriche acquérait les Pays-Bas espagnols, la Lombardie et le royaume de Naples, généreusement abandonnés par Philippe V pour le bien de la paix. L'Angleterre se faisait céder Gibraltar et Minorque, ainsi que quelques colonies en Amérique, et faisait sanctionner la souveraineté d'Anne sur la Grande-Bretagne, et la succession au trône de la ligne protestante représentée, après elle, par la maison de Hanovre.

C'est le cas de faire ici remarquer la perspicacité du regard politique de Louis XIV, qui se montrait dans les instructions que, par écrit, ce grand monarque donnait lui-même à ses plénipotentiaires. Ne s'arrêtant pas aux nécessités de l'heure présente, il plongeait dans les éventualités de l'avenir, et jugeait, d'après la nouvelle division faite des Etats de l'Europe, de ce qui pouvait advenir en Italie. Les guerres qu'il venait d'y soutenir lui avaient démontré l'impossibilité d'asservir les Etats des ducs de Savoie et, par conséquent, l'inutilité de ses vues d'agrandissement sur la péninsule. Dès lors, il changeait de politique et comprenait la nécessité venue d'augmenter la force de la Maison de Savoie, pour qu'elle pût être un rempart aux ambitions que d'autres puissances ne manqueraient de faire prévaloir. Ce sont les appétits de l'Autriche qu'il prévoyait, et l'odieuse domination et les luttes qui devaient s'ensuivre, et qui eussent été évitées si les puissances réunies au congrès d'Utrecht se fussent rangées à son avis.

Après l'engagement pris de restituer au duc de Savoie les Etats et domaines qui appartenaient à ce prince au commencement de la guerre, y ajoutant même quelques territoires avantageux, il s'associait au désir de l'Angleterre pour faire à Victor-Amédée II une concession d'agrandissement, tout autrement intelligente que celle de la Sicile.

Telles étaient ses paroles, reproduites par le sieur Messager, son principal représentant au congrès : « Quant à l'agrandissement du duc de Savoie en Italie, fait-il dire à ce délégué, Sa Majesté le regarde comme le bien de cette partie de l'Europe, dont la liberté sera bientôt entièrement opprimée, s'il ne s'élève un prince assez puissant pour la défendre contre les desseins des ambitieux et les entreprises de l'archiduc[1], plus haut et plus ardent à envahir de nouveaux Etats qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'est encore

1. Devenu l'empereur Charles VI.

montré. Il convient donc que le duc de Savoie réunisse tout le Milanais sous sa domination. Le roi ne s'y opposera pas, au contraire. Cette réunion faite, Sa Majesté le traitera de roi de Lombardie. Elle l'a confié à l'Angleterre, et même elle l'a fait savoir à ce prince. »

Avant même que les signatures des puissances intervenues dans ce fameux traité y eussent été apposées, Victor-Amédée écrivait à la reine d'Espagne : « Voilà, Dieu merci, ma chère fille, mon traité signé avec Sa Majesté Catholique. Je le reçus samedi passé, croyant que vous l'aurez aussi présentement reçu de votre côté. Vous jugez bien de la joie parfaite que je ressens que toutes choses soient terminées, et je viens la mesler avec la vostre. Félicitons-nous de cet ouvrage qui fait la réunion pour toujours, non pas de nos cœurs qui n'ont jamais été séparés, mais de nos intérêts.

« Il est maintenant à souhaiter que la ratification ne soit pas retardée, car le moindre délai me serait de surcharge, ainsi que j'en écris à milord Lexington. Je vous prie d'en vouloir bien presser l'expédition, et les ordres nécessaires au roy pour la prise de possession, et pour l'évacuation de la Sicile. Votre tendresse m'en assure et la mienne est au delà des expressions.

« A la Vénerie, 26 juillet 1713.

« Votre père affectionné,

« VICTOR-AMÉDÉE. »

Ce prince eût beaucoup préféré, selon ce que pensait si bien Louis XIV, l'acquisition du Milanais à celle de la Sicile, fort distante de ses Etats et d'une administration difficile ; mais il ceignait le bandeau royal ; il sortait de la position subordonnée aux autres têtes couronnées, et des invasions funestes dont avaient eu tant à souffrir ses prédécesseurs et lui-même.

Pour la duchesse de Savoie et pour la reine d'Espagne, le prix de ce grand événement consistait surtout dans la fin des discordes, dans le bonheur de la paix. Avant même qu'elle ne fût signée, Marie-Louise écrivait à sa mère : « C'est aussi une agréable idée pour moi, celle de penser que la paix que nous pouvons espérer finira toutes sortes de malheurs que cette terrible guerre nous a causés, et que nous pourrons nous écrire bien plus agréablement que nous faisons depuis longtemps. Dieu veuille, ma très chère maman, accomplir nos souhaits et me donner de plus en plus des

occasions de témoigner à mon père et à vous, mon aimable maman, qu'on ne peut vous aimer avec une tendresse ni plus vive, ni plus sincère que celle que j'ai et que j'aurai toujours pour vous. »

Mais, pour Anne d'Orléans, la signature de cette paix lui eût été, bien plus encore, le suprême bonheur si elle eût pu en partager la joie avec sa fille, Marie-Adélaïde, qui l'avait tant désirée, et leur en avait signalé les premiers indices dans les dernières lettres de sa trop courte vie ! La possession de ce bien ravivait la douleur de la perte de cette fille aimée, et lui faisait sentir que désormais le bonheur ne pouvait la toucher sans qu'une ombre y intervînt.

Comtesse DE FAVERGES.

*(A suivre.)*

# AUTOUR DU MONDE

15 juin.

Les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes, autrement dit les collectivistes, comme un ver coupé dont les tronçons se recherchent pour rétablir à travers une masse mutilée le courant de la vie; ces frères ennemis tendent vers l'unité et, d'instinct, ils s'en éloignent chaque jour davantage. Vous avez entendu parler du congrès socialiste de Lyon? Eh bien, l'objet de ce congrès était de rétablir l'unité dans le parti socialiste allié du parti radical, qui, depuis l'an dernier, depuis le fameux congrès de Paris, souffrait de l'éloignement de M. Guesde et de ses amis *antiarrivistes* résolus; et qui, depuis le récent congrès de Lyon, souffre de plus de la retraite de M. Vaillant et des blanquistes, non moins *antiarrivistes* que M. Guesde lui-même. Ces retraites successives opérées, il arrive ceci de plaisant : c'est que Jaurès et Viviani, les mamelucks embouchés par l'*arriviste* Millerand, occupent seuls la place; comme seuls aussi ils veulent l'unité parce qu'ils sont *arrivés* aux *honneurs*, aux profits, au pouvoir, et parce qu'ils songent à s'y éterniser, ils font cette première unité entre eux : c'est-à-dire en dehors de leur parti, loin de leurs alliés, dans le silence du désert et dans la paix de l'isolement. A vrai dire, ils cherchaient mieux.

Comme de tous côtés on se prépare aux chocs imminents des partis, aux élections générales de mai 1902, disons, puisque nous nous occupons des socialistes, que ce parti se décompose en quatre tronçons bien distincts dont il faut *exclure* les radicaux tout court, qui sont des *radicaux déteints*, selon la formule de M. Camille Pelletan, mais dont les chefs sont le rayonnant Léon Bourgeois et le lugubre Henri Brisson, cet if ambulant dont le temps, fossoyeur des partis politiques, fixera l'ombre désolée comme un emblème impérissable non loin du mur des fédérés; ce sont : les radicaux socialistes, qui, à vrai dire, sont des gens assez mal définis, des sortes d'Auvergnats, ni ceci, ni cela! Ils

vont au feu sous le commandement de M. Pelletan, et sous la haute direction de M. Millerand, grand-prêtre des *arrivistes*, aujourd'hui *ministériels*. Les radicaux, quoi qu'ils fassent, ne sont pas des socialistes bon teint, parce qu'ils restent quand même partisans de la propriété individuelle; ils répudient le collectivisme; les *radicaux-socialistes* ne sont pas des hommes convaincus : dans la dèche, ils sont *partageux*, partant collectivistes pour participer au bien d'autrui; dans la splendeur, aussi bien que chien ou chat, et tout comme les radicaux *déteints*, ils montent solennellement la garde près de l'écuelle qu'ils veulent accaparer; leur collectivisme cesse avec le besoin ou la misère; ils cherchent à parvenir. Ce sont les aspirants *arrivistes* et des *arrivistes* eux-mêmes.

Ajoutons que les radicaux socialistes ne sont guère tolérés que par les socialistes qui visent eux-mêmes au pouvoir. Ceux-là, concevant le « cas de Millerand », excusent ce socialiste d'être ministre parce qu'eux-mêmes tendent à le devenir. C'est cette ambition que la masse des socialistes condamne : selon les collectivistes : le *gouvernement, quel qu'il soit, c'est l'ennemi*; leurs aspirations sont manifestement contraires à tout l'ordre social, à tout pouvoir établi; il leur faut, pour triompher, faire table rase; et voilà pourquoi, ne voulant pas gouverner contre eux-mêmes, ils ne veulent participer ou laisser participer au gouvernement. Millerand, ministre, devient donc pour eux un ennemi parce qu'il ne peut être loyalement collectiviste et ministre irréprochable; qui trompe-t-il? C'est un transfuge, s'il a réellement abandonné les siens; et s'il leur est resté fidèle, c'est qu'il est alors homme à tout faire : traître pour ses alliés d'aujourd'hui, bourreau pour ses frères qu'il a laissé fusiller à Chalon, à Montceau, à la Martinique, écraser dans mille grèves entreprises dans l'espoir que son intervention ferait prévaloir les prétentions des ouvriers.

Les collectivistes forment à eux seuls trois autres tronçons du socialisme : 1° les partisans de Jaurès et de Viviani, qui sont les alliés de Millerand et ses plus chauds défenseurs; 2° les partisans de Vaillant ou les blanquistes; 3° les partisans de M. Guesde.

Le différend qui s'est élevé au congrès de Paris d'abord, qui continua à sévir à Lyon ensuite, c'est le « cas de M. Millerand ». En participant au gouvernement, ce socialiste a-t-il engagé le parti socialiste, l'a-t-il compromis? Jaurès et Viviani expliquèrent que le cas était heureux et resterait exceptionnel, isolé; c'est une défaillance, a dit Guesde en se retirant du congrès de Paris; c'est une trahison, a répété Vaillant en quittant le congrès de Lyon; à chaque

rencontre on s'est injurié, on s'est bourré de coups; mais comme les ministériels avaient composé les salles et accaparé les mandats, ils furent le nombre en tant que *socialistes-hurleurs* et *claque* du parti; mais le parti lui-même s'étant retiré, ce sont les bulletins de vote perdus et... le pouvoir en perspective! Aussi les *arrivistes* déplorent leur brutalité et nombre de fautes qu'ils ont commises. Jaurès et Viviani repoussent désormais les avances des radicaux socialistes; et ceux-ci, à leur tour, regrettent d'avoir provoqué les radicaux, si *déteints* qu'ils parussent être, car Jaurès a signifié à M. Pelletan « qu'entre le socialisme et le républicanisme issu de 1789, fût-ce le plus radical, il y a un abîme doctrinal, une antinomie irréductible ». Alors que faire? Que devenir surtout? En attendant, on ergote. M. Ranc, dans le *Radical*, explique :

« Je trouve inutiles, pouvant même devenir dangereuses, les polémiques suscitées par les articles où M. Jaurès incite les radicaux à dire dans quelles mesures ils acceptent les théories socialistes. *Cela importe peu au point de vue de la bataille électorale...* Pas de scolastique, jamais ! le moins possible de dissertations théoriques pouvant créer des dissentiments et nous détourner *du plus pressé, qui est l'organisation électorale.* »

« Voilà qui est franc, ajoute le *Temps*. Ainsi les radicaux de l'école de M. Ranc et de M. Pelletan se moquent des théories, des idées et des programmes. Êtes-vous, oui ou non, partisan de la propriété individuelle ? Il paraît que cette question n'est que de la scolastique. Que les socialistes s'unissent, s'écrie M. Ranc, mais qu'ils se gardent bien de s'expliquer! Leur intérêt électoral exige qu'ils s'unissent; il n'exige pas qu'ils s'expliquent, au contraire. L'important est d'être élu. Après, on verra.

« Notre éminent confrère nous permettra-t-il de lui faire observer que ce qu'il préconise là, c'est une de ces coalitions bigarrées, équivoques et immorales, comme en ont formé le boulangisme et le nationalisme? Comment M. Ranc peut-il proposer en exemple à ses amis ce qu'il a si souvent condamné chez ses adversaires ? »

M. Ranc ne trouvera pas plus opportun de répondre au *Temps* qu'il ne juge utile de s'expliquer sur des théories, fussent-elles collectivistes. Si on le presse tant soit peu, il secouera le goupillon et hurlera : Sus aux congrégations! à bas la calotte! Toute la meute fera *chorus*, et on oubliera la question posée, les théories émises et toutes les divergences d'opinions; il sera temps de voter et on ne s'expliquera qu'après, si on s'explique jamais. Il ne s'agit là que de tromper le peuple et de trahir... la France.

Et ce sont ces saltimbanques qui s'occupent de retraites ouvrières, d'impôt sur le revenu, des associations, des congrégations; ce sont eux qui viennent troubler les intérêts les plus chers, qui inquiètent les consciences et qui exercent systématiquement parmi nous, et

en pleine paix, des ravages dont l'invasion cruelle ne sut affliger notre patrie.

Avec un gouvernement arrivé à la veille des élections générales et qui se sent répudié non seulement par la droite et les ralliés, qui forment, dans les circonstances actuelles, une opposition tout indiquée, mais aussi par les progressistes et par les radicaux *fanés* ou *déteints*, pour s'en tenir à la définition Pelletan; avec un gouvernement, dis-je, dont les troupes sont toutes socialistes ou révolutionnaires, il ne faut guère se faire illusion sur la nature et la portée de ses actes suprêmes; il flattera les pires passions, il inspirera les plus fallacieuses espérances, il cherchera à grouper les masses ignorantes, affamées ou stupides, et il les poussera contre les obstacles et contre les contradicteurs, leur jetant aujourd'hui une part des revenus en pâture, et demain des Congrégations irréductibles à dévorer; à chaque loqueteux il offrira une pension en récompense de sa nullité civique. On compte pétrir à point cette pâte électorale, durer ainsi jusqu'aux scrutins, les escamoter et durer pour voir après!

En attendant, le Sénat s'occupe à son tour des Congrégations, et, le 24 juin, la Haute-Cour étudiera le cas du comte de Lur-Saluces.

En ce qui concerne les Congrégations, disons de suite que la commission élue pour étudier le projet de loi était, dans sa majorité, favorable à son adoption, et elle nomma comme rapporteur M. Vallé, dont le rapport, après l'exposé historique de la question, analyse le projet et fait ainsi ressortir les modifications apportées par la commission du Sénat au texte déjà voté par la Chambre :

L'article premier définit le contrat d'association, qu'il faut se garder de confondre avec les communautés de biens ou les sociétés civiles et commerciales.

C'est une simple union de personnes groupées dans un but autre que celui de partager des bénéfices, de sorte que la constitution d'une mainmorte n'est jamais à redouter.

L'article 2 dispose que les associations ainsi définies pourront se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable, à la condition qu'elles ne revendiquent aucune capacité juridique. La Chambre avait excepté de cette faveur les associations religieuses qui paraissaient tomber alors sous le coup de l'article 5.

Nos honorables collègues MM. Ponthier de Chamaillard et Bérenger ont demandé la suppression de ces mots : « autres que les associations religieuses », de façon qu'elles jouissent, elles aussi, de la faveur de la loi.

Dès avant le dépôt de cet amendement, la commission, sur la proposition de M. Clamageran, avait, à l'unanimité de ses membres, fait disparaître cette exception.

Il n'y a pas de raison, en effet, pour que les associations de personnes qui se réunissent dans un but religieux ne soient pas traitées sur le même pied que les associations qui auraient, par exemple, un but contraire.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici de Congrégations, que les membres de ces associations religieuses conserveront intacte toute leur personnalité, qu'ils ne vivront pas en commun et qu'ils ne seront pas liés par des vœux monastiques.

L'article 3 interdit les associations qui seraient fondées sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, à la forme républicaine du gouvernement. C'est l'application de l'article 1133.

Il n'est pas défendu à une association de se former en vue d'obtenir des modifications à la loi, mais de faire quelque chose qui serait contraire à la loi, d'organiser contre elle une résistance, de provoquer à l'abolition de la famille, de la liberté de conscience, de la liberté individuelle, de préparer une insurrection contre les institutions républicaines ou le démembrement du territoire national.

M. Ponthier de Chamaillard a proposé de faire suivre les expressions « contraires aux lois » du mot « pénales ». Votre commission a rejeté l'amendement en s'inspirant des explications ci-dessus.

L'article 4 détermine les conditions dans lesquelles les membres d'une association peuvent s'en retirer.

Le texte du gouvernement n'admettant pas d'associations pour un temps indéterminé, la Chambre en a jugé autrement, mais en donnant aux membres de l'association le droit de s'en retirer librement, tout en restant tenus au paiement des cotisations échues et de l'année courante, si des cotisations ont été prévues aux statuts.

L'article 5 indique les formalités à remplir pour les associations qui voudraient bénéficier de la petite capacité juridique. Elles doivent se faire connaître, déposer leurs statuts, indiquer les changements qui y seraient apportés ou qui seraient survenus dans leur administration ou direction.

L'article 6 contient l'énumération des droits qui appartiendront aux sociétés ainsi déclarées.

L'honorable M. de Lamarzelle et l'honorable M. Riou ont proposé d'accorder aux associations déclarées la pleine personnalité civile. Votre commission s'y est refusée pour plusieurs raisons, dont voici les deux principales :

La première, c'est que, si la personnalité civile, entière surtout, était acquise de plein droit après une simple déclaration, les associations dispensées de tout contrôle et de tout frein pourraient devenir tellement puissantes et tellement riches qu'elles seraient menaçantes pour les familles et le régime économique de l'Etat.

La seconde, c'est qu'après avoir demandé cette plénitude des droits pour les associations, on demande que les congrégations soient placées sous le même régime, ce qui détruit toute l'économie de la loi concernant ces dernières.

L'article 7 prévoit, au point de vue civil, les conséquences des infractions aux articles 3 et 5. C'est la nullité de l'association dans le premier cas, la dissolution dans l'autre, le tout prononcé à la requête de toute partie intéressée, non par le tribunal correctionnel, mais par le tribunal civil...

L'article 8 édicte les pénalités applicables en cas d'infraction à l'article 5.

Il inflige la même pénalité à toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute en consentant l'usage du local dont elles disposent.

L'article 9 prévoit la liquidation de l'association en cas de dissolution volontaire. Il n'a besoin d'aucun commentaire.

Les articles 10 et 11 disposent à l'égard de la seconde catégorie des associations prévues par le projet et celles qui doivent bénéficier d'une capacité juridique plus étendue.

Ils indiquent qu'un décret est nécessaire pour obtenir cette personnalité civile dont ils fixent l'étendue et les limites.

L'article 12 vise les associations dans lesquelles la majorité serait composée d'étrangers, qui sont administrées en tout ou en partie par des étrangers ou qui ont leur siège social à l'étranger et qui se livreraient à des entreprises ayant pour but de fausser les cours de notre marché ou de menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, et il en autorise la dissolution par décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, en même temps qu'il édicte des pénalités en cas de contravention au décret. L'honorable M. Bérenger propose de décider que la dissolution de ces associations devra être prononcée par les tribunaux civils. Votre commission croit, au contraire, qu'il faut laisser au gouvernement un droit de police à l'encontre de ces associations et il a maintenu le texte voté par la Chambre.

L'article 13 est un des plus importants. Il édicte qu'aucune congrégation ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi, tandis qu'un nouvel établissement d'une congrégation autorisée pourra être fondé en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

Il ajoute que la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres...

L'article 14 interdit aux membres des congrégations non autorisées de diriger par eux-mêmes ou par personne interposée un établissement d'enseignement ou d'y donner l'enseignement.

C'est encore là un de ces articles jugés absolument utiles par votre commission et auquel elle n'a pas voulu toucher. Il contient une sanction à la loi.

On a reproché à cet article de porter atteinte à la liberté de l'enseignement et de ne pas être à sa place dans une loi sur les associations

Nous répondrons que la grosse question de la liberté de l'enseignement n'est pas touchée par cet article, puisqu'il ne vise pas les congrégations autorisées et qu'il se contente d'interdire à un citoyen rebelle à la loi, et comme conséquence de son insoumission, la faculté d'enseigner.

Quant au point de savoir si cet article 14 est bien à sa place dans une législation sur les associations, nous nous contenterons de dire qu'en tout temps et lorsqu'on a voulu, en matière d'enseignement, légiférer contre les congrégations, les adversaires des mesures proposées ont toujours dit que c'était une question à régler quand on s'occuperait des associations.

Votre commission a, en conséquence, rejeté tous les amendements proposés sur cet article.

L'article 15 indique les formalités à remplir par les congrégations autorisées au cours de leur fonctionnement. L'article 16 proclame illicite toute congrégation formée sans autorisation et édicte des pénalités contre ses membres.

L'article 17 prononce la nullité de tous actes accomplis, soit directement, soit par personne interposée ou toute autre voie indirecte, qui aurait pour effet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions de la loi.

Il donne en plus la liste de ceux qui sont réputés légalement personnes interposées.

La commission de la Chambre avait établi, à l'encontre de ces personnes, une présomption *juris* et *de jure* contre laquelle la preuve contraire n'était pas admise.

Sur un amendement de M. Perreau, la présomption légale n'a été maintenue que sous réserve de la preuve contraire. Votre commission, considérant que cette réserve est de toute justice, s'est rangée à l'avis de la Chambre.

Notre honorable collègue, M. Grivart, propose de supprimer la présomption, bien qu'elle soit devenue, par le fait de l'amendement de M. Perreau, une présomption simple. Votre commission, considérant au contraire que cette présomption est indispensable pour assurer l'application de la loi, en a décidé le maintien.

L'article 18 est celui qui apporte à la loi sa sanction définitive et nécessaire. Il indique quelles seront les formalités à remplir par les congrégations qui voudront se faire autoriser; il fixe le délai d'instance qui leur sera accordé pour se pourvoir et règle le sort des biens qui dépendent de ces congrégations.

Le gouvernement et la commission, dans leurs projets, avaient stipulé qu'après toutes les revendications légitimes dont l'énumération était soigneusement donnée, le surplus des biens et valeurs non revendiqués ferait retour à l'Etat, et la commission en affectait le profit à la dotation d'une caisse, à créer, de retraites des travailleurs.

L'honorable M. Lhopiteau a détruit, par un amendement, la seconde partie de cette disposition.

Il a fait décider, par la Chambre, que, les reprises prévues par la loi une fois faites, les ventes effectuées, les partages opérés, tout l'argent qui resterait disponible serait déposé à la Caisse des consignations pour le compte des ayants droit.

Mais en même temps qu'on insérait cet amendement dans l'article 18, on y omettait un paragraphe, ce qui fait que cet article est non seulement inapplicable, mais encore inexplicable. De plus, tel qu'il nous est revenu de la Chambre, il n'organise pas d'une façon suffisante le mode de liquidation des biens dépendant des congrégations dissoutes.

Enfin, il ne tranche pas la question, très discutée en doctrine et jurisprudence, de savoir si les membres des congrégations dissoutes ont jamais pu constituer entre eux une société de fait leur permettant de se partager les biens possédés directement ou indirectement par la congrégation après toutes les revendications opérées.

Votre commission s'est donc appliquée à remanier cet article; elle a modifié le délai d'instance en le réduisant à trois mois, pensant qu'il était suffisant et qu'il ne fallait pas prolonger sans raison l'agitation qui pourra se produire après le vote de la loi; elle a organisé la liquidation d'une façon précise et complète; elle a élargi le champ des revendications, supprimé toutes les prescriptions qui pourraient en paralyser l'effet.

Enfin, elle a estimé qu'il était du devoir du législateur de mettre fin à la controverse dont nous venons de parler.

L'article 18 que nous vous proposons est suffisamment clair et détaillé pour qu'il devienne inutile de le commenter; c'est sur le dernier point seulement que nous entendons donner quelques courtes explications.

La question qui se pose est celles-ci : « A qui appartiennent les biens possédés par les communautés religieuses non autorisées ? » La jurisprudence est d'accord pour affirmer qu'ils n'appartiennent ni aux personnes interposées pouvant figurer

dans les actes translatifs de propriété ni à la congrégation qui n'a pas d'existence légale, qui est le néant.

A défaut de la jurisprudence, il y aurait la loi, très nette sur l'un et l'autre point.

Si ces biens ne peuvent pas appartenir à la congrégation, si elle n'a pu les acquérir soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, on est quelque peu fondé à se demander comment elle a pu en transmettre la propriété à ses membres qui n'ont pas figuré à l'acte ou qui ne sont intervenus que comme personnes interposées.

Et comment les membres de la congrégation qui ont déclaré en entrant ne vouloir rien posséder se trouveraient-ils tout d'un coup propriétaires?

On conçoit très bien que si plusieurs personnes s'associent en vue d'un bénéfice, qu'elles apportent une chose en commun, qu'elles la fassent fructifier, elles pourront, au moment où elles se sépareront, qu'elles n'aient pas constitué de société dans les formes légales ou que leur société ait été annulée, réclamer leur part du bien commun. Leur association n'a pas eu d'autre but que de se réserver un droit à cette part.

On conçoit même que des religieux fassent une semblable entreprise; auquel cas ils auront constitué entre eux une société de gains. Mais cela c'est une opération civile ou commerciale qui se liquidera dans les termes du droit commun et en raison de ce que chaque religieux a entendu faire une affaire dont les résultats seront plus ou moins profitables.

Autre chose est la congrégation qui ne se constitue que par le sacrifice et l'abnégation de la personne, par la renonciation de celle-ci à tous droits et notamment à celui de posséder.

Si donc la congrégation n'a pas pu transmettre, si les membres des congrégations ont déclaré qu'ils se désintéressaient *ut singuli* du bien commun, comment peut-on faire sortir de toutes ces négations une société de fait, susceptible d'avoir acquis la propriété?

Faut-il ajouter que, si de pareilles solutions devaient être sanctionnées par la loi, on pourrait voir — et ce n'est qu'une hypothèse — des personnes entrer dans une congrégation dont elles escomptent le facile enrichissement et se réservant d'en demander ou d'en provoquer la dissolution en vue de recueillir un bénéfice?

Une semblable spéculation peut-elle être consacrée? Personne ne le soutiendra.

Ces principes posés, et ils suffisent pour justifier la modification que nous avons apportée à l'article 18, il reste à savoir à qui appartiennent les biens qui n'ont pu être la propriété ni de la congrégation, ni de ses membres.

Nous pourrions nous dispenser de répondre parce que nous insérons seulement dans la loi qu'ils ne sauraient être revendiqués par une prétendue société de fait dont nous avons précisé le caractère, mais il ne nous répugne pas de le faire.

Ces biens, ils appartiennent aux anciens propriétaires qui n'ont pu les transmettre valablement et qui ont, par l'article 18, toute latitude pour les réclamer; on a même fait tomber à leur profit la barrière de la prescription. On s'est contenté d'indiquer le délai pendant lequel l'action en reprise pourra s'exercer.

Que s'ils ne réclament pas, comme il ne peut y avoir de bien sans propriétaire dans notre droit, ces biens appartiendront, selon toute vraisemblance, à l'Etat, aux termes de l'article 713. Spoliation, dira-t-on.

Tout d'abord, il n'est pas inutile de faire remarquer qu'après toutes les reprises et les charges dont l'Etat va être grevé, puisque nous prévoyons même des allocations et pensions à accorder aux congréganistes, il est vraisemblable qu'il restera peu, s'il reste quelque chose.

Mais même, dans cette dernière hypothèse, il n'y aurait pas spoliation.

« Non, dit le professeur Ch. Gide, qui se pose aussi la question, ce n'est pas spoliation, c'est châtiment. Pourquoi la loi protégerait-elle des droits qui ont pris naissance à son insu, mais malgré son ordre formel ? Ne venez pas demander à la loi que vous avez violée de vous protéger. »

Voici le nouveau texte de l'article 18 sur lequel portent ces modifications :

Art. 18. Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession *ab intestat* en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur et ayant acquis l'autorité de la chose jugée sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégié de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit. En aucun cas, les membres des congrégations dissoutes ne pourront arguer d'une prétendue société de fait ayant existé entre eux pour réclamer tout ou partie de l'actif.

Le règlement d'administration publique, prévu par l'article 20 de la présente loi,

déterminera les conditions auxquelles il pourra être accordé soit une allocation, soit une pension viagère aux membres de la congrégation.

Les articles 19, 20, 21 n'ont été l'objet d'aucune observation.

C'est le mardi 10 juin que la discussion de ce projet de loi sur les associations a commencé au Luxembourg. Pour en hâter l'expédition le gouvernement met aux voix l'urgence.

M. Wallon, doyen du Sénat, malgré ses quatre-vingt-dix années, prend le premier la parole.

Je suis autant que personne, dit-il, partisan de la liberté d'association, mais je ne puis approuver les menées dirigées, par le projet de loi, contre les associations religieuses.

J'y vois, quant à moi, le commencement d'une guerre qu'on veut entreprendre contre la religion catholique.

On a prétendu autrefois qu'on n'en voulait qu'au cléricalisme ; mais, derrière le cléricalisme, ce qu'on cherchait à atteindre, c'était la religion elle-même. L'événement l'a démontré. Bientôt il est devenu un crime d'aller à la messe ; quiconque pratiquait sa religion s'est vu noté comme suspect.

Aujourd'hui, il en est de même. On soutient qu'on n'en veut qu'aux congrégations et à leur action politique. En réalité on vise le clergé séculier tout autant que les réguliers. En définitive, c'est la religion même qu'on veut détruire ou du moins atteindre.

Certains de nos contradicteurs ont la franchise de l'avouer ; tel M. Viviani, qui n'a pas hésité, à la Chambre, à le déclarer catégoriquement.

L'histoire pourtant est là pour nous enseigner qu'il n'est pas d'entreprise plus stérile, plus vaine, ni plus dommageable au pays que de vouloir forger des armes législatives contre la religion.

L'orateur passe rapidement en revue la politique religieuse de la Révolution, les persécutions de cette époque, puis le rétablissement de la paix entre l'Eglise et l'Etat par le Concordat.

Le Concordat n'a été que la constatation d'un grand fait, à savoir que la France est profondément et indestructiblement catholique. Qui donc oserait dire qu'il n'en est plus ainsi ? S'il n'en était plus ainsi, est-ce que le gouvernement se refuserait, comme il a raison de le faire, à dénoncer le Concordat ?

On maintient donc le Concordat parce qu'on sent que ce serait folie de le dénoncer ; seulement on a entendu l'interpréter à sa guise, c'est-à-dire le violer. C'est le violer que de détruire les congrégations ou de leur imposer des entraves qui les empêcheraient de faire librement leur œuvre ; Léon XIII l'a hautement proclamé.

Les congrégations sont parties intégrantes de l'Eglise. Elles sont indispensables à l'exercice de sa mission divine. Par conséquent, si l'on porte atteinte aux congrégations, on porte atteinte à l'Eglise elle-même. Eh bien ! cela, c'est violer le Concordat, pacte bilatéral qui doit être loyalement observé par les deux contractants et non appliqué par l'Etat en ne tenant compte que de ses propres visées.

L'orateur termine en exprimant le vœu que le Sénat repousse l'urgence. En le faisant, il tiendra compte des désirs certains de ce pays, qui a tant besoin de concorde et de paix.

Mais sur l'insistance du président de la commission et du gouvernement, par 176 voix contre 96, l'urgence est votée et la discussion générale commence. Nous y reviendrons.

La Haute-Cour a été convoquée, avons-nous dit, pour le lundi 24 juin à deux heures de l'après-midi, et les juges qui y doivent figurer, les mêmes et ceux-là seuls qui ont déjà siégé pour connaître de cette affaire, en ont été avisés individuellement : juges et gouvernement se seraient volontiers passés de cet embarras et ce n'est qu'avec une manifeste aversion qu'ils remontent dans la galère.

La première conséquence de la convocation de la Haute-Cour a été l'arrestation de M. de Lur-Saluces, arrestation qu'il prévoyait, qu'il avait sollicitée, mais qu'il attendait ou *plus tôt* ou *plus tard*. Légalement il aurait dû être appréhendé en mettant le pied sur le territoire français, ou du moins aussitôt que sa présence y fut constatée. On voit qu'on a fort hésité, que provisoirement on se contenta d'un constat de présence dont l'effet aurait pu, sans le moindre inconvénient, se prolonger jusqu'à la veille des débats. Le gouvernement en a décidé autrement, bien que d'une part, en différant l'arrestation, il la reconnût inefficace, et que, de l'autre, en laissant l'instruction close, il la montre inutile. Pourquoi donc alors a-t-elle été opérée ? et si M. de Lur-Saluces apparaît si peu coupable et si peu dangereux, pourquoi jadis a-t-on fait à son sujet et pour d'autres tant de bruit ? pourquoi surtout l'a-t-on condamné ? Ah ! nous oublions que c'était un homme politique, accusé et jugé par des hommes politiques, et qu'en politique il n'y a ni cœur, ni justice, mais généralement, malgré d'évidentes forfaitures, une absence complète de responsabilités.

Mais c'est là de la mauvaise politique ; c'est celle précisément qui donne de mauvaises finances : on commence à le constater avec chagrin. Jusqu'ici on avait bien une vague idée que le contribuable était inquiet, que le capital se mobilisait, émigrait à Londres, à Pétersbourg, même à Berlin : il en reviendra, disait-on, et le contribuable se rassurera. Le relevé des impôts et revenus indirects du mois de mai a montré au contraire que le trouble s'étend, que le capital est plus que jamais en déroute, que déjà le travail national souffre et périclite : il y a une nouvelle moins-value de 13.870.300 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 23.127.800 francs par rapport aux recouvrements du mois de mai 1900. C'est, depuis le commencement de l'année, 30.282.400 francs de diminution sur les évaluations budgétaires,

et 41.726.100 francs par rapport aux recouvrements de 1900. On prévoit dès ce jour 100 millions de réduction pour l'année entière et, puisqu'on a augmenté les dépenses : un déficit réel de 150 millions pour le moins ! C'est du même coup l'échafaudage de tout le projet de budget pour 1902 qui s'écroule : à le refaire, M. Caillaux se procurera les éléments de salutaires réflexions qu'il communiquera de nouveau à ses collègues ne fût-ce que par les économies qu'il aura à imposer à la ronde.

M. le général Bonnal, gouverneur de l'Ecole militaire de Paris, bien qu'on en eût d'abord démenti la nouvelle, a été envoyé en mission à Berlin, précisément à la demande de Guillaume II, qui désirait faire constater par un général français, reconnu bon juge, les progrès accomplis par l'armée allemande. En réalité l'empereur allemand, qui avait déjà acculé la marine française à la démarche mortifiante de Kiel, a voulu amener l'armée française en la personne d'un de ses chefs les plus réputés à lui rendre hommage dans Berlin. D'aucuns disent que cela importait à l'incommensurable vanité de ce monarque ; d'autres prétendent que cela est, bon gré mal gré, une étape sur le chemin de la réconciliation, que Guillaume à son tour serait enchanté de parcourir de Hambourg ou de Kiel jusques à l'un quelconque des ports militaires de France et de là à Paris : le tsar lui servirait d'introducteur ! il éviterait pour la circonstance la route qui traverse l'Alsace et la Lorraine !...

Le général Bonnal a reçu naturellement l'accueil le plus flatteur. Il a été mis en mesure d'admirer une armée rivale dans ses derniers progrès, dans son entraînement suprême, et Guillaume, en observant les impressions de son hôte, semblait demander au vaillant soldat qui ne parle plus de revanche et qui n'y songe pas moins : Eh bien, général, mon œuvre était-elle aussi personnelle qu'on l'a dit, et excellente quand même? ai-je bien mérité ce bâton de maréchal que je me suis fait offrir?

Le général français a dû penser alors que les intentions du souverain ont été excellentes, autant que sa volonté fut obstinée ; qu'il avait fait de la besogne utile et beaucoup de chemin ; mais que s'il lui était donné de contempler nos bataillons de France, il se dirait peut-être qu'il lui restait des efforts à faire, et encore un bout de carrière à fournir ; qu'alors seulement ses soldats automatiques seraient positivement à la hauteur des hommes belliqueux et braves que l'officier français guide à la parade sans brutalités et à la mort héroïque sans effort. Bonnal aurait pu dire encore : « Sire, vous avez là une bien belle armée, compacte et lourde, façonnée

à coups de triques et partant d'un enthousiasme limité. Nous avons à lui opposer une armée si entraînante et si entraînée, si brave en un mot, que si elle était jamais provoquée, elle battrait vos légions sans se douter de leur nombre. »

Cela n'empêche pas une estime réciproque qui à la longue n'exclurait pas une certaine cordialité. L'attitude de Guillaume le prouve, mais aussi ce n'est pas lui qui a à gémir des désastres de 1870 ni à qui la résignation aux faits accomplis soit douloureuse : il faut donc mutualité dans les sentiments et qui oserait dire qu'elle existe dès ce jour, malgré les tons flatteurs, les sourires et les compliments?

Guillaume II, en même temps que le général Bonnal, recevait la reine Wilhelmine de Hollande et il fut pour elle particulièrement gracieux. Il s'efforçait, dit-on, de faire oublier ses brutalités envers le président Krüger, et même avec la protectrice si résolue du vieux président il cherchait une issue à la guerre sud-africaine, des garanties pour l'indépendance de l'Orange et du Transvaal (?).

Vous avez entendu parler des incidents du Maroc et votre journal vous a appris, je n'en doute pas, que nous allions partir en guerre et conquérir enfin cette dernière enclave de notre empire nord-africain ; on a ajouté, je le suppose bien, pour exercer vos nerfs et éprouver votre sensibilité, que l'Angleterre faisait grise mine; que la Russie nous stimulait ; que l'Italie était disposée à nous encourager pourvu que nous lui fussions favorables en Tripolitaine et que ses visées sur l'Albanie ne trouvassent point chez nous de contradicteurs. L'Espagne, aura-t-on ajouté, n'est pas indifférente à la question ; il lui faudrait un compromis, et si ce compromis lui était consenti par la France, l'Angleterre s'empresserait de faire main basse sur les îles Baléares à titre de compensation ; enfin l'Allemagne resterait sur l'expectative et mettrait, comme il convient aux dignes héritiers du *courtier honnête*, ses bons offices aux enchères. Au milieu de tout cela où se trouvait la vérité? Elle apparaît dans la note détaillée du *Temps* que voici :

M. Paul Revoil n'avait pas voulu quitter Tanger avant d'avoir réglé l'affaire Pouzet...

En soi, l'incident Pouzet appartient à une catégorie d'affaires que l'Etat barbare du Maroc rend malheureusement trop fréquentes. Deux de nos compatriotes, étant partis d'Oran pour aller commercer sur la côte voisine, ont été attaqués par le caïd des Kebdana ; l'un d'eux a été tué et quatre de ses serviteurs, appartenant à la tribu marocaine des Boconyas, ont été faits prisonniers. Ce qui donne à l'incident une importance particulière, ce sont les conditions dans lesquelles les réparations nous ont été accordées, la nature de ces réparations et les indications que la con-

duite de notre diplomatie en cette circonstance fournit sur notre politique générale au Maroc.

La rapidité avec laquelle le gouvernement marocain a cédé à nos demandes est tout à fait inusitée. Elles ont été remises au Maghzen un matin par notre agent à Marakesch et le soir même il y était répondu par un acquiescement général. Quand on se rappelle les procédés dilatoires au moyen desquels la cour du Maroc fait traîner ordinairement les négociations de ce genre pendant des mois et quelquefois des années, on ne peut attribuer ce résultat qu'au prestige que M. Revoil avait su rendre à notre autorité auprès d'elle. On s'explique donc qu'avant d'aller prendre la lourde charge du gouvernement de l'Algérie, il ait voulu terminer une affaire où apparaissent aussi nettement les conséquences de son action personnelle à Tanger...

Nos demandes portaient sur quatre points : nous exigions des excuses officielles, une indemnité de 100.000 francs pour la famille de la victime, la délivrance des quatre Boconyas et l'arrestation et la remise entre nos mains du caïd coupable. Elles ont été admises sans réserve ; à l'heure actuelle les excuses sont faites, l'indemnité remise, les Boconyas remis en liberté et le caïd puni dans les formes que nous avions tracées. Cette dernière réparation impliquait un acte de condescendance tout à fait exceptionnel ; il n'est pas d'usage, en effet, qu'un gouvernement livre ses fonctionnaires à un autre gouvernement ; elle devait exprimer aux yeux des populations marocaines par une manifestation publique le pouvoir de la France de faire respecter en tous lieux ses nationaux. C'est à ce souci qu'a répondu la procédure rapportée par les dépêches. Le caïd a été arrêté par les autorités marocaines et conduit au Cap-de-l'Eau, près de la frontière algérienne. Là, notre croiseur, le *Du Chayla*, est allé en prendre livraison. Une fois qu'il a été prisonnier à bord d'un navire français, l'effet était produit et, d'après un télégramme d'Oran, il a été extraordinaire, ce qui se conçoit sans peine. Nous ne l'avons donc pas gardé, qu'en aurions-nous fait ? Le *Du Chayla*, l'emmenant à Tanger, l'a rendu au gouvernement marocain, qui l'a condamné à la détention perpétuelle.

Voilà donc une question close. La manière dont elle a été conduite nous paraît appeler deux réflexions.

La première, c'est que dans cette affaire, comme dans l'affaire du Touat, la France a nettement délimité le champ dans lequel elle entendait opérer. Des incidents fortuits se sont produits ; elle leur a donné la suite qu'ils comportaient sans chercher en aucune manière à les lier à des problèmes d'une portée plus générale. Il n'est rien qui ressemble moins à la politique d'intrigue et d'hostilité qu'on nous prête en certains endroits.

La seconde, c'est que, comme dans l'affaire du Touat encore, si l'attitude du gouvernement n'a rien d'agressif, elle témoigne en même temps de l'intention de ne point laisser porter atteinte à la situation privilégiée que nous devons avoir au Maroc. Les demandes de réparation pour l'assassinat de M. Pouzet ont été appuyées par une démonstration énergique, l'envoi de deux vaisseaux de guerre dans les eaux marocaines. Il nous semble que cette politique est conforme aux véritables intérêts de notre pays. Sans qu'on puisse deviner pourquoi, la question du Maroc est actuellement à l'ordre du jour dans la presse. Quelques journaux français supposent que, dans le dessein machiavélique de nous occuper hors d'Europe, quelques-unes des grandes puissances veulent nous abandonner cet empire, et ils se donnent le ridicule de refuser avec énergie ce que personne ne songe à nous offrir. La cour chérifienne alarmée, soit par ces bruits, soit par d'autres causes, envoie

deux ambassades visiter à la fois l'Angleterre, la France, l'Allemagne et la Russie. Il n'y a pas besoin d'être dans le secret des chancelleries pour être certain que si celle qui passera par Londres et par Berlin y reçoit des exhortations, ce ne sera pas en faveur du développement de l'influence française. Comme contre-partie, il serait au moins désirable que celle que M. Revoil amène à Paris n'y trouvât pas l'opinion divisée sur un sujet de cette importance. On peut dire que cette situation privilégiée que nous avons à soutenir au Maroc se fonde à la fois sur la géographie et sur l'histoire. Sur la géographie, puisque nos possessions entourent maintenant ce pays de toutes parts. Sur l'histoire, en raison des immenses sacrifices que nous avons faits dans l'Afrique du Nord depuis soixante-dix ans. C'est là maintenant une portion du patrimoine national. Il n'est pas de parti qui, en prenant le pouvoir, pourrait la négliger.

Nous ne pouvons, aujourd'hui qu'à l'exemple du président des Etats-Unis du Nord de l'Amérique, du Congrès et du Sénat américains, la Cour suprême de la grande République s'est prononcée aussi en faveur de l'impérialisme et des annexions lointaines, nous dispenser de rendre hommage aux héros philippins, à ces patriotes ardents qui depuis de si longs jours et finalement sans espoir luttèrent contre l'Espagne d'abord et ensuite contre les forces fédérales pour leur indépendance ; nous ne pouvons encore ne pas regretter qu'une nation si grande, si riche et si puissante, abjurant en un jour sa doctrine séculaire et ses traditions jusque-là chevaleresques, ait cru devoir imiter en ses procédés de conquête Albion la *Perfide*, jusqu'à vouloir vaincre la faiblesse héroïque par la trahison infâme.

Aguinaldo, le héros de l'Indépendance philippine, tour à tour, mais au service d'une même cause sacrée, l'allié et l'adversaire des Américains, est prisonnier à la suite d'un guet-apens odieux. Cédant alors à une pression dont il est facile de deviner la nature, cédant aussi à la lassitude de quelques partisans qu'il ne pouvait plus ni soutenir par ses conseils, ni conduire au combat, sentant de plus la cause de la patrie compromise et désormais sans fruit possible le sang qu'on allait verser dans une lutte sans issue, et trop disproportionnée, Aguinaldo s'est soumis et, par un manifeste résigné, a conseillé au peuple philippin de se soumettre à son tour.

Que fera le peuple ? Il résiste quand même, comme les Boers au Transvaal, résolu, à ce qu'on assure, à immoler sur l'autel de la patrie son dernier homme couronné de ses illusions suprêmes. Ce que l'Amérique tente aux Philippines, elle le réalise à Porto-Rico et à Cuba ; elle poursuit dans ces conquêtes des vues égoïstes avec une ténacité brutale, un abus singulier de sa force, un mépris

complet et cynique du droit des faibles dont la résistance ne devrait lui rappeler cependant, et pour l'attendrir, que sa propre lutte pour l'indépendance.

Ce qui fait la perte de la cause des Philippins, ce sont les agissements d'une poignée de renégats qui, au service des Américains, ont combattu leurs compatriotes par l'espionnage, par la délation et la trahison ; ce sont eux qui ont livré les meilleurs parmi les patriotes militants ; ce sont leurs manœuvres qui ont fait tomber Aguinaldo entre les mains de l'ennemi [1] ; ce sont eux qui, âpres au gain et avides de domination, aux gages du conquérant, forgent les chaînes qui accableront un peuple dont le courage méritait un meilleur sort.

Les Cubains, de leur côté, protestent avec une mâle énergie contre la tutelle américaine que l'on cherche à leur imposer ; ils

1. Voici, selon le récit du général Funston, la façon dont Aguinaldo a été fait prisonnier :

« Imitant la signature de l'un de ses lieutenants, dit-il, je lui fis savoir que je lui conduisais des renforts et cinq officiers américains — dont j'étais — prisonniers de guerre. Ces renforts se composaient de soixante-dix-huit Macabébés auxquels j'avais fait endosser l'uniforme des soldats rebelles et que j'avais bien armés.

« Arrivés avec une canonnière à une courte distance de Baler, nous débarquâmes pour nous diriger sur Casiguran, petite ville distante de 90 milles du campement ennemi. Nous nous mîmes aussitôt en marche dans cette direction, et cette marche fut des plus pénibles, surtout pour nous, Américains, qui n'avions pour tout bagage qu'une demi-couverture, une brosse à dent et une serviette.

« A huit milles du but, nous ne pûmes aller plus loin, harrassés que nous étions de fatigue, et n'ayant plus rien à manger. Un messager fut envoyé pour demander des vivres au général philippin, qui nous en fit aussitôt parvenir. Dès ce moment, nous crûmes au succès de notre ruse.

« Aux approches de son quartier général, quelques-uns de nos Macabébés, suivis des prétendus prisonniers, allèrent se présenter aux avant-postes, où ils firent le récit de leur marche pénible ; puis, sous divers prétextes, revenant vers le gros de notre troupe, nous reprîmes avec eux notre poussée en avant.

« Arrivés en vue des gardes du corps du chef philippin, cinquante hommes environ, armés de rifles, bien en ligne, et comme en parade pour nous recevoir, nous fîmes trois feux de salves qui en tuèrent deux et en blessèrent dix-huit. Le reste de la troupe, terrorisé, se dispersa en tous les sens. Nous n'eûmes qu'un seul de nos hommes légèrement blessé.

« Les cinq officiers américains, avec quelques soldats, se précipitèrent vers une spacieuse maison, résidence d'Aguinaldo ; il y fut fait prisonnier avec le colonel Villa, son chef d'état-major et son trésorier, don Santiago Barcelona. En se voyant pris, Aguinaldo devint comme fou furieux, protestant avec la plus grande énergie contre la trahison dont il était victime. Le calme revenu, il parut accepter son sort avec une dignité qui lui valut aussitôt le respect de ses gardiens. »

réclament l'indépendance sans contrôle et sans entraves, telle qu'ils la revendiquèrent les armes à la main contre l'Espagne, telle aussi que la leur promirent les Américains en débarquant à Cuba. Cette résistance et ces revendications irritent les hommes d'Etat de l'Union qui, oubliant des déclarations solennelles et contraires, prétendent que les Cubains ne sauraient obtenir l'indépendance, étant, à n'en point douter, incapables de se gouverner ; et ils concluent à l'annexion.

Les Cubains se disposent de leur côté à reprendre les armes.

Quant aux affaires de Chine, on se démène sans avancer sensiblement vers une solution pratique et durable. Le comte de Waldersee a quitté le haut commandement et il s'en est allé jusqu'au Japon recueillir les premières congratulations. A en croire la presse allemande de Prusse et surtout de Bavière, le retour du maréchal n'aura rien de fort glorieux, ni de justement triomphal : il a, à l'en croire, mais le mieux qu'il a pu, présidé dans le Petchili à un *four* international qui aura des lendemains lugubres. Le successeur du comte de Waldersee n'est pas encore désigné. On sait que les puissances maintiendront des contingents sur la route de Pékin et à Pékin même ; de plus, l'Angleterre vient d'apprendre avec colère que les Allemands et les Français, en cela d'accord, maintiendront encore d'importants contingents à Shanghaï, ville qu'on considérait à Londres comme une possession britannique, tout comme la vallée du Yang-tse-Kiang leur semblait être déjà un protectorat, sinon une colonie anglaise.

Le temps est passé où la volonté de la Grande-Bretagne était un ordre pour les peuples, où il lui suffisait d'émettre une prétention pour se créer un droit imprescriptible. L'Allemage considère que la vallée du Yang-tse-Kiang est vaste et riche, qu'elle est sans maître européen, qu'il lui serait utile de s'y installer ; la France partage cette opinion pour son compte, et devant ces deux larrons unis contre elle, l'Angleterre, par ailleurs impuissante, trouvera bon, on le dit, de s'incliner. D'autant plus que la France, la Russie et l'Allemagne s'attendent à un conflit avec les Anglais et se préparent ouvertement à l'affronter.

La question de l'indemnité à payer par la Chine n'est pas encore réglée [1] ; l'Angleterre ne veut aucune entrave à son commerce

1. D'après le correspondant du *Times* à Pékin, voici le résumé du rapport des ministres d'Angleterre, d'Allemagne, de France et du Japon sur la question de l'indemnité.

Comme il est extrêmement improbable que la Chine puisse payer, avec ses reve-

d'opium, point d'impôts qui puissent contrarier son négoce; elle ne veut pas que les puissances, chacune pour sa part, garantissent un emprunt chinois, ce qui, selon elle, créerait des droits particuliers et justifierait à l'avenir des immixtions qui menaceraient ou l'intégrité du Céleste-Empire ou son indépendance. L'Angleterre

nus propres, les 1625 millions de francs demandés par les puissances, quatre alternatives se présentent :

1° Un emprunt chinois non garanti par les puissances, qui serait presque ruineux pour la Chine ;

2° Un emprunt garanti par toutes les puissances, qui serait facilement obtenu, qui hâterait le payement de l'indemnité, le rétablissement de l'état normal du pays et qui serait avantageux aux particuliers et au commerce chinois, mais qui impliquerait de lourdes responsabilités de la part des gouvernements. Cet emprunt pourrait, en effet, créer une situation difficile dans le cas de différends entre les puissances garanties ayant droit de contrôle sur les revenus hypothéqués ;

3° L'émission d'obligations chinoises et leur remise à chaque puissance pour le montant de l'indemnité. Ces obligations, étant payables à des termes fixés, porteraient intérêt et pourraient servir de gage aux emprunts nationaux ;

4° Versements annuels, qui auraient l'inconvénient d'amener un retard exagéré du payement.

La sous-commission laisse aux différents gouvernements le choix à faire entre ces quatre alternatives.

Elle recommande *à l'unanimité* les quatre sources suivantes de revenus pour y puiser les fonds nécessaires :

1° Les douanes maritimes, dont les revenus sont de 28 à 29 millions de taëls, soit 160 millions de francs, sur lesquels 27.920.000 taëls sont déjà absorbés par le payement de l'intérêt des emprunts étrangers et autres dépenses ;

2° L'élévation du tarif des douanes à un taux réel de 5 o/o *ad valorem* appliqué aux importations seulement, ce qui donnerait, en exceptant l'opium, de 2.500.000 à 3.500.000 taëls, soit 20 millions de francs ;

3° Les douanes indigènes, en les plaçant sous le contrôle des douanes maritimes, donneraient de 3 à 10 millions de taëls, soit 50 millions de francs ;

4° On pourrait imposer certaines marchandises actuellement libres de droits d'entrée, telles que les farines, le beurre, le fromage, les vêtements étrangers, etc.

La sous-commission estime qu'on tirerait de ces quatre sources de revenus disponibles de 5.500.000 taëls au minimum à 15 millions de taëls au maximum, soit tout au plus 82 millions par an et au moins 30 millions.

La sous-commission recommande, mais non à l'unanimité, les propositions suivantes :

1° Surélévation du tarif des douanes à 10 o/o ;

2° Impôt sur le sel ;

3° Etablissement d'un octroi à Pékin ;

4° Transformation du tribut du riz ;

5° Abolition des pensions faites aux Mandchous ;

6° Réduction des dépenses militaires.

La sous-commission est d'avis de ne toucher ni aux impôts fonciers, ni au likin.

préférerait rester le courtier de la Chine et son unique banquier, situation privilégiée que l'Europe n'est pas à la veille de lui octroyer.

Elle n'est pas à prendre au sérieux, l'extraordinaire prétention émise par le *Foreign Office* consistant à dire que, puisque les troupes alliées abandonnaient Pékin et le Petchili, c'était une suffisante raison pour les soldats anglais d'y rester! On se doute bien ce qu'ils y feraient : mais comme leurs agissements n'inspirent à personne ni confiance ni intérêt, on invitera ces compagnons d'armes d'occasion de vouloir bien s'en aller du même pas que les voisins, et s'il le fallait, on saurait ou les bloquer ou les amener malgré eux. Les Anglais ont déjà assez à faire dans l'Afrique du Sud pour que l'envie leur manque de provoquer l'Europe et d'affronter son courroux.

En effet, voilà bientôt deux ans que la guerre sud-africaine a été déclarée, et voilà bien des semaines écoulées depuis que les graves augures qui rendent leurs oracles sur les bords de la Tamise ont dit : *La guerre est pratiquement terminée!* Et voici que pour le mois de mai dernier seulement il a fallu avouer comme pertes 25 officiers et 709 hommes tués et près de 3000 hommes blessés, invalides ou morts de maladie. Il a fallu implicitement reconnaître que vers le 2 mai, à Kalkheuvel probablement, les Anglais avaient subi un désastre tenu secret, mais qu'ont révélé les informations de source boer : il s'agissait d'une défaite où les Anglais, outre leurs morts et leurs blessés, perdirent 600 hommes faits prisonniers et 6 canons. La démoralisation des Boers, qu'on nous dépeint extrême, est telle en effet que Johannesburg est de fait investi par leurs commandos, que le travail des mines n'est point repris, et que nul n'ose s'aventurer hors de la ville ; telle encore que les Boers entourent Pretoria et poussent l'irrévérence jusqu'à se ravitailler de force dans cette capitale, siège du commandement des forces britanniques, sous la conduite de Delarey ; telle enfin que, pour n'en point perdre l'habitude, ils ont battu le général Dixon à Vlakfontein, lui tuant ou blessant 186 hommes, et serrant si près l'artillerie ennemie, qu'ils tuèrent les artilleurs sur leurs pièces, qu'ils tournèrent un moment contre les Anglais, Ces Boers, toujours découragés, enlevèrent Jamestown, sa garnison et tout ce qui s'y trouvait. Les listes quotidiennes des pertes anglaises par le feu et par la maladie disent suffisamment l'indomptable résistance des républicains et l'inextricable embarras de l'Angleterre ; elles disent que d'accident en accident fâcheux le

peuple anglais marche vers un désastre national. De là les alternatives de joie et de découragement qui se trahissent dans l'opinion publique au delà de la Manche, la popularité décroissante de Chamberlain et la faveur inattendue des libéraux qui osèrent dès le début blâmer cette entreprise de flibusterie internationale commanditée par le personnel d'un gouvernement irresponsable.

Lord Alfred Milner est à Londres : l'accueil qu'on lui a fait ne laisse pas d'être flatteur, mais ce qui prouve le revirement de l'opinion et la lassitude du peuple, c'est que le provocateur des Boers a été moins choyé que les volontaires à leur retour du Cap et que Jameson lui-même, au lendemain de son *raid* à jamais fameux. Si Alfred Milner est à Londres, Mme Botha, femme du vaillant général boër, est arrivée à La Haye, chargée d'une mission, dit-on. Les Anglais espèrent qu'elle vient supplier le président Krüger d'accepter les conditions du vainqueur ; l'entourage du président laisse entendre que ni les moyens des Boers ne sont épuisés, ni leur courage à bout. A ce qu'on dit à La Haye, Mme Botha viendrait dire que si l'ennemi ne veut reconnaître comme elle le mérite la vaillance d'un peuple indompté, ce peuple n'accepterait pas la paix, même si le président, mal informé, avait la faiblesse de la subir. Mais il semble bien que c'est l'Angleterre qui cherche un moyen honnête qui, ménageant son amour-propre, lui permette de capituler.

ARTHUR SAVAÈTE.

# Revue des Livres

**DES GRACES D'ORAISON**; Traité de Théologie mystique, par le R. P. Aug. Poulain, S. J. — Un beau volume in-18 jésus de 424 pages, 3 fr. 50. Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Le R. P. Aug. Poulain avait déjà publié, sur la mystique, plusieurs opuscules très remarqués. Cette fois il nous donne un traité complet. A la forme presque géométrique de la rédaction, on reconnaît l'ancien professeur de sciences. On est tout d'abord frappé de la clarté et de la précision des descriptions et des règle de conduite. La disposition typographique aide elle-même à l'intelligence rapide; tous les alinéas sont précédés de mots saillants qui les résument.

L'auteur expose d'abord les deux caractères de l'union mystique, puis ses dix caractères secondaires. Les chapitres sont ordinairement suivis de citations empruntées aux grands maîtres, et servant de pièces justificatives. Pour mieux préciser les petits détails, le R. P. Poulain ne s'est pas contenté de lire pendant quarante ans les cent vingt-quatre auteurs qu'il énumère dans son *Index bibliographique*. Il a fait des enquêtes directes auprès d'un assez grand nombre de personnes favorisées des grâces d'oraison.

Trois chapitres, également très documentés, sont consacrés aux révélations, et montrent les illusions auxquelles sont exposées même les saintes âmes. Avis aux spirites qui interrogent les âmes des défunts, et aux catholiques qui prennent au sérieux les prophéties politico-religieuses.

En résumé, sous les apparences d'une exposition très simple et que tout le monde peut comprendre, il y a là un livre fortement travaillé.

***

**TABLEAUX DE L'ANNÉE TRAGIQUE, 1870-1871** (anthologie de la guerre de 1870, d'après le récit des littérateurs, poètes, historiens, etc.), 1 vol. in-12.

Dans la *Vie de Pasteur*, par M. Vallery-Radot, nous lisons ces lignes : « Pasteur souhaitait avec son âme vibrante que, par les extraits puisés dans les correspondances militaires, dans les œuvres des écrivains, des poètes, par le rapprochement enfin de certaines épisodes qui se renouvelaient sur tant de points du sol envahi, on constituât un manuel de patriotisme destiné à nos foyers, à nos écoles, à nos casernes. Lui-même, comme s'il eût voulu esquisser un semblable travail, collectionnait tout ce qui tombait sous ses yeux, souvent remplis de larmes. » Il semble que ses paroles ont inspiré le livre dont nous rendons compte et lui ont servi de programme. Et pourtant, comme l'éditeur nous l'assure, c'est par pure coïncidence qu'il a rencontré ce passage, alors que les *Tableaux de l'année tragique* étaient à peu près terminés. Dans tous les cas, ce livre est très ingénieusement et intelligemment composé. Les auteurs les plus variés s'y donnent rendez-vous : Emile Olivier à côté de Gambetta, Napoléon III et Thiers, Mgr Perraud, Mgr Baunard, le Père Monsabré, le Père Didon auprès de Rochefort, de Garibaldi, de George Sand, de Sarcey. En effet, pour un moment, hélas ! trop rapide, tous s'unirent contre l'envahisseur et l'ennemi commun. Pour mettre un certain ordre dans ces « morceaux choisis », on les a classés d'après la chronologie, et sous ces titres divers : « Avant la première

bataille, L'armée de Mac-Mahon, L'armée de Metz, Le siège de Paris, L'armée de la Loire, L'armée du Nord, L'armée de l'Est, Après la guerre. » Le choix des morceaux est fait avec beaucoup de goût et témoigne d'une vaste lecture ; chacun est précédé d'une courte notice qui nous fait connaître l'auteur. C'est une lecture instructive, souvent navrante, mais en somme fortifiante ; c'est une bonne leçon de patriotisme, comme pensait Pasteur. Ces malheurs nous font davantage aimer la France et nous apprendront à la servir avec un amour plus pieux. Le livre est donc à répandre et à recommander fortement.

F.

***

**LA FEMME DE PILATE**, mystère en trois parties par Ant. Campaux, docteur ès lettres, ancien professeur agrégé de l'Université, 2 fr.

La passion d'Oberammergau nous a mis en goût. Les scènes de la passion ont un caractère si tragique en elles-mêmes qu'il n'est pas étonnant qu'on y cherche des sujets de drame. La figure de la femme de Pilate est assez effacée dans l'Evangile pour qu'on lui prête un rôle et des discours sans aller contre les vraisemblances de la vérité historique. Ce mystère, écrit en bonne prose, ne manque pas d'intérêt ni de valeur dramatique. Recommandé à ceux qui s'occupent de ce genre de littérature. S.

***

**LA PROCESSION DE SAINT-AMABLE**, par Ed. Everat, docteur ès lettres, avocat à la Cour d'appel de Riom. — Même éditeur, 1 fr. 50.

Histoire d'une tradition et d'un culte liturgique de la ville de Riom en l'honneur de son patron saint Amable ; bonne et curieuse étude d'histoire et de liturgie locale. L'ouvrage est orné de cinq phototypies et enrichie de documents inédits. S.

***

**UNE ŒUVRE D'ÉTUDIANTS A PARIS**, par l'abbé R. Planeix. — Même éditeur.

Discours prononcé en faveur de cette œuvre (104, rue de Vaugirard), dont M. l'abbé Planeix n'a pas de peine à faire comprendre l'importance.

S.

***

**LA FRANCE AU DEHORS. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle**, publié sous la direction du Père G.-B. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de missions, illustration d'après des documents originaux.

Ce grand et bel ouvrage, entrepris par la maison Colin, se publie par livraison (une livraison de 32 pages par semaine). Le tome premier, intitulé *Missions d'Orient*, comprendra douze chapitres, dont la rédaction est confiée à M. l'abbé Pisani, à M. Etienne Lamy et à quelques-uns des Pères des diverses missions, tous collaborateurs très compétents. L'ouvrage aura donc une très réelle valeur, comme le prouvent les huit livraisons déjà parues. Au point de vue géographique et historique, on y trouve des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. Mais c'est surtout au point de vue de l'Eglise catholique, de sa force d'expansion, de sa puissance civilisatrice et de l'histoire du christianisme que ce livre aura une grande importance. Les œuvres de ces missionnaires sont trop peu connues, même par les catholiques. Il se dépense là des trésors d'héroïsme et de dévouement qui méritaient de trouver des historiens. Enfin ceux qui aiment notre chère France d'un amour vrai seront heureux de constater partout l'influence de nos missionnaires.

A ce point de vue, cette publication vient à son heure. Puisse-t-elle ouvrir les yeux à ceux qui ne sont pas aveuglés par la passion, et leur montrer ce que la France perdrait au point de vue politique si elle perdait au dehors l'influence de ses missionnaires.

Nous aurons à revenir sur cette publication et à analyser les livraisons suivantes ; disons que les chapitres publiés jusqu'ici nous donnent la très intéressante histoire des missions de Constantinople, de celles de Bulgarie et d'Asie Mineure, de Salonique, de Macédoine, de Smyrne et de la Petite Arménie.

M.

***

**LE PRÊTRE**, par l'abbé Planus, vicaire général d'Autun, chanoine honoraire de la Primatiale de Lyon. 3 vol. in-18.

Le vénérable auteur de cet ouvrage expose lui-même son plan dans l'avant-propos du troisième volume :

« Le tome I émet l'idée d'ensemble de la vocation sacerdotale, *elegi vos*. Il rappelle ce qu'est cette élection dans l'éternel dessein de Dieu, avec quelle respectueuse docilité il faut y répondre ; à quelle condition on y répond ; quel malheur c'est de la méconnaître et de la trahir ; en quoi l'épreuve l'aide à porter tous ses fruits ; quelle forme d'épreuves le prêtre de ce temps doit surtout s'attendre à rencontrer.

« Le tome II montre en Notre-Seigneur Jésus-Christ souverain prêtre, nécessairement et absolument prêtre, la source tout à la fois et le modèle de notre sacerdoce.

« Le tome III enfin, par l'analyse et le contrôle de la vie ecclésiastique prise sur le fait, dans chacune des habitudes où elle est engagée et des œuvres où elle se dépense, signale de trop fréquents et de trop regrettables écarts entre ce qui devrait être et ce qui est, entre l'idéal et la réalité. »

Les éditions successives de ces trois volumes disent assez l'estime dans laquelle on les tient. M. Planus, après avoir prêché une soixantaine de retraites ecclésiastiques, dans plus de quarante diocèses de France, a voulu nous donner, sous une forme moins fugitive, le fruit de ses longues méditations. Ceux qui l'ont entendu aimeront à raviver, par la lecture de ces pages, le souvenir de journées qui leur ont paru trop courtes. Les autres y trouveront une doctrine des plus élevées sur le sacerdoce et ses devoirs, en même temps qu'une foule de conseils dictés par une expérience consommée et une connaissance peu commune des besoins actuels du clergé. Les retraites pastorales officielles ne sont pas accessibles à tous ; ces trois volumes accompagneront avantageusement, dans leur solitude, les prêtres à qui les portes des séminaires n'auront pu s'ouvrir, et qui voudront pourtant ne pas perdre le bénéfice de leur retraite annuelle.

E. D.

***

**ÉTUDES D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE,** par Edmond Biré, 1 vol. in-8°.

C'est chose très délicate que d'analyser un livre tout en mettant dans l'analyse un peu de soi ; que de faire ressortir les parties saillantes d'un ouvrage, tout en les rectifiant on en les complétant ; il y faut autant de science que de goût. M. Edmond Biré excelle dans cet art. Aussi les *Etudes d'histoire et de littérature* sont-elles un livre d'une lecture très agréable. On y trouve de l'érudition et de la verve : qu'y veut-on de plus ? Les principaux articles sont : Jules II et et la Renaissance, Les deux frères Lamennais, Walter Scott et le romantisme, Brizeux, Montalembert et la Monarchie de Juillet, La jeunesse de Louis Veuillot, — Newman et le mouvement d'Oxford, — Une correspondance inédite de Paul Féval, etc., etc.

***

**PENSÉES PHILOSOPHIQUES DU DOCTEUR J. FOURNET,** recueillies, classées, annotées et accompagnées d'une préface, par J. Gardair, 1 vol. in-8°.

Le docteur Fournet est peu connu en dehors du monde médical. C'était un penseur autant qu'un médecin. Non content de publier de savants travaux sur les « affections des organes de la respiration », la « circulation du sang » et les « adaptations naturelles des divers climats aux diverses modifications physiologiques », il rêvait de construire un vaste système de philosophie religieuse, auquel il destinait le titre de *Doctrine de prédestination et de révélation implicites*. Jour à jour, durant presque toute sa vie (1812-1888), il médita, et il consigna le résultat de ses réflexions. Ce sont ces matériaux épars que M. Gardair a « recueillis, classés et annotés », à la demande de la famille. Ils sont rangés sous les quatre titres : Exposé sommaire de la doctrine, — Morale générale et religion naturelle, — Famille et éducation, — Ordre social et politique. M. Gardair a la loyauté de prévenir le lecteur que c'est une « doctrine indépendante et purement philosophique que ce recueil lui présente, plutôt que l'expression complète dé la vérité chrétienne sur les questions examinées par M. le docteur Fournet ». Çà et là quelques idées neuves ou rajeunies par l'expression. La terminologie rappelle souvent le médecin.

***

**GENERAL INSTRUCTION TO THE STUDY OF HOLY SCRIPTURES,** by Rev. F. Gigot, S. S., professor of sacred Scripture in St. Mary's semi-

nary, Baltimore. — New-York, Benziger brothers, in-8°, 559 pages.

Une introduction à l'Ecriture sainte, écrite en anglais, par un catholique, la chose n'est certes pas banale, et mérite d'être signalée, ne fût-ce que pour la nouveauté du fait. Hâtons-nous de dire que le livre de M. Gigot est digne à d'autres titres d'exciter l'attention du public. L'auteur est parfaitement maître de son sujet, et on sent, à la lecture de ses pages, que si son but particulier l'a obligé de ne donner guère qu'une analyse un peu sèche des questions traitées d'ordinaire dans une introduction, le cours dont nous avons ici le résumé, a dû être singulièrement vivant et intéressant. Cet ouvrage n'est destiné qu'à servir de thème aux explications orales du professeur : ceci explique le manque d'ampleur et de développements ; cependant ceux qui étudient seuls pourront y trouver un secours précieux, car une bibliographie abondante dans les notes au bas des pages renvoie à chaque instant aux meilleurs auteurs qui ont traité les questions soulevées. Au commencement de chaque chapitre, un tableau synoptique résume en quelques mots et permet d'apercevoir d'un coup d'œil la doctrine contenue dans les pages qui suivent. M. Gigot, tout en se déclarant partisan de la méthode historico-critique, est loin de donner dans les excès de certains commentateurs rationalistes : la théorie conservatrice sur la formation du canon de l'Ancien Testament chez les Juifs est exposée aussi bien que la théorie moderne, et le lecteur peut juger l'une et l'autre en connaissance de cause. Un appendice sur l'inspiration complète ce traité, dont la lecture nous fait vivement désirer les deux volumes d'introduction spéciale aux divers livres de la Bible promis par le docte auteur.

Fr. Anselme.

*
* *

**Le mouvement féministe**, par la comtesse Marie de Villermont..

**L'éducation supérieure des femmes**, par Mgr Spalding, traduit de l'anglais par M. l'abbé Félix Klein.

**Les qualités de l'éducateur**, par J. Guibert, supérieur du Séminaire et de l'Institut Catholique de Paris.

Trois petits opuscules de l'intéressante et utile collection *Science et Religion*, publiée par la librairie Bloud et Barral. Le premier nous initie aux causes du mouvement féministe, à son avenir, et contient un essai de solution chrétienne. Livre sérieux, qui, tout en reconnaissant la nécessité de faire plus qu'on n'a fait jusqu'ici, est bien loin d'adopter les théories subversives de la moralité et de la famille mises à la mode par certains esprits.

La femme, de nos jours, souvent n'est pas à la hauteur du rôle qu'elle a à remplir ; souvent aussi elle est la victime des conditions économiques de la société moderne . Il faut améliorer cet état de choses ; comment ? En délivrant la femme de l'esclavage où elle est souvent réduite, et en la rendant capable de tenir sa place dans la société par une éducation qui développe toutes les facultés que le Créateur lui a données.

Cette éducation, dit le savant évêque de Péoria, est sans doute l'éducation élémentaire, mais il ne faut pas craindre d'aller jusqu'à l'éducation supérieure telle que la donnent les Universités.

Enfin M. Guibert, avec sa compétence et sa clarté accoutumées, nous dit en quelques pages, qui valent leur poids d'or, quelles doivent être les qualités du véritable éducateur.

Fr. Anselme.

*
* *

**Mgr ISOARD, Évêque d'Annecy.** — *Œuvres pastorales*, t. III (1891-1900).

Les amis de Mgr Isoard se réjouiront de la publication du tome III de ses Œuvres pastorales, car ils y retrouveront toutes les idées religieuses, politiques et sociales chères au prélat.

Le volume se divise en 5 parties. La 1re, Vie Chrétienne, est une série d'instructions pastorales. — La 2e, Vie Sacerdotale, renferme des lettres adressées au clergé. A signaler spécialement la 2e, *Devoirs particuliers des prêtres au temps présent*, — la 4e, *Le Congrès de Reims*, — la 6e, *Circulaire sur quelques points de discipline ecclésiastique*. — La 3e partie, Rome, donne le commentaire de plusieurs encycliques du Souverain Pontife. — La 4e partie, Affaires publiques, expose différents démêlés de l'évêque d'Annecy avec le gouvernement, à propos de la loi des fabriques, la loi militaire, le droit d'accroissement, etc. C'est peut-être la meilleure du livre.

Ces quatre premières parties ne manquent ni d'intérêt ni de variété. On ne saurait en dire autant des cent pages qui constituent la 5e, sous le titre : Appro-

BATIONS. Puisqu'il est convenu que les *approbations épiscopales* ne sauraient renfermer la critique sincère d'un livre, — et ne sont pas toujours, comme l'expérience l'a prouvé, une garantie d'orthodoxie, — pourquoi leur donner une si grande publicité? Elles sont destinées à encourager l'auteur, dont elles louent « le travail, les efforts, le zèle, les patientes recherches », et non à donner sur l'ouvrage un jugement complet et motivé. Dès lors, à quoi bon les livres au public, qui n'en a que faire ?...

M.

***

**LE PÈRE CHOCARNE**, *de l'Ordre de Saint-Dominique,* par le PÈRE OLLIVIER, du même Ordre. Un vol. in-8°.

L'auteur de la *Vie intime et religieuse de Lacordaire* a eu à son tour son historien. Sans être doué des qualités éminentes de son illustre ami, le Père Chocarne mérite pourtant d'être connu. Sa carrière fut aussi mouvementée que bien remplie. Tour à tour maître des novices, prieur et Provincial, il ne chercha que la gloire de l'Eglise, le salut des âmes et la prospérité de son Ordre. Il fut et demeura un libéral impénitent. Si, par son éloquence, son zèle et sa bonté, il suscita autour de lui des admirations et des sympathies, par son amour sans bornes pour la liberté, il s'attira des contradictions et des disgrâces. Un séjour de quatre années en Amérique refroidit un peu son enthousiasme pour le libéralisme américain, comme les expulsions ruinèrent toutes les espérances qu'il avait fondées sur la République française, mais sans lui enlever encore ses chères illusions.

Si le livre est, comme dit l'auteur, « un acte de piété filiale et d'amitié fraternelle », la vérité y garde cependant tous ses droits. La franchise bien connue du Père Ollivier ne connaît pas l'art de cacher les défauts ou de dissimuler les faits gênants. Cela donne au livre un accent de sincérité qui ajoute son charme au style clair, alerte et incisif de l'auteur.

M.

***

T. CRÉPON, *Conseiller à la Cour de cassation.* **PENSÉES D'UN CHRÉTIEN SUR LA VIE MORALE.** Un vol.

C'est une entreprise périlleuse que de donner au public un recueil de *Pensées.* Les défauts les plus ordinaires de ce genre d'écrits sont la banalité, la prétention, la fausse profondeur qui dégénère en obscurité, l'absence de plan et de suite apparente dans les idées, un style maniéré qui voudrait être original, l'emploi d'images et de comparaisons que l'on prétend rajeunir par des applications nouvelles et que l'on rend incohérentes, etc., etc.

Ces réflexions chagrines ne s'appliquent pas aux *Pensées d'un chrétien sur la vie morale.* Tout au contraire, M. Crépon a su éviter ces défauts. Si le titre n'a rien d'engageant, le livre est captivant. Dès qu'on l'a ouvert, il faut en poursuivre la lecture jusqu'au bout. Sans être absolument neuves, ces *Pensées* portent la marque d'un esprit fin et judicieux qui a longuement médité son sujet. Certaines pages témoignent d'une connaissance profonde du cœur et d'une patiente observation des hommes. L'expression est souvent heureuse et originale, le style vif et alerte.

L. D.

***

R. P. J.-M. LAMBERT, *Missionnaire apostolique.* **L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE PAR LE PRÊTRE.** 1 vol.

Quand on a lu l'un ou l'autre des ouvrages que le R. P. Lambert a composés pour les jeunes gens ou pour ceux qui s'en occupent, on ne peut manquer de faire bon accueil à ce nouveau livre : l'*Education de la jeunesse par le prêtre.* On y retrouve toutes les qualités qui distinguent les devanciers : la connaissance des jeunes gens, l'expérience pratique que réclame ce ministère spécial, le zèle et l'amour des âmes.

« C'est dans les saintes Ecritures que ces enseignements ont été puisés, dit l'auteur... Des textes épars de nos saints Livres j'ai voulu, en les groupant dans un ordre logique et méthodique, composer ue ensemble instructif, qui fût comme l'ébauche d'un traité complet sur l'Education. » C'est là le côté original du livre.

Le traité se divise en quatre parties : I. Grandeur et importance de l'éducation de la jeunesse par le prêtre. — II. Les devoirs du prêtre éducateur ; devoirs généraux, devoirs spéciaux. — III. Les vertus du prêtre éducateur ; caractères de son autorité. — IV. Les

épreuves et les gloires du prêtre éducateur.

Il est à souhaiter que ce livre soit lu et médité par tous les professeurs ; on ne saurait trouver de meilleur thème pour la lecture spirituelle.

L. D.

*
* *

**CONFÉRENCES PRÊCHÉES A NANCY EN 1842 ET 1843**, par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire. — 2 vol., 1900.

En publiant lui-même les Conférences de Notre-Dame, Lacordaire disait : « *Elles arrivent au lecteur froides et décolorées.* » Qu'eût-il dit de celles-ci ?... Peut-être eût-il protesté, comme il protesta toujours avec énergie, contre « ces prétendues reproductions... dont le résultat est de mettre sous le nom d'un prédicateurs des discours mal saisis par la sténographie au milieu d'un auditoire immense et non moins mal corrigés par les auteurs de cette spéculation » (octobre 1851, 3e volume, page 606).

Ce n'est pas à dire que ces conférences soient sans intérêt. Si l'on n'y trouve pas le style authentique de Lacordaire et sa langue incomparable, si l'on y rencontre des faiblesses, des expressions inexactes, des phrases inachevées, — qu'il faut sans doute mettre au compte des rédacteurs, — on y reconnaît d'ailleurs la méthode d'exposition à la fois théologique et philosophique, et les développements moitié religieux et moitié profanes du grand orateur. On dirait une première et lointaine ébauche des Conférences de Notre-Dame. La plupart des sujets traités à Nancy seront repris ensuite à Paris, v. g., la foi, l'Eglise, la Trinité, le gouvernement du monde, l'Incarnation, la divinité de Jésus-Christ, etc. Mais quelle distance de la première à la seconde manière !

Ces deux volumes ont au moins le mérite de faire ressortir l'évolution du génie de Lacordaire. Ce ne sont pas seulement les idées qui sont en germe dans ces conférences, mais des images, des rapprochements heureux, des comparaisons, d'exquises trouvailles de mots, des traits historiques, des noms ou des paroles de grands hommes sont jetés çà et là, qui, placés plus tard dans un cadre plus vaste et plus lumineux, prendront la forme achevée qui ravit tout ensemble notre esprit et notre imagination. Si l'on veut saisir cette évolution sur le vif, que l'on compare la fin de la quatorzième conférence de Nancy (t. II, pp. 64-66), avec deux passages de la trente-septième et la trente-neuvième conférence de Paris. Le mot de Napoléon : « Je me connais en hommes, et je le dis : Jésus-Christ n'était pas un homme », est cité dans la quatorzième conférence de Nancy, mais il est bien autrement mis en lumière dans la trente-septième conférence de Paris (Vie intime de Jésus-Christ). De même, la preuve de la divinité de Jésus-Christ par l'amour qu'il a suscité à travers les siècles est nettement indiquée dans cette conférence, mais elle prend dans la trente-neuvième de Paris (établissement du règne de Jésus-Christ) une ampleur, une grâce et un éclat, qui font de ce morceau une des pages les plus parfaites qu'ait écrites Lacordaire.

Malgré quelques défauts que nous avons signalés et qui sont inhérents au genre, le recueil trouvera sa recommandation dans le nom de l'auteur. S'il ne contient pas les paroles mêmes de Lacordaire, il rappelle l'écho très reconnaissable, quoique lointain, de sa grande voix. Au reste, Lacordaire n'a-t-il pas dit lui-même : « Quand, au soir de l'automne, les feuilles tombent et gisent par terre, plus d'un regard et plus d'une main les cherchent encore; et fussent-elles dédaignées de tous, le vent peut les emporter et en préparer une couche à quelque pauvre dont la Providence se souvient au ciel » ?

L. D.

*
* *

**1° LE PSEUDO-DENYS DANS SES RELATIONS AVEC LE NEO-PLATONISME.** — Pseudo-Dionysius Areopagita in seinem Bezeichungen zum Neuplatonismus und Mysterieuwesen. — Eine litterarhistoriche Untersuchung von Hugo Koch. — In-8° de x-276 pages.

**2° BIBLIOTHÈQUE DES SYMBOLES, LE PRISCILLIANISME ET L'ARIANISME.** — Eine Bibliothek der Symbole und Theologischer Tractate zur Bekaempfung des Priscillianismus und westgothischen Arianismus aus dem VI. lahrhundert. — Ein Beitrag zur Geschichte der theologischen Litteratur in Spanien von Dr. Karl Kunstle.

Ces deux volumes forment les fasci-

cules 2, 3 et 4 du premier volume des *Forschungen zur Christlichen Litteratur- und Dogmengeschichte,* publiée sous la direction de Ehrahard et Kirsch et qui est pleine de promesses.

1° Il n'y a presque rien de mieux à faire que de les lire et de les mettre à profit. le Dr Koch abordait son sujet avec une compétence reconnue (voyez ses articles parus en 1895 dans la *Theologische Quartalschreft* et dans *Philologus*). Il a repris son thème avec une précision plus grande. L'importance de ses recherches et leur nouveauté rendent son livre indispensable à la théodicée néoplatonicienne. Les principales théories du proclisme sont rapprochées des idées admises sur les mêmes sujets dans diverses écoles philosophiques.

La monographie des sujets mystiques et des allégories et symboles présente un genre d'intérêt nouveau, celui de l'exactitude dans des matières qui la réclament d'autant plus impérieusement qu'elles l'obtiennent plus rarement. A signaler, § 20 : Die Gebetstheorie, modèle de science rigoureuse.

2° Le Codex Augiensis XVIII a une importance capitale pour l'histoire du symbole. M. Künstle en fait une étude minutieuse, il examine ensuite chaque fraction du recueil, dont il détermine les tendances et les origines. Le Codex forme une *bibliotheca symbolica* d'origine espagnole, composée vers la fin du VI^e siècle pour combattre l'arianisme et le priscillianisme. M. K. donne plusieurs textes du manuscrit dont la possession est indispensable à tous ceux qui étudient la question symbolique.

La collection annonce parmi ses prochains fascicules un travail de Funk sur le *Testamentum Domini* de Mgr Rahamani ; — Stiglmayr, *L'Angélologie de Pseudo-Denys* ; — Faulhaber, sur *Les chaînes byzantines* ; — Beck, *La doctrine trinitaire d'Hilaire de Poitiers* ; — enfin des travaux sur le *Régime des études en Autriche sous Marie-Thérèse et Joseph II*, et sur *Saint Alphonse de Liguori.*

H. L.

***

## MÉMOIRES DU GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ, 2^e volume.

Dans la *Revue des Livres* du 1^er décembre 1900, je signalai la publication du 1^er volume de ces Mémoires. Aujourd'hui paraît le 2^e, plus intéressant encore, si possible. Le célèbre partisan raconte, dans la troisième partie de ses Mémoires, ses prisons et son exil. Arrêté à son château de la Blanchaye, il fut d'abord incarcéré au Temple, d'où il fut transféré au fort de Jour, avec le général Suzannet. Son évasion de cette citadelle vient du roman. Une fois encore le proverbe se vérifia : *Audentes fortuna juvat.* Il nous fait assister à tous les détails de ce drame, car c'en est un, et s'il ne se termina pas par une tragédie, ce fut grâce à un concours extraordinaire de circonstances providentielles. Au sortir de son cachot, l'heureux évadé se retira paisiblement à Fontainebleau, à deux pas de ce palais que Napoléon devait visiter si souvent. Il profita d'un mouvement d'accalmie pour obtenir de résider à Grenoble, sur parole de ne point sortir de la ville. Quelque temps après, à la menace d'une nouvelle levée de boucliers dans l'Ouest, le Premier Consul, jugeant un peu des autres par lui-même, craignit de voir d'Andigné manquer de parole et il voulut s'assurer de sa personne. Ce fut alors une vraie course aux prisons, sinon aux clochers. Le captif fut successivement conduit au fort Barraud, à Chambéry, Frangy, Genève et Besançon, où il fut définitivement écroué. Il était seul dans son cachot, cette fois, mais il avait pour voisin un autre Chouan fameux, le comte de Bourmont. Malgré la surveillance la plus active, les prisonniers entrèrent en correspondance et se firent part de leurs projets d'évasion. Ce fut d'Andigné qui s'échappa le premier avec son audace et son bonheur accoutumés ; Bourmont le suivit de près. Ses gardiens bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu avec cet unique considérant que « garder un homme comme d'Andigné était chose impossible ». Il se cache d'abord à Fontainebleau, comme la première fois. Il finit par obtenir de Fouché un passeport pour l'Allemagne, où il se rencontra avec son ancien compagnon de captivité, Suzannet. A la chute de l'Empire, il rentra en France. Quand il reparut à Sainte-Gemmes après une si longue absence, ses compatriotes lui firent une ovation. Le roi lui confia une mission importante et lui témoigna une confiance qui ne fut pas toujours aussi bien placée. Pendant les Cent-Jours, lorsque le roi légitime était abandonné de tous ceux qui s'étaient ralliés à sa fortune lors de sa première rentrée à Paris, la Vendée lui demeura fidèle, comme, en général, toutes les populations de

l'Ouest. Sur la rive droite de la Loire, où il commandait, le comte d'Andigné forma un corps d'armée divisé en quatorze régions. Cette nouvelle prise d'armes fut signalée par des exploits dignes de la Vendée des Cathelineau, des La Rochejacquelein et des Charette, sinon pour leur importance, du moins pour la bravoure qu'y déployèrent ceux qui continuaient d'être des héros en sabots et en vestes de bure. Le désastre de Waterloo noya l'aigle impériale dans des flots de sang. Louis XVIII remonta sur son trône. D'Andigné, commandant du département de la Mayenne, puis du Maine-et-Loire, où il exerça simultanément les fonctions de président du collège électoral, remplit à la satisfaction de tous une mission rendue plus délicate encore par la présence des étrangers dans le pays confié à sa prudence et à sa fermeté. Il sut parler un langage ferme aux Prussiens, rendus arrogants par la chute définitive de Napoléon et le désarroi où ils voyaient la France. Cette partie des Mémoires est d'un intérêt poignant. Il ne s'agissait plus de la liberté personnelle de d'Andigné, mais de celle de son pays, qui lui était infiniment plus chère. En 1832 il joua encore un rôle dans l'héroïque échauffourée de la duchesse de Berry, rôle, comme toujours, plein de dévouement et de dignité. Incarcéré pour la quatorzième et dernière fois, il sortit de prison au bout de quelques semaines de détention. Cette fois, chose digne d'être notée, il en sortait par la porte. Les Mémoires s'arrêtent là, brusquement, au milieu d'une phrase. L'éditeur oublie de nous dire si le manuscrit ne va pas plus loin et comment il se fait que l'auteur n'ait pas achevé la tâche qu'il s'était imposée ; d'importants documents, réunis en appendice, et une table onomastique, terminent le volume.

Rien de plus sain ni de plus confortant que ces pages écrites par un homme de cœur qui maniait aussi bien la plume que l'épée et qui ne se servit jamais de l'une et de l'autre que pour la défense du bon droit, de la justice et de l'honneur.

***

**LE DUC DE BOURGOGNE ET LE DUC DE BEAUVILLIER.** *Lettres inédites, 1700-1708,* par le marquis de Vogüé, de l'Institut. Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8° de XVI-432 p., avec un portrait, deux fac-similés et une carte.

Ce livre fera sensation par sa rare valeur historique et sa haute portée morale. C'est un recueil de quatre-vingt-treize lettres inédites, toutes autographes, écrites de 1700 à 1708 par Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, à son ancien gouverneur Paul, duc de Beauvillier, resté son confident et son ami. Il piquera vivement la curiosité et sera lu en même temps avec une attention émue, car l'auteur de ces lettres est l'une des figures les plus sympathiques de notre histoire. Dans cette correspondance, il se révèle par sa conscience, sa vertu, la profondeur de sa foi religieuse, digne des éloges que lui ont donnés Saint-Simon, Voltaire et Fénelon. M. le marquis de Vogüé, dans une très belle et très critique introduction, et par des notes au bas des pages, place ces lettres dans leur cadre. Il montre dans quelles circonstances elles ont été écrites, de quelles occasions elles sont nées, de quels événements elles sont le commentaire. En même temps, il indique les côtés par lesquels elles se recommandent à notre attention et signale les lumières nouvelles qu'elles fournissent à notre curiosité.

***

**LE RÉGIME JACOBIN EN ITALIE. Étude sur la République romaine** (1798-99), par A. Dufourcq. Paris, Perrin, 1900, in-8° de VIII-576 p.

L'auteur, ancien membre de l'Ecole française de Rome, nous révèle cette république italienne peu connue et sœur de la première république française. Quelle patience il a déployée à recueillir les documents ! quelle habileté à leur faire rendre tout ce qu'ils pouvaient donner, y compris une infinité de détails émouvants ou pittoresques ! De toutes ces informations précises il ressort que l'état d'âme du jacobin italien est semblable à celui que Taine a si exactement et si vigoureusement brossé : fanatisme violent, révolutionnaire, impie. Comme conséquence : lutte entre l'élément civil et l'élément militaire, rançonnement sans pitié des populations, émeutes, délations, prison, échafaud. Conclusion : Pas plus la France que l'Italie ne peuvent tirer gloire de la république romaine ; la Papauté seule resta grande devant l'orage.

***

**LA RUSSIE ET LE SAINT-SIÈGE. Études diplomatiques.** T. III, par le Père PIERLING, S. J. Paris, Plon, 1901, in-8° de 480 p.

Le savant jésuite, si bien au courant de l'histoire de la Russie, continue ses études remarquées. Le troisième volume sur la Russie et le Saint-Siège s'occupe particulièrement de Dmitri, qui ne régna qu'une année et trouva néanmoins le moyen d'être l'ami de Henri IV, du roi de Pologne; l'empereur Rodolphe lui destinait une archiduchesse pour fiancée, les Papes échangeaient avec lui des ambassadeurs. Après trois siècles, son histoire reste toujours un mystère et l'on se demande s'il était fils d'emperenr ou aventurier génial. Une Polonaise romanesque quitte tout pour le suivre, est couronnée au Kremlin, court les aventures guerrières, le sabre au poing, à travers les steppes russes. A l'intérieur de l'Empire, la crise est aiguë, l'ennemi au dehors est victorieux, le Kremlin est occupé par les Polonais. Néanmoins la Russie triomphe, grâce à l'énergique réveil de la conscience nationale. Ce chapitre émouvant de l'histoire de la Russie a été composé avec des documents nouveaux recueillis à Rome, à Stockholm, Vienne, Venise, Saint-Pétersbourg, Moscou, et éclaire d'un singulier jour l'action des Papes dans les affaires de la Russie.

***

**LE DROIT D'ASSOCIATION. Etudes, Notes et Rapports, présentes au Congrès tenu à Paris les 25, 26, 27 mai (1899), sous la présidence de M. E. Lamy.** Paris, Rondelet, in-8° de 275 p.

C'est un ouvrage tout à fait d'actualité, au moment où gouvernement et presse se préoccupent de la fameuse loi sur les associations. On y trouvera une abondante et sûre lumière sur une question que la passion, dans les deux camps, enténèbre plutôt. Les noms des orateurs ou des rapporteurs sont une garantie de la solidité et de la justesse des appréciations, au point de vue juridique et philosophique.

Un élément de législation comparée y entre heureusement : c'est le droit d'association en Belgique et ailleurs. Pour montrer le grand intérêt de cette publication, indiquons quelques sujets traités : Le fondement du droit d'association, par G. Fonsegrive; La liberté d'association garantie des libertés politiques et religieuses, par M. Ducos; Le droit d'association en Belgique au point de vue juridique, par Louis André; Le droit d'association en Hollande, par le docteur Schœpmann; Le droit d'association et la jeunesse, par H. Bazire; L'association dans la démocratie, par Ch. Benoist; La réforme de la législation des associations, par J. Epinay; Les associations dans le nouveau droit allemand, par R. Saleilles; L'association en Allemagne, par H. Cetty; Le droit d'association aux Etats-Unis, par Cachard, etc.

Comme conclusion pratique de ce Congrès, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité par les congressistes : 1° L'abrogation immédiate de toutes les mesures préventives qui, lois ou décrets, entravent, contrairement au droit naturel, la liberté d'association; 2° La présentation d'une loi organique qui assure à tous les Français cette liberté et à toutes les associations le droit d'acquérir et de posséder, sans lequel elles ne pourraient atteindre leur but.

LOUIS ROBERT.

---

# Revue Financière

La tendance générale du marché est ferme, mais les affaires sont très calmes. La clientèle est rare et la spéculation n'ose pas prendre beaucoup d'initiative.

C'est de l'action des capitaux de placement qu'il faut attendre une reprise d'ac-

tivité et un relèvement des cours, auxquels la situation du marché financier se prêterait incontestablement. Jamais les disponibilités n'ont été plus abondantes, et l'abaissement du taux de l'intérêt rend chaque jour moins avantageux les emplois temporaires. On traite l'escompte hors banque à 1 7/8 o/o environ. Le prix des reports tend à s'abaisser parallèlement. Quand les capitaux flottants ne trouveront plus de ce côté un emploi suffisamment rémunérateur, ils viendront, tout au moins en partie, à la Bourse, se placer en achats de titres. Quoi qu'on en dise, le public achète déjà actuellement beaucoup plus qu'il ne vend, et le stock des titres déclassés diminue progressivement. Il arrivera un moment où la Bourse s'en apercevra, et la saison d'été pourrait être beaucoup moins mauvaise qu'on ne paraît le croire.

La Banque d'Angleterre a réduit son taux de 4 o/o à 3 1/2 o/o. La seule raison qui aurait pu s'opposer à l'adoption de cette mesure était la crainte qu'elle ne déterminât le retrait d'une partie des capitaux français placés à Londres. Mais on ne sait déjà que faire de l'argent à Paris, et l'écart qui subsiste entre le loyer des capitaux sur les deux marchés est largement suffisant pour faire obstacle à un mouvement de ce genre. On a remarqué, au contraire, que le chèque sur Londres a monté assez vivement aussitôt après la réduction du taux de la Banque d'Angleterre. Ce phénomène assez étrange paraît tenir, il est vrai, à une cause toute spéciale : la remise de fonds à Londres pour le compte du gouvernement russe. La hausse ne se serait cependant pas produite si les banquiers avaient eu d'autre part de l'argent à faire revenir de Londres.

On estime, d'ailleurs, là-bas que la détente actuelle sera passagère. Le *Times* pense que la Banque devra élever de nouveau son taux dans un mois ou six semaines. Cela dépendra, évidemment, de la tournure que prendront les événements au Transvaal. Tant que les dépenses de la guerre continueront sur le pied de 40 à 50 millions par semaine, il ne peut être question d'un abaissement réel du prix de l'argent en Angleterre. Cela n'empêchera pas que cet abaissement puisse avoir lieu chez nous, car nous ne pouvons augmenter indéfiniment le chiffre des prêts que nous faisons au marché anglais et ces prêts atteignent un montant considérable. Il faut plutôt prévoir, pour le courant de cette année, un reflux vers la France des capitaux qu'elle a placés temporairement à l'étranger.

Nos rentes sont assez agitées, la question de l'impôt sur le revenu impressionnant les cours. Le vote de la commission du budget pour l'incorporation de ce projet d'impôt dans le budget de 1902 avait provoqué des ventes ; mais la nomination de la commission des finances du Sénat, hostile à cette incorporation, a déterminé des rachats, de sorte que le *3 o/o* est revenu à 101 20. L'*Amortissable* varie entre 99 75 à 100 fr. ; le *3 1/2* de 101 55 à 101 60.

L'*Extérieure espagnole*, après avoir effleuré le cours de 72, revient à 71 52. On avait monté vivement dans la croyance que M. Urzaiz serait mis en demeure par ses collègues de renoncer à ses projets ou d'abandonner son portefeuille. On annonçait même que le discours du Trône contiendrait une déclaration formelle au sujet du respect des droits des porteurs étrangers. Il n'en est rien. Tout ce que l'on a pu obtenir, c'est que la question de l'*Extérieure* ne serait pas posée, même au sein du Conseil des ministres. On a remis à plus tard l'établissement du budget. Il faudra bien cependant y arriver un jour. En attendant, les porteurs sont toujours sous la menace des projets du ministre des finances, qui, s'ils n'ont pas été approuvés par le gouvernement, n'ont pas été repoussés non plus. Il serait à souhaiter que la question fût tranchée une fois pour toutes par une déclaration nette du gouvernement et par un vote des Cortès. Sans cela, la rente restera, aux yeux des Espagnols, un 4 o/o provisoire dont ils pourront opérer la réduction à la première occasion. Et si cette incertitude fait merveilleusement l'affaire de la spéculation, elle est loin d'engager les capitalistes à mettre un fonds aussi aléatoire en portefeuille.

L'*Italien* se tient entre 97,75 et 97,80, le *Portugais 3 o/o* est à 26,10.

Les fonds brésiliens, qui avaient réactionné, se sont vivement relevés hier : le *4 o/o* a reculé de 69,80 à 68,55 pour remonter à 69,70 ; le *Funding*, a passé de 94,25 à 94,40. *On sait que la reprise du paiement du coupon en or doit avoir lieu le mois prochain.*

Les fonds turcs sont bien tenus : la *Série B*, de 50,85 à 50,60 ; la *Série C*, de 27,90 à 27,92 ; la *Série D*, de 25,07 à 25,12. L'*Obligation 5 o/o 1896* varie de 508 à 506. Elle a un coupon semestriel de 2 francs à échéance du 1er juillet. La *Rente serbe 4 o/o* monte à 72,50.

La mort du roi Milan a délivré la Serbie des aléas de la politique aventurière de son ex-souverain et, d'un autre côté, l'administration autonome des monopoles serbes a prouvé combien sa gestion était efficace. Aussi a-t-on pensé ici que le moment était venu d'accorder l'admission à la cote officielle de Paris de la totalité de la Dette unifiée 4 o/o.

L'*Argentin 4 o/o 1896* a consolidé ses bonnes tendances de 72,90 à 72,80. Les fonds égyptiens ont maintenu leur fermeté précédente : l'*Unifiée*, de 106,50 à 107,15 ; la *Privilégiée*, de 101,90 à 102 ; la *Daïra Sanieh*, de 103,75 à 103,95 ; le *Tribut 3 1/2*, de 97 à 97,25. Le *Russe nouveau 4 o/o* libéré vaut 99,80 ; le non libéré, 100,15 ; le *3 o/o 1891*, 85,30 ; le *3 o/o 1896*, 85.

Les établissements de crédit maintiennent leurs cours, mais les recettes des chemins de fer étant très médiocres, leurs titres fléchissent :

Le *Nord* recule de 2140 à 2107 ; le *Lyon*, de 1640 à 1602 ; l'*Orléans*, de 1632 à 1602 ; le *Midi* monte de 1300 à 1304 ; l'*Est* fléchit de 1015 à 1011 ; l'*Ouest*, de 1035 à 1030.

Les *Chemins autrichiens* font 728 ; les *Les Chemins de fer du sud de l'Autriche (Lombards)*, 126. Les cours des titres des *Chemins de fer espagnols*, sous l'influence de la cote du change, restent toujours défavorables : le *Saragosse* baisse à 260 ; le *Nord de l'Espagne* à 181 ; les *Andalous* à 251.

L'obligation des *Chemins de fer éthiopiens* est à 204. Le *Petit Colonial* annonce que l'attention de M. Decrais, ministre de nos colonies, vient de se porter sur l'importante question du développement commercial de notre colonie de la côte des Somalis et nos intérêts avec l'Abyssinie. — Le gouvernement aurait chargé une commission de résoudre, au mieux des intérêts de la Compagnie des chemins de fer éthiopiens et pour le plus grand avantage de la politique coloniale française, les difficultés qui se sont présentées.

Cette commission comprend, si nous sommes bien informés, un représentant du ministère des finances, un représentant du ministère des affaires étrangères, un représentant du ministère du commerce et un représentant du ministère des colonies, ainsi que d'autres personnes tout à fait en mesure de bien définir les intérêts français sur la côte orientale d'Afrique.

La *Compagnie de Suez* a passé de 3780 à 3747. L'assemblée des actionnaires de cette compagnie vient d'avoir lieu. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1900, dont le résumé est inclus dans le tableau suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Le compte de l'exercice clos au 31 décembre 1900 se solde en recettes par un total de . . . . . Fr. | | 93.451.403 12 |
| En retranchant : | | |
| 1° Les dépenses d'exploitation et les charges sociales . . . . . Fr. | 29.148.264 40 | |
| 2° L'intérêt et l'amortissement du capital social et des titres représentatifs de coupons consolidés . . . . . | 11.800.693 50 | |
| | | 40.948.957 90 |

| | |
|---|---|
| Il reste un bénéfice net de . . . . . | 52.502.445 22 |
| Le prélèvement de 3 o/o pour la réserve statutaire. . . . | 1.575.073 36 |
| réduit le solde à . . . . . | 50.927.371 86 |
| auquel vient s'ajouter le report de 1899, soit . . . . . | 991.021 97 |
| Le total à répartir est donc de . . . . . | 51.918.393 83 |
| sur lesquels le conseil d'administration a proposé de distribuer une somme de. . . . . | 51.568.450 70 |
| et de reportter à nouveau . . . . . | 349.943 13 |

La distribution proposée par le conseil permet d'attribuer à chaque action un dividende total de 116 fr. 534 brut, soit 108 francs net, dividende égal à celui de l'exercice antérieur.

Le *Panama* vaut 13 francs ; les *Messageries maritimes*, 515 ; les *Chargeurs réunis*, 1150 ; la *Compagnie générale transatlantique*, 292 ; la *Compagnie havraise péninsulaire*, 721.

La *Compagnie des wagons-lits* est relativement ferme à 368 ; la *Thomson-Houston* à 1170 ; la *Thomson-Houston de la Méditerranée* passe à 524.

La *Traction* a été très mouvementée de 51 à 54 ; la *Compagnie générale française de tramways* s'est tenu de 690 à 681 ; la *Compagnie générale des omnibus* de 1128 à 1130 ; les *Voitures à Paris* se tiennent à 210 ; le *Métropolitain* vaut 647 ; la *Société parisienne électrique*, 290.

La *Compagnie russe-française des chemins de fer et de tramways* réagit à 201 ; la *Société industrielle des téléphones* à 363.

La *Compagnie parisienne du Gaz* baisse à 843, à la suite du rapport du préfet de la Seine sur l'insuccès de ses nouvelles négociations avec la Compagnie. Le *Gaz pour la France et l'étranger* fléchit à 624 ; la *Société Gaz et Eaux* est stationnaire à 529 ; la *Société lyonnaise des forces motrices du Rhône* progresse à 448 ; la *Compagnie générale d'electricité* recule à 625 ; la *Compagnie urbaine d'éclairage de gaz acétylène* se trouve à 160,50.

**Mines et Métaux divers.** — *Malfidano*, 529 ; l'*Aguilas*, 311 ; la *Sosnowice*, ballottée sans cesse par la spéculation, 2.385 ; la *Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale* réactionne à 730 ; les *Aciéries de France* montent de 805 à 812 ; les *Forges et aciéries du Nord et de l'Est* se traitent de 1585 à 1.568,50 ; la *Société des aciéries de Longwy*, de 955 à 949 ; la *Compagnie française des métaux*, de 467 à 457 ; le *Rio Tinto* passe de 1441 à 1427 ; la *Tharsis* de 181 à 178 ; la *Compagnie générale des charbonnages* s'est élevée de 412,50 à 420.

**Syndicat des Anthracites de Saint-Martin de Belleville et mines de Savoie.** — Nous attirons plus que jamais l'attention de nos lecteurs sur l'excellent titre qu'offre ce Syndicat à l'épargne. Par les divers rapports que nous avons déjà publiés ici, on a pu voir l'étonnante abondance du charbon dans ce bassin privilégié et l'avenir extraordinaire qui est réservé aux sociétés houillères qui entreprendront la mise en valeur de ces réserves prodigieuses. Le *Syndicat de Saint-Martin* pour son compte, en tant qu'il a agi à Saint-Martin, à Montagny et à Champdernier, et de compte à tiers avec M. Lumière dans son action aux *Allues*, a très courageusement entrepris cette tâche, et ses efforts viennent d'être couronnés par un succès éclatant : la mise en exploitation de la concession de Champdernier, en attendant celle des *Allues* et de *Montagny*. Le Syndicat possède donc une concession prise à bail pour trente ans et ne tardera pas à posséder deux concessions en pleine propriété et une participation importante dans la concession que demande M. Lumière. Champdernier, qui est pris à bail, constitue à lui seul une réserve de douze millions de tonnes de charbon excellent ; c'est une réserve plus que triplée que constitueront le groupe des concessions sus-indiquées. Si l'on considère combien réduits sont les frais d'administration du Syndicat et ses frais de premier établissement ; combien deviennent commodes les moyens de transport et combien la main-d'œuvre est abondante, régulière et sûre dans ces montagnes

jusqu'ici délaissées par l'industrie; quand on considère de plus combien toute cette région de la Suisse est dépourvue de houille, et quand on compare cette situation privilégiée du Syndicat avec celle des autres charbonnages obérés, concurrencés, et exposés à des aléas d'exploitation souvent considérables, on ne peut que s'intéresser au sort de cette compagnie et vouloir participer à son entreprise.

Les *Parts* du Syndicats valent actuellement 102 francs, et ne seront plus cédées à partir du 1er juillet qu'à 110 et 115 francs; les demander à l'Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères.

Nous oublions de dire à nos lecteurs que le Syndicat fournit désormais du charbon dans la région, et expédie d'importants échantillons à Genève, à Grenoble, etc., où de grandes industries sollicitent d'importants contrats que le Syndicat hésite à consentir. Un stock déjà énorme d'anthracite est amoncelé à l'entrée des galeries et les couches mises en exploitation gagnent sans cesse en qualité et en abondance.

**Syndicat des Ardoisières de Port-Cros.** — Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette entreprise; nous avons dit aussi quels étaient l'organisation, le but et l'avenir de ce Syndicat et du titre qu'il offrait à l'épargne : nous ne dissimulions pas notre confiance. Nous ne pouvions prévoir cependant qu'après quelques jours de travail, le gérant serait à même de nous écrire avec bonheur ce qui suit :

« Port-Cros, 8 juin 1901.

« Mon cher ami,

« Si l'ardoise commerciale est en bonne voie de recherche, *l'ardoise utilisable* EST ACQUISE.

« Arrivée jeudi, la machine à tailler l'ardoise a été montée hier, et dès hier au soir nous avions une série d'ardoises de toutes dimension et de toutes épaisseurs, depuis 2 millimètres 1/2 jusqu'à 6 et 7 millimètres. J'en ai même fait couper de 10 millimètres, et vraiment notre schiste ardoisier est incomparable comme finesse et facilité de travail.

« Je suis tout heureux de vous annoncer cette bonne nouvelle.

« M. Maurice, géologue et minéralogiste très distingué, me disait hier, en voyant couper l'ardoise : « Monsieur, vous avez là un affaire hors ligne, si vous avez de « l'argent. » M. Maurice est venu ici pour s'occuper du gisement de fer, pour le compte de M. Décauville.

« *Tout aléa me paraît avoir disparu.* Hurrah!! Je voudrais que vous fussiez ICI POUR VOIR.

« *Le Gérant :* P. CONIL. »

Nous recommandons donc avec la même confiance les parts d'Anthracite du Syndicat de Saint-Martin et celles du Syndicat des Ardoisières de Port-Cros : l'une et l'autre affaires sont sorties de la période des recherches et des tâtonnements : on travaille, on va produire c'est le moment opportun pour entrer à bon marché dans ces valeurs excellentes. Nous offrons à nos lecteurs de leur fournir ces titres.

***Alliance de la Presse,***
76, rue des Saints-Pères.

Ligugé (Vienne). — Imp. Saint-Martin. M. Bluté. — 6-01.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082978